QK1
.A215
V.1-2
1902-03

N° 1. 1er Trimestre 1902.

VOL. I-2

1902-1903

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE

L'ACADÉMIE MALGACHE

Fondée le 23 Janvier 1902
par arrêté du Gouverneur Général

Philologie. — Ethnographie
Histoire. - Croyances. - Traditions. - Légendes
Institutions politiques et sociales
Lois et coutumes.

TANANARIVE
Imprimerie Officielle de la Colonie

MISSOURI BOTANICAL
GARDEN LIBRARY

ARRÊTÉ

portant création et organisation de l'Académie Malgache

Le Général commandant en chef du Corps d'occupation et Gouverneur Général de Madagascar et Dépendances,

Vu les décrets des 11 décembre 1895 et 30 juillet 1897 ;
Vu la circulaire et l'arrêté du 25 mars 1901, sur l'enseignement ;
Considérant que, s'il appartient à la nation souveraine d'aider, par tous les moyens en son pouvoir, à la diffusion de sa langue, il est aussi de son devoir d'encourager l'étude par les Européens de la langue malgache et d'en assurer la conservation dans toute sa pureté, en raison tant de la richesse incontestable de cet idiome que de l'intérêt des investigations qui s'y rattachent, traditions, légendes, coutumes, organisation sociale, etc...,

Arrête :

Art. 1er. — Il est fondé à Madagascar, sous le nom « d'Académie Malgache », une institution ayant pour but l'étude approfondie, méthodique et raisonnée de la linguistique, de l'ethnologie et de la sociologie malgaches. Ses investigations auront notamment pour objet de rechercher les origines de la langue malgache et des divers idiomes qui l'ont constituée, d'en établir les similitudes avec d'autres dialectes étrangers, d'en découvrir et d'en fixer définitivement les règles, de s'occuper également de toutes les questions qui peuvent intéresser la connaissance du présent et du passé de la Grande Ile et du groupe des Mascareignes, de celles concernant l'histoire, les arts, la littérature, les institutions sociales, politiques et juridiques de l'ancienne société malgache, de l'organisation des missions qui pourraient lui être confiées dans ce but par le Gouvernement ou par des particuliers.

Art. 2. — L'Académie Malgache est placée sous la protection et le haut contrôle du Gouverneur Général.

Art. 3. — L'Académie Malgache a son siège à Tananarive ; elle est composée de douze membres titulaires, dont neuf au moins résidant au chef-lieu de la Colonie, de trente membres sociétaires et d'un nombre illimité de membres correspondants.

Les membres titulaires comprendront dix Européens, dont six au moins et le président devront être de nationalité française, et deux indigènes.

Art. 4. — Les douze premiers membres titulaires seront nommés par arrêté du Gouverneur Général et choisis parmi les personnes notoirement connues pour leur connaissance des choses malgaches ou leurs travaux antérieurs sur l'histoire, la littérature ou la langue malgaches.

Art. 5. — Les membres titulaires appelés à remplir les vacances qui se produiront, soit par suite de décès, soit pour toute autre cause, seront soumis à l'élection de l'assemblée et leur titularisation devra recevoir l'approbation du Gouverneur Général.

Art. 6. — Les membres sociétaires seront choisis parmi les personnes qui auront ou feront valoir des titres ou solliciteront leur admission à la suite de contributions, d'études, de mémoires, etc., soumis à l'examen préalable de l'Académie.

Art. 7. — La qualité de membre correspondant pourra être octroyée à toute personne qui, s'intéressant aux travaux de l'Académie, consentira à correspondre avec elle et, le cas échéant, à rechercher sur place les renseignements, documents, etc., qui pourraient lui être demandés dans l'intérêt des études poursuivies.

Art. 8. — Un local sera mis par la Colonie à la disposition de l'Académie, à qui sera allouée une subvention annuelle, dont le montant sera ultérieurement fixé, afin de lui permettre de constituer une bibliothèque et des archives, de faire l'acquisition de tous documents, ouvrages, manuscrits, etc., dont l'intérêt justifierait la possession.

Art. 9. — L'Académie est autorisée à recevoir tous dons en nature qui auront préalablement reçu l'approbation du Gouverneur Général.

Art. 10. — Un bulletin trimestriel, imprimé aux frais de la Colonie, publiera les comptes rendus des séances, fera connaître les travaux de l'Académie, ainsi que tout ou partie des communications, mémoires, études, qui lui auront été transmis et dont la publication aura été jugée utile.

Art. 11. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tananarive, le 23 Janvier 1902.

GALLIENI.

Vu :
Le Directeur du Contrôle financier,
FILLON.

Par le Gouverneur Général :
Le Secrétaire Général,
LEPREUX.

ARRÊTÉ

nommant les douze membres titulaires de l'Académie Malgache

Le Général commandant en chef du Corps d'occupation et Gouverneur Général de Madagascar et Dépendances,

Vu les décrets des 11 décembre 1895 et 30 juillet 1897 ;
Vu la circulaire et l'arrêté du 25 mars 1901, sur l'enseignement ;
Vu l'arrêté de ce jour, créant l'Académie Malgache,

Arrête :

ART. Ier. — MM. R. Baron,
Berthier,
Cadet,
Jakobsen,
Julien,
Jully,
Malzac,
Sescau,
Vernier,
Villette,
Rasanjy,
Rabesihanaka

sont nommés membres titulaires de l'Académie Malgache.

ART. II. — MM. R. Baron, Berthier, Cadet, Jakobsen, Julien, Jully, Malzac, Sescau, Vernier, Villette, Rasanjy, Rabesihanaka se réuniront en assemblée d'inauguration et procéderont à la nomination de leur bureau, ainsi qu'à l'élaboration du règlement intérieur de l'Académie, qui sera soumis à l'approbation du Gouverneur Général.

Fait à Tananarive, le 23 Janvier 1902.

GALLIENI.

Par le Gouverneur Général :
Le Secrétaire Général,
LEPREUX.

ASSEMBLÉE D'INAUGURATION

DE L'ACADÉMIE MALGACHE

Le jeudi 27 février, a eu lieu, dans le grand salon du Gouvernement Général, la première réunion de l'Académie Malgache, sous la présidence du chef de la Colonie.

Etaient présents :

MM. le Révérend R. Baron, président du comité de la London Missionary Society;
l'Administrateur Berthier, chef de la province de Manjakandriana;
le Père Cadet, préfet des études au collège St-Michel;
le Pasteur Jakobsen, membre de la Mission norvégienne;
l'Administrateur G. Julien, chef du bureau de la presse du Gouvernement Général;
l'Architecte principal des colonies Jully, chef du service des bâtiments civils;
Sescau, président de la Chambre consultative;
le Dr Villette, médecin de 1re classe de la marine;
Rasanjy, gouverneur principal de l'Imerina;
le Père Malzac, malade, M. le pasteur Vernier, président des Missions protestantes françaises, et Rabesihanaka, absents de Tananarive, s'étaient fait excuser.

Le séance est ouverte à 3 heures par le Gouverneur Général, qui prononce l'allocution reproduite ci-dessous :

« Messieurs,

En fondant à Tananarive l'Académie Malgache, c'est une nouvelle étape dont nous marquons le début pour l'histoire de Madagascar et l'évolution de son développement progressif. Si, de tous côtés, en effet, grâce à votre collaboration dévouée, la langue française s'est répandue, au point qu'à Tananarive, actuellement, nous entendons les jeunes Malgaches s'en servir dans la conversation usuelle, vous avez été aussi les premiers à reconnaître que le seul moyen de traduire l'ésprit malgache en français et de résoudre le problème inverse était de posséder à fond la langue indigène.

Aussi, tous vous en avez appris les éléments, étudié les caractères, je dirai même, pour plusieurs d'entre vous, fixé la grammaire.

Lorsqu'en Indo-Chine, sous l'impulsion éclairée de Paul Bert, l'Alliance Française, dès 1886, couvrit notre colonie de comités qui

subventionnèrent les cours d'adultes de Giadinh, de Cholon, d'Hanoï, de Tourane, la langue française se diffusa dans la péninsule indo-chinoise, douze ans après « une mission archéologique et scientifique permanente » devint nécessaire et fut créée.

L'évolution a été plus rapide ici, puisque, six ans après la conquête, en créant l'Académie Malgache, je ne fais que répondre aux nécessités du moment et coordonner les esprits distingués, de nations différentes, qui, dans un même effort, ont consacré leur intelligence et leur science à l'étude de la langue malgache et des problèmes qui s'y rattachent.

Cela est si vrai, Messieurs, que dans ces questions ardues et obscures des origines de Madagascar, par vos études philologiques, vous êtes déjà parvenus, vous et vos collègues d'Europe, nos futurs membres correspondants, à dégager le principe de l'ancienneté et de la filiation de la langue malgache en la rattachant au groupe malayo-polynésien. Vous établirez peut-être bientôt que le dialecte parlé à Madagascar s'est, dans certaines régions du moins, transmis le plus pur, et qu'à ce titre l'importance de sa conservation est primordiale.

De vos travaux, aussi, dépend certainement la solution des problèmes ethnographiques, archéologiques et sociaux de la Grande Ile ; pour nous raconter son passé, nous n'avons pas, en effet, de monuments, mais sa langue seule et quelques rares manuscrits transcrits en caractères arabes.

C'est à ce travail en commun que je vous convie aujourd'hui, Messieurs, dans l'intérêt de notre jeune colonie et pour la cause générale et absolue de la science.

Vos deux collègues malgaches tiendront à honneur de vous apporter le concours dévoué de leur expérience, et vous recevrez, j'en suis sûr, de vos membres sociétaires et correspondants, une contribution constante et active.

L'œuvre composée d'un pareil groupement ne peut être que féconde en résultats. Personnellement, je la suivrai avec l'intérêt le plus dévoué et les encouragements de la France et de son représentant ne vous manqueront pas, croyez-le bien, dans cette recherche ardue, mais fertile, de la vérité. »

Cinq questions avaient été inscrites à l'ordre du jour de cette première séance :

1° Nomination du bureau ;
2° Proposition de membres sociétaires et correspondants ;
3° Local provisoire des séances ;
4° Fixation de la date des réunions.

La première question, posée par le Gouverneur Général, est immédiatement résolue ; les membres titulaires présents portent leurs suffrages sur MM. Jully, Baron et Julien, auxquels les fonctions de président, vice-président et secrétaire général sont respectivement attribuées.

Sur l'invitation du Gouverneur Général, M. Jully prend aussitôt la direction des débats, lesquels s'engagent au sujet des qualités de membres sociétaires et correspondants à conférer à diverses personnalités connues comme pouvant apporter un utile concours aux travaux de l'Académie.

A la suite d'objections soulevées par M. Sescau, il est décidé, à l'unanimité, que la qualité de membre sociétaire ne pourra être attri-

buée qu'à des personnes habitant Madagascar, tous les affiliés résidant hors de la Colonie devant être membres correspondants.

On passe ensuite à l'examen des propositions de membres sociétaires, pour lesquels des titres spéciaux sont mis en avant. Les candidatures qui suivent sont adoptées sans discussion.

MM. le Dr Besson, administrateur en chef des colonies (long séjour à Madagascar, connaissance étendue de la langue indigène, travaux ethnographiques nombreux).

Le Dr Lacaze, administrateur des colonies (long séjour à Madagascar, études de sociologie et d'administration indigène, connaissance approfondie de la langue).

Le Révérend Sibree (connaissance approfondie du pays et des indigènes. Auteur de nombreux ouvrages philologiques et historiques).

Le R. P. Caussèque (long séjour à Madagascar. Travaux importants sur la langue malgache).

Mgr Crouzet, vicaire apostolique de Madagascar Sud (travaux et investigations sur l'histoire des peuplades du Sud de l'Ile. Groupement de documents historiques).

Le conseiller Cahuzac (importants travaux sur le droit et la jurisprudence malgaches, les mœurs et les institutions indigènes).

L'administrateur Raybaud (études spéciales sur la langue malgache, traductions de textes anciens).

L'administrateur Bénévent (études ethnographiques et linguistiques sur les tribus de l'Ouest).

Standing (long professorat dans les écoles de Madagascar. Etudes et dissertations sur la langue malgache).

Le Pasteur Vig (travaux sur l'ethnographie et la sociologie indigènes).

Randriamifidy (lettré indigène).

Andriamanantsiety (lettré indigène).

L'article 3 de l'arrêté organisant l'Académie Malgache ayant prévu qu'il y aurait trente membres sociétaires, l'examen des titres de nouveaux candidats est renvoyé à une séance ultérieure, bien qu'il soit, en principe, décidé que quelques places devront toujours être laissées vacantes.

L'assemblée est alors appelée à se prononcer sur des propositions concernant diverses personnes qui remplissent les conditions requises pour être nommées membres correspondants et dont certaines même mériteraient plutôt le titre de membres d'honneur, si les travaux importants qu'elles poursuivent ne permettaient d'attendre d'elles une participation précieuse aux travaux de l'Académie. Ce sont, notamment:

MM. Alfred Grandidier, membre de l'Institut, l'éminent géographe et historien de la Grande Ile, Paris.

Wolf, explorateur allemand, Munich.

Le Révérend Cousins, à Londres, ancien missionnaire à Madagascar, auteur de nombreux ouvrages sur la langue malgache.

Le Révérend Richardson, dans le Sud africain, ancien missionnaire à Madagascar, auteur d'un dictionnaire malgache-anglais, d'une méthode de langue malgache et de quelques études philologiques.

Emile Gautier, professeur à l'école des lettres d'Alger, ancien chef du service de l'enseignement à Madagascar, ancien explorateur, auteur de nombreuses études sur la philologie, la psychologie et l'histoire malgaches.

MM. A. R. Conty, secrétaire d'ambassade à Berlin, ancien attaché près la Résidence Générale de Tananarive. (Etudes sur les mœurs et croyances indigènes).

G Ferrand, consul de France à Recht (Perse), ancien résident de France à Madagascar, auteur de nombreuses études sur l'influence de l'islamisme à Madagascar.

A. Marre, à Vaucresson (Seine-et-Oise), ancien professeur à l'école des langues orientales vivantes, auteur de travaux remarquables sur les analogies des langues malgache, javanaise, tagalok et polynésiennes.

Le Pasteur Dahle, en Norvège, ancien missionnaire à Madagascar, auteur d'études comparées de la langue malgache avec les dialectes malayo-polynésiens et africains, notamment le kiswahili.

Le R. P. Piolet, à Paris, ancien missionnaire à Madagascar, conférencier et historien de la Grande Ile.

Guillaume Grandidier, explorateur de Madagascar, ayant accompli plusieurs voyages dans l'Ile.

H. Froidevaux, docteur ès lettres, professeur à Paris (*Conférences* et études historiques sur Madagascar).

A la remarque faite par le président qu'un local spécial devrait, dans l'intérêt des travaux à entreprendre, être affecté à l'Académie afin que les archives, la bibliothèque, la salle des délibérations fussent, en permanence, à la libre disposition de ses membres, le Gouverneur Général répond qu'il se préoccupera de cette question. Il donne même l'assurance que dès que l'Académie aura fourni des preuves de sa vitalité, il n'hésitera pas à la pourvoir d'un bâtiment présentant toutes les commodités désirables et dont l'aspect extérieur répondra à l'importance de sa destination. Toutefois, comme une question financière se pose à ce sujet, il propose, en attendant qu'elle soit résolue, que l'Académie tienne ses séances dans une salle provisoire. Le local proposé, et accepté avec empressement par tous les membres, est celui où se font actuellement les cours publics de langue malgache, au premier étage du Musée commercial, où une bibliothèque exclusivement destinée à l'Académie sera constituée.

Il est décidé qu'à moins de convocations extraordinaires, les réunions auront régulièrement lieu le premier jeudi de chaque mois. La séance du jeudi 3 avril sera consacrée à l'examen de travaux particuliers que les membres présents se sont engagés à préparer, ainsi qu'à l'élaboration d'un règlement intérieur qui aura pour but de fixer les détails du fonctionnement de la société, les attributions de ses membres, et devra, avant d'être mis en vigueur, être soumis à l'approbation du chef de la Colonie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Gouverneur Général lève la séance à quatre heures et demie en formulant l'espoir que les travaux auxquels se livreront les membres de la nouvelle société ne tarderont pas à démontrer les services qu'elle peut rendre dans le domaine scientifique. Ce que les institutions charitables, les réglementations administratives ou les œuvres philanthropiques privées ont fait au point de vue matériel se trouvera ainsi heureusement complété par l'influence que l'Académie ne peut manquer d'avoir au point de vue du relèvement moral et intellectuel des indigènes. Le chef de la Colonie termine en donnant l'assurance qu'il suivra toujours avec intérêt et bienveillance les étapes parcourues par l'Académie Malgache et que son concours et son appui les plus absolus ne lui feront, en aucune circonstance, défaut.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL

Le jeudi 3 avril, l'Académie Malgache a tenu sa seconde séance, à 3 heures de l'après midi, dans la bibliothèque du Musée commercial, lieu provisoire de ses réunions. Etaient présents tous les membres titulaires, à l'exception de MM. Berthier, Vernier et Rabesihanaka, qui s'étaient fait excuser. Randriamifidy, membre sociétaire, était présent. En ouvrant la séance, le président propose à l'Académie d'émettre un vœu de remerciements à l'adresse du chef de la Colonie, à qui est due l'existence de la compagnie. La motion est adoptée par acclamation. Il est procédé ensuite au dépouillement de la correspondance et les lettres de MM. Cahuzac, Standing, Sibree, Vig, remerciant l'Académie de leur admission comme membres sociétaires sont lues successivement. Un modèle de la couverture du bulletin en préparation est soumis à l'assemblée, qui l'adopte à l'unanimité et passe ensuite à l'examen des différentes questions ci-énoncées inscrites à l'ordre du jour.

1° Pour éviter de créer à la Colonie des dépenses que ne justifierait pas encore l'importance de ses travaux, l'Académie, reconnaissante à M. le Gouverneur Général d'avoir bien voulu lui promettre la construction d'un local pour sa salle de séances et sa bibliothèque, propose, par mesure d'économie, d'adopter pour ce local l'ancienne maison de Radama Ier, sise dans le Rova et connue sous le nom de Palais d'Argent, dont les réparations vont être prochainement terminées. Cet immeuble, par les souvenirs historiques qu'il rappelle et sa situation à côté des musées, présentera des avantages réels pour l'installation de l'Académie, de ses archives et de ses collections.

2° Afin d'assurer le service de la correspondance, le secrétaire général demande qu'un crédit soit mis à la disposition de la compagnie pour faire face aux dépenses courantes et que les fournitures de bureau lui soient délivrées sur bon régulier comme à tous les autres services de la Colonie. La somme de 300 francs pour l'exercice courant est décidée suffisante.

3° Les questions d'anthropométrie présentant un intérêt majeur pour la solution du problème ethnographique à Madagascar, auquel la publication du dernier volume de M. Grandidier, dont il va être rendu compte, donne plus d'actualité, il est indispensable, pour assurer les recherches, d'avoir les instruments nécessaires aux mensurations, ainsi que quelques livres usuels d'anthropologie. Une somme de 250 francs serait nécessaire pour couvrir ces dépenses.

4° Il existe à la bibliothèque du Gouvernement Général un certain nombre de livres traitant de questions malgaches ou des problèmes

scientifiques qui s'y rattachent. Il y aurait intérêt à ce que ces volumes fussent pris dans cette bibliothèque et rassemblés dans le local provisoire des séances de l'Académie. Une demande en vue d'obtenir la disposition de ces livres pourrait être tentée près de M. le Gouverneur Général.

Ces quatre questions, discutées et soumises au vote des membres présents, sont adoptées à l'unanimité par l'assemblée qui prie son président de faire les démarches nécessaires pour leur donner une solution.

M. Jully lit ensuite le compte-rendu analytique du récent volume publié par M. Grandidier, qui doit figurer dans le premier bulletin.

L'ordre du jour appelle encore l'étude de quelques propositions concernant l'élection de nouveaux membres.

La candidature du chef de l'enseignement est mise aux voix, sa présence aux séances de l'Académie semblant indispensable pour qu'il en puisse suivre les différents travaux et principalement ceux de linguistique, afin d'introduire dans l'enseignement officiel toutes les réformes ou améliorations que l'Académie, par ses votes, consacrera dans la langue malgache. Quelques membres ayant proposé la candidature personnelle de M. Deschamps, actuellement à la tête de l'enseignement, l'Académie a décidé par un vote que, pour les raisons énoncées ci-dessus, c'était le chef du service de l'enseignement, titulaire ou intérimaire, dont la présence était nécessaire aux séances et qu'en conséquence, quoique appréciant les services déjà rendus par M. Deschamps sur les questions malgaches, elle maintenait son vote. Sur la question faite par un des membres de savoir quelle serait la situation exacte du chef de l'enseignement dans l'Académie, il est décidé que sa situation serait celle de membre sociétaire de droit et qu'en cette qualité il assisterait à toutes les séances avec voix consultative seulement.

Sur la proposition de divers membres, les candidatures de MM. Mondain, auteur de divers travaux sur la langue malgache, le Frère Raphaël, lettré indigène, comme membres sociétaires, sont votées à l'unanimité.

Le R. P. Cadet donne lecture de correspondances qu'il a reçues du P. Thomas, son collaborateur pour l'atlas historique et géographique de Madagascar récemment paru, et actuellement en Europe. Cette correspondance concerne les analogies nombreuses existant entre la langue malgache et les dialectes des Philippines. L'Académie, reconnaissant l'intérêt de cette communication et désirant en faire poursuivre le cours, prie le P. Cadet d'en rédiger un extrait pour le prochain bulletin et accueille à l'unanimité la proposition d'admettre le P. Thomas comme membre correspondant. Des propositions analogues sont faites en faveur de MM :

Le P. Sacleux, missionnaire à Zanzibar, auteur de dictionnaires et grammaires de la langue kiswahili ;

Le P. Torrend, missionnaire au Zambèze, auteur d'une grammaire comparée sur les idiomes bantous ;

L'Académie, considérant que l'étude comparée de la langue malgache conduit forcément à des rapprochements avec les dialectes ci-dessus et que les auteurs de ces ouvrages seront mieux que personne à même de faciliter les recherches, à entreprendre prononce leur admission comme membres correspondants et décide également d'accueillir en la même qualité MM. le docteur Vinson, de l'Ile de la Réunion, auteur de plusieurs ouvrages scientifiques et historiques sur Ma-

dagascar, et Hermann, auteur d'un ouvrage sur les origines de Bourbon et ses relations anciennes avec la Grande-Ile.

MM. les administrateurs Gerbinis et Guédès, que leur long séjour à Madagascar désigne comme des collaborateurs précieux, dont les notes et documents recueillis dans les différents points de la Colonie doivent constituer une contribution utile au bulletin, sont nommés membres sociétaires.

M. Julien donne communication d'un travail important qu'il termine sur les anciennes institutions indigènes : il s'agit d'un code d'administration qui était en vigueur avant l'occupation française et dont il n'a été donné, jusqu'ici, aucune traduction. Ce document complète la série des études précédemment entreprises par lui, notamment en ce qui concerne l'institution des Sakaizambohitra (1878) et le Code des 305 articles (1881). M. Julien fait remarquer que ce travail, outre les principes de droit administratif indigène qu'il met en lumière, fournit sur l'état civil, les contrats, le régime de la propriété et les prérogatives des fokon'olona des données qu'il importait de ne pas laisser plus longtemps dans l'oubli. L'Académie décide que cette communication très intéressante et qui constitue un ensemble avec les précédents travaux, sera publiée dans le bulletin.

M. Jakobsen dépose sur le bureau une étude originale sur une idole très réputée chez les peuplades mahafaly et les pratiques superstitieuses dont elle est l'objet. Ce document, écrit en langue malgache, sera traduit et, sur le vœu de l'assemblée, inséré dans le prochain bulletin.

Une proposition est faite par le R. Baron, tendant à la refonte des dictionnaires de la langue malgache déjà publiés. M. Baron constate que, dans ces dictionnaires, beaucoup de mots manquent, tandis que d'autres sont donnés avec une traduction erronée. L'Académie partage l'avis de M. Baron, mais regrette de ne pouvoir aborder, pour le moment, une tâche aussi considérable que celle nécessitée par la constitution d'un nouveau dictionnaire de la langue malgache. Tout en appréciant la haute valeur des ouvrages déjà publiés, l'assemblée estime qu'un travail complémentaire pourrait être entrepris dans le sens indiqué et publié sous forme d'addenda au *Bulletin de l'Académie*.

A la demande d'un des membres titulaires, tendant à ce que la prochaine réunion soit reportée à une autre date que le premier jeudi du mois, primitivement choisi, ce jour tombant justement le 1er mai, il est décidé que l'Académie se réunira, non le jeudi 8 mai, qui est férié, mais bien le 15 suivant.

L'ordre des travaux étant épuisé, la séance est levée à cinq heures et demie.

L'ORIGINE DES MALGACHES

DE M. A. GRANDIDIER

MESSIEURS,

Un nouveau volume étant venu s'ajouter à ceux déjà parus et qui constituent l'ouvrage si complet et si documenté de M. Grandidier sur l'histoire physique, naturelle et politique de Madagascar, votre président a pensé qu'il était du devoir de l'Académie Malgache d'enregistrer cette contribution nouvelle si importante à l'étude de la Grande Ile. Ce volume est en effet consacré à l'origine des Malgaches. Tous ceux qui se sont occupés de cette question complexe attendaient avec impatience que l'éminent savant auquel nous devons tant de renseignements sur la cartographie et l'histoire naturelle de l'Ile nous apportât le concours de sa science pour fixer ou élucider du moins les problèmes obscurs de cette origine. Leur attente n'a pas été trompée et le texte clair de M. Grandidier, appuyé de notes nombreuses et étendues, précise certains points restés jusqu'à ce jour dans l'ombre, ou même faussés par des théories erronées. Il m'a donc semblé indispensable d'établir avec vous en séance l'analyse rapide des différents chapitres qui composent le volume, car je suis persuadé que cette analyse arrête dès maintenant la démarcation très nette entre le passé et l'avenir, entre la légende et l'histoire. C'est dans la conclusion même que nous chercherons l'idée dominante, qui est exprimée dans l'avant propos du Livre I et qui se dégage nettement de tous les documents réunis ; la voici :

« De l'ensemble des faits que nous venons d'exposer, il résulte que « l'île de Madagascar a été peuplée à une époque très éloignée par des « Indo-Mélanésiens, et que des colonies successives d'Arabes et « de Persans, d'Indiens de Cutch et de Malabar, de Javanais et peut- « être de Chinois ou de Japonais venus volontairement ou jetés sur « ses côtes par les courants et les tempêtes ont introduit de nom- « breux et importants éléments étrangers dans cette population de « *Nègres orientaux*, qui en outre a reçu depuis trois ou quatre siècles un « apport considérable de sang blanc dû aux traitants et forbans euro- « péens, et de sang africain par suite de l'introduction des esclaves « amenés du continent noir. En réalité, les Malgaches sont tous pour « ainsi dire des métis d'Indo-Mélanésiens et des races les plus diver- « ses ».

Telle est, Messieurs, la vérité, je suis tenté de dire l'axiome, dont M. Grandidier avait depuis longtemps posé le principe et qu'il établit

aujourd'hui par des faits. Dans une note sur les Vazimba de Madagascar, publiée par la société philomatique lors du centenaire de sa fondation en 1888, notre collègue disait déjà :

« Les habitants de Madagascar se divisent en une quinzaine de « tribus principales dont la plupart, sinon toutes, tirent leur origine de « l'Extrême-Orient, probablement de l'Indo-Chine et des îles de la « Sonde ». En 1895, M. Hamy écrivait ces lignes inspirées par les recherches et les travaux poursuivis en collaboration avec M. Grandidier : « Si nous ne possédons aucun document positif sur les races « archaïques de la vieille terre madécasse, nous sommes heureusement « plus éclairés en ce qui concerne les populations qui forment dans « cette île, comme sur la plupart de celles du grand archipel d'Asie, « la seconde des stratifications ethniques, distinguée par les observa- « teurs spéciaux sous le nom d'Indonésienne ».

En 1900, M. Gautier, dans une étude publiée par le *Journal Asiatique*, affirmait : « Ce qui est certain, c'est que les Malgaches pris dans « leur ensemble appartiennent au groupe malayo-polynésien. Mais « il n'est pas du tout prouvé qu'ils s'y rattachent par la branche ma- « laise. On serait bien plutôt conduit à les y rattacher par la branche « mélanésienne ».

Or, Messieurs, c'est précisément cette conclusion, dont l'idée a été émise par M. Grandidier dès 1872, qu'en 1902 il appuie par des exemples concluants : ce sont les mêmes termes que je vous ai énoncés plus haut : Madagascar a été peuplée à une époque très éloignée par des Indo-Mélanésiens dont la langue est parlée dans toute l'île.

C'est à l'étude ou plutôt à la définition de ces immigrations primitives indo-mélanésiennes que le chapitre I est consacré. Dès la première ligne, l'auteur met de côté les *Andriana* ou chefs de l'Imerina et les familles des chefs des principales tribus connues aussi sous le nom d'Andriana, car les familles de ces chefs sont pour lui des familles de métis provenant d'invasions postérieures, de colonies successives dont il nous a donné le détail plus haut et dont nous étudierons la filiation dans les chapitres suivants. Le chapitre II contient l'étude comparative des Malgaches et des Indo-Océaniens : 1° par les caractères ostéologiques ; 2° par les caractères ethniques. Le premier paragraphe fera l'objet d'un chapitre spécial destiné à paraître ultérieurement et consacré à l'anthropologie malgache. Voici l'énumération des subdivisions du second : 1° Aspect physique ; 2° Caractères intellectuels ; 3° Caractères moraux ; 4° Usages de politesse ; 5° Usages somptuaires, fêtes, danses, jeux ; 6° Vêtements, ornements, bijoux, toilette ; 7° Occupations : chasse, pêche ; 8° Mariage ; 9° Funérailles et cimetières ; 10° Villages, maisons, mobilier, nourriture ; 11° Religion ; 12° Organisation sociale : corvée, esclavage, justice, successions, dettes ; 13° Guerres ; 14° Agriculture, industrie, commerce, navigation ; 15° Arts : musique, dessin et sculpture ; 16° Sciences, médecine, chirurgie ; 17° Linguistique. Toutes les coutumes communes aux Indo-Océaniens et aux Malgaches que l'auteur a groupées dans un ordre logique, nous les retrouvons éparses dans les récits des anciens voyageurs et déjà plus coordonnées dans les études des missionnaires catholiques et dans l'*Antananarivo annual*. Elles confirment pleinement l'opinion émise, et quelques unes d'entre elles sont même assez significatives pour faire écarter toute discussion et nous convaincre que la population de Madagascar, dans son ensemble, se rattache aux races indo-mélanésiennes. Le chapitre III est consacré aux immigrations malaises. Que ces immigrations se soient produites par suite de naufrages ou volontaire-

ment, aucune tradition certaine ne vient nous renseigner sur ce point. De vagues légendes, des indications souvent contradictoires parlent de naufrages de blancs, mais aucune donnée n'identifie ces « étrangers » aux « Andriana » de l'Imerina et c'est uniquement sur les caractères anthropologiques que M. Grandidier s'appuie pour rattacher ces derniers aux Malais et même aux Javanais.

Toutefois, un passage de l'histoire de l'Asie portugaise de Diogo do Conto, retrouvé par M. Grandidier, raconte que, vers 1560, deux Portugais ont trouvé dans plusieurs baies de la côte orientale de Madagascar quelques individus qui *paraissaient être* de race javanaise et en parlaient la langue.

L'autorité du savant auteur est évidemment d'un poids considérable dans la balance et, avant de discuter ce point important, il convient d'attendre les documents anthropologiques qui caractérisent ce rapprochement. Toutefois, je tiens à vous faire remarquer dès maintenant, Messieurs, que, comme le spécifie lui-même M. Grandidier dans la note B de la page 69, « ce sont les observations anthropologiques « faites sur les Andriana de l'Imerina qui ne laissent subsister aucun « doute sur leur origine malaise et ne permettent pas d'admettre qu'ils « proviennent du métissage de nègres orientaux avec des sémites. » Or, vous savez quelles difficultés les savants ont éprouvées jusqu'à ce jour pour se procurer des crânes de Madagascar. Le culte des tombeaux, à plus forte raison celui dont les familles nobles entourent les leurs, a empêché toute investigation dans ce sens ; d'autre part, les mensurations prises sur place ici-même ont été rares : je me rappelle la peine qu'éprouvait le docteur Catat à se les procurer. Actuellement, les recherches scientifiques deviennent plus faciles ; aussi suis-je sûr d'être votre interprète, en demandant à notre collègue le Dr Villette de vouloir bien nous fournir, dans le cours de cette année, des observations anthropométriques faites sur 40 descendants en lignée directe d'Andrianampoinimerina, actuellement vivants et encore à Madagascar. M. le Dr Villette connu et estimé des Malgaches, peut mener ce travail à bien ; j'ai écrit à M. le Dr Papillaud, de la Société d'anthropologie, qui s'était occupé des mensurations sur les Malgaches pendant l'Exposition, de fournir à M. le Dr Villette les indications nécessaires ; je demanderai d'autre part, en votre nom, à M. le Gouverneur Général, de vouloir bien accorder à l'Académie une subvention de 250 francs pour faire venir les instruments nécessaires à ces recherches. Cette question purement ethnographique est importante en effet pour l'histoire de Madagascar, puisque c'est actuellement le seul point en litige. La population, dans son ensemble, est d'origine malayo-polynésienne. Les chefs des diverses tribus sont des métis provenant d'invasions successives. Donc, ce sont ces invasions qu'il reste à déterminer. Si l'origine des Andriana de l'Imerina est encore obscure, la date moyenne d'existence de leur premier chef incontestable, Andriamanelo, semble à peu près établie : le P. Abinal fixait 1577, le P. Malzac 1557, M. Jully 1615 ; M. Grandidier la fixe à 1602. Entre la chronologie, définitive pourrions-nous dire, que notre collègue publie et les plus récentes, la concordance est presque absolue : je me permettrai seulement de faire remarquer que les noms de Razakatsitakatrandriana, d'Andrianavalobemihisatra et d'Andriambalohery, qu'il m'a reproché d'avoir laissés de côté, figurent bien à leur place sur le tableau synoptique que j'ai publié dans la revue *Notes, reconnaissances et explorations* du 31 juillet 1898. Un oubli typographique existe seulement : près du premier de ces noms figure bien le carré indiquant l'accession au trône : il n'existe

pas sur les deux autres. Mais les lignes horizontales, base de ce graphique, indiquent un espace de vingt ans ; or, chacun de ces chefs ayant un règne très court (un an pour le premier et 17 ans au maximum pour les deux autres réunis), je n'ai pu les mettre en interligne et j'ai dû les juxtaposer à leur successeur sur la même ligne, c'est-à-dire Razakatsitakatrandriana à côté d'Andriamasinavalona et les deux autres près d'Andrianamboatsimarofy. Je vous demande pardon d'insister sur ce point presque personnel ; mais comme, depuis 1898, ont été ajoutées à ce tableau de nombreuses généalogies, principalement celles des familles « Andriana » de l'Est, et qu'il doit constituer un travail d'ensemble ethnique, je tiens à en préciser les détails avec un soin scrupuleux. A la suite de cette chronologie, M. Grandidier étudie diverses questions touchant à la délimitation de l'ancien territoire des Hovas et entre autres l'identification, impossible d'après lui avec celui-ci, des Vohits'Anghomby. Il est certain que la description donnée par Flacourt au chapitre VI, de cette région de Vohits'Anghomby indique nettement les bords de la Matsiatra comme limite Sud et que, par conséquent, ce pays de Vohits'Anghomby fait partie du Betsileo. Mais comme Flacourt donne à ce même pays de *Vohitsanghombe* pour limites Nord la province des Antsihanaka et pour limites Ouest le canal de Mozambique, que, d'autre part, sur sa carte la Matsiatra est placée par 19° de latitude Sud, nous devons en conclure que, sous le nom d'une des tribus du Betsileo Nord, il a englobé un territoire considérable qu'il ne connaissait que par ouï dire; nous en avons du reste la preuve plus affirmative dans le chapitre VIII, où Flacourt dit : « C'est « où ceux de Ghallenboulou vont traiter leur bestial et ceux de Ma'a- « tane aussi » Il étendait donc la limite Nord du Vohitsanghombe jusqu'aux Antsihanaka effectivement, puisque, de Foulpointe, on allait s'y approvisionner. Personnellement, j'espérais que le pays de Famantara, où demeurent les Zafferahonh, dont il parle au même chapitre VIII et qu'il dit faire partie du Vohitsanghombe, fixerait d'une façon plus précise ces limites. C'est dans ce sens que j'en avais parlé dans la revue *Notes, reconnaissances et explorations* du 31 mai 1898. Malheureusement, après des recherches, il me semble probable que ce pays de Famantara n'est autre que le district du Fanantara actuel, voisin du Sakaleona, c'est-à-dire la région tanala. Ces Zafferahonh seraient alors les descendants de Iony ou Ony Zafiraony ou Antiony, hypothèse qu'il est possible d'admettre puisque les chefs d'Ikongo prétendent se rattacher, par Rambo, frère de Iony, aux métis arabes du Matitanana. En réalité, nous conclurons avec M. Grandidier que, jusqu'en 1774, nous n'avons pas de notions sérieuses sur la région de l'Imerina, c'est-à-dire jusqu'aux voyages de Mayeur.

En passant au chapitre IV, nous abordons les immigrations sémites et parmi celles-ci, les premières en date, celles des Juifs. Un vieux manuscrit arabe signale une immigration à Ngazidya (Grande Comore) à l'époque de Salomon ben Daoud. D'autre part, en fixant comme la plus ancienne immigration à Madagascar celle des *Zaffe-Ibrahim*, établis à Sainte-Marie et sur la grande côte. Flacourt donne avec précision les caractères principaux des coutumes de leurs descendants et en conclut qu'ils viennent de quelque lignée de Juifs ou d'Arabes en penchant nettement pour la première solution. François Martin (manuscrit des archives nationales (1668) est du même avis ; Valigny également. Rochon (1791) confirme la même théorie. Sans être absolument affirmatif à cet égard, l'auteur penche vers cette hypothèse en faisant remarquer toutefois que, parmi les coutumes malgaches, plus de trente

qu'il énumère, semblables à celles de la religion juive, sont communes à toute la population de l'île et aux Indo-Océaniens, et que par suite, on ne peut tirer de la similitude des coutumes un argument décisif. Bien que Beniowsky soit sujet à caution, et que M. Grandidier évite de s'appuyer sur le texte de cet auteur, trop souvent imaginatif, je signalerai, à la page 34 du second volume, cette phrase bizarre : « *Le « 9, j'appris d'un interprète nommé d'Ecolle, qu'un vieillard de la « province de Mananhar avait divulgué des prophéties qui annon- « çaient un changement général dans le gouvernement de l'île et qu'il « avait assuré que le descendant de Ramini (Beniowsky se faisait pas- « ser pour tel) rebâtirait la ville de Palmire* ». Il est au moins intéressant de constater la présence du nom de Ramini dans cette région des Zaffe-Ibrahim ; nous le retrouvons à la page 447 du même tome, dans un kabary suivi des titres des castes « *Rohandrians Anakan- « drians, Voad Ziri, Lohavohites, Philoubey, Ondzatsi, Ambiasses, « Ampouria* ». Si l'on n'admet pas la possibilité que Ramini soit une corruption d'Ibrahim, il est nécessaire de reconnaître la superposition dans la région comprise entre Tamatave et Antongil, de deux immigrations, la première dont les descendants portent le nom de Zafy-Ibrahim, la seconde ayant pour origine Ramini. Ce passage des descendants de Ramini dans le Nord de Madagascar est du reste indiqué par Flacourt, d'après lequel Rahadzy, petit-fils de Ramini, se sauvant de Mangalore, atterrit à l'île de Comoro, passa au Nord de l'île de Madagascar, en suivit la côte jusqu'à l'embouchure de la rivière Harengazavac (Rangazava) à deux lieues de Mananzary. Confirmant le récit de Flacourt par des passages de Luiz Mariano et du chevalier de Froberville, M. Grandidier fixe, à la page 126, les étapes probables de cette immigration depuis Iharana, point où elle aurait abordé, jusqu'au Sud, dans le second paragraphe du même chapitre, consacré aux immigrations arabes et persanes. Avant d'étudier le détail de ces immigrations arabes successives et pour en déterminer les caractères, l'auteur passe en revue les dissidences religieuses qui ont suivi la mort de Mahomet, pendant les deux premiers siècles de l'hégire. Les Zeïdites ou partisans de Zeïd, arrière-petit-fils d'Ali, gendre et cousin de Mahomet, désignés dans les vieilles chroniques portugaises de la côte orientale d'Afrique sous le nom d'Emozaydij auraient quitté l'Arabie de 737 à 816. Les Ismaëliens, séparés des Chiites ou sectateurs d'Ali vers 746, quittaient en 768 Médine et la Mekke, à cause des persécutions. C'est sur cette dernière secte que M. Grandidier insiste particulièrement, croyant devoir rattacher à ses partisans les immigrations des Onjatsy, des Antambahoaka et des Zafin-dRamini ; il fait l'historique de son évolution depuis 768 et étudie plus spécialement la société secrète constituée par un de ces Ismaëliens, Abdallah-Ibn-Maïmoun, d'origine persane, dont les doctrines tendaient vers le mazdéisme. Cette société avait 9 degrés d'initiation, admettait la succession de 6 prophètes : Adam, Noé, Abraham, Moïse, Jésus et Mahomet et considérait les nombres 7 et 12 comme sacrés. Les biens des sectateurs étaient mis en commun, les femmes mêlées indistinctement aux hommes ; la prière, le jeûne et les prescriptions de l'Islam étaient abandonnés. De cette société sont issus les Karmathes et les Fatimites. Les Karmathes s'étendirent sur le Yémen et sur les bords du golfe Persique ; Lahsa, dans le Bahreïn, devint leur capitale. En 930, ils pillent le temple de La Mecque et massacrent les pèlerins en plein hadj. Pendant ce temps, les Fatimites s'établissaient en Egypte et leur 4e khalife, Moïzz, se faisait proclamer, en 969, souverain de Médine et de la Mecque, après la victoire de son général Gohar

et la prise de Fostat (Caire primitif) sur l'emplacement du village égyptien Khri Ahou. Continuant leur conquête, les Karmathes, de leur côté, envahissaient le Punjab et s'emparaient de Moultan. A cette époque, les deux sectes, alliées d'abord, deviennent ennemies. En 978, les Karmathes tentent une expédition contre l'Egypte, où régnait le cinquième khalife fatimite El-Aziz-Billah, qui dut consentir à leur payer un tribut annuel de 70.000 dinars. Or, Messieurs, c'est précisement au chiffre de ce khalife que sont frappés les dinars d'or recueillis par le regretté Meurs près de Sambavy, à Benavony et qui m'ont conduit en 1898 sur les ruines de la ville arabe de Mahanara: voici l'inscription qui les décore : Au nom d'Allah a été frappé ce dinar à Misr, l'an..... avec la formule centrale adoptée par ce 5e khalife fatimite : sur le meilleur (de l'élection) des élus de Dieu (Mohammed) (page 134, Note 4). Misr est le vieux Caire (Sharia Masr el Atteeka) et le khalife El-Aziz-Billah a régné de 975 à 996. De cet exposé historique fortement documenté, M. Grandidier conclut donc, à juste titre, que la côte orientale d'Afrique a reçu successivement : 1° des Zeïdites, en 737 et 816; 2° des Ismaëliens, à partir de 787 ; 3° des Sunnites ou orthodoxes chassés vers 908 par l'occupation de Bahreïn par les Ismaëliens, à qui serait due la fondation de Magadoxo et de Braoua ; 4° des Persans Chiites, venus, vers 975, du Chiraz à Kiloa. Ces faits sont confirmés par les chroniques des rois de Kiloa, les relations portugaises, et principalement celles de Barros, et les documents fournis par Gevrey dans son *Essai sur les îles Comores*. Quant à ces îles, colonisées au début par des Ismaëliens, elles sont aujourd'hui occupées par des Sunnites. De la côte orientale d'Afrique nous revenons maintenant à Madagascar. En coordonnant les rares documents écrits avec les traditions orales qu'il a lui-même recueillies et en comparant le tout aux récits faits par les anciens auteurs portugais déjà cités et français, ainsi qu'aux notes publiées par MM. Ferrand, Jully et Gautier, M. Grandidier partage les tribus arabes résultant d'immigrations, suivant leurs mœurs et leurs croyances, en quatre catégories distinctes : 1° les Onjatsy ; 2° les Antambahoaka et les Zafindraminia ; 3° les Tsimeto, les Anakara, les Antiony et les Zafikazimambo ; 4° les Antalaotra du Nord-Ouest et de l'Ouest.

1° *Onjatsy*. Leur nom orthographié Hounzâti par M. Noël, Antzatzi par de Froberville, Antzaci dans un manuscrit de 1816, Oudzatsi par Beniowsky et Ondzatsi par Flacourt, pourrait avoir pour origine les mots olona ny azd, olona étant contracté en on et azd étant devenu adzy ou atsy par euphonie. M. Grandidier estime cette hypothèse vraisemblable. Peut-être pourrait-on chercher simplement l'étymologie dans le mot malgache onja, qui signifie vagues, flot ? Le centre principal des Onzatsy est dans le Nord, à Vohemar ; quelques centaines seulement existeraient au Matitanana et près de Fort-Dauphin. En étudiant ceux du Nord, M. Grandidier dit : « Ils n'ont aucune prétention à une ori- « gine noble et l'ignorance de l'écriture arabe dans laquelle ils sont et « semblent toujours avoir été, montre qu'ils appartenaient à une caste « inférieure ». Pour ceux du Sud, Flacourt spécifie qu'ils n'avaient pas le droit de couper la gorge aux bêtes. Enfin, et c'est ce point sur lequel s'appuie l'auteur pour déterminer l'origine des Onjatsy, ils pratiquent l'inceste et ont des relations avec leurs mères, leurs sœurs et leurs filles, ainsi d'ailleurs que les Antambahoaka, ce qui les rattacherait aux Zanadiqâ ou Ismaëliens, dont les mœurs sont précisément les mêmes. Ils passent pour sorciers et se livrent à des pratiques mystérieuses. A quelle époque sont-ils venus à Madagascar ? M. Grandidier se demande s'ils ont accompagné les Antambahoaka et les Zafindra-

minia depuis la Mekke ou si ce ne sont pas plutôt des Onjatsy établis déjà dans le Nord de Madagascar qui ont suivi ces derniers le long de la côte orientale. Un manuscrit dont je compte donner prochainement une traduction semble prouver que les Onjatsy ont été les premiers colons de Madagascar.

2° *Antambahoaka et Zafindraminia*, que l'auteur appelle respectivement branche aînée et branche cadette de la famille des chefs des premiers immigrants arabes établis dans le Sud-Est. Appartenant à une classe plus élevée que les précédents, ils ont des annales qui, bien qu'embrouillées, établissent leur origine première à la Mekke. Descendants d'un chef arabe nommé Raminia (Ra-Imam ou peut-être, à notre avis, le puissant, celui qui veut), ils auraient émigré d'abord dans l'Inde, puis à Madagascar. C'est à eux que M. Grandidier attribue la grande cruche d'Ambodisiny, l'éléphant de pierre du Sakaleony et de nombreux vases de pierre. Raminia, personnage plus ou moins légendaire, aurait eu deux fils, dont l'aîné, nommé Rabevahoaka, suivant les uns, et Rahatsy, suivant les autres, serait l'ancêtre des Antambahoaka et dont le cadet, Razaomanelo, suivant les uns, ou Rakova (Rakoba), suivant les autres, serait l'ancêtre des Zafindraminia. Dans ces légendes, un fait ressort : il y est dit que le frère et la sœur sont mariés ; or, aujourd'hui encore, paraît-il, chez les Antanambahoaka, l'union entre frère et sœur est commune et, en 1671, d'après la chronique, del Padre Domingo Navarreté, à Fort-Dauphin, les frères et sœurs se mariaient, coutume commune aux Onjatsy déjà cités. Les Zafindraminia semblent donc appartenir également à la secte des Ismaëliens, dans laquelle leur caste occupait un rang beaucoup plus élevé que celle des Onjatsy. Leur chef, jeté par la tempête sur la côte Nord-Est de Madagascar, y aurait vécu jusqu'à ce que des Arabes sunnites venant des Comores (Antalaotra) les en aient chassés. Leur arrivée à Madagascar remonterait au XI[e] siècle (Voir Flacourt), point confirmé par les pièces d'or du X[e] siècle provenant sans doute du tribut payé par l'Egypte aux Karmathes. Leur fuite du Nord vers le Sud daterait du XIV[e] siècle, et les Sunnites les supplantant dans leurs anciens établissements auraient élevé les constructions dont j'ai signalé les ruines à Mahanara. M. Grandidier fait en effet fort justement remarquer que les Sunnites seuls ou Antalaotra ont bâti Ampasindava, Nosi-Komba, Manja, Boina, Bombetoke, alors que tous les Arabes du Sud-Est n'ont jamais élevé une construction de pierre. En sus des documents ci-dessus indiqués, M. Grandidier possède un beau vase de cristal baharite trouvé à Sahafony, près de Sakaleona, qui date du XIII[e] ou peut-être du commencement du XIV[e] siècle. D'autre part, le P. Mariano dit avoir vu en 1613, dans l'Anosy, des hommes qui avaient presque le teint des Européens et dont les chevaux, lisses et longs, flottaient sur leurs épaules à l'ancienne mode portugaise.... qui étaient vêtus de beaux pagnes et de pantalons faits dans le pays, qui portaient des bijoux d'argent d'un beau travail et des colliers de corail et dont la tête était couverte de calottes brochées à l'instar des Chinois (ou des Indiens).

3° *Tsimeto, Anakara et Antiony*, connus le plus souvent sous le nom général d'Antimorona. La date d'arrivée de ces Arabes est douteuse : elle serait relativement récente. D'après les historiens portugais, vers 1500, les Arabes de Malindi établis depuis longtemps dans le Nord-Ouest et dans le Nord-Est de Madagascar n'avaient pas encore d'établissement au Sud du Faraony. Le manuscrit dont j'ai parlé plus haut et dont je compte faire figurer la généalogie sur le tableau synoptique d'ensemble, auquel je travaille en ce moment, semble faire

remonter l'arrivée des Antiony à la fin du XVI[e] siècle. M. Grandidier croit que les Tsimeto sont arrivés les premiers : ils habitent aujourd'hui le village de Savana, sur les bords du Matitanana. Les Anakara seraient arrivés ensuite : combattus par les Tsimeto, ils ont été repoussés jusqu'à Vatomasina, où habitent encore leurs descendants. Ils se disent fils d'Ali et de Mahomet. Les Antiony et les Zafikazimambo seraient donc les derniers Arabes venus dans le Sud-Est de Madagascar. Flacourt place leur arrivée au XVI[e] siècle. Ils luttèrent contre les Anakara, qu'ils soumirent, se battirent vers 1625 avec les Antambahoaka et les Zafindramini. Leur ancêtre serait Ramakararo. Dans la note de la page 141, M. Grandidier constate que les livres où était consignée la généalogie de Ramakararo sont perdus. C'est précisément ce livre que j'ai fait établir à nouveau en 1900 à Paris, avec les chefs Antaimorona qui faisaient partie de la mission malgache envoyée à l'Exposition Universelle. La généalogie qui figure dans ce document est presque semblable à celle publiée par M. Grandidier en 1901, et comme Idada, auteur du manuscrit, est sur l'autre branche le contemporain de Ramahasitrakarivo, fils d'Andriambolamenarivo (1), la similitude est intéressante ; seulement, ces trois généalogies (Andriambolamenarivo, Ramahasitrakarivo et Idada), qui sont en concordance entre elles, ne le sont pas avec celles de M. Ferrand. Ces diverses familles ont conservé des notions et des pratiques de la vie musulmane que l'auteur énumère : ils savent lire et écrire les caractères arabes. Ce seraient des Alides, peut-être même des Zeïdites, qui ont séjourné longtemps en Afrique. L'étude des manuscrits que poursuit en ce moment à Alger notre collègue M. Gautier achèvera, nous l'espérons, d'élucider l'origine des Antaimorona.

4° *Antalaotra*. Sur l'origine de ce nom, que M. Grandidier dit être donné plus communément par les Malgaches aux Arabes que celui de Silamo, je ferai remarquer que jusqu'à ce jour il a semblé désigner non les Arabes, en général, mais une colonie d'Arabes qui a colonisé à une certaine époque la côte Nord-Ouest de Madagascar : il n'est pas usité aujourd'hui pour désigner les Arabes actuels formellement appelés Silamo. Les Antalaotra, comme le constate du reste M. Grandidier, ont laissé, partout où ils se sont installés, des bâtiments témoignant de leur passage : 1° Sur la côte Nord-Ouest, baie d'Ampanasina, Nosy-Mamoko, Antserananantalaotra, pointe d'Anorotsangana ou Sada, baie de Mahajamba, Nosy-Manja ou Langany, Majunga, Nosy-Makamby, Boina ou Nosy Antsoribory ; 2° Sur la côte Ouest, à la bouche du Manomba, près d'Anakao et Ambiky, sur les bords du Namela, près de l'embouchure ; 3° Sur la côte Nord-Est, à Vohemar et aux environs, sur le Mahanara et auprès d'Antalaha. Pour Majunga, je crois qu'une première ville située fond de la baie de Bombetoka (Ampombitokana) a existé, autrefois, sur la hauteur à l'Est de l'île Verte. M. Catat a signalé sur ce point des ruines, en particulier les débris d'un grand escalier. Le bruit courait à Majunga, il y a quelques années, qu'on avait trouvé dans ces parages une sajoa (ou vase de terre) pleine de pièces ; malgré des recherches, je n'ai pu rien obtenir depuis à ce sujet. Mais les ruines que j'ai vues témoignent assurément de constructions importantes et me font penser que le Majunga actuel a été précédé par une autre ville plus à l'intérieur dont la date nous manque encore. En sus des points indiqués par M. Grandidier, j'en

(1) Auteur du document de M. Grandidier.

signale un nouveau sur lequel je n'ai pas encore de renseignements. C'est aux environs de Mahevana, dans le Nord-Est, une colline présentant une série de terrasses taillées dans l'argile ; à proximité, au dire des habitants, existeraient des ruines de murs. Je n'ai pu avoir ces renseignements que depuis mon voyage ; quand je suis passé en ces points en 1898, mon attention n'avait pas encore été attirée par les ruines de Mahanara.

Les descendants des Antalaotra sont actuellement mélangés avec les Malgaches ; toutefois, leurs types, leurs bijoux et leurs coutumes les caractérisent encore : ce sont des commerçants. Leur langue est un mélange de malgache et de soahely, c'est celle qui figure dans mon vocabulaire des différents dialectes, en cours d'impression.

En résumé, pour caractériser les diverses immigrations arabes, relevons les dates suivantes, probables d'après M. Grandidier :

X et XI[e] siècles, Onjatsy (tribu des Azd).
XII[e] siècle, Antambahoaka et Zafindraminia (Zanadiqà).
XIII[e] et XIV[e] siècles (Antalaotra) Sunnites de Malindi (colonie du Mahajamba).
XV[e] siècle, Antalaotra (colonie de Boina).
XVI[e] siècle, Antiony, Tsimeto, Anakara (Alides ou Zeïdites).
XVII[e] siècle, Antalaotra, établissements de l'Ouest.
XVIII[e] siècle, Antalaotra, colonie de Majunga.

Il est intéressant de comparer les résultats de l'enquête approfondie de M. Grandidier avec ceux que M. Guillain, capitaine de vaisseau, a recueillis de son voyage fait en 1846 et qu'il a exposés dans son ouvrage : *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale*, paru en 1856. Son étude sur les ports de cette côte fréquentés pour les Arabes vers le X[e] siècle est précise et fortement documentée.

Dans le chapitre IV, nous passons à l'étude des immigrations indiennes. Les Portugais venus en 1508, à Taolanara (Fort-Dauphin) y ont trouvé des métis indiens, descendant de matelots Goudjerats naufragés. D'après les Commentarios do Albuquerque (part. IV, ch. XXIII, page 122), leurs navires partis de Cambaye, entre 1325 et 1350, gagnèrent Malindi ; en faisant route vers le cap de Bonne Espérance, ils furent jetés sur la côte Sud de Madagascar. M. Grandidier croit que les Voajiry, classes que les métis arabes reconnaissent comme tompontany, sont leurs descendants. Il cite la tribu mi-afghane mi-indienne du même nom dans la vallée de l'Indus. Il attribue la même origine aux chefs de la tribu d'Isaka ; il en serait, enfin, de même des Maroseranina ou rois sakalava et rois mahafaly, des Zafimanelo ou rois bara, des Zafimanara ou rois antandroy. Ce sont là de simples hypothèses sur lesquelles M. Grandidier semble devoir revenir ultérieurement. Personnellement, nous croyons que, contrairement à l'opinion émise par M. Ferrand, le mot voaziry ne serait pas une corruption de vizir, mais un nom nettement malgache. Le chapitre V traite des immigrations japonaises et chinoises, et débute par cette phrase : « Les Antandroy et les Mahafaly ont-ils du sang japonais ou chinois ? Or, les (*Adja ib al Hind* ou *Livre des merveilles de l'Inde*, qui datent de l'an 1000, relatent qu'en 945 des jonques japonaises venaient prendre à Kambalou des cargaisons de nègres ; les documents manquant, il n'y a là également qu'une hypothèse. Le chapitre VI explique comment les Africains, qui constituent une part importante de la population, ont été importés à Madagascar comme esclaves, pour la

plupart à dater du X^e^ siècle, toute la côte Ouest ayant été un grand marché esclavagiste qui approvisionnait les boutres arabes. Ces Africains sont des Makoûa, des Inhambane, des Mantchaoua, des M'chambara, etc. Il y aurait eu cependant, près d'Anorotsangana, au XV^e^ siècle, une colonie d'Africains, esclaves fugitifs, sans doute, vue par Albuquerque. Dans le chapitre VII, enfin, M. Grandidier indique comme dernière source de métissage les nombreux Européens qui, depuis le XVI^e^ siècle, ont atterri, séjourné et même demeuré définitivement dans l'île de Madagascar. Ces métis proviennent des naufrages portugais du XVI^e^ siècle, des voyages des Hollandais au XVII^e^ siècle, de l'occupation des Français au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles. L'installation des forbans sur la côte Est, au XVIII^e^ siècle, a donné naissance à toute la caste des Zanamalatto ou mulâtres, qui ont joué un rôle dans l'organisation des Betsimisaraka et dont M. Grandidier fils nous a retracé l'histoire avec une étude sur Tamsimalo, parue dans la *Revue de Madagascar*. Nous les retrouvons au commencement du XIX^e^ siècle, lors de la conquête de Radama I^er^ et plusieurs de leurs descendants subsistent encore actuellement, bien que les principaux aient été tués par ordre de ce chef. M. Grandidier consacre plusieurs pages à l'histoire de ces pirates Read et Teat, David Williams, Achen Jones, North, James Avery, Thomas Tew, William Kid, Georges Rooth, Culliford, John Bowen, Cornelius, Thomas White, Howard, Halsey, John Pro, Nicolas Dove, l'ancien compagnon de Drury au XVII^e^ siècle. Puis, vers 1720, Edward England, Taylor, la Buse et Condent, qui dépassèrent leurs devanciers par la hardiesse de leurs coups de mains. Les centres d'opération de ces pirates étaient l'île de Sainte-Marie, où l'on en signale dès 1698, qui en comptait 400 en 1712 et 1.200 en 1720, Foulpointe sur la Grande-Terre où ils avaient établi des fortins armés de canons et l'îlôt Marosy ou Mangabe, au fond de la baie d'Antongil ; sur ce chapitre se clôt la première partie du volume qui vient de paraître.

Telle est, Messieurs, l'œuvre très importante que M. Grandidier nous a donnée. Si aucune affirmation n'est prononcée (et il semble qu'à moins de découvertes nouvelles semblables ou même plus complètes que celles de Mahanara et de Benavony, aucune affirmation ne saurait être formulée), l'ensemble des traditions recoupées par les documents existants est nettement mis au point désormais.

A ce titre, comme l'auteur le reconnaît lui-même, les voies sont ouvertes et tracées dans une direction sûre pour les investigations. Dans cet ouvrage considérable, en effet, aucun des documents trouvés ou parus jusqu'à ce jour n'a été négligé : chacun y figure à sa place et à son rang. Le savant qui a consacré sa vie entière à l'étude de la Grande Ile, qui fait continuer par son fils les recherches et les investigations, et qui a réuni la plus complète collection bibliographique qui puisse exister sur Madagascar, était seul à même de mener à bien cette tâche. Je vous propose donc, Messieurs, d'envoyer à notre devancier et collaborateur actuel l'expression de notre reconnaissante admiration.

En dernier lieu, permettez-moi de vous exposer mon avis personnel sur les conclusions pratiques qu'il est possible de dégager de cet important travail, au point de vue ethnographique et historique.

Un premier fait reste définitivement acquis après l'argumentation serrée de M. Grandidier : c'est l'origine indo-mélanésienne nettement établie du peuple malgache, c'est-à-dire de la seconde stratification

ethnique, pour employer l'expression de M. Hamy, qui occupe actuellement la totalité de l'île et parle la même langue.

Deux problèmes en découlent : 1° Savoir quelle était la première stratification, c'est-à-dire cette population dont on a retrouvé les poteries avec les ossements d'æpiornys, dont les vestiges ont donné lieu à tant de légendes, la même peut-être que celle dont le nom, les vazimba, incarne les superstitions des Malgaches. Notre collègue M. Julien poursuit en ce moment une étude de philologie comparée qui permettra sans doute de séparer de la langue indo-mélanésienne les éléments primordiaux, tels que les noms de choses, essentiellement indigènes, propres au pays, noms qui devaient exister dans la langue primitive avant l'intrusion des nègres orientaux.

2° Distinguer et définir les diverses races qui, par leurs immigrations, ont produit dans la seconde stratification des métissages différents. Le plus important de tous provient sans conteste des Arabes : sur 180 pages dont se compose le volume de M. Grandidier, leur histoire en occupe 60, et nous croyons que beaucoup de vestiges de colonies arabes, restés inconnus, principalement dans le Nord-Est, seront encore signalés sur la terre malgache, et que des filiations nouvelles viendront augmenter aussi les ramifications de ces descendances déjà multiples. C'est dans cet esprit que j'ai tenu à dresser sous une forme graphique, c'est-à-dire synoptique, le relevé total des généalogies des familles de tous les chefs de Madagascar.

Pour celui qui étudie en effet l'empire colonial que les Arabes de l'Yémen et de l'Oman avaient constitué dès le X^e^ siècle dans l'Océan Indien, empire qui comptait les villes importantes de Moguedchou, Mèurka, Braoua, Lamoû, Melindi, Mombase, Mafiia, Kiloua, Sofala, sur la côte orientale d'Afrique, n'est-il pas évident que Madagascar, relié à cette côte par les îles Comores, qu'ils avaient déjà peuplées presque complètement, était avec ses ressources en bétail, en légumes et en bois, le centre de ravitaillement de ces marins commerçants.

Si donc nous voulons avoir une idée précise de ce que fut à cette époque lointaine la colonie arabe de Madagascar, c'est l'empire colonial arabe tout entier, de Ceylan à la baie de Delagoa, qu'il nous faut reconstituer, sur le territoire Indien, le rivage Persan, la côte d'Oman et le sol africain.

Ce travail, le capitaine de vaisseau Guillain l'avait commencé en 1846 ; M. Grandidier l'a continué dans une partie de son ouvrage, éclairci et mis au point.

A bord du brick *Le Ducouëdic*, Guillain, en 1846, 1847 et 1848, parcourut cette côte d'Afrique, cherchant, fouillant, interrogeant et recueillant de nombreux documents. Quand il les mit en ordre et qu'il voulut les compléter par l'étude des anciens géographes arabes, il s'aperçut que, sur certains points, les renseignements fournis par ceux-ci, dont plusieurs, tels qu'Edrisi, n'avaient jamais visité les lieux qu'ils décrivaient, étaient vagues et parfois incohérents. Il s'adressa alors aux relations portugaises.

Ces hardis marins, en effet, doublant en 1487 le cap de Bonne-Espérance, se heurtèrent les premiers contre ce formidable empire arabe qui n'avait cessé de s'agrandir depuis 500 ans, et en remontant jusqu'à Socotora, ils virent toutes les villes anciennes en pleine prospérité, quelques-unes dans une splendeur qui les stupéfia : ils surprirent en un mot brusquement le fonctionnement de toute la vie commerciale de cet empire.

Ils nous en ont laissé des descriptions copieusement documentées,

complétées par des documents originaux enlevés par eux aux Arabes, tels que la chronique de Kiloua, qui permettent non seulement de préciser ce qu'était alors la côte d'Afrique, mais aussi de reconstituer son histoire.

Guillain tenta cette reconstitution : le seul reproche qu'on puisse faire à son œuvre est d'être volumineuse et diffuse, mais combien abondante de renseignements.

M. Grandidier vient d'étendre cette reconstitution à Madagascar, en puisant aux mêmes sources et en les complétant par l'apport des travaux et des découvertes modernes.

La mine est loin d'être épuisée, Messieurs, et l'avenir nous réserve encore de nombreuses trouvailles, aussi bien dans l'étude des vieilles chroniques portugaises que dans les renseignements fournis par les traditions et les découvertes locales ; le recoupement de ces deux documentations doit assurer la vérité.

ANT. JULLY.

LES RÉFORMES DE 1889

L'autonomie des fokon' olona et les règlements des gouverneurs de l'Imerina

MESSIEURS,

L'étude que j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie était depuis longtemps préparée dans ses grandes lignes ; on pourrait l'intituler la *troisième grande réforme de Rainilaiarivony*. Ce travail de simple traduction ne mériterait pas qu'on s'y arrêtât, si la question qu'il traite ne présentait, au point de vue de la sociologie malgache, un intérêt le faisant rentrer dans le cadre de nos investigations. Je me suis, depuis longtemps, consacré à l'étude des institutions indigènes et j'ai acquis la conviction qu'il serait profitable d'en faire connaître les principes fondamentaux, parce que, conservés en tout ce qu'ils ont d'humain et d'équitable, ils pourraient servir d'excellente base à l'œuvre de rénovation que la France a assumée à Madagascar. Il m'a toujours semblé que l'on devait tirer un utile parti des vestiges que nous a laissés le passé, car ils nous fournissent, pour le moins, un plan d'organisation conforme aux traditions et approprié aux mœurs autant qu'aux besoins de nos sujets. La plupart des matériaux nécessaires à cette réédification étaient épars et certains autres complètement disparus ; je me suis donc assigné la tâche de procéder à un groupement des éléments subsistants, auxquels j'ai ajouté tous ceux que le témoignage d'indigènes offrant quelque crédit m'a permis de tenir pour indiscutables, alors même que des preuves matérielles faisaient parfois totalement défaut. C'est donc bien plus dans les recherches auxquelles elle a donné lieu que dans le peu d'inédit qu'on y puisera que réside le faible mérite de cette étude, formant, en quelque sorte, un troisième chapitre au travail d'ensemble qui a débuté par l'institution des *Sakaizambohitra*, suivie du *Code de 1881* ou *des 305 articles* (1).

Dans les travaux susvisés, j'ai eu le dessein de mettre en évidence les efforts incontestables déployés par Rainilaiarivony pour arriver à mettre de l'ordre dans l'administration de son pays, enrayer les abus, imposer le respect de la propriété, enfin, assurer l'intégrale perception des impôts et des taxes dus au trésor.

Il est curieux de suivre étape par étape l'évolution qui se produisit chez cet homme d'état malgache, le plus grand après *Andrianampoinimerina*,

(1) Voir revue trimestrielle *Notes, Reconnaissances et Explorations*, 5e vol., page 557, et 6e vol., page 93.

et d'observer l'esprit novateur qui signale chacune de ses réformes.

Arrivé au pouvoir en 1864, à la faveur d'une révolution de palais où son rôle actif avait failli le perdre, Rainilaiarivony semble n'obéir d'abord qu'à la préoccupation de bien affermir sa situation. Il prend tout de suite le parti décisif de s'imposer à force d'audace, se débarrassant, au moindre soupçon, de ceux qui lui font ombrage ou le contrecarrent. Ce ne sera que plus tard, lorsqu'il verra tout le monde trembler à sa voix, que, sûr enfin de lui-même et exempt de préoccupation en ce qui touche sa propre sécurité, il songera à faire acte de gouvernant et de réformateur. Ses premières mesures, depuis longtemps méditées sans doute, ne voient le jour qu'en 1878, quatorze années après sa prise du pouvoir, mais alors qu'il se sent de taille à attaquer de front ses ennemis ; ce sont les nobles, et, avec eux, toutes les vieilles institutions féodales qu'il a rêvé d'anéantir au profit de la roture, dont il est issu et qui, trop longtemps, a subi un joug devenu, à son sens, exécrable et humiliant. La création des *Sakaizambohitra*, ou amis des villages, causa, nous le savons, la ruine de l'aristocratie malgache et des privilèges qu'elle possédait. Malheureusement, l'autorité, enlevée à ceux qui, par un long usage, avaient appris à l'exercer, et donnée d'emblée à des fonctionnaires ignorants dont toute la vie antérieure s'était écoulée dans la condition infime et méprisée en Imerina du soldat, n'amena pas les effets heureux que, peut-être, Rainilaiarivony avait espérés. Les nobles étaient, sans doute, irrémédiablement atteints, mais sans qu'il en fût résulté aucun profit pour les populations devenues maintenant la proie d'une véritable armée de fonctionnaires, d'autant plus âpres à la curée que leurs appétits multiples avaient longtemps été contenus.

De cette institution avortée des « Amis des villages », il nous est resté, sous forme de code précieux à consulter, la preuve manifeste des excellentes intentions et des vues élevées du Premier Ministre hova. La perturbation produite par ce renversement des facteurs sociaux, équivalant à l'émancipation des classes roturières, fut telle que, trois ans après, Rainilaiarivony avisait aux moyens d'y porter remède, non en rétablissant l'ancien état de choses (sa haine de l'aristocratie le lui interdisait), mais en essayant de suppléer à l'ignorance des 6.500 *Sakaizambohitra* qu'il avait inconsidérément déchaînés sur le pays par l'institution d'un haut contrôle comprenant des sortes de ministères, auxquels toutes les questions, même les moins complexes, durent, obligatoirement, être soumises par les *Antily*. C'était le nouveau titre donné aux « Amis des villages », devenus l'épouvante des populations. En réalité, le mal restait le même sous une appellation différente et la centralisation à outrance qui résulta des réformes apportées aux rouages administratifs provoqua à Tananarive un tel afflux de demandes et d'affaires que les questions les plus urgentes exigèrent des mois pour être solutionnées et que les *Antily* virent leur action complètement paralysée dans l'attente d'instructions et d'ordres qui ne leur parvenaient plus. Il devait, quand même, résulter de ces modifications un bienfait : ce fut la codification et la promulgation des lois de 1881, lesquelles, outre qu'elles déterminaient les attributions administratives et la compétence des *Antily*, consacraient pour la première fois nombre d'usages et de règles coutumières en vigueur depuis des temps immémoriaux. C'est le plus sérieux document de législation que nous possédions sur la société malgache, représentant sur le code dit des 101 articles, promulgué sous Ranava-

lona II, en 1868, un progrès énorme dans le sens des idées libérales et humanitaires.

Les ministères et l'excessive centralisation dont je viens de parler, bien que marquant un progrès sur le passé, progrès dont la population bénéficia dans une certaine mesure, eurent, après huit années d'existence, pour effet de déterminer un mouvement inverse et qui se traduisit par une initiative plus large laissée aux *Antily*.

Dès la fin de 1881, c'est-à-dire immédiatement après la substitution purement nominale des *Antily* aux *Sakaizambohitra* et la création des ministères, préoccupé des difficultés survenues avec la France et qui devaient, pendant trois ans, porter alternativement la menace d'une invasion de la côte orientale à la côte occidentale ; obligé, en outre, d'envoyer des ambassades en Europe et en Amérique, d'effectuer de fréquentes levées de soldats afin de renforcer les garnisons des provinces, Rainilaiarivony se désintéresse des questions intérieures et montre une tendance de plus en plus marquée à abandonner aux populations le soin de gérer elles-mêmes leurs intérêts, de s'administrer et d'établir ces mesures collectives qui, prises pour la défense des intérêts communs, devaient amener les meilleurs résultats. C'était, dans son acception la plus large, l'autonomie des groupements populeux, c'était les *Antily* efficacement surveillés et dirigés par leurs administrés, et, du même coup, la fin des abus, en un mot, le vrai remède à la situation, remède spontanément éclos du bon sens populaire abandonné pour la première fois à sa propre inspiration. Cette révolution pacifique prit naissance, ai-je dit, dans le sein même des fokon'olona, qui, par la force des circonstances, furent amenés à substituer leur propre contrôle à celui, devenu trop nominal, des ministres de Tananarive. Ils ne recoururent plus désormais à ces derniers qu'en cas d'absolue nécessité et pour des questions graves telles que des conflits avec leurs *Antily*.

Rainilaiarivony, tout entier aux angoisses que lui causaient ses difficultés avec la France, laissa s'accomplir et favorisa même le mouvement dans lequel s'engageaient irrésistiblement les populations de presque tous les points de l'Imerina. Bien plus, le 7 novembre 1884, lorsque les habitants d'Ambatofinandrahana vinrent soumettre à son approbation une sorte de contrat collectif par lequel ils s'engageaient à observer certaines prescriptions qui devaient assurer dans leur district le maintien de la sécurité et de l'ordre, non seulement il souscrivit à cette proposition, mais il eut l'inspiration d'en faire publier le texte à la gazette officielle, en saluant ce symptôme du mot de *fandrosoana* (progrès) et de dire la satisfaction qu'il éprouverait à voir cet exemple imité par d'autres. C'était, on le voit, l'administration du peuple par lui-même que cet autocrate favorisait, sans même songer à en prendre ombrage. La première convention rédigée par les habitants d'Ambatofinandrahana, et qui devait, l'année suivante, être imitée par la majorité des villages de l'Imerina, était des plus concises :

« Les habitants du district d'Ambatofinandrahana ont rédigé « l'accord ci-dessous, dont les stipulations leur ont paru devoir profiter « à tous :

« 1° Ceux convaincus d'avoir vendu de l'alcool se verront punis « par la communauté (fokon'olona) d'une amende de cinq piastres ; « leur alcool sera en outre répandu.

« 2° Ceux qui seront surpris à boire de l'alcool seront punis par « le fokon'olona d'une amende d'un bœuf et d'une piastre.

« 3° Chaque chef doit répondre du village dans lequel il réside, « et, s'il néglige de mettre les délinquants en état d'arrestation, c'est « lui qui devra payer les amendes susvisées ».

Les mesures prévues par les habitants d'Ambatofinandrahana se réduisaient, en somme, à peu de chose, et sévir contre l'ivrognerie parut, à l'origine, être le moyen d'éviter tout désordre. Mais l'idée, étant née, fit du chemin et le *fanekem-pokon'olona*, publié, le 8 mai 1885, pour la ville de Tananarive, constituait, avec ses 59 articles, un véritable code, où les infractions de toute nature étaient prévues, y compris, en cas de silence, l'application des lois promulguées en 1881. Je me propose de faire, des *fokon'olona* et des conventions des corps de village, une étude ultérieure, qui fera ressortir le parti considérable que, grâce au décret du 9 mars 1902, récemment promulgué, l'on peut tirer d'une organisation basée sur le principe de la responsabilité collective, sauvegarde la plus sûre, dans ces pays-ci, des intérêts individuels.

Ce n'est qu'après le traité du 1er décembre 1885, mettant fin aux hostilités avec la France et consacrant la victoire de nos armes par l'abandon qui nous était fait en toute propriété du territoire de Diego-Suarez, après aussi les premières difficultés qu'amenèrent les négociations pour contracter un emprunt de 15.000.000 de francs, destiné au paiement de l'indemnité de guerre, que Rainilaiarivony put reporter son attention sur ce qui se passait à l'intérieur et juger exactement de la situation qui venait de s'y créer en dehors de lui, quoique avec son tacite consentement.

Depuis 1881, bien des changements s'étaient produits dans le personnel des *Antily* et encore plus parmi les premiers Sakaizambohitra de 1878. L'initiative, de plus en plus large, abandonnée aux fokon'olona avait causé l'élimination naturelle des agents sans valeur et de ceux que leurs abus avaient rendus intolérables. Cette sorte d'autonomie laissée aux corps des villages avait donc eu pour première conséquence heureuse l'épuration des chefs, au remplacement desquels les fokon'olona procédaient d'eux-mêmes, choisissant presque toujours pour les mettre à leur tête des hommes dont la probité, l'énergie et la valeur ralliait les suffrages du plus grand nombre. Le Premier Ministre n'apporta aucune modification essentielle à un état de choses auquel il reconnaissait de sérieux avantages. Le calme était effectivement rétabli dans le pays; la propriété, devenue plus stable, avait facilité les progrès de l'agriculture, et, partout en Imerina, les habitants se montraient satisfaits. Soucieux néanmoins de ne rien laisser qui passât inaperçu et toujours préoccupé au plus haut point de l'état d'esprit de ses sujets, Rainilaiarivony tint à établir une sorte de contrôle permanent entre le pouvoir central et les chefs élus des populations, détenteurs d'une partie de sa propre autorité. Il avisa donc aux moyens non de transformer, mais de perfectionner le système déjà décrit et de fixer les attributions des *Antily*, dont il changea encore le nom en celui de *Gouverneurs madinika*, par opposition, sans doute, aux *gouverneurs* plus importants des provinces côtières et aussi, il faut le dire, parce que la première appellation d'*Antily*, qui signifie «placé en sentinelle» et sous-entend une mission de surveillance émanée de l'autorité suprême, ne convenait plus pour désigner des fonctionnaires librement choisis par la population. Dans le but indiqué plus haut, la rédaction d'un nouveau règlement fut immédiatement entreprise.

C'est le 19 février 1889 que, devant une assemblée, à laquelle as-

sistent les *ray aman-dreny* (1) du peuple et les gouverneurs des quatre plus vieilles subdivisions politiques (Avaradrano, Sisaony, Ambodirano, Marovatana), le Premier Ministre annonça pour la première fois son intention de consacrer, en l'améliorant, le nouveau régime administratif de l'Imerina. Il développa comme suit la façon dont il entendait que le rôle des gouverneurs madinika fût compris :

« Ainsi que nous étions tombés d'accord à ce sujet, la reine vous « a fait appeler aujourd'hui pour vous entretenir de la nouvelle insti- « tution des gouverneurs, dont le but est, vous le savez, de travailler « au bien du royaume et au bonheur des habitants. Les instructions « que chacun de vous devra appliquer dans la circonscription qui lui « a été déterminée sont prêtes. Lecture va vous en être faite, afin que « vous soyez tous au courant. Des instructions plus détaillées vous « seront données ultérieurement, qui vous éclaireront sur tous les « points concernant vos attributions et les diverses questions qui s'y « rattachent. Vous n'agirez donc, jusqu'à nouvel ordre, qu'en vous « conformant au présent texte provisoire. »

La lecture ayant été faite et chaque article commenté et expliqué par le Premier Ministre lui-même, Rainilaiarivony ajouta :

« C'est, je tiens à vous le répéter, afin que vous travailliez au bien « du royaume et de la population que je crée votre corps ; par consé- « quent, si, dans les instructions qui vous sont données aujourd'hui, « vous constatez, à leur mise en pratique, que certaines d'entre elles « peuvent nuire aux intérêts du peuple, faites-m'en connaître la raison. « Vous vous mettriez en faute si, dans cet ordre d'idées, vous perdiez « mes intentions de vue. »

Alors fut délivré aux nouveaux fonctionnaires le texte provisoire qui déterminait leur rôle, fixait leurs obligations administratives, leur compétence judiciaire, et leur servait en même temps de titre officiel de nomination. Ce document, qui n'avait jamais été traduit, complète utilement celui qui sera donné plus loin. Il est nécessaire de les étudier ensemble pour apprécier à sa juste valeur l'importante réforme qui fait l'objet de cette communication.

Instructions provisoires données aux gouverneurs de l'Imerina

I

Vous êtes nommé en qualité de gouverneur à..... Tous les deux mois, vous devrez parcourir votre circonscription afin de bien connaître l'état de la population et ses changements ; vos déplacements ne devront toutefois s'effectuer que comme de simples promenades, afin qu'ils ne causent aucun dérangement aux habitants.

II

En tant que magistrat, vous connaîtrez des litiges depuis 50 piastres ou deux esclaves et au-dessous, des procès entre époux, des spolia-

(1) Les ray aman-dreny sont les membres les plus anciens, les plus expérimentés et les mieux écoutés dans le fokon'olona, ceux dont l'avis est toujours requis dans des circonstances difficiles.

tions (*manao an-keriny*, (1) et des crimes punis des fers et de la prison jusqu'à une durée maxima d'un an. Lorsque les parties voudront faire appel du jugement à Tananarive, elles ne pourront en être empêchées. En pareil cas, fixez aux parties un délai convenable afin qu'elles se présentent au tribunal d'appel et indiquez-leur la date à laquelle elles devront y être rendues.

Dans ce but, vous les préviendrez l'une et l'autre que celle qui ferait défaut perdrait, de ce fait même, le procès. Vous écrirez, en outre, comme suit au chef du service de la justice :

A M.....

Chef du service judiciaire,

X... et Y... ayant porté un différend devant notre tribunal, X..... (ou Y....) a déclaré vouloir faire appel du jugement rendu. A cet effet, les deux parties doivent se présenter le.....devant votre tribunal; en conséquence, nous vous les adressons.

Signé : R...

Vous devrez expédier en même temps le dossier du procès, comprenant interrogatoires et dépositions des témoins, ainsi qu'une copie du jugement rendu par vous.

III

Il est en votre pouvoir de convoquer tous les fokon'olona de votre circonscription si une question importante, telle que routes, ponts, digues, ou toutes autres d'utilité publique et intéressant la circonscription, doit être étudiée ; vous pourrez, en outre, réunir les travailleurs nécessaires à l'exécution de ces entreprises. Si, au lieu de réunir la population dans un tel but, c'est une intention coupable qui vous la fait convoquer, cela vous exposera à la rigueur des lois.

IV

Construisez une prison afin d'y interner les condamnés aux fers ou à l'emprisonnement, les auteurs de délits et les personnes en prévention ou pour lesquelles vous attendez des ordres de l'administration supérieure.

V

Afin que chacun puisse prendre connaissance des décisions de l'autorité et des charges qui lui incombent, un cadre en bois sera installé dans la cour des gouverneurs pour servir à l'affichage de la *Gazety Malagasy* et de tous autres placards ou avis que le Gouvernement voudra faire connaître à la population.

---

(1) Etaient compris sous la rubrique de *maka an-keriny* ou *manao an-keriny*, litt. prendre ou agir par violence, les délits suivants:

Disposition d'une somme, d'un bien ou d'effets litigieux et faisant l'objet d'une instance pendante en justice.

Déplacement de meubles ou d'effets mobiliers et de sommes d'argent litigieux sans le consentement de l'autre partie intéressée.

Prendre, en recourant à la force ou à des menaces, un objet malgré la volonté du propriétaire et le payer au-dessous de sa valeur.

Par les mêmes moyens, s'approprier momentanément un meuble, outil, animal, et s'en servir ; disposer d'un immeuble, même avec l'intention de le rendre, contre le gré du propriétaire.

Contraindre par la force ou les menaces un individu à faire une mauvaise action, à commettre un crime, etc.

VI

Si des désordres se produisent dans les villes ou même dans les campagnes, le gouverneur, ses adjoints ou ses délégués auront qualité pour les faire cesser ; ils pourront, dans ce but, se faire accompagner d'hommes domiciliés dans la localité où ils résident, lesquels devront faire tout ce qui est possible et juste pour les aider. Si les personnes convoquées dans ces conditions se refusent à prêter le concours qui leur est demandé, vous pourrez les contraindre à s'exécuter par voie de réquisition.

VII

C'est vous, gouverneur, qui devez vous occuper de toutes les affaires surgissant dans les villages que vous administrez, telles que morts subites ou homicides, malades tombés dans la détresse, pauvres et infirmes, amélioration des sources, propreté des villages et de toutes les maisons particulières, isolement des lépreux et des varioleux dans les localités désignées à cet effet, encouragements à donner à l'agriculture et, en général, toutes choses pouvant contribuer au bien-être des populations.

VIII

Si un individu quelconque se dit envoyé par un autre, et que, parlant en son nom, il en prend prétexte pour escroquer (*mitoroka*) les habitants, les dépouiller de leur avoir ou les molester, mettez le en état d'arrestation et informez Rainilaiarivony, Premier Ministre et commandant en chef.

IX

Si des individus viennent en chercher d'autres pour en faire leurs aides de camp ou leurs gardiens de bœufs, sans que vous ayez reçu à ce sujet un avis écrit de Rainilaiarivony Premier Ministre et commandant en chef, ne laissez point partir ceux qu'on vient ainsi prendre et désignez au Premier Ministre ceux qui agissent de la sorte.

X

Les gouverneurs peuvent étudier, de concert avec leurs collègues des circonscriptions limitrophes, les questions qui les intéresseront au même titre ou réclameront leur collaboration.

XI

Les gouverneurs devront, chaque mois, adresser au premier ministre et commandant en chef un rapport sur toutes les affaires qu'ils auront traitées et les événements qui se seront accomplis dans leur circonscription ; toutefois, si une question urgente surgit, ils n'attendront point ce délai, mais devront, au contraire, la faire connaître sans retard. Dans ce but, ils la présenteront aux aides de camp du Premier Ministre, qui sont à Avara-dRova.

XII

S'il est une question pour laquelle votre entente avec les *rayaman-dreny* est nécessaire, sachez vous mettre bien d'accord avec eux.

XIII

Si un individu qui n'a pas été agréé par l'autorité supérieure se fait passer pour gouverneur, conduisez-le à Tananarive.

XIV

Si une personne, quelle qu'elle soit, est surprise en train de chercher de l'or ou tout autre métal, argent, cuivre, plomb, pierres précieuses, diamants, charbon, etc., dans les limites de votre circonscription, à moins que vous n'ayez reçu, à son sujet, un avis écrit du Premier Ministre et commandant en chef, arrêtez-la et conduisez-la à Tananarive ; si elle s'enfuit ou qu'elle résiste, recourez à la force.

S'il est des mesures non prévues dans mes présentes instructions et que vous sachiez propres à servir les intérêts du gouvernement, portez-les d'urgence à la connaissance de Rainilaiarivony, Premier Ministre et commandant en chef.

Le 19 mars de la même année, une nouvelle convocation réunissait au Nord du Palais tous les gouverneurs d'Imerina auxquels, en attendant que le texte définitif des instructions et règlements à appliquer par eux fût élaboré, on allait remettre, comme devant régler leur ligne de conduite provisoire, le Code des 305 articles. Cette hâte, tout à fait contraire à la façon habituelle qu'avait le gouvernement malgache de traiter les affaires, même les plus importantes, montre jusqu'à quel point, en la circonstance, Rainilaiarivony avait à cœur de rendre stable et définitive une institution dont les avantages lui étaient, dès le début, nettement apparus. Le kabary qu'il prononça est plus instructif encore que celui du 18 février précédent ; en voici les principaux passages, qui indiquent clairement le rôle de surveillance que les *rayaman dreny* et les *fokon'olona* eux-mêmes devaient exercer sur les actes de leurs gouverneurs.

« Quant à vous, dit-il en s'adressant à ceux-ci, conduisez-vous « bien. N'allez pas, parce que vous êtes les chefs, extorquer de l'argent « aux populations en prétextant que des fonds vous sont nécessaires « pour l'exécution d'une tâche quelconque. Ce n'est pas dans ce but « que votre corps a été institué, mais, au contraire, pour donner la « tranquillité au peuple en surveillant tout le monde, afin que petits et « grands, riches et pauvres jouissent de ce qu'ils possèdent. En agis- « sant autrement, vous vous exposerez à un châtiment exemplaire. « Evitez toutefois qu'une crainte exagérée ne vous domine quand vous « traitez une affaire ; ne vous inquiétez pas de la façon dont vos actes « seront jugés, mais faites selon l'équité, les timorés étant incapables « de rien produire de bon. Ayez l'œil sur ces diffamateurs qui, « jaloux de voir les autres travailler et prospérer, faire du commerce « et réaliser des bénéfices, se mettent à les envier, les calomnient et « s'efforcent de leur nuire. Les paresseux qui, jaloux de la prospérité « de leurs voisins et des richesses honnêtement acquises par eux, n'ont « d'autre tourment que de les leur faire perdre sont des insensés.

« Conformément à l'article 2 du règlement qui vous a déjà été « remis, vous constaterez que votre compétence en tant que juges est « limitée ; les fokon-tany intéressés seront d'ailleurs là pour veiller « sur ce point ; toutefois, et pour le cas où vous craindriez d'outrepas- « ser vos pouvoirs et hésiteriez à prendre une décision, le Code des « 305 articles, qui va vous être distribué, vous servira de guide. Sachez « encore que la compétence dont vous êtes investis n'empêchera nul- « lement les plaideurs qui tiendront à faire appel de vos décisions à « Tananarive de requérir un deuxième jugement. Ils le pourront tou-

« jours, au risque de voir vos sentences confirmées, si elles sont recon-
« nues jugées selon l'équité ».

Se tournant du côté des *ray-aman-dreny*, Rainilaiarivony ajouta :

« La plus grande vigilance vous est aussi recommandée, car vous
« êtes à la fois les représentants de la reine et ceux du peuple. Evitez
« surtout, lorsque vous vous trouverez en présence d'un gouverneur
« dévoué et administrant selon la justice et le bon sens, de contester
« sa valeur, d'essayer de le discréditer ou de lui nuire parce qu'il ne
« se sera pas toujours rangé à votre façon de voir. Si vous agissiez
« ainsi, il deviendrait impossible d'obtenir une bonne administration.
« Sachez donc être impartiaux. Si les gouverneurs méritent des louan-
« ges, ne les leur ménagez pas; s'ils tombent dans l'erreur, donnez-leur
« des conseils et ne vous plaignez à moi que s'ils se refusent à suivre
« les indications qui leur seront fournies en vue de les remettre
« dans la bonne voie. »

Le recueil définitif des règlements promis aux nouveaux fonctionnaires ne devait leur être délivré que l'année suivante, en juillet 1889. Tous leurs actes, jusqu'à cette date, furent donc basés sur deux textes : le Code des 305 articles et les instructions provisoires du 18 février, déterminant leur compétence judiciaire et précisant les circonstances pour lesquelles leur intervention devenait nécessaire. Comme on va pouvoir s'en rendre compte par la lecture du document qui suit, un solide esprit d'organisation et une vraie sagesse avaient présidé à la rédaction des règlements nouveaux. Leur application intelligente pouvait parfaitement procurer à la société naissante de l'Imerina la relative stabilité de la famille, grâce à l'organisation d'un état civil, la transmission régulière du droit de propriété par les formalités édictées à ce sujet, la sûreté des transactions par les garanties exigées des débiteurs et l'enregistrement minutieux de tous les actes, enfin la sauvegarde d'un certain nombre de libertés individuelles par une série de mesures appropriées au caractère et au tempérament de la population, sauvegarde rendue plus efficace encore par les conventions des corps de villages auxquelles il a été fait allusion plus haut.

Telle était, en résumé, l'organisation de l'Imerina que nous connûmes avant la rupture de 1894 et que nous retrouvâmes au lendemain de la prise de Tananarive. Sous le nom d'*Administration centrale*, M. Ranchot, ancien Résident Général, délégué du Ministre des Affaires Etrangères auprès du général commandant en chef le corps expéditionnaire, tout en conservant telle quelle l'organisation régionale qu'on ne pouvait à ce moment tenter de modifier, organisa à Tsiazompaniry ce que Rainilaiarivony avait vainement essayé d'obtenir avec ses ministères. M. Berthier, notre collègue, et moi-même, eûmes l'honneur d'être, dans cette œuvre de première organisation, les modestes collaborateurs du chef éminent qui devait, l'année suivante, mourir si prématurément à Bangkok, autre poste de combat où il avait été envoyé en qualité de ministre de France.

Mais, nous étions à peine installés à Tananarive qu'une terrible insurrection éclatait, le jour même de la fête de la reine (22 novembre 1895), par le massacre, à Arivonimamo, du pasteur Johnson et de sa famille. Une répression prompte et sévère de ce mouvement, né dans la tribu farouche des Zanakantitra, amena une accalmie passagère, bientôt suivie de tous côtés par de nouveaux symptômes. Quand, en septembre 1896, le Général Gallieni prit la direction des affai-

res de la Colonie, toute l'Imerina était à feu et à sang. Des émissaires secrets parcourant le pays et, portant le mot d'ordre de la révolte jusque dans les provinces les plus éloignées, mirent nos troupes face à face avec le plus formidable des soulèvements. On sait avec quelle héroïque vaillance et au prix de quels sacrifices elles en triomphèrent. Toutefois, quand le calme fut rétabli, plus rien ne restait debout de ce qui avait été édifié avant et après l'entrée des Français à Tananarive. Il était, en outre, impossible de redonner aux gouverneurs une autorité dont ils s'étaient servis contre nous, et l'impérieuse nécessité de nous maintenir coûte que coûte et par nos seuls moyens dans les positions conquises mit, en ces temps critiques, le chef de la Colonie dans l'inéluctable obligation de recourir à un système administratif approprié aux circonstances.

Après six ans d'une domination qui, d'abord étayée sur le prestige des armes, a évolué insensiblement vers le caractère tutélaire que nous lui connaissons à l'heure présente, les populations, revenues à un sentiment plus juste de leur devoir et attachées à nous par leurs intérêts les plus chers, jouissent d'une quiétude profonde, qui éloigne de leur esprit toute idée d'émancipation ou de retour en arrière. Une justice bien distribuée, un ordre parfaitement assuré, la propriété et la vie des particuliers efficacement protégées ont ramené chez tous la confiance en un lendemain favorable au travail et au développement de la richesse publique. C'est donc maintenant qu'ayant plus le loisir de les étudier, se posera pour nous la question de savoir si, parmi les institutions anciennes de l'Imerina il n'en est pas dont on pourrait utilement s'inspirer en vue de l'établissement d'une administration indigène définitive. Un premier pas vient, avec la nouvelle organisation, d'être fait dans cette voie ; je suis persuadé qu'il en résultera le plus grand bien.

G. JULIEN.

LES RÈGLEMENTS

DES

GOUVERNEURS DE L'IMERINA

1889

Actes que doivent transcrire les gouverneurs dans les livres officiels

1. — Toutes les naissances et tous les décès survenus dans leur circonscription. — Le droit est d'un voamena, 0 fr. 20.

2. — Les mariages. — Le droit est d'un sikajy, 0 fr. 60.

3. — Les adoptions et rejets d'enfants. — Le droit est d'un kirobo, 1 fr. 25.

4. — Les ventes d'esclaves faites soit sur les marchés, soit dans les villages. — Le droit est d'un loso, 2 fr. 50.

5. — Les ventes de terres ou libération de créances (purges d'hypothèques). — Le droit est de cinq piastres pour cent, (5 °/₀).

6. — Les contrats de fehi-vavany (1). — Le droit est d'un ilavoamena, 0 fr. 10 par piastre.

7. — Les contrats ou conventions commerciales à échéance. — Le droit est d'un sikajy, 0 fr. 60.

8. — Les placements ou prêts d'argent à intérêts. — Le droit est d'un douzième des intérêts.

9. — Les libérations d'esclaves. — Le droit est de un kirobo, 1 fr. 25.

10. — Les testaments ou partages de biens. — Le droit est d'un kirobo, 1 fr. 25.

11. — Les biens laissés en déshérence.

12. — Les tolo-bohitra (dotations) (1). — Le droit est d'un kirobo, 1 fr. 25.

---

(1) Cette vente comporte l'aliénation de l'usufruit d'un immeuble pour un temps déterminé. Le débiteur propriétaire conserve le droit de libérer son immeuble à n'importe quelle époque postérieure au délai du contrat, tandis qu'il ne peut opérer cette libération avant délai, à moins que son créancier usufruitier n'y soit consentant. L'usufruitier ou créancier peut, à son tour, donner ce même immeuble en fehi-vavany, mais il reste responsable, vis-à-vis de son débiteur, de la mise en jouissance de ce dernier dès remboursement de la créance qu'il possède sur lui. Enfin, le propriétaire de l'immeuble donné en fehi-vavany peut en opérer la vente définitive à une tierce personne, et, dans ce cas, le nouveau propriétaire devient le débiteur de l'usufruitier et n'acquiert lui-même la pleine possession de son bien qu'en remboursant ce dernier. Le fehi-vavany est donc, on le voit, une sorte d'antichrèse.

Règlements que les gouverneurs de l'Imerina ont à appliquer

CONVENTIONS A ENREGISTRER

1

Quand des personnes contractent des obligations et que leur arrangement doit être enregistré dans vos livres, vous en faites la lecture en présence des parties intéressées si cet arrangement est préalablement rédigé dans sa forme définitive, après quoi vous le transcrivez dans les livres officiels et toujours en présence des parties ; si l'acte ne vous est pas présenté tout rédigé, rédigez-le vous-mêmes dans le sens que vous indiqueront les contractants et faites-en la transcription en leur présence dans les livres officiels. Les contractants, soit qu'ils vous aient apporté leurs actes rédigés à l'avance, soit que vous en ayez rédigé vous-mêmes les termes, devront être munis chacun d'une copie au propre faite sur une feuille de papier portant le sceau dont vous avez le dépôt ; cette pièce devra être remise aux intéressés le jour même où ils se seront présentés, et vous ne devrez, pour la leur livrer, solliciter d'eux aucun délai. Si vous ne vous conformez pas à ces prescriptions, vous serez punis d'une amende de dix bœufs et de dix piastres.

2

Si des personnes qui ont conclu un arrangement viennent auprès de vous en requérir l enregistrement, puis qu'un malentendu surgisse lorsqu' elles se trouveront en votre présence, renvoyez-les en les invitant à se représenter lorsqu'elles seront de nouveau tombées d'accord, mais évitez d'intervenir pour arranger les conditions de leur entente.

3

Si un contrat a été transcrit dans vos livres et que les parties intéressées veuillent en modifier les clauses, le contrat pourra être modifié; toutefois, lorsqu'il s'agira de modifier ou d'annuler un acte, faites-vous remettre les copies revêtues du sceau de l'Etat qui ont été précédemment délivrées aux intéressés, et faites-en l'incinération en leur présence. Si les modifications demandées ou l'annulation étaient faites sans que vous vous soyez, au préalable, fait délivrer les copies détenues par les parties contractantes, les stipulations du premier contrat ne seraient ni changées, ni invalidées, et vous seriez pécuniairement responsables du préjudice causé de ce fait.

4

Si des personnes sont d'accord pour vous demander l'enregistrement d'un acte et que bien que le sachant contraire aux lois du royaume, vous en fassiez la transcription, ceux de vous qui aurez agi ainsi serez punis conformément aux lois du royaume et le contrat sera nul de ce même fait.

---

(1) On appelle tolo-bohitra tous les biens donnés en dotation aux enfants, garçons ou filles, avant le partage définitif. Un étranger peut être l'objet d'un tolo-bohitra; c'est alors une sorte de donation.

DES ADOPTIONS ET DES REJETS D'ENFANTS. — DES LIBÉRATIONS D'ESCLAVES

5

Si une adoption, un rejet d'enfant ou une libération d'esclave est demandée et qu'une personne y fasse opposition, ajournez la perception du hasina (1), de même que la rédaction de l'acte, et dites ceci à la personne qui fait opposition : « Il vous est donné un délai d'une semaine pour réfléchir ; à l'expiration de ce délai, vous devrez revenir ici, vous ou une personne vous représentant, de même que celle à qui vous faites opposition ou à défaut son mandataire ; si alors vous persistez dans votre refus, nous vous délivrerons une pièce que vous présenterez aux juges, car une opposition ne saurait durer indéfiniment, les autres causes de retard que l'on peut subir étant nombreuses ; si, d'autre part, vous ne vous représentez pas, il en sera déduit que vous cessez toute opposition et, dès lors, l'acte devra être transcrit dans les livres officiels ». Si vous ne vous conformez pas à cette façon de procéder, vous serez punis d'une amende de dix bœufs et de dix piastres.

Voici le modèle de l'avis que vous adresserez aux juges :

A

R...

Chef du service judiciaire.

Voici, Monsieur, ce dont on vous avise : X.....s'étant présenté à nous, Y.....a fait opposition à sa requête : nous vous l'envoyons donc pour qu'il expose à la justice les motifs de son opposition.

Dit

R...

Gouverneur

DES TESTAMENTS

6

Si des personnes viennent vous dire : « Voici le testament de X....., enregistrez-le », vous ne devrez pas l'enregistrer, si la personne que l'on vous désigne ne se présente pas elle-même ; si elle est dans l'impossibilité de se présenter, envoyez auprès d'elle quelques-uns de vos collègues et des membres du fokon'olona, afin de l'interroger et faire en sa présence la lecture de l'acte, de façon à savoir exactement si ce sont bien ses volontés ou non. Si vous ne procédez pas ainsi, vous serez punis conformément à la loi.

7

Si une personne ayant à vous demander l'enregistrement de dispositions testamentaires est gravement malade et qu'elle vous fasse prévenir de l'impossibilité où elle se trouve de se présenter à vous, vous dépêcherez immédiatement auprès d'elle un nombre de vos collègues non inférieur à trois, lesquels, lorsqu'ils prendront livraison du testament, devront être assistés de quatre membres au moins du

(1) Le hasina consistait en une somme d'argent versée à l'occasion de grands événements en reconnaissance de la souveraineté de la reine. Le hasina était aussi versé à l'issue d'un procès, à la conclusion d'un contrat dont il consacrait la légalité. La plupart des officiers et fonctionnaires et les fokon'olona eux-mêmes étaient, de par leurs attributions ou par suite de leurs prérogatives, susceptibles de percevoir des hasina ; ils en étaient alors dépositaires responsables vis-à-vis du chef de l'Etat.

fokon'olona. Ces fokon'olona devront, au retour, accompagner vos collègues, afin qu'ils vous apportent leur témoignage, de même que toutes personnes que le testateur aurait pu choisir et déléguer pour assister à l'enregistrement que vous ferez dans les livres officiels.

8

Si une personne a un enregistrement à vous faire faire, ni vous, gouverneurs, ni vos collègues, ne devez déléguer quelqu'un auprès d'elle, pas plus qu'elle ne peut vous inviter à y venir pour opérer cet enregistrement ; c'est au testateur à se déplacer et à venir vous trouver dans l'immeuble que vous a assigné le gouvernement comme local administratif : exception est faite pour les personnes dangereusement malades qu'on ne peut transporter, et auprès de qui vous enverrez prendre leurs dispositions par écrit, afin de les transcrire ensuite dans les livres officiels dont vous avez la garde. Si vous ne vous conformez pas à ces prescriptions, vous serez punis d'une amende de cinq bœufs et de cinq piastres.

9

Si une personne vient vous dire : « X..... est décédé ; voici ses dispositions testamentaires, » alors que des cohéritiers nieront l'authenticité de cette assertion, évitez d'en faire l'enregistrement, car il ne s'agit plus alors d'un testament à transcrire, mais bien d'un différend entre cohéritiers. Si vous faites quand même des enregistrements de cette nature, vous serez punis d'une amende de cent piastres pour chaque fois que vous aurez agi ainsi ; les actes que vous aurez dressés seront, en outre, tenus pour nuls.

10

Si un décès survient et que les membres de la famille vous en informent, ce n'est pas à vous, gouverneurs, à leur demander : « Quels « sont ses héritiers ; dites-nous comment le défunt a disposé de ses « biens, afin que nous opérions l'enregistrement de ses volontés » ; vous vous bornerez, au contraire, à enregistrer le décès, là se limitant votre rôle. Vous ne pouvez, en effet, contraindre les intéressés à demander un enregistrement qu'ils ne sont peut-être pas encore décidés à faire faire. Si vous agissez autrement, vous serez punis d'une amende de cinq bœufs et de cinq piastres.

DES MARIAGES A ENREGISTRER

11

Vous, qui êtes maintenant les gouverneurs, ne devrez enregistrer les mariages que si les deux futurs comparaissent devant vous, de même que leurs père et mère ou les personnes en tenant lieu ; si vous ne vous conformez pas à ces prescriptions, vous serez punis d'une amende de cinq bœufs et de cinq piastres.

12

Si un mariage doit avoir lieu, c'est au gouverneur du district où habite le futur que l'inscription sera faite ; tout autre gouverneur qui accepterait d'agir contrairement à ces dispositions serait passible d'une amende de cinq bœufs et de cinq piastres. Si, dans la semaine qui

suit la cérémonie de remise du *vody-ondry* (1), l'enregistrement du mariage n'a pas été demandé, les deux conjoints seront punis d'une amende de cent piastres, dont le tiers versé par la femme.

PERSONNES SÉPARÉES DE LEUR CONJOINT QUI VEULENT CONTRACTER UN NOUVEAU MARIAGE

13

Si un homme a répudié sa femme, ou une femme obtenu de se séparer de son mari, et que l'un d'eux vienne vous demander l'enregistrement d'un nouveau mariage, adressez-leur l'invitation suivante: « Montrez le jugement qui a prononcé la dissolution de votre premier mariage ou l'insertion qui en a été faite à la *Gazette malgache*, afin que nous en prenions connaissance et sachions ce qui a motivé votre séparation avec votre premier conjoint ; si nous ne voyons pas ce document, nous n'enregistrerons pas le second acte ». Si vous ne procédez pas conformément à ces prescriptions, vous serez punis d'une amende de trois bœufs et de trois piastres.

AU SUJET DU RECUEIL DE LOIS PLACÉ ENTRE VOS MAINS

14

Si une personne se présente chez vous pour la transcription d'un des actes dont vous avez l'enregistrement, mettez sous ses yeux le Code de lois qui vous est confié et indiquez-lui l'article qui fixe les droits qu'elle aura à payer dans son cas spécial ; si vous ne procédez pas de la sorte et vous bornez à dire : « Les lois du royaume sont entre nos mains » ou bien : « Chacun en a connaissance », et que vous ne présentiez pas le Code, vous serez punis d'une amende d'un bœuf et d'une piastre.

DU CHOIX DES TÉMOINS

15

Vous, gouverneurs, n'avez point qualité pour être les témoins d'actes entre particuliers dont l'enregistrement est fait par devant vous ; il faut donc recourir à d'autres personnes, et vos noms, de même que ceux des témoins, devront tous être mentionnés à l'acte ; quant à ceux qui savent écrire, ils seront tenus de signer de leur main.

DES EMPRUNTS A INTÉRÊTS

16

Si une personne ayant emprunté de l'argent veut le restituer à son créancier et, dans ce but, se présente pour faire annuler l'enregistrement de sa dette puis qu'au lieu de procéder en présence des parties intéressées à l'annulation requise, vous alléguiez des prétextes et ne donniez pas satisfaction, vous serez punis d'une amende de trois bœufs et de trois piastres.

---

(1) Les père et mère de la femme ou les personnes en tenant lieu doivent, selon la coutume malgache, conduire leur enfant et la livrer à l'époux moyennant certaines formalités, entre autres l'accomplissement de la cérémonie du *vody-ondry*, qui consiste en l'offrande faite aux ascendants de la future de l'arrière-train d'un mouton ; cet usage est quelque peu tombé en désuétude, et le prétendant apporte à ses futurs beaux-parents, en remplacement de cette offrande en nature, une somme d'argent.

17

Si une personne emprunte de l'argent à une autre, l'enregistrement de la créance sera fait par le gouverneur de la circonscription où se trouve le réel domicile de l'emprunteur et, si les biens donnés en garantie par ce dernier se trouvent dans la circonscription d'un autre gouverneur, vous aviserez celui-ci ; si vous ne vous conformez pas à ces prescriptions, tant vous, gouverneurs, que vous, créanciers, prêteurs des capitaux, vous serez punis, les premiers, d'une amende de dix piastres, et les autres, de la perte de votre argent.

18

Si une personne ayant emprunté de l'argent à intérêts, veut, bien que le délai fixé pour la restitution du capital ne soit pas échu, rembourser son créancier et, dans ce but, vient auprès de vous qui avez enregistré son emprunt, vous enverrez quérir le créancier ou son représentant, afin qu'il reprenne le capital et cela, sans qu'il puisse s'y refuser, sous prétexte d'attendre jusqu'à l'échéance ; les intérêts devront, en outre, être calculés et arrêtés au jour de la restitution du capital prêté.

19

Si une personne dont les père et mère sont encore vivants emprunte de l'argent hors la présence de ceux-ci, le gouverneur de la circonscription habitée par ces père et mère ne devra procéder à l'enregistrement définitif de la créance que lorsqu'il sera nettement établi que les biens donnés en garantie sont la propriété de l'emprunteur, que les père et mère de celui-ci auront déclaré qu'ils ne leur appartiennent pas et que, d'autre part, aucune opposition n'aura été formulée par ailleurs.

20

La réserve ainsi formulée : *Ny tsy ampy ampiana, ny tsy omby analana* (1), devra recevoir son exécution en ce qui concerne les biens donnés en garantie, mais, d'autre part, l'engagement qui dit : *Raha tsy lasa amin' izao dia tapaka ho vidiny* (2) ne pourra plus être usité ; lorsqu'à l'échéance, le débiteur ne peut payer l'intégralité de la somme qui lui a été prêtée, vous devrez procéder à l'estimation exacte des biens donnés en garantie, de façon à ne prélever sur eux que l'équivalent du reliquat à parfaire.

21

Si une personne fixe une date pour rembourser son créancier et que, le moment venu, elle disparaisse ou que, présente, elle oppose des atermoiements dans le but de ne pas payer, vous, gouverneurs, procéderez, assistés du créancier et en présence du fokon'olona et des parents du débiteur en fuite, à la saisie des biens constituant la garantie de la créance ; vous devrez en faire une estimation exacte et, si c'est vous qui, sous de faux prétextes, faites en sorte que le remboursement de la créance souffre des retards au lieu de vous conformer aux présentes prescriptions, vous serez punis d'une amende de trois bœufs et de trois

(1) Litt. — S'il y a insuffisance, on complètera; s'il y a excédent, on défalquera.

(2) Litt. — Si le remboursement n'est pas effectué à cette date, l'argent prêté tiendra lieu du prix d'achat de la garantie (pour être dès lors acquise au créancier).

piastres, et devrez verser, en outre, le supplément des intérêts qui auront couru depuis le moment où la dette aurait dû être amortie.

22

Dès que l'échéance pour le remboursement d'une créance est arrivée, le créancier et le débiteur ou, à défaut, leurs représentants, doivent se rendre chez le gouverneur qui a fait l'enregistrement ; c'est en sa présence que le remboursement devra être fait ou bien que l'accord pour remettre l'échéance à une date ultérieure devra être conclu.

23

Si une personne venue d'une province située hors de l'Imerina veut emprunter de l'argent, c'est au Ministère de l'Intérieur que l'enregistrement de l'acte devra être effectué. Si, parmi vous, il en est qui acceptent de régler une affaire de cette nature, ils seront punis d'une amende de dix bœufs et de dix piastres et la créance sera perdue pour le propriétaire.

DE LA GAZETTE MALGACHE

24

Vous tous, gouverneurs, devez vous procurer la *Gazety malagasy*, chaque fois que le gouvernement la fait paraître, afin de vous tenir au courant. Si vous ne conservez pas la collection ou que celle-ci soit incomplète pour une circonscription donnée, vous serez, du fait de cette négligence, punis d'une amende d'un bœuf et d'une piastre.

DES PARTS D'ARGENT REVENANT AUX GOUVERNEURS

25

Vous devrez procéder, le jour même de sa réception, à la distribution intégrale de l'argent que le gouvernement vous expédiera comme part vous revenant. Vous ne pourrez, sous aucun prétexte, mettre des fonds de côté, fût-ce avec l'assentiment de tous; si vous ne vous conformez pas à ces prescriptions, vous serez punis d'une amende de dix bœufs et de dix piastres et destitués de vos fonctions pour avoir dilapidé l'argent des petits; il vous est également interdit de partager les sommes qui vous sont attribuées personnellement, sous prétexte que d'autres doivent en avoir leur part.

26

Si l'argent qui vous est destiné ne vous est pas remis au complet ou que celui qui vous l'apporte vous dise qu'il en a été distrait une partie pour telle ou telle cause, invitez-le à restituer la différence. Si vous n'exigez pas qu'il en soit ainsi, c'est vous, gouverneurs, qui devrez parfaire cette différence.

ATTITUDE DES CHEFS VIS-A-VIS DE LEURS SUBORDONNÉS

27

Si vous, gouverneurs, établissez des différences en faveur de certains des fonctionnaires placés sous vos ordres et ne répartissez pas leur lot de la tâche commune d'une façon égale pour tous, vous serez punis d'une amende de cinq bœufs et de cinq piastres pour

chaque subordonné que vous aurez ainsi favorisé au détriment des autres, et le tiers de l'amende sera acquis à l'auteur de la dénonciation.

28

Si l'un de vous permet qu'un de ses subordonnés soit pris comme aide de camp ou *zaza an-trano* (1) ou qu'on l'astreigne à une autre tâche et le laisse partir ou même le désigne dans ce but, il sera, lui, chef, puni d'une amende de cinq bœufs et de cinq piastres pour chaque subordonné qu'il aura laissé distraire de son service ; quant aux subordonnés ils seront passibles chacun d'une amende de même valeur.

29

Les gouverneurs qui changeront de résidence au lieu de rester aux postes qui leur ont été désignés seront punis chacun d'une amende de trois bœufs et de trois piastres.

EXTORSIONS COMMISES PAR LES GOUVERNEURS

30

Il vous est défendu, gouverneurs, d'exiger de vos administrés, à l'occasion de l'exercice de vos fonctions, soit de l'argent, soit des dons ou présents d'aucune sorte et sous quelque prétexte que cela soit, en dehors des droits fixés par la loi ; si vous acceptez quoi que ce soit en dehors ou en plus de ces mêmes droits, vous serez punis d'une amende trois fois supérieure à la valeur des choses indûment perçues, lesquelles vous devrez restituer à leur propriétaire.

GOUVERNEURS FABRICANTS D'ALCOOL, ETC.

31

Si des gouverneurs ou leurs subordonnés sont surpris à fabriquer de l'alcool, en état d'ivresse, à vendre de l'alcool, ou qu'ils se rendent complices d'autres personnes agissant ainsi, ou bien encore s'ils répudient leur femme en violation des lois dont ils sont les exécuteurs, ils seront passibles de pénalités deux fois supérieures à celles prévues par les lois qu'ils auront violées.

SURVEILLANCE QUE LES GOUVERNEURS ONT A EXERCER

32

Vous tous, gouverneurs, devez exercer une surveillance étroite des circonscriptions dont vous avez la direction ; s'il en est, parmi vous, qui ne s'acquittent pas consciencieusement de leur rôle et qu'il soit établi que le désordre grandit et se propage dans leur circonscription sans qu'ils en informent le Ministre de l'Intérieur, ils se verront

(1) Le mot *zaza an-trano* est généralement employé pour désigner l'enfant non émancipé, vivant encore sous le toit paternel. Par analogie, le terme s'est étendu à toutes les personnes qui, autrefois, cherchaient, en prenant du service auprès d'un personnage puissant, à échapper à leurs obligations sociales, impôts, corvées, etc. Les officiers, *andriambavenly*, et chefs du peuple avaient l'autorisation de prendre à leur service un nombre limité d'aides de camp, passé lequel tous autres protégés étaient considérés comme des *zaza an-trano*. De même, les *tompomenakely* avaient à leur service des *tsindranolahy*, dont le chiffre était limité.

appliquer les dispositions de la loi frappant les fonctionnaires qui se montrent inférieurs à la tâche pour laquelle ils ont été désignés.

DES COHÉRITIERS

33

Si des cohéritiers sont en procès pour des rizières ou des terrains de culture mis en rapport par la personne défunte et que, le procès n'étant pas terminé, vienne l'époque des travaux agricoles, distribuez ces terres par lots égaux entre tous les membres des parties en cause, afin qu'ils puissent, s'ils le veulent, tirer chacun profit du sol, plutôt que de le laisser inculte ; toutefois, le procès terminé, celle qui aura succombé devra restituer à la partie gagnante la demi-valeur de la récolte qu'elle aura obtenue ; dans ce but, vous devrez assister, lorsque aura lieu la moisson, à l'évaluation du rendement. Si vous ne procédez pas ainsi, vous serez punis d'une amende de trois bœufs et de trois piastres pour chaque récolte que vous aurez négligé d'évaluer.

34

Lorsque le procès de personnes cohéritières a pour objet une récolte sur pied au moment du décès du propriétaire et que, ce procès n'étant pas terminé, survienne le moment de la moisson, si les cohéritiers refusent de s'entendre pour en partager les fruits, invitez-les à vendre cette récolte, en ayant soin de déléguer quelqu'un pour y assister, et vous garderez en dépôt le produit de la vente jusqu'à la fin du procès, moment où vous le verserez à la partie qui vous sera désignée par le tribunal comme ayant gagné la cause.

35

Si, ayant reçu du tribunal l'ordre de verser à son propriétaire l'argent dont vous avez eu le dépôt, vous n'opérez pas ce versement dans le délai d'une semaine, vous serez mis aux fers jusqu'à parfait paiement de la somme à verser.

36

Lorsque les sommes déposées entre vos mains et appartenant à des personnes en procès dépassent le chiffre de cent piastres, vous devez les verser au Ministre de l'Intérieur, lequel vous délivrera, le jour même du versement, une déclaration ainsi conçue :

A_____

_____ *piastres montant des biens faisant l'objet du litige entre X*_____ *et Y*_____ *ont été par moi prises en charge.*

dit

R_____

Ministre de l'Intérieur.

37

Ceux qui, ayant la charge de dépôts d'argent, tels que ceux visés à l'article 34, les auront perdus, devront les rembourser.

DES MPIVIDY MORA (1)

38

Si vous connaissez des mpividy-mora ou qu'on vous les livre, conduisez-les au tribunal de Tananarive, sans quoi vous serez punis d'une amende de cinq bœufs et de cinq piastres et tenus, quand même, de livrer les coupables.

MALFAITEURS QUE DEVRONT LIVRER LES GOUVERNEURS

39

Vous devez, gouverneurs, procéder à l'arrestation de tout individu qui violera les lois du gouvernement, celui-ci fût-il, lorsque vous le découvrirez, en dehors des limites de votre circonscription ; après l'avoir arrêté, vous le livrerez au gouverneur de la circonscription intéressée. Ceux d'entre vous qui négligeront d'arrêter et de livrer de pareils malfaiteurs seront passibles d'une amende de cinq bœufs et de cinq piastres.

40

Si, après avoir arrêté un malfaiteur ou après qu'un malfaiteur vous aura été livré, vous le confiez à des collègues pour le conduire à Tananarive et qu'au lieu d'être amené devant le tribunal, il ait réussi à s'évader en cours de route, arrêtez le malfaiteur et ceux qui étaient chargés de le livrer et conduisez-les tous à Tananarive pour qu'ils y soient jugés. Si vous ne vous conformez pas à ces prescriptions, vous serez punis d'une amende de dix bœufs et de dix piastres pour chaque fois que vous vous serez mis en faute de cette façon, et serez tenus, en outre, de procéder aux arrestations que vous aurez négligé d'opérer une première fois.

PERSONNES A ARRÊTER ET CONSTATATIONS A FAIRE

41

Si quelqu'un vient vous informer qu'une arrestation doit être opérée ou qu'une constatation est à faire et qu'au lieu d'y procéder en hâte, vous vous en désintéressiez et atermoyiez, de telle façon que l'arrestation ne puisse plus ensuite être faite ou la constatation être opérée, vous serez punis d'une amende de cinq bœufs et de cinq piastres.

Le gardien-chef des détenus à Tananarive vous délivrera des certificats ainsi conçus :

A.....

R.....

Nous avons pris livraison des détenus X ..... *et Y* ....., *qui nous ont été conduits par Z* .....

Dit

Signé :

(1) Les *mpividy-mora*, litt. acheteurs à bon compte, sont des sortes de recéleurs qui achètent à bas prix des choses qu'ils savent avoir été volées ou acquises par des moyens illicites.

PRÉVENUS CONDUITS PAR LES ENVOYÉS DES GOUVERNEURS

42

Si des prévenus ont été, par vos soins, envoyés à Tananarive pour y passer en jugement et que vous lisiez dans la *Gazety malagasy* qu'ils ont été soit mis en prison, soit condamnés aux fers et que, les délais de ces peines non expirés, vous les voyiez circuler de nouveau en liberté, arrêtez-les et conduisez-les au Ministère de l'Intérieur, en spécifiant ceci : « R....., que nous vous livrons, est un condamné qui, d'après le numéro ..... de la *Gazety malagasy*, devait rester en prison ou aux fers jusqu'à telle date ; ce délai n'étant pas expiré nous vous le livrons ». Si vous ne vous conformez pas à ces prescriptions, vous serez punis d'une amende de dix bœufs et de dix piastres, dont les deux tiers seront versés à celui qui aura dénoncé le fait.

MALFAITEURS PRIS EN FLAGRANT DÉLIT OU LIVRÉS

43

Si vous arrêtez vous-mêmes des malfaiteurs ou qu'on vous les livre et qu'au lieu de les conduire devant le tribunal instructeur, vous abandonniez l'affaire ou relâchiez les détenus — car, s'ils sont arrêtés le soir, vous devez les conduire dès le lendemain matin, et, s'ils sont arrêtés le matin, vous devez les conduire dans la journée même, — et surtout, si vous relâchez ces malfaiteurs qui ont été entre vos mains, vous serez punis conformément aux lois et astreints, en outre, à les arrêter de nouveau.

44

Si des individus garrottés et conduits par les envoyés des gouverneurs ou des fokon'olona de la campagne sont amenés à Tananarive pour vous être livrés et que vous n'en preniez pas charge le jour même, vous serez punis d'une amende de 1oso pour chaque jour de retard, et cela au profit des envoyés des gouverneurs ou des fokon' olona ayant conduit les prévenus.

PERSONNES PRÉVENUES DE VOL SUR LES MARCHÉS

45

Si une personne prévenue de vol commis sur un marché est poursuivie par la population et que vous l'arrêtiez, conduisez-la aux juges et ne prétextez jamais que vous l'avez relâchée parce que vous ignoriez au détriment de qui le vol avait été commis. Au cas où vous procéderiez ainsi, chacun de ceux qui, parmi vous, seraient responsables, paieraient une amende de trois bœufs et de trois piastres.

CONDUITE DES PERSONNES GARROTTÉES

46

Si vous voyez que des personnes se battent, intervenez pour les en empêcher et, si vous n'y parvenez pas, conduisez-les au lieu de votre résidence et mettez-les en prison pendant deux jours ; si l'une d'elles a été grièvement blessée, conduisez-la au juge, de même que son adversaire. En n'agissant pas ainsi, vous serez passibles d'une amende d'un bœuf et d'une piastre.

DES MILITAIRES EN GARNISON DANS LES PROVINCES

47

Si un militaire désigné pour une garnison de province est encore à son domicile après que ses camarades seront partis depuis quinze jours, conduisez-le au chef de l'armée. En n'agissant pas ainsi, vous serez passibles d'une amende de dix bœufs et de dix piastres.

DES FOKON' OLONA QUI LIVRENT UN DES LEURS

48

Si un fokon' olona repousse l'un de ses membres et que, celui-ci ayant été garrotté, il ne vous a pas été conduit, ou que ceux qui l'avaient garrotté le relâchent ensuite, inscrivez leurs noms et celui de la personne arrêtée pour les faire connaître d'urgence au Ministre de l'Intérieur. En n'agissant pas ainsi, vous serez passibles d'une amende de cinq bœufs et de cinq piastres par personne remise dans ces conditions à la liberté.

PERSONNES DÉSIGNÉES AUX GOUVERNEURS POUR ÊTRE ARRÊTÉES ET QU'ILS N'ONT PU AMENER

49

Si vous recevez l'ordre d'arrêter une personne et qu'elle soit absente ou que vous ne sachiez pas ce qu'elle est devenue, si, plus tard, elle se présente d'elle-même à son domicile, vous devrez la conduire au Ministre de l'Intérieur, à moins que vous n'ayez reçu de ce dernier l'information que l'affaire pour laquelle on la recherchait est terminée. En n'agissant pas ainsi, vous serez passibles d'une amende de trois bœufs et de trois piastres.

PERSONNES ACCUSÉES D'AVOIR COMMIS UN CRIME ET QUI NE SONT PAS GARROTTÉES

50

Si une personne vous est dénoncée ou conduite parce qu'on l'accuse d'avoir commis un crime et qu'on vous la livre non liée en vous demandant de la garrotter, vous y procéderez avec les personnes qui vous la conduisent et ne devrez, en aucune circonstance, dire à ces personnes : « Garrottez vous-même votre criminel, sans quoi nous ne le recevrons pas ». En procédant ainsi, vous serez passibles d'une amende de sept bœufs et de sept piastres.

DES ESCLAVES LIBÉRÉS

51

Quand un esclave est libéré par son maître, avec stipulation de ce dernier qu'il ne doit pas partir de chez lui, avisez, s'il s'agit d'un *fotsy* (1), le fokon' olona au milieu duquel il vivra désormais, et, s'il s'agit d'un *noir*, écrivez comme suit au chef de la caste dont il fait partie :

(1) On désignait sous le nom de *fotsy* (blancs) tous les Hova non *andriana* ou nobles, qu'on appelait aussi parfois *fotovohitra*, et cela par opposition aux *mainty* (noirs), dits aussi *mainty enindreny*, descendants des esclaves importés d'Afrique et qui étaient, depuis leur libération, considérés comme des esclaves royaux (*andevon' andriana*).

A.....

M. .....

X..... esclave de Z..... est libre; toutefois, conformément à la volonté de son maître, il ne devra pas quitter la localité de ..... Nous portons ce fait à votre connaissance.

Disent

R. .....

Chef des gouverneurs et les gouverneurs ses collègues.

52

Si des esclaves sont libérés dans les limites de vos circonscriptions et qu'ils retournent auprès de leurs familles dans leur pays d'origine, vous devrez adresser au gouverneur de la localité où ils se retirent une lettre ainsi conçue :

A M. .....

gouverneur et ses collègues.

Voici ce dont on vous informe : X..... esclave de Y....., précédemment fixé ici, est libéré et déclare se rendre pour y demeurer à..... ....., localité de votre circonscription. Veuillez, en conséquence, porter ce fait à la connaissance des fokon'olona dont il va faire partie.

Disent

R.....

gouverneur et ses collègues.

En ne vous conformant pas à ces prescriptions, vous serez passibles d'une amende de trois bœufs et de trois piastres.

DE CEUX QUI SE PRÉTENDENT ESCLAVES LIBÉRÉS

53

Si des personnes se disent esclaves libérés, alors que d'autres veulent les retenir comme esclaves, faites conduire les unes et les autres au Ministre de l'Intérieur, qui, à son tour, les livrera à la justice. Si vous ne vous conformez pas à ces prescriptions, vous serez punis d'une amende de cinq bœufs et de cinq piastres.

54

Lorsque vous conduirez à Tananarive les personnes visées à l'article 53 et que celle revendiquée comme esclave ne vous aura pas fourni une caution, c'est vous qui devrez conduire cette dernière, en évitant de la confier à la partie qui la revendique comme lui appartenant ; vous devrez, en outre, veiller à ce qu'elle ne puisse prendre la fuite, car, si elle vous échappait, c'est vous qui seriez redevables vis-à-vis du propriétaire du capital qu'elle représentait pour lui.

DES OBJETS PERDUS

55

Si vous trouvez des objets perdus ou qu'on vous les rapporte et que vous n'en connaissiez pas le propriétaire, vous les conserverez chez

vous et rédigerez un avis, qui sera placardé dans le cadre réservé aux informations officielles. En négligeant cette formalité, vous serez passibles d'une amende d'un bœuf et d'une piastre.

56

Si un esclave est égaré ou qu'un enfant ait perdu la trace de ses père et mère et que vous ignoriez le propriétaire du premier et les parents du second, vous les garderez chez vous et rédigerez un avis, qui sera placardé dans le cadre réservé aux informations officielles. En négligeant cette formalité, vous serez passibles d'une amende d'un bœuf et d'une piastre pour chaque personne qui se sera trouvée dans ce cas.

57

Lorsqu'après une semaine que les faits visés par les articles 55 et 56 auront eu lieu, vous n'aurez retrouvé ni la trace du propriétaire de l'esclave égaré, ni celle des parents de l'enfant perdu, avisez le Ministre de l'Intérieur, afin qu'il fasse mettre une insertion dans la *Gazely malagasy*. En négligeant cette formalité, vous serez passibles d'une amende de trois bœufs et de trois piastres.

DES TERRES VENDUES OU DONNÉES A BAIL

58

Si des ventes ou des locations de terres sont faites entre sujets malgaches, l'inscription devra en être effectuée chez les gouverneurs des circonscriptions où se trouvent ces terres ; si des gouverneurs autres que ceux susvisés consentent à enregistrer ces actes, ils seront punis d'une amende de trois bœufs et de trois piastres et les actes dressés seront de nulle valeur.

DES VENTES D'ESCLAVES ET DES VENTES OU LOCATIONS DE TERRES CONTRE LESQUELLES DES OPPOSITIONS SONT FORMÉES

59

Si une personne vend un esclave, une terre, ou donne une terre en location et que desoppositions soient formulées à ce sujet, conformez-vous aux stipulations de l'article 5.

QUESTIONS RELATIVES A L'INTERPRÉTATION DES LOIS

60

Si parmi vous, gouverneurs, il en est qui ne saisissent pas le sens exact des lois du royaume ou éprouvent à leur sujet des hésitations, rendez-vous auprès du Ministre de l'Intérieur, afin qu'il vous indique dans quel sens vous devrez les interpréter. En agissant au hasard, vous vous méprendrez et vous mettrez en faute.

61

En ce qui concerne la perception de mon impôt *isam-pangady* (1), vous en commencerez le recouvrement à la nouvelle lune de juin, et, ce mois terminé, vous devrez en apporter le produit au Ministre de l'Intérieur. Les personnes ne l'acquittant pas devront être conduites à Tananarive; faute de quoi, vous serez punis d'une amende de trois bœufs et de trois piastres.

(1) Pour cette expression et toutes autres non expliquées ici, voir le Code des 305 articles annotés.

DES LANGUES AUXQUELLES LE MALGACHE PEUT ÊTRE COMPARÉ

Pour répondre au désir de l'Académie, je livre à la publicité de son *Bulletin* quelques notes philologiques sur l'origine du malgache, dont j'ai eu l'honneur de lui donner lecture dans sa séance du 3 avril. Ces notes, je les avais extraites d'une correspondance échangée avec un de mes confrères, le R.P. Thomas, mon ancien collaborateur à Tananarive, actuellement en Belgique (1). Il ne saurait donc être question ici d'étude approfondie, ni même d'un travail proprement dit sur ce problème si ardu de l'origine du malgache, mais bien de quelques idées jetées dans une lettre au courant de la plume, sans autre prétention que celle d'intéresser un correspondant malgachisant. Le lecteur est instamment prié de ne pas y voir autre chose.

Aurons-nous jamais une grammaire comparée de toutes les langues d'origine malaise ou, tout au moins, une grammaire malgache vraiment scientifique, poussant, aussi loin que possible, l'analyse de la langue, discernant et délimitant les divers courants qui ont contribué à sa formation ? Quiconque entreprendrait un semblable travail n'aurait pas un médiocre voyage à faire ; il devrait, dans sa course philologique, aborder à des pays bien différents et géographiquement assez éloignés les uns des autres.

On commencera naturellement par la Malaisie, Java et les autres îles de la Sonde ; mais, il faudra bien se garder de s'arrêter là. Outre la Mélanésie et la Polynésie, qu'il faudra parcourir en long et en large, un arrêt considérable et, je l'espère, des plus fructueux sera nécessaire aux Philippines. J'ai pu m'en rendre compte en prenant connaissance de la monographie monumentale que les Pères Jésuites espagnols viennent de publier sur cet archipel (aux frais du gouvernement américain). Il y a un chapitre, l'*Idiomografia*, des plus suggestifs. On y trouve, en effet, toute une collection de vieux alphabets (11 ou 12) des langues anciennes de ces régions, et il faudra bien, j'imagine, que l'un ou l'autre nous permette de déchiffrer les vieux livres malgaches conservés à la Bibliothèque nationale et photographiés par M. Jully. Il y a aussi un tableau de 31 mots tirés de 11 langues : or, 21 au moins sont à Madagascar d'un usage courant parmi les Hova et les autres doivent se trouver chez les autres tribus. Ce précieux tableau permet déjà de déterminer l'équivalence des consonnes et des voyelles avec une précision telle qu'on peut dire à priori, étant donné un mot hova, sous quelles formes il se présentera dans les dialectes des Philippines.

Une étude sérieuse des grammaires et lexiques de ces dialectes permettrait, sans doute, de découvrir bien d'autres analogies. Ainsi, ils

(1) Le R.P. Thomas a été, dans cette séance, nommé membre correspondant.

ont l'article personnel *i*, l'article personnel *re* ou *ro* identique à notre *ry* (tonga *ry* Rabe), l'article personnel régime *any*, *cany*, dont certaines de nos grammaires font une préposition. Le distributif se forme de la même manière : *se ruoruo* (tsy roaroa) ; *se limolimo* (tsy dimy dimy) etc.; les pronoms enclitiques sont les mêmes. La comparaison donne aussi la clef des irrégularités que présentent les multiples de *folo* et de *zato* : telopolo, dimampolo, roanjato, telonjato, etc., et que l'on voudrait assez arbitrairement expliquer par l'insertion d'un *ny* ou d'autre chose. Les verbes ne sont pas moins intéressants. Ainsi, notre *hono*, qui revient partout, existe avec le même usage et la même fréquence sous la forme *cun* (notre *h* est toujours *k* : on a laki pour lahi ; kavu pour *h*azo). Voilà assurément de précieux indices, plus qu'il n'en faut pour pousser les chercheurs de ce côté. On peut pressentir que cette étude comparée du malgache réserve beaucoup de surprises et d'intéressantes découvertes ; que de toutes les langues malaises c'est peut-être une des moins transformées et des plus pures, grâce à l'isolement de Madagascar, beaucoup plus considérable que celui des îles de la Sonde ou des Philippines. Au point de vue linguistique, les Philippines, en particulier, sont un véritable habit d'arlequin. Une cinquantaine de dialectes et de races plus ou moins apparentées se mêlent comme les pièces d'un échiquier dans les 1400 et quelques îles de l'archipel. En tout cas, il ne semble pas téméraire d'affirmer qu'on ne pourra songer à une grammaire définitive du malgache qu'après l'avoir soigneusement comparé à tous ces idiomes, avec lesquels il est évidement apparenté.

Mais faudra-t-il s'en tenir à l'Océanie ? Non, certes ; l'exploration devra être poussée encore plus loin. Evidemment, il faudra regarder du côté de l'*arabe*, auquel d'autres noms que ceux des mois et des jours pourraient bien se rattacher ; il faudra même — ceci étonnera sans doute — interroger le *sanscrit*. Il a été dit, pourtant, et M. A. Grandidier vient encore de le rappeler, que « le malgache ne contient pas de mots d'origine sanscrite » (*L'origine des Malgaches*, p. 131) ; mais, en dépit de ces autorités, il est difficile de ne pas garder encore quelques scrupules à cet endroit. L'ouvrage sur les Philippines, que je citais tout à l'heure, affirme fortement la parenté des langues parlées dans l'archipel avec le sanscrit. On sait, d'ailleurs, que le sanscrit pénètre profondément le javanais ; pourquoi, alors, son influence ne se ferait-elle pas sentir jusque dans le malgache ? En fouillant bien, on trouverait peut-être sous des mots malgaches plus d'une racine sanscrite. Ainsi, la racine *tar*, qui a le sens d'engendrer et se trouve dans *matar*, *mater*, *genitor*, *genitrix*, *mother*, etc., a bien un air de ressemblance avec notre *tara*naka, mi*tera*ka. De même, *anaka*, *tara*naka, *Zanahary* pourraient bien se rattacher aux racines sanscrites *janaka*, père, et *jani*, mère, source commune des mots *king*, *kônig*, *chuninc*, *genitor*, *queen*, *ginô*, en grec, *gunê*. Ainsi encore le sanscrit *tara* [éparpiller, étoile, briller] a pu nous donner *taratra*, tomara*tara*, etc. Il serait facile d'allonger la liste.

Enfin, il faudrait bien se garder de négliger les langues du continent africain, notamment le *swahili* et les 24 ou 25 dialectes *bantous* de l'Afrique australe. Dans son ouvrage cité plus haut, (p. 156), M. Grandidier nous apprend que la langue des Antalaotra est un mélange de malgache et de swahili ; bien d'autres emprunts ont pu être faits aux langues du littoral africain. On sait aussi que chez les Bantous existent des tribus *mbara* et *vazimba*. Une tribu de *vazimba* ou *bachimba* est également signalée à hauteur de Madagascar, mais sur la côte occidentale, et les noms de villes, plus ou moins estropiés par les

explorateurs, y ont une tournure malgache. Enfin, il n'est pas jusqu'au Sénégal où nous ne devions pousser nos investigations ; il s'y trouve, en effet, une tribu, encore peu connue, qui a un assez grand nombre d'usages malgaches et dont les villes portent sur les cartes des noms qu'un Malgache n'aurait pas trop de peine à reconnaître : ainsi *Honko*, *Asamangatany*, célèbre par ses poteries, et bon nombre d'autres, bien intelligibles, terminés en *be*. Du reste, Hamy et d'autres anthropologistes inclinent à penser que l'influence africaine à Madagascar a été plus considérable qu'on ne le dit généralement.

En résumé, d'Aden et de Madagascar aux îles Sandwich et à la Nouvelle-Zélande, ce doit être une cinquantaine de langues à comparer.

On le voit, c'est tout un plan d'études qui est tracé dans ces simples notes. Il faut espérer que les curieux et les chercheurs ne manqueront pas à l'Académie, et qu'un jour — assez éloigné sans doute — leurs communs efforts toucheront au but. —

R.P. CADET.

NOTE

SUR ANDRIAMARO, IDOLE CÉLÈBRE CHEZ LES MAHAFALY

Andriamaro est, en pays mahafaly, l'idole réputée par excellence ; toutes les autres lui sont subordonnées.

Cette idole, disent les vieux conteurs, n'a été ni confectionnée par la main des hommes, ni acquise à prix d'argent ; c'est Dieu lui-même qui l'aurait jetée du ciel pour protéger sur terre les Maroseranina ; c'est ainsi qu'on nomme les descendants des rois sakalava. Une seule personne est en rapport avec Andriamaro et transmet ses paroles, favorables ou défavorables, à tout le peuple assemblé. Il ne faut pas accorder un sens vulgaire à cette expression de « paroles », les volontés d'Andriamaro étant transmises au médium par voie de suggestion et sous forme de songes. Bien qu'étendant sa sollicitude jusque sur le peuple, l'idole Andriamaro est plus particulièrement la protectrice des Maroseranana. Elle n'est pas, comme la plupart des autres, conservée au foyer du prêtre ; elle est, au contraire, tenue au dehors, dans la campagne. On dit qu'autrefois, elle demeurait sur la montagne appelée Etemitsy dans le Sud et, plus tard, on la dit être à Ankazota, où résidait Rezobony. La montagne d'Etemitsy est excessivement élevée et toute recouverte d'une épaisse forêt. Les incantations à Andriamaro sont pratiquées les jours de lundi et de vendredi ; on ne brûle point pour elle de résines odorantes, mais l'on se conforme aux prescriptions suivantes :

Le prêtre ou médium, lorsqu'il doit transmettre aux Mahafaly les paroles de l'idole, convoque la population. Celle-ci rassemble aussitôt ses bœufs, parmi lesquels on en choisit huit de chaque nuance : blanche, noire, rouge, etc... Quelques-uns seulement sont immolés et les autres offerts à Andriamaro et lâchés à cet effet dans la forêt d'Etemitsy, d'où ils ne reviennent plus.

Dès que les huit séries de bœufs différemment nuancées ont été choisies, la population est invitée à exécuter des chants qui durent deux semaines consécutives. L'assistance se répartit en plusieurs groupes.

Les hommes mûrs, qui prennent huit ou seize des bœufs choisis et qu'ils immolent ; ils coupent un morceau de la queue et de la bosse qu'ils font rôtir au feu, afin, disent-ils, qu'Andriamaro perçoive l'arome de la viande grillée. Pendant cette opération, on se livre à des prières, et le prêtre prononce les imprécations suivantes :

« O Dieu, protégez-nous ! O vous, Andriamaro, appuyez-nous ! Faites que nous, les Maroseranina, régnions seuls ! Protégez le peuple, protégez la terre, protégez-nous, car vous êtes notre esprit ! »

Toutes les femmes de la tribu en état de grossesse et réunies à l'écart, chantent une mélopée, pendant que les jeunes gens des deux sexes exécutent par ailleurs des chants et des danses, en poussant des cris et des imprécations.

Beaucoup parmi les indigènes considèrent Andriamaro bien plus comme un vrai dieu que comme une idole. Ils lui attribuent un fils doué d'une puissance créatrice. Le culte d'Andriamaro comporte une morale résumée par les commandements ou prohibitions que voici :

1° Ne point tuer, ni commettre de cruautés. — Ne pas s'emparer par la force du bien d'autrui.

2° Sur toute l'étendue du pays mahafaly, ne pas porter de fardeau sur les épaules tel que le filanjana.

3° Ne point revêtir de vêtements taillés et confectionnés.

4° Ne point utiliser le sel pour les aliments préparés à l'intérieur des villages.

5° Ne pas se servir de nattes en guise de vêtements.

6° Défense pour les femmes de traire les vaches.

7° Ne jamais saler le lait.

8° Ne jamais attacher les bœufs avec des cordes en hafotra.

9° Ne pas écraser au pilon le lard des animaux, mais ne le faire qu'à l'aide d'un caillou.

10° Ne point commettre de larcin.

Faute d'observer ces « fady », les Mahafaly sont persuadés qu'ils s'exposent à mourir.

Quatre idoles de rang inférieur se subordonnent à Andriamaro et l'assistent comme exécutrices de ses desseins ; ce sont : Ikotrombila, Ibelaka, Idohiny, Ramanavotsy, lesquelles frappent de mort tous ceux qui ont violé les volontés d'Andriamaro.

Par contre, Andriamanitsangana, le prétendu fils du dieu mahafaly, est le messager de vie ; il apparaît aux femmes qui doivent donner le jour à des enfants.

L'origine de ce culte bizarre remonte au règne de deux rois mahafaly, Randriambalavato et Randriantombo, auxquels succédèrent Ratsimamandy, Rakala et Ratrimo, puis Ravahatsa et Rabiby, puis, Rahorintavy et Rahalisalama ; enfin, Refiay, Relahitafika et Zahary, dont l'ensemble constitue la famille dite des Maroseranina et des Kanindriarivo.

Les légendes rapportent encore qu'au temps où régnaient les premiers chefs dont la liste vient d'être donnée, Andriamaro avait coutume de prendre des formes humaines et d'apparaître comme un être parfaitement vivant. Nul étranger ne pouvait alors s'aventurer en pays mahafaly, sans qu'il lui en coûtât la vie ; de là, sans doute, le nom de la région, qui, en langue sakalava, signifie interdit, inaccessible, inviolable. Les fidèles d'Andriamaro vont jusqu'à affirmer que, même au cas où l'étranger aurait échappé à la fureur de leur dieu, les mouches, les fourmis et les moustiques se fussent coalisés pour le terrasser. Par étrangers, les Mahafaly visent surtout les Européens et ceux aussi qu'avec mépris ils appellent « Amboalambo », c'est-à-dire les Hova. Comme il fallait concilier le surnaturel avec les événements, les Mahafaly prétendent que leurs rois ont enfreint eux-mêmes les lois de leur dieu protecteur et que, depuis, Andriamaro aurait abandonné le pays à son propre sort. C'est pourquoi, ajoutent-ils, les

Français ont pu venir s'y installer. Les successeurs de Refiay et de Relahitafika ont été Refotaka, Redamy et Ravoriandro. C'est surtout Refotaka que la rumeur publique accuse d'avoir indisposé Andriamaro en commettant un homicide injustifié, ainsi que de nombreuses spoliations, fautes graves qui ont fait déserter le mont Etemitsy à celui qui, jusque là, avait garanti l'intégrité de la terre mahafaly. Ce qu'il y a de plus curieux à noter dans ce prétendu mauvais sort jeté sur le pays mahafaly, c'est que les indigènes y ajoutent une foi absolue ; c'est au point qu'ils n'en parlent pas sans verser des pleurs et faire entendre des lamentations intarissables.

D. JAKOBSEN.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACADÉMIE MALGACHE

discuté et adopté en séance extraordinaire du jeudi 22 mai 1902 et dûment approuvé par M. le Gouverneur Général de Madagascar et Dépendances

TITRE I

OBJET DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

ART. 1er. — Ainsi qu'il est spécifié dans l'arrêté du 23 janvier 1902, portant création et organisation de l'Académie Malgache, cette institution a pour but l'étude approfondie, méthodique et raisonnée de la linguistique, de l'ethnologie et de la sociologie malgaches. Les investigations auront notamment pour objet de rechercher les origines de la langue malgache et des divers idiomes qui la constituent ou l'ont constituée, d'en établir la similitude avec les autres dialectes étrangers, d'en découvrir et d'en fixer définitivement les règles ; de s'occuper également de toutes les questions qui peuvent intéresser la connaissance du présent et du passé de la Grande Ile, ainsi que de ses rapports avec l'Afrique, l'Asie et l'Océanie, notamment d'élucider le problème des origines des races qui, par leur mélange, ont formé la population actuelle, de réunir tous les documents scientifiques et historiques concernant ce problème depuis l'apparition de l'homme jusqu'à nos jours ; de rassembler toutes collections paléontologiques, géologiques ou archéologiques des époques primitives nécessaires à l'étude de la formation de la Grande Ile et de ses dépendances, ainsi que des phénomènes physiques qui en ont modifié l'habitat ; d'étudier toutes les questions se rattachant à l'histoire, les arts, la littérature, les institutions sociales, politiques et juridiques, les mœurs, les coutumes de l'ancienne société malgache dans ses évolutions successives, en groupant tous les documents actuellement épars sur les différents points de l'Ile, en rassemblant les livres déjà publiés sur Madagascar, en recherchant, dans les pays qui ont eu jadis des relations avec l'Ile, les manuscrits ou documents encore inédits ; en publiant dans le texte original ou en faisant traduire les plus intéressants.

TITRE II

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

ART. 2. — L'Académie Malgache a son siège à Tananarive ; elle est composée de douze membres titulaires, dont neuf au moins résidant au chef-lieu de la Colonie, de trente membres sociétaires et d'un nombre illimité de membres correspondants.

Les membres titulaires, dont les conditions de recrutement ont été fixées par les articles 3, 4 et 5 de l'arrêté d'organisation, ont seuls voix délibérative.

Les membres sociétaires, recrutés ainsi qu'il est fixé à l'article 6 du même arrêté, peuvent assister à toutes les séances et ont voix consultative.

Les membres correspondants de passage à Madagascar seront admis de droit aux séances.

Le chef du service de l'enseignement, titulaire ou intérimaire, assiste de droit aux séances comme membre sociétaire.

Art. 3. — L'Académie, composée de ses douze membres titulaires, nomme par scrutin individuel (le vote pouvant être assuré par correspondance), à la majorité absolue, un bureau choisi dans son sein et composé de trois membres : un président, un vice-président et un secrétaire général, élus pour trois ans et rééligibles.

En cas de décès, de démission ou de départ définitif de la Colonie d'un des membres du bureau, il sera procédé à son remplacement comme il est dit ci-dessus.

Conformément aux termes de l'article 3 de l'arrêté du 23 janvier, le président devant être de nationalité française, en cas d'absence de celui-ci, ses fonctions seront occupées par le vice-président ou le secrétaire général, sous la condition expresse que le président par intérim soit également de nationalité française. En cas d'absence d'un des deux autres membres du bureau, l'Académie lui désignera un suppléant, si elle en reconnaît le besoin.

Le bureau pourra s'adjoindre ultérieurement un trésorier-bibliothécaire.

Art. 4. — En cas de décès ou de départ définitif de l'un des membres titulaires, l'Académie arrête par vote, à la majorité absolue et au scrutin secret, le nom du candidat dont la nomination devra être proposée au Gouverneur Général.

Art. 5. — L'Académie se réunit une fois par mois, sur la convocation de son président : toutefois, il pourra être tenu des séances extraordinaires pour voter sur des résolutions urgentes.

Art. 6. — Tous les votes intéressant l'organisation et le fonctionnement de l'Académie devront être faits au scrutin individuel et réunir, pour être valables, la majorité absolue.

Art. 7. — A chaque séance, le procès-verbal de la séance précédente sera soumis au vote de l'assemblée ; puis, l'ordre du jour, établi par les soins du président, sera ainsi suivi :

1° Correspondance avec les membres divers, les sociétés et les particuliers.

2° Approbation des comptes du mois.

3° Exposé des faits intéressant le fonctionnement de l'Académie.

4° Communication des travaux reçus et vote sur leur insertion au *Bulletin*.

5° Discussion des questions philologiques ou historiques à l'ordre du jour.

6° Addenda aux dictionnaires.

7° Compte rendu bibliographique.

Art. 8. — Le président, après chaque séance, règle toutes les questions votées par l'assemblée. Il a pouvoir pour signer toutes pièces au nom de l'Académie, pièces de correspondance, de comptabilité, etc. Quand il le juge utile, il convoque le bureau et prend, avec le vice-président et le secrétaire général, des décisions conformes aux votes de l'assemblée.

Art. 9. — Le secrétaire général rédige, avec le concours du président, les procès-verbaux et la correspondance administrative inté-

rieure pour tout ce qui concerne les travaux et les affaires de la société. Il signe, ainsi que le président, la correspondance extérieure ; il prépare et soumet à l'approbation du président les ordres du jour et surveille l'impression de toutes les publications scientifiques et administratives de la société. Il est chargé de la tenue des archives, comprenant les registres de la correspondance, les procès-verbaux des séances, et les manuscrits remis à l'Académie.

TITRE III

Du Bulletin trimestriel

Art. 10. — Un *Bulletin trimestriel*, imprimé aux frais de la Colonie, publiera les comptes rendus des procès-verbaux des séances, fera connaître les travaux de l'Académie, ainsi que tout ou partie des communications, mémoires, études qui lui auraient été transmis et dont la publication aura été décidée par un vote de l'assemblée.

Art. 11. — Tout travail proposé pour l'insertion au *Bulletin* doit réunir les conditions suivantes :

1° Etre entièrement inédit.

2° Traiter des questions ressortissant au cadre des travaux de l'Académie, tel qu'il est délimité dans l'article 1er du titre I du présent règlement.

3° Présenter un intérêt réel d'originalité, à l'exclusion de toute compilation reproduisant des travaux déjà parus et connus.

Art. 12. — L'insertion est votée au premier tour, à la majorité absolue des membres et, en cas de partage des voix, à la majorité relative des membres présents.

Tout travail publié dans le *Bulletin*, s'il est reproduit ultérieurement par son auteur dans une autre revue ou édité à part, doit porter la mention de sa première publication dans le *Bulletin de l'Académie*.

Art. 13. — Tout ouvrage traitant des questions indiquées à l'art. 1er, édité soit à Madagascar, soit en tout autre pays, dont un exemplaire aura été envoyé par l'auteur ou l'éditeur à l'Académie Malgache, sera analysé, et il en sera rendu compte au *Bulletin*, qui signalera également les articles parus dans les publications françaises et étrangères de nature à intéresser les travaux de l'Académie.

TITRE IV

DE LA COMPTABILITÉ

Art. 14. — Les fonctions de trésorier-bibliothécaire, remplies par le secrétaire général à défaut du titulaire prévu à l'article 3, comprennent l'établissement de toutes les pièces de dépense et la tenue des registres d'inventaire pour le matériel en service dans les locaux de l'Académie et les manuscrits et documents de toute sorte composant la bibliothèque et les collections, dans les formes et conditions prévues par les règlements de comptabilité en vigueur dans la Colonie.

Art. 15. — Le trésorier ne peut engager aucune dépense sans qu'elle ait été approuvée par un vote de l'assemblée ; il ne doit, en aucun cas, sous sa propre responsabilité, dépasser le chiffre limite fixé par ce vote.

Art. 16. — Toute pièce comptable doit être revêtue de la signa-

ture, avec prise en charge, s'il y a lieu, du trésorier, considéré comme agent comptable, et de la signature du président, faisant fonctions de chef de service.

Art. 17. — D'accord avec le président, le trésorier prépare, chaque année, au mois de décembre, le budget de l'exercice suivant, qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre inclus. Ce projet est soumis au vote de l'assemblée, dans la séance du mois de février, et présenté ensuite aux pouvoirs publics par les soins du président.

Art. 18. — La comptabilité est arrêtée mensuellement et approuvée en séance, ainsi qu'il est dit à l'article 7.

TITRE V

DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES COLLECTIONS

Art. 19. — Les livres, cartes, plans, documents et pièces quelconques composant la bibliothèque et les collections, provenant de dons autorisés ou d'achats, sont placés sous la surveillance et le contrôle du trésorier-bibliothécaire ou, à défaut de titulaire de ce poste, du secrétaire général, qui en tient les inventaires et les catalogues raisonnés.

Art. 20. — Les documents de toute nature doivent être constamment réunis au local de la société ; ils y sont à la disposition de tous les membres titulaires ou sociétaires et leur sont communiqués, mais, ils ne peuvent, en aucun cas, être prêtés, ni sortir du local qui leur est affecté.

Art. 21. — Tout ouvrage ou objet provenant de dons ou d'achats doit être inventorié dans les trois jours qui suivent son entrée dans les locaux de l'Académie et porter un numéro d'ordre apparent.

TITRE VI

DES MISSIONS

Art. 22. — Ainsi qu'il est indiqué à l'article 1er de l'arrêté portant création et organisation de l'Académie Malgache, des missions scientifiques, historiques ou archéologiques peuvent lui être confiées, soit par le Gouvernement, soit par des particuliers. De plus, elle peut, le cas échéant, déléguer un de ses membres pour l'examen et l'étude sur place de questions intéressant ses travaux.

Par suite, les missions dont elle est susceptible d'assurer l'exécution peuvent se ranger en trois catégories :

1° celles que le Gouvernement français, par l'intermédiaire des Ministères de l'Instruction Publique et des Colonies, ou le gouvernement local, par décision du Gouverneur Général, confieront, soit à l'un de ses membres désigné nominativement, soit à la compagnie elle-même, à charge par elle de proposer par vote à l'autorité compétente celui qui semblera le plus à même de mener la mission à bien, les fonds étant fournis par l'Etat ou par la Colonie.

2° celles que des sociétés ou des particuliers demanderont à l'Académie d'assurer, en mettant à sa disposition une somme fixe ou annuelle ;

3° celles que l'Académie jugera nécessaires à ses recherches, les fonds étant fournis par elle-même.

Art. 23. — Les missions de la première catégorie seront déterminées par arrêté spécial du Gouverneur Général, qui en réglera les détails et les conditions suivant l'avis exprimé par l'Académie.

Art. 24. — Les missions de la deuxième et de la troisième catégorie seront déterminées, après vote en assemblée, par une décision du président, conforme à ce vote, qui en réglera les détails particuliers et en assurera l'exécution,

Art. 25. — Aucune mission ne pourra être organisée avant d'avoir reçu, au préalable, l'approbation du Gouverneur Général.

TITRE VII

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 26. — Aucune modification au règlement intérieur ne peut être mise en délibération que sur la proposition de cinq membres de l'Académie : elle doit, pour être adoptée, réunir la majorité absolue des suffrages.

Art. 27. — Le président, titulaire ou intérimaire, est chargé de l'application du présent règlement dans son ensemble et ses détails. Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 23 janvier 1902, il soumet au Gouverneur Général de Madagascar toute infraction à ce règlement ou toute question non prévue dans ses articles et en arrête avec lui la conséquence ou la solution.

Fait et arrêté à Tananarive en assemblée extraordinaire par les membres titulaires de l'Académie Malgache soussignés, le 22 mai 1902.

Jully, Baron, Julien, Villette, Berthier, Malzac, Cadet, Jakobsen, Sesgau, Vernier, Rasanjy, Rabesihanaka.

Approuvé :
Le Gouverneur Général,
GALLIENI.

Vu :
Le Directeur du Contrôle financier,
FILLON.

N° 2. 2e Trimestre 1902.

VOL. I

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE

L'ACADÉMIE MALGACHE

Fondée le 23 Janvier 1902
par arrêté du Gouverneur Général

Philologie. — Ethnographie
Histoire. - Croyances. - Traditions. - Légendes
Institutions politiques et sociales
Lois et coutumes.

TANANARIVE
Imprimerie Officielle de la Colonie

ARRÊTÉ

relatif à la conservation des documents et objets présentant un intérêt archéologique

---

Le Général commandant en chef du corps d'occupation et Gouverneur Général de Madagascar et Dépendances,

Vu les décrets des 11 décembre 1895 et 30 juillet 1897 ;
Vu l'arrêté du 11 janvier 1902, portant création et organisation de l'Académie Malgache ;
Vu le vœu émis par cette assemblée ;
Considérant que les souvenirs archéologiques et historiques permettant de reconstituer le passé de Madagascar sont rares et qu'il y a lieu de conserver soigneusement ceux qui existent et de préserver de suite tous ceux qui pourraient être trouvés,

Arrête :

ART. Ier. — Les ruines, débris archéologiques, monuments mégalithiques, anciens tombeaux, etc.... sont placés dans chaque province sous la sauvegarde de l'administrateur, qui assurera leur conservation et signalera leur présence au président de l'Académie Malgache.

ART. II. — Tout objet de quelque nature qu'il soit, trouvé dans des fouilles ou découvert accidentellement dans les terrains domaniaux, est la propriété de la Colonie.

La déclaration de toute découverte doit être faite immédiatement à l'autorité locale, qui informe l'administrateur de la province. Celui-ci prend livraison des objets trouvés et les expédie au Gouverneur Général, à l'adresse de l'Académie Malgache, qui en assurera l'installation dans ses collections.

ART. III. — MM. le Secrétaire Général, les commandants de territoire, administrateurs chefs de province et commandants de cercle, le président de l'Académie Malgache sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tananarive, le 23 Juin 1902.

Pour le Gouverneur Général
et par délégation :
Le Secrétaire Général,
LEPREUX.

Par le Gouverneur Général :
Le Secrétaire Général,
LEPREUX.

DÉCISION

autorisant le tirage à 500 exemplaires et la mise en vente du Bulletin périodique de l'Académie Malgache.

Le Général commandant en chef du corps d'occupation et Gouverneur Général de Madagascar et Dépendances,

Vu les décrets des 11 décembre 1895 et 30 juillet 1897;
Vu l'arrêté du 23 janvier 1902, créant une Académie Malgache à Tananarive;
Sur le vœu émis par l'Académie Malgache dans sa séance du 12 juin 1902,

Décide :

ART. Ier. — L'Académie Malgache est autorisée à faire tirer à 500 exemplaires par l'Imprimerie Officielle de Tananarive son bulletin périodique.

ART. II. — Dans un but de vulgarisation, les personnes étrangères à l'Académie pourront se procurer ce bulletin au prix de 1 fr. 25 le numéro, ou 5 fr. l'abonnement annuel pour Madagascar.

ART. III. — MM. le Secrétaire Général, et le directeur de l'Imprimerie Officielle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Tananarive, le 30 Juin 1902.

Pour le Gouverneur Général
et par délégation :
Le Secrétaire Général,
LEPREUX.

VU :
Le Directeur du contrôle financier,
FILLON.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 1902

Présidence de M. JULLY

Tous les membres titulaires et sociétaires présents à Tananarive ont été convoqués à cette séance, qui est consacrée à l'examen et à la discussion du règlement intérieur de l'Académie élaboré par le président. Sont présents : MM. le Rev. Baron, vice-président, G. Julien, secrétaire général, Berthier, Jakobsen, les RR. PP. Cadet et Malzac, le Dr Villette et Rasanjy, membres titulaires ; MM. le Rev. Sibree, le président Cahuzac, l'administrateur Raybaud, Devaux chef du service de l'enseignement p. i., Standing, Andriamifidy, Andriamanantsiety et le Frère Raphaël, membres sociétaires.

MM. Sescau, Vernier et Mondain, empêchés, se sont fait excuser.

Après une première lecture, l'assemblée tombe d'accord pour accepter dans son ensemble le projet élaboré par M. Jully ; toutefois, les articles II, III, IV, V, VI et VII, qui présentent un intérêt plus spécial, notamment en ce qui concerne la durée des fonctions des membres du bureau et le mode de votation, ayant paru mériter un examen plus attentif, il est décidé à l'unanimité qu'une copie des dits articles sera adressée à chacun des membres présents et que leur adoption définitive ne sera prononcée qu'après une seconde discussion pour laquelle on se donne rendez-vous en séance extraordinaire, devant se tenir le jeudi suivant, 22 mai. Les personnes présentes sont priées d'assister sans autre convocation à cette réunion. La séance est levée à cinq heures.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 1902

Présidence de M. JULLY

Les articles II, III, IV, V, VI et VII, dont tous les membres ont, depuis plusieurs jours, reçu une copie, sont, après de légères modifications, adoptés dans la forme où, vu l'urgence, il est décidé qu'ils

seront, après approbation du chef de la Colonie, publiés dans le premier *Bulletin de l'Académie* actuellement à l'impression.

L'Académie n'ayant pas d'autres questions à étudier, la séance est levée à quatre heures.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 1902

Présidence de M. JULLY

La séance est ouverte à trois heures; tous les membres du bureau sont présents. MM. Berthier, Sescau, Vernier et Rabesihanaka se sont fait excuser. L'ordre du jour comporte en premier lieu la lecture de la correspondance.

Le président donne communication des lettres de MM. Alfred Grandidier, membre de l'Institut, le docteur Vinson, Hermann, les professeurs Froidevaux et Marre, les administrateurs Besson, Gerbinis et Guédès, Conty, Guillaume Grandidier, Mondain et Devaux remerciant l'assemblée de leur élection en qualité de membres sociétaires et correspondants. Il fait part ensuite de la démarche faite auprès du chef de la Colonie par M. Sherl, directeur à Berlin d'un grand journal illustré, dans le but d'obtenir, en vue de leur reproduction, les photographies des membres titulaires de l'Académie, ainsi que celle de l'immeuble qui est affecté à la société. Il est décidé que satisfaction sera donnée, aussitôt que possible, à la demande de M. Sherl. Le secrétaire général est prié de faire le nécessaire.

Le règlement intérieur, qui a reçu l'approbation du Gouverneur Général et le visa du directeur du contrôle financier, a été livré à l'impression, ainsi que le vœu en avait été précédemment émis, et parce qu'en outre il y avait intérêt à ce que sa publication coïncidât avec celle des arrêtés constitutifs de l'Académie, qui vont paraître dans le premier bulletin.

M. Jully donne connaissance à l'Académie de l'envoi par M. Raybaud de nouveaux débris fossiles recueillis à Ampasambazimba et dont M. Standing a bien voulu entreprendre le classement méthodique en vue d'une communication ultérieure à l'Académie. Dès maintenant, on peut affirmer qu'on est en présence d'un gisement important, dans lequel on trouve en égales quantités, mêlés à ceux d'hippopotame, qui n'ont qu'un faible intérêt scientifique, des ossements de lémurs, d'æpyornis, de tortues et d'une espèce de saurien. A la lettre qui accompagnait les derniers envois est joint un schéma montrant une section verticale des couches de terrain dans lesquelles gisent les débris végétaux et animaux découverts à Ampasambazimba.

Sur la proposition du secrétaire général, il est décidé à l'unanimité qu'une étude de philologie comparée publiée dans le *Journal des Missions évangéliques* par M. le pasteur Vernier, membre titulaire de

l'Académie, actuellement en Océanie, sera, en raison de son intérêt, publiée sous forme d'extrait dans le prochain bulletin. Cette contribution, quoique n'effleurant que quelques traits de ressemblance entre la langue malgache et les dialectes maoris, n'en est pas moins précieuse à recueillir.

M. Julien dépose sur le bureau une série de strophes que M. Vig, actuellement à Antsirabe, lui a adressées. Ce sont des chants inédits, autrefois populaires dans la région de l'Ankaratra. Cet envoi comprend aussi une notice sur la coutume, répandue plus qu'on ne le croit généralement parmi les indigènes, de fumer le chanvre et d'absorber le *katrinia*, sorte de mixture enivrante faite avec des feuilles et des fleurs de la même plante pulvérisées et mêlées à du miel, du sucre ou d'autres corps. A propos de chants anciens, dont une traduction, même serrée, ne peut, bien des fois, donner qu'une idée peu exacte, M. Julien demande s'il ne vaudrait pas mieux les publier dans le texte original, sans s'astreindre à en fournir la traduction française, le *Bulletin de l'Académie* n'ayant point un but d'absolue vulgarisation ; divers membres émettent l'avis qu'il vaudrait mieux, au contraire, donner le plus possible de traductions et ne recourir à l'impression des textes originaux que lorsqu'il n'est pas possible de procéder autrement. Ce dernier avis rallie tous les membres.

M. Berthier ayant, dans une lettre particulière, signalé au secrétaire général l'intérêt qu'il y aurait à prendre des mesures de conservation en ce qui concerne une sépulture historique située dans sa circonscription (tombeau du roi Ralambo, à Ambohidrabiby), le président soumet à l'assemblée une proposition tendant à ce qu'un vœu soit adressé dans ce sens au Gouverneur Général, afin qu'un texte administratif prescrive dans l'avenir des mesures propres à assurer la conservation de tous les documents, objets, monuments, etc... pouvant présenter un intérêt archéologique ou historique. Cette motion est acceptée à l'unanimité et le président est prié de vouloir bien faire à ce sujet les démarches nécessaires auprès de qui de droit.

Invoquant que l'un des principaux travaux auxquels doit se consacrer l'Académie est l'étude et la fixation de la langue malgache, le Père Malzac dit qu'il y aurait lieu d'entreprendre sans retard l'examen de certaines questions orthographiques sur lesquelles les divers auteurs ne se sont pas encore mis d'accord. Le Père Malzac fait une longue énumération des réformes qu'il croit nécessaires ; toutefois, comme les autres membres ne sauraient, sans une documentation préalable, discuter et voter des réformes dont certaines paraissent, à priori, justifiées, mais d'autres, au contraire, mériter un examen plus approfondi, le président prie le P. Malzac d'adresser au secrétaire général une minute de son projet, lequel, sous forme de copies, sera distribué plusieurs jours avant la prochaine séance, afin que chacun puisse, d'ici là, mûrir les diverses questions soumises à l'étude de l'Académie et prépare, s'il y a lieu, des contre-propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures et demie.

Rapport de M. l'administrateur Raybaud

SUR LES

GISEMENTS FOSSILIFÈRES D'AMPASAMBAZIMBA

Miarinarivo, le 2 mai 1902.

Monsieur le Président,

Les ouvriers chargés de mettre à découvert le banc de calcaire d'Ampasambazimba, pour ensuite en mesurer l'épaisseur et l'étendue, ont mis à jour, en exécutant les travaux commandés, une quantité considérable d'ossements, qui, à première vue, ont paru identiques aux ossements d'hippopotame Lemerlei ou Leptorhynchus trouvés à Antsirabe.

Ramaniraka, le fonctionnaire chargé de la direction des travaux d'exploitation du calcaire à Ampasambazimba, avait reçu des instructions précises dans le but de rechercher les coquilles, oolithes, bois pétrifiés, fossiles pouvant permettre de jeter un jour sur la formation de l'immense dépôt qui affleure sur quelques points des rives du Mazy. Grâce à cet indigène, de nombreux ossements purent être soigneusement déterrés et transportés à Miarinarivo.

Ces fossiles appartiennent, pour la plupart, à l'hippopotame dont j'ai eu maintes fois l'occasion de voir des spécimens à Madagascar. Mais, ces ossements ne sont pas les seuls, car, tout à côté, les terrassiers ont mis à découvert des os paraissant appartenir au squelette d'un oiseau de taille gigantesque et certaines vertèbres, une partie de mâchoire, ainsi qu'un assez grand nombre de dents, semblent se rapporter à des animaux de l'ordre des sauriens ; enfin, deux défenses de 11 à 15 cent. de long, de taille différente, présentant l'aspect de bâtonnets d'ivoire bruni, taillés en biseau à l'une des extrémités, doivent être les dernières dents exagérées du coin de la mâchoire de l'hippopotame. D'autre part, un crâne de lémurien parfaitement conservé a été trouvé incrusté au moyen d'une gangue composée de concrétions d'origine volcanique, dans une pièce de bois de 50 cent. de longueur.

Gisement fossilifère. — Tous ces fossiles ont été découverts sous la couche d'humus et de scories volcaniques recouvrant le gisement de pierres calcaires d'Ampasambazimba. Ce gisement se trouve sur la rive droite du Mazy, à environ 5 m. au-dessus du niveau de cette rivière, au confluent du Mazy et de l'Ampasambazimba, petit affluent prenant

sa source dans la région de Ngilomby. Des affleurements de calcaire se rencontrent dans toute l'étendue du terrain marécageux appelé Ampasambazimba du nom d'un tombeau de Vazimba qui se trouve, en effet, vers la rive du Mazy. Ce marécage, autrefois occupé en grande partie par des rizières, est circonscrit au Sud par le Mazy, au Nord par une immense coulée de lave, qui s'est arrêtée à 150 ou 200 m. environ de la rivière.

Les ossements découverts immédiatement sous la couche d'humus, profonde de 30 à 40 cent. environ, et parfois de 1 m., reposent sur le banc de calcaire ; plusieurs fragments sont tellement incrustés dans la roche, qu'il a été absolument impossible de les avoir ; enfin, un assez grand nombre de pièces de squelette d'hippopotame et d'autres sont soudées par des concrétions calcaires. Les os sont épars dans toutes les directions ; il n'a pas été possible, jusqu'à présent, de réunir les pièces constituant un même squelette, elles sont pêle-mêle, éparses sous la couche de terre végétale et appartiennent non seulement à des individus différents, mais même à des espèces différentes ; deux défenses d'un même côté ont été trouvées côte à côte ; plusieurs parties de mâchoire semblent avoir été roulées ensemble longtemps après la destruction complète du corps de l'animal auquel elles ont appartenu.

Il paraît admissible qu'un bouleversement se soit produit là, surprenant en pleine vie les animaux de cette partie de la contrée, prenant leurs ébats dans un immense lac, que les perturbations volcaniques ont peut-être fait écouler vers l'Ouest.

Curieux de savoir quelle était la nature du terrain se trouvant sous la croûte calcaire, j'ai recommandé à Ramaniraka d'opérer des sondages, mais un phénomène inattendu se produisit : le rocher de calcaire étant troué, il en jaillit une abondante source d'eau minérale au goût sodique, saturée d'acide carbonique, et ressemblant fort aux sources de Mahatsinjo, à 4 kilomètres dans l'Ouest.

J'ai tout lieu de penser que nous ne sommes pas au bout des surprises que nous ménage une région d'un intérêt aussi captivant. Des découvertes intéressant la minéralogie et la paléontologie sont, à mon avis, imminentes.

J'ai parlé du désordre dans lequel les fossiles ont été découverts. Certaines pièces semblent avoir subi l'action du feu ; des scories informes, cendres volcaniques, concrétions calcaires emprisonnent quelquefois un fragment de défense, comme si, seul, l'émail avait pu résister au feu, tandis que les os étaient réduits en cendres ; enfin, au milieu de ces scories, sur ces os à demi calcinés, des traces métalliques irisées sont parfaitement visibles.

Des graines, des noyaux en grand nombre, ont été trouvés pêle-mêle mélangés aux ossements et à des pièces de bois, dont quelques-unes sont admirablement conservées. Cinq variétés de noyaux, au moins, ont été trouvées.

L'un d'entre eux, gros comme une petite noix, spongieux, ressemble assez au *voampanony*, végétal qui se rencontre encore dans la contrée. Une autre variété, est représentée par un noyau rond, petit comme un noyau de cerise, mais rugueux ; il ressemble assez, disent les gens du pays, aux graines du *voamay*, très gros végétal, qui se trouve en grande quantité dans la région de Sakasarotra, Nord d'Andranonandriana (Ankavandra). Une quatrième variété de ces noyaux, est plate, brune, et ne ressemble à rien d'actuellement connu dans la région Ouest des hauts plateaux. La dernière, au contraire, ressemblerait beaucoup au noyau du fruit du

tsilaitra, noyau d'une extrême dureté ; quelques arbres *tsilaitra* se rencontrent dans les environs d'Ambohitrambo.

Tout naturellement, j'ai été amené à interroger les habitants de la région d'Itasy, de Mahatsinjo et d'Ifanja, sur l'existence antérieure d'un lac peuplé d'animaux amphibies, tels que l'hippopotame. Les ossements de cet animal ne portent dans la région aucun nom ; la curiosité des indigènes semble n'avoir jamais été attirée par les dépouilles de ces animaux disparus ; le nom de *lalomena* leur est complètement inconnu et, cependant, ils semblent avoir conservé le vague souvenir d'un animal monstrueux vivant dans les parties marécageuses de l'Ouest. Cet animal, ils l'appellent *omby rano*, et voici les renseignements, tout au moins curieux, que j'ai pu recueillir d'un habitant de Miarinarivo, originaire du pays, et l'ayant parcouru dans tous les sens :

« Il y avait autrefois, dans la région qui s'étend à l'Ouest de Maha-
« vay, Ambohitrambo et vers l'Ifanja, un immense lac aux rives
« couvertes de forêts, et dans cette vaste nappe d'eau, vivaient des
« *omby rano*. Cette croyance de nos ancêtres paraît fondée, car il
« existe encore de nos jours, en plusieurs points, des traces de ce lac
« et, mieux que cela, certaines parties de cet immense marécage, soule-
« vées probablement par suite des éruptions volcaniques, forment
« actuellement des lacs profonds et très étendus, tels que Andranoto-
« rahana, au Nord-Est de Vasiana, qui est, de même qu'Andranoratsy,
« un étang très profond ; quant à Antaboaka, à l'Ouest de Mahavay,
« il est certain que le vaste marais qui existe encore est un vestige du
« lac qui devait recouvrir toute la région, présentement envahie par
« les laves. Voici, d'ailleurs, la singulière histoire que m'a contée un
« certain Andriampeno, de Vasiana, et que j'ai encore présente à l'esprit:
« C'était en 1878, environ. Un matin, on vint me dire chez moi que
« quatre *omby rano* étaient venus dévaster, dans la nuit, les tanin-
« katsaka de Vasiana. Aussitôt, je me rendis sur les bords du lac
« d'Andranotorahana, et vis en effet quatre animaux énormes qui dis-
« parurent bientôt dans le lac ; on ne les revit ensuite jamais plus.
« Andriampeno est mort, tous ses enfants aussi, de sorte que plus
« aucune des personnes ayant vu les *omby rano* ne subsiste à l'heure
« actuelle.

« Il y aurait, dit-on, encore à Andranoratsy et à Pilina (Mandri-
« drano) d'immenses crocodiles d'une couleur rouge-feu, mais je n'en
« ai jamais vu et je crois bien que personne ne les a vus davantage ».

Il serait bien étonnant, en effet, que des hippopotames aient pu être vus, il y a vingt-quatre ans, sur les bords des lacs du Mamolakazo.

L'existence d'une ancienne nappe d'eau s'étendant à l'Ouest de Mahavay est plus probable, bien que rien ne soit moins démontré ; quant au lac d'Andranotorahana, il occupe le cratère d'un ancien volcan situé au Nord-Est de Vasiana.

Andranoratsy est pour les indigènes un marais d'une fort mauvaise réputation ; des crocodiles rouges s'y montreraient fréquemment, et les gens qui se baignent dans ses eaux risqueraient de devenir subitement fous. L'Andranoratsy paraît être aussi un ancien cratère, mais bien moins caractérisé qu'Andranotorahana.

C'est là tout ce que j'ai pu recueillir jusqu'ici sur ce que pouvaient savoir les indigènes de la contrée, au sujet de l'hippopotame dont les ossements ont été mis à jour à Ampasambazimba. Mes investigations continuent, et je me ferai un devoir d'informer l'Académie de toutes les découvertes que je serai amené à effectuer par la suite, dans le même ordre d'idées.

COUPE DES TERRAINS FOSSILIFÈRES D'AMPASAMBAZIMBA

*Fig. I*_ Coupe des terrains en bordure des anciennes rizières où se trouvent des ossements ; dans la couche inférieure D se trouvent des graines et fragments de bois

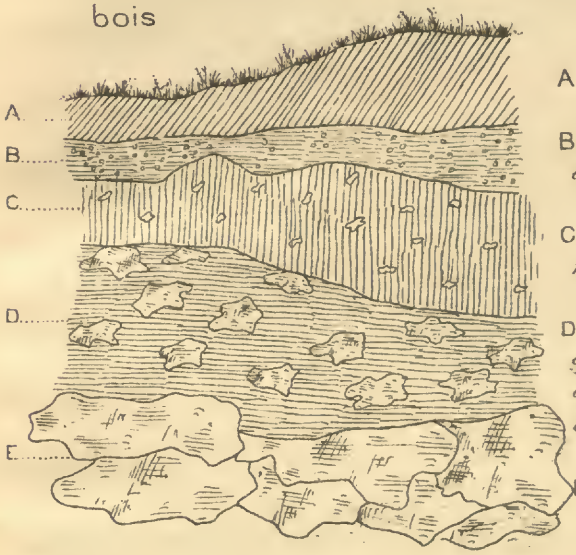

A *Terre végétale*

B *Terre argileuse avec traces de marne calcaire*

C *Terre-argile avec quelques nodules de calcaire*

D *Pierres calcaires noyées dans marne presque liquide et où se trouvent des graines et fragments de bois*

E *Banc calcaire*

*Fig. II*_ Coupe des anciennes rizières où se trouvent les ossements

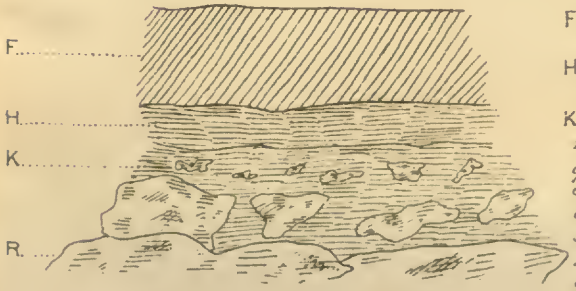

F *Terre tourbeuse*

H *Terre marneuse consistante*

K *Pierres calcaires et marneuses noyées dans marne presque liquide, où se trouvent les ossements dont quelques uns sont incrustés dans les calcaires. Quand on creuse cette couche il y jaillit des sources minérales semblables à celles de Mahatsinjo*

R *Banc calcaire*

DERNIÈRES RECOMMANDATIONS

d'Andrianampoinimerina

(1810)

(*traduit d'un manuscrit du P. Callet*)

Andrianampoinimerina étant tombé gravement malade, réunit autour de lui ses parents, ses principaux amis, et leur adressa ces paroles :

« Je vous annonce à vous tous mes parents et amis que la maladie va fixer mon sort. Dieu va me prendre, et je vais monter au ciel. Voici pourquoi je vous ai mandés auprès de moi : la volonté de Dieu va s'accomplir sur moi, et je vais cesser de vivre. Mais, voici Radama, qui est encore jeune ; vous tous aussi vous êtes présents. Ma chair sera bientôt dans le tombeau, mais mon âme et mon esprit demeureront avec vous et avec Radama.

Premièrement. Vous voyez ici Radama. Je ne l'ai pas enfanté, mais il est sorti de ma bouche. Je ne voulais pas tout d'abord que le royaume lui appartînt, mais Dieu le lui a donné. Je vous le confie. Surveillez ses actes ; ne le laissez pas suivre la voie du déshonneur, de peur qu'il soit indigne de nous succéder. Eloignez de lui les mauvais sorts, car les mauvais sorts ont une grande puissance ; écartez loin de lui les mauvais destins, car les mauvais destins empêchent d'être un homme. D'ailleurs, je resterai auprès de lui pour le conseiller.

ANATRA

Fara-teny nataon' Andrianampoinimerina

(*Nalaina tamin'ny bokin'i Mompera Callet*)

Raha narary be Andrianampoinimerina, namory ny havany sy ny sakaizany vaventiventy rehetra. Ary hoy izy :

« Izao no ambarako aminareo havako sy sakaizako rehetra: fa avy ity izay soratr'aretina, ka hody aho ho any an-danitra, fa alain' Andriamanitra. Koa izao lahy no amoriako anareo: raha avy izay didin-Janahary, ka ho tapitra ny androko; indro lahy Laidama fa tanora; fa indro hianareo. Fa ny nofoko no hilevina, fa ny fanahiko sy ny saiko hitoetra aminareo sy Damalahy hiany.

Voalohany indrindra. Lay iretsy, indro i Dama; tsy mba naterako io, fa naloako tao am-bavako, ka tsy nokasaiko hanana ny fanjakantsika io tsy akory, fa avy izay fanomezan' Andriamanitra azy ; koa hapetrako aminareo. Koa tsinjovy mandeha, aza avela hitsangamenatra, fandrao isika maty maso. Fa alao faditra, fa ny tola-paditra zava-mahery ; ary alao tonon' andro, fa ny tonon' andro, tsy mahalehilahy. Kanefa tsy aiza aho, fa mibitsika azy eny hiany.

Deuxièmement. Voici, mes amis : Andriamasinavalona a fixé les limites de ce royaume qui nous appartient et l'a légué à Andriantsimitoviaminandriana et à Andriambelomasina. Les douze rois me l'ont transmis à moi-même et à vous ; je le remets entre vos mains et entre celles de Radama. C'est pour ce royaume que j'ai fait si peu de cas de ma vie et que vous avez exposé la vôtre. Vous avez tous travaillé avec moi pour le former ; vous l'avez entouré d'un rempart pour en jouir avec moi. Aussi, quel déshonneur pour vous, si vous laissiez Radama devenir indigne de me succéder ; s'il venait à mépriser vos conseils, le royaume ne serait plus à lui, mais à vous, car c'est vous qui avez eu vos crânes brisés, vos jambes cassées, vos forces épuisées, et qui avez sacrifié votre vie pour me rendre maître, moi Ramboasalama, du palais de Besakana.

Troisièmement. Cependant, mes amis, quelle que soit votre valeur, quels que services que vous m'ayez rendus, il n'y en a pas de plus valeureux que moi, il n'y a pas de roi plus célèbre que moi. A Amboniloha, il est vrai, j'ai mis à mort trente personnes, y compris un enfant, qui m'étaient opposées. Toutefois, sans votre aide, ni amulettes, ni pensées heureuses n'auraient pu me faire triompher. Voici Radama ; s'il avait été insensé, il aurait été indigne de me succéder, et Dieu ne nous l'aurait pas donné ; c'est sans doute pour qu'il soit mon remplaçant que Dieu l'a placé sous votre tutelle. Ne le

Faharoan' izany. Indro, lay iretsy : ity fanjakantsika ity finari-bavan'Andriamasinavalona, koa napetrany tamin' Andriantsimitoviaminandriana sy Andriambelomasina, koa navelan' ny 12 manjaka tamiko sy hianareo. Koa apetrako aminareo sy Damalahy, fa nanaovako ny aiko tsy ho zavatra sy namonoanareo tena. Koa mbola indreo avokoa hianareo niarananao tamiko ; ny hananaareo tamiko nanaovanareo hidy vato ; koa voin-tenanareo raha avelanareo hamono maso ahy i Dama. Koa raha tsy hinoany ny teninareo, tsy azy anie ny fanjakana fa anareo ; fa hianareo no vaky loha sy tapa-pe sy lany mondron-kery, sy nanao ny ainareo tsy ho zavatra raha tsy izaho *Ramboasalama no hanana any Besakana.*

Fahatelon' izany koa. Lay iretsy, na inon-kery na inontsoa efanareo tamiko, koa tsy misy olo-mahery sy mpanjaka malaza noho izaho. Anefa 30 omban-jaza kely iray teo Amboniloha handeha hizaha ahy hiany no matiko. Koa raha tsy nantoaninareo aho tsy nahery na ady, na hevitra. Fa indro Laidama ; fa nony adala io, tokony tsy handimby ahy io, ary tsy nomen' Andriamanitra antsika ; fa tokony hahasolo ahy angaha no navelany ho andraikitrareo. Fa hany aza andrarana azy : lehilahy soa no tanora sady manjaka, koa aza rarana raha misy tiany sy sitra-pony, aza manala hanina

contrariez pas, car il est bien doué, jeune et de plus roi ; ne l'empêchez pas de suivre ses volontés et ses goûts; ne le privez pas des plaisirs qu'aime la jeunesse, car il n'est pas insensé, et, d'ailleurs, je ne m'éloignerai pas, mais je demeurerai auprès de lui.

Quatrièmement. Chers amis, Radama est comme le petit d'un oiseau, et vous lui apporterez ce que vous aurez réglé ; les affaires à examiner sont nombreuses, vous les traiterez et vous gouvernerez. Empêchez Radama d'être un mauvais roi, car, quand le roi est mauvais, la terre se couvre de longues herbes. Ne le rendez pas odieux à cause de son inexpérience, en condamnant à mort des individus qui ne le méritent pas, en réduisant en esclavage leurs femmes et leurs enfants et en confisquant leurs biens, et cela, pour des délits qui ne sont passibles peut-être que d'une amende même légère, et pour lesquels il suffit d'offrir une piastre comme *hasina* au souverain. Un roi insensé est moins à redouter que des chefs insensés ; un roi qui a de bons conseillers rend le peuple heureux, et c'est vous qui le formerez.

J'ajoute encore ceci, mes amis : si vous m'aimez, faites ce qui est utile à Radama. Quand vous vous souviendrez de moi, allez à lui et comportez-vous avec lui comme vous l'avez fait avec moi. Ne lui cachez pas ce qui est mal, ne le trompez pas. Le roi n'a ni parents, ni frères, ni sœurs ; ceux qui approuvent ses ordres en exécutant ses lois sont ses parents.

tian-jaza, fa tsy adala io tsy akory, fa tsy aiza aho fa eny anilany eny hiany.

Fahefatr' izany. Ry lairetsiana, i Dama anie zana-borona ka hateranareo ny efa ; ary he no heverina, fa hianareo no hanao sy handidy. Ary aza enti-meloka i Dama, fa raha meloka *andrian-dava vero* ; aza ampangidin-koditra, fa tsy mahita ; fa raha mbola tokony tsy ho faty, koa matinareo, koa tokony ho efan-tsazy, na dia tokony ho vitan' ny varirai-venty aza, ny hasina mahavita hiany, koa laninareo vady, laninareo zanaka sy laninareo fananana. Fa aleo adaladala andriana toy izay adaladala loholona, fa ny tsara fihevitra no manjaka andriana mahafiadana, fa hianareo no hanao azy.

Tohin' izany hiany koa, lay iretsy : raha tianareo aho, tandremo izay hahasoa an' i Laidama. Koa raha mahatsiaro ahy hianareo, mankanesa ao aminy, koa ataovy aminy izay fitondranareo tamiko. Koa aza ilazam-bohony, aza fitahina ; fa ny Andriamanjaka tsy mba manan-kavana, tsy manana iray tam-po ; fa izay mankato ny teniny sy izay mino ny la-

Lorsqu'il veut faire quelque chose concernant les lois du royaume, concertez-vous avec lui, car un seul doigt ne saurait saisir un pou, et un seul arbre ne forme point une forêt. Comme le gouvernement du royaume dépend des conseils des chefs, il ne repoussera pas l'avis adopté par le grand nombre, car il remplace le taureau aux grands yeux (c'est le nom qu'Andrianampoinimerina se donnait à lui-même).

J'ajoute encore ceci, mes amis : veillez sur ses jours ; faites en sorte qu'il atteigne une vieillesse avancée et qu'il soit chéri du peuple, afin qu'il puisse conquérir et la terre et le ciel. Mais pour cela il est nécessaire qu'il dure et vive longtemps, car celui dont la vie est courte ne règne pas longtemps.

Voilà ce que je n'ai cessé de vous dire tous les jours, à vous mes parents et amis, et je vous le redis encore en ce moment».

Après avoir entendu ces paroles, les assistants se mirent à pleurer et à se lamenter, et nul d'entre eux n'eut la force de répondre. Andrianampoinimerina leur dit alors ; «Vous pouvez maintenant vous retirer; emportez avec vous ces recommandations, et allez vous reposer ».

Après leur départ, il fit venir auprès de lui Hagamainty, Hagafotsy, Andriampinoana et tous ceux à qui il avait précédemment tenu le même langage. Le lendemain, il fit venir ses femmes et ses enfants, et en leur présence prononça ces paroles :

«O Radama ! O mon fils aîné ! làny no havany. Koa raha misy tiany atao koa mikasika amin' ny didim-panjakana, dia ifanatony lahy, fa ny tondro tokana tsy mba mahazo hao, ary ny hazo tokana tsy ala, fa ny hevitry ny maro no fanjakana, fa tsy handà izay marin' ny be io tsy akory, fa fanovan' ny ombalahy be maso.

Tohin' izany hiany koa, lay iretsy : tandremo ny ainy, ataovy izay hahatratrantitra azy sy hahamamy hoditra azy amimbahoaka hananany eran-tany eran-danitra. Koandréfa izay hahateza azy sy izay hahela fiainana azy no fotony ; fa izay fohy aina kely fiandrianana.

Izao lahy no ambarako aminareo havako sy sakaizako isan' andro, ary ampandrenesiko anareo ankehitriny. »

Nony nahare izao izy rehetra, samy nigogo nitomany avokoa, ka tsy nisy nahavaly izany teny izany. Koa hoy Andrianampoinimerina : « Andeha samy mody angaloha, ento mody mandry izany teny izany. »

Ary nony lasa ireo, dia nalainy Hagamainty sy Hagafotsy sy Andriampinoana, sy izy rehetra efa nilazana teo aloha; dia nampanatrehiny ny vadiny aman-janany nony ampitson' iny, ka hoy izy :

« Dama ô ! andriamatoako ô !

O fils chéri ! Que je meure avant toi ! Comme tes traits me charment ! Tu ne ressembles pas aux autres hommes ; on dirait un dieu descendu du ciel. Je ne t'ai pas enfanté, mais tu es sorti de ma bouche, tu es un fruit du créateur. Je ne meurs pas dès lors que tu vis, car j'ai en toi un taureau digne de me succéder. Ceux qui m'étaient intimement unis sont morts, et je suis le seul survivant ; mais toi, Radama, tu restes, tu es le bâton parfait sur lequel s'appuie le taureau.

O Radama ! voici que nous deux nous sommes intimement unis. Ne sois donc pas un indigne successeur de moi et de nos ancêtres, car cette terre ne nous appartient pas, mais elle nous a été donnée par Dieu. Regarde ces chefs ; ils sont comme des coutelas bien trempés, qui ne s'émoussent pas en tranchant, comme des lances bien emmanchées, qui ne plient pas en pourfendant, comme le tanguin qui exécute fidèlement ce dont on le charge et juge avec impartialité. Assisté par eux, tu seras un homme.

Premièrement. Mon fils chéri, voici mes femmes et mes enfants, comporte-toi avec eux comme l'a fait Andriamasinavalona. Ne leur enlève pas les privilèges dont ils jouissent, car ils ont accompli une tâche difficile. Chéris-les, car tu es leur gloire et leur protecteur, et tu continues la chaîne des douze rois et de moi-même qui vis encore.

Deuxièmement. O Radama! n'accède pas à toutes les volontés de tes parents, et ne rends pas tes esclaves audacieux. Le ray sombin' aiko ô! matesa anie aho alohan' ialahy! He izato toetran' ialahy! Toa tsy mba tahaka ny olombelona, fa ohatry ny andriamani-datsaka, ka tsy mba naterako fa naloako tao am-bavako, fa voan-janahary. Tsy mba maty aho manana an' ialahy, fa tsara ombalahy, fa lasa izay rohy namako, fa ny tenako tokoa no sisa, fa indro ialahy, ry Damalahy, fa ialahy no tehi-mena vadin' ombalahy.

Dama ô! he izato isika roa lahy hiany anie no mpihavana. Koa aza vonoi-maso aho sy ny razantsika; fa an' olona anie itony tany itony, koa nomen' Andriamanitra antsika. Fa he! ireny antsibé tsara ofana: adidy tsy mba madilo; ireny no lefona tsara varombo : atomboka tsy mba milefitra; ireny, lay itsy, no tangena tsara hafatra: tsy mba mena-maso mitsara. Lehilahy ialahy otronin' ireny.

Voalohany indrindra, raondriako: indreo ny vadiko amanjanako, ataovy toa an' Andriamasinavalona; koa aza alandrakitra, fa nahavita ny sarotra; tiavo, fa ialahy no voninahiny sy kiadiny, fanovan'ny 12 manjaka sy izaho eto.

Faharoan' izany, ry Dama : aza manaran-kavana, ary aza mamporisika ny mpanompo; fa raha mahery fahatelo mahe-

royaume est fort, lorsqu'il est soutenu par un grand nombre; parfois, les parents délaissent, et les esclaves sont portés à détruire. Ne lâche pas la bride à tes esclaves, car ils sont en même temps héritage et conquête; ils sont comme six cents mesures de riz entassées dans un grenier; ils ne peuvent être mangés ni par les femmes, ni par les enfants. Toutefois, s'ils violent les lois du royaume, ils doivent être punis selon la loi et traités comme un chien qui mange une brebis et la paie de sa vie. Ils sont comme des bijoux qui nous viennent des ancêtres, comme un lamba épais qui protège contre le froid et la gelée; quand il fait chaud, ils sont comme une couche moelleuse sur laquelle on goûte le repos; ils sont un ornement et une gloire.

Voici donc, Radama, que je m'en vais et je te laisse. N'as-tu pas entendu raconter, et même vu de tes yeux, des preuves de ma bravoure et de ma réputation ? Il n'y a point de forêt que je n'aie traversée, pas de montagne que je n'aie escaladée, point de colline où je n'aie combattu. Dieu m'a tout donné sans réserve, et j'ai eu la chance d'être l'objet de ses dons. J'ai reçu une heureuse bénédiction de mes ancêtres, car ils m'ont donné le nom de Ramboasalama (chien vigoureux). Les habitants du centre de ce pays m'ont soutenu, et ainsi j'ai pu dominer partout, et je suis devenu célèbre sous le nom d'Andrianampoinimerina (le désiré de l'Imerina). Il m'a fallu balayer l'emplacement environnant la maison pour me délivrer de tout embarras. Il m'a fallu lutry fanjakana, fa ny havana hiany no manavangavana, ary ny fanahin'andevo mandevona. Ary aza manao lava loha, fa ireo sady babo lova; vary zato harin' ny sompitra, tsy mba hanim-bady, tsy mba haninjanaka; fa amboa homana ondry ka ny fo no manefa, raha manao ny tsy mety amin' ny fanjakanao, fa ireo no fankaharan-dalàna. Fa vako-drazana sy lamba matevina aron' ny fanala, manara, ireo no aronkatsiaka; mafana, ireo no lafika; ireo no tabiha sy rehareha.

Koa indro kosa, Dama ô! fa hody aho, koa apetrako hianao. He izany tantara renao sy efa hitanao! na manao ahoana ny heriko sy ny lazako na manao ahoana! Tsy misy ala tsy novakiko; tsy misy tendrombohitra tsy nanihiko; tsy misy tampon-tanety tsy niadiako. Fa Andriamanitra nanome ahy nahafoy; izaho nomena ambinina; koa tsara tsio-dranon' ny razantsika, fa Ramboasalama no anarako. Koa nampian' ny ambaniandro afovoana aho, koa nanan-kery teto afovoan' ny tany aho, koa nalaza hoe, Andrianampoinimerina. Izaho anie koa nifafa tokotany nanodidina ny trano, vao afa-kopakopaka. Izaho anie koa efa nohodidinin' olom-baravarana vao nahary tokan-trano. Izaho anie lany fototra amam-pon-

ter contre ceux qui assiégeaient ma porte, pour installer mon ménage. Il m'a fallu dépenser jusqu'à la dernière corde et la dernière souche, pour me faire de véritables amis. J'ai vomi et le foie et le fiel, avant de pouvoir acquérir ce que je possède. Ce n'est pas encore assez : j'ai échangé ce qui était cuit avec ce qui était cru, avant de réaliser quelque gain. J'en ai vu de dures, et j'ai mangé la chair et bu le sang d'animaux inconnus, avant de conquérir tout ce pays.

O Radama ! la sagesse l'emporte sur la force, et le bien se trouve dans le mal. Aussi, je t'estime heureux d'avoir pour gouverner ces vieux taureaux (les chefs présents). Si tu les soutiens, aucun taureau sauvage ne s'élancera contre toi. Ils sont capables de percer des pierres avec du bois, car le caïman est le plus fort des animaux. Ne permets donc pas qu'ils aient le dessous, dès lors qu'ils soutiennent ton autorité ; ne permets pas qu'on s'adresse à toi sans passer par eux, car, si je possède ce pays, c'est parce qu'ils sont des boucliers impénétrables aux balles et aux sagaies, et qu'ils ont exposé leur vie pour me rendre seul maître de cette terre. Par conséquent, s'il s'agit de prendre une décision ou de faire quelque chose, prends-les pour délibérer avec toi ; ils ne s'opposeront pas à ce que tu feras. Malheur à eux, s'ils faisaient comme l'aiguille qui a un gros trou et qui déchire en cousant. Et qui donc a été broyé et mis en morceaux, sinon eux ? Non, il n'oseront pas te tromper ; ne drana vao nahazo olon-tiana. Izaho anie nandoa aty aman' afero vao nahatsangy ny hary. Tsy efan' izany hiany anie, fa nanao masaka atakalo manta vao nanana efa. Koa naharitra ny mafy, ary nihinana sy nisotro ny ran' ny biby tsy fantatra, vao nanana izao tontolo izao.

Dama ô ! he anie ny hery tsy mahaleo ny fanahy, fa ny soa anatin' ny ratsy. Koa ataoko manan-jara samy hanjaka ialahy otronin' ireo ombalahy antitra ireo ; fa raha ataonao tsara tohana ireny, tsy mba haniry haolo hianao ; fa na ny vato aza horaingen' ireny loaka, fa ny biby tsy mihoatra ny mamba. Koa aza atao resy momba ny mahery ; aza avela alozin' olona teny ; fa izaho no manana itony tany itony, ireo no ampinga tsy laitry ny bala, sy lakato efitry ny lefona ; ireo nanao vy very ny ainy raha tsy izaho, hono, no hanjaka tokana hanana itony tany itony. Koa na inona hevitra na inona atao raha mikasika ny didimpanjakana, alao ireo hiaramisaina aminao, fa tsy handà izay ataonao ireo tsy akory ; fa injay anie ilay ireny hanao fanjaitra be vody, hanjai-mandrombitra. Fa zovy reno torotoro sy montsamontsana fa tsy izy ? ka tsy mba sahy izay hanome vohony anao ireny ; fa aza atao sola manara-dia, ary aza atao fotsy volo mitozopoana ; fa ny maty misy fano-

les traite donc pas comme des chauves qu'on fait marcher derrière soi, ou comme des vieillards à cheveux blancs qu'on laisse aller à l'aventure, car les morts ont des successeurs, et les vivants reproduisent leurs images en enfantant des remplaçants. Aussi, Radama, je compte sur toi, quand je jouirai du repos.

Je te dirai encore ceci, cher ami : tu descends de Ramorabe (princesse de Marovatana), mais tu es fils (adoptif) de Ralesoka (sœur d'Andrianampoinimerina), et moi (ton père) je descends de Rasoherina ; tu n'es donc pas Marovatana, mais bien Tsimahafotsy. N'imite pas le tsingala (petit insecte aquatique) qui ne connait que le trou par où il peut pénétrer ; ne fais pas comme celui qui n'est sensible qu'aux souffrances de ses enfants. Mieux vaut faire semblant de ne pas aimer les siens ; chéris ces chefs et ces parents s'ils savent t'obéir. Mais, si ces barrières de pierre et ces remparts de bois prétendaient avoir Dieu pour eux et croyaient pouvoir agir impunément, s'ils te fermaient les yeux pour t'empêcher de voir et s'ils voulaient te trahir, coupe-les en deux et livre leurs cadavres au courant des eaux ; hache-les en morceaux et offre-les en pâture aux chiens, car je n'ai pas à marchander avec eux, et je ne récompense que ceux qui me rendent service. Il y a d'autres moyens de témoigner ton affection à quelqu'un ; mais, quand il s'agit du gouvernement de l'Etat, ne te laisse guider par aucune considération humaine. Si ces chefs

vany, ary ny velona manana tandidona ; fa iterahan' ny olona ho solony. Fa matoky mandry aho manana anao, ry Damalahy.

Ary ataoko aminao koa, ry lay sakaiza : hianao anie teradRamorabe, ary zana-dRalesoka ; izaho no olon-dRasoherina ; hianao tsy mba Marovatana, fa tena Tsimahafotsy. Aza manao tsingala mahalala omby tena, aza manao anaty fo maharary, fa aleo anie ny an' ny tena no mody tsy tiana, fa tiavo ireo loholona ireo sy havanao ireo, raha mahay manaraka anao hiany. Ary na dia ireo hidy vato sy manda hazo ireo aza, ka hanao *Andriamanitra azoko am-po*, sy hanao hoe, *ataoko fe tsy hanonona*, koa hanampi-maso an' ialahy ireo, raha ta-hamadika anao izy, tapaho roa mitovy, koa avalano rano sy teteho ka omeo ny amboa, fa izaho tsy manana ady varotra aminy, fa soa ifamaliana ny ahy sy ny azy ; fa ny zavatra hafa no itiavo olona, fa ny fanjakana aza entina ankena-maso. Ary raha tsy mbola manova izay nataony tamiko, koa mitady izay hahandrian-tokana anao, aza anovana koa, fa ataovy manan-kotantaraina, maty andro ka velona alina ; fa nanary ny ainy hampanjaka tokana ahy teto anivon' ny riaka.

continuent à faire ce qu'ils ont fait avec moi et qu'ils cherchent à te faire régner seul, ne change pas non plus à leur égard, et accorde-leur, à eux et à leurs descendants, le privilège, s'ils venaient à être condamnés à mort pendant le jour, d'obtenir la vie sauve pendant la nuit, car ils ont sacrifié leur vie pour me faire régner seul au milieu du torrent des eaux (la mer).

Voilà ce que je te recommande d'observer ; voilà ce que tu dois faire toujours ; tu ne l'oublieras pas maintenant, tu t'en souviendras quand je ne serai plus là ; cherche à consolider et à étendre ce royaume, car c'est sur toi seul, Radama, qu'il repose ; si tu le gouvernes bien, si tu ne changes rien à ce que je te dis, si tu observes les recommandations que je te fais, même sans quitter Ambohimanga et Tananarive, il n'est pas un coin de terre dans cette île dont tu ne deviennes le maître, car le nom de mon fusil que tu vois là est Tsimaroanosy (il n'y en a pas plusieurs dans l'île) ».

Andrianampoinimerina prononça encore avant de mourir les paroles suivantes :

« Radama, tu es le successeur des douze rois et de moi-même, qui suis ici. Vous aussi, mes aides, vous voici présents. Faites tous vos efforts pour agrandir ce royaume, afin que Radama puisse procurer largement le bonheur de vos femmes et de vos enfants, car quand le royaume est grand, le roi possède un grand pouvoir et ses ordres sont respectés. Mes amis, cette terre appartient

Izao no ambarako hotandremanao sy ho andraikitrao ela, izao tsy ho hadino, lasa aho tsarovana hiany. Ary tadiavo hiany koa izay hahatevina izao sy hiampiana izao, fa hianao hiany, ry Dama, no anton' ny fanjakana. Koa raha tsara no itondranao azy sy tsy anovanao izao, na dia tsy hivoaka an' Ambohimanga sy Antananarivo aza hianao, raha mahatana izao hafatra izao, tsy misy tsy hananan' ialahy ity nosy ity, fa anaran' iroa basiko iroa Tsimaroanosy. »

Hoy koa Andrianampoinimerina talohan' ny niambohoany :

« Hianao, ry Damalahy, fanovan' ny 12 manjaka sy izaho eto ; indreo koa ry zalahy namako : ataovinareo lahy izay hahatevina ity tany ity hananany Laidama izay eram-po iadanan' ny vady aman-janakareo ; fa raha be tany, masina andriana ombana, ka manjaka tô teny. Ho any Laidama, lay iretsy, ity tany ity ; fa sarotra ny mitondra anaran-dray soa, ary mafy ny mampanjaka an-

à Radama, mais, il est difficile de porter dignement le nom d'un père parfait ; il est aussi difficile de faire régner sagement un roi. Ne permettez pas que quelqu'un se lève contre mon fils, car c'est à vous et à Radama que j'ai confié mes ordres et mes recommandations, et je vous les renouvelle encore, afin que vous en gardiez le souvenir. Radama ne peut être égalé par personne ; ce n'est pas un roi qui puisse être censuré, il ne doit pas être traité comme un maître qui n'administre point ses biens, on ne peut pas faire avec lui comme la songe qui veut dépasser le bananier, ou comme le rejeton qui veut dépasser l'arbre qui le produit; personne ne doit ambitionner son pouvoir ; on ne saurait mettre des bornes à son autorité, car c'est à lui qu'appartiennent et la terre et le royaume. Radama, le royaume est constitué en Imerina, mais souviens-toi qu'il n'a d'autres limites que la mer. Voici Ramavo (Ranavalona, femme de Radama) ; si elle ne convoite pas la bosse du bœuf (c'est-à-dire la royauté), le royaume lui appartiendra après. Telles sont mes paroles, tu ne les oublieras pas ».

driana. Aza mba hampiadinareo ny zanako, fa efa nomeko anareo sy navelako aminy Laidama ny didiko sy ny teniko; ary ataoko aminareo hiany indray samy hitadidy hianareo: Laidama anie tsy mba alain' olona tahaka, tsy mpanjaka manana adidy, tsy atao tompo tsy mahazaka manana, tsy anaovana saonjo mihoatra akondro, tsy anaovana sakelimihoa-joro, tsy alonin' olona mandidy, tsy refesi-manjaka; fa azy ny tany sy ny fanjakana. Ary ataoko aminao kosa, ry Laidama, fa Imerina efa vory, koa indro ny ranomasina no valam-parihinao. Kandrefa indro kosa Mavo (Ranavalona vadiny Laidama): raha tsy maniry ny trafon' ombalahy, ny farany anie azy kosa. Teniko izao, ka tsy hadinoinao. »

P. MALZAC.

NOTES ÉTYMOLOGIQUES

sur les mots *vola* et *volana*.

Jusqu'à ce jour, à part quelques remarques relevées dans de rares livres, nous ne croyons pas que les philologues ou auteurs se soient préoccupés de démontrer la corrélation qui existe entre les mots *vola* et *volana*, signifiant respectivement argent et lune. Les quelques lignes qui suivent ont pour but d'établir la communauté d'origine de ces deux expressions. C'est en feuilletant récemment l'intéressant opuscule de M. Aristide Marre, *Vocabulaire des principales racines malaises et javanaises de la langue malgache*, qu'une remarque faite, page 34, à propos du mot lune qui, en malais, se dit *boulan*, et *woulan*, en javanais, a vivement attiré notre attention. La remarque de M. Marre est ainsi formulée :

« *Boulan* en malais, *woulan* en javanais et *volana* en malgache « signifient à la fois : *lune* et *mois*. Ils n'ont pas d'autre signification. « L'orientaliste anglais Crawfurd s'est trompé, lorsqu'il a dit qu'en « malgache l'*or* se rendait par *lune rouge* et l'argent par *lune blanche* ; « il a confondu deux mots différents : *voula* (argent) et *volana* (lune). « En malgache, en effet, on différencie l'or de l'argent à l'aide des « qualificatifs *mena* (rouge) et *fotsy* (blanc) et l'on dit : *voula mena* « pour l'or, et *voula foutsy* pour l'argent. La lune (*volana*) n'a donc « rien à voir là dedans. »

Nous ne nous permettrions pas de contester l'opinion émise par un orientaliste ayant l'érudition de M. Marre, si le bienveillant intérêt qu'il nous a témoigné et les encouragements qu'il nous a prodigués ne nous étaient un sûr garant de son extrême indulgence. Voici donc quelles sont les raisons qui nous font considérer la version du philologue anglais Crawfurd comme fondée :

D'abord, au point de vue orthographique, il n'y a pas de différence entre les mots *vola* et *volana*, puisqu'il est admis que la terminale *na*, très usitée chez les Hova, n'est qu'une complication élégante du langage, un « paraphe vocal », comme l'a dit si justement M. Gautier dans sa savante étude: *Les Hova sont-ils des Malais?* On pourrait citer par centaines les mots qui, chez les populations des côtes et quelques-unes même des provinces, sont dépourvus de cette terminale précieuse et se prononcent simplement *tana*, *laka*, *olo*, au lieu de *tanana*, *lakana*, *olona*, main, pirogue, personne. A la vérité, le mot qui signifie lune chez les Betsimisaraka laisse faiblement entendre un *na* terminal dans sa prononciation et il a cela de commun avec le mot *volana*, que nous traduisons parole. Or, c'est ce dernier sens qui va nous donner la clé du secret.

Chez les Sakalava de la côte Ouest, nous trouvons, pour désigner les mots lune et argent, la même expression de *fanjava*, qui est une sorte de substantif verbal signifiant ce qui donne la lumière, ce qui éclaire. La même figure métaphorique a donc été forgée avec des mots différents à l'Est et à l'Ouest de l'Ile par des indigènes fort

éloignés les uns des autres et n'ayant nul contact entre eux, le jour où la première pièce de monnaie leur est tombée sous la vue. Ils ont identifié cet objet précieux et rare avec la lune dans son plein, ce qui est parfaitement conforme à leur façon ordinaire de tout rapprocher des choses de la nature. De là les expressions de *vola fotsy*, ou lunes blanches, et *vola mena*, ou lunes rouges, pour désigner les pièces d'argent et d'or chez une catégorie d'indigènes, et celles de *fanjava malandy*, lunes blanches, et *fanjava mena*, lunes rouges, employées chez d'autres pour désigner ces mêmes pièces de monnaie.

Cette première constatation nous amène à en faire une autre ayant trait elle aussi au mot *volana*, pris dans la dernière de ses trois acceptions, celle de parole. Nous disons que, dans ce cas, nous nous trouvons encore en présence d'une métaphore, exprimant que le langage et les moyens de persuasion dont il dispose est semblable à la lune jetant sa clarté au milieu des ténèbres de la nuit. Cela est si vrai qu'en Imerina, comme chez les Betsimisaraka, le terme *volana*, pris dans ce sens, n'est, le plus souvent, employé que dans le langage relevé ou dans des expressions toutes spéciales, telles que *oha-bolana* (littéralement : comme la lune), signifiant proverbe et qui dénote par quelle heureuse figure les indigènes ont voulu exprimer tout ce que renferment de clarté et d'évidence les quelques mots savamment groupés d'un proverbe. Une autre preuve de ce sens bien spécial du mot *volana*, pris comme synonyme de parole, ressort de l'expression *tsy miteny tsy mivolana*, qui constituerait un affreux pléonasme, si les indigènes n'attachaient pas au deuxième verbe une idée lumineuse en quelque sorte, servant à accentuer le sens du premier. Selon nous, *mivolana*, dans son sens primitif, devait signifier non simplement parler, comme l'indiquent tous les dictionnaires, mais bien s'expliquer, faire le clair dans la discussion, comme la lune fait le jour pendant la nuit. D'ailleurs, chez les Betsimisaraka eux-mêmes, on a une preuve que le mot *volana* n'a pas un sens vulgaire par l'usage beaucoup plus fréquent que ces indigènes font du mot *mizaka*, qui signifie plus banalement parler.

Si on voulait un autre argument à cette théorie, on le trouverait dans le dialecte sakalava, où le verbe causer se traduit par *mihiratra*. La racine *hiratra* de ce verbe ne signifie-t-elle pas ouvrir les yeux, voir le jour et, par extension, avec le préfixe actif *ma*, voir clair, voir juste ? On ne saurait, croyons-nous, nier le rapport étroit qu'ont entre eux les termes suivants :

voia,	*fanjava*,
volana,	*fanjava*,
mivolana.	*mahiratra*.

Il ne faut pas voir dans ce fait une simple analogie dialectale, mais bien la preuve d'une disposition commune à concevoir les choses, chez des cerveaux à peu de chose près identiquement organisés.

Le mot *vola*, qu'il serve à désigner l'argent ou le satellite de la terre, puisque nous venons de démontrer que cela revenait au même, est donc un mot absolument malgache et non, comme l'a cru M. Dahle, une déformation du mot arabe *folus*, qui signifie argent et, plus spécialement, la menue monnaie. — Voir *Antananarivo annual*, vol. IV. 1889—1892. *Malagasy terms of monetary values*, by R. Baron (Ed.). page 189.

On reprochera peut-être à notre théorie de ruiner une bien jolie légende, d'après laquelle les deux dynasties sakalava, dites des *volamena* et des *volafotsy*, auraient été ainsi dénommées, parce que les deux

princes rivaux dont elles descendent reçurent en héritage, de leur père commun, l'un, un anneau d'or, l'autre, un anneau d'argent. A ce propos, il est curieux de noter ici que l'abbé Dalmond, auteur d'un vocabulaire et d'une grammaire pour les dialectes sakalava et betsimisaraka, fait, dans sa définition du mot *or*, allusion à cette tradition ; il y dit notamment ceci : *Tsiumeku* et *Tsimandrohu* sont les petits enfants de l'or ; tr : *Tsiumeku miaru Tsimandrohu zafin-vola mena* ; puis, *Tsimiaru* est le petit fils de l'argent ; tr : *Tsimiaru zafin-vola*.

Il est vraisemblable que les navigateurs arabes, portugais ou autres, venus dans les parages du canal de Mozambique, recoururent à des pièces d'or et d'argent pour tirer profit de leurs relations avec les chefs et éveiller la convoitise des naturels ; que ces objets furent, d'abord, si rares et si recherchés qu'on les considéra comme le symbole de la fortune et de l'autorité pour ceux qui en devenaient les détenteurs. En Imerina, n'était-ce pas un usage ancien que de conserver religieusement dans les tombeaux des familles riches ou influentes des pièces de monnaie, dont certaines, on a pu le voir il y a quelques années, étaient d'une frappe très ancienne ? En ce qui concerne les Sakalava, ce n'est toutefois qu'à une époque relativement récente que le mot *vola* paraît avoir servi à désigner, comme en Imerina et sur la côte Est, non les pièces de monnaie, mais les métaux précieux qui les composent, soit *volamena* pour l'or et *vola*, tout simplement, pour l'argent. L'or, dira-t-on, existait pourtant à Madagascar, avant que les Européens ou les Arabes n'y apportâssent de l'argent monnayé ; quel devait alors en être le nom, puisque *vola*, à l'origine, signifiait *lune* et non métal précieux ? A cette objection, on pourrait répondre que, quoique connu, l'or, s'il porta jamais un autre nom en tant que minéral, *amas*, par exemple, comme on l'appelle chez les Malais, les trafiquants et aventuriers de toute origine, qui venaient s'enquérir des endroits où l'on pouvait s'en procurer, devaient certainement, ignorant la langue malgache, exhiber, afin de se faire comprendre, des pièces de même métal, ce qui a pu suffire à faire prévaloir l'usage du mot *lune rouge*, s'appliquant au métal monnayé, pour désigner l'or natif.

On pourrait, d'autre part, invoquer que le mot *vola* a été aussi employé pour désigner le mercure, métal informe, puisqu'il est liquide, et que les Malgaches connaissent sous le nom de *vola velona*, argent vif ; mais cette dénomination elle-même diffère trop peu de notre vif argent pour qu'on ne lui reconnaisse pas, sans autre examen, une composition récente et toute européenne.

Parmi les divers dictionnaires que nous avons feuilletés à ce sujet, entre autres ceux de J.-J. Freeman et D. Johns (1835), la *Grammaire et le vocabulaire pour les langues sakalava et betsimisaraka* de l'abbé Dalmond (1842) ; *Dictionnaires français-malgache et malgache-français*, rédigés par les missionnaires catholiques et adaptés aux dialectes de toutes les provinces (1853) ; les deux excellents ouvrages français-malgache et malgache-français des RR. PP. Abinal et Malzac, seul, celui du Rev. Richardson : *A New Malagasy-English Dictionary* dit, au sujet du mot *vola* : probably connected with *vola*, which see, and compare with *fantsava*. C'était la seule indication donnée sur le sujet que nous avons essayé de traiter, et encore faut-il ajouter que le mot *fantsava* renferme une erreur typographique et ne se retrouve que sous sa forme sakalava de *fanjava* que nous avons donnée plus haut.

G. JULIEN

HOVA ET MAORIS

Etude comparée de philologie et d'ethnographie

Je me doutais bien, à Madagascar déjà, qu'il y avait des ressemblances entre les Hova et les Maoris de la Polynésie, mais j'étais bien loin de penser que les points communs à ces deux races fussent aussi nombreux et frappants. Je voudrais établir un rapprochement entre ces deux peuples.

Les traits communs. — Langue, coutumes, aptitudes.

Ne nous attardons pas aux ressemblances extérieures (couleur, traits du visage) ; elles sont telles pourtant, parfois, que des Taïtiens, à qui je montrais des photographies de Hova, m'ont dit : « Mais celui-là est un Taïtien ! » et *vice versa* des Malgaches m'ont dit devant des photographies de Taïtiens : « Malagasy io ! ». Il est bien vrai, d'autre part, que le Polynésien est, en général, d'une stature plus élevée et de complexion plus robuste.

Les ressemblances de langage sont infiniment plus probantes; elles vont parfois jusqu'à l'identité, et l'on demeure dans l'admiration que deux peuples, séparés par deux immenses océans, ayant chacun suivi une route différente, passé par bien des vicissitudes propres, subi l'apport de mots et de formes d'esprit nouveaux, à mesure qu'ils entraient en contact avec d'autres peuples, aient pourtant gardé entre eux tous ces traits d'union indiscutables que sont de petites racines de mots communs. Jugez en plutôt.

Voici des ressemblances verbales :

NUMÉRATION

Deux : malgache,	*roa*	taïtien : *rua* ; duel *o orua* (vous deux); *o raua* (eux deux) (1).
Trois : malgache,	*telo*	taïtien, *toru*.
Quatre : »	*efatra*	marquisien, *efa*.
Cinq : »	*dimy*	marquisien et ancien taïtien *rima* (main et cinq doigts).

(1) (Les deux mots sont identiques, puisque le *o* malgache se prononce *ou*, et le *u* taïtien *ou*).

Six : malgache,	*enina*	taïtien *ono* ; marquisien *fene*
Sept : »	*fito*	» *hitu* ; » *fitu*.
Huit : »	*valo*	» *vau* ou *varu*.
Neuf : »	*sivy*	» *iva*.
Dix : »	*folo*	» *a huru*.

(En taïtien, l'*h* et le *f* se prennent fréquemment l'un pour l'autre ; l'on sait que, dans les prononciations encore incertaines, l'*r* et l'*l* se confondent souvent).

Autres mots pris au hasard dans le dictionnaire :

malgache : *afaka*, libre, séparé, détaché ;	taïtien : *afa*, déchirure, division.
» *afo*, feu	» *ahi*, (voir la précédente parenthèse).
» *lela*, langue.	» *urero*, *atelo*.
» *aty*, foie.	» *ate*.
» *aho*, moi.	» *au*.
» *hehy*, rire.	» *hêhê*, rire par mépris.
» *horohoro*, tremblement, crainte.	» *horuhoru*, agité, troublé.
» *inona*, boire le tanguin.	» *inu*, boire.
» *hita*, vu, connu.	» *ite*, connaître, comprendre.
» *mafana*, chaud.	» *mahana*, soleil, jour.
» *mafanafana*, tiède, fiévreux.	» *mahanahana*, chaud.
» *matahotra*, avoir peur.	» *matau*.
» *maty*, mort.	» *mate*.
» *nify*, dent.	» *niho*, *nifo*.
» *orana*, écrevisse.	» *oura*.
» *vato*, pierre.	» *patu*, mur en pierres.
» *fo*, cœur.	» *pu*, milieu, centre.
» *ray*, front (*mazava-ray*, front clair, découvert).	» *rae*.
» *ray*, père.	» *rai*, le plus haut chef, le roi.
» *rary*, tresser des nattes.	» *raraa*.
» *re*, entendu.	» *reo*, entendu, voix, langage.
» *tany*, cris, pleurs.	» *tai*.
» *tao*, racine de *manao*, faire, penser, dire.	» *tao*, parler, et *manao* penser.
» *tapaka*, cassé, coupé.	» *tapahi*, hache et *tapû* couper.
» *tavy*, graisse.	» *tavai*, oindre le corps d'huile.
» *tono*, rôti, grillé.	» *tunû*, rôti ou bouilli.
» *ovy*, igname.	» *uhi*, *ufii*.
» *ura*, flamber.	» *oro*, brûlant.
» *vava*, bouche.	» *vahu*.
» *vehivahy*, femme.	» *vahine* et marquisien : *vehine*.
» *vaha*, délier.	» *vahi*, ouvrir.

Il y a aussi, entre les deux grammaires, d'autres ressemblances caractéristiques, par exemple :

1° Une prédilection extraordinaire pour le redoublement de certaines racines, qui communique à l'idée exprimée par la racine la notion de pluralité, de mouvement fréquent, habituel, d'agitation, etc.

2° L'existence, dans les deux dialectes, d'un double pronom pour dire *nous*, suivant que dans ce *nous* on comprend ou l'on exclut les personnes à qui l'on s'adresse. Un Malgache, qui veut faire plaisir à des visiteurs, leur dira : « *notre* maison », en employant le *nous* qui les englobera au nombre des maîtres de céans. Un Taïtien de même. Il est vrai de dire que ce n'est souvent, chez les deux, que de la politesse.

3° L'emploi de particules spéciales, qu'il suffit d'accoler à la racine, soit comme préfixes, soit comme suffixes, pour lui donner la signification *passive* (suffixe malgache, *ana*, *ina* ; suffixe taïtien, *a*, *iria*) ou une valeur *spatiale et temporelle*) taïtien : *amu*, manger, *amu-raa*, le lieu où l'on mange, table ; malgache, *mipetraka*, s'asseoir, *fipetrahana*, le lieu où l'on s'assied, la chaise), ou, enfin, une *puissance causative* (taïtien : *oto*, pleurer, *faa-oto*, avoir en soi de quoi faire pleurer ; malgache : *tahotra*, avoir peur, *maha-tahotra*, effrayer ; comparer aussi le *hiphil* hébreu).

Il y a plus ici que des rapports fortuits ; ce sont bien des formes d'esprit analogues, des angles intellectuels semblables, qui accusent un commun sommet. Si les arguments tirés de la langue ne suffisaient pas déjà, à eux seuls, à prouver l'hypothèse d'une parenté originelle des Hova et des Polynésiens, il faudrait se rappeler des traits de mœurs communs aux deux peuples, par exemple cette curieuse institution du *tabu* en Polynésie et du *fady* à Madagascar, institution tout à l'avantage des hautes classes, grâce à laquelle les chefs et les prêtres se garantissaient l'usage de certains objets que les autres ne pouvaient toucher du doigt sous peine de mort.

Aux Marquises, maintenant encore, la plupart des indigènes ne voudraient pour rien au monde monter sur un oranger, soi-disant *tabué*. De même, le porc était *fady* à Ambohimanambola, etc. Une application curieuse du *fady*, à Madagascar, voulait qu'on ne pût plus se servir, dans le langage courant, d'un mot entrant dans la formation d'un nom de souverain. C'est ainsi qu'il fallait chercher une périphrase, paraît-il, pour dire chrysalide, et cela, parce qu'il avait plu à une reine de s'appeler Rasoherina (la chrysalide). La même habitude régnait à Taïti. En vertu de la coutume du *Pi*, on était tenu de bannir, comme profane, l'usage de tout mot (ou syllabe), qui avait été emprunté, en tout ou partie, pour former un nom de chef. Comme les mots *po* (nuit) et *mare* (rhume) formaient ensemble le nom du premier roi Pomare, il fallut trouver un autre mot pour nuit (ce fut *rui*), et un autre mot pour rhume (ce fut *irota*). Il est difficile de s'imaginer l'état de crainte servile où ces pratiques du *tabu* et du *fady* avaient réduit les basses classes de la population, soit à Madagascar, soit en Polynésie.

Je citerai encore, il faut en finir, une même prédilection pour le discours abondant, une réelle éloquence naturelle, amie, non pas de la vérité une et vite dite, mais de la vérité ornée, contournée, répétée, ornée de dentelles oratoires ; un goût très marqué pour le chant, où un groupe d'accompagnateurs soutient, un peu à la manière d'un tremplin, une ou deux voix hautes, qui se lancent vers le ciel avec force fioritures. Vous vous dites continuellement : « Ces voix vont s'oublier en l'air, et retomber trop tard à côté du tremplin.» Point du tout. Elles rebondissent déjà.

FRÉD. VERNIER.

NOTE

SUR UN

PASSAGE DU TANTARA SY FOMBAN-DRAZANA

(Histoires et coutumes des ancêtres)

Gaston Paris, dans sa *Poésie française au moyen âge*, 2e série, pages 158 et suivantes, mentionne et commente un récit populaire du temps, qui présente une frappante analogie avec un des épisodes du Tantaran'Ikotofetsy sy Imahaka, tel que nous le trouvons dans le recueil connu sous le nom de *Tantara sy Fomban-drazana*.

Le texte du récit malgache est si bref que nous aurons aussi vite fait de le reproduire que de l'analyser :

Les deux compères, après s'être livrés ensemble, aux dépens l'un de l'autre ou de leur prochain, à des farces d'un caractère assez douteux, se mettent à se proposer des énigmes, puis une idée leur vient :

« Tous deux dirent : — « Nous sommes de même force, ainsi soyons bons amis » — et ils préparèrent un bon repas pour dîner ensemble en signe d'amitié.

Puis ils se dirent encore : — « Dormons tous deux d'abord, et celui qui aura fait le plus beau rêve mangera le repas ». — Tous deux se couchèrent donc et, lorsqu'ils se réveillèrent, Imahaka dit :

« Voici mon rêve ; j'ai rêvé que j'étais monté au ciel, et j'ai vu des choses qui m'ont enchanté et ravi tout à fait ; dis maintenant quel rêve plus beau que cela tu as fait ».

Ikotofetsy dit à son tour : « J'ai rêvé que je te voyais monter au ciel, et tu étais absolument ravi, dit-il, une fois arrivé là ; et je me suis levé alors pour aller manger le dîner, car je me disais : le camarade est maintenant là-bas, ravi, et il ne voudra plus descendre ; mais te voilà revenu ici, allons donc dîner ensemble. »

Les deux amis se mirent à rire ensemble à se tordre, puis ils allèrent manger ensemble.

Dans les quatre récits, l'un arabe (recueil dit *Nuzhetal Udeba*), l'autre juif, l'autre français, le dernier italien, que Gaston Paris analyse ou cite, on voit de même les personnages, ils sont toujours au nombre de trois, recourir pour savoir à qui attribuer un bon morceau à ce moyen assez singulier de voir qui pourra raconter le plus beau rêve. Chacun des deux premiers raconte qu'il a été transporté dans les régions supérieures, mais le troisième a rêvé qu'il mangeait, lui, l'objet du litige, et, d'après quelques versions, il l'a mangé en effet, pendant que les autres dormaient. Tel est le canevas commun à tous, qui trahit sans conteste une origine commune.

Il est bien évident, en effet, que nous ne sommes pas ici en présence d'une de ces légendes qui se retrouvent, pour ainsi dire, chez toutes les races humaines, et que suffisent à expliquer le spectacle commun à toutes des phénomènes de la nature ou de la vie des animaux, sans qu'il soit nécessaire, et d'ailleurs possible, de supposer que les unes les aient empruntées aux autres. Assurément, ce conte a eu un inventeur, et s'il a trouvé une telle fortune — Gaston Paris nous dit qu'il était « extraordinairement répandu au moyen âge », — c'est qu'il a paru amusant, et qu'il a été raconté des milliers de fois, avant d'être recueilli par écrit.

A vrai dire, il ne serait pas impossible, à la seule lecture de notre récit malgache, de lui supposer une origine étrangère, pour ainsi dire *à priori*. Si pâle, si bref que soit le récit du rêve d'Imahaka, « nofiko niakatra tany an-danitra aho, ka nahita *zavatra* nahafinaritra sy nahasondriana ahy tokoa », la donnée seule a lieu de nous surprendre. Sans doute, on peut bien trouver chez les Malgaches les traces non équivoques de la croyance à une survie, d'ailleurs bien vaguement déterminée et bien obscurément conçue, mais l'idée bien différente d'un séjour supra-terrestre, où l'homme trouvera le bonheur et où il place en imagination tout ce qu'il peut concevoir de plus beau, est certainement étrangère à l'esprit malgache.

Ce trait suffirait donc à lui seul à trahir l'origine arabe du récit, et la sécheresse même de la description, si c'en est vraiment une, décèlerait alors, à notre avis, l'embarras du narrateur malgache, son impuissance à développer un thème aussi étranger à son imagination et à celle de ses auditeurs.

Au reste, l'histoire tout entière des deux amis ne ressemble-t-elle pas d'une manière frappante à ces contes de la littérature populaire arabe, encore vivants en Algérie, par exemple, qui ne consistent guère qu'en une série de bons mots ou de mauvaises farces, prêtés à un personnage unique, qui leur doit une grande notoriété ? De même, à côté des épisodes où se retrouvent des usages malgaches, il en est tel comme celui où un mort est censé parler de sa tombe pour désigner son véritable héritier, dont la couleur arabe frappe tout d'abord. D'autres contes du même recueil présentent le même caractère que nous ne pensons pas être le premier à signaler. Il est bien évident que des fables, qui mettent en scène le lion ou l'âne, ne sont pas nées sur le sol malgache. De même encore, l'histoire que nous trouvons page 9, où le ministre d'un souverain redouté s'avise, pour lui donner un conseil délicat, de traduire le langage des oiseaux, reproduit, à n'en pas douter, le conte arabe, qui est entré dans la littérature française, grâce à Lesage.

Il est probable que bien d'autres rapprochements pourraient être signalés, s'ils ne l'ont déjà été, par ceux qui sont familiers avec la littérature arabe.

Aussi bien l'intérêt du rapprochement que nous faisons ne réside pas principalement dans la constatation de l'origine arabe de tout ou partie de notre récit. Ce n'est là qu'un des nombreux aspects de l'influence arabe sur le pays, établie par bien d'autres faits. Tout au plus pourrait-on relever ce qu'il y a de frappant à voir ces récits d'origine étrangère aussi répandus qu'ils le sont, et devenus vraiment populaires. Mais, ils ne le sont devenus qu'en se transformant profondément, en sorte que, sans parler de l'aide que celui-ci nous donne dans l'interprétation assez contestable de nos récits du moyen âge, il est surtout précieux en raison du jour qu'il jette sur la psychologie de la race malgache.

C'est en effet la caractéristique même du récit arabe et de ses versions européennes que l'importance accordée à l'idée du rêve *céleste*, et nous touchons ici à la différence principale qui les distingue de notre conte malgache.

Elles ont toutes un sens nettement religieux, ou, si l'on veut, philosophique, qui fait complètement défaut à celui-ci. C'est ce caractère qui avait amené Gaston Paris à les citer, au cours d'une leçon sur la Parabole juive des Trois Anneaux, avec laquelle elles semblent à première vue n'avoir aucun rapport. Les différentes formes de cette allégorie fameuse posent en effet, d'une manière figurée pour la résoudre de façon diverse suivant les narrateurs, la question de la valeur comparée des trois religions seules connues du moyen âge, le judaïsme, le christianisme et le mahométisme.

De même, dans les versions arabes et européennes de notre récit, se trouvent mises en lumière les tendances opposées de différentes natures d'esprit, les diverses manières dont on peut envisager le problème du bonheur et celui de l'existence. Tandis que les uns sont transportés par leur rêve dans le monde de l'invisible, le positivisme étroit, mais plus fructueux, du troisième trouve son avantage à ne pas quitter cette terre. Le choix des personnages l'indique très clairement. Ce sont : d'une part, un chrétien et un musulman, ailleurs un astronome et un philosophe, ou encore deux bourgeois instruits, qui rêvent de la sorte ; c'est un juif, c'est un soldat, c'est un paysan, qui se chargent de démontrer par le fait la supériorité de l'action sur le plus beau des rêves.

On peut douter avec Gaston Paris lui-même que le récit ait eu à l'origine un sens religieux et qu'il ait été imaginé, — comme c'est le cas pour la Parabole juive — pour mettre en contraste l'esprit des trois religions. Mais il semble bien qu'il ait toujours dû avoir une portée presque philosophique, qu'il ait eu pour but de faire voir la supériorité de l'esprit pratique et terre à terre sur les tendances spéculatives. L'idée même de ce rêve et des visions sublimes qu'il révèle ne s'explique pas autrement. Elle ne peut avoir été conçue que par des hommes dans la pensée de qui le surnaturel tient une très large place, et c'est assurément le cas pour les Arabes, surtout aux premiers temps de leur histoire, mais qui peuvent aussi, par conséquent, être tentés d'en trouver parfois les promesses légères à côté des réalités tangibles de ce monde. Il n'y aurait donc rien d'invraisemblable à ce que notre récit eût été imaginé chez eux, et l'hypothèse qui en fait remonter l'origine jusqu'à l'Inde, si elle se justifie par de nombreux faits analogues, n'est certainement pas nécessaire.

Si l'on accepte cette manière de raisonner, il faudrait voir dans notre conte, non pas — comme on pourrait en être tenté en raison de son extrême simplicité — la version primitive, mais au contraire, une réduction, une atténuation, on serait presque en droit de dire une déformation du thème original.

Les personnages réduits à deux et présentés comme de simples mauvais plaisants, il ne reste plus rien de ce contraste entre leurs esprits, marqué par la différence de religion ou de profession, qui fait tout le sens des versions arabes et européennes. Leur contestation n'est plus comme dans ces récits fortement ou ingénieusement motivée par une nécessité matérielle plus ou moins pressante. Nous avons vu à quel point la description de la vision céleste est réduite, ou plutôt esquivée. De même, tout le développement, bref mais riche d'un sens profond qu'apportait à cette idée le double et différent récit du chré-

tien et du musulman, transportés, le premier, en enfer, le second, au paradis, du philosophe et de l'astronome, qui ont vu se déployer autour d'eux, l'un, le jeu des entités métaphysiques, l'autre, celui des corps célestes, disparaît également. Nous n'avons plus qu'une joute d'esprit entre deux compères, aussi gauchement amenée que pauvrement racontée. Enfin, la conclusion même, où nous les voyons se mettre d'accord, achève d'ôter au récit ce qui lui restait de piquant, puisqu'il n'y a plus, dès lors, ni vainqueur, ni vaincu.

En somme, ce qui nous reste se réduit à une réplique amusante, à un bon mot, assez original et caractéristique pour qu'il soit impossible de ne pas y voir la répétition de la fable arabe, mais maladroitement inséré dans une histoire, où il a perdu toutes les circonstances qui l'amenaient et le mettaient en valeur, réduit à sa forme seule, et vidé de son contenu.

Il serait intéressant de rechercher s'il n'existe pas dans la tradition orale d'autres formes de ce récit. Peut-être, dans la région de la côte Est, où l'influence arabe s'est plus profondément fait sentir, pourrait-on trouver quelque version plus riche de détails et de sens.

Nous pouvons en tous cas considérer jusqu'à nouvel ordre comme certain que la forme sous laquelle Rainandriamampandry l'a recueilli est bien celle qui lui a été donnée par les Hova. Celle que nous avons nous même trouvée chez des Betsileo lui est identique. Aussi nous semble-t-il possible de tirer de la comparaison de notre récit malgache avec ceux que le hasard d'une lecture a mis sous nos yeux un enseignement sur la psychologie de la race malgache.

De cette fable pittoresque, amusante, et profonde en sa simplicité, nos conteurs malgaches ont fait en somme un simple mot pour rire. Sans vouloir tirer une conclusion trop générale d'une observation de détail comme celle-ci, il est permis de voir dans ce fait l'indice d'une faible aptitude philosophique, qui serait loin d'être particulière à la race malgache. Le don de concevoir et de manier les idées abstraites, celui de les rendre sous une forme animée par des personnifications et des affabulations, ce don, qui est en somme le don poétique par excellence, serait-il l'apanage des races sémitiques et indo-européennes? Il manque, dit-on, à peu près complètement à certains peuples orientaux auxquels les Malgaches sont apparentés.

Cette caractéristique se rattache à une autre, certainement plus frappante et moins contestable. Je veux dire une certaine pauvreté d'imagination, un défaut du sens du pittoresque, qui sont bien visibles dans notre récit. Un peu sec, et comme écourté, on n'y sent pas ce courant d'imagination fertile et de description complaisante, qui donne un charme toujours nouveau à nos vieux contes français.

André CHAZEL

INVENTAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'ACADÉMIE MALGACHE [1]

DATE des ÉDITIONS	NOMS des AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES	NOMBRE des VOLUMES
		Premier fonds	
1875-1899	ALF. GRANDIDIER Membre de l'Institut. Explorateur de Madagascar	Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar.	
		— Vol. VI.— *Mammifères*, t. I, texte.— I ; 1875.	
		— Vol. IX. — *Mammifères*, t. IV, atlas. — I ; 1875.	
		— Vol. XIII. — *Oiseaux*, t. II, atlas. — I (1re partie) ; 1876.	
		— Vol. XIII. — *Oiseaux*, t. II, atlas. — I (2e partie) ; 1876.	
		— Vol. XII. — *Oiseaux*, t. I, texte. — I ; 1879.	
		— Vol. XII. — *Oiseaux*, t. II, texte. — II ; 1879.	
		— Vol. XIV.— *Oiseaux*, t. III, atlas. — III ; 1879.	
		— Vol. Ier. — *Histoire de la géographie*, texte ; 1885 (31e fascicule).	
		— Vol. Ier.— *Géographie*, texte, 1re partie ; 1885.	
		— Vol Ier. — *Géographie*, atlas ; 1885.	
		— Vol. XVI. — *Poissons*, 2e partie, atlas. — I ; 1887 (17e fascicule).	
		— Vol. XVI. — *Poissons*, 2e partie, atlas — II ; 1888 (19e fascicule).	
		— Vol. XXV. — *Mollusques*, 1re partie, atlas ; 1889 (21e fascicule).	
		— Vol. XXVIII. — *Plantes*.	
		— Vol. XXIX— *Plantes*, t. III, atlas.— II, 1re partie ; 1890 (22e fascicule).	
		— Vol. XX. — *Hyménoptères*, 1re partie ; 1890.	
		— Vol. X.— *Mammifères*, t. V, atlas. — II ; 1890 (23e fascicule).	
		— Vol. XVI. — *Poissons* ; 1891 (26e fascicule).	
		— Vol. XXIX. — *Plantes*, t. III, atlas. — II, 2e partie ; 1891 (27e fascicule).	
		— Vol. XX. — *Hyménoptères*, 2e partie, Formicides ; 1891 (28e fascicule).	

N. B. (1) MM. les membres à tous les titres de l'Académie Malgache et les sociétés, académies ou institutions correspondantes, sont priés de bien vouloir adresser au secrétaire général, à Tananarive, les ouvrages et publications dont ils pourront disposer pour la bibliothèque. Ces envois seront mentionnés dans le bulletin et pourront faire l'objet d'analyses bibliographiques.

DATES des ÉDITIONS	NOMS des AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES	NOMBRE des VOLUMES
		— Vol. XX. — *Hyménoptères*, 2e partie, Formicides ; 1891 (supplément au 28e fascicule).	
		— Vol. XX. — *Hyménoptères*, 1re partie, atlas ; 1892 (29e fascicule).	
		— Vol. XXIX. — *Plantes*, t. III, atlas. — II ; 3e partie ; 1892 (30e fascicule).	
		— Vol. I. — *Histoire de la géographie*, 2e partie, atlas ; 1892 (32e fascicule).	
		— Vol. X. — *Mammifères*, t. V, atlas. — II, 2e partie ; 1893 (33e fascicule).	
		— Vol. XXXIV. — *Plantes*, t. IV, atlas. — II, 4e partie ; 1893 (34e fascicule).	
		— Vol. XXXV. — *Plantes*, t. V, atlas. — III, 1re partie ; 1894 (35e fascicule).	
		— Vol. XXXV. — *Plantes*, t. V, atlas. — III, 2e partie ; 1895 (36e fascicule).	
		— Vol. X. — *Mammifères*, t. V, atlas. — II, 3e partie ; 1895 (37e fascicule).	
		— Vol. XXXV. — *Plantes*, t. V, atlas. — III, 3e partie ; 1895 (38e fascicule).	
		— Vol. XXIII. — *Orthoptères*, 1re partie, Blattides et Mantides ; 1895 (39e fascicule).	
		— Vol. XXIV. — *Coléoptères*.	
		— Vol. X. — *Mammifères*, t. V, atlas. — II, 4e partie ; 1896 (41e fascicule).	
		— Vol. XXXIX. — *Plantes*, atlas. — 3e partie ; 1899 (48e fascicule).	
		— Vol. XXXVI. — *Plantes*, t. VI, atlas. — IV, 2e partie ; 1899 (49e fascicule).	35 vol.
1885	S. P. Oliver	Madagascar or Robert Drury's journal. — Is it a fiction ?	1 vol.
1843		Notice statistique sur la Guyane française.	1 vol.
1804	Bory de St-Vincent	Voyages dans les quatre principales mers d'Afrique.	3 vol.
1841	Jacquemont	Correspondance (Voyage dans l'Inde).	2 vol.
1859	W. Ellis	Three visits to Madagascar.	1 vol.
1867	id.	Madagascar revisited.	1 vol.
1875	J. Mullens	Twelve months in Madagascar.	1 vol.
1883	Genin	Trois mois autour de Madagascar.	1 vol.
1884-85-86	id.	Notices sur la carte d'Afrique.	5 vol.
1887	Max Leclerc	Les peuplades de Madagascar.	1 vol.
1887	de Quatrefages	Races humaines.	1 vol.
1888-1889	C. Gauthier	Une exploration commerciale au Laos.	1 vol.
1896	A. Grandidier	Discours prononcé à la séance générale du congrès des sociétés savantes.	1 vol.
1838	W. Ellis	History of Madagascar.	2 vol.

DATE des ÉDITIONS	NOMS des AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES	NOMBRE des VOLUMES
1844	LAVERDANT	Colonisation de Madagascar.	1 vol.
1856	GUILLAIN	Documents sur l'Afrique orientale.	3 vol.
1874	MALLESON	Histoire des Français dans l'Inde.	1 vol.
1880	J. SIBREE	The great african island.	2 vol.
1880	J. SIBREE	Review of the work of the F.F.M.A. in Madagascar from 1867-1880.	1 vol.
1881-1883	Mre DES AFFAIRES ETRANGÈRES	Documents diplomatiques (affaires de Madagascar).	1 vol.
1884-1886	id.	Documents diplomatiques (affaires de Madagascar).	2 vol.
1882	BRENIER	La question de Madagascar.	1 vol.
1884	LOUIS PAULIAT	Madagascar.	1 vol.
1884	AMIRAL JURIEN DE LA GRAVIÈRE	Les campagnes d'Alexandre : la conquête de l'Inde.	1 vol.
1885	FERNAND HUE	La France et l'Angleterre à Madagascar.	2 vol.
1885	R. SAILLENS	Nos droits sur Madagascar (avec une préface de Frédéric Passy).	1 vol.
1885	S. P. OLIVER	The French dispute in Madagascar.	1 vol.
1885	FABRE	Voyages et combats.	1 vol.
1886	E. PASCAL	La colonisation en Tunisie.	1 vol.
1886	BRIEN	Aperçu sur la province de Battambang.	1 vol.
1887	J. JOUBERT	Le partage politique de l'Océanie.	1 vol.
1888	DUMOUTIER	Le grand Bouddha de Hanoï.	1 vol.
1894	BONNEMAISON	Historique de Madagascar.	1 vol.
1892	H. BAILLON	Dictionnaire de botanique.	4 vol.
1893	BOCQUILLON-LIMOUSIN	Etude des plantes des colonies françaises.	1 vol.
»	JAQUES ET HÉRINQ	Manuel général des plantes.	4 vol.
1892	R. P. COLIN	Observations météoroiogiques faites à Tananarive de 1890 à 1892.	4 vol.
1895	C. DE STÉFANI	Karpathos.	1 vol.
1875	J. S. SEWELL	Dictionary english sy malagasy.	1 vol.
1886	G. FERRAND	Notes de grammaire somalie.	1 vol.
1890 — 1892	MARCEL DIEULAFOY	L'acropole de Suse.	3 vol.
1892	J. BOURGOIN	Précis de l'art arabe.	1 vol.
1881	S. P. OLIVER	On and off duty.	1 vol.
1899	P. GAUCKLER	L'archéologie de la Tunisie.	1 vol.
1882 — 1889	»	The Madagascar times.	7 vol.

DATE des ÉDITIONS	NOMS des AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES	NOMBRE des VOLUMES
		Ouvrages reçus	
1875	G. A. Shaw	Notes on Ikongo and its people.	1 vol.
1877	Rev. J. A. Houlder	North-East Madagascar. A narrative of a Missionary tour.	1 vol.
1878	Rev. J. Richardson	Ny Bara sy ny Tanosy.	1 vol.
1879	Rev. J. Pearse	A brief report of Mission work among the Sihanaka, during the years 1878-1879.	1 vol.
1881	Rev. W. P. Cowan	The Bara land : a description of the country and people.	1 vol.
1893	Rev. John H. Haile	Malagasy village life : pen and ink sketches of the people of western Imerina.	1 vol.
1897	H. Froidevaux	Un voyage dans les lagunes de la côte orientale de Madagascar en 1666.	1 vol.
1902	Henri Mager	Le monde polynésien.	1 vol.
1875 — 1900	L. M. S.	Collection complète du « The Antananarivo annual and Madagascar magasine ».	7 vol.
1902	Un groupe d'auteurs	Madagascar au début du XX[e] siècle.	1 vol.
1896	H. Froidevaux	Un explorateur inconnu de Madagascar au XVII[e] siècle : François Martin.	1 vol.
1897	id.	Un mémoire inédit de M de la Haye sur Madagascar.	1 vol.
1898	id.	Documents inédits relatifs à la constitution de la C[ie] des Indes orientales de 1642.	1 vol.
1900	id.	La France à Madagascar : Jacques Pronis.	1 vol.
1900	id.	Valeur historique des deux éditions de l'ouvrage de Flacourt.	1 vol.
1901	id.	La France à Madagascar au XVIII[e] siècle.	1 vol.
1902	id.	Histoire de la colonisation européenne jusqu'en 1895 (Extrait de Madagascar au début du XX[e] siècle).	1 vol.
1855	Missionnaires catholiques de Madagascar	Dictionnaire français-malgache.	1 vol.

DATE des ÉDITIONS	NOMS des AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES	NOMBRE des VOLUMES
8 76	L.M.S.	A reply and justification : a critique on « some remarks on writing malagasy ».	1 vol.
1885	Rev. J. Richardson	A new malagasy english-dictionary.	1 vol.
1894	Rev. W. E. Cousins	A concise introduction to the study of the malagasy language as spoken in Imerina.	1 vol.
1898	G. Mondain	Eléments de malgache : traduction et adaptation française de la méthode Richardson.	1 vol.
1897	Rev. W. E. Cousins	Introduction sommaire à l'étude de la langue malgache (traduction de M. E. Daurand-Forgues).	1 vol.
1899	id.	Gramara malagasy. — Nohafohezina hianaran' ny ankizy madinika.	1 vol.
1899	R. P. Malzac	Dictionnaire français-malgache.	1 vol.
1899	RR. PP. Abinal et Malzac	Dictionnaire malgache-français.	1 vol.
1901	Rev. W. E. Cousins	Gramara malagasy. — Nohafohezina hianaran' ny ankizy madinika.	1 vol.
1901	A. Jully	Manuel des dialectes malgaches.	1 vol.
1902	G. Ferrand	Notes sur la transcription arabico-malgache.	1 vol.
1901	G. Julien	Cours publics de langue malgache.	1 vol.
1885	W. E. Cousins et J. Parrett	Ny ohabolan' ny ntaolo.	1 vol.
1885	Rev. J. Sibree	A Madagascar bibliography.	1 vol.
1898	W. E. Cousins	Malagasy kabary from the time of Andrianampoinimerina.	1 vol.
	G. Julien	Bibliographie de Madagascar.	1 vol.
1901	L. M. S.	Angano sady ela no vao.	1 vol.
1896	W. E. Cousins	Fomba malagasy. — Malagasy customs.	1 vol.
1900	Cahuzac	Essai sur les institutions et le droit malgaches.	1 vol.
1900	G. Julien	Les sakaizambohitra ou les amis des villages.	1 vol.
1899	»	Le Code annoté des 305 articles.	1 vol.
1897	L. M. S.	A brief review of the L. M. S. Mission in Madagascar from 1861 ot 1870.	1 vol.
1880-1908	id.	Ten years review of Mission's work in Madagascar.	2 vol.

DATE des ÉDITIONS	NOMS des AUTEURS	TITRE DES OUVRAGES	NOMBRE des VOLUMES
1800-1890	L. M. S.	Ny mpanolo-tsaina (1879-1880 et 1889-1890).	2 vol.
1885	id.	The seventy-first report of the wesleyan methodist missionary Society.	1 vol.
1885-1886-1888	id.	Ninety-first report of the London missionary Society.	4 vol.
1878	id.	The Madagascar Mission: a statement in reply to recent criticims.	
878-1882-1885	id.	Report of the Madagascar Mission.	
1880-81-83-85	F. F. M. A.	Thirteenth annual report.	
1888	»	The Mission Field.	1 vol.

BIBLIOGRAPHIE

Revue de Madagascar. — N° 5. — 10 mai 1902. — **Généalogies et légendes arabico-malgaches**, par G. Ferrand.

La Géographie (Publication de la Société de géographie). — **Une mission dans la région australe de Madagascar** (avec photographies et une belle carte), par M. Guillaume Grandidier.

Thèses de doctorat ès lettres soutenues en Sorbonne par M. E. Gautier, ancien chef du service de l'enseignement à Madagascar.— **Quatenus indici oceani pars quæ ad Africam pertinet græcorum et homeritarum navibus patuerit.— Madagascar: Essai de géographie physique.** — 30 mai 1902.— Challemel, Paris.

Bulletin de la Société de géographie de Marseille. — Tome XXVI, N° 1, 1er trimestre 1902.— **Madagascar; pays betsileo et Sud de l'île.**—Conférence faite le 22 février 1902 par M. le docteur Besson, administrateur en chef des colonies.

Revue Scientifique. — Tome 17. — N° 26. — 28 juin 1902.— **Les origines de la langue malgache**, par M. Henri Mager.

Revue Scientifique. — Tome 18. — N° 4. — 26 juillet 1902. — **Madagascar, ses habitants, sa faune et sa flore**, par M. Guillaume Grandidier.

Revue Scientifique. — Tome 18. — N° 5. — 2 août 1902. — **Les origines du malgache et des Malgaches.** — Note au sujet des théories émises par MM. Gautier et Mager.

Le Monde polynésien. — Vol. in-12 de la Bibliothèque d'Histoire et de Géographie universelles, illustré de trente-deux figures et huit cartes. — C. Reinwald et Schleicher, éditeurs. Paris. — 1902.

(1) Sous ce titre ne sont mentionnés que les ouvrages ou contributions dont le sujet rentre dans le cadre des travaux de l'Académie Malgache.

N° 3. 3e Trimestre 1902.

VOL. I

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE

L'ACADÉMIE MALGACHE

Fondée le 23 Janvier 1902
par arrêté du Gouverneur Général

Philologie. — Ethnographie
Histoire. - Croyances. - Traditions. - Légendes
Institutions politiques et sociales
Lois et coutumes.

TANANARIVE
Imprimerie Officielle de la Colonie

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 1902

Présidence de M. Ant. JULLY

La séance est ouverte à trois heures. Tous les membres du bureau sont présents, ainsi que MM. Sescau, Malzac et Cadet, le Dr Villette et Rasanjy, membres titulaires, Randriamifidy et le Frère Raphaël, membres sociétaires ; MM. Berthier et Jakobsen se sont fait excuser.

Le Secrétaire Général donne lecture des procès-verbaux des deux dernières séances, qui sont approuvés sans modification.

Le président fait communication de la correspondance, comprenant les lettres de MM. Thomas, G. Ferrand et Eugène Wolf, remerciant l'Académie de leur élection. Dans la lettre du célèbre explorateur allemand, il est un passage relatif à Madagascar, qui mérite d'être tout spécialement relevé :

« Mon, hélas ! trop court séjour parmi vous, y est-il dit, m'a fourni une des plus intéressantes pages de ma vie ; c'est avec une grande reconnaissance que, souvent, mes pensées se reportent vers cette perle de la France. Ayant l'intention de publier, dans le courant de l'année prochaine, le compte rendu en trois langues de mes voyages à Madagascar, ce sera avec satisfaction et gratitude que je recevrai votre bulletin trimestriel avec ses documents inédits ».

M. Jully lit aussi une lettre par laquelle la *Société neuchâteloise de géographie* a tenu à adresser à l'Académie Malgache ses cordiales félicitations et, comme témoignage de bonne confraternité scientifique, le tome XIV de son bulletin, renfermant une remarquable étude sur la langue maori.

La Société neuchâteloise ayant exprimé le vœu d'obtenir l'échange des publications avec sa « sœur de l'Océan Indien », il est décidé, à l'unanimité, que satisfaction sera donnée à ce désir et qu'une analyse de l'étude de M. P. Huguenin sur la langue maori, dans les rapports qu'elle peut avoir avec la langue malgache, sera ultérieurement publiée dans le *Bulletin de l'Académie*.

M. Jully dépose sur le bureau le nouvel ouvrage *Madagascar au début du XXe siècle*, dont M. Guillaume Grandidier, membre correspondant de l'Académie, fait don à la bibliothèque. Le président rappelle la série de conférences organisées à Paris en 1901 par M. le Dr Blanchard sous le nom d'« Enseignement Colonial Libre » et qui, en raison de l'actualité que présentaient alors les questions malgaches, avaient débuté par l'étude de la Grande Ile. Quinze conférences faites par des orateurs et des savants, dont la notoriété assurait à l'avance le succès, firent connaître à un auditoire d'élite le maximum des notions scientifiques qu'il était nécessaire de répandre dans le public.

Ces conférences, qui roulèrent successivement sur la géographie, la géologie, la mineralogie, la botanique, la zoologie, l'ethnographie, la linguistique, l'histoire de la colonisation européenne jusqu'en 1895, la colonisation à Madagascar depuis la conquête, le climat, l'hygiène et les maladies eurent un succès prodigieux. Le volume nouvellement reçu, qui n'est que le recueil de ces conférences, est un ouvrage solidement documenté, enrichi d'illustrations soignées et inédites ; il constitue un document de haute valeur, s'ajoutant à la bibliographie déjà très riche de Madagascar.

Obéissant à une très heureuse inspiration, les conférenciers ont dédié le résultat de leurs travaux collectifs à M. Alfred Grandidier, membre de l'Institut, dont les mémorables explorations préparèrent la conquête de la Grande Ile et à qui l'Académie Malgache est, comme eux, désireuse, en cette occasion, d'adresser son respectueux tribut d'admiration.

Le président lit ensuite un rapport de M. Raybaud, membre sociétaire, sur l'état d'avancement des fouilles poursuivies à Ampasambazimba, afin de mettre à découvert les débris fossilifères qui s'y trouvent, dit-il, en prodigieuse quantité. Ce rapport donne sur ces intéressantes découvertes des renseignements fort curieux et, sur la proposition du secrétaire général, il est décidé qu'un extrait en sera publié dans le bulletin de l'Académie du 2e trimestre.

Sur la demande de M. Jully, deux membres veulent bien se charger de préparer les éléments d'une réponse à Mme la comtesse de Gomicourt, qui a sollicité quelques traductions de fragments littéraires malgaches, poèmes, légendes, contes, poésies, style épistolaire, inscriptions, etc., afin de les comprendre dans un travail d'ensemble qu'elle prépare sur la littérature primitive de nos colonies. Dès que les documents demandés seront prêts, ils seront remis au secrétaire général, qui les enverra à l'intéressée.

M. Julien demande à l'Académie de consentir à l'échange de son bulletin avec la *Nouvelle revue historique et littéraire de l'île Maurice*, dont un exemplaire vient de lui être gracieusement adressé par M. E. Duraty de Grandpré, auteur d'une consciencieuse étude sur l'imprimerie aux Mascareignes et à Madagascar. Ce serait, à son avis, un excellent moyen de créer à la compagnie des attaches dans une île où l'histoire et les traditions ont tant de rapports avec le passé de la Grande Ile. Cette proposition est accueillie favorablement, de même qu'une seconde, ayant pour objet de solliciter des missions possédant une imprimerie le don gracieux à la bibliothèque de l'Académie des ouvrages scientifiques qu'elles ont publiés et dont elles pourraient se dessaisir sans nuire à leurs propres collections.

Le président expose ensuite que, pour des raisons d'ordre matériel, les propositions faites par M. Malzac, au sujet de quelques réformes à apporter à l'orthographe malgache, long travail dont il a fallu faire plusieurs copies, n'ont pu être communiquées que tardivement aux membres de la compagnie qui s'intéressent plus particulièrement à cette question. La discussion n'en pourra donc être commencée qu'à la prochaine séance.

Il est donné connaissance aux membres présents de deux arrêtés pris par le Gouverneur Général sur le vœu de l'Académie. L'un d'eux, portant la date du 23 juin, est relatif à la conservation des documents et objets présentant le caractère de souvenirs archéologiques et historiques; l'autre fixe le chiffre du tirage du bulletin trimestriel et le prix des abonnements qui, dans un but de propagande, est fixé à 1 fr. 25

le numéro, ou 5 francs l'abonnement d'un an dans toute l'étendue de Madagascar. Ce prix sera de 6 fr. 25 pour la France et l'extérieur. Il est décidé que les deux arrêtés susvisés seront, à titre de documents officiels, publiés *in extenso* dans le bulletin (1).

Avant de lever la séance, le président, dont le départ pour Hanoï, où il se rend en qualité de commissaire de Madagascar, va avoir lieu sous peu de jours, offre à l'Académie un nouvel ouvrage sur les dialectes malgaches, dont il est l'auteur, et passe ses pouvoirs à M. Julien, secrétaire général. Il exprime l'espoir que les travaux de la compagnie, actuellement en bonne voie, ne feront que s'accentuer ; il fait la promesse d'utiliser les pérégrinations qu'il va faire en Extrême-Orient pour se documenter et se renseigner le plus qu'il le pourra au sujet des relations anciennes qu'ont autrefois entretenues ces pays de vieille civilisation avec la grande île de l'Océan Indien.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 AOUT 1902

Présidence de M. G. JULIEN

La séance est ouverte à trois heures précises. Parmi les membres titulaires, MM. Sescau, Berthier et Villette, empêchés, se sont excusés. Le Rév. Baron, vice-président, MM. Malzac et Cadet, Rasanjy, Andriamanantsiety, Randriamifidy et le Frère Raphaël sont présents.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté sans modification.

Le président donne communication de la correspondance. Parmi les lettres reçues en est une, communiquée par le Gouverneur Général et par laquelle M. Delaunay, ingénieur, sollicite l'envoi de tous les renseignements concernant la constitution, le fonctionnement et le but de la compagnie. Il a joint à sa lettre un long questionnaire auquel le secrétaire général, sur l'invitation du chef de la Colonie, s'est empressé de répondre par le dernier courrier. Ces renseignements sont destinés à figurer dans un ouvrage préparé par M. Delaunay et dont le titre sera *France et Colonies*.

Après avoir donné lecture de la lettre par laquelle M. Deschamps, chef du service de l'enseignement, remercie l'Académie de son élection, M. Julien fait savoir que les lettres qu'il avait adressées aux missions possédant une imprimerie, pour les prier de mettre gracieusement à la disposition de la bibliothèque ceux des ouvrages publiés par elles dont elles pourraient se dessaisir sans inconvénient, avaient déjà donné d'excellents résultats : la Mission catholique a répondu par l'envoi de trois volumes des plus utiles : le *Dictionnaire français-malgache et malgache-français* des RR. PP. Abinal et Malzac et celui, extrêmement rare, imprimé à La Ressource (Ile de la Réunion), en 1855, et

(1) Voir bulletin du 2e trimestre.

qui est un précieux recueil de mots de tous les dialectes parlés à Madagascar.

De leur côté, la London Missionary Society et la Mission norvégienne se sont empressées d'envoyer à M. Julien le catalogue de leurs publications, afin que l'Académie y fasse elle-même le choix des ouvrages qu'elle jugera lui être de quelque utilité. Le président p. i. ajoute qu'il n'a pas manqué de remercier la Mission catholique et qu'il écrira de nouveau aux autres missions pour leur désigner les publications dont la compagnie aura fait le choix.

Il est aussi donné communication aux membres présents de l'envoi fait par M. Henri Mager, conseiller du commerce extérieur et ancien délégué de Diego-Suarez et de Sainte-Marie, d'un exemplaire de la *Revue scientifique*, dans laquelle il a publié une étude, ayant pour titre : « *De l'origine de la langue malgache.* » Le président, après avoir lu ce travail, propose son dépôt aux archives de l'Académie, et dit qu'il en accusera réception à M. Mager, ce qui est approuvé.

M. le docteur Villette, absent, a fait savoir qu'il avait reçu de la maison Colin les intruments d'anthropométrie qui vont lui permettre d'entreprendre les mensurations, grâce auxquelles il sera peut-être possible de jeter un jour nouveau sur le problème si discuté des origines et des mélanges ethniques qui ont donné naissance à la population malgache actuelle.

M. Chazel, directeur de l'école protestante française Paul-Minault, a adressé au président une étude pour laquelle il sollicite l'insertion dans le *Bulletin de l'Académie*, si toutefois, dit-il, elle est jugée digne de cette faveur. C'est une note qui lui a été inspirée par un passage du *Tantara sy fomban-drazana*, ouvrage publié en 1896 par Rainandriamampandry. M. Julien, qui, seul, a pu prendre connaissance de ce travail, analyse sévère, peut-être, de la mentalité des Malgaches et qui conclut au peu d'aptitudes de la race pour les spéculations philosophiques, dit qu'il mérite, néanmoins, d'être accueilli avec bienveillance, et propose aux membres présents d'en prendre connaissance, afin qu'à la prochaine séance il puisse être voté sur l'opportunité de son insertion.

Il est décidé à l'unanimité que le président accusera réception à M. Guillaume Grandidier, membre correspondant de l'Académie, du volume *Madagascar au début du XX^e siècle* et qu'il accompagnera sa lettre de remerciements d'un extrait du dernier procès-verbal, où il est dit que la compagnie tient à se joindre aux auteurs des conférences pour exprimer son admiration pour l'œuvre de M. Grandidier père, membre de l'Institut.

Une lettre de M. Mondain, relative aux modifications que le P. Malzac propose d'apporter à l'orthographe malgache, est communiquée par le président, et, dans le but de permettre aux membres indigènes présents de prendre une part utile à la discussion, l'exposé des arguments de M. Mondain est fait en langue malgache. Toutefois, aucune décision n'est prise, l'Académie étant d'accord pour attendre l'avis de la majorité des membres consultés, avant de rien consacrer par des votes définitifs.

Le président propose à ses collègues un plan du bulletin du 2^e trimestre, dont l'approbation a lieu à mains levées.

L'ordre des travaux étant épuisé, la séance est levée à 5 heures et demie.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 1902

PRÉSIDENCE DE M. G. JULIEN

La séance est ouverte à 3 heures; le bureau est au complet. MM. Sescau, Vernier et Jakobsen, absents de Tananarive, se sont fait excuser, de même que Rabesihanaka.

Le président p. i. donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 août, lequel est approuvé sans modification.

Le dépouillement de la correspondance comprend diverses communications, entre autres des demandes faites en vue de l'insertion au *Bulletin trimestriel* d'études émanant de personnes affiliées ou étrangères à l'Académie. Ces études, au nombre de trois, sont confiées à l'examen d'une commission spéciale, qui, conformément aux articles 11 et 12 du règlement intérieur, devra faire connaître son appréciation et donner ses conclusions, avant que l'Académie ne vote leur insertion.

Le Gouverneur Général a communiqué au président une lettre par laquelle M. Gautier annonce que les manuscrits antaimorona envoyés, il y a deux ans, à l'école des lettres d'Alger, par la Colonie, lui avaient permis de reconstituer l'alphabet arabico-malgache, encore usité dans une grande partie de la province de Farafangana, et qu'il allait publier, dans la collection de l'école des lettres d'Alger, un *abécédaire antaimorona*, devant mettre les interprètes, missionnaires et, d'une façon générale, tous les malgachisants, à même de lire n'importe quel manuscrit de pareille origine. Leur déchiffrement, ajoute-t-il, n'est, d'ailleurs, possible que pour les malgachisants, car, bien que les caractères employés soient arabes, les textes sont toujours en langue malgache. M. Gautier annonce, en outre, qu'il a l'intention de publier prochainement l'un des manuscrits sus-visés, renfermant le récit des expéditions de La Caze (fin du XVII^e^ et commencement du XVIII^e^ siècles). « Ce sera, dit-il, la seule trace connue jusqu'ici dans la mémoire des indigènes de notre établissement ancien à Fort-Dauphin. » Enfin, le Gouverneur Général, étant à Tamatave, a avisé télégraphiquement le président que, conformément au vœu de l'Académie, une commande de plusieurs exemplaires de l'abécédaire antaimorona avait été faite par câble à la maison Leroux et qu'on ne tarderait pas vraisemblablement à recevoir ces ouvrages.

Le président fait lecture d'une lettre signalant d'une façon assez peu précise, dans une localité voisine du cours inférieur de la Sakaleona, d'une pierre taillée de forme hexagonale et portant sur ses faces des inscriptions apparemment indiennes ou arabes. Cette pierre pourrait bien, dit l'informateur, dont la signature est illisible, être un vestige de nature à jeter quelque lumière sur l'histoire, encore si obscure, des immigrations anciennes venues à Madagascar. M. Julien informe l'Académie que, malgré l'impossibilité où il se trouvait de contrôler l'origine de l'information, et en raison de la facilité que présentait la vérification d'un fait aussi matériel, il a cru devoir le signaler quand même au Gouvernement Général, en demandant que l'Académie fût mise au courant des résultats obtenus, s'il y en avait.

L'avis des membres présents est sollicité en ce qui concerne une lettre que M. Deschamps, directeur de l'enseignement, a écrite à l'Académie sur la question suivante : *La langue hova doit-elle être enseignée dans toutes les écoles indigènes de Madagascar ou doit-on recourir, selon la région, au dialecte local ?* »

En ce qui le concerne, le président ne doute pas qu'une réponse affirmative doive être faite à M. Deschamps, parce que, selon lui, le hova, dialecte le plus riche et le plus répandu, restera longtemps encore le meilleur instrument de culture intellectuelle dont disposeront les maîtres indigènes ou européens. Le hova présente cet autre avantage qu'il est entendu de tous les naturels de l'île.

Ce serait donc compromettre d'une façon regrettable une question presque résolue à l'heure actuelle que de recourir pour chaque tribu à des ouvrages spécialement écrits dans le dialecte local, qui n'est jamais qu'un parler qualifié par les indigènes eux-mêmes de *miroky*, c'est-à-dire incorrect, et n'offrant, de ce fait, que des désavantages par rapport au dialecte hova, soumis, lui, à des règles à peu près déterminées. D'autre part, il semble, dit M. Julien, qu'il y ait lieu, en cette matière, de suivre les errements de l'ancien gouvernement malgache, qui appliquait, dans toute l'étendue des territoires soumis à son autorité, des textes législatifs, des formules judiciaires ou autres écrits, uniquement rédigés en dialecte hova et dont les gouverneurs tenaient les kabary, faisaient les proclamations, rendaient les jugements et écrivaient tous actes publics ou privés en leur langue d'origine, qu'ils fussent dans des circonscriptions limitrophes de l'Imerina, comme dans les plus éloignées.

A l'heure actuelle, le journal le *Vaovao*, puissant moyen de diffusion pour la langue hova et qui, de 1.500 exemplaires qu'il tirait au début, atteint celui de 8.000, est lu dans toute l'île et contribue incontestablement à unifier une langue, qui n'offre, en réalité, même entre les régions les plus éloignées, que des différences purement superficielles. S'astreindre à adopter pour chaque région l'usage exclusif du dialecte courant, serait donc compliquer singulièrement la tâche des professeurs, sans compter que cela nécessiterait la rédaction d'une infinité d'ouvrages nouveaux, dont l'ébauche n'a même pas été entreprise jusqu'à ce jour.

M. le docteur Villette ayant émis l'avis que, seule, la langue française devrait être usitée dans l'enseignement, un sociétaire fait observer que la chose n'est pas pratiquement réalisable, tout au moins en ce qui concerne l'enseignement primaire, parce que l'enseignement fait en une langue étrangère n'est jamais, au point de vue des résultats qu'il donne, comparable à celui fait dans la langue maternelle, dont tous les mots éveillent des idées nettes et précises, favorables aux progrès des jeunes élèves. Sur cette question se greffe naturellement celle de savoir s'il y a intérêt à recourir exclusivement à l'usage de la langue française. Plusiers membres s'occupant depuis longtemps d'enseignement ne le croient pas, la race dirigeante ayant, prétendent-ils, avantage à conserver aux indigènes leur langue et leurs mœurs et à pousser, au contraire, les agents de ses administrations à s'initier aux coutumes et dialectes locaux. L'un d'eux ajoute, à l'appui de cette théorie, que pareille méthode fait ses preuves dans des colonies prospères, telles que les Indes Néerlandaises et Ceylan, où les fonctionnaires européens sont astreints à un stage dans les services indigènes, afin de s'y familiariser avec les dialectes, les mœurs, les institutions du pays

et ne sont livrés à leur propre initiative qu'après justification de leur acquis.

Replaçant la question sur son premier terrain, le président demande à MM. Baron, Standing et Sibree quelle est leur façon de voir à cet égard. Ces messieurs, qu'une grande expérience des choses de Madagascar et une longue carrière dans le professorat colonial qualifient tout particulièrement pour formuler un précieux avis, sont unanimes pour déclarer que l'enseignement primaire fait en dialecte hova est le seul rationnel, que depuis longtemps, d'ailleurs, les missions norvégienne et anglicane, qui ont, l'une et l'autre, des établissements scolaires dans le Betsileo et sur la côte orientale, ont tranché la question dans le sens de l'affirmative, leurs instituteurs ne recourant, pour faire leurs leçons, qu'au dialecte hova. M. Standing ajoute que, si quelques ouvrages ont été imprimés en dialectes betsileo ou sakalava, à une époque relativement récente, c'était seulement parce que ces ouvrages devaient constituer des curiosités bibliographiques, s'adressant seulement aux Européens malgachisants et à de rares lettrés indigènes.

La question paraissant avoir été envisagée sous ses divers aspects, étant donné, par ailleurs, que le rôle de l'Académie Malgache ne peut évidemment consister qu'à émettre ou à formuler des opinions sur les sujets soumis à son examen, le président propose que la réponse à la lettre du directeur de l'enseignement soit une simple communication faite à ce haut fonctionnaire du présent procès-verbal. Cette façon de procéder réunit toutes les voix.

L'appel adressé aux missions, en vue d'obtenir l'envoi gracieux des ouvrages dont elles pouvaient disposer en faveur de la bibliothèque de la société, continue à porter les meilleurs fruits. M. Ashwell, directeur du Printing Office, est venu, de la part de la London Missionnary Society, se mettre aimablement à la disposition du secrétaire général et lui a offert, non seulement de lui livrer gratuitement tous les ouvrages qu'il voudrait choisir dans les réserves de son imprimerie, mais encore de réunir en volumes bien reliés les publications et périodiques qui, comme l'*Antananarivo Annual*, sont, en temps ordinaire, simplement brochés. M. Julien annonce qu'il renouvellera, au nom de la compagnie, ses remerciements à M. Ashwell, et qu'il se rendra lui-même au Printing Office pour y faire le choix des ouvrages pouvant être utiles aux travaux de l'Académie.

Il est ensuite donné lecture de deux études, dont l'insertion, décidée en principe dans la séance du 21 août, est demandée pour le bulletin du 2e trimestre, qui doit incessamment paraître. Ce sont celle de M. Chazel, directeur de l'école protestante Paul-Minault, ayant pour titre : *Note sur un passage du Tantara sy fomban-drazana*, de Rainandriamanpandry ; et celle du P. Malzac, traduction inédite des *Dernières recommandations d'Andrianampoinimerina*, d'après un manuscrit du P. Callet. L'insertion de ces communications est, en raison de l'intérêt qu'elles présentent, votée à mains levées ; il en est de même pour les *Notes étymologiques sur les mots* « *vola* » et « *volana* », dont l'auteur, M. Julien, vient de donner lecture.

Avant de lever la séance, le président p. i. soumet à l'approbation des membres présents un projet de circulaire à envoyer à toutes les sociétés métropolitaines, coloniales et étrangères, dont les travaux ayant quelque analogie avec ceux de l'Académie Malgache pourraient être avantageusement suivis, si l'on obtenait, par voie d'échange,

communication régulière des périodiques publiés par elles. Une liste de ces sociétés ayant été soumise au choix de l'assemblée, le secrétaire général est prié de faire les démarches nécessaires dans le but déjà exposé auprès de quarante-trois d'entre elles.

L'ordre des travaux étant épuisé, la séance est levée à cinq heures trois quarts.

ÉTUDE SUR LES SUFFIXES MALGACHES

La langue malgache est très riche en suffixes. Si l'on veut prendre la peine de compter les diverses syllabes qui s'ajoutent à la racine pour former les participes passifs, la forme relative, leurs impératifs correspondants et l'impératif actif ou neutre, on trouvera une cinquantaine de suffixes. Un tel nombre est d'autant plus propre à effrayer qu'il est plus difficile tout d'abord de se rendre compte d'une telle diversité. Cependant, en les comparant entre eux et en examinant sérieusement ce qui a pu produire une telle diversité, on finit par découvrir que tantôt l'euphonie seule, tantôt l'euphonie basée sur l'accentuation a présidé à leur formation, et l'on s'aperçoit aisément, d'abord, que les suffixes des participes passifs ont entre eux une ressemblance étonnante, et, en second lieu, que les suffixes de la forme relative et des divers impératifs ne sont qu'une légère modification des suffixes des participes passifs.

On trouve comme finales distinctes des participes passifs *na*, *ana*, *ena*, *ina*, *fana*, *sana*, *vana*, *zana*, *nina*, *rina*, *sina*, *vina*, *avina*, *zina*, *azina*, *izina*. A la forme relative il y a quelquefois, quoique rarement, les finales *nana* et *anana* ajoutées tout entières à la racine. On pourrait ainsi compter 18 suffixes.

On peut dire, cependant, que la particule *na*, terminant les participes passifs ainsi que la forme relative, est le suffixe primordial qui est la source de tous les autres.

Ce suffixe *na* paraît sans aucune modification, et sans en faire subir aucune à la racine, dans un bon nombre de participes passifs provenant de racines terminées par *a* ou *y* (*y* équivaut à *i*) dont la pénultième est accentuée : *tànana* (de tana), qu'on tient ; *sasàna* (de sasa), qu'on lave ; *hadina* (de hady), qu'on creuse.

Il en est de même d'un certain nombre de participes dérivés d'une racine terminée par *na* dont l'antépénultième est accentuée : *farànana* (de farana), qu'on termine ; *rahonana* (de rahona), qu'on menace.

Ce *na* peut être encore considéré comme le seul suffixe des participes terminés par *ena*, parce que, dans ce cas, l'*y* final de la racine dont la pénultième est accentuée se change par euphonie en *e* : *vonjéna* (de vonjy), qu'on assiste ; *akekéna* (de akeky), dont on approche.

Na est encore le seul suffixe des participes passifs terminés par *ina*, qui proviennent d'une racine dont la finale est *na*, parce que, dans ce cas, l'*a* final de la racine se change par euphonie en *i* : *donina* (de dona), qu'on frappe ; *foronina* (de forona), qu'on fabrique.

Cela est vrai, même quand l'*n* de la finale *na* devient *m* ou que la

voyelle *i* précédant cette finale devient *e*, car ces changements peuvent être considérés comme euphoniques : *tenomina* (de tenona), qu'on tisse ; *afénina* (de afina), qu'on cache. M. Marre dit au sujet de cette *m* remplaçant l'*n* que peut-être primitivement il y avait une *m* dans la racine ; dans le malais, il y a une *m* dans *tenim* qui signifie tissu, comme *tenona*.

Na est également le seul suffixe des participes terminés par *ina* ou *ana*, qui proviennent de racines dont la finale est *ka*, *tra*, lorsque les consonnes *k*, *tr*, subissent quelque changement ; car dans ce cas encore là particule *na* est seule ajoutée à la racine. Cela est même vrai quand l'*a* final devient *i*, ou que la voyelle *i* précédant les consonnes *k*, *tr*, devient *e*, puisque ces changements peuvent être considérés comme euphoniques : *fohina* (de foka), qu'on aspire ; *dorana* (de dotra), qu'on brûle ; *avotana* (de avotra), qu'on rachète ; *rakofana* (de rakotra), qu'on couvre ; *enjéhina* (de enjika), qu'on poursuit ; *lefèrina* (de lefitra), qu'on supporte.

*
* *

La particule *ina* paraît tout entière dans des participes passifs dérivés de racines terminées par *a* et *o*, dont la pénultième est accentuée : *hajaina* (de haja), qu'on respecte ; *vonoina* (de vono), qu'on tue.

On peut reconnaître dans cette particule *ina* un suffixe spécial. Mais on peut dire aussi que la voyelle *i* est intercalée entre la racine et le suffixe *na* par suite d'une euphonie basée sur l'accentuation. Il faut se rappeler, en effet, que l'accent doit passer sur la dernière syllabe de la racine, c'est-à-dire sur l'*a* et l'*o*, et c'est par l'insertion de l'*i* que la nouvelle accentuation devient manifeste et que la voix peut s'appesantir à son aise sur *aina* et *oina*.

Ce que nous venons de dire de *ina* s'applique à la particule *ana*, qui s'ajoute à des racines terminées par *y*, dont la pénultième est accentuée ; *ariana* (de ary), qu'on rejette ; *valiana* (de valy), à qui on répond. Ici encore l'accent passant sur l'*y* final, l'insertion de l'*a* facilite l'accentuation de cet *i*.

On trouve enfin les finales *fana*, *sana*, *vana*, *zana*, *nina*, *sina*, *vina*, *zina*, ajoutées à des racines dont la pénultième est accentuée, ou même à des monosyllabes, pour former des participes passifs. On trouve même *rina* ajouté à *tratra* pour former *tratrarina*, qu'on atteint, *avina* ajouté à tady pour former *tadiavina*, qu'on cherche, *azina* ajouté à *lehibe* pour former *halehibiazina*, qu'on agrandit, et *izina* ajouté à *ampo* pour former *ampoizina*, qu'on se propose. Lorsqu'un *y* termine la racine, il se change souvent en *e* et quelquefois en *a* : *dokafana* (de doka), qu'on flatte : *vokisana* (de voky), qu'on rassasie ; *arovana* (de aro), qu'on protège ; *fiazana* (de fia), qu'on serre ; *tenènina* (de teny), qu'on parle ; *raisina* (de ray), qu'on prend ; *lavina* (de la), qu'on nie ; *andevozina* (de andevo), qu'on réduit en esclavage ; *andrasana* (de andry), qu'on garde ; *refèsina* (de refy), qu'on mesure ; *tambazana* (de tamby), qu'on loue ; *elèzina* (de ely), qu'on répand.

Il paraît évident que dans ces divers cas les particules ajoutées à la racine sont des suffixes spéciaux qui la transforment en participes

passifs, puisque ces particules y apparaissent dans toute leur intégrité. Néanmoins, on peut dire encore que l'accent se plaçant presque toujours sur l'antépénultième du participe, le renforcement de cette syllabe par l'insertion des consonnes *s*, *v*, *z*, et quelquefois *f*, *n*, et *r*, est conforme aux règles de l'euphonie. Les Malgaches, en effet, aiment à appesantir et à prolonger la voix sur la syllabe accentuée et sont portés par le fait même à la faire suivre d'une de ces consonnes. Ainsi *zahana* est la forme ordinaire du participe passif de zaha, et cependant les vieux et les enfants intercalent habituellement un *v* et disent zahavana. Il en est ainsi pour un bon nombre d'autres mots.

D'ailleurs pour les racines monosyllabiques on ne voit pas comment on pourrait former le participe sans l'insertion d'une de ces consonnes. Pour la racine *ray*, comment former le participe en ajoutant simplement *na*, *ina*, ou *ana* : *raina*, *raiina*, *raiana* ? L'oreille malgache ne saurait admettre de telles consonnances, et l'insertion de l'*s* est tout à fait naturelle. On peut en dire autant du monosyllabe *la ; lana*, *laina*, *laana*, ne sauraient être comparés pour l'euphonie avec *lavina*. Il en est de même pour un bon nombre de dissyllabes terminées par *y* : ainsi pour le dissyllabe *hehy*, les consonnances *hehina*, *hehiina*, *hehiana* ne sauraient être comparées à *hehézina*.

Il faut ajouter de plus que sans l'insertion d'une consonne on pourrait confondre certains participes passifs ayant un sens tout différent ou les confondre avec des substantifs. Ainsi sans l'insertion d'un *v*, *arovana* (de aro), qu'on protège, pourrait être confondue avec *haroana* (de haro), à quoi on mêle. De même si au lieu de *tadiavina* (de tady), qu'on cherche, ou disait *tadina*, ce participe pourrait être confondu avec *tadina*, dont on fait une corde, qui dérive de tady, corde. Si au lieu de *andrasana* (de andry), qu'on garde, ou disait *andrina*, on pourrait confondre ce mot avec *handrina*, front ; si l'on disait *andriana* on pourrait prendre ce mot pour *andriana*, prince, ou *andriana*, où l'on repose, qui provient d'une même racine mais a un sens tout différent. Il ne saurait être question de la forme *andriina*, non seulement parce que la dure consonnance de deux *ii* de suite ne se rencontre pas en malgache, mais encore parce que le premier *i* devant être accentué et le second étant prononcé très faiblement, on pourrait confondre ce mot avec *andriana*.

L'euphonie unie à l'accentuation, et parfois aussi la formation d'un participe qu'on ne pût pas confondre avec un autre mot, ayant exigé l'insertion de certaines consonnes dans la finale de certains participes à suffixe, l'oreille des Malgaches en a étendu l'usage à d'autres qui auraient pu à la rigueur s'en passer. Il est aussi manifeste que l'euphonie exigeait qu'on fît concorder la finale de la racine avec les nouvelles finales du participe ; de là vient que la voyelle fort peu consistante *y* qui termine certaines racines se change en *e* ou même en *a*.

L'exposé qui précède nous amène naturellement à conclure que la particule *na* est le suffixe fondamental qui sert de base à toutes les modifications que subit la racine pour devenir participe et que l'euphonie se mettant d'accord avec l'accentuation exerce une influence prépondérante sur ces diverses modifications.

Ce qui vient d'être dit s'applique à quelques substantifs et adjectifs qui ressemblent à un participe passif à suffixe *na*, et qui sont pour cela appelés substantifs participes et adjectifs participes : *tetézana* (de tety), pont ; *hozatina* (de hozatra), nerveux.

*
* *

Les participes passifs à suffixe *na* ont tous des impératifs correspondants qui sont généralement terminés par *y*, lorsque la syllabe accentuée renferme un *o*, et par *o* dans les autres cas. Ces impératifs ne conservant aucune trace de la finale *na* du participe, un grand nombre d'entre eux n'ont par le fait même aucun suffixe. Il en est ainsi généralement, lorsque la racine est terminée par *na*, *ka*, *tra*, puisque, dans ce cas, aucune nouvelle syllabe ne s'ajoute à la racine : *dony*, frappez, de donina (dona) ; *ambano*, menacez, de ambanana (ambana) ; *kapohy*, frappez, de kapohina (kapoka) ; *sokafo*, ouvrez, de sokafana (sokatra).

Lorsque les participes sont formés par l'addition des finales *na*, *ana*, *ina*, à une racine dont la pénultième est accentuée, ces finales se changent en *o* ou *y* aux impératifs correspondants. Dans ce cas, les voyelles *o* et *y* étant réellement ajoutées à la racine peuvent être considérées comme suffixes : *fafana* (de fafa), qu'on balaie, *fafao* ; lazàina (de laza), qu'on dit, *lazao* ; fidina (de fidy), qu'on choisit, *fidio* ; antsoina (de antso), qu'on appelle, *antsoy* ; jeréna (de jery), qu'on regarde, *jeréo* ; ariana (de ary), qu'on jette, *ario*.

Lorsque les participes sont formés par l'addition des finales *fana*, *sana*, *vana*, *zana*, *nina*, *rina*, *sina*, *vina*, *avina*, *zina*, *azina*, *izina*, à la racine, leurs finales *ana* et *ina*, deviennent pareillement *o* ou *y* aux impératifs correspondants. Dans ce cas une et même parfois deux syllabes étant ajoutées à la racine, on pourra énumérer une nouvelle série de suffixes : dokàfana (de doka), qu'on flatte, *dokafo* ; arovana (de aro), qu'on protège, *arovy* ; tadiàvina (de tady), qu'on cherche, *tadiàvo* ; tahirizina (de tahiry), qu'on conserve, *tahirizo* ; etc., etc.

Vouloir disséquer de la sorte les impératifs passifs pour en distinguer les divers suffixes, serait un travail propre à effrayer les jeunes malgachisants. Heureusement un tel travail est inutile et purement théorique ; il ne sert qu'à donner une idée des nombreuses syllabes suffixées à la racine pour former ces impératifs. Pratiquement, lorsqu'on se trouve en présence d'un de ces impératifs, l'esprit se porte naturellement, non sur la racine, qui est pour le moment oubliée, mais sur le participe terminé en *na* dont il dérive directement. Considérés sous cet aspect les impératifs passifs n'offrent pour ainsi dire aucune difficulté ; on n'a plus la peine de rechercher les diverses modifications que subit la racine dont ils ne dérivent qu'indirectement, et tout spécialement les voyelles ou syllabes qui lui sont suffixées.

*
* *

Tous les participes passifs terminés par *ana* et *ena* ont la même finale à la forme relative. Ceux qui sont terminés par *ina* prennent tous la finale *ana* à la forme relative ; par suite, lorsque la finale est *aina*, il suffit de supprimer l'*i*, et dans quelques participes terminés par *ina*

on intercale un *a* après l'*i* : lazaina (de laza), *ilazana* ; ahina (de ahy), *iahiana*.

Les impératifs de la forme relative ont tous la même finale que les impératifs des participes passifs : jerena (de jery), *jeréo*, relatif, ijerena, *ijereo* ; hajaina (de haja), *hajao*, *rel.* anajana, *anajao* ; fehézina (de fehy), *fehézo rel.* amehézana, *amehezo* ; fitahina (de fitaka), *fitaho, rel.* amitahana, *amitaho*, etc.

Par une exception bizarre, trois verbes : mividy, acheter ; mifidy, choisir ; misikidy, exercer la divination, ont à leur forme relative une finale spéciale *anana*, *ano*, qui ne se trouve nullement au participe passif : *ividiànana* de vidina, *ividiano* ; *ifidianana* de fidina, *ifidiano* ; *isikidiànana* (point de participe passif), *isikidiano*.

La finale des substantifs relatifs est toujours celle de la forme relative.

La corrélation entre la finale de la forme relative et celle de l'impératif actif ou neutre est vraiment remarquable. Il suffit de supprimer le *na* final de la forme relative pour avoir la finale de l'impératif actif ou neutre. Et réciproquement, quand on connaît l'impératif actif ou neutre, il suffit d'ajouter *na* pour avoir la finale de la forme relative : *mitandrema* (de tandrina), faites attention, *itandremana ; mandimbasa* (de dimby), succédez, *andimbàsana*.

Si l'on considère séparément les syllabes ajoutées à la racine pour former les impératifs actifs ou neutres, on pourra compter encore une nouvelle série de suffixes. Mais on peut se dispenser d'une telle énumération, dès lors qu'on fait dériver ces impératifs de la forme relative, qui dérive elle-même des participes passifs.

*
* *

Il y a lieu d'admirer dans les modifications subies par les finales des diverses formes verbales une régularité qu'on serait loin de soupçonner de prime abord. Il y a lieu d'admirer surtout la fécondité du suffixe *na*, qui sert d'abord à former, grâce à l'euphonie exigée par l'accentuation, un grand nombre de suffixes secondaires terminés par *na*, et qui ensuite préside, au moins indirectement, aux modifications subies par les finales des divers impératifs.

V. MALZAC.

UN CHAPITRE

D'UNE

ÉTUDE SUR LES IDÉES RELIGIEUSES DES MALGACHES

avant l'arrivée du christianisme

Quelles que soient les opinions que l'on ait sur la religion, on ne peut nier qu'elle soit un des plus puissants agents à l'œuvre dans la formation des individualités et des peuples. Ce qui distingue l'homme des animaux, d'après M. de Quatrefages, c'est justement sa propension à s'occuper des choses futures. Toute étude complète d'une race quelconque doit donc comporter un chapitre sur ce sujet. Aussi, les pages qui suivent, bien qu'écrites surtout en vue de lecteurs ignorants des choses malgaches, se rattachent par là aux questions ethnographiques qui préoccupent à juste titre tous ceux qui portent quelque intérêt à notre Grande Ile, maintenant française.

I

Ce qui peut étonner tout voyageur montant aujourd'hui de la côte jusqu'en Imerina, pour peu qu'il fasse la moindre attention aux paroles murmurées autour de lui, c'est la fréquence d'un mot qu'on retrouve, d'ailleurs, dans le moindre vocabulaire : *Andriamanitra*. Invariablement, ce mot se traduit dans notre langue par celui de Dieu. Le mot lui-même est formé de deux autres mots malgaches : *Andriana*, prince et *manitra*.

Ce dernier vocable n'a guère, aujourd'hui, que le sens de parfumé. M. Cousins, missionnaire anglais, très versé dans les questions de linguistique malgache, fait au sujet de ce mot *manitra* quelques curieuses remarques dans un article de l'*Antananarivo Annual* de 1875, auquel j'emprunterai plusieurs fois d'ingénieux aperçus sur la question qui nous occupe. Il se peut, dit-il, que ce mot soit une transformation de *lanitra*, ciel ; *Andriamanitra* voudrait alors dire : prince du ciel ; ou bien *manitra* pourrait être un allongement de *mani*, qui apparaît dans le mot *manilahy*, puissant, et aussi dans le mot *manidrano*, hydropique, proprement : riche en eau. Le nom donné au Dieu malgache indiquerait alors sa puissance. Ou bien, enfin, il se peut aussi que *manitra* se rapporte à certaines cérémonies autrefois pratiquées, mais dont la trace est aujourd'hui perdue ; peut-être l'habitude de brûler les herbes odoriférantes, un encens particulier, s'était-elle établie autrefois. Après avoir rappelé ces diverses explications, M. Cousins pense que ce mot n'indique, au fond, que l'idée de joie évoquée dans un cœur malgache par le sentiment de la présence de l'être suprême.

Quoi qu'il en soit du sens précis du mot, son usage est constant en Imerina. Il n'est pas de mendiant qui ne vous aborde avec des ap-

pels à la bénédiction de l'*Andriamanitra*. Les lépreux, le long des routes, chantent des litanies interminables : « Donnez au pauvre lépreux et préparez-vous ainsi une échelle pour monter au ciel auprès de Dieu. » Telle est la substance de ces larmoyantes complaintes ; il est vrai que ce chant doit leur avoir été appris en partie par les missionnaires européens. Toutes les lettres que l'on reçoit se terminent invariablement par le souhait d'une éternelle bénédiction de la part de Dieu. Les Malgaches font même, à l'heure actuelle, un usage tout à fait immodéré de ce que l'on appelle en France, dans certains milieux religieux, le « patois de Chanaan ». Quand ils ont une faveur à demander, ou même quand ils cherchent à vous extorquer de l'argent, ils commencent toujours par de longs discours sur la bonté de Dieu, sur leur désir de faire faire des progrès au royaume de Dieu. Dans ce déluge de phrases pieuses d'aujourd'hui, il faut naturellement faire une grande part à l'esprit d'imitation. Les idées chrétiennes se sont largement répandues et, chez ceux mêmes qui n'en ont pas été réellement transformés, les mots et les formes se sont vigoureusement implantés et portent parfois les fruits les plus étranges.

Mais, si j'en juge par cet article de M. Cousins que j'ai déjà cité, et, en général, par tous les articles religieux parus dans les premières années de l'*Antananarivo Annual*, c'est-à-dire depuis 1872, ces constants appels à la bénédiction d'un être supérieur, d'un *Andriamanitra*, ont presque toujours existé et existaient déjà à l'arrivée des premiers missionnaires « qui n'ont pas eu, remarque M. Cousins, à se livrer à de longues et pénibles recherches, comme celles que le missionnaire Moffat, beau-père de Livingstone, eut à faire à son arrivée au Sud de l'Afrique, afin de rencontrer dans la langue un mot pour désigner l'être divin ». Au contraire, ce mot s'est présenté à eux de lui-même. De tous côtés, il a résonné, dès l'abord, à leurs oreilles comme un chant d'espérance, vite déçue, hélas ! car ils ont pu s'apercevoir bientôt que ce mot sacré servait aussi bien dans les cris de colère et les imprécations les plus vulgaires que dans les demandes intéressées. Les enfants eux-mêmes, en jouant, l'employaient à tout propos dans leurs disputes bruyantes : chaque affirmation se renforçait d'un « *Marina amin'Andriamanitra* », « vrai par Dieu ».

Ce qui est certain, toutefois, c'est qu'on ne trouve pas chez le Malgache cette terreur de la divinité si fréquente chez les peuplades primitives. On ne trouve chez eux aucune trace de sacrifices humains destinés à apaiser la colère divine. Ils ne distinguent pas non plus entre les dieux bons et secourables et les dieux cruels et vengeurs. Et cela est d'autant plus remarquable que, d'après bien des indices, les Malgaches semblent être des descendants de la race malaise, race cruelle et sanguinaire entre toutes.

Pour ce qui regarde seulement la langue, elle porte l'empreinte très réelle d'une religion, en apparence, toute monothéiste. A vrai dire, on trouve un autre nom pour Dieu, *Andriananahary*, mais ce nom est appliqué absolument au même être qu'*Andriamanitra*. Les deux mots se remplacent parfaitement et, dans toutes les prières actuelles aussi bien que dans celles dont on peut encore trouver trace dans les restes de la littérature malgache, on voit très souvent les deux noms accolés l'un à l'autre, le second n'étant qu'une sorte de qualificatif ajouté au premier.

Andriananahary veut dire le prince créateur. Il y a dans ce mot, peut-être, un sens encore plus précis de la divinité que dans le mot *Andriamanitra*. L'idée de puissance suprême y est nettement affir-

mée, beaucoup mieux que dans le premier nom donné à la divinité. Non seulement Dieu est un prince qui gouverne ; c'est un prince qui crée. Non seulement il est au-dessus des hommes ordinaires et des princes eux-mêmes, mais il a en main une force mystérieuse qui le distingue des habitants de la terre, si puissants soient-ils. Il peut du néant faire sortir toutes choses. Le monde qui nous entoure avec toutes ses richesses, les plantes avec leur majesté, les bêtes nuisibles ou utiles, le ciel avec sa voûte parsemée d'étoiles, tout cela est l'ouvrage de ses mains. L'existence de ce nom dans la langue malgache indique, à elle seule, une élévation de pensées remarquable. Ce mot est une traduction lointaine, mais suffisamment approchée, partant du « au commencement, Dieu créa les cieux et la terre » de la Genèse. Ce n'est plus la puissance vague d'un être simplement au-dessus des autres êtres ; c'est la puissance en acte ; c'est le pouvoir de la divinité saisi dans un fait précis et infiniment merveilleux.

D'ailleurs, les rois étaient considérés comme choisis de Dieu. Ils étaient, pour les Malgaches, comme pour les Hébreux, des sortes d'oints du Seigneur. Dans beaucoup de *kabary* (discours royaux), on appelle le souverain le *mpisolon' Andriamanitra*, c'est-à-dire le substitut de Dieu. Et, sans cesse, Andrianampoinimerina déclare que c'est *Andriamanitra* qui lui a donné Madagascar et le trône. Dans un des premiers discours qui aient été recueillis de ce fondateur de la dynastie royale malgache, on trouve cette phrase : « *Andriamanitra no nanome ahy, no nahazaoko ity tany ity ary nahavoriana izao.* » « C'est grâce à Dieu, qui m'a donné cette terre, que je la possède réellement et que je puis vous réunir aujourd'hui. » Il y a en même temps, dans cette dernière affirmation, comme un vague sentiment de la présence actuelle de Dieu : il continue à agir et à diriger les affaires humaines, non seulement de temps en temps, mais encore à tout instant. Non seulement il choisit ceux qu'il destine à être ses représentants auprès des peuples, mais encore il les conduit durant le ministère qu'il leur confie. Il pèse sur leurs conseils et leur montre la voie où ils doivent marcher. C'est Dieu lui-même qui met au cœur du roi l'idée de réunir le peuple.

Dans le dernier discours de ce même prince, celui qu'il fit, déjà couché sur son lit de mort, en l'année 1810, on trouve la même phrase, mais avec une idée encore plus précise et plus développée. Non seulement le prince mourant affirme de nouveau que Dieu lui a donné *nanome*, lui a abandonné volontairement *nahafoy* la terre sur laquelle il a régné pendant sa vie, mais encore il a reçu de lui tout le temps de son règne de véritables bénédictions *izaho nomeny ambininy* et le prince ajoute que c'est pour cela que la bénédiction des ancêtres n'a pas été vaine, *koa tsara tsodranon' ny razantsika*. Les ancêtres et les douze anciens rois de l'Imerina sur lesquels repose le royaume ne peuvent donc rien, si Dieu ne vient mettre son sceau sur les vœux qu'ils ont formés. Ils ne sont que des sortes d'intercesseurs dont le pouvoir est entièrement subordonné à la toute-puissance du Dieu créateur. Et non seulement Dieu permettait aux hommes d'arriver à telle ou telle fin proposée, mais il les menait selon son entière volonté. Le prince déclare qu'il n'a pas voulu, de lui-même, devenir roi ; c'est Dieu qui lui imposa la charge royale, *koa tsy no kasaiko hananana ny fanjakantsika, tsy akory ; fa avy izay fanomezan' Andriamanitra azy.*

De l'Andriananahary sortait également toute vie ; cette idée, elle aussi, est nettement affirmée, à plusieurs reprises, par Andrianampoinimerina dans ses discours. Spécialement dans ce discours de 1810, le plus remarquable a bien des égards, il dit, en parlant de

son fils Radama : « Dieu me l'a donné pour me succéder ; je l'ai craché de ma bouche par la grâce de Dieu (*novolavolain-janahary*).» Et, dans un autre kabary tenu durant le règne de la reine Rasoherina, un des juges put dire : « Il n'y a d'autre source de vie que Rasoherina, la puissance divine ayant été communiquée, au moins virtuellement, à la reine elle-même. »

Si Dieu donnait la vie, il la retirait aussi : « *Fa raha avy ny didinanahary*, dit encore Andrianampoinimerina, *koa tapitra ny andro, koa hody any an-danitra aho* — car au commandement du Créateur, mes jours sont finis et il me faut retourner au ciel. » D'ailleurs, Dieu était l'arbitre suprême dans les jugements des coupables. C'était lui qui devait, dans les épreuves si communes du tanghin, dévoiler le criminel et l'innocent. Dans la prière sacramentelle que l'ordonnateur de la cérémonie judiciaire prononçait, au moment de faire avaler à l'inculpé le poison révélateur, il s'adressait à l'Etre éternel, souverain dominateur, maître de la vie. Lui seul avait des yeux assez puissants pour pénétrer dans l'âme des hommes ; lui seul possédait la vérité et pouvait la faire briller. En lui était déposée la vie de chacun. Il pouvait rendre inoffensif ou mortel le poison administré au coupable présumé. Innocent, l'accusé devait s'attendre à une éclatante manifestation de la miséricorde divine ; coupable, la colère du dieu devait fondre sur lui et lui ôter cette vie dont il n'avait su faire usage. Ces jugements par le tanghin sont aussi, comme les jugements du dieu de notre histoire du moyen âge, un appel à la justice du créateur. Ce n'est pas seulement sa puissance pour châtier et pour découvrir qui s'y trouve affirmée, mais aussi sa profonde horreur du mal et la nécessité de sa justice. Les idées morales ne se séparent jamais des idées religieuses. Le niveau moral du peuple est toujours en rapport avec son niveau religieux, mais cela est surtout vrai quand on s'adresse à un peuple monothéiste Ne croire qu'à un seul dieu, c'est, du même coup, lui attribuer plus ou moins consciemment toutes les perfections. Le Dieu des Malgaches, étant un, devait être juste. Rappelons aussi que les Malgaches, même les enfants, juraient par *Andriamanitra*, précisement en faisant précéder son nom de l'épithète *marina*, juste.

Nous avons déjà remarqué que le nom de l'Etre divin commençait par le préfixe *Andria*, abrévation de *Andriana*, prince. Il y a là évidemment la trace d'une des idées primitives de la race malgache à l'égard de la divinité. C'était le souverain des souverains, le roi des rois. Ce n'était pas une simple force, ce n'était pas non plus l'existence indéfinie considérée dans toute la variété de ses manifestations, c'était un être personnel, ayant une volonté propre. La sagesse conduisait ses pensées, la justice et la vérité résonnaient dans toutes ses paroles et ses envoyés étaient ornés de quelques-uns de ses attributs. Il les choisissait, non parmi les forces aveugles où vient se heurter la faiblesse humaine, mais parmi les esprits et les cœurs des hommes.

Le roi, surtout, était son représentant et, dans certains kabary, on voit le prince recevoir le nom d'*Andriamanitra*, non qu'il y ait là un acte d'adoration réelle, mais par simple ellipse de pensée. Le prince n'est pas Dieu, mais le simple exécuteur de ses desseins et, comme une sorte de prolongement de la personnalité divine.

Quelquefois les *Vazaha* (étrangers blancs) ont été, eux aussi ; considérés comme des représentants de l'Etre souverain, probablement en raison de leur supériorité reconnue et du mystère de leur origine. Même aujourd'hui, dans quelques coins reculés de la cam-

pagne on retrouve la trace de la légende qui représentait les blancs comme nés au milieu de la mer et sortis de l'écume des vagues.

Aujourd'hui encore et depuis longtemps, toute faveur, si petite soit-elle, est accompagnée, de la part de celui qui la reçoit, de la formule invariable: « *Ho tahin' Andriamanitra hianao.* Que Dieu vous bénisse. » Dieu est, en effet, le suprême dispensateur de toutes les bénédictions, à commencer par celle qui est considérée par un Malgache comme la plus grande de toutes, la vie. Dieu est bon et miséricordieux. S'il punit quelquefois, s'il laisse mourir même quelques-uns de ceux que le juge a condamnés à boire le tanghin, c'est que vraiment leur crime était impardonnable. Aussi, les imprécations contre ceux que la justice divine a frappés sont-elles terribles; les corps doivent être abandonnés sans sépulture et devenir la proie des chiens sauvages.

C'est Dieu qui donne la vie et qui dispense aussi tout ce qui est nécessaire à l'existence; le riz, cet aliment non seulement nécessaire, mais presque unique des Malgaches, est lui-même parfois appelé Dieu; c'est la manne que l'Etre souverain envoie du ciel pour nourrir son peuple. Il est le *tohan'aina* (le soutien de la vie), comme Dieu en est le créateur; dans tout le langage courant, on retrouve cette idée de la bonté de Dieu: le nom de la divinité devient une sorte d'adjectif qui s'applique à tout ce qui est réellement bon; tout ce qui donne de l'agrément ou de la joie à la vie est appelé divin. Un homme heureux dans ses entreprises était autrefois nommé *bezanahary*, (ayant beaucoup reçu du créateur). De même, quiconque avait échappé à un danger était accueilli au milieu de ses amis par la salutation « *hiratan'Andriamanitra*, que Dieu a regardé. » Dieu, en effet, regarde chacun et peut le sauver de toute difficulté. Il n'est pas caché dans un inconnu impénétrable; il ne s'est pas retiré dans une solitude mystérieuse et inabordable aux prières des hommes. Il s'occupe de sa créature; il l'entend et il la suit. Rien ne se passe sans sa volonté.

A la guerre, inutiles les épées, les lances et les boucliers, si Dieu ne vient pas, par sa présence, rendre efficaces ces moyens de protection des hommes. C'est lui qui accompagne le guerrier, qui le garde de la mort, qui lutte avec lui; c'est lui qui remporte les victoires. Chaque fois que les soldats partaient pour une expédition, les femmes qui suivaient leurs maris jusqu'à la montagne dernière d'où l'on pouvait encore voir le village, chantaient en chœur tout le long du chemin cette curieuse prière:

Na be basy anie:	Quoique ils aient beaucoup de fusils,
Na lefona maro anie;	Quoique ils aient beaucoup de lances,
Arovinao anie izy Andriamanitra.	Protégez-les, ô Dieu.

II

En consultant ainsi la langue commune seule, nous sommes déjà arrivés à une certaine affirmation des idées primitives des Malgaches sur la divinité. Mais, où nous trouverons les affirmations les plus nettes et les plus abondantes, c'est en fouillant dans les proverbes et les dictons des *ntaolo* (ancêtres).

Le Malgache parle beaucoup en proverbes. Il en émaille tout son discours. Il n'est pas rare de trouver jusqu'à vingt ou trente proverbes dans le moindre sermon d'un évangéliste, surtout d'un évangéliste déjà vieux. A vrai dire, cette habitude, comme beaucoup d'autres, se

perd et les nouvelles générations semblent moins attachées que les anciennes aux dires de leurs ancêtres. Pourtant, on sent encore, même chez les enfants, une tendance à s'exprimer en paroles sentencieuses. A notre école normale de Tananarive, chaque élève avait toujours sur lui un petit carnet, où je le voyais griffonner à la hâte de temps en temps. J'eus un jour la curiosité de demander un de ces carnets. Je le trouvai rempli de proverbes et de locutions françaises, dont je ne connaissais peut-être pas moi-même les trois quarts. Chaque lecture amenait pour ces jeunes Malgaches une nouvelle moisson de fleurs que l'on couchait dans le petit carnet et la rapidité avec laquelle ils saisissaient une locution nouvelle m'a toujours profondément étonné.

Dans les discussions avec les vieillards surtout, un proverbe des *ntaolo* est un argument suprême. Certaines de ces discussions entre indigènes finissent par dégénérer en une sorte de feu roulant de locutions proverbiales. Quand la sagesse des ancêtres a parlé, il semble qu'il n' y a plus rien à répondre, à moins qu'un autre ancêtre ait déjà répondu à sa façon. Ces proverbes ont une origine très ancienne, relativement à l'histoire du peuple malgache et c'est peut-être la source la plus sûre où nous puissions puiser pour découvrir quelques-uns des sentiments primitifs du peuple qui habitait autrefois le centre de Madagascar. MM. Cousins et Dahle en ont réuni plus de 3.800, traitant de tous les sujets ; certains ne sont que de simples locutions couramment employées et ne formant même pas une phrase complète : d'autres sont, au contraire, beaucoup plus développés et présentant des comparaisons ingénieuses, marques d'une observation souvent très fine et d'un sentiment très profond des choses de la nature.

Beaucoup de ces anciens dictons parlent d'un être supérieur que les hommes ne peuvent voir, mais sous le contrôle duquel ils vivent. Cet être particulier, mystérieux, échappe totalement, non seulement aux regards, mais encore aux pensées des hommes. Inutile de chercher à le comprendre, il est au-dessus de toute imagination. *Aza manao Andriamanitra azoko am-po*, dit un de ces proverbes. (Ne dis pas : je puis comprendre Dieu dans mon cœur). Il y a certes là une idée singulièrement élevée pour un peuple non encore civilisé *.

Et quand ces proverbes ont commencé à avoir cours, la nation hova n'avait pas encore pris contact avec un Européen. Le livre de MM. Cousins et Dahle a été, en effet, imprimé pour la première fois en 1871 et se composait des paroles réunies par les missionnaires depuis leur première arrivée, c'est à-dire depuis les environs de 1830. Ils se sont toujours adressés, de préférence, à des vieillards, qui ont toujours dit avoir reçu de leurs ancêtres éloignés cette sorte de sagesse des nations. On peut donc affirmer que la plupart de ces sentences remontent sûrement au delà de 1800.

Pourtant, ce Dieu, dont ne pouvait se rendre compte l'imagination humaine la plus hardie, avait une demeure à peu près fixée. Un dicton assez étrange rappelle que Dieu n'est pas sur la terre et qu'il est inutile de l'y chercher. «*Toy ny akoho kely misolro rano, ka Andriamanitra*

---

* **Note:** Aujourd hui, ce proverbe s'emploie dans une application qui n'a qu'un rapport indirect avec l'idée exprimée ici; on le prend dans le sens suivant : « ne dis pas : je sais ce que Dieu veut, je sais quelle est sa volonté, et rien ne m'arrêtera dans mes projets. » On le trouve déjà dans un kabary d'Andrianampoinimerina passablement modifié. « *Aza manao andriana azoko am-po na manao ataoko fe tsy haninona*, ne crois pas savoir ce que veut le maître et ne dis pas : je le ferai et le maître ne dira rien. » Cette phrase du vieux roi s'appliquait aux seigneurs qui n'en voulaient faire qu'à leur tête.

no andraindrainy.—Comme une petite poule buvant de l'eau, c'est vers Dieu qu'elle dresse le cou.»

Dans un autre endroit, nous trouvons que Dieu regarde de haut: *Avo fijery Andriamanitra.*

Et ce Dieu était un dieu puissant. Les hommes avaient beau s'agiter, prendre des décisions, que pouvaient-ils, si Dieu ne leur permettait pas? Aussi, ceux qui nient son existence, sont-ils des insensés: « *Manao an'Andriamanitra fa tsy hisy, ka mitsambikimikimpy.* — Croire que Dieu n'y sera pas, c'est sauter en fermant les yeux. » Il crée toutes choses. « *Ny tany vadibeny Zanahary mihary ny velona.* — La terre est la première épouse de Dieu, c'est-à-dire son œuvre principale; d'elle naissent les vivants: « *Trafon'omby ririnina, ka lasan'Andriamanitra nanao azy.* — La bosse du bœuf pendant l'hiver; elle est retournée à Dieu, qui l'a créée. » La bosse du bœuf est la partie la plus grasse et considérée comme la meilleure; pendant l'hiver, elle maigrit beaucoup à cause du froid et aussi du peu de nourriture que les bœufs peuvent trouver, et, plus légère, elle se redresse vers le ciel.

Il dirige toutes choses: « *Haitraitr' olombelona zaka-nanahary fa Andriamanitra hiany no mandidy.* — Le caprice des hommes est sous le contrôle du créateur, car Dieu seul commande. » Il faut être sans intelligence pour croire qu'on peut arriver seul au bout de ses desseins: « *Mandidy alohan'Andriamanitra, toy ny mpanotrika akoho.* — Commander avant que Dieu ait manifesté sa volonté, c'est vouloir forcer une poule à pondre. »

Il sait toutes choses. Nous avons déjà cité la première moitié d'un proverbe où cette idée est très nettement indiquée. « *Avo fijery Andriamanitra, ka mahita ny takona.* — Dieu regarde de haut et voit tout ce qui est caché. » Un autre dit encore: « *Tsy misy tsy fantatr' Andriamanitra, fa saingy miondrika izy.* — Il n'y a rien d'inconnu pour Dieu, mais il veut bien courber le front, c'est-à-dire: il consent parfois à ne pas tout voir pour ne pas avoir à tout punir.» Ce proverbe malgache est un exemple de la déformation que peut subir le premier sens d'une parole, et des applications parfois fort irrévérencieuses que les Malgaches font de leurs dictons. Cette phrase évoque maintenant la personnalité d'un des fils du premier ministre Rainilaiarivony, qui, fort peu intelligent, se laissait mener docilement par tous les intrigants qui l'entouraient.

La sagesse malgache dit encore, avec un accent de poésie vraiment pénétrant: « *Aza ny lohasaha mangingina no heverina fa Andriamanitra no ambonin' ny loha.* — Ne te crois pas seul au milieu du silence de la vallée; Dieu est au-dessus de ta tête. » Oui, Dieu est partout et sa justice poursuit le coupable en tous lieux. Un autre proverbe, que certains Malgaches interprètent, d'ailleurs, d'une tout autre façon, semble y faire allusion: « *Tarehy ratsy nataon-janahary, ka tsy vanon-kisaron-doha.* — L'homme à qui Dieu a donné une figure trop laide ne peut toujours la cacher. » Pour quelques Malgaches, cette laide figure serait la trace du remords. D'ailleurs, l'interprétation de quelques proverbes est aujourd'hui sujette à caution. Suivant les provinces, ou même suivant l'âge et l'état de culture des individus, la même sentence éveille souvent des images fort différentes dans le cerveau malgache.

Ce Dieu tout puissant est aussi un Dieu juste. Un des premiers dictons du livre des proverbes dit nettement: « *Andriamanitra tsy tia ny ratsy.* — Dieu n'aime pas le mal.» En Dieu, on ne trouve

aucun péché ; il est la droiture même et le vice ne peut l'atteindre. Les mauvaises pensées et les mauvaises actions n'appartiennent qu'aux hommes: « *Andriamanitra tsy omen-tsiny, Zanahary tsy omem-pondro, fa ny olombena no be siasia.* — Que Dieu ne supporte aucun blâme, que le Créateur ne soit pas censuré, car c'est l'homme qui s'égare sans cesse. » Et non seulement Dieu n'aime pas ce qui est mal, mais il punit ceux qui le commettent : « *Aleo meloka amin'olombelona toy izay meloka amin'Andriamanitra.* — Il vaut mieux être condamné des hommes que de Dieu. » Il est prêt à venger les innocents persécutés. Quand l'homme ne peut rien, Dieu agit : « *Bibilava vonona : tsy manan-tanan-kamaly fa Andriamanitra no andrasany.* — Un serpent qui a été tué ; il n'a pas de main pour se venger, mais il peut s'attendre à Dieu. » Il protège toujours les faibles, et sa colère demeure sur ceux qui trompent leurs semblables. « *Ny adala no tsy ambakaina, Andriamanitra no alahorana.* — Ne cherchez pas à tromper le faible d'esprit, car Dieu est redoutable. »

Mais, ainsi que nous l'avons déjà vu, ce n'était pas la cruauté qui dominait dans un cœur de Malgache primitif, à la pensée de son Dieu, car cet être puissant et juste savait aussi aimer et récompenser. Seul, le méchant devait trembler devant lui. Dieu possédait les véritables biens et les dispensait à qui s'en montrait digne. Souvent, dans les discours malgaches, revient en effet cette phrase : « *Na tsy valiko aza valin'Andriamanitra.* — Quand même je ne saurais récompenser votre bonté, Dieu la récompensera. »

D'ailleurs, il faut toujours s'attendre aux bienfaits de Dieu. Parfois, ils n'arrivent pas tout de suite, ni aussi vite qu'on le désirerait, mais un peu de patience au cœur et le Tout-Puissant est fidèle pour donner à chacun ce qu'il mérite : « *Andriamanitra, izay tsy andrin' ny maika, andriko ihany.* — Dieu, que les gens pressés ne peuvent attendre, je saurai, moi, l'attendre. »

Enfin, Dieu était le grand protecteur qui savait compatir aux misères humaines. C'est vers lui que devaient se tourner la veuve et l'orphelin. C'est sur lui que devait compter le malheureux. La sagesse malgache a su trouver aussi des accents touchants : « *Boka miteraka alahamady, ka hitan'Andriamanitra ny tarehiny.* — Pauvre lépreux né pendant le grand jour de fête, Dieu seul voit ta face. » Et ceux dont Dieu prend soin sont bien gardés. Qu'ils ne soient donc plus en souci pour leur nourriture : « *Toy ny kamboly mivozihi-kibo : nomen' Andriamanitra ny havokisana.* — Comme l'orphelin qui a eu de quoi remplir son estomac, c'est Dieu qui lui a donné de quoi être rassasié. »

D'ailleurs, s'il faut attendre les biens de Dieu, c'est aussi que, seul, il sait les réalités de chaque chose ; seul, il connaît les mystères cachés aux hommes. Ses voies ne sont pas nos voies, disaient autrefois les prophètes hébreux. Ses desseins ne sont pas nos desseins répondent, de l'autre côté de l'océan, les ancêtres des Malgaches. Ce n'est pas à l'homme de connaître ce qui lui est réellement avantageux : « *Rafotsibe mita rano : « Izay hahasoa alaovin' Andriamanitra, na ho rendrika na hotafita.* — La vieille femme va passer l'eau : Que ce qui m'est bon, dit-elle, soit accompli par la volonté de Dieu, soit que je doive être noyée, soit que je doive traverser saine et sauve. » Et, de nouveau : « *Ny iray ta hitan'olombelona fa ny iray ta hitan'Andriamanitra.* — Dieu en bénit un, les hommes en bénissent un autre. » La sagesse de Dieu est donc folie pour le monde. Personne, d'ailleurs, n'est à l'abri de sa main et ne sait ce que le lendemain lui réserve.

Quelques paroles des Malgaches d'autrefois semblent même rappeler vaguement celle-ci du Christ : « De deux hommes qui travaillent dans un champ, l'un sera pris et l'autre laissé. »

Quelques écrivains, et M. Cousins lui-même, se sont demandé si réellement les Malgaches étaient fermement monothéistes et ont hésité, se disant qu'après tout il est bien difficile de le savoir, la marque du pluriel n'existant pas chez eux. Pourtant, voici un proverbe qui me semble pouvoir être cité en faveur de l'affirmative : « *Mandeha irery, sahalain'Andriamanitra, mandeha roa sahalain'olombelona.* — Marcher (ou vivre) seul, on est jugé par Dieu ; marcher (ou vivre) à deux, on est jugé par les hommes. » D'après les habitudes de parallélisme et de balancement des mots et des idées, généralement appliquées dans les proverbes, on peut admettre que, le mot *irery* s'opposant au mot *roa*, le mot *Andriamanitra*, dans son unité, s'oppose au mot *olombelona*, dans sa pluralité. (Ce proverbe est remarquable, en outre, par l'idée de la conscience qui y semble renfermée.) D'ailleurs, nulle part on ne trouve exprimée l'idée de deux ou plusieurs divinités distinctes. Nous parlons toujours, bien entendu, des Malgaches primitifs, non de ceux qui existaient il y a seulement cinquante à soixante ans. Ces derniers avaient, en effet, des idoles portant des noms différents et semblant représenter des êtres pourvus d'individualités distinctes. Mais nous aurons un peu plus loin à nous expliquer à ce sujet. Tout ce qu'il nous importe de savoir, pour le moment, c'est qu'on trouve fort peu de traces, soit dans le langage soit dans les proverbes, d'une idolâtrie réellement pratiquée, et que les rares allusions qui y sont faites semblent être relativement de date récente et montrent peu de respect pour des êtres auxquels une ombre de divinité était à grand peine accordée. Plus on remonte dans l'histoire du peuple, plus on s'adresse à des documents anciens et moins on trouve de culte rendu aux idoles; après une étude attentive des dictons populaires et des discours conservés dans la mémoire des vieillards, on peut affirmer que, primitivement, le peuple habitant le centre de Madagascar avait des idées monothéistes assez nettes et que, s'il s'en écartait parfois dans la pratique, c'était par une contradiction toute superficielle et dont il se rendait fort bien compte.

Il faut d'ailleurs se rappeler ce que nous avons déjà dit du caractère malgache et son amour immodéré du vague. On a parfois appelé ce pays et ce peuple le pays et le peuple des contradictions. Il me semble plus juste de les appeler le pays et le peuple du vague. La contradiction sous-entend des heurts et des à-coups dans les faits ou les pensées.

Le paysage malgache, d'une part, n'a précisément que fort peu de ces lignes brusquement arrêtées et de ces dissemblances nettement tranchées, qu'on trouve beaucoup plutôt ailleurs ; en revanche, il a toujours l'air de se dérober, de se compliquer à plaisir : tâche difficile pour un géographe que d'en donner une idée exacte à qui ne l'a point vu. Tout y est vague et désordonné. Les vallées s'enchevêtrent et se perdent les unes dans les autres. On croit en suivre une, on est tout à coup dans une autre. Les montagnes se rattachent toutes entre elles et se séparent pourtant, on ne sait comment. Chacun peut, presque à sa fantaisie, former son système de divisions orographiques. Il y a chaos, et pourtant il n'y a point de brisures ou de chocs.

Et, d'autre part, il en est de même pour la nature et l'esprit du peuple. Les divisions en castes, très nettes sur le papier, sont beau-

coup plus difficiles à marquer dans la pratique, et, quant à bien déterminer leur hiérarchie, il y faut renoncer. Les *Andriana* avec leurs quatre divisions, les *Hova*, avec leurs privilèges particuliers et même certaines classes de soi-disant esclaves princiers ou royaux se partageaient la prééminence et, par suite, le respect des hommes, selon des proportions, sinon inégales, au moins perpétuellement changeantes. Rien d'irrévocablement fixé chez ce peuple. Partout, de l'indécis, du flou.

III

Où nous allons voir ce vague et cette imprécision se donner ouvertement carrière, c'est dans ces récits plus ou moins fantastiques, dont nous avons maintenant à parler.

Un premier fait va d'abord nous frapper: c'est la différence étrange qui existe entre les conceptions de la divinité qui paraissent ressortir de l'étude des proverbes, d'une part, et de la lecture des récits de l'autre. Les rapports qu'on peut établir entre les idées religieuses, telles qu'elles se présentent à nous dans ces deux sources distinctes, sont très peu nombreux et la plupart du temps assez lointains. Nous ne trouverons plus, dans l'étude de ces contes, souvent fort étranges, des idées aussi élevées ni aussi nettement exprimées que dans les proverbes. D'ailleurs, tout semble faire supposer que ces récits sont postérieurs, au moins dans leur forme actuelle, aux proverbes eux-mêmes. Ceux-ci ont pu se transmettre beaucoup plus facilement que les autres, grâce à leur brièveté et à leur style lapidaire. Chaque mot de ces sentences semble avoir été choisi avec un art très délicat : il y a, la plupart du temps, comme un certain rythme ; les consonnances s'appellent les unes les autres et, même aujourd'hui, citez un de ces proverbes en changeant le moindre petit mot, fût-il pour la pensée de nulle importance, et l'interlocuteur malgache, avec un sourire, relèvera immédiatement la faute faite, car, pour lui, changer le moins du monde ce que les ancêtres ont dit et la manière dont ils l'ont dit est une grave faute. Les récits, au contraire, comptent chacun des recensions assez différentes: la forme n'en est jamais complètement arrêtée. Chaque imagination a toute liberté pour y ajouter mille broderies ingénieuses et la plupart de ces histoires doivent s'être bâties peu à peu au hasard des siècles, les épisodes se liant aux épisodes, les mots d'esprit jaillissant d'eux-mêmes, suivant la fantaisie de chaque nouveau conteur. Plusieurs de ces récits semblent d'ailleurs s'enchevêtrer les uns dans les autres ; on retrouve les mêmes détails plus ou moins modifiés dans deux ou trois histoires différentes et les emprunts de l'une à l'autre sont extrêmement fréquents.

Une remarque à faire est le peu de place que tient la divinité dans tous ces récits, fort nombreux d'ailleurs. Sur une centaine d'histoires recueillies dans le livre de M. Dahle, à peine sept ou huit font allusion à l'*Andriamanitra*, à l'Etre suprême, qui, dans les esprits primitifs malgaches, était pourtant reconnu comme le grand dispensateur de toutes choses. D'autre part, il est inutile de chercher des idées bien suivies et bien arrêtées à son égard. Contrairement à ce qui s'est passé chez la plupart des peuples, il n'existe chez le Malgache aucune mythologie, aucun récit universellement accepté comme se rapportant effectivement à la divinité et comme en constituant réellement l'histoire. Il y a même ce fait curieux que la physionomie prêtée à l'Etre divin change du tout au tout suivant le récit considéré. Ce n'est pas

l'histoire qui se modifie suivant les idées reçues au sujet de la divinité, et qui emprunte sa délimitation propre à la physionomie convenue de l'Etre suprême: c'est cette dernière qui suit les péripéties du drame joué sur la terre, qui emprunte ses traits aux événements racontés et qui devient une sorte de reflet, aux couleurs variées et indéfiniment changeantes, de la libre et capricieuse imagination de chaque auteur. La fable, au lieu de recouvrir en quelque sorte l'image divine, la façonne à son gré et, par cela même, cette image devient on ne peut plus vague : rien d'essentiel, rien de défini. Tout à l'aventure, à la fantaisie de chacun, tant pis s'il y a contradiction ou bizarrerie.

D'ailleurs, cette étrangeté et ces contradictions plaisent au Malgache, qui y retrouve son élément; il est là dans le vague, qu'il aime par-dessus tout. Et il faut avouer que le sujet s'y prêtait on ne peut mieux. Il est difficile d'atteindre à quelque précision, même pour des esprits européens, s'il s'agit de donner une représentation adéquate de Dieu. A vouloir préciser l'idée de la divinité, on risque de la défigurer. Le Malgache dans ses récits ne s'est pas donné tant de peine. Il a laissé inconnu ce qui était inconnu. Il a donné un nom, puis s'en est tenu là, sans chercher davantage. Il a comme senti d'instinct que les efforts à faire pour arriver à mieux ne lui eussent jamais donné de résultats qui en valussent la peine. Cela n'aurait pu, d'ailleurs, que le faire sortir de son état d'esprit de prédilection. Il a préféré appliquer, en les élargissant encore, ses conceptions favorites ; il a semblé concevoir Dieu comme le vague infini.

Il y a pourtant certains traits qui se retrouvent à peu près toujours et qui existaient déjà dans les proverbes que nous avons pu étudier. Tout d'abord, la demeure de Dieu est encore placée dans les régions célestes. Une des plus étranges histoires du recueil y fait une bien singulière allusion.

Un couple malgache désirait un enfant et en demanda un à Dieu, en lui disant qu'il importait peu qu'il fût beau ou laid. Dieu accéda à leur désir et leur envoya un fils, mais sans bras ni jambes, et qu'il appelèrent *Boribory* (tout rond), à cause de cette difformité. Un jour, le pauvre garçon ainsi disgracié de la nature sauta, sans rien dire à personne, dans le sac que portait son père pour aller à la forêt. Arrivé dans le bois, son père le découvrit et, furieux, voulait l'abandonner en plein milieu d'une clairière. Mais l'enfant demanda à son père de bien vouloir, au moins, le mettre près d'un grand arbre et d'amasser près de lui une grande quantité de bois. Une fois le père parti, le petit homme rond se mit à allumer, le conte malgache ne dit pas comment et ne s'embarrasse pas pour si peu, un énorme feu, en y mêlant des feuilles humides. Une immense fumée monta bientôt vers le ciel. Au bout d'un moment, arrive un envoyé du ciel, qui crie au petit bonhomme: «Mais éteignez donc votre feu, votre fumée monte jusqu'à la demeure de Dieu et ennuie ses enfants.» «Mais c'est justement ce que je veux, répondit l'autre; Dieu s'est trop mal conduit à mon égard, en ne me donnant ni bras ni jambes.» Et grâce à son feu qu'il se mit à activer de plus belle, il se fit accorder par Dieu tout ce qu'il désirait, non seulement bras et jambes, mais encore femme, richesses, bonheur et plaisir.

Si, d'après cette histoire, Dieu habitait au ciel, il n'y habitait pas bien haut, mais cela n'a pas d'importance : il pouvait demeurer à des millions de kilomètres de hauteur, le conteur ne s'en embarrasse pas. Il prend dans l'idée qui se présente à lui le seul côté qu'il lui plaît et il en bâtit une histoire, sans s'inquiéter s'il n'y a pas absurdité

manifeste. D'ailleurs, dans ce même récit, on trouve une représentation tout à fait contraire de la puissance divine. Au début de l'histoire, alors que le mari, furieux du cadeau du ciel, et voulant *tuer* cet être informe, se dispute avec sa femme, qui s'oppose de toute sa force à ce mauvais dessein, celle-ci s'écrie que maltraiter cet enfant, même avec sa laideur et son infirmité, ce serait tenter Dieu qui le leur a donné et s'exposer à sa colère. Ce Dieu est donc là le Dieu tout-puissant, en même temps celui qui sait tout et dont les voies ne peuvent être comprises des hommes. Au milieu du même récit, ce même Dieu se trouve importuné par un peu de fumée venue d'une forêt terrestre et, pour la faire cesser, il accorde tout ce que le petit homme rond lui demande.

Cependant, il y a dans cette contradiction même comme le souvenir d'une autre pensée que nous avons déjà relevée ailleurs. Le Dieu malgache n'est pas la divinité terrible devant qui chacun tremble épouvanté. Il est bon et plein d'amour, beaucoup plutôt prêt à récompenser qu'à punir. Le petit Boribory, après tout, a montré de l'esprit : au lieu de se lamenter et de se laisser aller à une paresse trop naturelle au Malgache et bien légitime dans son cas, il a fait ce qu'il a pu pour sortir de sa misérable condition, et Dieu, au lieu de se fâcher de son insolence, exauce sa persévérance.

Car, même sous cette figure un peu grotesque dont l'auteur le revêt un moment, il demeure puissant. Il peut donner immédiatement tout ce que l'homme lui demande ; à sa voix chacun accourt ; il n'a qu'à lever le doigt et toutes choses se transforment et viennent à l'existence. L'auteur ne dit nulle part qu'il n'ait pas pu éteindre de lui-même ce feu qui l'ennuyait. Non, mais, avant de le faire, il s'informe de ce que cela signifie : c'est un Dieu prudent et, comme dit la sainte écriture, « lent à la colère ».

Dans toutes les autres histoires, il est dit de même que Dieu habite au ciel et, nulle part, on ne place ailleurs sa souveraine demeure. Sa puissance, elle aussi, est affirmée avec assez de netteté, bien que quelquefois il consente à ne pas s'en servir et à « s'incliner pour ne pas voir » ainsi que le disait un de nos proverbes. Un jour, raconte un de nos nouvellistes primitifs, un homme avait réussi (par suite d'une foule de circonstances très longuement décrites, mais dont nous ne parlerons pas ici) à obtenir pour femme une des filles mêmes de Dieu. Un jour, celle-ci voulut retourner auprès de ses parents, mais son mari n'y consentit qu'à condition qu'il pût l'y suivre. Elle eut beau lui représenter les dangers qu'il courrait certainement dans une aussi aventureuse expédition, il se mit en route avec elle. Et les périls qui le menacent sont décrits d'une façon terrible : « Chaque fois que mon père parle, dit la jeune femme, toute la terre tremble et le ciel frémit ; des éclairs sortent de sa bouche et aucun homme ne saurait soutenir sa présence. » Et, plus loin : « Il te faudra couper toute une forêt immense en un jour ; il te faudra dessécher tout un marais et faucher des milliers de roseaux ; il te faudra deviner des secrets impénétrables, si tu veux qu'on te reçoive et qu'on ne te tue pas. »

Dans une autre histoire, que les enfants s'amusent à apprendre par cœur et qui ressemble à quelques-unes de ces «scies» qui ont cours parmi les collégiens de France, on appuie assez fortement sur l'idée de la toute-puissance divine. Successivement, tous les êtres terrestres, jusqu'aux choses inanimées, se découvrent un ennemi plus fort qu'eux-mêmes : l'arbre est fort, mais le vent le brise ; le mur arrête le vent, le rat fait tomber le mur, le chat mange le rat, etc., et cette espèce de

chanson bizarre se termine par cette phrase : « Nous sommes forts, disent les hommes, mais il n'y a rien d'aussi puissant que Dieu. »

Un autre récit associe la puissance et la justice de l'Etre suprême.

Il y avait une fois, dit le narrateur antique, un pauvre garçon bien malheureux, dernier né de sept frères. Laid et malingre, il était le souffre-douleur de ses frères, qui en faisaient leur Cendrillon. Un jour, n'y tenant plus, le pauvre Rafaralahy (c'était son nom) se décide à aller implorer la miséricorde divine. Mais ce n'était pas facile d'arriver jusqu'à Dieu. Il va demander la route à un illustre devin, qui lui donne de sage conseils et l'exhorte à la patience. Sur la route, il rencontrera successivement les champs de canne à sucre de Dieu, les moutons de Dieu, les citronniers de Dieu, les bœufs de Dieu, enfin, le puits du seigneur souverain, plein de bonne eau fraîche que l'on tire avec un seau d'or. Qu'il se garde de toucher à rien qui appartienne à Dieu, eût-il une faim dévorante et une soif terrible ! Enfin, quand il arrivera au bout du voyage, il lui faudra encore observer quelques règles très étroites de politesse et de savoir-vivre. Le brave petit bonhomme s'acquitte de toutes choses à la satisfaction divine et reçoit de Dieu, en récompense, la beauté physique qu'il était venu chercher. Ses frères, en le voyant revenir, étonnés et jaloux, s'informent auprès de lui de la manière dont il a bien pu obtenir de si grands bienfaits et se flattent d'en obtenir encore davantage. Mais Dieu les connaît et sait la méchanceté de leur cœur. D'ailleurs, le long de la route, loin d'écouter les sages conseils du devin, ils tuent les moutons de Dieu, mangent de ses fruits, boivent de son eau et lancent des pierres à ses bœufs. Aussi, Dieu les change en animaux divers pour les punir.

Dieu est donc puissant pour châtier et pour récompenser; il lit dans les cœurs et il distribue à chacun selon ses mérites. Mais, en même temps, c'est un Dieu plein de miséricorde ; il a pitié du pauvre et du déshérité. Il ne refuse pas ses bienfaits à ceux qui savent les lui demander dans la sincérité de leur cœur. Voilà à peu près la conclusion à tirer de ce récit, qui est d'ailleurs vivement mené. Nous y retrouvons cette idée de Dieu père de famille que nous avons déjà rencontrée dans le précédent. Il a femme et enfants. Mais, ni l'épouse ni les enfants n'ont aucune autorité, et ils ne sont pas considérés comme des dieux eux-mêmes. Au contraire, les représentations que nous venons de retracer fortifient ce que nous avons déjà dit de l'unité de l'Etre suprême malgache. C'est la femme de Dieu qui reçoit le petit Rafaralahy ainsi que ses frères ; il n'y a bien qu'une femme et, par suite, qu'un Dieu seul créateur et seul dispensateur de toutes choses.

Dans ce dernier récit, l'image divine est beaucoup plus matérielle que dans les autres. Dieu est non seulement père de famille, mais il est encore propriétaire. Toutefois, la remarque déjà faite sur la liberté sans bornes dont les narrateurs usent dans leurs élucubrations, s'applique entièrement ici. Ces jardins, ces plantations et ces troupeaux ne sont là que parce que l'histoire elle-même en a besoin. Il fallait montrer l'obéissance de Rafaralahy, le plus jeune des sept frères, et le mauvais esprit des autres, qui ne peuvent même pas mettre un frein à leurs passions, alors qu'ils sont en route vers Dieu. L'auteur invente des circonstances particulières pour répondre à cet objet spécial et il ne songe pas à se demander s'il ne heurte pas, par cela même, des idées reçues et s'il ne défigure pas l'image divine. Il sait que l'esprit de l'auditeur se pliera aisément à cette imagination un peu déréglée et ne tournera, lui aussi, son attention que sur un des côtés du sujet, sans s'inquiéter du reste.

Les enfants de Dieu viennent encore jouer un rôle dans un petit essai d'explication, étrange d'ailleurs, de la création des êtres. Ils se sont, un jour, perdus sur la terre et voilà les arbres, les plantes de toutes sortes, les pierres qui se mettent à chercher et même à fouiller les profondeurs du sol. Mais Dieu, mécontent de voir qu'on ait douté de sa puissance et qu'on ait réellement cru à la possiblité, pour lui, de perdre ses enfants, ordonna à chacun de rester éternellement à la place qu'il occupait, et c'est pourquoi les arbres ont leurs racines au-dessous du sol et certaines pierres se trouvent encore à l'intérieur de la terre.

Dans tous ces récits, il y a donc énormément de convention. Les auteurs cherchent fort peu à donner une idée quelconque de la divinité et n'ont nul scrupule à ajouter, aux images qu'ils en tracent, des détails invraisemblables ou grotesques. Et ni le narrateur ni l'auditeur ne se font d'illusion à ce sujet. Ils savent tous deux fort bien que l'*Andriamanitra*, qui joue un rôle quelconque dans ces petites histoires fantastiques, est un *Andriamanitra* de pure fantaisie et n'ayant que de très lointains rapports avec ce qu'on peut attendre d'une image véritable d'un être qu'un esprit malgache ne désire d'ailleurs aucunement voir représenter.

Aussi ces récits ont-ils beaucoup moins d'importance, au fond, pour l'étude qui nous préoccupe, que les proverbes et les dictons déjà vus. Tout ce que nous devons en conserver ce sont les confirmations indirectes de certaines des idées déjà découvertes ailleurs. Tout ce qui a l'air de contredire les résultats acquis précédemment n'est que fioritures sans valeur et superfétations que nous devons élaguer pour demeurer dans le terrain des réalités.

IV

On a dit bien souvent — et on a écrit dans plusieurs publications — que les Malgaches étaient essentiellement matérialistes, uniquement occupés de satisfaire leurs sens et bornant leur horizon aux choses palpables et visibles.

Ce que nous avons trouvé dans les proverbes et dans les récits eux-mêmes semble assez fortement en désaccord avec cette opinion. Mais un autre fait fort curieux vient donner un nouveau coup à cette appréciation toute superficielle des Malgaches. C'est l'existence de ce que les Malgaches appellent ou appelaient plutôt, — car cela aussi se perd dans le tourbillon des idées chrétiennes et européennes, — *Anakandriana* (mot à mot, le fils du prince). L'*Anakandriana* ou les *Anakandriana*, car il est toujours presque impossible en malgache de savoir si un mot est au pluriel ou au singulier, sont des sortes d'êtres tout spirituels, indéfinissables, qui remplissent tout et ne remplissent rien ; pour les uns, émanations de l'âme humaine, une fois qu'elle a quitté le corps ; pour d'autres, esprits directeurs de la nature et émanations de l'*Andriamanitra* (le nom d'*Anakandriana* semble se rattacher beaucoup plus à cette seconde conception).

Voici ce que dit de ces *Anakandriana* le livre déjà cité des *Tantaran' ny Andriana* : « C'est des *Anakandriana* que procèdent les charmes, les idoles et les horoscopes. Ce ne sont ni des gens ni des animaux, mais des *choses* inconnues qu'on ne connaît qu'à leur son et qui ne se révèlent qu'à ceux qu'ils inspirent.... Les gens que les *Anakandriana* inspirent deviennent capables de prédire l'avenir : ce sont eux qui sont les sorciers et les gardiens d'idoles. Personne ne choisit ce qui doit constituer l'idole ou ce qui doit fournir l'augure : tout cela

est donné par l'*Anakandriana*. Plus loin, on retrouve l'idée que les sorciers, les prêtres, les gardiens d'idoles ne peuvent rien par eux-mêmes. Ils sont à la merci de l'inspiration; ils sont les humbles serviteurs de cet être vague que personne ne voit et dans lequel les gens ont une confiance illimitée : il est parfois appelé le « Salut de la vie — *famonjen' aina*. »

L'esprit lui-même semble subordonné au Dieu créateur, car, à chaque demande des fidèles, l'oracle répond d'abord : « Priez Andriamanitra, priez Andriananahary et priez aussi vos ancêtres ; puis apportez vos offrandes et la réponse se fera connaître ».

La possession par cet esprit n'est pas d'ailleurs toujours le privilège de certains hommes choisis. Elle peut tomber à l'improviste sur d'autres têtes. Dans le livre déjà cité, on trouve encore ces paroles ; celui qui me racontait, tout cela me dit aussi : « Notre mère fut inspirée par l'*Anakandriana* qui, un jour, vint près d'elle pour lui révéler l'avenir ; l'esprit la saisit et la força à danser ainsi que son mari et ses enfants.

Je ne fus pourtant pas touché de l'esprit ; seul, je ne dansai pas, mais je fus obligé de marquer la mesure avec mes mains. Ce même phénomène se reproduisait quelquefois ; pourtant ma mère ne sut jamais tirer l'horoscope au moyen du jeu des *sikidy*. Plus tard, l'*Anakandriana* a fini par prendre corps : dans une grotte, au haut d'une colline à pic, à quelques kilomètres au Nord de la capitale, se fixa un beau jour cet esprit vagabond et dominateur pour devenir une simple idole ; une voix répondait du fond du rocher aux demandes faites, quand elles étaient accompagnées de bons présents. »

On voit aussi par ce qui précède que les idoles étaient, en principe, des émanations de l'esprit ; l'idole apparaissait comme une création des *Anakandriana* et même comme des sortes de dons faits un jour par faveur spéciale à un homme inspiré ou à une caste spéciale, ou même parfois à un peuple choisi. On a pu voir ailleurs que ces idoles n'ont jamais été considérées chez les Malgaches comme des représentations de Dieu, si tant est qu'elles aient jamais passé pour telles chez certaines nations, au moins primitivement. Les idoles malgaches n'avaient aucune forme déterminée : la pierre, la dent de crocodile, le morceau d'étoffe bariolé et décoré qui composait son apparence visible n'était réellement qu'un symbole ; on peut presque dire que l'idole était plutôt un uniforme pour les prêtres qui la servaient qu'autre chose, une sorte de bâton de maréchal religieux.

Pas de distinctions tranchées, d'ailleurs, entre l'idole et la simple amulette ; chose assez remarquable, les gardiens d'idoles étaient rarement des donneurs de charmes ; les deux fonctions étaient différentes et, quand un prêtre d'idole se faisait sorcier, c'était par une sorte de cumul. Le *mpisikidy* (sorcier) était, si l'on veut, aussi un gardien d'idole, mais d'idole qui n'avait pas même pris d'emblème visible. L'esprit central ou les esprits centraux avaient distribué aux uns et aux autres les différents pouvoirs et avaient jugé bon de donner des insignes à ceux-là et non à ceux-ci. Chez d'autres peuples, l'amulette vient de l'idole ; ici, il y a simple coexistence.

A certains égards aussi, les idoles étaient des amulettes royales que le roi lui-même, d'ailleurs, ne voyait jamais. C'est encore un caractère assez particulier des idoles malgaches : leur mystère. Les gardiens seuls connaissaient les emblèmes visibles de leur idole. Tout le reste du peuple les ignorait et, au fond, ne s'en souciait pas, le nom leur suffisait.

Toutes les opérations faites au nom de l'idole étaient des appels faits à l'esprit, à cet esprit vague et errant sous la domination duquel tous les Malgaches se sentent vivre ; c'étaient des exorcismes, rien de plus. Quand une difficulté survenait, quand les affaires allaient mal, les prêtres de l'idole royale lançaient dans les airs, vers le peuple et vers le ciel, l'eau sainte renfermée dans des cornes blanches en criant leurs longs « *ataovy ! ataovy !* accomplis ! accomplis !» Et, de nouveau, en rapportant cette coutume, la tradition ajoute : « C'était au moyen du *Tsindrimandry* que l'idole agissait » (le *Tsindrimandry*, c'est la possession, l'inspiration), et cette inspiration ne venait pas des sorciers, et ne venait pas de l'idole elle-même, mais des *Ranakandriana*, seuls ; ce don de l'esprit était comme un pouvoir de vision ; *Ranakandriana* venait dire au prêtre choisi : « C'est ainsi qu'il faut faire, et le lui disait comme dans un rêve ».

Voici, d'ailleurs, sur les idoles, l'opinion très nette d'un ancien pasteur malgache, né peu de temps après la mort d'Andrianampoinimerina.

« Le peuple n'a jamais considéré les idoles comme des dieux ; les Sakalava eux-mêmes, qui les adorent depuis longtemps, ne les regardent pas comme de vraies divinités, car tous croient qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui créa les cieux et la terre et qui a donné des pieds et des mains aux hommes (1), et que de lui seul vient la vie et les bénédictions. Toutes ces tribus comprennent bien que les idoles ne sont que du bois et que le bois est destiné à se pourrir, à être brûlé ou détruit. «*Ny tanala verysampy, ka ny manova no haingana.*—Le bûcheron qui a perdu son idole, n'a pas de moyen plus rapide que de s'en refaire une autre », est un proverbe courant presque dans toute l'île. Oui, les Malgaches ne prennent leur idole que pour du bois. Mais, quand elles ont été consacrées et enduites d'un peu d'huile ou parfumées d'un peu d'encens, ils supposent qu'une sorte d'esprit est entré en elles et que c'est de cet esprit qu'elles reçoivent leur puissance. »

*
* *

Ce que nous avons dit suffit, croyons-nous, pour qu'on puisse se rendre compte à peu près des conceptions du peuple malgache sur la mystérieuse puissance qui dirige le monde. Une autre difficulté serait de dater ces proverbes, ces récits et surtout les idées que nous y avons rencontrées, de faire la part de ce qui vient de l'extérieur, des Arabes, par exemple, et de ce qui est vraiment primitif. Mais ici, nous sommes arrêtés par une sorte de cercle vicieux, car ce départ à faire servirait justement beaucoup à débrouiller cet obscur problème des races diverses qui se sont fondues pour former la race actuelle et, d'autre part, il faudrait être plus au clair que nous ne le sommes sur cette question capitale pour pouvoir rendre à chacun ce qui lui est dû.

Tout ce que l'on peut dire, c'est que les idées indiquées ci-dessus existaient et faisaient, pour ainsi dire, partie de l'âme malgache à la fin du XVIII[e] siècle et que plusieurs, en particulier celles relatives aux *Anakandriana*, paraissent remonter aussi loin qu'il est permis d'aller dans l'histoire malgache.

Même, si l'on arrivait à prouver que tout ce que nous avons vu tire son origine, dans sa forme actuelle, des relations des Malgaches avec les Arabes, il resterait à expliquer pourquoi ces idées se sont ré-

(1) (Cf. un proverbe malgache: *E! Andriamanitra nahary tongotra aman-tanana.* (Eh ! Dieu a créé les pieds et les mains).

pandues si rapidement et si généralement dans l'île, alors que les Arabes ne sont venus que dans certaines régions très limitées. On ne pourrait le faire qu'en admettant déjà un fonds commun ou tout au moins une inclination primitive des races insulaires vers ces mêmes conceptions, l'influence extérieure ayant agi plus sur la forme que sur le contenu.

G. MONDAIN.

PAGES OUBLIÉES

Oubliées, ce n'est pas assez dire ; elles sont plutôt ignorées les pages auxquelles nous donnons ce titre et dont le *Bulletin de l'Académie* commence aujourd'hui la publication. Quand nous aurons dit qu'elles sont l'œuvre du P. Callet, l'auteur si estimé du *Tantara ny Andriana*, nous pensons qu'on nous saura gré de ne les avoir pas gardées dans nos cartons et d'en avoir fait part à nos lecteurs.

Le *Tantara ny Andriana* est connu : c'est le roi incontesté des livres malgaches, le témoin le mieux renseigné et le plus consulté des traditions du pays. Ce qu'on sait moins peut-être, c'est son histoire même, au prix de quels labeurs et de quelles recherches il a été composé, et on aimera sans doute à l'apprendre. Aussi bien, puisque l'Académie vient d'émettre le vœu que le nom du P. Callet soit donné à une des rues de Tananarive, il ne sera pas hors de propos de consacrer ici quelques lignes à la mémoire de ce grand travailleur. Nous les devons à l'obligeance d'un de nos confrères, le P. Bregère, qui a bien voulu, sur notre demande, recueillir ses souvenirs et nous fournir les renseignements qui vont suivre.

« Ce n'est pas chose si aisée, nous écrit-il, que de vous dire comment le P. Callet s'y est pris pour nous doter des précieux volumes intitulés *Tantara ny Andriana*. Timide à l'excès et d'une extrême modestie, le Père ne parlait jamais de ses travaux. Ce que j'en sais, je n'ai pu le saisir que dans les courts rapprochements que nous permettait notre vie commune de missionnaire dans les campagnes.

« Voici donc ce que j'en sais : Après avoir passé une douzaine d'années au collège Sainte-Marie de la Réunion et quelques mois à Tamatave, le P. Callet monta à Tananarive en 1864 avec le P. Roblet. Ambôhipo, Imerimandroso, Ambohijanahary, Imerinafovoana, Ambohimanga et Alasora furent successivement les théâtres de son zèle apostolique. Il apprit le malgache à l'aide des seuls éléments que nous eûmes assez longtemps à notre usage : la *Petite Grammaire* du P. Weber et la conversation avec les indigènes. Quand je vins à mon tour, en 1870, le P. Callet était regardé comme un de ceux qui connaissaient le mieux la langue ; mais, par un phénomène que je ne m'explique pas, sa prononciation fut toujours défectueuse.

« Le P. Callet aimait à visiter ses paroissiens, les vieillards surtout, pour lesquels il avait un faible. Une bonne prise de tabac amorçait la conversation. Avide de connaître les traditions du pays, il les harcelait de questions à ce sujet. La conversation durait longtemps. Enfin, une dernière prise d'adieu et de reconnaissance, et il partait rédiger cette conversation dans le silence de sa solitude. Il butinait pour lui seul, ne songeant à rien moins qu'à faire un livre. Il butina si bien cependant et avec tant de suite et de persévérance qu'il se trouva bientôt possesseur de véritables richesses. Enfin, sur les instances de ses supérieurs, il se décida à les produire au grand jour. Un tout petit vo-

lume, à peu près introuvable aujourd'hui, parut d'abord. Ce n'était qu'un essai, mais il fit plaisir. Enhardi par ce premier succès, le Père s'y mit tout de bon et tout entier. Il se fit une collection de vieillards parmi les plus âgés et les plus intelligents et les consulta sans trêve. Parfois, souvent même, il écrivait sous leur dictée ; souvent aussi, il rédigeait lui-même et coordonnait avec la patience d'un bénédictin ce qu'il avait entendu de différents interlocuteurs. Il s'était si bien approprié ce style si savoureux des anciens Malgaches que sa rédaction et la leur se confondent et semblent n'en faire qu'une, ce qui constitue un des charmes de ses ouvrages. Ce qui étonne, c'est qu'il ait pu se procurer tant de détails sur les usages, les mœurs, et surtout les innombrables superstitions des Malgaches. Il est vrai qu'alors et dans les derniers temps ce n'était plus la petite prise de tabac qui servait d'amorce à ces confidences si difficiles à obtenir des intéressés, mais une bonne petite piastre discrètement glissée dans la main, et qui signifiait moins merci qu'au revoir.

« De là sont sortis successivement, tirés pour nous à *quarante* exemplaires seulement, les trois précieux volumes du *Tantara ny Andriana* du P. Callet. Il va sans dire que ce recueil des traditions malgaches fut grandement apprécié de tous ceux qui en prirent connaissance, surtout des Malgaches eux-mêmes, qui nous l'auraient payé fort cher. Ne pouvant nous l'arracher à aucun prix, ils ne se sont pas fait scrupule de nous le prendre pendant la première guerre franco-hova de 1883-1885, et c'est chez eux surtout qu'on pourrait trouver aujourd'hui ces volumes qui ne leur étaient pas destinés. Les réimprimer serait faire œuvre utile (1).

« Un quatrième volume était en préparation, quand la guerre éclata. Dans la débâcle du départ, le P. Callet put sauver son manuscrit, et, une fois à la Réunion, il reprit son travail avec une ardeur et un acharnement qui ne connaissaient ni distraction ni repos. Il devait mourir à la peine. Un accès pernicieux l'emporta subitement le 7 avril 1885 ; il était âgé de 63 ans. »

Les matérieux laissés par le P. Callet ont été précieusement recueillis, et tous les malgachisants apprendront avec plaisir la très prochaine apparition à l'imprimerie de la Mission catholique du 4e volume du *Tantara ny Andriana*.

Il est enfin un autre ouvrage, que la guerre d'abord, puis la mort, n'ont pas permis à cet infatigable travailleur de mener à terme : c'est celui-là même que nous annoncions en commençant et dont nous donnons au Bulletin les premières pages. Il suffira de les parcourir pour se convaincre de la grandeur de l'entreprise : c'était moins un dictionnaire qu'une véritable encyclopédie de la langue malgache. Dès avant 1883, l'auteur en avait fait imprimer, à titre d'essai, 152 pages in-8°, très serrées, s'arrêtant au mot *Arina*. Après sa mort, les PP. Abinal et Malzac utilisèrent, dans leur dictionnaire malgache-français si estimé de tous, les matériaux qu'il avait amassés, mais il ne parut pas possible de continuer l'œuvre sur le trop vaste plan qu'il avait conçu lui-même.

Recueillons du moins avec respect ces premières assises d'un édifice qui promettait d'être si beau. C'est peu assurément, puisqu'elles ne franchissent même pas la première lettre de l'alphabet ; mais déjà — on le verra — que de richesses ! Quelle science profonde de la langue et surtout quelle saveur à peu près perdue aujourd'hui, dans ce mal-

(1) L'Académie vient précisément d'émettre ce vœu et fera toute diligence pour le réaliser.

gache original, vierge de toute influence étrangère et cueilli apparemment sur les lèvres de ces vieux et intéressants *rangahy*, dont le P. Callet avait fait ses meilleurs amis !

P. CADET.

N. B.—Le texte du P. Callet sera reproduit tel quel avec sa disposition, son orthographe, ses abréviations. Celles-ci sont très nombreuses, mais seront pour la plupart comprises sans difficulté. En voici quelques-unes, dont il peut être utile de donner la clef.

W ou PW ou DW = Dictionnaire du Père Webber (1853).
DA = Dictionnaire des Anglais (1835).
Andrp = Andrianampoinimerina.
PM = Premier Ministre.
ol = olona.
z = zavatra.
q = quelqu'un.
pvb = proverbe.
fd = forme duplicative.
h = forme habituelle.
h de ce p = c'est-à-dire forme habituelle de ce participe.
op = optatif.
vg = *verbi gratia*.

NOUVEAU DICTIONNAIRE

MALGACHE-FRANÇAIS

A

FRONTISPICE, (qui permet de supprimer les renvois W, ses explic. parsemées). Ou coup d'œil sur les préfixes qui appartiennent à cette lettre, et par lesquels il ne faut pas chercher tels quels aux A, quantité de dérivés qu'elles forment, pqu'il est impossible de les y mettre tous. Elles sont adverbiales ou verbales.

I° Les *adverbiales* :

A. préfixe, et tête de préfixes adverbiales, qui ont un passé en *t* et qui dans cet état d'adverbe, deviennent pour la plupart racine secondaire qui forme son p et son opt, rad, à l'imitation des racines primitives et prend les préf. verbales, ainsi : *a*loha donne : alohaina p, alohay opt, mi—, man— ; *a*fovoana ; afovoanina, afovoano, mi—, man—.
A clr de *any* ou de *amy ny* devant les initiales *f, m, n, v* : *a*fovoany, *a*morona, *a*nosy, *a*vivitra, W. On dit aussi am-povoany, am-bivitra.

AMb pour *any*, devant b qui reste, et devant v qui disparaît : *am*-bàra (bara), *am* bàraka (baraka) *am*boho (voho), *am*boatra (voatra), *am*bolo(volo).

AMp, devant p qui reste, devant f qui disparaît : *am*-pàsana (fasana), *am*-pitaka (fitaka), *am*piasàna (fiasàna) h de mi*asa*, *am*-panahy (fanahy) h de man*ahy*, *am*-pahatelo (fahatelo) h de maha*telo*.
AM peut se mettre aussi devant toutes les habituelles sans crément, ou à crément *ana*, et les faire adverbes.

AN' pour *any*, devant les racines dont l'initiale est : a, e, i, o, d, g, j, k, t, ts, et qui deviennent ainsi des adverbes : *an'* ady, *an'*élana, *an'* ila, *an'* ohatra, *an'* dininy, *an'* korofona, *an'* tomotra, *an'* tsipy ; (avec une apostrophe, non un trait d'union.)
Elle fait disparaître ou altère les autres consonnes initiales de la racine de cette manière, devenant : (avec trait d'union pour indiquer l'altération de l'initiale de la racine.)

ANd, devant *l* qui disparaît, et devant r qui reste : *a*n-dafy (lafy) ; *an*-drarina (ràrina).

ANg, devant *h* qui disparaît : *an*-gataka (hàtaka), *an*-galatra (hàlatra).

ANk, devant *h* également : *an*-kady (hady), *an*-kohoka (hohoka), *an*-kitsiloha (hitsy).
ANk préfixe que l'on peut souvent retrancher : *ank*eo *ank*eto pour *e*o, *e*to, W.

ANka pour *an* et *ha* celle-ci préf substantivale avec ou sans crément, *an-ka*lalinana (halalinana) de lalina, *an-ka*moràna (hamorana) de mora.
Dans les cas ou la préf *ha* devient *h* simplement mis en tête d'une rac (ou d'un dérivé commençant par une voyelle: anka deviendra *ank* : *an-kande*toana m. rel mandoto, (leto), pris au futur, ? on fait subst avec h ; an-kandréfana, andréfana m. rel de mandreka, reka ou raikia.

ANkan (pour *an*, et *han* futur de man), ? à moins qu'on admette une préfixe substantivale en *ha*, comme il y en a une en *ha*, sans crément : *an-kan*aing (hanainga) de man—, aingia ; *an-kan*ify (hanify) de man—, tify.

ANki pour *an*, et *hi* futur de mi, ? ou préf. subst. en hi : *an-ki*jery (hi*jéry*) de mi— *an-ki*valo (hi*valo*) de mi—.

ANt, devant s qui reste : *an-t*solàfaka, *an-t*soroka.

ANtan, remarque W. sur ANtan, ANti, ne paraît pas valoir pour le hova, si ce n'est pour qques mots, comme ANtanindrana ou tan-indrana, de an-*indrana* qui se dit aussi.

2° Les *verbales*.

Toutes les préfixes verbales, qui ont *a* suivant immédiatement M (c.-à.-d. toutes causatives, qques unes des simples, aucune des réciproques) forment chacune une préf. à initiale A propre à 3 modes (le relatif, le participe, et l'optatif) : il suffit de retrancher M. le reste est la préfixe de ces trois modes :

AHA de *Maha*. *aha*lalàna *aha*lalaina, *aha*lalao, (lala) ; AMP de *Mamp* : *amp*akàna, *amp*akaina, *amp*akao, (aka ; AMPA de *Mampa* ; *ampa*tahorana, *ampa*tahorina, *ampa*tahory, (tahotra), etc. les voir au frontispice des M ; on ne signale ici que celles qu'on ne trouverait pas là.

A, préfixe verbale du participe ang et de son opt. *a*petraka, *a*petraho, (petraka) ; atao, ataovy (tao) ; afin de remarquer, 1° qu'elle n'altère jamais l'initiale de la racine, il suffit de l'ôter et cette initiale reste évidente ; 2° que les racines à initiale *a*, ne prennent jamais ce p et cet opt, à cause du hiatus.

Pareillement elles ne prennent pas le particlpe à préfixe rentrée *in*, *on*, (co *fin*ilaka, *von*ono), à cause du hiatus encore.

+ Il sera mis aux A, qques participes augm qui sont pris comme rac secondaires, forment un p et un opt rad en cet état, à l'imitation des rac. primitives, et prennent les préfixes verbales : ainsi : *a*làlana, alalanina, alalano, et prend man— mifan—. Ces espèces de p et d'opt ne seraient pas faciles à trouver si on n'en donnait pas qques exemples aux A, à la place de leur initiale et dans leur ordre alphabétique. *A*dala, *a*didy, *a*lalaka, *a*tody, etc. sont de ce nombre.

Il ne faut pas les confondre avec d'autres rac secondaires à préfixe substantivale HA, comme *ha*soa, *ha*masina..... qui prennent aussi les préf et forment également un p. et un opt. rad : hasoavina, hasoavy ; hamasinina, hamasino, (les voir aux H) où elles seront mises à leur place. Ce sont surtout des *adjectifs* racines, ou des adjectifs formés par la préf M ou MA, qui font cette autre classe de racines secondaires.

Il sera mis pareillement et pour les mêmes raisons, des racines secondaires formées de la préf adverbiale *a*, *am*. *an* (devant des *substantifs* surtout)..... comme: ambozona, ambozonina, amhozony, mi—(vozona ; ampo, ampoizina, ampoizo, man—(fo ; andoha, andohaina, andohay, mi— man— doha ; ankolafitra, ankolafirina, ankolafiro, mi— man (holafitra.

Il sera mis enfin qques partic. à préf *am*, venus de la province, et qui sont irréguliers en hova quoique reçus dans le langage, com *amely* de vely, *amidy* de vidy, *amoy* de foy etc, il ne serait pas facile de les chercher ailleurs si on ne connaissait pas d'avance leur racine.

N. B. sur la préfixe *Mi*, qui devant certaines racines redoublées, initiale A, prend *n* et devient *Min* par euphonie, (? ou par vestige de l'antique usage de dire Min comme on dit Man,) ainsi : a*n*arakana, *min*— ou *mi*— l'un et l'autre se dit, etc.

N. B.—On remarquera que dans le cours de cette réédition chaque fois que le matériel typographique n'a pas permis d'indiquer la place d'un accent tonique important par une lettre surmontée d'un accent, on a remplacee cette même lettre par une autre prise dans un autre genre de caractères.

ABA (mot hébreu, Abba, Pater, Rom. VIII, 15), père, oncle paternel ; mot du Sud, ici peu usité; dada, kiaky, ray, sont les mots usités.

ABEDE, nom français de l'alphabet.

ABIDY, nom anglais de l'alphabet.

ABY a, tout ; prov. reçu ici dans qques locutions, vg quand qqu'un éternue ; velona dit l'assistance : *sy an'aby*, ou *isik'aby*, ou *isikian'aby*, ou *tsi-an'aby*, répond celui qui a éternué ; V. les formules d'usage en ce cas à evina ; avy, avokoa, daholo, rehetra, sont les mots d'ici.

ABO a, haut &, com avo ; prov peu usité; on dit : *any an'abo any*, là sur les hauteurs ; et *man— tena*, se vanter ; *mandoka tena foana tsy mbola hita ny ol, aoka ny ol no hilaza, aza man—tena foana* : il se glorifie en vain quand personne ne sait pourquoi; qu'il attende que le monde commence, ne commencez pas à vous vanter vous-même.

ADABO, n d'un arbre dont le fruit est bon à manger; la feuille sert d'ombrelle, le tronc est transformé en pirogue ; — *lahy*, le mâle; son fruit odoriférant enivre si on en mange trop et donne la dysenterie ; — *vavy* ou *n' omby*; son fruit plus gros est donné aux bœufs pour les engraisser ; et l'on chante : *Mielo ravin' andabo, ka na dia tsy voky ny voa ny aza mieloelo ny ravi'ny.*

ADALA, p de dala pris adj, 1° fou, (dans le sens privé de l'usage de la raison) ; 2° sot ; 3° qui n'est pas des plus sensés ni des plus sots ; pas si fou qu'on pense ; *adala, telo*; *ny iray, tena adala very saina* ; *ny iray adala mahitsy mora ambakaina* ; *ny iray adala hendry, tsy azo ambakaina* ; 4° fg. dévoye, se conduit mal ; qui aime à la folie : — *ny zana'ny izy*, elle est folle de ses enfants.

ADALA imp. — *hianao raha anarina tsy zaka* : reste fou, si tu ne supportes pas d'être averti : *Adalao* op,—*kely izy hizaha ntsika* : (qu'il soit un peu vexé par nous pour voir), vexons-le un peu pour &; *Adalaina* p, *mora — izy* : il est facile à duper.

Se conj avec *mi..... man..... mifan.... mank..... mifank..... mah..... mihi..... Mi—* être fou, s'abêtir ; *mihi—* devenir fou ; *man—* ou *mank—* va rendre fou ; séduire,duper ; tourner en ridicule, regarder comme fou ; *man— ahy fa fanta ny hiany* : il veut me donner le change, mais il sait bien ce qu'il en est. *Fi.*— pris subst. folie ou sottise continue, *atao ko ahoana no fi— ny Ranona nanao izany* ? comment qualifier la sottise d'un tel qui a fait cela ? Pris adj. fou d'habitude, mauvais garnement, *fi— kosa lehiny ka satrikoa noho namidy ny* : c'est un vrai fou, c'est pourquoi il l'a vendu. *Fah —*, subst, abrutissement, *ny fah— ny toaka ny ol no tsy namelan' Andrp azy hiakatra* : l'abrutissement que cause le rhum fut ce qui détermina Andrp à ne pas le laisser monter. Pris adj, qui produit ord la folie, l'idiotisme, *ny toaka fah— ny ol tsy na vela n' Andrp hiakatra aty ankibo ny Merina* : le rhum abrutissant le monde, etc. *Fan—*, subst, la manière ord du man—, l'action elle-même avec ses degrés de perfection, *fan— izany fan— ny ianona ahy izany* ! quel acte parfait de duperie le tour que m'a joué un tel ! Adj, trompeur, séducteur, railleur, *teny fan-* paroles séduisantes. Il a aussi le sens passif. *ilehily dia fan— ny izay ol rehetra* : cet homme est facilement trompé par les autres.

Fahadalana, s, un acte ou des actes de folie capables de rendre ou de laisser fou, *ny — ny no nandroahana azy* : c'est à cause de ses folies continuelles qu'on l'a congédié. *Fanadalana, fankadalana*, l'action et les moyens ord de

rendre fou, de railler, de tromper; ricaneries, séductions; *aza ny taratasy no atao— ny ol*: ne vous servez pas des livres pour tromper le monde. *Fiadalàna*, l'état habituel de folie. *Fadalaina*, h du p adalaina, pris adj, qui est souvent dupé, *ol adala lava fanambaka ny ol no—:* sot de longue date dont tout le monde se moque voilà le—. *Fankadalaina*, h du p ankadalaina, adj, devenu le jouet des autres, un nigaud; *ol falaim-panahy mazan-kankadalaina ny—*: attrapé maintes et maintes fois et qu'on attrape toujours; voilà le—. *Fanadalaina* h d'anadalaina, même sens. *Adaladala*, fd qui indique diminution, des étourderies, *aza mi— foana*, ne faites pas l'étourdi; augmentation, *mihiadaladala*, devenir de plus en plus fou; *mankadaladala ol*, troubler q, l'embarrasser, *aza mank— ahy fa fanta ko indrindra ny anaova ko azy*: laissez-moi tranquille je sais bien comment m'y prendre pour en venir à bout; *adaladalaina* p, *efa adala rahateo ka— nareo indray izy*: sot d'avance, vous doublez sa sottise.

Ses adv. *an kadalàna, ampahadalàna*: follement, sottement.

Mots comp. *Adala hendry* (fou sage), pas si fou qu'on pense.

ADALALAHY (par antiphrase), excellent dans son genre, (comme on dit à Bourbon de q qui réussit en perfection à faire une chose: il est maudit); — *raha sain' olombelona*: c'est un phénix quant à l'esprit; *teny maka roa*: *vaventy; hendry dia hendry, vaventy hendry*: ce mot a deux sens: grand, gros; d'une sagesse consommée: il se dit des ch et des pers.

ADALA RATSY, fou méchant; *fandaingia, fangalarina, ny —*; menteur et voleur de profession, ce fou là.

ADALA-TSI-HENDRY hendry tsy adala ny ol: une manière de parler des autres en les excusant sur leur ignorance, leur étourderie, vg de n'avoir pas su faire comme on désirait. *Tsy adala tsy hendry*, ni fou ni sage.

ADALA-VATANA, 1° tout à fait fou; le mot vieillit et tend à être remplacé par tena-adala; 2° n d'une mauvaise herbe des rizières, V poakaty.

Locutions: *Mody adala, miendrika adala*, faire semblant d'être fou. *Manao somary adala, misomary adala* 1° un peu fou, 2° feindre d'être un peu fou. *Manao adala*, agir en insensé; *manao adaladala*, un peu timbré. *Adala fandeha*, qui a une démarche ridicule; — *fiteny etc.* d'un fréquent emploi de cette manière Tsara bikia ny *adalalahy*. Nahalany vary iray lovia adalalahy.

Syn. d'adala avec mi: endrina endrinendrina tanendrina tanendrinendrina, tonéndrina tonendrinendrina, tandrantàndrana, tondrantondrana tondrintondrina, tondréna, tondrendrena, tandrendréna, papapapa, raparapa, rekireky, rendrirendry.

ADALO (mot arabe *verseau*, un des signes du zodiaque) 1° n du onzième mois lunaire de l'année malg.; 2° de l'une des 12 destinées qui comptent en se les partageant les jours de chaque mois, pour donner à quiconque vient au monde l'horoscope du jour de sa naissance. Pour distinguer le mois de la *destinée* on dit:— *mitondravolana*, qui porte lune ou un mois, et — *tonon' andro*, ou *mitonona andro*, énoncé du jour, ou qui prononce le jour du mois et l'horoscope de jour): il en est ainsi du nom des 12 mois de l'année, V volana, laha-bolana, vintana,

Son pvb. *Adalo angaha ireny? mahazo, mitomany; tsy mahazo mitomany*: Sans doute ce sont des adalo (nés à ses deux jours) ceux-là? ils obtiennent, ils pleurent; ils n'obtiennent pas, ils pleurent: se dit des ory lava mifia-dranomaso lava. Son horoscope, *Adalo be ranomaso n'olona malahelo*.

ADANA s, état paisible, marche grave et posée; fg prudence dans les affaires, modération.

ADÀNA imp. — *hianao rahefa misy ny atao*, ou miadana miazo: jouissez puisque vous avez de quoi. *Adano* op, *aza rotorotoina fa— tsara ny fananana*: ne vous hâtez pas de dissiper votre fortune, mais usez-en avec modération. *Adanina* p. dont on ralentit le mouvement; qu'on réconcilie ou pacifie; auquel

on donne du bon temps, ou qu'on fait s'en ménager ; dont on use avec modération ; *ny fiainana, ny fananana, ny fitondrantena, samy* — la vie, la fortune et la conduite, sont de ces ch qu'on gère avec prudence.

Prend *mi, mampi* pour man, *mifampi* pour mifan. *Mah*— pen usité, on dit mahamiadana ; maha se met aussi devant fiadana. mpiadana, mampiadana &. *manjaka andriana, mahafiadana* : *kely manana ny azy, lehibe manana ny azy, samy iadanana ny ananana* : le gouvernement d'un roi produit la tranquillité ; le petit possède ce qu'il a, comme le grand, chacun jouit de son avoir.

Mi—, être grave, posé dans sa démarche ; mener une vie tranquille et heureuse *Fi*— adj, *olona fi*— q paisible ; subst, ce en quoi l'on trouve sa joie et son repos ; *ny harena efa vory, ny zanaka efa maro, ny hanina efa betsaka, ny trano efa vita tsara, ny fasana efa vita, iny no fiadanan'ny Malag* : la fortune faite, les enfants nombreux, les vivres en abondance, l'habitation convenable, le tombeau terminé, voilà les félicités magaches. *Iadanoo*p,— *ny fanana'nao fa aoka izay* : assez de fortune comme ça, jouissez-en.

Son adj, *M* —, lent ; doux ; sage ; *lehilahy maotona tsy maikia, mifidy ny teny avoaka, tsy mba maka sarotra, iny no m* — : homme posé, non pressé, qui choisit la parole à dire, ne s'engage pas dans le difficile, voilà le m (W aux M.)

Ses adv. *An' adana*, gravement, tranquillement, modérément, *tsy mba manao an'* —, *mitrehatreha manao an'adona* : il ne fait rien posément, mais il fait ses embarras et montre de l'orgueil en tout. *Ampiadanana*, dans l'aisance, en paix ; *miadan-toerana*, même sens.

Syn. de miadana : finaritra, salama, sambatra.

ADAORO (mot arabe le *taureau*, signe du zodiaque) 1° n du deuxième mois lunaire de l'année malg ; 2° d'une des douze destinées qui comptent les jours de chaque mois et énoncent, chacunes à leurs jours, l'horoscope de la naissance à tous ceux qui viennent au monde : elle compte deux jours, *V* laha-bolana, vintana *Adaoro mahay vava*, mitselatsélaka ny adaoro.

ADY s, 1° guerre, combat ; *ny milaza ady, dia milaza ny tsy fisiana elanelana, tafa paka mifamely* : dire *ady* c'est dire qu'il n' y a plus de distance, on s'est rencontré et l'on en vient aux coups ; 2° débat, bjet du débat ; *misy tsy mifanaraka ka samy ta-hanana to, izany ny nisehoany ny adivava* : *fanamarinana amy ny hatovana ny z hamarinina* : il y a un différend et chacun désire arriver au point du vrai ; de là le débat qui est une équation de la chose débattue avec la vérité ; 3° rencontre, jonction ; *ny karazana fanafody samihafa akambana amy ny rano an-tavoahangy iray ampifangaroina, miady izany* : des remèdes de diff. espèces mis ensemble dans une bouteille, et mêlés, font le miady ; il en est de même des mets différents qu'on mange ; ils se rencontrent tous dans l'estomac où ils font le miady ; *ny elanelan-javatra efa tsy misy ka mifanatona, na mipaka, na mikatona, na mifampipaika, dia miady izany* : en un mot, lorsque la distance des objets est supprimée, qu'ils s'approchent, se joignent, se serrent ou se frappent, ils font le miady ; *miady ny vy sy ny vatoafo, dia miseho ny afo* : on bat briquet et on a du feu.

Adio et adiana, sont remplacés par *iadio, iadiana* du m. rel, puisqu'il y a toujours l'idée de deux ou plusieurs dans ady, idée rendue par le m. rel, (outre qu'il y a hadio et hadiana de hady) ; adina se remplace par *ampiadina*, cependant son h. *fiadina*, est usité, diff de fadina p de fady par cet *i* qui suit f).

Prend *mi, mampi* pour man, *mifampi* pour mifan ; *mah*—, et mahamiady, mahafiadiana.

Mi— vn et va W se battre, combattre ; se disputer ; être en procès ; discuter ; se rencontrer ; être joints

parfaitement, &. *Fi—* adj, *zavatra fi* — contestable, tout ce qui doit être débattu ; *olona fi—* versé dans l'art militaire, habile à manier les armes ; subts., *tsy hahomby azy ny fi— nareo* : votre manière de vous battre ne vaut pas la leur, et vous n'en viendrez pas à bout. *Fiadina*, h du p adina, (? avec *i* euph après f), querelleurs, batailleurs ; *aza fiadina hianareo Tsimahafotsy*, hoy Andrp : ne soyez pas des querelleurs, vous Tsimahafotsy, dit Andrp, après avoir mêlé les vaincus aux vainqueurs. *Mampi— ady n' ol*, débattre les procès ; faire comparaître les parties ; *Ampiadina*, p, *ombalahy* — des taureaux qu'on fait se battre ; *fampiadina* son h, pris adj, expérimenté au combat, *akoholahy ampiadina matetika*, ou mazankampiadina, *dia f— izy* : des coqs qu'on fait se battre souvent, sont des f—, coqs de combat. *Mah—, lehilahy mah* — qui peut joindre les deux bouts, qui peut conserver unis : *mahafefy ny anaran-drazana, sy mahafefy ny fanjakana, mahasakana naalohana aoriana* : il peut porter intact le nom des ancêtres, le royaume, et barrer le passage à tout ce qui viendrait en avant ou en arrière l'entamer. *Mahamiady*, qui peut beaucoup à la guerre, puissant au combat ; *herin-defona heriu-basy iny, misy fitahirizana ny ody : rahefa iambozonana ny sampy, sady matoky izy tsy avela ny sampy hitoetra* : force supérieure de la lance et du fusil ceci, il y a là culte d'un ody, lorsqu'il s'est passé au cou son ody ; il va plein de confiance et son ody ne le laisse plus libre de rester. *Mahafiadiana*, qui engendre les *fiadiana*, querelles, désaccords, & ; *ny ta ti bolana maharatsy fihavanana sy mahafiadiana* : les rapports empestent l'amitié et amènent le désaccord entre parents. *Adiady* fd, mi— chamailler ; mifampi — se chamailler, mampifampi— faire se chamailler, *ampifampiadiadina* p, qu'on fait se chamailler.

Ses adj. (mady ne se dit pas), pris adj. miady, fiady, fiadina, fampiadina etc... selon leur sens et le besoin.

Ses adv. *An' ady*, mahery — fort au combat, à la guerre. *Am-piadiana*, — ny nahafatesany : mort en combattant.

Mots comp. *Adi-amin-adala* ka ny manampanahy hiany no mandefitra, pvb, se dit d'une dispute sans fin.

ADI-AM-PANARAHANA (araka), changement inopiné de fortune à la guerre ; coup imprévu à la suite d'un débat, le vaincu se ravise et poursuit le vainqueur qu'il bat, ou bien le vainqueur se remet à l'œuvre et achève le vaincu ; *manao—*, user de représailles, reprendre les hostilités

ADI-AM-PARIMBONA (rimbona), lutte disproportionnée, nanaovany ny alikia ny—ny ahy, ka resy ny : ils ont fait de mon chien et des leurs une bataile inégale, et il les a battus. *Adi-an-kotroka*, débat solennel ; combat de taureaux, mais au jour fixé. *Adi-anoano*, dispute sans motif, *mi* — quereller pour des riens.

ADI-AN' OHATRA, combat simulé *manao —*.

ADI-AN'TRANO, guerre civile, *mi—*.

ADI-AN'TSANGA, dispute de halle, de poissardes ; *manao — . Adifady*, 1° l'inceste au degré défendu, 2° sacrilège, 3° violation du droit des gens, guerre injuste ; *mi —* : 1° ny ol tsy mifankaheny, andeha tombohana ny sasany hoe mandry, izany no mi—, (c'est son premier sens) 2° se heurter à des ch gravement défendues et courir à sa perte, comme celui qui violait les défenses des idoles, transgresse les lois fondamentales du royaume, il fait le mi—, (on dit mieux manota fady, V fady).

ADI-FANJAKANA, 1° annexion du royaume et sa connexion maintenue ; 2° dispute de la couronne ; *mi—* a plusieurs sens, *ny Andriamanjaka mamory any Merina*

ho fanjakana iray mi—, le roi qui rassemble (par ses conquêtes) et maintient l'Imerina en royaume uni, mi— ; 2° *tompomenakely samy nomena ny azy ka raha mihoatra amy ny any ny sasany, dia mi— samy izy tompomenakely, dia fady izany* : les vassaux qui ont reçu chacun leur fief, s'ils veulent s'agrandir aux dépens des autres, ils violent le droit des gens, mi—, ils se battent pour des annexions qui leur sont défendues (chacun devant rester dans la donation qui lui a été faite). 3° se disputer la couronne ; *roalahy samy miadi-fo izay hanjaka, ka izay mahery tompony* : deux prétendants qui font tous leurs efforts pour arriver au trône, au plus fort de l'emporter ; 4° disputer la couronne au roi régnant, couronner un autre roi, manangana andrian-kafa.

ADI-FO, effort sur soi-même, prise à cœur d'une chose, *mi—*se faire violence, s'encourager à, s'efforcer de, *miadia fo tsara ny raharaha ho vita faingiana* : courage ! un effort pour finir vite.

ADI-FONDRAHARAHA, *mi—* prendre son affaire à cœur, qu'on le voie ou qu'on ne le voie pas ; faire vite, bien et vigoureusement.

ADI-FOMPANANANA (fananana), contestation pour obtenir plus que sa part *mi—*, prétendre se faire la part du lion, *ny ho any ny teny tian-ko be ary ny ho any ny sasany tian-ko kelikely* : sa part à lui, il la veut plus grande, celle des autres plus petite ; *manao —, raha z zaraina manao zara-vilana ary maka manokana* : il s'agit d'une chose à partager également : il use de partialité, il met qch à part pour lui.

ADI-GÉHINA ou adigagéhina (geka), dispute forcée ; *manao* - ou manao an-gekia, manao an-kezaka : user de violence, obliger à entrer en débat ; *adi-tsy-gehina*, combat ou débat spontané.

ADI-HEVITRA : 1° choc de pensées, échange d'idées ; 2° subtilité, rouerie, *ny hevitra, ny hafetsena, no entina handresy ny mana-marina* : les expédients, les ruses, sont mises en œuvre pour battre l'adversaire qui a le droit pour lui : *mi—*user de ruses, etc, à cette fin ; *mampi* --a deux sens, 1° *maka hevitra amy ny be sy ny maro, hahitana izay hifanarahana sy ny marina* : prendre l'avis des grands et de la multitude, pour trouver le point qui réunit les sentiments et s'approcher du vrai. 2° *mamoron-tsaina, manao saina mitatra* : forger des expédients, des finesses qui dépassent, vg pour se faire dispenser d'une corvée.

ADI-LAHY, dispute pour la supériorité entre deux égaux, *mi—* combattre pour la supériorité ; *milovy anarana, samy te ho ambony, raha tsy tsarain' andriana tsy mijanona* : ce sont des égaux, chacun veut l'emporter sur l'autre ; ils ne cessent que sur un jugement du roi.

ADI-LAINGA, dispute sur un faux supposé, *mi. — Adi-lona*, débat à propos d'argent, etc., placé à intérêt et non rendu à l'échéance du terme ; — *no atao ny ilay tompombo-la sy ny ol itoerany ny vola, fa mi-lona toatra ny vola ny ka tezitra izy* : ce débat a lieu entre créancier et débiteur, le premier fâché de ce que son argent reste à intérêt trop longtemps et sans rapport (ce dernier ne rendant rien, ni intérêt ni principal, mais demandant toujours un nouveau délai, opposant un lon' teny au lom-bola de son créancier, v. lona) ; *mi —* créancier et débiteur qui débattent l'affaire entre eux ou devant les juges.

ADIMARIKY (riky), combat avec entrain et à l'aveugle ; *tsy ho —* ! formule pour l'élévation du tanguin à son rôle de juge suprême, de ce qui était sorcellerie ou non, il combattait ce mal là surtout : que tu ne fasses pas un combat aveugle ! un jugement précipité sans discernement ! fitokoavana ny tangena, fandrao tangena tsy mitsara, mitototo-to tsy mifidy hovonoina ; les mpisi-

kidy l'employaient aussi pour bonifier leurs remèdes.

ADIMBEHIVAVY, com adin' tsanga.

ADI-MILONGO, dispute entre amis, ady n'izy roa lahy mpilongo ; *mi* —, *efa mifankatia*, *efa longo*, *ka miady hifamarina hifanasimba* : c'est une paire d'amis, et les voilà aux prises pour se rejeter, s'entre-détruire.

ADI-MIRA, et *adi-mitovy*, *adi-sahala*, combat ou débat en égal résultat de part et d'autre.

ADIMPAMANTARAN' ANDRO, (fantatra, andro), les heures du cadran de l'horloge ou de la montre ; isan' andro sy isan' — : chaque jour et chaque heure du jour.

ADI-NOMBALAHY: ny mahery tsy hobena, ny resy tsy akoraina, pvb., se dit des procès, différends, entre parents, *fihavanana amboarina iny*, affaire qui s'arrange sans tapage com il convient entre parents: il n'y a pas de vaincu à siffler ni de vainqueur à acclamer, (com dans les combats de taureaux, on s'abstient de huer le vaincu, autrement on ne pourrait plus le mener au combat).

ADI-RAFITRA, assemblage d'une charpente ou maçonnerie, etc., ny mampifanatona hazo roa ho iray itoerana, na vato ampifanatonina ho trano, ho vavahady, ho fasana, dia — izany: deux pièces de bois qu'on fait se joindre à leur place, des pierres superposées en mur pour une case, pour un portail, ou assemblées pour un tombeau sont des—; *rafitra ady*, bataille engagée, tsy misy elanelana intsony, efa mikatroka mifanatona, na biby na olona : il n'y a plus de distance ; elles sont aux prises, bêtes ou personnes.

ADI-RESAKA, conversation libre où chacun dit la sienne ; fg critique, médisance, com fosa ; *mi*— médire, izaho no fosai' nao, aza *mi*—, hoy iley no fosainy : j'apprends que vous dites du mal de moi ; dispensez-vous de médire, dit celui dont ils ont médit (et à qui on a rapporté la ch) ; *mampi*—, faire causer sur une ch pour trouver la bonne idée ; mettre la conversation en train en lançant le mot, puis faire le mamba miandry, le crocodile qui veille (se taire et observer ce qui se dit, laissant les autres se compromettre sans se compromettre soi-même, si compromettant il y a) *adi-sambi-etsaka*, combat à outrance ; manao teny betsaka tsy misy fototra, adi-adala iny manao mahetsaka foana raha miteny.

ADI-SAMI-IRERY, combat singulier, *mi* —.

ADI-SAMI-KARY, ka avelao hisy maty, pvb, se dit de batailleurs obstinés.

ADI-SAMI-TA-HANANA, concours, *manao* — concourir.

ADI-TSI-AHI-MAHATRATRA, pvb, se dit des personnes imprévoyantes ; il y a encore du feu sous la cendre, io tsy nahina mandratra am-parana.

ADI-TSI-TRA-MAHAHERY-VAVA, pvb, se dit de ceux qui se vantent après une action à laquelle il n'ont eu aucune part.

ADI-VAVA, échange de coups de langue, *mi*—; on distingue :—*mandatsa*, une mauvaise langue, tsy aritry ny vohitra, elle n'est pas tolérée, andeha isika asia'ntsika hidy ny, mettons-y un bouchon, dit le fokon olona, et on lui impose l'amende d'un ou de plusieurs bœufs à tuer ;—*isy mandatsa*, com adi-antsanga, tsy misy tsarain' ny vahoaka, mpivavavava foana tsy inoany ny vahoaka : il n'y a pas matière à jugement du public en cela, c'est simplement un bavard auquel personne n'ajoute foi.

ADI-VAROTRA, débat du prix dans une affaire, *mi*—marchander.

ADI-VOLOMBALALA (volo valàla), querelle (sur des plumes de sauterelle) sur des riens, *manao*—.

Manetsika — 1° exciter le combat ; 2° remettre en discussion une affaire terminée, ressusciter une querelle éteinte. *Manangana*—, susciter la guerre, une querelle, à q sans fondement. *Mandrafitra* — engager le

combat, soutenir la lutte. *Mikatroka mi —*, être aux prises, se battre. Les hommes font le, *Mi—lefona* se battre avec la sagaie, *mi--basy* avec le fusil, *mi—basi-aman-de-fona* avec la sagaie et le fusil. *Mi—tanana* manao totohondry, ou *mifamely totohondry*, à coups de poings ; *manao tahamaina*, à coups de soufflets, *mifandronjona*, à coups de boxe, *manao lolokiho*, à coups de coude, (pour porter des coups plus dangereux, ils faisaient le tetik' ady, à la main, au coude, V ce mot). *Mi—tongotra*, à coups de pied, ou *mifamely dia manga* ; *mifamely tololohalika*, à coups de genou. *Mitolona*, se prendre à bras le corps pour se terrasser. *Mifandramatra*, se battre furieux, de toute manière possible, miady mafy, rekitra antolona, mifamely dia manga, totohondry... mifanekitra, se mordre, etc. *Miloraka vato* se battre à coups de pierres. *Mifamely samotady*, se battre à coups de fronde. Hommes et femmes *mi—vava* à coups de langue. Femmes font surtout le *mi—tanana* se battre des mains : *mifanindronts.ndrona*, se lancer le geste de la main (qui souvent avait tetik' ody) sans toucher encore en faisant le miadi-vava, *mifandrangotra* s'égratigner, *mifanongo*, se pincer, *mifanongo-boto*, s'arracher les cheveux, *mifandria-damba* se déchirer le lamba ; *mifanekitra*, se mordre, etc. Na lehilahy na vehivavy miady tànana, ny vehivavy indrindra no manao izany : ny manindrontsindrona, ny tsongo, ny rangotra, ny tahamaina, ny totohondry aza, izany no azy kosa.

Ny ol *fiadina* : tia ady, vorivory foana, manao bo'rekia na marina na tsy marina, mpanao an-tsongoloka iny. Ny ol tia ady, mila sondasonda amin' ny ol, mila sotasota no *miadi-anoano*. Vory eo izy ary manao resa-be, ary ny sasany tsy mba mamoaka miandry ny vava ny sasany ho latsaka, izany no *mampiadi-resaka*. Mifandrombaka (les aiguilles) amy ny isa ny marika, samy miady ny fotoana aloha sy ny aoriana izany no anaovana *adimpamanlaran' andro*, (et non hadimp... avec h).

ADIDY, p de didy, pris adj, qui est responsable, passible de la loi ; pris subst. blâme, culpabilité, responsabilité ; *ny manova ny voa didy ny ananana —, izany no itadidiana ny didy*: *tsy ananana —* : changer les lois et coutumes fait qu'on encourt un blâme et on les garde pour ne pas encourir de blâme ; *raha tsy mamadika ny didy tsy misy —*: si on ne transgresse pas les lois, il n'y a pas lieu au blâme ; *ny didy no anomezana ny* : les didy sont le point de départ de l'adidy.

ADIDIANA, p, la pers à laquelle on inflige le blâme, passive de l'adidy ; *aza— 'anareo amy ny tsy an tony, fandrao mivadika ny didy taloha ka malahelo aho, hoy iley mihazona ny teny vita* : ne m'infligez pas un blâme non mérité, qui irait contre une décision faite ci-devant, et j'en serais contristé, dit celui qui a déjà un jugement rendu en sa faveur. *Adidina* p,—*'ko ny teny nao* : je désapprouve vos paroles ; *fadidina* son h, récidif, incorrigible ; *adidina matetika ka tsy miova, iny no f —*: souvent blâmé, jamais corrigé, voilà le—. *Adidio*, op,—izy : (qu'il soit réprimandé par vous), réprimandez-le.

Prend *mi... man... mifan...*

Mi—v et a, encourir un blâme, responsable ; assumer, décliner une responsabilité, ainsi q qui a une mauvaise cause donne de l'argent au juge pour avoir gain de cause *andeha ny lehibe mi —*: le juge est répréhensible ; *raiamandreny tsy mi—ny filondran' tena ny zana'ny* : parents qui ne se croient pas responsables de la conduite de leurs enfants.

Man—va, infliger un blâme, réprimander ; accuser de transgression ; *man—azy* (lehibe) *ny vahoaka*: *ny tsy marina tonga marina ny anadidiany ny vahoaka azy* : le public inflige un blâme à ce juge, l'injustice devenue justice, voilà ce dont il le blâme.

Mifan — s'examiner réciproq, se passer au crible. *Ampifanadidina*, p. récip, qu'on fait se passer au crible, ou se disculper s'il y a lieu, etc. !

Pvb. *Didio hiany k' aza ny tela no adidy, fa ny voho ny no andidio*, se dit en faveur des coupables qui avouent tout, se repentent, et qu'on se borne à réprimander, pqu'il y a lieu à ne pas urger la loi dans toute sa rigueur : tranchez la question mais ne tranchez pas la langue, ou la vie, qque responsable qu'elle soit, rendez responsable le dos, puisque le coupable se repent et s'offre à vos coups. Ou autrement : tranchez, décidez, mais que ce ne soit pas avec la lame de l'antsy, pour lui couper la gorge, mais avec le dos seulement pour le corriger. Ou encore : ne le jugez pas sur la langue d'autrui et sur des ch mystérieuses et cachées com la langue, mais sur des choses évidentes com un paquet sur le dos et évidemment contre la loi.

Very an-trano adidy ny trano, very an-tanàna adidy ny vohitra, se dit des ch mises en dépôt qui disparaissent, des vols commis dans une maison, dans un village; la responsabilité pèse sur la maison, sur le village, si le voleur n'est pas connu et la ch non retrouvée, d'où l'obligation du mifanadidy.

Nampifanadidina ny lehibe izy roa tonta, fandrao tratra ny ampanga amy ny andriana, «tsy mbola nifanadidy dia nilaza aty amy ko» dia ome' ny andriana adidy. Mifanadidy ny fokon'olona an-tanàna tianko hita ny z very, ary hitsaharana ny ol faingian-tànana, hahafay ny ratsy fanahy, ny lehibe *mampifanadidy*.

S. tsiny, fondro, heloka, subst de diso et d'ota.

ADI-HIHY, 1° jonction des gencives seules ou sans les dents, dans les enfants qui n'en ont point encore, les vieilles pers. qui n'en ont plus ; 2° jonction des gencives avec leurs dents, dans les pers qui les ont toutes, chacune étant à sa place sans laisser de vide; 3° fg plénitude d'une chose, il n'y a plus de vide, plus de place pour rien.

Prend *mi, mampi, mifampi*.

Mi— 1° se dit des petits enfants et des vieillards sans dents, qui travaillent des gencives pour prendre la nourriture, etc. ; 2° des pers. qui ont deux belles rangées de dents ; *tsara nify tsara madinika, efa mihizina mafy eo anaty ny hihy ipetrahana, milahatra mihizina tsy milahatra makaka, tsy mbola misy ahafahana fa nify roa mifanena eo :* il a de jolies petites dents, fortement enchâssées dans leur gencive respective, se présentant en ordre serré sans le moindre espace perdu, aucune absente, mais toutes à leur place, se correspondant l'une à l'autre parfaitement, mi— ny nify ny ; 3° fg être plein au delà ; être serrés, pressés les uns contre les autres : com des livres dans une bibliothèque, une foule compacte sur la place d'Andohalo, dans un marché.

S, mikàtona, mifanety, mifanesika, mifanizina, feno.

(+) *Adihy*, D. angl aux M donne mi— être pressé, foulé, accourir en foule ; ? par corruption pour miadi-hihy sens 3° ci-dessus. D. W à hy donne *adi-hy*, mi— faire claquer les dents ; non usité ici, ni dans ce sens là (on dit mampikitro-nify de kitroka), ni dans le précédent (miadi-hihy). En province, *adihy* p de dihy donne mi—, sens du D. angl avec idée de danse, etc. ; ? usité ici jadis, mais inusité maintenant.

Ny afa-nify, ny hihy no homana, *miadi-hihy*. Ny zaza madinika rahefa maniry ny nify ny, mi — ny nify ny. Ny z feno mi— : efa mihikia, tsy misy ihoriranana. Ny vary avela an-davaka, rahefa feno mi—. Matevina ny ol ka mifanosika, «mihataha f' aza mi— ».

ADIJADY, (arabe, *capricorne*, signe du zodiaque) 1° n du dixième mois lunaire de l'année malg. — *mitondra volana*, qui porte une lune ou un mois ; 2° n de l'une des 12 destinées — qui comptent en se les partageant les jours de chaque mois, pour distribuer à tous les enfants qui naissent leur horoscope,— *tonon' andro*, énoncé du jour, v laha-bolana, vintana.

Son pvb *Adijady angaha ireny? na inona na inona ijadinana dahalo*, se dit des entêtés, mpanao botrekia, raha tsy ny azy no to tsy mety.

ADINA, s, examen sérieux, (com pour trouver les jointures d'une ch) *ny adim-panjakana raha mivily ka manova teny, tsy tian' ny andriana sy ny vahoaka ; ary nony adinina tsy miova, dia faly ny andriana sy ny vahoaka* : lorsque la politique dévie et change les paroles (des ancêtres), roi et sujets la désapprouvent, mais si elle sait les approfondir pour sa gouverne, alors elle fait la joie de tous ; *lavorary ny—natao nay* : notre enquête a été bien conduite ; *talin'*—1° qui est profond dans ses investigations, scrutateur, se prend en bonne et mauvaise part) 2° qui se fait profond et impénétrable, vg un coupable qu'on interroge et retourne en tout sens mais qui se renferme dans des dénégations absolues.

ADINO (diff de hadino) op,—*kely ley raharaha nay* : examinez un peu notre affaire ; *efa voa adina* : elle est toute examinée. *Adinana* p. *kabary mafy talin kadinana* : grosse affaire profonde à sonder. *Adinina* p, qu'on examine, appro-

fondit ; fd (*adinadinina, adinadino,*) est employée de préférence pour marquer le redoublement d'attention dans l'examen.

Prend *man....mifan....mah....*

Man — examiner, faire une enquête. *Fanadinana* sh, *ny fisikidianana miova —no anarana hatr'amy ny nandraran' andriana ny sikidy* (1868) : depuis la défense des sikidy par la reine, on n'en prononce plus le nom ; on les appelle enquête, information. *Mpan* — les examinateurs, le jury. *Mah* —, *lehilahy mah — ny fanjakana, miladidy ny itondrana na kely na lehibe* : homme capable de gérer les affaires de l'Etat ; il sait comment se gouvernent grands et petits. *Manadinadina*, faire des recherches fréquentes, examiner en détail, approfondir une affaire.

Sou adj. *Madina, madinadina* : circonspect (W aux M); *efa nadinina maletika, ary hoy ny ol « madimadinatsara hianao, fandrao anaovany ny ol kitoatoa »* : souvent mis à l'enquête, il fait dire au public « faites attention de peur d'être encore en butte aux conjectures », miseho ny *hamatimadinana* : alors la circonspection se montre (dans sa conduite). *Mahamadimadina*, capable de rendre circonspect, *be no alahatra ka alahorana ho diso, izany maha* —: tant de choses sont à agencer qu'il y a à craindre de se méprendre, voilà ce qui rend prudent.

Ses adv. *an' adina, am panadinana* : en information, à l'enquête, à l'examen.

ADINY, s, le résultat des efforts, le point décisif, le nœud de l'affaire ; W ady ny, mais ce mot paraît ne pas différer d'adina, sinon par le pronom *ny* (*adi'ny*), au lieu de la muette *na* supprimée) ; *mora ny miteny, fa ny manao no* —: dire c'est facile, mais faire c'est le difficile. *Adim-bilany*, mot des porteurs qui, au bout de la course, voient l'argent pour un meilleur pot au feu ; *Ny zavatra rehetra, mipetaka amy ny—ny ankabiazana : izao tsy maninona tsy maninona izy, ary rahefa manao izany vao izay no*—: de toutes les affaires de ce monde la plupart ont leur côté ardu mais définitif, pas facile à trouver : tant que vous ne faites rien, c'est bien, il n'y a rien ; mais faites-vous quelque chose, voilà le nœud gordien à délier qui se présente.

Ex. *Lalin' adina* malain-ko diso, tsara izany. Lalin' adina hitotototo amy ny tsy mety, ratsy izany ; meloka izy ary alaina am-bava, ka mafy heloka mafy la, manao hadin-drano lalina tsy azo adinina.

Adiny. Ny mandeha mora foana, fa rahefa manatrika eo no —: misy z mafy iantafana eo. Ny manao mora foana, fa rahefa vita vao —: vita fa ratsy, misy ila ny tsy vita tsy voa adina, ka sarotra adinina, eo am-panadinana azy no mafy. Ny fanafody no —: ny marary, rahefa tonga ao an-kibony vao izay no —: na hahafaty na hahavelona. Ny miteny aza misy —, aza miteny eo hianao, fa misy —: misy z ahihina ; d'où le pvb, *mananjara ny tsy miteny, fa ny miteny hiany no manana adidy*, se dit des grosses affaires, et surtout des mauvaises, où il vaut mieux ne pas paraître, et, si on y paraît, se taire.

ADINKISY, n d'une rangée de sikidi-alànana.

ADIO, p de dio, ce qui sert à nettoyer, v dio ; forme des dérivés et prend les préf, ainsi que adala, adidy, etc., etc.

Adiovina son p, qu'on nettoie, *ny lamba maloto—tsavony* : un lamba sale qu'on nettoie avec du savon ; *fandiovina* h de ce p, (qu'on prononce aussi fidiovina), qu'il faut nettoyer souvent ; *na antsy, na basy, na tànana, etc., adiovina matetika*, dia —: main, couteaux, fusils etc, qui demandent d'être nettoyés souvent, sont choses—; on dit aussi, *adivina*, pour adiovina.

Le passé d'adiovina s'écrit de deux manières, 1° efa *nodiovina* omaly ny trano no fafana tsara, ou bien 2° efa *no hadiovina* omaly, etc, samy fanao ny ol : l'un et l'autre se dit ; cette seconde manière supposerait *hadio* s. abstrait de dio, pris com. rac. secondaire, com la première suppose le p adio, et fadiovina pareillement.

Adiovy (ou hadiovy) op, qu'il soit

nettoyé ; — *ny lamba nao fa maloto :* appropriez votre lamba car il est sale.

Prend *mi.....man....mifan....*

Mi— être nettoyé (diff de midio et de mihiadio) ; *ny maloto efa nadiovina dia mi*—: une ch sale qu'on a nettoyée est nette ; *ny basy folsiana ny vovo-bato, dia mihiadio miandalana, ary farana dia mi—fa nadiovina ny vovo-bato*: le fusil qu'on frotte et polit avec une poussière pierreuse devient propre peu à peu, et, finalement, il est propre, ayant été nettoyé avec cette poussière. *Man* — 1° nettoyer vg la maison, la cour, les plantations, des habits, sa propre personne, *ny mandro rano man— tena* : qui se baigne, se nettoie ; 2° fg laver son prochain qu' on a sali par des calomnies et payer l'amende d'un bœuf tué, entina man—azy ; *ny manao vava ratsy, mandro omby entina man— ny nasiana vava ratsy* : une mauvaise langue tue un bœuf (pour se laver elle-même, mandro), et pour laver la personne salie. *Mifan*—, deux ou plusieurs pers, qui s'étant insultées se purifiaient par le tanguin, la vaincue à cette épreuve payait une amende à l'autre, *ny ol miady ka mifampihoa-bava, « aoka samy hifanadio, hoy ny andriana, izay resy baboin' ny madio* : » des litigeants se renvoient des bordées d'injures, « qu'ils se purifient par le tanguin, dit le roi, le vaincu paiera l'amende de ses biens au purifié », ou perdra son procès.

ADISAONA, déchirure des gencives ; *marary amy ny—* : qui a mal aux gencives ; vaky — ty nify ty ka marary.

ADITRA, p de ditra, ce qui sert à rendre opiniâtre, à endurcir, forme des dérivés et prend les préf.

ADIRINA p. qu'on endurcit, rend tenace ; *ol—, asaina handètra, na amy ny mety na amy ny tsy mety* : q à endurcir (dans le sens d'adirina) c'est comme si on lui ordonnait d'être tenace, têtu ; il se dit du bien et du mal ; *na omby na olona, samy azo—tsy halemy fanahy loatra*: bœufs ou gens peuvent être rendus têtus, de telle sorte qu'ils ne soient pas trop doux ; *ombalahy ampiadina—ny fampisorona tiana hahery* : un taureau de combat qu'on rend acharné à la lutte en lui faisant avaler le fampisorona, dans le but de le rendre le plus fort ; *fadirina*, h de cep, une mauvaise tête ; *taranaky ny—io ka manaranaka eo hiany ny zana' ny* : celui-là est une mauvaise tête de père en fils, et ses enfants continuent à transmettre la leur à leur progéniture ; on dirait mieux (à cause de l'amphibologie avec fadirina p de faditra) : taranaky ny *faditra* ka etc., h de maditra. *Adiro* op,—*ny lehibe nay, hoy ny vahoaka, fa malemy fanahy loatra, rain' azy, ka tsy mahafehy ol* : que nos lehibe soient rendus un peu raides, méchants, dit le public ; ils sont trop doux et trop accommodants et, par suite, incapables de gouverner ; *dia adiriny* (tezeriny) *ny andriana, omem-po izy, diamahafehy* : alors raidis et enhardis par le roi, ils, etc.

On dit aussi au passé du p, *no hadirina,* com *nadirina.*

Prend *mi....man....mifan. ...*

Mi—s'opiniâtrer, s'enhardir, obstiner (mihia le devenir progressivement) ; na omby na ol izay malemy fanahy ka nadirina dia mi—; *ankizy any Ambohimanga asai' ny tompo ny hankaty an' Tananarivo ka tsy mety mi— foana any izy* : des esclaves à Ambohimanga reçoivent de leur maître l'ordre de revenir à Tananarive; ils refusent et s'obstinent à rester ; *efa maditra rahateo izy ka mi—arosoroso hiany ny hadira' ny* : s'étaient déjà des entêtés et ils continuent de montrer ce qu'ils sont en produisant leur entêtement. *Man*— azy, l'enhardir, le rendre tenace, l'opiniâtrer ; *ny teny mahery man—ny ankizy* : des paroles dures rendent les enfants têtus. *Mifan*—, (mifano-

me ditra) ka mitady izay iadiana, V. mifanditra, maditra, miditra, à *ditra*, et ses p aditra, dirina.

Tian-kaditra ny omby, *adirina* ; tian-kasiaka, adirina ; tian-ko tezitra ny lehibe, adirina : rahefa nadirina, mil'ady.

Raha vao kely nv zaza, dia adiriny ny raiamandreny tian-kaditra ; ary diso fahadirana loatra, ka efa lehibe dia tonga *fadirana* ; *fadirï nao* loatra ny zanak' ao, ka tsy mino anatra intsony.

ADITSIMAY, nom d'une rangée de sikidi-alanana.

ADIZAOZA, (arabe, les *gémeaux* signe du zodiaque). 1° n du troisième mois lunaire de l'année malg ; 2° de l'une des douze destinées qui comptent en se les partageant les jours de chaque mois, V laha-bolana, vintana.

Adizaoza tsy afak'aretina, mihozahoza foana raha tsy toloran-karena.

ADONA, fd *adonadona* plus usitée, fierté, dédain.

ADONADONANA p, qu'on dédaigne ; — *'nao foana aho ! faolona hafa no azo' nao iadonadonana* : méprisé par toi, moi ! qu'un autre soit l'objet de ton, mépris. *Adonadonina* p, *aza—'nao ny fiteninao amy ny namana :* ne prends pas le ton si haut en parlant à tes semblables. *Adonadony* op, *— ny laha-teninao, fandrao ataon ny ol malemy hianao ka tsy ekena* : élève le ton de tes paroles (à la hauteur de ta dignité), de peur qu'on te prenne pour un homme faible qu'on n'écoute pas. *Iadonadony*, op de mi, — *ny teny atao ny aminao ho kivy izy* : que ses paroles soient dédaignées par toi pour le décourager d'y revenir.

Prend *mi*, *mampi* et *mifampi* qui remplacent man et mifan.

Mi — vp et a, être dédaigneux ; *hianao fangy manan javatra be ka mi— amy ko* ; pcq tu es riche, tu me méprises ; *aza mi— tahaky izany ny fiteny nareo* : ne soyez pas si fiers en parlant. *Iadonadonana* m. rel, ce dont, ce pourquoi, on est fier ; pris subst. la fierté de ceci ou de cela, le mépris à cause de ceci ou de cela. *Fiadonadonana* s. h. des actes de mépris, la fierté passée en actes hab ou devenue état. *Mifampi—, aza mifampi—foana, fa tsy mendrika amy nareo* : ne vous renvoyez pas ainsi le dédain, cela ne vous convient guères.

Adv. *An' adona* fièrement, dédaigneusement ; *manao teny —* : parler fièrement, item an'avona, an-gadona.

S de miadonadona : migadongadona ou mingadongadona, miatonàtona, miantonatona, mianjonanjona, V avona.

ADRA, int. qui exprime le mépris ; *mi* — injurier q en disant àdra.

ADRÉ et *adrey*, int. marquant la surprise, S odré.

ADRISA, espèce de sauterelle femelle de l'aketa. *Ny—raha tsy andriana ila tsy azo*, pvb : si on ne se couche pas sur le côté pour la prendre on ne l'a pas, com nous dirions : On n'a rien sans peine.

AFA, de miafa W aux M, voir hafa.

AFAKA, p. et a, 1° ôté, séparé de ; — n'est plus là, *tsy* — est là à sa place ; — *ny ravina*, les feuilles tombées des arbres ; — *ny varavarana*, la porte sortie de ses gonds ; — *ny hoho ny*, son ongle détaché ; roche éboulée de la montagne, — *izy, — amy ny*, en est séparé ; *tsy—amy ny*, inséparable ; *tsy—aho*, je ne puis pas bouger d'ici ; vide, privé, *afa—baraka* perdu d'honneur, *afa-jaza* avortée ; 2° enlevé de force, emporté d'assaut. *nify*—une dent arrachée ; —*ny vohitra*, ville prise d'assaut ; (il y a plus ou moins de difficulté dans cet afaka, on dit *mora* et *tsy afa' ny) ; tsi-afak'omby* (infranchissable, insurmontable aux bœufs) n d'un arbuste aux branches armées de piquants ; *tsy-afak'afo* (infranchissable au feu) n d'un piton de l'Ankaratra 2.527 m de haut, le feu mis aux herbes de la montagne ne dure pas à cette hauteur, *tsy afak' afo* peut signifier aussi, où il y a toujours du feu, dans le sens 1° d'afaka, ainsi *tsi-afa-javona* (qui n'est jamais sans brouillard), nom du piton le plus élevé d'Ankaratra, 2.587 m ;

c'est le point culminant de Madagascar; *tsy-afa-drova* (le rova tsy afa' ny), qui n'a pas accès au palais, vg *ny gadratava—, ny korantimavo* (argent usé d'autrefois)—; 3° affranchi, dégagé, vg un oiseau retenu et envolé,—; un cours d'eau obstrué et dégagé,—; un prisonnier libéré, —; un esclave mis en liberté,- ; un pêcheur absous,—*'ota*; un malade guéri,—*'aretina*; un débiteur qui paie ses dettes, *afa-trosa*; une femme dégagée du lien du mariage par le divorce,—; un accusé disculpé, *afa-tsiny*; porteur de paquet déchargé,—*'entana*; un soldat exempt de la revue ou un civil de la corvée, *samy*—; une affaire tirée au clair, —; q libre de son temps, de sa personne,— *izy*; je suis disponible-- *aho*.

AFAHA imp,— *loza aman'antambo :* soyez exempt de malheurs, etc; *raha mitomany ho afaka hianao, tsy mbola misy manao hoe, — hia nao, fa ny vavanao hiany no manao izany :* si tu pleures pour être divorcée, personne ne t'a encore dit : sois divorcée, ta bouche seule prononce le mot, disait le mari à sa femme qu'il ne voulait pas encore divorcer. *Afaho* op, — *kely amy ny ity vinta'ko ity aho* : que je sois delivré par toi, si possible, de ma destinée, (de ce qu'elle a de trop fort ou de dangereux), dit à l'astrologue q qui n'est pas content de sa destinée, ce que nous traduisons par l'imp : délivre-moi etc. *Afàhana* p, que l'on rend afaka, selon ses diff sens plus haut ; *tsy afaka foana amy ny fanompoana izy fa n— ny andriana no afaka*: il n'est pas exempt de service de plein droit, mais par dispense (dispensé) du roi; (diff du subst. *hafàhana*, d'où l'adv. an-kafàhana, *ara-k'izay hafaha'ko* : selon mon loisir;) *raha sendra misy raharaha tsy afàhana* : si par hasard survient une affaire qui ne me laisse pas libre.

Prend *mi...man...mifan...mah.*

Mi— 1° sortir de sa position ; se disloquer ; ny miala amy ny toerana no mi—; il a les sens de miala, mivilana, mihaha, mirombina, misombina; 2° se délivrer d'un obstacle, se délier, vg mari et femme qui divorcent, *samy mi— izy mivady* ; deux amis qui ont fait le serment du sang et qui se délient de leur plein gré, *samy mi—izy roa lahy fatidrà* ; être délivré d'une maladie, *narary nendra izy ka tsaboina ka sitrana, iny no mi— amy ny nendra*: malade de la petite vérole, il est soigné et guéri ; il est délivré de son mal; 3° se retirer d'un mauvais pas, esquiver un coup, se disculper par serment, *nampangain' olona ka mi*— : accusé faussement, il se disculpe en prêtant serment qu'il n'a pas fait la chose. *Miafàha* imp, sois dégagé, ou dégage-toi, prête serment. *Iafàhana*, m. rel, *n—ny vola ko* (ou nahafahana): mon argent dont il a été dépensé une partie; *ataovy izay —'ko amy ny nendra*: faites tout ce dont je puisse être délivré de la petite vérole. *Fiafàhana*, sb, délivrance (passif), liberté. *Fiàfaka*, si pris adj. *ny mpi—matetika, na vadin'ol, na andevo mifindrafindra, na mpandaingia tsy mahatana ny teny nifanekena ka mitsoaka matetika, dia fi—*: ceux qui sont sans consistance, vg des femmes divorcées souvent, des esclaves vendus et revendus plusieurs fois, des menteurs qui donnent facilement leur parole et la retirent de même, sont des fi — *Ampifahina* p. de mampi, qu'on fait se dégager d'un mauvais pas, se retirer d'une mauvaise affaire (par serment ou autrement). *Ampanafahina*, p. de mampan, *ny andevon'ol mitoetra tsara, ka— ny hafa, — hiala*: des esclaves sont bien chez leur maître, arrive un tiers qui leur fait prendre la fuite. *Ampifanafahina* p. de mampifan, — *ny raiamandreny izy mianadahy avy tsy mbola nifanafaka, fa tsy mbola nifanome jaka mandro:* frères et sœurs qui sont obligés par

leurs parents à se donner mutuellement le jaka du fandroana pqu'ils ne se sont pas encore acquittés de cette obligation. *Mah—andro, ou man—* savoir passer son temps, ne pas s'ennuyer *tsy mah — andro*, s'ennuyer.

Afak' andro, a plusieurs sens, 1° qui sait passer son temps:— ao izy, rahefa mby ao izy lany ao ny andro sondriany ny resaka; 2° qui a fini son temps de service, ses jours de corvée, &, *andro ifanandroana samy manafaka ny azy. ka — aho* : on se partage les jours pour faire une chose, chacun fait ses journées, j'ai fait les miennes,— *aho*, ou *afaka ny androko*, ou *andro afaka ny ahy*; 3° *afaka ny andro*, beau temps qui succède à un temps pluvieux ou nébuleux. *Andro afaka*, des journées (de corvée, &). faites; terme échu.

Manafa-bola, payer une dette (diff de manafa-bola, de hafatra ;) *vola afaka* 1° dette payée (l'argent d'autrui dégagé) 2° argent à soi dépensé, mais on dit manala vola (et non manafaka vola), dépenser son argent pour acheter, &c,.

Adv. *An-kafahana*, à loisir, en liberté; *natefa*, *natao*—(esclave) mis en liberté.

AFA-BARAKA, 1° déshonoré (déchu de l'honneur par sa faute), *diso ambahoaka, diso amin' andriana, «andeha alao baraka izy, hoy ny vahoaka, hoy ny andriana» ; hatezeran' andriana, hatezeram-bahoaka*: il est coupable, soit envers le public soit envers le roi, «par suite, qu'on lui enlève l'honneur, dit le public, dit le roi, etc.; 2° déshonoré (privé de l'honneur dû); *mah—azy* le déshonorer 1° en le perdant d'honneur justement; 2° en lui refusant injustement l'honneur dû, vg des enfants qui déshonorent leurs parents par leur mauvaise conduite:— *lahy ka voa kekitry ny amboakely tiana*, pvb, se dit de ceux qui ont fait du bien à des ingrats (ceux-ci comparés aux petits chiens), et qui n'ont à montrer que des morsures au lieu de reconnaissance; ils rougissent de cette ingratitude, pour celui qui n'en rougit pas.

AFA-BOADY, qui est délié de son vœu par l'accomplissement, qui a satisfait à son vœu; *raha tsy — manenina am-po*, vœu non accompli produit regret, *mananjara izay—*, vœu accompli porte bonheur, pvb, se dit des vœux faits (aux vazimba, aux ancêtres, etc., pour avoir des enfants surtout): si on n'accomplit pas le vœu, l'enfant est rabougri et chétif; si on l'accomplit, il est gros et gras; les vazimba passaient pour vengeurs du non accomplissement des vœux.

AFA-BONINAHITRA, com afa-baraka, déshonoré, (se dit du civil et du militaire.)

AFA-BORIZANO, ou *afaka ho borizano*, un militaire passé bourgeois, ny miaramila efa petraka.

AFA-DROFY, soustrait au malheur,— *mora taiza mora ompiana! tsy ho farofy !* souhait qu'on fait aux enfants qui éternuent.

AFA-JAZA (disjointe de son enfant), qui a fait une fausse couche l'enfant ayant 6 mois et au-dessus, (si l'enfant a moins de 6 mois, c'est *vaky manta*); *—izy marary*: elle est malade de fausse couche; *aza maniry manana fandrao—*, pvb, se dit de q qui perd ce qu'il a en voulant trop avoir.

AFAK'AFO, qui a échappé à un danger de mort (fig par le feu); vita ny natao rehetra, mafy loatra ny natao, ka —.

AFAK' AINA, qui a rendu le dernier soupir ; fg épuisé.

AFAK' ALANALANA, com afa-kotrana, hors d'embarras, inaccessible ; tsy misy mahazo azy, na tsiny, na fondro, na teny.

AFAK 'AMPITSO (demain étant passé) après-demain ; *afakateloana*, dans trois jours ; *afakomaly* (dépassé hier) avant-hier, *afakafakomaly* l'avant-veille, vg d'aujourd'hui ; *tamy ny alina afaka*, la nuit dernière, V loaka.

AFA-KOTRANA, libre d'embarras,

tranquille, vita ley raharaha kotrana.

AFA-MAY, com afak' afo ; *ley zaho maimay teo ka efa mangatsiaka izany izaho* : chaude affaire où je brûlais, mais voilà que je respire.

AFA-NENINA, qui n'a rien à se reprocher, com afa-po, lanihaikia, lanirambo ;— *hatr'any anala lava ka hatr'any anala fohy*, pvb se dit 1° des parents et supérieurs chargés d'avertir leurs enfants ou leurs inférieurs, et qui le font en pure perte, mais il ont satisfait à leur conscience ; 2° des procès entre parents ; l'un a tort et ne veut pas entendre parler d'accord, l'autre, forcé à la lutte, s'excuse devant la parenté par le pvb.

AFA-PATY, délivré d'un imminent danger de mort ; échappé à la mort.

AFA-PO, 1° satisfait, rassasié ; 2° découragé,— *ny manantra anao* : je n'ai plus le courage de t'avertir.

AFA-POFONA, 1° évaporé, insipide ; 2° fg déshonoré, com afa-baraka ; aza dia manala fofona anay, — izahay raha izany.

AFA-TAVONY, qui a rejeté le *placenta* ; *aza mandihy tsy*—, pvb, se dit de ceux qui se réjouissent trop tôt, quand le danger est encore là.

AFA-TSAONA, qui n'est plus en deuil, saona ; *raha—ny vahoaka vao miseho ny andriana mandimby* : quand est fini le deuil du roi défunt alors, et seulement alors, son successeur se montre solennellement à ses sujets.

AFA-TSINY, pur et net de blâme, com ceux-qui prenaient le tanguin jadis et n'en mouraient pas ; on changeait leur nom : une femme s'appelait Ramadio (la pure), un homme Andriamadio.

AFANA, s, 1° n générique de toutes les pratiques et rites superstitieux (prescrits par les idoles) ; 2° n de la matière employée dans ces sacramentaux profanes W, et spécialement le sang des victimes dont on aspergeait l'assistance ; l'eau lustrale prise par aspersion, en bain, ou en boisson ; certaines herbes portées sur soi et mâchées ; certaines perles passées à l'eau lustrale et portées au cou ou au poignet comme antidote ; de la poussière prise au tombeau (des rois surtout), ou sur le sol sacré habité par les idoles et portée sur soi com préservatif dans un voyage, une expédition : *tsy harary an-dalana* ! *tsy ho faty an' efitra* ! *tsy ho tampohina tany* ! *ho tsara mandroso ho tsara miverina* ! rites pour les vivants, ceux-là, ou —*ny velona* ; 3° n donné au bœuf (q fois un mouton) des obsèques, tué après la mise du mort au tombeau : pour purifier les vivants des impuretés contractées par le contact ou l'approche d'un mort, pour purifier le mort de ce qui pourrait lui faire obstacle dans son voyage d'outre-tombe et lui donner pour cortège l'âme du bœuf immolé ; rites pour les morts ceux-ci, ou— *ny maty* ; on dit en ce sens, *manao*— tuer le bœuf d'adieu, et *vonoy ny*— tuez le bœuf, etc.

AFANANA p, qu'on asperge ; *n* —, aspergé, baigné, purifié, vg des soldats qui vont en guerre, des malades, des fontaines, etc. *Afano* op,— *ny vahoaka* : que le peuple soit aspergé, disait le gardien d'idole au roi sur l'ordre de l'idole qui prescrivait tel ou tel afana et d'en avertir sa majesté.

Prend *mi...man...maha* (dans les sens 1° et 2°).

Mi—se purifier par un afana, le recevoir en aspersion, le prendre en potion ou en bain, le mâcher, le porter sur soi etc, selon l'espèce d'afana ; *misy mi—ny ranomadio antandropotsy misy mi — ny afandra*, etc. ; il y en a qui se purifient avec l'eau lustrale de la corne blanche (où elle se conservait), d'autres avec le sang de la victime...*Man*— purifier par un afana, asperger s'il se donne par aspersion, etc ; *mpan*— les gardiens d'idoles seuls pour certains afana, le roi à la fête du bain, les médecins (mpanitsakandro et

mpisikidy) quand ils distribuaient certains remèdes auxquels ils mêlaient qque ch venne des idoles, étaient autant de *mpan* — purificateurs par un afana.

AFAM-BATO, 1° poussière de pierre mêlée a une certaine eau et donnée com remède par le mpisikidy; 2° rapûre de la pierre-vazimba mêlée à de l'eau courante et conservée dans la maison; on la prenait en potion, en bain de vapeur, etc, com préservatif contre les maladies envoyées par les vazimba.

AFAM-BE, aspersion solennelle, aux jours fixés, de toute l'assemblée réunie autour de la résidence de l'idole, avec son eau lustrale, et par son gardien; chacun recevait ensuite du gardien, par 3 fois, dans la main droite, un peu de cette eau dont il buvait une partie, le reste passé sur sa tête par 3 fois également; *afan-kely*; celui fait en particulier dans la maison, en faveur de ceux qui n'avaient pas pu assister l'afambe, avec de l'eau lustrale apportée pour eux, avec laquelle on répétait la cérémonie de l'aspersion et de la potion, et de plus on en mettait une partie dans le sinibe pour que toute la famille en bût à la longue. Le fandroana, fête du bain, est un afambe de toute la nation une fois par an, obligatoire pour tous.

AFAN' ANDRIANA *am-bahoaka*, ou *afan'laona*, purification du roi dans (celle de) ses sujets, ou purification de l'année; autres noms donnés au fandroana qu'ils dénomment par son idée principale de purification; on y pratiquait les deux principales purifications de l'eau et du sang, (rano androana, omby androana).

AFAN'AN-DOHA, de l'eau prise à sa source, sous terre, dans laquelle on a fait infuser de la râpure d'un bois venu des idoles (fanazava), et qu'on prend en bain, en potion, en se passant le reste avec la main sur la tête; remède contre le mal de tête, ou préservatif pour l'empêcher de venir; *afan-doha*, la friction de la tête avec la main droite qui a reçu l'afana, l'a portée à la bouche pour en boire, et passe le reste par 3 fois sur la tête, *loha*; il était de rigueur pour tous les afana dont on buvait.

AFAN-DRA, purification par le sang des victimes offertes aux idoles, aux ancêtres, etc; il se faisait par aspersion, ou bien chacun trempait son doigt dans ce sang, s'en marquait le front et léchait son doigt; c'était là l'afana par excellence.

AFAN-DRANO MADIO, purification par l'eau lustrale de l'idole, qu'on appelait *rano madio*, eau pure, quelle avait servi *au bain de l'idole* (naudroany ny sampy, izay maharanomadio azy ? et par imitation ny rano androany ny andriana, rano madio), et qu'on conservait dans la corne blanche inséparable de l'idole.

AFAN-DRANO-MIHARO ZAVATRA, purification avec de l'eau prise à sa source sous terre, à laquelle on mêlait de l'eau lustrale et autres ch désignées par l'idole, dans lequel mélange on trempait un zanatsampy qu'on encensait; cet afana se pratiquait dans les cas de maladies générales; l'ordre de le faire et la manière de le préparer se publiaient en kabare à Andohalo et dans les marchés; alors chacun pouvait le préparer selon la formule et se l'administrer.

AFAN DRANONAFANA, purification avec le *rano n' afana*, autre espèce d'eau lustrale de l'idole, employée par les gardiens dans les grandes réunions, au lieu de l'eau lustrale de la corne blanche, qui n'aurait pas suffi pour l'aspersion, la potion à prendre, et la distribution à faire à une foule; chaque idole avait ces deux espèces d'eau lustrale (rano madio et rano n'afana): cette seconde avait pour fond la première, étendue d'autres choses prescrites par l'idole.

AFAN-KAZO, de la rapûre de certains bois mêlée à une certaine eau

et administrée en potion com remède par le mpisikidy.

Tsy latsaka afana, se disait de q qui, lendant la main pour recevoir la part d'eau lustrale à boire, ne pouvait la recevoir, pque sa main se crispait et se fermait malgré lui : signe que l'idole ne voulait pas que cette personne en reçut, étant une sorcière, etc, c'était une manière de connaître les mauvais gens. *No ranjoany ny soa*, se disait de q atteint à la jambe par le sang de la victime jaillissant, quand on lui coupait la gorge ; raha voa ny ra ny sorona ny ol, raha didiana ny tenda ny omby, atao fa tsara afana indrindra izany : satria tsy nafafy nahavoa azy, fa avy ho azy amin' ny sorona ny ahavoazana, « ho ranjoan' ny fahasoavana hianao, hoy izy rehetra ; » mandranjo ny fahasoavana.

Tsy misy afana mihoatra noho ny fandroana, satria tafakambana ny afany ny rano sy ny ra, ka mahazo ny ambanilanitra rehetra, fa *afan' andriana afam-bahoaka*, V fandroana à andro. *Afam-be* : fafazana daholo manodidina aloha, vao misotro mitsangana isan' ol, misotro intelo, isafoana any an-doha sy ihosorana ; ny zaza kely ampisotroiny ny mpitahiry sampy. *Afany ny maty* : omby maleiny fanahy no fidina, fandroa ny ambiroa ny maty na manenjika ny omby maditra na enjehi' ny ka sahirana ; ny *ombi-afana*, sady afana no loto alofo ny maty (V lofo) : atahorana ho mahery setra ny ambiroa ny maty ka avy maka ny velona, sy maditra, sy tezitra, satria tsy omena ny anjara' ny ; ce bœuf devait se tuer an' tanety et non au'tanana, le mort étant déjà enterré, à la différence de l'*ombi-irina* qui se tue an'tanana, le mort étant encore là.

Afana, diff de tsio-drano simple bénédiction des raiamandreny avec de l'eau ou avec de la salive, ou même avec des paroles seulement, sans rapport avec les idoles ; au lieu que l'afana est une cérémonie tenant au culte des idoles, prescrite par elles com purification, et recevant d'elles leur vertu supposée,

AFANA, (p de fana), par quoi on réchauffe ou chauffe, pris com rac secondaire formant des dérivés.

AFANAINA, p (ou hafanaina), qu'on chauffe, réchauffe, *efa n — teo ny nahandro*, on a fait réchauffer le mets, il n'y a qu'un instant, *ny laoka n — maimbo setroka*, le mets que vous avez réchauffé sent la fumée, (on dit aussi au passé no hafanaina), *efa no hafanaina tamy ny komby ny mpifana vao nafana tsara*, on efa nafanaina, etc ; la nouvelle accouchée, ayant été réchauffée dans sa guérite, a commencé alors à avoir chaud. *Afanao* ny rano ; (que l'eau soit chauffée), faites chauffer l'eau.

Prend *mi...man....*

Mi—être chauffé ou se réchauffer (diff de mifana et de mihiafana) ; *ny z tian-kafana rehetra, dia afanaina vao mi*—, ou vao mafana : toutes ces choses qui demandent d'être chauffées ou réchauffées ; si on les chauffe, elles sont chauffées ou sont chaudes, (on a pris le *moyen* de les chauffer, idée renfermée dans le p afana) ; *raha z mangatsiaka afanaina lava dia mihiafana miandalana, ary farany dia mi* — : c'est une ch froide à chauffer longtemps ; elle commence par devenir chaude peu à peu, et finalement elle est chaude (au degré voulu). *Man* — réchauffer, *man—ny fandriana, ny trano, ny mararay* : réchaufier le lit, la case, le malade. *Anafanao* op, *analao ny laoka, — ho any ny zaza*, que tu prennes de ce regoût et que tu en réchauffes un peu pour l'enfant (littéral...que ce ragoût, non pas tout mais en partie, soit pris et réchauffé par toi, pour l'enfant), ce que nous rendons par l imp, prends-en et réchauffe-le.

AFARA, adv de fara, après, derrière. *ao—ao izy* : il est là en arrière.

AFARAINA p, 1° qu'on achève, à quoi on met fin ; 2° qu'on renvoie à la fin ; — *ny ady tsy vita, ka efaina* : (il est) à terminer le débat resté sans conclusion, qu'on le finisse ; *ny atao ho fara ny iafarana, dia—* ; une chose renvoyée à la fin pour terminer par là, est aussi chose— ; *efa nafarai' ny kabary nao? eny, hoy izy, efa novitaina* : est-ce qu'il a terminé ton affaire ? oui, dit-il, c'est fini. *Afarao*, op,—*ny teny nao andrao mihoatra*, a deux sens : mets fin à tes paroles, de peur d'en trop dire ; ou, dis des paroles achevées de réflexion (limées n'ayant rien qui dépasse) de peur de dépasser le but ;—*ny raharaha ny* : traitez son affaire la dernière.

Prend *mi... man.*

Mi— rester en arrière, s'y mettre, être à la fin ; être au terme ; s'achever, être fini ; *teo aloha izy ka mihemotra ho aoriana dia mi*— : il était en avant et il recule pour se mettre en arrière, c'est mi— ; *tsy misy ho entina mi*—, *tsitsio ny hariana fa tsy rano, ny rano aza manam-paharitana* ; il n'y a rien autre qu'on puisse réserver mieux pour terminer, épargnez vos richesses ; elles ne sont pas de l'eau, l'eau elle-même peut tarir. *Iafaràna* m. rel, ce en quoi l'on trouve la conclusion, par où l'on en finit, où il faut en venir ; pris subs la finale, le fin-mot, la terminaison ; *izao no teny*— voici le dernier mot de la chose ; *ny tanindrazana, tsy azo atao varomaty, fa eo no*—*ny olona* : la portion de terre reçue en héritage des ancêtres ne doit pas s'aliéner, c'est là qu'on finit en se continuant (dans les fara qui sont l'achèvement désiré). *Fiafaràna* sh, *laoka*— : mets à manger en dernier lieu ; *ny kabary rehetra any amy ny andriana no*—, *any no miafara* : tous les kabares se terminent au roi, c'est là qu'ils trouvent leur conclusion. *Man*—, (diff de l'imp manafara de hafatra), 1° mettre en arrière, renvoyer à la fin pour conclusion ; 2° fg enfanter enfin sur ses vieux jours ; *ny efa antitra ka natao tsy hiteraka, ka miteraka, dia mitera-manafara* : ayant passé l'âge, on croyait qu'il n'aurait pas d'enfant, voilà qu'il enfante, c'est le *mitera-manafara* ; diff. de manam-para : avoir de la postérité.

Ny miteraka rehetra, dia *manam-para* handimby ; ny maro anaka, dia *maro fara* amina dimby.

AFATRA, *afatrafatra* (diff. de hafatra W), prov. peu usité ici ; s. cris perçants ; mélange de colère, de convulsions, de pleurs. *Mi*, -crier, s'agiter com une femme qui va accoucher.

Ny ol mararinjavatra, ny ramanenjana, ny omby masiaka manenjika tsy mety mipetra ka fa mihenjy lava, ny ol voa ny teny mafy, ny zaza maditra, mi : — Les mots d'ici sont mitràfatràfatra, mitràfantràfana, mikiakiaka, midradradradra, mitroatroatra.

AFATSY (pour tsy afaka, qui se dit aussi) conj. excepté, si ce n'est ; — *roa* ou *tsy afaka roa* : excepté deux.

AFÉNANA, p d'afina pris subst, l'avant-bras (qui est *caché* ordinairement sous le lamba).

AFÉRO, (d'afitra, op. pris subst), fiel, bile ; fg amertume, colère. *Aferomborona*, n de certaines perles vertes (com le fiel). *Aferonkenu ou afero n'omby*, fiel du bœuf ; pris com remède contre les coliques, le rhume, le mal de cerveau, et comme purgatif en y mêlant de l'huile de ricin ; lorsqu'on le boit, on ne l'avale pas tout d'un trait, *fa afitraférina* kely eo am-bava, atao mandeha tsikelikely, « *afitrafero* izy, hoy ny ol, sao tsy latsaka ». *Aferontany*, n d'une herbe (très amère, toute verte même sa tige), remède de la maladie angatra.

Ny—raha atao isaray mitelina tsy laitra, raha afitraferina izy dia tafalatsaka hiany.

Mandoa, — vomir sa bile, exhaler sa fureur ; *mandoa rano n'*— vomir de la bile. *Vaky* — débarrassé de sa bile, calmé ; usité surtout avec *tsy* : — qui ne sait pas rougir (qui n'a pas vomi, qui garde son fiel ; mba, tsy menatra, tsy vaki-afero ! mba tsy menatra tsy valahara hianao manao izany. *Manisy soa ol, ka mandoa aty aman'afero*, pvb, se dit des personnes qui s'efforcent de rendre service pour service. *Raha voa tohina ny aly marary ny afero*, pvb, se dit des enfants comparés à l'aty foie, et des parents comparés à l'afero : ils sont tellement unis que toucher l'un c'est rendre malade l'autre.

AFY, s, petit-fils, petite-fille, syn de zafy surtout en parlant des plantes W). *Afimbary*, ou zafimbary V kolokolo, rejeton du riz. *Afinampemby*, rejeton du millet. *Mi*, — ol mi — grand-père ou grand'mère avec son petit-fils ou sa petite-fille, com on dit ol mianaka. V zafy qui forme des dérivés.

Randranobe mi, — *manihika*, ka mahita mamba, ka miarahaba Randranobe « tsiofy ny era tsara ; » ary hoy ny zafiny : « Inona moa, ry nenibe, no harahai' nao ? » Ary hoy izy : « Hita ko biby fa inia' ko arahabaina, fa matahotra azy aho », se dit en façon de pvb des petits mangés par les grands, et qui doivent les remercier de cet honneur, de peur qu'il ne leur arrive pis encore.

AFINA, s, action de cacher, ou état d'être caché ; *tsara—ny andevo milefa ka tsy hita intsony* : il a trouvé une bonne cache l'esclave évadé, pas moyen de le dépister ; on dirait également *tsara fi—* etc ; on dit *afin' andevo*, recèlement d'esclave, *afim-bola*, cachement d'argent, *afin-kariana*, etc, ou bien *fan—* pris subst.

AFENINA p, caché, tenu secret ; *ny z—, dia atao sarotra hita, na atao tsara tahiry* : on cache une chose, ou pour la rendre difficile à trouver, ou pour la mieux conserver ; *afinafenina* ou *afempenina*, fd de ce p.— *ny mpianakavy ny faty* : la famille tient caché pour un temps le corps (d'un parent mort pendant la fête du bain). *Afeno*, *afinafeno*, *afempeno* op.. *Afenana* p, pris subst. V plus haut.

Se conj avec *mi* .. *man*.. *mifan*.. *maha*.

Mi— être caché, se cacher. *Man—* cacher ; recéler ; fg ensevelir s'il s'agit des dépouilles mortelles du souverain, *man—ny masina* : ensevelir ses restes sacrés dans le trano masina, *tsy azo atao hoe, alevina ny andriana, fa afenina* ; le mot *enseveli* ne doit pas se prononcer quand il s'agit du roi, c'est *caché* pour conserver : *ary tsy azo afenina antoandro ny mpanjaka fa, alina kosa no anafenana azy :* on ne le cache pas ainsi de jour, mais de nuit (com un soleil couché). *Fan—*, a, personne ou ch qu'il convient de cacher, vg l'argent ; subst, *ataovy tsara ny fanafi'nao ny vola nao :* prenez la bonne et sûre manière de cacher votre argent. *Fampanafenan' teny*, ordre de ne pas divulguer une affaire. *Ampanafenina*, p. réc. à qui on recommande de cacher ; ce qu'on ordonne de tenir secret.

Adv. *Am-piafenana*, secrètement. *An-kanafina*, en recélant, avec réticence, avec soustraction, *manao—* : mpanafina, ny z entina, na vola, na teny, na hanina, anafenana. *An-kafénana*, en cachette, à la dérobée, *manao—* : tia takona.

V màfina, son adj pris subst.

AFINTSA, p de fintsa pris subst. bananes dépouillées et séchées à la longue, *ny akondro rehetra rehefa masaka, dia azo atao fintsa n'akondro :* toute espèce de banane une fois mûre peut devenir *fintsa*. V ce mot.

AFIRIANA, (de firy), quand, depuis quand, en combien de jours.

AFITRA, *afitràfitra*, fd, s, suspension, halte, pause, *manao—amy ny teny azo ny izy, tsy azo lazaina amy ny ol maro :* il transmet une parole et met une réticence, pqu'elle ne peut pas être livrée tout entière à la multitude.

AFÉRINA p, n—arrêté, empêché, interrompu ; *teny saiky lazai'ny ka tsy azo lazaina dia n—* : il allait lui échapper une parole qu'il ne pouvait pas dire, il l'a suspendue sur ses lèvres. *Afero* izy, retenez-le, ne l'avalez pas tout d'un trait en parlant d'une potion ; *afitrafero*, modérez sa marche ; *afitraferina*, fd. du p, *aza —'nao ny teny nao fa azory tsara* : pas tant d'interruptions (ou de réticences), dans les paroles, mais vas rondement (ou droit) au but.

Se conj avec *mi... man* mieux mampi, *maha*.

Mi—, s'arrêter, être arrêté ; *ny fahavalo ni— eo amoron' ampanga, mila tsy ho sahy ka mi—* : les ennemis ont fait halte sur le bord des fougères ; on dirait qu'ils n'osent plus ; c'est pourquoi ils suspendent leur marche. *Miafèra* imp,—*kely fa aza mamorotsa ka* : attendez un instant et ne vous précipitez pas. *Miafitrafitra*, s'arrêter à chaque instant. *mila hihemotra ka mi—* : ils ont envie de reculer, c'est pourquoi ils s'arrêtent si souvent *Man—*, ou *mampi—azy* : l'arrêter à chaque instant.

S Ahanàhana, akanakana, ahonahona, ahotrahotra, ànoka, jànona, tsàhatra.

AFO, s, feu ; fg calamité (qui brû-

le, V afak' afo) ; éclat, avancement ; V mafo, son adj pris subst.

AFOKASIKA, ou *afokàsoka*, allumettes chimiques (feu obtenu par le frottement kasika).

AFO KITOATOA, *afo matoitoy* et *afo n' angatra*, feu follet (ce dernier censé habité par un angatra).

AFO NANAHARY, feux follets en grand nombre qui ne touchent pas la terre.

AFONDOLO, feu follet (censé habité par le lolo ny maty).

AFO-KOSITRA, feu malg selon l'ancienne manière d'en obtenir, 1° *koserina amy ny hazo*, mettre un morceau de bois dans un autre et tourner ; 2° *paihina amy ny vy sy ny vato*, battre briquet.

AFOMPOFOTRA (fofotra), tourbe.

AFONDRENGY, feu obtenu par le moyen de deux morceaux de bois, V rengy.

AFORANO, acide phosphorique.

AFOVATO, pierre à feu, V vato falia.

AFOTANDROKA, (corne à feu), ainsi nommée pque sous Radama Ier on mettait un morceau de corne en place de la pierre à feu pour faire l'exercice, d'où le mot—, appliqué à tout ce qui est inoffensif sans le paraître.

Afo hanetroka ny tena, pvb, se dit de ceux qui font sciemment un chose, clairement nuisible à leur propre personne, fantatra tsy mety ka manao, dia setroka ny atao ny, may ny atao ny. *Afo ka vao motro*, (ou vao maotro, V maotroka), pvb, se dit de ceux qui dans la prospérité oublient leurs parents et s'en souviennent, quand le feu de l'adversité les brûle ; may aho, vonjeo ry hava'ko : je brûle, sauvez-moi, ô vous mes parents, disent-ils ; ceux-ci répliquent par le pvb. *Maty—*, 1° sans feu au foyer,— izahay, andeha naka afo : nous n'avons plus de feu, vas en chercher ; 2° fg qui n'a pas allumé son feu quand il le devait, « tahaky ny miditra an' trano maty—' izahay « , comme si nous entrions dans une maison qui a son feu éteint, dit un étranger, un hôte, à qui on n'a pas fait l'honneur de l'inviter ; 3° qui a raté, absent, qui ne répond pas à l'appel ; basy maty— : fusil qui rate ; ny isa ny iray tokò raha antsoina ka tsy misy mamaly, dia atao hoe maty— : quiconque fait partie d'une classe d'individus soumis à l'appel, s'il n'est pas là pour répondre présent, il est etc ; syn, maty goana, mot nouveau ; 4° qui ne doit pas allumer les feux de joie pqu'il est en deuil, vg les familles qui ont une mort récente à pleurer ; quand arrive le fandroana, sont maty —, elles se bornent au feu nécessaire à l'ordinaire de la vie, tsy manangana afo, et se privent des feux extraord propres de la fête : 5° languissant, indécis, sans éclat, ny ol tsy mahavanona raharaha, tsy mahavita teny tsara etc, atao hoe maty—, ou maty vay, sens nouvellement introduit ; 6° qui est mort sans postérité, syn maty maso, raha tsy misy mpandova dia maty—. *Veton' afo*, qui a du feu au foyer ; se dit des pierres à feu, vato— ; ne se dit pas des personnes dans le sens fg, on dit velo-maso : qui vit dans sa postérité, raha misy mpandova, na mpandimby mahavita ny natao ny teo aloha, V ce mot.

Pourquoi y a-t-il du feu dans le bois et la pierre ? Les anciens répondent : Niady ny afo sy ny rano, ka nandositra ny afo nisesika ny vato sy ny hazo, izany mahamisy afo ny vato sy ny hazo : paihina amy ny vy ny vato, dia mandelatra ny vato ; ary kosehina ny hazo, dia midonaka mirehitra.

Afonanahary, (feu du créateur) : raha mirehitra fotsina, mihevaheva tsy mandia tany, ka betsaka anefa, dia atao ny—. Raha vitsivitsy, dia mbola afo n' angatra, afo matoitoy, afo kiloatoa, afondolo, dia afo ny maty ireo, fa tsy hita ny nankamay azy.

AFOKA, *afokafoka* fd, s, transport de colère.

AFOKAFOHANA p. rendu furieux. *Afokafohina*, p. *omby n— ny tompo ny* : bœuf mis en fureur par son maître (au moment du combat) ; *afokafohana ny omby dia mahery miady* : le bœuf mis en fureur est fort au combat. *Afokafohy ny omby nao* : irrite ton bœuf.

Se conj avec *mi*, *mampi* (pour man moins usité), *mifampi*.

Mi— être en fureur comme de l'eau bouillante qui déborde. *Iafokafohy izy* : mettez-vous en colère contre lui. *Iafokafoa' nao foana aho* ; vainement suis-je l'objet de votre fureur. *Mampi—*, ou *man—*, mettre en colère, rendre furieux, personnes, animaux ; izay azo omena hatezerana : tout ce qui est susceptible de colère.

S Afonàfona, efonéfona, efokéfoka, fotroaka, safoaka, samontitra, tafoaka.

AFONA, *afonafona*, fd, plus usitée, colère, emportement (com de la flamme autour d'un bois sec, il y a affinité des deux rac afo et afona) ; *ny—*, *hatezerana*, *raha mi—*. *mirobobo mahamay ohatry ny afo* :

qui dit afona dit colère mais telle, qu'elle flambe et embrase comme du feu.

AFONAFONANA p, *aza — ny vady nao* : n'enflammes pas de colère ta femme (ou ton mari). *Afonafonina* p, *aza—'nao ny alika nao fandrao manekitra anao* : ne rends pas furieux ton chien, de peur qu'il ne te morde. *Afonafony* op,—*ny tanalahy nao hahery hiady* : irrite ton caméléon, afin qu'il soit fort au combat.

Prend *mi* (ou *min* par euph), *mampi*, *mifampi*.

Mi—, v et a, se monter la tête, s'emporter ; qui fume de colère. *Minafonafona*, comme *mi—* ; *tezitra dia tezitra min— hila handoro trano* : d'une telle colère qu'il en est enflammé au point d'embraser la maison. *Fi —*, si pris subst manière dont s'exprime la colère, etc : *na biby na ol raha miady samy manana ny fiafonafo' ny* : hommes et animaux, quand ils se battent, ont leur genre de fureur. V tsinkafona, son dérivé, qui prend les préf.

AFONTSY, n d'une espèce de bananes ; passe pour la meilleure espèce, d'où le pvb : *ohatry ny—masaka henemana* (andro), *no hatsara ny* : d'une bonté égale à celle de l'afontsy à son point, (il lui faut six jours après qu'on l'a retiré de la serre où il s'est fait en partie, pour arriver à son point), se dit des ch excellentes, des affaires terminées à la satisfaction générale.

Ny — aotrika ho masaka aloha, nony vao otrika apetraka etsy heneman' andro halem, vao izay no tsara.

Locutions : I° *akondro tsi-ome-roa*, banane qui ne se partage pas à deux, 2° *akondro mandry tsy hanina*, ou *tsy ihinanana*, bananier tombé à terre dont on ne mange pas le fruit ; ces locutions sont nées du temps du tanguin, il était défendu de partager un afontsy à deux pers. et d'en manger sur le pied renversé à terre ; si on violait ces défenses et qu'on fût appelé à boire le tanguin, on courait risque de mourir innocent, pque le tanguin perdait son discernement ; en conséquence tout le monde s'abstenait de violer ces défenses : ces deux surnoms sont restés à cette banane.

AFOVOANY, adv de fo, (W com au cœur du fruit fo ny voa ny), au centre ; forme des dérivés.

AFOVOANO op, — *tsara ny andry afovoany* : mettez bien au centre de la case le pilier du milieu. *Afovoanana* p, mis au centre, *ny andriana—raha milasy* : le roi campant, sa place est au centre du camp. *Afovoanina* p, *ny andriana—ny vahoaka*.

Prend *mi...man*.

Mi — être au centre, s'y mettre. *Man*—mettre au centre, au milieu, syn manivoana, V ivo.

Adv. *Am-povoany*, com afovoany, au milieu, syn an' ivoany, an' ivo.

AGY, s, orties, chardons, (plante rampante) ; fg langue mordante, *ny ol mahay miteny atao hoe—raha kasihina* : on dit de q habile à manier la parole, c'est un agy, si on s'y frotte ; se prend en bonne et mauvaise part.

AHAY, 1° pron pour zahay dans l'Imamo de l'Imerina, nous ; 2° adv, plutôt, préférablement, pour le plaisir de, *aleo—ny mihemotra toy ny mandehandeha foana tsy amy ny antony* : à choisir, plutôt rebrousser chemin que d'aller au hasard.

AHANA, *ahanahana* fd, s, halte, pauses fréquentes ; hésitation, suspension, entre-deux.

AHANO, *ahanahano*, op, *ny dia nareo, aza maikia loatra* : ralentissez le pas, ne soyez pas si pressés. *Ahanana, ahanahanana*, p, *aza—nao ny teny nao fa ataovy tanteraka* : ne laisse pas inachevée, inintelligible, la parole, mais achève-la. *Ahanahanina* p,— *ny mpiteny ny teny ny ka tsy azo ny mpihaino* : rendue indécise par l'orateur, sa parole n'est pas comprise.

Prend *Mi* (et min) *mampi, mifampi*.

Mi—v et a, faire halte, hésiter ; indécis, en suspens ; *miahanahana*, s'arrêter à chaque instant, en marchant, en parlant, en travaillant, *ny ol mi—dia ao ampovoany izy roa, na handeha na tsy handeha, na hanao na tsy hanao, etc., tahaky ny*

sahana : q en suspens entre aller ou rester, faire ou ne pas faire, comme une traverse entre deux ch qu'elle écarte, c'est *mi—*. On dit aussi *min —*pour mi, *minahanahana ny teny ny ka tsy azo* : sa parole est indécise, restrictive, on ne saisit pas ; V. sa hana.

AHY, pron moi, à moi, me, mien ; *ny—* le mien ; *ny—ko*, se dit aussi par pléonasme, le mien de moi ;— *sy azy* : mien et sien, *tsy mety raha manao ahy sy azy*, pvb, se dit de ceux qui usent de partialité, font des passe-droit, en jugeant, etc. (Mahy, a, n'est pas usité au présent. son passé *nahy* l'est : fait mien. consenti, etc. prend les préf. V ce mot).

AHY, s, (paraît ne pas être autre que le précédent, pris subst.) attention, soin, sollicitude ; forme des dérivés.

AHIO, op, —*izy* : qu'il soit l'objet de votre sollicitude ; *efa voa ahy* : c'est fait je m'en suis occupé. *Ahina* p, ce dont on s'occupe, qu'on a en souci ; pris subst. *ny—amy ny izany :* le sujet d'inquiétude, le point inquiétant en cela.

Prend *mi...man...mifan...*

*Mi—*être en sollicitude, se préoccuper ; *fi—*a et s, *ny marary fi—ny havana tsy azo ilaozana, ary raha izaho irery atao ko ahoana ny fi—ko azy* : les malades, qui sont naturellement l'objet de la sollicitude de leurs parents, ne peuvent pas en être abandonnés, et si vous me laissez seul comment apporterai-je la sollicitude convenable (à le soigner); *fatra-piahy tena izy* ; il est d'une (forte) excessive préoccupation pour sa personne. *Man —*va, 1° prendre soin ; 2° donner du souci, inquiéter, (diff de manahy de hahy) ; *fan —*la faculté qui se préoccupe, l'esprit dans l'homme, l'instinct dans les animaux (se dit aussi de l'animal V fanahy).

AHIAHY fd. 1° sollicitude ou préoccupation plus grande, trop grande ; 2° défiance, appréhension, scrupules.

AHIHIO (pour ahiahio) op,— *izy* : défiez-vous de lui. *Ahihina* (pour ahiahina) p soupçonné, suspecté, *ol— handray z. raha miditra an' trano,— hamosavy* : q dont on se défie comme voleur, comme sorcier, quand il entre ; *fahihina* son h, pris adj, q généralement vu avec défiance : *atao nao inona ireny? fa ol fahihin' ol ireny* : que pensez-vous de ceux-là ? ce sont des gens dont tout le monde se défie ; on dirait dans le même sens, également ou mieux : ol ratsy *fiahiahy* n' ol (sens passif, objet ord du miahiahy) ou *fanahiahy* n' ol (sens actif, inquiétant).

*Mi—*v et a, être en grande sollicitude ; être en appréhension, se défier ; méfiant, soupçonneux. *Mampi —*éveiller des soupçons. *Mifampi —* ou *mifan—*se méfier les uns des autres. *Ampifanahihina* p, réc, en qui on fait naître de mutuelles défiances. *Man—*, ou manahinahy avec *n* euph, apporter une grande attention, surveiller, prendre ses précautions, user de défiance, *raha misy mi—ol fandrao mamosavy, dia hoy ny ol, «man—andRanona hamosavy izy »* : si q se défie d'un autre (com sorcier) voulant l'ensorceler, on dit, « il surveille un tel de peur de ses ensorcellements ; *anahiahiana*, ou anahinahiana, m. rel. » On dit aussi *Min —* examiner avec soin, prendre une affaire en considération &c, *min— lava ny z atao, mizaha izany ;* diff de minahy, minahinahy, V nahy.

Adv *An' ahiahy*, avec crainte, avec précaution, avec méfiance, *mandeha . Am-panahy*, dans l'esprit, en esprit, *latsaka,—ny anatra natao* : avis (non tombés à terre) mais tombés dans son esprit et pris en considération. *Am-panahiana* (ou *amy ny fanahiana*). soigneusement, avec inquiétude *manao—*, miasa tany n' ol izy ka manao—,

fandrao alai'ny tompo na ny tany na ny vokatra.

AHIAHI-SOA, nom donné à une femme enceinte (com on dit en fr. qui est dans un état intéressant); *ny be vohoka fiahy, ka dia atao hoe—.*

Ny ahiahy tsy mba nihavanana: défiance et parenté ne vont pas ensemble, pvb, se dit de ceux qui conçoivent à faux de mauvais soupçons et se défient de leurs parents, ceux-ci les rejettent en disant le pvb. *Miamboho aho ahihin' ol, manatrika aho miahiahy ol*, je tourne le dos on me suspecte, je fais face je suspecte, pvb, se dit par ceux qu'on suspecte à faux et qui ne savent comment faire pour faire taire les mauvaises langues; ils répondent par ce pvb, et vont leur train. *Fatra-pifehy, trano, fangalarina ; ary fatra-piahiahy ol mamosavy* : un voleur de profession excelle à barricader sa maison et un sourcier excelle à se défier d'autrui, pvb; se dit contre ceux qui excellent en défiance en soupçon cet excès étant une marque qu'on devrait se défier d'eux.

AHIA, p de hia, avec quoi on amaigrit, (ou hahia s abstrait, la maigreur), pris com rac. seconde, forme des dérivés.

AHIAZO (ou hahiazo) op.— *kely ny omoinao fa efa diso marika* : amaigris un peu ton bœuf car il dépasse la mesure (court risque de mourir par son trop de graisse). *Ahiazina* p, (ou hahiazina), *ol n—ny aretina* : q amaigri par la maladie qu'il a faite, (ol. no hahiaziny ny aretina, se dit également) ; *fahiazina*, h, de ce p *na omby na ol, homana tsy mety velona tsara, tsy mety matavy*, dia—: bœufs ou gens qui mangent bien et ne profitent pas, n'engraissent pas, sont des —, ou reki-tampisaka.

Prend *mi...man.*

Mi — être amaigri, s'amaigrir. *Man* — amaigrir (comme mampahia); *anahiazana* m. rel, *ny fanakelezan-kanina no—azy*: moins de nourriture donnée est un moyen de l'amaigrir.

AHINA, rac de l'adj. *mahina*: plein de sollicitude, d'anxiété, effrayé, muette *na* ajoutée à *ahy* forme la rac. de ce adj. et en explique le sens); *ny mpanao sca no m—, androa miova ny fanao ny am-piana-kaviana, am-bahoaka; ny ol ratsy m— ny atao ny* : les gens de bien sont soucieux de leur réputation, dans la parenté, dans le public, ils craignent de devenir autres; les mauvaises gens sont effrayées de leurs actes ; V *mahina*, qui forme d'autres dérivés.

AHINO, op.— *tsara ny soa natao nao, androa mitambotsotra hianao ka very soa atao, hoy ny andriana sy ny lehibe*: que tes belles actions soient ton souci, de peur que tu déchoies et que tu en perdes la récompense, etc. *Ahinina* p. *mbola tsy mahalala fomba, mbola adala ny zana' tsika, ka — ho mahimahina hiahy tena, saokoa mba ho hendry* : notre enfant ne connaît pas encore le fond des choses ni des personnes ; il est encore neuf, il faut éveiller son attention et le rendre un peu soucieux de sa personne et de ses actes.

Prend *mi* et *man*, (comme ahy.) *Mi—, man—*, (sens de miahy, mitandrina, mitaiza, misakana azy tsy ho simba); *ol tsy man—ny zana'ny akory ka avela ny hanaramoron-kady* : gens insouciants qui laissent seul leur enfant longer le bord du fossé ; *rahefa mi— ny raiamandreny dia maneky ny fanahinana ny zaza* : lorsque les parents sont pleins de sollicitude au sujet de leurs enfants, ceux-ci se rangent à cette direction, (toy ny hoe, rehefa miahy ny raiamandreny dia maneky fiahiana ny zaza, sahala ireo, mais cette seconde manière de dire est plus reçue maintenant).

Voalavo mihazakazaka andro ka m— ny atao ny ; rat qui court le jour, appréhendé au sujet de ses rapines de nuit, pvb. se dit des voleurs de nuit et autres mauvaises gens ; la conscience de leurs actes les inquiète et les poursuit, quand même ils ne sont pas encore tombés entre les mains de la justice. *Ahino* (mieux *hamahino*) ny vahoaka ho *mahina* amy ny fanompoana, tsy ho tafandri-mandry na hatory maraina *Ahinina* : n — ny reny ny zaza (no *hamahininy*), ka *niahina* maneky, ka tonga *mahina*.

DW. met mahina à hipahina comme s'il

dérivait de *hina*, c'est une erreur, (V ce mot qui donne deux dérivés semblables à ceux de hina : op. hino ou *ahino*, p hinina ou *ahinina*, mais qui ont un sens diff.) *ahino sy ahinina* de ahina, dia fanao taloha, ny *mahino* sy ny *amahino*, no fanao ankehitriny ; kanefa samy fiahina ireo, na fiarovana, na fitaizàna ; ary ny ahino sy ny ahïnina dia manazo koa ny fampihinam-bahoaka : no hihiny ou nahihiny ny lehibe ny vahoaka ka nihina.

AHITRA s, 1° n. générique des herbes ; 2° ordures ; épluchures ; 3° le *placenta*, syn, tavony.

AHI-BAHOAKA, (herbe de tout le monde), le *ténina* dont on couvre les cases.

AHI-BANO, herbe dont on fait des chapeaux, aquatique ; on l'appelle aussi *orindany* (qui prend racine par le bout, la tête, de ses tiges), miorina ny loha ny ka maniry ny lany ny.-

AHÏ-BITA, plante aquatique qui entrait dans la composition des purifications.

AHI-BOANJO, herbe qui croît parmi les voanjo.

AHI DRANO, nom générique des plantes aquatiques.

AHI-DRATSY, 1° nom de la plus mauvaise herbe des rizières ; 2° nom générique des mauvaises herbes.

AHI KONGONA, l'herbe punaise par l'odeur.

AHI MAFANA, (herbe chaude), plante médicinale; sa feuille et sa racine prises en infusion contre les vers.

AHI-MOKA, ou fingio-moka, (moustiques s'y reposent le jour), plante aquatique; on en fait des liens.

AHI-PALANA ou *fa*lana, plante rampante au bord de l'eau, réputée excellente pour engraisser les bœufs.

AHITR' AKOHO, plante médicinale; on la mâche et on l'applique aux blessés.

AHITR' AKONDRO, (qui croît parmi les bananiers).

AHITR' OMBY, (qui se donne d'ordinaire aux bœufs).

AHI-TSOROHITRA, (herbe des alouettes, où elles fond leur nid); sa tige est rouge.

AHITRA MANIRY AN-TANETY, n. générique des plantes non aquatiques.

AHITRA SARINKAZO, n générique des plantes arborescentes.

On met ici la liste des herbes (connues), pour deux raisons: 1° pour qu'on puisse facilement la compléter: elle est très incomplète, il y a un grand nombre de mots nouveaux à y ajouter ; 2° cette liste, et une autre des bois à *hazo*, offriront une idée du règne végétal. Les abréviations: *arb.* pour arborescente, *aq.* pour aquatique.

Adalavatana. aq.
Aferontany
Aikia, arb.
Amberivatry, arb.
Ariandro, arb.
Avoko,
Berobéroka,
Borona, arb.
Dingandingana, arb.
Elatrakoho,
Falana,

Famoha,
Famonodindo,
Fandrodahy,
Fandrotrarana,
Fanerana, arb,
Fantaka, arb.
Farimaty
Fary, arb.
Farimanga,
Fatsinakoholahy, arb.
Fiandrilavenona,
Fiahana,
Fingomoka, aq.
Fitohizambalala,
Foritramhoa,
Fotsivolomanokana,
Handrorangy,
Hanitrampantsaka,
Hanitrombalahy,
Haravola,
Harefo, aq.
Havoha (fotsy) arb.
Hazondrano, aq.
Hazonosy,
Herana, aq.
Hery, arb.

Horobe, arb.
Horona,
Karepoka,
Kelifodra,
Kelivoloina,
Kelimanjakalanitra, arb.
Kilaolaonitany,
Kidiadivorona,

Kifolona,
Kijejahahy, (manjinidravina).
Kitsangana,
Korojy,
Kotoraisy,
Laingo,
Lanjananahary, arb.

Ampanga. arb.
Anamatavy, aq.
Anana
Antsoro
Roimemy, arb.
Roy, arb.
Rongony, arb.
Sabotraka,
Sahondra,
Saingiona,
Sangasanganandevolahy, arb.
Sarindrintoho.
Sodifafana, arb.
Soikely,
Solila,
Somangy, arb.
Songosongo, arb.
Tambolo,
Tanantanana, arb.
Tandrokosy, arb.
Tantamo, aq.
Tantangindrano, aq.
Tapabatana, arb.
Teloravina,
Telorirana, aq.
Ténina,
Tongolondambo,
Trebotrebonamboa,
Tsantsambaitra, arb.
Tsiafakomby, arb.
Tsikirity, arb.
Tsikobondanitra,
Tsilavondriana, aq.
Tsilavondrivotra,
Tsilondraketra, arb.
Tsimbolovolo,
Tsimparganamalona, arb.
Tsimparifary, aq.
Tsimpelana,
Tsipoapoaka,
Tsindahoro, arb.
Tsindrodrotra,
Tsingiodongiodona, arb.
Tsinkerankerana, aq.
Tsinkiobonkiobonandatra,
Tsiriry. aq.
Vahy, arb.

Vahimpasika,
Vahimpisorona,
Vahivoraka, arb.
Valantendro, aq.
Vahona, arb.

Lavaravina, Varimangatsiaka,
Lefondambo . Vatofosa,
Lelaosy, Vendrana, aq.
Lohakoho, aq. Vero,
Loviantsahona aq. Vikia,
Madioranoiray, Vilomboaroy,
Maitsoririnina Vinda,
Manaramoty, Voaléfoka, aq.
Mandadiana, aq Voamaintilany,
Marefolena, Voampo, arb.
Masinankorona, Voanatsindrana, arb.
Masonomby, Voangivy, arb.
Modiamodia, Voaroisaka, arb.
Nifinakanga, Vohokomby, aq.
Ovirandrana, aq. Volokotona, aq.
Ovy, Volondrano, aq.
Oviala, Volontany, aq.
Ovimbazaha, Vontendro, aq.
Ramiary, arb. Voriravina,
Rambiazina, arb. Voroy,
Ramilanona, aq. Zozoro, aq.

AHO, pr. je, moi ; *handeha* —: j'irai ; se met après le verbe ; V zaho qui en dérive et forme des dérivés.

Prend *mi*.

Mi—être égoïste, tout rapporter à soi et ne pas tenir compte des autres, s'enticher de soi-même ; être entier dans ses idées, ne faire qu'à sa tête ; tenir mordicus envers et contre tous, à tort ou à raison, (se prend en bonne et mauvaise part) *maditra amy ny marina, alai'ny olona ny azy dia mi—ny azy izy* : *tsy matahotra anao aho, atao ko tsy mahazo ny ahy hianao. hoy izy* : entêté avec raison, si on lui prend son bien, il parle en maître et affirme son droit : je ne te crains pas ; je te dis que tu n'auras rien de ce qui est à moi : *hita tsy mety ny azy, ka anariny ny ol, dia mitohikia eo izy, itompoa'ny ny azy, ibontoloa'ny eo, izany no mi*—: il est évident qu'il a tort ; on le lui dit, il n'en est que plus obstiné et plus entier dans son idée dont il ne démord pas ; (sens de mitompo teny fantatra, mankasitraka ny azy ; différent de mizaho, se vanter etc.) ; *iahoana* m. rel. *tsy adala tsy akory, fampanao ditra, manao hery ny, ny azy no— itompoana* : il n'est pas du tout fou, mais il est tenace, forçant le droit, se montrant égoïste et entier au sujet de tout ce qui le touche.

AHOANA p. qu'on fait sien, qu'on agrée, à quoi on adhère, dont on s'engoue, (sens de sitraka, ekena, itompoana) ;— *daholo ny azy, na tanimbary, na andevo. na omby, na vola,— daholo ho azy, anaovan' ditra ny an'olona tsy mba isaina* : il s'engoue de tout ce qui est à lui, rizières, esclaves, bœufs, argent, tout cela lui est à cœur et il y tient mordicus, sans faire cas de ce qui appartient aux autres ; — *'nao izany ? —'ko, hoy izy, rahefa teli'ny sy sitra'ny : tsy –'ko, hoy izy, raha tsy inoana, tsy ankasitrahana* : qu'en penses-tu, cela te plait-il ? Agréé, dit-il, si la chose lui va et qu'il y adhère du fond du cœur ; peu m'importe, cela ne me regarde pas, dit-il au contaire, si la chose le trouve incrédule et ne lui convient pas ; *z z tsy—, tsy ahinakosa iny. z vita tsy— intsony* : une chose sur laquelle on n'a plus à se prononcer, dont on ne se préoccupe plus, c'est une affaire finie ; *ny atao ny ol. tsy azo — ka hianao indray mba hanao vava ratsy* : le dire ou le fait des autres est chose dont on ne se mêle pas, et voilà que tu y mêles de méchantes paroles ; *tsy azo—ny zanak'ao, fa maditra loatra* : on ne peut plus s'occuper de ton enfant, il est par trop entêté ; *ny teny nao nenti'ko tamy ny ka tsy—'ny* : je lui ai porté ta parole, elle n'a pas été prise en considération par lui. *Ahoina, p. — 'ny mafy ny azy tsy ialany ny ditra ny:* il revendique avec force ce qui est à lui et n'en démord pas ; *ol tsy azo —: tsy azo ampanavina z, tsy azo anarina* : q à qui on ne peut rien faire agréer : ni chose à faire ni avis à suivre, *Ahoy* op, — *ny anao, ka mihevera tsara, androa lasan' ol. ny fanana' nao* : revendique ce qui t'appartient, mets là tes meilleures réflexions, de peur que ta fortune ne s'en aille à d'autres.

AHOAHO, fd, s, égoïsme outré ; entêtement stupide, porté à l'excès ; sotte confiance en soi-même ; hardiesse à conjecturer, interpréter selon sa petite manière de voir : diff.

de hahohaho. *Mi* — 1° être outré dans son entêtement ou dans son égoïsme, ne faire qu'à sa mauvaise tête ou sa pauvre tête ; 2° exprimer son sentiment à temps et à contre-temps, envers et contre tous ; se prononcer sur tout à tort et à travers ; ramener tout à un point de vue, à une idée fixe, (sens de manao tsaho, manao kitoatoa, manao an-jamba) ; *mi — ny ol mpanao botraikia* : *ny azy tsy to, ny azy tsy ampy, ka asesi' ny hiany itompoana* : les faiseurs d'obstination (pour le plaisir d'en faire), quand elle va contre la vérité, qu'elle accuse une lacune dans leur esprit, et qu'ils la mettent en avant quand même en tenant mordicus, font le mi — ; *raha ny lehibe mi— foana, mandositra ny vahoaka, tsy misy mety ho fehezina ny ol; manao vava be, izay sendra ny vava ny avoaka ny, ary tsy zaka ny ol. izany* : lorsque les grands font trop les autocrates, le public s'enfuit, et personne ne veut rester sous leur dépendance ; ils font la grande bouche, force paroles et paroles forcées ; tout ce qui se présente sur leurs lèvres est lancé ; on ne supporte pas cette manière ; *vory betsaka ny ol. ka mi — be hiany, samy mamoaka ny sitra' ny, samy milaza ny filaza ny* : beaucoup sont là réunis et se prononcent à l'envi (sur la ch en question), chacun exprimant son sentiment, chacun disant son mot ; *mi — amy ny tao z atao, na tsy fahalalàna ny rarina, na tsy mahavita tandrify ny atao ny, na maty arika, na tsy ampy hevitra mahitsy, dia mi — foana izy* : soit ignorance du convenable, soit impuissance d'attendre ce qu'il croit à sa mesure, soit oubli, soit enfin lacune dans son esprit ; il est maladroit dans tout ce qu'il fait. On dit aussi *min* — pour *mi — ; min — foana ny vava ny, tsy mahay miteny ka min — mahareninà* : il est assommant quand il parle ; il ne sait pas parler ; s'il le fait il assourdit de ses sottises, (il a toujours son *je*, son *moi*, à la bouche).

AHOAHOINA, p, *kabary tsy azo —* : affaire sur laquelle on ne dit pas encore ce qu'on pense, (ou bien on n'a plus à se prononcer), comme tsahotsahoina ; *dia — ny vahoaka vory eo ny teny tsy vaky, ka rarà- ny ny lehibe, « aza — 'nareo ny teny n' andriana, aoka hiseho »* : le public rassemblé interprète à son gré la parole du roi avant d'en connaître la teneur, ce que les grands empêchent « ne faites pas de vaines interprétations, attendez qu'elle vous soit manifestée ; *—'ny izay teny rehetra, tsy manafina teny:* il se prononce sur toute affaire, (il tranche sur tout à temps et à contre temps), il ne sait pas contenir son sentiment.

Diff. de *mizaho* : mandoka tena manandra-tena, malaky milaza tena, tsy mba miandry ny ho lazainy ny ol : *miaho* : mankasitraka ny azy, mitompo teny fantatra, maditra.

Miaho ny azy izy ; ny azy hiany no masina, no tovina, no sitraka. Be no eo ka *miahoaho* samy milaza « ahy izany », kanjo tsy azy, totofa' ny ny marina ; ary ny iray dia mitana ny azy marina, *ahoi' ny* ny azy, diri' ny ; « sanatria », hoy izy, ny ahy tsy omeko azy : bon nombre d'individus sont là, et chacun exprime ses prétentions à la chose en question, c'est à moi », mais ils couvrent (de mensonges) la vérité ; alors celui qui a le droit pour lui tient ferme, affirmant avec autorité sa propriété, « Dieu me préserve d'une telle folie, dit-il, je ne leur cède rien de ce qui est mien. *Miahoaho* ny vavambahoaka : tsaho be izany, tsy hita alaina, toa marina, toa tsy marina. *Miahoaho* ny fiteny, manao vavan' ny zanakalo : tsy adala tsy hendry, mitompo teny fantatra : raha tsy ny azy no to dia tsy mancky, tsy ampy ny hevi' ny kanefa diri' ny ihany. *Ahoina* : kabary tsy azo—,—' ny izy tompo ny hiany ka tsy — ny lehibe, tsy — ny vahoaka : cause qu'on ne peut soutenir, il est vrai qu'elle est fort du goût de l'ayant cause, mais ni le public ni les grands ne l'agréent. Natao *ahoana* ny raharaha ? *Nahoina* tokoa, hoy izy, (sens de natao sitraka, natao telina, noherezina, natao ny dia natao ny, ça été enlevé : nahoiana tokoa, ou bien *nahoy ny* V ahoy.

AHOANA, conj : comment (*quâ mente* du latin), pourquoi, à quoi bon (*quid adme)*; adv. eh bien, quoi, que vous-plaît-il, qu'y a-t-il, oui, &, en ré-

ponse à q qui appelle ; (paraît être le p. d'*aho,* pris conj ou adv); *raha antsoina, mamaly hoe, — raha sitraka, raha tsy sitraka dia tsy mamaly :* q appelle, on lui répond. — si on donne l'adhésion à son appel, sinon on ne répond pas ; son passé *nahoana,* pourquoi, &, — *no tsy manao izany*: pourquoi n'as-tu pas fait cela ? — *aza !* pourquoi pas !

Jadis, quand on était appelé, on répondait *inona ?* Mais Andrianampoinimerina, qui s'occupait aussi du langage, n'a plus voulu qu'on dit inona dans ce cas là ; il a donné la préférence à *ahoana*: Aza manao inona, hoy izy ; *ahoana tompoko e,* no atao, hoy izy ; raha misy manao *inona*: andeha minona, hoy izy : ne dites pas *quoi ?* mais dites *agréé monsieur* ; (et jouant sur l'autre sens d' inona, action de minona, boire le tanguin, il ajoute) : si vous répondez *inona,* on vous dira : allez *minona,* boire le tanguin.

Cet *ahoana* en réponse à un appel est pour *ahoa'ko,* agréé par moi, et *ahoa'nao ?* qu'est ce qui pourrait vous agréer de ma part ?

Prend *man, mampan, mifampan ;* on dit aussi *manao*—, et *mifanao* —.

Man — kosa izany ? Comment cela ? *man — hianareo ?* Comment vous portez-vous ? *Mampan* — entraîner des conséquences, (produire un comment), *hanao izany aho ka mampan* — ? je ferai cela, oui, et *quid inde* du latin. *Mifampan — hianareo mianadahy? efa tsara tsy mifaninona ny fihavana'nay :* où en sont les rapports entre vous autres frères et sœurs ? ils sont bons, notre parenté n'a plus ombre de quoi que ce soit qui l'obscurcisse, *mifanao* —, même sens. *Manao* —: 1° terme de politesse quand on se rencontre, pour se saluer et se demander des nouvelles de la santé, *manao— hianao,* com. *man — hianao* ; 2° répondre *ahoana,* quand on est appelé, interrogé, et s'empresser de se rendre à l'appel, ou de donner satisfaction ; 3° répondre *ahoana* d'un autre ton, ne pas se rendre à l'appel, ne rien faire de ce qu'on désire; *tsy tia' ny vahoaka ny mpanao —: antsoina, anarina izy, ka mamaly hiany —, kanefa tsy manatona anay tsinona, hoy ny mpiantso* : le public n'aime pas ses diseurs d'un *oui* (qui est *non*): on les appelle, on les avertit, ils disent oui, et ne bougent pas, n'en font rien, dit celui qui les appelle.

Ahoan' amin' ahoana, quoi qu'on dise quoi qu'on fasse : *n — nataо ny ol, tsy maintsy ho tonga any izy*: quoi qu'on ait dit, quoi qu'on ait fait, il ira et arrivera : *tsy azo — ny ankizy nao fa mafy sofina*: on ne peut rien faire de ton ankizy, on ne sait comment l'entreprendre, c'est un entêté, un indomptable.

Tsy azo *ahoana* ireo ankizy, (sarotra irahina, be sitra-po); tsy azo *'ahoana* io ahy io, (tsy azo samponana, tsy azo sakanana). *Ahoana* foana no atao ny raha tsy sitra ny ; mandà izy, tsy *ahoa' ny* ny zavatra ; « *ahoa'ko izany* ? », mafy sofina, mpanao as' azy : il répond un *oui* menteur, quand la chose ne lui plaît pas ; il se refuse en réalité ; il n'agrée pas la ch. « que m' importe à moi, est le sens de sa réponse », il est dur d'oreille et disant volontiers, c'est son affaire. Fanajana ny *ahoana,* raha mamaly fanontaniana ; ary tsy fanajana ny *inona,* fanao ny ankizy ; inona, mety hiany raha manonta ny z tsy fantatra.

AHOHY, p de hohy, *avec quoi* on gratte et rejette la terre, on déterre, on découvre, on creuse : fg, *comment* on sonde q, *par quoi* on lui arrache les vers du nez ; — *ny tàna'ny (ny voalavo) ny tany, ary ny vava ny no mandoaka*: c'est avec ses pattes que le rat gratte et rejette la terre (quand il fait son trou) et son museau creuse et perce en avant ; *aza — miakatra ny tany avy amy ny lava-bary, fa manditsika ahy, ahohazy mianavaratra na mianatsimo, hoy iley ao ambony, mantsy ny mpihohy :* ne rejetez pas ainsi en haut où je suis, la terre du trou à riz que vous creusez, mais jetez-la par côté, au Nord ou au Sud. dit &, autrement vous m'aveuglez ; — *ny sain-dRanona ny fanahin-dRanona, ahita'ny izay toetry ny fanahy ny* : adresse et finesse mises en jeu par un tel pour pénétrer la pensée de tel autre, et voir sa portée d'esprit.

(A suivre)

N° 4. 4e Trimestre 1902.

VOL. I

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE

L'ACADÉMIE MALGACHE

Fondée le 23 Janvier 1902
par arrêté du Gouverneur Général

Philologie. — Ethnographie
Histoire. - Croyances. - Traditions. - Légendes
Institutions politiques et sociales
Lois et coutumes.

TANANARIVE
Imprimerie Officielle de la Colonie

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1902

Présidence de M. G. JULIEN

Le réunion d'octobre, qui devait se tenir régulièrement le jeudi 9, n'a pas eu lieu, en raison du déplacement du secrétaire général, président p. i., parti en mission sur la côte Est pour une durée de trois semaines.

A la séance du 13 novembre, assistaient tous les membres titulaires, sauf MM. Baron, Sescau, Vernier, Jakobsen, absents de Tananarive. MM. Deschamps, chef du service de l'enseignement, et Mondain, directeur général des écoles protestantes françaises de l'Imerina, membres sociétaires, étaient, pour la première fois, présents aux travaux de la compagnie.

Le président fait la lecture du procès-verbal de la précédente séance, comprenant les solutions prises en vue de répondre à la lettre du directeur de l'enseignement, en date du 6 septembre, et posant à l'Académie la question : « La langue hova doit-elle être enseignée dans toutes les écoles indigènes de Madagascar de préférence aux autres dialectes locaux? » Profitant de ce que M. Deschamps assiste à cette lecture, le président ajoute que le récent voyage qu'il vient d'effectuer à la côte Est l'a confirmé entièrement dans l'opinion émise par ses collègues, au cours de la séance du 11 septembre. Le grand kabary de Sandrantsibona, tenu à l'occasion de l'ouverture du premier tronçon du chemin de fer, a été une circonstance unique de voir réunis sur un même point des représentants de toutes les tribus, lesquels ont, successivement, par la bouche de leurs chefs naturels, adressé au Gouverneur Général les assurances traditionnelles de fidélité et de dévouement. Or, ces orateurs, d'origines pourtant très diverses, n'ont parlé qu'en hova, prouvant bien que c'est ce dialecte qu'ils considèrent comme seul utilisable en une circonstance où il s'agit d'être compris d'une multitude aussi mêlée que celle réunie ce jour-là. M. Berthier, qui a longtemps résidé en différentes localités de la côte Est, appuie cet avis, en ajoutant que si les indigènes betsimisaraka, et, en général, tous ceux du versant oriental, parlent entre eux le dialecte local, ils ne recourent jamais qu'au hova, dès que, pour leurs affaires de commerce ou autres, ils doivent écrire des lettres, établir des comptes, rédiger des engagements, etc.

M. Julien lit ensuite deux lettres émanant du P. Caussèque et de l'administrateur Raybaud, au sujet des réformes orthographiques dont le P. Malzac s'est fait le promoteur. Le F. Raphaël a rédigé sur ce même sujet un mémoire complet, et il est décidé que ces divers documents seront réunis en un même dossier pour faire incessamment

l'objet d'un examen approfondi. En raison de la possibilité qu'il y aurait à trancher tout de suite certains points qui réunissent l'unanimité des avis, le président propose d'ajouter, jusqu'à nouvel ordre, une séance extraordinaire aux réunions mensuelles du deuxième jeudi, afin de n'y discuter que de l'orthographe malgache, mais la majorité des membres estime que les séances ordinaires suffiront pour mener tous les travaux à bonne fin et formule l'avis que la prochaine réunion devra être surtout consacrée à la question des réformes orthographiques.

Continuant le dépouillement de la correspondance, le président fait savoir que le Gouverneur Général a prescrit des recherches en vue de découvrir l'emplacement exact des ruines signalées dans la vallée de la Sakaleona, si elles existent réellement.

Dans une intéressante communication dont il est fait lecture, M. l'administrateur Bénévent, membre sociétaire de l'Académie, rend compte des enquêtes minutieuses auxquelles a donné lieu le questionnaire rédigé par M. Gautier, dans le but d'obtenir des éclaircissements sur certains points de l'histoire des Antaimorona, telle qu'elle est exposée dans les manuscrits en caractères arabico-malgaches dits *sora-be*, dont le distingué professeur a découvert la clef. Ces questions, que M. Jully avait transmises, il y a plusieurs mois, à M. Bénévent, sont à peu près élucidées maintenant, grâce à M. l'administrateur-adjoint Vergely, dont le zèle persévérant est recommandé par M. Bénévent à l'attention de l'Académie. Le président met aux voix une proposition tendant à remercier officiellement ce fonctionnaire. Cette motion ayant réuni toutes les approbations, le secrétaire général adressera à M. Vergely, par l'intermédiaire de son chef hiérarchique, une lettre pour le féliciter de l'empressement qu'il a mis à recueillir, dans un but d'intérêt général, les éléments d'histoire locale qui permettront à M. Gautier d'achever un travail déjà très avancé.

Le président lit une lettre par laquelle le secrétaire de la *Royal Society of Arts and Sciences de l'île Maurice* annonce à l'Académie Malgache que cette société est heureuse d'entrer en relations avec la compagnie et qu'elle accepte l'offre d'échange des publications respectives qui lui a été faite. M. Julien donne ensuite communication de certains passages d'une lettre personnelle, où M. Emile Duruty de Grandpré l'entretient de sa *Bibliographia Madagascarica*, pour laquelle il a réuni tous les matériaux et qu'il se dispose à publier prochainement. M. E. Daruty de Grandpré annonce également qu'il a prié Mlle Leblanc, directrice de la *Revue historique et littéraire de l'île Maurice*, de faire le service régulier de ce périodique à l'Académie en échange du *Bulletin trimestriel* ; il ajoute qu'en ce qui le concerne il fait don à la compagnie des quatre seuls numéros parus d'une revue qu'il avait fondée à Paris, en 1897, et qu'il envoie, à titre de simple document bibliographique, espérant, dit-il, trouver, parmi les 2.500 volumes qu'il possède sur les îles Mascareignes, quelques doubles plus intéressants, qu'il se fera un plaisir d'offrir à la bibliothèque. Le président, après avoir énuméré les nombreux titres que possède M. Emile Daruty de Grandpré pour faire partie de l'Académie Malgache, propose son élection en qualité de membre correspondant ; le vote en est immédiatement fait par acclamation.

Le secrétaire général du Comité de Madagascar, en réponse à la demande qui lui avait été adressée au nom de l'Académie, envoie quelques-unes des brochures et publications éditées à Paris, à Londres et en Allemagne, sur la faune paléontologique de la Grande Ile. Ces

documents ont été réunis, dit M. Delhorbe, avec le concours aussi obligeant qu'éclairé de M. Guillaume Grandidier ; ils doivent faciliter à M. Standing le travail qu'il prépare sur les ossements provenant des carrières fossilifères d'Anipasambazimba ; ils sont au nombre de 12 et remis, séance tenante, à l'intéressé.

De son côté, M. Gautier informe la compagnie que, pour satisfaire au vœu qui lui avait été transmis, il a prié l'éditeur Challamel d'expédier au secrétaire général sa thèse sur Madagascar : *Madagascar. — Essai de géographie physique*. Ce remarquable ouvrage, qui doit augmenter si utilement la collection, encore très pauvre, de l'Académie, n'est pas parvenu à Tananarive.

Parmi les ouvrages récemment reçus, figurent : *Ny tantaran' ny firenena samihafa*, par M. Vig, et les *Règles orthographiques de la langue malgache*, publiés, l'un et l'autre, par la Mission norvégienne de Madagascar, et dont le dernier, en raison du sujet spécial qu'il traite, sera joint au dossier des réformes orthographiques à examiner prochainement.

M. Aristide Marre, l'éminent orientaliste et correspondant de l'Académie, a fait don à la bibliothèque du *Code moral des enfants*, extrait de *La morale de l'enfance*, de Morel de Vindé, ouvrage revu et augmenté par lui. On pourrait se demander l'intérêt que présentera un livre de ce genre dans les collections de l'Académie Malgache, si on n'ajoutait que l'appendice qui le complète très heureusement comporte une longue série de maximes et conseils traduits du malais par M. Marre et s'adaptant parfaitement au thème primitif de l'ouvrage. S'inspirant fort à propos de ce que les questions de sociologie et de législation malgaches rentrent dans le cadre des travaux de l'Académie Malgache, M. Boudillon, sous-inspecteur de l'enregistrement et des domaines à Madagascar, a remis au secrétaire général un exemplaire de son *Recueil des arrêts et jugements rendus par la Cour et les tribunaux de Madagascar pour l'application du décret du 16 juillet 1897, portant règlement sur la propriété foncière*. Il faut enfin mentionner dans cette énumération les quatre numéros de la *Revue des colonies françaises anciennes et modernes*, déjà visés plus haut, comme venant s'ajouter aux ouvrages reçus et dans lesquels divers articles, notamment ceux intitulés *L'évolution coloniale de la France* et *Les premiers établissements français dans l'Hindoustan* sont d'une lecture fort attachante et instructive. Il est décidé qu'une lettre de remercîments sera adressée à chacune des personnes qui ont doté de nouvelles unités la bibliothèque de l'Académie.

M. le docteur Villette présente les instruments d'anthropométrie qu'il a reçus de la maison Collin et il fait remarquer que pour en obtenir tous les services désirables, il lui serait indispensable d'avoir à sa disposition les deux volumes des *Instructions signalétiques* de M. Bertillon. Le docteur Villette ajoute que l'acquisition de cet ouvrage, qu'il estime lui être indispensable, ne comporterait qu'une dépense de vingt-cinq francs. Après avis conforme des membres présents, le président s'engage à faire auprès du Gouvernement Général les démarches utiles pour que satisfaction soit donnée, si possible, à ce desideratum.

Après quelques échanges de vues sur la question des réformes orthographiques à introduire dans la langue malgache et la nécessité qui s'impose de procéder à des examens comparatifs avec les idiomes de même origine, notamment avec ceux parlés aux îles Philippines, étant donné, par ailleurs, l'intérêt qu'il y aurait à posséder dans cet

archipel un correspondant capable de fournir des informations techniques, l'assemblée, prenant en considération la proposition du P. Cadet, agrée, en qualité de correspondant, M. Pierre Torra, ancien directeur de la *Normal School* de Manille, établi depuis fort longtemps dans ce pays et connu pour ses travaux sur la linguistique et l'ethnographie.

L'heure étant avancée et l'ordre des travaux épuisé, la séance est levée à six heures.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1902

Présidence de M. G. JULIEN

La séance est ouverte à trois heures précises par le secrétaire général, président p. i. MM. Baron, vice-président, Sescau, le Dr Villette et l'administrateur Berthier, membres titulaires, empêchés, se sont excusés.

Les membres présents sont invités à approuver le procès-verbal de la précédente séance, dont les travaux ont été les suivants :

Dépouillement de la correspondance. — Parmi les lettres reçues figurent :

1° Celle de l'archiviste de la *Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*, informant la compagnie que l'échange des publications respectives a été accepté et que l'Académie Malgache recevra sous peu un gros volume de mémoires, que cette société savante publie environ tous les deux ans.

2° Celle du secrétaire général de la *Société archéologique de Touraine*, acceptant les propositions qui lui ont été faites dans le même sens.

3° L'avis que la *Koninklidje Akademie van Wetenschappen* d'Amsterdam a compris l'Académie Malgache sur la liste des sociétés avec lesquelles elle est en relations d'échanges.

4° L'adhésion de la *R. Accademia Peloritana* de Messine aux propositions qui lui avaient été faites.

5° La réponse également favorable du président honoraire de l'*Asiatic Society of Bengal* parlant au nom du conseil de cette institution et annonçant l'envoi de divers documents en échange des premiers numéros du Bulletin trimestriel de l'Académie Malgache.

M. Cl. Delhorbe, secrétaire général du Comité de Madagascar, aux bons offices duquel le président avait eu recours en vue de procurer à l'Académie diverses brochures ou publications sur les découvertes paléontologiques faites à Madagascar, porte à la connaissance du président que, de concert avec M. G. Grandidier, il effectuera les nouvelles recherches qui lui permettront, espère-t-il, de donner satisfaction au désir qui lui a été exprimé.

Dans une lettre dont il est donné lecture, M. Bianquis, président de la Mission protestante française, formule le vœu qu'il soit procédé,

par les soins de l'Académie, à des recherches ayant pour but de connaître exactement le rôle qu'un Français du nom de Sivel aurait joué auprès de M. Laborde, à l'époque où celui-ci était chargé de la représentation consulaire de notre pays auprès de la cour d'Imerina. Sivel, qui s'occupait beaucoup de navigation aérienne, aurait, d'ailleurs sans succès, construit un aviateur. C'est ce même Sivel qui, le 15 avril 1875, trouva une fin tragique dans une ascension qu'il fit en compagnie de Crocé Spinelli et de Gaston Tissandier dans le ballon le *Zénith*. Les voyageurs furent emportés dans des régions tellement élevées que Sivel et Crocé Spinelli furent asphyxiés. Seul, le célèbre aéronaute, directeur actuel de *La Nature*, fut sauvé, grâce à son tempérament particulier et à son sang-froid. Le président s'informe si, dans l'assemblée, quelqu'un des membres les plus anciennement fixés dans le pays n'aurait pas souvenir du séjour que fit Sivel à Tananarive; aucun d'eux ne pouvant rien préciser à ce sujet, il est convenu que le P. Malzac, d'une part, Rasanjy, de l'autre, se livreront à une enquête auprès des personnes européennes ou malgaches ayant vécu dans l'intimité de notre ancien consul, afin de donner, s'il est possible, satisfaction à la demande de M. Bianquis.

Le courrier renferme encore les lettres de MM. C. Sacleux et J. Torrend, tous deux fixés depuis longtemps en Afrique orientale, remerciant l'Académie de leur élection en qualité de membres correspondants. Une autre correspondance, envoyée d'Hanoï par le président, M. Jully, relate succinctement son voyage en Abyssinie. M. Jully dit avoir vu le P. Léon, directeur de la Mission catholique à Harrar, lequel, fixé dans le pays depuis de longues années, lui a paru très documenté sur toutes les questions d'ethnographie et de philologie. Il ajoute que la compagnie aurait sans doute intérêt à se mettre en rapport avec le P. Léon, bien qu'aucune analogie frappante entre le rameau ethnique que constituent les Gallas et les tribus malgaches ne lui soit apparue. Toutefois, ajoute-t-il, la diffusion des Abyssins vers le Sud jusqu'à hauteur de Mozambique est d'autant plus digne d'intérêt et d'étude que la race a le teint plutôt clair et des traits réguliers lui donnant une certaine ressemblance avec des tribus betsimisaraka du Nord-Est. Dans le but de souscrire aux vues du président et de s'assurer une source d'informations sérieuse dans un pays qui peut ménager d'utiles révélations aux recherches de l'Académie, il est décidé à l'unanimité, sur la proposition de M. Julien, que le P. Léon sera ajouté au nombre des membres correspondants et qu'une demande lui sera faite dans le but d'obtenir de lui une grammaire et un dictionnaire de la langue éthiopienne ou, tout au moins, un vocabulaire. M. Jully parle en terminant de l'intention qu'il a de mettre à profit son séjour en Indo-Chine pour entrer en relations avec la *Société française d'études en Extrême-Orient* et quelques spécialistes des questions ethnographiques et historiques, dans l'espoir de les intéresser aux travaux poursuivis dans le même ordre d'idées à Tananarive.

Le président p.i. dépose sur le bureau les publications et ouvrages reçus. Ce sont:

Les exercices de traduction malgache, un vol. in-12, 120 pages, cartonné, offert par la Mission catholique. C'est un recueil de 77 morceaux choisis de prose et de poésie, écrits en une langue riche et colorée et dus à un professeur indigène de l'établissement scolaire d'Ambohipo. Les exercices de traduction constituent un excellent ouvrage à recommander aux Européens voulant se familiariser avec les tournures élégantes de la langue malgache.

Les Ier et IIe volumes du *Tantaran' ny Andriana*, présentés et offerts par leur auteur, le R.P. Malzac. Ces deux ouvrages, qui sont le fruit d'un long labeur, de patientes recherches et d'une profonde érudition, sont aussi écrits en langue malgache. Le tome Ier s'étend de l'époque légendaire des premières immigrations ayant constitué par leur mélange la race actuelle jusqu'à la mort d'Andrianampoinimerina. Le tome II embrasse la période qui s'étend depuis l'avènement de Radama Ier jusqu'à la mort de la reine Rasoherina (1868).

Le mémoire pour 1901-1902 des *Atti della R. Accademia Peloritana*, fort volume in-8° de près de 300 pages, contenant une dizaine d'articles sur des questions très diverses et dont certains sont accompagnés de très belles gravures. Il faut dire ici que le programme de l'Académie de Messine est vaste, qu'il embrasse tous les sujets d'ordre scientifique ou littéraire et que ses membres sont répartis en quatre classes, selon leurs spécialités, savoir: 1° Sciences naturelles, physiques et mathématiques ; 2° Sciences juridiques et sociales ; 3° Sciences historiques et philologiques ; 4° Lettres, philosophie et beaux-arts.

Collection des procès-verbaux de l'*Asiatic Society of Bengal*, pour les mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet et août 1902, accompagnés de quatre fascicules supplémentaires traitant, l'un de questions anthropologiques, les trois autres d'histoire naturelle, ceux-ci illustrés de belles planches ornithologiques.

Notes on the bashgali (kafir) language, par le colonel J. Davidson, C. B. I. S. C. Ce livre, qui se présente sous la forme d'un bel ouvrage in-8° de 200 pages, est édité par la section historique et littéraire de la même société anglo-indienne, dont les multiples attributions ont été définies comme suit par l'un de ses fondateurs, sir William Jones : « Le domaine de ses investigations aura pour cadre les limites géographiques de l'Asie et, dans ces limites, ses recherches pourront s'étendre à tout ce qui est accompli par les hommes ou produit par la nature. » Les *Notes sur la langue kafir* permettront aux chercheurs de faire plus d'un rapprochement intéressant avec le vocabulaire des populations de Madagascar ; elles constituent un précieux document dans la bibliothèque de l'Académie Malgache.

Madagascar ou l'ambassade française à Tananarive en 1862, par le Dr Auguste Vinson, de St-Denis (île de la Réunion). Poème en vers, dédié à M. Carnot, Président de la République, suivi d'une note manuscrite de l'auteur. Brochure in-8°, 8 pages. — Typographie Gaston Lahuppe, St-Denis, 1889.

Liste des membres et nouveau règlement de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. 1 brochure in-4°.

Le président p. i. donne ensuite communication d'une lettre, par laquelle M. Mondain soumet à la compagnie un travail dont il est l'auteur et qu'il a intitulé : *Un chapitre d'une étude sur les idées religieuses des Malgaches avant l'arrivée du christianisme*. Cette étude sera lue en prochaine séance et soumise au vote de l'assemblée, en vue de sa publication dans le Bulletin de l'Académie.

L'exposé des travaux ayant obtenu l'approbation des membres présents dans la forme où il vient d'être fait, on passe à la discussion des projets de réforme de l'orthographe malgache. En raison du caractère complexe que ce sujet présente, il est décidé qu'un rapport général et définitif sur les vues échangées et les décisions prises ne sera rédigé et publié que lorsque toutes les questions s'y rattachant auront été épuisées.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

INFLUENCE DE LA LANGUE MALGACHE

dans la dénomination des localités à l'île de la Réunion

Il ne nous a jamais été donné d'aller à la Réunion, mais, quand on a vécu de longues années à Madagascar, il est rare qu'au contact des uns et des autres on n'ait acquis sur cette île privilégiée des notions générales d'autant plus intéressantes que presque tous les grands faits de notre histoire maritime et coloniale dans l'Océan Indien ont longtemps eu ce verdoyant rocher pour centre de rayonnement. Les noms de Cilaos, de Salazie, Mafat, etc., en dehors du naturel prestige tiré des sites merveilleux qu'ils évoquent et dont tous les voyageurs parlent avec enthousiasme, suggèrent à ceux qui ont quelque notion de la langue malgache la pensée qu'ils pourraient tout aussi bien se rapporter à des localités de Madagascar. On devine que, seuls, des indigènes de la Grande Ile ont pu forger ces vocables, maintenant altérés par un lent travail d'adaptation à la phonétique française, mais dont, cependant, beaucoup se sont conservés si intacts qu'on n'a aucun effort à déployer pour retrouver immédiatement leur première signification.

Depuis longtemps, nous nous étions proposé d'entreprendre une enquête sur cet attachant sujet, lorsque l'excellent livre de notre collègue M. Jules Hermann, *Colonisation de l'île Bourbon* (1) tomba par bonheur entre nos mains. Les noms d'origine malgache fourmillent dans l'ouvrage et de nombreuses étymologies y ont été patiemment enregistrées par l'auteur. Certaines sont erronées, ce qui est excusable en raison de la défiguration qu'ont subie quelques expressions primitives, et nous aurions sans doute renoncé à notre projet, si de nombreux mots très caractéristiques cités çà et là et non expliqués, ne nous avaient fait entrevoir la possibilité de nous livrer, après bien d'autres, à un grappillage ayant encore son utilité.

M. le gouverneur des colonies Lepreux, qui sait, avec tant d'à-propos donner ses encouragements à tous les travaux philologiques ou littéraires, voulut bien, quand nous lui fîmes part de notre projet, nous en faciliter la réalisation, en nous procurant une belle carte à grande échelle de l'île de la Réunion, qu'il dut à l'obligeance de M. André Blay, conseiller privé et prési-

(1) *Colonisation de l'île Bourbon et fondation du quartier Saint-Pierre*, par Jules Herman, avec préface de M. Louis Brunet, député de la Réunion. Un vol. in-12, 208 pages. — Ch. Delagrave, éditeur.

dent de la Chambre de commerce de Saint-Denis. C'est donc à M. le Secrétaire Général de la Colonie, à MM. Jules Hermann, membre correspondant de l'Académie Malgache, André Blay et Paul Lépervanche, sous-inspecteur des eaux et forêts, auteur de la sus-dite carte, que revient le principal mérite d'une documentation sans laquelle notre travail se fût réduit à bien peu.

En plaçant sous nos yeux la carte si détaillée, si claire, dont nous venons de parler, nous allons, avec ceux que cette question peut intéresser, tenter de restituer le passé de Bourbon dans les souvenirs qu'il a conservés de ses vieilles attaches avec Madagascar, ses habitants et leur langue.

La configuration de l'île est telle qu'on peut distribuer son régime hydrographique en quatre versants ou bassins orientés dans la direction des quatre points cardinaux. Nous allons les étudier successivement, en notant les hypothèses que les localités, rivières, montagnes ou sites aux noms d'allure étrangère ont fait naître dans notre esprit et en donnant pour chacun l'étymologie qui nous aura paru la plus acceptable.

Versant septentrional. — Du massif montagneux où se dresse le piton Benoune (*Benono*) *la grosse mamelle*, vraisemblablement en raison de sa forme spéciale, descend vers le Nord la rivière des Pluies, qui aboutit à l'Océan, à trois kilomètres environ de Saint-Denis, dans la direction de l'Est ; deux affluents de ce cours d'eau portent des noms malgaches ; ce sont la ravine de Quivi et le bras de Tanan. Le premier mot est l'expression *Kivy*, adjectif signifiant *rebuté*, *découragé*, le second *tanana*, traduisant les mots français *bras* ou *main* et désignant par analogie, comme dans notre langue, l'affluent d'un cours d'eau.

M. J. Hermann a, dans une note insérée à la page 54 de son ouvrage, fourni à propos de Quivi les explications qui suivent :

« Au sujet de ce mot de Quivi, M. Guët fait observer qu'il doit venir de qui vive ! Il ne faut pas aller si loin : *Kivi* est un mot malgache signifiant *paresseux*, *découragé*. Le parler de nos premiers colons tenait autant du malgache que du français et les textes officiels eux-mêmes s'en ressentaient, on le voit. Est-ce là un souvenir de la sorcellerie malgache où les bois (et, par suite les bois de Kivy) jouent leur rôle ? En tout cas, à la Nouvelle-Zélande, les naturels désignent sous le nom de *Kivy* un oiseau paresseux qui ne se sert plus de ses ailes ; il se peut qu'à Bourbon le même mot, à l'origine, ait désigné un des oiseaux paresseux aujourd'hui disparus. »

L'étymologie de M. Hermann est parfaitement exacte, car, ainsi que nous venons de le dire, *Kivy* signifie bien *découragé*, *déçu*, *dégoûté*, mais nous pensons qu'il a servi à désigner non des bois ni des oiseaux, mais tout simplement les noirs marrons, qui, fuyant leurs maîtres blancs, allaient dans la montagne chercher un refuge et la liberté. Sans nier le fond de vraisemblance que revêt l'explication de M. Hermann en ce qui a trait à l'oiseau paresseux de la Nouvelle-Zélande portant aussi le nom de Kivy (la langue maori comme toutes celles

parlées dans les archipels de la Polynésie, a quelques mots communs avec la langue malgache), nous pensons qu'il est tout au moins curieux de rappeler ici que les plus anciens voyageurs prétendent avoir vu à Bourbon un oiseau portant le nom de *dodo*, mot qui, en malgache, a une signification diamétralement contraire, puisqu'elle se traduit par *actif*, *prompt*, *pressé*, etc. Voici, d'ailleurs, ce qu'en dit Georges Azéma dans la préface de son *Histoire de l'Ile Bourbon* (1), page 8 :

« Les bois étaient remplis d'oiseaux de toute espèce, si familiers qu'ils se laissaient prendre à la main. A l'époque dont nous parlons, il existait dans l'île, au dire des premiers voyageurs, un très gros oiseau nommé *dodo*, qui était un cygne encapuchonné, ou autruche à capuchon, que Buffon appelle le dronte (*Didus ineptus albido nebulosus pedibus tetradactylis*). »

A ce même sujet, Bory de Saint-Vincent (2) dit dans son L. III, pages 169-170 :

« Le dronte ou *dodo* est un gros oiseau à forme extraordinaire, qui fut observé à Mascareigne et à Maurice par les premiers navigateurs. Cet animal a été détruit. L'oiseau que Leguat nomme le solitaire n'est peut-être qu'une espèce de ce genre. Une troisième espèce habitait l'Ile de France. »

Un autre oiseau de Bourbon, dont il est parlé dans Bory de Saint-Vincent, L. II, page 400, et L. III, page 112, est, sous le nom de *tec-tec (motacilla borbonica)*, sorte de fauvette de Bourbon, décrit de la façon suivante :

« Les mouches étaient communes à cette haute région, ainsi qu'un petit oiseau, qui sautille de branche en branche et qu'on appelle *tec-tec* dans le pays.

« Les insectes que nous avions observés dans les hauts de la rivière des Remparts habitent encore les dernières ambavilles du Gros Morne où le *tec-tec* vient leur faire la guerre. »

Il est non moins curieux de dire que *tec-tec*, sous la forme *tekiteky*, signifie, dans les dialectes de la côte Est, *rapide*, *prompt*, *immédiat* ; c'est parfaitement le mot qui convient pour désigner un oiseau sautillant et se mouvant avec agilité, si bien que les Sakalava désignent aussi sous ce nom le petit oiseau appelé *fitatra* en pays hova.

Mais d'où furent tirés ces noms de *dodo* et de *tec-tec*, d'allure si malgache, puisque l'on est d'accord pour admettre qu'à leur découverte les îles Maurice et de la Réunion ne portaient pas trace de population autochtone ? On est conduit à penser que les équipages des frégates venues les premières dans ces parages avaient à leur bord des mate-

(1) *Histoire de l'Ile Bourbon depuis 1643 jusqu'au 20 décembre 1848*, par Georges Azéma, greffier de justice de paix de Saint-Denis. 1 vol., 360 pp. — Henri Plon, éditeur, 1862.

(2) *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique*, par J.-B.-G. Bory de Saint-Vincent, officier d'état-major, naturaliste en chef de la corvette *Le Naturaliste*, dans l'expédition de découvertes commandée par le capitaine Baudin. 3 vol. in-8° avec une collection de 58 planches grand in-4°. F. Buisson.

lots recrutés à Madagascar et que ceux-ci eurent l'initiative de ces dénominations de plantes et d'animaux, rapportées par les anciens voyageurs dans leurs écrits ou mémoires.

Reprenant notre exploration vers l'Ouest, nous découvrons la plaine de Chicots et celle d'Affouche, que sillonnent les nombreux affluents de la rivière de Saint-Denis. L'un d'eux, le bras Mafio, semble tirer son nom de l'impétuosité de ses eaux ou du caractère abrupt et difficile de ses rives, ce qui, dans les deux cas, a pu faire dire aux noirs désignant ce cours d'eau : *mafy io* (*ceci est dangereux*, *dur*, ?). Quant à la plaine d'Affouche, elle doit certainement d'être ainsi dénommée aux arbres de l'espèce *hafotra*, qui pullulent, paraît-il, dans les forêts de la Réunion. *Hafotra* se prononce à peu près *hafoutch* chez les Betsimisaraka et *hafotsa* chez les Sakalava. Ce mot désigne de même une nombreuse famille de sterculiacées, telles que les *Astrapœa* et *Dombeya*, produisant une fibre textile, dont on tresse des cordes et tisse des étoffes grossières. C'est ce même nom que Bory de Saint-Vincent écrit Affouge (Livre Ier, page 353) en expliquant que le végétal auquel il s'applique est une sorte de figuier qui a donné son nom à la plaine d'Affouge.

« .....Sa pente est roide sur la rivière de Saint-Denis.... ; elle s'élargit enfin et forme alors une sorte de plateau nommé plaine d'Affouge qui, comme les autres plaines de Mascareigne, n'est qu'un sommet élevé ; il tire son nom d'une espèce de figuier, qu'on y trouve abondamment et dont les chèvres sauvages sont très friandes. »

Entre la rivière des Pluies et la rivière de Saint-Denis, se creuse la rivière des Patates-à-Durand, sur les contreforts du piton de Gaulette, dit aussi Mavouse. Ce dernier mot est malgache ; on l'écrit *mavozo* et sa signification dans les tribus côtières est très voisine de *kivy*. La ravine de Quivi, comme le piton Mavouse, ont dû autrefois servir de retraite à ces noirs fugitifs, que les esclaves restés auprès des colons, leurs maîtres, qualifiaient indifféremment de *kivy* ou *mavozo*, les *dégoûtés*, les *paresseux*. La ravine des Patates-à-Durand reçoit sur sa rive gauche un ruisseau indiqué Moufiat sur la carte de M. Lépervanche. C'est bien là certainement un mot malgache, mais son altération est telle qu'on ne peut, sans risquer de tomber dans l'erreur, lui assigner quand même une origine qui reste pour nous douteuse, devant le peu d'indications que nous possédons à son sujet.

Le piton de Sartave, d'où s'élance vers la mer la Grande-Chaloupe, a un nom qui, selon son aspect ou la nature du pays environnant, peut donner lieu à deux interprétations. Sartave peut être la déformation soit de *sary tavy*, *qui simule une cuvette*, ce qui serait le cas si un ancien cratère existait à son sommet, ou seulement une petite vallée suffisamment creusée pour mériter ce nom, lequel s'applique d'habitude aux dépressions humides et abritées où l'on peut pratiquer la culture du riz et autres plantes d'alimentation courante, soit de *saro tavy*

pour *sarotra tavy*, *lieu de faibles ressources, où l'embonpoint s'acquiert difficilement*.

Revenant sur nos pas, nous terminerons avec le versant septentrional, en signalant que le bras d'Amale, qui se jette dans la rivière Sainte-Suzanne, tire indubitablement ce nom des anguilles (*Amalona*), qui doivent ou ont dû peupler ses eaux. Ce même nom est, d'ailleurs, commun dans l'île à plusieurs autres cours d'eau.

Versant occidental. — La chaîne montagneuse qui détermine ce versant se présente sous l'aspect d'une grande accolade, dont le Grand-Bénard (2.895 mètres) constitue la pointe centrale. Les soixante rivières et plus qui dévalent dans une direction unique et parallèle n'offrent que peu d'aliment à notre curiosité. On comprend tout de suite que ce n'est pas dans cette région que les noirs révoltés furent longtemps les maîtres et, seuls, quelques pics aux cimes inaccessibles ont gardé leur souvenir. Le bassin qui nous occupe s'étend depuis Saint-Paul, au Nord, jusqu'à Saint-Louis, au Sud. Deux rivières seulement ont une appellation incontestablement malgache ; ce sont la rivière de Lahemol, se jetant dans l'Océan un peu au Nord de la Grande-Ravine, et celle de Renoune, qui coule presque N.-S. et se perd dans les dunes sablonneuses voisines de l'Etang-Salé. Etant donné que nous sommes dans la partie de l'île qui fut colonisée avant toutes autres, il n'est pas certain que les noms de Lahemol et Renoune aient été ceux de marrons en révolte contre le travail et les blancs, mais il n'importe ; il nous suffira de dire que ces mots sont absolument malgaches et que les indigènes auxquels ils furent empruntés devaient s'appeler, l'un *Lahimaola* (*lahi*, *homme* ; *maola*, *fou*) *le fou* ou *le turbulent*, *maola*, en dialecte hova, — celui que nous avons le moins de chance de retrouver à la Réunion — ayant cette dernière acception, l'autre *Rainony* de (*ray*, *père* ; *ony*, *fleuve*) *le père du fleuve*, noms qui sont encore très usités chez les indigènes de la côte orientale de Madagascar. Le massif montagneux, en maints points boisé, qui domine et enserre de ses contreforts le bassin occidental de l'île nous donne plus à glaner. Les insoumis et malfaiteurs de profession vivaient là en parfaite sécurité dans des grottes inexplorées, des fourrés impénétrables et sur les cimes vertigineuses d'où les fameux détachements (1), même lorsqu'ils étaient commandés par des intrépides, comme l'inoubliable Mussard, ne parvenaient que rarement à les déloger. Cette partie culminante de l'île ne fut donc vraiment connue des Européens que lorsque la résistance des derniers marrons qui s'y étaient si longtemps maintenus fut entièrement brisée. Comme c'est une loi observée chez presque tous les peuples, les montagnes, les fleuves et autres grands accidents du sol furent désignés par ces premiers hommes sous des vocables rappelant un de leurs

(1) Patrouille de volontaires chargés par le gouvernement de parcourir l'intérieur de l'île à la recherche des noirs marrons. Voir *Bourbon pittoresque* (Œuvres choisies de Eugène Doyot). — Paris, Challamel, 1878.

traits caractéristiques. Bien des fois aussi, le repaire enfin conquis où succombait un chef, l'endroit où s'était longtemps maintenu le prestige d'un champion de la révolte noire, les lieux témoins d'une phase mémorable de cette longue lutte entre les deux éléments rivaux, conservaient les noms de ceux qui les avaient illustrés par leur héroïsme ou par leurs prouesses. C'est pourquoi nous trouvons ici un vaste champ de souvenirs à exploiter.

Escaladons d'abord les cimes escarpées surplombant le Brûlé-de-Saint-Paul, où se dressent superbement le grand et le petit Bénard ; nous nous trouvons en des régions aussi bien dénommées que possible, car *Be nara* signifie *très* (*be*) *froid* (*nàra*) et nous sommes en effet par 2.607 et 2.895 mètres d'altitude.

Bory de Saint-Vincent dit à propos de ces pics qu'il orthographie Bénard (page 245, livre Ier) et quelquefois aussi Bernard :

« Trois monts, placés au milieu de l'île, prouvent qu'on avait déjà observé qu'elle a trois points plus élevés que les autres : le piton des Neiges, le Bernard et le Volcan. »

Et dans son livre III, pages 109 et 110, faisant une peinture du Bernard et des cavernes qu'on y rencontre, il ajoute :

« L'une des cavernes, bien plus sûre que les autres, a quinze pieds de profondeur sur quatre ou cinq de large. Un peu d'humus végétal en forme le sol et des pommes de terre croissaient dans cet humus. Ayant voulu creuser pour en arracher quelques-unes, je trouvai des ossements humains, confondus avec des os de cabris. Sans doute, c'étaient les restes de quelques infortunés chasseurs ou de marrons, qui, égarés et sans secours, avaient fini dans ces solitudes une vie pénible et y avaient laissé leurs débris confondus avec ceux de leur proie. Dupetit-Thouars m'a dit avoir aussi trouvé, dans son voyage au Brûlé de Saint-Paul, un cadavre décomposé. Ainsi, les lieux inaccessibles d'une île à peine conquise par l'homme ont été déjà le théâtre et des misères qu'il éprouve et de celles où il réduit ses semblables. »

Page 32, à propos du cap Bernard, M. J. Hermann est amené à parler du mont qui nous intéresse ; voici en quels termes il le fait :

« Ce nom de Bernard est une corruption du mot malgache *Benare* (sic), *beaucoup froid, où il fait froid.* Le nom de Benare a été appliqué aussi et est resté à une cime de Bourbon, la plus élevée après le piton des Neiges. Pour distinguer la montagne de Saint-Denis du vrai Benare, on a pu dire d'elle à un moment *Tsimbenare* (*qui n'est pas le vrai Benare*) d'où, peut-être, Saint-Bernard. »

Tout en reconnaissant que l'étymologie de M. Hermann est exacte en ce qui concerne l'expression *Benara* elle-même, nous ne le suivrons pas dans son explication touchant le cap St-Bernard, qui ne serait, d'après lui, que la déformation de *Tsy be nara*. Si des Malgaches avaient, comme il le pense, voulu établir une différence entre deux montagnes d'inégale importance, ils eussent, sans conteste, recouru à un autre moyen, celui par exemple de dire *Be nara kely* (*Petit-Benara*), pour la montagne de Saint-Denis, à moins que le cap Saint-Bernard ait de tout temps été ainsi désigné par les colons de Saint-Denis, ce

qui nous paraît fort admissible car il n'y a aucune raison pour que le mot froid (*nara*) soit intervenu dans la dénomination d'une localité côtière, alors qu'il y en a mille pour qu'il ait donné naissance à l'expression *Benara*, s'appliquant à une haute montagne.

Le piton de Vera, qui se trouve sur le même alignement Nord-Sud que les hauts de Saint-Gilles (1.656 mètres) et le piton Long (1.704 mètres), paraît, en raison même de son isolement, avoir été d'abord désigné sous le nom de *Very*, qui signifie *perdu, abandonné.*

Mais, c'est sur le versant oriental de cette chaîne, et plus particulièrement dans les cuvettes qui se creusent au Nord et au Sud du Gros-Morne, que des observations typiques peuvent être recueillies. Les pentes Nord-Est du Grand-Bénard sont appelées Taibit, sans doute parce qu'elles sont couvertes de scories basaltiques, que les indigènes de Madagascar appellent *taim-by, résidus ferrugineux. Taibit* ne signifie donc pas excréments du diable, comme il est dit page 309 dans l'ouvrage de M. Hermann. Rien de plus vraisemblable, en effet, dans un pays d'origine volcanique, que la rencontre en certains lieux de scories de cette nature, qui peuvent fort bien être ferrugineuses; il a donc suffi que, dans le point qui nous occupe, il s'en trouvât plus qu'ailleurs, pour que le mot servît à le désigner. Nous citerons à titre d'exemple qu'à Madagascar, dans la région de Maevatanana, une rivière, dont les alluvions aurifères contiennent aussi une forte proportion de résidus provenant de basaltes désagrégés ou de roches caverneuses et ayant l'apparence de scories de fer, est désignée sous le nom de *Be tai m by ; beaucoup de scories de fer.*

Dans la plaine qui s'étale au bas des pentes de Taibit, deux vallées portent les noms de Farla et Kelval. On n'a aucune peine à retrouver, dans la première expression, le nom d'un indigène de Madagascar, peut-être célèbre en son temps, et qui dut s'appeler *Faralahy*. Ce nom, extrêmement répandu dans la Grande Ile, est donné au dernier né des garçons (*Faralahy*). Quant au mot Kelval, il faut le dédoubler en *Kely* et *vala* pour le remettre dans sa forme primitive ; il désigne ainsi une petite (*kely*) *propriété* ou *exploitation close* (*vala*). Dans le Betsileo, où l'excessif morcellement de la terre a provoqué la dissémination des habitants partout où ils peuvent résider à proximité de leurs cultures, les fermes, généralement isolées et protégées par des haies de cactus ou autres plantes épineuses, sont appelées *vala*. On dit aussi *valan' omby* (*parc à bœufs*), *valamparihy* (*rizières closes de petites digues*), tant ce mot éveille l'idée de clôture et d'entourage comme indice de possession. On est donc conduit à penser que les noirs fugitifs, qui s'étaient fixés dans cette région fertile et bien arrosée, n'étaient pas tous des bandits et des écumeurs, puisqu'ils avaient, au contraire, fait œuvre de colons par l'exploitation et la mise en valeur du sol.

La rivière des Galets, qui n'appartient véritablement ni au versant septentrional ni au versant occidental, parce qu'elle constitue le dégagement d'une sorte de bassin intérieur et forme par une brèche profonde une véritable démarcation entre les deux réseaux fluviaux qui viennent d'être étudiés, se grossit, sur sa rive droite, du Cimendal, dont le confluent se trouve à Mafat. Cimendal est incontestablement la déformation de l'expression *Tsimandalo*, dont la signification est *qui ne passe pas à côté, qui ne longe pas*. C'est bien là une de ces nombreuses appellations par lesquelles les indigènes de Madagascar baptisent, on ne voit pas toujours pourquoi, leurs rivières, montagnes, etc. *Tsiribihina*, pour *Tsy robahina* (*qu'on ne traverse pas*) ; *Tsitondroina*, pour *Tsy tondroina* (*qu'on ne montre pas du doigt*) ; *Betsizaraina* pour *Be tsy zaraina* (*grand, qu'on ne distribue pas*) ; *Tsiatosika* pour *Tsy atosika*, (*qu'on ne déplace pas*) en sont autant d'exemples. Une enquête auprès des noirs de Bourbon ou un examen de la nature et de l'aspect des localités permettrait peut-être de découvrir la raison qui a dicté le choix de ce terme ; nous devons donc nous borner à enregistrer ici sa seule étymologie. Le bourg occupant le centre de la cuvette est porté dans les livres et cartes sous le nom de Mafatte ; c'est, semble-t-il, l'ancien quartier général des marrons groupés là en une sorte de république jalouse de son indépendance et qui avait jeté en défi aux blancs ce terme de *Mahafaty*, lugubre avis du châtiment qui attendait quiconque en approchait. *Mahafaty*, est en malgache une forme verbale potentielle, que nous traduirons en français par l'expression *Qui donne* ou *cause la mort*. Dayot, qui est plus un poète qu'un historien, donne *Mafat* comme un chef de marrons ayant eu un grand empire sur ses congénères :

« Ce vieillard, dit-il, était le grand sorcier des Malgaches, celui qui s'était retiré dans une caverne, dans le lit de la rivière des Galets, près des eaux sulfureuses qui portent aujourd'hui son nom et qu'à cause de ce voisinage les Malgaches, ses frères, appelaient alors le sorcier aux eaux puantes. »

Sans nous inscrire en faux d'une façon formelle contre cette assertion, nous ne pouvons nous empêcher de penser que l'imagination a joué le principal rôle dans la documentation de ce charmant écrivain et qu'en fait il importait peu dans des récits pittoresques de rechercher une précision rigoureuse pour des choses qui, en elles-mêmes, n'avaient qu'une importance relative. Ce qui nous pousse toutefois à croire que Dayot a fait erreur, c'est qu'il est extrêmement rare à Madagascar que des individus aient des noms précédés du préfixe *Maha*, alors qu'il est très fréquent que des localités soient désignées par des expressions présentant cette particule : *Mahavelona*, *Mahalsara*, *Mahalsinjo*, *Mahamasina*. Les exemples contraires, tels que *Mahafaka* (*qui triomphe*), chef insurgé pendant les troubles de 1896-1897, sont fort rares. Nous demeurons donc convaincu que par *Mahafaty* les noirs de la Réunion ont entendu désigner la localité et non l'un quelconque des leurs. Nous aurons l'oc-

casion d'émettre un avis analogue plus tard, lorsque nous serons dans la plaine de Salazie.

Le bras d'Oussy, affluent de la rivière des Galets, suffirait à nous indiquer, si les historiens et voyageurs ne l'avaient dit et redit, que les chèvres ont abondé dans ces régions, autrefois très giboyeuses. *Osy* signifie, en effet, *chèvre* en langue malgache.

Dans un pays dont le sous-sol a été si longtemps tourmenté par les forces volcaniques, on pourrait être tenté de voir dans l'expression Cimandef la corruption de *Tsy mandefa*, *qui ne vomit pas*, *qui ne renvoie pas*, appliqué à une montagne non volcanique, mais nous sommes contraint d'abandonner cette hypothèse, Bory de Saint-Vincent nous disant à ce même propos, L. I, page 339 de son ouvrage :

« Cimandef était un marron qui habitait cette montagne. Le nom de Cimandef est celui d'un marron fameux et qui y fut tué. »

Puis, page 358 du même livre :

« Cette montagne de Mascareigne est aussi nommée Bonnet-Pointu. »

Tsy mandefa n'en est pas moins un nom de guerre, ayant la même signification littérale que celle donnée plus haut et qui, pour un champion de la résistance noire, équivalait à une épithète telle que « *Le Sans Quartier* », « *L'Inexorable* », « *Celui qui ne lâche plus ses prises, qui ne renvoie plus ses prisonniers* ». En supposant que l'élimination de la dernière syllabe se soit produite avec le temps, on pourrait admettre aussi que le vrai nom fut, à l'origine, *Tsimandefitra* et non *Tsimandefa*. Ce n'en serait pas moins significatif sur l'hostilité farouche de celui qui se l'était donné, car il se traduirait alors « *Qui n'endure pas, qui n'entend pas raison, qui est irréductible* ». L'explication donnée dans l'ouvrage de M. Hermann, page 309, où il est dit que *Cimandef* signifie : *là où on ne cesse de monter*, nous apparaît donc comme erronnée.

Entre le Gros-Morne et les Trois-Salazes, le lieu indiqué par les mots Toun-Vasa sur la carte Lépervanche pourrait bien être la lugubre réminiscence de quelque drame où des blancs (*Vazaha*), faits prisonniers par des marrons, auraient été grillés (*tono*) vifs, à moins qu'il ne s'agisse, ce qui est moins vraisemblable, dans une région dont les noirs furent longtemps les maîtres inexpugnables, d'une halte où les Européens en expédition avaient l'habitude de s'arrêter pour faire cuire leur repas et rôtir (*tono*) leurs pièces de gibier. A propos des expéditions organisées contre les noirs par les détachements de colons, Dayot nous parle souvent de l'existence rude de ces premiers colons, n'ayant d'autre nourriture que quelques poignées de riz ou de maïs et les cabris qu'ils tuaient dans la montagne et faisaient rôtir tout entiers au bord d'un ruisseau ou à la lisière d'une forêt. Toun-Vasa

est donc, selon nous, une contraction de *An-tonom-bazaha*, pris dans l'une des deux acceptions qu'on peut attribuer à ces mots, soit, d'une part, *grillade des blancs* ou *supplice des blancs par le feu*, soit, de l'autre, *rôtisserie des blancs* ou *rôti des blancs*.

Dans le grand cirque que laissent entre eux le piton des Neiges, le Gros-Morne, les Grand et Petit-Bénard, l'Entre-Deux et au centre duquel s'étale le pays de Cilaos, on voit de toutes parts les ruisseaux se précipiter vers une vallée unique, ouvrant au Sud un passage à la pittoresque rivière de Saint-Etienne. Cet autre bassin de la portion centrale de l'île constitue le symétrique de celui auquel la rivière des Galets sert de dégagement et, de même que cette dernière, la rivière Saint-Etienne forme la limite des bassins occidental et méridional, plutôt qu'elle ne relève de l'un ou de l'autre.

Voici, à propos du nom du Cilaos, ce que dit Bory de Saint-Vincent, L. II, pages 401 et 402 :

« Les plaines de Cilaos commencent au lieu où nous sommes arrivés ; ce nom leur vient d'un fameux marron qui y avait longtemps erré, et qui, en ayant été chassé par des détachements, fut se fixer dans le bassin de la rivière de Saint-Etienne, où il fut tué près d'une petite mare qui porte encore son nom.

« Le sol du plateau est encore plus mauvais et plus maigre que tout ce que nous avions déjà vu ; il est composé de toutes sortes de petits débris de laves détruites et qui sont devenus jaunâtres en se décomposant. Quelques plantes et des ambavilles croissent à regret sur sa surface ; un reste de courant de laves a conservé en ce lieu toute l'apparence de la fraîcheur ; sa surface, noire et hérissée, semble à peine figée ; nulle végétation n'y a encore produit d'altération sensible. J'observai que la substance en était pareille à celle du Brûlé-du-Baril. L'éruption qui a donné naissance à ce courant doit être bien antique et antérieure à plusieurs grandes révolutions qui ont eu lieu dans l'île. »

A ce même sujet, M. Hermann s'exprime comme suit dans le texte de la page 109, en se référant à ce qu'en a dit l'auteur précédent :

« Le chef de ces Cafres marrons, disait la tradition au temps de Bory de Saint-Vincent, aurait été Cilaos, dont le nom est pourtant malgache. Il se serait réfugié au haut plateau qui domine la Plaine-des-Sables à l'Est, et qui, pour cette raison, aurait gardé son nom, puis il serait passé dans le cirque de la rivière Saint-Etienne sur le plateau qui domine la réunion des trois bras de cette rivière, et qui, à l'origine, portait seul le nom de Cilaos (que François Mussard, en connaisseur de la langue malgache, écrivait *Tsilaos*, *Silaos)* peut avoir pour sens un endroit parfaitement retiré, que les marrons n'avaient pas à abandonner *Tsilaosa*. Est-ce l'un des endroits qui a donné son nom au célèbre marron ? Est-ce le marron qui a laissé le sien aux deux localités ? Nous penchons plutôt pour la première hypothèse, car il est peu probable que ces Cafres aient eu pour chef un Malgache.

Il ne nous paraît pas possible de mettre en doute que c'est le nom du chef qui s'est attaché au pays, comme ça a été la règle générale jusqu'ici. On peut affirmer, en outre, que Cilaos avait un nom bien malgache. François Mussard nous en donne la meilleure preuve, en l'écrivant selon qu'il l'entendit prononcer, c'est-à-dire très peu modifié

dans sa véritable orthographe, qui est *Tsilaosana*, contraction de *Tsy ilaosana*, verbe relatif du dialecte côtier, précédé de la particule négative et dont le sens littéral est : *qu'on ne quitte pas, qu'on ne trahit pas, qu'on n'abandonne pas.* C'est bien là un de ces noms faits pour impressionner les masses et comme savent encore s'en donner les indigènes de Madagascar que l'ambition ou la révolte transforme en meneurs d'hommes ou en chefs de dissidents. Nous citerons comme exemples plus typiques ceux de *Tsiandraofana*, chef de la tribu guerrière et indépendante d'Ikongo, qui signifiait : *auquel on ne râfle rien*, de *Tsialana*, chef des Antankara de l'Ouest, signifiant aussi : *qu'on ne dépouille pas, qu'on n'amoindrit pas* et, pendant l'insurrection de 1896-1897, ceux aussi de deux chefs audacieux se faisant appeler, l'un *Tsizehana, qu'on ne réduit pas, dont on ne vient pas à bout*, et l'autre *Tsileondoza, que le malheur ne peut réduire.*

Quant aux prétendus Cafres dont Cilaos aurait été le chef, nous persistons à penser que les bandes auxquelles il commandait étaient tout simplement composées de Malgaches comme lui. L'élément cafre semble avoir été pour bien peu dans le peuplement noir de la Réunion et son influence a, dans tous les cas, été tellement insignifiante que presque aucune trace n'en est restée dans le langage local. Cafre était, semble-t-il, employé pour désigner les noirs en général à quelque origine qu'ils appartinssent. Guët, dans son remarquable ouvrage (1) si fouillé, si consciencieusement documenté, fait, page 41, une énumération des éléments ethniques qui ont donné naissance à la population actuelle de la Réunion ; le mot Cafre n'y est même pas mentionné, tandis que celui de Malgache y figure à côté des Indiens, ce dernier mot étant très employé au XVII^e^ siècle pour désigner les naturels de tous les pays connus sous le nom d'Indes Orientales et qui comprenaient l'île de Madagascar. Un autre auteur, des plus distingués, M. Ch. Baissac, nous fortifie dans cette opinion par ce passage de sa savante étude sur le patois créole mauricien (2) au chapitre traitant des figures et du redoublement, page 88.

« Un court parallèle entre l'emploi qu'en fait le créole et ses usages dans la langue de Madagascar démontrera, dit-il, l'importance de l'élément malgache dans la population primitive de notre île (3). En effet, des différentes races noires qui, transportées sur notre sol, ont dû toutes accepter notre vocabulaire, la race malgache, de beaucoup la plus nombreuse, devait, de toute nécessité, apporter quelques matériaux à la langue nouvelle, que maîtres et esclaves construisaient en commun pour les besoins de leur commerce journalier. »

---

(1) *Les Origines de l'île Bourbon et de la colonisation française à Madagascar.*— Ch. Bayle, éditeur, 1868; fort in-8° avec un portrait de M. de Mahy, plusieurs dessins par I. Guët, archiviste-bibliothécaire de l'administration centrale des colonies.

(2) *Étude sur le patois créole mauricien*, dédié à George Ferguson-Bowen, gouverneur, commandant en chef et vice-amiral de l'île Maurice et de ses dépendances. 1 vol in-8°, 233 pp. — Berger-Levrault et C^ie^, Nancy, 1880.

(3) « Des deux îles sœurs » aurait pu dire M. Baissac en la circonstance.

Et plus loin, page 199, M. Baissac, dans une énumération qu'il fait de termes étrangers, n'en cite en réalité aucun de provenance cafre, zoulou ou africaine, de sorte qu'il n'est pas jusqu'au mot *Salama*, donné avec raison comme arabe, dont on ne pourrait dire qu'il a été importé à Maurice par les noirs de Madagascar, chez lesquels, depuis des temps très anciens, il était en usage.

La rivière de Saint-Etienne, appelée dans la partie supérieure de son cours bras de Cilaos, reçoit des pentes orientales du Grand et du Petit-Bénard deux tributaires : le bras de Beloune et la ravine de Maving. Ces noms sont incontestablement malgaches. Beloune dérive de l'expression *Be (beaucoup) lona (trempé, immergé, couvert d'eau)* et peut avoir sa raison d'être soit dans le régime désordonné du cours d'eau, soit dans le climat ou la topographie du pays qu'il arrose et l'expose à des inondations. Quant à Maving, ce pourrait être la corruption de l'adjectif *Mavingy*, qui signifie précisément *corrompu, décomposé*, encore que cette étymologie soit loin de présenter à nos yeux les mêmes chances d'exactitude que la précédente.

Il y a bien des raisons de supposer que les noms de Matarum et Tapal, qui désignent, dans le cirque de Cilaos, deux régions opposées, doivent leur origine à la langue malgache. Peut-être Matarum fut-il autrefois *Mahatahotra, qui donne la peur* (en raison de son escarpement) ou bien encore *Nahatahorana, dont on éprouve de la frayeur ;* quant à Tapal, la déformation en est telle que nous renonçons à lui assigner une origine, qui, comme pour Matarum, ne serait basée que sur de simples suppositions. La belle carte de l'atlas Bory de Saint-Vincent, qui aurait pu être à ce sujet d'une consultation précieuse en raison de son ancienneté relative, ne mentionne malheureusement aucun de ces deux noms.

Bassin méridional. — Le régime de ce bassin est déterminé par la chaîne orographique partant du volcan, à l'Est, et venant se souder au massif central par les hauts sommets de la plaine des Cafres. Des pitons d'une altitude variant entre 1.900 et 2.000 mètres jalonnent cette haute région, dont le véritable aspect est plutôt celui d'un chaos de montagnes en dépit du nom de plaine qui lui a été donné. La configuration générale fait que toutes les rivières coulent à peu de chose près dans une direction Nord-Sud. Le pays qu'elles arrosent et fertilisent représente près du quart de la superficie totale de l'île. De nombreux points y ont conservé des traces vivaces de l'influence malgache, principalement dans la région des hautes altitudes, où la plaine des Cafres devait constituer le suprême réduit de ces indigènes, dont Guët dit que :

(1) Carte Lépervanche.

« Presque tout de suite après leur débarquement, noirs et négresses, détalant vers la montagne, allèrent faire ménage à part (1). »

Il dut en être bien souvent ainsi, si nous rappelons que, sous l'administration de la Compagnie des Indes, des gouverneurs généraux tels que de La Hure et Vauboulon, pour ne citer que les deux plus célèbres, furent tellement exécrés des populations, qu'ils avaient cependant pour instructions formelles d'administrer avec humanité et justice, que les blancs eux-mêmes durent chercher dans la fuite en forêt et la vie errante sur les montagnes, où ils vivaient de chasse et de végétaux sauvages, un refuge assuré contre les duretés dont ils étaient victimes. Si, plus tard, le retour à un régime meilleur, inauguré par M. de La Haye, permit aux blancs de retourner dans leurs quartiers et de bénéficier d'une sorte d'amnistie, les mesures les plus sévères édictées contre les noirs marrons n'en gardèrent pas moins leur entière validité. Tout homme de couleur capturé dans la forêt ou la montagne était traité en bête sauvage et l'on conçoit que ces malheureux soient restés jusqu'au bout irréductibles. Qu'on en juge par cet extrait d'une ordonnance rendue publique, le 1er décembre 1674, par ce même Jacob de La Haye, pourtant désireux de bien faire, animé d'un esprit sage et clairvoyant :

Art. 17. — Que chacun fera des efforts de bonne volonté pour prendre et châtier les déserteurs de la montagne, étant l'intérêt public, et même qu'il sera donné récompense à ceux qui les pourront prendre vifs ou morts (2).

Traqués sans relâche comme des fauves, exaspérés par les rigueurs d'un climat toujours rude aux extrêmes altitudes, dépourvus de tout, vivant dans des tanières et y mourant aussi parfois de privations, on ne peut être surpris que ces malheureux aient, à certains moments, notamment quand ils apprirent le massacre des Français de Fort-Dauphin, songé eux aussi à se débarrasser des blancs, en essayant un suprême coup contre les oppresseurs. Ces tentatives, le P. Bernardin les a retracées de la façon suivante dans son curieux mémoire :

« Les noirs malgaches, y dit-il, quoy quen assés petit nombre ayant su le désastre de Fort-Dauphin complotèrent d'infliger à la Colonie de Bourbon un massacre de ce genre avec cette réserve, qu'ils voulaient garder les femmes et le chirurgien pour les soigner et moy pour leur administrer les sacrements. (Ces révoltés se persuadant avoir assés de ruses et de forces pour avoir les mêmes avantages sur le François de l'Ile Bourbon, et s'en rendre les maitres, ont pris occasion, par trois ou quatre fois différentes d'attenter leur destruction totalle. »

---

(1) Il s'agit des dix noirs, sept hommes et trois femmes, que Louis Payen avait débarqués avec lui en 1662, après s'être enfui avec eux de Fort-Dauphin.

(2) Voir *Les origines de l'île Bourbon et de la colonisation française à Madagascar*, d'après des documents inédits tirés des archives coloniales du Ministère de la marine et des colonies, par M. I. Guët. Ouvrage grand in-8°, 304 pages. — Paris, Charles Bayle, éditeur, 1888.

C'est de cette époque que datent les fameuses expéditions, légendaires dans le pays sous le nom de détachements, qui, organisées pour la première fois par M. d'Orgeret, firent une chasse sans merci aux marrons de la montagne. Ces expéditions furent nombreuses des années 1772 à 1778, mais elles durent être reprises maintes fois, les noirs ayant multiplié dans leurs retraites et de nouveaux contingents d'esclaves étant venus s'ajouter à leur nombre, à mesure qu'ils étaient débarqués sur les côtes ou qu'ils fuyaient les durs travaux auxquels les colons les astreignaient. Voici, d'ailleurs, sur ce même sujet, un passage très significatif, tiré aussi d'une lettre de M. Fleurimond, successeur de M. d'Orgeret. La lettre est adressée au roi et datée de Saint-Paul, le 20 novembre 1678 :

« Monseigneur, je vous diras semblablement que dant cet isle il y a quelques noirs de la terre de Madagascar, qui ayant apris le dézastre arivey aux François du Fort-Dauphin, lesquelles onts voulus immiter leurs compatriottes et nauoients pas resolus moing que de se rendre maitre de la terre et de tuer tous les François, ce que Dieu n'a permis, par la bonne recherche que nous auons faitte des principaux auteurs, qui onts estay chatiez de mort et d'autres qui se sonts sauvez dans les montagnes et fonts tous les jours quelque brigandage; même, ces jours dernier, sonts venus à limpourveu à la bittation du roy, à Sainte Suzanne, onts surpris le commis, lonts mis à mort et un autre François qui estoit malade et ont tout enleué ce qu'il ont rencontre, ce qui mobtige de me metre à leurs poursuitte imcessammant afin dempecher ce desordre. »

Qu'on nous pardonne ces longues digressions que nous croyons cependant utiles pour mieux faire saisir les causes multiples qui éloignaient les noirs de leurs maîtres et les obligaient à vivre dans les parties les plus retirées, les plus sauvages de l'île. C'est aussi ce qui explique que nous retrouvons dans ces mêmes régions les traces les plus persistantes et les plus nombreuses de l'influence malgache dans la dénomination des localités.

De nombreux pics ont, en effet, conservé, à l'heure actuelle, des noms dont l'origine ne laisse aucun doute. De ce nombre sont les pics des Feux-à-Mozac, que Bory de Saint-Vincent écrit Mauzac, déformation évidente du mot *manjaka* (*mandzaka*) signifiant *qui domine, qui règne*. On peut admettre, en effet, qu'une erreur typographique a produit au dernier siècle le changement de la syllabe *an* en *au*. *Manjaka* est ce même mot qu'on retrouve comme finale de tous les noms de rois ou de reines à Madagascar : *Ranavalomanjaka*, *Radamamanjaka*, *Rasoherimanjaka*, et de maintes localités aussi : *Imerimanjaka*, *Soavimanjaka*, *Ambohimanjaka*.

Les pitons Sales, ainsi que l'a fort justement établi M. Hermann, sont certainement dénommés ainsi à cause de la similitude de leur aspect, Sales n'étant dans ce cas que la déformation de l'adjectif *Sahala*, *semblable*, *pareil*.

Les pitons Marabout, à propos desquels nous n'avons rien trouvé dans aucun auteur paraissent avoir eu autrefois un état civil plus malgache, encore que Marabout soit, malgré son apparence bien française, un mot que Cauche a rapporté, paraît-il, de Madagascar, où,

de son temps, sous l'orthographe purement phonétique de *Marabou*, il signifiait barbier ou médecin (1). Le mot fit fortune et l'Académie l'admit en 1651 (2). Si l'on se reporte à l'époque lointaine où le capitaine Cauche vint, sur le *Saint-Alexis*, pour le compte de la Société des îles d'Amérique, visiter Madagascar et Mascareigne, il ne faut pas être surpris que ce voyageur, avec les moyens d'investigation très rudimentaires dont il devait disposer, se soit mépris sur le véritable sens d'un mot qu'il entendait prononcer pour la première fois. Cette erreur est aujourd'hui facile à expliquer : lorsque Cauche arriva, en juin 1638, sur la côte Nord-Ouest, la propagande musulmane était déjà très active dans ces régions ; les indigènes avaient adopté nombre de pratiques extérieures du culte de Mahomet et, notamment, celle de se raser la tête ; les prêtres, médecins, sorciers et devins étaient d'origine africaine, sinon arabe, et disposaient d'un prestige très grand sur les populations ; ils se disaient, comme ils se disent encore aujourd'hui, *mwarabu*, qui, en langue swahilie, signifie Arabe de la mer Rouge (3), c'est-à-dire Arabe de bonne souche, et c'est ce mot de *mwarabu*, certainement, auquel Cauche a donné la signification de barbier, après qu'il eut vu maints de ces étrangers occupés avec un zèle ostentateur à raser des crânes pour faire des prosélytes. Il est donc peu probable que les pitons de la Réunion tirent leur nom de cette expression. D'autre part, la faune de la Réunion ne comprenant aucun des échassiers connus dans l'Inde sous ce vocable, nous sommes conduit à penser que Marabout n'est que la francisation de l'expression *Maro abo, les nombreuses éminences*, s'appliquant fort bien à des sommets tels que ceux qui nous occupent et dont l'altitude atteint jusqu'à 1.699 mètres.

Maravalavon, qui désigne les hautes cimes de 1.927 mètres situées entre les Feux-à-Mozac et les pitons Marabout, n'est qu'une légère déformation de *Marovoalavo* (*beaucoup de rats*), de *maro* (*nombreux*), *voalavo* (*rats*). Nous serions tenté de penser que le mot *voalavo* a, par dérision, servi autrefois aux noirs eux-mêmes pour désigner les malfaiteurs de leur race errants dans la solitude des montagnes, si nous n'avions lu en diverses relations que les îles Mascareigne et Maurice furent, dans les premiers temps de leur occupation, infestées pas ces rongeurs, à tel point que les Hollandais n'abandonnèrent la dernière que pour fuir leur invasion. C'est ce dont se plaignait M. de Fleurimond, à la date du 20 septembre 1678, dans la lettre au roi, dont nous avons déjà donné plus haut un extrait :

« Monseigneur, vous saurez pareillement que de pui 3 ans qu'il sest gette une sy grandes cantité de rats dans la terre que l'on ne puis rien faire que ses miserable animaux ne gastte et perd tout, même jusque dans les lieux le plus inabitte. Mais, par

(1) Voir *Voyage à Madagascar*, p. 169. Cauche.
(2) Voir *Dictionnaire général de la langue française, du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours*, par A. Hatzfeld, Darmestetter et A. Thomas.
(3) Voir *Dictionnaire français-swahili* du R. P. Sacleux, Mission des Pères du St-Esprit. — Zanzibar, 1891.

une grace toute particulière de Dieu, ils ne fonts pas tant de dégast presatemt qu'ils onts faits par le passé. »

L'ancienne route de Tananarive à Mahatsara gravissait un peu à l'Ouest de Beforona une haute montagne, du haut de laquelle on pouvait, par les temps très clairs, découvrir l'horizon bleu de la mer. On l'appelait *Marovoalavo*, les fourrés qui la recouvraient, étant, disait-on, infestés de rats.

La rivière d'Abord prend ses sources dans les pentes occidentales des pitons Mahaut. Si nous ne faisons erreur, ce nom dérive de *maoty*, *sevré*, et, par métaphore, *émancipé*, *libre*. Dans un pays qui fut longuement occupé par les marrons insoumis, il ne faut pas être surpris de rencontrer un tel mot, qui a pu désigner soit un groupe indépendant, soit un chef se faisant ainsi dénommer pour établir sa situation d'homme affranchi de toute domination ou servitude.

Le réseau hydrographique qui sillonne le versant méridional de l'île ne comprend que deux cours d'eau, dont les noms aient quelque apparence d'origine malgache : ce sont la ravine Tampon, qui a dû anciennement s'appeler Tampona, c'est-à-dire *faîte*, *sommet*, en raison, sans doute, de sa source très élevée, et le bras de Mahavel, affluent de la rivière des Remparts. A la page 12 de son livre déjà si souvent cité, M. Hermann dit, relativement aux plateaux de Mahavel, que c'est aux vieux noirs de Fort-Dauphin et de Foulpointe qu'ils doivent d'avoir été ainsi baptisés. Nous ajouterons que très certainement ce sont les seuls noirs de Foulpointe qui donnèrent à ce pays le nom de *Mahavel*, ou plus exactement *Mahavelo*, parce que c'est précisément ainsi que les Malgaches de la côte orientale désignent, même à l'heure actuelle, la région dont Foulpointe est l'un des principaux centres. Des notes complémentaires qu'a rédigées l'auteur de la *Colonisation de l'Ile de la Réunion* donnent au mot Mahavel la signification de *Pays des vivres*, et M. Hermann ajoute que c'est ainsi que la région est désignée dans de vieilles ordonnances de la Compagnie des Indes. On peut, à la rigueur, attribuer le sens de *Pays des vivres* à l'expression *Mahavelona*, dont, cependant, la traduction littérale est *qui fait vivre*, et il n'est pas impossible que quelqu'un des colons de cette époque héroïque, Mussard peut-être, ait donné de Mahavelona une explication approchée passée ensuite dans le langage courant.

En fait de localités, il n'y a guère à relever sur ce versant que celles portant les noms de Tampon, mot que nous connaissons déjà et celle de Manapany, située au pied des pitons de même nom et baignée à l'Est par la ravine qui, à moins d'un kilomètre plus loin, débouche dans l'Océan. *Manapany* est, à n'en pas douter le point de cette région où les noirs de Fort-Dauphin étaient en majorité, car, de même que ceux de Foulpointe avaient donné le nom de Mahavelona là où ils avaient la supériorité numérique, ceux-ci donnèrent à cette localité

le nom que porte dans leur pays d'origine une vallée fertile, qui n'est autre que le prolongement de celle d'Ambolo, tant vantée par Flacourt. *Manampanihy* signifie « *qui possède des roussettes* » *fanihy* étant, à Madagascar, le nom d'un gros chéiroptère frugivore, dont la chair, au dire de certains, serait excellente.

Pour en finir avec le versant méridional, nous ajouterons que nous ne sommes pas éloigné de croire que la rivière des Remparts tire ce nom d'un fameux chef de bande, auquel Dayot, dans son *Bourbon pittoresque*, fait une grande réputation d'audace et de cruauté, et qu'il appelle *Diampare*, ce qui est évidemment la corruption d'*Andriamparany*, que les Malgaches ont l'habitude de contracter en *Ramparany*.

Versant oriental. — A moins d'escalader les hautes cimes de la plaine des Cafres par la route en lacets qui relie Saint-Pierre à Saint-Benoît, il faut, si l'on veut passer dans ce bassin en suivant la route du littoral, traverser les désolantes et arides coulées du Grand-Brûlé, dont le poète Dayot parle en ces termes éloquents :

« Quelle est lugubre et désolée cette Thébaïde de laves ! Que l'âme se sent triste et recueillie devant ces remparts semblables à des ruines, ces mornes gigantesques, ces mamelons au sommet bleuâtre, cette fumée épaisse et grise, qui s'élève du cratère, et cet océan de pierres qui s'étend jusqu'à la mer, dont le froid a saisi chaque flot dans son tournoiement, chaque houle dans son ondulation ! ».

Avec la forêt du Bois-Blanc, ce sont, au dire des auteurs, les vertes vallées et les riants paysages, qui, par une transition aussi enchanteresse que brusque, se retrouvent au delà du Grand-Brûlé. Explorons ce charmant pays, dont Saint-Benoît constitue le plus grand centre urbain et, remontant les longues vallées jusqu'à leur origine, voyons ce que nous y pouvons retrouver des traces de la primitive occupation noire. La région basse de la Partie-du-Vent ne nous offre à peu près rien ; la plupart des rivières y portent des noms d'allure très française et nous aurons tout dit, en signalant que le quartier de Beavallon peut avoir été dans le passé celui de *Be avalona, là où l'on a beaucoup à plier ou à ployer*, ce qui tiendrait, croyons-nous, à l'abondance des arbres, tels que bananiers et ravinala, dont les larges feuilles, pliées et soigneusement empaquetées par les indigènes, sont ensuite utilisées par eux en guise de nappes et d'assiettes dans l'intérieur des cases. La rivière des Marsouins, qui, dans son cours supérieur, arrose la plaine des Salazes, a quelques-uns de ses affluents, le bras Chansons notamment, qui prennent leur source dans le massif de Bebour, c'est-à-dire du « *gros renflement* », *Bebour* étant incontestablement l'expression *Be bory* francisée *be (gros, beaucoup), bory (renflé, arrondi)*. Au centre de la plaine des Marsouins se dresse le piton Amboúélam (1), mot trop peu altéré pour que

(1) Au cas où ce piton se détacherait d'une façon plus particulièrement accusée au milieu d'autres sommets, il serait possible d'admettre l'étymologie d'*Ambo etana*, qui signifierait alors : soulèvement central, élévation dans le centre ou le milieu d'autres. Seul, un examen fait sur place permettrait de dire laquelle de ces deux explications est la plus probable.

nous ne reconnaissions pas l'expression *Amboalambo*, dont le sens littéral est *chien-cochon* et, par extension, *chien sauvage* et *vagabond*. C'est ainsi que les tribus côtières de Madagascar désignent avec mépris les Hova, qui, de même que des sangliers (lambo) affamés quittant la forêt pour chercher au dehors leur pâture, venaient autrefois incursionner chez les tribus côtières, y volaient, tuaient, s'y conduisaient, en un mot, comme des bêtes sauvages. Quoi qu'il en soit, il est plus logique d'admettre que ce mot fut appliqué à des groupes de noirs errants et dont les refuges se dissimulaient dans cette région accidentée. La caverne à Mussard, toute voisine, indique suffisamment que le grand chasseur d'hommes eut fort à faire dans ces lieux avec les marrons.

M. Hermann fournit, page 78 de son ouvrage, cette explication au sujet du mot Marsouin donné à une vaste plaine et à la rivière qui l'arrose :

« Ce mot dérive purement et simplement du malgache *Mar Sahoin, où il y a beaucoup, qu'on prend facilement*, c'est-à-dire la rivière où il existe beaucoup de poissons se laissant prendre. »

Cette explication nous semble très satisfaisante, encore qu'elle l'eût été davantage, si, au lieu de la traduire par *Maro Sahoina* on l'eût fait par *Mora Sahoina*, c'est-à-dire *facile à prendre, en abondance*, *sahoina* renfermant déjà en lui-même l'idée d'abondance; or, la métathèse de *Mora* en *Maro* est fort probable, car elle se produit fréquemment encore à Madagascar pour d'autres expressions plus courantes. Nous avouons que, sans l'excellent livre de M. Hermann, nous aurions été tenté de faire dériver Marsouin de *Maro Sahona (Beaucoup de grenouilles)*, ce qui nous avait d'abord paru très explicable dans une zone où l'on rencontre, à faible distance les unes des autres, des nappes d'eau telles que les Trois-Mares, le Grand-Etang, etc.

Pour ce qui est du mot Salaze, par lequel on désigne la plaine qui s'étage au-dessus de celle des Marsouins et différents autres lieux, voici ce que Bory de Saint-Vincent en a dit à la page 340 de son livre I^er^. Il n'y a rien à y ajouter :

« Dans la coupure qui sépare le Brûlé-de-Saint-Paul du Gros-Morne, parmi diverses singularités, on voit, à l'extrémité d'une coupée et auprès d'un rocher immense qui s'élève seul et en colonne, trois pointes un peu penchées, que je soupçonne être des prismes de basalte d'inégale grandeur ; elles ont l'air de petits bonshommes qui vont sauter en bas : c'est là ce qu'on nomme proprement les Trois-Salazes.

Le mot *Salaze* est malgache. Il exprime les broches de bois qu'on fixe en terre devant le feu, après y avoir enfilé la chair qu'on veut faire rôtir, et, à Mascareigne, les chasseurs font assez communément cuire leurs viandes en salaze. Les rochers basaltiques de la coupure du Brûlé-de-Saint-Paul ayant une espèce de ressemblance avec ces petits pieux penchés et plantés autour du feu, on leur a donné le même nom, et l'on a appelé la montagne au voisinage de laquelle ils se trouvent Morne-des-Salazes. Il en est résulté que les personnes du même pays, qui n'ont pas voyagé dans l'intérieur, ont cru que les Trois-Salazes étaient les trois pointes les plus élevées du Gros-Morne, qui offre, cependant, plus de trois pointes à peu près égales ; de là, dans les cartes de Bourbon, on a dessiné au centre de l'île trois belles montagnes distinctes, qui n'ont absolu-

ment aucun rapport avec la réalité, et un illustre écrivain (1), induit en erreur par cette fausse dénomination, a dit que trois pics inaccessibles, qui ont seize cents toisés d'élévation, rendaient l'intérieur de l'île inhabitable. »

Dans le grand cirque de Salazie, bien des sites, rivières ou montagnes évoquent des souvenirs malgaches et là, plus que partout ailleurs, les noirs en rupture de ban semblent avoir été nombreux. Ce sont Salazie lui-même qui, ainsi que nous le montre M. Hermann, n'a rien de commun avec les Salazes et proviendrait du mot *Soa lasy (bon campement)*. Etant donnée la situation privilégiée de cette partie de l'île, qui jouit, comme sanatorium et comme site, d'une réputation universelle, nous n'hésitons pas à croire que les Malgaches arrivés les premiers en ce lieu, tandis qu'ils étaient en quête d'un endroit sûr où ils pussent s'établir, durent être frappés des avantages naturels qu'ils y découvrirent et l'appelèrent *An-tsoa lasy* ; la préposition *any* s'est éliminée pour ne laisser que le mot actuel *Soalasy*, prononcé *Salazie*.

La rivière dite Farla doit aussi très probablement son nom à un autre marron célèbre, *Faralahy* étant habituellement employé à Madagascar pour désigner le dernier né des enfants de sexe mâle.

Nous retrouvons ici une nouvelle rivière aux anguilles comme dans le versant septentrional, c'est le bras d'Amales, passant près de Hell-Bourget des pitons Marc d'*Affouche* ; Affouche ou Afonge étant, comme nous l'avons déjà montré, le mot malgache *hafotra*, nom d'un végétal très répandu dans l'île de la Réunion. Le piton d'Enseigne (1.351 mètres), qui se dresse comme le ferait un témoin de quelque terrassement cyclopéen sur des flancs presque verticaux, fut autrefois appelé *An-tsiny*, que M. Hermann écrit phonétiquement *An-chin*, en expliquant que cela se traduit *à la cruche*. Sans cette précieuse donnée, il ne nous eût jamais été possible de reconnaître dans la métamorphose actuelle d'Enseigne (2) une expression d'origine malgache. Il reste à expliquer pourquoi *An-tsiny* a été ainsi appelé. Ce n'est certes pas que la forme générale du piton reproduise la silhouette d'une jarre (*siny*), mais nous sommes fondé à penser, après la description verbale qu'a bien voulu nous en faire notre ami, M. Deschamps, directeur de l'enseignement, que cet énorme socle a dû rappeler aux indigènes malgaches les pieds en bois travaillé sur lesquels on juche les cruches à eau dans le Sud de Madagascar afin de les isoler du sol. Dayot donne le nom d'*Anchaing* comme celui de *Mafate* à un noir malgache, chef de brigands, qui aurait vécu sur la cime inaccessible du piton. Nous restons convaincu que, là encore, le poète a laissé courir, peut-être sciemment, sa plume et son imagination. Il était si séduisant de faire triompher les héros de ses récits de difficultés aussi insurmontables que celles qui séparaient

(1) Raynal, *Hist. Phil.* t. II. liv. IV.

(2) Il paraît que cette dénomination d'*Enseigne* ne figure que sur la carte Lépervanche, mais que c'est *Anchin* qu'on prononce dans le pays.

le vieux chef noir de son vainqueur ! Où la fantaisie se révèle, d'ailleurs, dans toute sa plénitude, c'est au cours du récit de la mort d'Anchaing, tué pas un digne émule de Mussard d'un coup de feu qui le frappe à la tête, alors qu'il était debout au sommet du piton. Sans perdre de vue la faible portée des armes de cette époque, Dayot risque un anachronisme jugé utile au pittoresque de son récit et nous fait de la scène une description qui mérite d'être reproduite en entier, bien qu'elle sorte du cadre de notre étude. C'est Touchard, l'heureux adversaire d'Anchaing, qui parle : (1)

« Figure-toi que j'étais en chasse avec Hoarau et Técher, et que nous avions établi notre camp dans une vallée de la rivière du Mât ; je savais qu'Anchaing était dans ces environs, et je désirais reconnaître son habitation, sans la moindre envie de lui faire du mal, car j'en aurais eu l'envie qu'il m'eût été impossible de la satisfaire. Vous savez, du reste, qu'il est impossible de monter lui rendre visite, s'il ne le veut pas. Pour lors donc, je me levai de bon matin et me mis en marche pour satisfaire ma curiosité. Je m'arrêtai en face d'un magnifique piton isolé qui s'élevait assez haut dans l'air. J'étais à une assez grande distance, car le piton me semblait bleuâtre et vaporeux ; maintenant, cette couleur était peut-être aussi la toilette du matin que le soleil donne à ces belles montagnes de l'intérieur. Tout ce que je sais, c'est que je n'avais pas traversé le cours d'eau de la ravine des Trois-Bras qui passe à ses pieds ; j'étais sur l'autre rive, donc j'étais loin. Je vis debout, tout à fait à son sommet, un nègre dont je distinguais à peine la tête et les vêtements de peaux de cabris : il semblait ne pas s'apercevoir de ma présence ou peut être la dédaignait-il et tenait-il à la braver, sûr qu'il était d'être dans un lieu inaccessible. Le vieux nègre semblait absorbé par la contemplation du majestueux piton des Neiges, qui se dressait devant lui dans toute son imposante hauteur. Il semblait considérer un signal qu'il attendait de là-haut et prendre en même temps sa part de cette bienfaisante influence qu'apporte avec lui le lever d'un beau jour, et réchauffer ses membres aux premiers rayons d'un soleil tiède et pur qu'on voit toujours se lever avec plaisir sur ces froides hauteurs. Je reconnus Anchaing et la mauvaise idée de l'effrayer me vint à l'esprit. Je l'ajustai comme par habitude, ne pensant pas que ma balle pût aller si loin, et je fis feu en accompagnant de la voix le bruit de la détonation. Anchaing agita ses bras en l'air, s'affaissa tout à coup et disparut. Je m'aperçus que mon mousquet avait mal compris mes intentions et avait pris ma plaisanterie au sérieux, mais, j'en jure par toi, Françoise, je ne voulais que rire de la peur du coquin. »

Dans la moyenne partie du bassin de la rivière du Mât, non loin de la Grande-Mare et du bras du Mazarin, s'étend le pays de Belouve, qui, en raison de sa fertilité, sans doute, a été appelé *le riche patrimoine, le gros héritage* (*Be lova*).

Mazarin, pic d'assez haute altitude, auquel on a fait l'insigne honneur, sur la carte Lépervanche, de travestir son nom en celui du grand ministre, semble bien avoir commencé par s'appeler tout modestement *Mahazo ririnina, où se ressent l'hiver*, c'est-à-dire les pluies froides et serrées de hautes régions forestières, car, ne l'oublions pas, « le pays », nous dit M. Hermann, « est ici un enchevêtrement de bois épais qu'on ne parcourt que la hache à la main, où les palmiers se heurtent et s'entrecroisent aussi dru que les graminées qu'on foule aux pieds sur le rivage. Pas un être humain n'y cultive le sol ; pas un animal ne s'y montre, si ce n'est la tangue, le seul mammifère indi-

(1) Voir pages 134 et 135 de *Bourbon pittoresque*.

gène depuis la disparition de la *fany* ou souris chaude». Le Mazerin ou Mazarin atteint une hauteur de 2.091 mètres. La rivière appelée bras de Mazerin reçoit, sur sa rive gauche, un petit affluent qui porte le nom de *Maho*. Ce mot se retrouve communément dans les provinces de Madagascar, où il désigne une essence végétale répandue en aussi grande abondance qu'à la Réunion.

On peut relever encore dans l'ouvrage si nourri de M. Hermann bien d'autres mots d'origine malgache, mais leur altération est si grande que vouloir coûte que coûte leur assigner une origine serait s'exposer à tomber dans l'erreur. Nous allons néanmoins, en évitant d'être trop affirmatif, exposer ce que nous pensons de plusieurs d'entre eux que M. Hermann explique comme ci-dessous.

Page 330. — En décrivant la rivière Dabord, l'auteur ajoute :

« C'est l'aspect que présentaient les lieux qui les a fait désigner des noms qu'ils portent encore: la rive droite, plus élevée, s'est appelée le Bongou, signifiant colline en malgache; la rive gauche fut nommée la Terre sainte (Terasisindrano ou marina terasisindr..... signifiant l'autre bord). »

En ce qui concerne le mot *Bongou* ou plutôt *Bongo*, nous nous rallierons à l'avis de l'écrivain, mais en ce qui concerne l'expression soi-disant malgache qui aurait donné naissance à Terre-Sainte, à ne considérer que *tera sisindrano*, si on voulait absolument assigner à cette expression une étymologie n'ayant que quelques chances d'exactitude, il faudrait dire qu'elle est une corruption de *aterina an-tsisindrano*, ce qui signifie *à transporter sur la rive*. Ce sont des paroles qu'auraient bien pu prononcer des indigènes ayant à faire traverser l'eau à des bagages ou à des personnes (1). Mais la phrase est si longue, comparée à l'expression *mita*, qui signifie aussi *passer de l'une à l'autre rive*, qu'il est infiniment peu probable que son usage en soit devenu courant au point de se franciser. Nous ferons des réserves analogues en ce qui concerne les explications données à propos des étymologies de Sainte-Suzanne, de Saint-Gilles, des Trois-Mares, des Avirons et n'accepterons que sous bénéfice d'inventaire celles concernant le Boucan-de-Laleu, dont le dernier mot pourrait être, cependant, la corruption de *lalina* ou *laly*, signifiant *profond*. M. Hermann assigne une origine malgache à l'expression créole de *barachois* et la traduit (page 331) *bara soa* (*bonne ouverture*), comme s'appliquant à un bassin naturel et d'accès facile pour les navires. Quelques scrupules nous empêchent de partager cette opinion. En ne se basant que sur de simples analogies phonétiques, la meilleure explication serait de la faire dériver de *Ambara soa* signifiant *Ambara* (*ce qu'on annonce, ce qu'on révèle*) et *Soa* (*de bon. d'agréable*); ce serait, à la rigueur, une métaphore acceptable pour nommer les anses et criques où les Malgaches exilés à la Réunion avaient, par les corsaires et les navires venant de la Grande Ile, la pos-

(1) Encore faut-il dire que la phrase ne pourrait être ainsi tournée qu'en dialecte hova ce qui rend cette supposition moins vraisemblable.

sibilité d'obtenir des nouvelles de leur patrie. Nous tenons, cependant, à dire ici que nous ne donnons pas plus de crédit à notre façon d'interpréter les choses qu'à celle de M. Hermann. Le mot *bara*, mis en avant par cet auteur, à cause des six ou huit acceptions qu'il a en malgache, n'aurait pas, croyons-nous, été choisi pour désigner un passage libre ni une baie de facile accès, les expressions de *tsara làlana*, *tsara vinany*, *tsara tody*, *tsara fidirana*, *tsara seranana* se présentant plus spontanément à la bouche des Malgaches pour désigner des refuges où les embarcations peuvent pénétrer et venir s'abriter.

Il y aurait encore fort à dire sur un aussi intéressant sujet, mais les éléments nous font défaut pour pousser plus avant nos recherches. Nous avons pu nous assurer, néanmoins, que la plupart des végétaux de la Réunion portaient des noms malgaches ; cela tient à ce que la flore est, dans son ensemble, peu différente de celle de Madagascar et que les noirs transportés à la Réunion ne durent pas à ce point de vue se trouver bien dépaysés. Les noms de filao, vacoa, natte, affouche, mahos, andrarèzes, katafayes, songe, ravenal, raven-sara, ambora, bilimby, s'appliquent respectivement aux végétaux connus à Madagascar, sous les noms de *filao* (Casuarina equisetifolia), *vakoa* (Pandanus), *nato* (Imbricaria madagascariensis), *maho* (Ambora tomentosa), *andrarezina* (Trema grisea), *hatafana* (Terminalia Catappa), *saonjo* (Golocasia antiquarum), *ravinala* ou arbre du voyageur (Ravenala madagascariensis), *ravintsara* (Ravensara madagascariensis), *ambora* (Tambourissa parvifolia), *belimby* (Averrhoa bilimby).

De nombreux animaux ou insectes portent aussi des noms malgaches : *tandrec*, sorte de centitedæ ressemblant au hérisson et connu à Madagascar sous le nom de *trandraka* ; *fany*, gros chéiroptère, appelé sur la côte orientale *fanihy ; ourite* pour *hourita*, sorte de poulpe ressemblant à la sèche de la Méditerranée ; *papangue*, pour *papango* (1), sorte de milan (Milvus egyptius), *valales*, pour *valala*, nom des criquets migrateurs dans la Grande Ile ; *bibe*, appliqué aux seules araignées, alors qu'à Madagascar c'est, sous la forme *biby*, le nom générique de tous les animaux.

Mais, où il serait autrement fructueux de pousser les recherches, c'est dans le patois local qui abonde en mots et expressions originales ; dans les nombreuses brochures que nous avons dû parcourir en vue de cette étude et notamment dans l'ouvrage de Dayot nous avons relevé quelques termes très en usage à la Réunion, comme *mavouzou*, pour *mavozo*, paresseux, las ; *vouve*, pour *vovo*, nasse ; *ancive*, pour *antsiva*, conque d'appel ; *sikidy*, art divinatoire ; *saisie*, pour *tsihy*, natte ; *zannaar*, pour *zanahary*, Dieu ; *fangorin*, pour *fangarinana*, pressoir à cannes à sucre (ce même mot ne signifie plus que jus à l'île Mau-

(1) Ce mot, dont l'origine véritable est swahilie, sous la forme *kipanga*, a été importé à la Réunion par les indigènes de Madagascar, qui l'avaient depuis longtemps adopté et transformé en papango.

rice) ; *ambrecal*, pour *ambarakaly*, mot qui désigne un plat local composé de riz, de maïs, de lard, de pois et d'épices ; *ambarakaly* signifie, dans le patois betsimisaraka, selon le temps envisagé, *depuis la veille ou jusqu'à la nuit*. Le plat ambrécal aurait donc été ainsi dénommé, parce qu'il constitue un mets copieux, susceptible de durer soit de la veille au lendemain, ou du matin jusqu'au soir.

En ce qui concerne l'île Maurice, ce sont les ouvrages de M. C. Baissac (1) qui ont été pour nous d'une très fructueuse consultation. Nous nous bornerons à ne donner ici qu'une courte énumération des mots les plus courants, n'oubliant pas que le sujet que nous avons entrepris de traiter devait, en principe, se limiter aux seuls noms des localités de la Réunion.

Le passage spécial à l'influence de la langue malgache dans le patois de l'ancienne île de France vaut que nous le reproduisions en entier. Nous identifierons chaque terme en le mettant entre parenthèses avec l'orthographe suivie à Madagascar ; on constatera que plusieurs d'entre eux se sont notablement écartés de leur acception primitive.

« Nombre de mots malgaches, que nous avons pour la plupart signalés au passage : « mangouate » nom d'un coquillage bivalve, en malgache, mangouate (*manoaka*) bâiller ; « mandingue » mensonge (*mandainga*) : « maouli » endormi, lourd, pesant (sens détourné de *maola* sans doute) : « cabare » nouvelle en malgache (*kabary*) ici, conférence, meeting ; « lamba » harde, linge en malgache, ici, châle venant de Madagascar ; « mavouzou » paresseux et, par extension, un homme commun et grossier (comme à la Réunion) ; « matoutou », sale (*maloto*) ; « macote » sale en malgache, ici sans sou ni maille, déguenillé (*makóla*) ; « tandrac », espèce de taupe rousse, le créole l'appelle aussi tangue, (*tranóraka*) ; « mamou », ivre, (*mamo*) ; « houritte » espèce de sèche, de pieuvre (*horita*) ; « mahoula », paresseux (*maóla* pour idiot, bête) : « vangassaye » espèce de petite orange acide, en malgache « vouangassaye » (2). »

Nous restons convaincu que les seuls noms de localités, qui constituaient l'objet principal de notre étude, nous réserveraient encore beaucoup de surprises, si, ce qui est fort peu probable, les hasards de notre carrière coloniale nous appelaient un jour à servir dans l'île de la Réunion.

G. JULIEN.

(1) Voir aussi *Le Folk-lore de l'île Maurice*, 1 vol. in-8°, 466 pages. — Maisonneuve et Ch. Leclerc, éditeurs. Paris, 1888.
(2) Peut-être voandrasay (?)

DE L'ORTHOGRAPHE MALGACHE

Réflexions préliminaires

On doit se rappeler, d'abord, que toutes les langues ont existé avant qu'on en ait formulé les règles.

Celles-ci, par conséquent, ne doivent pas changer la langue, ni diminuer ses mots et ses expressions, mais seulement fixer la manière de les écrire et faire éviter les doubles sens.

I. Des temps forts et des temps faibles dans la prononciation du malgache.

Quand un Malgache prononce un discours, si l'on veut faire attention à l'allure de son débit, on y reconnaîtra sans peine un certain rythme déterminé par l'articulation, qui varie selon la rapidité ou la lenteur du débit et selon la nature des syllabes elles-mêmes.

Quand on veut détacher les mots pour les faire parfaitement entendre, on prononce lentement et distinctement toutes les syllabes.

Dans un débit lent et tranquille, on entendra peu les syllabes appelées muettes.

Si le débit est rapide, mais pourtant ordonné, ce seront, en outre, toutes les syllabes brèves qui s'entendront à peine.

Enfin, dans un débit rapide, mais passionné, quand on donne des ordres énergiques ou qu'on parle avec colère, on n'entend guère plus que les syllabes accentuées.

Le débit de la poésie a encore ses lois particulières. Selon le rythme, les longues et les brèves se suivent une à une ou une longue est suivie de deux brèves ou inversement ; mais, jamais deux longues ou plus de deux brèves de suite. Les syllabes brèves peuvent être supprimées pour les besoins du rythme, pourvu que les mots n'en soient pas trop défigurés.

De tout cela, il résulte qu'on ne saurait déduire de la seule prononciation les règles de l'orthographe malgache.

II. — Le genre de style modifie les mots.

Il va de soi que le style ne soit pas uniforme ; il doit varier selon la condition de celui qui parle ou de son interlocuteur, selon la nature des choses. Aussi, soit les noms, soit les articles, etc., bien que ce soient les mêmes mots, peuvent-il revêtir des formes différentes, selon le genre de style employé. Tel le mot *ombilahy* (bœuf), qui se dit aussi *ombalahy* (taureau) et, au figuré, *ombelahy* (homme célèbre). Tel aussi l'article vocatif *ry*, qui s'emploie dans le style ordinaire, et qui se dit *ray* dans le solennel et *rey* dans le style tempéré.

Conséquemment, en raison de ces changements correspondant à des degrés différents de l'échelle du style, on ne saurait fixer à ces mots une orthographe unique.

III. — La formation des mots produit aussi des modifications analogues.

L'euphonie est la grande loi de la langue malgache : dès qu'une syllabe gêne plus ou moins, on l'adoucit. Ainsi, la diphtongue *ai* de l'actif devient souvent *e* au passif : Mihaino, henoina ; manaiky, ekena, etc. — *Oa* devient quelquefois *ao* ; *e* se change en *ia*, et *i* (y) en *e* : Manindroa, indraozina ; manabe, biazina ; mibaby, babena, etc.

Conséquemment, en raison de ces changements euphoniques, on ne saurait exiger une orthographe invariable pour ces différents mots radicaux.

IV. — Bien des mots ayant nécessairement échappé à ceux qui ont fait imprimer des livres, on ne trouve pas dans les imprimés tous les mots ou toutes les expressions de la langue malgache.

On sait que le malgache a été écrit et imprimé tout d'abord par des Européens, et, naturellement, on a pris, dans la suite, pour règle ce qui s'était fait au début. Il est vrai que les indigènes ont été consultés ; mais, outre que cette enquête a dû être forcément limitée, il a pu se faire que leurs réponses n'aient pas toujours été parfaitement comprises, ou même que leurs avis n'aient pas prévalu. De là les divergences qu'on observe entre le malgache des livres et le malgache prononcé par les indigènes. Ainsi, bien qu'on ait écrit (dans un cantique catholique) : « Faingàna *ry* olona, » les Malgaches prononcent : Faingàna *ray* olona » ; ils disent Antanànarivo, bien qu'on écrive Antananarivo ; et kristiania , malgré l'orthographe courante, kristiana, etc.

Conséquemment, l'orthographe suivie jusqu'ici dans les imprimés est susceptible d'amélioration et ne saurait faire loi.

V. — Les Malgaches, n'ayant approfondi ni leur langue ni leur littérature, ne se sont pas non plus beaucoup préoccupés de la manière de l'écrire.

Le Malgache parle tout simplement sa langue, telle qu'il l'a entendue et qu'il l'a apprise dès ses plus tendres années. Mais, s'il sait la parler, gardez-vous de l'arrêter à chaque mot pour lui en demander l'explication, l'étymologie, etc. ; le plus souvent, il ne vous comprendra même pas. De plus, le Malgache parle et prononce comme on le fait chez lui, dans sa famille, et, comme le langage, ainsi que nous l'avons déjà observé, varie selon les conditions et que les familles, d'ailleurs, ne se ressemblent pas, il en résulte de notables divergences de prononciation d'un Malgache à l'autre.

Conséquemment, on ne saurait, pour fixer l'orthographe, s'en rapporter aveuglément à ce que répondent les Malgaches, quand on les interroge sur leur langue, car ils ne parlent pas tous de la même manière et ils s'égarent d'ailleurs facilement, dès qu'on arrête tant soit peu leur attention sur un mot.

VI. — Quelques Malgaches ayant étudié les langues européennes sans avoir approfondi la leur ont été induits en erreur en ce qui concerne la grammaire malgache, etc.

En effet, une fois au courant des grammaires étrangères, ils ont été inconsciemment amenés à calquer la grammaire malgache sur ces grammaires. N'en voit-on pas même qui se piquent de parler et d'écrire leur langue d'après les règles *vazaha* ?.

Conséquemment, pour réagir contre ces entraînements irréfléchis, il faudrait que les Malgaches appelés à donner leur appréciation sus-

sent eux-mêmes approfondi leur langue ; alors, seulement, les règles qui se déduiraient de leur conseil auraient une valeur réelle.

VII. — Nécessité de cette étude approfondie de la langue par les Malgaches eux-mêmes.

Le génie de la langue malgache diffère profondément de celui des langues européennes, et, seuls, les indigènes peuvent la parler dans sa pureté native. C'est donc à eux qu'il faut demander tous les secrets de leur langue ; à eux à l'approfondir d'un bout à l'autre, depuis l'*abc* jusqu'à la poésie. Tant que ce travail ne sera pas fait, ils ne pourront que répondre au hasard aux questions qui leur seront posées, car tous ces problèmes relatifs au langage ne sont pas, on le sait, d'une solution obvie et encore faut-il les avoir étudiés sérieusement avant de les résoudre.

L'histoire même de l'orthographe malgache est très suggestive à ce point de vue : que de tâtonnements, de changements et de questions encore pendantes !

Ainsi, avant 1878,

1°) Personne n'écrivait tam*in'* ny, et, depuis, il a fallu du temps pour que cette orthographe fût universellement admise.

2°) On n'admettait pas davantage les articles personnels *i*, *ry*, et, même aujourd'hui, toute opposition, du moins pour *i*, n'a pas cessé.

3°) L'emploi du double *no* et du double *ny* était très contesté et on ne se décidait pas à écrire : Izao *no no*lazaiko tamin' ny : — Ny tenin' ny ny fanjakana dia ho avy amin' ny ben' *ny ny* tany.

4°) Aujourd'hui même, qui admet l'existence d'une préposition *na* (en français *de*) dans des expressions comme celle-ci : Ombi*na* telo-polo, lanja*na* dimam-polo livatra ?

5°) De même, pourquoi ne veut-on pas écrire *aa*nkina, h*aa*vo, alors qu'on admet *ai*dina, h*ai*va ?

6°) Où sont ceux qui veulent reconnaître, — ce qu'il faudrait cependant, — qu'aucun impératif *actif* ne se termine en *e*, mais qu'ils se terminent tous en *a*, comme les impératifs *passifs* et *relatifs* se terminent en *o* ou *y* : mandiov*a*, madiov*a*, diov*a*, diov*y* ; mandemea, lemea, lemeo, andemeo.... etc. ?

7°) Enfin, avant 1892, personne n'avait encore imprimé de *vers* malgaches qui ne fussent *rimés*, et ce fut seulement en 1892 qu'on commença à s'affranchir de cette loi. Loi étrange, en effet, car vit-on jamais rien de semblable dans les chants simples et naturels des anciens ? Leur poésie avait un caractère bien différent. En voici un échantillon ; c'est un chant sur les sauterelles :

Ny valala....

1. Miainga, mamono masoandro ;
Mitoetra, sakafon-tanàna ;
Mivoaka ny olom-baventy,
Miainga ny maro kilonga.

2. Tonga marai-, mampifoha ;
Mandalo hariva, manaitra ;
Miserana antoandro, manetry ;
Mandany ny vary tanora.

L'article personnel i devant les noms commençant par Ra et Andrian, et devant les noms empruntés aux langues étrangères.

I. — D'après sa définition, l'article doit déterminer le nom qu'il précède. En malgache, l'article personnel *i* a une double fonction :

1° Il fait connaître que le nom devant lequel il est placé est nom de personne ou de chose personnifiée.

Exemples : *Imarolahy, — i Leifilo.*

2° Que cette personne ou cette chose personnifiée occupe actuellement l'esprit, soit qu'on vienne d'en parler, soit qu'on en doive parler immédiatement.

Exemples : Iza no teto ry Rainikoto telo mianaka ? — I Ranaivo.

II. — Selon que la clarté de la phrase l'*exige* ou *non*, on doit employer l'article *i*, ou on *peut le supprimer* ; mais dans ce dernier cas, il ne cesse pas d'exister, puisque son emploi n'aurait rien de superflu.

Exemples : a) Izao no nolazain' i Naivo ; — b) Naivo milaza izao.

III. — Les particules *Ra* et *Andrian* distinguent seulement les noms de personnes d'avec les noms de choses et ne participent aucunement à la seconde fonction de l'article *i*.

Exemples : Iza no handeha aminareo roalahy? — I Ranaivo no handeha.

L'article *i* fait ici connaître que ce n'est pas l'un quelconque des nombreux Ranaivo connus, mais celui dont on vient de parler. L'article *i* est ici déterminatif comme *la* ou *le* dans l'exemple suivant : *Voici du vin et de l'eau, que choisissez-vous ?* — Je préfère *le* vin.

La remarque est la même pour cet exemple : *Iza no mialona andRamboasalama ? — I Andrianjafy anadahin-dreniny hiany, fa tsy olon-kafa.*

IV. — Les noms tirés des langues étrangères, ainsi qu'un certain nombre de noms malgaches non précédés de *Ra* ou *Andrian* ont doublement besoin de l'article *i*.

Exemples : Iza no nalaza indrindra tamin' ny fahendrena? — I Salomona.—Iza no anaran'ny tanin-drazan'ny Français ? I France.— Maty i Sabotsy.

Devant quelques noms comme Naivo, Koto, Boto, l'article *i* ne remplit que sa seconde fonction, car ces noms ne s'appliquent qu'aux personnes.

F. RAPHAEL.

SUR LES RÉFORMES ORTHOGRAPHIQUES

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS A INTRODUIRE

ÉTAT DE LA QUESTION EN 1886

1° Aux mots *croissants* suivis de leur complément indirect il faut *dans tous les cas* ajouter une *n* finale sans apostrophe :

Ancien système	*modification*
trano n'olona	*tranon* olona
hita n'olona	*hitan* olona
lamba ny Koto	*lamban* i Koto
fanao ny Madagascar	*fanaon* i Madagascar
tompo-ntrano	*tompon*-trano
saha-ndRaketaka	*sahan*-dRaketaka
tany ny Hova	*tanin* ny Hova
natao ny havana	*nataon* ny havana.

Cette modification est conforme *à l'usage de la majorité*, qui ajoute, mais *à tort*, une apostrophe.

2° Dans les mots décroissants en *na* suivis de leur complément indirect, il faut, *avec la majorité*, remplacer *na* par *n'* :

Ancien système	*modification*
Ny lakany sasany	Ny lakan' ny sasany
Tiany ny reny tsara izy	tian' ny reny tsara izy
Anatrehany ny vahoaka	anatrehan' ny vahoaka.

3° Les pronoms personnels employés comme complément indirect, doivent être unis sans apostrophe au mot précédent qui les régit, *selon l'usage de la majorité :*

Ancien système	*modification*
ny loha ko	ny *lohako*
ny tàna' nao	ny *tànanao*
izay fantatr' ao	izay *fantatrao*
ny tàna' ny	ny *tànany*
hita ntsika	*hitantsika*
tia' nay	*tianay*
sitrak' ay	*sitrakay*
lavi' nareo	*lavinareo*
fantatr' areo	*fantatrareo*
amy nareo	*aminareo.*

4° L'apostrophe doit être réservée exclusivement pour les cas d'élision, et le trait d'union pour les cas où il n'y pas d'élision :

Ancien système		*modification*
hevi-teny	hevitra teny	*hevi' teny*
tori-teny	tory teny	
saro-pantarina	sarotra fantarina	*saro' pantarina*
lakan-drano	lakana rano	*lakan' drano.*

5° La préposition *aminy, avec, à...*, doit être employée uniformément comme un mot décroissant terminé en *na*, selon l'usage suivi par *la majorité dans tous les cas*, un seul excepté :

Ancien système	*modification*
amy n'izany	*amin'* izany
ami-nkafaliana	*amin'* kafaliana
amy ny sasany	*amin'* ny sasany.

6° *Any* doit être écrit selon ce qui vient d'être dit plus haut :

Ancien système			*modification*
Any Jaona, qui est à Jaona,			an' i Jaona
any Boto, qui est à Boto,			an' i Boto
any Namehana, qui appartient à Namehana....			an' i Namehana
Aiza izy ? où est-il ? à Ilafy.....			any Ilafy
»	»	dans l'Imerina.....	any Imerina
»	»	à Namehana.....	any Namehana
»	»	au village.....	antanàna
»	»	dans la main.....	antànana
»	»	sur la tête.....	andoha
»	»	sur la terre.....	antany
»	»	au ciel.....	andanitra.

Ces modifications auraient l'avantage :

1° De nous mettre d'accord avec *la majorité*, autant que la logique le permet, et dans *presque* tous les cas;

2° De nous détacher *honorablement* d'un système d'orthographe, que nous gardions religieusement comme une relique de notre maître vénéré le P. Webber, mais qui au fond n'est qu'une méthode *usée* des missionnaires étrangers ses devanciers, encore inexpérimentés ;

3° De préparer l'unité d'orthographe, en nous appuyant sur une base solide, celle de la logique, comme le prouve cet aperçu ;

4° Enfin de montrer par notre exemple qu'il faut savoir faire des concessions, quand il y a lieu.

DE & PAR

QUESTION DE *lexicologie* ET DE SYNTAXE

COMMENT S'EXPRIMENT EN MALGACHE LES PRÉPOSITIONS FRANÇAISES *de* ET *par* ?

Réponse :

L'examen des divers cas où se trouvent exprimées en malgache les prépositions *de* et *par* permet d'établir la règle suivante :

Règle unique : En malgache, les prépositions françaises *de* et *par* s'expriment sans le secours d'aucune espèce de mots, par apposition.

I. Sans modification v. g. trano vato, maison *de* pierre ; masoandro, œil *de* jour (soleil) ; vodi-akoho, croupion *de* volaille ; ambony loha, au-dessus *de* la tête ; ambanilanitra, au-dessous *du* ciel ; anaty rova, au dedans *du* palais.

II. Avec modification dans le mot qui régit :

(a) Ou par *élision* : v. g. tànan' ny olona, main *de* quelqu'un, tànan' ny reny, main *de* la mère.

Tian' olona, aimé *par* quelqu'un.
Tian' ny reny, aimé *par* la mère.

(b) Ou par *addition* d'*une n* : v. g. Trano ; tranon-olona, maison *de* quelqu'un, tranon' ny reny, maison *de* la mère, hitan' olona, vu *par* quelqu'un ; hitan-dRakoto, vu *par* Rakoto.

Remarque importante : Les mots ainsi subordonnés se prononcent d'un trait, *comme une seule expression*, sans quoi le sens serait changé, car, en malgache, il n'y a pas de verbe *être*, et la pause en tient lieu. Ainsi, trano, vola, signifierait : maison, c'est de l'argent ; hita maso, maso, (nom de personne) signifierait : on a vu *Maso*. Au contraire, prononcés d'un trait, *trano vola* et *hita maso* n'ont qu'un sens : maison d'argent, vu *par* les yeux.

Conséquence : La nécessité de prononcer d'un trait sans pause le *mot régissant* et le *mot régi* explique l'existence des *élisions* et de l'*addition euphonique* dont il va être question.

L'unique règle c'est *l'apposition*, à savoir le mot régissant toujours suivi immédiatement du mot régi....

En dehors de là, *élision* et *addition* d'une *n*, &... tout est euphonique comme on va le voir.

TABLEAU I

Prépositions *de* et *par* s'exprimant par *apposition*.

II. — Avec *modification* dans le *mot* qui régit :

(*a*) *avec élision.*

Soit la préposition *de.*

Substantif suivi de ses divers compléments.

Complément	*tànana* *main de*	*tongotra* *pied de*	*sàtroka* *chapeau de*
1° nom indéterminé	*tànan*'olona,	*tongotr*'olona,	*sàtrok*'olona.
2° » »	*tànam*'poza,	*tongo*'borona,	*sàtro*'borizany.
3° nom de matière	*tànam*'by,	*tongo*'bola,	*sàtro*'barahina.
4° nom propre	*tànan*'dRakoto,	*tongo*'dRatsara,	*sàtro*'dRabe.
5° » »	*tànan*'Andria,	*tongotr*'Andria,	*sàtrok*'Andria.
6° » »	*tànan*'i Boto,	*tongotr*'i Boto,	*sàtrok*'i Soa.
7° adjectif pronom démonstratif	*tànan*'io,	*tongotr*'io,	*sàtrok*'io.
	tànan'ity,	*tongotr*'ity,	*sàtrok*'ity.
	tànan'izany,	*tongotr*'izany,	*sàtrok*'izany.
8° pronoms personnels suffixes 1re pers.	*tànako*,	*tongotro*,	*sàtroko*.

9°	— 2e pers.	*tànanao,*	*tongotrao,*	*sàtrokao.*
10°	— 3e pers.	*tànany,*	*tongony,*	*sàtrony.*
11°	— 1re pers.	*tànantsika,*	*tongotsika,*	*sàtrotsika.*
12°	— 2e pers.	*tànanay*	*tongotray,*	*sàtrokay.*
13°	— 2e pers.	*tànanareo,*	*tongotrareo,*	*sàtrokareo.*
14°	— 3e pers.	*tànany,*	*tongony,*	*sàtrony.*
15° Nom déterminé par l'article		*tànan'*ny sasany,	*tongotr'* ny sasany. *satrok'* ny sasany.	
		ou bien, selon convention	*tongotry* ny sasany. *satroky* ny sasany.	

Ainsi en est-il pour tous les décroissants en *ka, tra, na.*

Remarques sur le tableau I.

1° Pour les mots en *na,* qui, à raison des dérivés à crément ana, ena, etc., etc., sont les plus nombreux, la règle II (*a*) s'applique *sans une* seule exception, car, dans 15 cas sur 15, il y a *apposition* avec *élision* dans le *mot régissant.*

Pour les mots en *ka, tra,* il n'y a qu'une *seule exception,* laquelle est conforme à la *règle générale.* Au lieu d'écrire *satroky* ny sasany, *tongotry* ny sasany comme *tànan'*ny sasany, on écrit *satroky* ny sasany, *tongotry* ny sasany·

On a cessé, depuis 1873, d'écrire tanany ny sasany; dès qu'on le voudra, on pourra écrire aussi *tongotry* ny sasany, *satroky* ny sasany; ce sera plus régulier. En attendant, par respect pour la majorité, on peut conserver cet y, car il n'est pas contraire à la règle générale, et, *éventuellement,* il sert *comme l'apostrophe* à indiquer la présence de la préposition française *de* ou *par.*

2° On voit qu'il y a lieu d'appeler *décroissants* les mots en *ka, tra, na,* puisque la classe la plus nombreuse décroît 15 fois sur 15 cas, et les autres 14 fois sur 15 cas.

3° Pour les *pronoms* suffixes, la règle se vérifie dans *tous les cas.*

TABLEAU II

Apposition et *élision (suite).*
Soit les prépositions *de* et *par.*
Participe suivi de ses divers compléments.

Complément	*tiana* aimé *de, par*	*sitraka* agréé *de, par*	*fantatra* compris *de, par*
1° nom indéterminé	*tian'*olona,	*sitrak'*olona,	*fantatr'*olona.
2° » »	*tiam'*bahoaka,	*sitra*po,	*fanta'*biby.
3° nom propre	*tian'*dRabe,	*sitra'*dRabe,	*fanta'*dRasoa.
4° » »	*tian'*Andria,	*sitrak'*Andria,	*fantatr'*Andria.
5° » »	*tian'*i Fara,	*sitrak'*i Fara,	*fantatr'*i Fara.
6° adjectif	*tian'*io,	*sitrak'*io,	*fantatr'*io.
pronom	*tian'*ilay,	*sitrak'*ilay,	*fantatr'*ilay.
démonstratif, etc.	*tian'*izany,	*sitrak'*izany,	*fantatr'*izany.
7° pronoms personnels suffixes 1re Pers.	*tia*ko,	*sitra*ko,	*fantatr*o.
8° — 2e Pers.	*tia*nao,	*sitrak*ao,	*fantatr*ao.

9°	—	3e pers.	*tiany*,	*sitrany*,	*fantany*.
10°	—	1re pers.	*tiantsika*,	*sitratsika*,	*fantatsika*.
11°	—		*tianay*,	*sitrakay*,	*fantatray*.
12°	—	2e ders.	*tianarco*,	*sitrakareo*,	*fantatrareo*.
13°	—	3e pers.	*tiany*,	*sitrany*,	*fantany*.
14°	Nom déterminé par l'article ny sasany		*tian'*ny sasany, *fantatr'*ny sasany, *fantatry*	*sitrak'*ny sasany, *sitraky* ny sasany.	

Ainsi en est-il de tous les participes décroissants en *ka*, *tra*, *na*.

Remarques sur le tableau II

1° Pour les participes en *na*, qui, à raison des dérivés en *ana*, *ina*, sont de beaucoup les plus nombreux, la règle s'applique *sans une seule* exception, car dans 14 cas sur 14, *de* et *par* s'expriment par *apposition avec élision* dans le mot qui régit.

Pour les participes en *ka* et *tra*, il y a aussi *apposition* avec élision 13 cas sur 14; pour le 14e cas, il y a *apposition* et *changement* dans le *mot* qui régit: *sitraky* ny sasany, *fantatry* ny sasany.— On pourrait tout aussi bien ou, mieux, écrire : *sitrak'* ny sasany, *fantatr'* ny sasany.

2° Ici encore, il y a lieu d'appeler ces mots décroissants.

3° De l'usage d'écrire *sitraky* ny sasany, *fantatry* ny sasany, on ne peut rien conclure, sinon que cet *y* est *conventionnel*.
En effet, avant 1873, on écrivait *tiany* ny sasany ; depuis 1873, on écrit : *tian'* ny sasany. Qu'est-ce qui empêcherait d'écrire aussi sitrak' ny sasany, fantatr' ny sasany ?

4° Il est facile de voir que les élisions sont là pour concilier l'*euphonie* avec la nécessité de prononcer d'un seul *trait*, comme une seule expression, les mots subordonnés entre eux par les prépositions *de*, *par*.

TABLEAU III

Prépositions *de* et *par* s'exprimant par *apposition* avec changement dans le mot qui régit, à savoir :
(b) avec *addition* de *n*, etc.
Substantif et participes suivis de leurs compléments.

Complément		trano maison *de*	hita, vu *de*, *par*
1° nom indéterminé		*trano*n olona	*hita*n olona
2° id.		*trano*m-bahiny	*hita*m-biby
3° nom de matière		*trano* vato.	
4° nom propre		*trano*n-Andria	*hita*n-Andria
5° id.		*trano*n-dRabe	*hita*n dRabe
6° id.		*trano*n i Fara	*hita*n i Fara
7° adjectif ou pronoms démonstratifs		*trano*n io	*hita*n io
8° pronoms personnels suffixes	1re pers.	*trano*n izany	*hita*n izany
		*trano*ko (k pour n)	*hita*ko (k pour n)
9° id.	2e pers.	*trano*nao	*hita*nao
10° id.	3e pers.	*trano*ny	*hita*ny

11°	id.	1er pers.	*tranon*tsika	*hitan*tsika
12°	id.	id.	*tranon*ay	*hitan*ay
13°	id.	2e pers.	*tranon*areo	*hitan*areo
14°	id.	3e pers.	*tranon*y	*hitan*y
15°	Nom déterminé par l'article ny		*tranon* ny sasany *trano* ny sasany	*hitan* ny sasany *hita* ny sasany

Ainsi en est-il des mots croissants terminés en, a, e, o, y.

Remarques sur le tableau III

1° Dans 13 cas sur 15, il y a *apposition* avec *addition* de *n*, selon la règle énoncée.

Dans deux cas, il y a *simple apposition*, selon la règle générale.

2° Ces mots qui *croissent* ainsi dans 13 cas sur 15, n'est-on pas en droit de les nommer mots *croissants* ?

3° Cette *n* additionnelle est conforme à la règle générale : c'est l'*apposition* en l'*absence* d'élision et en présence d'un *hiatus*.

Absence d'élision qui peut venir de deux causes : des voyelles et des syllabes.

(*a*) Des voyelles finales, car les finales e, o, y ne s'élident pas. Je ne connais d'exception que pour y dans les prépositions *any*, *aminy* ; car elles donnent *an*'olona, *amin*' olona. De même *farany*, *voalohany* etc., perdent y.

(*b*) Du petit nombre de syllabes, car les monosyllabes et la plupart des dissyllabes seraient dénaturés par l'élision, v. g. ra, hita, ne peuvent devenir r', hit'.

En présence d'un hiatus, car l'*absence* d'élision et la nécessité de prononcer d'un trait deux mots consécutifs peuvent donner occasion à des *hiatus*, dont plus que toute autre la langue malgache a horreur. v. g.

On dit : vodi-akoho, mais non pas fe-akoho ; il faut *fenakoho*.

Vodi-hena, mais non pas nofo-hena, il faut *nofonkena*, etc., etc.

Appliquant ces principes aux cas du tableau II : Tran' olona, impossible ; *O* ne *s'élide* pas ; *trano olona*, hiatus.

Tranon-olona seul possible..... ; hit' olona, le mot est dénaturé ; absence d'élision, *hita olona*...., hiatus. Donc *hitan*'olona s'impose.

Pour les mêmes raisons, on prononce et on écrit avec *n* :

Tranon-Andria, *hitan*-Andria.
Tranon-i Boto, *hitan*-i Boto,
etc. etc. etc. etc.

Tranonao.....	hitanao
Tranony.....	hitany
Tranonay.....	hitanay
etc.....	etc.

Les autres cas s'expliquent par l'analogie.

4° Tel est en particulier le 15e cas. Après avoir écrit, pour les raisons ci-dessus, *tranon* olona, *hitan* olona, *tranon* Andria, *hitan* Andria, on écrit naturellement : *tranon* ny sasany, *hitan* ny sasany, par *voie* de conséquence, par *analogie avec le cas précédent*.

Cette *n* n'est pas contraire à la règle générale de *l'apposition*, loin de là ; elle en découle par *analogie*.

Elle n'est pas nécessaire; l'euphonie ne l'exige pas; l'apposition suffit. Mais les expressions :

Trano ny sasany
Hita ny sasany } doivent être prononcées d'un trait, comme des expressions uniques, sous peine de changer le sens.

C'est sous ce dernier rapport qu'un signe *quelconque* outre *l'apposition* n'est pas inutile.

Ce signe pourrait être un trait d'union: v. g. trano-ny sasany, hita-ny sasany; mais cette *n* déjà ajoutée par *analogie* peut tout aussi bien être ce signe *utile* et rien n'empêche de le conserver selon l'usage reçu, par respect pour la majorité.

Pardon, cher lecteur, de vous avoir fatigué par le détail des divers cas dans lesquels peut se présenter en malgache la traduction des prépositions françaises *de* et *par*. Vous avez vu d'après quels faits a été rédigée la règle ci-dessus. Jugez vous-même s'il y a témérité à dire : jamais *ny* n'est employé en malgache pour exprimer les prépositions *de* et *par*.

Si la thèse avait besoin d'être appuyée de l'autorité de gens compétents dans la matière, je pourrais citer un article publié dans l'*Antananarivo Annual*, 1887, p. 310.

L'auteur de l'article pense que cette *n* ajoutée en malgache à une *certaine classe de mots* est une *addition euphonique*, à l'instar du *status constructus*, qui se trouve dans l'hébreu, et que, désormais, on doit analyser cette *n* additionnelle en conséquence. L'article est signé A. Peill.

En 1872, pour la première fois, j'entendis de la bouche du regretté P. Delbosc le mot de *n* euphonique.

L'orthographe n'est que la conséquence de la syntaxe.

Trancher les difficultés d'orthographe, avant d'avoir résolu scientifiquement les questions qui en sont la base, c'est poser la conclusion d'un syllogisme avant les prémices; c'est mettre la charrette avant les bœufs, ou, pour parler selon les Malgaches, faire passer le fil avant l'aiguille.

P. CAUSSÈQUE.

PAGES OUBLIÉES[1]

NOUVEAU DICTIONNAIRE MALGACHE-FRANÇAIS

PAR LE P. CALLET

AHOHAZINA son p, (renferme l'idée du *par quoi*, du *comment*, rendue par ahohy, plus celle de hohàzina, deux participes combinés en un, V hohy) ; *ny voalavo dia mihohy ny lava' ny* le rat creuse son trou, *dia ahohy ny tàna'ny ny tany, ary ny vava ny no mandoaka* (traduction plus haut), *ary rehefa voa hohy ka miangona betsaka ao am-bavalavaka ny ranontany, dia —'ny hipariaka hiely :* lorsqu'il a fini de creuser et que la terre extraite est là en quantité à l'ouverture du trou, il l'écarte et l'éparpille. *Ahohàzo*, op, ou *ahohàzy*, sens d'aëlezo, ahahàfo, aïliho ; — *ny voanjo ahahy ho maina ny sasany, ary ny sasany dia hanina lena :* tirez les voanjo de manière à les étendre en partie pour les faire sécher, les autres se mangeront fraîches.

Prend *man, mampan, mifampan.* 1° *Man — lava-bary, ovim-bazaha, tantely, sokay rahefa may :* vider la terre (piochée) d'un trou à riz, arracher des pommes de terre,extraire du miel vg d'un tronc d'arbre avec une cuillère, tirer de la chaux cuite du four ; 2° *man — vodirindrina*, com manamy trano, creuser un trou à rez-terre dans une case pour s'y introduire et voler ; 3° *man — teny tsy avoaka, teny tsy hita :* chercher à se faire dire une parole qu'on doit taire, ou à pénétrer une affaire tenue secrète, tirer les vers du nez, (com. mangirika, hirifana ny ao am-po n' ol. ho hita, na ny fanahy ny, na ny z atao ny) ; sonder son homme (en justice), le tourner et retourner en tout sens, le mettre à découvert, démolir les mensonges dont il s'enveloppe, le prendre dans ses paroles, (com maka am-bava) ; 4° *man — teny vita tia'ny avadika :* chercher à défaire une convention faite, une affaire faite, pour retirer sa parole ; tout bouleverser pour se dégager. *Anahohàzana*, m. rel, *sakaizao izy — ' nao ny fanahy ny :* fais-toi son ami pour arriver mieux à découvrir le fond de son âme *ny vata no — ny akanjo, ny vola, ny z ao anaty ny :* le coffre d'où l'on tire les habits, l'argent, toutes les ch. qu'on y conserve.

Vato no hita ka tsy azo *ahohazina* amy ny tànana, fa tokony ho angady no *anahohazana* azy. Laingia hohazana, laingia miafina ao an-kibo ny mpandaingia izany ; dia *ahohy* ny mpamaky laingia, rehefa *noahohazina* hivoaka ny tototra manototra ny laingia ny, dia vaky laingia izy ka mipariaka mihahaka amy ny ol. rehetra ny laingia ny. Tany no tandràhiny ny angady, ka *ahohazina* aloha vao manandraka indray. Efa *nohohazi'nareo* va ny tany ? Tsia, hoy izy. *Ahohazy* àry, ka ario ary.

Ny tany, ny tainohy, azo *ahohazina*, ka tsy ahoizina ; ary ny teny n' andriana, ny teny ny mpifehy, dia azo ahoizina (V *ahoy* ci-après), ka tsy azo ahohazina ; ny rahararaha, azo ahoizina ka tsy azo ahohazina.

AHOY (W ahoina, mais c'est pour ahoy ny), p. de hoy 1° pris com. p,

(1) Voir le commencement de ce dictionnaire dans le bulletin du 3e trimestre 1902, page 125.

dit ou fait ainsi, les deux sens d'atao ; 2° pris subst. ce qui est décidé, ce qui fait loi ou règle, (ny teny vita, ny efa) ; imputation (qui peut être médisance ou calomnie), cancan, commérage, rapport, des on-dit, syn d'ampanga, tati-bolana, fosa, tsaho ; *ny ol. any Betafo andrefana mpanao — lava* : les gens de Betafo de l'Ouest sont des faiseurs de cancans sans fin. Exemples du 1° : *asaina—toizao ny teninandriana :* ordre donné de dire de cette manière la parole du roi ; *dia n — toizao kosa ny teninandriana :* alors fut dite de la manière prescrite la parole du roi : *n — toizao ny fandahatr' ay azy, ka ova' nao kosa :* il a été ainsi dit (réglé par nous) quand nous avons plaidé cette affaire, et voilà que tu changes ; *— toizao ny raharaha, ny fiteny, f'izany no mahamety azy :* il faut dire ou faire la ch. de telle manière, car c'est la manière qui lui convient ; *— ny ol. toizao hianao* : voilà ce qu'on dit de toi (le bruit qui court sur ton compte) ; *n — ko kely toy izao ny vilia, ka dia vaky :* j'ai fait comme ça et l'assiette s'est cassée. Devient rac. seconde et forme des dérivés.

AHOIVINA avec *v* euph, p d'ahoy, (le mot vieillit, se remplace par ahoizina, *z* euph.), *n—toizao aho ka malahelo, ka milaza amy nareo aho* : maltraité par lui de la sorte (en parole ou en action), j'en suis contristé et je vous le dis ; *teny — ny iraka, teny hafarana, ampitondraina* : parole confiée à un envoyé pour qu'il la porte, la dise, la fasse exécuter ; *raharaha nomen' andriana ny lehibe, ka —ny lehibe amy ny vahoaka* : corvée à faire dont le roi a instruit les grands ; ceux-ci en donnent connaissance au public et en pressent l'exécution. *Ahoivo* son op, « *—toizao ny teny ambara anareo lehibe, ho lazai' nareo amy ny andriana, hoy ny vahoaka.* » *teny makadiry izany* : il s'agit d'une parole importante à faire arriver au roi, (parole du peuple assemblé), « dites-la comme cela (présentez-la ainsi) », dit-il aux grands chargés de la porter ; *— toizao ny teny ko ho re ny ol, f'aza ovàna, hoy ny andriana* : faites connaître et faites accomplir ma parole de telle manière, sans y rien changer, dit le roi.

AHOIZINA, autre p d'ahoy plus employé que ahoivina dans les mêmes sens : 1° toy ny teny hoe *asiana hery*, na teny atao mafy, na raharaha atao mafy : comme si l'on disait, qui exige de la force, soit qu'il s'agisse d'une parole à dire ou d'une ch. à faire, *n—ko ny ahy, n—' ny ny azy* : j'ai excité les miens, il a excité les siens ; 2° toy ny teny hoe *aely, afindra* : comme qui dirait, à disséminer, à transmettre, *teny ome' ko anareo lehibe, — nareo amy ny vahoaka, hoy ny andriana* : parole que je vous confie, à vous chefs, pour que vous en instruisiez le peuple ; 3° toy ny teny hoe *tehirizina, tànana* : com qui dirait, à conserver, à tenir, *ny hafa-drazana—ny tarana' ny* : les ordonnances des ancêtres gardées fidèlement par leur postérité ; 4° toy ny teny hoe *fosaina*, dont on médit, *nahoana no — nao toizany aho ? na teny ratsy, na tao zavatra tsy mety natao ny Ranona azy* : pourquoi me maltraites-tu de la sorte ? qqu'un l'a maltraité en parole ou en action, *Ahoizo* son op, *—ny fianatra ny m. la. hoy izy & ; ary dia nahoiziny ny m. la ny fiana' ny ;* excitez l'ardeur des soldats à apprendre l'exercice, dit-il ; (ce qui ayant été fait) les soldats mirent une nouvelle ardeur à apprendre ; *— ny fiasa, —ny fandeha. — ny famono afo raha may ny trano :* excitez le travail, la marche, l'extinction de l'incendie.

Prend *man.... mifan...*, *manao.*

Man — 1° accomplir (ch ou parole prescrite), reconnaître pour vrai, se conformer aux décisions faites, y conformer, les maintenir ; décider, rendre à chacun selon ses œuvres, trancher les questions, (d'après les lois et coutumes) : *ny andriana,*

ny olona hendry, ny olo-marina, mitana ny efa, dia man—ny efa, man—ny teny vita, ny teny nahoy ny razana ka tsy mahazo miova: le roi, les personnes sensées, les gens probes, s'en tiennent à ce qui est défini, ils affirment et maintiennent ce qui a été posé comme loi et règle définitives, ce sont de ces paroles décisives prononcées par les ancêtres, lesquelles ne doivent pas être sujettes au changement, (les sens de manao, manatanteraka, mankato, mitana) ; 2° transgresser, changer, poser des *ahoy* paroles ou actes contraires à (ceux qui font loi, règle), les sens de mandika ny didy, manova ny teny vita, mamorona teny hafa ; *ary misy kosa izay manova ka man — hafa hamadika ny teny vita, avadi' ny, amy ny tsy izy no lazai' ny, aria' ny ny ahoy ny razana &, ary ny hevitra vao foroni' ny atao ny ho tana ny :* il en est aussi qui changent et font parler autrement : lois, décisions, définitions reçues, les renversent sens-dessus-dessous, les détournent de leur vrai sens pour y substituer le leur propre qu'ils suivent ; 3° *manambosy ol, hanao ratsy, manporisika amy ny teny tsy marina, tian-ko tezitra, tian-kiady ; mitady vava latsaka ary manampy koa, tombohana laingia & ; ny tsy ahoy ny olona kosa ahoy ny, asai' ny hihoy handaingia, handika ny didy :* pousser au mal en caressant, souffler avec des paroles mensongères la colère ou l'ardeur de la dispute, recueillir les paroles qui échappent pour les divulguer en brodant dessus, en y mettant du sien le mensonge & ; s'en prendre (aux bonnes gens, aux simples) que tout le monde laisse en paix et les exciter à parler ou agir mal, à mentir, à transgresser les lois...est aussi faire le man —. *Mifan —, ol fiadina, samy maditra, samy mamoaka ny ahoy ny itompoana, mifanompa. mifamphoabava, zay mifan—, tsy mihavana intsony* : des batailleurs de profession, aussi entêtés l'un que l'autre, qui mettent en avant leur dire sans en démordre, se renvoient des bordées d'injures et des paroles excessives, font les mifan—, ils se séparent brouillés ; on peut faire le *mifan—* sans en venir à cette extrémité de se brouiller, vg deux ou plusieurs qui émettent chacun leur dire bon ou mauvais, dont on prend et on laisse &, (com mifamaly ratsy na tsara), *mifanao ahoy*, a le même sens.

Manao— 1° donner la marque, le modèle, d'une ch. à faire ou à dire (manome marika ny asa, ny rafitra, ny fiteny, &) ; *raha manao— ka milaza marina, fa amy ny nahoy ny razana, amy ny teny vita, dia tsara izany ; raha manao — ka mandika ny marina tànana, manova ny teny vita, dia tsy eke' ny ol. izany* ;

2° faire ou dire une chose bonne ou mauvaise ; faire des cancans, des rapports. *Mpanao* — mauvais cancanier ; semeur de discordes, de faux bruits, de mensonges, de calomnies.

Ahoizina : ny ol. miditra tsy azo—(tsy azo atao ahoana amin' ahoana. *Ahoy :n—ko toizao* ny fandray ny entana, dia nianjera ; n— ko toizao ny fiteny, dia naneky ; n— ko toizao ny fandeha, dia afaka amy ny fiakarana ; n— ko toizao ny fijery, dia tezitra..... dia manao tahaka amy ny izay nanaovana azy, na fijery, na fandeha, na fiteny, na fandray, (est d'un fréquent emploi de cette manière, même sens que natao ko toizao) ; « *Ahoy* ny ol. toizao hianao, ka tokoa sa laingia ? hoy ny vadi-aman-jana' ny » ; tsy ahoa' ko ka ahoa' nareo izany ! aza imba miady fosa, hoy izy, raha tahina tsy marina loatra ny teny milaza izany, ka tsaho na fanaratsiana ; ary raha hita ny fa ho marina, dia miady izy. Ny *ahoy* tsy mety miala, teny voalohany fiambavàny ny ol ; ao ny— ny razana, ny — n' andriana, ny—ny lehibe, ny—ny vahoaka etc ; ary amy ny ireo — betsaka ireo, misy mahitsy, amy ny vita, amy ny tsara, amy ny marina ; tsy azo ovana ; ary misy koa amy ny tsy mety, amy ny tati-bolana, a my ny ambosy : raha mitsatoka ka miorina amy ny vahoaka ka mihatra ny didi-mpanjakana, dia helohina izy manao izany ; raha fosa fotsina, tati-bolana, dia tsy miady fosa ny ol, dia vava foana tsy inoany ny ol. izy.

Manahoy : toizao ny tenindrazana, « ahoy ko toizao ny fanana' ko, ny andevo etc., ra ha misy mamadika izao didy ko izao kamiana-kendry (anatra), ka *manahoy* izao didy ko izao itsofa' ko lavenona sy ozoni'

ko : miady am-bahoaka resea ! miady amy ny andriana resea ! » *Mpanao ahoy* : mpanao kitoatoa, mpamindra vava, atao ny hoe « i R. mihoy izao.... ahoy to' izao hianao... » ; tantanandroa lela izy, donina ary donina atsy ; tahaky lel' omby sady an' orona no am-bava : mahay etsy mahay eroana, iray ny vava ny, ila ho roa ny lela, fandaingia izy.

AHONA s. halte ; fg, hésitation.

AHONY, op,— *ny dia nao :* ralentis le pas. *Ahonano* p, *najanona ley iraka ka n— ka tsy handeha :* un envoyé parti à qui on ordonne de s'arrêter ; *ohonina p, n—ny lehibe (ley iraka) tsy navela ny handeha :* arrêté par les grands (cet envoyé) ils ne lui ont pas permis d'aller plus loin.

Prend *mi.... man.*

Mi— être arrêté, s'arrêter ; être là debout comme arrêté par une idée fixe, par indécision ; cesser. *Man—* arrêter, retarder ; *fanahonana,* obstacle, empêchement ; amulette mise aux cornes d'un bœuf pour l'empêcher de fuir du combat.

AHONAHONA, fd, stupidité, témérité, simplicité. *Mi—*, v. et a. être stupide ; stupéfait, sot, simple ; *mba mi— amy ny fanaovan-javatra ley iny :* comme il paraît bête en faisant qch. celui là.

On dit aussi *min —*, même sens que *mi—*.

S mitahontahona, mitanahonàhona, midrahodraho.

Ohatry ny adala ny *miahonàhona*, tsy lasan-ko adala tsy lasan-ko hendry, salasala ; aza *ahonahonà nao* ny teny, anaova' nao teni-zanakalo manao tsy adaia tsy hendry.

AHOTRA, *ahotrahotra* fd, s, pause ; fg indécision (mêlée de crainte tahotra).

AHORY. *ahotrahory—ny raharaha nareo fa aza atao haingiana :* ne faites pas trop vite la ch, mettez-y une certaine lenteur. *Ahorana, ahotrahorana* p, *aza— nao ny teny nao, fa ataovy tanteraka :* ne donne pas ainsi une parole entre-coupée (par des pauses fréquentes) mais vas jusqu'au bout sans broncher ; *Ahorina, ahotrahorina* p, *n—:* retenu, arrêté, retardé par..... (diff d'aorina p d'orina).

Prend *mi.... man.*

Mi—, s'arrêter par crainte ; être en suspens, indécis ; *matahotra, misy mahatahotra azy, ka mi—:* il craint, il y a qch. qui lui inspire de la crainte, et il s'arrête.

Man—, ou mampi—, arrêter, retenir, retarder. *Ampiahorina,* comme ahoriua), *Kasa handeha ka n— :* sur le point de partir il a été retenu, empêché.

AY, 1° prn. pers. compl. indirect de nous, par nous, *fantatr—* compris par nous ; *terak'—* né de nous, ou tera' nay ; il marque le pl.

Il est rac. primitive de : n'ay, an' ay, (ah' ay de l'Imamo), zah' ay, izah' ay, comme o l'est dans : ah' o, zah' o, izah' o ; comme *ao* l'est dans : n'ao, au' ao, hian' ao,

2° adv. non ; il forme aisy, diff. d'ey.

AIKIA, ou *aiky*, terme de mépris, com. aisy ; — *ity mpamadika! — ity ley tsy menatra* !

AIKIA, (Wekia, mais il paraît devoir s'écrire par *ai*, pq cette diphtongue reparaît dans *mai*-dava, où elle se prononce plus sensiblement) 1° s, réunion nombreuse, troupe compacte ; renfort, bataillon, armée ; 2° a, serré, compact, épais ; 3° l'indigo (pq ses feuilles sont nombreuses et serrées W.)

AIHANA p, (prononcez éhana) réuni, serré, renforcé pressé. *Aihina* p. (éhina), *n— ny andriana izahay, hanao fanompoana teo Namehana, dia honina :* c'est pressés, quasi forcés par le roi, &.

Aiho (ého) op,— *ny ol, ny rary :* réunissez le monde, serrez le tissu.

Prend *mi... man... mifan.... maha.* L'accent n'est pas déplacé par l'addition des créments.

Mi—, être assemblés, s'assembler, se réunir en masse et à la hâte ; former une armée, une colonne ; être serrés les uns les autres ; serrer la colonne. *Man—olona, tafika, rary, tenona :* réunir le monde ; rassembler du renfort, les forces ; lever

une armée, la renforcer, faire serrer les rangs, accélérer le mouvement ; bien serrer une natte, un tissu.

Son adj M—, pressé, serré, empressé, qui se hâte ; V ce mot qui prend les préf, et forme d'autres dérivés.

AINA, s, souffle, vie ; fg vigueur *afak'*— mort ; *ny manana* : les êtres animés : *ol. fatratr*— robuste : V *saina* lequel ajoute l'idée de raison à aina qui ne la renferme pas ; ces deux mots rendent chacun un sens du latin *spiritus* : souffle et esprit.

AININA p, aéré, venté, séché ; ranimé, ravivé, renforcé ; *nahoana no tsy aini' nareo ny kitay fa mandomando* : pourquoi ne pas sécher à l'air le bois (ou l'herbe) de chauffage qui est humide ? *nivoha ny varavarana ka nidirany ny rivotra ny trano ka n— 'ny mafy, ka dia simba ny tafontrano nivoahana* : la porte étant ouverte le vent s'est précipité dans la case, l'a agitée de son souffle puissant et s'est échappé par le toit qu'il a mis en désordre ; *ny torana entina amy ny izay misy rivotra, ary esorina amy ny fahasemporana mba hahazo aina, ary hoy ny olona, « raha tsy n— ny rivotra izy dia maty »* : on porte au grand air les personnes évanouies ; on les sort du lieu qui les étouffe, pour les faire reprendre haleine, (quand la vie est revenue) on dit, « si on ne l'avait pas ainsi ranimé d'un air vif, il était mort » ; *ny marary— ny rivotra mba ho tsaratsara kokoa, azo ny rivotra dia miaina izy* : les malades sont ranimés par un bon air et vont de mieux en mieux, le respirant ils revivent, (*ampiainina* est plus usité quand il s'agit des manan' aina, et a le même sens et *hamainina*, quand il s'agit de ce qui est mouillé). *Aino*, op.— *any amy ny rivotra* (*ny amy ny hain' andro*) *ny vary ho maina* : exposez au vent (ou à la chaleur du jour) le riz pour qu'il soit sec ; *raha misy marary na torana, ao anaty vahoaka betsaka, «aza avela ho semporiny ny ol. to' izao izy fa ento,— eny amy ny rivotra hahazo aina, hoy ny ol.»* : s'il y a un malade, une personne évanouie, au milieu d'une colue de monde, « ne le laissez pas ainsi exposé à être suffoqué par la foule, mais portez-le au grand air pour qu'il y soit ravivé en respirant au large.

Prend *mi... man* aussi, *mifan... maha.*

L'accent n'est pas déplacé par l'addition des crements, excepté l'impér. *miaina* qui se dit aussi.

Mi— vivre, respirer, se ranimer ; fg, jouir de la vie, prospérer ; être à son aise (dans son état normal), ou tendre à s'y mettre ; se dit aussi des choses inanimées : *mi— mivohitra ny z fehezina, ka mitifaka ny kofehy tsy maharitra ny mi— mivohitra* : un paquet trop serré s'efforce pour ainsi dire de se gonfler, et le lien, ne pouvant soutenir cet effort, éclate. *Fi*— adj. vital ; subst. mode de vivre bon ou mauvais, respiration, ce qui soutient la vie. *Ampiainina*, p. caus, — *ny ol. mihazakazaka* : on fait reprendre haleine à celui qui court. *Ampiaino*, op.— *izy fa torana* : tombé en défaillance, donnez-lui de l'air pour le raviver.

Man—, 1° sens de *mampi*— qui est plus usité, rendre vivant, raviver ; *efa torana izy, namana ny maty, ka misy aina man— ny vavafo ny, miemponempona, dia kopakopahina ka velona* : il est là évanoui, comme mort, mais un reste de vie fait battre son cœur &c ; 2° sens de manamaina plus usité, sécher, dessécher, *ny lena rehetra dia ny rivotra sy ny hainandro man — azy* : le vent et la chaleur du jour sèchent tout ce qui est mouillé ; 3° sens de manao hery, forcer, vg la vapeur plus forte que la marmite où elle est contenue *man — ny vilany itoerana, ka vaky*, force la marmite et la brise. *Mifanny vilany miady kibo amin' ny falana iray, mifan— atahorana ho vaky* : deux marmites qui se heurtent du

ventre sur un même foyer font échange de force, et il y a à craindre qu'elle se brisent.

AINAINA, fd, prend aussi *min*.

AINAINO, op,— *ny valo amy ny fanoitra, izahana na hihetsika na tsy hihetsika* : soulevez la roche, en pesant, en forçant sur le levier, pour voir si elle bouge ou non ; *ainainina*, fd du p.

Mi— respirer faiblement (ou fortement), avoir peine à respirer ; être essoufflé, haleter. *Min*— pour *mi*—, il signifie aussi : crier, vociférer, s'époumonner, et se dit au fg du maximun : de la chaleur du jour, de la dureté de la pierre ou du bois, de la force des choses ; *ny z tsy manana aina ka manan-kery atao min* — : les ch qui n'ont pas la vie mais qui ont la force sont dites min — ; *min — ny hainandro raha mahery tsy zaka aleha* : ainsi la chaleur du jour arrivée au point d'être intolérable si on sort, min— ; *ny tany min — raha asaina ka mafy* : la terre qu'on travaille, si elle résiste par sa dureté, fait le min — ; *ny valo raha velezina ho vaky ka min — dia efa tsy zaka atao* : les roches, lorsqu'on les frappe pour les fendre, et qu'elles font retentir une voix sonore (ny feo ny valo min—), c'est fini on ne fera rien ; *min— ny hazo tsy zaka vakina* : il en est de même des bois qu'on ne peut fendre ; migaingaina syn. de min—.

Adj. *maina*, sec, desséché (par le vent azo ny rivotra), paraît être son adj. V ce mot qui forme d'autres dér.

Adv. *An aina* avec force, *manao*—, raha mitondra z, raha manao z : quand il fait qch, porte qch, il le fait de toutes ses forces ; *manao*— ny fananan'olona : prendre par force le bien d'autrui, comme manao an-ditra, an-kery, *An-kiaina manao* —, raha mifarombaka, mifanala hazakazaka, samy manao — izay tratry ny ai' ny : lorsqu'on fait à qui l'aura, à qui courra le plus vite, chacun s'y met de toutes ses forces, fait son possible. *Am-piai-nana*, marary — (com marary ankasarotana) malade aux sources de la vie, et aussi aux poumons, dans la gorge.

AIN-TSI-HO-ZAVATRA, *manao*— (com manao vy very ny aina) risquer sa vie pour n'en faire pas cas lorsqu'il s'agit de, *nanao ny ai' nareo tsy ho z, hampanjaka' nareo ahy, hoy Andrp* : vous n'avez plus fait cas de votre vie lorsqu'il s'est agi de me faire régner, dit Andrp.

AIM-BERY foana, *manao*— se dépenser en pure perte (à des ch. qui n'en valent pas la peine).

Maka-aina : reprendre haleine, aoka aloha haka aina kely. *Miala aina* : 1° mourir 2° fg se dépenser en pure perte (sasatra manao ka tsy mahazo) ; payer de sa personne, de sa vie, (miala— raha manao z izy).

Andevolahy ny hariana ny aina : la vie est l'esclave de la richesse, pvb, se dit de l'ardeur malg. à amasser les richesses, à laquelle tout se sacrifie, même la vie. *Ny aina tsy afaky ny tompo ny*, qui est en possession de la vie la tient, personne ne songe à se l'ôter, pvb. se dit contre les sorciers (fa ny mpamosavy hiany no mahafaka, est la partie sous-entendue du pvb.) qui passaient pour gens ayant pouvoir et faisant métier de l'ôter, et à qui on attribuait presque toutes les morts qui arrivaient.

Ainina : n — ny ronjavatra tsara ka nahazo aina aho, hoy ny marary ; ny faty n' ol. ho entina lavitra, raha tsy— ho maina, tsy azo entina ; ny faty n' ol. ao am-pasana tsara farafara : n— ny farafara tsara, ho maina. *Manaina* : naboana no sorisoritana ny tanimbary nareo, hoy izy ? man— azy ho maina izahay ; ny rivotra man— ny z lena, ny trano tany vao no tovonana etc. ; ny rivotra mahery man— ny trano idirb' ny ka simba : ny hery n' ol. man— raha manozongozona ny andry, na manoitra ny fanoi-bato. *Mifanaina* : lolohavina ny siny, tsy misy halana, dia mifan— amy ny loha, samy mafy, samy nanao hery ny.

Minainaina : misy z atao ka mafy ka mir— ka ilaozana fa tsy zaka atao. Misy tezitra ka min— ny vava tsy laitra akekena.

V. konaina, manaina, sonaina, tranaina, tsinanaina.

AINGIA (W engia) s, élévation, érection. AINGIAO, op,—*ny vata asia' ko akalana* : soulève la malle afin que j'y mette des cales ; — *ny vata asiana kakana. Aingiaina* p, ou *aingaina, n — :* élevé, levé, soulevé ; excité, éveillé ; mandé, envoyé ; —, *andriana hianao hoy ny iraka ; raha lehibe, tsy azo atao hoe alain'*

andriana hianao : vous êtes mandé par le roi, dit l'envoyé à un grand ; (terme honorifique) pour les grands, on ne leur dit pas (la formule ord.) le roi vous fait prendre ; *aingaingaina*, fd, *aingaingain-kazera toy ny famono vato :* levé plus haut pour faire retomber plus lourdement, comme la massue quand on brise les pierres, pvb ; se dit de ceux qu'on loue fort en face, et qu'on décrie plus fort encore en secret ; *aingaingiao* son op.

Prend *mi.... man.... mifan.*

Mi— se lever, s'avancer, s'élever, croître, paraître, sens de manomboka, miseho, vao manao ; *avelao isika hi— ary handeha :* laissez-nous nous lever et partir. *Miaingià* imp *— kely hianareo, asiana tsihy ipetrahana,* levez-vous un peu qu'on mette une natte pour vous y asseoir. *Man —*, lever, soulever, élever, exciter, éveiller, ériger ; mander, faire venir, faire avancer ; *avelao ho voa voatra ny raharaha, ka izaho han — anareo :* laissez-moi préparer toutes ch (vg pour le repas, tout étant prêt) je vais vous faire prendre ; (le manasa inviter, précède le man — faire prendre l'invité au moment venu). *Man— vady* : envoyer prendre sa femme par les mpaka vady, le jour des noces, et la faire monter de chez elle chez soi. *Man— lavitra* : faire revenir de loin par des sortilèges, des gens emmenés, des esclaves, &.

Adv. *An-kanaingia*, en élevant, en soulevant ; atao ahoaua ny ahitana ny havesatry ny ity vata ho entina ity ? atao— : comment savoir la pesanteur de ce coffre à porter ? en le soulevant, en le soupesant. *manao*— jeu des petites filles qui consiste à lancer en haut et à recevoir successivement 3 pierres, sans les laisser tomber à terre, com. manao antsipivato. *Am-panaingia*, en invitation générale qui n'exclut personne, — anareo mianakavy ity ady atao nareo ity, na dia ny marary azaento, hoy ny andriambaventy : c'est une invitation générale de vous tous dans la parenté de venir assister aux débats de votre affaire, sans excepter même les malades, disent les juges : tsy— ny ol marary ny famonjeny ny ity kabary ity : l'invitation d'assister à ce kabare n'est pas obligatoire pour les malades. *An' aingia* se dit des ch qu'on porte ou transporte ; ny sasany atao—, bataina raisina an' tanana, na atao antsoroka, na atao an-doha ; ary ny sasany atao *tsy an' aingia* ny fitondra azy fa akisaka, vg ny vary an-tsihy : les unes se portent *an' aingia* soulevées, élevées dans les mains, sur l'épaule, sur la tête ; les autres, non, mais on les transporte en les tirant, en les traînant par terre, vg. du riz étendu sur une natte.

AINGA ! KA... *ainga anie* ! *ka...* int. de désir, de joie, — ka tonga XIII voninahitra aho !

AISY, int. de désaveu, de dégoût, de refus, com nous dirions : non, mille fois non. On dit *mi—, manao* — : exprimer son refus, son dégoût par cette expression, S esy, isy.

AIVO (ivo), intermédiaire ; *Andrian—* et par ctr *N—*, ou *Ran—* : le second des 3 garçons ; R ; la seconde des 3 filles.

AIZA, adv de lieu ; en quel lieu ; passé t— ; *— izy ?* où est-il ? *ho— hianao ?* où vas-tu ? *tsy — :* nulle part ; *ny no tsara :* où est le meilleur ? *na — na — :* qque part que ce soit, partout où, peu importe où ; *hatr'— hatr'—* : partout.

AIZA-ATY, ou *aiz' aty,* (com. az'aty, apporte ici.

Prend *manka* — : aller où, conduire où ; *mank-- ny lalambe* : où conduit la grand route.

AIZANA, s, (W ézana, mais la dipht. *ai* doit être conservée pqu'on l'entend dans la prononciation), nouveau fruit déjà dans le sein de la mère quand elle allaite encore ; *tsy ary ny — tao an-kibo ny* : son nouveau fruit n'est pas arrivé à formation parfaite, il est mort

dans le sein, W; se dit aussi des animaux, V keli-aizana.

AIZANO, op, « *mba* —, *izay andriamanitra ! na ho lahy na ho vavy ! mba ho maro fara ho maro dimby izahay !* » *fiteny taloha izany* : donnez-nous de nouveau un enfant, une suite rapprochée d'enfants, *ô dieu* (que j'invoque ici, si l'on s'adressait à telle idole, ou *dieu*, si l'on s'adressait aux ancêtres, vazimba, &), garçons, filles, (selon votre bon plaisir!) afin que nous laissions une nombreuse postérité, de nombreux remplaçants, etc. *Aizanna* p, *ny sasany dia* —'*andriamanitra*, *ary ny sasany tsy mahazo*: les uns obtiennent (du dieu, des dieux, ou même de Dieu), cette suite d'enfants, les autres ne l'obtiennent pas.

Se conj avec *man... mifan*.

Man — être de nouveau enceinte après une première délivrance; *fan* nouvelle grossesse. *Mifan* — v, réc. *ny zoky sy ny zandry samy kely, ila hitovy hiany, no mifan*—: quand aîné et cadets sont également petits, qu'il n'y a presque pas de différence entre eux, ils mifan— ; *ampifanaizànina*, p. récip.—'*Andriamanitra izy, nomen' Andriamanitra ny mampifanaizana :* Dieu les fait se suivre ainsi de si près ; c'est Dieu qui fait le mampifan—.

Adv. *An' aizana*, en cet état de nouvelle grossesse ; *raha—ny reny, mahia ny ankizy ary marazodrazoka ny reny, ary hoy ny razana, « mahia ny ankizy : lahaky miady vintana amy ny zandry »* : lorsque la mère est en cet état..., l'enfant qu'elle allaite est maigre, et elle-même est débile, et si celui-là est maigre c'est, disent les ancêtres, pqu'il y a comme une lutte entre sa destinée et celle de son cadet qui naîtra bientôt.

Na olona na biby samy *man* —, kanefa ny olona hiany malaza man—, Ary ny biby, ny malaky miteraka, atao *manahady* (sahady); ny omby, ny osy, ny ondry, ny kisoa... manahady : raha vao iray ny zanaka, atao *mitohatra*, na mamelatra (velatra). Ny ankizinolona raha mahery miteraka manao keli-aizana, *mamozezy* (vozezy) manandriana tompo, mampanan-karena ny tompo ny ; ny andriana sy ny hova tsy mba mamozezy : *maro anaka*, maro fiteraka no fanajana azy.

AKA a, accoutumé à, habile à, familier avec ; osé, entreprenant ; on distingue, 1° l'*aka tsara ; maka amy ny maraina amy ny tsara, maka miera, maka milaza amy ny tompo ny maka am bava eo ampitsarana*, &, *aka tsara ley manao izany, dia hendry, marina*: l'aka dans le bon sens, c.-à-d. celui qui l'est selon la justice et dans les limites du bien, qui demande la permission là où elle est requise, qui ne prend rien sans l'agrément du légitime possesseur, qui est habile à prendre dans ses paroles un accusé en justice (qui cache la vérité) &, celui qui agit ainsi est le bon aka, sage, juste ; 2° l'*aka ratsy* : *maka amy ny tsy marina, maka an-kery ny, maka tsy miera, maka takona, maka fanahy maka ny ol, maka ny zavatrolona, aka loatra izy, ka sendaotra ary amy ny tsy izy no atao ny* : l'aka dans le mauvais sens, celui qui est habile sans doute mais en dehors du juste, qui use de violence, prend sans permission, prend en cachette, circonvient l'esprit des gens, dupe le monde, prend choses et personnes dans ses filets, celui-là est trop osé; il saisit l'occasion qui se présente, sans souci de ce qui n'est pas permis ; *manao ho — loatra hianao :* tu es trop sans gêne ; *manao ho — iny, ka ratsy mihendry ny zavatrolona mivolo tompo ny*, celui-là est par trop osé, et le voilà qui glisse au mal, jouant de ruses pour s'emparer du bien d'autrui et prendre les airs du vrai maître ; *akalahy*, trop rusé, fin matois ; *iley aka*, ce fripon, cet audacieux. On dit en pvb, *Ny aka hiany no mety aloha*, se dit des familiers du roi, des grands, &, qui, se voyant plus avant dans les bonnes grâces du maître, se croient tout permis, et en font tant qu'il faut en venir avec eux aux peines extrêmes.

AKAINA, p akakaina fd, 1° qu'on surprend par adresse, ruse ; circonvenu, qu'on joue, dupe en flattant, (com ambakaina, alaina fanahy) ; *mody sakaiza, mody mitsiditsidika raha antoandro ny andro, kanjo — resahi' ny tompontrano, ary alaï ny raha alina ny zavatra nanakava na azy* : il se donne comme ami, fait sa visite en plein jour, mais c'est pour duper dans une conversation familière le maître de la maison ; la nuit venue, il commet le vol en vue duquel il avait mis en avant ces dehors trompeurs ; 2° qu'on entreprend avec trop d'audace qu'on prend sur soi de faire, &, *izay raharaha rehetra — ny avokoa, « izaho mahatapaka, maharay ny teny ny lehibe, hoy izy, » kanjo mandoka tena, akeky andriana, akeky ny lehibe ka maloky manao ho aka izy :* il s'entremet (fait le capable, l'entendu, l'officieux) dans toute espèce d'affaires, « je peux terminer, j'ai la parole des grands à ma disposition dit-il, » oui, mais il se flatte pequ'il approche le roi ou les grands, &. *Akao*, op, *akakao*, fd, (comme ambakao), — *io mpiasabe io ahazoa'ntsika izay ho azo* : dupons ce bonhomme (qui s'entend au travail mais qui n'entend pas malice), afin d'en tirer qch, ce que nous pourrons.

AKANA, (inusité com. p) m rel de maka : *où, dont, pourquoi*, on prend ; pris subst : prise, enlèvement ; com *anakana* moins usité, sens d'analana ou angalana... *Akao* op. rel. com *anakao*, sens d'analao ou angalao. — *rano any ampalsakana andrefana izahay* : allez prendre pour nous de l'eau dans la fontaine de l'Ouest ; *dia alaï ny ankizy ny rano eo*, (tsy *azo atao hoe* akaï ny) : alors les ankizy vont prendre l'eau là, (c'est alaina qui remplace akaina dans ce sens là) ; — *ny X no miakatra sy ny andriambaventy, hankaty, hoy ny andriana, hiaramihevitra ny fanjakana* : prenez (pas tous mais) les dixièmes honneurs, et au-dessus plus les juges, dit le roi, pour venir délibérer avec moi sur les affaires de l'Etat ; dia *alaina* izy.

Se conj avec *m, mamp, mifamp*, (et aussi *man, maha).*

M —, aller chercher, procurer, obtenir ; prendre, entreprendre, surprendre. *Makamaka*, fd, prendre, qque peu ; *— kely izy ley omeny ny tompony ; — foana tsy omeny ny tompony :* il prend le peu qu'on lui donne ; il prend peu, mais de lui-même, sans qu'on le lui donne. *Faka*, s. manière de prendre, d'aller chercher, etc, *atao ko ahoana ny — f azy* ? adj prenable, qui peut ou doit être pris, *ny zavatra olona tsy f —* : le bien d'autrui ne se prend pas ; V faka : racines (pcq c'est avec les racines que plantes et arbres se fixent à la terre, la prennent). *Fampaka*, manière ord du mamp — ; énigme. *Ampakaina*, p caus, qu'on fait prendre ; *ampakao* izy ; fais-le prendre. *Mifamp* — hihinana : s'inviter réciproquement ; *ol mifamp* — des personnes qui disposent librement des biens l'une de l'autre, (zavatra, zanaka, vady) ; *mifamp—saina* : se consulter (mila hevitra ka mifamp — hevitra). *Man* —, se dit aussi pour maka ; *anakana*, m. rel.—*ko ny tanimbary eo Imerimandroso... hoy Andrp* : c'est là que je prends, dans les rizières d'Imerimandroso, pour & (sens d'aka*a*na, analana) ; *anakao*, op rel,—*vorombazaha anankiray atao faham-bahiny, hoy ny tompontrano* : prends un canard pour en faire le plat d'honneur de l'étranger, dit le maître de la maison ; *ampanakaina*, p caus, et *ampanakao* son op com ampakaina ampakao, ampanalaina ampanalao. *Mah* — capable de prendre, etc ; *ny fokonol tsy mah — ny zavatrolona* : le village (ou la tribu) assemblé pour juger, ne saurait prendre le bien d'autrui ; *Tsi-mahaka*, nom pris par Andrp ; diff de maha*k*a, d'ak*a* V ci après.

AKAKA fd, *man* — duper, surprendre.

Cette fd. serait surtout employée dans ces sens là, et elle ne prendrait pas la préf. M. de par Andrp, « ny *makaka* sy ny *akakan a* tsy tian' Andrp: *makamaka* sy ny *anakana* na ny analana no tia'ny ; *andeha akakana zaho*, tsy tia' ny ; anakana sy analana tia'ny. (V kaka qui donne *makaka*, autre sens).

Mi — être dupé, surpris ; hésiter, se faire la dupe ; *ka raha misy manda, mi —, ka manaova ny teny nifanarana, dia lefonina ho faty :* que si qqu'un refuse, hésite, (en prêtant le serment de fidélité mively rano, misotro vokaka, milefona omby), et change un mot de la formule : qu'il soit sagaié sur le fait.

Adv. *Am-paka*, en prise ; — *telo sa — efatra*, dit-on , au jeu tsipilavaka avant de lancer les galets : le trou en prendra-t-il trois ou bien quatre (la partie se fera-t-elle en trois ou en quatre)? *Am-pakana*, au moment de prendre, au lieu où l'on prend, sur le fait de l'enlèvement, en prenant.

Maka am-bava, (prendre q dans ses paroles, y surprendre de quoi le condamner), faire un interrogatoire en justice, instruire un procès. *Ma-bady n' ol*, prendre la femme d'autrui ; *mpa-bady n' ol :* qui prend la femme d'un autre, (dist de *mpaka vady* du mampaka-bady, qui sont envoyés par le mari, prendre sa femme pour lui et en son nom). *Ma-bolan-italana* (maka teny eny an-dalana, manova teny), V ce mot. *Mapanahy* azy : le tenter (lui prendre l'esprit), lui embrouiller les idées pour le faire succomber. *Maka vao mangalaka manerana vao mbay' talana*, pvb, se dit des personnes sans gêne qui font sans permission ce qui exige permission, sauf à la demander après coup. *Maka hoditra*, se refaire le teint (en faisant des promenades, etc.). *Maka rivotra*, (prendre l'air), changer d'air, après ou pendant une maladie.

Aka, manao ho — : manao ho tiana, manao ho hendry, manao ho aty ny, iray hiany : manao mihoatra, manao sahy, tahaky tsy manana z mahatahotra, manao ho to loatra kanjo misy diso hiany ; raha mitoetra amy ny andriana ny — hiany no maty : na ny andriana na ny lehibe akai' ny.

S d'aka : ngeza, ngoay, fetsy, kônjo, kanto vazaha-tsi-tandrina, (mazàna ho diso ireo, manao ho àka loatra) ; akisa, hendry, kinga, (sont dans les bornes de l'*aka tsara*).

AKA a, (paraît être le précédent *aka*, sauf le changement d'accent pour indiquer la seule différence qu'il y a entre les deux : celui-ci est *adala vava*, il ne sait pas parler, *ny vava mamitaka ny sai' ny*, sa bouche trompe son esprit, et estropie le langage) ; *hendry hiany, fetsifetsy ny sai'ny, kanefa adala vava izy :* sensé même et d'un esprit fin, mais sa bouche ne sait rien dire, (il est) bègue, bredouilleur, il mange ses mots, il a la parole difficile, embarrassée, &; 1° *misy adala vava, ny vava foana no adaladala, fa ny sai' ny betsaka, ka olo-marina, dia aka tsara :* on distingue les aka tsara, qui n'ont de sot que la bouche et sont pleins d'esprit, ils sont au nombre des gens de bien ; 2° *ary misy adala vava, fanahy iniana, hendry mody adala mandevina saina, tsy azo hevitra, tsy azo ny be sy ny maro itokiana, aka ratsy iny :* et les aka ratsy, qui se font sots de bouche exprès, des sages qui simulent la sottise et enfouissent leur esprit (pour donner le change), impossible d'avoir le fond de leur pensée, impossible aussi de se fier à eux ; on dit, *aka lahy aka vavy*, toujours dans un mauvais sens : fourbe, habile à feindre, dissimulé, rusé.

AKAVINA, *akakavina* fd, p : qu'on fait bégayer, qu'on embarrasse ou qu'on trouble (lorsqu'il parle) ; qu'on fait hésiter, qu'on met à l'épreuve, qu'on induit en erreur par feinte, qu'on fait tomber dans le piège, (syn d'akaina ;) *teny n'olomarina ka akakavi' nareo, hoy ny mpihaino :* paroles d'un honnête homme, et vous cherchez à le troubler, disent les auditeurs. *aza — 'nareo ary, fa aoka izy hamoaka izay fanta'ny :* de grâce ne le troublez pas, mais laissez-le dire ce qu'il comprend ; — *'nao ny olona hendry, andeha ohatry ny adala indray izy :* c'est une personne sensée que tu troubles et embarrasses ; par suite elle a l'air d'une sotte ; *misy izy hendry mody adala ka—'ny ny fiteny ny, manao vava n'adala*

tsy hita alaina : il est des gens sensés réellement, qui font les sots, ils mettent la sottise dans leur langage, prennent la bouche d'un niais, on ne peut rien en tirer. *Akavo* op, *akakavo* fd, « — 'ntsika izy, tsy maintsy ho azo ntsika izy, tsy hahavaly teny antsika tsinona» ; dia akavi' ny amy ny 'zay.

Prend...*mi...man....mifan....manao.*

Mi —, et *miakaka* fd, 1° avoir un fond riche de bonnes pensées, mais ne pas savoir les exprimer, bégayer, bredouiller ; être sensé et se trouver réduit pour une raison ou pour une autre à dire ou à faire les choses de travers ; 2° simuler la sottise dans le langage ou l'embarras dans l'action. *Man — azy* (*adala vava*) : le troubler, l'embarrasser davantage (quand il l'est déjà naturellement par son défaut de langue) ; le rendre adala vava, s'il ne l'est pas encore, lui tendre des pièges, sonder le fond de ses pensées, le faire parler de travers, lui faire dire plus qu'il ne voulait ou qu'il ne savait dire ; ne se prend pas toujours en mauvaise part, ainsi Andrp, après avoir fini ses guerres et ses conquêtes, *nanakà ny vahoaka nanao hoe ; iza no tia'nareo ?* a obligé le peuple d'avouer sa pensée secrète (autre que celle qu'il exprimait) par cette question : quel est maintenant l'objet de vos affections ? *hianao no mamy nay sy tia' nay, hoy ny vahoaka rehetra* : toi-même, dit tout le peuple, nous n'avons rien de plus doux au cœur ni de plus cher que toi, *ka hoy izy : mandainyia hianareo fa ny hody no mamy nareo,* alors il leur dit : vous êtes des menteurs, retourner chacun chez vous, voilà ce qui est doux à votre cœur : *nibaboka ny vahoaka tamy ny izay, nitsotra lavo saina ; izany nanakavan' Andrp azy* : force fût au peuple de demander grâce et de s'avouer vaincu, voilà comment Andrp, &. *Manao aka*, com manao vava tsy tsaroana, se dédire ; *alefa ny ny vava ny ka lavina ato aoriana :* il donne sa parole et il la renie ci-après.

Hendry anaty ny toy ny samoina, nony mivoaka afatotry ny sasany : sage au dedans de lui comme le ver-à-soie (qui sait filer sa chrysalide), mais quand il se montre dehors (par la parole) on le prend, (comme le ver-à-soie éclos papillon qu'on prend pour le faire pondre), pvb, se dit des *aka*, olona hendry anaty ny, an-kibo ny ary ny vava hamoaka tsy misy, ka raha miteny *akaviny* ny sasany. Ary ny adala vava, misy be saina tokoa, tsy miteny no atao-ny, ka tsy azo n' olona *akavina*.

Miakà : ialahy *mi* — foana raha mby eto (amy ny lehibe) kanefa raha mby ery amy ny vadiamanjanaka tsy *miakàkà* fa hendry hiany. *Mifanakà* : ny olona samy irery *mifan*— ihainoana izay vava ny ; raha ambahoaka, raha am-pitsarana, raha irak' andriana, ny *manakà* tsy azo atao ; tsy azo *akakàvina* ny ol alaina am-bava ny, izay ambara ny eo no izy ; mifandaha-teny izy roa tonta amy ny fianakaviana, eo vao misy *fanakakàvana* samy miady fo izay hanandrariaa.

AKAY interj ; 1° d'imprécation, de raillerie ; — *manao izay atao ny* ! le maudit il n'en fait qu'à sa tête ! 2° de colère, de dépit ; 3° de joie, de satisfaction : oh que c'est bien ! — *misaotra azy aho, fa veloma soava tsarà any amy ny, fa tsara loatra ny natao ny.*

AKAINDRAY ! ou *akaindré* : presque touché (le but) ! peu s'en faut ! *mbola tsy izao no izy* : ce n'est pas encore tout à fait cela.

AKAIRY ! int. imprécatoire ; — *maka ny anay takona.*

AKAIROA et AKAIROANA ! marquent le mépris : ce drôle là, cet individu là.

AKAITY et AKAITO ! marquent l'admiration : juste ! touché ! comme il y est ! na voa, na rekitra, na azo, na hita, na feno, dia—.

AKAITSY et AKAITSIANA ! marquent le blâme, la prohibition ; ont aussi le sens, d'akaindray.

AKAITSIKATRA OU AKAITSIÀKATRA ! marquent le mépris.

Akay ley tohara loza ! — ley matesa ! — simba ny zavatra ! — syn saokoa ! angoa ! *Akay* ley soàva tsarà ! — ley tahin' Andriamanitra ! — hianao he ! dit q en caressant la joue d'un petit enfant dodu de belle venue. Ny ambany tsy misy miteny akay amy

ny ambony, ny ambony mahazo manao izany amy ny ambany !

AKALANA, (p de *kalana*, par quoi on cale, on consolide) pris subst. banc, escabeau, coussinet ; *aiza izy? eo ambony — izy* : où est-il ? il est là sur le banc,

AKALA-MANTA, billot brut (sur lequel on découpe la viande, on coupe le bois, etc.).

AKALA-MASINA, banc sacré du souverain.

AKALAM-BAY, bourbillon d'un ulcère.

AKALA-MIFAMATO, (deux bancs joints pour se consolider), fg se dit : 1° du *lova tsy mahazo misaraka, izay zokinjaza ipetraha' ny* : d'un héritage qu'on ne veut pas morceler entre tous les enfants, mais qu'on fait passer tout entier sur la tête de l'aîné ; 2° *ny fihavanana ila ho rava ka amboarina atao* — : de parents presque désunis qu'on remet sur le pied d'une parfaite union, d'un différend entre parents qu'on arrange à l'amiable ; 3° d'un mariage entre cousin et cousine, entre proches parents, fait à cette double fin de rendre les familles inséparables, leurs biens inaliénables, dans la personne des deux conjoints, qu'on constitue seuls héritiers ; 4° *ny fanompoana tsy misaraka ; ny raharaha lehibe anirahan' Andriana, atao — ny iraka, akambana hiara-manao : mandehana hianareo fa — hianareo, tsy mahavita irery* : d'une corvée qui doit se faire en commun ; d'une mission importante confiée à plusieurs envoyés dont le roi ne fait qu'un : allez, dit-il, vous êtes des — vous fortifiant l'un l'autre, et ne pouvant rien faire l'un sans l'autre. *Atao — tsy mahazo misaraka*, pvb, se dit des différentes ch énumérées ci-dessus.

AKALAM-PISAKA, banc sans pieds, (fisaka plat).

L'*akalana* des anciens misy tongotra a des pieds ; le dessus fanoronana sert au jeu fanorona ; le dessous fandidiankena sert à découper la viande. d'où le pvb. *Lany ny hena ka mihatra amy ny—, ka mandidy hena ambony fanondro*, se dit des héritiers d'une grande fortune qu'ils mangent ; il ne leur reste même plus l'akalana pour découper la viande ; ils la découpent sur la main et se découpent eux-mêmes, c.-à-d. que la misère atteint leur propre personne qu'ils vendent, etc. ; ny zaza mandova be ka homan-karena, ka mihatra amy ny tena : mandrasa tena mamono tena, ratsy no atao ny, mila loza, dia very.

Akala-mifamato (vato), manakambana ny lova, manamafy ny fihavanana, ny fanambadiana (S. tsinay mifaninggotra amin' ny aty ; vary sy rano, an-tsaha tsy misaraka, an-tanàna tsy mifandao) ; ampifaningorina izy (zanakolomianadahy na zanakolona mirahalahy) mivady, izany anaovana azy — : mifankahazo am-po, ny fihavanana no akambana, ny fanahy no akambana, ny harena no akambana. Ny irakandriana, ny andriambaventy, ny mpitondra tafika, ny tsimandaolahy, ny miaramila etc., ampifamatoina atao — hifampahery, hifampahatsiaro ny teny nomena.

AKALOHA, (ctr. d'aoka aloha W), attendez un peu ; un instant s'il vous plaît.

AKANA, fd *akanàkana* plus usité, s. pause, arrêt ; indécision, embarras ; pensées, paroles, actions contradictoires et se faisant en qque sorte obstacle les unes aux autres, V. sakana.

AKANAKANANA p, *teny — tiana, tsy ho toa body* : paroles discrètes, ne laissant pas percer le but ; *akanakànina* p, — *'ny ny teny ny atao ny ka tsy azo* : il met de l'indécision dans ses paroles et on ne saisit pas ; *akanakàno*, op, — *ny teny nao mba tsy ho fanta' ny* : dis des paroles embarrassées, afin qu'il ne comprenne pas.

Prend *mi*, (et min)... *man*,... *mifan*...

Mi — fiteny izy : il hésite en parlant, *tsy milao-bava haingiana, mandefa teny tsy voa hevitra* : soit pcq sa bouche s'ouvre pesamment, soit qu'il lance des paroles incohérentes et sans suite ; *nahoana no mi — to' izany ny fanao nao zavatra* : pourquoi ta manière de faire les ch est-elle si embarrassée ? (on ne dit pas mi — fandeha, mais miahanahana fandeha : hésiter en marchant). *Man* —, embarrasser, empêcher ; *hianao man — ahy ka ton-*

ga ohatry ny adala aho raha manao z : tu m'embarrasses, et j'ai l'air d'un imbécile quand je fais qch. *Mifan*— se croiser com. des personnes qui vont et viennent dans un marché, se faire mutuellement obstacle, (sens de mifanakantsakana) ; *mifan — be hiany ny hazo sy ny mpivaro-kazo, ka tsy azo aleha ny tsena* : les bois et les marchands de bois, dans un marché, font le *mifan* — et empêchent la circulation. *Mifampi – izy roalahy* : deux individus perdant le temps à se renvoyer le droit ou l'honneur de parler l'un avant l'autre, *ary hoy ny ol, « hianareo mifampi — fa tsy atao hainyana ny teny »* : alors les assistants fatigués disent, « vous vous faites embarras inutilement, finissez-en, faites vite. »

Min -- pour *mi —, miroa saina izy, tsy mba tanteraka amy ny teny tokana nanirahana azy fa ampiany ny saina hafa, zay mampiroa saina mampinakanakana azy* : il est combattu de deux pensées, (c'est un envoyé), il ne fait pas la ch dans cette unique pensée qui a motivé son envoi ; il lui en ajoute une autre qui le fait hésiter et le coupe pour ainsi dire en deux ; *min — midoka tena anefa miroa saina, ny azy atao ny mahery lanja noho ny teny nomena, « ny ahy indray atao ko malemy ! atao ko mahery ny ahy, hoy izy »* : dans ce combat, de deux pensées qui le fait hésiter : celle qui lui a été donnée quand on l'a envoyé, et une autre qui lui est venue à l'esprit, il finit par se flatter, en donnant la préférence à la sienne, &, c'est le *min – midoka tena,* (manao azy ho hendry, manao be hevitra, *mena min —*) se dit d'une bande rouge entre deux ou quatre autres de diff couleur, dont on orne les lamba.

b) *Miakanakana* ou min —, *hoy Rainifandrotrarana, ka ny zanakanabavy no atao sapport* : on ne sait de quel côté donner de la tête maintenant, dit Rainifandrotrarana ; il faut porter les armes au fils de ma sœur, pvb, né sous Radama Ier, à l'apparition des manamboninahitra (officiers de l'armée), auxquels il fallut rendre les honneurs militaires selon leur grade, sans distinction de hova ou de havanandriana, de cadet ou d'aîné etc, ce qui sapait l'ancien ordre de choses, où jamais on n'avait vu un noble saluer le premier un Hova, un père son fils, un oncle son neveu, un aîné son cadet ; ce que voyant Rainifandrotrarana, tsiarondahy qui avait vu ce qui se faisait sous Andrp a osé lancer son exclamation qui est passée en pvb ; se dit des changements apportés aux usages antiques, des innovations introduites quoique autorisées, il n'y a pas la liberté du choix, il faut en passer par là, mais on regrette l'antiquité et on déplore le goût des nouveautés. Rainifandrotrarana, tsiarondahy lehibe, niaraka tamy ny Andp, nahatratra ny miaramila izy, andeha ny zanak' anabavy ny, lehibe manamboninahitra ; anavana sapport ; k'izany nanavany Rainifandrotrarana hoe Miakanakana etc. ; miova ny fanjakana, izay lehibe omem-boninahitra. Taloha ny rainy hiany no ray ny, ny zoky ny hiany no zoky ny, ary ny zandry ny hiany no zandry ny ; ary hatr' amy ny nisehoany ny mila, ny ambony no ambony, ny havanandriana miarahaba ny hova etc., V anaran.

Miakanakana : sora-damba tsy hita alaina fa samy tsara ; misy manga, misy fotsy, misy mainty, misy mavo ; ary misy mena eo am-povoana, midorehitra tsara mivolon-jaky, izany no *mena min*— eo ampisasahana.

c) S. de mi—: mitanakanakana, miahanahana, miakaka. Akanakàna, p de kanakàna, ne doit pas être confondu avec akanàkana

AKANGA s, pintade ; fg finesse, ruse ; — *hova,* pintade sauvage ; on lui donne la chasse dans les bois ; — *vazaha* (importée par les Blancs), pintade apprivoisée ; elle est blanche par dessous la poitrine et le ventre. *Akangalahy,* le mâle de la pintade ; fg, *be saina toatra, mifetsifetsy, mahay vava, avo fo haharo ny marina sy ny tsy marina* ; personne de beaucoup d'esprit (trop), rusée, qui a le verbe en bouche, qui prend le ton haut (com la pintade) et peut soutenir avec succès le vrai et le faux ; *ny hakonjoa' ny no anaovana azy—* : son habileté lui vaut ce nom : akangalahy a aussi le sens de mpijangajanga, jiolahy : libertin, vagabond.

AKANGAINA, p, 1° *ny ol asondrotra foana sy ampianarina kabary ratsy, dia—* : qqu'on dresse à la chicane, au mal, dont on aiguise

la langue ; 2° qu'on dupe, syn d'adalaina ; — ' *ny ny ol vaovao tsy mbola nahita izay toetra ny, ary ny be sy ny maro efa nahila ka tsy misy mino ny teny ny intsony, fa fanta' ny ol amy ny fanakangàna natao ny :* il dupe les gens neufs qui ne le connaissent pas encore, mais la plupart le connaissent et ne le croient plus, grâce à ses prouesses en ce genre. *Akangao* op,— *izy hizaha' ntsika izay fitoetra ny :* essayons de le duper pour voir où il en est. Prend *mi... min.*

Mi — : ny ol mianatra kabary mba hanetry ny kamboty sy ny mpitondra tena mi — ,(satria ny akanga avo feo manako ambony) : ceux qui apprennent l'art de parler à cette fin d'opprimer les orphelins et les veuves font le mi—, (c'est de la voix aiguë de la pintade qu'on tire ce sens) ; *miakangalahy raha tafa haona izy mpanao ratsy ; dia efa mi— izy rehetra, ka tsy vanonko olona* : des malfaiteurs réunis en bande deviennent mauvais au point de ne plus mériter le nom d'hommes. *Man* — enseigner l'art de la chicane, aiguiser la langue de q. *Makànga*, son adj tacheté, marqueté (com la pintade sauvage), W aux M.

Akanga be tsy vaky n' amboa, pvb, se dit de la bonne intelligence, de l'union des membres d'une famille, des provinces d'un royaume, l'union fait la force, *Akangalahy mandry andro* tsy nahi'ny ny voin-ko avy, pvb, se dit 1° d'une pers qui, n'accordant aucune attention à certaines paroles qu'elle entend ou à certaines actions qu'elle connait, se trouve étonnée d'avoir donné dans des pièges qu'on lui a tendus ; 2° des chefs de famille, supérieurs, etc, qui s'endorment sur le soin de leurs enfants ou de leurs inférieurs, qu'on excite en vain à la vigilance, et qui s'éveillent trop tard, quand certains de leurs enfants ou de leurs inférieurs se sont engagés dans de mauvais pas. *Akangalahy an-kova* (ou an-kàratra), ny tena-ko be no any, fa ny sai'ko aty amy nao hiany, pvb qui à pris naissance sous Andrp : notre personne sera là où vous nous envoyez, (loin ou près, au Nord ou au Sud), mais notre esprit et notre cœur sont ici avec vous, disaient ceux qu'il envoyait se fixer dans ses nouvelles conquêtes pour les garder ou les unifier, ou bien ceux qui se soumettaient à lui ; pvb répété par les soldats, marchands, voyageurs, etc... qui, par devoir sont retenus loin de leur famille ou d'une personne chère. *Akanga mahalala tsararao* mainkia ny ol samy ol : les pintades savent le *tsaratsarao* (leur cri signifie *jugez*). à plus forte raison les hommes doivent savoir dire la chose et la faire, pvb, se dit d'une querelle, d'un différend, qui prend fin non par le recours aux tribunaux, mais par voie d'accommodement, par l'intervention officieuse d'un tiers : la pers qui s'interpose cite ce pvb. *Akanga nanamborana* (sambotra), ka mivadi-po mandrakariva : pintades une fois trompées sont toujours sur le qui-vive ; pvb, se dit de ceux qui s'étant trouvés engagés dans de mauvaises affaires, jetés dans de cruels embarras, doivent dès lors se tenir sur leur garde : isika efa akanga *nanamborana*, tratra ny sarotra ka tandremo tsara ny sisa. *Akanga reraka*, ka tsy mahanika ny avo intsony, pvb : pintade harassée ne peut plus se porter bien haut ; se dit des femmes surtout, manan-karena sady tsara : ilai' ny ol, tsy mety fa miavona ; ary sendra lany harena, tsy misy mila azy intsony, ny ratsy mila, plus moyen de porter leurs prétentions si haut. *Akanga sasatra* ka raisiny ny mpandalo rehetra : pintade lassée (à la poursuite) appartient à tout venant, pvb ; se dit des lozabe domptés, des plaideurs obstinés mis à la raison, des puissants renversés et réduits, sendra misy mahafolaka azy ka folaka efa tamoraina ka mieky, tsy misy ilozàna tsy misy iavonana. *Akanga tsara soratra*, ka atakalo akoho tamantrano, pvb : pintade de belle apparence qu'on prend en échange d'une poule habituée à la maison ; se disait contre les maris qui répudient leur femme habituée à la maison et mère de plusieurs enfants, pour prendre une coureuse de belle apparence ; se dit aussi d'un échange risqué et chanceux par lequel on laisse le bien dont on est maître pour un autre qu'on n'est pas sûr de saisir. *Akanga tsy voa volo*, (Imerina), fa iray hiany : la pintade n'a pas deux plumages mais un seul (quoiqu'on y remarque deux couleurs, dont il se forme), il en est de même de l'Imerina, pvb, se dit de tous les habitants d'un pays, gouvernés par un seul roi, soumis aux mêmes lois, constituant un seul état, réalisant à la fois l'unité et la variété ; c'est Andrp qui l'a dit le premier de l'Imerina, après en avoir fait la conquête l'assimilation et l'unification dans sa main. V, mangaro volo à volo.

AKANY, (kany), p pris subst : 1° nid. — *mborona*, nid d'oiseau, — *mboalavo*, nid de rat ; 2° fg, *akaninjanaka, atao hoe zana-borona aleran-kamahana ny zanaka* : nid d'enfants (quand ils sont encore mineurs), ils sont comme des petits oiseaux auxquels on apporte la

becquée ; *raha mbola zaza an' trano tsy mahafehy tena ka ateran-kamahana, mbola taizai' ny raiamandreny, ohatry ny vorona anaty ny akàny ny :* tant que les enfants sont dans la maison paternelle, incapables de se sustenter eux-mêmes, ayant besoin de la tutelle de leurs parents, ils sont en effet comme des oiseaux dans leur nid ; *izany nanaovan' Andriamasinavalona hoe, «loaka ny akàny, fa firy ny atody ? » iray no anay, hoy ny vahoaka :* c'est ce qui a fait dire à Andriamasinavalona (dans le kabary du partage de l'Imerina en 4, selon le nombre de ses 4 fils); « le nid est percé, dit-il, (faisant allusion à ses fils majeurs c.-à-d. comme envolés du nid) ; combien d'œufs comptez-vous ? un seul nous suffit, dit le peuple (voulant que l'Imerina restât entière sous un seul roi et ne fût pas partagée, ce qui ne plut pas au roi) ; 3° *akani-nteny* : des paroles vides de sens, des riens. (com les débris qui font le nid, mais sans œuf dedans), *manao—, kanikani' ny foana ny fiteny ny mahatezitra ny ol: tsy mba misy tanteraka - . foana ny azy, tsy atody ny azy, fa vava foana :* faire un nid de paroles, c.-à.-d. parler beaucoup sans rien dire, ce qui irrite les auditeurs : rien de fini, des commencements, des matériaux pour faire une chose qu'on n'achève pas, on ne voit pas venir l'œuf, paroles vides tout ce qu'il dit ; 4° *akanikena*, (W un nerf de bœuf), se dit uniquement des *deux nerfs*, gros mais plats, qui partent de la bosse du bœuf, de sa base, longent le cou (à droite et à gauche), le raidissent quand il est besoin, *(ozatra roa mitapelaka eo amy ny fototrafo ka manaraka ny vozona, manenjana azy &, izany no —)* ; on leur a donné ce nom d'akany : pqu' ils sont comme la collection, le faisceau des autres nerfs du bœuf, qui viennent tous se réunir là pour être le siège et pour ainsi dire le nid de sa force ; *raha misy ol mifady —, dia izy roa no fadina : tamy ny andro ny sampy, dia vitsy no homana azy, « aza homana —, fa lehilahy hitondra anarandray, hitondra fanjakana » :* si q faisait vœu de s'abstenir d' — c'était de ces deux dont il était question ; du temps des sampy, presque tous s'en abstenaient ; « ne mange pas de ces nerfs là, pque tu es homme destiné à porter le nom de ton père, à entrer dans l'administration, (disait un père à son fils, et il ajoutait pour raison) : *andrao miakanikany foana hianao :* de peur que tu sois un homme manqué, qui ne fait cas de rien et incapable de mener les ch à bonne fin ; V arin-kena.

AKANINA p, —' *ny raharaha : imeheza'ny, tsy ahi'ny :* il se moque des affaires ; il n'en fait pas cas et on lui dit : *aza — ny teny ny lehibe fandrao mahadiso* : ne plaisante pas avec la parole d'un chef, de peur d'assumer un tort. *Akanio* op, *ary tsy manahy izy : — hiany ny teny, hoy ny sasany, tiana ho diso izy* : et il ne tient pas compte de l'avis : moque-toi de cette parole, lui disent certains, dans l'intention de le rendre coupable.

Prend *mi.... man.*

Mi—, 1° se dit des oiseaux qui nichent, pondent, couvent, élèvent leur famille dans le nid, *mi— ny goaikia raha vita ny akany ny dia manalody, mikiotrika, mi— eo ambara-pandeha ny zana'ny ; rahefa foy ny zana'ny, mbola mahalehibe azy mi— eo :* les corbeaux se font un nid, lorsqu' il est terminé ils y déposent et couvent leurs œufs ; les petits éclos, il les y gardent jusqu'à ce qu'ils soient grands et puissent prendre leur volée, *mi— tsara izy*, ils nichent bien, différant en cela de ces oiseaux qui *manao akany*, font un nid, mais ne couvent pas ou ne couvent que des œufs non fécondés, finissent par l'abandonner et vont en faire

un autre, *mi— ratsy izy*, de là un second sens de mi— : 2° commencer et ne pas finir, ne pas mener à bonne fin, etc. (mandeha foana, tsy mahavita ny atao ny ol, manao kely dia mijanona ; mody adala, ampifangaroi'ny soa ny sy ny ratsy ; maditra mamorona laingia, lamokan-teny no foroni'ny, atao ny atody itomboany ny laingia, ny laingia no arafi'ny, akàny mandaingia ny azy). 3° fg *mi—* se dit d'une famille dont les membres, parents et enfants, vivent heureux au sein d'une fortune honorablement acquise : ni enfants, ni esclaves n'y sont dissipateurs des biens qu'elle possède, (ny olo-marina maro ampianakaviana ka mifanaraka tsara, dia mamory fananana, mi— eo an-trano ny, tsy mamoaka ny zana'ny, tsy mamoaka ny ankizy ny) ; d'une bande de voleurs qui *mi—* dans une caverne son repaire, ou dans la maison d'un recéleur ; des gens de la maison, femme, enfant, esclave, qui *mi—* se font une réserve par les objets qu'ils emportent de leur maison et qu'ils confient à qque pers étrangère ayant leur confiance. *Man—*, 1° ne pas faire cas, tenir pour rien ; *manao tsy ho raharaha, tsy ho teny* : *na teniny ny lehibe, na teny am-pianakaviana, dia akani'ny foana :* ne pas tenir compte d'une affaire, d'une parole : que la parole vienne des chefs ou de sa famille, il s'en moque également ; 2° sens de manadala, mitady vava ho latsaka ; *izaho angaha adala no akani'nao, aza man—ahy hianao :* suis-je fou par hasard pour que tu me traites com tel ; ne me ridiculise pas ainsi.

On dit *manao—* : faire le nid ; *mitaona —* : transporter les matériaux du nid. *Manao vorona mitaona—*, a trois sens: 1° être zélé à amasser, à faire fortune, à se faire un nid chaud pour y pondre, c.-à.-d pour y élever et y entretenir sa famille, c'est manao vorona mitaona *akany anatodizana* : faire l'oiseau qui butine de quoi se faire un *nid où il pondra* ; (*mahery manao zavatra ikotrehana hafana ny toerana, tsy misy tsy ananana, ny azy no ampoizina hafana*); 2° être zélé à se faire un nid menteur, avec des rapines domestiques, etc. ; de là le pvb, *Aza manao vorona mitaona akany*, sous-entendu, *ka tsy akany anatodizana, fa akany anafenana* : ne fais pas l'oiseau qui prend à droite à gauche pour se faire un nid où il dépose, non ses œufs, mais ses rapines; on l'applique aux larcins domestiques, ou à la réserve que se font une femme, un enfant, un esclave, par les objets qu'ils emportent de leur maison etc, (comme il a été dit plus haut), *ka ny an'tena no avoaka* : ils se volent eux-mêmes; 3° faire des nids de mensonges, déposer çà et là des mensonges, les colporter, (mamindra teny kandrefa tsy marina, atao ny atodindainga, ny laingia no arafi' ny).

AKANIKANY fd, — *mborona* : des petits nids, des commencements de nid d'oiseaux *Ankanikanina* p, &.

Mpangalatra, mpanao be hariva izy, manao hevitra ikambanana, misy manao fanafenana ny halatra, misy iray hevitra amy ny, eo no *miankany*, eo no maka hevitra, eo no amoriana ny halatra ; na zohy, na tranon-tsakaiza no *iakaniana*. Ny zanaka an-trano, na ankizy, na vady, *miakany* raba mamindra ny fananana ka afenina amy ny tranon-tsakaiza, dia *mi — eo izy* : izany nisehoany ny ohatra : *Aza manao vorona mitaona akany* : mitaoi a akany foana tsy anatodizana fa anafenana, tahaky ny vadikely mangala-tety, mamindra ny entana ao an' trano h nkany amy ny olona tiana, manemitra (temitra) ivelany.

Rehefa mety ho vorona manana *akany* dabolo, ny vorondolo tokana tsy manana akany, dia anavana ditra ny tranontakatra, dia eo kosa izy no manatody : tout oiseau a son nid, seul le hibou n'en a point : il vole celui du takatra, s'y établit du droit du plus fort et y dépose ses œufs. Tous les ovipares n'ont pas l'akany : ainsi les crocodiles, les serpents, les caméléons, les lézards manatody *an-davaka*, pondent dans un trou. Il y a des vivipares qui ont l'akàny, vg les rats, les trandraka, manao akany hiany, mitaona fako anaovana akany hiteraha'ny : ils font en effet un nid avec de menus débris, où ils mettent bas ; le reste des vivipares, anyan-*davaka* no miteraka, na *an-trano* ny :

met bas dans son trou ou dans sa demeure; excepté pour les sangliers et les hérissons; on dit *bongo*-ndambo, *bongo*-ntsokina.

V. bongo, lâvaka, trano; tranomborona syn d'akany, celui-ci se dit du nid avant la ponte (raha mbola tsy misy atody); lorsqu'il y a des œufs ou des petits, on l'appelle tranomborona.

AKANJO, s, 1° W vêtement à couture qui prend la poitrine; corset, camisole de femme. Les akanjo connus des anciens et que les femmes seules portaient sont: — *landahazo*, en coton; — *rofia*, en fil (de feuille) du rafia; — *rongony*, en fil de chanvre. — *sarika*, en fil de raty n' akondro, V ce mot; — *tsian-tsaha*, (qu'on ne porte pas aux champs, au travail, mais quand on s'habille sur le grand ton) en soie; 2° nom générique des habits à l'européenne, soit d'homme, soit de femme; *mitena akanjo*: habillé à l'européenne, *ny tsy mitafy lamba*: qui ne se revêt plus du lamba; — *ambony nisy taloha, — an' tongotra tsy nisy tany aloha, vao tamy ny Lahidama ny nisehoana*: jadis, il y avait les akanjo de la partie supérieure du corps (du buste), mais non ceux de la partie inférieure, c'est sous Lahidama que ceux-ci ont fait leur apparition; 3° fg plumage de certains oiseaux, vg du corbeau, — *n' goaikia*, (la tache blanche qui se détache sur un fond noir et lui ceint le cou et la poitrine), collier; se dit aussi des gencives qui enchassent les dents: — *nify*; et même des paroles: *teny akanjoana*; voir ci-après les pvb.

(*A suivre.*)

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans le 1er volume

ANNÉE 1902

	Pages
1er TRIMESTRE	
Arrêté portant création et organisation de l'Académie Malgache	1
Arrêté nommant les douze membres titulaires de l'Académie Malgache.	3
Assemblée d'inauguration de l'Académie Malgache	4
Procès-verbal de la séance du 3 avril 1902	8
L'Origine des Malgaches, de M. A. Grandidier, (par M. Antony Jully)	11
Les Réformes de 1889. L'autonomie des fokon'olona et les règlements des gouverneurs de l'Imerina (par M. G. Julien)	23
Des Langues auxquelles le malgache peut être comparé (par le R. P. Cadet)	47
Note sur Andriamaro, idole célèbre chez les Mahafaly (par M. Jakobsen)	50
Règlement intérieur de l'Académie Malgache	53
2e TRIMESTRE	
Arrêté relatif à la conservation des documents et objets présentant un intérêt archéologique	59
Décision autorisant le tirage à 500 exemplaires et la mise en vente du *Bulletin trimestriel de l'Académie Malgache*	60
Procès-verbal de la séance du 15 mai 1902	61
Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 1902	61
Procès-verbal de la séance du 12 juin 1902	62
Gisements fossilifères d'Ampasambazimba (Rapport de M. l'administrateur Raybaud). — *Une carte*	64
Dernières recommandations d'Andrianampoinimerina (1810), d'après un manuscrit du P. Callet, traduit par le P. Malzac	67
Notes étymologiques sur les mots vola *et* volana (par M. G. Julien)	77
Hova et Maoris. — Etude comparée de philologie et d'ethnographie, par M. Fréd. Vernier	80
Note sur un passage du Tantara sy fomban-drazana (par M. André Chazel)	83
Inventaire de la bibliothèque de l'Académie Malgache	87
Bibliographie	93
3e TRIMESTRE	
Procès-verbal de la séance du 10 juillet 1902	95
Procès-verbal de la séance du 21 août 1902	97
Procès-verbal de la séance du 11 septembre 1902	99
Etude sur les suffixes malgaches (par le P. Malzac)	103

Pages

Un chapitre d'une étude sur les idées religieuses des Malgaches avant l'arrivée du Christianisme (par M. G. Mondain)..... 108
Pages oubliées (par le P. Cadet)..... 125
Nouveau dictionnaire malgache-français (ouvrage inachevé du P. Callet)..... 128

4e TRIMESTRE

Procès-verbal de la séance du 13 novembre 1902..... 157
Procès-verbal de la séance du 11 décembre 1902..... 160
Influence de la langue malgache dans la dénomination des localités à l'Ile de la Réunion (par M. G. Julien)..... 163
De l'orthographe malgache. Réflexions préliminaires (par F. Raphaël). 185
Sur les réformes orthographiques: Résumé des modifications à introduire. De et Par: *question de lexicologie et de syntaxe* (par le P. Caussèque)..... 190
Pages oubliées,.— Nouveau dictionnaire malgache-français (ouvrage inachevé du P. Callet) (*suite*)..... 197

Re 269

N° 1. 1er Trimestre 1903.

VOL. II

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE

L'ACADÉMIE MALGACHE

Fondée le 23 Janvier 1902
par arrêté du Gouverneur Général

Philologie. — Ethnographie
Histoire. - Croyances. - Traditions. - Légendes
Institutions politiques et sociales
Lois et coutumes

D 1.00

TANANARIVE
Imprimerie Officielle de la Colonie

Procès-verbal de la Séance du Jeudi 15 Janvier 1903

Présidence de M. G. JULIEN

La séance est ouverte à 2 h. 1/2. Le bureau est au complet.

Lecture est faite par le président p. i. du procès-verbal de la séance du 11 décembre, lequel est adopté sans modification.

M. Julien annonce que le courrier, dont il va donner communication, comporte plusieurs lettres émanant de sociétés savantes qui ont accepté d'entrer en relations suivies avec l'Académie Malgache. Le succès très flatteur qu'ont obtenu les ouvertures faites dans ce but, en divers points du monde, met, dit-il, la compagnie dans l'obligation de se montrer, par l'importance et le sérieux de ses travaux, digne de l'estime qui lui est manifestée, dès le lendemain, pour ainsi dire, de sa création. Les travaux auxquels ses membres doivent se consacrer ne sauraient, d'ailleurs, avoir une base solide, s'il n'en était ainsi. La multiplicité des sources d'information permettra désormais d'apporter sur chaque question envisagée les éclaircissements que l'Académie pourra puiser auprès de ses membres correspondants et des sociétés, ses aînées, plus riches en documents et plus vieilles en expérience.

Au nombre des académies et sociétés scientifiques ou littéraires, qui ont honoré la jeune institution malgache de leur sympathie en acquiesçant à ses propositions, figurent :

La Société des sciences et des lettres de Loir-et-Cher ;

La « Straits Branch Royal Asiatic Society » de Singapore ;

La « Public Library, Museum and art Gallery of South-Australie, Adelaïde » ;

La Société des études scientifiques d'Angers ;

L'Institut royal des Indes néerlandaises de la Haye ;

La Société des études historiques de Paris, reconnue d'utilité publique par décret du 3 mai 1872.

Enfin, la « Bataviaasch Genvotschap van Kunaten en Wettenschappen » de Batavia, qui porte à une vingtaine, déjà, le nombre des solides attaches que possède la compagnie hors de Madagascar, nombre qui ne pourra qu'augmenter encore, puisque les réponses sont attendues de divers côtés et qu'en outre le président titulaire, M. Jully, utilise le voyage qu'il poursuit aux Indes et en Extrême-Orient, pour faire connaître l'institution et lui créer d'utiles relations.

Le courrier renferme aussi une lettre de M. Dahle, par laquelle l'éminent philologue remercie la compagnie de son élection en qualité de membre correspondant.

M. Standing, sociétaire, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance,

mais annonce qu'il n'a pas perdu de vue les questions de réformes orthographiques actuellement à l'étude. Pour aider à la solution des problèmes de phonétique posés à ce sujet, M. Standing a construit un phonotographe, qu'il est en train de perfectionner, et grâce auquel il sera possible d'obtenir des graphiques rigoureusement précis. Il ajoute qu'il est arrivé déjà à des résultats fort intéressants et il pense qu'il lui sera bientôt aisé de résoudre toutes les questions douteuses qui ont été discutées au cours des précédentes séances.

Le président p. i. dépose sur le bureau les ouvrages reçus. Ce sont :

Un mémoire des travaux de l'Académie royale des sciences d'Amsterdam, pour l'année 1901, fort volume in-8° de 400 pages.

Les numéros 36, 37 et 38 du *Journal de la Straits Branch Royal Asiatic Society*, qui constituent de précieux documents, notamment en ce qui touche les similitudes philologiques à relever entre le malgache et la langue malaise.

Le 24e fascicule, afférent aux mois de novembre et décembre 1902, de la *Revue des études historiques*.

M. Deschamps, chef du service de l'enseignement, offre, en outre, à l'Académie, deux ouvrages scolaires dont il est l'auteur : un *Syllabaire français-malgache* adapté, d'après les principes de la méthode Carré, aux écoles malgaches, et un *Livre d'histoire des écoliers malgaches*, petit volume de 192 pages, orné de 87 figures ou cartes, renfermant de nombreuses leçons, lectures et résumés. Ces deux nouveaux ouvrages scolaires, conçus d'après un plan ingénieux et pratique inspiré des méthodes pédagogiques les plus modernes, constituent deux précieux éléments de l'outillage scolaire, tel qu'il doit être compris à l'heure actuelle. Le *Syllabaire français-malgache* présente cette particularité que les lettres ou sons spéciaux à chacune des deux langues font l'objet de développements et exercices à part, de telle sorte que les élèves n'ont plus à apprendre qu'un alphabet ou série de lettres dont le sens est commun aux langues française et malgache. Quant au petit manuel d'histoire, il offrira, pour les jeunes Malgaches, l'attrait incontestable d'avoir fondu, dans un même texte, tantôt français, tantôt malgache, le passé de la France et celui de Madagascar. A un aperçu rapide sur la Gaule ancienne et les débuts du moyen âge, où, nécessairement, il n'est parlé que de notre histoire, succède la période qui vit les premiers navigateurs portugais, puis ceux de notre pays, prendre leur premier contact avec la Grande Ile. Ensuite, les récits visent tour à tour les grands événements survenus en France et ceux surgis à Madagascar, de même que tous les faits qui mirent si souvent aux prises les deux peuples. C'est ainsi qu'insensiblement l'élève est amené jusqu'à la période de la conquête française et de l'ouverture définitive de l'île à la civilisation européenne.

Le président, après avoir donné lecture d'une étude de M. Mondain, soumet au vote des membres présents son insertion au prochain bulletin trimestriel, motion qui est acceptée à l'unanimité, de même que celle concernant un exposé du P. Malzac sur l'emploi et le mécanisme des suffixes de la langue malgache.

M. le Dr Villette annonce qu'il va terminer sous peu un travail qu'il a intitulé : *Ethnographie et Thérapeutique* ; il en donnera lui-même lecture à la prochaine séance, afin que l'Académie apprécie s'il peut utilement figurer dans le bulletin.

M. Deschamps, ayant sollicité l'attention de la compagnie, lui donne communication de divers passages intéressants qu'il a relevés dans le dernier livre de M. Ch. Letourneau, professeur à l'école d'anthropo-

logie, et intitulé la *Psychologie ethnique*. Ces extraits, qui suffiraient à justifier la nouvelle attache que vient de s'assurer l'Académie dans le Harrar, en nommant, sur la demande de son président, le P. Léon membre correspondant, valent d'être consignés au procès-verbal, ainsi que le vœu en avait été exprimé par divers membres :

M. Ch. Letourneau dit, page 288, au chapitre traitant des Hova :

« Les Hova ou Houves de Madagascar sont, selon toutes les apparences raisonnables, une ancienne colonie éthiopienne, et, sauf qu'ils n'ont plus rien de l'humeur belliqueuse des ancêtres de la race, ils leur sont encore très comparables.

« La syllabe Ra, employée dans le sens de Monsieur, vaut qu'on s'y arrête. On sait que, dans l'ancien égyptien, elle signifiait « père » (Ammon Ra) et que les Cafres lui donnent aujourd'hui encore cette acception. C'est une petite preuve de plus à ajouter à toutes celles qui militent en faveur de l'origine africaine des Hova.

« On retrouve aussi, chez ce peuple, des traces de l'antique mariage utérin et du clan exogamiques :

« Ainsi, les Hova admettent très bien le mariage entre les enfants de deux frères, mais celui des enfants de deux sœurs leur semble incestueux. »

Au chapitre V, intitulé : Les Ethiopiens modernes, l'auteur dit encore :

« Les Ethiopiens modernes, les Abyssins, sont notablement plus civilisés que les Hova, car ils n'ont pas été préservés, au même degré, par la ségrégation insulaire contre les contacts étrangers ; enfin, leurs ancêtres ont plus ou moins suivi, quoique de loin, la lente évolution sociale et intellectuelle de l'Egypte et de l'antique Libye. »

Page 294, sous le titre : l'Egypte ancienne, le passage suivant est aussi à relever :

« La race libyque ou berlière et la race éthiopique, dont nous venons de nous occuper, doivent être celles à qui appartenaient les fondateurs de la primitive Egypte et il est permis de considérer comme une postérité directe représentant leur mélange la variété copte, qui, lentement fixée au cours des siècles, avait fini par constituer le fond de la population égyptienne, ainsi qu'il ressort de ses caractères physiques, de sa langue et de son nom même. C'est à cette variété copte que paraît se rattacher physiquement la curieuse population des Hova de Madagascar. »

Enfin, page 309, cette phrase, qui n'est qu'une reproduction d'un passage de l'ouvrage de Jean Carol : *Chez les Hova :*

« A Madagascar, en pays hova, l'union conjugale est aussi très fragile et il est d'usage de faire précéder le mariage d'une période d'essai, jugée très sage, spécialement parce qu'elle permet d'éprouver la fécondité de la femme : avant tout, on tient à avoir des descendants. »

Le président remercie M. Deschamps de ces intéressantes communications et dit que le nécessaire a été fait pour diriger, du côté de l'Abyssinie, des investigations qui permettront peut-être un jour à l'un des membres de l'Académie de donner, sur cette question, une opinion ferme. Pour le moment, on ne saurait, sans danger, sortir du cercle des hypothèses ; il est prudent, en tous cas, de laisser la parole à des savants tels que M. Grandidier, qui ont pu étayer leurs travaux sur des données scientifiques tellement sérieuses que les conclusions auxquelles ils ont abouti ont les plus grandes chances pour être longtemps encore les seules vraisemblables.

Sur la proposition de M. Julien, M. Albert Daruty de Grandpré, secrétaire de la Société Royale des arts et des sciences, est, au même titre que son frère, M. Emile Daruty de Grandpré, auteur de *Bibliographia madagascarica*, élu membre correspondant de l'Académie Malgache à l'île Maurice.

Le reste de la séance est consacré, jusqu'à 5 h. 1/2, à la poursuite des travaux en cours.

Procès-verbal de la Séance du 12 Février 1903

Présidence de M. G. JULIEN

La séance est ouverte à 3 heures. Le bureau est au complet.

Le procès-verbal de la séance du 15 janvier, dont le président p. i. donne lecture, est adopté sans modification.

Le courrier renferme diverses lettres, dont une écrite de Hanoï, le 11 décembre 1902, par M. Jully. Le président informe l'Académie que, préoccupé de signaler au monde savant l'existence de la jeune institution et de nouer, en son nom, des relations avec les membres les plus éminents des sociétés étrangères de l'Extrême-Orient, il avait représenté l'Académie Malgache au congrès international des orientalistes. qui s'est tenu à l'occasion de l'exposition.

Admirablement accueilli par tous, sous l'égide de M. Finot, directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, le président se réserve de mettre ses collègues plus amplement au courant des questions philologiques, archéologiques et historiques qui ont été discutées, dès son retour à Tananarive, qui aura lieu vraisemblablement en avril prochain. En un mot, ajoute-t-il, l'Académie Malgache a été partout traitée en grande personne et il est heureux qu'il en ait été ainsi en raison des attaches qu'elle doit se créer dans les pays où les sources d'information sont inépuisables.

A la lettre de M. Jully étaient joints les deux discours prononcés à la séance d'ouverture du congrès des orientalistes par M. Finot, directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, et par M. Francesco L. Pulle, professeur à l'université de Bologne et membre du conseil supérieur de l'instruction publique en Italie. L'un des membres veut bien, à la demande du président, donner lecture de ces remarquables allocutions, dont il est décidé que la reproduction sera faite dans l'un des plus prochains bulletins.

Le dépouillement de la correspondance continue par la communication de quatre lettres émanant de sociétés savantes qui ont accepté d'entrer en relations suivies avec l'Académie Malgache. Ce sont :

1° L'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse ;

2° La Société historique algérienne ;

3° La Société académique indo-chinoise de France pour l'étude scientifique et économique de l'Inde transgangétique, de l'Inde française et de la Malaisie ;

4° L'Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Par lettre datée du 22 janvier, le Gouverneur Général fait connaître les résultats négatifs des recherches affectuées sur une partie de la côte orientale, où des vestiges archéologiques avaient été signalés, mais d'une façon malheureusement très vague, par une information paraissant, d'ailleurs, fort peu sûre de ses assertions.

M. Bianquis, président de la Mission protestante française, donne, par une lettre adressée à l'Académie, de nouvelles indications sur le français nommé Sivel, qui aurait vécu quelques années à Tananarive et sur lequel, jusqu'ici, il n'a pu être obtenu rien de précis touchant le rôle qu'on lui suppose avoir joué auprès du consul Laborde. Le P. Malzac a bien entendu parler d'un Européen que les indigènes désignaient autrefois sous le nom de *Bibikely*, mais il y a des raisons pour penser qu'il ne s'agissait pas de Sivel, qui, lui, a dû passer à Tananarive à une époque bien plus éloignée, certainement avant l'année 1872. MM. Cadet, Malzac et Rasanjy veulent bien se charger de continuer leur enquête à ce sujet et promettent d'en faire connaître les résultats aussitôt que possible.

Sur la proposition faite par M. Julien, il est procédé à l'élection de trois nouveaux membres correspondants. Ce sont : M. Finot, directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, G. Brandes, du gouvernement des Indes néerlandaises, et le Dr Baelz, de l'université de Tokio, dont les candidatures avaient été mises en avant par le président titulaire.

Les ouvrages reçus comprennent :

1° Le *Bulletin de la Société d'études scientifiques d'Angers*, pour l'année 1902.

2° Le tome 1er, dixième série, des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*.

De son côté, M. Sibree a remis au président, à l'ouverture de la séance, quelques ouvrages publiés par le collège théologique de la Société missionnaire de Londres, et que cet établissement veut bien offrir gracieusement à l'Académie. Les titres de ces livres sont les suivants :

Eklesia, par le Rev. Sibree, 1 volume.

L'Etudiant, collection reliée de l'année 1897, 1 volume.

Geografy mathematikaly si fisikaly, traduit d'un ouvrage anglais par M. George Grove, 1 volume.

Botany, par le Rev. Baron, 1 volume.

Dogmatika kristiana na teology systematika, traduit en malgache par le Rev. G. Cousins, 1 volume.

Sateriology, par le Rev. Toy, 1 volume.

Ny nanorenan' ny apostoly ny fiangonana, par le Rev. G. Cousins, 1 volume.

Geology, par le Rev. Baron, 1 volume.

Zoology, par le Rev. James Sibree, 1 volume.

Au nom de l'Académie, M. Julien charge M. Sibree de transmettre à la London Missionary Society ses vifs remerciements pour ce nouveau don gracieux, qui va augmenter les rayons encore bien pauvres de la bibliothèque.

Lecture est faite d'une étude du F. Raphaël sur l'orthographe malgache, dont l'insertion au bulletin sera soumise au vote de l'as-

semblée, dans sa prochaine séance, ainsi que celle présentée par le Dr Villette et intitulée *Ethnographie et Thérapeutique*. Quant au travail de M. Mondain : *Un chapitre d'une étude des idées religieuses des Malgaches avant l'arrivée du christianisme*, tous les membres en ayant pris connaissance, sa publication est approuvée à l'unanimité.

On passe ensuite à la discussion des travaux en cours, notamment des réformes orthographiques à introduire dans la langue malgache, et la séance est levée à 5 h. 1/2.

Procès-verbal de la Séance du 12 Mars 1902

Présidence de M. G. JULIEN

La séance est ouverte à 3 heures. Le bureau est au complet.

Le président donne lecture du procès-verbal de la séance du mois précédent, qui est adopté sans modification.

Le courrier ne comporte que des correspondances d'administration intérieure, mais, au nombre des communications reçues, le président p. i. signale plus particulièrement à l'attention de la compagnie les premières pages d'un dictionnaire commencé par le P. Callet, auteur du *Tantaran' ny Andriana*, mais qui ne peut être terminé, la mort ayant frappé son auteur en plein travail. Ce que l'on possède de cette œuvre, qui promettait d'être colossale, s'arrête avant que la lettre A ne soit terminée. M. Julien fait remarquer que ce fragment n'en est pas moins d'une richesse incomparable d'exemples et d'expressions de toute sorte et que, si l'ouvrage définitif avait pu être mené à bonne fin, on se fût trouvé en possession d'une vaste encyclopédie de la langue malgache, qu'il est infiniment déplorable de ne pas avoir à sa disposition. Rappelant les remarquables travaux de l'auteur du *Tantaran' ny Andriana*, seul document digne de foi, quand il s'agit de pénétrer les mœurs et coutumes d'autrefois, les institutions sociales et politiques des Malgaches, le président estime que ce serait un hommage mérité à rendre à la mémoire de cet érudit que de donner le nom du P. Callet à l'une des nouvelles rues ouvertes à Tananarive. M. Julien ajoute qu'il est heureux de pouvoir assurer ses collègues qu'il est, à ce sujet, en parfaite communion d'idées avec M. l'administrateur en chef Estèbe, maire de Tananarive, à qui appartient, pour ainsi dire, la paternité du projet et, que, si le vœu qu'il soumet à l'assemblée est approuvé, il y a lieu de penser qu'il ne sera pas ratifié avec moins d'empressement par M. le Gouverneur Général. La motion ayant été votée à l'unanimité, le président p. i. s'engage à la porter à la connaissance des pouvoirs publics, en la recommandant à leur bienveillant accueil. D'autre part, et afin de permettre à tous les malgachisants de bénéficier des travaux inachevés du P. Callet, il est décidé que, sous le titre de pages oubliées, ces précieux fragments seront insérés dans le plus prochain

bulletin devant paraître (3e trimestre) et dans ceux qui suivront. Le P. Cadet est chargé de recueillir, sur la vie et les travaux de ce savant, les éléments d'une notice introductive, dont la rédaction est laissée à ses soins.

L'un des membres regrette que des œuvres de l'importance de celles du P. Callet, les trois volumes contenant son *Tantaran' ny Andriana* notamment, soient si rares et si difficiles à trouver ; il demande si l'Académie ne pourrait se charger de leur réimpression. Le président partage ces regrets, au moment surtout où la Mission catholique va faire sortir des presses de son imprimerie le 4e volume composé avec ce qui restait des manuscrits réunis par le P. Callet ; la lacune, dit-il, sera d'autant plus déplorable que tous les chercheurs auront à cœur de posséder ce 4e volume et qu'un nombre infime d'entre eux seulement auront l'œuvre complète. Mais, ajoute-t-il, la réimpression des 2.500 pages environ que comporte l'ouvrage est une œuvre hors de proportion avec les ressources dont dispose actuellement l'Académie et, si le gouvernement de la Colonie n'intervient pas, il exprime la crainte que pareille entreprise ne soit, pour le moment, irréalisable. Toutefois, la question sera soumise à l'examen du chef de la Colonie et l'Académie s'assurera, dès maintenant, auprès des intéressés, que toute latitude lui est abandonnée pour assumer, le cas échéant, la tâche de la réimpression.

Une démarche analogue sera faite auprès de la Mission norvégienne, afin d'obtenir l'autorisation de procéder, un jour, à la réimpression du rarissime *Folk-Lore* de M. Dahle, ouvrage si justement apprécié.

M. le professeur Standing fait une description sommaire des fossiles extraits par les soins de M. Raybaud des gisements d'Ampasambazimba : la conservation de plusieurs d'entre eux est remarquable et six nouvelles espèces, qui feront l'objet d'une étude détaillée, destinée au bulletin trimestriel, constituent des découvertes de grande valeur. M. Standing propose à l'assemblée de donner aux deux espèces les plus intéressantes les noms du chef de la Colonie et de M. Raybaud, grâce aux efforts de qui on a été mis en possession de ces utiles témoins d'une faune ancienne, qu'il y a lieu de supposer contemporaine de l'homme, si l'on s'en rapporte à des vestiges de l'industrie humaine, que M. Standing croit avoir reconnus parmi les ossements parvenus à Tananarive. L'Académie adopte à l'unanimité la proposition de M. Standing, soumise aux voix par le président, et émet, en outre, le vœu que les fouilles soient continuées dans l'intérêt même de la science et qu'un crédit de 1.200 francs soit, au besoin, sollicité à cet effet.

Randriamifidy, membre sociétaire, chargé de poursuivre l'enquête ayant pour objet de recueillir dans le monde malgache les éléments d'une réponse à faire à la lettre de M. Bianquis, président de la Mission protestante française, relative au séjour d'un Français du nom de Sivel en Imerina, remet au président un mémoire, qui sera transmis à M. Bianquis.

L'étude de M. le Dr Villette : *Ethnographie et Thérapeutique*, dont tous les membres n'ont pas eu le temps de prendre connaissance, est communiquée à ceux d'entre eux qui doivent voter sur son insertion. Il est procédé de même pour un travail de M. Julien intitulé : *Influence de la langue malgache dans la dénomination des localités à l'île de la Réunion*. Les *Considérations sur l'orthographe malgache*, du F. Raphaël, qui ont fait l'objet d'une lecture en séance, seront insérées dans le prochain bulletin, mais il est bien établi que toutes les

productions écrites sur ce même sujet ne constituent que des exposés de vues particulières et ne serviront qu'à titre documentaire dans la discussion des réformes orthographiques, pour lesquelles les opinions les plus divergentes seront examinées avec la même attention, avant que des décisions ne soient définitivement prises. C'est à ce même titre, c'est-à-dire sans qu'on puisse préjuger des décisions ultérieures de l'Académie, que seront reproduites au bulletin deux dissertations du P. Caussèque, sur la question des prépositions *de* et *par* et des mots croissants et décroissants.

M. Standing, qui a dû se préoccuper d'apporter de nouveaux perfectionnements à son autophonographe, ne peut encore présenter à l'Académie les résultats complets sur lesquels il compte, mais ceux qu'il a déjà obtenus et qui se traduisent par des graphiques déjà nets, permettent de bien augurer de ses efforts.

Parmi les ouvrages et publications reçus par le dernier courrier figurent deux excellents ouvrages de M. Marre : *Vocabulaire des principales racines malaises et javanaises de la langue malgache*, et, sous le titre de *Madagascar et les Philippines*, le vocabulaire comparatif des principales racines malayo-polynésiennes communes à la langue malgache et à la langue-tagalog, le tome XLV des travaux de la statistique de Marseille, le 37e fascicule de la *Revue tunisienne*, organe de l'Institut de Carthage, le 7e volume des *Mémoires de l'Institut royal des Indes néerlandaises*, le *Bulletin annuel de l'Institut géologique d'Upsal*, nouvelle société scientifique en relation avec l'Académie Malgache, le tome XLIII du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, le fascicule de la *Revue des études historiques* afférent aux mois de janvier et février, enfin, le *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*.

Avant de lever la séance, M. Julien annonce que l'Académie recevra, vraisemblablement par le courrier prochain, l'*Abécédaire antaimorona* de M. Gautier, dont l'auteur lui a annoncé l'envoi.

Premier Congrès international des études d'Extrême-Orient

(HANOI 1902)

Sur l'initiative de l'Ecole française d'Extrême-Orient et de son distingué directeur, les savants et les corps scientifiques avaient été conviés à se rapprocher, en 1902, dans un congrès international, pour l'étude en commun de diverses questions intéressant l'exploration historique, linguistique, archéologique et religieuse de l'Asie.

L'exposition de Hanoï était effectivement une occasion toute indiquée de groupement des pays intéressés ; de cette réunion devait sortir une coordination des travaux entrepris jusqu'à ce jour dans l'Inde, le Siam, l'Indo-Chine, l'archipel Indien, la Chine, la Corée et le Japon.

La liste des délégués envoyés par les gouvernements, les administrations et les corps savants, nous indique suffisamment que l'appel fut entendu de tous côtés. L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, Ceylan, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la Finlande, les sociétés savantes de France, la Hollande, l'Inde anglaise, l'Inde française, les Indes néerlandaises, l'Italie, le Japon, Madagascar, la Norvège et le Siam étaient représentés.

Il ne s'agissait pas d'une réunion du congrès des orientalistes, qui doit tenir sa quatorzième assemblée en 1905, à Alger, aussi, le titre adopté pour ce groupement spécial, fut : Premier congrès international des études d'Extrême-Orient.

Le jeudi, 4 décembre, la séance était ouverte, à 10 heures du matin, à Hanoï, sous la présidence de M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, assisté de MM. Boulloche, secrétaire général, Broni, résident supérieur au Tonkin, Finot, directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, président du congrès.

Bien que trop jeune encore pour avoir pu fournir son contingent effectif aux questions qui furent agitées, l'Académie Malgache, représentée par son président, avait tenu à s'associer aux travaux de cette savante assemblée.

Les intéressantes communications qui y furent faites par les délégués, sur l'Indo-Chine, le Japon, la Chine, Java, le Siam et l'Inde ont été recueillies et éditées dans un bulletin imprimé chez M. F.-H. Schneider, à Hanoï. C'est de ce bulletin que nous extrayons les discours prononcés à la séance d'ouverture. Ils analysent et résument l'œuvre de pénétration poursuivie par l'Ecole française dans le domaine historique, archéologique et philologique : ils reconnaissent, et c'est un hommage précieux de la part des délégués étrangers, l'œuvre plus générale, toute de civilisation, à laquelle s'est attachée la France en Indo-Chine ; à ce double titre, notre compagnie a résolu de donner place à ces discours dans son bulletin par un vote unanime du 12 février 1903.

Un des résultats principaux du congrès, celui que visaient juste-

ment les initiateurs, a été de créer des relations entre les délégués et, par suite, entre les sociétés qu'ils représentaient ; nous comptons que ces relations seront suivies et la collaboration de plusieurs savants qui y participaient doit permettre à l'Académie Malgache de se documenter plus complètement sur certaines questions, déjà posées dans cet Extrême-Orient, auquel se rattache, par des liens communs d'origine, la population de Madagascar avec sa langue indo-polynésienne.

A. JULLY.

JEUDI 4 DÉCEMBRE

SÉANCE D'OUVERTURE

La séance est ouverte à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine. Le gouverneur général est assisté de MM. Boulloche, secrétaire général de l'Indo-Chine, Broni, résident supérieur au Tonkin, Finot, directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, président du congrès, et entouré des principales autorités de la Colonie.

M. le Gouverneur Général ouvre le congrès par le discours suivant :

MESSIEURS,

En ouvrant le premier congrès des orientalistes réunis en Indo-Chine et en leur souhaitant la bienvenue, je suis heureux, tout d'abord, de constater l'empressement avec lequel les gouvernements et les corps savants, tant de France que de l'étranger, ont répondu à l'invitation qui leur avait été adressée par la Colonie.

Cette réunion d'un aussi grand nombre de savants éminents, maîtres dans la philologie orientale et extrême-orientale, montre, de la façon la plus palpable, combien l'idée était féconde de réunir, à l'occasion de l'exposition de Hanoï, un congrès scientifique dont les résultats compléteront et couronneront cette imposante manifestation de travail et de progrès.

L'Ecole française d'Extrême-Orient, par l'enquête méthodique qu'elle a instituée sur place depuis deux ans et par les premiers résultats qu'elle a obtenus de ses recherches, a déjà fait prévoir tout ce que l'étude du passé de l'Indo-Chine pourrait apporter de nouveau à la science et à l'histoire de la civilisation.

Par sa situation intermédiaire entre la Chine et l'Inde, ce pays s'est trouvé le théâtre séculaire où les deux grandes variétés de l'espèce humaine, la mongolique et l'indo-aryenne, se sont rencontrées et ont lutté pour la conquête et l'hégémonie. Les traces de cette lutte sont encore inscrites sur le sol et sur les traits des races qui l'habitent, et nulle autre partie de l'Asie n'offre un champ aussi riche et aussi varié pour l'étude des langues, des religions et des civilisations qui se sont disputé cette partie du monde.

Aussi, les études que vous poursuivez, et dont vous venez ici nous faire connaître les résultats en les soumettant à l'épreuve d'une discussion amicale et éclairée, ne sont-elles pas seulement d'ordre théorique et destinées à satisfaire votre curiosité scientifique. De vos recherches sur le passé de la grande péninsule indo-chinoise, sortent les plus utiles renseignements que nous puissions recueillir pour le gouvernement des peuples si divers qui l'habitent.

En utilisant la source précieuse de documentation que vous nous apportez, nous nous préservons de bien des erreurs et nous apprendrons à faire meilleur usage des ressources de toute nature que ce pays nous offre. De plus, en pénétrant, par l'histoire du passé, jusqu'au fond encore si fermé de la pensée des races indigènes, il est permis d'espérer que nous arriverons à les comprendre, à nous faire comprendre et même aimer d'elles, et, ainsi, nous parviendrons peu à peu à réaliser la mission que la France s'est imposée en prenant charge du gouvernement de ces peuples, qu'elle doit, par les voies supérieures de la science, de la justice et de la civilisation, faire évoluer vers un avenir meilleur.

Je déclare ouverte la session du congrès des orientalistes de 1902.

M. L. Finot, président du congrès, prend ensuite la parole:

Monsieur le Gouverneur Général,

J'exprime les sentiments unanimes du congrès, en vous adressant ses respectueux remerciements pour le témoignage de haute bienveillance que vous avez tenu à lui donner en venant inaugurer ses travaux et pour les paroles de bon accueil que vous venez de lui adresser.

Messieurs,

Le congrès qui s'ouvre aujourd'hui est un nouveau signe de ce besoin général d'entente et de coopération qui s'affirme, de notre temps, dans tout le domaine des études orientales. Jadis, les savants préféraient le travail isolé: chacun était seigneur d'un fief où il ne tolérait pas volontiers les incursions. On était, en général, peu disposé à s'associer à d'autres pour atteindre plus tôt un but où l'on espérait, avec le temps, arriver seul. L'important n'était pas de faire vite une découverte, mais d'être le premier à la faire. Les questions de priorité suscitaient d'âpres polémiques, et les divergences philologiques dégénéraient souvent en hostilités ouvertes.

Je ne crois pas m'abuser, en constatant que le monde savant d'aujourd'hui domine un horizon plus large. On y est moins préoccupé d'autonomie que d'union, moins attentif aux personnalités qu'aux résultats.

Depuis trente ans, treize congrès ont rapproché les orientalistes dans une croissante harmonie de travail, et l'on a vu, de l'un à l'autre, des œuvres excellentes germer, se développer et mûrir. C'est là que sont nées ces deux grandes associations internationales pour l'exploration archéologique de l'Inde et de l'Asie centrale et orientale, qui vont reprendre l'enquête historique avec une vigueur nouvelle et de plus puissants moyens d'action. C'est sous leur inspiration que s'élaborent ces œuvres collectives, telles que la *Bibliographie indienne* et l'*Encyclopédie musulmane*, auxquelles ne saurait suffire l'initiative individuelle et que l'union des efforts achèvera.

S'il est, Messieurs, une partie du monde dont l'étude réclame cette association de forces, c'est assurément l'Extrême-Orient. D'une part, en effet, la connexité des faits qui composent la trame de son histoire interdit le morcellement des recherches, d'autre part, l'infinie diversité des races et des langues oppose à l'étude intégrale des obstacles presque insurmontables.

Mais, cette antinomie apparente s'évanouit, si un échange régulier de communication s'établit entre tous les travailleurs de ce vaste domaine, si l'information bornée de chacun de nous peut se compléter par les connaissances spéciales d'un confrère mieux renseigné.

C'est pour préparer les voies à cette organisation plus rationnelle du travail scientifique qu'un groupe d'orientalistes français a pris l'initiative de cette conférence. Il leur a semblé, par ailleurs, qu'un ensemble de conditions favorables désignait l'Indo-Chine comme un centre propice de réunion.

Située au milieu des pays d'Extrême-Orient, à la jonction des deux grandes civilisations qui se sont partagé l'Asie orientale, l'Indo-Chine est comme le rendez-vous des races et des religions qui font l'objet de vos études. Ici, au bord de la mer de Chine, se trouvent à la fois l'habitat actuel du peuple annamite, l'empreinte de la domination chinoise, le berceau probable de la race malaise et les vestiges extrêmes du brahmanisme indien ; à l'Ouest, au Cambodge et au Laos, les monastères peuplés de moines en robe jaune nous mettent en contact avec le bouddhisme cingalais, et, derrière ce rideau de populations civilisées, un complexe mal connu de tribus sauvages attend encore les investigations des ethnographes.

Qu'il me soit permis aussi de mentionner, au nombre des circonstances qui recommandaient l'Indo-Chine comme siège du congrès, l'existence d'une institution vouée déjà à une tâche analogue. Lorsqu'il créa l'Ecole française d'Extrême-Orient, M. Doumer, dont le nom doit être rappelé ici avec gratitude, ne voulut pas en faire une sorte d'institut d'histoire locale: il lui assigna comme champ de travail l'Extrême-Orient dans son ensemble. C'est conformément à ses intentions maintes fois rappelées que les membres de l'école ont visité successivement Java, la Chine, le Siam, l'Inde, le Japon, nouant ainsi les premiers liens de cette fédération scientifique de l'Asie orientale, qui deviendra, si elle se réalise, un incomparable agent de progrès.

Certes, Messieurs, l'école à qui fut commis le soin de vous recevoir était encore bien jeune pour un tel honneur: elle avait à peine trois ans d'existence. Néanmoins, vous n'avez pas hésité à venir à elle à l'exemple des bonnes fées qui aiment à se grouper autour des berceaux.

Soyez remerciés d'avoir répondu avec tant d'empressement à notre appel. Au nom du comité d'organisation, je vous souhaite la bienvenue.

Nous nous sentons particulièrement obligés envers les gouvernements d'Autriche-Hongrie, d'Italie, du Japon, du Siam, des Indes néerlandaises, de l'Inde française, qui nous ont fait le grand honneur d'envoyer ici des représentants.

Je suis heureux de saluer, en la personne de leurs éminents délégués, les musées d'ethnographie de Berlin et de Vienne, les universités de Bologne, de Christiania, de Rome, de Tokio, Yale de Newhaven; les branches de Bombay et Changhaï de la Société asiatique de Londres, l'Institut royal de la Haye, la Société asiatique italienne, l'Institut royal de Naples, la Société allemande pour l'étude de l'Asie

orientale, la Société asiatique du Japon, la Société orientaliste du Japon, la Société asiatique de Paris, la Société de géographie, le Muséum d'histoire naturelle, l'école des hautes études, les musées nationaux ; l'école des langues orientales ; la Société française d'archéologie ; la Société des études coloniales et maritimes ; la Société des études indo-chinoises.

J'adresse notre cordial salut à tous ceux qui sont venus prendre part en personne aux travaux de ce congrès et notre affectueux souvenir aux confrères absents qui n'ont pu que nous envoyer de loin leur adhésion et leurs vœux.

Vous êtes, Messieurs, en présence d'un champ de travail immense et en grande partie inculte ; en y appliquant vos communs efforts, vous justifierez les sympathies qui vous entourent et qui saluent dans votre réunion l'espoir des moissons futures.

M. le conseiller F. Heger prononce, au nom du gouvernement impérial et royal d'Autriche-Hongrie, le discours suivant :

Messieurs,

En ma qualité de représentant de la cour impériale et royale d'Autriche-Hongrie, j'ai l'honneur de saluer le congrès international des orientalistes de Hanoï. C'est la première fois que se tient dans un pays ouvert depuis peu de temps seulement à la civilisation un congrès scientifique. Celui-ci ne doit pas s'occuper uniquement des antiquités et des langues de l'Asie orientale, mais aussi diriger son attention sur les peuples d'aujourd'hui et sur les conditions actuelles de leurs cultures. L'exposition, qui s'est ouverte en même temps, est la preuve éclatante que la République française a réussi, dans un laps de temps bien court, grâce à son énergie et à sa sagesse, à plier l'esprit d'un pays tout à fait asiatique aux lois de la civilisation européenne.

Le mérite de l'organisation de ce congrès revient surtout à l'Ecole française d'Extrême-Orient, qui s'est élevée rapidement à une haute réputation, grâce aux hommes distingués qui sont placés à sa direction et à l'excellente publication de son bulletin. Puisse cette institution, à laquelle j'exprime mon admiration particulière, fleurir et croître, pour le bien de la science et pour la gloire de la République, qui lui a donné la vie.

M. le docteur J. Brandes prononce, au nom du gouvernement des Indes néerlandaises, le discours suivant :

Monsieur le Gouverneur Général,

Messieurs,

C'est par un arrêté spécial du gouvernement des Indes néerlandaises que je suis venu ici. Nos règlements ne permettent pas, en effet, à un fonctionnaire de quitter la colonie sans lui faire perdre tous les droits que son temps de séjour lui a déjà acquis pour son congé prochain dans la mère-patrie. Le gouverneur général des Indes néerlandaises a, cependant, passé par-dessus cette règle et a tenu à m'envoyer ici comme délégué par un arrêté spécial, qui vous montre en quelle

estime il tient vos efforts et quelle utilité ce congrès lui paraît présenter pour l'étude de l'Extrême-Orient.

Au reçu de votre invitation, la Société batavienne des arts et des sciences a décidé d'envoyer un de ses membres au congrès. Les quelques difficultés que n'eût pas manqué de soulever l'envoi d'un délégué spécial étaient levées, en ce qui me concerne, par l'arrêté du Gouverneur Général, et c'est pourquoi la Bataviaasch Genootschap m'a prié de la représenter ici, et de vous exprimer, en son nom, tous les sentiments amicaux et cordiaux qu'éprouvent pour votre œuvre ceux qui, dans l'archipel indien, s'intéressent à l'histoire dee langues, des religions et des civilisations de l'Extrême-Orient. Les temps sont changés, Messieurs. Ce n'est pas avec cette sympathie que, dans les temps anciens, les gens de Java abordaient sur les côtes d'Indo-Chine. Ils débarquaient en envahisseurs, pour piller et raser les temples, emportant les images des dieux, et même, espérons que le cas fut unique, la tête d'un des rois de Campa. Mais, dès le XIVe siècle, le Nagarakretagama, poème composé à l'éloge du plus grand roi de Madjapahit, dit qu'alors les royaumes continentaux de Syangka, Ayodhyapura, Dharmanagara, Martutma, Rajapura, Singhanagara, Campa, Kamboja et Yavana étaient avec le grand roi de l'archipel indien en des termes d'amitié étroite, *mitreka satata*, amis déjà depuis longtemps. Depuis lors, le contact amical ne s'est plus perdu. L'Indo-Chine continentale et l'Insulinde se sont fait des présents intellectuels : Java a donné au Siam et au Cambodge une des versions du récit de Raden Ino Kertapati ou d'Eynao, et sans doute tel recueil d'historiettes et de fables, le Tantri ou le Nanthouk. C'est au Cambodge, par contre, que, selon les chroniques, Java doit l'islam; d'après le poème javanais *Jatisvara*, les Kitab de cette religion furent apportés à Java par une dévote qui eut l'heureuse fortune de les obtenir au Cambodge. La première princesse ou reine du dernier roi de Madjapahit était, il vous en souvient, une princesse chame, la *putri Campa*, dont le frère et le cousin, avec quelques autres coreligionnaires respectables, furent à Java les premiers apôtres notables de la foi musulmane. Oui, Messieurs, les temps ont changé : les gens de Java sont liés d'amitié à ceux du continent, et c'est pourquoi la Bataviaasch Genootschap, à défaut d'un délégué spécial au congrès des orientalistes de Hanoï, a tenu à vous témoigner de façon palpable sa vive estime. Comme expiation, comme restitution, au lieu de la tête du roi de Campa qu'ils emportèrent naguère, les gens de Java vous envoient un cadeau de moindre importance, mais qu'ils vous offrent de bon cœur, un recueil de quelques articles nouveaux sur des sujets intéressant l'Extrême-Orient. Ils l'ont intitulé *: Hommage au congrès des orientalistes de Hanoï de 1902*. La Société de Batavia vous prie d'en accepter la dédicace, et vous adresse son salut et ses vœux.

Enfin, la Société de Batavia a une institution sœur, l'Institut royal pour l'étude linguistique, géographique et ethnographique des Indes néerlandaises. Cet institut ne vous a pas oubliés. Quoique personne ne soit venu directement de La Haye à Hanoï, il a été convenu que le délégué des Indes néerlandaises représenterait également l'Institut royal. A quoi bon dire longuement de quels sentiments l'institut est animé à votre égard ? Vous le savez du reste. Des études communes nous rapprochent, et c'est pourquoi, en dernier lieu, je vous apporte les salutations et les vœux de l'Institut royal de La Haye.

M. L. Nocentini prononce, au nom du gouvernement royal d'Italie, le discours suivant :

Monsieur le Gouverneur Général,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous apporter les salutations du gouvernement d'Italie. La plus ancienne école fondée en Europe pour l'étude de l'Orient, l'Institut oriental de Naples, comme la plus nouvelle qui ait été organisée en ces derniers temps, à la faculté des lettres de l'université de Rome, ont voulu se joindre à la manifestation de sympathie du gouvernement.

C'est le premier de nos congrès qui se réunit en Orient, et c'est la première fois qu'y prennent part des savants qui ont étudié directement ces peuples dans toutes leurs diverses manifestations, anciennes et modernes.

Les travaux de ce congrès seront comme l'introduction à l'œuvre scientifique de votre école.

La connaissance de l'Orient, qui va aujourd'hui déborder des limites purement philologiques dans lesquelles elle semblait, jusqu'à présent, officiellement enclose, le nouveau centre d'études qui va se constituer ici et qui, comme l'étoile de l'Orient, conduira les recherches des savants qui vivent en Europe, sont deux séries de faits destinés à faire de ce congrès une date mémorable, et qui, en même temps qu'ils vous expliquent le grand intérêt de l'Italie officielle et scientifique, vous assurent aussi de la sincérité de ses vœux pour le complet succès de nos travaux.

M. le comte F. Pullè a la parole pour un hommage au nom du Ministre de l'instruction publique d'Italie :

Monsieur le Gouverneur Général,

Messieurs les membres du congrès,

J'ai l'honneur de présenter, au nom du Ministre de l'instruction publique d'Italie, quelques exemplaires de la collection des *Studi italiani di filologia indo-iranica.*

Depuis le XI[e] congrès international des orientalistes, tenu en 1897 à Paris, où je présentais le premier de ces volumes, bien du chemin a été fait par l'activité intellectuelle de la France et pour l'accord de nos sentiments.

J'admirais alors la loyale franchise de votre Ministre des colonies, lorsqu'il affirma le droit de la France aux conquêtes coloniales au nom de ses conquêtes scientifiques, et nous assura pour l'avenir que les intérêts matériels de sa patrie marcheraient toujours de conserve avec les intérêts de la civilisation dans ces régions de l'Orient.

En attendant qu'Alger, où la France donne encore son hospitalité au prochain congrès des orientalistes, nous fasse connaître les bienfaits de la France pour la civilisation du continent noir, nous constatons ici, en ce moment et sur place, que les intérêts de la civilisation et de la science ont parcouru chez vous la même route que les intérêts d'autre nature.

Oui, ses anciennes promesses, votre noble pays les a tenues galamment. Cette école qui surgit, la première parmi les institutions de la plus jeune de vos colonies, pleine de vitalité et de foi dans l'avenir, est un bien grand exemple aux nations de l'esprit et des méthodes des conquêtes modernes.

Elle est placée ici, cette école, sur ce point éloigné, comme l'avant-garde de la mentalité européenne, pour éclairer de la lumière tranquille de la science le chemin de la civilisation en marche.

C'est en appréciant, en suivant avec la plus vive sympathie cette nouvelle manifestation de la France jeune, de la France démocratique et laïque, que nous sommes, ici, les envoyés d'un peuple frère, de ce peuple d'Italie, que des sentiments intimes et profonds, les lois d'une origine et d'une organisation communes, les nécessités d'une même destinée rallient et rallieront toujours à la France, lorsqu'il s'agira des luttes suprêmes pour les revendications séculaires de notre progrès social et intellectuel. C'est dans ces sentiments, Monsieur le Gouverneur Général et Messieurs de l'Ecole française, que nous vous remercions de nous avoir invités à assister à la nouvelle affirmation d'une renaissance de l'ancien *latin sangue gentille* dans ces pays de l'Orient, que le génie de Rome, la mère commune, avait à peine entrevus, mais que l'esprit des peuples issus d'elle a de tout temps poursuivis. Merci de nous avoir invités à prendre part à une œuvre si belle et si noble, dont nous souhaitons l'immanquable réussite avec toute la force et toute la sincérité de nos cœurs.

M. le colonel Gérini prononce, au nom du gouvernement royal de Siam, le discours suivant :

Monsieur le Gouverneur Général et Messieurs,

C'est avec le plus grand plaisir que je prends la parole au nom du gouvernement siamois, qui m'a fait le haut honneur de me charger de le représenter à ce congrès, et de me faire l'interprète, auprès de cette docte assemblée, du vif intérêt que le Siam prend à cette réunion et des souhaits cordiaux qu'il forme pour l'heureuse réussite de ses travaux.

Ayant le bonheur de posséder en Sa Majesté le roi Chulalongkorn, un des souverains les plus éclairés et amis du progrès qui existent en Orient, le Siam n'aurait su rester étranger à cette brillante manifestation de l'activité intellectuelle de l'Indo-Chine française, à laquelle le rattachent tant de liens et avec laquelle il a en commun tant de particularités ethniques et de traditions historiques, politiques et religieuses.

Le Siam ne forme-t-il pas, en effet, en raison de sa position géographique au centre de la péninsule indo-chinoise, et n'a-t-il pas été pendant de longs siècles l'anneau de jonction — si je puis ainsi m'exprimer — entre les deux grandes et merveilleuses civilisations anciennes de l'Inde et de la Chine, qui ont, chacune à son tour, et parfois toutes les deux à la fois, influencé cette région ?

Quoique au point de vue des recherches orientales je ne possède d'autres titres à siéger au milieu d'une assemblée composée de savants si distingués, que l'intérêt que je prends à des populations et à une région que j'aime et à l'étude desquelles j'ai consacré tous mes loisirs pendant de longues années — à peu près la moitié de ma vie — que j'ai passées au milieu d'elles, je m'efforcerai de faire de mon mieux pour m'acquitter de la tâche dont on m'a honoré, en apportant mon humble contribution aux travaux de ce congrès.

Par le fait d'avoir fait coïncider ce congrès avec l'exposition si splendidement organisée dans cette ville — jadis capitale d'un puissant royaume indigène, et à présent chef-lieu d'une florissante colonie fran-

çaise — vous nous avez offert à nous tous, qui jouissons ici des avantages de votre généreuse et inépuisable hospitalité, l'occasion de nous mettre au courant des progrès qui ont été faits, entre autres, dans le domaine de l'archéologie et de l'ethnographie de cette région, si intéressante pour l'orientaliste. Vous nous avez offert, en outre, l'avantage d'étudier sur les lieux mêmes, et peut-être de parvenir à résoudre quelques-uns des plus importants problèmes qui s'attachent à la connaissance du passé, aussi bien qu'à celle de l'ethnographie actuelle de ces contrées.

L'honneur d'avoir, pour la première fois, conçu et si brillamment réalisé cette heureuse idée d'offrir aux adeptes des études orientales l'occasion et le moyen de travailler sur place, dans les meilleures conditions et sous les plus favorables auspices, aux questions qui ont trait à l'archéologie et à l'ethnographie de l'Extrême-Orient, appartient ainsi à la France, qui a, d'ailleurs, toujours été le pays des plus nobles et des plus généreuses initiatives.

Il y a donc toute raison d'espérer, non seulement que ce congrès justifiera complètement, par les résultats de ses travaux, tout ce qu'on attendait de lui, mais, aussi, que le précédent ainsi heureusement établi par l'Indo-Chine française sera bientôt suivi tant par les autres nations occidentales qui ont des possessions dans l'Extrême-Orient, que par les Etats indépendants de cette région qui, comme le Siam, par exemple, s'efforcent de tout leur pouvoir de participer, dans la plus large mesure, aux bienfaits de la civilisation moderne.

De cette manière, le jour ne tardera pas à arriver où l'on pourra vraiment dire que l'Extrême-Orient, cette région jadis si mystérieuse, mais en même temps si attrayante par les mystères même de son passé, de ses langues et de ses races, ne sera plus comme jusqu'à présent un livre clos pour l'anthropologiste, le philologue et l'historien. Il en résultera ainsi un immense avantage pour la science, la civilisation et le bien-être des populations si sympathiques qui habitent cette partie du monde et qui méritent toute l'attention et toute la bienveillance du monde occidental.

M. J. Lieblein, délégué de l'Université de Christiania (Norvège), prononce, au nom des sociétés étrangères d'Europe, le discours suivant :

Comme délégué de l'université de Christiania et de notre académie et Société des sciences, et comme le doyen des délégués des académies et des institutions savantes de l'Europe, je remercie, pour ma part et au nom des délégués, M. le Gouverneur Général de son invitation gracieuse au congrès et de l'hospitalité exquise avec laquelle nous sommes reçus ici. Venus de l'Ultima Thule par un chemin qui nous prit plus de quarante jours, ce fut une agréable surprise pour nous d'être reçus d'une manière si aimable et si bienveillante. Cependant, ce n'est pas seulement pour remercier que j'ai demandé la parole, c'est aussi pour saluer le congrès au nom de nous tous et pour émettre les meilleurs vœux pour qu'il maintienne et continue les traditions des congrès précédents.

M. le Dr Bælz, délégué de la Société asiatique du Japon, prononce, au nom des sociétés étrangères d'Extrême-Orient, le discours suivant :

Monsieur le Gouverneur Général,

Monsieur le Président,

Messieurs,

Permettez-moi, je vous prie, d'exprimer, au nom des délégués des sociétés savantes de l'Extrême-Orient, nos très sincères remerciements pour les invitations que vous avez bien voulu leur envoyer pour ce congrès, et pour l'accueil si aimable et si cordial que l'on nous a accordé.

Vous pouvez me croire, Messieurs, si je vous dis que, parmi tous les membres étrangers du congrès, il n'y en a pas un qui n'ait été frappé d'admiration pour ce qu'il a pu observer ici : le progrès énorme fait au Tonkin sous l'administration française. L'énergie et l'entreprise françaises ont créé dans cette partie de l'Asie, relativement peu connue du public, la plus belle ville de tout l'Extrême-Orient, une ville également splendide comme conception et comme construction. Et ce qui est particulièrement remarquable, c'est que tout cela a été fait dans le bref intervalle d'une dizaine ou tout au plus d'une quinzaine d'années.

Mais, non content d'un tel succès matériel et esthétique, le gouvernement français a, comme toujours, montré combien lui tient au cœur l'avancement des sciences, et il a, le premier parmi les gouvernements européens, fondé une Ecole d'Extrême-Orient, dont le directeur distingué nous fait l'honneur d'être notre président, et qui compte comme professeurs et comme membres des savants dont les anciennes universités de l'Europe pourraient être fières.

Inauguré sous des auspices aussi favorables, ce premier congrès d'orientalistes siégeant dans l'Orient même doit bien marquer une nouvelle époque dans les études de l'Est, et toutes les autres sociétés savantes seront heureuses de collaborer avec l'Ecole française dans ce but intéressant toute l'humanité.

M. H. Hubert, délégué de l'Ecole des hautes études et des musées nationaux, prononce, au nom des sociétés françaises, le discours suivant :

Monsieur le Gouverneur Général,

Messieurs,

Je prends la parole au nom des institutions et sociétés françaises qui s'intéressent de près ou de loin à l'Indo-Chine, tant de celles qui sont représentées ici que de celles qui n'ont pas pu vous envoyer leurs délégués. Je tiens une place que devait remplir un des savants sanscritistes ou sinologues français dont vous regrettez l'absence à ce congrès. Je les connais, cependant, assez et je connais assez bien les sentiments qu'ils professent à l'égard de vos œuvres et de ceux d'entre vous qu'ils connaissent, pour ne pas craindre de les dénaturer en vous apportant avec le nôtre leur salut et leur hommage.

Peut-être aurez-vous plaisir à constater, Messieurs, la diversité des intérêts et des préoccupations qu'apportent à votre congrès ceux qui vous viennent de France. Vous trouverez parmi nous des orientalistes que ne connaissent pas les congrès européens du même nom. Je vous prie d'y voir un signe de l'intérêt très général qui s'attache là-bas au travail d'ici. Nous aurons à poser ensemble, Messieurs, et vous

aurez à résoudre des problèmes dont la solution importe à des branches fort diverses de la science. J'ajoute que cette diversité des préoccupations s'attachant à un seul objet est l'image de la science nouvelle, qui atteint à ses fins par la collaboration des disciplines.

Messieurs, j'exprimerais mal, je crois, les sentiments de ceux pour lesquels je vous parle ici, si je vous laissais penser qu'ils sont venus seulement par amour de leur science spéciale. Je vous laisserais ignorer la joie profonde et la véritable allégresse que nous sentons à nous trouver parmi vous à Hanoï. Nous sommes venus fêter avec vous une sorte de jubilé du Tonkin français. L'heure en est venue très tôt. Nous nous en applaudissons avec vous et nous sommes venus vous féliciter, Monsieur le Gouverneur Général, d'avoir été appelé à présider cette fête.

L'histoire de la conquête est encore bien récente, puisque nous avons parmi nous un de ses héros, et il faut que les choses aient marché bien vite, pour que nous ayons à nous occuper maintenant, de concert avec la nouvelle Ecole française d'Extrême-Orient, d'organiser l'étude scientifique des terres gagnées à si grande peine. Monsieur le Gouverneur Général nous a dit que ce n'était pas une œuvre de luxe. L'avenir que vous inaugurez, Messieurs, nous le montrera. Ce serait en tous cas un de ces luxes seigneuriaux qui font la dignité des grands peuples, que nous aimons par la tradition et dont nous nous enorgueillissons de nous être donné notre large part.

Je ne sais, Messieurs, si vous êtes aussi bien placés que nous pour apprécier la grandeur—j'emploie ce mot à dessin—de l'œuvre scientifique qui a déjà été accomplie ici. Un hommage public a été rendu récemment par le congrès international des orientalistes de Hambourg aux travaux de l'Ecole d'Extrême-Orient, à son directeur et à l'initiative de ses fondateurs. Nous venons encore voter ici cet hommage. Ce n'est pas la première fois qu'il aura été dit que le Gouverneur Général de l'Indo-Chine a le droit d'être fier de cette nouvelle institution, sœur de ces écoles d'Athènes, de Rome et du Caire, qui, depuis de longues années, ont pu faire apprécier leurs services effectifs. Celle-ci a déjà fait ses preuves, et elle a plus à faire que ses ainées.

Messieurs, ce congrès marque un moment de recueillement dans votre effort, à vous qui travaillez pour la science et pour la patrie en Indo-Chine. C'est aussi un moment de repos pour nous qui venons de France. Avec le repos, le rêve est permis et peut-être aussi l'utopie. Nous retomberons assez tôt au labeur.

C'est, en tous cas, une belle chose et qui doit nous réjouir le cœur, à vous, qui nous recevez, comme à nous, que de voir réunir un congrès international pour une œuvre commune et une œuvre humaine dans cette jolie ville française d'Orient. J'y vois un signe des temps et le sceau de ce qui s'est fait ici. Peut-être penserez-vous avec moi, Messieurs, que nous avons là le salaire de ceux qui sont morts à la tâche, et une source profonde d'orgueil pour ceux qui survivent.

Quant à moi, Messieurs de l'Ecole française, qui représente ici une école où votre directeur a enseigné et dont vous serez, sans doute, un jour les maitres, ce que je vous apporte pour ma part, c'est un tribut d'amitié.

KABARY MALGACHE

Notes pour l'explication des quatre premiers kabary dans le livre intitulé « Malagasy Kabary »

KABARY I

Raha vory tao Andohalo [1] ny ambaniandro [2], nandray ampinga Andrianampoinimerina [3] hikabary amin' ny ambanilanitra. Ary hoy ny fiteniny : —

« Izao àry, ry ambanilanitra, fa izaho no toa miteny matetika ary mikabary isam-bolana aminareo ambaniandro. Imerina àry tahaka ny ava-voly [4], ka izay mahava matetika no manana vokatra ; koa izaho no toa miteny matetika ary mikabary isam-bolana izany [5]. Ka raha tsy atoro anareo izay làlambe halehananareo, be àry Imerina [6], kandrao [7] misy mivily ka potraka, ary mirin-

1) *Andohalo* est connu aujourd'hui sous le nom de Place Jean-Laborde. Le mot signifie « à la tête de alo », mais on ne sait pas maintenant la signification de *alo*.

2) *Ambaniandro*.— Ce mot, qu'on rencontre assez souvent, est apparemment employé pour *ambanilanitra*. Ambaniandro est le terme usité par les tribus hors de l'Imerina pour désigner les Hova. La signification exacte d'*ambaniandro* est « les (gens) sous le jour. » Il est intéressant de noter que le mot *andro* (jour) dans ce mot composé et dans quelques autres (*masoandro*, soleil, lit. : œil du jour) se rapporte au firmament et que peut-être sa signification originelle était le firmament ou ciel.

Ces premières paroles seraient plus claires, si elles étaient changées comme suit :

Raha vory tao Andohalo ny ambanilanitra, dia nandray ampinga Andrianampoinimerina ka nikabary taminy. Ary hoy no fiteniny : —

Izao àry, ry ambanilanitra : izaho uo toa miteny matetika ary mikabary aminareo isam-bolana.

3) *Andrianampoinimerina* = *andriana, foina, Imerina* = « le souverain au milieu de l'Imerina. » *Foina* (généralement avec le suffixe, *foiny*) sert à désigner les points d'intersection du *fanorona* (jeu malgache, espèce de damier). Tous les points centraux sont appelés *foibeny (foitra beny)*. Le mot *foina* paraît être une autre forme de *foitra* (nombril).

4) *Ava-voly*. — Le sarclage d'un terrain cultivé.

5) *Izany*. — La valeur de *no..... izany* est, c'est pourquoi. Toute la phrase se traduit par : « c'est pourquoi (c'est-à-dire *hanana vokatra*) je parle souvent et fais des discours tous les mois ». Le vokatra envisagé est le bien de l'Etat.

6) *Be ary Imerina*.— Cette phrase signifie : « Les habitants de l'Imerina étant nombreux. » Imerina est employé ici pour indiquer non le pays lui-même, mais bien les habitants. Cette expression pour les Hova n'est plus guère employée que dans quelques provinces reculées.

7) *Kandrao* (dont il y a plusieurs formes : *andrao, fandrao, sao*, etc.) signifie ici et souvent : « il est à craindre que ».

giringy [8]) ka lavo, ka raha tsy ambara aminareo izay fanompoan-katao, andrao mahadiso fanompoana ny mpanompo [9]), ka amoriako anareo Imerina izany [10]).

« Koa inty aloha ny aminao Avaradrano [11]). Hianao Avaradrano, aza manao andevolahy avy nandranto [12]), ka irahina haka kitay hianao [13]), ka [14]) hoy hianao : « Izaho tsy avy nandranto va? » Irahin-kiasa hianao, ka hoy hianao : « Izaho tsy avy nandranto va? » Koa hianao Avaradrano, raha miady amin' Imerina [15]) (fa ny soa mpanjo olombelona, ary ny ratsy mpanjo olombelona [16])), ka raha miady hianao, ka hoy no fiteninao : Izahay no nampanjaka an' Andrianampoinimerina, izahay no nanao ampinga loha [17]), fa hianareo [18]) nalainay basy aman-defona [19]) vao azo. Koa izao, « hoy Andrianampoinimerina », no vintako [20]), ary Andriamanitra no nanome ahy no nahazoako ity tany ity ary nahavoriana izao.

« Koa ity taniko ity aza atao toerana ifandatsana [21]), fa samy nampanjaka ahy avokoa izao Imerina izao, fa tsy misy hafa raha mby

---

8) *Miringiringy* se traduit par : « élèvent orgueilleusement les têtes. »

9) *Mpanompo = anarco mpanompoko.* Le sens de la phrase est : « Car si je ne vous indique pas ce que j'attends de vous, il est à craindre que vous ne tombiez dans l'erreur à cause peut-être de l'orgueil, et ne vous mettiez en faute en ce qui concerne votre service individuel. »

10) *Amoriako anarco Imerina izany* = « C'est la raison pour laquelle, etc. »

11) *Avaradrano.* — Le nom de l'une des six grandes divisions de l'Imerina, au Nord de Tananarive. Très souvent, les Malgaches emploient le nom du pays pour désigner le peuple qui l'habite (Voir note 6). Le rano est le petit ruisseau appelé « Andranobevava » près de Tananarive.

12) *Aza manao andevolahy avy nandranto* = « Ne dites pas : je suis un esclave qui reviens d'une expédition commerciale entreprise pour vous. » C'est une excuse pour se débarrasser d'autres travaux qu'on est sur le point d'exiger.

13) *Ka irahina haka kitay hianao.* — Le mot *nony* est sous-entendu devant *ka irahina.*

14) *Ka.* — Ici le *ka = dia.* Il est à remarquer que dans ces vieux kabary le *ka* et le *koa* sont beaucoup plus employés que dans ceux plus récents. Ils se traduisent souvent par *dia, fa* ou *ary.* Quelques-unes des tribus des provinces (par exemple, celle des Sihanaka) se servent beaucoup plus du *ka* que les Hova, et d'autres même paraissent ne point du tout employer le *dia.*

15) *Raha miady amin' Imerina* = « Quand tu es en désaccord avec les autres divisions d'Imerina. »

16) *Fa ny soa mpanjo olombelona, ary ny ratsy mpanjo olombelona* = « Car les bonnes comme les mauvaises choses sont le destin de l'humanité. » Cette phrase en parenthèse signifie que les Avaradrano ne doivent pas penser que parce qu'ils étaient la tribu dont Andrianampoinimerina était originaire et qui l'avait élevé au trône, ils devaient comme privilège être exemptés du service de l'Etat, mais qu'ils devaient, au contraire, s'attendre à voir leur échoir les mêmes choses désagréables ou agréables. Le mot *manjo* ne s'emploie maintenant que dans le sens défavorable.

17) *Nanao ampinga loha.* — C'est-à-dire : « Nous ne nous sommes pas cachés derrière des boucliers, mais nous fîmes de nos têtes des boucliers. » Comparez *nanao trano hazo*, etc. Le mot *loha* agit comme adjectif.

18) *Hianareo* se rapporte aux autres habitants de l'Imerina.

19) *Nalainay basy aman-defona* = « Nous vous avons conquis » (lit : nous vous avons pris au moyen de fusils et de lances. Il y a ici un cas de l'accusatif limitatif ; ajoutez les mots suivants pour bien comprendre le sens : C'est pourquoi nous avons droit au respect.

20) *Vintako* = « Mon destin ou mon sort (donné par la providence). » Il faut sous-entendre, pour bien comprendre le sens de ces paroles, les suivantes : En conséquence, ne vous attribuez pas l'honneur de la conquête.

21) *Ifandatsana* = « Lieu de récriminations réciproques. »

amiko [22]; koa raha misy manao izany [23], ataoko naman' ny meloka. Tsy izany va, ry ambaniandro ? » hoy Andrianampoinimerina. « Izay ! » hoy ny ambanilanitra.

« Fa tsy misy tsy ho ahy izao anivon'ny riaka[24] izao », hoy Andrianampoinimerina, « ka ho avy ny any Menabe [25] ho tonga amin' ity tany Antananarivo ity. Ho avy ny any Iboina [26]. Ho avy ny any Betsileo [27]. Ho avy ny any amin' ny Betsimisaraka [28]. Ho avy ny any Antsihanaka [29]. Ka tsy misy tsy ho avy amin'ity tany ity, na amin' ny lavany atsinanana, na amin' ny lavany andrefana, na amin' ny sakany atsimo, na amin' ny sakany avaratra, fa efa nomen' Andriamanitra ho ahy ity tany ity, koa tsy mba asiako izay itoerana ifandatsana ity tany ity, fa raha misy manao izany, ataoko meloka. Tsy izany va no izy, ry ambaniandro ? » « Izay ! » hoy ny ambanilanitra.

Dia nasian' Andrianampoinimerina orim-bato [30] mafy tamin' izany. Ary dia hoy izy koa :

« Na iza nanao soa ray [31], na iza nanao soa reny, na iza nanao soa tena, ka amin' ity tany ity no asiana latsam-panahy [32], ataoko meloka izay manao izany », hoy Andrianampoinimerina.

Ary dia niteny indray izy, ka hoy izy :

« Izaho milaza aminareo ambaniandro, fa ny alahelon[33]-dehilahy tsy mihoatra herinandro, ary ny alahelom-behivavy tsy mihoatra tapabolana. Koa izaho no manao izany [34] raha mandeha avokoa izy mivady haka kitay amin'izay lavidavitra ka manao mavesatra tsara [35], koa entiny amidy amin' ity tany Antananarivo ity, koa ny kitay

---

22) *Fa tsy misy hafa raha mby amiko* = « Car il n'y a plus de partialité depuis que la souveraineté m'est échue. » (La souveraineté est sous-entendue) après *amiko*.

23) *Koa raha misy manao izany.* — C'est-à dire récriminent.

24) *Anivon' ny riaka* = « Entouré par la mer » (*avo :* haut ; *ivo :* au milieu ; *iva :* bas). *Riaka* = mer. Ranomasina est le mot communément employé pour désigner la mer ; *riaka* (de l'eau courante) ne se rencontre que dans quelques expressions telles que celle-ci pour la mer. Madagascar est ici considéré comme étant entouré de tous côtés par la mer, et non parce que l'île existe au milieu de la mer.

25) *Menabe.* — Grande province située dans l'Ouest.

26) *Iboina.* — Grande province située dans le Nord-Ouest.

27) *Betsileo.* — Grande province au Sud de l'Imerina. C'est réellement le nom de la tribu. *Be* = beaucoup ; *tsy* = pas ; *leo* = à vaincre ou à dompter.

28) *Betsimisaraka.* — Nom de la grande tribu à l'Est ; employé aussi quelquefois pour la contrée qu'elle habite. *Be* = beaucoup ; *tsy* = pas ; *misaraka* = se séparer.

29) *Antsihanaka.* — Ici, au contraire, *Sihanaka* est le nom de la tribu, et *Antsihanaka* celui de la province (Nord-Est de l'Imerina) où elle se trouve.

30) *Orim-bato.* — Une pierre érigée en commémoration ou en témoignage de quelque chose. Employé ici dans le sens figuré, pour témoin de la convention faite.

31) *Nanao soa ray.* — Accusatif limitatif. C'est le père qui rendait le service, pas le fils.

32) *Asiana latsam-panahy.* — Tout ce passage signifie : « Quiconque a eu un père qui a rendu de bons services à l'Etat, ou une mère qui en a également rendu, ou en a lui-même rendu et, de ce fait, agit avec arrogance vis-à-vis de ses semblables, sera condamné. »

33) *Alahelo* signifie ici la pauvreté ou l'indigence, l'absence de moyens de subsistance. L'orateur va s'expliquer à ce sujet.

34) *Koa izaho no manao izany.* — Sans le *no* qui précède le *manao izany*, le sens serait tout simplement : Je dis cela. Mais, avec le *no*, la signification est : « la raison pour laquelle je dis cela (est la suivante). »

35) *Manao mavesatra tsara* = « Vous vous chargez bien lourdement. »

entin' izy mivady dia lafo irambilanja ihany, koa ny lasiray amidy rofia, ary ny lasiray amidiy landihazo, hatao tao-zavatra, raha vehivavy mba hanao tao-zavatra koa [36], fa tsy handry andro [37] (kanefa iza no vehivavy tsy hahay zavatra, raha mety ho vehivavy koa [38] ; koa rehefa vita mba amidy [39], koa ny vidiny mba ataon' ny lahy varotra avadibadika mandrakariva, ary ny vehivavy tsy mitsahatra, fa manao tao-zavatra ihany isan' andro, ary raha alina dia miari-tory, ka raha tanteraka amin' izany, dia tsy mba ho tonga akoho va ny tao-zavatra atao ? Ary ny akoho tsy mba ho tonga vorona[40] ? Ary ny vorona dia tsy mba ho tonga ondry? Ary ny ondry dia tsy mba ho tonga omby? Ary ny omby dia tsy mba ho tonga andevo va, rehefa ela no amoriana azy ? Ka raha ho hendry koa[41], fa tsy ho adala, dia tsy mba ho tonga amin' izany va [42] ?

« Ary ny roavoamena [43] amidy fangady ho enti-miasa, ka raha tsy handry andro, fa mba hiasa koa [44], dia tsy mba ho tanteraka va ny asa atao, raha afaka herintaona, ho entina mamelona ny vady aman-janaka. Koa izany no ananarako anareo Imerina, fa alahelon-dehilahy tsy mihoatra herinandro na tapa-bolana, ary alahelom-behivavy tsy mihoatra tapa-bolana na iray volana [45].

Ary hoy indray Andrianampoinimerina :

« Izaho milaza aminareo Imerina [46] ambanilanitra, fa tao aloha nisy Andriamanjaka ihany. Nanan-janaka tiana ihany izany, nanambady tiana ihany izany, nanan kavana tiana ihany izany, nanana olon-tiana ihany izany, nampanaram-po zanaka tiana, nampanaram-po vady tiana, nampanaram-po havan-tiana, nampanaram-po olon-tiana ihany izany. Ny radonareo tsy foinareo [47] nalainy hovidina; kanjo rehefa azony, tsy vidiny, fa dia tanany ho azy. Ny lambanareo tsara [48] dia tahaka izany; ny ombelahinareo mahavoa tahaka izany ; ny zavatra azon' ny tànanareo alainy tahaka izany, ka tanany ho azy. Koa

---

36) *Raha vehivavy mba hanao tao-zavatra koa.* — Le *koa* ne signifie pas aussi ici. La signification dans les phrases comme celle-ci est : « réellement, » « vraiment, (ou réel, vrai) », etc.

37) *Tsy handry andro* = « Ne dormira pendant le jour.» Accusatif limité.

38) *Raha mety ho vehivavy koa* = « Si on peut la décrire comme femme digne du nom » (*vehivavy koa* = une vraie femme).

39) *Mba amidy.* — On ne peut pas être toujours certain de la signification précise de *mba*. Très souvent, il adoucit la phrase, surtout quand il y a demande ou commandement. Quelquefois, il signifie « comme d'autres » et provient apparemment de *momba*, « accompagner. » Peut-être est-ce sa signication ici.

40) *Vorona* = Canard ou cane.

41) *Koa* = «Vraiment.» Voir les notes 36 et 38. Ajoutez *izy mivady* pour en saisir le sens.

42) *Dia tsy mba ho tonga amin' izany và ?* = «N'arriveront-ils pas à cette condition» ?

43) *Roavoamena.* — C'est ce qui reste du franc (*iraimbilanja*).

44) *Hiasa koa.* — Voir les notes 36 38 et 41.

45) *Fa alahelon-dehilahy*, etc.— Toute cette phrase n'est qu'une répétition de ce qui a été déjà dit. Andrianampoinimerina émet l'opinion que l'homme trouve plus facilement sa subsistance que la femme, mais que tous deux cependant peuvent l'obtenir en proportion de leur diligence.

46) *Imerina.* — Maintenant on emploie le nom de Hova (qui signifie chez les Betsileo le seigneur d'un manoir). Voir notes 6 et 28.

47) *Ny radonareo tsy foinareo*= « Vos colliers (de perles, d'or ou d'argent) dont vous n'avez pas voulu vous défaire. » Les mots *tsy foinareo* agissent comme adjectif.

48) *Ny lambanareo tsara dia tahaka izany.*— Il faut sous-entendre après *tsara* les mots *dia nataony*.

raha ny vitan-tananareo Imerina sy ny herim-ponareo no ho entiko mitia [49] havana sy olon-tiana, laviko », ho Andrianampoinimerina.

« Ka na indro aza Ralesoka [50] vavy tokana, tsy àry ambony [51] tsy àry ambany, tsy mba nampanaram-po zanaka tiana aho, tsy mba nampanaram-po vady tiana aho, tsy mba nampanaram-po havan-tiana aho, fa manan-jara izay olona alain' izany zavatra. [52] Ny lambanareo mahazo ariary dimy, raha alain'izany, ataoko tonga [53] ariary fito, ataoko tonga ariary valo. Ny zavatrareo alain' izany ataoko tonga avy fahatelo [54], ataoko tonga avy sasaka [55], koa manan-jara izay olona manan-javatra tian' izany halaina, raha mby amiko [56] Andrianampoinimerina. Fa izao kosa no itondrako [57] anareo Imerina, fa izaho no rainareo amandreninareo, ka tsy anaranako havan-tiana amana olon-tiana hianareo Imerina [58], fa izaho no kiadinareo. Tsy izany va no izy, ry ambaniandro?» « Izay ! », hoy ny ambanilanitra, sady faly sy ravoravo ny ambanilanitra noho ny teny nataon' Andrianampoinimerina taminy, fa nataon' Andrianampoinimerina tanteraka tokoa izany.

---

49) *Entiko mitia.* — Le mot *mitia* n'est employé qu'après *entina.* La racine *tia* le remplace. L'expression *entiko mitia* signifie « J'emploie pour montrer affection pour, etc. »

50) *Ralesoka.* — La sœur d'Andrianampoinimerina.

51) *Tsy àry ambony tsy àry ambany* = « N'ayant ni aîné (ou aînée) ni cadet (ou cadette)». Le mot *ary* = existant.

52) *Manan-jara izay olona alain' izany zavatra* = « Ceux qui ont des choses prises par eux (mes parents) sont heureux. »

53) *Ataoko tonga* = « Je ferai revenir. »

54) *Avy fahatelo.* — C'est-à-dire, par exemple, qu'une somme de 2 francs en deviendrait une de 3, le gain obtenu devant être d'un tiers de la somme totale définitive.

55) *Avy sasaka* = « Le double ». La moitié (*sasaka*) étant la moitié du total.

56) *Raha mby amiko Andrianampoinimerina* = «Dès que moi, Andrianampoinimerina, ai reçu le royaume» (lit. : m'est venu).

57) *Itondrako.* — Relatif de manière. Manière de conduire.

58) *Anaranako havan-tiana ..... hianareo Imerina.* — Relatif complément indirect. C'est le même que *manarana havan-tiana..... aminareo Imerina aho.*

Note sur les particules *n'*, *n-*, *m-*, *ny*, *i*

Autrefois, les Anglais et les Français habitant Tananarive étaient tous d'accord pour admettre et écrire distinctement le *ny* placé après un nom ou un participe pour indiquer un régime indirect. Dans le *Malagasy proverbs collected by Cousins and Parrett* imprimé à Tananarive en 1871, on trouve un bon nombre d'exemples tels que ceux-ci : «*Toy ny valiny ny voky noana, valiny ny fiakarana fidinana* (Prov. 271) ; *Be no te-ho Rasalama, fa tsy avelany ny aretina* (Prov. 33) ». — Le P. Weber disait dans sa Grammaire, en 1855 : « Les Hovas les plus intelligents doublent toujours le *ny* au génitif et à l'ablatif : *Ny tranony ny vahiny* ou *ny tranony ny vahiny; ny natao ny ny mpanjaka* ou *ny nataony ny mpanjaka* ». — Dans quelques pages imprimées par des Malgaches à Tananarive, en 1847, sur l'enfance de Radama II, on trouve des phrases telles que celle-ci: «*Izao no valy ny ny nataoko*». Cette orthographe, qui séparait tous les mots ayant un sens propre, avait été sans doute enseignée sous Radama Ier par les missionnaires anglais. Elle avait assurément le grand avantage de prévenir toute confusion.

Il y a environ trente ans, les Anglais ont remplacé l'*y* de *ny* par une apostrophe, et les Malgaches, à la vue de cette orthographe, se sont habitués peu à peu à prononcer les deux *n* ou même une seule. Il y a lieu de se demander, toutefois, si l'ancienne orthographe n'était pas plus conforme au génie de la langue malgache, qui n'admet jamais la rencontre de deux *n* de suite. Du moins, faut-il reconnaître que l'apostrophe dans *tranon' ny vahiny* remplace quelque chose et indique l'élision d'une voyelle. Et quelle peut être cette voyelle sinon *y*. On écrit pareillement : *An' ny mpanjaka izany*, cela appartient au roi. Et il faut bien admettre que l'apostrophe remplace « *y* ». De même « *n'* » équivaut à « *ny* ». C'est, d'ailleurs, ce que reconnaissaient les missionnaires anglais eux-mêmes, en 1877, dans leur *Gramara malagasy*, où il est dit (p. 37) que le signe du possessif et de l'ablatif est le pronom « *ny* » ou « *n'* » qui en est l'abrégé, et que, dans les mots terminés par « *ka* », «*tra*», ce «*ny*» est remplacé par un « *y* », qu'on met à la place de l'*a* final.

Ce *ny*, ainsi que ses équivalents *n'*, *n-*, *m-*, est appelé par les anglais suffixe-pronom, et ainsi, disent-ils, *tranony ny mpanjaka* ou *tranon' ny mpanjaka* équivaut *à la maison de lui le roi*. Peut-on vraiment qualifier ces particules de suffixes-pronoms. On voit dans tous les dictionnaires que : « suffixe, se dit des lettres ou syllabes qui s'ajoutent à la racine ou à la fin des mots pour en modifier la signification, comme *at* dans cardinal*at* ». Est-ce que le *ny* dont-il est ici question est une syllabe modifiant le sens du mot auquel il se joint ? Nullement ; car il a un sens propre et indique un génitif ou un ablatif. Les finales *na*, *ana*, *ina*, qui s'ajoutent à une racine pour former les participes passifs, modifient le sens de cette racine et sont conséquemment de vrais suffixes. Mais les pronoms régimes indirects *ko*, *nao*, *ny*, etc., ainsi que

les *ny*, *n'*, *n-*, *m-*, signes d'un génitif ou d'un ablatif qu'on ajoute à des noms ou à des participes, n'en modifient nullement le sens, pourraient parfaitement en être séparés comme ayant un sens propre, et ne sont pas conséquemment de vrais suffixes. Ils ne peuvent être appelés suffixes que dans un sens très étendu, en ce sens qu'ils sont unis au mot qui précède, mais cette jonction n'est basée que sur une orthographe purement conventionnelle.

Est-ce que *ny* (ou *n-'*, *n'*, *m-*) est un pronom ? Sur quoi se base-t-on pour l'affirmer ? C'est, sans doute, parce que ce *ny* est semblable au *ny* pronom régime indirect. Mais la similitude est loin d'être complète, puisque le *ny* pronom ne subit jamais de modifications et paraît toujours dans son intégrité, tandis que le *ny* dont il s'agit devient tantôt *n'* et tantôt *n-* ou *m-*, et même, ce qui est plus étrange, perd complètement son *n* dans les mots à finales *ka*, *tra*, et n'y laisse comme trace de sa présence qu'un *y* remplaçant *l'a* final : *tandroky ny fanjakana*, pour *tandroka ny ny fanjakana*. Peut-on, d'ailleurs, appeler pronom une particule qui n'en a aucunement le sens et qui, de l'avis de tous, indique un génitif ou un ablatif ?

Pourrait-on dire que ces *n'*, *n-*, *m-* sont euphoniques ? Mais une lettre purement euphonique n'a aucun sens et est intercalée entre deux mots pour rendre la prononciation coulante. Ainsi, dans *marche-t-il*, le *t* est intercalé pour éviter la rencontre des deux voyelles *e*, *i*. Les particules *n'*, *n-*, *m-* ont, au contraire, un sens très précis, qui est toujours le même, bien que l'euphonie les fasse apparaître sous diverses formes.

Dans quelle partie du discours faudra t-il classer ce *ny* et ses équivalents *n'*, *n-*, *m-* ? Pour répondre à cette question, il faut d'abord examiner le rôle que jouent ces particules dans la construction d'une phrase, et voir ensuite à quelle partie du discours ce rôle les rattache. Or, ces particules mettent un mot dans un rapport de dépendance vis-à-vis d'un autre qui le précède, absolument comme les prépositions françaises *de*, *par*, ou les prépositions anglaises *of*, *by*, qui traduisent le génitif et l'ablatif du grec et du latin. D'un autre côté, on voit dans toutes les grammaires et dans tous les dictionnaires que la préposition exprime le rapport d'un mot avec un autre et rend le second dépendant du premier. Il est donc tout naturel de ranger parmi les prépositions ces particules, qui indiquent le rapport d'un mot avec un autre qui le précède. Les linguistes déclarent d'un accord unanime que, dans les langues agglutinantes, et tout spécialement dans les langues malayo-polynésiennes, les désinences qu'on trouve dans les substantifs et les adjectifs des langues à flexions sont remplacées par des particules. En vertu du rôle que jouent ces particules, plusieurs philologues les appellent nettement prépositions.

*
* *

N-, *m-*, placés devant un mot commençant par une consonne, indiquent un régime indirect indéterminé : *resin-kenatra*, vaincu par la crainte ; *tranom-bazaha*, maison de blanc. *N'*, placé devant un nom commun commençant par une voyelle, indique également un régime indirect indéterminé : *mason' ondry*, œil de brebis. De même, la suppression des finales *ka*, *tra*, devant un nom commun commençant par une consonne, indique un régime indirect indéterminé : *zana-tsaka*, petit chat ; *tra-basy*, à portée du fusil. L'apostrophe remplaçant l'*a* des finales *ka*, *tra*, devant un mot commençant par une voyelle, indique également un régime indirect indéterminé : *tandrok' omby*, corne de

bœuf ; *fantatr' olona*, connu de quelqu'un. *N'*, suivi de l'article défini *ny*, indique un régime indirect déterminé : *hitan' ny vahoaka*, vu par le peuple. L'*y*, remplaçant l'*a* des finales *ka*, *tra*, devant l'article défini *ny*, indique également un régime indirect déterminé : *ny tandroky ny omby*, les cornes du bœuf ; *tsy takatry ny saiko izany*, mon esprit ne comprend pas cela. Ces quelques règles sont universellement admises.

Quelle orthographe convient-il d'adopter, lorsque le régime indérect est un nom propre ? Durant de longues années, l'uniformité avait généralement existé sur ce point. Le nom propre étant un nom déterminé, absolument comme le nom commun précédé de l'article défini *ny*, on faisait apparaître en entier la préposition *ny* devant les noms propres, lorsque le mot précédent n'était pas terminé par *ka*, *tra*, et lorsque ce mot précédent était terminé par *ka*, *tra*, l'*y* remplaçait l'*a* de ces finales, comme pour les noms communs déterminés. Ainsi, on écrivait *teniny Samoely* ou *teny ny Samoely*, parole de Samuel ; *fantatry Samoely*, connu de Samuel.

Il y a quelques années seulement qu'a été inaugurée une nouvelle orthographe, d'après laquelle on met un *i* isolé devant les noms propres employés comme régimes indirects. Le *Vaovao* commença à l'adopter en 1899. M. Baron en fut le premier promoteur, comme on le voit dans le N° X de *l'Antananarivo Annual* publié en 1886. A son avis, l'*i* qu'on entend devant les noms propres étrangers est l'*i*, article personnel, et, en mettant une apostrophe devant cet *i*, on voit immédiatement que le nom propre est régime indirect, ce qui enlève toute ambiguïté. M. Cousins, dans le même numéro de la revue, approuve cette orthographe, et, pour prouver l'existence de cet *i*, article personnel, il fait observer que cet *i* se fait toujours entendre devant les noms propres étrangers qui sont au génitif ou à l'ablatif, tandis qu'il se supprime devant les noms propres malgaches commençant par andriana : ainsi on dit *zanaky Adama* et *zanak'Andrianjaka*.

Personne ne saurait nier qu'on n'entende le son de l'*i* devant les noms propres étrangers qui sont au génitif. Mais, le signe du génitif ou de l'ablatif *ny* ou son abréviatif *y* doit s'y trouver également. Car, il serait étonnant qu'il y eût un signe du génitif ou de l'ablatif pour tous les noms communs et qu'il n'y en eût aucun pour les noms propres. Ainsi, dans *teniny Samoely*, le *ny* signifiant *de* s'y trouve certainement, mais, est-ce que l'*i* qu'on entend est l'*i*, article personnel, ou l'*i* de *ny* ? C'est la question qui mérite un sérieux examen.

Si l'*i* qu'on entend ne pouvait s'appliquer qu'à l'*i*, article personnel, il faudrait nécessairement l'admettre, et l'on pourrait à la rigueur le mettre en évidence. Mais cet *i* peut parfaitement s'expliquer par la seule présence de la proposition *ny*. D'après la grammaire publiée à Manille par le père espagnol Jacinto Juanmarti, les Philippins disent *su nalay ni Pedro*, la maison de Pierre, et ce *ni* signifiant *de* est appelé par l'auteur préposition. D'après la *Grammaire malaise* de l'abbé Favre, les Malais disent *tangan na Sita Dewi*, la main de Sita Dewi. L'*n* de *na*, dit l'auteur, se prononce *gn* comme dans *agneau*, et l'Anglais Dennys, parlant du malais qui se parle à Singapore, représente ce son par *nia* ou *niya (Elements of malay grammar*, 1878). Le *ni* des Philippins et le *na* ou *nia* des Malais ressemblent étonnamment à la préposition *ny*, *de* et suffisent devant un nom propre pour rendre la préposition *de*. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi du Malgache ?

On pourrait dire à la rigueur qu'en admettant l'*i* article personnel dans *ny tenin' i Samoely* l'*n* qui le précède indique suffisamment, même pour l'oreille, le régime indirect qui suit. Mais il en est tout autrement,

lorsque le premier mot est terminé par *ka*, *tra*. Quel sera, en effet, le signe du génitif ou de l'ablatif dans *zanak' i Adama*, *fantatr'i Abrahama*, si l'*i* qu'on entend est l'article personnel ? Il n'y en aura aucun, car on ne peut pas soutenir que l'apostrophe, étant un signe purement conventionnel qui n'est point perçu par l'oreille, suffise pour indiquer un génitif ou un ablatif. Et ne serait-il pas étrange que ce signe, qui est plus nécessaire pour l'intelligence de la phrase qu'un *i*, article personnel, manquât complètement, lorsque le nom propre est précédé d'un mot à finale *ka*, *tra* ? Le P. Ailloud, comprenant la nécessité de ce signe, disait dans sa Grammaire malgache, en 1872 (page 96), que pour les finales *ka*, *tra*, *na*, l'*y* mis à la place de l'*a* remplace le *ny* devant les noms propres ; ainsi *zanaky Adama* est pour *zanaka ny Adama*. Dans leur *Gramara malagasy* de 1877 (page 37), les Anglais disent également que *ky*, *try* indiquent un possessif ou ablatif qui suit, et, pratiquement, ils suivaient cette orthographe, même pour les noms propres. Convient-il, dès lors, de faire disparaître le signe du génitif ou de l'ablatif, assurément fort important, pour mettre en relief à sa place un *i* article personnel, dont on peut se passer et dont la présence est incertaine ?

Les partisans de l'*i* article personnel affirment que cet *i* est une particule distincte qu'il faut séparer, parce qu'on l'entend devant tous les noms propres étrangers et non devant les noms propres malgaches commençant par *andriana* : ainsi on dit *zanaky Adama* et *zanak' Andrianjaka*. Il n'en est pas toujours ainsi, car on fait entendre cet *i* devant un nom propre commençant par *andriana*, lorsqu'il s'agit d'exprimer clairement une action accomplie par un agent déterminé. Ainsi, on dit *voafolaky Andriamparany ny soavaly*, et nom *voaolak' Andriamparany*.., le cheval a été dompté par Andriamparany. Que si l'on prononce communément aujourd'hui *zanak' Andrianjaka*, on peut dire que, primitivement, il n'en était pas probablement ainsi. Le P. Ailloud dit, dans sa grammaire, que, les noms propres étant des noms déterminés et non indéterminés, il faudrait dire *zanaky Andrianjaka*, *zanaky Andriamanitra*, parce que *zanak' andriana* signifiant fils d'un prince quelconque, de même *zanak' Andriamanitra* signifierait fils d'un dieu quelconque. Il dit à ce sujet : « On a pu remarquer que beaucoup de Malgaches font entendre *ny* final dans le souhait *hotahiny Andriamanitra*, au lieu de *hotahin' Andriamanitra* ». De nos jours encore, beaucoup de vieux font entendre cet *i*. Plusieurs même affirment que certains vieux prononcent encore *zanaky Andrianjaka*. On peut donc avec le P. Ailloud regarder comme une irrégularité le remplacement de *i* par une apostrophe dans *zanak' Andrianjaka*.

Mais, même en supposant que l'*i* ne se fasse jamais entendre devant les noms propres malgaches, il est aisé de comprendre que les indigènes, habitués à leurs noms propres commençant toujours par *andriana* ou par *ra*, saisissent immédiatement et le nom et le sens de la phrase. Les noms propres étrangers, au contraire, étant pour eux plus ou moins étranges, il n'est pas étonnant qu'ils aient voulu préciser pour écarter toute confusion. S'ils prononçaient, en effet *zanak' Adama*, ils pourraient croire que le nom propre est *Kadama* (*zana-Kadama*), et non Adama. Mais, l'*i* placé devant tous les noms propres étrangers fait distinguer le mot tout entier sans le dénaturer et le signale comme dépendant du mot qui précède.

Le son de l'*i* ne prouve donc nullement la présence de l'*i* article personnel, et s'explique même plus rationnellement par le signe du génitif ou de l'ablatif. Il suffit de plus que la présence de cet *i* article

personnel soit douteuse pour que la politesse en proscrive l'emploi devant les noms propres étrangers. Cet *i*, en effet, est employé dans le langage familier envers des inférieurs ou des égaux. S'il est employé quelquefois envers des supérieurs, c'est pour témoigner une affection toute filiale. Dans une conversation familière, on mettra même cet *i* devant les noms propres étrangers, lorsqu'on parle d'un absent. Mais, en parlant d'un Européen qui est présent, un Malgache bien élevé n'osera s'en servir, parce que cet *i* dénote un manque de respect. Cela est si vrai que, de l'aveu de M. Cousins, certains indigènes qui aidaient les missionnaires anglais à reviser la Bible refusaient, par respect pour les noms de Jehovah et de Jésus-Christ, d'écrire *tenin'i Jehovah*, *tenin'i Jesosy-Kraisty*. Les défenseurs de cet *i* article personnel reconnaissent à la vérité que, s'il était placé devant un nom propre étranger sujet, il dénoterait un manque d'égards, mais ils maintiennent en même temps qu'il n'en est pas de même si le nom propre est régime indirect, et la raison qu'ils en donnent c'est que le son reste le même, qu'on écrive *tenin' i Jehovah* ou *teniny Jehovah*. Mais il est aisé de répondre que, si le manque d'égards n'est pas dans le son, il est du moins dans l'écriture, et que cet *i* mis en relief devant un nom propre étranger indique un manque de respect, tout aussi bien que lorsqu'il est placé devant un nom propre sujet.

Les promoteurs de l'orthographe *n'i* ont eu pour but louable d'écarter toute ambiguïté. Ainsi, dans *teniny Samoely*, disent-ils, le *ny* ajouté à *teny* pourrait se rapporter à quelqu'un dont on a parlé précédemment et signifier la parole de lui, sa parole, tandis que *tenin' i Samoely* signifiera toujours parole de Samuel. S'il existe quelques cas où l'ambiguïté puisse se présenter, assurément l'apostrophe l'écarte complètement. Mais, on peut affirmer que ces cas, s'ils existent, sont excessivement rares et que la construction de la phrase suffit presque toujours pour l'écarter. Ainsi, dans la phrase *nony nandre ny teniny Samoely*, il est évident que le sens est *lorsque Samuel entendit ses paroles*, tandis que, dans la phrase *nony nandre ny teniny Samoely izy*, le sens est *lorsqu'il entendit les paroles de Samuel*. Il faut bien remarquer que, pour les mots à finales *ka*, *tra*, l'ambiguïté ne se présentera jamais. Ainsi, *zanaky Samoely* et *fantatry Samoely* signifieront toujours *fils de Samuel*, *connu de Samuel*, car, s'il faut traduire *son fils*, *connu de lui*, on écrit toujours *zanany*, *fantany*.

Mais, en admettant que l'ambiguïté puisse se produire quelquefois pour les mots à finale *na* ou pour les mots qui sont suivis de *ny*, *de*, *par*, est-ce que cette ambiguïté suffirait pour autoriser un *i* isolé qui dénote un manque d'égards ? Nous ne le pensons pas ; le respect dû aux personnes doit l'emporter sur une ambiguïté éventuelle.

Il faudrait voir, d'ailleurs, s'il n'existe pas d'autre remède à cette ambiguïté. Or, il en est un beaucoup plus simple et plus rationnel qui couperait court à une foule d'autres ambiguïtés que présente actuellement l'orthographe malgache. Ce remède serait de séparer toujours du mot précédent le *ny* préposition. En écrivant *teny ny Samoely*, comme on le faisait autrefois, il n'y aurait plus d'équivoque. Il serait entendu que *ny* uni au mot précédent serait le pronom personnel *de lui*, *par lui*, tandis que le *ny* qui en serait séparé serait la préposition *de* ou *par*. Pour les mots à finale *na*, tels que *anarana*, le simple changement de l'*a* final en *y* indiquerait le pronom personnel, tandis que *ny* séparé de *anara* par une apostrophe ou un trait d'union signifierait *de*. Cette orthographe devrait s'étendre aux *n'*, *n-*, *m-*, équivalents de *ny*. Ainsi, dans *fofom-bady*, fiancée, et *fofon-drano*, vapeur

d'eau, il est impossible, par l'orthographe seule, de distinguer les deux racines bien distinctes *fofo* et *fofona*. Mais, en séparant *fofo* de l'*m*, en écrivant *fofo m-bady*, la racine serait aussitôt mise à découvert. Il serait facile de citer un grand nombre d'exemples analogues, dans lesquels l'orthographe actuelle cache les vraies racines. Ces racines seraient mises en évidence, si l'on faisait revivre, sur ce point, l'orthographe que suivaient jadis Anglais et Français.

V. MALZAC.

QUELQUES IDÉES SUR LES IDOLES MALGACHES

Je ne sais pas si quelque auteur d'article sur Madagascar a jamais attiré l'attention sur la quantité prodigieuse d'idoles malgaches. Il en est bien quelques-unes que l'on cite sans cesse : Rakelimalaza, Ramahavaly, Rafantaka, Manjakatsiroa et les huit autres déjà moins célèbres qui complétaient les douze idoles royales. Mais l'éclat de ces hauts dignitaires de la superstition madécasse a fini par éblouir les yeux à ce point qu'on a toujours laissé dans l'ombre toute la foule des petites divinités locales, qui se trouvent être intéressantes par leur nombre même.

Chaque village, en effet, avait son idole particulière, à laquelle il était attaché et qui était comme un signe de ralliement. Rien qu'autour d'Ambatomanga, dans un rayon d'une heure de marche, j'ai pu recueillir le nom d'une douzaine d'idoles différentes, sans faire aucune recherche spéciale, mais en causant simplement avec quelques vieillards de l'endroit. Ambatomanga avait la sienne assez célèbre : Rahodibato, qu'on trouve citée dans un des kabary d'Andrianampoinimerina, celui qu'il prononça en 1810, peu avant sa mort (Any koa Rahodibato ho namanareo, lehiretsy) (1). A Antsahamaina, qui n'est qu'à une demi-heure de marche, c'était Ramararimbary ; à Faliary, Ratsisimba ; à Ampanarivo, Ralampàna, etc. On pourrait allonger la liste presque indéfiniment. Il suffirait d'interroger un à un les plus vieux habitants de chaque hameau malgache pour recueillir dans chacun un nom nouveau, qui, la plupart du temps, ne présente plus d'autre intérêt que son existence même. Et ce qu'il y a d'important à remarquer, c'est que les habitants d'un village ne connaissaient presque jamais, pour la plupart, le nom de l'idole qui régnait chez leurs voisins immédiats. Je me rappelle avoir été, le même jour, tenir des assemblées dans trois villages absolument voisins, pour lesquels nous n'avons plus qu'une école, Imerikanjaka, Masindray et Ambohidava (la distance maximum de l'un à l'autre est au plus de vingt minutes). Je demandai dans l'un d'eux, Masindray, le nom des idoles en honneur dans les trois endroits. J'eus beau interroger plusieurs des anciens de la localité, ils surent me dire pas mal de choses sur l'idole de Masindray même, mais, pour les autres, je n'obtins qu'un «Asa lahy» (2) décourageant. Ils ne s'en étaient jamais informés : cela ne les regardait pas. Il leur suffisait amplement d'avoir quelques vagues idées du mystérieux

(1) Dans le *Bulletin de l'Académie Malgache* N° 2 (2e trimestre 1902), le P. Malzac a donné une recension de ce kabary, où la phrase en question ne se trouve pas. Mais elle se trouve dans l'édition de M. Cousin (page 7), et m'a été certifiée conforme par plusieurs vieillards indigènes très au courant de ces vieilles formes. La difficulté de cette phrase, étant dans le contexte et le fait très particulier qu'elle renferme, semble plaider, d'ailleurs, pour l'authenticité.

(2) Mot qui veut dire : Je ne sais pas, et d'un emploi des plus fréquents à Madagascar.

objet auquel, dans leur enfance, ils étaient venus emprunter quelques amulettes.

Et j'ai rencontré la même ignorance un peu partout. Rares sont les Malgaches réellement curieux de nature et il faut avouer que, pour ce qui est de leurs idoles, cette indifférence semble plus grande encore que pour tout le reste. N'y aurait-il pas là quelque idée inconsciente, quelque trait de caractère à noter ? Car le Malgache, au fond, est causeur et si, dans les conversations qu'il tient, il n'effleure que rarement de vastes et profonds sujets, il aime bien raconter tout ce qu'il fait, tous les petits potins de son village. On sait très bien, d'un village à l'autre et même parfois d'une région à l'autre, la maladie, la mort, la ruine, la fuite d'habitants souvent quelconques. On est même souvent étonné de la facilité avec laquelle un petit fait absolument insignifiant se sait à de grandes distances de l'endroit où il s'est passé. Comment se fait-il que des Malgaches, vivant presque côte à côte, se rencontrent plusieurs fois par semaine à ces petits marchés régionaux périodiques, qui sont une des caractéristiques de Madagascar, ainsi qu'il en a été de tout temps de mes habitants de Masindray et d'Imerikanjaka, ne se soient jamais avisés de causer de leurs idoles respectives. Dans les deux endroits, comme d'ailleurs dans la grande majorité des villages malgaches, l'époque où l'on célébrait la fête de l'idole était à peu près la même (c'était le mois d'Alakaosy où se passaient presque toutes ces cérémonies). Comment retenir sa langue entre commères ou compères pour ne pas se narrer avec complaisance, pendant de longues heures passées au marché devant un petit étal de boucher, tous les détails de la fête à laquelle on venait d'assister chacun de son côté et, par suite, des bienfaits espérés ou obtenus de l'idole, du nom et des vertus de celle-ci. Il semble qu'on puisse tirer, avec assurance, de ce fait la conclusion que les Malgaches ne se parlaient pas entre eux de leurs idoles. Pourquoi ? Est-ce réellement indifférence, comble de scepticisme, ainsi que sont tentés de le dire bien des gens ? Mais il y a tant de choses indifférentes dont les Malgaches causent pendant des heures. Je pencherais plutôt à croire qu'il y avait là une reconnaissance tacite, inconsciente, coutumière et devenue atavique, du peu d'importance de la forme spéciale de l'idole et de son nom particulier. Cela n'a dû être, dès le début, qu'un signe de quelque chose de supérieur, signe qui pouvait différer de village à village, de clan à clan, sans emporter avec lui de signification différente. L'idole, comme l'amulette, n'était qu'un instrument de l'esprit supérieur planant dans les régions du vague infini, un réceptacle de la puissance mystérieuse d'en-haut.

Si cette réponse est juste, elle viendrait confirmer ce que nous avons déjà dit, dans un article précédent, à propos des Anakandriana et de la possession, par ces entités mystérieuses, des devins, des sorciers et des gardiens d'idoles.

Une autre conclusion qu'on peut dégager de là, c'est la profonde égalité de toutes ces idoles différentes dans l'esprit malgache. Il n'y avait pas de hiérarchie parmi elles, ainsi qu'on le trouve dans la plupart des mythologies antiques ou primitives. Pas de Jupiter, de Mercure, de dieux inférieurs, demi-dieux et héros, mais une représentation indéfiniment multipliée d'une même idée et d'un même pouvoir. On objectera l'existence des grandes idoles royales, Ramahavaly, Rakelimalaza, etc., mais la légende, qui est de la vraie histoire quand il s'agit purement des idées des peuples, se charge ici de répondre.

Cette légende raconte, par exemple, que Rakelimalaza habitait autrefois un petit village très éloigné dans la forêt, au Sud du Betsileo. Elle n'était qu'une simple idole locale comme toutes les autres. Un immense incendie se déclare un beau jour et détruit, de fond en comble, le village. Le gardien de l'idole, fidèle à sa consigne sacrée, se sauve en emportant avec soin dans un coffret de bois la pauvre Rakelimalaza, qui vint s'échouer dans un village du Sud de l'Imerina, puis, de là, suivant docilement son conducteur, grimpa presque sur les hauteurs boisées d'Ambohimanambola. C'est là qu'elle devint célèbre. Il faut croire qu'elle arriva au bon moment. D'un récit du *Tantaran' ny Andriana* il semble résulter qu'elle s'établit à Ambohimanambola, un peu avant l'époque où régnait, à Ambohitrabiby, le fameux Ralambo, qui, d'après la légende, fut le premier Malgache qui osa manger de la viande de bœuf. Voici, en effet, ce que dit, à ce sujet, le *Tantaran' ny Andriana :*

« Les ennemis montèrent de nouveau vers Ambohimanambola, au Nord-Est d'Alasora, et Andrianjaka, le fils de Ralambo, alla prévenir Andriamanalina. Ce dernier consulta cette idole, appelée Rakelimalaza, alors à Ambohimanambola. Cette idole montra sa puissance et les titres qu'elle avait à la confiance des gens ; elle fit tomber du ciel une grêle énorme et serrée ; elle en couvrit toute la campagne et les ennemis furent anéantis. C'est depuis ce jour que Rakelimalaza l'emporta en renommée sur les autres idoles. »

Il faudrait conclure de tout cela que, jusque-là, les habitants d'Ambohimanambola étaient restés passablement incertains de la forme à donner à la représentation de la divinité, que peu de temps avant cette mémorable attaque l'heureux possesseur de cette idole, Bara ou Antandroy, était arrivé dans le pays cherchant à faire agréer Rakelimalaza comme idole locale, et qu'il fut assez habile pour profiter de l'heureuse coïncidence d'une défaite d'un clan voisin, peut-être accompagnée d'un terrible orage de grêle, pour parvenir à ses fins.

On pourrait voir de même que les autres idoles royales n'ont été, au début, que de simples idoles locales, même la plupart du temps plus malheureuses que les autres et victimes de tribulations qui ont fini, grâce à un étrange retour de fortune, par leur servir de titre de noblesse. On voit, par exemple, Ramahavaly se promener d'Amparafaravato à Ambohimanga et d'Ambohimanga à Tananarive.

Il semble donc assez vraisemblable de supposer qu'au début, à l'époque où l'habitude d'avoir des idoles s'est répandue en Imerina, chaque petit prince avait simplement son idole particulière, celle du village où il possédait sa principale résidence. Plus tard, quand certains de ces petits roitelets, plus ambitieux que leurs prédécesseurs, se mirent en tête de réunir sous leur autorité plusieurs de ces petites principautés, ils durent, après avoir conquis une des agglomérations un peu importantes d'alors, se mettre sous la protection des idoles des princes vaincus, uniquement pour faire plaisir aux habitants annexés et les amener plus facilement à la soumission. C'était une sorte d'hommage politique, une fiche de consolation accordée à ces derniers. On voit, en effet, dans le récit de ces petites guerres intérieures, qu'il n'y avait pas de réelle animosité de tribu à tribu, de clan à clan. Il n'y avait guère effusion de sang. Andrianampoinimerina lui-même, le grand conquérant, se vante de n'avoir guère, en tout, tué que trente personnes et encore étaient-ce des rebelles ayant attenté à sa vie, dont il voulut faire un exemple.

Plus tard encore, quand le royaume d'Imerina fut à peu près cons-

titué, probablement sous Andrianjaka, que la tradition regarde comme le fondateur du culte des Vazimba, on régularisa la situation des idoles royales en complétant leur nombre à douze, nombre qui emporte presque chez tous les peuples une idée de plénitude particulière.

Une des prérogatives des idoles royales, rappelant leur jeunesse voyageuse, était de pouvoir se promener : on les transportait de village en village, non seulement à la suite du roi, mais encore de temps en temps pour leur faire prendre l'air. Elles avaient des maisons de campagne. C'est ainsi qu'on montre encore à Anjeva la maison où Ikelimalaza venait de temps à autre prendre quelque repos.

On a déjà vu, dans la légende d'Ikelimalaza, s'affirmer l'origine exotique de plusieurs au moins des idoles imeriniennes. Bien que promue au rang de protectrice du trône hova, Ikelimalaza appartenait de naissance à ces populations extérieures, voisines des côtes et habitant des forêts que les Merina dédaignent profondément. Il en est d'autres exemples frappants, qui ont amené quelques auteurs à se demander si toutes les idoles en honneur à Madagascar, au siècle dernier, n'étaient pas d'importation étrangère. Une des plus singulières est l'idole appelée Rahodibato, dont nous avons déjà dit un mot.

Elle avait son siège à Ambatomanga et perchait au haut du grand rocher, là où l'on voit encore un grand tombeau princier, qui tombe, d'ailleurs, peu à peu en ruines. Elle avait ceci de très particulier, c'est que c'était, au moins à notre connaissance, la seule idole imerinienne ayant une figure humaine. Elle se composait, en effet, au dire d'un vieux mpitandrina chargé, en 1869, par le gouvernement de Ranavalona II, de présider à sa destruction, de deux petites statuettes de bois noir, longues à peu près comme le bras et représentant un homme et une femme. Elles étaient, paraît-il, assez bien sculptées ; les mains et les pieds étaient particulièrement soignés. L'artiste avait cherché à donner à son œuvre un cachet de vérité assez rare dans les produits de l'art malgache. Aussi, celui qui me racontait ce fait et qui avait pu les contempler de près, me déclara que certainement aucun Hova n'aurait été capable autrefois d'en faire autant. Cette idole, ou plutôt ces deux idoles « mivady » (homme et femme), venaient, d'après lui, des Sakalava ou des Tanosy. Une légende assez incertaine, recueillie par un de ses ancêtres, rapportait qu'un clan de Tanosy, chassé par une autre tribu du Sud aidée de Vazaha (Européens), serait remonté par la forêt jusque près d'Ambatomanga et aurait vendu cette précieuse idole pour ne pas mourir de faim. On peut même se demander si l'idole en question, qui, paraît-il, ressemblait comme traits à un esclave mozambique, n'était pas d'importation arabe et n'avait pas été vendue à prix d'or à ces Tanosy par quelque commerçant sans scrupule.

Quelques-unes des idoles locales sont le résultat de souvenirs laissés par des anciens héros, hommes célèbres, terribles ou bienfaisants. Et souvent ces personnages ont été des étrangers, des voyageurs, que leur qualité même d'étrangers a aidés à conquérir le titre de « représentation de la divinité ».

Voici, par exemple, ce que l'on raconte d'une idole appelée Ikotosarotra (nous tenons le récit d'un indigène) : C'était un Bezanozano qui avait été promu au rang de vazimba dans un village au Nord d'Ambohimanga et cela par suite de circonstances assez extraordinaires. A peine était-il installé dans le village en question, qu'il devint malade d'une sorte de maladie de langueur qui dura fort longtemps. Personne ne voulut se charger de lui porter de nourriture ; on se contenta de

lui faire une misérable petite hutte au bord de la route, pour qu'il pût demander l'aumône aux passants. Mais il finit par mourir de faim, la pitié des habitants s'étant vite lassée. Peu avant sa mort, dit-on, il avait déclaré ceci. « Je suis issu de parents sacrés et, comme preuve, il poussera sur ma tombe un « fano » (sorte d'acacia dont les graines sont employées dans les pratiques de la divination). On l'enterra juste à l'endroit où il avait coutume de rester assis pour demander l'aumône. Et il en arriva ainsi qu'il l'avait prédit.

Mais, voici qu'un jour, une femme eut l'imprudence de se servir de l'herbe poussée sur la tombe pour allumer son feu ; peu de jours après, elle tomba malade de la même maladie de langueur qui avait abrégé les jours du mendiant. Elle alla consulter un mpisikidy. « Prends une poule, lui dit celui-ci, tue-la et verses-en le sang sur la pierre qui se trouve à la tête de la tombe (c'était sur cette pierre même que le mendiant s'asseyait, et, à sa mort, on l'avait dressée au-dessus de sa tête) et suspends aussi à la pierre la tête et les pieds de l'animal ». Grâce à ces pratiques, la femme guérit, paraît-il.

Au su de ces événements extraordinaires, la population du village conçut une crainte superstitieuse pour la tombe et son habitant, qui, peu à peu devint l'idole de l'endroit. La pierre de la tombe fut considérée comme la représentation de la nouvelle divinité.

Quand des habitants du village partaient en guerre, ils emportaient un peu de terre de la tombe pour être protégés des balles. En cas de maladie, on consultait un mpisikidy spécial, qui devint comme le mpitana *in partibus* de l'idole, afin de savoir le sacrifice convenable à faire sur la pierre.

Plus tard, on adjoignit à la tombe, comme domaine sacré, un étang qui se trouvait près de là, et l'on s'en servait à laver la blessure des enfants qu'on circoncisait.

Cette idole avait ses fady comme toutes les autres ; il était interdit à ses fidèles de manger ni oignon, ni viande de porc, ni hena-ratsy (c'est-à-dire ni viande d'animaux tués à des funérailles).

C'est une histoire semblable qui a donné lieu aux superstitions de l'Andrarakasina, cette montagne boisée qui se trouve au Sud de la Varahina, entre Ambatomanga et Fihasinana. C'est là que l'on enterra, il y a fort longtemps, un homme venu on ne sait trop d'où et qui avait fondé, au pied de la montagne, un petit village presque entièrement composé d'abord de ses domestiques et de sa propre famille, très nombreuse. A côté de sa tombe, se trouve encore une pierre conique enfoncée très profondément dans le sol. La tombe et la pierre sont entourées de fourrés assez épais. Encore aujourd'hui, on graisse la pierre et on vend des petits bouts de branche provenant de l'Andrarakasina comme amulettes. Autrefois, la pierre était presque complètement entourée de perches, au bout desquelles se pourrissaient des têtes et des pattes de volaille. Je n'ai jamais pu savoir, d'ailleurs, ce qu'on considérait comme idole : pour les uns, c'était la pierre, pour les autres le sommet de la montagne, pour d'autres la tombe, et, pour certains, simplement le nom. Confirmation de l'idée émise sur le peu d'importance attachée par le Malgache à la forme des idoles, qui n'étaient que des représentations de quelque chose de plus élevé, d'une force mystérieuse et inaccessible.

Il arrivait souvent, d'ailleurs, aux Malgaches de se moquer des grossières formes de leurs idoles. « Toy ny tanala very sampy, ka ny manova no haingana », dit un de leurs proverbes (comme le bûcheron qui a perdu son idole, il aura plus vite fait de s'en faire une autre) ou bien

encore « ny ala faditra tsy ody fady, fa ala nenina » (chasser les sorts, ce n'est pas un remède contre la mort, mais s'éviter du regret) ; « harembery frana toy ny menaka ahoso-bazimba » (de l'argent perdu, comme la graisse dont on enduit les tombes des vazimba) ; « tsy nisy nivavaka niankandrefana, fa samy nianavaratra ihany fa ny harena mila vintana, ka raha tsy anjara, tsy tonga » ; (personne ne prie vers l'Ouest, mais vers le Nord) ; c'est en effet au coin Nord-Est de la maison, zoro-firarazana, que l'on plaçait l'idole ; toutefois, pour devenir riche, il faut avoir un bon sort, ou, sinon, on n'obtient rien.

III

La principale manifestation du culte à rendre aux idoles, presque la seule manière dont elles exerçaient de l'influence sur le peuple, c'étaient les fady, coutumes absolument semblables aux taboo malais et australiens. Il en a été souvent parlé, en particulier dans le recueil de l'*Antananarivo Annual* (volumes I et II). Nous avons été à même de recueillir quelques données nouvelles, en particulier sur ceux de l'idole d'Ambatomanga : Rahodibato, de l'idole d'Antsahamaina : Ramararimbary, de l'idole d'Ampanarivo : Ralampàna, et, enfin, de l'idole triple de Masindray, Rafohitanava telo mianaka. Il n'est guère d'idole à Madagascar qui n'ait été incommodée par l'odeur des oignons, car, pour toutes celles dont j'ai lu ou recueilli les fady, en première ligne se trouvaient défendus ces tubercules à l'odeur puissante. Rahodibato y ajoutait l'horreur des voanjo, sorte de petits haricots malgaches. Il est vrai que, soit pour les oignons, soit pour les voanjo, ce n'étaient que des fady fotsy, c'est-à-dire qu'ils n'avaient de force que dans l'enceinte de la ville. En dehors, en visite ou aux champs, les adorateurs de l'idole pouvaient se rattraper.

Beaucoup d'idoles défendaient l'élevage et l'absorption du cochon, entre autres Rakelimalaza, Andrarakasina, Ikotosarotra, Rabefaravola (idole d'un village situé au Nord-Ouest d'Ambohimanga). Encore aujourd'hui, beaucoup d'habitants d'Ambohimanambola, d'Ambohimanga et des villages autour de l'Andrarakasina ne voudraient, pour rien au monde, avaler de la viande de porc.

L'idole de Masindray détestait les citrons et ne pouvait voir les chèvres.

Quelques-unes de ces idoles étaient assez maniaques. Elles ordonnaient à leurs fidèles certaines précautions assez étranges et assez minutieuses. Par exemple, Rahodibato ordonnait de ne pas changer de place la fourchette sur laquelle on faisait griller un mets quelconque, pendant tout le temps que devait durer la cuisson. Elle interdisait de porter quoi que ce soit sur des coussinets pleins (halana ladina) ; il fallait employer des coussinets en couronne (halana harona).

Ralampàna défendait de se servir de certaines herbes et de certains arbustes comme le rambiazina, sorte de buis, pour en faire du feu. Il y a encore deux ans, un instituteur originaire d'Ampanarivo a failli être boycotté parce qu'il se servait de rambiazina comme combustible. Plusieurs idoles, par exemple Rahodibato et Rafohitànana, ne voulaient pas qu'on portât dans leur village de feuilles vertes, légumes ou non, à moins de les avoir coupées en menus morceaux. Avaient-elles peur de se voir préférer les plantes et les arbres et voulaient-elles parer à une adoration possible des beautés de la nature, ou voyaient-elles dans le fait de couper des feuilles encore pleines de sève une allusion à la mort des hommes encore jeunes et comme un dangereux défi lancé à la « Grande Moissonneuse ».

En général, on observait le repos hebdomadaire dans le panthéon malgache. Seulement, chacun avait son jour : Rahodibato avait choisi le vendredi ; il ne fallait surtout pas voir une angady ce jour-là dans le village et, comme Ambatomanga était une des étapes de la route allant de Tananarive à Mantasoa, les ouvriers de M. Laborde observaient religieusement la coutume ; s'il leur arrivait de traverser le village un vendredi, quelques cents mètres avant l'entrée, ils désenmanchaient leurs outils et enveloppaient soigneusement la lame dans leur lamba. Le roi lui-même n'eût pas osé traverser la ville un vendredi. Quand, par hasard, il avait à passer par la route de Mantasoa, tout le long de la traversée d'Ambatomanga, quelque jour, d'ailleurs, que ce fût, on fermait hermétiquement les rideaux du filanjana, de peur du mauvais œil, tandis qu'on avait préalablement, au nom du roi, fait présenter à l'idole et à son gardien des présents : lamba, anneau d'argent, etc.

A Antsahamaina, résidence de Ramararimbary, le jour consacré était le samedi. Il était défendu de faire quoi que ce soit ce jour-là, même de balayer sa maison. Et si, par hasard, un ouvrier quelconque d'un autre village, oubliant ou ignorant les prescriptions de l'idole, s'aventurait chez ses voisins pour travailler, on le chassait avec des huées et quelquefois des coups de bâton. On prétend même que, si un habitant du village même enfreignait le fady, on l'égorgeait sans autre forme de jugement. Une pareille sévérité était rare pourtant et ce n'est qu'une exception.

IV

L'idole triple de Masindray mérite une mention particulière. Voici les quelques détails que j'ai pu avoir à son sujet : L'idole se composait de trois morceaux de bois, dont le plus gros avait environ 0^m 20 de long et avait environ l'épaisseur du poignet. Il portait le nom de Rafohitànana et était considéré comme le père de famille : le deuxième morceau de bois, Ravololona, supposée l'épouse du premier, était légèrement plus petit ; enfin, un troisième, beaucoup moindre que les deux précédents, et considéré comme leur fils, ne portait pas de nom spécial. On portait ces idoles à certains jours de l'année, en particulier les premiers jours du mois d'Alakaosy, tout autour du village, enveloppées de « jaky » et fixées sur un morceau de bois d'ébène de 0^m 50 de long environ de la grosseur du bras.

Nous avons déjà vu que leurs fady principaux étaient les oignons, les chèvres, les citrons et tout ce qui était de couleur verte.

Mais, l'intéressant de cette idole c'est qu'on la retrouve dans une toute autre région, du côté d'Arivonimamo et de Fenoarivo, à l'Ouest de Tananarive, tandis que Masindray est à trois heures à l'Est. Dans un article de M. H. Clark sur la tribu des Zanakantitra, paru dans l'*Antananarivo Annual* de 1896, on lit qu'une des plus fameuses idoles de la tribu était Rafohitànana (la main courte, c'est-à-dire qui ne s'empare pas des propriétés des autres) qui s'appelait parfois Ravololona. Elle était faite d'un bois pris à Farahantsana, fameuses chutes de l'Ikopa ; elle avait une figure humaine, mais un corps d'animal, le tout recouvert d'étoffe rouge (jaky) ornée de perles et enduite de miel et d'huile de ricin. Souvent, on détachait de l'idole des morceaux pour en faire des amulettes, surtout des charmes contre les coups de fusil. Quand l'idole était trop usée de ce fait, on la remplaçait. Ses fady étaient les citrons, les oignons, les chèvres. Quiconque mangeait de l'oignon devait devenir lépreux.

On voit aussi, d'après le même récit, que cette idole a dû venir

de l'Ankaratra, et peut-être même de plus loin. Il paraît qu'on pourrait lui attribuer une origine sakalava. C'est encore un exemple de ces idoles voyageuses. Seulement, celle-ci avait réussi à s'implanter solidement dans plusieurs régions différentes. On trouverait probablement d'autres exemples du même phénomène.

Peut-être pourrait-on tirer aussi de certaines de ces coïncidences quelques renseignements sur la filiation et la répartition de certaines tribus. Car, si pour certaines idoles, leur adoption par des villages différents n'est due qu'à des causes fortuites et à ce que nous avons appelé l'humeur voyageuse de ces divinités de bois ou de chaume, pour d'autres, peut-être, leur culte simultané en des régions éloignées les unes des autres provient d'une similitude d'origine ou d'une parenté plus ou moins étroite de leurs fidèles respectifs. C'est là une question très complexe et qui ne peut se résoudre d'un mot, mais qu'il serait intéressant de considérer.

G. MONDAIN.

PAGES OUBLIÉES[1]

NOUVEAU DICTIONNAIRE MALGACHE-FRANÇAIS

PAR LE P. CALLET

AKANJOANA p, — *daholo ny tena rehetra izao, tsy misy tsy mifono afatsy ny maso sy ny vava sy ny orona :* tout le corps maintenant est habillé des pieds à la tête, les yeux la bouche et le nez seuls sont à découvert. *Akanjoina*, p, — *'ko ny zana'ko, hitoviana amy ny olona izao :* j'habille d'akanjo mes enfants, pour faire comme les autres. *Akanjoy*, leur op.

Prend *mi.... man.... mifan.... maha.*

Mi — mettre l'akanjo, s'en habiller ; se vêtir plus proprement, plus complètement ; porter habit. *Man*— ou *mampi* — *azy* : l'habiller d'un ou de plusieurs akanjo ; lui faire prendre ses habits de parade, de fête. *Ampiakanjoina*, p. caus. *Ampifanakanjoina*, p. récip.

AKANJO-BALIAKA, akanjo sans collet ;—*boritanana*, sans manches ; — *fohitanana*, à manches courtes ; — *lobaka*, chemise, ou somizy ;— *malabary*, longue blouse à ceinture, espèce de robe de chambre ; — *miaramila*, habits militaires ; — *vakitratra*, ouvert par devant.

Akanjoana lahy, sarandranana vehivavy, ou *salakana vehivavy :* (comme nous dirions) qu'on donne la jupe à l'homme et le pantalon à la femme, pvb, se dit ironiquement : des ménages où l'homme laisse prendre le dessus à sa femme ; des batailles entre hommes et femmes, quand l'homme s'abaisse à se battre avec une femme et que la femme est assez osée pour le faire avec un homme, (tsy mitoetra amy ny fahavehivavy ny vehivavy, mitsangan-ko lahy hiady, maka satandehilahy : dia salakana ; ary tsy lehilahy hendry kosa, ka dia mikovavy foana maka satambehivavy : dia akanjoana.) *Akanjoana vavy, salakana, lahy*, pvb, se dit : des débats (entre parents surtout), qu'on veut terminer à l'amiable, alors on met de côté une parole trop forte qui envenimerait, (teny salakana *lahy*, dia ady henjana mandany fananana, manimba fihavanana), pour prendre une parole douce, insinuante, une parole de femme, qui calme et adoucit, (teny akanjoana *vavy*, dia teny malemy mahatana ny fihavanana) ; se dit aussi, dans le sens contraire, des paroles de roi ou de chefs du peuple, ny mitondra fanjakana manao teny salakana ho lahy : ce sont des paroles mâles, viriles, énergiques. *Akanjo n'goaikia vita f'ony kely* : collier de corbeau est fait une fois pour toutes dès son bas âge, (tsy manam-piovana : ne change plus, est la partie sous entendue), pvb, se dit, 1° des teny vita natrehiny ny ol, ka tsy azo avadika : des affaires conclues, des jugements rendus, en famille ou devant le public, auxquels on ne peut rien changer ; se dit aussi des affaires claires com. le jour, (com. le collier du corbeau disent les Malg.) on voit de suite celui qui a droit (ny manana ny marina, akanjo n'goaikia ny azy) ; 2° des enfants de roi, de noble, de grand etc, en qui se transmet com. un héritage et pour ainsi dire avec le sang, l'art de régner, la science des kabares, etc ; nous disons : *chien de chasse chasse de race* ; les Malg. disent : *akanjongoaika ny azy*, ou bien : *zanakomby tsy ampianarin-domano* on n'apprend pas à nager aux veaux ; 3° des enfants de bonne maison, richement fournis d'habits et de toutes ch. dès leur bas âge, en vertu d'un héritage transmis de père en fisl, et non dilapidé mais qui va en augmentant.

Propre aux femmes : le *miakanjo*, jadis exclusivement ; le *mikitamby*, mettre le kitamby, une façon de jupe élémentaire qui prend de la ceinture aux genoux ; le mi-

(1) Voir le commencement de ce dictionnaire dans le bulletin du 3e trimestre 1902, page 125.

sikina, se ceindre du lamba sous les aisselles en laissant retomber les bords jusqu'en bas, pour travailler etc, (les hommes le font qqfois mais différemment : ils s'en ceignent les reins, quand ils font un travail pour le roi, ou qu'ils s'offrent à entrer dans l'armée) ; le mi*kohona*, passer sous l'aisselle un côté du lamba et le laisser retomber par devant sous l'autre côté qui fait par dessus, pour aller et venir, etc ; le mi*zipo*, mot nouveau : mettre jupe, etc ; le mi*ravaka*, mettre des pendant-d'oreilles, des colliers, des perles, des bracelets. Propre aux hommes : le mi*salaka*, se passer entre les jambes une étoffe mince assez longue pour en entourer les reins en laissant pendre les bouts par devant et par derrière, c'est la culotte la plus élémentaire possible ; le mi*sarandrana*, com. misalaka sauf que le sarândrana est plus long et roulé pour faire ses évolutions autour des reins ; le mi*hohona*, se ceindre la poitrine de plus ou moins de tours du lamba roulé, qui font cuirasse, pour la lutte etc ; le mi*sampina*, passer le côté droit du lamba sur l'épaule gauche, par dessus le côté gauche, et le rejeter en arrière, manière ordinaire des hommes de porter le lamba com. le mihohona est celle des femmes ; s'ils relèvent sur l'épaule ce qui pend du lamba du côté droit pour gesticuler en parlant etc, ou des deux côté, c'est le *mamola-damba* (folaka), ou le *manandra-damba* (sandratra) : sampin-dahy, cela, les femmes le font qqfois par exception ; mi*pantalon*, mot nouveau : mettre pantalon. Propre aux chefs civils : le *manao hamamma* se passer autour de la tête en guise de turban, une étoffe de couleur et de prix pour achever de se mettre sur le grand ton ; aux chefs militaires : le *manamy*, prendre la grande tenue militaire pour la représentation devant un étranger de marque, devant le souverain, etc ; elle consiste dans ces 4 ch. venues de l'étranger : habits galonnés, épaulettes, ceinturon avec l'épée, chapeau à claque. Commun aux hommes et aux femmes : le mi*tafy lamba* se draper dans le lamba indigène, chacun selon la manière propre à son sexe : les hom. misampina etc, les fem. mihohona, misikina, etc ; le mi*akanjo* depuis Lahidama, s'habiller en partie à l'européenne ; le mi*akanjo tena* déposer le lamba et le reste pour s'habiller complètement à l'européenne ; le mi*haingio* mettre sur sa personne tout ce qu'on a en fait d'ornements, se parer de sa toilette de luxe ; mi*hamina* être d'une toilette achevée, distinguée, qui atteint le *nec plus ultra* ; mio*mana* mettre la dernière main à sa toilette, faire les derniers apprêts pour une fête, une représentation, un combat, un débat.

AKARANA, (com. *karana*) écaille, coque, coquille, *akoran'atody*, coque d'œuf ; fg. chose vide, *akaran' teny*, paroles vides de sens, mensonges ; S akorana.

AKARANY, p d'a*katra* pris subst : la largeur d'une natte (sur laquelle on *monte* pour s'asseoir ou se coucher) ; *tsihy avo* — : natte très large, *fohy* ou *iva* — peu large ; *raha lava, na rindra, na hisatra, izany no atao koa avo, — raha fohy, dia fohy* — : l'on applique aussi les qualificatifs *avo*, — et *fohy* — aux *rindra* gros filaments de zozoro dont on fait les grosses nattes, et aux *hisatra* filaments plus minces dont on fait les nattes fines, suivant que ces rindra ou ces hisatra sont longs ou courts.

AKATATRA, com. a*tatra*, riz dans son enveloppe.

Raha vao teraka ny vary, mizara roa : ny sasany tsy mely ho vary, dia *akofa* ; ary ny sasany mety ho vary, dia vary *akotry* no anara'ny, rahefa masaka ka voa vely ampamoloana dia *akatatra*. Nony totoina esorina ny hodi' ny, dia *ampombo* ; ary ny tena'ny dia *folsimbary*, ary ny madinika andohasahafa *tohavary*. Ny taho' ny rahefa voa jinja dia *mololo*, ny ialany ny taho' ny dia *vodivary* ; ary maniry ny vodivary dia *kolokolo* ; ary ny kolokolo misy miteraka vary, izy hanina hiany, ny tsy avela hiteraka dia *vilona*. Ny *fakombary* : haratsahany ny antsy raha feno ny tanany ny mpijinja, ny vody no haratsahana, dia mandeha ny fakombary, ataina iny.

AKATRA, s. montée : *ny mpantsaka, raha avo be ny vohitra, dia— lava no azy, an' tenatena ny ny fiakarana miala sasatra fa tsy afaka fa — lava, ka efa fonenana tsy azo ialana ny vohitra* : les puiseuses d'eau, lorsque le village est situé sur une montagne élevée, ont une longue montée à gravir et sont obligées de se reposer à mi-côte à cause de la longueur de cette montée &.

AKARA imp. rad. sois monté ;—*loza !* (hianao sous entendu), *ny adala vava manao izany raha manozona : manompa* : sois envahi par le malheur ! disent les gens qui ne savent plus retenir leur langue, quand ils maudissent ou injurient. *Akaro*, op. rad. — *aho* : que je sois élevé ; — *izy* : qu'il soit monté, hissé ; *iakaro izy* op. de mi — montez-y ; *ampakaro* op. de mampi — *ny vahiny* : littéral. que l'étranger soit fait par

vous monter en ville, ce que nous rendons par ou faites-le monter : introduisez-le en ville, dans la maison, pour recevoir l'hospitalité : *ifampakaro* op. de mifamp—*ny teny nay, amy ny andriambaventy ho lazai' ny amy ny andriana, aza atao mandry lalana*, hoy ny manana ady ; ny teny an' tanan' tohatra no atao hoe ifampakaro). *Akarina* p. qu'on gravit, qu'on élève, qu'on hisse, qu'on introduit chez soi. *Voa akatra*, p. (fini) monté, élevé, hissé, y introduit, (com. efa nakarina) ; *taf' akatra*, p, *efa—aho* : je suis parvenu à monter ; *tsy—aho* ; je ne parviens pas à monter.

Se conj. irrégulièrement avec *mi*, (sans prendre sa causative mampi, ni sa réciproque mifampi, mais prend) *mamp*, *mifamp*, causative et réciproque de *m*, celle-ci inusitée ; *maha*.

Mi—, (et non *m—*), monter, gravir, s'élever, être hissé. *Mamp—*, faire monter, élever, hisser ; fg. emmener chez soi, vg. un étranger, un hôte, sa fiancée ; *mampaka-bady* : se marier, faire la cérémonie du contrat de mariage, selon le rit de la nation (V. vodiondry) dans la maison de la fiancée ; après quoi, conduire celle-ci de chez elle dans le village et la maison du mari ; *mampaka-bahiny :* inviter et recevoir chez soi un étranger (vahiny), un hôte qu'on veut honorer ; *mampaka-bary :* rentrer la récolte de riz, (la faire monter des rizières au vohitra) ; *mampaka-teny :* faire arriver d'un tribunal inférieur à un tribunal supérieur, une cause non terminée, ou un jugement dont on appelle, (V. ambaratonga) ; *mampaka-dranomasina :* faire monter au vohitra désigné l'eau (dite) sainte pour la circoncision des enfants, avec toute la pompe d'usage en cette cérémonie. *Mpamp—* : celui qui fait monter ; le mari, l'époux (pque c'est lui qui prend femme maka vady, et la fait monter de chez elle chez lui). *Ampakarina*, p. caus. qu'on fait monter, (ny vary —, ny teny—, ny vahiny—, ny vady—) ; pris subst. l'épouse, la mariée ; *fampakarina*, h de ce p pris adj. : nubile, s'il s'agit d'une fille qui atteint l'âge de puberté, (ny zazavavy efa lehibe ka efa tonga amy ny fotoana fampakarana, dia—, ampakariny ny vady ny) ; dia *fampakarin-dava*, se dit d'une femme mariée souvent et aussi souvent répudiée, (ravehivavy—, isaorana matetika kanefa raisina matetika, kandeha izany nisehoany ny —) ; se dit aussi des hôtes qu'on a reçus souvent et qui prennent l'habitude de venir se faire inviter, (ny vahiny tsy mba indroa na intelo fanajana, fa fampakarindava, ka efa sosotra ny mpampakatra). *Fampankaram-bady*, la cérémonie du mariage, les noces ; *—bahiny*, invitation d'un étranger à entrer en ville, dans la maison. *Ampifampakarina*, p. cause récip. ; lorsque les arbitres, dans un débat, ne peuvent faire tomber d'accord les deux parties, ils disent : *ifampakaro nareo ny teny nay hankany amin' ny andriambaventy* : que notre décision sur votre affaire soit rapportée aux juges par chacun d'entre vous, *teny—izany dia teny atao fotoana iakarana amy ny andriambaventy, entiny izy 2 tonta, ka asesika ny elanelampanahy* ; (cet ordre des arbitres fait le sens causatif du p. l'obligation qui en découle pour les parties de rapporter chacune exactement l'affaire, en constitue le sens réciproque : ces deux sens accidentels que, outre son sens propre, reçoit le p. rad. *akarina*, lui sont donnés par les deux préfixes combinées *amp* et *ifamp*.)

Miakara tompo ko e, anaovana nahandro : montez, Monsieur, qu'on vous fasse l'honneur du pot-au-feu, (anaovana atimbary, disaient les anciens), formule de politesse pour inviter q. qu'on veut honorer. Les anciens habitaient sur les hauteurs, d'où le mot *miakara* ; les guerres ayant cessé, nidina ny ol manatona ny rano sy ny vary : les habitants descendirent dans les plaines pour se rapprocher de l'eau et des rizières, dia *miandranoa* (trano) kosa no fiteny : on a dit aussi, entrez chez moi ; ka-

nefa samy atao avokoa ny miakara na miandranoa. *Miakara, manasa anao izahay, fa masaka ny loha-omby* : montez, nous vous invitons, la tête de bœuf est cuite, manière ironique et fière d'inviter l'ennemi à monter à l'assaut d'une place forte, ou refus d'entendre des pourparlers. *Miaka-midina* : ne faire que monter et descendre, n'avoir pas un moment de repos, se dit des fourmis etc. *Sasatra ho faty, fa — tsy hisy tany ipetrahana,* (ou tsy hisy itoeram-body) : fatigué à mourir, le pied toujours levé pour monter ou descendre sans lieu de repos, pvb, se dit des envoyés de confiance souvent employés etc, (ley maty ny iraka, ira-dava tsy hisy itoeram-body fa miaka-midin-dava). *Miakabohitra* : 1° com manani-bohitra, monter à l'assaut d'une place forte ; 2° com maka vohitra onenana, faire choix d'un endroit pour y établir sa demeure ; 3° se rendre à l'invitation miakara ; visiter des parents, des amis etc, accepter leur hospitalité. Hatr'amy ny *folo no miakatra* : depuis dix et au dessus, (ou no ho miakatra), au dessous se rend par no midina.

Ampifampakarina, p de mampifamp causative de mifamp : efa tsy vita ny fokonolona sy ny fianakaviana ny teny, dia manao teny ierana na ny mpiady na ny fokonolona : « ifampakaro nareo ny teny nay hankany amy ny lehibe ambara ny amy ny andriana, hoy izy roa tonta », dia teny — ny mpiady roa tonta sy ny fokonolona izany, fa tsy mahazo manao ila ny : raha manao ila, diso.

AKATSO (katso), p pris adj : — *lahy*, ou katsolahy, mâtois, rusé, com. fetsilahy, konjolahy, akalahy, fatsoralahy, fatsa-dahy.

AKATSOINA, *tandremo ley ol raha miresaka amy nao fa— 'ny hianao :* attention à celui-là s'il cause avec toi, autrement il te prendra dans ses paroles. *Akatsoy*, son op.

Prend *man....mi....mifan.*

Man — ny teny tsy avoaka ny haren' ol : ruser pour faire dire des paroles qui donnent prise ou qu'il ne faut pas dire, pour s'emparer du bien d'autrui ; *tsy manana izy, tsy miasa izy, izao anakatsoa'ny ny ol izao no hevi' ny, io mba tahaky ny varotra atao ny mpanakatso :* il n'a rien, ne travaille pas, sa pensée roule sur les moyens de sonder le monde (pour en tirer qque ch), c'est là comme un trafic qu'il fait (pour vivre). *Mi— ; fony kely tsy fantatra na ho soa na ho ratsy izy : efa lehibe ka mi — izy, tsy mba mi — ho hendry, sady miasa no mivarotra, fa mi — ho ratsy hanakatso ny fananam-bahoaka :* dans son jeune âge, l'on ne savait s'il serait bon ou mauvais ; devenu grand on l'a vu habile, entendu, pas au bien, au travail, au commerce, mais au mal, il s'est montré redoutable filou. *Mifan — izy 2 lahy samy fetsy, tsy mahita ol akatsoina dia mifan —* : deux individus également futés, ne trouvant plus personne qui consente à être leur dupe, cherchent à se prendre en défaut réciproquement ; syn mifanakonjo mifanantsafa, mifangaroka.

AKEKY, a, voisin, proche ; adv : sur le point de, aux environs, passé *t— ; ao — nao izy :* il est là près de vous, *efa — izy* : il est sur le point d'arriver ; *havana —* : proches parents. *Akekikeky*, fd, très près, plus près.

AKEKÉO ou *akekezo* op, *— fa aza alavirina izy, fa mahantra raha alaviri' nareo :* tenez le près de vous et ne l'éloignez pas, de peur de le rendre malheureux. *Akekéna* ou *akekezina*, p, dont on approche ; *fakekezina* h de ce p : qu'on a coutume de tenir près, dont il faut s'approcher ; *ny vy velezina, dia f —, fa raha alavirina tsy mahatratra azy ny fampohaza* : le fer qu'on forge doit être tenu près, si on l'éloigne il n'est plus à la portée du grand marteau ; (ny mpanjaka dia f — ny mpiambina sy ny tandapa sy ny mpanotrona azy). Autres p : *ampanakekéna* ou *ampanakekezina* qu'on fait approcher les uns des autres, *ampifanekekézina*, ou *ampifanakekena.*

Prend *man... mifan... maha... mihia.*

Man — approcher ; *manakekeza ahy* : approchez-moi. *Mampan—ol :* faire approcher q, lui dire d'approcher. *Mifan— trano izy* : ils sont voisins.

Ny fanompoana *fakekezina* ; raha man-

dositra fanompoana dia jiolahy. Ny olona lava ka mahay diamanga, dia *fakekezina* no fanao diamanga amy ny, fa raha alavirina mahavoa mafy.

AKETA, n. du mâle de la sauterelle adrisa ; — *lahy an-kadilalana*, (he ty tarehy ! miova — : quelle figure défaite ! c'est comme les aketa dans.... pvb, se dit des personnes amaigries, débilitées par la débauche surtout.

AKETSY, pr, exprimant le mépris : cet individu là : et *aketsiana*, idem ; syn akairoa, akairoaua.

AKIRA, (kira) p pris adj, — *lahy*, ou *akirariralahy* : 1° qui sait plaire, dans le sens d'akisa, (*épluché*, dont on a ôté ce qui ne plait pas le kira, V ce mot), entendu dans les ch d'agrément, (filaolao ny ol ny —, mpiarirarira, mpanao lanonana, mahay valiha, mahay lokanga, mahay amponga, mahay mandihy, mahay hira manara-bava, alainy ny ol hilaolao), syn koriralahy, hatsikandahy ; 2° habile à éplucher les autres (qui a la finesse d'esprit pour ôter le kira des autres, qui se connait en hommes ; qui sait démêler, tamiser, médisant quand il choisit de faire ressortir le mal plutôt que le bien.

AKIRAINA p, et *akirakiraina* fd, — *tsara ny ady atao, raha tsy kirakiraina tsara tsy hita izay manana ny marina sy ny tsy marina* : on tire au clair, on épluche une affaire, en la débarassant de ce qui est de trop c. a. d. en rejetant le mensonge etc, on ne pourrait sans cela voir qui a tort et qui a raison ; — *ny landy, esorina ny efa loaka (afaka ny soherina), ary atokana ny tsy afaka, dia tatahana ny tsy afajanaka triarina, ny manataka mahazo ny soherina* (*zanaka*) : on trie les cocons de cette manière : les percés (dont le papillon est sorti) sont élagués, et on met à part les entiers ; on déchire ensuite qque peu et avec précaution ceux-ci, pour en extraire la crysalide qui devient la part des opérateurs (ils la font cuire et la mangent). *Akirao*, fd *akirakirao*, op, — *ny tsara maso* : qu'on épluche les haricots ; *dia ampangotrahina amy ny rano, raha mangotraka esorina, dia akiraina* (ou kiraina) *tsirairay, nora endahina foana* : alors on les passe à l'eau bouillante d'où on les retire pour en enlever l'enveloppe qui sort presque d'elle-même ; — *nareo tsara ny ady n'ol fandrao mitondra laingia hianareo, hoy ny andriambaventy montsy ny fokonolona, tsy afa-mihemotra raha mby eto amy nay saro-miala.* — *tsara* ou *kirao tsara* : élaguez bien tout ce qui ne fait rien au débat, de peur de nous faire parvenir des mensonges, disent les juges au fokonolona, pque une fois entre nos mains l'affaire ne rebrousse plus chemin, nous ne la lâchons pas facilement, c'est pourqui mettez-la au net.

Prend *mi... man... mifan.*

Man — z, et man*akirakira* fd, (com manirakira), 1° éplucher vg des légumes, élaguer, mettre au net ; 2° *man— ol*, éplucher q, passer au crible ses paroles, ses actes, le critiquer, le mettre à nu, le disséquer en qque sorte (à force de l'éplucher), lui enlever l'honneur ; (syn manala baraka, manivaiva, manivatsiva, manebatebaka).

Akiralahy : ny mahay manavaka, mahay mifantina, manao mifidy, sady mahay miala mahay manatona ; mahay etsy mahay eroana, tantanana roa lela.

Mifanakirakira. Raha misy ady atao amy ny fokonolona, ka tsy misdilahy na mifandikevitra amy ny fitsarana atao, dia hoy ny olon-kendry sasany : Hianareo *mifan—*, (ou mifanirakira), amy ny izay adi-hevitra izay, fa tsy atao tsotra izay ahavitana ny raharaha. Dia mamaly ireo *mifan—* : Ny raharaha tahaky ny fotovary, ka tsy vita tsy an-daona ; raha tsy *akirakaraina* tsara, tsy mety ho marina ny fitsarana. *Miakiralahy* amy ny ady n'ol izy, adi-lova-aminkarena, adi-trosa, mi — eo izy azahoa' ny vola ; henjana io, arahi' ny ny ol ampitahorina, marani-bava amy ny fitenenana, lalina ny sai' ny, hamely ol no sai' ny. Mahay *manakirakira* ny teny n'ol ny ady n' ol, tonga elanelana eo izy, ny miady harena no *akirai' ny.*

AKISA (kisa), 1° a, entendu dans les affaires, qui connaît son monde (mais prend tout par le côté plaisant, en riant) ; spirituel, enjoué, taquin, qui cherche noise, faisant plus de cas d'un bon mot etc., que des affaires, (on n'ose rien lui confier d'important) ; se dit en bonne et mauvaise part : — *lahy* ou kisa-lahy,— *vavy* ; 2° s, chicane, *mila*-— chercher noise, (com mila tonona, mila voa tsy ary, mila ady.

AKISAINA, fd *akisakisaina* p ; —'ny foana mandrakariva ny raharaha omena, tsy atao ny fa ilaoza' ny miakisa ; *akisao*, *akisakisao* op.

Prend *mi*.

Mi—, *miakisakisa*, 1° faire le spirituel, l'enjoué ; être affable, gracieux ; 2° com miakanikany, rire de tout, ne faire pas cas des affaires, s'en décharger sur les autres, les quereller à ce sujet, (*miakisakisa ny raharaha omena, ny teny omena* : *tsy ahi' ny, tsy atao ny, afindra ny amy ny ol ka tsy mety ny ol amindrana, amy ny izany mila akisa izy*).

Akisalahy : hendry hiany fa manao akisakisalahy mody homehy ; raha teny lehibe, na raharaha maikia, tsy mba sahy atao amy ny, mamelona ny raharaha bo lava izy, « tsy hita ny lahy ho taitaizana, hoy izy », mpandalotra teny, medalahy be hevitra, mandranitra ny mpiady.

AKO, s, écho ; fg, surprise, vol habile (com celui de l'écho qui vole la voix à distance).

AKOINA, p, *tsy mifidy z ho — izy* : il ne choisit pas les ch à voler (tout lui est bon). *Akoy* op, *fiako ireny z ireny, hoy ny mpangalatra montsy ny nama' ny, — izy, dia mampiako ny nama' ny izy* : ch qui s'escamotent tout cela, dit le voleur (en chef) à ses camarades, « escamotez-moi cela, » c'est ainsi qu'il leur fait faire le miako.

Prend *mi*...*man*... *mifana*.

Man —, faire écho, répéter, répercuter, résonner. *Fan* —, s répercussion, a répercutant ; *be fan— ny lohasaha lalina* : les vallées profondes sont riches en échos, *Mi* —, 1° voler habilement les ch d'autrui, escamoter, etc. (sans qu'on s'aperçoive sinon quand c'est fait com l'écho qui vole à distance et sans qu'on s'en doute, la voix de celui qui parle), mi — amy ny haka ny z olona, misoka ny z olona, mikabary ny fananan' ol ; 2° se dit des fortunes considérables, des honneurs cumulés, des réputations éclatantes, qui ont de l'écho dans le cœur et font bruit dans le monde, (mi—amy ny fiadanana, amy ny haingio ; ny lehibe avo ipetrahana mi— amy ny voninahitra efa azo ny ; ny manan-karena tahaky ny mitaingina ao ambony ny z mampiadana, mi — eo amy ny hariana, dia toy ny maneno ny fo ny amy ny hafaliana rehetra). *Mpi* —, (com *mpanao tanan-dava hanao ratsy* : qui se font le bras long pour saisir le bien d'autrui plus loin), *ny mpi — mahay mangalatra, avy tsy hita avy lavitra, andeha efa amby akehy vao hita* : les mpi — sont gens experts dans le vol, on ne les voit pas venir, ils viennent de loin, et vous ne vous apercevez de leur présence que lorsqu'ils sont sur le point de tomber sur vous.

AKOFA, (kofa) s, 1° grain de riz coulé, manqué, *vaombary tsy tanteraka ho vary fa tsy misy aly ny, ny hodi' ny hiany no ao, zay no* — ou *akofambary* : grains de riz coulés, vides, qui n'ont que la cosse, voilà l —, dist d'akotry ; 2° l'enveloppe des œufs de pou, *ny atodihao rahefa foy, dia — no sisa, mipetaka mafy amy ny volo iny, ny hao sy ny vary manana* — ; après l'éclosion les œufs de pou laissent une enveloppe (blanche et brillante) fortement collée aux cheveux, qu'on appelle aussi —, c'est l'*akofankao*, car pou et riz ont l' — ; 3° fg, se dit des ch et des personnes manquées, qui ne sont pas arrivées à leur point, ne sont qu'apparence, (ny tsy vanona rehetra amy ny izay

toetry ny, indrindra ny voanjavatra, dia —); de là on dit: — *n' olona* personne de rien; — *n' teny* paroles légères, creuses, qu'emporte le vent; — *n' angatra* feu follets (ou apparences de feu — *n' afo* dont les esprits s'enveloppent pour se montrer de qque manière), *tsy hita afo raha akekena, ary raha tsinjovin-davitra dia afo miredareda: sady — n'afo — n'angatra iny*: approchez-en, vous n'y voyez point de feu: regardez-les de loin, ce sont des flammes qui s'agitent, c'est donc une apparence de feu qui fait envelopper aux esprits.

AKOFAINA, p (com kofaina) rendu akofa, vg du riz sur pied quand il produit son épi — *ny rivotra*, coulé, changé en akofa par le vent; du riz dans le trou-à-riz, au grenier, dont les rats mangent le dedans et ne laissent que l'enveloppe *vary akofainy* (ou *kofainy*) *ny voalavo*. Son op *akofao* ne demande pas souvent d'être employé.

Prend *man... mi*.

Man — 1° (pour *manao* akofa) pousser en cosse, faire de l'écorce seulement, *raha miteraka ny vary ka avy ny rivotra, sendra rivotra, vary man* —: quand le riz produit son épi, s'il survient un certain vent, le riz (coule) ne donne que la cosse; 2° (pour manofa de kofa) *ny voalavo manofa ny vary ao an-dava-bary*, ou *manakofa azy*: les rats réduisent en écorce le riz du grenier; 3° fg, donner les apparences au lieu de farine, l'écorce au lieu du fruit, le mensonge au lieu de la vérité; *ny ratsy fanahy man — ny z olao ny, tsy mety ho venty ny fa akofa*: les mauvaises gens dépravent leurs actes qui n'ont pas la réalité voulue mais ne sont que de l'écorce, *laingia daholo ny olao ny, namany ny vary tsy vanona izy*: tout ce qu'ils font est mensonge, et on les compare justement au riz qui coule; se dit aussi des malades auxquels il ne reste plus que la peau et les os, *ley ol marary ela ka mahia, kely kilazoiny ny 'aretina dia man — maivana foana, tsy misy aina ohatrinona*: ces malades de longue date, amaigris, comme rapetissés et desséchés par la maladie, *man* — font squelette dans lequel il ne reste que peu de vie; enfin se dit récemment, des malakofs de femmes qui gonflent le dedans et le dehors, (ny akanjombehivavy misy man —, mampivelatra ny akanjo ambony). *Mi* —, (ou *man* — pour manao — sens fg), dégénérer, déchoir, dépérir; se faner, se flétrir; être vide, léger, d'un faux brillant com les *akofa n'angatra*.

AKOFAKOFA fd, *akofakofaina* &.

Akofa ka tsy menatra miakandrefana: (quand on purge le riz au vent, le grain tombe à terre) et ce qui n'est que cosse prend sans honte, le chemin de l'ouest (emporté par le vent de l'est) pvb, se dit des mauvaises gens en qui il ne reste plus rien de bon pas même le sentiment de la honte, et qui donnent tête baissée dans le mal comme si c'était de leur destinée de s'y porter; ny akofa tsy misy lanja intsony, tsy maharitra ny rivotra avy any atsinanana, ary tsy miala amy ny miankandrefana: ary ny ol ratsy, efa niala amy ny tsara, tsy misy lanja intsony, tsy miala amy ny fanao ny.

V akatatra et kofa.

AKOHO (koho), s, coq et poule; — *lahy* coq, — *vavy* poule, *zanak'* — poussin, *reni* — mère poule, — *vositra* chapon. Les diff espèces: — *be*, de grosse espèce; — *bedoko* à touffe de plumes de chaque côté de la tête; — *bonto*, à touffe de plumes raides sur la nuque, (misy volo mijoro eo an-kato' ny); — *dy*, ou *akohonala*, poules sauvages, par opposition aux — *taman' tany* ou — *manompo* zatry ny ol: poules domestiques au service de l'homme; — *fantaka*, fluet mais fort, d'un port droit et raide, de taille moyenne; — *kinto*, à long cou dont la tête est toujours en mouvement (mikintokinto ny loha ny); — *lahinala*, coq sauvage; une espèce de faisan; — *mozambika* ou *ngita*, dont les plumes ressemblent aux cheveux crépus des Mozambiques; — *satro-*

kà, à huppe ; — *voloin' tongotra*, à pattes emplumées ; — *vorombato*, à bec court mais fort, le coq est le roi des batailles, (ley fohivava mahery miady) ; — *zeny*, trapu, bas de taille mais gros de corps (fohy tongotra kanefa ny tena ny lehibe).

AKOHOINA p, *akohokohoina* fd, — *ny reniakoho ny zana' ny hiremby valala na voan-javatra* : une mère poule qui appelle par le cri *kohokoho* ses poussins au butin qu'elle a trouvé, sauterelle, grain etc. ; — *ny mpangalatra ny akoho n' olona ho jonoina angalarina, asia' ny hena ny kofehy &.* : voleur de poules qui les appelle par le *kohokoho* à approcher un morceau de viande mis au bout d'une ligne, (quand le morceau est avalé, il tire) c'est la manière de pêcher à la ligne les poules d'autrui. *Akohoy, akohokohoy*, op.

Prend *man*.

Man —, ou mana*kohokoho* fd, 1° appeler par le cri kohokoho ; *ny reni-akoho man* —, (ou *mikohokoho*,) *ny zana' ny* : la mère-poule man — ses poussins ; *ny akoholahy man — ny vavy anomezana izay hita* : le coq appelle ausi la poule pour lui donner ce qu' il a trouvé ; *man — ny akoho ny tompo n' akoho, famoriana azy omen-kanina* : la maîtresse des poules les appelle ainsi pour les rassembler et leur donner la nourriture ; 2° fg, *man — ny fananan' ol, na biby na ol, izay azo antsoina* : filouter le bien d'autrui, ce qui s'entend des animaux ou des personnes qu'on peut appeler et décevoir com le voleur de poules plus haut.

Akoho-an-jono n' akoho, tsy adala' ny ny akoho no itoera' ny eo fa toeram-boa zara : ce n'est pas leur bêtise qui a fait mettre les poules au coin sud-est de la case, cela leur est échu en partage, pvb, se dit des grands et des petits, des maîtres et des esclaves, des nobles et des roturiers, chacun reste à la place qui lui est échue en partage, ce n'est pas la sottise qui a fait les places inférieures (des petits, des esclaves) mais le destin, selon les Malg.

Akohokely tomany homana : poussin qui se plaint même quand il mange, *aza manao tahaky ny* —, pvb, se dit 1° des enfants qui ne sont jamais contents de leur part de nourriture et demandent la bouche encore pleine ; des mendiants mécontents de ce qu'on leur a donné, et des autres mécontents de la part faite dans la distribution de qq chose ; 2° contre les grands qui mangent les petits, prennent leur part de bien sans écouter leurs plaintes (akohokely vonoiny ny akoho makadiry ka tsy hitomany ? ka fidi' ny ny ahy, ka vonoi' ny ahe, ka tsy hitomany ? Ny lehibe haka ny an' iley kely ka harabi' ny).

Akohokely latsaka an-kady : hanidina, tapak' elatra ; hiantso, kely feo ; hitoetra hiany, manina an-dreny ny : un poussin tombé dans le fossé : voler il n'a que des bouts d'aile, appeler sa petit voix n'y suffit pas, rester là il regrette sa mère, pvb, se dit des ol diso hevitra ka potraka ka tsy mahalala izay aleha, very hevitra : des grands déchus et devenus petits.

Akoholahy manakoho vavy, izay ananana entina manaja : coq qui appelle une poule pour lui faire honneur de ce qu'il a trouvé, dit 1° par ceux qui reçoivent un hôte, en lui faisant les honneurs de leur table, ils donneraient d'avantage s'il y avait ; 2° par celui qui ayant une affaire pendante fait un cadeau aux juges, pour les intéresser à sa cause : ce n'est pas une ch qui soit digne de vous ce que je vous offre, mais vu ma pauvreté c'est un fanajana ; 3° usité aussi dans le genre érotique.

Akoholahy maro an-drova, samy ta haneno : coqs nombreux dans un emplacement (un enclos), chacun veut chanter (et faire taire les autres battus par lui), pvb, entina mananatra ny lehibe tonga amy ny andriana, anaty Rova, aza manao — ; miady lahy, miady fitia, samy manao izay ho tian' andriana.

Akoholahy maneno alina, lozainy ny vava ny : coq qui chante la nuit (quand ce n'est pas son heure), son chant lui porte malheur, (on le tue pque c'est de mauvais augure), pvb, se dit de ceux qui parlent à tort et à travers, il y a de mauvais coups de langue par lesquels on les prend pour leur faire expier leurs méfaits.

Akoholahy miady ampasika, ka samy miaro ny maso ny tsy ho ditsika : coqs qui se battent sur le sable, gare aux yeux (aux leurs et à ceux des spectateurs) pvb, 1° à l'adresse des magistrats, qui spectateurs et juges des débats, se laissent aveugler par l'argent des parties et trahissent la justice ; 2° dit en avertissement, pour détourner q de s'engager dans une affaire qui n'est pas claire, où il court plus d'un risque : manaova akoholahy miady ampasika, c. a. d. aza manao ny hahaditsika ny tena.

Akoholahy milelin-koto, raha mahay mitelina dia tohan' aina, ary tsy mahay dia singiotry ny lela, (hoto bourre du fusil faite de filaments de bananiers, com qui dirait des étoupes) : coq qui avale des étoupes, s'il parvient à les avaler réellement c'est un corroboratif quelconque, sinon sa langue s'y

prend et il en crève (si on ne vient à son secours), pvb, se dit des manao teny, na mpiady, na irakandriana, na mpitondra fanjakana etc ; raha mahay manao, dia derainа ho hendry, mahazo tombom-boninahitra ; tsy mahay manao, mahafaty ; parole de roi ou de grands, parole en justice, est chose dificile à porter, beaucoup s'y embarassent et en sont étranglés.

Akoholahintsampy, raha hisy vahiny dia maneno ao an-tokonana : coq d'idole chante sur le seuil de la porte quand un hôte est sur le point d'arriver ; il chantait aussi la nuit à une heure inaccoutumée, aux approches d'un événement extraordinaire, pour avertir le maître de la maison ; ceux des habitants du bord de la mer, chantaient pareillement quand un vaisseau devait arriver ou paraître au large, (raha amoron dranomasina, raha maneno alina, tsy mba loza fa ny sambo no ho tonga). Quiconque honorait un sampy domestique eo an-jorofirarazana, en avait ou pouvait en avoir un. Ce coq était une première fois offert en sacrifice : on lui laissait la vie, mais on faisait couler son sang ; dès ce moment il était à certains jours offert à l'idole ; on le laissait mourir de vieillesse, à sa mort on lui faisait l'honneur d'ensevelir son plumage, et on se partageait ses chairs sacrées ; un autre coq prenait la place de la victime, V sorombelona.

Akoholahy sy masoandro, mifamotoana samy lavitra : les coqs et le soleil savent se donner rendez-vous à distance (ils chantent le matin à son approche), pvb, se dit 1° des mechants, voleurs, conspirateurs etc, qui s'entendent de loin et en secret, et prennent jour pour mal faire ; 2° se dit aussi des bons qui s'entendent pour bien faire.

Akoholahy tsy maneno anio, rahampitso mbola andro : coq qui ne chante pas aujourd'hui chantera demain, pvb, se dit 1° de ceux qui savent porter une défaite et s'en relever, com le coq battu qui se tait le jour de sa défaite mais entonne de nouveau son chant le lendemain ; 2° du faible opprimé par le puissant, mais qui ne se rend pas : il cède aujourd'hui ne pouvant faire autrement, il subit la violence et les efforts du puissant qui lui ferme la bouche et voudrait étouffer la vérité ; mais il rassemble en attendant ses témoins, prépare ses preuves, choisit son jour pour se faire entendre et faire triompher le droit.

Akoho mandeha amy ny sahafa, solafaka poule (ou coq) qui marche dans (ou sur) le van, glisse (et perd sa belle démarche), pvb, 1° se dit des personnes sans reproche qui vont droit leur chemin, mais qui ayant à franchir un mauvais pas imprévu, trébuchent ; 2° est usité pour avertir, d'éviter les occasions, de ne pas s'engager dans des pas glissants, qque fort ou habile qu'on soit, puisque le coq et la poule qui ont la plume de la marche (selon les Malg), ne savent plus marcher dans un van.

Akoho manitsina atody : poule qui couve sans faire éclore pque les œufs sont pourris, qui sort et rentre continuellement, portant partout où elle va l'odeur infecte de ceux qu'elle a brisés ; de là le pvb, *Mivoaka sy miditra matetika toy ny* — : ne faire que sortir et rentrer comme la poule mantsina atody, se dit des libertines (et aussi des libertins), qui ne veulent plus rester à la maison ni à leur place, mais courent de tout côté répandant partout la mauvaise odeur de leur conduite ; et des colporteurs de médisances, de calomnies, et de tout ce qui peut scandaliser le public, V hantsina.

Akoho mikiotrika alodimborombazaha, (et non atodi-mamba) ka valaka ny tsy ho any ny tena : poule qui a couvé des œufs de canard s'est fatiguée en vain pour des étrangers qui l'abandonnent, pvb, se dit des gens trop serviables qui se fatiguent à faire le travail d'autrui sans qu'il leur en revienne quoi que ce soit, pas même un peu de reconnaissance.

Akohovavy maneno, ka lozainy ny vava ny : poule qui usurpe le chant du coq, ce chant lui porte malheur, pvb, se dit : des femmes mariées qui résistent à leur mari et prennent le ton du commandement, et des femmes qui savent mikabary et se mêlent de parler en public : dans ces deux cas elles sortent de leur place pour usurper le droit de l'homme, et on se moque d'elles avec ce pvb ; il peut y avoir des exceptions dont le public est juge.

Akohovavy manatody kely, ou *mangery amin' atody ny*, ou *homana ny atody ny*, *loza ny tompo ny* : poule qui pond des œufs trop petits ou qui mêle ses excréments à ses œufs, ou qui mange ses œufs, porte malheur à son maître, (et à elle-même on s'en débarrasse bien vite en l'assommant loin de la case, au sud).

Akohovorona, 1° poussins séparés de leur mère lorsqu'ils sont éclos, et destinés à boire le tanguin com tenant place des gens, *ireo— no ampinomina intsony rahefa velona*, *tsy ampinomina intsony rahefa velona*, *ompiana tiana ho belsaka*, *raha tsy andiry maty ho azy tsy mba sahy vonoina* : on leur faisait prendre le tanguin une fois, s'ils n'en mourraient pas on les élevait avec soin pour les multiplier (et en tirer profit car ils avaient plus de valeur) ; on laissait mourir de vieillesse (celui qui avait eu l'honneur de boire le tanguin) personne n'osant le tuer ; les administrateurs de tanguin en élevaient un grand nombre, V vono-vorona ; 2° poussins ordinaires séparés de leur mère et élevés par les Rafotsibe surtout qui font l'office de mère, *kambotina atao — ny zana' ny saokoa manatody haingiana ny reny ny na amidy* : poussins soustraits à leur mère et rendus orphelins pour faire pondre celle-ci plutôt ou pour la vendre, s'appellent — ; de là le pvb, *Ohatry ny — kely misaraka aman-dreny ny*, appliqué aux orphelins.

Ny feo ny (akoho), *mikohokoho* nanaovana azy hoe *akoho*, satria re ao amy ny feo ny *koho* : le cri de la poule qui fait kohokoho, est ce qui lui a fait donner le nom d'akoho, pqu' en effet on y entend cela, koho. Selon d'autres : fiharem-behivavy ny akoho, *akoho ny* ravehivavy (akoho p,) atao hoe kohokoho izy, dia tamy miangona, dia ome' ny vary, izay anaovana azy *akoho* famoriana azy omen-kanina.

AKONDRO, s, bananier, banane. On distingue les esp suivantes : — *afontsy*, — *batavia*, — *barabahy*, — *boroboaka*, — *felatanamamba*, — *fody*, — *mavokely*, — *sarika*, — *telorirana*, — *tsianemboka* ; — (*tsiomeroa*, n'est pas une espèce diff mais un surnom de l'afontsy), V ces mots, et afintsa.

AKONDRO-AN-DAFIMBODY (lafy, vody), 1° petits bananiers qui poussent au pied du gros ou de la tige- mère. (Celle-ci donne à son sommet le fruit qu'on mange, en même temps qu'elle produit à sa base ces rejetons qu'on transplante et qui servent à reproduire l'espèce ; *ley emboka ambony, iny tsy natao zanak' akondro, akondro no anara' ny* ; *ary ley maniry eto ampoto' ny natao zanak' akondro, samy natera' ny izy roa, ka ny iray natao zanaka* : le fruit qu'elle produit en haut de sa tige garde le nom d'*akondro*, et les rejetons qui poussent à sa base prenent celui de *zanak' akondro* ; quoique l'un et l'autre viennent d'elle, un seul cependant porte le nom de zanaka ; 2° fg enfants moins aimés que les autres et qu'on éloigne sans cependant les renier pqu'on en espère de la postérité, (samy zanaka hiany, andeha atao *zanak' andafimbody* ny sasany : ny tsy tiana ka omena kely, ary ny tiana omena be ka atao *zanak' anaty fo maharary*, V zanaka).

AKONDROLAVA S, n d'un jeu d'enfants.

ANKONDRONJAZA, n d'une herbe (qui a de petis fruits longs dont les enfants *zaza* s'amusent), elle ressemble au raifort, se mange comme brède, et sert de remède contre les coliques.

AKONDROVIDINANOKA, vente d'un objet pour en acheter un autre avec le prix du premier W, (pourvu que l'objet acheté soit de même espèce que l'objet vendu), *amidy ny akoho ratsy volo, ka ny vola hamidy akoho tsara volo indray, izany no* —, *tsy mba akondro hiany, na lamba, na vorona, na ondry, na omby* &: vendre une poule dont le plumage ne plaît pas, et acheter avec l'argent obtenu (qu'on augmente ou qu'on diminue) une autre poule à plumage qui plaise, voilà ce qu'on appelle *akondro vidy n' anoka*, qu'il s'agisse de bananier, d'étoffe, d'oiseau, de moutons, de bœufs..... peu importe, V anoka.

AKONDRO VOKATRA, 1° bananier qui donne beaucoup de fruits, dont le régime compte de 5 à 9 mains ou grappes ; 2° régime de bananes de 5, ou 7, ou 9 mains, offert à l'idole dans son temple ou à la maison anjorofirarazana, avec prière, pour en obtenir des enfants, la préservation d'une maladie etc.

Ce régime restait là un temps prescrit, après quoi il retournait à la personne qui l'avait offert : celle-ci devait en manger toutes les bananes s'il s'agissait de la demande d'un enfant ; les bananes se partageaient entre les membres de la famille s'il s'agissait de la préservation ou guérison d'une maladie, c'étaient là des bananes vokatra par excellence ; ce régime ne pouvait avoir moins de 5 mains, les nombres pairs 6, 8, n'étaient pas reçus. Ary fisoronana, fisambasambana amy ny vintan' olona ny —.

Tout est utilisé dans le bananier : *ny voa ny* dia hanina, son fruit se mange ; *ny hoditry* ny voa ny atao odihatina, l'enveloppe du fruit sert de remède contre la gale ; *ny ravina* ato fihinanana, namany ny sotro sy ny vilia, les feuilles font assiette et cuillère ; *ny tahona* dia atao lamba sarika, sa tige renferme des filaments dont on tisse le lamba appelé sarika ; *ny vody ny*, fondrana no anara ny, fanavana mainty, fanaovana soka, son tronc sert à teindre en noir ; *ny falafa ny* atao larontsavony, les côtes de ses feuilles réduites en cendres, entrent dans la composition de laro qu'on mêle au suif pour faire le savon.

Akondro-manondro-lanitra iray hiany, nony mitsontsorika miditra an-kolafi ny : régime de bananes visant le ciel est encore une simple unité (il sort droit et tout d'une pièce enfermé dans sa gaine qui ressemble au fer de lance), lorsqu'il s'incline et tombe pendant il entre en division de ses sections ou grappes (comptant chacune plusieurs bananes), pvb, se dit d'un chef de famille qui fait souche dans son lot de terre où il étend les branches d'une nombreuse famille et leurs rameaux : quand il était jeune qu'il grandissait en poussant sa taille dans les nues, il était un seul individu etc ; se dit pareillement de l'ancêtre commun des familles d'une tribu, de la terre commune qui porte leurs maisons et leurs tombeaux ; du chef d'une dynastie de rois, etc ; ny fiana-

kaviana iray, ka miditra amy ny iray tanindrazana ankolafi' ny (holafitra), ny tanindrazana no iafarana : maty iray fasana, velona iray trano.

AKORA, (kora), 1° coque, cocon, gousse, cosse, coquillage (qui résonne au souffle du vent) ; *akorambary* cosse du riz parvenu à sa maturité, (dist de l'akofambary riz coulé sur pied qui n'a pas le grain et n'est que cosse) ; *akorampoza*, carapace du fozo crabe ; *akoranatody*, coque de l'œuf, *akorandriaka*, coquillage de mer ; *ao rantsifotra* coquille du sifotra, etc ; 2° fg, acclamations ; huées ; *ny — no miseho, ny vahoaka, ary ny—misy fanebahana ary misy fankalazana* : pour qu'il y ait — il faut une multitude, et il y a 2 espèces d' —: l'un sifle et l'autre loue ; — *lava*, le son *ô* prolongé, *manao* —; forme des dérivés dans ce second sens.

AKORAO, et mieux *akoray*, op — *izy fa resy* : huez-le pqu'il est vaincu. *Akoraina* p, *raha mifamely, ny resy* —, *ny mahery* —: lorsqu'il y a une bataille, le vaincu est hué le vainqueur acclamé ; *ny andriamanjaka tsy azo* — : le roi régnant n'est pas acclamé par l'akora, (dia hobena izy, V hoby).

Se conj. avec *man... mifan..., mah.*

Man —, 1° acclamer ; encourager par des cris, des applaudissements ; 2° blâmer, siffler q, huer ; il a les deux sens, c'est le ton qui fait la chanson.

AKORAMBOLAFOTSY, *akorambolamena*, lingot d'argent, lingot d'or, (ny vola tsy vita kavina, tsy vita vakana &.)

AKORANY, *(akora'ny)*, sa coque, son cocon ; (un bout de bambou en forme de verre W) valiha non achevé, bambou ébauché pour le faire, *valiha tsy voa tory* ; valiha non encore animé de ses cordes, qui sont pour ainsi dire son signe de vie, akorany ou *akorambaliha* ; on dit aussi d'une tabatière en bambou encore en ébauche *akoran' tongobolo*, et des bambous non encore mis en œuvre qui attendent leur destination *akoram-bolotsangana, akoram-bolohandotra.*

Adv. *Anaty akora ny* : dans sa coque, en gousse, en cocon.

AKORANA, se dit aussi pour akora, et formerait le p *akoràninа* : *atodiakoho akoranina:* œuf (cuit dur) dont on ôte la coque pour le manger.

Resy n' akora, V omby.

AKORY adv, comment, — *hiany izato hianao*: comment te portes-tu présentement ? *ny andriana tsy azo atao* —: on ne dit pas — au roi ; *ny — fanao ankehitriny, ary taloha arahaba no fanao : sarasara ny lehilahy, tsineratsara ny vehivavy* ; *ny andriamanjaka no arahabaina ankehitriny atao sarasara ary tsineratsara :* l' — est passé en usage maintenant, précédemment on se saluait par les formules *sarasara* en parlant aux hommes, *tsineratsara* en s'adressant aux femmes ; actuellement ces formules sont réservées au souverain.

Prend *manao, mifanao.*

Manao, — saluer q de l'akory ; *ary tezitra ny ol raha tsy manao* —: les gens sont fâchés si on ne leur fait pas cette politesse. (tahaky ny tsy manao *mbay lalana* azy raha andalovana, V ce mot). *Mifanao* — se saluer réciproq de l'akory, *ny ol miady tsy mifanao* —, *tsy mifampiteny, ny mpirafy tsy mifanao* —: ceux qui sont en procès ne se saluent pas, ne se parlent pas, pareillement les rivales (du temps de la polygamie) ; *rahefa nifanao — indray mandeha anio, dia tsy mifanao — intsony:* lorsqu'on s'est donné une fois dans la journée le salut akory, on ne se le donne pas de nouveau.

AKORITY (*ity*), int: vraiment! com akaity, akaito, (— rekitra izao) ; ou pour empêcher : eh bien donc ! pourquoi ça! ou pour encourager: eh, quoi donc! allons !

AKORIASA (? *akory* et *asa* je ne

sais, mot composé qui renferme la demande *comment faire*, et la réponse *je ne sais*), a. hésitant, embarrassé, ne sachant que faire (en présence d'une ch qui ne permet guère l'indécision); *tsy sahy ny — miroa ny sai' ny, hanao mahatahotra, tsy hanao ta-hanao* : l' — n'ose pas, il est combattu de deux sentiments contraires : l'action lui donne des craintes, l'abstention lui laisse l'envie et le désir.

AKORIASAINA, p. *n — ny Ranona ny vahoaka tsy hiangona fa hoy izy, « mbola tsy fotoana » ; ary hoy ny sasany, « efa fotoana » ; dia mifampiakoriasa ny olona* : c'est un tel qui a fait hésiter le public à se rassembler en disant, « le moment n'est pas encore venu », et d'autres disaient au contraire, « c'est le moment »; de sorte que le monde s'est rendu hésitant réciproquement (s'est renvoyé la demande et la réponse : que faire ? je ne sais ; *ampiakoriasaina,* même sens.

Prend *mi... man.... mifan* ou *mifampi.*

Mi —, (com misalasala, miahanahana), être dans l'embarras, ne savoir quel parti prendre ; *manaikia hankany an' Tananarivo ny andriana sy ny lehibe handoa vola vidimbasy, manaikia ny ambl, ka mi — ny ol tsy hita izay vola ho entina* : le roi et les grands convoquent tous les sujets à monter à Tananarive pour verser le prix des fusils (à acheter), ceux-ci sont dans un grand embarras ne trouvant pas (tout d'abord) l'argent qu'on leur demande. *Man — azy,* ou *mampi — azy,* le rendre indécis, le mettre dans l'embarras. *Mifan* — ou *mifampi* — s'embarrasser mutuellement.

AKOTY, n d'une toile importée par les Arabes, W. coutil : *fàhana,* lamba en soie étrangère de diverses couleurs ; *zokin-damba iny, a 100 taloha no vidy ny, tena landy daholo, landimbazaha* : c'est le plus beau des lambas, du prix de 100 piastres jadis, tout de soie, soie venue des Blancs, V akotso, qui est en soie indigène.

AKOTRY, grain de riz dans sa cosse, *vary vanona tsy mbola voa toto no* — : du riz en grain, mûr, non pilé, voilà l' —, ou f' *akotrimbary,* syn akatatra.

Mamaky akotry, (vaky) : 1° se dit du riz à semer, mis dans l'eau à l'épreuve qques jours avant les semailles, et qu'on reconnaît bon grain, propre à &, à ce signe *mamaky* — : il brise son enveloppe en germant et se montre pourvu de ce qu'il faut : c'est celui qu'on sème, il réussira ; celui qui ne fait pas le *mamaky* — est rejeté comme dépourvu de germe ; 2° fg, pénétrant, subtil, d'une capacité à l'épreuve, q hors ligne, pourvu de tout, qui saura faire son chemin ; se prend aussi en mauvaise part : malin, rusé, raffinant, subtilisant ; 3° avare au point (de partager un grain de riz, ou de *mandidy fory n'akoho,* disent les Malg, nous disons : il écorcherait un pou pour en avoir la peau).

Fetsy hendry tsara ka *mamaky* — manakatra (takatra) ny lalina tsy hodivirana ; tsy telina iny ka *mamaky* — ny sai' ny, farany ny fahendrena iny fiteny ny iny, fikoizany ny ol ; ol fatsa-dahy (fatsaka) *mamaky* — raha mihevitra. Lalina loatra ny sai' ny ka *mamaky* — tsy mba mifanaraka amy ny ny an' ol. Vary alona misy *mamaky* — dia maniry raha vao lena indroa alina mamaky ny hodi' ny, eroa amy ny loha ny mitsimoka ; ary misy tsy valahara, tsy vaky atatra, vary ratsy tsy mety mitsimoka, dia lo ao ; izany nanaovana ohatra amy ny ol : ny sasany dia lo foana eo amy ny haratsia' ny eo.

AKOTSO, s bordure en soie indigène mise à un lamba de coton indigène ; elle a ordinairement 5 raies, dont l'une rouge au milieu de quatre noires ; — *tenona,* cette bordure tissée seule, pour être ensuite cousu au lamba ou vendue séparément au marché, syn rongo.

AKOTSOANA p, *lamba* —, lamba auquel on met l'akotso. *Akotsoy,* op.

Prend *mi... man.*

Mi —, pris adj, *lamba landihazo mi — landy* : lamba de coton bordé de l'akotso. *Man — lamba*, W. border une étoffe, y tisser y coudre une garniture, galonner ; *lany andro iray volana ny man—azy* : les femmes mettaient un mois à ajuster l'akotso (au lamba préparé pour le recevoir).

Lafo *a* 50 ny iray taloha, zokindamba amy ny fitafy ny velona : un de ces lambas se vendait 50 piastres jadis, c'était le plus beau lamba indigène à l'usage des vivants, avant l'apparition des étoffes importées de l'étranger ; maintenant on le met peu, les vieux loholona le font paraître qqfois.

ALA, s forêt. *An' ala* adv. dans la forêt, à la forêt ; prend mi — aller à la forêt : *Tahak' an-dRangahy mianala, maty antoka ny vatsy :* c'est comme un vieux qui va à la forêt (chercher du bois à vendre), il en est pour les frais du voyage (outre sa peine), pvb, (akoho mboamena no hani' ny, koa latsapahenina no vidy ny hazo, ary maty antoka varidimiventy sy ny lalambe naleha), se dit des marchands ambulants ny ol manao varotra mandeha, et autres gagne-petits, qui se donnent une peine perdue, le bénéfice ne suffisant pas à couvrir leurs dépenses. *Ala sorindrana*, petit-bois de sorindrana arbuste qui pousse dans les bas-fonds, *any avaratra manaraka ny lohasaha :* dans le nord il suit les vallées. *Ala vory*, bosquet, petite forêt isolée...., et autres mots comp de la même manière, ou sous la forme d'adv *an' ala be*, V ce mot, et tanala.

ALAMAINTY (forêt noire), ou *Analamainty*, n de la forêt de l'est, partie nord, elle fait la limite de l'Imérine de ce côté avec l'Alamazaotra, partie sud ; on l'appelle aussi Betsimisotra (la grande qui ne doit pas être enlevée *isotra* pqu'elle fait rempart contre l'invasion).

ALAMASINA (forêt sacrée), ou *Analamasina*, 1° n de Tananarive dans le principe quand il était habité par les Vazimba, il reste encore qqch de cette forêt primordiale à l'est du Rova actuel ; 2° n du petit bois autour de la colline qui porte Ambohimanga, Andrp a maudit ceux qui en enlèverait &, *iny no — indrindra* : c'est ce petit bois là surtout qui porte maintenant le nom de forêt sacrée ; 3° n étendu au bosquet ou bouquet de bois, qui enveloppe le sommet des 12 tendrombohitra de l'Imérine, — izay, tsy azo angalana raha tsy izy tompo ny no manomé, namany ny vodihena sy ny isam-pangady : raha maka tsy miera, namany ny mangarondapa.

ALAMAZAOTRA, (forêt éclaircie, zaotra), ou *Analamazaotra*, 1° n de la forêt de l'est, partie sud ; 2° n d'un village dans cette forêt, lequel est traversé par le chemin qui monte de Tamatave à la capitale, et qui donne son nom à la forêt ou qui le reçoit d'elle : pour faire le village on a du éclaircir la forêt, pareillement pour faire le chemin ; ce village sépare en deux la forêt de l'est.

Ala ikirizana, vato ifahànana : forêt où l'on s'entête à rester mikiry, pierre sur laquelle on se pose solidement, à laquelle on se cramponne sans lâcher prise, comp et pvb, 1° appliqués à l'Imérina, et spécialement à Ambohimanga qu'Andrp a appelé de ces noms, « hianareo Tsimahafotsy namory sy nanangona natao — ») ; 2° affaires terminées ou décisions définitives, sur lesquelles on croyait pouvoir dormir en paix, mais q cherche à tort à renouveler les débats ; aux parents ou amis, aux gens en un mot qui rendaient service, à qui on se fiait, et qui se tournent injustement contre vous : *Natao —, kanjo nampiseho andrana.*

Ala ieréna : forêt lieu de retraite et de sureté ; *Aza ny— no dodonana fa tsy fanao* : gardez-vous de l'empressement à détruire la forêt de sureté car ce serait contre l'usage (et une sottise fa tsy hisy ierena : vous n'auriez plus où vous cacher, où vous ménager une rétraite), maxime des anciens, laissée pour l'instruction de leur postérité ; ary ny amonoana ny ala nouy tato aoriana : tsy hisy onenana, tsy hisy anaovan-kanina etc., ary ny any an-tsisiny Merina vitsy ol ka tsy mahavoño ala : si on a détruit les forêts dans l'Imérine, entr'autres raisons c'est pque : la population augmentant il fallait lui faire place, et lui donner des terres à cultiver pour qu'elle pût subsister. On donnait à l'idole Kelimalaza ce titre de ala ierena, dans les invocations, les éloges à son adresse.

ALA, s, 1° (W act de *mi* — se retirer), sortie, issue ; 2° act de *man* — aussi, de retirer, d'ôter ; enlèvement, prise, soustraction ; *ratsy no fiala ny ol sasany raha mamangy : tsara toetra ambara-pandeha ny, ka rahefa mandeha izy ka miala, tsy misaotra na manao veloma, ary hoy ny ol, « nahoana hianao nanao — ratsy toizany ? kanefa soa natao ny tompontrano anareo » :* ce serait une sortie malséante que celle de visiteurs qui d'une bienséance parfaite jusqu'au moment du départ, seraient, ce moment venu, malhonnêtes au point de ne pas remercier et de ne pas faire le salut d'usage, alors le public de dire, « pourquoi donner une si mauvaise issue (à un si beau commencement) ? quand surtout le maître de la maison vous avait bien traités : *ny volofotsy ny rangahibe asai' ny alainy ny zafy ny, ka hoy izy, « ataovy tsara — anefa, f'aza atao ratsy—» :* un homme avancé en âge veut que ses petits fils lui arrachent les cheveux blancs, et il leur dit : faites-en une bonne, et non une mauvaise extirpation.

ALAO, (optatif, dit aussi le P W.) : qu'on prenne ; — *izy :* littéral qu'il soit ôté ou pris, ce qu'on peut rendre de 2 autres manières : qu'on l'ôte, ou ôtez-le ; — *aho :* que je sois sauvé ou pris, sauvez-moi, prenez-moi ; (autres op, *ialao izy* : qu'il soit quitté, ou quittez-le ; *analao izy* ou *angalao izy* : qu'il en soit ôté, ou ôtez-en, ou ôtes-le de là.... ainsi des autres). *Alana* p. à qui, où.... l'on ôte ; d'où l'on s'ôte, se retire ; *zaza sarotra — nify* : enfant à qui il est difficile d'arracher une dent. *Alaina*, p, pris par..... emporté, enlevé ; *n—'Andriamanitra izy :* Dieu en a disposé (c. à. d. il est mort) ; — *tahaka :* pris pour exemple ; *tsy — tahaka* : 1° qu'on ne doit pas imiter, 2° qu'on ne saurait égaler ; *Lahidama tsy — tahaka ; n—ambava ny izy :* on lui a fait subir un interrogatoire en justice ; *falaina* (diff de falaina h de *malama*), h de ce p, — *am-bava ny* : qui donne souvent prise aux interrogatoires de la justice, repris de justice (mazàna manana teny ka alaina am-bava matetika) ; — *tahaka*, qui se prennent ordinairement pour modèle, *ny raiamandreny — tahaka* (ou faka tahaka) *raha manao soa :* des parents qui font le bien sont pris naturellement par leurs enfants pour modèle. *Vo'ala* (dist de voa hala, détesté), autre p, rad avec préf voa : — *va ny tsilo amy ny tongotr' ao ?* a-t-on ôté l'épine de ton pied ?

On dit aussi avec v euphonique : *Alaovy* pour alao, *alaovina* pour alaina, *alaovana* pour alana, « *alaovy* Ranona hankaty hihaona amy ko, hoy ny lehibe » ; efa nasaina *nalaovina* dia tonga izy ; raha tsy dia *alaova'ko* (ou ala'ko) ny ai'ny lahy raha tsy mba hendry ialahy !

Prend *mi... man... mifan.*

Mi—, se retirer, sortir, partir, laisser. *Man—azy*, a deux sens ; 1° l'ôter, le faire disparaître, l'écarter ; 2° le prendre, l'emporter, *man—vohitra* emporter d'assaut une place. *Mifan—voninahitra* : se décrier reciproquement : *mifan—vava :* se déclarer libres d'un engagement réciproque, se dégager mutuellement de la parole donnée dans un contrat, l'annuler de concert.

ALA-ALA, et aussi *al'ala*, fd, 1° donne régulièrement : *Al'ala* imp., retirez-vous plus loin ; *fanao ny mpitondra zavatr' andriana : raha mbola lavitra ny ol atao tanila, ary raha ratsy filanila ny ol : al'ala al'ala lavitra, hoy izy* ; les porteurs d'objets du roi emploient ce mot : quand le monde sur leur passage est encore loin, ils crient mettez-vous de côté que je passe ; si le monde ne se presse pas de s'écarter, ils disent sortez donc retirez-vous au loin ; on dit également *mialala* kokoa, ou mi-

hataha kokoa, miesora kokoa, misintaha kokoa, (et non mialalaha : raha tery amy ny itoerana, na ao an-kianja, na ao am-piangonana, dia mialalaha f'aza mifanery) ; 2° forme irrégulièrement ses op et ses p de cette manière :

Alaolao op pour ala-alao ; *alainlaina* p pour ala-alaina, (diff d'alaindaina : alana laina izy ho afaka ny fahalainana, vg ny olona malainkomana omena laoka na fanafody mahafa-daina azy) : *alaolao mora ny fiteny azy izahana izay toetry ny :* prenez-le en douceur dans votre manière de lui parler, pour mieux voir où il en est ; *alainlaina miandalana ny z tsitsina, ny vary akotry am-bilany :* on prend petit à petit et de distance en distance les ch à économiser, com le riz dans la marmite de réserve ; V halahalaina halahalao de halahala à hala, et alalaina alalao à lala : c'est croyons-nous, le besoin de distinguer les uns des autres tous ces dérivés différant pour le sens, mais se ressemblant pour la prononciation, qui a motivé cette irrégularité. *Alain-k'alaina* est usité, mais n'est pas fd d'alaina, c'est comme s'il y avait : *alaina ka alaina indray :* ôté et ôté encore, pris et repris, se dit vg d'un esclave enlevé par q, repris par un autre, et enfin réclamé par son maître qui prend son bien où il le trouve ; (ny zavatra tahirizina, rehefa mifindra in'telo ka nalaina tamy ny voalohany, ka tonga ao amy ny faharoa, dia alai' ny fahatelo indray, dia z alainkalaina na maka alaina, ny faharoa naka alaina). *Alaolaovy* et *alao laovina*, fd d'alaovy et alaovina. *Miala-ala*, (on entend *mialala* car on prononce à peine le second a, dist de mihalahala), changer souvent de place, de demeure, com un débiteur qui se dérobe à son créancier ; se disloquer, se démancher sans cesse, *mi—mandrakariva ny zarampangady* ; sortir de sa maison quelque peu pour aller prendre l'air de la forêt, de la campagne, *ny marary mi—maka rivotra, ny mpisikidy mamoaka azy :* les malades se soustraient ainsi qque temps (aux ensorcellements domestiques) et vont prendre l'air ailleurs sur l'ordre des médecins ; *miala-ala* imp « *andeha--rivotra, hoy izy, » tia' ny ho maivana ny aretina asai' ny miala-ala ny marary :* sors un peu de chez toi et vas prendre l'air ailleurs, dit le médecin etc.

+ Tous les dérivés d'ala, à préfixes *man, mifan,* et autres de leur catégorie qui ont la finale *n*, peuvent prendre un g après cette *n* ; ainsi on dit également : *mangala,* im, ou manala, *angalao* ou analao, *angalana* ou analana, *fangalana* ou fanalana, *ampangalaina* ou ampanalaina, *ampangalao* ou ampanalao, *ampifangalao* ou ampifanalao etc., *tsy nalai'ko izy fa nangala'ko,* ou *nanala'ko* : je ne l'ai pas pris, mais j'en ai pris : ce *g* accuse *h* initial dans la racine ala (hala), qui alors pourrait s'écrire avec ou sans cet h ; ou bien il faut dire que ces dérivés qui prennent ainsi g, appartiennent à une autre racine qui comporte les mêmes sens ; et en effet *hala* araignée, forme régulièrement mangala et manala, qui ont les deux sens de manala indiqués plus haut, V ce mot.

ALAFADY S, levée d'interdits, dispense d'empêchements ou d'irrégularités, absolution de certains péchés. On distingue ; 1° *alafady ny sampy*, rémission des péchés-transgressions des commandements des idoles, par l'aveu du mpanota pécheur d'une part, et par l'absolution du gardien de l'idole offensée de l'autre, *izy mitahiry no tompo ny—* : les gardiens d'idole étaient les maîtres chargés d'office de cette rémission ; réconciliation de la demeure de l'idole quand elle a été profanée, de l'idole elle-même quand elle a été irritée et qu'elle demande d'être apaisée selon les rites ; 2° dispense des empêchements de mariage, com ala-ondrana, — *amy ny fanambadiana izany : ny zanakolonamianadahy, ny zanakolonamirahalahy, raha ampivadina alampady :* se dit de la dispense d'empêchement de mariage entre enfants de frère et sœur et entre enfants de frères, il faut qu'ils soient dispen-

sés de leur empêchement ; 3° dispense des empêchements provenants de l'enterrement d'un mort pour tous ceux qui y ont pris part, — *ny mpandevina : niharo tamy ny faty izy, fady izany, raha tsy alam-pady tsy mahazo mankany an'trano, tahaky ny mitondra loza any an' trano izany :* ceux qui assistent à un enterrement ont besoin de dispense : ils ont approché &, un mort, ce qui est défendu, et si on ne les délivrait de l'irrégularité qu'ils ont contractée par leur transgression, ils ne pourraient rentrer chez eux ; en le faisant ils introduiraient, pour ainsi dire, le malheur sous leur toit ; 4° nom de la cérémonie pour lever les empêchements, *manao* — faire cette cérémonie. Dans les mariages elle comprend ceci : réunion de la parenté, immolation du bœuf, kabare de dispense par le principal de l'assemblée, bénédiction donnée aux conjoints, et présent en monnaie qui leur est offert avec force souhaits par chacun des assistants : izay — atao etoana hahasoa, hahatsara etc. ; dans les funérailles elle comprend : le kabare, le présent en monnaie ou en vivres fait par les parents du défunt à tous ceux qui y ont assisté, et le bain à l'eau courante que prennent ceux-ci conformément au rite misasa (à sasa) ; *manatitra ny — izahay, hoy ny tompom-paty* : nous vous présentons l'—, disent les parents du mort, — *hena raha mamono omby eo am-pandevenana* : s'il tuent un bœuf c'est un — de chair de bœuf, — *vola raha tsy mamono omby :* ils font l' — en argent s'ils ne tuent pas de bœuf. *Man*—lever les interdits, dispenser des empêchements, vg les raiamandreny *man* — dans le cas d'empêchements de mariage, pareillement le tompompaty dans le cas d'empêchements provenants d'un enterrement ; *raha tsy manao ny tompompaty fosainy ny ol : tsy man — ol akory izy :* si le maître du deuil ne faisait pas l'—, il serait décrié du public &. *Mi* — être dispensé de ces empêchements, s'en dispenser par ces cérémonies.

Alafady ny sampy. Il y avait, 1° de la part du mpanota mpibebaka pécheur repentant : *accusation*, « nanota fady aho ka avy milaza ny natao ko etc., dia lazai' ny daholo ny natao ny» ; *hasina en argent* fait à l'idole « dia manasina ny sampy aho etc., na ho vola, na ho masombola, na ho voahangy » ; 2° de la part du gardien : *aspersion* sur la tête du pénitent, de plus *formule d'absolution*, afanana eo ny mpibebaka rano an' tandro-potsy no anafanana azy manao hoe, « ho afak'io ny fady natao nao, aza atao fanao intsony » ; *remise de morceaux de bois* ou herbes, (ordinairement fanalafaritra, fanazava, odifady, et l'holatafa), pour être mêlés à l'eau d'un bain que le pénitent devait prendre chez lui à son retour ; et il devait terminer le tout par misasa tsiriry sy ahibita. Pénitent et gardien étaient assis pour cette opération, se mettre à genoux n'étant pas encore connu ; le pénitent faisait le *mi* —, le gardien le *man— azy* ; raharaha lehibe makadiry teo aloha izany, venty ny raharaha amy ny sampy ; ce *man* — et ce *mi* — étaient la grande affaire du temps des idoles, depuis le commencement du royaume hova jusqu'à leur suppression en 1869.

Nanota ny sampy ny ol, nanota ny didy ny, iny no fady indrindra, k'izy tompo ny (sampy) hiany *manalafady* ny mpanota ; tsy misy mahavita takona ny *fanalam-pady*, ny mpitahiry hiany no mahavita, tsy manaky ny sampy raha manao takona : mangala-kasoavana c'etait voler la grâce. Ary ny mpitahiry sampy tsy mba mifandia n'empiètent pas les uns sur les autres, samy manasoa ny azy, ny olom-pehezin' ny ceux qui étaient sous leur juridiction ; ary ny ol nanotafady samy manatona ny sampy notai' ny fady sy ny mpitahiry azy, ho *alam-pady* : *alao fady* izahay etc.

ALAFADITRA, (enlèvement des faditra, V ce mot) s : 1° exorcisme ; cérémonie pour conjurer les effets redoutés d'une destinée, d'une maladie, du tanguin ; 2° objets employés en cette circonstance. Ces objets sont de deux espèces : les uns, tels que morceaux de bois, mauvaises herbes &, fournis ordinairement par celui qui fait la cérémonie, n'ont aucune valeur et ne sont bons qu'à être jetés loin dans le sud, en un lieu où personne ne doit aller ; les autres, tels que poule, mouton, argent même &, sont emportés par l'opérateur et consti-

tuent son bénéficie : ils lui ont été fournis sur ses indications pour qu'il en fit des — plus puissants, par les pers ayant recours à son art ; na vola natao — na akoho natao —, na ondry.... dia tsy ariana, dia enti' ny mody. *Alafaditry ny iley moana : ny vava tsy miloaka ao am-po mimenomenona* : c'est comme l'exorcisme d'un muet : il reste bouche close avec encombre d'affaires sur le cœur, pvb, se dit 1° des affaires embrouillées et mal expliquées qui n'aboutissent pas ; des entreprises manquées ; 2° des manao am-po tsy mivoaka : ceux qui par prudence ou par crainte, gardent tout au dedans d'eux-mêmes et digèrent en silence les sujets de tristesse ou de colère qu'on leur donne, les injustices qu'on leur fait &. *Man* — : conjurer un destinée bonne mais trop forte, la débarrasser de son excédent en force ou de son exubérance, l'énerver, la réduire par l alafaditra, item pour le tanguin ; débarrasser une maladie de ses maléfices. *Mpan* — : l'exorciste, l'opérateur officiel en pareille circonstance. C'est un astrologue *mpanandro*, pour les nouveaux nés dont l'horoscope semble peu rassurant ; un médecin-devin *mpisikidy*, pour les malades et les pers condamnées à boire le tanguin ; enfin un *tsindrian-javatra*, mû, inspiré par un principe extra-naturel, ou un *mpanitsakandro* voyant : ces derniers peuvent au besoin suppléer et remplacer les premiers. *Mi* — : être débarrassé, être mis à l'abri des funestes conséquences d'une destinée trop forte, ou d'une maladie compliquée de maléfices ; être prémuni contre les effets du tanguin.

L'*alafaditra* se fait ainsi : la pers pour laquelle a lieu la cérémonie, celle qui l'accomplit, celle enfin qui tient les objets destinés à être com le récipient de tout le mal qu'il s'agit de conjurer et d'éloigner, doivent se trouver au sud du pilier du milieu dans la case, ou au sud de la case en dehors. L'opérateur débite ses formules, détourne toutes les funestes influences sur les objets-récipients, et rejette enfin ceux-ci, avec accompagnement d'un crachat d'horreur par toute l'assistance, au sud d'où vient tout le mal ; celui qui les tenait se lave le mains. Quant à celui qui vient d'être ainsi délivré et mis à l'arbri du mal qu'il redoutait, il retourne son lamba et prend place au nord du pilier dans la case, où il reçoit com conclusion la bénédiction de l'eau prise dans la bouche et soufflée sur lui. *Ny tola-paditra* (tolaka) *zava-mahery* : ce rejet solennel, au sud, de ces objets exécrés ainsi, est d'un grand effet, disent les Malg.

ALAFO s, 1° décharge du cœur, suprême effort tenté, dernière précaution prise ; satisfaction donnée à son devoir, à sa conscience, à son courroux, à sa douleur &. *Ny — mandroaka ny nenina* : faire son possible c'est chasser le regret, pvb, com nous disons : fais ce que dois advienne que pourra ; 2° extraction de la moëlle des hisatra fines lames de jonc pour faire des nattes : *alafonkisatra*. *Alaim-po*, p pris adj., se dit des hisatra dont la moëlle est tirée ; *alaina am-po* p, se dit des pers, vg q veut intenter procès à un autre — *fandrao tsy marina ny azy* : il est sondé par sa famille qui veut connaître à fond sa pensée, son affaire, de peur qu'il n'ait pas le droit pour lui, *ajanony ny mpianakavy raha tsy marina :* dans ce cas sa famille le fait rester tranquille ; dist. d'*alaina am-bava* qui se dit des coupables interrogés en justice, tsy mba atao maty tsy miteny : qu'on ne condamne pas sans les entendre, et d'*alaim-panahy* : qu'on sonde avec une intention maligne, qu'on tâte. *Alam-po* p, (dist de halam-po, hala), *ny ol sy ny hisatra samy— hiany, ary ny iray alan' alahelo, ny iray alana aty dia rarena* : le cœur des gens et celui des joncs s'enlèvent chacun à sa manière : des uns on ôte le cœur triste, et des autres on tire la moëlle pour qu'on puisse les tresser ; *ol n — ko fo* : q que j'ai puni (sur qui j'ai déchargé mon cœur, j'ai ôté ma colère), *tezitra ka n —' ko fo izy :* q en colère que j'ai apaisé (à qui j'ai ôté le cœur en colère). *Mi* — : 1° se décharger le cœur, employer les

derniers moyens, couper court au regret, satisfaire à sa conscience ; se dit surtout des avertissements pénibles à donner mi—mananatra, com miala nenina ; *mi—tezitra mananatra ka mikapoka* : faire une violente sortie de colère avec décharge de coups ; 2° être débarrassé de sa moëlle. *Man—azy :* lui ôter le courage, l'affection, l'envie ; le décourager (l'opposé de manome fo azy lui donner du cœur, l'encourager au bien ou au mal) ; lui ôter du cœur la tristesse, la crainte, la colère, *man—tezitra* calmer l'emportement ; *man — nkisatra* ôter la moëlle des hisatra.

ALAIM-BOATAVO TSY MIFANDRAKA, (pris ou reçu par une citrouille sans fente, sans crevasse, où il n'y a pas ombre de bouche qui réclame) condition mise dans les conventions, les placements d'argent, les louages &, pour signifier : qu'au terme échu, la ch prêtée devra être remise à quiconque sera envoyé la réclamer, quand même il ne serait qu'un signe et ne parlerait pas plus qu'une citrouille. On dit dans le même sens.

Alain-jaza bodo et *alain-jaza tsy miteny* : qch qui se prend sans rien dire ; dette que l'on prend soi-même, si l'individu ne la paie pas au jour marqué ; le dernier terme fixé pour un paiement, W à teny.

« Rahefa tonga ny fotoana andraisana ny z dia tsy misy tana' ny handrangotra, maso ny hangarika, vava ny hiteny, tongo' ny hitsipaka, loha ny hanoto : *alain-jaza tsy miteny, alain-jaza bodo, alaim-boatavo tsy mifandraka,* » est la formule consacrée pour exprimer cette condition, qui emporte confiscation des biens.

ALAKAFORO, (V kaforo, foro), 1° nom de la destinée échéant à ceux qui naissent au premier et troisième jour de la septième lune adimizana ; le bas de la bascule de la fortune échu en partage, avec force et lutte pour reprendre le haut ; *ny manana adimizana, ny tsy manana,* —: (la destinée adi-mizana est double com les plateaux d'une balance), ceux qui montent à la fortune gardent le nom d'adimizana. ceux qui descendent dans la misère et restent *aux prises avec l'infortune* sont des *alakaforo*, ou des lutteurs indomptables contre toute espèce d'infortunes, la force de leur *destinée bascule* en mouvement de hausse et de baisse leur restant et pouvant toujours les faire monter ; fg, *ny faherezany ny fanahy, ny ditra, no* — : la force d'âme, la persistance opiniâtre qui lutte contre tout, s'appelle — ; 2° nom donné à la place de cette destinée, au coin de la porte dans la case, et dans le village à la porte sud-ouest vis-à-vis le coin de la porte ; *eo an-jorombohitra andrefan' atsimo ny onenany ny —, eo amy ny fanariam-paditra, eo ny anorena' ny ny trano ny anaty vohitra : ompany ny ol vao mainkia mahalsara azy* : c'est dans cette partie sud-ouest du village que les — choisissent de fixer leur demeure, là où se jettent toutes les ch exécrées dans les exorcismes : car les outrager c'est leur rendre service (favoriser leur destinée) ; 3° surnom du bois hazotokana quand on l'emploie dans les alafaditra exorcismes, *ny hamafy ny sy ny hatezana no anaovana azy —* : sa dureté et sa durée lui ont valu ce nom, fadiro —, *Mi—*, faire l'impossible pour réussir, être d'une persistance opiniâtre, excessive ; se prend en bonne et mauvaise part ; *manao z, mi — no fanao ny* : quand il fait qch, le *mi* — est sa manière à lui, il s'y met tout de bon, ne fait rien à demi ; *mi — amy ny fihinanan-kanina* : il fait le mi — quand il mange, c'est un gros mangeur, (un Gargantua) ; *mi — raha hihitr' ol, raha mandrotsa-bary tsy mahaloto rano ny vary arotsa' ny, raha mividy hena ny vola zakan-drivotra no amidy ny hena :* s'il s'agit d'avarice il la pousse à ses dernières extrémités, (c'est un hargagon) &. *Ialan' kaforo* m rel, *andriana tsy — tsy masina* : un roi auquel on ne

sacrifie pas ses forces et sa vie, n'est pour ainsi dire pas encore sacré; com *ny andriana tsy mba itsitsiana ny aina.*

Izy *alakaforo* raha mahay miala amy ny *kaforo* dia adimizana manana: ny herimbintana *iala' ny amy ny kaforo ;* ary tsy mahay, tsy misy ka miforoforo, dia adimizana tsy manana.

ALALOZA s, 1° cérémonie expiatoire faite en famille, dans le cas d'un mariage incestueux, vg entre enfants de deux sœurs, *tsy azo alampady ka azo alan-doza*: on ne saurait ôter l'empêchement (qui annule leur mariage), mais on peut écarter les malheurs qu'ils ont encourus (en transgressant ainsi la défense des ancêtres, et c'est le but de la cérémonie); 2° n de la cérémonie d'usage (jadis) après l'épreuve du tanguin, ainsi que du présent en bœuf (tué dans cette circonstance et appelé henandoza) et en monnaie, par celui qui sortait vivant de cette épreuve; 3° sortie du deuil et première communication avec une pers du sexe, après la mort du mari ou de l'épouse. Prend *mi—*, *man—*, *manao—*.

Ny ol mangaro fady *mi—*, tsy mety ho afa-pady fa olona fady, ary mety ho afa-doza ; le mariage est déclaré nul, les coupables sont séparés et admonestés : miankina amy ny didimpanjakana izany, raha manindroa dia very ; on immole deux bœufs omby roa ampifamoterina ny vody ny, atao miantsinanana sy miankandrefana ny loha ny : ils se tuent au sud de la case ; *ialandoza.*

ALAM-PIERY, (p *alana* qu'on débusque, de sa cachette *fiery* d'ery), prend *mifan—* jouer à la cachette, à se débusquer ; *manao fanalampiery*, même sens.

ALANÉNINA s, 1° le sens d'alafo, excepté qu'il ne se dit que des pers : mis en œuvre du possible pour échapper au regret ou au reproche &, *ny marary ialana nenina, ny alafaditra sy ny fanafody tsy ody faty fa—* : on fait tout son possible pour les malades, les exorcismes et les remèdes ne sont pas des préservatifs de la mort, mais une manière de faire ce qu'on doit pour n'avoir rien à se reprocher : 2° prise de ses précautions, de ses propres satisfactions, vg au temps de la jeunesse pour éviter les regrets inutiles de la vieillesse, (mbola matanjaka manao —, ou miala nenina, rahefa osa tsy mahomby) ; 3° réparation faite, satisfaction donnée, après une faute, une erreur. (sortie du remord par le repentir), misy z natao ka tsy nety : aoka fa misy — izao fa tsy nety, hoy izy. *Mi—* ; faire son possible pour prévenir les regrets ; *mi—mananatra ny havana, ny zanaka adaladala*: donner les derniers avertissements à un parent, à un enfant, d'une conduite insensée ; *mi— amy ny raharaha ta hahavita be*, comme mikely aina. *Man— azy*, lui ôter ses scrupules, lui rassurer la conscience.

ALA-ONDRANA s, dispense de l'empêchement de mariage au second degré de consanguinité entre enfants de deux frères &, (il n'y a jamais dispense d'empêchement entre enfants de deux sœurs), com *alafady*, fady no ondrana, V ondrana. *Alana ondrana* p, com *alam-pady*, à qui on ôte l'empêchement, *Ralambo sy Ratsitohina nisehoany ny vady a-lan' ondrana* : l'origine de cette dispense remonte au roi Ralambo et à la reine Ratsitohina, qui étaient les enfants de deux frères et qu'on a dispensés pour pouvoir les marier. *Man—* dispenser de cet empêchement, *ny raiamandreny man— azy mianadahy ivadiana amy ny andro tsara* : ce sont les pères et mères en réunion de famille qui donnent cette dispense &, (voir la manière de la donner à alafady). *Mi—* être dispensés de cet emp... *izy mianadahy mi—, dia mivady fa afak' ondrana afa-pady* : eux deux, cousine et cousin germains, ainsi dispensés, peuvent s'épouser, car ils sont déliés de leur empêchement.

Ny ankabiazam-bahoaka, dia ny zanakolomirahalahy hiany no *alana ondrana* (alam-pady), ny zanakolomianadahy *tsy alam-pady* mivady izany : pour la masse du public, il n'y a que les enfants de deux frères qui aient besoin de dispense de mariage, les enfants de frère et sœur n'en ont pas besoin ; fa amy ny ol tia fifadiana indrindra fa matahotra ho fativorona, fa mahafativorona ny vady fady ary mahafaty tanora, dia *alam-pady* na zanakolomianadahy aza, na fihavanana tsy tadidy loatra, andrao vady fady ; cependant, ceux qui tiennent à l'observance de ces fady, surtout pqu'ils craignent ou de mourir jeunes, ou que leur poulet meurre du tanguin, lorsqu'il le boira à leur place, dispenseat d'empêchement les enfants de frère et sœur, et même des parents à un degré plus éloigné par ex les zafimpirahavavy petit-fils et petite-fille de deux sœurs, ny zanakolomirahavavy tsy azo alam-pady. V à fady les autres empêch dont on ne dispense pas.

ALAO-VALO (op *alao* ôtez, le repentir *valo*), et *alaovaloantaranoana* : sans retour, toujours, éternellement.... expressions qui s'ajoutent après mandrakizai—, ou mandrakizaidoria—, pour donner plus de force et d'étendue à l'idée : pour toujours, à jamais.

ALASAFAY (fay, safay) s, soin de faire tout juste ce qu'il faut pour éviter une réprimande, une punition ; attention à sauver les apparences pour esquiver le coup du reproche &. ; *manao—* ; *ol mpanao — raha manao z* : quand il fait qch celui-là, il fait le moins possible, tout juste ce qu'il faut pour n'être pas puni ; *rahefa tononin' andriana ny atao, raha tsy tanteraka amy ny iny ka— no atao nao, dia helo hina hianao, ny fanompoan' andriana tsy azo atao—* : lorsque le roi signifie une ch à faire, si on la fait non telle quelle et intégralement, mais par manière d'acquit, au plus vite et le moins possible, on est coupable, car le service du roi ne se fait pas ainsi. *Mi—* faire les ch par manière d'acquit ; esquiver le reproche de ne pas faire en faisant qqpeu, le moins possible, tout juste ce qu'il faut pour ne pas se rendre coupable ; hafetsena no *ialan-tsafay* eo, sady kamo no fetsifetsy *ny mpi— Man* comme *mi* ; nan— teo izy tao am-panaovana z, dia nody izy.

ALASASATRA, s, délassement. *Man—* délasser, *Mi—* se délasser ; être reposé. *Miala sasatra ! ka mitaoma lavenona ;* reposez-vous, (dit un maître à ses esclaves ! et le repos qu'il leur donne) c'est de porter du fumier, pvb, se dit contre les maîtres trop exigeants, dont les esclaves harcelés prennent la fuite.

ALATENY, s, (dit de hala-teny, halatra), 1° saisie prématurée de paroles échappées aux autres, pour en faire des coups de langue qui entâment le prochain, *manao —* ; 2° rétractation d'une calomnie ; démenti donné au calomniateur, *Alana teny* p, à qui on ôte la calomnie, *endrikendrehiny ny ol ny zana' ny ka alan' teny* : chargé d'une calomnie leur fils doit en être déchargé ; *teny alana : teny tsy natao ka alana ho afaka :* parole imputée faussement et qu'on nie. *Manao —*, se dit surtout dans le premier sens, *manao—, manaratsy namana, teny tsy izy no raisi' ny, teny ampitomboina ova' ny, apeta' ny amy ny ol, izany no misambo-boa tsy latsaka, maikia ka tsy mahandry masaka* : il fait comme un choix de paroles échappées, à peine formulées, qu'il exagère et envenime, pour les appliquer aux gens, c'est ce qu'on appelle s'emparer de fruits (encore sur l'arbre) non tombés à terre &. *Mi —*, a deux sens : 1° *izy mi— ratsy natao ny, mitsotra vava, mifona* : il se rétracte, avoue sa faute et demande pardon ; 2° *izy mi — tsy natao endrikendrehiny ny ol izy* : il se disculpe pqu'on l'a calomnié ; *Mi — tsy natao mora foana raha teny natao sarotra :* quand réellement on n'a pas dit (la parole en question), c'est facile de se disculper, mais si on l'a dite ce n'est plus si facile (et l'on n'est pas toujours quitte en demandant pardon, pvb. se dit des paroles, qui outre une rétractation exigent la répara-

tion de graves dommages qu'elles ont causés, (rahefa navoaky ny vavava singiotry ny vozona, tsy efa foana ady be vava izany). *Man — azy*, le disculper, le laver d'une calomnie, ny rai-amandreny misolo vava ny zana' ny nendrikendrehin' ol ka man— natao ny ol azy.

ALATAONA, provisions pour toute l'année, se dit surtout des vivres; *raha be ny hani-mainty* (mangahazo, vomanga &, *atao — fa misy atohana ny vary, fa vady ny vary ny hani-mainty, fa raha maty ny vary mosarena ny vahoaka*: lorsque le manioc, la patate etc, ce qu'on appelle le pain noir, sont en abondance, on en fait an — qui renforce en qque sorte le pain blanc ou provision de riz: le pain noir est en effet com un renfort donné au pain blanc, quand celui-ci manque c'est la famine. *Man —*; *ny man — manana hiany fa kely ka tsitsina :* avoir tout juste ce qu'il faut en fait de provisions de bouche pour passer l'année, et encore faut-il user d'épargne, voilà le man — *Mi — sarotra: tsy manana ka manatona ny havana misy, na mandositra amy ny tany hafa, hitady izay hahavita' ny ny taona aloha,* s'efforcer d'arriver au bout d'une année de disette et de cherté de vivres; dans sa détresse se réfugier auprès de parents plus heureux et mieux pourvus, ou bien s'en aller dans un autres pays où l'on pourra plus facilement subsister jusqu'à ce que l'année s'achève, est le sens de mi—.

Ny vary *fialan' taona*, dia tsitsina alain-laina kelikely *anatana taona*, ampitom-boina ny hani-mainty ho enti-*manata taona*, ampifanohanina (tohaua) ny vary sy ny hani-mainty.

ALATRANO, 1° s, enlèvement d'une maison en bois qu'on transporte ailleurs, ou de la charpente d'une maison en terre; envahissement et pillage d'une maison par des voleurs, ou simplement assaut qu'ils donnent par le dehors sans pouvoir pénétrer dedans, (— manao ahoana natao ny jiolahy anay mandrak' alina! saiky tsy misy handriana amy ny — natao ny, betsaka izany mpan — izany, — tsy nahafaka fa nanakotrana foana ny varavarana teo izy); 2° pris adv: alentour de de la maison, hors de la maison, dehors. *Man — hangalatra, hamono* : forcer la maison de q, pour y voler, y tuer; *man — hazo, afindra toerana* : démolir une maison en bois pour la transporter ailleurs. *Mi —* sortir d'une maison qui n'est plus habitable ou qu'on ne veut plus habiter, et se domicilier ailleurs quitter pour un temps sa maison par crainte d'ensorcellements domestiques et aller se faire soigner ailleurs, vg un malade sur l'ordre du mpisikidy.

ALATSAHATRA s, (prise de repos; *mi —* se reposer, cesser.

ALAVADY s, rapt de la femme d'autrui, (enti' ny mandositra, mandehandeha, ny vady n' olona). *Man —* enlever la femme d'autrui; aza *man —* fa mahadiso amy ny havana mahadiso amy ny fanjakana ny *alavady* n' ol, kabary be vava izany; syn maninta-bady n' ol, sintaka.

ALAVATO s, extraction (par soulèvement au moyen du feu) d'une pierre de tombeau; *—betsaka natao nay tamy ny taon' —, fa be ny ol nanao fasana :* nous avons fait quantité de ces extractions cette année, beaucoup de personnes ayant construit des tombeaux. *Man—* ou *manao —*, extraire une pierre de tombeau, selon la grandeur qu'on veut lui donner.

ALAVELIRANO s, (diff de hala-belirano, mangala-belirano usurper le serment de fidélité au roi, halatra), annulation mutuellement consentie par les intéressés, d'un contrat, du serment du sang etc. *Man—* rompre une convention, défaire le velirano fait ci-devant. *Mi—* être dégagé ou

se dégager de l'obligation contractée.

Raha tsy afa-belirano natao, maty foana; ny sarotra atao no anaovana velirano; ary ny velirano natao, mangidy loatra: zay no anaovana ny *alavelirano*.

ALAVINTANA s, cérémonie faite par l'astrologue, sur les enfants nés un mauvais jour, ou avec une mauvaise destinée; celle-ci ne peut être changée ou défaite par lui, mais Dieu peut tout où l'astrologue ne peut plus rien : il en appelle à Dieu par voie de supplication d'abord, puis par voie d'*épreuve* (espèce de jugement de Dieu manifestant que l'alavintana enlèvement de la destinée dans ce qu'elle a de mauvais est accordé ou non), et finit par indiquer les précautions à prendre contre les retours possibles de la méchanceté de cette destinée, V alakaosy, asorotany. L'astrologue *man — azy* ; l'individu *alambintana*, *mi—*.

ALAVOADY s, 1° acquittement d'un vœu; 2°.dispense d'un vœu. *Mi—* s'acquitter de son vœu, s'en dégager par l'accomplissement. *Man—*, a deux sens : le sens de *mi—*, accomplir son vœu ; 2° dispenser q de son vœu, *man — azy ny raiamandreny amy ny vava natao ny*, *fandrao farary lava*, *farofy* : les pères et mères le dispensent de son vœu de peur qu'il ne devienne maladif ; invalide ; ce pouvoir de dispenser d'un vœu était étendu aux maîtres pour leurs esclaves, aux aînés pour leurs cadets, aux amis-de-sang pour leurs amis, et à une personne quelconque dans le cas de nécessité : *manao* — a les deux sens de *man—*.

Nivoady izy, ka tsy nahazo; nony marary misehо ny vava natao ny tsy afaka, andeha mankarary azy : *atao voady* amy ny izay vava natao ny andrao maty, hoy ny mpisikidy : il a fait un vœu, n'ayant pas obtenu ce qu'il demandait il n'a pas accompli son vœu, arrive la maladie qui révèle son vœu non accompli en le punissant, alors le mpisikidy de dire à ses parents : dispensez-le de son vœu, autrement il mourra ; dia mitsangana ny raiamandreny *han — azy*, tsy avela ho simba, « izay vava natao nao tany andàlana naleha nao tany, na mora na sarotra dia manala izahay mianakavy etc, hoy izy » ; ny vola kosa omena, atambatra amidy ondrilahy entina manala ny vava natao, dia entina hifaly. Ny tsy afa-boady marary, izany analana ny vava natao.

ALAVOHITRA s, 1° assaut d'une place forte ; 2° prise d'un terrain libre, au bord de la forêt ou dans les pacages, pour y mettre des bœufs, s'y établir ; *lasa nanao — eo ambav'ala izy mpianakavy* (ou *lasa naka vohitra*) : toute la famille est partie pour prendre un emplacement au bord de la forêt et s'y établir ; — manao ahoana izany atao ny izany efa tsy takatr' ifangehana ny halehibe ny. *Man — ny tafika, tsy fantatra na ho afaka ny vohitra sa tsia* : l'armée monte à l'assaut d'une place, on ne sait pas encore si celle-ci sera emportée ou non, comme mananibohitra (anika). *Mi—*, quitter son village pour aller se fixer ailleurs, et n'y plus revenir, efa lao am-bohitra ; le quitter pour un temps, pour se dérober aux poursuites de q, pour changer d'air sur l'ordre du mpisikidy, com miala sikidy.

ALAVOLO s, (diff de halavolo), coupe, arrachement, (de poils, de plumes, de cheveux), — *fotsy*, extirpation de cheveux blancs sur la tête d'un homme qui vieillit, — *mbava* coupe de la barbe ; — *mbodinakoho*, arrachement de la queue d'un coq ou d'une poule encore jeune tiana ho lehibe faingana, haroroka, — *ndoha* tonte de cheveux ; — *njaza*, première coupe de cheveux des enfants, *alam-bolo izy raha mandray fito volana* : on leur fait (ordinairement), cette première coupe, lorsqu'ils entrent dans leur septième mois *manao—*, ou *manalavolo azy izy lafinkavana*, *na lafy ny lahy na lafy ny vavy* : tous les membres de la famille, soit ceux du côté du père soit ceux du côté de la mère, sont réunis pour cette sorte d'opération ou de cérémonie qui a ses rites.

ALAZAZA s, avortement procuré, — *an'kibo*, (diff de hala-jaza, manga-la-jaza ou mangala-janak'ol voler des enfants, halatra). *Man* —, ou *manao*— ; se procureur l'avortement ; syn mahafa jaza, maka zaza.

Manala andro, a deux sens : 1· mifady andro, choisir un jour qu'on chôme pour diff raisons ; 2· mitady andro ho lany tsy anaovana z. chercher à dépenser son temps, sa journée, à ne rien faire ou à faire des riens, tuer le temps ; man—tsy ho afaka, mitady resaka, tia resa-poana passer sa journée sans savoir comment en venir à bout, chercher avec qui causer, comme passe-temps. *manala miaramila*, réformer les soldats hors de service ; ny antitra, ny ratsy toogotra, ny ratsy maso, ny boka : iny no afaka hiala ty alaina (nouveaux soldats qu'on prend) no venty ny *Manala vola*, prendre de son argent, (ou ôter de sa bourse) tant, telle somme qu'on veut dépenser pour acheter etc, vg qqu'un marchandant un objet dit : *manala vola sikajy aho* : j'en offre un sikajy ; tsy alaina : vous ne l'aurez pas, dit le marchand ; *miala vola be* hanavotra havana very : se faire une forte saignée en argent, pour racheter un parent tombé en esclavage.

V. fano, londona, rahona, sikidy, tsiny, etc, qui forment des locutions avec miala, manala.

S de manala : manesotra, manintaka, (sintaka), manàlaka (halaka), manafaka.

+ P w : *ala* et *afaka* et leurs dérivés, remplacent nos particules *dé*, *des*, *é*, dans débonder, déshonorer, ébrancher....et l'on traduit ainsi : ôter la bonde, enlever l'honneur etc ; *manala haja* (mieux *manala baràka*) *azy* : le déshonorer, et l'individu est *nalàna baràka* déshonoré, auquel on a enlevé l'honneur, ou *afa-baràka* etc, (a afaka).

N° 2. 2e Trimestre 1903.

VOL. II

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE

L'ACADÉMIE MALGACHE

Fondée le 23 Janvier 1902
par arrêté du Gouverneur Général

Philologie. — Ethnographie
Histoire. - Croyances. - Traditions. - Légendes
Institutions politiques et sociales
Lois et coutumes

TANANARIVE
Imprimerie Officielle de la Colonie

RÈGLE

DE

l'apostrophe et du trait d'union

Qu'est-ce que l'apostrophe ?

L'apostrophe est un signe en forme de virgule, dont on se sert pour marquer la suppression d'une voyelle :

Ex. : *l'église*, *l'état*.

Qu'est-ce que le tiret ou trait d'union ?

Le trait d'union est un trait horizontal dont on se sert pour lier entre eux certains mots qui n'en font qu'un :

Ex. : *Tout-puissant*, *belles-lettres*.

Telle est la définition d'après le *Dictionnaire* de l'Académie française.

Dans le n° 1, janvier 1903, le *Bulletin de l'école franco-malgache* déclare que la grammaire du Rev. G. Cousins « est provisoirement base d'enseignement. »

Cette grammaire reproduit en ces termes la définition de l'Académie :

« Ny *apostrophe* (') dia marika kely amin'ny soratra sy ny porinta hisolo ny litera latsaka. Toy izao : *firenen' olona*, *zanak' anabavy*, *longotr' omby*. »

— « Ny hyfena (-) mampiray vakiteny roa na teny roa izay tiana hakambana. Toy izao : *ma-ri-na*, *tranom-pitaratra*. »

Donc à Madagascar, la *définition* des deux *signes* est la même qu'en Europe : leur différence *spécifique* consiste en ceci :

— L'*apostrophe* sert à marquer *une suppression* de lettre.

— Le *trait d'union* sert à marquer *la liaison* de certains mots.

Ce sont deux signes distincts, contradictoires : l'un ne peut jamais être employé pour l'autre.

Telle est la *règle*.

Comment est-elle observée par les Européens ?

Les Français écrivent : *l'homme*, *l'œuf*, il *m'a* dit, *entr'acte*, *grand'mère*, *grand'tante*, *grand'route* et, selon la correction récente, *grand'combe*, *grand'croix*. Et dans le style de chanson : le *v'là* parti.

Les Anglais écrivent de même :

Heav'n, ciel, pour *heaven*.

That's good, cela est bon, pour that *is* good.

You'll accept it, vous l'accepterez, pour *you will* accept it.

I don't like it, je ne l'aime pas, pour *I do not* like it.

Dans tous ces cas, l'apostrophe marque bien la *suppression* d'une lettre au moins.

Dans *v'là* et *you'll*, il y a *deux* lettres supprimées.

Voici maintenant pour le trait d'union :

Les Français écrivent : *grand-oncle*, *arc-en-ciel*, que *dis-je? c'est-à-dire*, *a-t-elle* réussi ? Que *t'a-t-il* dit ?

Dans ces deux derniers cas, il y a un *t* euphonique.

Les Anglais écrivent de même :

Çhurch-yard, cimetière ; *fire-side*, coin du feu ; *son-in-law*, gendre ; *gooseberry-wine*, vin de groscille.

Dans tous ces cas, le *trait d'union* marque bien la *liaison* de certains mots, sans suppression de lettre.

Trouvera-t-on, dans les auteurs de France et d'Angleterre, quelque cas *isolé* où la règle de l'*apostrophe* et du *trait d'union* ne soit pas observée ? J'en doute. Quoi qu'il en soit, ce ne sera qu'*une exception* qui n'infirme pas la règle, et surtout on ne peut point s'autoriser de cette exception pour suivre une règle contraire.

Oui, les Français et les Anglais observent bien, dans leur propre langue, *leur règle* de *l'apostrophe* et *du trait d'union*.

Ils sont conséquents avec leurs principes.

Ils sont logiques.

Pourquoi ne le seraient-ils pas en écrivant la langue malgache ?

J'ouvre le premier livre malgache venu, le *Diary Malagasy*, 1903, p. 52. Que vois-je ?

Dans le *premier* mot, *fialan-tsasatra* pour *fialana sasatra*, le trait d'union est employé pour marquer la suppression de la lettre *a*.

Dans le mot *foto-kevitra* de la deuxième ligne, pour *fotoira hevitra*, le trait d'union est employé pour marquer la suppression des trois lettres *tra*. Dans le mot *fampianaram-pamonjena* de la deuxième ligne, le trait d'union est employé pour marquer la suppression de la lettre *a*.

Or, d'après la *règle*, le trait d'union ne peut être employé pour marquer la suppression même d'une seule *lettre*, *a fortiori* de *plusieurs*.

Ainsi donc dans *deux lignes*, la règle est violée *trois fois*.

Plus bas, je cherche dans la même page l'emploi de l'apostrophe et je trouve :

Filazantsaran'i S^t^ L., de *Filazantsara*-n-i S^t^ *L.*

Nataon'i Pasteur R., de *natao*-n-i *Pasteur* R.

Tenin' Andriamanitra, de *teny*-n-*Andriamanitra*.

Tantaran'ny fiangonana, de *tantara*-n-ny fiangonana.

Dans tous ces cas, il y a certainement addition de la lettre *n*.

Mais où est la *suppression* de lettre qui autorise *l'apostrophe*. Où est-elle ?

« J'ai longtemps été porté à croire, dit le Rev. W. E. Cousins, que dans des cas tels que *tanin-ketsa*, *tanim-bary*, la lettre *n* est un fragment du pronom-suffixe *ny* ; mais je ne puis citer une *seule* preuve *décisive* à l'appui de cette opinion. » (*Antananarivo annual*, 1886, article : « A new Grammar ».)

Ainsi parle le grammairien bien connu de tous les lettrés de Madagascar. Il a raison de tenir ce langage ; car, comme on peut le voir dans la thèse *de* et *par*, *toutes les preuves* sont en faveur de *n* euphonique.

Ainsi, dans une seule page du *Diary* 1903, la règle de *l'apostrophe* et du *trait d'union* est plusieurs fois violée. Or, nul ne l'ignore, par le *Diary* de F. F. M. A. à Faravohitra, on peut juger des publications provenant des autres imprimeries de Tananarive.

Il est donc avéré que, dans la manière d'écrire le malgache, la *règle* de *l'apostrophe* et du *trait d'union* n'est pas observée. La *règle* est admise en *principe* dans la grammaire, mais *pratiquement*, elle est violée à chaque page : c'est une contradiction qui ne fait pas

honneur à notre logique. A quoi sert-elle? Le voici. Je trouve dans nos livres des expressions comme il suit :

1. Loha-teny, laha-teny, tori-teny, hevi-teny.
2. Sombin-tany, vadin-tany, fari-tany.
3. Lalàm-panjakana, volam-panjakana.
4. Hitam-biby, tian'olona, tiam-biby.
5. Nataon-dRakoto, nosoratan dRakoto.
6. Handrin'olona, sandrin'olona, sofin'omby, nifin'omby, etc., etc.

Qui ne voit d'un coup d'œil que la *règle* est tantôt observée, tantôt violée : observée dans *loha-teny* et *tori-teny*, violée dans *laha-teny* et *hevi-teny*, où le trait d'union est employé pour le cas de suppression des trois lettres *tra*.

Par suite de la *violation* de la règle, des mots à désinence *toute différente* tels que *loha*, *lahatra*, *tory*, *hevitra*, se trouvent *représentés* comme s'ils étaient de la même catégorie, avec *deux syllabes seulement*.

Ainsi en est-il des autres groupes 2, 3, 4, 5, 6, etc.

C'est donc l'amphibologie à chaque ligne. Pourquoi ? Parce que la *règle* est *quelquefois* observée et *plus souvent* violée.

Si nous observons la règle, nous écrirons :

1. Loha-teny, laha' teny, tori-teny, hevi' teny.
2. Sombin' tany, vadin-tany, fari' tany.
3. Lalam' panjakana, volam-panjakana.
4. Hitam-biby, hitan olona, tiam' biby, tian' olona.
5. Nataon-dRakoto, nosoratan' dRakoto.
6. Handrin' olona, sandrin olona, sofin' omby, nifin omby.

On le voit, l'observation de la *règle* fait disparaître les amphibologies, comme la lumière chasse les ténèbres.

Il y a longtemps que cela nous a été dit par un homme compétent. Il écrivait :

« La règle de *l'apostrophe* marquant *tous les* cas d'élision et du *trait d'union* marquant les cas de simple liaison, sera facilement comprise des élèves. Elle *ferait disparaître* des amphibologies innombrables.

« La distinction entre les mots *croissants* et *décroissants* est bien marquée dans la langue.

« L'emploi de *n* 'avec les mots croissants implique une *théorie; n* sans apostrophe représente également bien le son, et nous fait voir d'un clin d'œil si le mot est *croissant* ou *décroissant*.

« Ex. : Fitenin ny olona, hitan ny reny tsara, tranon olona... Donc. (*Antananarivo annual*, 1886, article « A new Grammar ».)

Voilà dix-sept ans que le Rev. W. E. Cousins tenait ce langage; c'était au sujet de corrections réclamées pour la grammaire de la Mission catholique, en 1886.

Deux de ces corrections sont aujourd'hui un fait accompli. Au lieu d'écrire comme en 1886 :

Lazao *amy* ny havanao. — An iza? *any* France; *any* Monsieur le gouverneur, *any* Pierre.....

l'imprimerie officielle et la majorité écrivent :

Lazao amin' ny havanao.—*An' i* France, *an' i* Monsieur le gouverneur, *an' i Pierre*.

Reste encore à faire la correction la plus importante, car il s'agit d'une *règle générale*, dont la violation a de graves inconvénients.

Au contraire, *l'observation* de la *règle* nous mettra d'accord avec nous-mêmes et elle fera disparaître les équivoques. De plus, elle permettra d'enseigner *méthodiquement* le malgache dans les écoles avec

analyse sur toute la ligne, ce qui est bien précieux; car, comme dit Rollin (*Traité des études*) : « La formation intellectuelle de l'enfant doit avoir pour base l'étude *raisonnée* de sa langue maternelle. »

Il y a des questions particulières que l'Académie tranchera à loisir en temps et lieu.

Mais la règle de *l'apostrophe* et du *trait d'union* est une *règle générale*, admise de tous et dont l'observation se recommande d'elle-même.

P. CAUSSÈQUE.

MISSION EN EXTRÊME-ORIENT

COMPTE RENDU

DE LA

partie philologique, ethnographique et historique de cette mission

lu dans la séance du 10 décembre 1903, à l'Académie Malgache

Lorsqu'en juillet 1902, M. le Gouverneur Général me donna ses instructions pour la mission que j'allais remplir à Hanoï, celles-ci visaient, dans un paragraphe spécial, les documents de toute nature que je pouvais recueillir, soit en Indo-Chine, soit en cours de route, pouvant intéresser notre Académie Malgache; j'étais chargé également de représenter notre compagnie dans les congrès qui devaient avoir lieu à Hanoï à l'occasion de l'exposition.

Amené par les circonstances à entreprendre le voyage de Harrar, je fus frappé dès mon arrivée dans cette ville par une similitude, apparente peut-être, entre les Galla et nos Malgaches : la vue du marché de Harrar, qui figure parmi les photographies que je donne à la bibliothèque de l'Académie, vous permettra d'en juger. Cette similitude est complétée d'ailleurs par le costume : la *chama*, pièce d'étoffe blanche avec une bordure rouge, est portée comme le *lamba* et rejetée sur l'épaule gauche. Introduite par les Abyssins sans doute, elle semble rester un souvenir de la toge romaine.

En écrivant ces détails à notre secrétaire général, j'ai eu le tort au début de ma lettre de ne pas caractériser en quelques lignes les races principales du Harrar : il en est résulté que le mot abyssin est employé comme synonyme de galla dans le procès-verbal de la séance du 11 décembre 1902. Rectifions donc cette erreur dont je demeure responsable.

La population de Harrar est composée d'Abyssins, de Harrari, de Galla et de Somali. L'Abyssin est, vous le savez, le plus récent conquérant, puisque c'est en 1887 que l'empereur Ménileck prit la ville de Harrar : l'Abyssin est d'origine sémitique. Le Harrari, spécial à la ville elle-même, semble être le métis de la race musulmane qui l'occupa pendant trois siècles avant la conquête abyssine, avec la race autochtone ou réputée comme telle; à cette dernière appartiendrait le Galla qui peuple actuellement toute la campagne du Harrar. En quatrième ligne, enfin, vient le Somali, dont l'origine est encore controversée et qui habite le désert entre la chaîne des hauts plateaux et la mer.

Ces quatre peuples, peut-être serait-il plus juste de dire « races », parlent chacun une langue différente, bien que le harrari soit au galla ce qu'est le hova au malgache. Leurs religions diffèrent également : alors que l'Abyssin est chrétien, le Harrari est musulman, le Galla

fétichiste et le Somali musulman et fétichiste. De ces quatre éléments un seul nous intéresse, c'est le Galla, qui, dans sa marche descendante du Nord au Sud, a fondé des colonies dans l'Afrique orientale, sur la côte et surtout dans la région intermédiaire. C'est ce fait, indiqué nettement dans la carte établie par la mission des Pères capucins à Harrar, qui attira mon attention, déjà éveillée par la similitude signalée plus haut, lors de ma visite au P. Léon, supérieur de cette mission.

Cette diffusion de la race galla s'étendrait dans le Sud-Africain jusqu'à hauteur de Mozambique. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que les traitants arabes aient introduit à Madagascar des esclaves galla. Voilà pourquoi, en vous rendant compte de cette trace, bien légère il est vrai, je vous ai demandé d'entrer en relations avec le P. Léon, qui, fixé dans le pays depuis de longues années, est très documenté sur les races qui l'habitent. Dans cet esprit vous avez bien voulu admettre le P. Léon parmi nos membres correspondants. Le nombre des établissements de la mission qu'il dirige en Afrique nous assure une ramification de relations étendue; pour lui, nous savons déjà qu'il sera un dévoué collaborateur de notre œuvre.

C'est en Indo-Chine maintenant que je vous demande de vous transporter. Si le problème de l'origine des races est compliqué à Madagascar, je crois qu'il l'est encore davantage dans le Sud-Est de l'Asie, des provinces chinoises du Quang-Toun et du Quang-Si aux frontières birmanes. Le Cambodge, lui, semble être le point mort où se sont heurtés les courants d'immigration venus de l'Ouest avec les Indiens, de l'Est avec les Chinois et les Annamites, du Sud avec les Malais. Ces diverses stratifications apparaissent nettement sur les bords du Mékong. L'influence indienne primitive éclate de toutes parts dans les superbes monuments khmers, tandis que le caractère de l'architecture religieuse actuelle de Pnom-Penh nous révèle une influence indo-birmane récente, dans ses pnoms et ses dagobas.

Au VII^e^ siècle de notre ère, les Chinois étendirent leurs conquêtes jusqu'à la péninsule malaise et imposèrent au Cambodge un tribut; actuellement encore ils constituent à Pnom-Penh et à Bangkok la moitié de la population. Au XI^e^ siècle, les Annamites s'installent à leur tour sur le Mékong, tandis qu'au XVII^e^ siècle les Malais s'y infiltrent de tous côtés après avoir été peut-être, sous le nom de Tiams, les premiers conquérants antérieurs aux Khmers. Sous ces poussées convergentes, un seul point reste libre, c'est le Nord, vers lequel vraisemblablement les peuplades autochtones ont été refoulées. C'est là qu'il faudrait remonter aux origines dans les régions du Haut-Laos, comme c'est encore dans le Haut-Tonkin qu'on recherche les populations primitives du delta du Fleuve-Rouge. Ainsi sont signalés les Khàs dans le Haut-Laos, évalués à 15.000; les Thôs, Màns et Méos au Tonkin, évalués à 180.000. Une carte d'ensemble ethnographique pour les diverses régions de l'Indo-Chine, avec figures et teintes représentatives des races par provinces, permettrait de se rendre nettement compte de ces pénétrations successives, en même temps que de la répartition de la population. C'est un essai de ce genre que je prépare en ce moment, me proposant de suivre la même méthode pour Madagascar.

Dans notre île, les immigrations sont d'origines multiples; toutefois, pour en déterminer les principales, il semble que le moyen le plus sûr est de tenir compte des courants marins, indiqués déjà par M. Grandidier. C'est la méthode adoptée par le savant docteur Baelz dans son étude sur le peuplement du Japon, et c'est à ce titre que la communication faite par lui au congrès des orientalistes nous a semblé intéresser

directement Madagascar. Voici le passage visé tel qu'il est résumé dans la publication faite par les soins de l'école française d'Extrême-Orient sous le titre : *Premier congrès international des études d'Extrême-Orient. Hanoï 1902* : « Sur l'habitat primitif de la race jaune, M. Baelz n'a rien à dire. Il est clair qu'il s'est produit beaucoup de migrations, tant maritimes que terrestres. Il semble que pour les migrations maritimes on n'ait pas assez tenu compte des courants. M. Baelz croit que le type aristocratique élancé du Japon y est arrivé par le courant polaire froid, qui passe à Vladivostok et le long de la côte Nord-Est de la Corée pour atteindre ensuite la côte occidentale du Japon à Idzumo, où encore aujourd'hui des navires coréens sont souvent jetés; tandis que les Japonais du type trapu, de beaucoup les plus nombreux, seraient venus du Sud par le kuroshiwo. » (1) Cette opinion était naturellement appuyée par une documentation très serrée dans laquelle figurait une collection de photographies anthropométriques remarquable.

C'est bien aux courants que sont dues également les immigrations qui ont métissé la race primitive de Madagascar. De ces courants nous ne connaissons actuellement que les moussons : celle du Nord-Est nous met en rapports directs avec l'Inde et le golfe Persique d'une part, de l'autre avec Singapour et l'Insulinde. Ne sont-ce pas les races de ces deux secteurs : l'aryenne et la malaise, dont nous retrouvons les éléments dans la population actuelle ?

Mais ceci n'était qu'une partie de la thèse générale soutenue par M. Baelz, à savoir que tous les représentants des grandes races de l'Asie orientale, depuis la Chine jusqu'à l'Insulinde, appartiendraient (c'était l'opinion de Cuvier) à une même race, la race jaune, et qu'il n'y aurait pas lieu de distinguer celle-ci en race mongole et race malaise. A l'appui de cette thèse le docteur Baelz cite les traits distinctifs de la race jaune : nous croyons utile de les résumer, ayant à tenir compte dans notre ethnographie d'éléments provenant de cette race indiscutablement :

1° *Peau.* — Jaune de nuances diverses, parfois brun sale ou gris brun. Peu poilue et remarquablement lisse. Dans la région sacrale et souvent sur tout le tronc, taches bleues spéciales chez les nouveau-nés, disparaissant ensuite : elles indiquent un métissage.

2° *Système pileux.* — Cheveux noirs ou brun foncé, généralement lisses, rarement ondulés, jamais frisés. Barbe peu fournie, pousse tard : restreinte aux parties latérales de la lèvre supérieure, au milieu de la lèvre inférieure, au menton et au-dessous des oreilles; poils épais et droits. Très peu développé sur le corps.

3° *Taille.* — Généralement plus petite que la race blanche, surtout dans les tribus méridionales. Charpente puissante ramassée.

4° *Tête et visage.* — Tête longue atteignant parfois 1/7 ou 1/6 de la longueur totale du corps, brachycéphale ou sous-brachycéphale et hypercéphale. Visage large en forme de losange, à maxillaires proéminents. Arête du nez peu saillante, ce qui rend le profil presque vertical. Arcades sourcilières peu développées, front bombé, nez plat; narines

(1) Le kuroshiwo est le *courant noir* dont les eaux, qui viennent de traverser les détroits de la Malaisie et des Philippines, entretiennent une température relativement douce sur la côte Est du Japon. La largeur du courant noir est d'environ 75 kilomètres; sa profondeur de plus de 900 mètres; sa vitesse, très inégale, varie selon la direction du vent. (*Dictionnaire japonais-français* de E. Papinot, missionnaire apostolique. Hong-Kong.)

rondes placées obliquement. Bouche grande, lèvres épaisses. Menton fuyant. Prognathisme assez fréquent dans le Sud, soit maxillaire, soit alvéolaire, soit dentaire. Les yeux sont à fleur de tête, la paupière supérieure semble la continuation du front; la distance des sourcils à la commissure des paupières très grande. A l'angle inférieur se trouve un pli recouvrant la caroncule et remontant le plus souvent sur la paupière supérieure. Cils clairsemés, courts et convergents. L'angle extérieur des yeux est plus haut que l'angle intérieur, ce qui donne à l'axe transversal une position non horizontale, mais biaise. Cette remarque s'applique surtout aux tribus septentrionales. Le cou est puissant et court.

5° *Corps.* — Les bras sont généralement bien formés, les mains petites et fines. Les jambes sont courtes, moins longues souvent que la moitié du corps, l'orteil est prenant.

Tels sont les caractères principaux patiemment relevés en observations méthodiques qui constituaient l'intérêt de la communication faite par M. le docteur Baelz. Son séjour au Japon depuis plus de vingt ans donne à toutes ces théories l'autorité d'une expérience approfondie.

Certes, j'aurais plaisir à examiner avec vous bien d'autres communications faites à Hanoï, mais celles-ci n'ayant trait que de fort loin, en l'état de nos connaissances, à Madagascar, aux questions qui nous intéressent, pour l'instant du moins nous les laisserons de côté.

Le directeur de l'école française d'Extrême-Orient, à l'amabilité duquel je tiens à rendre hommage en votre nom, désirerait vivement voir publier par nos soins un vocabulaire indiquant l'origine des mots malgaches. C'est en parcourant le premier essai de vocabulaire général publié par moi en 1901, qu'il a exprimé cette idée, ajoutant que sa réalisation serait éminemment intéressante pour tous les philologues et que le concours de l'école française nous était acquis : la récente communication du P. Thomas semble nous annoncer que nous pourrions bien, sur plusieurs points, en effet, avoir besoin de la science des savants versés dans la langue sanscrite et vous savez que M. Finot compte parmi les premiers. Il m'avait signalé également un dictionnaire publié par le P. Dourisboure, des missions étrangères, sur la langue des Bahnars, langue différente de l'annamite et de la chinoise, n'ayant pas de tons et présentant dans ses formes grammaticales quelques ressemblances avec notre malgache, en particulier dans les formes verbales et l'emploi des préfixes. Bien que n'ayant jusqu'à ce jour trouvé aucune similitude vraiment typique, je tiens ce dictionnaire à la disposition de ceux qui voudraient l'étudier d'une façon plus complète.

Mais il y avait à l'exposition de Hanoï une section qui présentait pour nous un intérêt direct : c'était celle des Philippines. Son organisateur, M. Lelorrain, vice-consul de France à Manille, avait eu l'excellente idée d'amener en Indo-Chine des indigènes philippins et même quelques spécimens de cette race primitive des Négritos qui tend à disparaître. Ce nom générique a été si souvent prononcé au sujet des peuplades de Madagascar que nous avons tenu à nous rendre compte des caractères communs à ces individus et aux types divers rencontrés dans notre île. Deux photographies faites par M. Antonio, de Bangkok, vous permettront de faire la même investigation : vous remarquerez dans l'une d'elles les cases construites par ces indigènes en bambous et feuilles : les procédés sont identiques à ceux des Malgaches des régions côtières.

Les Négritos forment une race absolument distincte des Tagals

qui, eux, constituent le fond de la population philippine. De petite taille, ils ont les cheveux crépus, le nez épaté, les lèvres fortes et un prognathisme prononcé : l'œil est petit, la paupière supérieure tombante. Leurs bras sont très longs, les jambes courtes. Très agiles, ils vivent dans les bois du produit de leur chasse ; leur arme préférée est l'arc avec les flèches de roseau, toujours empoisonnées. Quant aux Tagals d'origine nettement malaise, les types de race pure sont rares aujourd'hui, le métissage avec les Espagnols étant fort ancien. C'est une population intelligente, mais turbulente, et qui rappelle par plusieurs côtés nos Hova. Mais la ressemblance ne s'arrête pas aux caractères extérieurs, nombreux principalement chez les femmes. La langue offre des analogies complètes avec celle de Madagascar. En vous reportant au procès-verbal de la séance du 3 avril 1902, vous verrez que ces analogies avaient déjà été signalées à notre compagnie par le P. Thomas, dans une lettre que nous a communiquée le P. Cadet ; quelques-unes sont frappantes et j'ai pu rapidement m'en convaincre. C'est en étudiant la langue négrito, où j'espérais trouver ces similitudes, que j'ai eu l'occasion de constater que plusieurs de ces mots sont les mêmes en tagal et en négrito. Sont-ce les Tagals qui les ont empruntés à la race autochtone, ou les Négritos qui les ont pris à leurs conquérants ? Je laisse à d'autres, plus compétents et plus expérimentés, le soin de trancher ce délicat problème philologique. Les missionnaires catholiques, établis depuis de longues années à Manille, seraient certainement à même de nous renseigner ; ils ont publié, nous le savons, un remarquable ouvrage sur les Philippines édité par le gouvernement américain, dans lequel la question philologique et ethnographique est longuement traitée.

Le tableau ci-dessous vous permettra seulement de vous rendre compte des analogies et des différences ; j'y ai adopté pour la transcription notre orthographe malgache :

Français	*Tagal*	*Négrito*	*Malgache*	
Pied	Paha	Paha	Paka (?)	dans mipaka
Genou	Bohahao	Bohahao	Lohalika	
Cuisse	Hita	Paohompaha	Fe	
Fesse	Pohita	Bohé	Vody	
Ventre	Bitoka	Bitoka	Kibo	
Main	Aima	Aima	Tanana ou tana	(prov.)
Doigt	Dalidé	Dalidé	Ratsan-tanana	
Ongle	Sôhao	Sôhao	Hoho	
Tête	Lopa	Lopa	Loha	
Bouche	Baoboy	Baoboy	Vava	
Dent	Ipin	Nipon	Nify	
Oreille	Pignâol	Fignâol	Sofiny ou sofy	(prov.)
Œil	Mata	Mata	Maso	
Cheveux	Labao	Labao	Volo	
Buffle	Karabano	Damolaka	Jamoka	n. pr. des bœufs
Chien	Hasao	Hasao	Amboa	n. pr. des chiens
Chat	Posa	Posa	Fosa	nom d'un fauve
Sanglier	Babohy	Babohy	Lambo	
Oiseau	Hibona	Hibona	Vorona	
Poisson	Ista	Isda	Fia	sakalava
Riz	Bigara	Baogasa	Vary	
Maison	Amaka	Amaka	Lamaka (natte)	
Arbre	Ponoñankayo	Ponkayo	Hazo, Von(in) Kazo	
Eau	Lanoma	Lanoma	Rano	
Ciel	Langita	Langita	Lanitra ou langitra	
Soleil	Aholo	Aholo	Olo gens (?)	
Lune	Bohana	Bohana	Volana	
Salaka (pièce de vêtement)	Lamita	Lamita	Fitafiana ou fitafia	
Flèche (d'arc)	Nlahao	Niahao	Faly	
Naissance	Bagompamanaka	Sangol	Ahaterahana	

Français	*Tagal*	*Négrito*	*Malgache*	
Homme	Hoy	Lalaky	Lehilahy, li laby	Ce dernier mot betsimisaraka
Femme	Babay	Babay	Vehivavy, vivavy, vavy	
Enfant	Anaka	Anaka	Zanaka	
Ancêtre	Hapao	Hapao	Razana, raza	(prov.)
Vieux	Magolana	Magolana	Antitra	
Jeune	Binata	Banontahao	Tanoro	
Mort	Patay	Mate	Maty, maté	(prov.)
Ami	Kaibigana	Kaibigana	Namana	
Ennemi	Kagalita	Babontaka	Babo (captifs)	
Un	Isa	Isa	Isa	
Deux	Daloa	Daloa	Roa	
Trois	Tatlao	Tatlao	Telo, tratro	(prov.)
Quatre	Apat	Apat	Efatra	
Cinq	Lima	Lima	Dimy, limé	sakalava
Six	Anim	Anim	Enina	
Sept	Pitao	Pitao	Fito	
Huit	Hoalao	Hoalao	Valo	
Neuf	Siam	Siam	Sivy	
Dix	Sampao	Sampao	Folo	En sakalava : Folo iraikamby
Onze	Labin isa	Labin isa	Iraika amby ny folo (hova)	Foloroamby
Douze	Labin daloa	Labin daloa	Roambinifola	
Vingt	Dalampao	Daloampao	Roapolo	
Trente	Tatlampao	Tatlaompao	Telopolo	
Quarante	Apatnapao	Apat rapao	Efapolo	

Il y aurait évidemment intérêt pour nous à posséder tout ce qui a été publié sur ces idiômes des Philippines et nous nous efforcerons de documenter notre bibliothèque sur ce point.

Je ne m'étendrai pas sur mon séjour à Hanoï et les voyages que j'ai effectués dans les diverses régions du Tonkin. Après avoir pris contact par le premier avec les Annamites, j'ai pu me familiariser un peu avec leurs coutumes et leurs mœurs par les seconds. Mais rien, si ce n'est dans les superstitions, et celles-ci sont communes à toutes les races, ne m'a paru présenter dans leurs habitudes des ressemblances avec celles des Malgaches. Leur religion, couverte extérieurement du vernis chinois, puisqu'ils ont emprunté à ce pays ses divinités et ses rites, a conservé presque intacts les préjugés superstitieux et primitifs de la race. Parmi ceux qui ont cours à Madagascar, est en première ligne le culte des génies résidant ou sur le sommet d'une montagne ou dans le creux d'un vallon boisé qui donne naissance à une rivière, ou même dans un arbre remarquable par sa forme et sa taille. Ce génie est presque toujours malfaisant comme le « Vazimba » de notre île. Industrieux et artistes, les Annamites lui élèvent des pagodons où les voyageurs viennent accrocher des offrandes et banderoles de toutes sortes : nos Malgaches se contentent de suspendre à l'arbre un chiffon d'étoffe, ou de jeter un caillou sur le tas amoncelé par une piété séculaire : dans la région du Haut-Tonkin j'ai vu souvent des pierres entassées dans le même esprit, à la suite d'un passage difficile dans le sentier.

Quant au culte des ancêtres, s'il se manifeste à Madagascar sous une forme différente, il n'en est pas moins commun à la race jaune et à la tribu Merina. Les sommes dépensées autrefois par les Hova dans l'établissement de leurs tombeaux, les précautions prises pour assurer aux morts dans leur survie le nécessaire et même le confortable, dénotent, chez ceux-ci comme chez les peuples d'Extrême-Orient, la crainte d'un retour offensif des défunts. Il n'est pas jusqu'à la préoccupation de l'orientation qui ne se retrouve chez les uns et les autres. L'imagination tourmentée et féconde en rêves étranges des Annamites fait

intervenir dans cette question le dragon caché sous terre : chez les Malgaches, la direction Nord-Est, vague souvenir peut-être du point d'origine primitive, est la seule où les morts peuvent dormir en paix. Là-bas comme ici, les géomanciens sont consultés pour la détermination du lieu de la sépulture, car là-bas comme ici, les sorciers-devins sont en honneur.

N'y a-t il pas quelque secrète parenté entre ces tableaux magiques du *Ha-Do* (chinois Ho T'ou) et du *La-Cthù* (chinois Lo-chou) et le dispositif du sikidy : ils servent tous aux devins pour consulter les sorts et rendre des oracles. Ces détails sont intéressants à lire dansl'ouvrage de M. Dumoutier sur *Les symboles, les emblèmes et les accessoires du culte chez les Annamites.*

Dans les mœurs, l'habitude de mâcher ce mélange de tabac et de potasse presque générale chez les Antimerina, serait-elle un souvenir aussi du bétel et de la chaux, coutume générale du reste dans le Sud-Asie. Peut-être avons-nous sur les hauts plateaux, qui furent un creuset de fusion pour les différentes races jetées sur les côtes et attirées vers l'intérieur par le climat, des épaves de ces navigateurs japonais ou chinois qui venaient jadis à Kambalou chercher des esclaves. (Grandidier. *Origine des Malgaches*, page 159.)

Les vieilles bibliothèques de l'Empire du Milieu qui ont, hélas, tant souffert des invasions, aussi bien des peuples limitrophes que des étrangers, pourraient nous dire si Madagascar était connu et fréquenté par les anciens Chinois.

C'est au cœur de l'Annam, dans cette vieille capitale de Hué, que le culte des ancêtres s'est manifesté avec le plus grand luxe dans les tombeaux des empereurs. L'étude de leur architecture et surtout de la décoration qui l'accompagne m'y a retenu quelques jours et j'espère pouvoir coordonner ces documents avec ceux de la Chine et du Tonkin, pour les opposer à ceux que j'ai pu recueillir ensuite dans le Cambodge, l'Inde et Ceylan. Dans ces manifestations si différentes de l'esprit religieux, il y a cependant des points communs qu'une juxtaposition méthodique peut faire ressortir. Avant de quitter l'Indo-Chine, j'ai tenu en votre nom à mettre notre Académie en relations avec la Société des études indo-chinoises de Saïgon, qui publie chaque année, par semestre, un fort intéressant bulletin, consacré aux études spéciales et inédites sur l'Indo-Chine. En vous disant que ce bulletin en est à son 45e numéro, l'ancienneté de notre doyenne d'âge, qui a pris en 1883 la succession du Comité agricole et industriel de Cochinchine, sera suffisamment précisée pour que vous sentiez de quelle importance est pour nous la certitude d'avoir, parmi ses membres, des amis et peut-être des collaborateurs.

Le plus aimable accueil a d'ailleurs été fait à votre représentant, qui tient à vous en reporter tout le bénéfice. C'est au retour du Cambodge que je me suis mis en rapport avec ces messieurs : j'en rappportais l'écrasante impression de ces ruines khmers si souvent et si savamment décrites et qui, cependant, avec leurs masses heureusement monumentales et leurs finesses singulièrement élégantes, multiplient chez les visiteurs des sensations imprévues. C'est devant de pareils spectacles qu'on regrette la pauvreté archéologique de Madagascar, où les immigrations se sont produites par infiltrations lentes sans jamais avoir une densité suffisante pour provoquer l'éclosion d'une œuvre architecturale.

Sur ces colonnades, ces palais et ces temples, la main des peuplades rivales s'est abattue : partout les statues mutilées, les bas-reliefs

entamés en gardent la trace. Et, plus impitoyable encore, la forêt, ensevelissant les ruines sous sa végétation envahissante, a fait éclater les murailles, disjoindre les balustrades, écarter les voûtes. Nombreux sont les débris qui gisent à terre; parmi eux se retrouve souvent le taureau Nandi ou Nandia. En voyant quelques-unes de ses représentations, j'ai été frappé de leur analogie avec le fragment connu sous le nom « *d'éléphant de pierre* » actuellement encore au Sakaleona. (Voir A. Grandidier. *Origine des Malgaches*, page 127.) Il est à noter en effet que les indigènes l'appellent *Vatolambo* ou *Vato milahatra omby* (pierre à laquelle on a donné la forme d'un bœuf): la trompe est cassée (?) les défenses aussi (?) et M. Grandidier lui-même est perplexe : « On est en droit de se demander, écrit-il, si c'est bien un éléphant que *l'artiste arabe* a voulu représenter.... ». Enfin, les deux cavités sur le dos et la troisième sur la tête existent dans quelques-unes des sculptures que j'ai vues, particulièrement à Préas-Khan, à Loley et à Préas-Kou. Il y aurait lieu de s'assurer si le *Vatolambo* porte au cou un collier, car alors le doute serait levé et nous nous trouverions bien en présence d'une représentation du taureau Nandia. Le temple de Tanjore, au Sud de Madras, en conserve une monumentale en porphyre, et les vieilles cités ruinées du centre de Ceylan abondent en spécimens de ce genre, manifestations du culte de Civa et vieux souvenir du dieu védique Roudra.

Le fragment conservé au musée Guimet sous le N° 3522, qui représente Civa et Parvati montés sur le taureau Nandi, donnerait l'explication des trois cavités que présente le *Vatolambo*. Parvati est en effet assise sur la croupe, Civa près du cou ; quant à la troisième cavité, de forme trapézoïdale, ménagée entre les deux oreilles, elle indiquerait la place des cornes ornées telles qu'elles figurent dans le fragment du musée Guimet. Ce qui semblerait donner un nouvel appui à cette hypothèse, c'est la présence des organes génitaux de l'animal qui, bien que cassés, indiquent une préoccupation chez l'artiste de les accuser dans un but évidemment symbolique se rattachant au principe créateur de Civa. Il est à remarquer que les anciens auteurs qui ont recueilli les légendes des *Zafin-dRamini* indiquent dans le voyage de ces émigrants après le départ de la Mecque (?) une première étape sur la côte d'une terre orientale *(Luiz Mariano, Flacourt.)* Luiz Mariano dit que cette terre était l'Inde, Flacourt lui donne le nom de Mangadsini ou Mangaroro dans un passage et celui de Manguelor dans un autre. Il y a lieu de nous rappeler également que les bijoux trouvés près de Sambava, sur la côte Nord-Est, sortes de fibules en filigranes mélangés aux pièces Fatimites, étaient nettement indiens.

De la similitude des pierres composant l'éléphant et les vases du Sakaleona, avec celles trouvées par M. G. Grandidier à Mahanara, et d'autres faits, M. Alfred Grandidier a conclu justement que les Zafin-dRamini, après avoir occupé le Nord de l'île, étaient descendus vers le Sud. A l'appui de cette opinion, l'hypothèse que nous formulons aujourd'hui vient s'ajouter : elle indiquerait que cette première étape des Zafin-dRamini s'est bien faite sur la côte de l'Inde du Sud, à Mangalore (Mangaroro) au Nord de notre colonie de Mahé.

Or, c'est dans toute cette région du Sud Indien que le culte de Civa est le plus répandu, et Flacourt nous racontant que Ramini fut grand prince dans cette terre de Mangalore et que son fils Rahadzi en devint même le roi, il est fort probable que les Razafin-dRamini durent emporter avec eux les objets du culte et les représentations des

divinités alors en honneur. Le IXe siècle marque effectivement dans le Sud de l'Inde la construction de grands temples et la multiplication des sculptures.

Cette digression nous amène, insensiblement du reste, à Pondichéry, où les instructions de M. le Gouverneur Général me prescrivaient de rechercher les documents se rattachant à l'histoire de la Compagnie des Indes orientales, à laquelle nous devons Madagascar. Les archives de notre vieille colonie ont beaucoup souffert de l'abandon dans lequel elles sont pendant longtemps restées. Les vers et les rats se sont nourris de la plupart des vieux manuscrits et les pièces intéressantes ont disparu, soustraites ou volées. Il ne reste actuellement dans le fond des archives que de mauvaises copies de certaines pièces, dont les plus anciennes remontent à 1730 et qui constituent les épaves de la correspondance des divers agents de la compagnie entre eux, avec l'agent général et avec la métropole; encore ces copies n'ont-elles trait qu'à des opérations commerciales; je n'ai pu trouver trace de la correspondance politique. Certes, il y aurait à glaner encore, même dans ces débris, mais au point de vue général de l'organisation de la compagnie, la correspondance sur les comptoirs de Bassorah, de Canton, du Siam et de l'Inde était abondante. En ce qui concerne Madagascar, rien ou presque rien, à peine le nom en est-il prononcé dans quelques lettres. Cette constatation me fut facile à prévoir, dès que j'eus reconnu la date du plus ancien manuscrit. En effet, depuis le massacre de Fort-Dauphin, en 1672, jusqu'à 1750, la Compagnie des Indes s'occupa peu de Madagascar. Surate et les comptoirs voisins absorbaient ses forces et les échecs successifs qui l'avaient atteinte dans la Grande Ile avaient singulièrement refroidi l'enthousiasme de ses directeurs. D'autre part, en dehors de la cession de l'île Sainte-Marie et de l'épopée de Benyoswki à Antongil, Madagascar, dans toute la seconde moitié du XVIIIe siècle, servit plutôt de relâche aux flottes entretenues par nous dans l'Inde, que de centre commercial. Quant aux manuscrits antérieurs, où nous pourrions trouver des documents intéressants pour notre histoire malgache, ils n'existent plus, à Pondichéry du moins : les premiers comptoirs, en effet, avaient été fondés en 1670, à Surate et à Mazulipatam. A Pondichéry, une simple factorerie avait été établie. Devenue prospère, la petite ville fut prise en 1693 par les Hollandais et rendue à la France par le traité de Ryswick, elle devint une véritable cité en 1706 et fut dès lors le centre administratif des affaires de la compagnie. Mais il est probable que tous les actes antérieurs à 1720 devaient se trouver à Surate, le centre primitif. Que sont-ils devenus dans la tourmente où sombra dans la seconde partie du XVIIIe siècle notre empire colonial des Indes?

Revenu de Pondichéry par la ligne de terre en visitant les grands temples de Tanjore, Sriringham, Trichinopoly, Madura, j'eus l'occasion de faire un rapprochement intéressant entre les petites cases des Malabars et un système de construction que j'ai relevé autour de Tananarive : dans le Sud d'Antsahadinta, en effet, en suivant la vallée de l'Andromba, au pied du pic connu sous le nom de « tombeau des Andriamboromanga », existent les ruines d'un village dont toutes les cases, soigneusement bâties avec fondations, sont faites en maçonnerie de petites pierres plates agglomérées avec du mortier de terre. Le système est employé également dans les anciens tombeaux. Je l'avais signalé en 1894 (*Revue de l'anthropologie*). J'en ai relevé des traces aussi dans l'ancien rova d'Amparibe, actuellement démoli. Mais le vil-

lage d'Andriamboromanga est un spécimen complet, toutes les cases sans exception étant établies de la sorte : c'est le seul exemple connu, le procédé sort absolument des habitudes des Merina. J'avais pris, en 1898, un cliché d'une de ces cases dont je dépose aujourd'hui une épreuve aux archives de l'Académie.

La conclusion d'une influence étrangère, s'étant exercée plus particulièrement dans cette région, m'avait paru s'imposer : malheureusement, les recherches faites sur cette famille des Andriamboromanga n'ont donné jusqu'à ce jour aucun résultat. Or, la similitude des cases dans la région Sud de l'Inde avec celles-ci prouve irréfutablement que le procédé est indien. L'existence de ce village, d'autre part, étant antérieure à Andrianampoinimerina, c'est une preuve de plus de l'existance de Malabars en Imerina vers la fin du XVIII^e^ siècle.

En quittant Tuticorin, je revins à Ceylan ; ce vieux continent sacré offre à l'archéologue des éléments d'études multiples dont je me suis efforcé de tirer profit. Il est rare, d'ailleurs, de pouvoir, dans un seul et même voyage, voir, comparer et scruter ces trois groupes merveilleux d'architecture que sont les monuments khmers, les grands temples de l'Inde et les ruines bouddhiques de Ceylan. Ils constituent les expressions, en trois types monumentaux, d'une même idée théogonique et réalisent tous trois la grandeur et l'ampleur par l'emploi de procédés différents.

D'une part, les immenses péristyles d'Angkor-Wat aux multiples enceintes, aux colonnes proportionnées, que surmontent des étages calibrés suivant les lois d'une rigoureuse perspective, imposent l'admiration par les masses et leur combinaison raisonnée. D'autre part, les grands temples de l'Inde avec leurs *gopurams* massifs, écrasants, dans lesquels l'imagination débordante des artistes n'a pas laissé dix centimètres de pierre nue, les portiques aux colonnes monolithes à l'épaisseur desquels ont été arrachés des statues et des groupes d'animaux enchevêtrés dans un enlacement refouillé, laissent au visiteur une impression d'énergies humaines amoncelées sans méthode.

Enfin, les monuments de Ceylan comprenant les cloîtres avec leurs colonnades élégantes bien qu'un peu frustes, les *dagobas* avec leurs masses énormes de briques, dessinant de gigantesques coupoles, les palais et les sanctuaires aux multiples terrasses que relient des escaliers et des murs sobrement décorés, donnent l'impression calme d'une conviction profonde dans un peuple vigoureux.

Les monuments khmers et les grands temples de l'Inde sont connus aujourd'hui, et des lecteurs par les monographies qui en ont été faites, et des visiteurs qui, chaque année, s'y rendent plus nombreux. Les vieilles cités sinhalaises, elles, restent encore mytérieuses, non qu'il soit difficile de s'y rendre de Colombo, mais il est rare qu'on fasse séjour dans ce port, qui reste une escale. Beaucoup de voyageurs poussent jusqu'à Kandy, que quatre heures de chemin de fer séparent de Colombo ; bien peu se décident à la journée de diligence qu'il faut faire de Kandy à Anuradhapùra. Il n'y a pas sur les registres vingt noms de Français qui aient fait le trajet en cinq ans.

L'exhumation de ces débris, d'ailleurs entreprise par l'*Archéological Survey of Ceylon*, ne date guère que de 1885, les travaux ont été menés activement depuis et le compte rendu en a été publié dans sept rapports édités aux frais du gouvernment de l'île, sous la direction de l'érudit H. C. P. Bell, archéological commisioner. C'est à ces savants ouvrages qui je renverrai ceux d'entre vous qui désireraient étudier à fond cette intéressante question ; on peut se les procurer au

Government Record office de Colombo. Mais un opuscule publié par M. Burrow, fonctionnaire du Civil service, sous le titre *The Buried Cities of Ceylon*, à la librairie A. M. et J. Ferguson, est un excellent guide pour le simple visiteur et il contient un exposé historique précis auquel j'ai eu recours plusieurs fois.

L'excursion complète comprend les temples creusés dans le roc de Dambulla, le rocher de Sigiry, les ruines d'Anuradhapùra, le sanctuaire de Mihintale, les ruines de Minneri et de Polonaruwa. Le trajet comporte une heure de chemin de fer de Kandy à Matalé, quatre heures et demie de diligence de Matalé à Dambulla, deux heures de diligence de ce point à Sigiry, situé à l'Est, ou huit heures de diligence de Dambulla à Anuradhapùra. Les départs sont quotidiens ; quant à l'excursion de Polonaruwa, elle se fait par Sigiry et est encore difficile vu l'absence de route carrossable ; elle demande un jour par charrette à bœufs. D'excellentes « maisons de repos » permettent de trouver partout le gîte et le couvert mis, à la seule condition de prévenir télégraphiquement à l'avance. Je ne puis m'étendre ici sur la description et l'étude de ces divers monuments que je réserve pour une publication spéciale, mais la simultanéité de trois voyages au Cambodge, dans l'Inde et à Ceylan m'a permis, comme je le signalais plus haut, de faire une juxtaposition de documents qui peut avoir quelque intérêt archéologique.

Un seul exemple vous le prouvera : Il existe près de Polonaruwa un monument en briques, à étages retraités, connu sous le nom de Sat-Mahal-prasada, ou plus communément sous celui de palais des sept étages. En comparant la photographie que j'en ai rapportée avec celle du Prasat Andet situé dans le Cambodge, sur la route de Kampong Chneng à Kompong Thom, il est facile de se convaincre que la similitude, indiquée déjà par les deux noms Prasat d'une part et Prasada de l'autre, existe complète et absolue dans le système architectonique de chacun d'eux. Or, le Prasat Andet du Cambodge est du même genre que ceux de Loley, qui avaient été élevés par Jaçovarman, fils d'Indravarman, ce qui placerait l'époque de la construction de ce monument vers le x^e^ siècle, en admettant qu'Indravarman ait été réellement le constructeur du Bayon d'Angkor Thom et en se rapportant à la date indiquée (IX^e^ siècle) pour ce dernier monument par M. L. Finot. (*Bulletin de l'école française d'Extrême-Orient*, tome III, N° 1, page 87).

Or, si nous nous reportons pour la chronologie des événements de Ceylan au *Mahawanso*, sorte de généalogie des nobles qui répond comme plan à notre *Tantaran' ny Andriana* et qui fut commencée en l'an 460 après J.-C. par un prêtre bouddhiste du nom de Mahanamo, sous le règne de Datu-Sena, nous y trouvons des renseignements précis. Cette intéressante chronique, qui comprenait les événements historiques de 543 avant J.-C. à 301 après J.-C., fut continuée jusqu'au début de l'occupation anglaise par divers religieux. Écrite en vers pâli, elle resta lettre close jusqu'en 1826, date à laquelle M. Georges Turnour, fonctionnaire civil de Ceylan, put se procurer un commentaire composé par les auteurs eux-mêmes pour expliquer certains passages obscurs de leurs poésies. Avec ce secours, il put bientôt publier une transcription de la plus importante partie de ces annales uniques. Une traduction anglaise en fut faite par Wijesinghe Mudaligar et par ordre de sir Arthur Gordon, gouverneur de Ceylan (*Buried Cities of Ceylon*). C'est grâce à cette traduction que nous constatons que la vieille capitale d'Anuradhapùra fut évacuée en l'an 769 après J.-C. par le roi Aggrabodhé IV, au profit de Polonaruwa ; que cette dernière ville fut prise par les Malabars en 1023, reprise vers 1071 par la vieille

dynastie royale puis annexée à nouveau et rasée de fond en comble par les envahisseurs du Sud de l'Inde vers la fin du XIe siècle.

Lorsqu'en 1153 le roi Parakrama Bahu, de la souche royale, monta sur le trône, son premier soin fut de relever la ville et l'enrichir de nombreux monuments. Ce Parakrama Bahu, le Charlemagne sinhalais, aimant la paix, l'instruction et les arts, a laissé dans l'île sacrée un souvenir impérissable : sa statue existe en plusieurs points, ses monnaies disséminées partout comptent de nombreux spécimens au musée de Colombo. C'est à lui que sont dus les palais, les temples et les cloîtres de Polanaruwa, ainsi que la restauration de plusieurs monuments d'Anuradhapùra. « Il envoya au Siam quatre prêtres d'un haut rang, dit la chro-« nique, et convoqua un concile religieux pour débattre certains points « de controverse : il restaura les édifices du culte à Anuradhapùra, « construisit beaucoup de wiharas, salles de prêche, temples sous ro-« chers, etc.

« Il tourna ses armes contre le roi de Cambodia et d'Arramana, « région située entre le Siam et le royame d'Arracan. Ce roi avait pillé « ses marchands et insulté son ambassadeur. Il y envoya 500 vaisseaux « et une force imposante sous les ordres du général Demala Adhikari. « Dans une bataille rangée, ce général défit et saisit le roi de Cambo-« dia, prit sa capitale et rendit le pays tributaire de son royal maître. « Parakrama Bahu mourut en 1186 après J.-C. »

Il y eut donc au XIIe siècle des relations commerciales et politiques entre Ceylan et toute la région limitée par le Meïnam et le Mékong. Le Sat Mahal Prasada le prouve architecturalement, le Mahawanso le confirme historiquement. Quelles furent ces relations ? Jusqu'à quand durèrent-elles ? Nous laissons à d'autres plus compétents et mieux documentés le soin d'éclaircir le problème dont nous nous contentons aujourd'hui de jalonner la piste. Notre curiosité d'architecte avait été attirée par la similitude des lignes et de la décoration dans deux monuments édifiés à une distance de plus de 4.000 kilomètres. Le passage du Mahawanso nous a semblé indiquer une source que notre ignorance ne nous permet pas de contrôler. C'est à nos savants collègues de l'Indo-Chine qu'il appartient de dire si elle est vraie et si dans leurs monuments religieux, prasadas et dagobas, les monarques sinhalais ont oui ou non reçu leur inspiration de captifs, peut-être ramenés de guerres lointaines ou simplement de réminiscences de ce royaume du Cambodge qui, vers le Xe siècle, devait être dans toute sa splendeur.

Je me suis attaché au prasada de Sat Mahal, qui offre un exemple caractéristique, une similitude indubitable, mais divers motifs de décorations puisés ailleurs nous présentent des analogies aussi caractéristiques : la juxtaposition des motifs avec ceux d'Angkor-Wat, par exemple, est frappante : les photographies respectives sont semblables au point qu'on pourrait confondre leur origine.

C'est sur une similitude également que j'appelle votre attention en vous apportant la photographie ci-contre ; elle représente un groupe de Veddas. Les trois spécimens que j'ai pu voir de cette race primitive pendant mon séjour à Ceylan m'ont donné la même impression que celle de la photographie : c'est-à-dire une ressemblance frappante avec des types communs de Malgaches, en particulier dans les tribus du Sud. Je me garderai bien d'avancer aucune théorie que l'insuffisance de documents et le manque d'observations ne me permettraient pas à l'heure actuelle de contrôler. Je vous demande un long crédit pour que, d'une part, les renseignements demandés me soient parvenus et que, d'autre

part, l'opinion d'un maître que je consulte toujours en pareil cas comme le plus savant de nos collègues, j'ai nommé M. Grandidier, me soit connue.

Voici le résumé de ce que nous savons pour l'instant des Veddas : lorsqu'en 543 avant J.-C., Wijeyo et ses suivants sinhalais (1) atterrirent à Puttalam, sur la côte de Ceylan, à 1 degré au Nord du port actuel de Colombo, il se trouva brutalement en contact avec des aborigènes (?) que la chronique appelle des démons. C'est sur eux que le pays fut conquis. Après un règne de 39 ans, son neveu Panduwasa, marié à une femme « du Continent Indien » lui succéda. Cette femme avait amené avec elle ses six frères qui fondèrent des colonies portant respectivement leurs noms : Wijitapura et Anuradhapùra entre autres, dont les ruines subsistent encore. Cette dernière ville fut choisie comme capitale par le fondateur, puis considérablement élargie et augmentée sous son successeur Pandu Khabayo, qui monta sur le trône en 437 avant J.-C. Les Veddas ne pouvaient résider dans la ville, un quartier leur était assigné en dehors. Quant à l'origine des Veddas et de celle des Sinhalais, elle demeure encore fort obscure. Une tradition rapportée par les premiers historiens portugais et par Pridham (Vol. I, chap. III, page 24), rattache le point de départ des unes et des autres aux Siamois ou aux Malais (?) mais comme toute preuve manque encore pour appuyer cette supposition, l'opinion courante est que l'une et l'autre race sont venues dans l'île, à des époques différentes, du continent voisin. Tout ce qu'il est possible de constater, c'est que les Veddas appartiennent à une race primitive restée sauvage, qu'ils n'ont laissé aucun monument ni souvenir, qu'ils furent asservis par leurs conquérants les Sinhalais et condamnés à de pénibles travaux. La plus grande partie de la tribu fut vraisemblablement absorbée par la race dominante, mais ses débris luttent encore pour leur indépendance. Rebelles à toute civilisation, ils ont préféré la vie errante dans la forêt à un établissement fixe ; ils y vivent de leur chasse. Leurs armes et les ustensiles usuels sont des plus grossiers, ils forgent le fer et font des poteries.

Il existe au musée de Colombo une reproduction de deux individus du type mâle et femelle, ainsi qu'une collection des objets fabriqués par eux. Ceux-ci sont analogues comme forme et comme procédés de fabrication à ceux de la plupart des peuplades malgaches. En nous reportant d'autre part à l'*Annuaire* de Ceylan, nous y trouvons que le recensement de 1901 a donné pour les Veddas le dénombrement suivant :

Total 3.971, dont 2.028 hommes et 1.943 femmes.

Sur ce total 3.889, dont 1.951 hommes et 1.938 femmes, seraient incapables de lire ou d'écrire aucune langue.

76, dont 73 hommes et 3 femmes, seraient capables de lire ou d'écrire une langue.

Un seul individu de race masculine parlerait l'anglais.

6, dont 4 hommes et 2 femmes, resteraient indéterminés.

Quant aux religions pratiquées par eux elles comprendraient :

CHRÉTIENNE		BOUDDHISTE		HINDOUE		FÉTICHISME	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
43	33	228	235	707	732	1.050	943

(1) Il y a lieu de respecter l'orthographe de ce nom, improprement écrit la plupart du temps Cinghalais. Il semble avoir pour origine le mot Sinha-lion (Voir pour plus de renseignements *The Buried Cities of Ceylon*, pages 1, 2, 3.

L'*Asiatic Society of Ceylon and Ceylon branch of the Royal Asiatic Society*, fondée en 1845 et incorporée à la Société royale en 1846, nous offre la source la plus sûre d'investigations dans toutes ces questions qui, par suite de la proximité de Ceylan, placée elle aussi sur la voie directe des moussons de Nord-Est, peuvent se rattacher à celles de notre passé malgache. La société, qui a pour président d'honneur S. E. le Gouverneur, pour président M. le Secrétaire colonial et pour vice-présidents MM. F. M. Mackwood et John Ferguson, éditeur à Colombo, se mettra, j'en suis sûr, aimablement à notre disposition. Je vous demande donc d'envoyer à ces messieurs notre bulletin et d'entrer en relations avec eux.

Avant de quitter ces rivages hospitaliers, laissez-moi vous rappeler la similitude complète qui existe entre la pirogue à balancier faite en bois léger qui sert aux pêcheurs sinhalais et le lakam-piara en usage sur la côte Ouest. La ressemblance n'existe pas seulement dans la forme, mais dans les procédés d'ajustage employés tant pour la coque elle-même que pour le balancier et surtout pour le « *fiara* », faux-pont en clayonnage qui sert de siège dans la pirogue.

Le service de Colombo à Maurice est assuré par des paquebots de la *British India*. Le trajet permet de côtoyer cette succession de hauts fonds constitués par les Maldives, les Chagos et le banc de l'Albatros, dont la carte bathymétrique de l'océan Indien, publiée par M. Gautier dans son *Essai de géographie physique de Madagascar*, affirme si nettement la continuité. Sans faire un choix entre les différentes hypothèses sur les terres disparues de cet océan et en admettant même qu'il en ait toujours été ainsi, il est impossible de ne pas être frappé de la facilité qu'offre un pareil voyage avec la mousson de Nord-Est, de Ceylan aux Maldives, des Maldives aux Chagos, des Chagos à l'Albatros, A plus forte raison si, comme selon toute probabilité, ces émergences actuelles constituaient jadis un véritable archipel. Toujours est-il que pendant les dix jours de traversée qui séparent Ceylan de Maurice, à raison d'une moyenne de 200 milles par 24 heures, nous n'avons cessé de voir des oiseaux de mer de petite espèce.

Dès mon arrivée à Maurice, j'ai reçu de notre collègue M. Daruty de Grandpré le plus franc accueil : il a mis fort aimablement à ma disposition son expérience du pays et les sympathies que lui ont acquises sa cordialité et son érudition bien française. Permettez-moi de lui envoyer de Tananarive cet hommage en votre nom, en le priant de distribuer dans toute la colonie mauricienne, à chacun de ses membres, la part qui lui revient, ne voulant pas faire de personnalités, car elles seraient trop nombreuses.

Ce m'a été, croyez-le bien, une profonde et très émouvante impression que celle recueillie chaque jour dans mes promenades à travers cette île voisine, dont les traditions ont été si bien respectées par le gouvernement local, que l'illusion transporte le visiteur en un vieux coin de France. Je m'en voudrais de tenter même de décrire cette impression après qu'elle a été si justement notée par Pierre Loti dans ses belles pages sur *L'Inde aux grandes palmes*. Ce qu'il a dit de Pondichéry pourrait s'appliquer totalement à Maurice, avec cette différence que dans le vieux cadre de cette île vivent et se meuvent d'aimables descendants des familles de notre France, professant le même respect pour l'hospitalité que pour la langue, ces deux traditions du terroir. Car le culte des ancêtres existe également chez nous, Messieurs, il n'est peut-être pas inutile de le constater après l'avoir relevé chez tant d'autres, et il est bon de remarquer aussi que le gouverne-

ment anglais, loin de le détruire, l'a encouragé : je n'en veux pour preuve que la pyramide élevée sur le rocher de Mahébourg : elle porte d'un côté les noms des Français et de l'autre celui des Anglais morts dans ce combat naval où la victoire nous resta. Que de pélerinages semblables j'ai faits en la compagnie des guides entendus portant des noms francais et avec l'aide bienveillante des autorités locales, devançant souvent ma curiosité et mon désir de « ressouvenirs » si complexes et si multiples. Car ce ne sont pas seulement des « relents » de la terre française dont j'étais en quête, c'était surtout l'évocation de l'histoire malgache qui provoquait mes investigations.

Au jardin des Pamplemousses, où j'ai retrouvé parmi nos arbres de la forêt de vieux amis, comme aux archives de la ville, où j'ai repris contact avec nos grands noms des annales françaises à Madagascar, aux coins de brousse mousseuse où le rafia se balance, comme dans les vieilles demeures que lustrent des mobiliers du siècle élégant, partout c'est l'âme de Madagascar francisée qui vit et parle, formulant le compendium de l'histoire de la France dans l'océan Indien pendant près de trois siècles. Aussi, c'est avec une émotion véritable que j'ai feuilleté ces archives de la colonie. Elles aussi sont relativement récentes, mais au premier des manuscrits c'est un nom éclatant qui claironne sur cette poudre séculaire : Benyowski, avec l'organisation de son corps de volontaires en partance pour Antongil, occupe les quatre premiers volumes. Dans un mémoire précédent (manuscrit de Lassalle : *Notes, reconnaissances et explorations* de mai 1898,) j'ai tenté de remettre au point cette figure historique que des circonstances ont pu momentanément dénaturer. Qu'il ait été un aventurier au sens absolu du mot, c'est indubitable ; il a eu cela de commun avec beaucoup de nos grands capitaines, mais Benyowski a supporté le contrecoup des rivalités qui animaient à cette époque le gouvernement local, je ne dis pas la colonie, de l'île de France, contre toute tentative d'installation indépendante à Madagascar. Des instructions mal interprétées, une hostilité évidente contre un pouvoir naissant susceptible de porter ombrage à un autre plus ancien, de sdifficultés financières, furent cause que Benyowski attendit vainement de M. de Souillac les secours promis, en hommes, en vaisseaux et en argent. Les documents sont nombreux pour établir les difficultés terribles auxquelles il fut en proie, abandonné, luttant désespérément jusqu'au jour où accusé de trahison et poursuivi comme rebelle, « fort de sa conscience et se voyant de nouveau victime de calomnies atroces, suivant la propre phrase de Lassalle, il fit un refus laconique, aimant mieux mourir ». Et c'est une consolante plaidoirie que celle qui s'élève vengeresse de ces vieux papiers conservés au point précis d'où l'ordre fatal est parti de le poursuivre comme traitre.

Les comptes de gestion soigneusement tenus prouvent l'inanité de la visite faite par les commissaires royaux de Bellecombe et Chevreau, le 21 septembre 1776, à Antongil, confirmant le certificat donné par eux au baron ratifiant son administration, tandis qu'un rapport haineux était fait et appuyé par eux auprès du gouvernement de l'île de France. Toute la vérité sortira un jour de ces reliques conservées même alors par le respect du passé que les haines du présent n'ont pas pu annihiler.

Bien ignorées près de ces souvenirs célèbres, les notes d'un autre Français, victime lui aussi des événements, sommeillent dans les casiers de Maurice. Son nom ne figure même pas dans la table alphabétique de l'*Histoire de la géographie de Madagascar* de notre savant

collègue A. Grandidier : j'en ai conclu forcément qu'il était totalement inconnu. Il s'appelle Chapelier, est venu à Madagascar vers 1802 et y est resté plusieurs années sans doute. Un volume entier contenant sa correspondance et divers mémoires adressés au gouverneur de l'île de France sur les productions et les industries de Madagascar nous a semblé offrir le plus grand intérêt, à tel point que nous avons demandé à M. Daruty de vouloir bien nous en assurer la transcription pour notre Académie : le travail sera fait, vous pouvez en être sûrs, et bien fait. Je ne doute pas que le gouvernement de la colonie ne donne à M. Daruty toutes facilités pour en assurer l'exécution. Je n'entrerai donc pas dans le détail des observations recueillies par ce naturaliste dont tous les renseignements sont précis, étudiés et coordonnés. Il me suffira de vous citer trois passages de sa correspondance pour vous permettre d'apprécier l'homme et l'œuvre :

10 fructidor, an 12e de la République.

« ..... le 22 prairial dernier, je l'avais encore chargé d'une « bouteille pour vous, qui contenait quelques grosses araignées d'une « espèce particulière, conservées dans l'Arack, et dont les fils exten- « seurs de leurs rets pourraient être filés à l'instar de la soie. Je viens « d'en trouver une autre espèce beaucoup plus précieuse et dont je « m'empresse de vous envoyer les œufs qui, recouverts et enveloppés « d'un tissu soyeux et facile à dévider, doit faire chercher les moyens « de la multiplier, s'il était possible, comme le ver à soie. Cette « araignée est rouge, petite et se trouve sur quelques arbres, tant au « bord de la mer que dans les bois qui couvrent les montagnes. Ses « œufs, que je vous envoie dans un petit bambou, sont en bon état et « s'ils vous parviennent de même, ils pourront être placés, à leur « arrivée, dans un grand cornet de papier dont l'ouverture sera un « peu entr'ouverte, et qu'on pourra suspendre dans un endroit à l'abri « de la pluie, mais où les rayons du soleil pourront avoir accès. « Quant à la nourriture, l'araignée y pourvoiera elle-même. Pour « placer les œufs dans le cornet de papier, il ne faudra ni les presser, ni « les arracher de l'enveloppe soyeuse qui les recouvre. Je trace ceci « d'après ce que je viens de pratiquer pour faire éclore les œufs de « cette araignée, mais je ne sais encore si les petites araignées qui en « sont sorties et qui, fort nombreuses, se cramponnent de toutes parts « aux rets qu'elles ont suspendus dans le cornet de papier, parviendront « à y pondre et envelopperont dans cette étroite demeure leurs œufs de « ce tissu soyeux comme elles le font lorsqu'elles vivent sur les « arbres en plein air et en liberté. L'expérience peut seule nous « instruire de cela ; ainsi, il faut tenter quelques essais. »

L'idée d'utiliser ces fils d'araignée reviendrait donc à Chapelier, si dans un des récits du XVIe siècle publié dans les *Ouvrages anciens concernant Madagascar*, nous ne la retrouvions. Toutefois, notre naturaliste semble s'être sincèrement préoccupé de la mettre en pratique : il est juste de le reconnaître.

Dans une autre lettre il donne son opinion sur les Antimerina. « Le premier connu sous le nom d'Ambolame (1) aux îles de France « et de la Réunion, se distingue aisément par son teint olivâtre, par « ses cheveux noirs, longs et plats comme ceux des Indiens, par son « nez aquilin, par ses lèvres minces, par peu ou point de barbe, par « sa démarche, par l'usage qu'il a de se fendre l'appendice charnu de

(1) *Amboalambo*. Voir Gautier: *Essai sur la Géographique physique de Madagascar*, page 387.

« l'oreille jusqu'au cartilage, et enfin par une infinité de choses qui « lui sont particulières et absolument étrangères aux individus des « autres castes. Le Hova se dit venu d'outre-mer. »

De ce portrait fidèle et tracé de visu, je retiens le trait caractéristique de l'oreille et vous rappellerai que, dans un article publié sous le titre « Documents historiques » dans *Notes, reconnaissances et explorations,* j'écrivais il y a cinq ans :

« *Enfin, sous le N° 55 du catalogue, figurent (au musée) deux* « *objets provenant de la tombe d'Andriantsimitovaminiandrehibe, ap-* « *pelés par les indigènes « kiviro » (forme ancienne du mot kavina,* « *boucle d'oreille, qui s'est conservée dans le Betsileo et le Sakalava).* « *Sortes d'anneaux à gorge de cinq centimètres de diamètre. Ces an-* « *neaux étaient passés dans les lobes des oreilles patiemment et lente-* « *ment agrandis* ». Dans l'Inde du Sud comme à Ceylan, la même pratique est toujours en usage, elle sert avec la coiffure à différencier les individus d'origine et de caste diverses.

Mais ce qui nous prouve que Chapelier était fort au courant de ce qui se passait à l'intérieur et que par conséquent les relations entre la côte et Tananarive étaient suivies au commencement du XIX^e^ siècle, c'est la lettre suivante, où il fait part au gouverneur de son projet de monter en Imerina et lui demande ce qu'il estime nécessaire à ce voyage.

Ny Satchan. — Isle et côte Est de Madagascar,
ce 5 thermidor an 12 de la République.

(24 Juillet 1804)

« .....Présent pour le chef suprême des Hova, Andriene- « Ampoiune (1) auquel je dois m'adresser en arrivant sur son territoire, « et chez lequel je compte résider quatre ou cinq mois, laps de temps « qui me paraît suffisant pour m'instruire des procédés que les sujets « emploient pour l'éducation du ver à soie, pour le propager, apprê- « ter, teindre et mettre en œuvre son précieux fil, prendre connais- « sance de tous les ingrédients avec lesquels ils teignent le co- « ton ; observer les méthodes qu'ils mettent en usage pour exploi- « ter les mines de fer, très abondantes dans leur pays, le fondre, le « forger, etc..., comparer les coutumes, rites, etc..., de ce peuple sin- « gulier avec les autres qui sont épars sur le sol de cette grande île ; « visiter cette grande lisière des bois située sur les confins de leur pays « qu'on dit remplie de makis, de poivre blanc, de végétaux précieux, « de quelques quadrupèdes inconnus aux naturalistes. Il faut pour lui :

« Un tambour ou caisse militaire de cuivre avec les baguettes.
« Un pavillon national de quinze pieds au carré.
« Un tabouret garni de clous de cuivre à têtes dorées.
« Et pour ses femmes :
« Deux pièces satin rose.
« Deux shal *(sic)*.
« Une pièce de grosse mousseline rayée.
« Six paires de ciseaux.

« Et selon l'usage du pays, le dit chef me fera aussi son présent, « qui consiste ordinairement en plusieurs têtes d'esclaves, présent que « je n'accepterai pas, comme ne quadrant point avec l'objet de ma « mission, et je ne prendrai que des produits de l'industrie de ses sujets, « comme pagnes de coton, de soie, ustensiles en usage parmi ce peu-

(1) *Andrianampoinimerina.* — Monté sur le trône en (?) mort en 1810.

« ple, échantillons des mines de fer, armes défensives et offensives,
« instruments aratoires, de musique ; outils de toutes espèces,
« ornements dont ils se parent les jours de fête, etc....., et je vous re-
« mettrai un double de tous ces objets pour servir au complément de
« la collection des productions de Madagascar que vous m'avez dit
« vouloir former en votre colonie.

« Je m'assermenterai avec ce chef et l'inviterai au nom du gou-
« vernement français, du vôtre, de faire fabriquer par ses sujets, com-
« me vous m'avez paru le désirer, une grande quantité de pagnes de
« coton, en faisant les pièces plus longues et unicolores, et l'assurerai
« du débit que les dits sujets en trouveront auprès de vous : mais cela
« fait, il faudra tenir parole.

« Je l'inviterai *(sic)* encore de traiter avec bienveillance et ins-
« truction *les Français que le commerce pourrait appeler sur son ter-*
« *ritoire, de les protéger et défendre contre quelques castes voisines et*
« *dépendantes de sa domination, qui n'ont que trop souvent dépouillé*
« *les marchands qui allaient avec confiance faire des échanges chez*
« *lui* (1).

« En outre du présent pour le chef suprême des Hova et de ses fem-
« mes, il me faut encore huit ou dix fusils et au moins quatre sabres
« pour armer mes marmites, qui sans cela refuseraient de marcher,
« et sans quoi je ne pourrai, malgré mes bonnes et paisibles inten-
« tions, réussir dans mon entreprise.

« Quant aux dites armes, je promets et m'engage à les remettre à
« l'arsenal de votre colonie, aussitôt mes voyages terminés.

« Enfin, pour ma nourriture et celle de mes marmites, pour les
« petits présents à faire aux chefs sur la route, pour l'achat de deux
« grandes pirogues.

« De grosses pagnes pour tentes de campement,
« Six pièces de toile bleue,
« Quatre de blanche,
« Quatre de mouchoirs bleus.
« J'ai l'honneur, citoyen préfet, de vous saluer.

« *Signé* : CHAPELIER. »

Quelle fut la suite donnée aux projets et aux propositions de notre compatriote ? Nous n'avons pu en trouver trace dans les documents qui ont été mis à notre disposition. Il est juste d'ajouter que nos investigations ont été trop rapides pour être approfondies. Mais les quelques lettres qui suivent dans le dossier celle citée ci-dessus, semblent prouver que Chapelier resta privé de communications et même de ressources. L'île de France ou du moins son gouvernement se désintéressait peut-être de ce qui se passait à Madagascar.

En 1804, en effet, le capitaine général De Caen envoya un officier du génie, le capitaine Mecusson, chargé de reconnaître les ports et les positions militaires de la côte Est. Les préoccupations de défense ne laissèrent sans doute pas de place aux missions pacifiques du genre de celle préconisée par le naturaliste.

Qu'est-il devenu ? Nous l'apprendrons certainement et devons compter sur le zèle dévoué et éclairé de notre correspondant de Port-Louis pour nous assurer les renseignements nécessaires, et aussi la

(1) L'importance de ce passage, tant pour l'histoire de la tribu Antimerina que pour l'ancienneté de nos relations avec elle, est capitale.

communication des notes volumineuses recueillies par cet observateur consciencieux.

Nous devons également, Messieurs, un souvenir reconnaissant à M. Dupont, conservateur des hypothèques à Port-Louis, qui a bien voulu me remettre pour notre bibliothèque quelques manuscrits intéressants trouvés dans ses papiers de famille. Parmi ceux-ci figure la copie d'un journal de voyage de James Hastie ; il y est question de son second voyage (en réalité le troisième) effectué en 1817. Notre collègue M. Baron, qui avec M. Sibree est mieux qualifié pour nous renseigner sur la valeur de ce manuscrit, voudra bien l'examiner et nous dire s'il n'a pas encore été publié, et si sa publication peut offrir un intérêt pour l'histoire et la géographie de Madagascar à cette époque déjà lointaine.

Enfin, il me reste, Messieurs, à saluer en votre nom la Société royale des arts et des sciences de l'île Maurice qui, dans une séance solennelle tenue le jeudi 25 juin au Muséum, sous la présidence de l'honorable Newton, orateur distingué connu de nous tous, a bien voulu me nommer membre correspondant, c'est-à-dire consacrer officiellement des relations cordiales et effectives avec notre Académie.

A cette séance assistaient M. le baron de Saint-Laurent, consul de France, qui fut en 1894 résident à Majunga et dut asssurer, comme tel, la descente de la petite colonne d'évacuation, guidée par le regretté Ranchot, et M. de Coriolis, directeur des travaux publics de Maurice, un fervent enthousiaste de notre île.

Si je vous citais les noms de tous les assistants, vous retrouveriez en tous des amis. C'est sur cette impression pleine de promesses pour l'avenir de notre jeune société que je terminerai ma relation, en exprimant toutefois le regret de n'avoir pu, par suite d'une malencontreuse quarantaine, descendre à la Réunion, où nous comptons aussi tant de sympathies et de dévouement. Trois jours passés dans la rade de Saint-Denis m'ont fait plus amèrement regretter de ne pouvoir reprendre contact avec la coquette petite ville dont, en 1894, j'avais emporté un chaud et vibrant souvenir.

Le bagage que je vous rapporte, Messieurs, n'est pas aussi considérable que je l'aurais voulu ; en satisfaisant à la première partie des instructions de M. le Gouverneur Général, j'espère avoir fait connaître l'Académie Malgache de Hong-Kong à Maurice ; quant à la seconde, qui visait les documents à recueillir, je crains qu'elle ne vous semble encore incomplète et que la moisson vous paraisse bien légère. C'est sur les relations faites en cours de route que je compte un peu pour la compléter.

Ant. JULLY.

De l'étymologie du mot « mbay »

L'étymologie du mot « mbay » donnée par M. Gautier dans son ouvrage, *Essai de géographie physique de Madagascar*, page 306, a provoqué la lettre de M. l'administrateur Bénévent ci-dessous reproduite. Dans sa séance du 30 juillet 1903, l'Académie a remis ce document à M. l'administrateur Raybaud, qui a bien voulu se charger de rédiger une note relative à l'étymologie du mot dont il s'agit.

Faranfangana, le 18 avril 1903.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

M. Gautier, dans son *Essai de géographie physique de Madagascar*, semble hésiter (page 306) sur l'étymologie de la locution hova « mbay », qui est employée, comme formule de politesse, pour demander la permission de passer devant un supérieur ou un égal et qui correspond à notre expression « pardon » ou « je vous demande pardon ».

Je ne crois pas, comme lui, qu'il y ait un barbarisme de langage, mais simplement un barbarisme de notation orthographique.

On ne saurait admettre que le mot « mbay » soit une contraction de l'expression « homba aia », « où passerai-je ? » que M. Gauthier met dans la bouche des Sakalava. Rien n'est moins prouvé, en effet, que le murmure employé par les Sakalava pour demander la permission de passer soit bien la prononciation de « homba aia ». Le Sakalava dit « mbay a », ou plutôt ne dit rien du tout ; ceux qui se servent de cette expression l'ont apprise des Merina.

Il semble beaucoup plus logique de penser que le mot « mbay » est tout simplement une façon défectueuse d'écrire la formule « mba ahy », qui signifie « pardon » « pour moi ».

En admettant cette étymologie, toutes les expressions dans lesquelles entre le mot « mbay » s'expliquent facilement.

La plus commune est certainement celle dont les indigènes se servent pour demander la permission de passer devant quelqu'un.

Ils disent à ce moment « mbay tompoko », « pardon, monsieur, »que je traduis ainsi « mba ahy (ny làlana), tompoko », « pardon pour moi (le chemin) Monsieur ».

Une autre expression, vulgaire mais très souvent employée, est celle qui sert à renvoyer quelqu'un d'une place qu'il occupe sans droit « mbay ity... pardon là... », qui se traduit facilement « mba ahy ity, pardon, pour moi ceci » sous-entendu « et non pour toi ».

Je crois inutile d'insister par de plus nombreux exemples. Dans le cas où vous n'approuveriez pas ma façon de voir, je vous prierai d'avoir l'obligeance de me le faire connaître.

BÉNÉVENT.

NOTE

Nous ne partageons pas, pour notre compte, l'opinion de M. Bénévent au sujet de l'expression malgache « mbay », qui est employée

comme formule de politesse pour demander la permission de passer devant un supérieur, un égal ou une personne âgée et qui correspond à notre expression « pardon », « permettez que ».

M. Gautier fait dériver cette locution de « homba aia », « où passe-rai-je ». Il m'a paru, avec M. Bénévent, que le murmure à peu près indistinct qu'emploient les Sakalava pour demander la permission de passer devait être ramené à l'expression hova « mbay » et qu'en définitive, les Sakalava avaient appris cette expression des Merina.

Mais nous ne pensons pas, comme M. Bénévent, que le mot « mbay » soit tout simplement une façon défectueuse d'écrire la formule « mba ahy », qui signifie « pardon », « permettez que ».

M. Bénévent n'a envisagé le mot « mbay » que dans son emploi à la 1re personne du singulier, pour demander la permission de passer. Mais comment expliquer la présence de « ahy » « mba ahy » dans la même expression à la 1re personne *du pluriel*, « *mbay izahay* », « pardon pour nous » ; nous ne voyons plus là le pronom personnel accusatif « ahy » puisque le sujet est « izahay ».

De même, dans « mbay ity », où est encore « ahy », si nous admettons l'opinion de M. Bénévent « mbay ity tompoko », « permettez que ceci passe », « ity » *ceci* , est bien le sujet. Cette expression est employée par une personne, portant un objet, passant devant une personne de rang social plus élevé : on demande pour l'objet l'autorisation de passer ; non pas que le porteur s'efface devant la chose, mais par la nécessité de la présence de l'objet qui est réclamé et qui l'oblige à passer devant une personne respectable. Ces différences sont évidemment très subtiles et, si nous insistons, c'est pour bien montrer le sujet de l'expression « mbay » qui, en ce cas, est « ity ».

Nous croyons que le mot « mbay » a pour racine « ay », que les lettres m et b, n et d, ont été placées en préfixe, et par euphonie m amenant b, n amenant d ; « mbay » est employé pour demander l'autorisation de passer devant un supérieur ou un égal ; mais ce n'est pas la formule la plus humble, loin de là ; « mbay » est un impératif très doux, il est vrai, mais il est employé, dans ce sens, comme « ndeha » par exemple, pour « mandehana », « ndeha isika ».

« Ndeha » est un impératif beaucoup plus bref et très employé, étant très commode ; car « mbay » est encore employé à l'impératif très énergiquement pour inviter quelqu'un à quitter une place qu'il occupe indûment : « mbay ity ». On se sert même de cette expression pour chasser les chiens. Il ne saurait être question de « mba ahy », par conséquent, dans ce cas.

La racine « ay » donne donc, avec les lettres m b, n d, placées en préfixe, les expressions *mbay*, *nday*. Nous avons vu, plus haut, quelle était la véritable acception de « mbay ».

« Nday », est également employé impérativement, sous la forme brève et irrégulière de « mbay » et signifie : « faites-moi passer » :

« Nday kely io lambako io ».
« Faites-moi passer mon lamba ».

Mais une preuve concluante que « ay » est la racine des expressions « mbay » et « nday », c'est que cette racine forme trois sortes d'impératifs réguliers soit *aiza*, *mbaiza*, *ndaiza* ; « aiza » est très fréquemment employé.

« Aiza aty ny satroko ».
« Faites-moi passer mon chapeau ».
« Aiza » n'est pas du tout l'adverbe de lieu « aiza » ; il est bien

véritablement la forme impérative de « ay », et constitue une locution prépositive.

« Mbay » est, selon nous, employé pour désigner l'objet qui demande ou pour lequel on demande l'autorisation de passer ou d'occuper une place ; « aiza » est employé pour désigner cette place.

« Mbaiza », très peu usité, est employé dans le même sens que « aiza ».

Il ne faut pas confondre l'impératif « mbaiza » avec l'expression adverbiale « *mba aiza* », « où est donc ».

Mais « ndaiza » est plus fréquemment employé.

« Ndaiza kely, tompoko, ity bokiko ity ».

Nous ne voyons pas la différence entre « aiza » et « nday » ou « ndaiza ».

Nous avons essayé d'établir, dans cette notice, que le mot « mbay » ne vit pas d'une vie propre et mystérieuse dans le dialecte merina et qu'il se rattache à diverses expressions, toutes dérivées de la racine « ay ».

Quant à l'étymologie de ce mot, M. Gautier croit l'avoir trouvée et l'a fait dériver du mot sakalava « homba aia ». M. Gautier ajoute : « Je crois pouvoir garantir l'exactitude de cette étymologie ». Il est bien évident que *homba aia* peut s'employer à la 1re personne du singulier, aussi bien qu'à la 1re personne du pluriel : « homba aia aho » ou « homba aia izahay » ; ou plutôt en dialecte sakalava « homba aia zabo », « homba aia hay ». Mais nous croyons pouvoir nous souvenir que l'expression « mbay ity » est également employée en dialecte sakalava pour obliger quelqu'un à quitter sa place ; en ce cas, nous ne voyons plus clairement le mot « homba » dans cette expression, bien différente comme sens de la première « homba aia ». Ne faudrait-il pas voir dans la locution « homba aia » un exemple de plus de cette particularité que possède le dialecte sakalava de modifier la prononciation d'une foule de mots merina commençant par a, o, m, en y ajoutant, en préfixe, les voyelles a ou o : *omby*, *aomby*, *ody*, *aody*, *mpanjaka*, *ampanjaka*, etc. ; d'où *mbay* deviendrait *ombay*.

Mais, imitant la réserve prudente de l'auteur de l'*Essai de géographie physique*, nous nous gardons de rien affirmer, d'autant qu'une des opinions avancées par M. Gautier nous a beaucoup frappé. C'est celle esquissée aux pages 306-305 de l'ouvrage sus-désigné.

« Je crois d'ailleurs, sous ma responsabilité personnelle, que l'étude « du dialecte merina, comparé à un autre dialecte malgache, le sakalava, « par exemple, conduit à des conclusions intéressantes. Le dialecte sa- « kalava se rapproche beaucoup plus que le dialecte merina du ma- « lais littéraire, dans son vocabulaire, sa phonétique et sa syntaxe. »

Nous avons été à même de constater, en effet, que nombre de mots du dialecte sakalava, inconnus des Hova, ou très peu usités dans leur dialecte, avaient une origine malaise.

Il serait utile, par conséquent, pour déterminer l'étymologie de « mbay », de connaître l'expression correspondante dans la langue malaise. Il est, en effet, incontestable que le dialecte sakalava a influencé, dans une certaine mesure, celui des Merina. Quelques expressions nous viennent à n'en pas douter de la côte Ouest : « Aody », par exemple ; « je demande la permission d'entrer », d'origine Sahouéli ; « Sambo », « Shombo », Sahouéli également, peut-être les noms de monnaie ; ces mots ont dû d'abord passer dans le dialecte sakalava avant d'arriver en Imerina.

RAYBAUD.

LE VOYAGE DE TANANARIVE
EN 1817

Manuscrits de James Hastie

Nous avons annoncé la communication faite à M. Baron du manuscrit de James Hastie, qui nous avait été aimablement donné à Maurice par M. Dupont. Après en avoir pris connaissance, M. Baron nous a déclaré que ce manuscrit n'avait jamais été publié et que comme complément il faisait don à l'Académie d'une copie d'un autre manuscrit du même Hastie, qu'il tenait du capitaine Oliver.

La confrontation des deux journaux de route a permis en effet de reconnaître qu'ils relataient deux voyages différents et présentaient tous deux, étant donné l'époque à laquelle ils remontent, un réel intérêt. Les documents sur Tananarive avant 1820 sont fort rares. Entre les itinéraires de Mayeur et Lassalle, d'une part, et le voyage de Carayon, en 1826, nous n'avons aucun travail présentant un caractère réellement historique : inutile de parler du voyage de Leguevel de Lacombe.

Les manuscrits de Hastie viennent donc combler cette lacune pour 1817, en attendant que celui de Chapelier, s'il existe, nous donne des renseignements précis sur le pays au début du siècle.

Certains passages de ces manuscrits ont déjà été cités dans quelques ouvrages, en particulier dans l'*Histoire de Madagascar* de M. Ellis, éditée en 1838 ; la publication *in extenso* n'a jamais été faite (1). Dans un ouvrage intitulé : *Voyages and Travels, round the World, by the Rev. D. Tyseman and George Bennet Esq.*, publié à Londres en 1840, figure un extrait assez long d'un journal de M. Hastie qui comprend une période de trois mois, du 28 septembre 1823 au 1er janvier 1824. C'est la description d'une expédition militaire faite par Radama Ier, dans laquelle Hastie accompagnait le roi hova (Voir p. 272 à 298). La traduction que nous donnons de ces manuscrits antérieurs serrant le texte d'aussi près que possible, même dans ses incorrections, laisse subsister la reproduction fidèle, au jour le jour, des impressions de route du voyageur intelligent, observateur consciencieux, mais d'instruction et d'éducation un peu frustes qu'était Hastie. Pour identifier les noms de villages, nous nous sommes servis principalement de l'*Histoire de la Géographie* de A. Grandidier et de diverses relations. Toutefois, plusieurs mots sont restés douteux et nous nous sommes contentés de mettre en note la ou les étymologies possibles. Il est bon de rappeler, du reste, qu'à cette époque aucun essai de transcription du malgache en caractères latins n'avait encore été tenté. La seule écriture connue était celle pratiquée par les Antaimorona et les Antalaotra (Voir l'ouvrage récent de M. E. F. Gautier, intitulé :

Notes sur l'écriture antaimorona). Nul ne pouvait mieux mettre au point le travail de notes et vérifier la traduction que notre collègue M. Sibree, si versé dans les questions historiques de Madagascar. Sa collaboration nous a été précieuse en plus d'un cas douteux.

Afin de permettre au lecteur d'entrer rapidement en contact avec l'auteur et le pays qu'il décrit, nous avons tenu à faire précéder les manuscrits d'un court aperçu historique fixant d'une part la situation des Européens à Madagascar et de l'autre celle de Hastie en 1817.

Après l'échec de la tentative faite à Port-Louquez (Loky), sur la côte Nord-Est de Madagascar, le gouverneur de Maurice, M. Farquhar, avait envoyé, en 1816, à Tananarive, un ancien traitant de la côte Est, nommé Chardenaux, pour entrer en relations avec Radama Ier. Le 10 septembre 1816, le négociateur débarquait à Port-Louis, accompagné des deux jeunes frères de Radama, Marotafika et Rahovy, dont les portraits figurent au musée historique.

Farquhar choisit pour élever les deux Malgaches un sergent de l'armée anglaise, James Hastie, dont la souplesse et l'intelligence lui avaient été signalées, puis renvoya à Tananarive le capitaine Lesage avec une nombreuse escorte, dans les derniers jours de l'année 1816. La saison des pluies et les difficultés de la route décimèrent le personnel de cette mission, et son chef, après avoir réussi cependant à passer un premier traité avec Radama, regagna péniblement la côte et Maurice en février 1817.

Sur le point de partir pour l'Angleterre, en congé, Farquhar tenait absolument à laisser près de Radama un homme de confiance ; Hastie lui sembla tout indiqué, d'autant que ses relations quotidiennes avec les deux frères du chef merina lui assurait une certaine intimité avec celui-ci.

Hastie s'embarqua donc en juin 1817, sur le *Phaëton*, avec Marotafika et Rahovy. Radama, à la même époque, parcourait, à la tête de 20.000 hommes, la province des Betanimena, et menaçait directement Tamatave, où l'ancien traitant Jean René, chef de la région, et son frère Fiche, l'attendaient anxieux. Sur les instances de M. Pye, qui avait remplacé Lesage dans ses fonctions d'agent général de l'Angleterre, Radama consentit à traiter avec Jean René, qui se reconnut tributaire ; c'est à cette date que commence le journal de Hastie.

JOURNAL DE JAMES HASTIE

1817

Jeudi, 10 juillet 1817.

Reçu de M. Pye les instructions émanant du gouvernement et dont j'étais porteur pour lui ; (je reçus) l'avis de me rendre (au pays) des Ovas avec Radama. Forte pluie; rejoignis le roi à midi et arrivai à Ivondron à 4 heures (1) ; épais brouillard toute la journée. Plusieurs accidents étant arrivés aux personnes essayant de traverser les décharges des lacs (2), Radama décide de retourner par le chemin d'où il

Note 1. — Vandrou, Fr. Martin, 1665. — Yvondrou, Mayeur, 1777. — Yvondrou, Lassalle, 10 mars 1787. — Ivondrou, Caravon, 1826. — Ivondrou, Grandidier, 1885. — Hastie emploiera toujours cette expression « aller, ou monter à Ovas ». Nous rappelons que le nom primitif de la région centrale était effectivement l'Ankova.

Note 2. — Il s'agit de l'embouchure de l'Ivondrona et du Saranobe, qui relie ce fleuve aux lacs. Pour toute la description du voyage côtier, voir *Un voyage dans les lagunes de la côte orientale en 1666*, par M. Froidevaux, et *Les canaux et les lagunes de la côte orientale de Madagascar*, par A. Grandidier (*Bull. de la Société de Géographie*, 1er trimestre 1886.)

était venu (3) ; mais comme ce chemin n'était pas praticable pour les chevaux, il me pria de continuer par les lacs et de le rencontrer à Amvoaboahanza (4), avec les chevaux des princes. Pour cette raison, il me laissait un guide et du personnel pour porter mes bagages.

Ivondrou, à une exception près, a été entièrement désertée ; environ 50 maisons ont été brûlées, et les bois de la charpente non brûlés, au nombre d'une centaine, ont été démolis aujourd'hui et transformés en radeaux au moyen desquels une grande partie de la troupe de Radama traversa le lac avant l'accident; qui l'amena à changer d'itinéraire.

L'endroit où le lac se déverse dans la mer est large d'environ 80 yards, les vagues sont très fortes et, quoique le courant soit rapide, la surface du lac est très tranquille ; près d'Ivondrou, il n'y a pas de courant.

11 juillet.

A 6 heures du matin, un peu de bruine et de brouillard. On fit traverser aux chevaux l'embouchure du lac et on les dirigea par la côte en les embarquant dans des canots pour Trane-a-mora (6). Le guide m'informe que les gens envoyés par Radama sont des marmites (7) qui travaillent à prix d'argent. Je traite avec beaucoup de difficultés avec eux le prix de mon transport et celui de mes bagages à raison de deux dollars par jour.

A huit heures, passé un petit village (abandonné). Je vis des oiseaux de mer, martins-pêcheurs de petite taille, des oiseaux blancs plus grands que des goëlands appelés Vorombfoutse (8) ; d'autres noirs avec un poitrail blanc et un collier autour du cou, à peu près de la taille du corbeau (9), criant, se nourrissant et volant comme lui ; plusieurs canards sauvages, des sarcelles, des petits plongeurs (10) et des grues. A 10 heures, passé un petit village presque réduit en cendres, sur la rive droite du lac. A dix heures et demie, idem.

A 11 heures, arrivé à Ambouvoracon (11) qui contenait environ 50 maisons dont toutes avaient été brûlées : bon endroit de pêche. A midi, je vis les cendres d'un village sur la rive gauche. A une heure, le lac était tout à fait tranquille et calme et nous nous trouvions dans un endroit d'un mille de large environ, d'où à 4 heures 1/2 de distance nous vîmes Trane-a-mora, qui signifie « beaucoup de maisons », mais je ne peux même pas en découvrir une seule. Il y a quelques huttes de passage construites par les Ovas à environ 250 yards du bord de l'eau. Je suivis leur exemple et me construisis une petite hutte ; chevaux arrivés à 5 heures. A la tombée de la nuit, entendu une perdrix et la désignai à un marmite qui avait un mousqueton chargé ;

Note 3. — Une légende s'était établie sur le chemin suivi par Radama: ce passage et le manuscrit la réduisent à néant. Voir le *Voyage à Madagascar* du Dr Catat. — Société de Géographie, 23 mars 1891. — Il y a eu confusion de la part des indigènes et aussi de la nôtre entre le chemin suivi par Radama antérieurement, dans une expédition chez les Antsihanaka et son voyage à Tamatave, du moins celui de 1817.

Note 4. — C'est le Vohiboabazo signalé en 1826 par Caravon, qui y est passé en montant à Tananarive, comme capitale des Betanimena et en 1861 par Lacaille.

Note 5. — Hastie confond lacs et rivières ; il s'agit ici du fleuve Ivondrona.

Note 6. — Tranomaro, village existant encore au N.-E. d'Antanifotsy. — Cf. Sibree, *Madagascar et ses habitants*.

Note 7. — M. Richardson pense que ce mot est une corruption du mot français marmiton (?).

Note 8. — Vorompotsy : aigrette blanche, *Ardea bubulcus*, appelé aussi Voronlianomby.

Note 9. — C'est le goaika ou *Corvus scapulatus*.

Note 10. — Le vivy, sorte de petite grèbe, *Podiceps minor*.

Note 11. — Ambavarano ou Ambovoraka ?

il en tua deux sur une couvée de 9, à 38 yards de distance ; il me fit payer une roupie pour cela.

Un Ovas m'apporta deux vaches de Radama pour mes hommes.

12 juillet.

Pluie commencée à 3 heures et dura jusqu'à 6 ; à laquelle succède une douce matinée. Les nuages Sud-Est lourdement chargés de pluie. Envoyé les chevaux par le bord de la mer ; embarqué à 6 heures et demie. A 7 heures, entré dans un lac circulaire d'environ un mille de diamètre, situé de telle sorte que son issue n'est seulement aperçue qu'à quelques mètres en y parvenant ; la passe est longue d'environ 90 yards : entendu la mer très distinctement. A 8 heures, arrivé à l'amont du lac, débarqué et traîné les pirogues pendant 660 pas dont 258 sur de la marne blanche dans une rampe escarpée (12). La bruyère qui abonde en cet endroit est haute d'environ 5 à 9 pieds ; tué deux coqs de bruyère (13). La pluie, commencée avant que les bagages soient enlevés des pirogues, rendit le terrain si glissant pour monter qu'il nous retarda dans nos opérations. Cet endroit est appelé Thaanafoutsee (terre blanche).

A 11 heures, rembarqué sur un lac de description semblable a celui que j'ai traversé à 7 heures. L'issue a seulement 30 yards de large et est très profonde. Cette issue conduit à un large espace qui a toute l'apparence d'un bois immergé. Les arbres et les buissons vivent très bien dans 10 ou 15 pieds d'eau. A 1 heure, passé à Ampeneraun (14) ; quatre huttes sur la rive droite. Je vis beaucoup d'oiseaux sauvages comme ceux décrits hier, et des cormorans. Passé quatre huttes désertes et arrivé à Ambaroulay (15) à 4 heures. C'est sur un ithsme qui s'avance environ de 250 yards dans le lac et contient trente-deux maisons. Le fils du chef et sa femme étaient les seuls habitants du village. Considérant qu'il était nécessaire de faire les honneurs de son village, il me visita avec beaucoup de formalités en me présentant un peu de riz et un petit morceau de bœuf. Il y a une pêcherie ici, mais elle a été presque détruite par ceux-là qui y sont passés. A 7 heures, découvert une maison en flammes à 60 yards dans ma direction, sous mon vent. Je fis sortir tous mes gens et après en avoir démoli une sous le vent du feu, il n'y en eut que cinq de brûlées et une de détruite. L'accident venant après tant d'incendies récents, causa beaucoup d'alarmes, mais je trouvai qu'il eut pour cause des voyageurs ayant fait de grands feux.

Forte pluie et vent élevé ; les lacs d'Ivondron à Ambaroulay sont entourés par des bois. Les arbres ne sont pas hauts ni grands au bord de l'eau, mais ont une apparence vigoureuse ; ils sont si entassés que cela les empêche de croître, ce qui n'aurait pas lieu dans un endroit découvert. La brousse est aussi très épaisse. Certains des plus grands arbres produisent un fruit semblable à une poire ; j'en ai coupé un et aussitôt il en est sorti 2 onces environ d'un jus jaunâtre épais.

Note 12. — C'est l'ithsme d'Antanifotsy, d'une longueur de 650 mètres, dont le percement a nécessité l'enlèvement de 170.000 mètres cubes ; il met en communication la partie Sud du lac de Nosy-Ve avec la lagune de Tampina. — Thaanafoutsee pour Tanifotsy : terre blanche.

Note 13. — Sans doute le Akoholahinala, *Lopholibis cristata*, très abondant sur le littoral.

Note 14. — Ampanirana, en face duquel l'Irangy débouche.

Note 15. — Ambarolahy ou Ambarobe ; Le varo ou baro est un arbre dont la fibre est usitée par les Betsimisaraka. Ce village devait être à l'emplacement du village actuel d'Antakalambo, presqu'en face Andranokoditra.

Un marmite m'informe que ce fruit n'était pas encore mûr et qu'à sa maturité le contenu est de bon goudron (16).

L'eau semble aussi nutritive que la terre et dans quelques endroits rivalise avec elle. Les arbres et la brousse atteignent la même hauteur aussi bien dans l'eau qu'en dehors. Les joncs sont grands de 10 à 15 pieds, dont 7 à 12 dans l'eau. Le vent a soufflé du Sud-Est tout hier et aujourd'hui, mais les arbres ne montrèrent pas que son action existât sur les lacs.

13 juillet.

Forte pluie et vent toute la nuit ; une haute mer sur les lacs ; impossible d'aller de l'avant jusqu'à 9 heures. L'haleine se condensait comme de la fumée ; à 11 heures, la pluie ayant cessé, le vent resta élevé. Rien de particulier ici ; avec beaucoup de mal j'ai échangé un poulet pour un yard et demi d'étoffe bleue. Beaucoup de gens passaient allant vers l'intérieur ; on voit peu d'habitants et tout est dans un état si bouleversé que toute description que je peux vous donner des gens doit être très imparfaite (17). Je me borne donc à l'hâbillement, à la nourriture et aux coutumes de ceux-là (marmites) qui sont avec moi.

Ils portent un petit morceau de toile (la fabrication étrangère est préférée) qui prend du bas du dos, traverse les cuisses, est attaché à l'autre bout, qui entoure la taille (18). Un morceau de tissu de leur fabrication flotte sur leurs épaules et tombe jusqu'aux genoux (19). La tête est couverte parfois d'un petit panier tressé. Tous ont des amulettes, des morceaux de bois, des babioles attachés par un cordon autour du cou, sur les épaules, autour du poignet ou de la cheville.

J'ai assisté à l'abatage d'une vache la nuit dernière ; aussitôt que la bête fut abattue et sa gorge coupée (20) (le sang fut perdu parce qu'il y avait trop de vases pour que quelqu'un pût en avoir), l'animal fut partagé en morceaux, dont certains rôtis et mangés avant qu'une part choisie par moi me fut laissée. Il n'y a pas un atôme de carcasse que ces gens ne mangent et ils préfèrent les morceaux qui ont le cuir épais. Ils mangent beaucoup de riz et ne sont pas soigneux en le nettoyant ; ils le font bien bouillir et laissent tout ce qui s'attache aux parois et au fond de la marmite, ils mettent le pot sur le feu et laissent brûler cette croûte sur laquelle ils jettent de l'eau, qu'ils boivent très chaude (21). Les feuilles de falafa (22) servent de plats, d'assiettes et de cuillères : ces dernières peuvent contenir environ une demi-livre. Leur repas de riz est très promptement fini, après quoi ils commencent à manger de la viande grillée et brûlée. J'en ai observé plusieurs qui mangent de 3 à 5 livres de bœuf. Ils sont extraordinairement tranquilles et doux dans leurs coutumes, longs

---

Note 16. — Il s'agit vraisemblablement du Ditolakana, arbre dont la sève résineuse est employée par le Betsimisaraka pour réparer et parfois enduire ses pirogues. La description donnée par M Sibree, qui fit ce voyage en 1863, est particulièrement intéressante. L'idée du canal des Pangalanes s'y trouve développée et les renseignements scientifiques sont abondants. Une traduction de ce livre a été faite par M. M. Monod en 1873.

Note 17. — Toute cette région fut effectivement dévastée, d'abord par la guerre et les exactions des Malattes, les descendants des forbans de Sainte-Marie, puis par le passage de Radama et de ses troupes.

Note 18. — C'est le salaka ; M. Richardson fait dériver ce mot du malais Chalama (?)

Note 19. — Le lamba : mot originaire de Bornéo d'après M. Richardson ; le vêtement est le même que la chama abyssine et se porte de la même manière.

Note 20. — Coutume arabe. Voir Grandidier : *Origine des Malgaches.*

Note 21. — Cette décoction est appelée ranovola ou ranonampango.

Note 22. — Nom betsimisaraka d'un palmier, du malais palapah (Richardson).

à être irrités, rient pour la moindre des choses, parlent de bagatelles et d'affaires importantes avec la même indifférence et restent en apparence absolument inconscients de ce qui se passe. La nourriture semble être leur seul besoin, car ils peuvent vivre et dormir dans l'humidité. Les femmes vivent comme les hommes, elles portent un petit corsage qui leur couvre les seins et s'enveloppent le corps d'une pièce de toile à 4 pouces au-dessous du corsage.

14 juillet.

Pluie cesse à 5 heures. Quitté Ambaroubay à 6 heures, entendu la mer très distinctement. Envoyé les chevaux sur le rivage : le lac est toujours très agité par le vent d'hier. A 7 heures, forte pluie ; à 9 heures, arrivé en amont du lac ; traîné les pirogues sur un terrain accidenté pendant 620 pas (23). A midi, réembarqué sur un petit lac et en suis sorti par un passage sinueux de 220 yards de long, très profond et assez large pour permettre aux pirogues de passer en travers en touchant les rives opposées, dans un grand lac de 4 milles de large dont par un étroit et mauvais passage nous entrâmes dans un autre lac de même grandeur. Je marchai sur le rivage et trouvai que les lacs ne sont pas à plus de 180 yards de la mer en plusieurs endroits et je pense qu'un passage pourrait être ouvert pour un prix peu coûteux ; mais le brisant est trop haut pour qu'un bateau puisse le passer.

Les arbres sont presque les mêmes que ceux déjà vus entre Ivondro et Ambourabay (Ambaroubay). Le dernier lac mentionné a un beau bois à l'Est, dans lequel il y a de grands arbres, le sable sur son bord est noir et brillant. Le bois me semble plein de pigeons ramiers (24). A 4 heures, arrivé à Avanvong (25) : pluie continuelle, vent très élevé ; on peut voir, au Nord-Est de cet endroit, les cendres d'un petit village. Peu de temps après mon arrivée, Damaazac (26) m'envoya demander la permission de me visiter et, en me présentant une petite quantité de riz, se déclara redevable à l'agent du gouvernement anglais de sa bienveillante intervention près de Radama à son égard. Il y a quatre misérables huttes dans cet endroit ; les habitants ne sont pas encore revenus ; payé une roupie pour un poulet.

15 juillet.

Matinée sèche, quitté Avanvong à 7 heures, passé près des cendres d'Afathanthalou à 8 heures et demie (27) aperçu les ruines d'un petit village sur la rive droite. Le lac pendant cinq milles conserve la même largeur sensiblement (400 yards) et je découvre que quand l'eau atteint une hauteur suffisante pour renverser la digue qui sépare le

---

Note 23. — C'est l'ithsme d'Ampanotoamaizina : le tracé du canal actuel réunit le petit lac dont il est question plus loin aux deux grands lacs. Le percement de ce canal a nécessité un terrassement de 137.000 mètres cubes, sur une longueur de 960 mètres environ.

Note 24. — Le domohina, *Turtur picturatus*, abonde effectivement sur le littoral.

Note 25. — A Vavony. — Vavonhe, Grenier, 1768. — Ivavongo, par Ellis, 1838. — « Vavoune, sur le lac Ratsouale, est un village de 150 à 300 habitants avec 25 à 30 cases ». (Lacaille, 1861). — « A neuf heures, nous déjeunions à Vavony. » Sibree, 1863. — Grandidier, 1870. —

Note 26.— Damahazaka. Le nom propre Dama (Ra — dama) sous diverses formes est très fréquent sur la côte Est et particulièrement chez les Antanosy : c'est vraisemblablement une corruption du mot Adama.

Note 27. — A-fatan-taloha. — Au foyer (case) d'autrefois. Le guide de Hastie répond sans doute à sa question par cette vague désignation que le voyageur prend pour le nom d'un village ; que de fois pareille méprise se produit avec des voyageurs connaissant peu ou mal la langue du pays.

lac de la mer, elle se déverse à cet endroit (Moissa) (28), il en est de même à Ambourabay (Ambaroulay) (29).

A 10 heures et demie, arrivé à l'extrémité du lac et traîné les pirogues pendant 1.618 pas (30). Réembarqué a une heure et passé à travers la jungle (pour arriver) à (Andoovorontoo), qui a été un grand et beau village à environ un mille et demi de la mer et près du lac (31). Quelques maisons seulement ont échappé aux flammes et quelques pauvres huttes ont été construites avec les débris tirés des ruines. Très peu de gens y sont revenus des retraites où ils s'étaient cachés. Un Italien, M. Nicole, est ici, achetant du riz et des poulets ou plutôt en faisant l'échange. Il me réserva deux sacs de riz d'environ 50 litres (32) pour 2 dollars chacun et 6 poulets.

J'ai appris ici que le cheval de Radama, arrivé il y a deux jours, s'est noyé en traversant le lac. Je suis convaincu que la pirogue est un moyen ennuyeux, cher et incommode pour se rendre à Andoovorontoo, tandis que le chemin du bord de la mer est excellent.

16 juillet.

Beau temps, quitté Andovoranto à 7 heures ; dangereux passage pour les chevaux sur la rive opposée, la berge est raide, l'herbe très touffue entourée d'eau, travail pénible. Le pays est bas et sans être un marais, est très profond. Le lac, un peu au-dessus d'Andoovorantoo, longe la mer et s'y déverse comme à Moissa et à Ambourbay. La pluie, commencée à 8 heures, à cessé à midi. Arrivé à Marmandia (33) (à peu près à 4 milles et demi) à 2 heures, les chevaux nous ont retardés. Marmandia a été aussi un très beau village. Les cases, maintenant inhabitées, ont été bâties avec les épaves de l'incendie. Il y a ici un Anglais, Reddington, un Français nommé Paul et un créole, qui me disent avoir quitté Tamatave il y a trois mois et demi : leur intention était de monter (au pays) des Ovas avec des marchandises : ils ont été arrêtés par l'état incertain du pays : Jean René et Fish (34) détruisaient chaque village dans lequel ils arrivaient.

Je crois que ces gens étaient en réalité des marchands d'esclaves. Mazoombe, le chef de Marmandia, avait été le principal opposant aux progrès du chef de Tamatave. Il avait été pris par Radama à Tamatave et libéré à la requête de Monsieur Pye. Il me visita portant du bœuf

---

Note 28.— Moasa, Fr. Martin, 1666: «Les bords en sont des plus beaux et paraissent comme les bords d'un canal fait à la main ».— Mayeur, 1777. — Cette rivière a conservé son nom.

Note 29. — Voir pour le régime des eaux dans les lagunes la description de A. Grandidier déjà citée.

Note 30.— C'est l'ithsme d'Andavakamenarana, d'une longueur de 1.300 mètres, qui a exigé un total de 330.000 mètres cubes de terrassements. « Sur le soir, nous donnâmes à terre ; nous traînâmes encore la pirogue une portée de mousquet jusques à la rivière nommée Alloumiuta. » (Fr. Martin).

Note 31. — Andevorante. Devourante, Grenier, 1768. — Endevourantou, Mayeur, 1777. — Andévourande, Lacaille, 1841.— Andevorante, Sibree, 1863.— Andovoranto, Grandidier, 1870. — Cette dernière transcription est une corruption de la vraie forme, usitée par les bourjanes. —D'après Lacaille, cette bourgade, avant la conquête de Radama, comptait près de 20.000 habitants.

Note 32. — Soit plus de 400 francs la tonne.

Note 33. — Maromandia est encore un gros village situé sur le bord de la rivière qui conduit à Mahatsara, à 2 kilomètres à peine à vol d'oiseau de ce point.

Note 34. — Jean René était un mulâtre de l'Ile de France. Employé comme interprète par M. Sylvain Roux, il avait un frère utérin nommé Fiche. Lorsque ce dernier fut choisi par S. Roux comme chef d'Ivondrona à la place de Tsimandray, créature des Malattes, Jean René se servit des traitants de Tamatave, les excita contre le Malatte Tsialana, usurpa la situation et le chassa. Une légende s'étant établie sur l'origine de ces deux aventuriers, il est essentiel, dans l'intérêt historique, de remettre les choses au point.

et du riz. Peu des habitants sont déjà revenus (au village). Radama lui a donné une vieille tunique rouge. Je lui fis cadeau d'une chemise et d'un pantalon. Il fut très satisfait et voulut que je prenne part à la cérémonie du pays. Je déclinai cette offre en constatant que je ne comprenais pas. Il fut (néanmoins) satisfait et me reçut aussi aimablement que possible. (Voir la note 43, page 99).

17 juillet.

Quitté Marmandia à 7 heures et traversé le lac pour gagner Ampasseimba (marche difficile pour les chevaux) où les suivants de Damanzachave (35) ont construit quelques huttes. Il me visita et me fit présent d'un bœuf. Les quelques habitants déjà revenus commencent à construire leurs cases avec autant d'indifférence que j'en mettrais à commencer un mauvais dîner ; ils sont tout à fait gais, rien ne les trouble. En voyant la quantité de manioc coupé en petits morceaux et mis à sécher, un voyageur pourrait croire que c'est l'unique nourriture des gens d'ici ; une fois cuit, ce manioc est une substance gluante.

Il y a un courant dans le lac d'ici (36) et les berges sont escarpées. La terre est excellente pour la culture ; il y a de bonnes patates sucrées en abondance, ainsi que des ignames, des bananes, de la canne à sucre, du manioc et des citrons (37). Une faible partie des rizières est cultivée ; les autres aliments sont si nombreux qu'on néglige celui-ci, je n'ai jamais vu des gouttes d'eau aussi larges et une pluie aussi violente que de 11 heures à 1 heure.

Rejoint Radama sur la rive opposée, à Amvoubouhange (38), à 2 heures.

Il portait une chemise qui pouvait avoir été blanche il y avait plusieurs mois ; il était drapé dans une pièce d'étoffe du pays, de belle qualité, et donnait autant d'attention à son miroir qu'à Tamatave (39).

Amvoubouhanza est bien situé, c'était le village de Damanzac et il nous apprend qu'après le départ du chef de Tamatave, qui s'était retiré avec tout ce qu'il pouvait emporter, il avait commencé à le rebâtir ; tout son travail fut détruit par Radama.

Radama me conseilla de voyager par petites étapes pour éviter la pluie. Les gens manquant de provisions, lui voyage aussi rapidement que possible. Il m'envoya six bœufs et une oie.

18 juillet.

Pluie toute la nuit, elle cesse à 9 heures. Je quitte Ampasseimba par un très mauvais chemin raide, pour arriver à Vouetzara à 1 heure (40) ; c'est maintenant un très petit village et très sale, placé sur une butte ; cent personnes en un jour pourraient le rapproprier pour toujours.

La négligence absolue de ces gens, en fait de confortable, est incompréhensible. J'en ai remarqué plusieurs qui se tenaient dans la boue jusqu'aux chevilles en maintenant en l'air un bambou (c'est leur récipient ordinaire pour l'eau) afin de recueillir les gouttes qui

---

Note 35. — Damahazaka, dont il a été question plus haut.

Note 36. — C'est en effet, une rivière, le Iaroka. — Yaroucha ou Ouebat de Fr. Martin. — Yaroke de Mayeur.— Iaroka de Ellis.— Yargue de Lacaille. — Iharoka de Sibree.

Note 37. — Cette région est encore aujourd'hui renommée pour ses oranges et ses citrons.

Note 38.— Voir la note 4.

Note 39.— Il y a loin de cette description à celle plutôt enthousiaste de Carayon : *Etablissements français de Madagascar sous la Restauration.*

Note 40.— Vohitsara. Village situé au pied de Maromby, dans la plaine.

tombaient des toits. Ils stationnent dans l'humidité en prenant soin de garantir leur personne de la pluie. Ce village, il y a quatre mois, contenait 200 huttes et à peu près 700 personnes. Le chef Eyarec (41) est un très vieil homme, je suppose qu'il a 90 ans, de forte corpulence, ayant 6 pieds de haut, bien bâti, comme tous les gens de la contrée basse que j'ai vus. Il dit qu'il a eu beaucoup de femmes, quatre lui ont donné chacune un enfant et les quatre enfants en ont chacun un ; il a pour le moment trois femmes sans enfant. En me présentant du riz il me dit que la dernière guerre lui avait causé de grosses pertes. Vingt-cinq personnes avaient été tuées, faites prisonnières ou marronnées (Voir la note 58, page 104) tout ce qui pouvait s'enlever avait été pris par les gens de la côte. Il regretta de ne pas avoir un bœuf à me donner, mais il me dit que sa petite-fille, une belle fille de quinze ans, était absolument à mon service (42). Il désira que je prenne part à la cérémonie du pays (43) avec lui ; je déclinai l'offre, comme je l'avais déjà fait, et il n'en fut pas moins content.

19 juillet.

Le temps est trop mauvais pour continuer, la hutte est très petite, sale et pleine de fumée : tout y est incommode.

Un grand nombre de Ovas passent par ici, dans un état de misère complet : ils sont absolument insouciants. Beaucoup sont tellement chargés avec les produits des rives d'Amboubouhanza que leur bonne humeur naturelle semble les avoir quittés. Ils sont si paresseux qu'ils ne se dérangent jamais de leur route : je suis obligé de contourner chacun de ces êtres hébétés qui occupe le chemin. Le falafa sert pour fabriquer des plats, des cuillères et des toitures pour les cases ; du rafia on fait des montants et des vêtements ; sa feuille a de dix à vingt pouces de large de chaque côté de la tige, qui a elle-même de 5 à 30 pieds de longueur.

Les charpentes des maisons sont en bois de 4 pouces de diamètre.

Les poteaux formant les murailles des maisons sont en bambous : leurs extrémités sont fixées dans de petits trous pratiqués dans les chevrons et le faitage qui sont aussi en bambou. La tige de falala est attachée aux chevrons à 4 pouces de distance, et sa largeur couvre quatre à cinq rangées. Tel est également le recouvrement extérieur des murailles ; l'intérieur aussi, dans les maisons confortables, est en falala. Ce palmier est très abondant ici ; la tige a de 7 à 10 pieds de long, en enlevant la feuille, on l'étend sur des bambous fendus et cela fait un revêtement très propre.

Les bœufs envoyés par Radama s'égarèrent pendant la nuit et furent tués par quelques-uns de ses gens.

20 juillet.

Pluie toute la nuit : la case fait eau. Radama me fait prier d'aller à Manambonite (44). Parti à 8 heures. Le chemin n'est tout le temps que montées et descentes ; il n'y a pas une acre de terrain plat ; cependant beaucoup pourrait être cultivé. Passé six torrents qui sont grossis par la pluie. Un épais brouillard empêche de voir à grande distance ; l'ho-

---

Note 41. — Iharaka probablement ?

Note 42. — Voir pour cette coutume, caractéristique autrefois dans l'hospitalité malgache, le volume de A. Grandidier : *Origine des Malgaches*, page 23.

Note 43. — C'est sans doute le serment du sang dont l'habitude était encore courante à Madagascar. Le capitaine Lesage l'avait pratiqué avec Radama, le 14 janvier 1817.

Note 44. — Manambonitra. Manambotre, Ida Pfeiffer, 1857.

rizon visible ressemble à une série de bols renversés sur leur ouverture. L'herbe est de belle végétation et il y a beaucoup de belles rizières. Si c'est la bonne saison pour voyager dans ce pays, j'affirme qu'il doit être impossible d'y avancer dans la mauvaise.

Manambonite a été un grand village aux cases éparses et à cause du nombre de cases qui se trouvent sur les collines, à peu de distance du village, je suis porté à croire que la propriété dans ce pays est très divisée ; aucun habitant n'est encore revenu. Les Ovas occupent les maisons et les détruisent pour faire du feu ; si le temps reste le même, je suis sûr que des centaines n'arriveront jamais chez eux.

21 juillet.

La pluie ne cesse pas ; les chemins sont impraticables ; je ne puis dépeindre la situation des Ovas ; ils sont couverts de saleté, presque morts de faim, presque nus et noyés. Ils mangent tout ce qu'ils trouvent sans le faire cuire ; ils ne dépassent pas de 6 pouces le seuil de leur porte, quelque soit le motif.

22 juillet.

La pluie a cessé cette nuit. Quitté Manambonite par un épais brouillard à 7 heures et passé par un chemin tortueux sur plusieurs petites collines si nombreuses que je ne peux les compter. Passé le même torrent plusieurs fois. La pluie l'a rendu rapide. Traversé une jolie rivière à Rannamaufann (45). Ce village avait été complètement détruit par Jean René, puis rebâti en partie et détruit à nouveau par Radama. J'y ai élevé une case avec les débris des ruines. Je ne pense pas que Rannamaufann soit à plus de 4 milles de Manambonite ; par le chemin il y en a 9. Au travers de la rivière, dans le Nord-Est du village, il y a une source d'eau chaude, à 35 yards du pied d'une petite colline, qui se déverse dans la rivière. A 18 yards de la source, l'eau est trop chaude pour qu'aucun animal puisse y vivre. Elle a bon goût et ne semble pas minéralisée. Les eaux d'irrigation des rizières s'y déversant lui donnent un aspect huileux à la surface ; les pierres cependant ne sont point tâchées.

Lorsque j'exprimai le désir de visiter la source, le guide envoyé par Radama me dit qu'il m'accompagnerait et qu'il était nécessaire d'emporter une petite quantité d'alcool ou de vin pour le verser dans la source. J'accédai à sa demande ; en arrivant à la source, il versa l'alcool dans un verre et commença à marmotter tout bas. Ayant remarqué qu'il veillait soigneusement à ne pas en jeter trop, je renversai le verre. Il parut vexé et désappointé ; il me dit que la divinité serait offensée et que nous aurions dû partager la libation avec elle. Je remplis le verre à nouveau ; il recommença à marmotter, puis après avoir hurlé le nom du roi et le mien, il laissa tomber une goutte d'alcool, but le reste et me déclara que la divinité était apaisée et que mon voyage se terminerait avec succès (46). Une bouteille remplie de cette eau ne fut refroidie que quatre heures après ; elle lave bien.

Note 45. — Ranomafana. Sibree, déjà cité. — *Voyage de la reine Rasoherina à la côte en 1867* : Manuscrit traduit et publié par A. Jully dans le bulletin du Comité de Madagascar. Janvier 1899. — On peut se rendre compte par ce récit de la quantité de Ovas qui moururent dans cette expédition faite en temps de paix chez une population soumise, et en déduire la mortalité qui dut effectivement frapper l'armée de Radama. Les expéditions du Menabe furent particulièrement désastreuses à ce point de vue.

Note 46. — Voir dans le *Voyage de Rasoherina*, déjà cité, les cérémonies qui eurent lieu près des sources où la reine passa sept jours.

De façon générale, les bambous de cette région sont plus grands que partout où j'ai passé : ceux qui poussent près de la source sont les plus grands que j'aie jamais vus. Rannamaufann est sur une petite plaine de 80 acres superficielles environ, en terrain presque plat. C'est la paresse des Ovas qui cause leur perte : en trois heures des huttes capables d'abriter toute la troupe pourraient être construites, mais ils couvrent simplement leur tête et se couchent exposés à l'air.

Ils mangent des fruits verts et des feuilles de toutes sortes.

J'ai remarqué dans les lits de plusieurs torrents des troncs des grands arbres qui pourraient servir de ponts : quarante hommes pourraient les replacer, alors que la troupe est arrêtée pendant plusieurs heures sur la rive et passe à gué, dans l'eau jusqu'au cou. Ici il y a beaucoup de grands milans.

23 juillet.

A l'aube, on voyait la vapeur provenant de la source chaude qui montait à la hauteur de 40 yards ; la matinée était sèche ; l'air d'une douceur agréable. Quitté Rannamaufann à 7 heures et passé par de nombreuses petites collines vers 7 heures et demie, pour arriver à une très haute, dont le terrain rouge est d'une ascension très pénible. Les chevaux eurent beaucoup de peine pour la monter et la descente était encore plus raide sur l'autre versant. Les chevaux glissaient ; la pluie commença à 8 heures. Vu deux vaches et deux veaux qui paissaient.

Des torrents coupent la plupart des fonds des vallées et sur 5.000 acres propres à la culture du riz, il n'y en a pas 50 de cultivées. Traversé quatre torrents et une petite rivière à Ambuthaharanhan (47), où j'arrive à 1 heure. Des femmes nous offrent des petites nattes et refusent une roupie pour une d'elles. Aperçu quelques oiseaux semblables à des coqs de bruyère nommés Blooks (47). *Mauthieu*, le chef, me dit qu'il a 100 ans ; c'est un homme de grande taille qui a une descente (de testicules) depuis dix ans ; ceux-ci lui tombent au-dessous des genoux. Il a huit femmes ; une d'elles nourrit encore son enfant qui, nous dit-elle, est le deuxième qu'elle a eu de lui. Le terrain produit abondamment des légumes. Le village, il y a 4 mois, contenait à peu près 200 maisons et 560 habitants. Le chef avait 120 bœufs et 50 esclaves, dont 30 achetés et 20 pris par son père à la guerre. Le chef de Tamatave avait enlevé presque tout ce qui se trouvait dans le village et brûlé 5 maisons qui étaient pleines de riz.

Actuellement on ne peut même acheter un poulet (48).

Quelques habitants sont revenus de la forêt (où ils s'étaient cachés). Les Ovas prennent tout ce qu'ils trouvent sans même donner une explication. Je remarquai ici trois poteaux fourchus à peu près de 15 pieds de haut (49). J'appris que les chefs sont désireux d'avoir des enfants mâles. Quand l'enfant atteint 10 mois on lui serre solidement la peau

---

Note 47. — Ambatoarananа, Mayeur. 1777. — Ambatoarana, Ida Pfeiffer, 1857. Ambatoarananа, Sibree, 1863. — *Voyage de Rasoherina*, 1867. — C'est entre Ambatoharananа et Ampasimbe, sur la hauteur connue sous le nom de Ankazondrainibehevitra, que Radama fit élever une pierre commémorative à côté d'un arbre isolé.

L'oiseau remarqué plus loin et appelé blook est le *bolohy*, espèce de perroquet à plumage foncé (*Coracopsis nigra*.

Note 48 — Voyage d'Ida Pfeiffer : « Du temps du roi Radama, le pays était, à ce qu'on m'a dit, infiniment plus peuplé. — Sous le règne de la reine actuelle (Ranavalona I^re^) on n'a pas vu seulement plusieurs grands villages réduits à quelques misérables cabanes, beaucoup même ont entièrement disparu. On nous montra souvent des places où il avait existé autrefois, disait-on, de beaux villages. » (Page 132).

Note 49. — Sibree : *Madagascar et ses habitants* : « Dans quelques-uns des villages situés sur la route qui va de la côte orientale dans l'intérieur, j'ai trouvé, au milieu de la

au-dessus du prépuce et on la coupe. On tue un bœuf, et le père, ayant mis dans sa bouche le morceau de peau coupée et un fragment de la bosse du bœuf, les replace ensuite sur le poteau. Quand la cérémonie est terminée, tous les gens du village lui donnent des présents selon leurs moyens. J'ai déboursé une demi-pièce de mouchoirs (50).

24 juillet.

Pluie toute la nuit. Quitté Ambuthahanranhan à 7 heures. Voyagé par un horrible chemin. Les voyageurs nombreux qui y sont passés l'ont creusé jusqu'à 1 ou 2 pieds plus bas que les racines des arbres, lesquelles à certains endroits sont très grandes. Forte pluie à 8 heures; à 9 heures, arrivé sur le rivage d'une jolie rivière ; continué par ce chemin jusqu'à Mayhayla (51), où je me suis arrêté à 10 heures. Vu une *dérivation* de la rivière longeant une rizière et ayant un mille de long. Vu aussi de gros blocs de granit blanc tout le long du chemin ; le chef de Tamatave atteignit cet endroit, mais ne put faire passer ses canons et fut obligé de se retirer. Il y a ici 53 maisons ; les toits sont très hauts et 2 maisons sont plus grandes que toutes celles que j'ai déjà vues. Quelques-unes sont construites avec des poteaux ayant six pieds de haut. A un demi-mille à l'Ouest du village, deux torrents se jettent dans la rivière ; il y a de vastes rizières. Le chef est âgé d'environ 90 ans : il a cinq femmes, cinq enfants et treize esclaves qu'il s'est procurés par échange à raison de 20 à 30 bœufs chacun. La terre produit en abondance des légumes (tous détruits par les Hova) et du tabac. Il échange du riz et bétail avec les Ovas pour des couteaux, des haches, des sagaies (52). Il fabrique de mauvaise poterie et reçoit un tribut quand un enfant est circoncis.

Les maisons sont sur charpente de bois taillés et le parquet est fait de bambous fendus ; il est élevé à un pied au-dessus de terre environ. Le terrain sur lequel est bâti le village convient plutôt à des rizières. Quelques huttes sur échafaudages émergent des champs de paddy. Au-dessus du foyer, autour duquel dans la maisou du chef on peut s'asseoir, existe une charpente de bois de 3 pieds carrés sur laquelle deux bonnes et deux grosses solives servant d'étagères.

Les femmes tissent des étoffes et font des paniers et des nattes. La pêche étant pénible, leur principale nourriture se compose de légumes. Il y a des porcs de mauvaise race et d'un prix élevé. J'ai troqué une demi-pièce de mouchoirs.

23 juillet.

La pluie a cessé à 5 heures. Quitté Mayhayla à 6 h. 1/2 et passé par des chemins semblables à ceux d'hier. Les collines que j'ai traversées aujourd'hui et hier sont couvertes d'arbres et de broussailles. Celles par où j'étais passé il y a trois jours ont de hautes herbes sur

---

place centrale autour de laquelle sont bâties les maisons, une pièce de bois haute de 2m 50 environ, formée avec un arbre bifurqué dont les branches étaient taillées en pointe et le tronc enfoncé dans le sol. Cet arbre, qui était enduit de sang et de graisse, paraissait être l'objet d'une sorte de culte ou du moins d'une vénération spéciale..... Dans un ou deux villages, j'ai vu des crânes ou des cornes de bœuf fixés aux pointes de la pièce de bois. » Voir également *Origine des Malgaches*, de A. Grandidier, page 48 « Superstitions Indo-Océaniennes. »

Note 50. — Voir dans l'*Histoire de Madagascar* de Flacourt le chapitre XX, consacré entièrement à cette cérémonie, et dans le manuscrit de Lassalle déjà cité, page 570. D'après A. Grandidier, la même coutume existerait chez les Australiens.

Note 51. — Mahela, *Voyage de Rasoherina*, déjà cité. La rivière de Mahela est un affluent de l'Iaroka.

Note 52. — Le fer forgé sous différentes formes était autrefois le gros article d'exportation de l'Imerina.

leurs sommets et des arbres et des broussailles dans les vallées. Il y a aussi beaucoup de pierres de granit blanc, quelques-unes très grandes.

La pluie commence à 9 heures. Arrivé à Ampasseimbay (53) à 11 heures. Mehanthafay, le chef, a succédé à son frère et a encore trois frères vivants. Il reçut de son frère un esclave qu'il échangea avec les Hova contre deux ; un bœuf vaut ici trois dollars. Il n'a jamais fait la guerre. Tous ses enfants sont morts. Aucun fruit ici, mais beaucoup de légumes. Les femmes font des ustensiles en terre, des nattes et tissent des étoffes. On vend du riz blanc aux Ovas. Le village contient 40 maisons et 250 habitants. Le chef n'a pas d'armes ; quelques jeunes gens en ont. Il échange du riz contre du miel qui est apporté du Sud dans des troncs d'arbres creusés de 1 à 2 pieds de diamètre et 1 pied et demi à 3 pieds de profondeur. Il cultiverait plus de terrain s'il le fallait pour son usage, mais cela lui suffit pour sa consommation et pour ses échanges. Le tombeau de famille est près de la maison. L'intérieur des tombes est garni de fortes pièces de bois et le corps est enveloppé dans les plus beaux vêtements que possédait le défunt. Il est placé dans la tombe la tête au Nord. Si le défunt avait du bétail, on place des cornes sur la tombe, ainsi qu'un peu d'argent; puis on jette du bois brûlé, du sable, des pierres et de la terre (54).

En arrivant ici, j'ai demandé quelques œufs que l'on m'a donnés de suite ; une fois bouillis, je les trouvai garnis de petits poulets. Mon hôte me dit que c'était la plus grande perfection qu'un œuf pouvait atteindre, et qu'il les avait enlevés avec intention à la poule (qui les couvait). Il se mit du reste à en manger pour me prouver la véracité de son dire (55).

Il y a ici six poteaux à fourches, témoignage d'offrandes comme je l'ai dit ci-dessus. Le frère succèdera au chef actuel. Celui-ci considère tout le village comme sa famille. Il m'offrit un bœuf et du riz ; je lui donnai une demi-pièce de drap bleu.

26 juillet.

Pluie toute la nuit, il fait sec au jour. Quitté Ampasseimbay à 6 heures. La pluie recommence à 8 heures et cesse à 9 h. 1/2. Traversé plusieurs petites collines ; au sommet des plus hautes, descentes plus raides que toutes celles déjà vues. Les collines sont couvertes de bois, aucune de grandes dimensions n'est visible du chemin. Traversé un joli torrent à un mille et demi d'Ampasseimbay (56). Le chemin est très profond et rempli de racines d'arbres que les chevaux très tranquilles peuvent seuls franchir. Arrivé à Mazzavoo (57), à 11 heures, où sont cinq huttes ; la vallée est un vrai puits, la colline par laquelle on y descend est encore plus abrupte qu'aucune autre. Il y a beaucoup de rizières; un petit nombre seulement est cultivé. Le chef a cinq esclaves

---

Note 53. — Ampasimbe. « Le 24, je couche à Ompani-Aombe, joli endroit, mais peu peuplé malgré la fertilité du sol environnant. Ce dernier village peut avoir comme le précédent 40 à 50 cases et 200 habitants. » Lacaille, 1861. Ampatsiba, Pfeiffer, 1857.

Note 54. — Cf. *Notes, reconnaissances et explorations*, 31 juillet 1898 : « L'habitation à Madagascar » : « Tous les corps, même les plus anciens, étaient dans des cercueils de bois enfouis dans du charbon de bois en grande quantité. » Voir la revue *l'Anthropologie*, tome V : « Funérailles, tombeaux et honneurs rendus aux morts à Madagascar », par A. Jully, et dans la *Revue d'ethnographie*, tome V, 1886, l'article de A. Grandidier sur les « Rites funéraires. »

Note 55. — La même coutume existe en Chine, où l'œuf de cane couvé et macéré dans de l'herbe pourrie, qui lui donne une couleur verte, est le plus prisé.

Note 56. — C'est l'Ilazana, qui se jette dans l'Iaroka.

Note 57. — Marozevo. *Voyage de Rasoherina*, page 196.

qui ont été *marronnés* (58), deux ont été achetés 30 dollars chacun et trois ont été pris à la guerre.

Vu les tombes de quatre Ovas enterrés hier, et entendu dire que beaucoup de corps restaient sans sépulture.

La maison du chef est construite sur une charpente d'un pied et demi de haut et est bien couverte de bonne herbe. Les murs sont en zouzoura (59) employé ici comme le falafa dans la contrée basse. Les chevrons sont en bois et les lattis en baubous fendus. Le pignon au-dessus de la muraille est fait avec de l'herbe tressée. La terre est fertile, mais tout a été pillé par les Ovas.

27 juillet.

Belle matinée ; quitté Mazzavoo à 6 heures et passé à Santaillo (60) à 7 heures. Ce village contient seulement sept cases. Il est très bien situé. Vu quelques petits oiseaux semblables à des bergeronnettes, avec de longues queues, qui volaient à peu près à 15 yards de hauteur en baissant la tête et en tournant jusqu'à un pied de terre et remontaient ensuite (61). Il y a de petites collines couvertes de fougères et de falafa. La pluie commença à 9 heures. A 10 h. 1/2, arrivé à Buffore (62), huit cases. Ici est le plus fertile terrain que j'ai jamais vu, une herbe de prairie blanche et une petite vesce sauvage formant (sur le sol) une natte ininterrompue. J'estime qu'on pourrait y faucher deux tonnes de bon foin par acre. Quitté Buffore à 11 heures et passé pendant 3 milles à travers des rizières. Traversé le torrent qui les arrose ; il a 4 yards de large et à peine la hauteur du genou, on le traverse dix-huit fois. Le pays aux environs est très montueux.

Après avoir quitté la rizière la montée est extraordinairement raide et longue de 400 yards. Au-dessus du lit du torrent existe une source qui teint les pierres en rouge et a le goût du fer ; elle se trouve au milieu de la montée. Au-dessus le terrain est très argileux et ressemble assez à de la marne jaune. Quelques endroits au-dessus des rizières viennent d'être défrichés et retournés ; ils sont maintenant complètement rouges. Partout où ils pouvaient trouver des aliments verts, les Ovas ont fait place nette. A peu près à 80 pas de la source, j'ai rencontré deux marmites traînant un Ova mort ; ils lui avaient noué une corde autour au cou ; je leur demandai leur intention, ils me répondirent qu'ils avaient trouvé ce cadavre sur le chemin et voulaient le dérober aux yeux du public. Sur ma demande d'indiquer l'endroit

---

Note 58. — Littéralement : « Qui se sont enfuis dans la montagne ou dans la forêt. » Le mot marron est usité à la Jamaïque pour désigner les esclaves échappés dans l'intérieur de l'île et vivant de rapines.

Note 59. — Zozoro, roseau abondant à Madagascar *Cyperus æquatis*.

Note 60. — Sahantelo. Petit village à 5 kilomètres de Beforona, sur la rivière du même nom.

Note 61 — C'est le tsikiririka, sorte de guêpier, connu vulgairement sous le nom d'oiseau du Saint-Esprit, très abondant dans la contrée basse. *Merops superciliosus*.

Note 62. — Beforona. Ida Pfeiffer : « A Beforo, un des endroits les plus malsains de toute la route, un misérable petit village, tellement entouré de marais et de bois qu'on ne marchait pas à sec cinquante pas de suite; nous y restâmes dix-huit jours entiers. » C'est là que la célèbre voyageuse, expulsée avec les Français par Ranavalona Ire en septembre 1857, contracta la maladie de foie qui devait l'emporter peu de temps après. « Beforona, bien situé à l'entrée d'une charmante vallée arrosée par une rivière guéable qui la traverse d'un bout à l'autre mais dont l'aspect misérable m'engage à aller plus loin. » Lacaille, déjà cité, p. 219. — Beforona, Sibree, p. 71. — *Voyage de Rasoherina*, p. 80 : « Les Andriambavelo-ty envoyèrent Vorangate prévenir la reine que Radama Ier en descendant et en montant avait fait jeter une piastre à l'Andriambavibe (rocher abrupt) et avait donné un vêtement de femme blanc, à celui qui l'avait jetée, cela pour empêcher la pluie de tomber. La reine en fit de même. » Ce rocher était et est encore aujourd'hui un objet de terreur pour les bourjanes.

où ils allaient l'enterrer, ils répondirent qu'ils le laisseraient dans le bois avec tous ceux qui avaient péri pendant les trois derniers jours.

La descente est aussi raide que la montée et très difficile. La valeur d'un cheval a triplé quand il a atteint les hauteurs ; si je rencontre encore des chemins semblables, je n'arriverai jamais à faire parvenir mes chevaux au sommet. Arrivé à Ireit à 3 heures (63). Il a dû y avoir ici quelques huttes. Je pense qu'elles ont servi de bois à brûler. La jungle est à 20 yards de là ; j'ai dressé ma tente et bâti un abri pour les chevaux.

28 juillet.

Pluie toute la nuit ; matinée sèche. Quitté Ireit à 7 heures et traversé pendant 3 milles et demi un terrain plat, bordé de chaque côté par de hautes collines. J'apprends que mon interprète est malade, je l'envoie chercher et j'attends son arrivée jusqu'à 10 heures, je lui donnai de l'écorce de quinquina en poudre. Nous entrons dans la forêt à 10 heures et demie ; nous traversons une rivière et longeons son cours pendant près d'un mille. Les arbres ne sont pas gros, mais très droits. Le chemin est un vrai treillis de racines, et les arbres sont si rapprochés à certains endroits que les chevaux ont du mal à passer entre eux.

La pluie commence à 11 heures : c'est la plus froide que j'ai jamais sentie. Vu cinq cadavres de Ovas sur le chemin. On m'a dit qu'il y en a d'autres tout près. Ils étaient nus et pas un de leurs compagnons ne les avait secourus. Beaucoup de vieux arbres jonchent le sentier. Quitté la forêt à 4 heures, dressé les tentes à Elamazout. Pas une case ici (64).

29 juillet.

Pluie toute la nuit ; matinée très lourde, obliger d'aller de l'avant, car je n'ai ni nourriture ni logement pour les chevaux. Cet endroit est complètement aride. L'interprète n'est pas encore arrivé ; j'envoie deux marmites avec provision de riz pour l'amener. Le chemin n'est que montées et descentes continuelles pendant 6 milles : traversé fréquemment de profondes vallées, où le bois est très fourni et très haut, quelques arbres sont très vieux et sont tombés.

Fait halte pour déjeuner, reparti à une heure. Le pays est maintenant plus découvert ; mais rien ne rappelle la végétation luxuriante du Baythaanamaina (65). On me signale encore plusieurs cadavres ; vu huit nouvelles tombes.

Atteint Ancoy (66) ; le chemin pour y arriver traverse le sommet de petites collines qui produisent une pauvre herbe maigre. Aussitôt après avoir vu Ancoy, on découvre une immense plaine ; à l'Ouest se trouvent quelques arbres dans sa partie Sud. Il existe ici six misé-

---

Note 63.— Iritra, et non Irihitra, comme il est souvent écrit. Petit village à 10 kilomètres de Beforona.

Note 64. — Analamazaotra. — Alamajaotra, Ida Pfeiffer. — Almazant, Lacaille. — Alamazaotra, Sibree. — Analamazaotra, *Voyage de Rasoherina.*

Note 65. — Le Betanimena, région côtière correspondant à peu près à la province d'Andovoranto, qui a donné son nom aux tribus qui l'habitent — Betatimènes, Grenier, 1768. — Betanimènes, Geoffroy, 1819. — Sur les anciennes cartes figurent seulement le nom des Vohitimenes, sauf sur celle de Samson (1655), qui porte Tonne-mène ou Tanimena.

Note 66 — Il est à remarquer que Hastie, si précis dans ses descriptions, ne nous a parlé ni d'Ambavianiasy, ni d'Anevoka, entre Iritra et Analamazaotra. Parti de ce dernier point, il nous signale l'absence de villages et marche 7 heures pour arriver à Ancoy. Ce dernier nom est évidemment Ankay. Voir Ida Pfeiffer : « A quelques milles de notre point de départ, du sommet de la seule montagne un peu haute que nous traversâmes ce jour-là, nous vîmes soudain la région boisée faire place à une campagne d'une merveilleuse beauté. Au premier plan s'étendait du Nord au Sud une ligne onduleuse de

rables huttes, un petit village se trouve sur la colline, à l'Est (67). C'est ici que commence le changement dans le costume, les coutumes et le langage des habitants. Ils sont plus sales que ceux de la région basse ; ils tressent leurs cheveux en de nombreuses petites nattes. Ils couvrent leur figure de jus de citron et de saletés, leur prononciation est plus courte (68).

30 juillet.

Envoyé deux marmites de plus avec du riz et du bœuf pour ramener l'interprète ; on ne peut rien se procurer à cette place, que je quitte à 7 heures. La nuit a été belle et sèche, extrêmement froide. Vu deux petits villages sur les hauteurs vers le Sud-Ouest. Le chemin traverse la plaine où se trouvent plusieurs marécages, dans lesquels poussent en abondance le zouzoura et l'érana (69). Vu beaucoup de tombeaux, dont j'ai visité deux. Mes guides étaient peu satisfaits de m'y voir venir, ils allégnaient que cela ne se faisait pas. Au premier village, il y a huit tombeaux, dont deux ont de grandes pierres ayant 8 pieds de haut à la tête ; une perche est dressée, en dedans de cette pierre, sur l'une d'elle est fichée une paire de cornes, sur l'autre il y en a quatre. Les pierres des derniers tombeaux sont plus grandes, les perches sont restées, mais les cornes sont toutes tombées ; généralement tous les tombeaux sont garnis de cornes (70). Pluie fine commencée à 9 heures. A onze heures, arrivé à Ambohitroon, sur le sommet d'une colline très raide d'une argile jaune (71). Huit minutes de montée pour entrer par la première porte, car il y a des portes avant d'arriver à la première maison. Les cadres de ces portes sont de bois taillé de 15 pouces sur 10.

---

collines que nous dominions de notre point élevé, et par derrière on apercevait le superbe plateau d'Ankay, dont la largeur est au mois de quinze milles ».

Caravon : *Notice sur l'île de Madagascar*, page XXIV : « Les Bezanozzanngs, que l'on a voulu confiner au fond d'une vallée et réduire à quelques villages, occupent l'immense plaine d'Ankay, qui forme une partie du plateau inférieur, ce qui fait qu'on les désigne aussi par le nom qualificatif de Ant-Ankayes (habitants d'Ankaye). » — Lacaille, déjà cité, page 220 : « Je vais coucher à Maramanga, sur le bord de la vallée de Mangourou ou plaine d'Ankaya. » Il est à remarquer qu'Hastie ne dit pas un mot non plus du village d'Ampasimpotsy.

Note 67. — Les ruines se trouvent encore sur la hauteur qui domine le village actuel de Moramanga.

Note 68.—Voir « Etude ethnologique sur les Bezanozano », lieutenant Vallier : *Notes, reconnaissances et explorations*, 1898, page 65, et « Rapport ethnologique sur les races de Madagascar » : *Notes et reconnaissances*, 30 septembre 1898, page 1137, Berthier.—A noter les nombreuses analogies que présentent les croyances et superstitions de cette peuplade avec celles des Betsileo. Quant à l'étymologie du nom de cette tribu, celle proposée par M. Grandidier et acceptée par M. Berthier nous semble difficile à admettre, étant donné qu'au siècle dernier les Antimerina portaient encore les cheveux longs et tressés ; j'ai trouvé en 1896, dans les terrassements de la Résidence Générale, de nombreux squelettes masculins portant encore des restes de cette chevelure. Nous nous rallions donc jusqu'à nouvel ordre à l'opinion de Richardson, d'autant plus que le Zano ou Zana entre dans la confection des amulettes à l'état de petits morceaux et que les Bezanozano ont toujours passé, même près des Hova, pour les plus superstitieux ; l'insurrection de 1896 nous en a d'ailleurs fourni des preuves ; j'ai recueilli un collier fait d'une cinquantaine de morceaux de zano ; la racine du dictionnaire de Bourbon (1853) serait donc vraie.

Note 69. — Roseau très abondant surtout dans l'intérieur, à feuille lancéolée. *Cyperus latifolius* d'après Thouars.

Note 70. — Voir sur les tombeaux et rites funéraires les ouvrages déjà cités, Grandidier, Sibree, Jully.

Note 71. — Parti d'Ankay à 7 heures, Hastie arrive au village à 11 heures. Ce village appelé Ambohitroon peut être Ambohitrony ou Ambohitromby. Nous pencherions pour la première hypothèse, étant donné que Hastie dit plus loin : « Eté voir la rivière Mangoore qui tourne autour des petites collines à 1 mille du village » Ambohitrony aurait donc occupé à peu près l'emplacement de l'ancien Andakana sur la hauteur. L'itinéraire du *Voyage de Rasoherina* indique le village d'Ambohipasana correspondant à peu près à l'emplacement d'Ambohitrony. Quant au nom de Moramanga, il n'est pas prononcé. Il est vrai qu'en 1861, Lacaille en donne la description suivante : « Le village de Maramanga, d'un chétif aspect, compte à peine 20 cases et 100 habitants ».

les ouvertures ont 2 pieds de large et 5 pieds et demi de haut. Le village est entouré par une palissade ruinée, bordée d'un fossé. Les maisons sont très rapprochées les unes des autres et irrégulièrement bâties. Je m'imagine que chaque femme et chaque enfant étant dans le village ont couru pour voir les chevaux qui étaient tous rassemblés, car entrant dans plusieurs maisons, je trouve dans chacune les preuves du travail qu'on vient de quitter instantanément (72).

Le sol dans plusieurs endroits est couvert de nattes non terminées, ainsi que de soubiques, paniers, objets en terre et matériaux non travaillés. Parmi tous ces objets, j'ai trouvé un métiér à tisser et une quantité de rafia. Ni femme, ni enfant sous ce toit; quelques hommes sont en train de se rôtir la peau autour d'un petit feu. Je retourne vers la foule, elle présente un spectacle dégoûtant: des femmes laides et grosses, à moitié nues, plus sales que des porcs, et des enfants qui sont le pendant de leurs mères; pas un visage intéressant ni affable dans tout le groupe. A Baythaanaimaina (65), les femmes gardent encore un certain respect de la décence, ici, pas le moindre. Quelques-unes se couvrent à peine, des seins aux genoux, sur une largeur de cinq feuilles de figuier, ce sont les vieilles. Deux ou trois adolescentes sont drapées dans un petit morceau d'étoffe; quant aux enfants, ils sont tout nus. Il semble totalement indifférent à tous d'exposer ainsi les parties de leur corps.

A 3 heures, quelques hommes se promènent fièrement parmi ce groupe; une légère pluie et la fraîcheur du soir dispersent la foule transie de froid. Cobar à 5 heures (73). A 5 heures (j'entends) un bruit confus de rires vagues des femmes, mêlé aux hurlements des enfants et au bruit du riz qu'on pile, bruit qui continuera jusqu'à 9 heures.

31 juillet.

Nuit sèche et extrêmement froide. Pluie fine commence à 7 heures. L'interprète n'est pas arrivé. Je donne au commandeur des marmites un dollar pour l'envoyer chercher. Passé la matinée à visiter les cases et à examiner les industries (du pays).

Je serais content de dire que la saleté, que j'ai déplorée dans la région basse, n'existe pas dans les intérieurs des gens d'ici. Les passages entre chaque maison sont très étroits; toutefois, dans ces coins comme sous les greniers de réserve, ce sont des dépôts d'immondices. Ces greniers sont bâtis sur cadre porté par quatre piliers de cinq pieds de haut surmontés d'un chapeau, qui empêche la vermine de monter. Ordures et saletés sont entassées là; les gens se préoccupent peu de cacher leurs besoins : la honte et la décence leur sont complètement étrangères.

Voici la description de la maison du chef (que j'occupe); elle a 20 pieds de long et 18 pieds de large; à l'intérieur la muraille a 7 pieds de haut. Il y a deux portes consistant en simples planches : une qui s'ouvre à l'Ouest et l'autre à l'Est: ces ouvertures ont 5 pieds de haut et 20 pouces de large. Le seuil est à 2 pieds au-dessus du plancher qui, lui, est à 6 pouces du sol. A l'extérieur, la

---

Note 72. — La description ci-dessus du village d'Ambohitrony prouve que c'était un rova important : l'usage de ces retranchements palissadés était général à Madagascar; le mot rova les désigne plus spécialement dans la région centrale, lapa est employé dans l'Est et doana (?) chez les Sakalava. — Flacourt, déjà cité. — *Recherches sur les Sakalaves* de Vincent Noël page 77, et Jully : *L'habitation à Madagascar*, déjà cité.

Note 73. — Kabary. Primitivement : proclamation au peuple. Cabar des Malais, kabar de l'Arabe et chabari du Souaheli.

muraille de l'Ouest est construite en bois de 2 pouces d'épaisseur avec trois quarts de pouce de remplissage alternant, qui est introduit dans une rainure des bois de 2 pouces. Ceux-ci sont mortaisés dans la planche de muraille (sablière) et l'extrémité inférieure est enfoncée de 6 pouces dans le sol. Au côté Est et aux deux autres côtés sont quelques poteaux de 2 pouces d'épaisseur. Le vide entre ces poteaux est rempli de zouzoura qui a les 3 côtés égaux, étendu sur des bambous fendus et fixé par des lattes également en bambous. L'intérieur est tendu de nattes et des planches de 9 ponces de largeur garnissent le bas de la muraille. Les poutres principales, en bois travaillé, ont 3 pouces sur 2, elles sont distantes de 3 pieds; entre elles sont 6 poteaux qui montent jusqu'au faîtage (74).

Les lattes très solides sont à 4 ponces de distance, le toit est bien couvert avec de bon chaume, les extrémités au-dessus de la poutre de muraille (sablière) sont en hayrana fixées sur une baguette, placées comme est la mèche dans la fabrication des chandelles. Dans le Sud-Ouest, à 3 pieds du mur, est un cadre vertical de bois taillé de 9 pieds de hauteur et 3 pieds et demi au carré, sur lequel sont quatre rayons servant d'étagères au-dessus du foyer. Dans le coin Sud-Est, près du mur, est une charpente de bois taillé large de 6 pouces sur 2 et demi, haute de 6 pieds, sur laquelle il y a deux lits : l'un à 3 pieds du sol, l'autre sur le sommet de la charpente. A l'extrémité Nord est une tablette sur laquelle sont rangées dix sept vases en terre finement polie servant pour la nourriture, d'une contenance de 3 à 5 quarts chaque. Au-dessus, il y a quatre tablettes chargées d'ustensiles pour faire la cuisine, de différentes tailles : quelques-uns peuvent contenir cinq gallons. A la partie Sud sont encore six tablettes garnies également d'ustensiles de cuisine.

Il y a dans cette maison assez de récipients pour donner à dîner à 500 hommes (75). Au centre, trois tablettes chargées de nattes, de paniers

---

Note 74. — La description ci-dessus s'applique à une maison inachevée. La construction de la case en bois du type de Besakana, case d'Andrianampoinimerina, conservée et restaurée dans le Rova de Tananarive, comporte, en effet, quatre faces semblables. Ce type, qui m'a permis de ranger dans un même groupe au point de vue architectonique les Antanosy, les Antimerina et les Betsileo (voir « L'habitation à Madagascar » : *Notes, reconnaissances et explorations*, juillet 1898), est, en effet, le même dans ces trois provinces.

La description donnée par Flacourt cadre sur plus d'un point avec celle de Hastie. Cette similitude est extraordinaire à constater sur deux points aussi éloignés, à une époque surtout où les Hova n'avaient pas étendu leurs conquêtes au delà du Betsileo : A l'exposition de Hanoï figurait une réduction d'un village batak, comprenant : 1° la maison où l'on écrase le riz ; 2° la case pour recevoir les voyageurs ; 3° la case des femmes du chef du village ; 4° la grange ou grenier pour le paddy ; 5° la maison d'habitation ; 6° la porcherie ; 7° le poulailler ; et enfin 8° la maison du chef du village, dominant le tout avec trois toits superposés comme ceux des pagodes cambodgiennes et présentant cette particularité que les extrémités des chevrons au faîtage étaient terminées par des têtes de bœuf aux cornes effilées. L'ensemble représentait à peu près en somme l'ancien Rova d'Andrianampoinimerina, tel que je l'ai décrit dans le travail précité (*Habitation à Madagascar*). Cette similitude, relevée par A. Granaidier à la page 41 de son ouvrage *Origine des Malgaches*, et spécialement dans la note 2, nous a paru frappante. Le prolongement des chevrons en forme de cornes de bœuf se retrouve du reste également au Siam et au Cambodge, avec cette seule différence que l'animal en honneur dans ces deux pays étant l'éléphant, c'est la trompe de celui-ci qui y est représentée, au lieu de cornes de bœuf. La grande pagode de Wat-Pra-Khéo que vient de faire construire le roi Norodom à Pnom-Penh en présente un bel exemple.

Note 75. — La case de Besakana, comme celle de Mahitsielafanjaka, était garnie d'une quantité considérable de pots et vases en terre ; ceux-ci étaient destinés au repas du Fandroana : la viande de l'année précédente était conservée noyée dans la graisse ; dans quelques-uns, les assiettes et bols passés à la plombagine servaient aux assistants. Comme pour le vêtement, qui devait être de fabrication indigène, les Malgaches ne se servaient dans cette cérémonie nationale que d'ustensiles du pays : la reine elle-

de diverses dimensions, d'une grande quantité de matériaux verts et à moitié secs pour les industries locales, sont suspendues au toit ; deux métiers avec des pièces d'un tissu grossier s'y trouvent également. Entre la charpente du lit et le foyer, est un bois de lit double mal travaillé au côté Sud. Ici aussi est suspendue au toit une pièce de bois équarri d'un pouce carré, qui porte quatre chevilles. Sur l'une se trouve un panier ayant la forme d'un carquois, où sont plusieurs cordes faites de fibres de bois et des brimborions. Les autres chevilles soutiennent des paniers contenant des raretés comme des morceaux de verre, de cuivre jaune, de fer et des chiffons de fabrication étrangère.

De grandes chatties (76) à eau sont derrière le foyer ainsi qu'une cuillère à pot en corne. Sur l'âtre est un tisonnier en fer, une marmite à pieds et un trépied. Près de la porte Sud, deux mortiers à riz, des pilons et des vans (77). Les derniers ont 3 pieds de diamètre : le grain du bois ressemble à celui du hêtre. Sur le sol est un escabeau rond à quatre pieds, de 13 pouces de diamètre avec un cadre à la base, taillé en plein dans un seul morceau (78). Deux tiges de rafia portant des chevilles incrustées constituent un parfait ratelier d'armes sur lequel reposent quatre bons mousquets et six sagaies.

A 8 pieds en dehors de la porte, au Nord-Ouest, est un silo tout rond taillé dans le sol, profond de 8 pieds 1/2 environ, large de sept à la base et se rétrécissant jusqu'à 2 pieds à l'ouverture. Sur celle-ci sont des liens garnis d'une épaisseur de neuf pouces d'argile. Chaque maison en a un ou plusieurs semblables comme magasins à riz : l'argile est de telle nature qu'elle ne laisse presque jamais passer l'humidité. Toutes les maisons ici sont construites plus ou moins avec les mêmes matériaux que ci-dessus, et celle-ci est la seule pour le moment à Ambohitroon dans laquelle on n'exerce pas quelque industrie, car elle est réservée à mon usage personnel ; comme je trouve un peu de tous les produits dans la maison voisine, je la choisis comme un beau spécimen (79).

Cette dernière est à peu près de la même grandeur que la précédente. En entrant, j'y trouvai six femmes, huit enfants et un homme assis contre le feu. Trois des femmes faisaient une natte, sur laquelle elles étaient agenouillées, une autre nettoyait et fendait le zouzourou, la suivante tissait de l'étoffe et la sixième, une vieille, était occupée à travailler un petit morceau de cuir avec un pesant bâton de trois pieds de long et d'un pouce et demi d'épaisseur. Aussitôt qu'elle en eut amolli une quantité suffisante pour l'ustensile (projeté), elle commença à lui donner avec la main la forme voulue et le mit à sécher. Deux jeunes filles battaient l'écorce et la racine du Hoonet (80), qui pourrit dans un marais et sert à donner une couleur d'un rouge sale. Un garçon âgé de 5 ans environ cassait du bois à brûler ; un autre

même donnait l'exemple, tout au moins dans la première partie de la fête, en restant drapée dans un lamba de couleur rouge.

Note 76. — Mot anglo-indien dérivé de l'hindon *châti,* cruche en terre.

Note 77. — Sahafa ou Sahany, fait généralement en bois de voaouana. D'après Richardson, du souahéli *sahani.*

Note 78. — Un tabouret de ce genre existait dans le tombeau d'Andrianampoinimerina : il est au musée historique.

Note 79. — Hastie subit l'impression commune à tous les voyageurs qui montent de Tamatave à Tananarive. Il est certain qu'après les paillotes de la côte et surtout de la forêt, les cases des Merina (et c'en est une qu'il décrit) semblaient à cette époque déjà des maisons d'un confortable relatif. Aussi dans le texte le mot *house* remplace-t-il désormais le mot *hut.*

Note 80. — Hoonet pour hodi-nato, écorce du nato, arbre de la forêt, employée comme teinture.

garçon tout nu et une fille s'amusaient à se tresser les cheveux. Les trois autres enfants étaient tout jeunes; l'un courut têter une des femmes travaillant aux nattes et deux se cachèrent derrière le foyer. Quant à l'homme, il ne fit aucune attention à moi. Je restai dans la maison à peu près vingt minutes, pendant lesquelles mes hôtes s'interrompirent plusieurs fois pour attraper leur vermine. Je ne pense pas qu'il y ait une femme ou un enfant oisif dans le village ; c'est un mélange curieux de saleté et de travail. Je remarquai une fille dont la chevelure était arrangée *à la mode* (81) Baythaanamaina ; elle avait autour du cou quarante demi-dollars passés dans une ficelle, et pas un pouce d'étoffe pour la couvrir. Elle m'apprit qu'elle était esclave. La poterie dont on se sert pour mettre les aliments est polie avec une matière obtenue à une profondeur de 3 pieds et demi sur les berges du Mangoore : pressée (dans les doigts), elle ressemble à de la mine de plomb en poudre et donne un joli brillant (28). La poterie est cuite dans de petits trous faits dans la terre avec de la paille de riz et de l'herbe sèche.

Le soir, j'allai me promener en bas de la colline sur le versant Ouest, qui est très escarpé : à la base jaillit une source qui colore les pierres et l'herbe en rouge. En revenant, je vis seize hommes et environ cent femmes, qui portaient du bois à brûler, du zonzourou et du hayrana verts. J'ai vu aussi dans le village un gros chat qui avait les oreilles et la queue coupées (83).

Au coucher du soleil j'appris d'un Ovas que mon interprète était toujours dans la forêt et que les marmites envoyés par moi à sa rencontre n'y avaient pas été. Immédiatement je m'adressai au chef, qui me donna six de ses gens pour lui porter mon hamac. Cela me coûta plusieurs dollars.

1er août.

Beau temps, froid. J'ai été voir la rivière Mangoore, qui contourne les petites collines a un mille du village. Elle a 100 yards de large et est très rapide, dans la partie que j'ai vue du moins; car je n'oserais parler de son cours. Le chef me dit que personne des environs n'a été à son embouchure ; mais il me la décrit comme étant beaucoup plus large à son entrée dans la mer, au loin vers le Sud-Est. Les rives sont très fertiles, mais très peu cultivées, et les cultures sont faites sans soin. A un endroit où la rivière coule du Nord au Sud, à la distance d'un mille, il y a environ 2.000 acres de grasses prairies pouvant être cultivées et irrigués. On y voit de place en place des champs d'igname, de shouse (84), de manioc, de cannes à sucre et de bananiers. La majeure partie a été détruite par les Ovas. Dans un petit creux, il y a 5 acres de riz de 7 pouces de haut.

Revenu de la rivière à midi par un soleil brûlant, je trouve la plupart des habitants assis sur des nattes devant les maisons, se tressant les cheveux, etc., etc., etc., Le nombre de ces tresses ne peut être défini, pas plus que la quantité de saleté ne peut être dépeinte. Je remarque qu'il y a eu plusieurs villages sur les sommets des collines dans ce district ; tous ont été entourés de fossés.

Note 81. — Ces mots en français dans le texte.

Note 82. — C'est le Manjarano, employé pour le même usage à Tananarive; et qu'on trouve près d'Alasora.

Note 83. — Les chats, abondants aujourd'hui à Tananarive, sont encore très rares dans la banlieue; aussi se vendent-ils assez cher parfois au marché du Zoma.

Note 84 — Sorte d'arum dont la racine est comestible. *Colocasi antiquorum*, d'après Schott, ou *Caladium esculentum*. Plante originaire de l'Amérique méridionale. Appelée saonjo par les Malgaches.

Dans le Baythaanamaina, on m'avait dit que les Ovas ne mettaient pas le fragment de peau coupé à leurs enfants sur des piliers fourchus ; or, j'en trouve huit ici destinés à cet usage. Comme réponse à ses politesses, je donnai au chef une pièce de mouchoir.

2 août.

Nuit froide et sèche. Des gens de Radama viennent me demander de hâter ma marche vers (le pays des) Ovas, parce que l'anniversaire de la naissance (du roi) approche et il désire que j'assiste à sa célébration.

Quitté Ambohitroon à 6 heures et avec beaucoup de travail passé la rivière Mangoore. Ma patience a été presque mise à bout. Le point de passage est assurément le plus mauvais qu'on ait pu choisir, et les préjugés des gens les empêchaient de m'obéir, j'ai été obligé de trainer les pirogues avec les hommes qui m'ont accompagné ; et ils sont plus stupides que les autres (ne peuvent l'être), avec leurs préjugés. A 9 heures, passé quelques mauvaises huttes à Aboutmanzac, qui ne mérite pas d'avoir un nom (85). Rannmalaza est à 2 milles dans le Sud et présente le même aspect : traces étendues de belles rizières dans le voisinage des deux villages. Rencontré 140 Ovas chargés de manioc sec, contenu dans deux petits paniers aux deux extrémités d'un bambou. Le haut terrain ici est un sol rouge et aride. A 11 heures, je traverse Amboutanzavide (86), composé de quelques misérables cases. Le fossé qui l'entoure encore prouve que ce village a dû être redoutable, comme beaucoup d'antres, dont les fossés sont encore visibles dans les environs. A midi, j'aperçois Angauve, sur le sommet d'une haute montagne, et à 1 heure j'arrive à Ambouthatumpe (87). Dans un rayon de 3 milles de ce point, tous les marais sont de beaux terrains de pâturages et de rizières ; il y a de grands troupeaux de bétail. Mais, à l'exception des bas-fonds, le pays que j'ai traversé aujourd'hui est loin de valoir pour le pâturage ou la culture celui du Baythaanamaina. C'est un plateau de terre dure et rouge, argile où ne peuvent pousser que la bruyère et une maigre forêt.

Les maisons ici sont bien inférieures à celles d'Ambohitroon ; l'industrie, comme le chef, se ressemblent ; celui-ci rappelle un vieux chien de chasse. Je vis quelques éperviers et des oies sauvages au moment du coucher du soleil (88) sur l'Angauve. Il y a ici un bazar (89),

---

Note 85. — Ambatomanjaka ou Ambohimanjaka : la pierre royale ou le village royal. Nous pencherions pour la première hypothèse, Radama ayant jalonné sa route, après chaque passage difficile, de pierres levées, commémoratives. Il est à remarquer qu'à partir d'Ankay, tous les noms des villages donnés par Hastie n'existent pas dans les itinéraires connus, jusqu'à Angave du moins. Le chemin suivi par lui est donc en dehors du Fody, qu'il n'aurait pas manqué de signaler s'il y était passé. Il a dû vraisemblablement traverser le Mangoro plus au Nord.

Note 86. — Ambohitranjavidy : village des bruyères. La plante nommée Anjavidy *est une sorte de bruyère* (*Philippia floribunda* Bth). Il existait autrefois près d'Ankeramadinika un village du même nom.

Note 87. — Angavo et Ambohidratompo : La récente conquête de ce pays par Radama explique ces noms donnés partout aux villages du Mangoro. Cf. Sibree, déjà cité : « L'Angavo est une masse énorme de granit recouverte d'argile, dont le sommet est taillé en escarpe et fortifié par des ouvrages en terre. Cette forteresse, qui appartenait autrefois à une tribu indépendante, a été longtemps assiégée par Radama Ier, qui parvint à la réduire grâce à l'avantage de ses armes à feu, et qui soumit ainsi à son autorité le pays d'alentour. » Cette expédition de Radama, qui eut lieu vers 1811 (?), eut pour origine la révolte des habitants d'Ambatomanga, dont il sera question plus loin, qui furent rejetés au-delà de l'Angavo.

Ambohitratompo devait occuper l'emplacement du village actuel d'Ambodinangavo.

Note 88. — Le kitsikitsika ou *Tinmuculus Newtonii* Gurn. Il n'y a pas d'oie sauvage à Madagascar, mais seulement une espèce de gros canard appelé arosy : *Sarcidiornis africana* Eyt., qui porte sur le bec supérieur un appendice arrondi.

où 13 étalages étaient ouverts, contenant du riz rouge, du manioc sec, de l'ofka (90), une mauvaise graine ayant l'apparence de crottin dur, des patates douces, des morceaux de viande froide bouillie. J'ai obtenu de la petite monnaie pour une piastre, et j'essayai d'en acheter. Certes, je savais que le peuple que je visitais était extorqueur, mais je ne me serais jamais attendu à trouver de pareils Juifs (91). Chaque revendeur porte une balance à monnaie, des morceaux d'argent coupé et de petites chaînes d'argent qui sont d'un usage courant.

3 août.

Nuit sèche, matinée extrêmement froide : tous les marmites sont tremblants. Je quitte Amboutathumpe à six heures et je passe Angauve à 7 heures et demie par un véritable sentier de chèvres. Vu de nombreux et beaux troupeaux de bétail, plusieurs villages et maisons dispersés : quelques cultures dans des endroits élevés. A Angauve même, sont 26 huttes environ, toutes mauvaises, sur le sommet d'un rocher presque vertical sur la face Est. Après l'avoir dépassé, le chemin est absolument abrupt et court à travers une partie étroite de taillis ; il est détestable. On passe une rivière dont le lit est encombré de rochers, d'arbres tombés et de racines (92). La montée est très raide et le pays qu'on a sous les yeux est composé de petites collines arides, sans un arbre ni un buisson.

A 10 heures je vois Azorez (93), à 3 milles dans le Sud, et à 11 heures et demie, je découvre plusieurs petits villages, des cultures considérables et des pâturages.

Les voyageurs venant d'Ancoy et d'Ambohitroon, gens qui de ces points vont vers le pays des Ovas, et Ovas qui en reviennent, sont nombreux ; chargés de zouzonra et de hayrana fendu, d'écorce pour teinture, de bambous longs de trois nœuds, de manioc sec et de fer travaillé. Sur le haut d'une très petite colline, deux êtres en loques sont assis grelottants, derrière un petit panier de manioc. Après un long marchandage, j'en obtins deux livres pour un morceau d'argent représentant environ le vingtième d'un dollar : ce manioc était doux.

L'air de ce pays ne conviendrait pas aux étrangers, à cause du froid. Je rencontrai trois envoyés de Radama, conduisant deux bœufs pour moi et à une heure j'arrivai à Fayfayran (94). Ce village est encore plus sale, et les habitants sont encore plus laids qu'à Ambohitroon : on pourrait semer, comme on dit, des grains d'herbe sur la figure la moins sale. Les gens négligent absolument leur chevelure, qui pend de côté et d'autre.

La maison du chef est grande et haute ; les murs sont tout en bois mal assemblés ; l'intérieur est mal crépi avec de la bouse de vache et de l'argile : des parties de murs sont garnies de bambous fendus. Les ustensiles et les lits sont très sales.

Note 89. — Ce mot a conservé à Madagascar et dans les Mascareignes la signification qu'il a en Orient d'où il est venu, c'est-à-dire marché public.

Note 90. — Ofika. — Liane abondante sur la côte : *Dioscorea sp.* d'après Richardson. Cette graine très amère servait de nourriture aux indigènes pendant et après la rébellion.

Note 91. — Cf. Manuscrit de Lassalle : « Ce peuple est le plus ingénieux, le plus laborieux et le plus voleur de Madagascar ».

Note 92. — La Mandraka que côtoie la route actuelle. Il n'y a plus de village sur le sommet de l'Angavo depuis longtemps.

Note 93. — Hazoresy sans doute : l'arbre qui a perdu son appui.

Note 94. — Ce nom semble être Fieferana ; il existe encore un village de même appellation, dans le Nord-Est d'Ifafy, sur la route d'Ambatomena. Celui-ci semble avoir occupé approximativement l'emplacement de Manjakandriana.

Plusieurs bœufs sont enfouis dans des trous de 8 pieds de profondeur, où le fumier leur monte aux genoux. Les moutons, à cette époque et pendant la saison du rut, sont renfermés dans les maisons d'habitation. Le bazar, ouvert au lever du soleil, contient 7 étalages garnis de légumes. Le village se compose de 18 huttes et compte environ 66 habitants. Le chef a onze esclaves, butin de guerre : je lui ai donné 4 mouchoirs.

4 oaût.

Nuit sèche ; parti à 6 heures et demie par un grésil glacial. Passé plusieurs petits villages, beaucoup de belles rizières et des bas-fonds en pâturages. La quantité des cultures en terrain élevé augmente. En dehors d'un chétif village, que je traverse à 8 heures, je remarque un tombeau, surmonté d'une terrasse ayant 4 pieds de hauteur enfermant sur trois côtés un rectangle de 12 pieds de longueur sur 8 de largeur. Des cornes entourent le sommet de cette terrasse et quatre paires de cornes sont sur une perche au centre (95).

Passé plusieurs fossés qui ont entouré des villages détruits pendant les guerres et à 9 heures arrivé à un demi-mille d'Ambuthamango (96), un important village ; en ce point je vois un bazar, où sont assemblés près de 1.000 personnes, grelottant toutes, et je me rends compte que les voyageurs rencontrés hier sur la route venaient y assister. On y vend une grande quantité de manioc cru et bouilli, des patates, du riz, du zonzoura, du hayrana, du bois à brûler et du bois de construction, de l'herbe servant de combustible, un peu de gingembre, du safran, divers objets en fer, du rafia. C'est là que j'apprends que dans le pays des Ovas, il y a un bazar tous les jours ; celui d'Ambuthamango se tient tous les sept jours. Les chemins deviennent plus larges et tout donne l'idée d'une population plus nombreuse, occupée à un commerce constant.

A 10 heures, j'aperçois Thanaanarive, à 8 milles environ dans l'Ouest, et des villages grands et petits sur chaque hauteur. De cet endroit, je vois dans un rayon de 8 milles le Sud-Ouest et le Nord. Le sol est cultivé presque jusqu'au sommet des petites collines, et les vallées sont spacieuses. En plusieurs endroits, on cultive du coton et quelques champs sont labourés pour du manioc ; la charrue serait bien nécessaire ici. Je remarque plusieurs maisons établies sur mauvais sol avec un enclos limité par une petite digue ; les bons terrains de culture n'ont pas de clôture.

De grands troupeaux de bœufs et de moutons sont partout en vue. Quelques villages sont entièrement composés de maisons avec murailles de boue et sont très sales. A 1 heure, j'arrive à Amboupen (98), qui est entouré d'un fossé profond et situé sur une hauteur. Il pourrait très bien être tenu proprement ; les gens ne sont pas tout à fait aussi laids, ni aussi sales qu'à Ambohitroon. Ils négligent cependant leur cheve-

---

Note 95. — C'est un tombeau hova que rencontre Hastie : le système architectonique étant inconnu par lui, il le signale. — Voir aux références déjà indiquées.

Note 96. — Ambatomanga. — L'ancienne route passait effectivement par ce gros village. — « A quelques milles du village Ambatomanga, où nous avions passé la nuit....» Ida Pfeiffer. — Cf. Sibree. « Ambatomanga, beaucoup plus peuplé qu'aucune autre ville sur notre route, a un aspect des plus pittoresques.....» Lire toute la description fort intéressante de ce village très important autrefois.

Note 97. — Remarque fort juste, le Ho va ayant toujours été un tranformateur cherchant à tirer parti des produits récoltés, non seulement sur son sol, mais chez les voisins.

Note 98. — Ambohipeno, près d'Ambohipo.

lure, et ont une apparence peu agréable ; ils sont toutefois gais et bien faits.

Radama m'envoie cinq canards et un sac de riz. Quelques-unes des maisons sont faites en terre, d'autres en bambous aplatis.

5 oaût.

Beau temps sec et froid : je pars à 7 heures. Le pays est très bien cultivé et le sol parfaitement irrigné par la rivière Ecoupa (99). A 9 heures, je suis au pied de Thanaanarive ; Radama m'envoie un de ses ministres pour me demander d'habiter pendant trois jours une maison au pied de la montagne ; après ce délai il doit me recevoir. Il fit tirer un salut de onze coups de fusil à mon arrivée et m'envoya un bœuf gras, deux béliers, deux oies, deux canards, quelques œufs, du miel, de l'ail et du safran,

A onze heures je reçus la visite de Ratafika et Rahoor venus pour représenter leurs compatriotes (100).

J. SIBREE. — A. JULLY.

Note 99. — Ikopa, qui prend sa source sur le plateau de Nosivola.

Note 100. — Ce séjour aux portes de la ville était commandé par la superstition : « ..... Nous étions d'autant plus pressés que nous avions appris que le sikidy (l'oracle) avait désigné cette journée comme propice pour notre entrée à Tananarive et que la reine désirait nous voir profiter de ce moment favorable..... Tous les voyageurs qui veulent aller à la capitale en doivent demander la permission à la reine et attendre à une journée au moins de distance la décision du sikidy, qui fixe le jour et l'heure où ils peuvent faire leur entrée. » — Ida Pfeiffer : *Voyage à Madagascar*, chap. X.

PAGES OUBLIÉES [1]

NOUVEAU DICTIONNAIRE MALGACHE-FRANÇAIS

PAR LE P. CALLET

ALA

ALAHADY (arabe, *le premier* jour), 1° premier jour de la semaine ; 2° nom du marché qui se tenait ce jour là, et du village ou de la place où il se tenait; 3° dimanche, récemment en 1869, alors que le marché d'alahady a été supprimé par ordre royal, et que ce jour a été consacré au repos et à la prière, à la manière des Blancs.

L'idée de *dimanche* jour de repos et de prière, n'existait pas chez les Malg, elle a été importée sous Lahidama par les Blancs qui l'ont peu à peu attachée à ce mot, les Malg priaient et se reposaient quand bon leur semblait, en leur particulier, et il y avait repos public et prière publique à certains jour prescrits par les idoles ou par le roi : mais il n'y avait pas *observation* du jour plus que de tout autre.

Les autres jours de la semaine dont les noms viennent aussi de l'arabe sont : alatsineiny *le second*, talata *troisième*, alarobia *le quatrième*, alakamisy *le cinquième*, zoma *réunion*, asabotsy *septième*. Chacun des ces jours donne son nom à des foires ou marchés qui se tiennent dans des plaines, ou vastes places désignées, dans tout l'Imerina et au delà, où se font alternativement pendant toute l'année les échanges etc.

ALAHAMADY (arabe *le bélier* signe du zodiaque), 1° n de la première lune de l'année malg, au premier jour de laquelle les Hovas font la fête du nouvel an appelée fandroana (V andro); 2° n de la principale des quatre destinées-mères dont les deux filles sont adaoro et alohotsy: elle occupe la place d'honneur : dans le ciel au point de jonction du

ALA

nord et de l'est, dans la case au coin nord-est, elle compte trois jours dans chaque mois, (son premier ou *vav* —, son second *vonto n* —, son troisième *vodi* —), les enfants qui naissent ces jours là reçoivent d'elle leur destinée ; — *ntany*, sur-nom du coin nord-est de la case.

Alahamady destinée de puissance, de souveraineté, de roi, et il est dangereux de l'avoir, si on ne doit pas régner, Andro n'andriana alahamady, Ralambo nahandronandriana azy; vintan dRalambo ny vav' alamady mitondra volana, vintan' Andrp; ny teraka amy ny vava ny, dia mahery vintana, ka alambitana : andrao misavika ny andriana; ka raha ankohonany ny andriana dia avoaka, tsy miara-mitoetra amy ny andriana. Son pvb : *Vintan' andriana ireny angaha ka alahamady?*

ALAHASATY (arabe, *le lion* signe du zodiaque), 1° n de la V lune de l'année malg; 2° n de l'une des 8 destinées-filles qui compte deux jours dans chaque mois, et qui était la plus redoutée de toutes les destinées : pqu'elle faisait sorcier ou sorcière, l'enfant né dans sa bouche c. a. d. au premier des deux jours comptés par elle. Son pvb : *Alahasaty angaha no vintana ka mamosavy?*

On laisse la vie à l'enfant, pque si on le faisait mourir, en l'étouffant par exemple (com il était d'usage pour ceux qui naissent dans la bouche d'alakaosy, ce serait peine perdue, douleur inutile : *puisque l'enfant qui naîtrait ensuite hériterait de la destinée de celui qu'on aurait mis à mort*, la destinée de sorcier étant de celles qui

(1) Voir le commencement de ce dictionnaire dans les bulletins des 3e trimestre 1902, page 125, et 1er trimestre 1903, page 39.

doivent avoir leur cours non interrompu et qui ne rebroussent pas chemin. Une fois devenu grand il se croit obligé d'encourir sa destinée: il demande à ses parents, qui pensent comme lui, la permission d'aller où elle le mène: il a une chance d'échapper à la mort par le *tanguin* (jugement de Dieu imaginé par les ancêtres et dirigé contre les sorciers), mort la plus infamante aux yeux des Hovas; et ses parents en ont une d'échapper à la honte en l'éloignant.

ALAHÉLO s, 1° tristesse, 2° pauvreté. *Imbonany ny manan-karena sy ny tsy manana ny* — : riches et pauvres ont leur —.

ALAHELOVANA p, dont on est navré, *raharaha tsy vita tsara ka* — ; affaire mal terminée dont on a sujet de s'attrister. *Alahelovina* p, *nanan-karena taloha izy ka — ny sakaiza ratsy nandany ny hare' ny*: il avait de la fortune, et le voilà réduit à la misère par de mauvais amis qui ont mangé son bien; *(an-kalahelovina, ampalahelovina* même sens : *ampifankalahelovina*, qu'on fait se regretter naturellement ;) *falahelovina* h de ce p, qui est de la classe des indigents, réduit à la misère, ol am-pirenena tsy manana ; *ol — ireo ! ahoana no omena azy ny zaza?* ce sont des gens comme condamnés à l'indigence! comment leur donner notre fille en mariage? (*falahelo* h de malahelo, à le même sens, ol falahelo ireny mamono tena ka tsy mba manana). *Alahelovy* op rad qui sert à former les autres ; *ankalahelovy*, *ampalahelovy*, *ampifankalahelovy*, *ialahelovy* &.

Prend *m*, *mamp*, *mifamp; manka.... maha.... mi* (com m —), *man* (com manka —).

M —, v et a, être triste, peiné : pauvre ; *m — azy aho* : je suis peiné à son sujet. *Mamp* —, ou *mank — ol* : l'affliger, lui faire de la peine, l'appauvrir. *Mifank* — se regretter. *Mah* —, *z mah* — affaire affligeante, sujet de peine. *Mi* — : 1° être tombé dans la pauvreté, nanana izy teo ka lany dia *mi* — : 2° *mi — havana*, partager la peine d'un parent, s'affliger de son malheur, mba *ialahelovy* aho fandrao hadino nao ; nahoana tsy *ialahelovan' nao* aho? (efa tsy mitsetra azy intsony). *Mihi* —, devenir pauvre peu à peu, ou de plus en plus, (mihia ratsy, manatona ny fahantrana).

Subs *halahelovana fahalahelovana*: des tristesses, des afflictions ; la pauvreté.

Adv : *an-kalahelovana*, pauvrement, misérablement, *na — na an-kasalamana* : soit dans l'adversité soit dans la prospérité : *am-palahelovana*, même sens, et de plus pris subst : le haut du bras (là où tombe la tête dans la douleur), se dit pour 3 empans zehy, quand on compte par empan : *irainjehy, hakiho*, — : un empan, une condée (ou 2 empans), un *ampalahelovana* ou 3 empans (de là au bout du majeur il y a en effet 3 empans).

ALAHELOHELO fd, *m* —, un peu triste : mélancolique.

Malahelo homana aman' jiro ka tsy anaman' ol trosa. isa ny mpanan-karena : pauvre qui mange à la chandelle et n'a pas de dette, est du nombre des riches, pvb, se dit d'une heureuse et honnête médiocrité, c'est là que se trouvent les gens de bien, izy no ambony amy ny melahelo satria marina, raha misy fanjakan' andriana dia mba atao isa ny ireo, fa ny ol marina izy.

ALAHY, *alahina* p, *alahio* op, V lahy.

ALAIMORA, ou *aléhimora* ou *lahimora*, *laimora* : n d'une rangée de sikidy.

ALAIZANY, n d'une rangée de sikidy.

ALAKA, (diff de halaka), *m* — usité dans l'expression *indray m* — : une fois, syn d' indray maka.

ALAKAMISY (arbe, *te cinquième* jour), 1° jeudi ; 2° n des marchés qui se font ce jour là dans l'Imerina et au delà : 3° n d'un arbre médicinal qu'on vend dans les marchés, sa feuille infusée ou sa racine rapée sont un odikibo.

Tsy mandevina — : ny velona no ahina, sao *misy* maty indray raha alevina —, sy alahady : morts ne s'enterrent pas le jeudi, et cela par souci pour les vivants, puisque

son nom *atakamisy* dit que si on enlève le mort ce jour là il y en a un qui prend sa place, il en est de même du dimanche.

ALAKAOSY, (arabe *le sagittaire* signe du zodiaque), 1° n de la IX lune (ou mois) de l'année malg ; 2° n de l'un des 8 destinées-filles, qui compte 2 jours dans chaque mois : les enfants nés an jour appelé sa bouche, ou son premier, étaient étouffés, (ou soumis à l'épreuve des bœufs, etc.) : pque leur destinée est de broyer père et mère sur leur chemin, ou de se broyer eux-mêmes, selon le pvb : *Vav —, ka raha tsy manoto ol manoto tena.* On chômait ces deux jours là, et de plus les femmes faisaient abstinence de riz.

L'*épreuve* des bœufs : l'enfant est placé sur le chemin, *au portail*, par où sortent et entrent hommes, bêtes etc : on fait sortir toute une écurie de bœufs par le portail si les bœufs en passant *écrasent l'enfant*, tout est fini, Dieu a parlé et n'a pas changé la destinée, on l'enterre dans le tombeau de la famille ; mais si les bœufs en passant ont *épargné l'enfant*, Dieu daigne changer sa destinée, en ôter la malice, la férocité..... et n'en laisser que la force épurée : l'enfant vivra et il fera son chemin, il ira loin ; car ces enfants, disent les Hovas, font *plus* et vont *plus loin* que les autres. Seulement les parents ne se tient que tout juste a la *force restante* quoique *épurée* de la destinée de leur enfant, et ils prennent contre elle deux précautions d'usage : *l'entaille*, vg mutilation d'un doigt, afin de donner issue à l'*excédant* de cette force qui devra sortir par là ; cet entaille fait l'office de soupape de sureté ; l'imposition d'un *nom expressif* en vertu duquel : s'il prenait envie à sa destinée de rudoyer, coudoyer, heurter, battre, celles de son père et de sa mère, ce qui n'est pas tolérable, elle devrait *ne pas pouvoir vaincre* : l'imposition de ce nom se fait d'après un cermonial propre à la circonstance.

ALAKARABO, (arabe *le scorpion* signe du zodiaque), 1° n de la VIII lune (ou mois) de l'année malg : 2° n d'une destinée qui compte deux jours dans chaque mois ; ceux qui naissent ces jours là, reçoivent d'elle leur horoscope.

Alakarabo fiantom-boa, vokatra ny z ambolé ny, anefa farary izy : c'est la destinée de la fertilité : tout ce qu'on plante grandit et prospère, mais on est soi-même maladif : ary rehefa, tsy maintsy hisotro tangena, anefa ampinomina velona hiany raha tsy mamosavy, tadiavina no resy : finalement on doit boire le tanguin, (c'est la queue du scorpion), cependant on n'en meurt pas à moins qu'on ne soit vraiment sorcier, ceux qui en meurent sont très rares.

ALALAKA, rac secondaire qui forme : *atalahina* p, *alalaho* op, prend *mi* —, *man* —, V *làlaka*.

ALALANA, (p de làlana : *par quoi* on va, on *chemine*, on atteint d'une ch à une autre,) pris subst : moyen de communication, acheminement, médiation, dépêche ; médiateur, courrier, parlementaire : *ny ady nisehoany ny — maka vava amy ny mpiady, na ome' ny na tsy ome' ny amboarina* : les combats et les débats ont donné naissance aux médiateurs, qui entendent les paroles des uns et des autres et font l'accommodement ; *ny — tsy azo vonoina na dia miady aza izy manisy lalana ikambanana fa efa tsy hisy hiady izy roa tonta, tonga lalana ikambanany izy roa tonta ny* — : les — sont des personnages sacrés à l'abri des fureurs des combattants, ils font l'office de trait-d'union, ou comme le mot l'indique, de chemin acheminant les deux partis à un accommodement *sady — dia mitondra ny — hankaty amy ny naniraka azy* : courrier muni de ses dépêches, il rapportera à ceux qui l'ont envoyé celles qu'on lui donnera.

ALALANO op, — *izy izahana izay fiteny ny* : dépêchez-lui un exprès pour savoir ce qu'il dit *raha atahora' nao andehanana izy*, —: si vous craignez d'aller le trouver, envoyez-lui un message. *Alalanina* p, à qui on dépêche un alalana, qu'on somme de venir, qu'on achemine à l'accommodement, qu'on parlemente, négociée (affaire) ; — *ny fokonolona ny ady n' izy roa tonta :* le fokonolona faisant comparaître devant lui les deux parties et entendant leur affaire pour l'arranger ; — *ny andriana ny fahavalo, ny tiafika nandeha tialoha ka tsy nahavita ; ary hoy ny fahavalo,*

« *manao tafika aloha, alalana aoriana, mandalo vao manao mbay lalana izany, tsy mety izahay* : l'armée ayant pris les devants et n'ayant rien fait par la force, le roi a recours à un diplomate pour amener les ennemis à la soumission ; mais ceux-ci de dire, etc.

Se conj avec *man... mifan... mi. Man — ol* : l'envoyer chercher, lui dépêcher un courrier, lui donner une commission ; *isika man — ny fahavalo na hiady na tsy hiady* : nous dépêchons un courrier aux ennemis au sujet de la guerre pour savoir si elle se fera ou non. *Mi —* être en pourparlers, en négociation ; intervenir comme médiateur parlementer gérer une ambassade ; *tonga eo ny alalana, dia mi — : aiza ny fiteny nareo ? mba isa ny ambl hianareo sa hiady hianareo ?* arrivé au terme de sa mission le parlementaire entre en négociation et finit par dire : quelles sont vos dernières paroles ? voulez-vous faire partie des sujets du roi ou voulez-vous la guerre ? *Mifan — : fanjakana mifan —* des royaumes en négociation qui s'envoient mutuellement des dépêches des courriers ; raharaha ifanalalà nana.

Aza manao tafika aloha ka alàlaua no aoriana : ne mettez pas le combat avant, et le parlementaire après, pvb, et maxime d'Andrp qui faisait toujours passer le parlementaire, non seulement avant le combat, mais avant la marche de son armée, pque si l'armée marche avant, disait-il, c'est la guerre déclarée, raha (ny tafika no aloha dia miady, izany ny alalana natao ny aloha), et il a fait autant de conquêtes, sinon plus, avec la langue, qu'avec l'épée.

ALAMA, rac secondaire qui forme : *alamaina* p, *alamao* op, prend *mi* et *man*, V lana.

ALANA, p et a, sur quoi s'exerce fréquement et de préférence l'action d'un agent ; préféré à, recherché de, objet de, sujet à, qui est comme le rendez-vous de, (aleha ny, ny anankiray tahaka no sarahina amy ny sasany, izy hiany no asiana) ; *alam-baratra* sur quoi tombe de préférence ou fréquement le tonnerre, misy hazo tiam-baratra, vg ny vintanina, ary hoy ny ol, « aza akekena fa hazo —, ary aza atao trano » il y a des arbres qui sont comme les chéris du tonnerre, vg le vintanina, ce qui fait dire au public, « n'en approchez pas, et n'en faites pas votre case, car il attire le tonnerre » ; *alam-parasy aho* ; je suis assailli des puces, on dirait que j'en suis le rendez-vous : *ala' ny aho* : il tombe toujours sur moi, je suis l'objet de ses turlupinades ; *alan-kalina* sujet à la gâle ; *alan-tsetroka* envahi de la fumée, *trano —* maison qui garde la fumée, *maso —, sendra monto-maso ka ny na dia kely aza ny afo ao :* il a par hasard les yeux proéminents qui sont pour ainsi dire saisis de la fumée ; *alan-tsikidy* : ny z afenina, ny z very, iny — : les ch cachées ou perdues sont l'objet de la divination des sikidy.

ALANANA, 1° p d'alana, *fasika — : asiana sora-tsikidy, soratana eo ambony sahafa :* sable sur lequel on imprime les caractères de sikidy qui sont une espèce d'écriture, l'opération se fait dans le van à riz ; *ny taratasy n —' ny Vazaha nasia' ny soratsikidy natao ny voak' alananana* : les Blancs (ci-après) ont écrit sur le papier ces caractères de sikiky etc ; 2° pris subst : du sable, très fin, blanc, passé au crible et étendu dans le van pour y recevoir les caractères des sikidy, tonga *alanan-tsikidy, (sikidi-fasika,* fasika fotsy, faran' izay malemy, aely atao marina tsara, atao tsy manify tsy dia matevina ny fanely azy, tsy atoko tahaky ny voafano sy ny tsaramaso : soratra iny, sora-tsikidy, 8 mitsoriaka etc., lempona ny aleha ny fanondro ny mpisikidy ao) ; ce sable s'appelait ausi *an-tsikidy,* et il y avait des endroits désignés pour le prendre fanakan-tsikidy, ou fanakana alananana, vg la sablière à l'Est de Mahatsinjo au Nord d'Anosiarivo ; 3° nom de la manière de ranger les sikidi-fasika, ou sikidy sable

qui procédaient par voie d'écriture, différente de la manière des sikidy *joria* qui procédaient autrement avec des fèves, des haricots etc., V joria. Prend *manao*, ny mpisikidy manao —.

ALANINA, autre p d'*alana* : pris de préférence et transporté (pour être adjoint à des objets de même nature surtout), *ny fasika teo amorondrano* n — *ny riaka* : *raofiny nafindra ny amy ny fasika hafa* : la dune qui était là sur le rivage, a été transportée par un courant sur une autre dune ; *ny fasika azo — ny rano satria azo — ny rano entina, ary hazo tsy azo — ny rivotra satria, tsy azo ny rivotra entina* : le participe — se dit du sable et des eaux, pque le sable peut être charié par les eaux ; on ne l'emploie pas pour signifier l'action du vent sur les arbres : le vent transporte pas en effet les arbres, d'ordinaire. On l'emploierait cependant pour signifier l'action d'une trombe, d'un vent de tempête, *ny hazo teo n — ny rambodamitra* ; les arbres qui étaient là ont été déracinés et emportés par le coup de vent ; pour signifier l'action nord du vent, on emploie le p rad *alana*, ainsi on dit en pvb : *Hazo avo alan-drivotra* les grands arbres sont battus des vents, de préférence : se dit des petits qui naturellement n'aiment pas les grands, et cherchent à rabaisser d'autant plus certains, leur élévation est plus grande et les offusque d'avantage, iny hazo avo aleha ny rivotra, iadian' ny, ady lalandava ka ala' ny lalandava, kanefa tsy lasa ny, *tsy alan' ny* ces arbres gigantesques supportent fréquemment les efforts des vents, mais c'est une lutte sans fin ; ils en sont assaillis *alana*, sans en être terrassés *tsy alanina*. *Alano* op, « — *ny mahery hiady hoy ny andriana, entina hikiatroka ny ady ;* » *dia alaniny ny lehibe ny mahery, tahaky fidina vao akambana* choisisser les braves pour en faire un corps qui commence l'attaque, dit le roi, etc.

Prend *man*... (et *mi* sons la fd.)

Man —, (diff de manalana de hàlana), *ny rivotra man — ny vovoka* : mamofofofo azy ka mitolajofo : le vent soulève, roule en tourbillon, la poussière ; *ny rano man — ny fasika* : l'eau qui roule du sable et l'amoncèle sur un point ; l'eau qui mine ses bords *man — azy* ; le tandroho panier de pêche dont on fait un crible *man — ny fasika vaventy* crible le sable et sépare le gros d'avec le fin ; le soleil *man — ny z lena, ka tonga mampiova azy ho maina* : pompe l'humidité des ch mouillées et les fait passer à l'état sec, autrement il les envahit de sa chaleur qui absorbe l'humide. *Man* — (W aux M, *qui fait mal*, en parlant de l'œil.) qui reprend son mal à la disparition du soleil qui l'enlevait momentanément ; *rehefa ambanimbany ny masoandro, ny maso marary man-manjavona tsy mahita ; ary ny z ahahy, malamalana* ; *tsy mety maina intsony mihiamando indray* : lorsque le soleil baisse à l'horizon, les yeux malades (d'une certaine maladie qui cesse au grand jour) reprennent leur mal et voient trouble : et les objets exposés à la chaleur de ses rayons et en voie de sécher, demeurent humides : comme si la chaleur et l'humidité se les disputaient, et que celle-ci pût enfin les garder l'emportant sur la première ; (ny maso man — ny areti-maso, ny areti-maso no *alàni' ny* maso).

Son adj : *Malana, malamalana* fd, (W aux M, un peu sec, un peu aride) : combatu de deux forces contraires, vg l'eau qui mouille et le soleil qui sèche, moitié sec, moite ; le sable que les eaux laissent à découvert, exposé au soleil est — ; les rizières travaillées, dans lesquelles on fait entrer l'eau et qui à un moment donné sont à motié trempées, *misy avo kely tsy lena, ny iva dia lena* : les mottes étant

mouillées dans leur partie inférieure et restant sèches à leur sommet, sont — ou mahavoana, Ny z lena ny masoandro hiany manalana azy ho maina, raha tsy ny masoandro tsy mety — izy : tsy mety miala ny mando, ary tsy mety manatona azy ny maina, ny masoandro mana — azy manao ambaratonga : lena izy, dia mando, dia —, dia maina : c'est le soleil qui fait passer à l'état sec les ch mouillées, sans lui elles ne peuvent être — : c. a. d. en voie de passer graduellement de l'état de ch mouillée à l'état de ch sèche, de l'humidité à la siccité &.

ALANALANA fd, 1° plus (ou moins) exposé aux coups, qui donne encore prise ; encore sous le poids de, aux prises avec, (mbola ikatonana, ipetahany ny z ratsy, haratsiana miditra izany) ; ol *alanalan' teny*, ou *alanalam-bahoaka* : ny teny ratsy rehetra miafitra amy ny : q tout à fait décrié, objet des critiques du public ; ol alanalan' trosa : q criblé de dettes ; 2° malmené, éconduit, écarté ; mis à part ou qui s'y met, isolé, consacré à ; *afo* — feu solitaire qu'on fait brûler en offrande ce anjora-firarazana au coin de la prière, sur une croix de zozoro, (de cette forme ×) mise dans une assiette pleine d'eau ; ou simplement une torche (de bozaka) allumée et brûlée au même endroit, pendant que toute l'assistance demande la guérison d'un malade ou une autre faveur, *misorona afo* — : *ny ol farary, ny zoin-tsarotra, no anaovana ny afo*— : offrir le feu soltaire, comme nous dirions brûler une chandelle, dans le but d'obtenir une grâce : les gens souvent malades ou qui se trouvent engagés dans des passes dificilles, sont ceux en faveur desquels on fait l'offrande de cette chandelle, et ils sont afak'—, ou tsy afak'—3° pris subst : tout ce qui retient, fait embarras ; les ch contraires pour la délivrance desquelles on a coutume de recourir à cet afo —. *Mi*—, se tenir à l'écart ou y être mis ; se prend en bonne et mauvaise part. *Man* — écarter, séparer, mettre à part.

ALANALANINA, (diff de halankalanina de halana), p, sens de saratsarahina, atokantokana, esorina hitokana : qu'on met à part, qu'on isole, qu'on destine à telle ch.

Rafolsibe mpisorona afoka alan' ny setroka la vieille aux cheveux blancs chargée d'attiser le feu, est sujette à être enfumée et noirci , pvb, se dit des gens invétérés dans le mal, qui se sont brulé les doigts souvent en touchant aux ch gravement défendues, et qui sont justement décriés du public. *Izay avo alan-drivotra* : ce qui est élevé est exposé aux coups des vents et se renverse sous leurs efforts s'il n'est solide, pvb. se dit des dangers des hautes positions sujettes à des attaques plus violentes et à des chûtes plus lourdes : on ne leur ménage pas les violents coups de langue, si on ne peut faire plus.

Alanan-tsikidy Ley fasika malemy, ampandriny ny rano, maina tratry ny ha nandro, iny nisehoany ny soratra nomeny Ranakandriana ny olombelona taloha, iny no raohiny ny Ranakandriana nampianarany ny ol, izany nahaizany ny ol taloha ny sora-tsikidy : ce sable lin, disposé par les eaux en couches superposées et seché par le soleil, servit jadis à une divinité pour apprendre l'ecriture aux hommes : elle prit de sable (que elle étendit sur nue pierre et sur lequel elle écrivit, ajoute la légende), pour les instruire, c'est ainsi qu'ils apprirent cette première sorte d'écriture dite sora-tsokidy ; nomen'ny Ranakandriana soratra roa ect, cette divinité enseigna deux espèces d'écriture, la science de l'une s'est perdue, et on a conservé celle l'autre c. d. du sora-tsikidy ou écriture de divination. V soratra.

Alanina. Ny vato tsy azo—ny rivotra, azo — ny ol hiany raha manao tranovato na fasana : esorina amy ny itoerana taloha ka afindra hikambana ; ny tany mafy tsy azo— ny rivotra raha tsy vovoka, kanefa azo ny ol—raha manao feta na birika.

Morary ny maso ny fa mitsinjo rano mena (miova mena ny rano fotsy), izay no famantarany ny areti-maso tey anaovana hoe *matrary ny maso ka manalana* : raheta lasa masoandro miverina ny aretina, tsy mahita intsony ny maso ; ary nony maraina ny andro ka miseho ny masoandro, dia mahita indray.

S. d'alana : sarotina (sarotin-tsetroka, sarotim-parasy... com alan-tsetroka).

ALAROBIA. (arabe *le quatrième*), 1° n du mercredi ; 2° nom des bazards qui se font ce jour là dans le royaume.

Alarobia tsy miveri a : mecredi ne revient pas? ne se réitère pas tel quel, se dit du mercredi : 1° comme mauvais jour pour se mettre en route : pqu'on ne reviendrait

pas de son voyage, on serait pris, tué, etc. 2° comme jour excellent pour enterrer les morts ; pque l'opération qu'on fait (l'enterrement d'un mort) ne se reitèrera pas de sitôt. C'est le contraire pour alahady : fa malady hisy faty indray, et pour alakamisy malaky misy faty indray, disent les Mal en jouant sur les mots, ce sont deux mauvais jours pour faire cette opération. *Alarobia mifoha alakamisy :* (mercredi se met en route et va coucher à l'endroit de rendez-vous pour se lever sur place le jeudi), choix du mercredi et du jeudi pour faire une ch importante, vg se rendre à un poste, au siége d'une ville, à un grand kabare ect, en observant d'y arriver le mercredi soir s'il faut plusieurs jours de marche pour s'y rendre, afin de pouvoir opérer son lever sur place le jeudi matin ; on dit dans le même sens *sabotsy mifoha alahady :* arrivé le samedi soir pour se lever sur place le Dimanche. Andrp observait ces deux jours, alakamisy et alahady, pour commencer ses opérations, (raha maka vohitra, raha mamory vahoaka hikabary azy Andrp. ny ifohazana alakamisy na alahady no vonjeny : atao ny fara fahatongavana ny alorobia na ny asabotsy, raha lavitra ny olona, ny vohitra alaina).

ALATSINEINY, (arabe *le second*), n du lundi, et de plusieurs bazards ou foires qui se tiennent ce jour là dans le royaume. Un des trois jours *observés* pour faire la cérémonie des funérailles, (lundi, mercredi, vendredi, (*fa andro mainty sy andro mafy ny alatsineiny : mitana mafy ny velona* : pque le lundi est un jour noir et fort, comme noir il convient aux morts et comme fort il retient les vivants.

ALÉHA, rac secondaire (son h *faleha*), qui forme *alehaina* p. *alehao* op, V leha.

ALÉVA, *alevao*, pour avela, avelao, fam, de vela.

ALY, rac primitive, qu'on trouve dans les noms propres d'homme : Andria*mialy*, Andria*manaly*,... de femme : Rasoana*ly*... il n'est pas facile d'en préciser le sens, ni l'emploi, pque'elle est peu usitée autrement.

ALIJAPY, terme de commandement militaire : fixe, ferme sans bouger ; (mot nouveau).

ALIKIA s, chien ; fg grosse injure, dont on exige réparation p qu'elle attaque les aïeux, (miady rehefa atao *alikia n'olona*, kabary tsy vita, atao ny fa miompa razana). *Alikialikia* fd,— *fitondran' tena*,— *fanahy :* pric adj, cynique, impudent, effronté ; *mi*—, v et a, agir trop familièrement avec q, trop libre en paroles et en actions. S amboa.

ALIKISA, et *alimiaina*, (W d'alina) a, innombrable, (plus possible de compter, com dans une nuit noire, épaisse, qui *miaina* croit en obscurité).

ALIMO, bronze (mot nouveau).

ALINA : 1° s, nuit, obscurité : laps de temps, délai ; 2° a, nocturne, obscur, retardé, *biby*—, *vorona* — : animaux, oiseaux, nocturnes ; *ol*—, *ny mpamosavy* : les sorciers sont aussi de la famille des nocturnes ; *efa andro* — , *andro alinalina maizina tsy hita velively* : il fait nuit, nuit noire : *miraharaha teny tsy ho* — : s'occuper à temps d'une affaire de manière à n'être pas obligé à y employer la nuit ; 3° n de nombre : dixmille, *folo* — : centmille ; *alinalina* : innombrable, com ali-miaina et alikisa ; 4° adv : de nuit, nuitamment, *amio* — : ce soir ; *raha* — : à la tombée de la nuit ; *mandeha* — : marcher la nuit.

† En province on dit : *an-kalina*, et autres dérivés qui indiquent *h* pour initiale de la racine. Les Hovas paraissent avoir voulu la supprimer, quoique cependant ils la conservent dans qques expressions ainsi, *halina* pour dire : hier-soir, (omaly hariva ley *halina*) ; avant-hier au soir, afak'omaly *halina*). Manao ahoana ny *fihinanana alina*, ou *fihinanan-kalina*? manao ahoana ny *nandehanana halina* ou *nandehanan-kalina*? manao ahoana ny *nandriana halina*, ou *nandrian-kalina*? trois questions qu'Andrp faisait à ses envoyés au retour de leur mission : si sur ces trois chefs ils avaient été bien traités, le roi en concluait à l'amour et au respect qui lui avaient été témoignés en leur personne, et se montrait satisfait ; dans le cas contraire, il faisait sentir son mécontentement à ceux qui l'avaient offensé en la personne de ses envoyés.

Forme ses dérivés à crément de deux manières : *n* restant, ou se changeant en *m*.

1° *Alémina* p, — *foana ny andro ka mandratra ny andro iasana ka tsy vita ny raharaha* : jour dépensé en vain jusqu'à la nuit, qui gaspille les heures de travail et laisse les affaires inachevées; 2° *alénina* ou *alinina* p : sens d'*alémina*, nuit survenant (pendant que se traite une affaire), mis à la nuit, différé jusqu'à la nuit ; et de plus, (se prenant en bonne part), qu'on ne se presse pas de faire pour cause, sur quoi on laisse passer une nuit de réflexion, renvoyé à plus mûr examen ; — *aoka aloha ny teny vao manao, fa tsy hita izay atao raha tsy—, rehefa : tsy maihina, tsy tailaizina,— izany* : cette affaire doit être différée, il faut la ruminer avant de la mettre sur le tapis, comment trouver ce qu'il convient de faire si on ne laisse passer une ou plusieurs nuits de réflexion sur ce dont il s'agit ? il est de ces ch qui ne doivent être ni précipitées ni faites à la hâte, c'est de celles-là qu'on dit *alinina*, qui est l'opposé de maihina p de maikia. *Alino* ou *aleno* op, *alinaleno* et *alinalena* fd ; aza maikia, aza manaonao foana fa—tsara ny raharaha ; fa rahefa atao maikia, diso.

Prend *mi... man... mifan... mihia, maha.*

Mi— 1° être nuit, *mi—ny andro*, ou alina ny andro : il est nuit (diff. de *mihialina* ny andro : le jour baisse, la nuit approche); s'attarder ; 2° faire cuire le souper et le manger (mahandro daholo ny ol.... c'est l'action universelle qui se fait la nuit déjà avancée et chacun enfermé chez soi) ; 3° passer la nuit : à dormir, à veiller comme les gardes de nuit, *mpanao-zovy*, à courir les champs comme les sorciers, *mialina aman' afo aman' jivo* : passer la nuit à ceci ou à cela, le feu et la chandelle allumés ; durer toute la nuit, comme la lampe des idoles, celle d'un malade ou d'un mort qu'on veille ; 4° fg, passer un temps défini, durer une année, rester indéfiniment : dans la nuit (y compris celle des temps et celle de la tombe), dans l'obscurité d'un trou-à-riz &. *Ialemana* m rel, *iny tsy misy* — fa tsy manana : ceux là n'ont pas de quoi souper car ils sont du nombre des misérables ; *aoka—nay anio alina io vary io atao nay fialemana* : réservons ce riz pour ce soir, nous en ferons notre souper. *Ialemo* op,—*izy fa tsy manana*, (omeo ialemana) : donnez-leur à souper, car ils n'ont rien. *Ampialémina* p de mampi, *ny tantely—taona am-bata dia mamasika* (mio va fasika efa tantely mandry) : le miel qu'on fait passer l'année dans sa boîte devient grenu en se figeant; *ampialemo* son op, — *ao ny fahambasy, efa mby amy ny fahavalo akeky*, (avelao hia ina eo) : étant près des ennemis que les fusils restent chargés jour et nuit. *Ma—olona, raharaha, teny* : mettre à la nuit q, le retenir pour (ou jusqu'à) la nuit ; prolonger, différer un travail jusqu'à la nuit ; prendre son temps pour mûrir une affaire, dans une profonde réflexion (lui faire passer une nuit ou plusieurs sur son chevet) ; *man—andro* : 1° changer le jour en nuit, *masoandro mody man—andro* : le soleil en se retirant amène la nuit ; fg. rendre obscur ce qui est clair com le jour, ne pas se rendre à l'évidence, vg. certains parents d'Andrp qui d'abord avaient refusé leur soumission, sont enfin venus le reconnaître pour roi, en disant : *izay miantso ny hafa man—andro, fa ny havana tsy antsoina no manoina* (toina) : quiconque en reconnaitrait un autre ferait injure à l'évidence, puisque vos autres parents que vous n'avez pas appelés (comme nous) sont venus d'eux-mêmes vous apporte leur soumission, passé en pvb, contre ceux qui engagés dans qque passe critique, oublient ou méconnaissent leurs parents capables de les tirer d'embarras, et ont recours à des étrangers, dont le

crédit peut-être, mais non le dévouement, égalera celui des parents: ceux-ci oubliant cet affront viennent à leurs secours et les délivrent en citant le pvb. (ny herimpihavanana *:* ny havana havana hiany, tsy efan' ol afa-tsy ny havana) ; 2° *manapitra ny andro sy ny alina :* dépenser ses 24h par jour ; *samy man –andro ny manao z tsy mahalala masoandro maty, sy ny kamo mitady izay tsy anaovana ka man–andro foana eo :* se dit des gens laborieux qui ne connaissent pas le soleil couché, et des paresseux qui cherchent à ne rien faire et perdent toute leur journée ; 3° pris adj : matinal, matineux, matinier, *man—* (ou *manalinalina*) *andro ny fandeha nao, ny fanao nao z* : vous êtes matineux quand vous partez pour etc., quand vous avez qch à faire, vg. partir avant le chant des goaikia, il y a encore une heure de nuit. *Mah –andro* un raharaha qui dure du matin au soir mah—, ce qui demande toute une journée ; *mah—teny* : capable de mener une affaire à bon fin, qui sait prendre son temps, le sens de *malina* qui suit.

Son adj *Malina*, (W aux M, qui porte les soins minutieux jusqu'à l'anxiété, vigilant, circonspect) : qui met un sage *retard* dans ses opérations, qui n'est pas pressé d'agir, qui ne précipite rien, (tsy mba maikia izy, na inona na inona atao, ajanona kely : aoka aloha mihevitra azy, hoy izy, raha tsy *alinina* kely ny z atao tsy mety tsara, f' aza atao tandrevaka) ; qui prend des précautions à l'excès, d'où le pvb : *Tsy misy tahaka an-dRamalina, fa raha malina aza mifehy hazo lokana* : il n'y en a point comme Ra-malina, il pousse la précaution jusqu'à lier un paquet d'une seule branche.

Alim-bolo : un certain temps que passent des fruits, vg. dans un trou à-riz, pour se faire et prendre un air (volo) de maturité, pour arriver à leur point, ils *mi—* se mûrissent ; se dit d'une affaire non encore en état d'être conclue, et qui a besoin de *mi–* d'être mûrie avant, d'être renvoyée au lendemain, à huitaine etc., *tsy mi—* : sans délai, aujourd'hui même.

alim-pahana (*f*ahana) : une nuit d'expectative, un temps d'attente imposé à la charge d'un fusil, d'un canon... qui *mi–* reste chargé selon la consigne ; nuit de délai qu'on se réserve pour ménager à un hôte venu trop tard une réception convenable (le *fahana* ou charge de son estomac c. a. d. un laoka d'honneur), le maître de la maison *mi—* jusqu'au lendemain.

alim-paty : (nuit des morts), *manao—*, se dit comme reproche, ou com injure, à q chargé d'une commission, d'un travail etc., et qui use le temps donné pour cela, à des riens, *iza manao — any ?* z asaina atao ka tratr' alina, dia tonga ny – ; hatezerana kosa raha miseho ny—, ompa).

alim-pito, (fito), une nuit (sept fois) noire, ténèbres épaisses, (se dit des nuits sans clair de lune).

alin droa, *manao–* : qui dort outre mesure et jusqu'en plein jour.

alin'kely : crépuscule ; et aussi *izao antoandro izao ka mandrahona* : un jour sombre, un ciel couvert.

alin'taona : nuit d'une année, durée d'un an plus ou moins, temps qui s'écoule entre deux fêtes du bain, entre deux ou plusieurs récoltes de riz ; nuit du temps,– *lava nono* ou *lava reny* : la nuit des morts ou de la tombe ; *mi—*, se dit ; des morceaux de bœuf (du fandroana) conservés d'une année à l'autre ; des bœufs qu'on engraisse, un an ou deux, pour le fandroana, (omby tsy avoaka mi— ampahitra, roa taona aza no ao miandry fandroana) ; du vieux riz qui dure jusqu'à la récolte du nouveau, jusqu'à une seconde, une troisième récolte, (ny vary tranaina, ny vary taon' iry ka tratry taon' ito, mi—, indrindra ka

vary tratra roa zandry, tratra telo zandry ; du miel gardé en boite un an, plus ou moins, pour le rendre meilleur ; des graines conservées jusqu'à la saison nouvelle pour les semis, (efa ni—be loatra ny voa ny, ka maty maso tsy azo ambolena intsony) ; des morts qui dorment leur long sommeil dans la tombe, (ny maty mi—mandrakizay lava nono, izy no tompo ny alina ary ny velona tompo ny andro).

Ny voankazo aotrika kely *hialim-bolo* halemy ; misy izy manta, avela *hi*— ho masaka, misy izy masaka avela *hi*— hangatsiaka ho mafimafy. Ny teny indrindra, aoka *hialim-bolo* hieritreritra azy (si l'affaire n'est pas assez mûrie), ataovy haingiana fa aza atao *mialim-bolo* akory (si elle a été murement examinée).

Manalina teny, sens de mana*ntitra* ny teny, tsy atao maikia, tsy manendrotendro, fa tadiavina hahita ny foto-teny, fandrao maka teny tanora, teny tsy marina.

ALINJINERY, (mot nouveau), nom donné aux porteurs du palanquin royal ; *sanga roa no azy* : *an-kandrina iray, ato an-katoka iray* : deux touffes de cheveux les distinguent : l'une sur le front (le toupet des soldats) l'autre sur la nuque.

ALO s : (W act de *mi*—, en prov *findra* qui a le sens de la préfixe française *trans*border, *trans*porter, *trans*vaser) : ce qui, dans un système de ch. qui se tiennent, les unit ou les relie sans les confondre, comme un pont qui unit et sépare les deux rives, (tahaky ny tetezana manakambana ny andafy roa : sady manasaraka manakambana). Ainsi, quand le dîner est cuit, entre les *convives* (servis de riz), et la *marmite* (où est le laoka et le rondaoka) il y a séparation de fait et union de droit, ce sont ch. qui se tiennent : ce qui fait la liaison entre les deux, marmite et convives, c. a. d. le contenu de la marmite mis en mouvement et transporté de celle-ci à ceux-là, par la maîtresse de la maison ou par ses domestiques, est ce qu'on appelle *alondaoka* ou *aloalondaoka*. Une tête de vallée, qui n'est ni montagne ni vallée, mais qui unit en les séparant la montagne à la vallée, est un *alontany* ou *aloalontany*, (bonga sy saha, avo sy iva ny tany : ny lo hasaha no alontany, sady manasaraka manakambana) : se dit au fig. des grands d'un royaume qui ne sont ni le roi au sommet ni la foule en bas, mais un trait-d'union, comme un pont de communication, entre les deux. Les courriers qui portent les paroles du roi aux confins du royaume, les remettent aux chefs pour que ceux-ci les notifient au public, sont des *alonteny* ou *aloalonteny*, (ny teny misy alo ny, ny mitondra teny no aloalonteny). Les liens qui séparent les écheveaux de 100 brins et de 1.000 brins, tout en les réunissant dans une seule chaine à mettre sur le métier sont des *alonténona* et *aloalonténona* mieux *aloalompoly* (foly) ou *aloalonira*, (ny z aira, ny z anina, no misy aloalo ny, ny tenona tsy misy) ; *rahefa voa velatra ny foly, efa tenona, tsy misy aloalo intsony* : *raha velarina ho tenona ny foly, dia aesotra ny aloalo ny soloana ny hazo kely* : lorsque les fils dévidés et distribués en écheveaux ont été mis à l'état de chaine par le moyen des aloalo, on supprime ceux-ci en étendant la chaine sur le métier, et on les remplace par l'hazokely, de là le pvb : *Na tapaka aza ny aloalo ny, ny isa ny ao hiany* : quoique supprimés ces liens (qui comptent les fils et les distribuent en écheveaux), ce qu'ils ont compté et distribué est là en place (sur le métier et dans le tissu achevé), se dit d'une affaire réglée définitivement par la tribu ou par la famille, celle-ci conservant la décision comme témoin toujours vivant, quand même la mort enlève celui qui avait mis l'affaire sur le tapis et en faveur duquel on a décidé.

ALOZY op. — *kelikely hiany fa monamonaina aho, hoy izy tompontrano* : apporte-moi du ro de la marmite, dans chaque cuillerée de riz, un instant seulement pour les

premières cuillerées, car je suis encore dégoûté de la nourriture, dit le maître de la maison (à sa femme), — *ny loha ro aho:* sers-moi aussi le dessus du ro seulement. *Alozina* p. *ny laoka* —, *ny tompontrano, ny vahiny* — : ce p. se dit de la sauce et du mets transférés de la marmite à chaque cuillerée pleine de riz (avant qu'on porte celle-ci à sa bouche), et du maître de la maison ou de l'hôte à qui on fait cette translation; *ny teny n' andriana — midina amy ny ambaniandro, ny teny ny mpanompo kosa — akany amy ny andriana atao an-tanan' tohatra:* il se dit aussi de la parole du roi qu'on fait descendre de degré en degré pour arriver à tous les sujets, et des affaires de ceux-ci qu'on fait passer pour aller au roi, par les mêmes degrés en montant, c. a. d. par l'échelle hiérarchique.

Prend *mi... man... mifan.... maha.*

Mi—laoka, ou simplement *mi*—, a trois sens : 1° prendre avec la cuillère à servir, dans la marmite où est le laoka mets et sa sauce, de quoi humecter cuillerée par cuillerée selon qu'il le demande, le riz du maître de la maison, ou d'un hôte qu'on veut honorer ; c'est l'affaire de la maîtresse de la maison ce *mi* — et à son défaut, de l'une de ses filles ou de ses servantes ; ceci est proprement l'*alondaoka*, (raisina eroa am-bilany ny laoka, dia alozina, ou afindra, amy ny sotrokely ny tompontrano isantsotro, dia alondaoka izany) ; 2° transvaser le laoka, de la marmite dans un plat, où chacun puisera avec sa cuillère, c'est le *sai-dany* (saikia lany. W à seka) : riz trempé par cuillerée dans la sauce ; (raisina eroa am-bilany ny laoka, dia atao am-bilia hafa, atao sai-dany) ; 3° prendre de la même manière le contenu de la marmite et en sevir une part à chacun sur son assiettée de riz, (raisina eroa am-bilany ny laoka, dia atondraka amy ny isan-dovia). *Mi — ny teny n'andriana ny iraka*, (comme mamindra teny n'andriana mitondra kabary amy ny vazantany) : les courriers du roi portent sa parole aux confins du royaume ; *ny manan' ady mi — ny teny miakatra, hilaza amy ny tehibe ho lazainy amy ny andriana* : ceux qui ont des affaires en justice, les font passer par les degrés d'ascension au roi, c. a. d. par la hiérarchie des grands qui les disent au roi. *Man* —: faire ou mettre des alo, ainsi *man — ny foly ravehivavy*, manisy aloalompoly : son fil ayant été filé, la fileuse le met en écheveaux de 100, de 1000 brins, qu'elle marque d'un lien qui les maintient unis en les séparant : *ny andriana man—ny fanjakana rahu manisy tehibe amy ny firenen' ol. ho elanelan' izy sy ny vahoaka :* le roi plaçant des chefs en tête des tribus, des castes, de son royaume, pour qu'ils fassent trait-d'union entre lui et son peuple *man* — met l'ordre et l'enchaînement dans l'état ; *man—teny n'ol* : prendre l'avis des deux parties, dans un débat, pour les accommoder ; faire l'office de médiateur. *Mifan—teny* : s'envoyer des courriers, à propos d'une affaire à arranger. *Mah—* : *tehilahy mah—teny n' ol* : homme qui s'entend à l'office de médiateur ; *mah— fanjakana* : homme d'état qui s'entend à gouverner, à maintenir chacun à sa place dans l'ordre.

Son adj. *Malo*, fd *malomalo* : 1° a, retenu, réservé, circonspect, s'abstenant de se prononcer pour cause... *maniva ny lena ny, tahaky ny milempona. sahala amy ny tohasaha alontany, hendry kiany izy : miaro tena fandrao mitatao rahona, dia mankeroa elanelana, fandeferana amy ny fatahorana ny azy :* qui s'efface soi-même comme s'il voulait se déprécier, de tout point semblable à ces têtes de vallées qui faisant entre-deux, semblent cependant vouloir plutôt descendre pour se confondre avec la

vallée que monter : il est des plus sensés, mais soit crainte soit prudence de sa part, il se garde bien de parler, de peur d'amonceler des tempêtes sur sa tête ; *nahoana kosa hianao no tiana ka malo dia malo ?* pourquoi faut-il qu'étant apprécié et aimé (pour tes bons avis, ta sagesse etc.), tu sois si réservé, si modeste ? 2° pris subst : modestie, réserve ; tiana hiany ka *be malo* comme be henatra ; *Faralahibe-malo*, se prend com nom propre. V malo aux M qui forme des dérivés, com rac secondaire.

ALOALO fd, (son p *aloalozina*, son op *aloalozy*), *mi*— : s'élever entre deux, rester comme suspendu entre ; être insuffisant pour combler un vide, un espace ; se tenir à distance de, regarder à distance, (tsy mipaka, tsy momba ny ambony tsy momba ny ambany, tsy momba ny avaratra tsy momba ny atsimo.... iza no ombanao, hoy ny ol ?)

ALOALONANDRIAMANITRISINIOLOMB, messagers entre les dieux et les hommes, ou *aloalontani-aman-danitra*, médiateurs entre le ciel et la terre : 1° nom donné aux gardiens des idoles (ny mpitahiry sampy, elanelany ny sampy sy ny ol, dia natao — : ny sampy natao andriamanitra sy lanitra, ary ny ol tany) ; 2° nom d'honneur et de respect donné aux grands du royaume, dans lequel était incluse la déification du souverain, (taloha ny andriana atao andriamanitra ary ny vahoaka atao olombelona, ary ny lehibe atao —, ny andriana tahaky ny lanitra, ny vahoaka tany) ; on les saluait jadis par ces noms, c'est depuis l'arrivée des Blancs qu'on n'a plus osé le faire, on a remplacé ces dénominations par Ngahy &c ; on les appelait aussi *falafa* anivo ny ravina, V ce mot.

ALOALONOLONA : vagabond, sans feu ni lieu, on ne sait à qu'il est ni à quoi il s'occupe, *ol ratsy iny asainy andriana afatotra* : gens dangereux, il a ordre du roi de les arrêter ; c'est de ceux là qu'on dit en pvb : *Aloalonolona tsy manampototra* : *tsy Imamo tsy Imerina* : gens de rien et de nulle part, ni de l'Imamo ni de l'Imerina, (qu'on les coffre).

Alonduoka-ni-Betsimisaraka : manière des Betsimisaraka de servir le laoka, (elle diffère de celle des Hovas, *ol maro no alozany ny mpialo, ary izy koa homana, izany no*— : la femme chargée de servir le mets et la sauce, remplit également ces offices envers tous les convives, et elle ne s'oublie pas elle-même elle mange en même temps ; (au lieu que chez les Hovas, c'est la maîtresse de la maison qui remplit cet office envers une seule personne, son mari le maître de la maison, ou tout au plus 2 ou 3 personnes quand il y a des hôtes qu'on veut honorer, et elle ne mange qu'après, (*alonduaoka ny Hova* : ol iray no alozony ny tompontrano, ol roa raha misy vahiny, ka tsy sahy homana ny mpialo) ; de là le pvb : — *ka ny mialo no voky aloha*, se dit de l'aveugle distribution d'argent etc., faite par celui qui a une affaire sur le tapis, qui donne largement et avant le temps aux personnages intermédiaires qui interviennent dans l'affaire et néglige les maitre-ouvriers de la chose, juges, avocat... il assimile tout.

Alozy ny teny, aza manao lapa marivo : faites passer les affaires par la filière des grands, n'enjambez pas les degrés pour venir au roi d'un seul bond : maxime de gouvernement d'Andp devenue pvb, il exigeait que les affaires subissent l'examen préalable des différents tribunaux établis, avant qu'elles lui arrivassent ; et il ne souffrait pas que l'ayant-cause vint à lui directement, fût-il en rapport fréquent avec lui, (hianao tomponteny milaza-amiko, tezitra aho ; milaza tena bianao ; sangy mahita ahy ka manao lapa marivo malaky haka). V lapamarivo.

Alozina, (Mandady hajaina mitsaba— : honoré il rampe, on lui porte la sauce ect, dans sa cuillère par considération, et il va puiser dans la marmite, pvb, se dit des gens qui se refusent aux honneurs qu'on veut leur rendre ; qui traitent une affaire par envoyé, et n'attendent pas la réponse, mais vont eux-mêmes par crainte ou par défiance la chercher, irritent en enveniment chose et personnes.

Fialo (Toy ny sotrobe—fa tsy tompo ny teny : c'est comme la grande cuillère qui transporte la sauce (sans y goûter et avec-glément), car elle n'est pas maîtresse de choisir qui elle honorera, pvb, se dit de ceux qui se sacrifient utilement pour les autres, mais en vain pour eux-mêmes ; a aussi le sens du pvb suivant.

Mpanalo aho fa tsy tompo ny teny, kiady aho fa tsy tompo ny saha : Je suis entremetteur et non maître de l'affaire, piquet qui crie gare et non propriétaire de la cam-

pagne pvb, employé par les chargés-d'affaire en réponse aux demandés des petits entremetteurs qui s'adressent à eux pour avoir la récompense de leurs services.

ALOHA, (loha) : 1° adv, avant, en avant, antérieurement ; au passé *taloha*, ou talo aloha, teo aloha : ci-devant, ces jour passés, autrefois ; *fahataloha*, *fony taloha ela*, *hatr' aminy taloha*, *ny taloha* : le temps jadis, du temps jadis ; 2° adj, premier, antérieur. *Alohaloha*, *talohaloha* fd.

ALOHAY ou *alohao* op,— *ny ondry ny omby fandrao voa hitsaka ny ondry* : que les bœufs précèdent les moutons de peur que ceux-ci ne soient écrasés de ceux-là ; même sens *ampialohay ou ampialohao*. *Alohaina* p.—*ny hazo narco andrao mamaky ny vilany nay. hoy ny mpitondra vilany :* vos bois doivent passer devant pour ne pas briser nos marmites, disent les marchands de marmites, (aux marchands de bois qui font route avec eux) ; *falohaina* son h, pris adj : qui doit être mis devant, en avant, en tête, *ny tongotry ny faty—*, *raha entina an-dalambe :* les pieds d'un mort qu'on porte, doivent être tournés en avant, *ny zoky — :* l'aîne marche en tête (*fampialoha* même sens et employé préférablement ; *fialoha :* qui a l'habitude de passer devant, dans un troupeau, dans une bande d'oies ou de canards &, (dist de *filoha* : qui est désigné d'office pour être la tête ou le chef de, ny P M no filoha ny ambanilanitra).

Prend *mi... man... mifan.*

Mi— : être en avant, primer, marcher en tête. *Man—* : prendre les devants, faire avant, commencer, étrenner. *Mifan—*, ainsi deux corps d'armée qui se précèdent l'un l'autre pour se rendre à, les régiments de l'avant-garde et ceux de l'arrière-garde, *mifan—*. *Ampifanalohaina* p réc : qu'on fait se précéder l'un l'autre, (ondry sy omby —, olona handeha anio sy rahampitso—) ; *ampanalohaina* p caus, vg q qui sème son riz avant tous — 'ny ny azy ; *ampialohaina* p caus de mampi : qu'on fait marcher en tête.

ALOHOTSY, (arabe, *les poissons* signe du zodiaque) : 1° n de la XII lune ou mois malgache ; 2° n de l'une des 8 déstinées-filles, qui compte deux jours dans chaque mois, par lesquels elle distribue l'horoscope qui lui est propre : — fidirankarena fa tsy mahatana, maivankitsaka.

« On suppose qu'elle rend les maladies plus fréquentes, les blessures incurables, et le soleil nuisible. Dans ses cinq derniers jours les Hovas ne tuent aucun animal, tsy mandatsa-dra, d'on ils appellent cette lune *volam-padina* (fady). Pendant ce mois les Sakalaves ne changent ni de domicile ni de femme, ils s'abstiennent de tout travail rude pour éviter de se blesser ; quand elle est pleine, des chefs s'enferment dans leurs cases et lui tournent le dos. W. »

ALOY, ou *loy :* 1° s, une espèce de moucheron, (diff du moka moustique, en ce qui il ne pique pas, et qu'il est plus petit) ; 2° fg, extrêmement petit, où il n'y a rien à prendre ni à espérer, ch ou personne de rien, (moka sy—ireo, ny ol tsy manana, tsy misy alaina ; ohatry ny—, hoy ny ol mantsy uy z kely indrindra). *Mandrohy moka mamalotra aloy*, ary tongotr' amantanana, kanefa tsy misy tena ho didiana : saisir des moustiques, lier des moucherons, c'est butin de pieds et d'ailes, mais de substance à partager point, pvb, se dit des poursuites, saisies, mises en jugement ou aux fers, confiscations... tombant sur des gens qui n'ont rien, on en est pour les frais.

ALOKA s : abri contre soleil ou pluie, hangard, parasol & ; fg protection.

ALOFANA p, qu'on abrite, protégé.

Alofy izy : qu'il soit protégé ou abrité ; *efa voa aloka* : c'est fait il est abrité. *Alokalofana alokalofy* fd.

Prend *man... mi... mifan... maha.*

Mi— : être à l'abri, à l'ombre : se mettre à l'ombre de sa protection ; *ialofy* iny : fais-en un abri, un protecteur. *Man — ol z* : mettre q ou qch a l'abri, le protéger ; faire ombre. donner l'ombrage ; menacer en fronçant les sourcils.

Adj *Maloka, malomaloka* fd, (W aux M) : sombre, obscur, nébuleux ; ombragé, couvert com le temps ; plein d'ombrages : troublé, terni, flétri ; (— ny hazo, — ny andrefan' trano raha avy any atsinanana ny masoandro, —ny masoandro raha atsentsiny ny rahona).

Adv *Am-pialofana* : à l'abri, à l'ombre ; *an-kialoka*, et *tsi-an-kialoka*, termes employés par les enfants qui jouent à danser au milieu de la pluie, font les conventions du jeu : *manao an-kialoka* on pourra se mettre de temps en temps à l'abri, ou *manao tsi-an-kialoka* on en le pourra pas.

ALOKALIKIA, ou *alokamboa* : abri de chien.

ALOKAVIVITRA : abri, ombre du bord du toit (qui ne garantit guères) ; fg ami ou protecteur à demi, qui va faire défaut, (sakaiza avivi-bivitra, ol mpanao antohimbato).

ALOKOLA, n d'un rangée de sikidy.

ALOKOTÉHA, (DA et DW : n d'un poisson), on n'a pu vérifier.

ALONA, s : vague, ondulation ; fg envie, jalousie.

ALONY op, (sens d'*arovy* tsy ho azo ny sasany, fa tiana ho any ny tena irery), garde pour toi, sois jaloux de conserver. *Alonina* p. envié, jalousé, (ny ol tsy tiana ka—) ; *ny nama' nao aza— 'nao*, ou *aza alonaloni' nao* : ne soyez pas jaloux de vos semblables.

Prend *mi... man... mifan.*

Mi— jalouser, porter envie ; *fi*—, a et s : envieux, jaloux ; l'envie, le degré d'envie ; *fialonana*, s : des actes d'envie,, avec idée des circonstances de temps, de lieu, de pourquoi, du comment &, *velompialonana* : rongé d'envie ; *mampi* — semer la jalousie. *Man*— : former des vagues, rouler ses vagues, onduler, *ny ankizy mitora-bato man — ny rano* : les enfants en jetant des pierres font onduler l'eau.

Adj *Malona* : ondulant, -- ny rano : raha torahana mitobaka mifaripari-tra boribory, ka hoy ny ankizy « mba jereo ny *fimalona* ny rano. »

Adv *Am-pialonana* : par envie, par jalousie ; *an-kialonana* même sens, au futur.

ALOZA, forme *alozaina* p, *alozay* ou *alozao* op, prend *mi—man—*, V loza.

AMALONA s, anguille, (de *malona* adj d'alona). *Man*— : pêcher aux anguilles. Cette pêche se fait : à l'hameçon fintana, au panier vovo, en battant l'eau après y avoir jeté le famamo bois pilé, qui enivre les anguilles.

AMALON-AMAN-DRANO, ka be siasia : anguilles dans l'eau (vont en tout sens à la recherche de leur nourriture), beaucoup s'égarent et sont prises : se dit en comp des mortels préoccupés des soins de la vie, qui s'agitent en tout sens pour y subvenir, et dont beaucoup vont à l'aveugle et au hasard de se perdre.

AMALONA-MORIANDRO, tsy hay ny zaza tsy hay ny vehivavy, ny tompo ny mahay azy : anguilles de Moriandro (grand marais à l'ouest d'Ambohidratrimo qui a été converti en rizières), femmes et enfants n'y peuvent rien, il n'y a que leurs maîtres qui en viennent à bout, pvb, se dit des *ol maditra* : gens obstinés, *tsy hay ny fokonolona, tsy hay ny vahoaka, tsy hay ny mpanompo* : que ne peut plus dompter ni la famille, ni la tribu, ni le public, ni qui que ce soit des sujets du roi, *dia lazaina amy andriana izy, ny andriana mahadidy azy* : on les défère au roi

qui prononce. Les anguilles d'une certaine taille appartiennent au roi de droit.

AMALONA VOA SIRA, ou *amalom-boasira* : 1° anguille salée, *mamy izy tsy misy hanina tsara tahaka azy* : est pleine de saveur, il n'est pas d'autre nourriture qui l'égale en bonté ; 2° fg exquis ; de là le pvb : *Mamy ny amalona fa ny lela tsy azo atao jono* : l'anguille est exquise, mais la langue n'est pas une ligne pour la pêcher ; se dit des richesses, des honneurs, des plaisirs &, ny mamy rehetra tsy azo amoizana ny aina auquels on ne doit pas sacrifier sa vie.

Tsy mahalava amalona : on n'allonge pas une anguille : expression employée : dans le partage d'une chose, quand on est obligé de faire les parts petites, vu le grand nombre des personnes, ny hamaroana—.

Matinkaninkely toy ny amalona : pris à l'amorce comme l'anguille, pvb, se dit des juges et autres qui se laissent prendre leur honneur, leur vertu ect, pour un peu d'argent.

AMANA conj et prép : et, encore, et de plus, avec, ensemble, sur, dans : *amalona-aman-drano* : anguilles dans l'eau : *tokana — tany* : unique sur terre : *vadi-aman-janaka* : femme et enfants, *miala amankery* : sortir de force, *atody tsy miady amam-bato* : les œufs ne luttent pas avec les pierres : *nanompa — nanaratsy* : (il l'a) injurié et de plus calomnié ; *ama-mandry*, et au passé *nama-mandry*. *Namana* compagnon, paraît être le passé, d'amana. V amina syn d'amana.

AMANY s, urine ; *voa — izy* : il a de l'urine dessus.

V *many* qui prend les préf et forme les dérivés.

AMBA (et par abbrév *mba*) : 1° prép : pour ; 2° conj : afin que, afin de, que optatif ou subjonctif ; *mba omeo kely aho* : (je souhaite) que vous m'en donniez un peu ; 3° adv : en outre, aussi, également ; 4° interj, on particule qui s'ajoute pour enchérir sur l'expression, ou pour l'adoucir &, *mba adala izy !* qu'il est fou ! *raha ity tany ity mba ahafahana iray dia ! matesa ny ho faty vereza ny ho very* : de cette terre ci (de Madagascar) que si on osait en enlever la largeur d'un pas ! mort à ceux qui se livrent à la mort &. V mba qui forme qques locutions, est plus usité que amba ; et kamba.

AMBADIKAMANAREZA (*vadika* et *Manarez a*) : 1° nom donné à un grand kabare fait par Radama I au Manareza (plaine de sable avec un petit cours d'eau entre Ivoudro et Tamatave) dont le but était de s'opposer à la prise de possession par les Blancs, du moindre pouce de terrain au delà du Manareza, surtout le littoral, soit à Tamatave, soit au nord de cette ville ; on a donné depuis une importance majeure et calculée à ce kabare ; 2° expression prise pour signifier tout ce qu'il y a de plus fort en fait de conventions, d'arrêtés, de questions tranchées, *teny* — : affaire conclue irrévocablement et qui fait loi.

Tamy ny Radamarainy nisehoan' izany eo Manareza avaratr' Ivondro nanorenana ny vato makadiry, natao an' kabary : « Raha misy mamofo ty tany ty ka manao hoe *tasa' nay ty* : raha ity nosy napetrak' Andrp tami' ko, ka mba afahana iray dia, lavi' ntsika. » Izay nanorenana ny vato eo Manareza, nively rano tao ny vahoaka, iny natao *am-badika-Manareza* nanorenana vato nivelezan-drano itoviany ny vahoaka rehetra tonga tany. Toamasina atsinanany ny Manareza sy ny sisintany rehetra eo, iny no am-badika-manareza nanaovana ny kabary. Fasika makadiry anelanelan' Ivondro sy Toamasina, izany no Manareza, rano kely no ao

AMBAY : n d'un arbre dont on fait surtout des manches de hache, de là le pvb : *Famaky zara n'— ka, ny antsika momba ny azy mahafaty antsika* : hache à manche d'—, ce qui est à nous emmanchant ce qui est à eux (le fer des hommes) nous donne le coup de la mort, (disent les arbres de la forêt) : employé par ceux qui dans un procès, voient leurs parents prendre parti contre eux et appuyer l'adversaire.

AMBAKA (vaka), adv. pris adj

1° tombé au dessous de, surpassé par, inférieur à, vaincu, — *noho i Naivo Andriamatoa amy ny fitiavana ny raiamandreny :* l'aîné tombé au dessous de son cadet en fait d'affection pour leurs père-et-mère ; — *hianao noho ny zana-dranona ?* te laisseras-tu dépasser par les fils d'un tel ? *Tsy— noho ny lehilahy tahaky ny tena aho* : je ne veux être surpassé par qui que ce soit de mon rang, mon égal ; 2° sans prudence, sans tact, qui se laisse tromper, maladroit ; *tsy—* : qui l'emporte sur, habile, qui sait se débrouiller.

AMBAKAINA p. qu'on dupe ; *vo'ambaka :* trompé, déçu, fripponé. *Ambakao* op,— *izy : qu'il soit* trompé, joué, mis dedans, battu.

Prend *man... mifan... maha* ; et *mi*, sous fd.

Man— azy : le tromper, le duper, le circonvenir ; *fan—*, s : la manière ordinaire, sûre &, de tromper ; a : facile à duper, qui donne dans le piège ; *fanambakana* des tromperies, des fraudes, des impostures, des injustices. *Mifan—* se tromper réciproquement, *ampifanambakaina* p réc, *aza— ireo, hianao angaha adala no —' nao izy roa* : ne les pousse pas à se jouer l'un de l'autre, es-tu fou &.

AMBAKAMBAKA fd, (et *ambakavaka*), *mi—*, v et a : embarrassé, embrouillé ; qui a un empêchement de langue et bredouille, ou une absence d'idées et ne sait plus ce qu'il dit, (ol adala tsy mahay miteny ka *mi—foana*, na tsy reki-dela aza) *Ambakabàka* (de baka) avec mi—, aurait aussi ce sens.

Ambaka samy lela avelao ho may : tant pis pour langue qui se brûle ! chacun veille sur la sienne : locution usitée quand on sert le riz et le laoka dans un plat commun, où chacun puise de son mieux, et selon sa force à endurer les brûlures à la bouche et à la langue.

S de manambaka : mifetsy, mikapetsy, manoloky (soloky), mamitaka (fitaka), manangoly.

AMBAKOANA (*vakoana* le vaquois dont chaque feuille fait paquet, petits paquets liés séparéments et mis ensemble pour en faire un grand ; se dit du chanvre non filé, du rofia non tissé, des hisatra dont on n'a pas encore ôté la moëlle, et qu'on porte au marché ou ailleurs.

S amboarana (voatra), ambango ny (bango).

AMBALA, et *ambalambaa* fd, (vala) forme l'op *ambalambalao :* — ny fiteny nao amin-dRanona tsy ho fanta' ny : embrouille ton langage avec un tel afin qu'il ne saisisse pas ; et le p *ambalambalaina* : —' nao ny fiteny nao ka tsy azo loatra : tu dis des paroles enveloppées, il n'est pas facile de comprendre ; (mahay mikabary hiany izy, fa inia' ny *ambalambalaina* ny fiteny ny) :

Man : — *izy man - ny fiteny tiana tsy ho azo :* il enveloppe son langage pour qu'on ne le comprenne pas. *Mi—fiteny izy* : embrouillé, embarrassé dans son langage, *ka ila tsy ho fantatra* et on a peine à le comprendre. *Mifan—*, ou *mifampi—*, *izy roalahy, tiana tsy ho azo ny resaka atao ny* : ils se renferment dans un langage couvert pour qu'on ne saisisse pas leur conversation.

AMBANA s : gestes menaçants.

AMBANANA p, *ambanam-basy,— bava* : menacé du fusil, de la bouche ; *ambanan-defona,—totohondry, diamanga :* menacé de la sagaie, du poing, d'un coup de pied ; *aza — nao lefona aho* : ne me menaces pas ainsi de la sagaie. *Ambano* op,— *kapoka kanefa aza asiana :* menace le d'une rossée de coups, sans en venir à l'effet.

Prend *man... mifan.*

Man— : faire des gestes menaçants, faire semblant de vouloir frapper, s'escrimer, épouvanter ; *man — antsy azy* : le menacer de son couteau ; *manambam-by* : menacer d'un instrument en fer, (défendu sous peine très grave maha-

very vadi-aman-janaka, any ny andriana ny vy).

AMBAN-TSI-ZAKA : appréhensions d'un grand malheur dont on se sent menacé, vg la nouvelle non encore certaine de la mort d'un parent en voyage, le bruit qui court sur cette mort ; *ny amba'ny no tsy zaka fa raha mby an-koditra mora foana*, (comme ambanany ny manjo tsy zaka fa rehefa entina mora foana : cette appréhension est intolérable (comme l'épée de Damoclès), mais une fois échu le malheur se porte facilement (dans la volonté du destin).

AMBANY (*vany*) : 1° adv et prép : dessous, au-dessous, sous, en dessous, au bas, en bas ; au passé *tambany*, *tambanimbany* ; 2° pris subst : le bas, la base, les inférieurs ; (W l'opposé d'ambony), *tahaky ny vanimpary* (fary) *ny ol : ny ambony ambony, ny ambany ambany :* les mortels sont échelonnés, com les nœuds d'une canne à sucre, les uns mis en haut et les autres en bas.

Prend *mi... man... mifan... maha.*

Mi — : être en bas, dans un degré inférieur ; baisser, descendre au-dessous de sa position, déchoir ; se regarder comme inférieur ; *mi — amy ny namana :* s'abaisser au-dessous de ses égaux ; ny *fiambamana* ny ol mazan' diso : la baisse, la bassesse, de ces gens toujours en faute *Man* — : mettre plus bas, sous ... rabaisser, avilir, déprécier ; *ny atao ny man—azy* : ce sont ses actes qui l'avilissent ; *fanambany* : ny— ny, sa partie basse, sa base, son fond ; *fanambanim-bary* : ny vary alevina nony efa lany ny vary ka vodilavaka no sisa dia — no sisa : le riz mis en terre (dans le trou à riz qui fait grenier) étant sur le point d'être épuisé, il ne reste plus que le fond du trou, c'est cela qu' on appelle —. *Mah* — : abaissant, avilissant ; *tandremo tsara fa aza ny maha — no atao* : attention de ne pas faire de ces ch qui te rabaissent.

AMBANIMBANY, fd, *aza atao ambonimbony fa eo— no ataovy* : ne le mettez pas si haut, mettez-le tout à fait en bas, ou plus bas, un peu plus bas &.

AMBANI-ANDRO : sous la lumière du jour (et aussi *sous le domaine du jour royal*, jour faste par excellence en tant qu'il renferme la destinée de la royauté depuis Ralambo. V fandroana à andro), AMBANI-MASOANDRO : sous le soleil œil du jour (autrement *sous le roi honoré du nom de soleil*), AMBANI-LANITRA : sous le ciel, sous sa voûte ou *sous la protection du roi appelé* lanitra) : trois expressions consacrées pour désigner les sujets du roi, avec qque différence : *ambaniandro* ou *ambanimasoandro*, paraît s'appliquer plus spécialement à tous les sujets du royaume hova (ce qui est proprement l'Imérine), abstraction faite par fois des zazahova et des esclaves, et à l'exclusion des autres sujets en dehors de l'Imérine ; au lieu que *ambanilanitra* comprend tout, sans abstraction et sans exclusion, soit au dedans soit au dehors de l'Imérine ; (W aubaniandro tous les sujets du royaume hova à part les nobles et les esclaves ; aubanilanitra tous les sujets du royaume sans exception, y compris les nobles, les esclaves, les animaux et les plantes).

Non seulement on donnait au roi les noms de soleil et de ciel, mais aussi celui de dieu : tsy mahita Andriamanitra izahay fa hianao no andriamanitra hita ny maso nay.

I Merina izao ambany ny masoandro izao tsy misy tsy anaty ambaniandro : dia ao ny havan' andriana sy ny mpanompo ; fa raha mikabary avahana hiany ny zazahova tsy mba atao, ary ny mpanombo n' ol ny andriamanjaka taloha nanavaka azy : rigoureusement parlant, *ambaniandro* comprendrait les esclaves ainsi que les nobles de l'Imérine, mais l'usage est dans les kabares solennels (où l'on salue tous les grands corps de l'Imérine), de faire les zazahova, et les rois d'autrefois passaient également sous silence les esclaves.

Voici l'ordre dans lequel se font ces saluts : Ny *andriamanjaka* no arahabaina

aloha, salut d'abord au roi régnant ; dia ny *loloha-aman-entana*, ensuite les Zanak'andriana sy Zazamarolahy qu'on appelle ainsi ; dia *Andriamasinavalona*, puis celle des Zanadralambo ; dia ny *ambanilanitra*, ny havanandriana tsy voa arahaba sy ny mpanomp n'ol ao anaty ny ambanilanitra : alors on passe aux ambanilanitra sans faire mention autrement des autres castes de la noblesse ni des esclaves, qui se trouvent compris éminemment dans les ambanilanitra ; dia i *Manendy* sy *Manisotra* sy *Tsiarondahy*, dia ny *vazan'lany manoa* ny mpanjaka : enfin les Manendy, les Manisotra les Tsiarondahy, et les quatre points cardinaux qui reconnaissent la suprématie du roi.

AMBANI-RAVIN-KAZO. et *tambani-ravinkazo* : les habitants des confins de l'Imérine à l'est où est la grande forêt qui en fait la limite de ce côté, (de là leur nom qui signifie : sous les feuilles des arbres à l'ombre de la forêt, et qui comprend, ny lava' ny atsinanana anaty ala fa sisiny Merina atsinanana : Betsimisaraka ao, Tanala ao, Antaiva ao, Ranomianatsimovody ao &).

Les confins des autres points cardinaux ne s'appellent pas —, ainsi les Betsileos confins du sud sont appelés *saka' ny atsimo* : les Sakalava-Boaina au nord-ouest *saka' ny avaratra* ; les Sakalava-Menabe a l'ouest (sud-ouest) *lava ny andrefana*. C'est comme pour la maison : les côtés est et ouest s'appellent *lava ny* ; et ceux du nord et du sud *saka' ny*.

AMBANI-VOHITRA, (les habitants au bas aux environs des villes) : 1° tout ce qui n'est pas Ambohimanga et Tananarive est— par opposition au nom d'*ambonivohitra* donné par honneur aux habitants de ces deux villes-mères ; 2° dans un sens étendu, tous ceux qui restent au bas ou aux environs des 12 tendombohitra (12 montagnes) et autres villes principales ; les habitants de celles-ci ayant joui peu à peu du nom d'ambonivohitra, celui d'—est passé à leur banlieue.

Antananarivo sy Ambohimanga dia ambonivohitra, afa-tsy izay dia—daholo. Kanefa ny tendrombohitra 12 misy ambonivohitra sy - : ny monina amy ny vohitra, dia ambonivohitra ; ary ny monina amy ny manodidina ka iray foko hiany andrefa, dia—.

AMBANI-MASO-TSI-TSINJO : ce qui est sous les yeux non regardé, *manao— ka mila haratsian-ko an'tena* : faire celui qui ne voit pas ce qui sante aux yeux d'abord, (enfants, proches prents &, et regarde de préférence les étrangers), c'est comme attirer des malheurs sur sa tête.

AMBARA (bara) : 1° p, qu'on révèle, annonce, promulgue, qu'on dit, ary izany no—'ko amy nareo, ou—'ko anareo ; *fambara* son h : a, qu'on doit dire, qu'on ne peut cacher, significatif de, revélateur de ; subst, un présage bon ou mauvais ; 2° pris subst : commission donnée et faite de vive voix, ce qu'on fait dire à une tierce personne, (ny— tsy azo ampiana fa teny hafatra ; ny— dia izay teny nampitondrai'ny azy, ary ny mpanambara dia feo fitondra, vava mamoaka).

AMBARANA p, *à qui* on révèle, on annonce, *olona* — q qu'on informe de... (ny andriambavenly no — ny teny nareo, dia milaza amy ny P M izy). *Ambarao* op, fd *ambarambarao*.

Prend *man... mifan... maha*.

Man— : annoncer, publier, transmettre (de vive voix surtout) la parole reçue, *fan* — son h, a et s qui doit être annoncé *tsy fan*— qui ne doit pas être dit ou divulgué ; annonce, publicité, publication, *ny vava ny iraka natao fan — ny teny n'andriana teo aloha* : la bouche des envoyés était jadis la seule manière de publier partout la parole royale. *Mifan*— se faire connaître réciproquement les uns les autres, ou ils disent le vous ce qu'ils savent et vous dites d'eux ce que vous savez ; *ampifanambaraina* p récip, (raha milaza tena, tsy eken'andriana tsy ekembahoaka, dia— no fanao).

AMBARABAHY (ou *barabahy*), n de la plus grande espèce de bananes.

AMBARAKA, adv : jusque, jusqu'à, en attendant que... (de *baraka*).

AMBARAK' ANKEHITRINY : jusqu'à présent ; *ambara-kariva* : jusqu'au soir, toujours ; *ambarak'izay* ; (jus-

qu'à l'indéfini) toujours, pour toujours, éternellement ; *ambara-pahoviana* (fah'oviana) : jusqu'à quand ; *ambara-pahamaraina* : jusqu'à demain matin ; *ambara-pahazava ratsy* ny andro : jusqu'aux premières lueurs du jour : *ambara-pahatsiahazoa' ko* : tant que je n'en aurai pas ; *ambara-pisaraka* (fisaraka) : jusqu'à séparation ; *ambara-pisy* (fisy) antony marina ilazana azy : en attendant qu'il y ait une vraie raison de lui dire.

AMBARA-TONGA, (W un plein-pied au milieu d'une montée, à ambara) : gradins, marches d'un escalier, échelons ; fg degrés de la hiérarchie à parcourir pour arriver au sommet qui est le roi, *ampandehauina izao teny nao izao* — : ton affaire est de celles qu'on fait passer par tous les degrés de la hiérarchie, syn an' tanan' tohatra.

Le premier échelon le fokonolona ; le second, les lehibe mpifehy olona de l'endroit ; le troisième, les andriambaventy magistrats de la capitale ; le quatrième, le Premier Ministre ; le sommet, le roi.

Manao — (monter de grandins en grandins), suivre la filière hiérarchique. *Mandingana ny* — : en appeler au supérieur le plus élevé sans passer par la filière, précipiter l'affaire, (syn *mauao au-koatra*) enjamber plusieurs marches.

AMBARAMBANA, espèce de traîneau pour charroyer les pierres de tombeau & ; les deux grosses pièces de bois avec les traverses qui les joignent, sans les roues, sont le — ; si on y ajoute les roues, il prend le nom de *ankodiarana* ; s'il n'y a ni roues, ni pièces de bois, et qu'on se contente d'amarrer la pierre avec des cordes, c'est un *amboa mifitra ;* (?d'ambara et ambana), syn rambaramba.

AMBARASAHA, n d'un arbuste, dont les racines pilées servent à teindre en jaune le coton et le rofia.

AMBARIVATRY, ou *amberivatry :* plante arborescente qui sert à la nourriture des vers-à-soie ; son fruit, espèce de poids, se mange ; — *ndolo* (*lolo* : une espèce particulière qui sert de remède contre la gâle, les maux de ventre &, (natao fanafody ny mararinjavatra). *Ambarivatry an' tany mena* ka mavomavo hiany, fa tiany ny laudy : l' — qui croit en terre rouge n'y est pas d'un bel extérieur, mais il est aimé du vers-à soie, pvb, en faveur de ceux qui ayant moins de ce qui frappe les yeux, rachètent par des qualités solides ce qui leur manque ne font pas les orgueilleux, et sont aimés de leurs parents, des grands &.

AMBATRA, (comme *taimbatra* ; uni, joint &, *amba-dela* et *miamba-dela* (mirekitra ny lela ny amy ny lanilany) ; qui a la langue embarrassée, liée, (collée au palais), syn mibodibodika.

AMBARINA p : *raha tsy — ny entana, mihahaka,* (comme atambatra), si on ne réunit pas les paquets en tas, ils restent là éparpillés (avec danger d'être pris) ; — *'ny ny lela ny ka ratsy fiteny :* il se lie la langue et donne un langage embarrassé (à dessein). *Ambaro* op, (comme tambaro, akambano), — *ny tsihy telo :* roule ensemble les trois nattes pour en faire un seul paquet.

Prend *mi...man.*

Mi—, (com mitambatra, mikambana, mirekitra), *ny ampango mi — amy ny vilany :* l'ampango se colle à la marmite : *ny fiteny mi* — : le langage de même, se détache mal du palais où il reste comme collé ; la peau enflée, tuméfiée, par des piqûres de centpieds ou par des coups reçus, *mi — iray* ne fait qu'un avec ces enflures ou tumeurs. *Man* — : réunir, joindre, coller, &.

AMBATRY s : embrevattes, espèce de lentilles ; fg (un petit morceau, grain, un gramme, *eran'* — : monnaie du pays, environ de la grosseur d'un —, la 72 partie d'une piastre espagnole : coupée en mor-

ceaux elle donne 72 eran' —, *raha lena ny ambatry be lanja, raha maina tsy ampy :* le piods d'une embrevatte encore fraiche est un peu plus fort que celui d'un eranambatry en argent, sèche il est un peu plus faible.

AMBAVAHAONA (vava haona), et *ambavahoana*, (vav' ahoana), et aussi *ambavahona* (vava hona), trois expressions équivalantes qui signifient : en grand péril, aux portes de la mort, au moment du grand conflit ; se dit surtout des personnes *efa ho teraka efa ho faty* sur le point de naitre, de mettre au monde, de mourir ; ce sont des adv qui ont leur passé, *tambavahoana* izy ka efa tsy nahatsiaro tena intsony.

AMBAVY, n d'un arbre, on en fait des cases, mais son bois *malaky vovohina* se réduit vite en poussière.

AMBAVINY (de vavy) : les cordes de basse du valiha *ambavim-baliha* ; celles du tambour, du tambourin, *ambavin' amponga*.

AMBÉLA (vela), prov. reçu ici, quoiqu'on ne dise pas mambela mais mamela, — *ko aty ity harona ity ka raha tonga izy asaovy entina* : je laisserai ici ce panier, dites-lui de l'apporter lorsqu'il sera venu. *Ambelao* son op, syn d'*avelao*, comme *ambela* l'est d'*avela*.

AMBÉZO, (vezo), adv : dans un va-et-vient continuel, en usant de tous ses moyens (langue surtout), en prenant peine à la poursuite de ; en quête acharnée, par demandes, par brigue, par troc ; en instance, avec persistance ; *natao — ny fitady ny ny hanina* : c'est par beaucoup de peines et de fatigues qu'il se procure la nourriture.

AMBEZOY com *tsimbezoy* op, — *izy fa hava' nao manam-bola, ka tsy maintsy hanome anao, hoy ny reny maniraka ny zana' ny* : fatigue-le de tes demandes, car c'est ton parent et il est riche, il faudra bien qu'il te donne, dit une mère à son enfant qu'elle envoie quêter chez un parent ; — *tsara ny takitrosa fa raha tsy ambezoina tsara' tsy azo :* ne vous donnez point de repos que vous n'ayez fait rentrer vos fonds (l'argent qui vous est dû) car autrement c'est de l'argent perdu *Ambezoina* p : à quoi on prend peine, on se dépense ; qu'on demande avec instance jusqu'à importunité comme un chat, *hanina, harena, n — ka hita, tsy hanome anao f'io aza n —' ko vao nahita* : vivres, richesses, trouvés non sans peine... je ne te donne rien de ceci car il m'en a trop coûté pour me le procurer, syn *tsimbezoina*.

Mi —, ou *miambezovezo* : demander avec instance ; persister à la poursuite, à la recherche de ; briguer, obtenir peu à peu, par un moyen ou par un autre (licitement) ; être en quête de bonne fortune. *Fi* — : fatra-piambezo harena izy dia mahazo, (com fatra-pila, fatra-pitady, fatra-pangataka)' : il est tout entier au soin de faire fortune, et il réussit.

S de *mi* — : mi*tsimbezo* et mitsimbezovezo ; V tsimbezo autre rac secondaire de vezo, qui donne aussi manimbezo.

AMBY : surplus, plus, en plus, trop, de trop ; d'avantage.

AMBIANA (se pron ambien), p pris adj ou adv : qui a un excédent, plus de, — *roapolo ny ol nankany :* vingt personnes de plus y allèrent.

AMBI-AMPY : plus que le suffisant, plus que le compte ; *manana* —' : avoir au de là du suffisant.

AMBI-TSI-AMPY : trop dans un sens et pas assez dans l'autre ; *ny sola vaohina manana* — : un chauve barbu est dans ce cas il a trop au menton et pas assez sur la tête.

AMBINDRAHARAHA : affaire en sus, qu'on ne compte pas au nombre de ses affaires, dont on s'acquitte négligemment.

AMBINJAZA (zaza) : le moins aimé des enfants, (il est comme de trop, on ne le compte pas).

AMBINTAONA : le riz qui reste de la récolte précédente, syn vary tranaina.

AMBI-ATY, (plus près), se prend comme inp : approche d'avantage, viens ici tout près ; ou *'mbi-aty*, (qui peut venir aussi d'omby, on dit *ombia atikitra ombia aty*, 'mbia-aty ou *mbi' aty*).

AMBIATY (*amby* trop, *aty* de cœur ou de moëlle) : nom d'un arbuste qui a beaucoup de moëlle, dont les enfants font de petits fusils *basi* — pour jouer ; on mange ses bourgeons et ses feuilles dans les années de disette ; quand il fleurit on sème le riz : vaky ny vony ny, mamafy ketsa, de là le nom de *vary vakiambiaty* donné à la seconde récolte de riz. V ce mot et vary aloha, à vary.

AMBIATIKELY, nom d'une espèce d'ambiaty, qu'on mange en tout temps : *odihozona* remède pour consolider les dents qui branlent.

Ambiaty niakaram-bitsika : hondrahondra ny foana, fa ny *aty* efa lany : ambiaty envahi des four-nis, il lui reste encore l'écorce et les feuilles comme semblant de vie, mais de moëlle plus, pvb, se dit des riches ruinés qui ne changent rien encore à leur toilette.

Ambiaty mitaitotozy ny vony ny, hamafy ketsa : lorsque le bouton de fleur de l'ambiaty est de la grosseur d'une crotte de souris, on s'apprête à faire les semis de riz vakiambiaty, *raha mitaimboatavo* kely foana tsy havakina, dia manetsa varialohe : lorsque ce bouton atteint la grosseur d'une crotte de rat et qu'il est sur le point d'éclore, on transplante dans les rizières le semis de varialohe ; *raha vaky ny vony ny*, mamafy ketsa hoe vaki-ambiaty : le bouton éclos en fleur, on fait les semis de riz vaki-ambialy *raha mihoa-bonga*, mamafy koa ketsa aoriana atao hoe dimbi-halotra : enfin lorsque sa fleur tombant est emportée par le vent deci-delà, on fait un second semis (de ce même riz), appelé dimbi-halotra, V ce mot.

AMBINA : 1° p, favorisé, avantagé, protégé, gardé, *vava tsy — hahitan-doza ary tongo-dava hahitankanina* : bouche mal gardée trouvera des revers, pieds longs trouveront des vivres, pvb. contre ceux qui ont la langue trop longue, certains coups-de langue leur coûtent cher : au lieu qu'il n'en coûte rien d'avoir les pieds longs pour aller demander, travailler, commercer &, on ramasse qque chose ; 2° veille, garde, attente, protection, syn tandrina, andry. A deux manières de former ces dérivés à crément, selon qu'ils expriment l'un ou l'autre de ces deux sens.

AMBINO (tahio, ampio) *aho*. op : soyez-moi favorable. *Ambinina* p pris adj : qui a de la chance, à qui tout réussit à souhait ; *fambinina* son h : habitué au succès, aux carresses de la fortune (sort, destin).

AMBÉNO (tandrémo, andraso) izy, op : surveille le, garde le : *Ambénana* p, *ny andriana* — : le roi est gardé ; *ny meloka afatotra* — : les criminels enchaînés sont aussi gardés, mais d'une autre manière.

Se conj avec *man....mifan....* dans le sens 1° ; et avec *mi*, *mampi*, *mifampi*, dans le sens 2° ; avec *maha...* dans les deux sens.

Man— : favoriser, protéger. *Ampifanambinina* p caus récip, *avelao hivady izy ireo fa mifanara-bintana, dia — izy* : laissez-les s'épouser car ils se conviennent et se complètent, leurs destinées étant d'accord, alors on les unit dans leurs destinées favorables. *Mi* — : être de garde, de quart, en faction ; rester là, attendre, veiller, guetter l'ennemi ; *mi — tena* : veiller sur soi ; *mpi* —: les gardes, la patrouille ; *ampiambenina* p caus: qu'on fait garder, (dist de *ampanambinina* qu'on fait favoriser, avantager).

Adj : *fiambina* : ol, z — : personne ou ch qu'il faut garder, vg le roi, des bœufs, des paquets ; ol, z *tsy fiambina* : per ou ch qui ne demandent pas de surveillance, (se prend aussi subst : la surveillance à l'abstrait,) tsara— ratsy— ; *fanambina* : favorable, favorisant, avantageux.

Adv. *Am-piambenana* : sous garde, de quart, en faction ; *an-kiambenana* : à mettre sous garde, de garde, en surveillance, (avec idée du futur) ; *an-kinambina, manao* — monter la garde négligemment,

comme par acquit, faire une surveillance qui n'en est pas une, (est adv supposé qu'on ait dit *mina*mbina jadis). *Am-panambénana* : en faveur, avec chance, de succès en succès.

AMBIROA. (W à arimoy : l'âme des morts, un esprit, un fantôme, notre âme surtout considérée com séparée du corps) 1° dans un sens très étendu, l'âme de tout ce qui vit, puisque les animaux et les plantes ont aussi leur — ; les trois espèces d'âmes (végétative, sensitive, raisonnable) seraient comprises dans ce mot : 2° dans un sens restreint, l'âme humaine tant qu'elle reste unie au corps ; une fois qu' elle en est définitivement séparée, la mort s'ensuit, et alors elle prendrait le nom : d'*angatry ny maty*, *iny no ambiroa*, *maty vao miseho ny angatra* : d'esprit des morts, ce qui est proprement l'âme humaine, car il faut que l'homme meurre pour qu'on voie ce qui survit de lui et revient en apparition, c.a.d. l'*angatra*, ou *avelo* ny maty, *lolo* ny maty, *dindo*, *matoatoa* ; V ces mots qui désigneraient plus spécialement l'âme comme séparée du corps, ou ce qui survit de l'homme après la mort et qui définitivement devenait ancêtre invoqué : *lasan-ko razana ivavahana*. Cependant ambiroa se dit aussi de l'âme des morts.

Lasana —, a deux sens : 1° q dont l'âme est partie, (et qui peut vivre encore un certain temps, mais qui mourra certainement s'il ne parvient pas à faire revenir son —) ; 2° q qui n'est plus favorisé de l'apparition des esprits, mânes, ombres... des ancêtres qu'il évoque et invoque en vain, qui en est comme délaissé, et qui a tout à craindre pour lui-mêmepuisque il est privé de leur appui, *mbola tsy lasana — ny razana aho*, *mbola avy manatona ahy*, *hoy ny andriana mizaha tandindona* : je ne suis pas encore délaissé des mânes de mes ancêtres, elles viennent encore à moi, dit le roi qui fait l'expériment appellé *mizaha landindona* (V ce mot à tandindona), pour s'assurer de la chose : tsy very tandindona aho, tsy maty avelo aho, ont le même sens que tsy lasana — ny razana aho. *Mampody* — : faire revenir l'âme partie de q, soit qu'un sorcier l'ait prise, soit qu'une maladie grave survienne comme indice de son départ commencé.

On croyait ici : qu'il y a des procédés de sorcier pour escamoter à q son —, et lui causer ainsi une mort prochaine ; pareillement que les mpisikidy médecins devins, et autres gens en rapport avec les êtres surhumains, avaient le pouvoir de faire revenir l'—, pas infailliblement mais autant que possible, car il fallait compter avec le destin, (raha tsy oi tsindrian-javatra tsy mahazo mampody — ; on avait recours à eux pour se faire dire, en cas surtout d'ensorcellement supposé : si on avait encore l'âme présente dans le corps ou non ? s'ils la déclaraient absente, on leur demandait l'opération selon les rites pour la faire revenir : ils constataient le retour ou le non-retour, et pouvaient toujours se décharger sur le destin des cas imprévus de mort.

S d'ambiroa: moroa; (*fanahy*, tsy mba namany ny ambiroa, ny bevitra nomen' Andriamanitra iny).

AMBO (prov), 1° a: haut, élevé, grand, (peu usité ici, c'est avo) ; on dit *an' ambo:* en haut, *ny tsiny toa ny rano an'* — : le blâme est comme l'eau suspendue dans le nuage et prête à tomber ; 2° haute pression, ou surexcitation d'en haut provenant d'une cause extra-naturelle (du temps des sampy qui étaient censés agir en cela) ; *marari-n* — : pris, mû, transporté par cette espèce de mal d'en haut; syn kanahitra. On retrouve ambo dans *ambonana*, et *mamolo amboto* (volo). Diff de hambo.

AMBOA s, chien (com alikia) — *dia*, — *dy haolo*: chien sauvage, loup (s'il y en avait dans l'Imerine) ; — *kelitenda* ; luette ; — *kely tery vozona* : petit chien qu'on étrangle; fg: opprimé par un plus fort, qui lui prend son bien en étouffant ses cris ou ses justes plaintes comme un voleur qui vous saisit à la gorge

et dit *la bourse ou la vie*, (syn ambozon-kely tsy mahaleo tady, Vambozona): petits étranglés par les grands et empêchés de se plaindre; — *lambo*: un vagabond, ami de la bonne chère et ennemi du travail, chercheur de bonne fortune; se dit aussi en bonne part d'un mpandranto commerçant, négociant, traitant, toujours en course pour ses affaires. *Aza ny andro iray tsy iasana no anaovana ahy* —: pour une fois que je n'ai pas travaillé on ne peut pas m'appeler amboalambo, pvb, employé par celui qu'on reprimande trop fortement pour une fois qu'il est trouvé en défaut, comme nous disons *Une fois n'est pas coutume*, ou *Il n'y a pas de bon cheval qui ne bronche*; — *lambokely*: perce-oreille ou forficule; — *mifitra*: pièce de bois ou grosse pierre traînée sur elle-même sans rien qui la porte; — *n'ala*: n d'une espèce de singe de la grandeur d'un gros chat; n d'un oiseau des bois qui fait sentinelle la nuit parmi les oiseaux, et dont le chant ressemble aux aboiements d'un chien; — *n'olona*: canaille, syn karinolona. *Amboa fitondra tena*: *mi* —, *manao*—: prendre tout ce qui tombe sous la main, agir avec trop de liberté, com mialikialikia.

Amboa ananam-be tsy ananan-daza, tsy anananа mahafa-baraka: avoir beaucoup de chiens ne rend pas célèbre, n'en plus avoir rend confus, pvb, contre les héritiers d'une grande fortune qu'ils dissipent, et dont il ne leur reste bientôt plus rien, pas même un chien mort. *Amboan-kely ten-drano*: petit chien mouillé: *Aza mijafajafa toy ny*—: ne pousse pas de cris comme —, pvb, contre les enfants etc, qui crient, tempêtent, pour des riens. *Amboakely mitsabo-dronono*: petit chien qui fourre son museau dans le lait (qui n'était pas pour lui), pvb, contre les gens de la maison: femmes (du temps du mamporafy), enfants, esclaves, qui volent le maître *Amboalahy mindry embok' akondro*, andrasana tsy latsaka, avela toa hena: chien en contemplation devant le fourreau rouge du régime de bananes (prêt à se développer en fleurs et qui ressemble à un morceau de viande,: attendre, cela ne tombe pas, s'en aller, cela a tout l'air d'être du bœuf, pvb (qui rappelle le renard de la fable et les raisins, mais qui n'en est pas une copie car il est très ancien), employé par ceux à qui on fait de belles promesses qui ne se réalisent pas, et qui ne consentent pas à être bercés de vaines espérances: izaho atao nao —, ou dit malignement contre eux. *Amboalahy homana ondry*, ka ny fo ny no manefa: chien pris sur le fait de manger un mouton, il lui en coûte cher on l'assomme, pvb, contre les voleurs et les adulteres, pris sur le fait, on les tue sans autre forme de procès; appliqué aussi à tout crime capital. *Amboa miady*: chiens qui se battent. peu importe: *rahaaoka hànao*, fa tsy salaka ho tapaka tsy lamba ho rovitra: bataille de chiens ne s'empêche pas, il n'y a pas à craindre la rupture du salaka ni la déchirure du lamba, pvb, se dit des batailles nulles quand aux suites déplorables et purement de spectacle, entre esclaves ou jeunes gens, qui mesurent leur force etc (ady maina, miady maina, tsy misy hahameloka azy, ka hoy ny mpitazana: tsy havana tsinona aveloo hifanao ireo). *Amboa mahia*, ka miverina latana: chien maigre rebrousse chemin, pvb contre ceux qui expédient des envoyés en missions lointaines sans leur donner de quoi se nourrir en route *Amboa mivovo* tsy hery fa tahotra: chien qui aboie ce n'est pas courage mais peur, pvb, contre ceux qui sont forts en paroles, menaces, provocations... avancer les fait reculer: dit pour aguerrir les peureux contre cette espèce de gens, et pour leur apprendre à savoir user de ce moyen dans l'occasion. *Amboa ngerom-bava*, ka natao ny ho mangala-pihinana hiany: chien à gueule noircie (de ses rapines) passera toujours pour avoir volé le mets disparu, pvb, contre les voleurs connus pour tels, leur mauvaise réputation fait qu'on met à leur charge les vols commis dont l'auteur est encore inconnu. *Amboa nangala-katsaka* ka ampangainy ny tay ny: chien qui a volé du maïs, ses excréments en sont la preuve, pvb, contre les voleurs habiles dont on n'a pas vu la main prendre et qu'on ignore un certain temps, mais qui se découvrent par un autre endroit quand ils produisent au dehors les ch volées, vg les vendent au marché où le maître reconnaît et preud son bien, ainsi que le voleur. *Amboa tonga tompo*: chien content à l'arrivée de son maître; fg se dit d'une joie sincère, qui déborde et se montre tellequelle sans le moindre déguisement, falifaly ohatry ny —; (on ne trouve pas cependant que le chien ait été pris comme emblème de la fidélité). *Amboa tsy manura-tompo*: chien qui ne suit pas son maître; fg se dit des esclaves, enfants, inférieurs, sujets,.. qui s'attachent à des étrangers plutôt qu'à leurs maîtres, à leurs parents, à ceux auxquels ils doivent fidélité et assujetissement, (ny olon-kafa no arahi— ny, ny any ny tena tsy arahi' ny.

Amboampé, amboandranjo, amboankena, ne dérivent pas d'amboa mais de voa.

AMBOARANA, p d'amboatra pris subst: petits paquets liés séparément et mis ensemble pour en faire un grand appelé *an entana*, vg des

poignées de ketsa semis qu'on arrache pour le transplanter, ou les petites gerbes de riz, de joncs (herana).. dont on forme un fardeau; (vita voatra, dia natao *aboàrana*; ataovy — izy ho dorana).

AMBOATRA adv de voatra; en préparation, en arrangement, en ordre.

AMBOARINA p: qu'on prépare, dispose arrange, mis en ordre ou à son point; (*amboarana* son autre p est pris subst voir plus haut). *Amboary* ou *amboaro* op.

Prend *man... mifan... maha.*

Man — ny ambaniandro ny sampz: disposer les sujets à, les mettre au point voulu pour; se rendre propices les idoles par un surcroît de sacrifices, réparer ses torts envers elles et les remettre en état de donner toute leur protection, comme manandratra (sandratra) ny sampy.

AMBODIHIDY: maison de longueur et de largeur presqu'égales, (la longueur l'emporte généralement sur la largeur, celles-ci font exception).

AMBOHO (voho), adv: par derrière; en tournant le dos; en cachette, en dehors, à l'extérieur à l'extérieur, à l'envers (au passé tamboho pris subst V ce mot; syn ivoho, mais non dans tous ses sens.

AMBOHOANA p: à qui, à quoi on tourne le dos, *Andriamanitra tsy azo —*: impossible de tourner le dos à Dieu (à sa présence); *raha tonga izay fitoana ka tapaka ny andro, dia — izao tontolo izao:* lorsqu'est arrivé le terme et que le fil des jours est rompu, alors il faut tourner le dos à ce bas monde. *Ambohoina* p; mis à l'envers, vg un habit, *n —' nao ny tsihisatra*: tu as mis à l'envers la natte; dont on montre le dos (ny voho ny no aseho); qu'on fait tourner le dos *Ambohoy* op: *— ny marary mba ho azo ny hafanana ny vohony*: tourne le dos du malade au feu pour etc; *— ny harona* (ahohofy ny harona): renverse sens dessus dessous le harona. *Tsimbohoy* et *tsimbohoina* syn d'ambohoy et d'ambohoina; comme *mitsimboho* et *manimboho* le sont des suivants: miamboho et manamboho V *tsimboho* autre rac secondaire de voho.

Prend *mi... man... mifan.*

Mi —: 1° tourner le dos; mourir, c'est le mot consacré pour annoncer la mort des rois ou en parler, il n'est pas permis de dire *le roi est mort*, mais il faut dire *ny andriana ni —* le roi a tourné le dos à ce monde (pour faire face à l'autre, mot profond qui confirme la croyance à l'immortalité de l'âme); 2° fg: être défavorable, refuser; se détourner, éviter; être à l'envers. *Man —*: mettre à l'envers un habit, une natte; faire tourner le dos (d'un malade au feu quand il a chaud par devant); se mettre à dos les autres; *man — teny*: faire semblant de ne pas entendre ce qui se dit; *manao teny man —* (tsy atao anoloany ny betsaka, teny tsy izy): dire des paroles de rien qui se cachent du public et ne supportent pas la discussion. *Mifan —*: se tourner le dos l'un à l'autre, W aux M.

AMBOHOTANY (W l'intérieur des terres à voho), c'est plutôt l'extérieur, com *ivelan' tany*, en prenant l'Imerine pour l'intérieur: ce qui est en dehors de l'Imerine, *i Merina no aty ny, an' kibo ny, fa ny ivelany manodidina azy no atao —*: l'Imerine est l'intérieur, le cœur de la terre (de Madagascar), ce qui est aux environs et au delà est ce qu'on appelle— ; c'est comme le tamboho maison de campagne qui est hors de la ville, celle-ci est l'intérieur et le tamboho est à l'extérieur par rapport à elle (tahaky ny tamboho: am-boho ny tanàna, ivelany ny tanàna, vohitra an-tsaha ny tamboho): ou bien comme q placé sur une montagne, *izay tsinjo ny maso ny no aty ny*: tout ce qu'embrasse son regard est comme l'intérieur de

la terre où il est *fa ny takona atao ny* — : ce qui reste caché à sa vue en est le — ; syn an' indran' tany.

Ambohontany : nom imaginaire d'un ancêtre, qui aurait été maître de telles ou telles terres, et que faisaient valoir certains pour intenter procès aux légitimes possesseur, en se disant descendants d'Ambohontany nentina maka ny tany n' olona « izahay zanak' Ambohontany, hoy izy », le r i a coupé court à ces prétentions, tsy nety ny andriana, « *ahy ily ambohontany ily anivo ny riaka, hoy izy* » : à moi et à personne autre les dehors de l'Imerina (c. a. d. toute l'île) au milieu de la mer.

AMBOHOKAMBARY (vohoka vary) : un champ de riz (transplanté, et non un semis) sur le point de produire son épi, vary tsy mbola miteraka kanefa efa mitohitra ; W ambokam-bary.

AMBOLA (ou *mbola* qui est plus employé) : encore, encore à, en train de, pendant que, tandis que ; *tsy — tonga izy*. (ou tsy mbola tonga izy : il n'est pas encore arrivé.

AMBOLO (volo), 1° à la piste, au flair ; *alika mavenjika akanga ka mbola lavitra, dia mahazo — ny akanga* : chien qui poursuit des pintades, il en est loin encore. mais il les atteint à la piste ; *alika mi haza sokina, azo ny — ny* : chien qui chasse le hérisson le trouve en flairant ; 2° subst (*volo* pris dans le sens d'apparence, air, façon, tournure) : n d'une espèce de sauterelle verte et noire (rouge et noire quand elle est jeune), qui passe pour la plus belle espèce, *atao ohatra amy ny ol tsara tarehy* : sert de comparaison avec les personnes d'une grande beauté : *raha tsara tarehy ny ol dia atao miendrika* —, ou *ambolombolo endrika* : en effet on dit de q d'un beau visage, c'est comme l' — ; est de celles que les femmes des grands vont prendre pour sa Majesté, *filaolao ny andriana sy ny zanakandriana* : pour les amusements de la cour ; 3° *ambolokely* (volo pris dans le sens de bambou) : bobine faite d'un morceau de bambou, une pelote de fil, W à volo.

AMBOLOINA p : senti, flairé ; suivi à la piste ; *ny z tsy fantatra — ny fofo' ny* : les ch encore inconnues sont d'abord senties pour voir si elles ont de l'odeur. *Amboloy* op,— *kely izany fofona* : sens un peu cette odeur. *ambolomboloy* et *ambolomboloina* fd.

Prend *man...* (et aussi *mi* dans qques dérivés).

Man — , (*manambolombolo* fd) : flairer sentir ; suivre à la piste ; ny amboa mahery *man* – izao fofon-javatra rehetra izao, azo *amboloï' ny* avokoa, na lavitra na akeky azo ny avokoa : le chien excelle pour l'odorat, il reconnait ch et pers à l'odeur qu'elles exhalent, de loin ou de près il saisit et distingue leur piste ; mahagaga ny alikia raha *fiamboloan*-javatra : ce flair du chien est vraiment étonnant, (ce fiamboloana suppose qu'on dit aussi *mi*— pour *man*—, il a le même sens que *fanamboloana*). *Mivoaka man* —, *miditra man*— : sortant de la maison partenelle elle emporte avec elle comme le parfum de son frère (qui lui reste comme dernière ressource après le divorce), y rentrant (après qu'elle a été répudiée) elle retrouve ce parfum, pvb, appliqué aux femmes données en mariage, ou divorcées quand le divorce était permis ; même sens que *fara vady anadahy* : le frère est comme le dernier mari de sa sœur divorcée, c. a. d. l'homme qu'elle trouvera toujours comme appui et protecteur quand les autres lui manqueront.

S de *mau* — : manimbolo, de *mi* — : mitsimbolovolo, *tsimbolo* autre rac secondaire de volo.

AMBOLOBITAKA, surnom de la sauterelle ambolo, qui a des ailes et réussit mal à voler, et qui saute assez mal pqu'elle est trop grasse, de là le pvb : — *ambolo matavy, zavatra tsy hay tsy ibitabitahana* : — qui veut bondir mais en vain, car elle trop grasse, puisqu'elle ne sait pas boudir qu'elle ne cherche

pas à le faire : contre ceux qui font les fanfarons, les vantards à propos d'une ch dont ils savent à peine les premiers éléments ; qui s'enflent d'une demi-science et tombent dans le ridicule. *Ambolovarahina*, une espèce parmi les ambolo, celle de couleur brillante et cuivrée, les bronzées.

Valala misy taona ny ambolo : rsha ririniua tsy misy, voka-katsaka no betsaka ; raha tsy katsaka sy ny ala tsy misy azy ; mifidy tany itoerana izy. Tsy mba hita izay atody ny ambolo, tsy hita izay aleha ny na hiofo na milevina : on n'a pas encore vu les œufs d'ambolo, on ne sait d'où elles viennent ni où elles vont ; muent-elles ? s'ensevelissent-elles ? on ne saurait le dire.

V sompanga qui passe pour la reine des sauterelles *andriam-batala*, à cause de sa taille et de force, matanjaka indrindra amy ny valala sady lehibe indrindra ; l'ambolo aurait la palme pour la beauté et l'embonpoint.

AMBONY (*vony* fleur) ady : au haut, en haut, au dessus, sur ; pris subt : le haut, les supérieurs ; au passé *t—,teo— ;* fig *ambonimbony*.

Les p *ambonina ambonimbonina*, et op *ambonimbonio*, *ambonio*, sont usités : (*ambonina* foana izy, kanjo tsy amy ny itoerana fa atsy ambany ny itoerana, ary *ambonimbonina* no filaza ;) *tsy ambonimboniny ny olona tsinona*, *ka manambony tena mitsimbonimbony foana amy ny hadalana :* il n'est pas exalté par le public, pas le moins du monde, mais c'est lui-même qui exalte sa personne et qui se hausse vainement comme un sot qu'il est.

Prend *ni... man... maha.*

Mi— : être en haut, s'élever com l'huile sur l'eau, *ny menaka mi — misodika ambony ro* : la grâisse s'élève et surnage au dessus du ro ; fig être hautain, ambitieux, *miambonimbony toetra loatra izy* : il se hausse au dessus de sa condition ; *fiambonimboniana* : l'ambition ; *fahamboniana :* la grandeur, la supériorité. *Man* — : élever, *fan* — : la partie haute, ce qui est mis au dessus, *fan* — *mbary* : le dessus du riz cuit se donne aux poules ou aux esclaves mis aux fers ; *fan—njaza :* l'enfant chéri par dessus tous les autres ; *fan — nolona* : un homme supérieur ; *ny mandrasa omby ny rasana aloha dia fan—ny, ny rasaina aoriana dia fanambany ny* : découper un bœuf tué se fait d'abord par son côté droit qui doit être toujours en haut, et s'achève par la côté ganche qui est en bas.

AMBONIAMPANGA : hors de contestation, hors de compte, en dehors de toute réclamation, en sus de la dette, comme lany maina ; terme d'une convention faite par devant témoins, vg à propos d'une somme d'argent due, soit cinquante piastres, et le débiteur ne peut encore donner que dix piastres : alors créancier et débiteur conviennent par devant témoins que cette somme de dix piastres sera perdue pour le débiteur si le reste de la somme ne rentre pas à tel jour fixé, s'il rentre les dix piastres comptent dans les cinquante.

AMBONIFARAFARA izy : il est (tranquille sur son lit), exempté de service, en retraite, déchargé, il vit en rentier ; *manamboninahitra efa ela nanaovana ka apetraka ny manjaka hiadana fa efa nahavita be izany no* — : un officier de l'armèe qui a vieilli sous les armes, et à qui le roi ménage une douce et honorable retraite en récompense de ses services, est un — ; *hianao apetraka mialanalana ary — f'izahay hiany no miady* : toi tu es laissé à l'écart en dehors de l'action (combat ou débat), quant à nous nous paierons de nos personnes. Il a aussi le sens d'ambouiampanga.

AMBONIMASO-TSI-HITA, *manao* — : faire semblant de ne pas voir q quand on partage qqchose.

V *tsimbony*, autre rac secondaire de vony, qui donne *manimbony*, et *mitsimbonimbony* syn de manimbony et miambony.

AMBORA : n d'un arbre très-estimé pour la construction des

cases, à cause de sa durée ; il servait de cercueil aux rois de l'Imamo avec défense aux sujets de l'employer à cet usage ; ici on en fait les rindriny ny tranomasina parois des mausolées construits sur les tombeaux royaux, et le cercueil de rois est en argent ; — *tsévoka*, une espèce parmi les —, plus grosse mais de moindre durée ; — *vato* (tena— izy) c'est proprement l'—. très dure, comme la pierre ; — *vavy* : une autre espèce qui a de la moëlle et devient creux en vieillissant, de ses jeunes branches on fait de longs tubes.

Ombalahy nafatotra amy ny ambora ; taureaux liés à l'ambora, comparaison dont s'est servi Andrp pour signifier l'union inséparable qui doit exister entre les Andrianteloray (3 castes de nobles) comparés aux taureaux, et les Avaradrano (la principale province de l'Imerine) comparés à l'ambora, elle est passée en pvb, (Andrianteloray nafatotr' Andrp amy ny Avaradrano) « ireo zanak' areo Avaradrano, hianareo no ambora ifatorana, tsy mahazo misaraka aminareo, ny fanao ny dia ateo ny hiany, ary ny tsy fanao ny ajanona ».

Izaho hilevina amin' ny ambiaty ary hianareo hilevina amy ny ambora : ainsi donc j'aurais pous ma part un cercueil d'ambiaty, et toi tu t'en fais un d'ambora ? pvb, employé par ceux à qui on donne une mauvaise part, quand on se fait à soi-même celle du lion, injustement.

AMBOSY, adv : *natao am-bosy ny nangalana azy ka azo* : c'est par flatterie, et en l'excitant par de fausses espérances qu'il l'a eu ; pris subst (W de bosy *chat* agere felino more, mais bosy n'est pas usité dans ce sens ici et il l'est dans celui de *risika fitaka sangy* : excitation mêlée de tromperies, de cajoleries, ce qui est le sens d'ambosy) : flatteries, cajoleries, tromperies.... pour exciter à, engager dans, impulsion par ces moyens : *ity maty n*— : celui-ci est victime de la flatterie.

AMBOSIO izy hanao : pousse-le à faire (la chose), engage-le dans, (même sens *abosio*). *Ambosina* p. *ol mora* — : q facile à embaucher ; *misy* — *amy ny ratsy, misy* — *amy ny tsara* : ce p se prend en bonne ou mauvaise part, selon qu'on excite au bien ou au mal ; *abosina* même sens) ; *fambosina* son h, *olona* — : des gens faciles à engager dans de mauvaises affaires, qu'on porte à tout par *ambosy*.

Prend *man*... *mifan*... *maha*.

Man — *ol* : flatter q pour le mieux tromper, lui donner de fausses espérances, lui inspirer de la confiance pour ce qui n'en mérite pas ; l'exciter à une opération difficile ; (mana*bosy*, mam*bosy*, ont aussi ce sens là). *Fan*— : s, manière ordinaire, sure & de *man* —, la flatterie (en général, à l'abstrait) ; à, décevable ; sujet à être pris, poussé par des ambosy, comme fambosina.

S. de *man*— : mandro*bo*, mana*tsoboka*, manoboka *soboka*) ; man*drisika*, man*doka*, manorory (so*rory*), mana*bosy* mam*bosy*.

AMBOTONONA (W abotonona, à abo) : n d'un petit arbrisseau, espèce de lengo ; ses feuilles servent de légumes, et de plus il sert de remède contre le tsingiala : insecte aquatique avalé par les bœufs etc., en buvant, et qui leur donne la mort, (odi-tsingiala), *raha misotro azy na omby na ol, dia velona* : pris en infusion et à temps, il fait échapper à la mort bêtes ou gens qui ont avalé le tsingiala ; *be tonona, izany nanoavana azy*. —

AMBOZONA (vozona) adv : au cou : pris subst : *ambozom-boahangy* collier de perles, et plusieurs autres mots composés de la même manière. *Ambozon' kely*, se dit spécialement : du veau attaché par le cou au pilier pendant qu'on trait sa mère, du petit chien volé mis à l'attache au bout d'un bâton et emmené loin de son maître, *tsy mahaleo tady* : ils ne supportent pas la corde qui leur enlève ce qui leur appartient, et luttent contre elle mais en vain ; fg les petits, les faibles, grugés par les grands, opprimés par les puissants ; de là le

pvb: *Aza manao — tsy mhaléo tady*, dirigé contre les oppresseurs.

AMBOZONANA p: à qui on met un collier, duquel on entoure le cou, *ny alikia — ny kofehihoditra*: chien au cou duquel ou passe un collier de cuir, *ankizy — vakana*: enfants à qui on met un collier de perles. *Ambozonina* autre p: mis au cou par, *raha tany manihika* (tsihika *ny vehivavy dia — 'ny ny harona*: lorsque les femmes entrent dans l'eau pour faire la pêche au panier, elles se passent au cou un cabas pour y mettre, etc. *Ambozony* op,— *vakana ny zaza*: mets un collier de perles à l'enfant; *(iambozony*, op de *mi ny vaka'nao*: mets-toi ton collier de perles.)

Prend *mi... man... maha.*

Mi—: avoir un collier de, s'en mettre un, avoir comme un collier ou en guise de collier; *miambozomboahangy*: porter un collier de perles; les femmes qui font la pêche au panier *mi—harona*, ary ny harona no *iambozona' ny* ny trondro azony: portent à leur cou le cabas où elles mettront et porteront leur pêche en guise de collier. *Man —* mettre un collier à *ny raiamandreny man—vakana ny zanany*: les parents mettent un collier de perles à leur enfant.

Miambozom-bola: porter un collier d'argent ou de perles en argent; fg se dit du riz sur le point de produire son épi alors *ny vozo' ny ambony ny kibo ny dia misy fotsy manodidina, Kizany no atoa hoe mi—*: la partie supérieure et étranglée, ou le cou, par opposition à la partie inférieure grosse et rebondie qui renferme l'épi, ou le ventre, a une ceinture qui fait collier, c'est ce qu'on appelle riz qui prend le collier d'argent, (efa mi—itony vary, comme madiva hitohatra, W aux M et à vozona).

Miambozon-kena: avoir en guise de collier le cou du bœuf tué, fg se dit du droit de la hache empruntée pour dépecer un bœuf, le cou appartient à son maître; de là le pvb: *Famaky tsy—, ny lompony indray tsy hajaina*: hache renvoyée sans le collier d'usage, le cou du bœuf, son maître est encore plus blessé qu'elle de ce mépris des convenances: mis dans la bouche de ceux qui prêtant leur parole, leur science des affaires, leurs bons offices, rendant des services ordinairement rétribués, ne reçoivent rien en retour.

V *tsimbozona*, autre rac secondaire de vozona, qui donne *mi—*, et *manimbozona*.

N° 3. 3e Trimestre 1903.

VOL. II

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE

L'ACADÉMIE MALGACHE

Fondée le 23 Janvier 1902
par arrêté du Gouverneur Général

Philologie. — Ethnographie
Histoire. - Croyances. - Traditions. - Légendes
Institutions politiques et sociales
Lois et coutumes

TANANARIVE
Imprimerie Officielle de la Colonie

Procès-verbal de la séance du 30 juillet 1903

PRÉSIDENCE DE M. A. JULLY

La séance est ouverte à 3 heures par M. Jully, qui a repris ses fonctions de président. MM. Sescau, Berthier, Standing, Rasanjy et le P. Malzac, membres titulaires, empêchés, se sont excusés.

Le départ pour la France de M. Julien laisse vacant l'emploi de secrétaire général ; le règlement ne permettant pas, toutefois, de remplacer un membre titulaire, sauf dans le cas de départ définitif de la Colonie, avant de passer aux travaux inscrits à l'ordre du jour, le président invite les membres à désigner un secrétaire général par intérim. Le choix se porte sur M. Gerbinis, qui est chargé, à l'unanimité des voix, d'en remplir les fonctions.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance. Parmi les lettres reçues figurent :

1° Un avis de la *Public library Museum and Art gallery of South Australian*, accusant réception des N^os^ 1 et 2 du bulletin trimestriel de l'Académie.

2° Une carte indiquant le changement d'adresse du siège de l'Institut royal des Indes néerlandaises et de la Société des Indes, transféré à la Van Galenstraat, 14.

3° Une lettre du R. P. Léon, directeur de la Mission catholique du Harrar, remerciant l'Académie de son élection comme membre correspondant et faisant connaître qu'il préparait un lexique et une grammaire *gallas*, dont il enverra quelques exemplaires. Enfin, l'auteur de cette lettre fait rechercher un dictionnaire et une grammaire *amharique*, qu'il se propose d'offrir à la bibliothèque de l'Académie. En remerciant le R. P. Léon de son précieux concours, le président propose de demander au directeur de la Mission catholique du Harrar la carte des établissements de la Mission indiquant l'expansion de la race galla vers le Sud de l'Afrique. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

4° Une lettre de M. l'administrateur Bénévent, demandant que le bulletin de l'Académie lui soit adressé à Pau, en même temps que les volumes des *Tantaran' ny Andriana*, dont la réimpression a fait l'objet d'un vœu de l'Académie.

5° Une lettre de M. Finot, directeur de l'école française d'Extrême-Orient, remerciant l'Académie de son élection comme membre correspondant.

6° Une lettre du bibliothécaire en chef de l'Université royale d'Upsala, accusant réception du bulletin de l'Académie.

7° Une lettre de M. le Gouverneur Général, exprimant ses regrets de ne pouvoir mettre à la disposition de l'Académie le crédit sollicité pour la réimpression des *Tantaran' ny Andriana eto Madagascar*, du P. Callet, et *Folk-Tales*, du R. Dahle.

8° Une lettre de M. le Gouverneur Général, relative à un crédit de 1.200 francs destiné à continuer les fouilles d'Ampasambazimba. Les découvertes importantes qu'ont amenées ces fouilles et la haute valeur des résultats acquis et à prévoir pour la science ont déterminé le chef de la Colonie à accorder en principe le crédit dont il s'agit, si, toutefois, la situation financière de la jeune compagnie permet d'engager la dépense.

9° Deux lettres de M. Daruty de Grandpré, l'une, remerciant l'Académie de son élection, l'autre, faisant part de la mort de son frère. Le président propose d'écrire à M. Daruty de Grandpré pour lui dire combien l'Académie prenait part à sa douleur; il émet ensuite l'avis de demander à son correspondant de vouloir bien faire profiter la jeune institution malgache des travaux entrepris par le défunt. Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

10° Une lettre du bibliothécaire de la Société des études indo-chinoises, faisant connaître que, dans sa séance du 27 avril 1903, la société avait exprimé le désir d'entrer en relations avec l'Académie Malgache; l'échange des bulletins sera évidemment un moyen de relations dont l'Académie Malgache ne pourra que profiter.

11° Un bordereau du Gouverneur Général, versant à la bibliothèque 10 exemplaires de l'ouvrage *Notes sur l'écriture antaimoro* de M. Gautier.

12° Une lettre de M. Mondain, faisant don à la bibliothèque d'un exemplaire de son ouvrage *Eléments de malgache*.

13° Une lettre de Mgr Cazet, informant l'Académie qu'il abandonnait les droits d'auteur et de reproduction pour permettre la réimpression du très intéressant ouvrage du P. Callet, *Ny Tantaran' ny Andriana eto Madagascar*. Il est décidé qu'une lettre de remerciements sera adressée à Mgr Cazet.

14° Une lettre de M. le Dr Gaubert, remerciant l'Académie de son élection.

15° Une lettre par laquelle M. l'administrateur Bénévent fait connaître que deux copies de lettres inédites de Montdevergue, répondant à des communications de Louis XIV et de Colbert, étaient en la possession de M. Mallac, commis des travaux publics à Farafangana. En présence de l'intérêt que peuvent offrir ces documents, l'Académie décide qu'on fera appel à l'obligeance de M. Mallac, pour avoir communication des copies dont il s'agit.

16° Deux lettres de M. Hermann, notaire à Saint-Pierre (île de la Réunion), envoyant à l'Académie une étude qu'il a faite sur le langage de Bourbon et l'ouvrage de M. Mac Auliffe sur Cilaos.

L'étude est remise à la commission d'études pour examen et l'exemplaire de *Cilaos* versé à la bibliothèque.

17° Une demande de M. le Dr Villette, demandant qu'un pelvimètre et une toise soient mis à sa disposition pour lui permettre de poursuivre utilement les travaux anthropométriques que l'Académie lui a confiés.

18° Une lettre de M. l'administrateur Bénévent, sur l'étymologie de *Mbay*. Ce document est remis à M. l'administrateur Raybaud pour examen.

19° Une lettre de M. le Rev. Mondain, demandant qu'une copie de son manuscrit sur les *Idoles malgaches* lui soit envoyée en France.

Parmi les ouvrages et publications reçus, indépendamment des 10 exemplaires des *Notes sur l'écriture antaimoro*, de M. Gautier, du livre de M. Mondain sur les *Eléments de malgache* et du volume *Cilaos* de M. Mac Auliffe, figurent :

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1901-1902.

Fascicule N° 1, du 17 janvier 1902, du *Bulletin de l'Institut égyptien.* — Quatrième série, N° 3.

Fascicule N° 2, du 7 février 1902, du *Bulletin de l'Institut égyptien.* — Quatrième série, N° 3.

Fascicule N° 3, du 3 mars 1902, du *Bulletin de l'Institut égyptien.* — Quatrième série, N° 3.

Fascicule N° 4, du 7 avril 1902, du *Bulletin de l'Institut égyptien.* — Quatrième série, N° 3.

Fascicule N° 39, du mois de mai 1903, de la *Revue Tunisienne*, organe de l'Institut de Carthage (association tunisienne des lettres, sciences et arts).

Revue des études historiques. — 69e année, mois de mars-avril 1903.

Revue des études historiques. — 69e année, mois de mai-juin 1903.

Bulletin de la Société des études indo-chinoises de Saïgon. — Bulletin N° 43, du 1er semestre 1902.

Bulletin de l'école française d'Extrême-Orient, revue philologique paraissant tous les trois mois. — Tome III, N° 1, mois de janvier-mars 1903, 3e année.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — Année 1902, tome 43, 2e semestre.

Bulletin of the geological institution of the University of Upsala. — Fascicule N° 10, vol. 5, part. 2, année 1901.

Philippine weather bureau Manila central observatory. — Bulletin de décembre 1902.

Tijdschrift voor Indische Taal-Land en Volkenkunde. — Uitgegeven door ket Bataviaasch Genootschap van kunsten en Wetenschappen.

Notulen van de algemeene en directievergaderingen van het bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen. — Opgericht, 1778, Del XL, 1902, Aflevering 4.

Bijdragen tot de taal-land, en volkenkunde van nederlansch indie, uitgegeven door het koninklijk instituut voor de taal-land en volkenkunde van nederlansch indie.

Insecticide for use in Ibanaii. — Hawaii agricultural experiment station. — Bulletin N° 3.

M. Jully prend ensuite la parole et rend compte de sa mission en Extrême-Orient. Ce compte rendu sera exposé en détail dans un des prochains bulletins.

L'Académie vote des félicitations à son président pour l'avoir si bien représentée dans la mission qui lui avait été confiée.

Le R. P. Cadet déclare qu'il fera, dans une des prochaines séances, une communication du R. P. Thomas, relative aux influences sanscrites dans la langue malgache.

La séance est levée à 5 heures.

Procès-verbal de la séance du 27 août 1903

Présidence de M. A. JULLY

La séance est ouverte à 3 heures. Etaient présents : MM. Baron, Sescau, le P. Cadet, le P. Malzac, Berthier, Raybaud, Villette, Deschamps, Rasanjy.

Le procès-verbal de la séance de 30 juillet est lu et adopté sans modification.

Le président donne lecture de la correspondance. Parmi les lettres reçues, celle de M. Chevalier, licencié ès sciences, chargé de cours à la Sorbonne, demandant à être nommé membre correspondant de l'Académie, est examinée. Il est décidé à l'unanimité que le service du bulletin sera fait à M. Chevalier, mais que le titre de membre correspondant ayant été accordé jusqu'à ce jour aux personnes qui ont fait paraître des travaux ou collaboré à une publication sur Madagascar, il sera demandé à M. Chevalier de vouloir bien adresser à l'Académie une étude ressortissant à ses travaux. Il est indispensable en effet que, conformément à l'article VII de l'arrêté du 23 juin 1902, portant création et organisation de l'Académie Malgache, une collaboration effective soit fournie par les membres correspondants.

Le président lit ensuite une lettre du R. Dahle au sujet de la réimpression par l'Académie de sa brochure *Folk Lore and Folk Tales* : il déclare que cette œuvre est sa propriété personnelle et qu'il s'en réserve les droits, mais qu'il est heureux d'autoriser l'Académie Malgache à en reprendre la publication, à la condition que son texte soit respecté et que cinq exemplaires lui soient réservés. Il est décidé qu'une lettre de remerciements sera adressée au R. Dahle et qu'il sera tenu compte de sa juste demande.

Une lettre de la *Public Library of South Australian* réclamant un numéro du bulletin ; le secrétaire général dit que satisfaction a été donnée et que, suivant renseignements de l'Imprimerie officielle, le service est fait régulièrement à cette société.

Les ouvrages suivants sont déposés ensuite sur le bureau : 1° Mémoires de la section des sciences de Marseille, N^os^ 1 et 2 et tome III de la 2^e^ série ; 2° quatrième volume des *Tantaran' ny Andriana*, présenté par le R. P. Malzac. Remerciant le donateur, qui a si heureusement continué l'œuvre du P. Callet, l'Académie adopte ensuite le projet du bulletin N° 5 (1^er^ trimestre 1903) dont l'absence de plusieurs membres avait retardé la publication. Il est décidé que ce bulletin comprendra, en dehors des procès-verbaux, les discours prononcés au congrès des Orientalistes de Hanoï, l'étude du R. Baron sur les *Kabary malgaches*, un travail de M. Mondain sur les *Idoles de Madagascar*, les *Notes sur les particules n', n-, m-, ny, i*, du P. Malzac et la suite du dictionnaire du P. Callet. Conformément au règlement intérieur

de l'Académie Malgache, portant à l'article 4 du titre III les conditions requises pour tout ouvrage devant être inséré au bulletin, la question du travail du P. Malzac, lu dans une précédente séance, est adoptée à l'unanimité et le secrétaire général donne lecture de l'opuscule de M. Mondain sur les *Idoles de Madagascar*. Estimant que cette étude constitue une intéressante contribution aux investigations qu'elle se propose de poursuivre sur les pratiques et coutumes religieuses de Madagascar, l'Académie en vote la publication.

Une observation est présentée ensuite par le R. Baron sur la nécessité d'étendre le champ des travaux publiés dans le bulletin. Le président fait remarquer qu'aux termes de l'arrêté du 23 janvier 1902 et du règlement du 22 mai, le programme de l'Académie est vaste et comprend toutes les questions historiques ou scientifiques pouvant intéresser Madagascar et ses rapports passés ou actuels avec l'Afrique, l'Asie et l'Océanie. Il précise que c'est à l'initiative de ses membres, titulaires, sociétaires et correspondants, qu'il faut faire appel pour que chacun d'eux, dans sa sphère habituelle d'action, assure à chaque bulletin une collaboration effective et suivie. Parmi les membres titulaires, presque tous se sont spécialisés : c'est sur leurs travaux, dont leur dévouement à l'œuvre entreprise garantit la régularité, que la jeune société est en droit de compter. En première ligne, le R. Baron déclare qu'il se propose de présenter prochainement à l'assemblée une étude sur l'abus de l'introduction dans la langue malgache des mots étrangers corrompus. M. le chef du service de l'enseignement signale à l'Académie l'intérêt que présenterait la publication d'un livre de morceaux choisis de la littérature malgache. Bien que celle-ci soit très rudimentaire, il serait possible de trouver dans les anciens kabary, dans les légendes, dans les traditions historiques, une suite de morceaux pouvant être mis dans les mains des écoliers susceptibles de leur assurer des lectures intéressantes et dans une forme plus pure que celles actuellement employées. Ce livre manque encore dans les écoles officielles et l'Académie semble désignée pour pourvoir à cette lacune. Estimant qu'en effet il est nécessaire d'étudier cette question, l'assemblée décide de constituer une commission qui préparera le schéma d'un ouvrage de ce genre et présentera un projet d'ensemble. Cette commission, composée du chef de l'enseignement, président, et de MM. Baron, Cadet, Berthier et Rasanjy, auxquels sera adjoint à titre consultatif le F. Raphaël, se réunira sur la convocation de son président.

Le R. Baron signale ensuite, dans un ordre d'idées inverse, l'intérêt que présenterait l'initiation des Malgaches, parvenus déjà à un certain degré d'instruction, aux chefs-d'œuvre de la langue française. M. Deschamps objecte la nécessité de donner aux indigènes, d'une façon générale, la connaissance parfaite de leur langue, écrite et parlée. La motion qu'il vient de présenter répond à cet objectif. Certes, il existe dans les écoles des élèves qui, à leur fin d'études, sont susceptibles de comprendre notre littérature, mais ce sont des exceptions. Corroborant cette opinion, le président cite l'exemple des écoles de l'Indo-Chine, où l'étude des caractères chinois semble devoir se généraliser. La création des études franco-annamites, d'une part, au Tonkin, et, d'autre part, la nécessité signalée, récemment, par M. le lieutenant-gouverneur Rodier, de revenir dans les écoles de Cochinchine à l'étude des caractères indiquent nettement dans quel sens l'instruction de la masse doit être dirigée. Quant aux exceptions, l'enseignement mutuel, au Tonkin, en constituant des cours d'adultes,

a résolu partiellement le problème en leur faveur. C'est dans cette voie, sans doute, qu'il sera permis de songer, à Madagascar, un jour, à une création de ce genre, sorte d'association philotechnique qui, en dehors de l'enseignement officiel, permettrait à quelques sujets de pousser plus loin leurs connaissances, en dehors du cadre de l'Académie. Un membre fait observer, d'ailleurs, qu'à une certaine limite, la progression intellectuelle des élèves s'arrête et que, d'une façon générale, elle reste stationnaire quand cette limite est atteinte.

Le président rappelle à ses collègues que cette question reste en dehors du cadre des travaux de l'Académie ; celle-ci a, en effet, pour but primordial en *philologie*, la fixation de la langue malgache et doit s'intéresser aux tentatives faites pour en généraliser l'étude et la connaissance. C'est dans cet esprit que, sur la proposition du chef du service de l'enseignement, l'assemblée a nommé une commission pour étudier un recueil des morceaux choisis de la langue malgache.

L'Académie passe ensuite à l'étude du manuscrit adressé par M. Hermann sur l'*Influence du malgache à la Réunion*. La commission du bulletin déclare dans son rapport que ce travail intéressant contient quelques erreurs bien naturelles, étant donné que son auteur n'a pas pratiqué la langue malgache ; très documenté et abondant en ingénieuses recherches, ce manuscrit aurait besoin d'être revisé soigneusement, d'accord avec son auteur. Il est décidé qu'une lettre sera écrite dans ce sens à M. Hermann, en le remerciant de son envoi.

La parole est ensuite donné au R. P. Cadet, pour une communication du P. Thomas au sujet des influences sanscrites dans la langue parlée à Madagascar. La lettre de ce membre correspondant signale, en effet, plusieurs étymologies intéressantes ; il se propose de condenser ces observations en un travail suivi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

RÉFORMES ORTHOGRAPHIQUES

Personne ne s'étonnera que la question des réformes orthographiques soit toujours à l'ordre du jour de l'Académie. D'une part, en effet, il serait contraire à toute logique de déclarer intangible l'orthographe courante dont les titres, si respectables soient-ils, ne sauraient pourtant prescrire contre le droit et la raison ; et, d'autre part, il n'est que sage d'hésiter et d'attendre avant d'adopter une innovation quelconque. Que les partisans des réformes ne se découragent donc pas : l'attente peut leur paraître longue, mais la vérité triomphera un jour ou l'autre de toutes les hésitations.

Entre les modifications proposées, il conviendrait de désigner les *phonétiques*, c'est-à-dire celles qui ont en vue une représentation plus rationnelle des *sons* malgaches, et les *étymologiques* ou grammaticales, dépendant plutôt de la nature des mots et de la manière de les concevoir. Disons un mot des unes et des autres.

I. — Que la transcription actuelle des sons malgaches laisse çà et là à désirer et puisse conséquemment être modifiée, c'est ce qui ne paraît pas contestable. Nos devanciers, je veux dire les premiers Européens qui ont transcrit le malgache tel, à peu près, qu'il s'écrit aujourd'hui, ont assurément un grand mérite et tous, Européens et Malgaches, nous leur devrons une perpétuelle reconnaissance. Mais bien des raisons, qui se devinent d'elles-mêmes, ne leur ont pas permis de trouver du premier coup la transcription définitive, irréprochable. Si donc il faut se garder de porter sur leur œuvre une main téméraire, il ne faudrait pas non plus qu'un respect exagéré et quasi superstitieux nous empêchât de reconnaître et de corriger tout ce qu'elle peut présenter d'erroné ou simplement d'imparfait.

Nul n'ignore d'ailleurs l'importance qui s'attache aujourd'hui à l'étude de la phonétique générale et combien on est jaloux d'adopter pour les langues la méthode de transcription à la fois la plus simple et la plus fixe. En voici un exemple topique que me fournit un des membres correspondants de l'Académie, le R. P. Sacleux, très avantageusement connu par ses ouvrages sur la langue swahili : « Je vois, nous écrit-il, que vous vous occupez de la réforme de l'orthographe. J'ai eu la même préoccupation pour le swahili. Après avoir étudié tous les systèmes, consulté savants et typographes, j'ai fini par adopter la méthode de transcription de M. l'abbé Rousselot, professeur de phonétique expérimentale au Collège de France, où il a son laboratoire que je fréquente souvent. Si vous entriez en ce moment chez moi, vous trouveriez même sur ma table un traité de transcription rationnelle, qui est en voie d'être adopté par toutes nos missions. Il est suivi de principes de phonétique générale, et le tout ne tardera guère à être imprimé.

« Le grand avantage de cette méthode de transcription, c'est qu'elle ne laisse rien à l'arbitraire, tout en demeurant très simple et très pratique. Les caractères ordinaires sont conservés, à la seule condition de ne représenter qu'un son toujours le même dans tous les cas : *s* toujours dure comme dans *savon*. Cette loi s'applique même aux signes

particuliers qu'on ajoute à certaines lettres pour indiquer quelques modifications dans l'émission du son qu'elles représentent ordinairement. Chacun de ces signes a sa valeur et sa signification et représente tel ou tel changement dans la position des organes vocaux. Par exemple, un point sous une consonne indique une articulation entre les dents (ṭ, ḍ, ṣ, ẓ); un tilde au-dessus indique la nasalité (ã, ẽ, õ = an, en, on), etc. Cela diminue considérablement le nombre des signes et en facilite l'intelligence. En fait de caractères neufs manquant au français, il n'y a que ç (c barré) = *ch* français, *sh* anglais; c͡h = *ch* dur allemand, *kh* arabe; et c͡h = *ch* doux allemand : ç, c͡h, ç͡h sont des consonnes simples dont il n'a été possible de trouver le représentant nulle part. Par contre, on peut continuer à écrire *ts*, *dz*, *dj*, etc., qui sont des articulations qu'il est permis de considérer comme composées. »

Il semble qu'il y aurait intérêt à reviser la transcription malgache en s'inspirant, autant que faire se pourra, de ces méthodes scientifiques employées ailleurs avec tant de succès. La transcription actuelle, en effet, est d'abord *insuffisante*. Elle l'est, évidemment, pour les dialectes provinciaux qu'on aurait grand tort de négliger et qui valent bien la peine d'être fidèlement transcrits avec toutes leurs particularités phonétiques plus ou moins absentes du hova. Elle l'est encore pour le hova lui-même et il suffit, pour s'en convaincre, de lire dans les grammaires les pages relatives à l'alphabet et à la prononciation. On y trouve indiquées telles modifications des sons qu'il serait avantageux de figurer par des caractères ou des signes distincts.

Ainsi, si l'on admet, comme le veut la grammaire de M. W. E. Cousins (traduction Daurand-Forgues), que les dentales *d* et *t* ont un son particulièrement distinct qui s'obtient en appuyant franchement la langue contre les dents, à tel point que notre prononciation de *da* et *ta* diffère sensiblement de celle des indigènes, pourquoi ne pas figurer par un signe quelconque cette intéressante particularité? Ce signe manquant, l'attention de l'étranger n'est pas mise en éveil et nous avouons, pour notre part, n'avoir jamais tenu compte de cette différence de l'articulation indigène avec la nôtre. De même, si l'on veut que *s* devienne *sh* anglais devant *i* et parfois devant *e*, s'il est prouvé (ce que nous ne croyons pas encore) que telle doive être la bonne prononciation hova, voilà bien encore un cas où un caractère distinct semblerait de rigueur. Une étude plus approfondie de la phonétique malgache fournirait sans doute d'autres exemples.

Mais il y a surtout trois reproches à faire à la transcription actuelle: le choix de *y* pour représenter *i* final, de *j* pour le son *dz*, et de *o* pour représenter le son *ou*. Ce sont là trois erreurs regrettables que l'origine anglaise de l'alphabet explique, mais ne justifie pas. De l'avis de tous *y* n'étant pas distinct de *i* et ne représentant jamais une semi-voyelle, devrait disparaître. Quelle raison, en effet, d'avoir deux signes pour représenter le même son? Et si *i* final demandait un signe distinct, toutes les lettres finales seraient également en droit d'en réclamer un. La parité avec l'anglais n'est pas une meilleure raison, car l'alphabet malgache ne doit être ni français ni anglais, mais tel que le voudraient les lois générales de la phonétique.

De même encore la lettre *j* ne semblait désignée ni par sa prononciation française, ni même par sa prononciation anglaise pour représenter le son *dz*. Elle constitue donc en malgache une transcription fausse, pour le moins fort douteuse, et c'est peut-être à ce fait qu'il faut attribuer la mauvaise prononciation du *dz* malgache si répandue parmi les Européens. On entend couramment prononcer *fanjakana*,

Manjakandriana, *mpilanja*, etc., en donnant au *j* sa valeur française, et notre collègue M. Rasanjy est devenu, dans certains milieux, M. *Rasange* ou même, par une nouvelle faute de prononciation, M. *Rachange*.

Ne valait-il pas mieux se contenter, pour transcrire l'articulation composée *dz*, des deux consonnes simples *d* et *z* déjà nécessaires dans l'alphabet malgache, et puisqu'on admettait *ts*, quelle raison de rejeter *dz*? En effet, s'il faut un caractère particulier pour transcrire *dz*, l'analogie en réclame un pour *ts*, voire même pour *dr* et *tr* qui mériteraient encore plus cet honneur, car leur son n'est pas la résultante exacte des sons élémentaires représentés par chaque consonne prise isolément. La transcription *dz* aurait encore l'avantage de laisser intacte et de mettre en évidence les racines : *mandzary*, *mandzaka*, etc. Et dire comme on l'a fait, pour retenir la transcription *j* que *jijijy*, par exemple, avec *huit* lettres est plus simple que *dzidzidzidzy* avec *douze*, n'est vraiment pas une raison sérieuse, car il saute aux yeux qu'on simplifie bien davantage en supprimant de l'alphabet un caractère inutile.

Enfin pourquoi *o* pour représenter le son *ou*, au lieu de *u* qui est la transcription de beaucoup la plus employée? Dans son vocabulaire-grammaire pour les dialectes sakalava et betsimisaraka imprimé à la Réunion en 1842, M. Dalmond n'avait pas hésité à employer l'*u* : *fulu*, *nunu*, *malulu*, etc., tout en retenant *o* avec sa valeur naturelle. La transcription *u* a été également préférée dans la plupart des langues des Philippines où, comme en malgache, le son *ou* est beaucoup plus fréquent que le son *o*; mais on n'a pas pour cela exclu la lettre *o*. Il semble qu'on aurait dû faire de même en malgache. Les défenseurs de la transcription actuelle observent qu'en malgache le son *o* manque à peu près totalement, et qu'on a bien fait en conséquence de ne pas le représenter par un caractère spécial. Mais outre que cette raison justifierait tout au plus la suppression de l'*o* et non sa substitution à la lettre *u* pour transcrire le son *ou*, est-il bien exact que le son *o* soit à ce point absent de la phonétique malgache? Nous inclinons beaucoup, pour notre part, à croire que dans nombre de mots la diphtongue *ao*, d'origine évidemment anglaise, occupe indûment la place de l'*o* simple. Tel est aussi l'avis de M. Ferrand dans son *Essai de grammaire malgache*. « Le son *o*, écrit-il, existe en Merina. Les missionnaires, pour ne pas ajouter de caractères nouveaux à l'alphabet anglais, l'ont transcrit par la diphtongue *ao*. Exemples : *misaotra*, *laoka*, *mipaoka*... Cette observation, ajoute-t-il, s'appuie sur l'orthographe des noms anglais ou français passés en malgache dans lesquels le son *o* a été transcrit par *ao*. Exemples : *kaoma*, de l'anglais *comma*; *laonina*, du français *l'aune*; *laoranjy*, du français *l'orange*. » Il faut donc conclure que le son *o*, sans être aussi fréquent que le son *ou*, l'est assez cependant pour mériter d'être transcrit par un signe distinct, lequel ne peut être évidemment que la lettre *o*, et conséquemment la transcription *u* devra être réservée au son *ou*.

Telles sont les principales modifications *phonétiques* qu'il conviendrait d'apporter à l'alphabet malgache et il ne semble pas qu'on puisse théoriquement les rejeter. Mais, pratiquement, se décidera-t-on à les réaliser? La transcription actuelle a déjà par devers elle un assez long usage, et tant de changements à la fois ne pourraient s'introduire ou s'imposer sans quelques inconvénients. L'Académie appréciera s'il convient de passer outre et par quels tempéraments on pourrait ménager la transition.

II. — Les autres modifications que nous avons appelées *étymologiques* ou grammaticales concernent nombre de détails orthographiques où l'entente n'a pu encore se produire entre les malgachisants. Ici surtout une grande réserve s'impose, et, dans l'état actuel des controverses, toute innovation ou toute solution qui prétendrait être définitive nous paraîtrait prématurée. C'est qu'en effet la plupart de ces questions relèvent de la grammaire comparée et ne pourront être tranchées qu'après une étude complète et qui est encore à faire, non seulement du malgache, mais encore de toutes les autres langues du même groupe. Croire, comme d'aucuns semblent le faire, qu'il n'est pas nécessaire de sortir du malgache et qu'il suffit de consulter ce qu'ils appellent le « livre vivant » des lèvres indigènes, nous paraît une prétention insoutenable. Que cela suffise, où à peu près, dans les questions purement phonétiques, passe encore ; mais dès là qu'il s'agit d'étymologie ou de grammaire, il est indispensable de recourir à la grammaire comparée, et il va de soi d'ailleurs que la comparaison doive se faire, non avec le français ou l'anglais, mais avec les langues qu'on sait être apparentées au malgache. Cette méthode, la seule scientifique, a-t-elle été suffisamment pratiquée jusqu'ici toutes les fois qu'on a cru devoir modifier l'orthographe courante, il y a lieu d'en douter, et qui sait si, passées au crible d'une sévère critique, telles modifications déjà vieilles et admises sans conteste ne seraient pas reconnues téméraires et mal justifiées?

Contentons-nous, en attendant, de signaler à l'attention du lecteur quelques points controversés.

I. — On écrit jusqu'ici *hianao*, *hianareo;* mais toutes les grammaires faisant observer que cet *h* est muet, il est tout naturel d'en demander la suppression. On ne voit d'ailleurs aucune raison étymologique apparente de le conserver, et il semble même que l'analogie avec d'autres pronoms ou adjectifs aurait dû imposer l'*i* initial : *izaho*, *izy*, *izay*, *izany*, *ireo*, etc. Reste à savoir si l'*h* doit être simplement supprimé ou reporté après l'*i* initial; faut-il écrire *ianao* ou *ihanao?* La prononciation, il est vrai, ne réclame pas la présence de l'*h*; mais est-il prudent de l'exclure décidément? Assurément non, si nous nous en rapportons à l'observation suivante due aux savantes recherches de M. Ferrand : « Le manuscrit n° 7 de la Bibliothèque nationale, écrit-il (*Essai*, p. 198), qui est le plus ancien texte arabico-malgache actuellement connu, donne une forme *hanao* pour (le pronom de) la 2e personne du singulier, quelquefois avec l'article personnel *ihanao*. Celle-là se retrouve dans quelques textes arabico-malgaches contemporains en dialectes sud-orientaux, notamment en Antambahoaka; mais l'*h* initial est devenu purement orthographique. L'aspiration qu'il représente a complètement disparu de la langue parlée des dialectes maritimes de l'Est et de l'Ouest. Le Merina *hianao* constitue une curieuse et rare métathèse du provincial archaïque *ihanao*. » Il faudrait donc conclure que l'*h* de *hianao* a sa raison étymologique et même que sa position en tête du mot s'explique suffisamment. Par ailleurs nous avons entendu des indigènes protester énergiquement contre l'orthographe *ihanao*. La question ne paraît donc pas mûre et le plus sage est encore de retenir la transcription courante *hianao*.

II. — Même débat au sujet de *hiany* que l'école anglaise, suivie depuis quelque temps par l'imprimerie officielle, écrit *ihany*. Ici encore l'*h* ne se prononçant pas, il faut recourir pour le justifier à une raison étymologique, à savoir que *ihany* se compose de l'article *i* et de *hany* qui veut dire seul, unique. Mais cette étymologie paraît contestable, d'autant qu'on s'expliquerait difficilement pourquoi l'aspiration, très

sensible dans *hany*, a disparu dans *ihany*. L'innovation n'est donc pas suffisamment justifiée et tant vaut-il s'en tenir à l'ancienne orthographe *hiany*. Nous ne voyons pas davantage pourquoi les mêmes partisans de *ihany* écrivent aussi avec *h* initial la conjonction *any ka*. Il faut conclure de ces diverses hésitations en sens contraire que la prononciation indigène elle-même n'a pas été suffisamment étudiée, et qu'en bien des cas la transcription usuelle manque de justesse et de précision. Certains voudraient *ihiany*, estimant que l'*i* répercuté après *h*, *k*, *ng*, *nk* devrait s'écrire, et il est certain que les indigènes, laissés à leur propre initiative, seraient plutôt portés à écrire cet *i* euphonique : *isikia*, *ikiaky*, *mihiatsara*, etc.

III. — Autre problème bien plus ardu que les précédents : faut-il écrire avec apostrophe *tranon'olona*, *ataon'ny olona*, ou sans apostrophe *tranon olona*, *ataon ny olona?* En d'autres termes : quel est le signe du génitif et de l'ablatif et comment doit il s'écrire avec les mots accentués sur l'avant-dernière ou la dernière syllabe : *trano*, *lehibé*, etc.? A ne considérer que ce qui s'imprime depuis de longues années, la question semble tranchée : tout le monde écrit avec apostrophe : *tranon'olona*, *ny lehiben'ny tany*. Et pourtant nul n'ignore quels redoutables assauts a dû soutenir et soutient encore cette apostrophe. Que lui reproche-t-on? Tout simplement de n'avoir pas de raison d'être, puisqu'il n'y a dans l'espèce aucune élision à signifier et que l'apostrophe n'a, par définition, d'autre objet que de marquer l'élision. L'argument serait sans réplique si le fait était prouvé, c'est-à-dire s'il était prouvé qu'en réalité il n'y a pas d'élision; mais c'est précisément cette preuve qui reste à faire. Il faudrait prouver que *n'* n'est pas pour *ny*, autrement dit que *ny*, signe du génitif ou de l'ablatif, *n'existe pas*.

Or, dans l'état actuel de nos connaissances et tant que des recherches nouvelles n'auront pas autrement éclairé la question, il semble bien difficile de ne pas admettre, au moins provisoirement, l'existence de *ny*, signe du génitif et de l'ablatif. Il suffit, pour s'en convaincre, de relire l'article de notre distingué collègue le P. Malzac sur les particules *n'*, *n-*, *m-*, *ny*, *i* (*Bulletin* du 1er trimestre 1903). On y voit en effet que *ny* dans sa forme pleine était universellement admis bien longtemps avant sa forme apocopée actuelle *n'*. En 1855, un témoin des plus autorisés, dont on peut discuter, mais non négliger le témoignage, le P. Webber, voyait dans ce *ny* une caractéristique du langage des Hova. « Ils doublent *ny*, écrivait-il, *ny tompo ny ny trano.* » Il disait encore : « Les Hova les plus intelligents doublent toujours le *ny* au génitif et à l'ablatif : *ny trano ny ny vahiny* ou *ny tranony ny vahiny*. » Comment ne pas admettre l'existence d'un mot que les Hova *les plus intelligents* affirment exister dans leur langue et écrivent d'ailleurs en toutes lettres, et comment oser dire, devant un fait aussi bien établi, que jamais *ny* n'est employé en malgache pour exprimer la préposition *de* et *par?* Les Hova *les plus intelligents* se seraient donc trompés au point d'écrire un mot qui n'existait pas dans leur langue et que le langage parlé ne réclamait pas, et les Européens auraient été complices de cette erreur ou ne l'auraient pas reconnue!... Voilà une conséquence que nous n'avons pas le courage d'admettre tant que des arguments irréfutables ne nous l'auront pas imposée.

On nous objectera sans doute ce fait, pour le moins étrange, que le P. Webber lui-même, après avoir constaté l'usage du double *ny*, n'a pas cru pratiquement devoir en tenir compte. D'autres auteurs, nommément les PP. Ailloud et Callet, ont fait de même. « Nous pensons, écrit le P. Ailloud (Grammaire, p. 95), qu'il ne faut pas admettre cette répétition;

car, outre qu'elle nous paraît être une redondance inutile, elle a parfois l'inconvénient de jeter du louche sur le vrai sens d'une phrase. » Ce fait est aussi signalé par M. W. E. Cousins dans sa grammaire (traduction Daurand-Forgues, p. 79). « A l'origine, écrit-il, ce signe (n') s'écrivait dans sa forme pleine *ny*, ou se supprimait tout à fait, ainsi « l'argent des riches » s'écrivait soit: *ny volany ny mpanan-karena*, ou bien *ny vola ny mpanan-karena* ». Il semblerait donc que *ny*, marquant le génitif et l'ablatif, était alors considéré comme un signe purement facultatif et qu'il n'y aurait pas lieu, conséquemment, de faire si grand cas de l'usage contraire des Hova, même des plus intelligents.

L'objection est spécieuse, mais on va voir qu'elle ne compromet en rien l'existence de *ny*.

Il ne faut pas oublier, en effet, que l'omission de *ny* ou, du moins, de *n'* comme signe du génitif et de l'ablatif n'a pas prévalu. L'accord s'est fait pour réclamer et imposer ce signe, et l'omission d'un signe quelconque dans *ny be ny tany*, *ny tompo ny trano*, etc., a été et reste encore universellement condamnée. « Dans les expressions de ce genre, a très justement écrit un éminent malgachisant, le R. P. Caussèque, la langue malgache réclame un signe additionnel, une *n* finale, qui peut être *ny* ou *n'* ou *n*. Pour les Malgaches, les expressions : *ny be ny tany*, *ny tompo ny trano* n'ont qu'un seul sens possible qui est : les grands, la terre ; le maître, la maison » (1). On a donc donné raison aux Hova les plus intelligents. En second lieu — et ceci est encore plus important — si l'on va au fond du système des PP. Webber, Ailloud et Callet, on reconnaît qu'ils admettaient eux-mêmes un *ny*, signe du génitif et de l'ablatif et qu'ils n'ont eu qu'un tort : celui de ne pas le distinguer assez de l'article *ny*. Ecoutons le P. Webber : « Entre deux substantifs, *Ny* marque le génitif ou le possessif, et il signifie *du*, *de la*, *des*, articles définis : *Ny Tompo Ny trano*, le maître De la maison... Après un participe quelconque, *ny* forme l'ablatif et correspond à la préposition française *de* et *par*... : *Zavatra hita ny Zanahary*, chose vue De Dieu, vue Par Dieu, etc. » (*Grammaire*, De l'Article, pp. 57-58).

Ainsi, il suffit à l'article *ny* de se trouver entre deux substantifs pour marquer le génitif, et après un participe pour marquer l'ablatif. Et remarquez que l'auteur ne parle ni d'apposition ni de juxtaposition ; il veut qu'il y ait réellement génitif et ablatif et qu'ils soient précisément marqués par l'article *ny*. Mais je demande dans quelle langue connue l'article, restant invariable, exerce par lui-même un rôle aussi important, et s'il ne serait pas plus logique de dire simplement que ce *ny* marque bien le génitif et l'ablatif, mais que ce n'est pas l'article *ny*. L'exemple *hita ny Zahanary* est surtout typique. *Zahanary* étant un nom propre et parfaitement déterminé par lui-même sans le secours d'aucun article, pourquoi vouloir qu'en l'espèce *ny* soit article ? Si donc vous écrivez *hita ny Zahanary*, je constate que *ny* marque bien l'ablatif, mais tout me porte à croire que ce n'est pas l'article, puisque, dans cet exemple, le besoin d'un article quelconque ne se fait nullement sentir.

La règle suivante de l'auteur confirme encore notre argumentation. « Si l'article *ny* au génitif ou à l'ablatif, dit-il, est suivi de l'article personnel *i*, le premier article peut élider le second : *ny trano ny i Koto*, *ny trano ny Koto*, la maison de Koto ». Nous aurions donc, en ce cas, *deux* articles : *ny* et *i*. Pourquoi deux ? Il est permis de croire qu'un seul suffit bien et d'en conclure que le premier n'est pas l'article, mais bien un *ny* spécial, signe du génitif.

(1) R. P. Caussèque, *Appendice à la Grammaire Malgache*, p. 14.

Mais il y a plus : loin de proscrire ce *ny* différent de l'article et signe spécial du génitif et de l'ablatif, le P. Webber en admet l'existence et en propose une explication rationnelle. Car, après avoir dit que les Hova doublent toujours le *ny*, comme dans *ny tranony ny vahiny*, il ajoute : « Si le premier n'est pas mis par euphonie, on peut le regarder comme le pronom *ny* et traduire ainsi : la case *d'eux* les étrangers ». On peut s'étonner, assurément, que l'idée d'une préposition ne lui vienne pas à l'esprit ; mais il n'en reste pas moins vrai qu'en faisant de ce *ny* caractéristique des Hova ou une addition purement euphonique ou un pronom, il en reconnaît implicitement la légitimité et en permet même l'usage.

Nous pourrions répéter le même raisonnement en ce qui concerne le P. Ailloud, qui suit fidèlement le P. Webber ; mais, sans entrer dans les mêmes détails, nous signalerons une théorie particulière qui, bien qu'émise déjà par le premier, se trouve plus nettement formulée par le second. Il s'agit de l'*article indéfini* : *n'*. Le P. Ailloud veut donc que *ny* soit l'article défini et *n'* l'article indéfini correspondant « à nos articles indéfinis *un*, *quelque*, *du*, *des*, *les* ». Et, chose curieuse, la première règle de cet article indéfini est précisément de s'omettre dans des cas évidents d'indétermination. Exemple : *misy mpiandry ondry*, il y avait des gardiens de brebis ; *handratra olona hianao*, tu vas blesser les gens. *Mpiandry*, *ondry*, *olona* étant indéterminés, devraient être précédés de *n'* ; mais ils sont au nominatif ou à l'accusatif et, dans ce cas, ainsi le veut la règle, on omet *n'*. Exposer une pareille théorie, c'est la réfuter.

L'absence de l'article *ny* suffit parfaitement à faire de ces trois substantifs des noms indéterminés, et pas n'est besoin pour cela de recourir à l'absence d'un article indéfini quelconque, encore moins de *n'*. Et puis, n'est-ce vraiment pas étrange que des nominatifs et des accusatifs ne puissent s'accommoder d'un article indéfini ? C'est donc que cet *n'* n'est nullement un article ni défini ni indéfini, mais bien le signe du génitif et de l'ablatif, et comme tel n'a rien à voir dans les deux exemples précités. Et dans ceux-ci : *trano n'iza ? trano n'olona*, *amy n'olona*, *tani-mpary*, *tani-nketsa*, *taka-bato*, *zanak'andriana*, etc., qui sont autant de cas cités par l'auteur d'emploi ou de suppression de l'article indéfini, est-ce *n'* qui donne à l'idée ou à l'expression quelque chose d'indéterminé ? Pas davantage. En quoi *iza ?* est-il moins indéterminé que *n'iza ?* et comment *n'*, malgré sa suppression, rend-il indéterminé le mot *vato* dans l'expression *taka-bato ?* Encore une fois ces différents mots sont indéterminés ou par leur nature, comme *iza* interrogatif, ou par l'absence de l'article défini : *olona*, *vato*, *fary*, etc., et il faut conclure que cet *n'* ne doit pas être confondu avec l'article *ny*, mais doit être considéré comme un signe spécial marquant essentiellement le génitif et l'ablatif.

Ainsi donc, pour en revenir à ce que nous voulions prouver, ces auteurs, qui semblent de prime abord n'avoir pas admis le double *ny*, se sont plutôt inexactement exprimés ; en réalité, ils admettent un *ny*, signe spécial du génitif et de l'ablatif, qu'ils ont eu tort de confondre avec l'article, ou, si l'on veut absolument les interpréter en sens contraire, il faudra du moins avouer qu'ils ont imaginé une théorie de tout point insoutenable.

Une autre objection plus facile à écarter, c'est le fait même de la transformation de *ny* en *n'*. Pourquoi, en effet, avoir cessé d'employer dans sa forme pleine ce signe du génitif et de l'ablatif ? Le diminuer ainsi n'était-ce pas reconnaître qu'on l'avait exagéré jusque-là et ouvrir

la voie à sa complète suppression ?... Nous n'hésitons pas à déclarer franchement que ce changement de *ny* en *n'* a été une faute, une erreur regrettable, et nous dirons bientôt pourquoi. Mais il n'importe ; du fait lui-même on ne peut rien conclure contre *ny*. Car je ne sache pas un seul des promoteurs de cette transformation qui ait essayé de la justifier par la non-existence de *ny*, signe spécial du génitif et de l'ablatif. On n'en a jamais donné d'autre raison que la nécessité ou le grand avantage d'éviter l'équivoque pouvant résulter de l'emploi de *ny* dans sa forme pleine. C'est ce que nous disait plus haut le P. Aillond, et il en donne un exemple : *Hitany ny masoko* signifierait également *vu de mes yeux* ou *mes yeux vus par lui*. D'ailleurs, le seul fait d'avoir choisi *n'* plutôt que *n* prouve suffisamment qu'on admettait *ny* et qu'on n'entendait nullement l'exclure : car il est de l'essence de l'apostrophe de remplacer quelque chose, et si on ne voulait pas que *n'* fût pour *ny*, il eût été de rigueur et tout aussi facile de se servir de l'*n* sans apostrophe.

Nous ne devons pas non plus passer sous silence une autre raison de la suppression de l'*y* de *ny* que nous n'avons trouvée consignée nulle part, mais que nous tenons d'un Européen, contemporain du fait et bien placé pour se renseigner. A l'entendre, on aurait été amené à opérer cette suppression, non par une considération grammaticale quelconque, mais à la suite d'un simple embarras... typographique ! Les *y* manquaient aux imprimeurs et on s'est tiré d'affaire en substituant une apostrophe à l'*y* de *ny*. A quoi pourtant tiennent les choses !

La comparaison avec les idiomes malayo-polynésiens confirme également l'existence de *ny*, signe du génitif et de l'ablatif, et nous trouvons à ce sujet, dans l'*Essai* de M. Ferrand, un témoignage qui vaut la peine d'être rapporté. Examinant l'*n* de *tompon'trano*, il cite M. Jacquet qui, dit-il, « dans ses *Mélanges malays, javanais et polynésiens* (1), l'a assimilé à la nunnation conjonctive ou ligature des Tagals ». Cette nunnation conjonctive, écrit cet orientaliste, est propre à la langue malacassa (*sic*), et il ne faut pas la confondre avec la particule du génitif *nih*, *na*, dialecte de Madoura ; *na*, dialecte de Sonmenap ; *ni*, en batta ; *na*, en maghindano ; *ni*, devant les noms propres, *nany*, devant les noms communs en tagala ; *ni*, dans le dialecte de Fidji ». Mais, conclut avec raison M. Ferrand, ces exemples prouvent que M. Jacquet n'est pas dans le vrai quand il prétend qu'il ne faut pas confondre la nunnation conjonctive malgache avec les particules du génitif de ces différents idiomes. La similitude est frappante, et c'est bien la même particule du génitif « que nous retrouvons avec une vocalisation différente dans ces dialectes malayo-polynésiens ».

M. Ferrand lui-même est d'ailleurs très affirmatif sur l'existence et la valeur de *ny*, bien qu'il admette qu'il ne s'emploie jamais sous sa forme pleine, et il reproche même à la plupart des malgachisants de n'avoir pas reconnu ou d'avoir insuffisamment démontré « le caractère nettement prépositif de l'*n* de *tompon' trano* ». « Le génitif, dit-il, s'indique en malgache en suffixant au mot qui le régit la postposition *ny*. Ce suffixe prépositif qu'il ne faut pas confondre avec ses homonymes homographes l'article, le suffixe *ny* ou le pronom personnel, suffixe de la troisième personne, ne s'emploie jamais sous sa forme pleine. Suivant la désinence du mot auquel il est joint, il prend les formes apocopées *n'* ou *n-*, ou la forme aphérésée *y*. » (*Essai*, p. 191).

Mais est-ce bien prouvé que, même dans le langage actuel, *ny*,

(1) *Journal Asiatique*, t. XI, 1833.

signe du génitif et de l'ablatif, ne se trouve jamais dans sa forme pleine ? Si l'on se reporte à l'article mentionné plus haut du P. Malzac, on y verra l'opinion contraire appuyée sur des preuves solides qui lui assurent une sérieuse probabilité. Devant les noms propres, en effet, soit étrangers, soit même malgaches, il ne semble pas que l'orthographe *n'i* au lieu de *ny* s'impose avec la force de l'évidence ; il faudrait, pour cela, prouver que l'article personnel *i* est toujours de rigueur devant les noms propres. Car, dès là que je puis m'en passer, rien ne m'oblige à écrire *tenin'i Samoely* au lieu de *teniny Samoely*, et si, de par la grammaire, cet article *i* est facultatif, il serait contradictoire de l'imposer par l'orthographe. Or, l'emploi *nécessaire* de cet article ne se trouve formulé dans aucune grammaire, et cela pour deux raisons : la première, parce que les noms propres, étant suffisamment déterminés par eux-mêmes, ne réclament pas nécessairement la présence de l'article, et la seconde, parce que l'article *i* impliquant une certaine familiarité ne saurait être imposé dans tous les cas. Même avec ces noms familiers non précédés de la particule honorifique *Ra*, nous ne pensons pas que l'emploi de *i* soit toujours de rigueur. Est-ce incorrect de dire : *aiza Faralahy ? Faralahy mbola tsy tonga ?*

Mais du moins la chose n'est-elle pas douteuse pour les noms précédés de *Ra*. Cette particule faisant déjà fonction d'article, lui préposer encore *i* serait une redondance inutile. Si donc ces noms peuvent s'employer au nominatif sans l'article *i*, pourquoi en serait-il autrement au génitif ou à l'ablatif ? Dira-t-on que si l'on n'emploie pas *i*, il faut alors se servir des combinaisons euphoniques : *tranon-dRakoto* au lieu de *tranony Rakoto ?* Mais ces combinaisons elles-mêmes ne sont pas toujours de rigueur. On dit *teniniRadama* aussi bien et même mieux que *tenindRadama*. Dès lors comment imposer d'écrire *tenin'i Radama ? Teniny Radama* se comprend et se justifie tout aussi bien, et la finale *ny* n'étant pas l'article, sera en définitive le *ny*, signe du génitif, employé *dans sa forme pleine.*

Restent encore les noms étrangers devant lesquels on ne peut pas plus imposer *i* que *Ra*. Si l'on ne peut dire *Ra-Jehovah*, *Ra-Jeso*, comment imposer de dire *i Jehovah*, *i Jeso ?* Et comme il est d'usage aussi de ne point faire avec ces noms propres les combinaisons euphoniques, on ne voit plus comment écrire ces noms au génitif ou à l'ablatif autrement qu'en employant *ny* dans sa forme pleine : *teniny Jehovah*, *nataony Jeso*. Et donc, la légitimité exclusive de l'orthographe *n'i* n'étant pas suffisamment établie, il reste probable que *ny*, signe du génitif et de l'ablatif, apparaît dans le langage actuel dans sa forme pleine, ce qui confirme toute l'argumentation apportée plus haut en faveur de son existence.

On peut faire un raisonnement semblable au sujet de *any*, qui s'emploie devant les noms propres et parfois même devant des noms communs et certains adjectifs ou pronoms, quand ces mots sont régime d'un verbe actif(1) : *midera an'Andriamanitra ; Andriamanitra*

---

(1) Cet *any* est peut-être le même que *any*, préposition, signifiant « pour » : *ho an'ny mahantra*, pour les pauvres ; mais il doit être distingué de *any*, indiquant le lieu et qui est plutôt un adverbe. Il suffit, pour l'établir, d'observer que le premier ne prend jamais, comme le second, le signe du passé *t* : on dira *nitoetra tany Ambohimanga izy*, mais on ne dira pas *nidera tan' Ambohimanga izy*. M. Ferrand (*Essai*, p. 236) oublie pratiquement cette distinction quand il assimile *ho an'ny mahantra* à l'expression *an-trano* et quand il voit dans les deux cas la prépositiou *any*. N'avons-nous pas plutôt l'adverbe de lieu dans *an-trano* ? Quant à l'orthographe *ho any ny mahantra* qu'il reproche au *Dictionnaire malgache-français* (Abinal et Malzac) d'admettre, elle peut fort bien se justifier et on ne voit pas pourquoi *any*, préposition, ne pourrait s'employer sous sa forme pleine.

no nanao an'izao tontolo izao. Devant les noms propres commençant par *Ra*, la combinaison euphonique de *any* avec *Ra* ne semble pas toujours de rigueur, et devant les noms étrangers elle n'est pas auto-

---

M. Ferrand reproche encore aux PP. Weber, Ailloud et Rahidy, ainsi qu'au dictionnaire Abinal-Malzac, d'avoir fait de *any* devant les noms propres à l'accusatif un article personnel, et il félicite l'école anglaise moderne de s'être gardée de cette erreur. Mais il eût bien fait de *prouver* l'erreur. Lui-même évidemment se trompe quand il écrit : « Quelques verbes actifs gouvernent exceptionnellement le datif avec *any* lorsque le complément est un nom propre. Exemples : *midera an-Janahary* (on dit plutôt *any Zanahary*) *aho*, je loue le Créateur (litt. : je loue au Créateur); *mameleza an-dRasoa* (phrase assez peu malgache), frappe Rasoa ». *Quelques* verbes : erreur ; il faut dire *tous*, car tous les verbes actifs prennent ainsi *any* devant les noms propres. Et c'est précisément parce qu'il s'agit de tous les verbes actifs qu'il est difficile de voir là un *datif*. Pour quelques cas isolés, en effet, une exception est toujours possible ; mais comment s'expliquer que *tous* les verbes actifs gouvernent ainsi le datif dans des cas aussi fréquents ? L'école anglaise, si j'en juge par la grammaire de M. E. Cousins, n'a vu là, comme l'école française, que des accusatifs : « Les noms propres, et parfois les pronoms, prennent *an'* pour indiquer le cas objectif » (p. 77), et tout le contexte indique clairement qu'il s'agit d'un objet *direct*. Voilà précisément pourquoi les grammairiens français cités plus haut ont préféré faire de *any*, dans l'espèce, un article personnel à l'accusatif plutôt que d'y voir une préposition, et cette manière de l'envisager, admise également dans les grammaires de certains idiomes philippins, n'est pas aussi évidemment fausse que veut bien le dire M. Ferrand. D'ailleurs, même en faisant de *any* une préposition, on ne serait pas autorisé à voir dans le cas en question des *datifs*. Ne dit-on pas en espagnol *amar à Dios* et en français *aimer à Dieu*, et la préposition empêche-t-elle que ce ne soient là des accusatifs ou de vrais régimes directs ?

M. Ferrand ne nous reprochera pas de ne point faire cas de sa grammaire ; nous l'estimons si bien que nous voudrions n'y plus trouver, dans une seconde édition, deux ou trois autres erreurs que nous nous faisons un devoir de lui signaler:

1° Expliquant l'impératif passif *vonoy*, l'auteur dit en note qu'il est à la 2e personne du singulier, et voulant donner tout l'impératif, il écrit :

vonoy, tue ;
vonoy izahay } tuons ;
vonoy isika }
vonoy hianareo, tuez.

Il y a là, évidemment, solécisme et contre-sens, du moins en hova. Si l'on veut, avec le passif *vonoy*, traduire le français *tuons*, *tuez*, il faut nécessairement employer les pronoms *suffixés* et non dans leur forme pleine ; on dira donc *vonointsika*, *vonoinay*, *vonoinareo*, ce qui indique que *vonoy* n'est pas par lui-même de la 2e personne du singulier, mais de la personne du pronom exprimé ou sous-entendu. L'erreur de M. Ferrand dans cette note étonne d'autant plus que, dans son texte, il traduit parfaitement *vonoy izy* par *tue-le*. Mais si *vonoy izy* veut dire *tue-le*, *vonoy izahay* ne peut signifier que *tue-nous* et non *tuons*.

2° M. Ferrand a une manière originale de concevoir les pronoms-suffixes qui ne sont pour lui que des pronoms *possessifs*, et il les traduit littéralement comme s'ils étaient des *nominatifs* : *hitako*, *hitanao*, etc., a pour traduction littérale : *étant vu mon*, *étant vu ton*, *son*, *notre*, *votre*, *leur* (p. 202). De même (p. 56) : *vakiko ny taratasy* = *étant lue*; *mon*; *la lettre*. Nous avouons ne pas voir du tout sur quoi peut s'appuyer cette traduction étrange, et comment il est possible de faire de *ko* l'équivalent littéral de *mon*. Les pronoms suffixés sont essentiellement des cas obliques génitifs ou ablatifs, et, de plus, ce sont des pronoms *personnels*. Il faut donc traduire littéralement : *vu par moi*, *par toi*, etc. ; *la lettre de moi*, *de toi*, *de nous*, etc.

3° Mais où M. Ferrand a erré plus gravement, c'est dans sa théorie de la forme relative, ou dans ce qu'il appelle lui-même (*Préface*, p. XLIII) « la restitution au relatif de formes considérées comme passives, au passif de formes considérées comme actives ou neutres ». L'auteur désire que cette théorie nouvelle, qui touche, comme il le dit, « à l'essence même de la langue », « retienne l'attention des malgachisants ». Pour notre part, nous allons le satisfaire ; mais nous croyons qu'il aura contre lui tous les malgachisants.

Arrivant donc à la forme relative, le premier exemple qu'en donne M. Ferrand est un participe en *a* : *aiza ny rano asafo ny loha*, où est l'eau pour se laver la tête ? et sa discussion porte également tout entière sur des participes à préfixe *a* : *avela*, *avely*, *arakotra*, *adimby*, *atosika*, *avaly*. Il veut que la plupart des grammairiens aient eu tort de donner *avela* comme passif en *a*, et si, en note, il en excepte le P. Rahidy qui, dit-il, l'appelle *forme verbale seconde*, c'est pure distraction : le P. Rahidy appelle, en effet, le relatif forme verbale seconde, mais jamais il n'a fait de *avela* un relatif. Traduire *avela* en anglais par *to be left* est, selon lui, un « contre-sens », car « *avela* signifie exactement *qu'on laisse*, *qu'on pardonne*... *Avela* est un déponent : il est passif par son préfixe..., actif par son sens et, par cette preuve indéniable, son complément direct : il gouverne l'accusatif. Exemples... ». On s'attend naturellement à voir au moins un exemple portant sur ce mot *avela* dont il est tant

risée par l'usage : on ne dit pas *anJeso*, mais *aniJeso*. Par ailleurs, l'article *i* ne pouvant être imposé devant ces noms, on ne voit pas pourquoi l'orthographe *any Jeso, any Piera*, etc., et même *any Rabe*,

parlé : mais non : *avela* est absent des trois exemples cités. En voici la raison. L'auteur, pour fortifier sa thèse, tient à prendre ses exemples chez des auteurs donnant le participe avec préfixe *a* comme un passif et non comme un relatif, et il cite deux phrases du dictionnaire Abinal et Malzac aux mots *vely* et *dimby*, ainsi qu'un exemple emprunté aux *Cours publics* de M. Julien et où figure le mot *arakolra*. Mais il ne lui a pas été possible de trouver des exemples analogues pour le mot *avela*. Ce seul fait, si minime soit-il, aurait pu avertir M. Ferrand qu'il était sur une mauvaise piste. En effet, il se trompe du tout au tout, et je n'en veux d'autre preuve que les exemples du mot *avela* qu'il donne avant le passage cité plus haut, mais qui, ceux-là, sont bien de lui et nullement de ses contradicteurs. Il écrit : *avela aho*, je pardonne ; *navela aho*, j'ai pardonné, etc., et *avelako*, je pardonne ; *navelako*, j'ai pardonné, etc. De même : *didin' ny mpanjaka navela aho*, c'est sur l'ordre du roi que j'ai pardonné ; *nahantra loatra izy efa navelako*, c'est parce qu'il est si malheureux que (de moi-même) j'ai pardonné. Je ne suis pas assez au courant du langage de la côte ; mais je puis affirmer à M. Ferrand qu'il lui suffirait de quelques jours passés en Imerina pour constater lui-même combien il se trompe. Jamais il n'entendra un Hova dire *avela aho* pour « je pardonne », car ces deux mots veulent dire *je suis laissé, je suis pardonné*, etc., et ne veulent dire que cela. L'exemple *didin'ny mpanjaka navela aho* ne signifie pas « c'est sur l'ordre du roi que j'ai pardonné », mais uniquement : c'est sur l'ordre du roi que *j'ai été pardonné*. Et, en vérité, j'éprouve quelque scrupule d'insister ainsi sur une chose évidente pour quiconque a quelque usage du malgache de l'Imerina. Et d'ailleurs comment M. Ferrand ne s'est-il pas aperçu qu'on ne peut absolument pas donner la même traduction de *avela aho* et de *avela ko*? *Aho* étant un nominatif et *ko* un cas oblique, un ablatif en l'espèce, il est impossible que ces deux expressions aient le même sens ; *avelako* veut dire *pardonné par moi* ou je pardonne en traduction correcte, et *avela aho* veut dire *pardonné moi* ou je suis pardonné.

En d'autres termes, *avela* est un pur passif, très exactement traduit par l'anglais *to be left*, et ni la grammaire, ni le dictionnaire, ni surtout le langage ne permettent d'en faire un *relatif*, au sens strict du mot. Le relatif ne s'obtient jamais d'un passif, mais d'un actif ou d'un neutre, en retranchant l'*m* du préfixe et en ajoutant le suffixe *ana*, quelquefois *ena*. Le relatif de la racine *vela* sera donc *amelôna* de l'actif *mamela*, ou *ivelana* du neutre *mivela* ; mais, encore une fois, *avela* n'est pas du tout un relatif.

Ce qui a induit M. Ferrand en erreur, c'est que beaucoup de ces participes à préfixe *a*, ainsi que les grammairiens l'ont toujours remarqué, ont un emploi qui les rapproche beaucoup de la forme relative proprement dite : ils admettent en effet à la fois le régime indirect des verbes passifs et le régime direct des verbes actifs. Ainsi *ny zanany lahiaivo no nadimbiny azy*, il désigna son fils cadet pour lui succéder (et non *mon frère cadet* comme traduit M. Ferrand). C'est absolument comme si l'on disait avec le relatif proprement dit : *no nandimbazany azy*. A voir cette frappante similitude d'emploi avec la forme relative, on est tenté de faire de ces participes à préfixe *a* de vrais relatifs. Mais voici ce qui vous arrête : c'est que beaucoup de ces mêmes participes identiques par leur formation (préfixe *a* + racine), n'admettent pas du tout cet emploi, et c'est ce qui se produit ordinairement quand les racines n'ont pas de participe passif avec suffixes *ana*, *ina*, etc. Dans ce cas, le participe avec préfixe *a* remplace le participe passif ordinaire qui manque et ne s'emploie pas comme le relatif. Au contraire, avec les racines qui admettent les deux participes à préfixe et à suffixe, le participe préfixe se rapproche du relatif. Soit, par exemple, la racine *lsangana* : elle n'admet que le participe préfixe *alsangana* qui se comporte comme un participe passif suffixe, pouvant recevoir un régime indirect, mais non un régime direct comme la forme relative. On ne dirait pas correctement : *natsangako azy*. Tel est aussi le cas du participe *avela*, et voilà pourquoi M. Ferrand n'a pu trouver avec la racine *vela* un exemple cadrant avec sa théorie. La racine *dimby*, au contraire, admet les deux participes *dimbasana*, pur passif, et *adimby*, qui a la valeur d'une forme relative. En conséquence, les grammairiens n'ont pu faire de ces participes à préfixe *a* des relatifs, puisque bon nombre d'entre eux ne peuvent être employés comme des relatifs, et ils ont préféré réserver le nom de forme relative pour ces participes obtenus des verbes actifs et neutres par la suppression de l'*m* initial et l'addition du crément *ana* ou *ena* : *amelana*, *amonjena*. Que si M. Ferrand veut à tout prix appeler relatifs ceux des participes à préfixe *a* qui se comportent comme des relatifs, libre à lui : mais alors qu'il les distingue soigneusement des autres, et ces autres, il faudra bien qu'il les appelle des passifs et de purs passifs.

Nous ne pouvons davantage lui donner raison quand il écrit : *atoriana aho*, je dors ; *andazana aho*, je loue, etc. La forme relative ne s'accommode pas du tout d'un semblable emploi des pronoms au *nominatif* ; elle exige impérieusement les cas obliques *ko*, *nao*, etc. Il faut donc dire : (la maison où) *atoriako*, je dors ; (la raison pour laquelle) *ankalazako azy*, je le remercie (*mandaza, andazana* n'est pas hova).

Et quant à la dénomination de *déponents* que M. Ferrand tient à donner aux relatifs malgaches, il nous permettra de ne pas la trouver exacte. En effet, les déponents en latin sont des verbes qui ont *déposé* leur forme active ou neutre pour revêtir

devrait être condamnée. *Any* serait donc employé dans sa forme pleine au lieu de *an'i*, et on pourrait voir là une similitude favorable à l'existence de *ny*, signe du génitif et de l'ablatif.

Ne pourrait-on pas encore trancher le débat par voie de référendum auprès des Malgaches ? Beaucoup parmi eux pourraient apporter un avis utile et il y aurait intérêt à constater s'ils donnent tort ou raison à leurs devanciers qui doublaient toujours *ny*.

Nous avons au sein même de l'Académie des membres indigènes très compétents, et nous les croyons, surtout l'un d'entre eux, très explicitement favorables à *ny*. En attendant que ce référendum soit tenté, nous pouvons du moins donner ici une première réponse que nous tenons d'un Malgache très intelligent et dont nous apprécions beaucoup le jugement. Voici ce qu'il nous répondait par écrit et en très bon français :

« Quand on dit *tranony*, ce *ny* est un pronom personnel indiquant le possesseur. Quand on dit *tranon' olona*, c'est tout comme si l'on disait *tranony olona*, le mot *olona* étant un complément explicatif ou plutôt un qualificatif du *ny* pronom. De même, dans le cas d'un participe, quand on dit *tiany*, ce *ny* est un pronom personnel ; et quand on dit *tian' ny olona*, on pourrait tout aussi bien dire, en prononçant distinctement tous les mots : *tiany ny olona*. Mais on dit et on écrit *tian' ny olona* soit à cause de la rapidité de la prononciation, soit encore pour plus de clarté et pour éviter l'équivoque possible dans certains cas comme celui-ci : *tiany ny omby, fa halany ny soavaly*, il aime le bœuf, mais il hait le cheval. Donc, le *ny* existe réellement. »

On objectera sans doute que cette opinion doit être empruntée à l'école anglaise, et que M. E. Cousins lui-même a écrit ceci : « J'ai ongtemps été porté à croire que dans des cas tels que *tanin ketsa*, *tanim-bary*, la lettre *n* est un fragment du pronom-suffixe *ny* ; mais je ne puis citer une *seule* preuve *décisive* à l'appui de cette opinion. » Mais nous répondrons qu'il ne s'agit pas ici de la *nature* de *ny*, mais uniquement de son *existence*. D'ailleurs, des preuves probables nous suffisent pour le but de notre argumentation, car si les preuves *décisive* nous manquent, elles manquent encore bien plus à l'opinion contraire.

Car enfin quels arguments fait-on valoir contre l'existence de *ny* signe du génitif et de l'ablatif ? Tout en définitive se réduit à ceci : à savoir que les prépositions françaises *de* et *par* se traduisent en malgache sans le secours d'aucune espèce de mots, par simple *apposition* accompagnée de combinaisons euphoniques. L'apposition, voilà la grande loi et l'unique solution du problème ; pas n'est besoin, conséquemment, d'avoir recours à un mot quelconque, ou *ny* ou tout autre, pour expliquer le génitif et l'ablatif malgaches, et si *ny* n'existe pas, l'apostrophe en question dans *tranon'olona*, etc., doit disparaître avec lui. Et on nous fait passer sous les yeux des tableaux orthographiques où nous devons voir qu'en réalité la seule apposition suffit à toutes les exigences du langage et se vérifie dans tous les cas.

L'argumentation ne manque pas d'habileté ; mais vraiment est-elle suffisante ? Que l'apposition ou la simple juxtaposition des mots soit

---

une forme passive ; mais ils n'ont du passif *que la forme*, jamais le sens ou l'emploi : on ne dit pas *imitor a patre*. Les relatifs malgaches, au contraire, n'ont en réalité rien *déposé*, et puisqu'ils admettent le régime indirect des verbes passifs, ils ne sauraient être appelés *déponents*.

Nous avons volontiers acquiescé au désir de M. Ferrand « de retenir l'attention des malgachisants » ; il nous le pardonnera.

très fréquente en malgache pour rendre nos compléments déterminatifs ou autres, nul ne l'ignore ; mais je ne sache pas qu'il soit encore venu à l'esprit de personne d'en faire une loi aussi générale et la *seule* manière de rendre nos prépositions françaises *de* et *par*. Aussi, dans toutes les grammaires, distingue-t-on soigneusement les cas d'apposition évidente comme *trano vato* des autres cas où l'addition de *n'* exprime le génitif ou l'ablatif (voir nommément Cousins, traduction Daurand-Forgues, p. 79), et nulle part encore ces autres cas n'ont été considérés comme des exemples d'apposition. L'apposition, en effet, est facilement reconnaissable à ce fait que les mots juxtaposés ne subissent aucune modification, ainsi *trano vato* ; mais dès qu'ils sont modifiés d'une manière ou d'une autre, l'apposition n'est plus évidente et il devient nécessaire de la prouver.

Comment admettre, par exemple, qu'il y ait apposition dans tous les cas où les compléments indirects sont des pronoms personnels *suffixes*? Ces pronoms, en effet, sont des *cas obliques*, c'est-à-dire qu'ils sont *essentiellement* des génitifs ou des ablatifs. Il y a donc dans leur emploi aussi peu d'apposition qu'en latin dans *liber Petri* ou *mœrore conficior*.

Pas d'apposition non plus dans *ambony loha*, *ambanilanitra*, *anaty rova*, etc., qui ne sont pas d'ailleurs des exemples de traduction de la préposition *de*, puisqu'on peut parfaitement traduire *sur la tête*, *sous le ciel*, *dans le palais*, etc. Les mots *ambony*, *ambany*, *anaty* sont simplement des prépositions suivies de leur complément, et je doute fort qu'on trouve un grammairien qui parle d'apposition en pareil cas. Il importe d'observer également qu'en bien des cas d'apposition évidente comme *trano vato* on ne saurait voir nécessairement une traduction des prépositions *de* et *par*. Au lieu de maison *de* pierre, on peut dire tout aussi bien maison *en* pierre, et il n'échappe à personne que ces compléments de matière et autres analogues ne sont, à proprement parler, ni des génitifs ni des ablatifs. Ainsi, quand on va au fond des choses, on reconnaît sans peine que cette loi de l'apposition n'est pas aussi générale qu'on veut bien le dire, à moins de vouloir en voir partout par pur amour ou par besoin.

Du moins faudrait-il, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, *prouver* l'apposition toutes les fois qu'elle n'est pas évidente, et elle ne l'est plus dès qu'une modification quelconque se produit dans les mots soi-disant juxtaposés. Soit par exemple : *tanim-bary*, *hitan'ny sasany*, etc.; vous dites : apposition avec addition de *n* euphonique. Si vous n'en dites pas davantage, vous affirmez, mais vous ne prouvez pas, et il pourrait bien se faire après tout que cet *n* euphonique fût précisément ce *ny* dont vous ne voulez pas. On croit apporter la preuve requise en transcrivant avec *n* sans apostrophe les différents exemples fournis par le langage, et on en conclut que l'apostrophe n'a pas sa raison d'être, puisque le langage ne la réclame pas. Mais il y a là illusion manifeste. C'est comme si l'on disait qu'en français l'apostrophe n'est pas requise dans *l'homme*, *l'eau*, etc., parce que le langage parlé peut s'en passer. En tant que notation ou transcription du langage, il y a évidemment équivalence entre *n'* et *n*, car l'apostrophe est un signe purement orthographique et non phonétique. Partout où vous employez *n*, j'emploierai tout aussi bien *n'*, et tant que nous en resterons là, aucun espoir que le débat finisse jamais. Et quand j'écrirais comme vous *n* sans apostrophe, serais-je, de ce fait, délogé de mes retranchements ? Pas le moins du monde, car pourquoi ne dirais-je pas que même *n* sans apostrophe est pour *ny*, tant que vous ne m'aurez pas prouvé que *ny* n'existe pas ?

Et cette addition de *n* purement euphonique, ne semble-t-elle pas quelque peu *arbitraire ?* Car enfin pourquoi *n* plutôt que toute autre lettre, et surtout pourquoi cette addition dans une foule de cas où on n'en voit pas la raison ? Puisque la grande loi c'est l'apposition, pourquoi se trouve-t-elle si souvent insuffisante et faut-il recourir à l'addition d'un signe euphonique dont la nécessité ne semble pas démontrée? Pourquoi *trano vato* est-il euphonique et *trano vahiny* ne l'est-il pas ? il faut dire *tranom-bahiny. Trano soa* est permis; mais ne dites pas *trano soavaly* : il y faut un *n* euphonique, *tranon-tsoavaly.* Puisqu'on dit fort bien *trano ratsy,* peut-être seriez-vous tenté de dire aussi *trano Rabe* : erreur ! le premier est euphonique, mais le second ne l'est pas, il faut ajouter *n* et dire *tranon-dRabe.* De même *trano avo* est très correct et se passe fort bien de l'*n* euphonique ; mais *trano andriana* le réclame pour devenir *tranon'andriana.* Bizarre en vérité cet *n* euphonique, ici nécessaire, là inutile, dans des cas phonétiquement identiques!

On invoque, il est vrai, la nécessité de prononcer d'un seul trait *trano* et *Rabe* = *tranondRabe,* et surtout, dans un très grand nombre de cas, d'éviter l'*hiatus,* dont, nous dit-on, le malgache a encore plus horreur que toute autre langue. Mais ne faut-il pas également prononcer d'un seul trait *trano ratsy ?* et quant à l'hiatus, le malgache en a si peu horreur qu'on l'y rencontre à tout instant : *trano avo, io olona io, tsy tia azy, ny iraka, ny iriko, tsy azo atao, tsy azo ovana, aza atao, aza ekena, aza omena, mihatra aminy, izao no anaovako azy,* etc., etc. Singulière horreur de l'hiatus !

Cette difficulté de justifier l'addition de l'*n* en bien des cas n'a pas complètement échappé à ses partisans eux-mêmes, et on veut bien reconnaître que devant les compléments indirects déterminés par l'article *ny* le besoin de l'*n* euphonique ne se fait nullement sentir. *Trano ny olona* est parfaitement euphonique, et ce serait trop d'exigence de vouloir, de par l'euphonie, y ajouter encore un *n* : *tranon ny olona.* On reconnaît donc que cet *n* n'est pas nécessaire et que l'euphonie ne l'exige pas. Si on le maintient pourtant, c'est uniquement comme signe utile, pour marquer que *trano ny olona* doit être prononcé d'un trait, « sous peine de changer le sens », signe qui pourrait d'ailleurs être tout autre, par exemple un trait d'union. A merveille ! nous voilà ramenés à cette orthographe universellement condamnée depuis nombre d'années déjà et pratiquée nulle part aujourd'hui, qui consiste à n'avoir aucun signe du génitif ou de l'ablatif devant l'article : *tompo ny trano, be ny tany, atao ny olona,* etc. Ce signe pourtant tout le monde l'a cru nécessaire et on nous disait plus haut que la langue malgache le réclamait. Si donc la théorie de l'*n* purement euphonique nous amène logiquement à nous en passer, c'est apparemment qu'elle est elle-même contraire aux exigences de la langue.

Concluons que les arguments contre *ny* signe du génitif et de l'ablatif pèsent sensiblement moins dans la balance, ou du moins ne pèsent pas plus que les arguments pour. Conséquemment l'apostrophe en question (n') est suffisamment justifiée, du moins en tant que remplaçant l'*y* supprimé, et l'orthographe *n* sans apostrophe ne s'impose nullement. C'est tout ce que nous voulions démontrer.

Mais est-ce à dire que nous approuvions sans réserve *n'* ? Nous avons dit plus haut que nous regrettions le changement de *ny* en *n'*, et en voici la raison : *il ne peut y avoir élision devant une consonne.* Il fallait donc élider l'*y* devant les voyelles : *tranon'olona* et le maintenir devant les consonnes : *tranony ny olona,* et ainsi on eût évité deux grosses fautes absolument contraires à la phonétique malgache,

à savoir : une syllabe finale fermée ou terminée par une consonne, *tranon*, et deux consonnes, surtout deux *n*, se succédant sans voyelle intermédiaire, *tranon'ny olona*. Mais en attendant qu'on veuille revenir à cette orthographe qu'à notre humble avis on a eu le tort d'abandonner, nous continuerons, sous le bénéfice de ces réserves, à écrire comme tout le monde *tranon'ny olona*, avec apostrophe.

IV. — Encore une dernière question d'orthographe, que nous allons soumettre à un plus rapide examen.

On écrit généralement avec trait d'union des combinaisons de mots telles que *hevi-teny*, *saro-pantarina*, *lakan-drano*, etc. C'est une erreur, nous disent les mêmes contradicteurs que nous avions dans la question précédente; consultez le dictionnaire de l'Académie française, consultez les règles orthographiques constamment observées en français et en anglais, et vous verrez que le trait d'union ne peut être employé pour marquer une suppression quelconque de lettres. Dès qu'il y a élision ou suppression de lettre, le signe de rigueur est l'apostrophe; il faudrait donc écrire *hevi'teny*, *saro'pantarina*, *lakan'drano*, etc., et réserver le trait d'union aux cas de simple liaison sans suppression de lettres.

Nous donnons, nous, raison à l'orthographe courante : le trait d'union est bien à sa place dans les exemples précités et l'erreur serait précisément d'y mettre une apostrophe. La raison, nous l'énoncions tout à l'heure à propos de *tranon'ny*, c'est qu'il ne peut y avoir d'élision devant une consonne, et là où il n'y a pas d'élision, l'apostrophe n'a pas de raison d'être. L'apostrophe, en effet, nous dit le dictionnaire de l'Académie (7e édition, 1877) est un signe « dont on se sert pour indiquer l'*élision* d'une voyelle ». Telles sont les définitions du dictionnaire de l'Académie et des grammairiens. Se vérifient-elles dans des combinaisons telles que *hevi-teny*, *saro-pantarina*, etc? Evidemment non, puisque nous y trouvons la suppression, non d'une voyelle finale, mais de toute une syllabe finale composée souvent de trois lettres, et qui plus est devant une consonne. Il n'y a donc pas dans ces combinaisons d'élision proprement dite, et partant on ne peut, de par la définition, y réclamer une apostrophe. Qu'on puisse, après entente, l'employer, je le veux bien, car enfin les signes orthographiques sont toujours conventionnels; mais qu'on le doive, que ce soit une nécessité, c'est ce que personne, à moins de changer les définitions, ne prouvera jamais. Et qu'on ne dise pas que nous sommes les premiers nous-mêmes à employer l'apostrophe devant une consonne : *tranon'ny*; nous avons fait là-dessus nos réserves, et de ce qu'une première erreur est provisoirement tolérée, il ne s'ensuit pas du tout qu'on peut s'en permettre une seconde.

Naturellement on nous objecte : *grand'mère*, *grand'route*, etc. Mais est-ce prudent de s'appuyer sur une exception, et qui pis est, sur une exception injustifiée? Car cette apostrophe, bien qu'imposée par l'usage, n'en est pas moins, en fait, inutile et illogique. Plusieurs grammairiens, nous dit le dictionnaire de l'Académie, proposent de la supprimer comme *inutile*. Elle est *illogique*, dit Bescherelle. « Le trait d'union, lisons-nous dans un récent grammairien très estimé, l'abbé Ragon, est *préférable à l'apostrophe* dans *grand-mère*, *grand-messe*, *grand-tante*, *grand-garde*, *grand-rue*, *grand-route*. Il ne peut y avoir élision devant une consonne. Anciennement *grand* se disait pour le féminin comme pour le masculin. » Voilà donc un appui bien fragile; mais on s'appuie où l'on peut, même à des exemples tirés, nous dit-on, « du style de chanson », comme *le v'la parti!* Resteraient encore, il est

vrai, quelques exemples empruntés à l'anglais : *heav'n, that's good, you'll accept* ; mais la prudence nous commande de ne pas nous inspirer de ce côté pour ne pas grossir encore le nombre des anomalies regrettables qu'une imitation imprudente de l'anglais a introduites dans l'orthographe malgache.

Voilà pour l'apostrophe. Quant au trait d'union, nous ne voyons nulle part qu'il ne puisse être employé dans un cas quelconque de suppression de lettres. Allons à la définition et au dictionnaire de l'Académie. Le tiret ou trait d'union, nous dit-il, est un petit trait horizontal dont on se sert « pour joindre certains mots qui proprement sont censés n'en faire qu'un ». Bescherelle : « qui sert à marquer la liaison qui existe entre deux ou plusieurs mots ». Ainsi des autres : pas un seul mot qui touche de près ou de loin à une suppression d'une ou de plusieurs lettres. Le trait d'union unit des mots, voilà son rôle, qu'il y ait ou non, dans cette jonction, suppression de lettres, peu lui importe, cela se trouve en dehors de sa fonction ; pourvu qu'il unisse, cela suffit. Il faut même dire que la suppression de lettres qui rend les mots aptes à s'unir, à se combiner, non seulement ne le contrarie pas, mais l'appelle en quelque sorte et s'harmonise parfaitement avec lui. Et en vérité, que deux mots *fototra* et *hevitra* ne puissent se combiner que moyennant la chute de la terminale *tra*, cela empêche-t-il de les considérer, après combinaison, comme un mot composé ou comme deux mots « qui proprement sont censés n'en faire qu'un » ? Rien donc de plus naturel que de les joindre par un trait d'union.

Cependant, objecte-t-on encore, tant en français qu'en anglais, le trait d'union marque bien la liaison des mots, mais toujours *sans suppression de lettres* : ainsi *grand-oncle, arc-en-ciel*, etc. ; *church-yard, fire-side*. La réponse est aisée : c'est qu'en français comme en anglais les mots composés se forment par simple juxtaposition ou par l'entremise d'une préposition sans modification euphonique dans les composants eux-mêmes ; mais cela ne prouvera jamais que les mots composés d'une autre langue ne puissent, parce qu'ils se combinent avec suppression de lettres, être joints par un trait d'union. D'ailleurs, si besoin était, on pourrait, en cherchant bien, trouver même en français quelques exemples d'emploi du trait d'union avec suppression de lettres. Ainsi dans certains composés : *hôtel-Dieu, fête-Dieu, appui-main, timbre-poste*, etc. ; dans *dis-moi, donnez-nous*, etc. ; dans les nombres *dix-sept, dix-huit, vingt-cinq*, etc., il n'est pas difficile de voir qu'il y a eu suppression d'une préposition ou d'une conjonction. Mais, encore une fois, cette parité n'est nullement nécessaire pour justifier le trait d'union de *foto-kevitra*. Il est justifié par ce seul fait qu'il réalise sa définition, c'est-à-dire qu'il est un signe joignant deux mots qui sont censés n'en faire qu'un.

Une dernière objection : écrire *foto-kevitra* et en même temps *loha-teny*, c'est-à-dire employer indifféremment le trait d'union *avec* ou *sans* suppression de lettres, n'est-ce pas « l'amphibologie à chaque ligne » ? Comment s'y reconnaître, et le moyen de se diriger dans la recherche des racines ?

Réponse : le rôle du trait d'union est d'*unir*, et nullement de renseigner sur la nature des mots unis ou des combinaisons euphoniques intervenant dans la liaison des mots. Si vous lui demandez plus qu'il ne doit faire, il se peut qu'il vous induise en erreur, mais ce ne sera pas sa faute ; et on ne trouvera pas un seul signe orthographique qui ne devienne de même une source d'équivoques dès qu'on aura arbitrairement étendu son rôle au delà et en dehors de sa définition. Du reste,

le remède à l'amphibologie, si amphibologie il y a, n'est pas nécessairement l'emploi de l'apostrophe dans les combinaisons avec suppression de lettres. Ne pourrait-on pas tout aussi bien supprimer le trait d'union quand les mots se juxtaposent sans modifications euphoniques? Quelle nécessité de garder le trait d'union dans *lohateny*, *toriteny*, *torimaso*, etc. ? Là peut-être serait la meilleure solution du problème, et on y viendra vraisemblablement tôt ou tard. En attendant on continuera à écrire *hevi-teny*, *foto-hevitra*, *saro-pantarina*, etc., parce que ces combinaisons appellent comme naturellement le trait d'union, et que l'apostrophe n'y serait pas du tout à la place qui lui revient par définition.

Telles sont les idées que nous tenions à exposer touchant les réformes orthographiques actuellement à l'ordre du jour de l'Académie Malgache, et nous désirons, pour parler comme M. Ferrand, qu'elles retiennent l'attention des malgachisants.

A. CADET.

KABARY MALGACHE

KABARY II

Teny nampitondrain' Andrianampoinimerina tamin' Andriamanalina Betsileo

Tamin' ny nanjakan' Andrianampoinimerina, dia nisy teny nampitondrainy tamin' Andriamanalina (1) Betsileo, izay tsy mbola nanaiky azy, (2) ka tsy nasiany ady, fa hoy ny fiteny nataony taminy :

« Zanak' Andrianampoinimerina hianao, Andriamanalina, fa manatona azy rainao (3) ».

Dia namaly Andriamanalina Betsileo hoe : « Tsy zanakao aho, fa mpirahalahy isika, fa samy andriana manana ny taniny ».

Ary dia novalian' Andrianampoinimerina indray ny tenin' Andriamanalina Betsileo, ka hoy izy : « Izaho lehibe lamba (4), fa hianao kely lamba, ka raha manalavitra ahy hianao, manara (5) ; fa izaho no nosy (6) hiangonan' ny madinika (7) rehetra ; ka manatona ahy rainao, fa zanako hianao ».

Ary raha nandre izany Andriamanalina, dia nampaka hazo ka norefesiny (8), ary nampanateriny tany amin' Andrianampoinimerina, ka hoy no fanatiny (9) azy : « Iny hazo iny, refiko (10), ka asaovy tratrarin' (11) Andrianampoinimerina ; fa raha tratrany iny, zanany aho, fa tsy rahalahiny ». Ary dia norefesin' Andrianampoinimerina ny hazo, ka tsy tratrany, fa lava refy (12) Andriamanalina. Ary hoy Andriamanalina

---

(1) *Andriamanalina Betsileo.* — Andriamanalina était un chef Betsileo. *Peut être Manalina* signifie-t-il *manadina* = examiner.

(2) *Azy.* — J'ai changé « *ho azy* » en « *azy* ».

(3) *Zanak' An.... azy rainao.* — Cette phrase gagnerait en clarté si on lui substituait la suivante : « Zanako hianao, Andriamanalina, ka manatona ahy rainao ». (Voir plus bas pour la même phrase).

(4) *Izaho lehibe lamba.* = « Je suis grand quant au lamba » ; autrement dit : « Je suis un grand roi et mes Etats sont fort étendus ». *Lehibe lamba* est un accusatif limitatif.

(5) *Manara.* — Froid. Il faudrait mettre *dia* avant. « Vous aurez froid ».

(6) *Fa izaho no nosy.* = « *C'est moi qui suis l'île (de Madagascar)* ». Cela nous rappelle les paroles de Louis XIV : « L'Etat, c'est moi ». mais, toutefois, sans hauteur, avec simple dignité.

(7) *Ny madinika.* — Se rapporte aux individus et aux tribus, mais non aux autres îles ou îlots.

(8) *Norefesiny.* — Signifie qu' Andriamanalina prit une perche qu'il coupa suivant la longueur de ses bras étendus. Un *refy* ou brasse est, en effet, la distance qui existe entre l'extrémité des doigts de la main droite et celle des doigts de la main gauche les bras étant étendus.

(9) *Hoy ny fanatiny azy.* — Littéralement ; *Dit la manière de son envoi à lui.* Le mot *fanatiny* se trouve pour *fampanatiny*. Racine *atitra*. L'expression est étrange aux oreilles européennes. On peut la traduire ainsi : *Il l'envoya accompagné des paroles suivantes.*

(10) *Iny hazo iny, refiko.* — Il y a un *dia* ou *no* sous-entendu avant *refiko*. Ces omissions sont fréquentes dans les Kabary.

(11) *Asaovy tratrarin'.* = « Dites-lui d'étendre les mains (de côté) pour atteindre s'il le peut (les deux bouts de cette perche) ».

(12) *Lava refy Andriamanalina.* = « Long quant à son refy Andriamanalina ». Lava refy est un accusatif limitatif.

KABARY MALGACHE

KABARY II

Teny nampitondrain' Andrianampoinimerina tamin' Andriamanalina Betsileo

Tamin' ny nanjakan' Andrianampoinimerina, dia nisy teny nampitondrainy tamin' Andriamanalina (1) Betsileo, izay tsy mbola nanaiky azy, (2) ka tsy nasiany ady, fa hoy ny fiteny nataony taminy :

« Zanak' Andrianampoinimerina hianao, Andriamanalina, fa manatona azy rainao (3) ».

Dia namaly Andriamanalina Betsileo hoe : « Tsy zanakao aho, fa mpirahalahy isika, fa samy andriana manana ny taniny ».

Ary dia novalian' Andrianampoinimerina indray ny tenin' Andriamanalina Betsileo, ka hoy izy : « Izaho lehibe lamba (4), fa hianao kely lamba, ka raha manalavitra ahy hianao, manara (5) ; fa izaho no nosy (6) hiangonan' ny madinika (7) rehetra ; ka manatona ahy rainao, fa zanako hianao ».

Ary raha nandre izany Andriamanalina, dia nampaka hazo ka norefesiny (8), ary nampanateriny tany amin' Andrianampoinimerina, ka hoy no fanatiny (9) azy : « Iny hazo iny, refiko (10), ka asaovy tratrarin' (11) Andrianampoinimerina ; fa raha tratrany iny, zanany aho, fa tsy rahalahiny ». Ary dia norefesin' Andrianampoinimerina ny hazo, ka tsy tratrany, fa lava refy (12) Andriamanalina. Ary hoy Andriamanalina

---

(1) *Andriamanalina Betsileo.* — Andriamanalina était un chef Betsileo. *Peut être Manalina* signifie-t-il *manadina* = examiner.

(2) *Azy.* — J'ai changé « *ho azy* » en « *azy* ».

(3) *Zanak' An.... azy rainao.* — Cette phrase gagnerait en clarté si on lui substituait la suivante : « Zanako hianao, Andriamanalina, ka manatona ahy rainao ». (Voir plus bas pour la même phrase).

(4) *Izaho lehibe lamba.* = « Je suis grand quant au lamba » ; autrement dit : « Je suis un grand roi et mes Etats sont fort étendus ». *Lehibe lamba* est un accusatif limitatif.

(5) *Manara.* — Froid. Il faudrait mettre *dia* avant. « Vous aurez froid ».

(6) *Fa izaho no nosy.* = « *C'est moi qui suis l'île (de Madagascar)* ». Cela nous rappelle les paroles de Louis XIV : « L'Etat, c'est moi ». mais, toutefois, sans hauteur, avec simple dignité.

(7) *Ny madinika.* — Se rapporte aux individus et aux tribus, mais non aux autres îles ou îlots.

(8) *Norefesiny.* — Signifie qu' Andriamanalina prit une perche qu'il coupa suivant la longueur de ses bras étendus. Un *refy* ou brasse est, en effet, la distance qui existe entre l'extrémité des doigts de la main droite et celle des doigts de la main gauche les bras étant étendus.

(9) *Hoy ny fanatiny azy.* — Littéralement ; *Dit la manière de son envoi à lui.* Le mot *fanatiny* se trouve pour *fampanatiny.* Racine *atitra.* L'expression est étrange aux oreilles européennes. On peut la traduire ainsi : *Il l'envoya accompagné des paroles suivantes.*

(10) *Iny hazo iny, refiko.* — Il y a un *dia* ou *no* sous-entendu avant *refiko.* Ces omissions sont fréquentes dans les Kabary.

(11) *Asaovy tratrarin'.* = « Dites-lui d'étendre les mains (de côté) pour atteindre s'il le peut (les deux bouts de cette perche) ».

(12) *Lava refy Andriamanalina.* = « Long quant à son refy Andriamanalina ». Lava refy est un accusatif limitatif.

Betsileo : « Raha tsy tratranao ny refy, mpirahalahy isika, fa tsy mpianaka ».

Ary dia novalian' Andrianampoinimerina indray ny fiteniny, ka hoy izy : « Lazao amin' Andriamanalina hoe : ny fandrefesako ny hazo tsy maninona, fa ny halavan-tsandry tsy mahandriana (13) ; fa kely hianao, ka zanako ; ary lehibe aho ka rainao ».

Ary raha nandre izany Andriamanalina, dia nalainy indray (14) ny lamba tsiantsaha (15) ka nampanateriny tany amin' Andrianampoinimerina, ka hoy no fanatiny azy : » « Rasao amin' io lamba io ny omby, ka raha misy mipika (16) amin' ny tany ny ra, na dia ohatra ny ivy (17) ihany aza, dia zanakao aho, Andrianampoina ».

Ary nony tonga tany amin' Andrianampoinimerina ny lamba tsiantsaha, dia novonoiny teo amboniny ny omby, koa tsy nisy nipika tamin' ny tany ny ra. fa tsy tanteraka (18) ny lamba. Ary dia nanontany Andriamanalina hoe : « Nisy nipika tamin' ny tany ihany va ny ra, sa tsia ? » Ary dia novalian' andrianampoinimerina hoe : « Tsy nisy nipika ».

Dia hoy Andriamanalina : « Raha tsy nisy nipika tamin' ny tany ny ra, mpirahalahy isika, fa tsy mpianaka ».

Ary dia novalian' Andrianampoinimerina indray ny fitenin' Andriamanalina Betsileo, ka hoy no famaliny azy : « Lazao amin' Andriamanalina (fa aza avela ho maro teny izy) fa izao no fara-teny ataoko aminy : zanako izy, fa ampanaraho ahy rainy ; fa efa nomen' Andriamanitra ahy ity tany ity. » Dia nijanona tamin' izay Andrianampoinimerina.

Ary nony afaka kelikely, dia avy Andriambongo, zanak' Andriamanalina Betsileo natao handova azy (19), nanaiky an' Andrianampoinimerina, nefa tsy ren' Andriamanalina Betsileo ny naneken' (20) ny zanany an' Andrianampoinimerina.

Ary rehefa nanaiky an' Andrianampoinimerina Andriambongo, zanak' Andriamanalina, dia nampaka ny lamba tsiantsaha Andrianampoinimerina ka nataony mitovy ny lavany sy ny sakany, ary nogorobahiny teo afovoany, dia navalony tsara ka nampanateriny tamin' Andriamanalina Betsileo, ka hoy no fanatitr' ilay iraka azy : « Inty (21), hono, ny lamba tamin' Andrianampoinimerina ataony zara-fitafianao (22), Andriamanalina, raha tsy mety ho zanany hianao ; koa izahao sy diniho tsara ny lamba. fa omeny ho zara-fitafianao ».

Ary nony novelarin' Andriamanalina Betsileo ny lamba tsiantsaha, ka hitany fa loaka gorobaka teo afovoany, dia hoy izy, rehefa nihevitra kelikely : « Trarantitra aza marofy, Andrianampoina ; fa ny ato an-

---

(13) *Ny halavan-tsandry tsy mahandriana.* « Ce n'est pas la longueur du bras qui fait un roi ». Proverbe malgache souvent employé.

(14) *Indray.* — Le mot *indray* ne signifie pas que le lamba était porté pour la deuxième fois, mais il signifie une deuxième action.

(15) *Lamba tsiantsaha.* Lamba qu'on ne met pas à la campagne *tsy an-tsaha*, en raison de son prix trop élevé.

(16) *Mipika.* — Le mot *mipika* (ou *mipilika*) signifie, cracher comme le fait une mauvaise plume.

(17) *Ivy.* — Le mot *ivy* a deux significations : 1re écume de la bouche, 2e petites gouttes de salive qui s'échappent quelquefois de la bouche, en parlant. C'est cette dernière signification qu'il convient d'entendre ici.

(18) *Tanteraka.* — Perméable. Les mots tels que ceux-ci sont sous entendus : « parce que le tissu du lamba était trop épais ou trop fin ».

(19) *Natao handova azy.* — Attendu (ou arrangé) à succéder à son père. Autrement dit, héritier présomptif.

(20) *Naneken'.* — Ce verbe relatif est très souvent employé comme nom verbal.

(21) *Inty.* — Le texte porte *ity*, mais c'est une erreur évidente.

(22) *Zara-fitafianao.* — Le lamba troué est une parabole qui avait pour but d'indiquer à Andriamanalina que son royaume était déjà démembré du fait de la soumission de son fils Andriambongo.

kiboko (23) no efa lasa nanaiky azy, ka ambarao aminy fa zanany aho, fa tsy rahalahiny; fa aza vonoina aho, fa amin' ny anio tontolo andro (24) aoka aho hihinana ny malemy amin' ny tany, fa izy no tompon' ny fanjakana ».

Izany fanahy izany ihany no nataon' Andrianampoinimerina, fa tsy nasiany ady basy aman-defona, fa nalainy tamim-panahy (25) ny tany sy ny fanjakana, ka dia azony moramora.

R. BARON.

(23) *Ny ato an-kiboko*. — Mon propre fils.
(24) *Anio tontolo andro*. = « Toute la journée qui reste », c'est à dire jusqu' à la mort.
(25) *Nalainy tamim-panahy*. = « Il en avait fait la conquête sans coup férir », par des moyens paisibles et généreux.

LE VOYAGE DE TANANARIVE

en 1817

Manuscrit de James Hastie

(*suite*)

6 août.

Beau temps froid et sec. Du monde, en foule, monte constamment à Thanaanarive avec du zonzoura, du rofia, du hayrana, du bois et de l'herbe. De cet endroit la capitale semble avoir à peu près 1 mille 1/2 de long et ce versant est couvert de maisons dispersées.

7 août.

Beau temps froid. Vent fort. Radama m'envoie dire à 8 heures qu'il me recevra à 3 heures. Foule montant la colline toute la journée. A 2 heures 1/2 il fait tirer deux coups de canon comme signal de mon départ. Foule partout sur la colline et dans la ville.

Après beaucoup de cohue j'arrive (Ratafike et Rahoor montant à cheval) à la porte d'entrée de la cour : la cour est garnie de soldats et le roi est assis sur une estrade à 58 yards de la porte (1). A la portée de l'ouïe il m'appelle vers lui et riant très haut, me secoue très chaleureusement la main. Plusieurs marmites et autres qui avaient franchi les portes après moi tiennent chacun dans leur main un dollar qui est reçu ensuite par une personne investie pour cet usage; quand tout l'argent fut reçu, les marmites commencèrent à s'agiter et un d'eux dansa. Après quoi le roi ordonna le silence et s'adressa au public étranger. Je peux comprendre que le sens de sa harangue est de diriger leur attention sur toutes les personnes, particulièrement les Anglais, passant à travers leur pays pour venir le voir. Après cela il m'envoya dire qu'il était fatigué et se retira en ordonnant à son ministre de me montrer la maison qui m'est destinée. Il était habillé avec une tunique rouge et un chapeau militaire envoyés par moi, un pantalon bleu et des bottines vertes (2).

Quelques minutes après il vint à ma maison et ayant enlevé la partie la plus embarrassante de ses vêtements il s'assit (ayant fait apporter des chaises) et envoya chercher Brady (3) auquel il m'avait antérieurement présenté comme son capitaine, me disant qu'il n'était plus soldat.

Note 1. — Le palais de Manjakamiadana n'existait pas alors : deux cases se trouvaient sur cet emplacement, ayant à peu près les dimensions de Besakana qui subsiste encore; elles portaient le nom de Manjakamiadana et Soiadanana. (Voir *Notes, reconnaissances et explorations*, 31 juillet 1898, p. 924.

Note 2. — Ces bottines figurent au musée avec les divers objets trouvés dans le tombeau de Radama. La partie supérieure de ce tombeau était occupée en effet par une quantité de meubles, caisses, objets divers, en fort mauvais état du reste, par suite de l'humidité : une table dressée et servie supportait des tasses à thé et quelques bouteilles de vin et de rhum entamées. L'idée de survie, base du culte des ancêtres à Madagascar, faisait assurer par les descendants la nourriture des ancêtres dont le fantôme, en cas d'oubli, pouvait venir déranger le repos des vivants.

Note 3. — Brady était un caporal anglais envoyé par le gouvernement mauricien pour instruire les soldats de Radama.

Il but du cognac et exprima avec prolixité ses obligations au gouverneur de Maurice qu'il appelait Lafrowkar (4). Notre conversation tourna sur le mauvais état des routes dans son pays, et les souffrances de son peuple qui en résultaient. Il le regretta beaucoup et je saisis l'occasion pour lui conseiller de faire de bonnes routes. Je lui expliquai longuement les immenses avantages dont lui et son pays profiteraient, si le mode de voyager était rendu praticable pour des animaux porteurs de charges. Il acquiesça à tout ce que je disais et l'expliqua à ses gens (la maison en était pleine) parmi lesquels étaient tous ses capitaines: ils acclamèrent sa décision. J'envoyai chercher mon interprète et lui expliquai ma situation comme assistant de l'agent du Gouvernement pour Madagascar. Il me dit que tout ce qui était en son pouvoir serait fait pour me donner le confortable ou pour accomplir les désirs de Son Excellence le gouverneur.

Après être resté assis une heure, il sortit et revint de suite avec environ vingt filles portant des provisions cuites. Il désira que le capitaine Brady et les autres viennent s'asseoir et me plaça à côté de lui. Un plat était réservé à son usage personnel. Il y avait beaucoup d'assiettes, mais pas deux semblables. Elles furent rapidement vidées : il envoya chercher une bouteille de vin blanc et resta jusqu'à 8 heures. La conversation était très languissante, car après qu'elle lui est répétée il l'explique à ses gens, puis la commente.

8 août.

Beau temps froid et sec, le roi m'envoie chercher de bonne heure pour assister à la distribution de 400 bœufs tous très beaux, destinés à être abattus à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance (5). En revenant, il remarqua mon serviteur abritant un coin de la maison pour y placer mon lit. Il envoya immédiatement chercher ses capitaines et commanda des nattes et des bambous, désirant que je dirige moi-même et que je surveille la construction d'une chambre confortable de 12 pieds carrés. Il était tout émerveillé de la voir finie à 2 heures et demanda s'il pourrait toujours en avoir l'accès. Mon consentement le satisfit et il me laissa pour aller déjeuner.

Il revint 20 minutes après pour voir les chevaux, regrettant toujours la perte du sien. Il porte un pantalon blanc, une étoffe tissée du pays sur ses épaules et un bonnet en soie mal fait sur sa tête ; 2 ou 3 hommes le suivent avec des fusils de chasse et 3 ou 4 avec des sagaies. Beaucoup de ses principaux officiers l'accompagnent toujours. Il remarqua un Mozambique qu'il avait donné au capitaine Le Sage et qui, seul de quatre esclaves était ramené par moi; je lui fis observer que ces gens ne pouvaient pas rester dans l'Ile de France comme esclaves et que le gouvernement britannique, qui agissait avec des principes d'humanité et de justice, ne pouvait permettre à ses serviteurs d'accepter des esclaves comme présent, que Son Excellence le gouverneur Farquhar regrettait toujours de voir les natifs d'un pays aussi beau et fertile que Madagascar devenir esclaves dans un autre pays, alors que leur travail pourrait assurer une augmentation de richesse dans le leur et contribuerait à le rendre un des plus grands rois du monde. Il me dit qu'il avait donné au capitaine Lesage 10 esclaves et me demanda si cette loi existait à ce moment-là. Je lui répondis que 4 seulement

---

Note 4. — Robert Farquhar, gouverneur de l'Ile Maurice.

Note 5. — La fête du Fandroana ou Bain, ancienne fête nationale malgache qui se célébrait annuellement le jour anniversaire de la naissance du souverain régnant, c'est-à-dire à date variable.

étaient arrivés à l'Ile de France et que le gouvernement britannique ne voulait pas du tout intervenir dans les règlements intérieurs de Madagascar, que le profit auquel je faisais allusion serait certain tant que son peuple resterait dans l'île employé convenablement et que sa puissance augmenterait avec la population de son pays. Je parlai amplement sur ce sujet. Il m'écoutait patiemment et ayant narré la conversation à son peuple, il me fit remarquer que les esclaves étaient un trafic honnête à Madagascar. Je lui expliquai à nouveau que le gouvernement britannique ne lui avait rien dicté concernant les coutumes en usage dans son pays, que le gouverneur Farquhar le considérait comme la personne la mieux éclairée en cela, qu'il était sans aucun doute le plus puissant, que s'il agissait en roi, il assurerait la survie de son nom et que le système que je lui indiquais augmenterait certainement sa puissance, sa richesse et l'immortalité de son règne.

Il donna ces explications à ses gens qui acquiescèrent. Il dit qu'il ferait un traité pour empêcher l'exportation de ses sujets. Il sembla convaincu de mon argumentation et me quitta de bonne humeur.

Pendant toute la journée il y eut beaucoup de solliciteurs qui vinrent lui parler: il entendit chacun d'eux, soit à peu près 150. Chacun lui présenta de l'argent dont les morceaux ne valaient pas plus de 3 d (pence). Ses gens sont toujours heureux de recevoir celà. J'observais qu'il paraissait satisfait que je n'essaie pas de voir l'argent : cet usage est appelé Manussin (6).

9 août.

Beau temps froid et sec. Je réglai la pendule envoyée par Son Excellence ce matin; le roi fut très satisfait mais très désillusionné de trouver qu'elle sonnait quand l'aiguille des minutes était à la demi-heure : il ne pouvait pas cacher son chagrin. La montre envoyée est cassée. Il sortit et par bonne chance, je découvris le motif du défaut et trouvai le moyen d'y remédier. Je me mis à sa recherche et le priai de venir voir.

Sa joie fut sans bornes. La pendule est sur un bloc à 4 pieds de distance d'un feu qui suffirait à rôtir un bœuf; il s'assit par terre à côté d'elle et dansa lorsqu'elle sonna.

La veille des fêtes une foule de gens, désireux de lui parler, lui apporte de l'argent : j'ai passé une heure pour lui indiquer les différents royaumes sur la carte et lui montrer la situation de Madagascar. Il connait parfaitement les points cardinaux, mais se trompe en exprimant ou expliquant la position d'un lieu entre chacun d'eux. Une boussole portative était un cadeau des plus acceptables. Je trouvai nécessaire de me conformer à la mode du pays et après qu'il m'eut quitté je lui envoyai l'habit rouge que j'avais reçu de M. Pye. Au coucher du soleil 500 personnages environ étaient admis dans la cour du Palais. Je demandai la permission de voir la cérémonie qui se passait. Il y consentit aussitôt. Il se déshabilla dans une de ses maisons et revêtit une pièce de tissu de fabrication locale, changea un bandeau noir qu'il avait autour de sa tête pour un blanc et se rendit à la maison d'une de ses femmes suivi par 25 porteurs de sagaies et 10 hommes soufflant dans des coquillages : il y avait de l'eau chaude préparée et 2 hommes commencèrent à l'en nettoyer; lorsque l'eau le toucha il

Note 6. — C'est-à-dire Manasina ou offrir le hasina, tribut en argent des sujets au souverain.

jeta un cri perçant qui fut répété par la foule au dehors (7), quand on commença à l'essuyer pour le sécher il jeta à nouveau un cri perçant qui fut également répété. Il remit alors ses habits et sortit en jetant de l'eau qui avait servi à son bain sur la population. Il s'arrêta un instant, commanda le silence (ce qui fut observé) fit une courte harangue, jeta encore un peu d'eau et entra dans la maison ; le peuple étant dispersé, les chanteurs et les sonneurs de coquillages restèrent. Il m'accompagna alors à ma maison ; resta ainsi pendant 2 heures et une fois réchauffé s'en retourna coucher avec une de ses femmes. Ceci n'arrive pas souvent. Je le vis au lit : les chanteurs et les sonneurs de coquillages restèrent toute la nuit. Je me retirai. J'aurais pu rester pendant la journée. Je saisis l'occasion de donner aux hommes qui ont libre accès auprès du roi (ils sont neuf) trois pièces de mouchoirs, trois pièces de tissu bleu et trois pièces de tissu blanc. Je remarquai le soir qu'il avait été mis au courant de cette bagatelle.

10 août.

Beau temps sec, mais très froid. Le roi se leva à 7 heures et se rendit à une maison où il changea son vêtement contre une pièce d'étoffe écarlate ornée de paillettes d'argent et retourna à la porte de la maison où il avait dormi.

La cour du palais regorgeait de bœufs, il s'assit sur une natte et me pria de m'asseoir à ses côtés, il prononça quelques mots, et une pauvre jeune génisse fut amenée (8). Le roi ayant élevé la voix, elle fut aussitôt renversée par 5 solides gaillards et sa gorge coupée en un instant : avant qu'elle cessât de saigner, un grand morceau de la bosse fut coupé et on fit sortir tous les bœufs à l'exception de 50 hors de la cour. J'entrai avec lui dans la maison où il avait couché et il envoya aussitôt chercher 8 de ses femmes qui sortirent ; chaque femme fit un feu à la tombe de chacun de ses 8 ancêtres (les femmes avaient un peu de riz bouilli sur leurs têtes) et rôtirent un morceau de la bosse. Ceci fini, il rentra à nouveau dans la maison et s'assit sur une natte. Du riz bouilli fut cuit et un morceau de la bosse rôti. Il en mangea dans une assiette d'argent et m'en donna dans une assiette en porcelaine. Il mit quelques grains de riz sur ma tête et prononça quelques mots : leur signification était une prière au Tout-Puissant (qu'il appelle Eanre-nemanetta (9) ou le roi parfumé) pour que je ne sois pas malade dans son pays. Il me présenta à ses femmes au nombre de 11, il en avait eu

---

Note 7. — Le cri perçant était cette exclamation dont l'usage s'est perpétué : Masina aho « Je suis consacré ». Par la description qui suit on peut se rendre compte que le cérémonial de cette fête du Fandroana s'était conservé : il fut célébré pour la dernière fois en novembre 1896. La seule différence apportée dans le rite était depuis Ranavalona Ire la présence officielle des Européens, alors que jadis tout se passait en famille.

Note 8. — Il est intéressant de comparer cet holocauste avec la fête du Nam-Yao célébrée tous les 3 ans à Ilué sur l'esplanade des sacrifices et présidée par l'empereur. Ceux qui ont vu la boucherie qui ensanglantait les rues et les maisons de Tananarive le soir du Fandroana trouveront dans la description du Nam-Yao la même impression d'orgie carnivore. La loi malgache interdisait pendant 5 jours avant et après la cérémonie de tuer des animaux à 4 pattes : bœufs, moutons, cochons, chèvres, etc.; la volaille seule pouvait être tuée : c'était un demi-jeûne. La loi annamite prescrit une sorte de retraite à l'empereur et aux grands dignitaires pendant onze jours avant le Nam-Yao qui, comme le Fandroana autrefois, se termine du reste par une distribution de viande faite par le souverain à tous les dignitaires et les notables délégués des villages.

Note 9 — Andriamanitra. La théologie malgache est loin d'être claire et cependant il semble indiscutable que les deux noms Andriamanitra et Andriananahary ou Zanahary indiquent deux idées personnifiées distinctes : Zanahary est le créateur, le Dieu unique semblable à celui des indo-océaniens (Cf. Grandidier, *Origine des Malgaches*, page 41). Quant au mot Andriamanitra qui servait autrefois à désigner les idoles et les fétiches, il paraît s'appliquer à un être impalpable et subtil comme un parfum.

12, mais une était morte, et il m'accompagna ensuite pour voir les maisons. Je retournai avec lui et mangeai un morceau de la bosse rôtie avec la peau : c'était très bon.

Sa mémoire et ses capacités sont développées. Il se souvient de tout ce qui lui est expliqué. Il était très fatigué et se retira dans une petite maison où est son lit habituel, je restai avec ses femmes qui sont toutes belles et les accompagnai dans plusieurs maisons, elles me firent la même cérémonie que le roi à midi ; ma tête fut couverte de riz. Dans quelques maisons nous mangeâmes du sang bouilli et du foie, sans sel ; ce n'était pas d'un goût agréable, mais je me conformai à leurs coutumes. En entrant dans la cour du Palais, la plus âgée des femmes me dit que le roi m'avait placé sous sa garde et que dans la soirée elle devait me visiter chez moi. Je consentis et elles savourèrent chacune un verre de cognac avec plus de plaisir que tous les mets qu'elles mangèrent.

Le roi revint à 4 heures. Il me rendit visite et s'assit une heure ; il envoya chercher son interprète et le pria de m'expliquer qu'il craignait que Fish (10) présentât à Son Excellence quelque rapport défavorable sur lui, le roi ; il désirait que je comprisse clairement qu'il honorait le représentant de Sa Majesté britannique, qui gouvernait l'île Maurice. Je détournai la conversation sur les produits de son île et demandai la permission de visiter les mines de fer. Il accéda immédiatement à ma requête. Nous visitâmes à nouveau les chevaux ; il les brossa et fut grandement satisfait.

Il me quitta, et aussitôt je trouvai deux des chevaux tremblants comme des personnes en fièvre intermittente ; en les examinant je leur trouvai la peau ballonnée et je pensai qu'ils avaient trop mangé ; ce soupçon vint de ce que j'avais trouvé hier un sac de riz devant chacun d'eux. Je regretterais de les voir mourir par excès de sollicitude après la peine qu'ils m'ont donnée ; je leur administrai une purge à 5 heures dans la soirée : ni l'un ni l'autre n'était alors capable de marcher : ils furent rétablis à 7 heures.

11 août.

Temps sec et aussi froid qu'une bise d'Ecosse ; le vent était très fort, les chevaux très malades et le roi grandement satisfait des soins que je leur donne.

Mon interprète arriva à midi dans un état misérable ; il me fit connaître qu'il était resté 3 jours dans les bois : tous les marmites que j'avais envoyés le rejoignirent bien, mais il était trop malade pour bouger, il dit que plus de 180 Ovas sont morts dans le bois et beaucoup y restent encore.

Le roi passa une grande partie de la journée avec moi. Je traçai les exercices manuels pour lui : il peut lire les lettres romaines.

A 4 heures une personne vint lui dire que l'Anglais Reddington (que je vis à Marmandia) était arrivé avec des marchandises. Il envoya immédiatement chercher le traité (11) qu'il avait fait avec le gouverneur Farquhar par l'intermédiaire du capitaine Lesage. Il me pria de l'expliquer à son interprète et quand j'eus fini il me demanda d'obéir aux instructions de Son Excellence, déclarant qu'il n'avait pas invité cet homme et qu'il le connaissait pour être un marchand d'esclaves. Je revins alors sur l'avantage qu'il retirerait de la suppression de ce

Note 10. — Fiche, frère de Jean René, dont il a déjà été question.

Note 11. — Traité secret du 4 février 1817, dont la clause principale était la suppression de l'esclavage à Madagascar.

trafic ; après une longue conversation il me quitta en disant que son désir était de se conformer au plaisir de Son Excellence.

12 août.

Grésil extrêmement froid ; tous les indigènes grelottent. Le roi levé de bonne heure. Chevaux un peu mieux, leurs jambes sont très enflées. Payé 23 cipayes pour avril, mai, juin et juillet 2 dollars chacun (46 dollars), 3 vieux cipayes (sont) très malades du mal vénérien qu'ils disent avoir attrapé ici et 3 malades de dysenterie ; jusqu'à 3 heures, employé (mon temps) à apprendre au roi à écrire, quand il reçut avis de l'arrivée de M. Samingo, son frère par alliance, avec des marchandises pour lui. Passé la soirée à panser les chevaux.

13 août.

Grésil continue et le ciel semble plein de neige. Chevaux beaucoup mieux. Sa Majesté me demande d'en monter un ; aussitôt qu'il fut en selle un de ses gens lui présenta un collier de bijoux ; il mit dans sa bouche une petite chose de couleur d'ambre : rien ne pouvait excéder sa joie, il évoluait avec son cheval tout autour de la cour. Il riait aux éclats, criait et dansait, déclarant qu'il n'avait jamais éprouvé autant de plaisir.

Il me demanda à plusieurs reprises si je pensais que son père M. Farquhar lui donnerait un autre cheval.

M. Samingo m'apprend que M. Pye a quitté Tamatave le 20 du mois dernier pour l'île de France.

A 2 heures Radama me fit savoir qu'il avait l'intention d'envoyer 300 bœufs comme présent à Son Excellence le gouverneur Farquhar et qu'ils seraient prêts à être emmenés dans peu de jours, il me pria d'écrire au chef de Tamatave de se procurer des bateaux pour les transporter, disant qu'il ferait partir ma lettre immédiatement ; car il désirait que le bétail n'attendit pas. Je lui demandai la permission d'envoyer un colis pour l'île de France. Il dit qu'il me serait obligé d'attendre, car ayant souvent écrit et n'ayant pas encore envoyé de présent, il désirait que son présent fût reçu avant toute communication de moi. Je m'aperçus qu'il désirait que je ne m'en occupe pas et je consentis.

La soirée se passa en conversation sur la discipline militaire.

14 août.

Temps sec et froid. Le roi levé à 6 heures se promène à cheval jusqu'à 7 heures : sa joie augmente, mais je ne pense pas qu'il donnerait 200 dollars pour un cheval. 180 bœufs environ du troupeau qui se trouvait dans la cour la nuit dernière sont dans un parc où il leur est impossible de se reposer ; ils sont tous en bon état.

Je m'aperçois que Radama n'a pas trafiqué avec les marchands de Tamatave. Ils occupent une maison à distance et ont déjà recueilli beaucoup d'esclaves.

Matinée employée à instruire les princes ; l'après-midi avec le roi.

J'essayai de renouer la conversation que j'eus avec lui relativement à l'état des routes en lui faisant remarquer qu'il serait avantageux d'employer à leur entretien ses prisonniers. Il dit que ses prisonniers étaient ses ennemis et qu'il n'en avait pas besoin auprès de lui. Je répondis que sa puissance était telle qu'elle écarterait toute probabilité d'insurrection.

Il évita de continuer cet entretien et me demanda si j'avais acheté

des provisions depuis mon arrivée dans sa capitale. Je répondis par l'affirmative, il dit que c'était contraire à ses ordres. Je lui dis que je n'étais pas au courant de ses ordres et que ce que j'avais acheté était de peu d'importance ; il me donna environ 2 dollars en petits morceaux en me disant que lorsque ce serait dépensé, j'en aurais encore et me pria de le lui demander chaque fois que j'aurais besoin de quelque chose ; en me quittant il jeta une pièce de drap sur mon lit en disant qu'il faisait très froid.

15 août.

Beau temps, mais froid. Sa Majesté m'envoya chercher avant le point du jour et dit qu'il avait mal à la tête : je lui donnai une tasse de thé avec un peu d'ammoniaque dedans et il fut remis en quelques minutes. Il donna l'ordre de hisser le drapeau pour assembler ses soldats en me disant que pour me récompenser il y aurait combat de taureaux à 10 heures. Le bataillon de 256 hommes étant assemblé, le compliment d'usage lui étant servi en un présent et un Tzarian ova thumpe (12), (bonjour maître) il monta à cheval et les passa en revue ; il changea son habit brodé pour un habit rouge et ordonna au capitaine Brady de se rendre à Andoohawloo (13) (un petit *champ de Mars* (sic).

En arrivant à un endroit de la ville où le passage est un segment de cercle, il ordonna une salve et deux coups de canon. Le champ de Mars est à environ 3/4 de mille de la cour du Palais et ressemble à une boule ayant son coté Ouest cassé. Les hauteurs étaient couvertes de monde ; en arrivant, le capitaine Brady forma le bataillon en ligne de bataille et la façon de procéder me prouva qu'il ne manquait que l'instruction pour faire des Ovas un grand peuple. Un simple murmure du roi, est répété comme le tonnerre par l'assistance et son ordre de faire silence est implicitement obéi.

Après les exercices militaires, les taureaux furent amenés : plusieurs ne voulaient pas avancer : 15 combats environ eurent lieu, huit furent sanglants : cela se termina par 2 taureaux du roi qui se battirent 20 minutes (14).

Le capitaine Brady ayant reçu l'ordre de rentrer à la cour du Palais, le roi, les princes et moi marchâmes en arrière du bataillon. Très malheureusement, un poulet fut découvert sur une branche d'arbre qui pendait sur le chemin et comme aucun être vivant ne doit exister sur la tête de Sa Majesté (15), l'arbre ayant beaucoup de branches, le poulet entêté sautait de l'une à l'autre : cela nous fit rester, la famille royale et moi, pendant 25 minutes environ sous une forte pluie. Le roi supporta patiemment cet incident et en passant sous la porte de la cour du Palais m'invita à dîner avec lui.

Note 12. — Tsara hiany va Tompoko? Vous portez-vous bien, maître? formule habituelle de salutation employée à l'égard des Andriana par apposition avec le : Manao ahoana? comment cela va-t-il? usité pour les autres castes ou le : Manao akory ?

Note 13. — Andohalo, place centrale de la ville haute, appelée actuellement « Place Jean-Laborde » : c'est en effet à l'angle Sud-Ouest de cette place que Laborde habitait et la grande maison de bois occupée actuellement par les bureaux militaires de la place était en 1870 le consulat français.

Note 14. — La reine Ranavalona Ire prenait grand plaisir à ces combats sanglants : l'un de ses taureaux plusieurs fois vainqueur fut un jour éventré. Elle lui fit faire de pompeuses funérailles et donna l'ordre de l'enterrer sur le zoma, actuellement place Colbert. On voyait encore il y a une dizaine d'années la pierre levée qui marquait sa tombe.

Note 15. — La superstition de Radama et de Ranavalona était toujours tenue en éveil par les devins et sorciers qui les entouraient. Lorsque M. Laborde entreprit l'adduction de l'eau d'Ambohimalaza à Tananarive, un préjugé semblable l'empêcha de faire la conduite souterraine, nul être vivant ne devant fouler aux pieds l'eau de la Reine.

Je me séparai de lui environ 5 minutes lorsqu'il vint à ma recherche en me disant que le riz était prêt. Nous eumes des petites écrevisses, du petit poisson de pas plus d'un pouce de long, des oies et des canards bouillis, frits, étuvés et rôtis. Le roi s'assit et m'invita à prendre une chaise, le prince resta debout à la table. Il entendit le craquement d'une pierre sous mes dents ; il dit que le riz n'était pas bien nettoyé : il me donna 2 poignées de son assiette. Il mangea beaucoup et me donna ce qui était cuit pour lui-même.

La soirée se passa à visiter sa mère qui avec ses sœurs et femmes assistaient aux événements de la matinée, juchées à cheval sur le dos d'hommes de grande taille.

A 7 heures M. Samingo vint chez moi et me dit que Radama lui avait fait connaitre une conversation qui avait eu lieu entre lui et moi le 8 courant ; que les communications personnelles du capitaine Lesage et de l'interprète du capitaine étaient toujours différentes, que le capitaine Staufell lui avait dit être autorisé par le gouverneur Farquhar à le prévenir qu'il serait mis une goélette à sa disposition, circonstance dont moi qui me portais comme le représentant du gouverneur en qualité d'assistant à son agent, je n'avais pas encore parlé. Je priai M. Samingo de faire savoir à Sa Majesté qu'il était impossible que Son Excellence le gouverneur Farquhar pût avoir envoyé quelque message par le capitaine Staufell, d'autant que Son Excellence ne pouvait pas savoir la visite du roi à Tamatave.

M. Samingo me quitta et quelques minutes après Radama entrait avec lui, disant qu'il était venu me rendre visite, qu'il s'asseyait une heure et se retirait pour accomplir quelque cérémonie avec ses femmes ; notre conversation roula sur les amusements de la journée et particulièrement sur les capacités du capitaine Brady dans l'organisation d'un régiment : il me quitta en bonne disposition.

16 août.

Temps froid, sec. Radama debout à 5 heures 1/2 monta à cheval jusqu'à 7 heures : comme sa crainte de tomber diminue, son plaisir augmente à cet exercice. Il fit chercher ses capitaines et leur ordonna de monter. Il rit beaucoup de leur maladresse. Tous les spectateurs, moi excepté, grelottaient de froid. Ces individus peuvent-ils être capables d'endurer des privations ; je me tromperais beaucoup s'ils le pouvaient.

Matinée employée à instruire les princes. Un créole, le neveu de Jean René, arriva à midi avec des marchandises et contredit les déclarations de M. Samingo, relatives à M. Pye. Radama était averti de son arrivée et avait fait préparer un gite pour lui dans la ville.

Regardant par la fenêtre, j'observai un très bel enfant d'environ 7 ans à la porte d'une maison où quelques-unes des femmes du roi demeuraient. Je demandai à Ratafika à qui il était et il me répondit que c'était l'enfant de son père ; et que la mère était une des femmes vivant actuellement avec son frère. Tandis que j'exprimais mon étonnement à cette révélation, le roi entra et Ratafika le mit au courant de notre conversation. J'appris de lui qu'une des femmes demeurant maintenant avec lui est seule de son choix et que les dix autres avaient vécu avec son père. C'était avec une des dernières qu'il avait couché la veille de l'anniversaire de sa naissance,

Sa mère était de retour depuis 2 jours de son pays natal, où elle était allée célébrer une fête. Les princes me mirent un peu au courant de son caractère et je lui envoyai une pièce de tissu blanc, une pièce de mou-

choirs, quatre châles, quelques bibelots, des parfums et deux bouteilles de cognac.

Elle commanda à une formidable partie de ses serviteurs de me visiter pour m'exprimer ses remerciements.

A 4 heures environ, 300 personnes arrivèrent du Tasimo (16) un district que Radama a conquis et demandèrent une audience. Il la refusa et chargea un vieillard qu'il me présenta comme son premier professeur, de les entendre. Leur Cobar (17) lui étant rapporté il donna des ordres pour les faire rester et dicta des instructions relativement à leur conduite pour le temps qu'ils passeraient dans la capitale.

Ces gens sont de beaucoup inférieurs aux Ovas en apparence et les surpassent en saleté. Ils ne sont pas autorisés à entrer dans la cour du Palais.

Il m'est arrivé de remarquer ce matin un homme d'environ 6 pieds 2 pouces de haut. Rahovo était avec moi et me dit qu'il était très fort. Il me demanda de lever une pierre avec lui, j'acceptai et marchai avec la plus lourde pierre qu'il pût soulever de terre. Ceci fut rapporté au roi. A 5 heures il m'envoya chercher et j'appris alors que cet hercule était le compagnon de lit de sa mère.

Il y avait auprès de lui 20 hommes très gros, tous beaucoup plus lourds que moi. Le roi me demanda si j'avais marché avec la pierre ; je répondis que c'était tout ce que j'avais pu faire. Il désira qu'un de ses gens la souleva. L'homme ne put le faire, un autre le fit. Le roi sourit et la foule applaudit, mais je m'aperçus que Sa Majesté était mécontente de ce que j'avais montré ma supériorité. (La pierre ne pesait pas plus de 280 livres).

Le roi m'accompagna chez moi et les princes lui ayant parlé des cartes envoyées par Son Excellence, il les envoya chercher et nous essayâmes de jouer au whist. Il fut mécontent de perdre et jeta les cartes. Il s'assit une heure, parlant des divisions qu'il allait faire dans ses rizières et me quitta de bonne humeur à 9 heures.

17 août.

Beau temps froid. Le roi monta à cheval et ordonna à son bataillon de parader pour l'exercice à 10 heures, mais entendant parler d'un autre marchand, il envoya les princes avec le bataillon et resta chez lui. Il s'assit un peu dans la matinée avec moi et parla beaucoup du pays que son père et lui même avaient conquis.

Les marchands arabes (18) ont ici beaucoup d'esclaves de Mozambique à vendre. Il y a un bazar public (19) demain et je lui demandai la permission de le visiter ; il me répondit que je n'étais pas au courant des usages de Madagascar et qu'il me ferait voir tout ce qui valait la peine d'être vu, mais que le bazar n'en valait pas la peine.

A 3 heures je fus averti de la prochaine visite du marchand. Le roi vint à ma chambre, puis le reçut. Celui-ci lui présenta à peu près 16 pièces de soie sans valeur, du coton, des fausses perles et des colliers. Je reconnus que le marchand était Paul que j'avais vu à Marmandia.

Note 16. — Du Tatsimo. Ces gens étaient des Antatsimo ou gens du Sud. La phrase suivante : « un district que Radama a conquis, » semble indiquer qu'il s'agit ou d'Ambositra ou de Vohibato, dont Radama avait fait la conquête au début de son règne.

Note 17. — Pour kabary, palabre.

Note 18. — Nous verrons quelques pages plus loin que Tananarive était alors très fréquenté par les marchands arabes qui venaient y trafiquer.

Note 19. — Ce marché d'esclaves se tenait encore avant la conquête à l'angle Sud-Ouest de la place Colbert, sur l'emplacement occupé actuellement par un hôtel de voyageurs et en bordure de la route qui descend à Analakely.

Il s'appelle maintenant M. Barnet de Bom-bow. Il était à Mauzurive (20) pendant l'incendie. Le roi savait cela et lui signifia son congé. Le roi resta avec moi jusqu'à 9 heures.

18 août.

Léger grésil froid. Matinée employée à instruire les princes. A 2 heures le roi vint me rendre visite et me demanda d'aller dîner avec lui ; le neveu de Jean René et M. Samingo étaient du nombre et comme ces deux messieurs parlent le malgache couramment, ils s'emparèrent de la conversation. Radama parlait avec volubilité en décrivant la population et la force de son pays.

Il monta à cheval pendant une heure l'après-midi et me quitta à 5 heures, en me disant qu'il reviendrait. Je découvris qu'il était allé acheter 50.000 (21) pierres à fusil et j'appris que tous les marchands qui venaient ici apportaient des munitions et des armes qui étaient toujours achetées par le roi.

Il joua aux cartes jusqu'à 8 heures; ayant gagné il partit de fort bonne humeur.

19 août.

Temps froid et sec. Visitai Mauzurive et les jardins (22) gardés par les Indiens. Mauzurive est environ à deux milles Sud de la capitale. La rivière Ecoupa (23) coule tout près de là. C'était jadis un beau village. La résidence royale était située sur un carré oblong de 8 pieds de haut, 70 yards de long et 60 de large (24). Les côtés de cette élévation sont faits de pierres taillées (24) d'une grande dimension. En y allant, je rencontrai à peu près 300 hommes chargés de pierres à fusil qui avaient été enterrées ici et qu'on venait d'enlever le matin même.

Plusieurs maisons ont leurs murs construits en argile : la terre mouillée devient du mortier. La rivière et les marais d'alentour abondent en zouzoura et en hayrana (25), mais pas d'aussi bonne qualité que ceux près d'Ancoy. Il y a aussi une grande quantité d'oiseaux sauvages dans les marais. Le moindre petit endroit est cultivé et la terre est divisée par petites digues de 2 à 4 mottes de terre de 3 pouces d'épaisseur. On ne fait aucune attention à tout ce qui n'est pas culture du riz. Le manioc est enlevé de terre et les griffes en sont replantées. Les pommes de terre sont traitées de même et le coton est recouvert avec de la boue. Les bananiers ne sont pas beaux, le fruit en est très maigre. J'observai quelques plants de ricin à l'état sauvage. Entre la capitale et Mauzurive il y a beaucoup de tombeaux. Les caveaux sont grands et sont les réceptacles des restes de plusieurs familles (tribus conviendrait mieux).

Il y a aussi plusieurs petits édifices érigés à la mémoire de personnes mortes à une certaine distance de leur foyer (26).

Note 20. — Il s'agit de Mahazoarivo, ancienne propriété royale, actuellement dépendance du Gouvernement Général.

Note 21. — Les Malgaches depuis Andrianampoinimerina avaient fait une provision considérable de ces pierres. A Ambohimanga on en a retrouvé de pleines jarres enterrées, et récemment encore, en arrangeant les aqueducs du Rova, on en a déterré deux jarres près du temple.

Note 22. — Voir note 20.

Note 23. — C'est l'Ikopa qui passe au pied de la colline de Mahazoarivo.

Note 24. — Les ruines de cette construction, composées de pierres taillées, se voient encore sur le point culminant.

Note 25. — Le herana, jonc dont il a été question à propos de la plaine d'Ankaye, vallée du Mangoro.

Note 26. — Cf. articles Grandidier et Jully, déjà cités sur les rites funéraires.

Chaque endroit qui est irrigué par la source qui se trouve près du haut de Tananarive est cultivé. Il y a des marais artificiels n'ayant pas 30 mètres de circonférence avec quelques maigres plants de zouzoura ; la canne à sucre y pousse en abondance ainsi que le shouse. Les haricots pousseraient bien, mais on n'en prend aucun soin. L'endroit placé sous la garde des Indiens est de 42 pas de long et 14 de large et fait face au Nord ; ils ont fait des plates-bandes, un pied plus bas que les chemins. Il ont arrosé le terrain et celui-ci étant naturellement compact et mal travaillé sans aucun engrais, ressemble plutôt aux murs de boue des maisons d'à côté qu'à un jardin. Les quelques choux sont pour plus de la moitié mangés par les chenilles et à part quelques laitues et de l'ail, tout est malade. Les carottes, les navets, les oignons, la moutarde et les radis, tout à l'air chétif. Je trouve que tous ces gens font un travail auquel ils ne connaissent rien et ont été livrés à eux-mêmes : le roi ne se sert des Européens que pour faire faire l'exercice à ses soldats.

Cinq des cipayes sont très malades : trois de cas vénérien ; j'examinai les derniers. Plusieurs femmes présentes les examinaient d'une façon plus minutieuse sans la moindre gêne dans leur attitude.

Les cipayes me racontent qu'ils ont travaillé 4 mois à l'endroit désigné par le capitaine Lesage, mais ne peuvent rien faire pousser : s'ils avaient été à 200 yards plus loin vers le Nord, je leur aurais assuré le succès avec peu de travail. Ils se sont faits à l'habitude du pays et ne font aucun effort contre ce qu'ils pourraient empêcher.

Le tonnerre et la pluie commencèrent à 3 heures et continuèrent jusqu'à 6 heures. Tout le monde en fut étonné. Le roi regarda plusieurs fois le ciel, disant qu'il ne s'y attendait pas. Son astronome est parti à Maurice. Passai la soirée à jouer aux cartes. Sa Majesté fut très sobre.

20 août.

Epais brouillard d'une odeur désagréable jusqu'à 9 heures (27). Mis le régiment à faire l'exercice sur un petit espace de la cour. Matinée employée à dresser le lit de Sa Majesté. Quand il fut terminé, le roi fut surpris de sa magnificence et demanda s'il y en avait d'autres de même apparence. Il s'amusa jusqu'à 4 heures à écouter environ 30 femmes crier et à regarder quelques hommes maladroits faire des cabrioles. On battit 2 tambours et on souffla dans 8 coquillages pendant ce temps.

Je ne peux sans regret voir un roi ayant l'intelligence et les capacités de Radama descendre à de tels amusements, mais même là dedans, il est encore supérieur à ceux déjà vus dans l'île et la foule reconnaît tous ses actes comme étant ceux d'un monarque. Lui seul peut donner un exemple et il sera suivi sans aucun doute de tous.

Le tonnerre commence à midi et devient très fort à 2 heures. La pluie très abondante et très froide tombe à 3 heures et continue jusqu'à 6 heures. Le riz envoyé par le roi étant épuisé depuis hier et ayant reçu ses ordres de ne point en acheter, je fus savoir par son interprète ce matin que j'en avais besoin. Il me répondit que c'était fâcheux que cela ne soit pas arrivé un jour plus tôt, car aujourd'hui

---

Note 27. — C'est le brouillard d'août et de septembre, désigné dans les observations météorologiques de l'observatoire sous le nom de : qobar, voir observations météorologiques du P. Colin — 1889 : «Le cobar devient de plus en plus intense dans la soirée. La montagne d'Ankaratra invisible ; le 22 octobre, à 5 heures de l'après-midi, on peut regarder le soleil à l'œil nu sans en être ébloui.... La ville de Tananarive, distante d'environ 1.800 mètres de l'observatoire, est à peine visible. Quelques-uns prétendent que cette brume sèche a une odeur.» L'origine de cette brume, qui disparaît avec les premières pluies, reste encore inexpliquée.

rien ne pouvait sortir de sa maison mais que demain j'en aurais une provision : la moindre action futile a son *temps* indiqué par les vieux de sa suite. Le soir comme la veille on joua aux cartes.

21 août.

Une très belle matinée employée comme hier. Je m'aperçois que les marchands de Tamatave échangent des esclaves contre leurs marchandises ; il y en a un grand nombre en vente et c'est le trafic préféré des Ovas : les habitants ne travaillent pas eux-mêmes ; leurs terrains sont cultivés, leurs maisons bâties, leurs bois et leurs vêtements confectionnés par les esclaves. Il y a eu un grand Cobar (kabary) aujourd'hui ; le grand homme de guerre de Radama a fait un long discours qui avait pour but d'annoncer une expédition projetée dans le Nord, que cet homme devait diriger et de permettre ainsi à un certain nombre de le suivre. Cette annonce fut accueillie par des acclamations de joie.

Je crois que le roi n'est pas désireux de me laisser voir ou entendre beaucoup ses actes, par la même cause qui le fit me dire à Tamatave qu'il était honteux de ce qu'un personnage de sa suite lui avait ordonné de prendre une feuille pour être mangée, en dehors de la maison de M. Lagardin.

Il est complètement mené par son peuple. Il paraît empêcher beaucoup de choses, mais encore y a-t-il un point, la traite des esclaves, où je crains qu'il ne soit pas le maître.

Sept à douze de ses principaux conseillers s'assemblent tous les matins derrière la maison que j'occupe ; ils s'asseyent pendant 1 heure 1/2 à 2 heures, après quoi deux ou plus l'attendent. Il ne les retient jamais longtemps, la conversation tenue avec eux me pousse à croire qu'il approuve leurs décisions. La journée à été remarquablement belle.

Le capitaine Brady, qui demeure en dehors de la cour du Palais et a l'occasion de se renseigner beaucoup plus que moi, m'informe que tous les marchands ici sont malades ; M. Samingo est malade de fièvre. Radama passa la journée avec moi et m'a beaucoup causé de son palais projeté (28).

22 août.

Très belle matinée, jusqu'à 3 heures employée à Mauzurive, à préparer le terrain et à semer du blé. J'en ai semé jadis 4 acres avec beaucoup moins de peine que m'en a coûté une perche aujourd'hui. J'ai découvert le commandeur des Indiens coupable de vol en deux circonstances, la première en ne distribuant pas scrupuleusement l'argent à lui donné par le roi, pour acheter le riz de ses compagnons, et la seconde en vendant des bandages de toile que je lui avais donnés en cas de maladie. Je le condamnai à 24 coups de fouet et donnai sa canne à un autre.

Peu après mon arrivée ici, je demandai au roi quelques bœufs pour être dressés : il me répondit que je les aurais ; une semaine s'étant écoulée, je refis la même demande et reçus la même réponse : les augures n'ont pas encore déterminé quand cette entreprise pourrait commencer.

Au retour de Mauzurive j'ai trouvé un grand cobar assemblé en dehors de la cour du Palais, et j'ai remarqué que les conseillers du

---

Note 28. — C'est le palais de Saonierana qui fut bâti quelque temps après par le charpentier Legros, Français originaire de Maurice.

matin en étaient les présidents, on me dit que c'était un cobar de justice. Je restai seulement quelques minutes, quand je vis quelques morceaux d'argent passés à un d'eux : en les recevant 4 se retirèrent à la place qu'ils occupent tous les matins et après avoir conversé un peu et fait des parts d'argent, ils attendirent le roi.

Malheur à celui qui ne peut pas payer pour la faute commise ?

23 août.

Belle matinée. Une des sœurs du roi a été malade plusieurs jours et a eu un peu de délire hier. Les femmes de sa suite, au nombre de 4, furent, suivant la coutume, mises à l'épreuve pour prouver qu'elles n'étaient pas cause de sa maladie (29) Elles furent enfermées dans des huttes séparées, hier, et aucune nourriture ne leur fut donnée. Ce matin elles en furent sorties et on donna à chacune à manger 3 morceaux crus de la peau d'un poulet noir ; après quoi elles furent obligées de boire de l'eau de riz chaude jusqu'à ce qu'elles commencent à vomir. Celle qui rendait les trois morceaux et ne tombait pas dans son effort avec la tête au Sud, était jugée innocente. Les morceaux de peau furent avalés en entier, mais seule, une des quatre femmes fut capable de prouver son innocence.

Le sort habituel de celles reconnues coupables est la mort immédiate. Il y eut aujourd'hui un retard de près d'une heure : l'une des infortunées créatures était une favorite de la mère du roi qui vint, tandis que j'étais avec Sa Majesté, implorer sa vie. Il refusa cette faveur et pria sa mère de se retirer. Les criminelles supposées furent alors conduites à un rocher du coté Sud de la montagne et après qu'on leur eut coupé les doigts, les orteils, les bras, les jambes, le nez et les oreilles, elles furent précipitées du rocher (30), les enfants s'amusèrent à jeter des pierres sur les cadavres mutilés pendant près d'une heure. Les princes étaient de la cérémonie et m'informèrent du résultat : la foule était énorme. Je ne vis pas un seul visage inquiet. Je ne m'approchai pas du rocher à plus de 40 yards ; les 3 filles étaient jeunes, la favorite était belle, quant à la survivante, elle doit être largement récompensée.

L'après-midi fut employée à instruire les princes.

Dîné avec le roi de quelques morceaux de bœuf tué à l'anniversaire de sa naissance qui avait été coupé en petites lanières, suspendu, et séché avec la peau ; c'était très bon !

Peu après le dîner une audience fut demandée qu'il accorda ; il m'informa ensuite que le solliciteur était un homme qui avait 2 femmes et qui demandait la permission d'en avoir une troisième qu'il désirait (31). La requête fut accordée et les femmes reçurent l'ordre de paraître dans la soirée ; vers 4 heures elles vinrent ; elles avaient des chiffons rouges sur leurs têtes et la plus âgée avait 3 cornes d'argent, la seconde 2 et la fiancée une seule, attachées perpendiculairement sur leurs chiffons. La dernière donna à Ratafika de l'argent qu'il remit au roi, qui alors renvoya ces gens, un triste groupe. Ratafika m'apprit que le fiancé est riche et que le tribut à cette occasion est de 15 dollars

---

Note 29. — C'est l'épreuve du tangena ou tanguin. Voir Beniowsky, Passim, Grandidier, *Origine des Malgaches*, page 56, Sibree, traduction Monod, page 39.

Note 30.—Le rocher d'Ampamarinana, qui placé au pied d'Antsahatsiroa, surplombe le versant Ouest de la montagne de Tananarive, était le lieu réservé à ces exécutions fréquentes.

Note 31. — La polygamie était habituelle à Madagascar: l'exemple du reste était donné par le roi, qui avait douze femmes : c'était un luxe toutefois, d'où l'impôt prélevé par le souverain.

devant être payés par acomptes et que la valeur en poudre sera dépensée à célébrer l'heureux jour. La poudre est fournie par le roi seul [32].

24 août.

Le plus froid et le plus épais brouillard que j'aie encore senti ou vu. Le régiment faisait l'exercice en frissonnant et fut trempé dans l'espace de 20 minutes. Le brouillard se dissipa comme la vapeur d'eau en ébullition.

Les princes ont vécu avec moi depuis leur arrivée ici. J'ai envoyé chercher le plus âgé à 9 heures et demie pour venir déjeuner. Mon envoyé me dit qu'il dormait et que ses domestiques n'osaient pas l'appeler. Je n'avais pas vu sa demeure et poussé par la curiosité je m'y rendis. Sa case est à peu près semblable en dimensions, mais très inférieure en réalité, à la cuisine appropriée à l'usage des princes au Réduit (33). L'endroit où il dort est à un mètre du foyer. Il était sans chemise avec un sale garçon et couvert d'habits que l'on pourrait avec peine assembler pour en faire un chiffon servant à nettoyer les pots.

Ce grand contraste entre son confortable et les manières distinguées qu'il avait dans l'île de France, m'empêcha presque de faire quelques remarques. Néanmoins, continuant à observer la conduite que j'ai entièrement adoptée avec les princes, je lui signalai chaque irrégularité dans sa hutte. Il put seulement répondre que la saleté était chaude et le temps froid et qu'il préférait la première parce que c'était l'usage.

Soirée avec le roi : je lui demandai de fixer le jour où il me permettrait de visiter les mines. Il répondit qu'il me le ferait savoir par son ministre.

25 août.

Beau au point du jour. Brouillard s'élève des vallées à 7 heures, très épais, froid et d'une odeur désagréable.

Après-midi employée à expliquer au roi la façon dont le dimanche se passe dans les pays civilisés. Le soir j'accompagnai Sa Majesté dans ses visites à ses officiers.

26 août.

Belle journée claire. Appris l'arrivée de M. Lacauteen de Tamatave avec des marchandises, de grandes quantités de tissus pour le bazar. Il vend à bon marché pour de l'argent, mais préfère le plus souvent faire l'échange.

Une tribu d'Arabes *semi-mozambiques*, sont arrivés hier et ont demandé une audience du roi, aujourd'hui. Sa Majesté fit hisser le drapeau et tirer 2 coups de canon pour assembler ses soldats qui en 20 minutes se rassemblèrent au nombre d'environ 280. Ces gens viennent d'Anthaloul (34) et ont apporté des cotonnades grossièrement imprimées

---

Note 32. — Il en fut ainsi pendant longtemps et jusqu'en 1895, la fabrication de la poudre resta un monopole royal.

Note 33. — Le Réduit, résidence de campagne du Gouverneur de Maurice.

Note 34. — C'étaient des Antalaotra : litt. d'au delà de la mer. Le nom général a été appliqué et reste actuellement appliqué aux descendants des Arabes de la côte Nord-Ouest de l'île. Voir A. Grandidier, *Origine des Malgaches*, pages 148 et suivantes, et Jully, *Notes, reconnaissaaces et explorations*, 1898, page 410. Il est intéressant de relever la désignation : Arabes semi-mozambiques : les objets trouvés dans les tombeaux d'Andrianampoinimerina et de ses prédécesseurs avaient déjà permis de conclure que des relations suivies existaient entre la côte Ouest d'Afrique et Tananative de longue date ; le passage ci-dessus prouve qu'elles étaient fréquentes et constantes.

et des esclaves pour la vente. Deux individus, des plus maladroits et disgracieux, cabriolaient à la tête de la tribu à travers les haies formées par le régiment et, en arrivant aux pieds du roi, déchargèrent leurs mousquets, canon en bas.

Le roi fut grandement satisfait de l'apparence somptueuse des trafiquants et ordonna au régiment de se rendre à Andowhalo (35) où le capitaine Brady le commanda comme à l'ordinaire. Le régiment fait des progrès tous les jours ; le travail du capitaine est incessant. Soirée avec le roi.

27 août.

Journée froide et claire. Radama monte à cheval de 7 heures à 9 heures, en se déclarant particulièrement satisfait des chevaux. Je renouvelai ma requête concernant le dressage de quelques taureaux. Il répondit comme auparavant que je les aurais. Je le priai de fixer le jour, l'époque à laquelle j'avais l'intention de quitter sa cour approchant. Les cornes sont mises sur les tombeaux, les bœufs sont tués pour célébrer toutes les cérémonies qui se donnent en ce lieu, et je m'imagine que quelques préjugés ridicules des *directeurs* du roi les empêchent de permettre au roi de me donner les taureaux.

Après-midi employée à l'instruction des princes. Radama leur donne l'ordre de ne pas me quitter un instant.

Les chefs qui accompagnèrent le roi à Tamatave se sont assemblés ici aujourd'hui pars on ordre. J'ai pu saisir que le motif de la harangue faite pour eux était de reconnaître leurs services et de les rémunérer.

Je suis très ennuyé à cause d'un interprète, le vieil homme qui m'a coûté beaucoup de soucis et de dépenses sur la route : c'est un mauvais sujet et chacun ici est intéressé à me cacher ce qui se passe.

Radama m'apprend que 3.500 personnes qui l'accompagnèrent à Tamatave ont péri et que des milliers sont malades des fatigues du voyage.

A 2 heures le roi se promena dans la ville : 80 femmes environ le suivaient en chantant et 18 hommes en soufflant dans des coquillages : l'être le plus sale et du plus mauvais aspect le complimente et reçoit de lui le même compliment, tout comme ses chefs et instructeurs.

Je m'aperçois qu'il n'est pas permis de poursuivre son idée dans quoi que ce soit sans l'approbation de ses gardiens, excepté en cachette. Il attend l'assentiment de ses gens avant de répondre sur le sujet le plus futile.

Il m'a dit ce matin que je pourrais visiter la mine demain. Un peu après le coucher du soleil, il m'envoya son ministre pour me faire connaître que demain serait un jour non propice et que je devais renoncer à m'y rendre jusqu'à après-demain.

27 août.

Belle journée claire. Après-midi employée à instruire les princes. Radama et M. Lacauteen vinrent me rendre visite après dîner et après une conversation générale en ce qui concerne les produits et les races du pays, M. Lacauteen me demanda si je connaissais Hector, l'interprète du capitaine Lesage ; je lui répondis que non. Il dit qu'Hector était un des trafiquants qui dansèrent en présence du roi avant-hier. Radama, entendant ceci, envoya chercher des chefs et ordonna d'arrêter immédiatement tous les Arabes, ainsi que de rechercher Hector. Il prodigua les plus violentes expressions, disant qu'Hector avait été l'occa-

Note 35. — Andohalo.

sion d'une erreur de cérémonial dans sa réception avec le capitaine Lesage, qu'il ne le lui pardonnerait pas jusqu'à ce qu'il soit en possession de sa personne. Il parla hautement du capitaine Lesage et dit que la conduite d'Hector l'avait blessé beaucoup dans son opinion.

Les messagers s'en retournèrent aussitôt en déclarant qu'Hector n'était pas de la tribu. Le roi le regretta beaucoup et nous demanda à M. Lacauteen et moi de le faire prisonnier et de l'envoyer aux (chez les) Ovas.

Radama m'envoya dire à 8 heures que je pourrais visiter la mine de fer demain.

29 août.

Très beau temps. Quitté Thanaanarive à 8 heures ; la descente du côté Ouest est trop raide et trop mauvaise pour n'importe quel bétail. Les rizières commencent au pied de la montagne et les villages sont très rapprochés, je n'ai jamais vu un pays peuplé de manière aussi agglomérée, il y a plus de 60 villages en vue, du haut de la colline et comme la vue au Sud s'étend, le nombre de villages augmente. Il n'y a pas un pied de mauvais terrain, quoique pas un ne soit cultivé avec profit.

Le pays est composé de petites collines ; il y a quelques maisons détachées qui, de même que les villages, sont entourées par des routes étroites.

Le riz est emmagasiné dans des magasins en terre glaise de 10 à 15 pieds de haut et ressemblant à des ruches (36). Les maisons sont faites de murs en terre et bien couvertes de chaume ; les chevrons sont en bambous et comme les deux pignons ne sont pas en terre, la toiture est maintenue par trois montants, le plus souvent tortueux. Chaque village est entouré d'une ou plusieurs tranchées où poussent des bananiers, des ricins et du sumannga (37) dont l'écorce teint en bleu.

Il y a ici une évidente division de la propriété ; beaucoup de clôtures passables et de démarcations qui déterminent les terrains occupés, mais, ce qui vaut mieux, ceux-ci sont bien connus et la violation de la propriété est un fait rare.

Les routes ne traversent pas les villages ; beaucoup s'en trouvent même écartées de 200 yards. J'entrai dans quelques-uns et trouvai la majorité des habitants occupés. Ils fabriquent des objets en terre, filent et tissent le coton et la soie. Il existe des pots de teinture dans la plupart des maisons et chaque femme confectionne des nattes et des paniers ; il y a très peu de tissu fait de rafia, mais ce peu est de beaucoup supérieur comme qualité à ce que j'ai encore vu.

A 9 h. 1/2 traversé l'Ecoupa dans un petit canot : il a environ 50 yards de large en cet endroit et est peu profond. Les gens sont très pauvrement vêtus et de grands enfants sont nus. Après avoir traversé la rivière, le pays est un beau terrain de rizières où dans l'état actuel pousserait du blé ou autre graine à épis, mais qui est trop dur pour une racine pivotante. Néanmoins par les ruines de la berge, je suppose que tout le terrain est inondé dans la saison des pluies.

Ma route est encore à l'Ouest des détours de l'Ecoupa. Je l'ai de nou-

---

Note 36. — Cet usage semble s'être perdu, à moins qu'Hastie n'ait pris pour des magasins à riz des poulaillers auxquels on donne fréquemment cette forme. Le riz est toujours enfermé dans des silos.

Note 37. — Peut-être Somangana : arbre dont l'écorce est employée dans le cérémonial de la circoncision.

veau traversé à 10 heures 1/2 (38), il n'a pas un genou de profondeur et seulement une largeur de 30 yards ; il y a beaucoup de dérivations de cette rivière et tout le pays est bien irrigué. Après avoir traversé l'Ecoupa une seconde fois, le pays n'est pas aussi bien cultivé, les terrains élevés sont négligés et les bas ne sont pas cultivés.

A 11 h. 1/2, traversé l'Aureauru, une rivière d'environ 40 yards de large et 2 pieds de profondeur : son lit à cet endroit est du rocher : l'eau est amenée, par des conduites, de cette rivière dans beaucoup de beaux terrains de rizières. Il se fait ici beaucoup de travail inutile quoique l'outil employé pour les besoins de l'agriculture soit bon. Il y a un peu de terrain de pâturage et l'herbe et les racines dans chaque village sont employées à faire du feu ainsi que les excréments du bétail.

Après avoir traversé l'Aureauru, on n'aperçoit pas beaucoup de villages ; le chemin passe dans une terre sèche et rude, on n'aperçoit que quelques moutons et point de bétail. Autour d'une portion de colline il existe une route bien faite : c'est une preuve évidente qu'il pourrait y en avoir beaucoup d'autres. A 2 heures, arrivé à Maungaswavin (39) ; 20 pauvres huttes : la quatrième de chaque est le réceptacle de toutes les ordures sur lesquelles sont parqués les moutons. Les gens sont sales et laids, totalement dépourvus de pudeur. Il existe une grande abondance de légumes, tels que manioc, shouse (40), pomme de terre, igname. La canne à sucre pousse très bien et les bananiers sont beaux. Presque chaque femme ici allaite son enfant. Très peu d'hommes dans le village ; les gens sont plus noirs qu'à Thaananarive et rivalisent avec ceux d'Amboutathumpe (41) comme extorqueurs. Pour une demi-pièce de monchoirs j'ai eu un pauvre dîner et souper ainsi que du riz pour la suite envoyée avec moi par le roi.

30 août.

Matinée brumeuse et froide, quitté Maungaswavin à 6 heures. Atmosphère très désagréable ; le nombre de villages aperçus décroît, les terrains de rizières et les plantations de manioc sont étendus, le chemin est tracé dans une marne très dure : à 9 h. 3/4 arrivé à Ambouzatouve (42) un petit village entouré de quatre fossés dont les portes sont de 2 pieds 1/2 de large et sont fermées chacune d'une pierre ronde de 12 pieds de diamètre et de 4 pouces d'épaisseur (43).

Les habitants ont essayé d'irriguer le village, mais cette ressource doit être immédiatement découverte par un ennemi et coupée. Après avoir quitté Ambouzathouve, il y avait en vue 20 à 30 villages et il y a ici une grande quantité de coton cultivé (44).

Note 38. — Il est probable que cette seconde rivière traversée est non plus l'Ikopa, mais le Sisaona. La région vers laquelle se dirige Hastie est celle de l'Ouest. La troisième rivière désignée sous le nom étrange d'Aureauru serait donc l'Andromba ou le Katsaoka ?

Note 39. — Mangasoavina : il existe encore un village du nom de Soavina à l'Ouest de la hauteur d'Antanjombato.

Note 40. — C'est toujours le saonjo ou *Arum esculentum* dont il s'agit.

Note 41. — Ambohitratompo, dans la vallée du Mangoro.

Note 42. — Ambohijatovo. Il existe encore un village de ce nom à l'Est d'Arivonimamo.

Note 43. — Ce système de fermeture signalé par tous les voyageurs qui sont passés sur les hauts plateaux, existe encore à l'ancienne porte de Tananarive, à l'Est, dans le quartier d'Ambavahadimitafo (la porte couverte d'un toit). La pierre ronde est de grandes dimensions.

Note 44. — La fréquence des plantations de coton que nous signale l'auteur, prouve qu'à cette époque les cotonnades d'importation étaient rares encore dans l'intérieur de Madagascar. Les étoffes de coton, assez grossières du reste, qui figurent au musée historique, étaient tissées couramment par les indigènes : les lamba de soie étaient portés par les classes élevées de la société malgache, tandis que les Hova et le peuple portaient des lamba de coton ou même de simples rabanes.

Vers midi, à 1/4 de mille d'un petit village, rencontré 2 femmes qui offraient en vente des vers à soie (45). A 1 heure, entré dans une hutte isolée et trouvé 2 femmes nues ! Une d'elles filait du coton teint en jaune, elles se couvrirent immédiatement avec une natte, mais sur mon avis de ne pas avoir peur, elles continuèrent leur travail. A 2 heures, traversé le Dombay foutsce (46), une petite rivière, à Landuthaan (46), où je demandai quelques provisions ; après quelques minutes un panier avec environ 300 vers à soie et un peu de riz m'était apporté. Les gens s'étonnèrent lorsque je refusai de manger les vers et me dirent qu'ils étaient très bons.

Excepté les enfants qui sont horriblement sales, chacun dans le village est occupé. A 3 heures, cheminé par l'Ombay foutsce ou mieux en vue de cette rivière qui est la plus sinueuse que j'aie jamais vue.

Il court successivement vers chaque pointe du compas : si les berges n'étaient pas en argile d'une nature spéciale, elles seraient emportées à la première pluie qui tombe.

Il n'y a pas de bois entre la capitale et cet endroit-ci. Il y a ici beaucoup d'arbres sur lesquels vivent les vers à soie de petite taille ; ils sont plus grands vers l'Ouest. A 4 heures environ, 30 villages : toutes les hauteurs sont couvertes de l'arbre du ver à soie sur lequel sont des millions de petits insectes appelés ; « boocaw » qui vivent aussi sur cet arbre (47). L'arbre est appelé Thawpeca.

Après avoir traversé l'Ombay foutsce on trouve abondamment des porcs de mauvaise race : les moutons sont étiques et les bêtes à cornes un peu plus petites que celles près de la capitale ; pas de canards ni d'oies et peu de poulets.

A 5 heures, arrivé à Ancausefeetharane (48) : 10 pauvres huttes entourées de 2 fossés. Je m'aperçois que ces gens n'ont jamais vu d'Européens avant moi : cela ne les empêche pas néanmoins de faire payer tout à un prix exorbitant.

31 août.

Matinée brumeuse et froide ; quitté Ancausefeetharane à 5 heures 1/2 et arrivé à la mine à 7 heures, à environ 5 milles au Sud, sur un très mauvais chemin.

En y arrivant, j'ai trouvé un homme en surveillance qui m'informe que la mine n'a pas été travaillée depuis plusieurs mois et qu'une autre a été ouverte sur une colline qui est à 4 milles vers l'Ouest.

J'ai vu un peu plus d'une centaine de trous ouverts n'ayant pas plus de 3 pieds carrés ; aucun n'a plus de 20 pieds de profondeur. Je descendis dans plusieurs et m'aperçus qu'il n'avait pas été fait de fouilles et que ceux qui ouvrirent les trous se contentèrent de ce qu'ils trouvèrent immédiatement (49) : le minerai est en très petits morceaux, je pus m'en procurer seulement un peu.

Sur ma demande, j'appris que la mine à l'Ouest n'était pas travaillée quant à présent et je me décidai à retourner par un chemin à environ 5 milles au Sud de celui par lequel j'étais venu.

Note 45. — La région d'Arivonimamo et de l'Ouest a toujours été le centre d'élevage des vers à soie.

Note 46. — L'Ombifotsy et le village de Landitanana (?) probablement.

Note 47. — Bokana. C'est une espèce de vers à soie qui vit sur un arbrisseau appelé voaroy : la suite de la phrase prouve qu'on peut également le trouver sur le tapia, à moins que Hastie n'ait confondu les deux vers.

Note 48. — Ankosa ou Ankosifitoerana.

Note 49. — C'est toujours ainsi que le minerai de fer est exploité dans la région de l'Est.

Le pays est couvert d'arbres de vers à soie. A 10 heures, arrivé à Sautinal (50), un grand village bien construit. Le chef a dirigé la marche de Radama sur Tamatave : c'est un jeune homme d'une allure très décidée ; il croyait que j'étais marchand et m'offrit d'échanger des esclaves pour du tissu. Les esclaves sont bon marché ici : les vigoureux valent de 20 à 30 dollars.

Après que j'eus expliqué ma qualité, il me traita avec déférence ; il m'informa que par édit de Radama, aucun porc ne peut traverser l'Ombay foutsce : aussi un porc de 50 livres se vend ici une roupie. Les moutons ne pèsent pas 25 livres et se vendent le même prix ; un taureau coûte 3 dollars et 4 poulets valent une roupie. J'apprends qu'un bazar a lieu à environ 12 milles de Tananarive demain et je me propose de le visiter.

Quitté Sautinal à midi ; passé beaucoup de terrains contenant des plantations de coton, de manioc, de patates, de cannes à sucre ; le shouse (saonjo) pousse très bien et est très employé ici ; tous les villages ont de grands tombeaux à l'intérieur ou à proximité, certains sont bien construits, de 20 pieds de large et de 50 de long, couverts de pierres blanches bien polies.

A 3 heures, retrouvé l'Ombay foutsce, les chemins sont larges et la population augmente ; à 5 heures, arrivé à Meereetsceathusce (51) un grand village à maisons passablement bonnes, mais très sales ; dépensé une demi-pièce de mouchoirs.

1er septembre.

Belle matinée, parti à 5 heures, beaucoup de gens sur la route allant au bazar. A 7 heures, passé une grande plaine inculte de 4 milles de traversée. Ici tous les bas terrains qui peuvent être irrigués, sont retournés, mais pas seulement de la hauteur d'une éteule : j'en conclus que la récolte du riz est maigre et qu'il n'est pas transplanté comme dans le voisinage de la capitale.

A 9 heures, arrivé au bazar où environ 5.000 personnes étaient assemblées. A mon arrivée la foule m'entoura et m'eût bientôt dépouillé, si elle n'en avait été empêchée par mes guides. Ils étaient animés de bonnes intentions, mais voulaient se rendre compte des objets dont j'étais porteur. Je fus obligé de rester près d'une heure avant de pouvoir avancer.

Quand je partis, une foule d'enfants courut ou plutôt s'enfuit en jetant le désordre dans beaucoup de petits marchands. Il y avait ici environ 300 personnes vendant de la soie brute, filée ou travaillée, toutes très sales. Je remarquai une femme tissant, et après beaucoup de marchandage, lui achetai son panier pour une roupie : il contenait de la soie filée rouge, verte et bleue, de la soie brute et 3 bambous sur lesquels était la soie filée. Il y avait au marché du coton brut filé et travaillé, de grandes quantités de zouzoura brut et fendu et du jonc sur lequel il est tendu pour faire des murailles, des paniers pour la pêche, de grandes quantités de poissons frais et séchés, quelques-uns d'une très petite taille ; plusiers sacs de vers à soie pour manger et quelques-uns de boocawn, de la ferraille, de l'herbe à brûler, de grandes quantités de rafia en fils gros et beaux, du manioc, du shouse, de l'igname, des patates crues et bouillies, de la canne à sucre, des citrons, des bana-

---

Note 50. — Sautinal. — Peut-être Soatan' ala (?). Aucun village de ce nom n'existe dans cette région.

Note 51. — Imerintsiatosika, village existant encore au Sud d'Antongona.

nes, tunnseric (52), du gingembre (53), des teintures, de l'écorce de bois rouge, du sumaunga (54) et des débris de racine trouvés dans les marais ; des branches de buissons pour balais, des bibelots pour tous usages. Parmi ces derniers j'observai 2 coques de coquillages, de la poterie, et la terre bleue pour la finir apportée du Mangoore. Il y avait aussi beaucoup de canards, de volailles, d'oies, de moutons et de bêtes à cornes, beaucoup de taureaux de combat.

A 11 heures, plusieurs gens arrivèrent de Thanaanarive avec des marchandises qu'ils avaient achetées de Tamatave et des marchandises arabes, tels que tissus blancs et bleus, du coton imprimé, *palimpors* (55) aux couleurs criardes, de la soie grossière, des perles, des boucles d'oreilles, des colliers, des ciseaux et beaucoup de bibelots.

Je m'apercois que ces gens viennent acheter des esclaves qui sont très nombreux ici.

A midi, complètement fatigué, je quittai le bazar et me dirigeai sur l'Eaureaurie (56) et de cette rivière à l'Ecoupa ; je traversai celle-ci au même endroit que le 29 et arrivai à la capitale à 5 h. 1/4. Je me rendis chez le roi pour lui annoncer mon retour et le trouvai occupé à écrire le nom du dernier Empereur de France (57). Quand je lui dis que les mines n'étaient pas travaillées en ce moment, il en manifesta une entière ignorance, disant qu'il n'y était jamais allé.

(*A suivre*)

J. SIBREE — A. JULLY.

Note 52. — Turmeric, safran des Indes.

Note 53. — Gingembre, nommé par les indigènes Sakamalao.

Note 54. — Sumaunga. Ecorce du Somangana ; voir note 37.

Note 55. — Palimpors. — Probablement Palampur, centre de moins de 20.000 habitants, dans la présidence de Bombay (Inde), sur la voie ferrée de Bombay-Bénarès-Patna.

Nota 56. — Voir note 38.

Nota 57. — Napoléon cf. *Note sur Robin* dans les *Notes, Reconnaissances et Explorations*, mai 1898, page 515: « Le jour de la présentation, Radama demanda à Robin s'il avait servi sous les ordres de l'empereur Napoléon. »

NOTES ET DOCUMENTS

Dans la séance du 12 novembre, M. Gerbinis, administrateur des colonies, a offert à l'Académie sa méthode d'enseignement de la langue malgache éditée en août 1903 par l'imprimerie officielle de Tananarive. Il faut savoir gré à notre collègue d'avoir mis entre les mains des Français habitant Madagascar cet instrument pratique d'étude. Il est, en effet, reconnu aujourd'hui, en Indo-Chine comme à Madagascar, que nos compatriotes, fonctionnaires ou colons, ne peuvent pénétrer l'indigène et s'en rapprocher, qu'autant qu'ils parlent la langue du pays. Pas de bonne administration, pas de bonne colonisation avec le concours d'un interprète, qui, la plupart du temps, ne possède que très superficiellement notre langue et trahit la pensée européenne inconsciemment, sinon volontairement. Mais il y a plusieurs degrés dans la connaissance d'une langue : on peut se faire comprendre, c'est-à-dire posséder les mots usuels et s'en servir à peu près correctement ; on peut aussi parler véritablement la langue, c'est-à-dire en connaître l'esprit et la grammaire. Nos bons paysans de France, quoique ignorant la grammaire et le dictionnaire (ils sont encore nombreux puisque deux millions) se font parfaitement comprendre même d'un membre de l'Académie et le comprennent aussi. Il semble donc superflu pour les dix-neuf vingtièmes des Français qui sont à Madagascar de chercher à parler le malgache grammaticalement.

Il paraît aussi que M. Gerbinis aurait pu pousser sa thèse plus loin sans risquer de la fausser et prescrire au maître de ne s'attacher qu'à la prononciation, le livre devant rester entre ses mains comme un guide. C'est l'exagération de la méthode directe, nous en convenons, mais elle est certainement rationnelle, étant donné le but que se proposent ceux qui apprennent le malgache et leur désir de progrès rapides. A ce titre, le livre de M. Gerbinis est excellent : simplifié encore et réduit, il deviendra absolument pratique.

Donc, les dix-neuf vingtièmes des Français habitant Madagascar seront satisfaits : quant au dernier vingtième, composé de ceux qui cherchent à connaître la langue malgache grammaticalement et à fond, ils trouveront dans le livre de M. Julien, publié en 1901, les éléments d'une grammaire complète consciencieusement étudiée. Je ne doute même pas que le dernier vingtième ne recrute de nouveaux adhérents, car bien des administrateurs, s'attachant aujourd'hui au pays, aux habitants et à leurs coutumes, pousseront plus loin leurs études de début.

Il est donc indiscutable que ces deux livres tiennent dans l'enseignement du malgache leur place respective et se complètent. Ils sont tous deux venus à propos et nous ne pouvons souhaiter qu'une chose, en voir une seconde édition. Dans celle-ci, le livre de M. Gerbinis pourrait s'appeler : « *Conversation malgache* », celui de M. Julien : « *Grammaire malgache* », pour le plus grand profit de tous les Français résidant et travaillant à Madagascar (1).

(Le bureau).

(1) Le *Précis théorique et pratique de langue malgache* que vient de faire éditer M. Julien est bien « le *compendium* réduit aux règles indispensables » qu'il annonce dans sa préface ; ce livre répond parfaitement au vœu exprimé ci-dessus.

*
* *

Dans une dernière séance, M. le Dr Villette a communiqué à l'Académie quelques observations sur les coutumes relatives aux accouchements dans l'Imerina. Ces observations pouvant être utilement comparées à celles que M. A. Grandidier a notées dans son ouvrage sur l'*Origine des Malgaches*, à la page 33, dans le chapitre II : « *Etude comparative des Malgaches et des Indo-Océaniens* », nous tenons à consigner dans le *Bulletin* celles qui nous ont paru les plus caractéristiques. La thèse du docteur Charles Ranaivo sur les pratiques et croyances des Malgaches relatives aux accouchements, pourra être aussi utilement consultée sur le même sujet.

Par crainte des sortilèges, la femme n'annonce jamais sa grossesse et attend que celle-ci soit apparente.

Lorsque dans le courant du dernier mois il se produit une légère hémorragie, le préjugé populaire veut que ce soit un garçon, alléguant que la cavité intérieure est trop petite pour le contenir « *Ra tsy omby fitoerana* ».

Avant l'accouchement, au début des douleurs, la femme reste accroupie : on lui verse de l'eau chaude sur les reins et le ventre, puis on la masse avec de la graisse chaude, et on entoure sa taille d'une ceinture serrée. Elle est ensuite assise sur un banc et on allume derrière elle un feu de bois sec.

Si deux femmes enceintes se trouvent dans la même maison et que l'une d'elles entre en mal d'enfant, on écarte la deuxième, l'accouchement de la première pouvant être retardé par la présence de l'autre.

Toute la famille est convoquée pour l'accouchement : personne ne doit s'en dispenser, et les assistants soutiennent par leurs exclamations la femme en couches. « *Ento, ento* », en invoquant le secours de la divinité : « *Tahio ry Razana, tahio ry Andriamanitra, tahio Andrianahary* », puis, suivant le progrès du travail : « *Ento mafy, manemà mafy, aza mamono kely* ». Quand l'accouchement est laborieux, le mari saute par dessus la tête de la femme et sort précipitamment de la chambre en s'écriant : « *Mandehana soa aman-tsara ; tsy misy andrasana, fa izaho rain-jaza* ». Si l'accouchement se produit peu de temps après, toute la famille répète deux fois « *Niandry ray ny zaza* ».

On prépare alors le « *fandatsahana* » qui se compose :

1° Des cendres de la porte en zozoro qu'on brûle ;

2° De la fiente de rat ;

3° De la feuille qui enveloppe le régime de bananes à sa naissance ;

4° D'une herbe appelée *nifinakanga* ;

le tout est malaxé avec de l'eau et donné en breuvage à l'accouchée.

Le cordon est coupé avec un couteau ou un morceau de bambou effilé, en lui laissant la longueur du nombril au genou de l'enfant : la poudre produite par les vers dans le bois est répandue sur la coupure.

Ceci fait, la mère est placée sur un lit court, les cuisses repliées et serrées sur le ventre. Le lit est entouré de nattes sur trois faces et à la partie supérieure ; on entretient sur la quatrième face un feu constant pendant huit jours et huit nuits. Pendant tout ce temps, l'extension des cuisses est interdite et lorsque la patiente se redresse pour manger, les cuisses doivent rester repliées contre le ventre.

Telles sont les principales coutumes relevées par le Dr Villette jusqu'à ce jour : il résulte également de 432 mensurations faites chez les femmes malgaches que le diamètre antéro-postérieur du bassin, évalué à 0m12 en moyenne dans la race blanche, se réduit à 0m098

chez les indigènes de l'Imerina et que les dimensions transversales, dont la moyenne dans la race blanche est de $0^{m}24$ et $0^{m}28$ respectivement pour les diamètres bis-iliaque et bis-épineux, tombent à $0^{m}235$ et $0^{m}213$ chez les Malgaches.

Quelles sont les causes de cet amoindrissement général et constant des dimensions pelviennes? Sont-elles dues à une loi qui régit toute la race ou aux conditions d'existence des femmes dans l'Imerina? Une série d'observations méthodiques permettra sans doute de le déterminer. C'est dans ce but que l'Académie a demandé en France un pelvimètre pour donner à ces recherches une valeur mathématiquement exacte.

Les 432 observations déjà recueillies par le Dr Villette ont, du reste, été adressées à M. le Dr Papillaud, de la Société d'anthropologie, particulièrement documenté pour l'étude des races et qui veut bien nous prêter pour ces études le concours de sa science éclairée.

(Le bureau).

PAGES OUBLIÉES [1]

NOUVEAU DICTIONNAIRE MALGACHE-FRANÇAIS

PAR LE P. CALLET

AME

AMELY : p prov de *vely*, usité ici : *inday ny hazo amely ko azy*, *hoy ny tezitra* : donne-moi le bâton que je l'en frappe etc., *avely* est le régulier ; on dirait aussi : inday ny hazo *avely ko* azy. *Amelezo* son op, et aussi celui du mod relatif amelezana, V vely.

AMY prp et conj : dans, sur, en, au, chez, de, lorsque, parce que... n'est pas usité seule, mais avec les pronoms et les substantifs verbaux et autres ; au passé *tamy*, qui devient rac secondaire prend les pref et forme op et p radicaux, voir ce mot.

P W donne deux manières d'écrire cette prép : 1° avant les pronoms : *amy* ny, *amy* nareo, *amy* ntsika etc. ; 2° avant un substantif : *amy ny* (subst) avec *le*, *la*, *les*... et *amin* — ou *amim* — (subst celui-ci faisant un mot composé avec elle, selon les règles de l'euphonie, de la composition des mots et de l'élision.) Quand à cette dernière manière de l'écrire (*amin*—, *amim*— suivi du subst), outre qu'elle peut se justifier dans l'idée du P W, qui fait de amy la prp radicale par analogie d'any etc., elle reçoit une confirmation d'exactitude, de la découverte de *amina* syn d'amy (V plus bas ce mot qui ne paraît pas avoir été connu du P W, ni des Anglais), par conséquent elle doit être conservée.

AMY, rac inusitée seule (? paraît être la prp *amy* qui) prend *man* — et ses dérivés ; p et op radicaux n'ont pu être reconnus sûrement, ni la vraie racine par conséquent ; (? *amiàna* pris subst *arbre-ortie*,

AMY

pourrait être son p : armé en guerre, qui protège là où il est, muni ; ? *amio* se dirait *amio* (hamino, ampirimo, tahirizo) *tsara fandrao misy diso ny zava'tsika*, ou fandrao misy very, misy simba : mets en place, en sûreté, toutes choses, afin qu'il n'y ait rien de perdu ou de dégradé).

Amio (ampirimo) *ny enta'ntsika fandrao misy very fa handeha isika* ; fiteny taloha izany, hatr' aminy Ranavalona I ny nampijanonana izany fiteny izany : cet *amio* avec ce sens, était usité jadis, mais ce saurait Ranavalona I qui en aurait supprimé l'emploi.

Man— 1° son vieux sens : *mametraka azy amy ny ipetraha' ny*, *amy ny izay tiana itoera' ny* : mettre ch ou pers, là à la place qui lui convient, où l'on veut qu'elle soit ; *man— izany rahavaha izany izy* : il arrange cette affaire, la met au point voulu ; 2° un sens plus récent, (restreint aux officiers de l'armée se revêtant de quatre ch venues des Blancs : habits galonnés, chapeau-à-claque, épaulettes, ceinturon avec son épée) : se mettre *en* grand costume de représentation (*dans*, *avec* ces 4 choses), pour recevoir un étranger de marque et le frapper *par là* d'une haute idée de la puissance hova ; *manamia*, hoy ny andriana, fa hihaona amin' ny Vazaha isika, tapero ny fahatsaràna androa mahamenatra, saro-tsata ny fihaonana amy ny Vazaha, tapero ntsika

(1) Voir le commencement de ce dictionnaire dans les bulletins des 3e trimestre 1902, page 125, et 1er trimestre 1903, page 39.

ny anana'ntsika: mettez-vous sur votre grand ton, c. a. d. prenez vos 4 grands ornements, dit le roi (aux officiers de l'armée depuis les IX honneurs inclusivement et au-dessus), car nous allons recevoir le Blanc ou les Blancs, que rien ne manque à votre costume, rien surtout de ces 4 ch qui en sont la beauté, car c'est délicat de se montrer aux Blancs, donc que rien de ce que nous avons de beau ne soit négligé, de peur de remporter la honte de cette entrevue ; prendre ce même costume de parade militaire dans les grandes circonstances où l'armée doit briller de tout son éclat, se montrer comme la force et l'appui de la royauté, vg au sacre d'un roi, dans une entrée solennelle de sa majesté dans sa capitale, au retour d'une expédition, etc. *Ampanamina* p caus : qu'on fait se mettre dans cette grande tenue, (— ny manamboninahitra hatr' amy ny IX no miakatra hoy ny andriana, fa avy ny vahiny mahamenatra). Manao *fanamiana*, comme manamy ; *raha tsy A 300 tsy vita ny fanamiana ny irery:* c'est une dépense de 300 piastres pour chaque officier qui doit se procurer cette grande tenue, dit-on.

Dist de manamy de tamy, manamy trano, trano tamina

AM*I*ANA (se prononce *amien*) : n d'un arbre qui pique com l'ortie, arbre-ortie, grand et gros mais mou et spongieux, qui n'est pas même utilisé com bois de chauffage pque sa fumée mampangirify maso ; de là le pvb : *Lehibe foana toy ny amiana :* des grands (de taille) bons à rien comme l' —, appliqué aux enfants, esclaves, etc., qui ont grandi et grossi en vain, ne font rien et dont on ne sait que faire ; et aussi aux gens en position élevée qui en remplissent mal l'office. Cependant ses feuilles pilées servent de remède contre les blessures ; son écorce préparée sert de lien.

AM*I*DY : p prov de *vidy*, reçu ici et très usité dans deux sens opposés : 1° *entana* — : paquets de marchandises à *vendre* ; 2° *vola* — *laoka* : argent pour *acheter* du laoka. *Amidio* op,—*vanja aho* : échange-moi contre de la poudre. L'opposition de ces 2 sens du p *amidy* disparaît, si on le traduit par *échangé contre*.

*A*MINA (et par suite *aminy*) conj et prp : et, et encore, avec, d'avec, de, du, venant de, ensemble, chez, etc. ; par euphonie, élision, composition avec le subst qui suit : *aminy*, *amin* — ou *amim* — (ainsi, qu'*aman*— son syn ;) *miteraka lahy amina vavy :* enfanter garçons et filles ; *veloma Zanadralambo amina* (ou amin') *Andrianjaka* : vivent les Zanadralambo tous en général, mais surtout ceux qui descendent d'Andrianjaka, (par son fils qui lui a succédé et dont la mère Ravadifo était une Zanadralambo de Lazaina, c'est la branche des Zanadralambo à Lazaina ; ou les Ampanarivomanga, qu'on salue par là fa iaviany ny Ravadifo vady n' Andrianjaka) ; *vorio ny zaza amim-behivavy* : que même les femmes et les enfants soient de l'assemblée ; *kibobo mandry amim-balala* : perdrix dormant avec les sauterelles ; *itondrao vary amin-dronono* : apportez nous du riz au lait ; *mahazo lany amim-panjakana* : (un vainqueur) qui a conquis une terre et par suite a étendu le royaume, ou vola *amam*-panjakana, etc., ces deux prp s'employant l'une pour l'autre dans un grand nombre de cas).

Prend *manka... mifanka... (a* final se changeant en *y*).

Mankaminy : aller avec, chez, à, etc., *mank—iry vohitra iry* : aller à ce village là-bas ; *mandehana man—raharaha ntsika* : partons allons à notre affaire ; *aza mank — io ratsy fanahy io* : ne vas pas avec ce mauvais sujet ; *mank—levana* : aller au précipice ; *fank — :* fréquentation, *atao ahoana ny fank — iny jiri-dahy ?* comment me permettre la

fréquentation de ces vauriens? *Mifank—* : se fréquenter, *ny mpirafy taloha, olona tsy mifank— fa tsy mifankatia :* les rivales jadis ne se fréquentaient pas, car elles ne s'aimaient pas.

AMINAMINA fd, forme les p et op *aminaminina aminamino* semblables pour le sens à *haminkaminina haminkamino*, et on dit également *miaminamina* ou *mihaminkamina* : ce qui fait croire qu'il n'y a d'autre différence entre aminamina et haminkamina que celle de l'écrire avec ou sans *h*, V hamina ou seront mis ces dérivés.

On ne saurait préciser la différence qu'il y a entre *amina et amy* ; on n'en voit encore pas d'autre que la finale muette *na*, ajoutée à *amy* pour faire a*mina*, par complément, par euphonie, etc., qui retient le sens primitif d'*amy* et est son équivalent.

Suivi du pronom cet *amina* non seulement pourrait mais devrait s'écrire: *amiʼ* ko, *amiʼ* nao, *amiʼ* ny... la muette finale supprimée et remplacée par l'apostrophe. Suivi d'un subst, si on entend deux *ny* avant le subst, (il en est qui prétendent les entendre qqfois), cela s'exp ique par la présence de l'article, le second *ny* précédant le nom, ainsi cette phrase : avec *la* sagesse qui vous distingue pourrait s'écrire : *aminy ny fahendrena zatra anao* au lieu que celle-ci : faites la chose avec sagesse devrait s'écrire: *ataovy zay aminy fahendrena*, ou *amimpahendrena*. Raha mandaha-teny *amiʼ ny* hianao, ataovy *aminy ny* fahendrena tsara zatra nao.

AMOY p prov de *foy*, syn d'afoy, reçu ici mais peu usité, on dit *amoif*o : découragé, qui perd cœur.

AMONDRA : n de la sauterelle adrisa lorsqu'elle est devenue mère.

AMONGO (ou *mongo*) : *raha totoina mbola tsy nahahy ny vary ka tapatapaka roa na telo na efatra*, &, *ny voa ny, dia — izany na tapatapaka* : lorsqu'on pile le riz qui n'est pas encore sec, et que le grain est brisé en 2, 3, 4... c'est ce qu'on appelle —, ou riz broyé (comme nous disons blé broyé) ; il y a aussi l'— des pierres cassées ou taillées : des éclats de pierre, de la pierraille, dont on prend pour jouer au fanorona, ou qu'on broie plus menu encore pour faire une poudre à nettoyer le fer et le cuivre, (ny vato koa misy—ny, anaovana ny fanorona ny sasany, ary ny sasany amongoina indray ho vovoka amotsiana ny vy sy ny varahina).

AMONGOY, *amongomongoy*, op (com torotoroy, amontsano) : écrase, broie, concasse ; se dit du riz, du manioc, des pierres, etc. *Amongoina amongomongoina* (ou mongoina mongomongoina) p,— *ny vary, ny mangahazo* : du riz, du manioc concassé, mis en menus morceaux. Prend *mi... man.*

Mi— être concassé, broyé, réduit en menus morceaux, *ny vary lena totoina mi*—: du riz non séché, si on le pile, il *mi*—. *Man* — *azy* : le concasser, syn manamontsamontsana, manatorotoro.

AMONTANA : n d'un arbre fruitier son fruit estimé n'a pas de noyau ; est de ceux qui donnent de la colle et du caoutchouc.

AMOROA (ou *moroa*) : âme, V ambiroa son syn.

AMPAHIBEMASO (*fahitra* be maso) adv pris subst : en public, avec discussion, par devant témoins ; la place publique où se discutent et se terminent les affaires (où chacun apporte ses yeux, ses lumières, ce qui maha *bemaso* azy) ; *teny*— a deux sens : 1° affaire qui doit se traiter au grand jour, en assemblée de la famille, de la ville, de la tribu, et subir la discussion ; 2° affaire conclue qui a été déférée au jugement du fokonolona le village ou la tribu en assemblée, et sur laquelle on a mis le sceau du hasinandriana et de l'orimbato ny vahoaka ou les deux morceaux d'argent, l'un pour le roi l'autre pour l'assemblée.

AMPAINGIO : adv de *paingio* pris subst : à l'attache par un pied; fer, entrave, corde, dont on attache le pied d'un esclave, ou la patte d'une mère poule, d'un mouton, &, en ne lui laissant que la longueur de

sa corde à parcourir pour chercher sa pâture ; *tongotra an' ila no—, mahavita z hiany raha—*: ce mot signifie, pris d'un pied... on peut encore aller et venir ; & quand c'est une double entrave qui prend les deux pieds d'un esclave, d'un coupable, &, on dit *amparapaingio*.

AMPAINGIOY, op, — *ny ondry fa sarotra, homana ny zavatrolona* : (ne laisse pas paitre librement le mouton) mets-le au piquet avec une corde au pied, car il est difficile à garder (par un enfant ou par une vieille) et fait des dégâts dans les plantations du monde. *Ampaingioina* : qu'on met ainsi à l'attache, à l'entrave, (se dit des gens et des animaux qui s'échappent en paroles ou autrement, si on leur laisse trop de liberté), qu'on fait rayonner ou circuler comme une brebis change de place quand elle a broûté toute l'herbe dans sa circonférence ; au fg, colporté, vg des calomnies, des médisances ;—*'ny ny teny, tati-bolana* : des paroles, des médisances, des faux rapports, semés ça et là par lui ; *fampaingioina* son h : colporteur de médisances.

Mi — v et a : qui a l'ampaingio, est ainsi attaché par un pied (comme *mipaingio*), est transféré d'un endroit à un autre ; fg se planter ça et là, faire cercle et débiter ses médisances, déchirer les uns et les autres, (mi — ou miampaingiopaingio, comme mitati-bolana, makary maukatsy, mahay ary mahay atsy, mifosa namana).

AMPAKARINA (p de mampa*katra* pris subst) : épouse pque le mari la fait monter de là où elle est au vohitra où il habite).

AMPALY : jaquier, arbre, dont la feuille rude sert de papier de verre ; son fruit écorche la langue si on n'en enlève auparavant le lay, après quoi il est bon à manger, il est surnommé voan-tsi-anaranana, V ce mot.

AMPALÉSINA p : qu'on polit avec l'*ampaly*, *ny sotro — tian-ko afaka ny rokoroko halama tsara* : les cuillères en corne sont polies ainsi pour leur enlever leur rugosité et les rendre lisses ; fg, se dit aussi d'un discours, *qu'on polit* ; d'une parole âpre, rude, *qu'on débarasse de* ses aspérités ou rudesses ; d'une langue acérée qui aiguise les discordes et fait battre les gens ; *aza—'nao ny teny n'ol fa aoka izy tompo ny no hanao* (aza ahitsy, aza randranina ny azy, aza ranitana ny vava ny) : ne te mêles pas de polir la parole des autres (d'en ôter ce qui la dépare), elle a son maitre, laisse-le dire ce qu'il sait et comme il saura ; pris subst : *raha miteny ohatry ny ampalésina daholo ny z atao ny* (kanefa tsy marina tsinona) : sa parole est d'un poli achevé dans tout ce qu'il avance, mais c'est un faux brillant qui recouvre le mensonge ; *fampalésina* son h pris adj : dont on a souvent aiguisé la langue et qui l'a trop acérée, mordante ; qui se plait à aiguiser celle des autres et pousse à la dispute, aux procès &, *katsokatsolahy roa lela, mahay atsy mahay aroana, mby etsy ampalesi' ny mby ary ampalesi' ny, mandranitra roa hiady* : fin matois qui sait jouer deux rôles à la fois, il a 2 langues : de l'une il presse celui-ci et le dispose à la lutte, de l'autre il fourbit les armes de celui-là, ayant en vue de les mettre aux prises. *Ampaléso* op, — *ny fiogo* : polis le peigne, donne-lui son dernier poli. *Ampalipaleso* fd, et *ampalipalesina*.

Prend *man... maha*.

Man— : polir des cornes, du bois ; fg polir un discours, *man— ny teny n' ol*, mettre la dernière main à l'affaire de q ; *man — teny* : donner à sa parole différentes formes selon le besoin ; faire de beaux semblants en paroles douces, tendres, ou presser q de paroles vives. *Manampalipaly* fd.

Aza mamankon-kazo efa *nampalésina* :

on ne rabotte plus le bois passé à l'*ampaly* dernier poli, pvb, se dit des affaires jugées en dernier ressort (qui ont reçu le dernier coup), et que l'une des parties cherche à remettre sur le tapis (rabotte de nouveau). *Ampaly* va aho ka tere' nao ihinanana: suis-je comme le fruit de jaquier qu'on presse et triture pour pouvoir le manger? pvb, (malahelo kingalahy sy manan-karena adala vava miady, ary ny malahelo manampaly ny manan-karena, ka hoy ity: ampaly va aho...), employé par les braves gens qui ont de la fortune mais point d'habileté à manier la parole pour se défendre et qui se voient attaqués, pressés, par des experts dans l'art de la chicane qui n'ont rien et qui cherchent q à exploiter.

AMPANGA: 1° n de la fougère; ses feuilles s'épanouissent en éventail, en corbeille &, au sommet d'une tige élevée qui atteint la hauteur d'un arbre, et elles offrent cette particularité remarquée des malg: encore à l'état de bourgeon et dans leur premier jet, elles sortent et montent enroulées en forme d'une main fermée, comme de q qui montre le poing, elles restent ainsi menaçant les environs jusqu'à ce que le temps ouvre la main, alors chacune s'allonge en ordre et à sa place: ils ont un pvb et une énigme qui ont trait à cette remarque (voir plus bas), de là: 2° fg menace, dénonciation, accusation vraie ou fausse, — *laingia*: faux témoignage, accusation qui tombe d'elle-même comme le mensonge découvert; pour distinguer ces deux sens l'un de l'autre, quand il y aurait lieu à l'amphibologie, on ajoute *ravina* à ampanga *(ampangaravina* l'ampanga-*feuilles*), s'il s'agit de la fougère; 3° une manière de tresser les cheveux à *la fougère*: ataovy —, ou randran'—ny volo ko: tressez mes cheveux à la fougère, en tresses qui imitent la feuille de fougère; 4° la piastre d'Autriche pque son fleuron imite la fougère, — ou *vola* —.

AMPANGAINA p (*ampangapangaina* fd): que l'on dénonce; l'accusé; *fampangaina* son h: sujet aux accusations; qui est mis souvent sur la sellette; (*fiampanga* et *fanampanga*: accusable, qui doit être dénoncé; le mode d'accusation, ont le sens adj de fampangaina, plus le sens subst). *Ampangao* op, — *izy fa mpiampanga n' ol*: dénonce le puisque c'est un dénonciateur. *Voa ampanga* p: *efa — ko izy*: je l'ai dénoncé.

Prend *mi* (ou *man*)... *mifan*... *maha*.

Mi — ol: accuser, dénoncer, charger q; *mi — azy an-dapa*: l'accuser en justice: *mi — tena*: s'accuser soi-même; *mi—laingia*: porter un faux témoignage; *fiampangàna*: les moyens ou personnes employés pour conduire une accusation en cour, les accusations, les plaintes, ou *fanampangàna*; *mpi — (mpiampangapanga* fd) ou *mpan* —: le dénonciateur, l'accusateur.

AMPANGABÉ: fougère à tronc plus gros, portant à son sommet une plus forte touffe de feuilles, en corbeille, pousse dans les vallées, les terrains humides. *Ampangafotsy*: autre espèce, à tige élancée, croît en plaine sur les hauteurs. *Ampanganamalona*: fougère des anguilles, ainsi appelée parceque malamalama ny ravina sy ny taho ny: son tronc et ses feuilles sont lisses, elle pousse au bord des eaux, ny ravina mitetitety amy ny tena ny, mitangorona ny zana' ny: il lui pousse des feuilles le long de sa tige &. *Ampangavola*-mena: fougère (aux feuilles) dorées en dessus, elle croît dans les forêts.

Be rahona lahaky ny ampanga: *any an' tany ka mamorona lolohondry*: fort en menaces comme la fougère qui sortant à peine de terre montre le poing, pvb, contre les gens de condition inférieure qui s'insurgent, s'échappent en menaces, envers une femme envers son maître, un petit contre un grand.

Inona izany fantaro nareo? ny reny no manao hoe, « handeha hifamely lahamaina »; ary ny zana' ny manao hoe, « handeha hifamely lolohondry »; lonono nareo izany raha fantatr' areo: je vous donne à deviner ceci: les mères disent, « battons-nous à coups de soufflet » les enfants disent, « non, mais à coups de poing »; devine qui peut? *ary ny mahalala manonona manao hoe, « ampanga »*: alors ceux qui savent de dire, « les fougè-

res » ; les petites en effet ont leurs feuilles enroulées comme une main fermée qui montre le poing, les grandes au contraire les ont déroulées et étendues comme une main qui va donner un soufflet.

Tahaky ny laingio n' ampanga ny laingia, raha vao mitranga dia mivonkona, rehefa vaky dia mivelatra : il en est du mensonge comme du bourgeon de la fougère : il est ramassé comme une grosse menace lorqu'il se montre, mais à peine montré il s'ouvre en grand, et l'on voit qu'il n'y a rien de menaçant dans ses plis.

AMPANGO : croûte odoriférante du riz qui reste collée à la marmite quand on fait du riz cuit-dur ou épais c. a. d. riz *ampangoro* qui reçoit son parfum de cette croûte, le *vary sosoa* détrempé de beaucoup d'eau n'a pas l'—, ni son parfum ;) *rahefa nasiana rano dia rano n—na rano vola no anara' ny* : lorsqu'on a jeté de l'eau dessus et fait bouillir le tout, c'est ce qu'on appelle *ranonampango* ou *ranovola* (V ces mots), café ou thé malg qui se prend après le repas.

AMPANGOY *ny vary* (asio ampango, ou amaniro, ny vary) : faites-nous cuire du riz parfumé (parfum de l'ampango) ; son p, *ampangoina : dia — ny vary*, sens d'amanirina : parfumé de l'odeur d'ampango.

Prend *mi... man.*

Mi — tsara lahy izany vary izany fa efa manitra izay tsizy : ce riz-ci est d'un parfum exquis, il faut que son ampango soit au vrai point ou au maximum de perfection. *Man — : iza nan — ty vary ty fa manitra tsara* ? qui a pu donner cette perfection de l'ampango à ce riz-ci car, &, On dit en enigme : devinez qui je suis : *Rangahy mitampisaka* : (vieux qui s'aplatit et se colle). L'*ampango*, dit-on.

AMPANGORO, ou *ampangory* : riz cuit de manière à ce que toute l'eau en soit évaporée, c'est l'opposé de vary sosoa où il reste plus ou moins d'eau, *ataovy — ny vary ko, tsy homan-tsosoa aho* : faites-moi du riz cuit-dur (de manière que la cuillère puisse rester plantée dedans), car je ne mange pas le riz cuit-mollet (trop clair, pas assez épais ou substantiel).

AMPANGOROY (ou ataovy ampangory) *ny vary* : qu'on fasse du riz cuit-dur ou épais : *ampangoroina* p, *dia — (ou ataon ampangoro) ny vary* : alors on fait du riz cuit-dur.

Mi — vary : se dit de q qui n'aimant pas le riz sosoa délayé, a pris l'habitude de manger du riz ampangoro, (ty tompontrano mi - vary mandrakariva, sens de tsy tia vary afatsy ny ampangoro). On ne dit pas *man —*, mais *manao —*.

AMPANGOROMBARY : petite herbe *odoriférante* qui pousse dans les rizières.

AMPANGORO MANJAHATRA (zahatra) : ce riz épais qui se mange tout (ordinairement) dans un repas, dont on ne laisse rien pour le lendemain ; ou qui dépense d'avantage de riz, pqu'il y a moins d'eau et plus de substance, qui n'épargne pas la provision de riz fg prodigalité, *aza manao —* (aza tsy mitsitsy, aza tsy mitsapa farana) : ne fais pas celui qui mange tout son riz en *ampangoro* c. a. d. vite, goulument, sans tenir compte de l'avenir ; c'est l'opposé de *sosoa manantena* riz allongé d'eau, et d'espérance dans ce qu'il épargne de la provision ; de là le pyb : *Ampangoro manjahatra va no anao sa ny sosoa manantena* ? lequel choisis-tu des deux : l'ampangoro prodigue ou le sosoa allongé d'espérance ? dit-on avertissement à des héritiers &, qui se hâtent de manger leurs biens.

V *voatr'* ampangoro.

Les diff manières de préparer le *fotsimbary* : riz blanc à manger. Raha ahandroina ny fotsimbary ; ta hanao *ampangoro* manao ampangoro maina ritra ny rano ; ta hanao *sosoa* manao sosoa, na sosoa *be rano*, na sosoa *ridritra* : ta hanao *vari-amanana* dia manao : riz auquel on mêle des brèdes pour cuire avec ; ta hanao *vary mohaka* ; en compote en marmelade, riz de malades, dia manao ; ta hanao *koba* : riz blanc mis à tremper d'abord puis séché, pilé, réduit en farine, cuit avec beaucoup d'eau et mis en petits pains ou gâteaux, dia manao ;

ta hanao *ampempa* le précédent sauf qu'on y met moins d'eau, dia manao.

Dist du *tango* : riz encore vert et tendre, grillé d'abord puis pilé, passé au van pour en enlever le son ; pilé de nouveau, broyé jusqu'à ce qu'il devienne pâteux (comme le koba), et mangé tel quel, il n'entre point d'eau dans sa préparation, V ce mot.

AMPARAMPAINGIO adv de *parapaingio* : aux entraves (des deux pieds s'il s'agit d'un bipède, ou de deux jambes si d'un quadrupède), *ataovy — ny omby* (afatory ny tanankely ny roa) : mettez le bœuf aux entraves des deux jambes de devant ; pris subst : entraves, fers, W à fingotra.

AMPARAPAINGIOY op, comme ataovy amparapaingio et parapaingioy ;son p *amparapaingioina* com parapaingioina : mis aux fers des deux pieds, entravé de deux jambes.

Mi— (ou miparapaingio) : avoir ainsi les entraves aux pieds. *Man—* (ou manaparapaingio) : entraver ainsi.

AMPATRA s : allongement, raideur, extension ; *tsara — va izao maty zao ?* avez-vous fait comme il faut l'allongement des membres de ce mort ?

AMPARINA p : *refy —, saina—* : brasse étendue dans toute sa longueur, esprit déployé. *Amparo* op : *— izy efa maty* (atsory ny tongo' ny, ny tana' ny) : étendez-lui les jambes et les mains, car il est mort. *Ampatramparo* fd, *ampatramparina*.

Prend *mi... man*.

Mi — : être étendu ou s'étendre de son long, être ouverts en grand (com les bras de N S sur la croix) ; fg être déployé, se développer com des raisonnements, l'adresse ; *miampantrampatra* fg ; mourir en grand nombre, être étendus raides-morts. *Man*—étendre, déployer, *manampatsaina* déployer, son intelligence, son adresse.

S. lampatra, tsotra.

AMPELA : 1° fuseau, rigoureusement parlant c'est le bouton en os adopté au fuseau malg ; on distingue le *taho n —* morceau de bois arrondi et pointu des deux bouts, de l'—proprement dit, ou morceau d'os de bœuf qu'on troue et auquel on donne une forme arrondie et convexe comme un couvercle de marmite ou plutôt com la perle appelée *felana*, ici et *fela* en province V felana, les deux ch réunies et emmanchées l'une dans l'autre sont l'*ampela, — be, — salasala, — kely* : le grand, le moyen, le petit ; 2e femme, fille ;— *vao* : femme accouchée de son premier né et morte en couche, *alevina haingiana ny — vao malaky maimbo* : on se hâte de l'ensevelir, son cadavre exhalant vite la puanteur ; quant même elle ne meurt pas, si c'est son premier né on appele *— vao, tandremo tsara fa vao — vao izy* (comme ataovy tsara taiza izy) : soyez de la plus grande sollicitude envers elle car ce sont ses premières couches.

AMPELANDOHALIKA : rotule du genou lohalika. *Ampelatanana* : paume de la main ; fg un chéri, *ataon ny—tsizy izay i Faralahy* : il fait son mignon de son dernier né ; se dit des chet des pers affectionnées par dessus tout.

Mimonomonona ohatry ny ampela kely : murmurer comme le petit fuseau pvb, dit contre ceux qui grondent, grognent, boudent, sans raison, on ne tient pas compte de leurs plaintes.

AMPÉMBY s : 1° millet, *ohatry ny—ny faniry ny* : d'une pousse com. celle de l'—, se dit de tout ce qui croît vite et bien : 2° une espèce de pain qu'on fait avec, comme l'ampempa, et meilleur que celui-ci ; *ataon vary, ataon mofo, tsara lavitra noho ny vary sy ny ampempa* : on le mange préparé comme le riz, ou préparé en pain, il est de beaucoup meilleur que le riz, que l'ampempa.

AMPEMPA s : pain, gâteau de riz &, (auquel on mêle parfois des bananes, du miel, ou simplement du sel) ; se vend sur les marchés, se porte en voyage, peut durer quinze

jours quand on lui a fait subir la seconde préparation de le griller qque peu ; *raha mamora anaovana — ny ankizy* : à l'époque de la circoncision on fait de ces gâteaux (sucrés) pour les enfants ; *raha misy manéhitra—* : pareillement lorsque q est malade de la dyssenterie on lui donne l'— comme remède.

AMPEMPAINA p, et *ampempao* op, sont usités : *ampempaina ny vary, ny mangahazo, ny katsaka* : le riz, le manioc, le maïs, sont ainsi transformés en pain, en gâteau, ils *mi—* passent à l'état de pain, et ceux qui les préparent *man—azy* ; V ampangoro.

L'ampempa qu'on vend au marché tsy misy tantely tsy misy akondro, misy sira indraindray, atao hoe *ampinga ny Borizano* : n'a pas de miel, pas de bananes, mêlés avec, mais un peu de sel et pas toujours, s'appelle le *bouclier* ou la cuirasse des civils (qui les munit contre la faim).

AMPENTANY, ou *ampian' tany* prononcé *ampientany*, pd'*ampy* pris subt : mur de terre, clôture.

AMPÉTRIKA : petite marmite ou casserole pour les petites douceurs : *ampetribola* : petit vase pour y conserver l'argent.

AMPY a ; suffisant ; qui a le compte, est au complet ; fourni, pourvu, apte a, — *io raha izany raharaha izany* : celui-là a tout ce qu'il faut pour cette affaire ; *olona—* : personne achevée.

AMPIANA p se prononce *ampien'* sans déplacer l'accent : que l'on complète, augmente, amplifie : qu'on aide : *tsy—tsy analana* : à quoi on n'ajoute rien et on n'ôte rien ; *ampiampiana* fd, — ny vary fa be ny vahiny kandrao tsy ampy : les hôtes étant nombreux le riz doit être préparé en plus grande quantité de peur qu'il en manque. *Ampio* op. — *izahay* : (que nous soyons aidés par vous) aidez-vous, comme tahio izahay adressé aux ancêtres.

Des ambanivohitra disent *ampena* p crément *ena*, et *ampéo* op pour ampiana et ampio, de là *ampen'* tany plus haut.

Prend *man... mi... mifan... maha.*

Man — azy : l'augmenter, le compléter, y ajouter, combler le déficit ; fg assister q dans ses besoins ; protéger, vg une mère *man — anaka* ; *fan* — a : qui s'ajoute à, qui fait suite à ; s : complément ord, mode de compléter ; *manampinampy* fd, *hianao man — foana kanefa tsy ankasitrahana ny atao nao* : tu fais le suffisant bien inutilement ce qui vient de toi n'étant pas agréé, *Miampy* : se rendre ampy ou l'être par des compléments ajoutés, se compléter, être au complet, *efa mi —izao ny miaramila ka tonga be lavitra noho ny teo aloha* : les soldats maintenant se recrutent au grand complet et l'armée nouvelle dépassera de beaucoup l'ancienne ; fg se fortifier, se mettre à l'abri (d'un complément) ; *miampiampy* fd sans *n* euph entre les deux ampy. *Mah* — suffir pour.

Subst : *Fahampiana* : capacité, suffisance à ; *fanampiana* : aide, assistance, augmentation, (sens actif) ; *fiampiana* : augmentation en nombre, en force &, (sens passif), fg défense, rempart pour soi.

Adv ; *Am-panampiana* : *faly izay tsizy — 'ko azy* : il est on ne peut plus content de ce que je lui suis venu *en aide.*

Les racines *adjectifs* comme *ampy* ne forment pas l'adverbe radical avec la prép *an'* mise en tête, *an' ampy* ne se dit pas.

AMPIMIHIRA, (qui se suffisent pour jouer, chanter, ensemble) ; se dit des deux premiers nés, qui selon une convention d'usage mise au mariage appartiennent au père et la mère de la mariée, *anay ny zaza —*, hoy ny raiamandreny ny zazavavy avoaka, na ny anadahy ny ; teny atao amy ny andro amoahana ny zaza) ; *ny anaovana azy zaza—* : *roa no alai' ny, ampy milalao & izy roa, matetika iray hiany anefa no alai' ny* : on les appelle *ampy mi-*

hira pqu'ils sont deux &, souvent cependant les parents n'en prennent qu'un, mais le nom de zaza — lui reste.

AMPIMISORATRA (qui étaient assez pour faire la danse de la circoncision ou le *misoratra*, V soratra) : se dit des fils adoptés selon l'usage à l'époque de la circoncision, (ny zaza indray foràna, indray misoratra, izay iray lapa) ; *raha mananganjaza aminy famorana, dia atao zaza — no anara' ny* : lorsqu'on adopte des enfants de la circoncision et pendant les jours de cette fête, on leur donne le nom d'enfant —, (pour les distinguer des autres et en mémoire de la chose.

Tsy ampy indray mipy maso : en moins d'un clin-d'œil ; *tsy ampy indray mitono valala* : en moins de temps qu'il en faut pour griller des sauterelles ; *tsy ampy ohatr' inona* : en un rien de temps : *tsy ampy lo' inona* : en moins de rien... ces expressions se prennent l'une pour l'autre pour signifier : aussitôt, instantanément, immédiatement :

Tsy ampy be : il s'en faut de beaucoup, — *ohatry ny iley mivaro-bady* : être loin de son compte comme celui qui vend sa femme (pour couvrir ses dettes), pvb, contre les gens courts de vue, d'argent etc, qui se lancent dans des opérations risquées ou des acquisitions au-dessus de leurs forces et dont le public se rit ; (taminy niady an' trano, amidy ny laby ny vady ny ; manao teny ieràna izy mivady, « rahefa mahazo avota' ko hianao » ; tery izy mivady, ananan' ol trosa etc, izany nisehoany ny ohatra).

AMPIFY adv de *fify* : bien serré, bien caché, *natao ny — foana eo ny z, raha tsy izy no tonga tsy hita velively akory* : il a si bien célé la ch qu'il faut attendre son retour, personne autre ne saurait la trouver.

AMPIFINA p, *n —' ko teroa ny z ka asa izay naka azy* : j'avais serré là les ch, et je ne sais qui les a prises, (sens d' *ampirinina*). *Ampifio* op — *ireo z rehetra ireo* : serre toute ch à sa place.

Mi —, miampififify fd, se rapetisser, se blottir, être serré, se serrer vg un enfant qui se serre de peur contre le sein de sa mère, un chat qui épie la souris et rase, un voleur qui s'efface dans l'obscurité contre un mur pour surprendre q ; *tsy misy itoera' nay fa mi — kely izao ny toera' nay, ny andria' nay* : il n'y a plus de place, reste à nous serrer (com des anchois) pour en faire, pour dormir ; *efa aina kely mi — sisa* : c'en est fait de lui, il se cramponne aux derniers restes d'une vie qui s'en va.

V tampify son syn qui forme aussi des dérivés.

AMPINGA s : bouclier : fg abri, protection, *matokia hianao f'izahay —nao etokatra* : aie confiance nous sommes ton bouclier ici ; manao *halavanan' ampingia* : (faire comme le bouclier qui s'allonge en avant, à droite et à gauche se multiplie, pare à tout), fg se dit des tuteurs qui savent protéger la veuve et l'orphelin, et autres défenseurs des petits surtout qu'ils couvrent d'une protection efficace ; (ireo miloloha ny madinika manao halavanan' ampingia miaro ny ao aloha sy ny ao aoriana).

AMPINGAFORONA : bouclier de *zozoro* gros : joncs et d'herbes, qu'on tresse, coud ensemble, à plusieurs couches d'épaisseur, impénétrable à la sagaïe et aux balles, on l'humecte avant d'aller au combat. *Ampingalahy* bouclier *en bois* (qui le fait emporter sur le précédent pour la force, delà *lahy*) fg bravoure exceptionnelle qui a droit à une prime, (herindefona herinampinga, misalahy aminy betsaka hiany, ka maka tombo ny). *Ampingaloha*, se dit : 1° les bœufs, des béliers &, qui font bouclier de leur tête et s'en servent pour porter des coups, c'est leur arme offensive et défensive : 2° des fortes têtes d'un royaume, hommes de guerre en même temps qu'hommes d'Etat, qui en sont la défense sur les champs de bataille et la force dans les conseils, (re narco fa ireo Ramanetaka, Ramanolona &, *nanao ampingaloha tamy ny ty tany ty* &, deux célébrités sous Radama I) : 3° et en mauvaise

part : des batailleurs, querelleurs entêtés, qui sont toujours sur la défensive ou l'offensive, et donnent de la tête à tort et à travers, contre tout. *Ampinga ny borizano* ou *ampingam-borizano* : (bouclier des bourgeois ou civils c. a. d.) gâteaux de riz qui munit leur estomac contre la faim, c'est leur pain de munition quand ils font les corvées du roi &. V ampempa. *Ampinga n'iley osa ka very tena ny hiany* : bouclier de ce lâche (avec lequel il a fait le serment des braves), et qu'il jette pour être plus léger à la fuite, pvb. contre ceux qui violent leur serment, et se jettent dans l'infamie en ne tenant pas la parole donnée.

Le bouclier est rond comme le sahafa van à riz, *asiano foitra, sahafa raha tsy misy foitra, asiana hodi-janak' omby atao ary anivelana, tafo toso taloha raha tsara hoditra* : il diffère de celui-ci en ce qu'il a au centre de sa convexité un point protubérant, sans lequel il serait un van, on le revêt d'une peau de veau en dehors, ceux qui avaient cette peau bonne se vendaient un loso, 2 fr. 50.

AMPIRINA : adv de *pirina* peu usité comme tel, on dit plutôt *atao-vy tsara pirina* ny etan' ntsika fa be izany olona ratsy alina izany, kandrao dia baboi' ny ny eto : mets en bon ordre, en sûreté, ou serre à leur place en les réduisant, les rétrécissant, nos paquets, car il y a beaucoup de ces coureurs de nuit prêts à faire un mauvais coup, ils pourraient être tentés de venir tout piller, (sens d'*ampify* mis à l'étroit, à plat, en pli &, selon que la ch le demande pour être en sûreté) ; pris subt : une espèce de poisson plat (à l'état réduit, tient peu de place), *fisaka izy nanaovana azy* —: c'est pqu'il est plat qu'on l'a appelé —.

Ses dérivés à crément se forment de 2 manières ; 1° *n* finale restant devant le crément ; 2° ou bien se changeant en *m*.

AMPRIMINA ou *ampirimina* p, *misy z mahatahotra raha alina ka — ny entana atao amy ny mafy, atao am-bilany, am-bata* &, *tsy ho azo ny voalavo* : la nuit porte ses craintes, c'est pourquoi on serre, en lieu sûr, dans une marmite, un coffre &, les ch plus exposées, afin qu'elles ne soient pas la proie des rats. *Ampirimo* et *ampirino* op ; *ampirimpirimo* fd, (comme amboamboàro) : mets un peu plus d'ordre, arrange un peu mieux, cache mieux, serre en lieu plus sûr.

Prend *man... mi...* (outre que *pirina* donne *mam*pirina).

Man— : mettre en sûreté, en ordre, sous clef... des vivres, des étoffes, tout ce qui est exposé ; serrer dans une malle, (*mam*pirina même sens). *Mi —* , a deux sens : 1° celui de *man—* , nankaiza i Ranona ? *mi—ny enta' nao izy* : où est donc un tel ? il arrange tes effets ; 2° sens passif, *ty tahotra ty* ! *efa mi— kely izy* : quelle peur ! il en est tout rapetissé, resserré, comme fondu ; *miampirimpirina* kokoa hianareo : imp, rapprochez-vous, serrez-vous d'avantage (ou *miampirimpirima*) ; *efa miampirina ambata ny entana* : les effets sont serrés dans le coffre.

AMPITIKA, et *ampitikely* : petite flèche (en fantàka) qu'on s'amuse à lancer à un but ; *ampiti-by* (vy), si on ajoute une pointe en fer ; *loka ampitika, k' izay mahavoa mahazo* : gageure à la flèche, celui qui touche gagne, pvb, se dit des jeux d'adresse, comme le fanorona, l'antsipilavaka, les cartes &, le plus habile l'emporte ; et des avis demandés à une assemblée, à des conseillers, sur une ch difficile, il y a un avis prédominant qui l'emporte.

AMPITSO : demain, lendemain, *nony —n' iny* : au lendemain de cela ; *—lava* demain qui n'arrive jamais, *manao—* : renvoyer de jour en jour une affaire, le paiement d'une dette, *laingia ny mpitrosa izany :* c'est le mensonge ordinaire des débiteurs qui sont forts pour dire demain.

AMPIVOANY (fivoana, *ivo*) adv :

au centre, le milieu, comme an*ivo*, mani*vo*ana ; syn *am*povoany (*fo*voany).

AMP*O* adv de *fo :* dans le cœur, en désir, en projet, dans l'intention, avec résolution, de tout cœur, jusqu'au fond du cœur, *ny olomb tsy azo* — : les vivants sont impénétrables quant au fond de leur cœur.

AMPOIZINA (pour *ampozina* moins usité) p : désiré, espéré, attendu, projeté, résolu ; *ampoina* est le p régulier sans l'euph z, qui était usité jadis comme il paraît par le nom d' *Andrian' ampoi' ny Merina*, mais ne l'est plus). *Ampoizo* op, *ampoimpoizo* fd ; le p fd *ampoimpoizina : hampoimpoizi' ko hianao ho avy aminy izany :* sur ce (ou alors) j'espérerai qque peu que tu viennes.

Autres p et op : *ampanampoizina* (pers ou ch) qu'on fait attendre, espérer & ; *ampanampoizo* aho raha ho avy at*y* amy ko hianao : fais-moi prévenir lorsque tu te proposes de venir me voir ; *ampifanampoizo* izy roa tonta aminy hanamboara' ntsika ny ady ny, hoy ny fokonolona : faites leur savoir aux uns et aux autres le jour que nous traiterons leur affaire, afin qu'ils s'y attendent & ; dia *ampifanampoizina* izy roa tonta.

Prend *man... mifan... maha.*

Man — z, ol : conserver l'idée, la pensée, l'affection de q, l'envie de qch ; réfléchir sérieusement, continuellement sur cela ; s'y attendre, s'y disposer, y viser, projeter ; l'avoir dans son cœur, y avoir son cœur. *Manampoiza* imp, — fa handeha hianao rahampitso : attends-toi à partir demain. Autres imp : *manampoiza* azy fa tsy maintsy ho tonga any izahay : fais leur savoir que nous y irons sans faute ; *mampifanampoiza* hianareo roa lahy fa irahi' ko hianareo amy ny alakamisy, ka hianao no hita ko izao & : fais savoir à ton compagnon de voyage que je vous expédierai jeudi, je te vois et je te le dis (dis-le lui et tenez-vous pour avertis) ; *mifanampoiza* isika fa aza mifanampoka (tampoka) : prévenons-nous d'avance afin de ne pas nous prendre à l'improviste, vg un jour de visite.

AMPONTAN*Y* (fo tany) : nom propre de ville ; peu usité autrement.

AMPONTS*aha* (fo saha) : au cœur, au milieu de la vallée.

AMPO-TSI-AMB*aha*, et AMPO-TSI-LOAKA, *manao* — : avoir le cœur fermé, n'être pas communicatif, *milàna ho azy irery* garder tout pour soi, comme manao *anakampo* V ce mot.

Mandatsaka ampo, a deux sens : 1° goûter, apprécier, prendre ou avoir à cœur, mettre dans son propre cœur ; mettre au cœur des autres ; 2° avoir sur le cœur, nourrir rancune, com manao lolompo.

AMPOASA (ce mot vieillit) : en projet, en prévision ; mot de faire part à propos de....

AMPOASAINA p : qu'on avertit d'avance, prévient ; prévu, *izaho ilai' nao tampoka foana, tsy mba n— nao omaly :* j'en suis bien fâché mais tu me prends à l'improviste, pourquoi ne m'as-tu pas prévenu hier? *Ampoasao* op, — *aho izay iavia' ny any :* préviens-moi de son arrivée au rendez-vous. On remplace ce p et cet op, par *ampikasaina ampikasao*, actuellement ; fampi*kiàsa* rend l'idée d'ampoasa.

Man — azy hiasa rahampitso : l'avertir d'avance, le prévenir qu'il travaillera demain : *man — ny z aterina :* prévoir ce qu'il faut porter. *Mampoàsa* même sens que *man* —, se dit aussi.

AMPODY : n d'arbre, dont on fait des bâtons de voyage et des manches de sagaïe : sa feuille longue *manao telo ravina :* a l'air d'être trois dans une ; dist d'*am-pody* (fody h de mody, ody).

AMPOFO adv de *folo*, peu usité, mais il forme des dérivés.

AMPOFOANA p pris comme adv : au

giron, sur les genoux ; *ampofoina* p, *ny zaza kely* — : le petit enfant mis, tenu, sur les genoux ; *ampofoy* op. — *ny zaza* : tiens l'enfant sur tes genoux.

Man — mettre sur ses genoux, tenir sur son giron. *Mi* — : y être mis, s'y mettre.

AMPOKA p : imbibé, trempé, saturé ; rassasié, dégoûté, (sens de vonto, etsaka, voky ; leo, boboka, tofoka).

AMPOHANA p, — *ko menaka ho vonto ny volo ny* : j'oins de graisse ses cheveux pour qu'ils en soient comme imbibés ; *n* — *ny havana ka voky loatra ireo ankizy ireo* : enfants régalés par des parents et qui ont trop mangé. *Ampohy* ou *ampoho* op, — *sira ny henakisoa atao kisoa sira* : sale cette viande de porc pour en faire du salé.

Prend *man... mi... maha.*

Man — : imbiber, tremper ; rassasier jusqu'au dégoût. *Mi* — : être imbibé ou s'imbiber &; et aussi être dans un état de prosternation par lassitude ou autrement (ny ol sasatra ka mandry mi — foana eo izy. comme midàboka, miampatra), *Mah* — : ny sira mah — ny hena mba tsy ho maimbo : le sel saturant la viande l'empêche de sentir mauvais.

Tampoka donne qques dérivés semblables à ceux d'ampoka, ainsi *manampo*-drano : saisir subitement d un peu d'eau froide (ce qui cuit dans la marmite, riz sosoa, ragoût), *fampohan' ilrano* ny sosoa sy ny laoka hahatsara azy.

AMPOMBO : pellicule du riz pilé, son ; on distinge : — *mahery* le gros son, qui sort après qu'on a pilé le riz une première fois ; *salasala n'* — : le moyen, obtenu par un second coup de pilon ; — *malemy* : le fin, après le troisième et dernier coup qui blanchit le riz, c'est l' — *mbury* celni-là ; *ny ampemby, ny katsaka, ny kafé, ny voamaho, ny varimbazaha* &, *manana* — : le millet, le maïs, le café, le blé &, ont ainsi leur —. Diffère de l'akofa gousse de riz coulé.

Mandry ny — ka tsy vary, ary mitàna tontan-kova fa tsy vola : le son entassé n'est pas de la farine ni la fausse monnaie en main n'est pas de l'argent, pvb, pour avertir les imprudents de se tenir en garde contre les faussaires, les hypocrites, de se défier de la simple vue des yeux, comme nous disons *Tout ce qui brille n'est pas or*, et *L'habit ne fait pas le moine.*

AMPONDRA : âne — *lahy*, — *vavy*, ânesse *zanak'*ànon. C'est sous Andrp que les premiers ont paru dans l'Imérine.

AMPONGA : tambour fait d'un tronc d'arbre évidé avec soin et recouvert à ses deux extrémités d'une peau de gros veau ; du côté on frappe de la main droite avec une baguette ; de l'autre on frappe de la main gauche mais sans baguette ; de là le pvb, *Atao nao tahaky ny — izahay* : ny iray tehatehàfina ary ny iray havokavohana : tu nous prends pour un tambour ; sur l'un tu donnes des petits-coups-doux avec la main (comme des caresses), et tu frappes à grands coups de bâton sur l'autre ; se dit contre ceux qui usent de partialité dans les jugements rendus, dans la distribution des parts d'une corvée &, la partie lésée réclame justice avec ce pvb.

AMPONGABÉ : grosse caisse des Blancs, importée sous Radama I. *Amponga-hazolahy* : ley velezina ao aoriana ny andriana : ce tambour qu'on bat à la suite et à l'honneur du roi en marche. *Amponga-kely* : petit tambour des enfants. *Ampongantaolo* : tambour primitif décrit plus haut, et qu'on appelait simplement amponga avant l'importation des tambours des Blancs ; il se distingue de ceux-ci en cela qu'il misy feo roa ambony sy ambany : a deux voix ou rend deux sons, fait deux parties la haute et la basse. étant battu des deux côtés en haut et en bas. *Ampongatapaka* :

(moitié de tambour) tambour de basque entouré de plaques de cuivre et de grelots, vient des Blancs. *Amponga tary* : vady ny amponga ny tary, tsy maneno ny tary, mitovy tarehy amy ny amponga, fomba amy ny famorana ipetrahany ny zaza forana &: second tambour qui tient compagnie au premier et qui lui est semblable pour la forme, mais qui doit se taire (généralement V tary), il est d'usage à la circoncision, on y fait asseoir l'enfant à circoncire.

AMPONGABEANDANITRA : grenade, l'arbre et son fruit.

Amponga ko no mihantona, raha mànina dobonako: mon tambour dort suspendu, mais quand j'ai du chagrin j'en bats, pvb, appliqué aux possesseurs tranquilles de leurs biens (le tambour dort), mais q leur prend ou cherche a leur prendre qch (de là le manina qui fait battre du tambour pour avertir la justice du village); ils en battent encore pour se réjouir en famille, quand le voleur est pris etc.

AMPOTOMOTY (*fototra moty*, W mot trivial *au derrière*) adv: sous la main, tout près.

ANA a: épuisé, harassé, embarrassé, engourdi; diff de hana.

ANAINA p, — *ny hatsiaka*: engourdi de froid.

Prend *mi* (et *min*); *maha*, (qui remplace man).

Mi—: être épuisé de faim, de fatigue; tomber d'inanition, pâmer de peur, geler de froid, étouffer de chaleur, *dia torana mi — foana eo izy resintahotra* (ou torana *min* — foana eo izy): étourdis (d'un coup de tonnerre dont l'idole les frappe sans les tuer) ils sont là étendus à moitié morts saisis de peur. *Mah*—: *ny hanoanana mah — azy*: la faim le réduit à l'extrémité; *ampahanaina* p caus: qu'on pousse à l'extrémité, qu'on réduit à l'épuisement, *nahoana no —' nareo ny hainandro eto ny marary?* pourquoi accablez-vous de la grande chaleur du jour à cet endroit-ci le malade ?

ANANA fd, *mi*— : perdre la carte, être tout troublé, ne savoir plus ce que l'on fait, faire le contraire de ce qu'il faut; (syn mi*sanàna*); *mody mi— foana eo izy*: il fait semblant de perdre la carte.

ANABY (fr *un habit*): habit galonné, vêtement de parade des grands officiers de l'armée, importé sous Radama I; diff d'*anàby* en totalité, *aby*.

ANAY: 1° pr (an'ay): à nous, nous, nôtre; *ny* - -: le nôtre; — *ho* — : c'est notre affaire, nous en répondons; *ny ho ahy sy ny ho anay*, *ny ho ahy misimisy koa*: pour moi pour nous cela fait deux, pour moi l'emporte et passe avant (comme *charité bien ordonnée commence par soi-même)*; 2° interj: oh que! puisse! cela serait-il! syn anjay.

ANA-KA, ou *ani-ka*, conj: et ainsi, ainsi donc, de telle sorte que, par suite, en conséquence, *no fitahi' nao lahy, ana ka* (ou any ka) *sasa-poana*: tu m'as trompé mon gars, et j'*en* suis pour ma peine.

ANAKA (malais *anaka*) s: 1° enfant, fils ou fille, neveu et nièce &, tous les enfants de la famille dans les sens le plus étendu de celle-ci; terme d'affection donné par les supérieurs, les grands, appelés *rai-amandreny*, à leurs inférieurs, aux petits (comme nous disons *mon enfant, mes enfants*), voir *anakavy* plus bas; petits de qques animaux, rejetons de certaines plantes, produit; syn *zanaka* (ces deux mots se complètent l'un l'autre, mais ne peuvent pas toujours s'employer l'un pour l'autre, il faut consulter l'usage); — *sy zanaka apetaka amy ny ol, zanaka rahà biby no tenénina*: *zanak' omby, zanak' alikia* etc.: on dit *anaka* ou son équivalent *zanaka* lorsqu'il s'agit des enfants des hommes; et zanaka quand il s'agit des petits d'animaux & (cependant qques dérivés d'anaka s'appliquent aussi aux animaux); *ny iray zanaka ny iray anaka, ary ny zanaka mahery koa: ny zanaka*

dia zanaka nateraka, ary rahefa kely noho hianao, dia anaka ireny: zanaka et anaka font deux, l'un désigne les enfants proprement dits nés de vous, et l'autre tous ceux qui vous sont inférieurs, c'est pourquoi les zanaka touchent de plus près et l'emportent sur les anaka.

2° *anakanaka*, fd: intérêt d'un prêt d'argent, de riz, etc., quand il n'est pas de l'argent; quand le prêt est d'argent et l'intérêt aussi, celui ci s'appelle *zana-bola*: argent né d'un autre argent, un produit de même nature.

ANAHINA p, se dirait aussi? *no anahi' ny ny zana-bady ny*, (no *zanàhi ny*, no tsotra): épousant une femme-mère d'un ou de plusieurs enfants, il a fait siens, il a adopté les enfants qu'elle lui apportait (*zanahina* p de zanaka est préférable). *Anakanahina* p fd, *tsy nanam-bola aloa ny mpividy, ka dia n— be hiany ny z rehetra anana' ny*: l'acheteur ne pouvant payer en argent (paya en denrées) fit produire le montant de la somme à ses autres biens en son avoir. *Anakanaho* op, *raha tsy manam-bola izy, dia — ny z anana' ny, « hoy ny fahatelo »*; s'il n'a pas d'argent, prends sur ses biens le montant de la somme qui t'est due, dit un tiers.

Autres p: *ampananahina*: qu'on fait produire, se multiplier, croître, — *na akondro, na fary (*na herana, na zozoro), *ambolena angalana taranaka*: on fait ainsi se multiplier sur leur tronc les bananiers, les cannes à sucre, pour en avoir d'avantage à transplanter; *maka akoho lahy vorombato ny manana akohovavy ka — angalana taranaka amidy, lafo be ireo*: ayant une poule *vorombato* il se procure un coq de la même espèce, il les fait produire pour en avoir de cette espèce à vendre, car elle se vend bien *ampananahina* zanaka na olona, na biby, na z ambolena: se dit des gens, des bêtes et des plantes. *Ampianahina* p de manipi: qu'on remet dans les rapports de fils à père, de père à fils etc., vg un enfant rejeté ou séparé de ses parents, (izy mianaka efa nisaraka ka — indray;) qu'on fait devenir parents au degré du mianaka, ce qui se fait par les alliances ou par l'adoption, (vg n — ny fanambadiana vao natao izaho sy izy vady ny rahavavindreny ko, k' izany nampianaka anay roa lahy, ny ol' ampifananganina hianaka, dia—); des poussins soustraits à la mère qui les a couvés et donnés à une autre mère qui mène déjà une couvée, — *hianaka ireo akohokely sy ny reny tsy niteraka azy*: sont faits passer à l'état de poussins de celle-ci qui cependant n'est pas leur mère véritable mais qui les adopte comme siens, et eux et elle sont *mianaka*.

Prend *mi... man... maha*.

Mi—: 1° être avec son enfant ou ses enfants, (se dit: du père et de la mère avec leur enfant, de l'oncle et de la tante avec leur neveu ou nièce, du grand-père et de la grand-mère avec leur petit-fils ou petite-fille); *izy mi* — se dit aussi des animaux vg une vache et son veau, une poule et ses poussins. 2° fg: s'étendre comme l'huile, la graisse, l'eau; se propager, (sens de *mitatra, miely, mameno*), ny solika, ny menaka, ny rano, rahefa raraka dia mi—, ou *mianakanaka*. *Mpi—*: qui sont entre eux comme père et fils, mère et fille, oncle et neveu, tante et nièce, grand-père et son petit-fils etc., s'applique aussi aux animaux. *Mianaha* imp, — indray amin-y zanak' ao, dia ome' ko anao ity lamba ity: réunis-toi à ton enfant dont tu es séparé, et je te donnerai ce lamba. *Fianahana*: 1° la paternité ou maternité, 2° la minorité, (raha mbola zaza an'trano zaza ve. londraiamandreny); 3° le père et la mère avec leur descendance fils et filles, petits-fils et petites-filles etc. *Am-pianahana* adv: mandeha —: aller en famille, toute une maison; omby amidy —: vache et son veau

à vendre; ol amidy — : mère et son enfant, père et mère et leurs enfants, à vendre. *Man* —, se dit des plantes comme les bananiers, les gros joncs appelés hérana, les zozoro etc., qui poussent des rejetons et se reproduisent à leur base, par leurs racines, sur leur tronc, et qu'on fait croître et se multiplier pour avoir l'espèce en plus grande quantité etc.; *ny herana ambolena amy ny heniheny man— ho betsaka hisondrotana ny tany, dia atao tanimbary no fanany ny heniheny*: si on plante de ces gros joncs coupants dans un marais, ils multiplient ainsi et font croître leur tronc qui élève le niveau de la terre et diminue l'eau, finalement le marais est transformé en rizière, syn *manjanaka* de zanaka. *Manana* —, (se dit des personnes et des animaux *mitera-beloma* vivipares): être enceinte, enfanter, avoir famille; avoir un petit ou des petits, avoir une portée.

Ny ol *manana anaka*, rahefa lehibe ny kibo ny, be vohoka, dia miteraka, V teraka; ny omby, ny ondry, ny alikia, ny kisoa etc., manana anaka, mitohatra ny kibo ny. Ny vorona, sy ny biby tsy manan-dravin-tsofina (comme les poissons, crocodiles, lézards), *manatody*, dia mandatsaka mamoaka iray. Ny hazo, ny ahitra *mamoa* (voa). Ny tsaramaso, ny voanemba etc, *manonlsorika* (tsontsorika) Ny vomanga, *mandatsaka* (latsaka) manatody mandatsaka tahaky ny vorona. Ny mangahazo, ny ovy, ny voanjo etc., *mamody* (vody); on dit aussi des voanjo: manatody anteny. Ny katsaka *mibaby*. Ny saonjo *mamatsaka* (fatsaka). Ny vary *manitatra*.

Raha mbola kely na ny *anaka* na ny *zanaka*, dia *zaza*: lorsque les enfants proprement dits zanaka, et les autres appelés anaka, sont encore petits, on leur donne le nom de zaza.

ANABAVY (*anaka vavy*): sœur (et aussi cousine) d'un homme; — *ndray*: tante paternelle.

ANANDAHY (*anaka lahy*): frère (et cousin) d'une femme: — *ndreny*: oncle maternel, Prend *mi* —: personnes qui sont frère et sœur, cousin germain et cousin germaine; *mpi* — de même.

Ny anadahy toy ny vodi-fahitra: na soa na ratsy izay manjo lazaina azy avokoa: le frère est (pour sa sœur) comme le trou-à-décharge du parc à bœuf (qui reçoit tout: elle lui fait part de tout ce qui lui arrivé en bien ou en mal, pvb, complété par ceux-ci, *Fara-vady anadahy*: le frère est le dernier mari de sa sœur (quand elle a été divorcée par tous les autres, il lui reste comme dernier appui), *Raha mpivady tsy hifanaja ka dia ny mianadahy mifanaja no tsara*: lorsque les mariés ne se respectent plus (qu'il n'y a plus de retenue du côté du mari qui rend le séjour insupportable à sa femme, alors les parents de celle-ci de dire), il vaut mieux qu'elle redevienne la sœur respectée et protégée de son frère, c. a. d. qu'on prononce le divorce et qu'on la rende à son protecteur naturel, son frère: ces pvb ont mis en grand honneur, et en grand respect, les frères aux yeux de leurs sœurs.

ANADONAKA (*anaka lonaka*, princes et princesses dans les provinces, et étoffe des princes, W lonaka): n d'une étoffe arabe de couleur, dont les enfants font un lamba; les grandes personnes en font un kitamby, un salaka; syn zanadonaka.

ANAKAMPO (*fo*): ses propres conceptions préférées, idée à soi choyée; concentration de son estime et de ses affections sur soi ou ce qui vient de soi. *Manao — foana samy irery*: suivre ses idées, faire à sa tête, à sa guise; c'est com *manao mosalahy naminany tena*: agir au hasard; *manao teny mivoaka tsy miera aman' ol, tsy mahalala namana*: être concentré, caché, ne pas consulter qui de droit, ne connaître que soi. *Manao zara* —, (z imbonana ka tsy ifanatrehana ny fizarana): faire les parts à sa manière c. a. d. en particulier et avec partialité pour soi, quand il s'agit d'une ch ou chacun a un droit égal; syn manao *tia' ko no ahy*, manao *so' ampo* V ces mots. *Manana* — amy nao izy; il a qch sur le cœur contre toi.

ANAKANDRIAMASO (*andriamaso*): pupille de l'œil.

ANAKANDRIANA, ou *Ranakandriana*: 1° un être surnaturel, divin, le dieu dans les sampimasina ou reuisampy grandes idoles, leur divinité cachée (*tatens deitas*); 2° ce qu'il y a de meilleur, d'excellent (pris pour

terme de comparaison) *raha misy z tsara ny — no vonjena hoe « ohatry ny — »*: lorsqu'il s'agit de bonté des ch. de suite l'expression — se présente, si on y voit de l'excellence : c'est comme l'—, dit-on ; 3° *anakandrian-dehibe*, se dit par honneur : des princes, nobles, grands du royaume ny lehibe kosa atao - -, fananjana azy, najanona ankehitriny hatr'izay nivavahana izay, mioya i Ngahy : ce nom était donné aux grands par respect, on a cessé de le faire depuis l'arrivée de la prière, on le remplace par Ngahy.

ANAKANDRO (*andro*) : n d'une maladie de peau, qui par fois dégénère en lèpre. *Anakandroina* son p pris adj : affligé de cette maladie, (mifangipangitra fotsy ny hoditra) ; *ny atodimbalala potsiriina atao fanafody ateutina amy ny* : des œufs de sauterelles écrasés, sont mis en cataplasme comme remède à...

ANAKAVY (*avy* tous), *raha lehibe sy kely manao izany, ny kely manao dada be ny lehibe, ary mamaly ny lehibe — ko* : terme d'affection employé par les grands, les supérieurs, vis à vis des petits, de leurs inférieurs, ceux-ci donnent le nom de *dadabe* à leurs supérieurs qui leur rendent la pareille en les appelant *enfants*, *mes enfants*, (izao — rehetra madinika izao atao ny lehibe : — ô ! avia hiresaka, avia hiraharaha) ; on dit aussi *ry anaka*, ou *ana' ko*. Prend les préf et forme des dérivés. *Mi—*, *mpi—*, *fi—* : qui sont tous d'une même famille, d'une même souche (se dit seulement des personnes, avec restriction aux proches parents) ; *mpianakavibe* : ceux de la même lignée, quand on ne compte plus les degrés de parenté. *Fianakaviana* : la famille entière *avy*, tous ceux d'un même sang ; on distingue : -- *akeky indrindra*, se dit des pères et mères, des enfants, des petits-fils, des arrières-petits-fils, et des zanak' anabavy atao hoe *zanak' ain̆a*, V ce mot : — *akeky* : les précédents de la ligne directe ascendante et descendante plus les collatéraux qui sans descendre les uns des autres ont cependant un auteur commun, ainsi frères et sœurs, cousins et cousines, oncles et tantes avec neveux et nièces, etc., zanaka iray fasana iray lova, iray anarandray : tous enfants qui ont le même tombeau de famille, le même héritage, la même souche ou tige ; *fianakaviambé* : les deux séries qui précèdent de parents consanguins, plus la série des parents par affinité, ainsi beau-frère et belle-mère avec gendre et bru, etc., toute la parenté n'importe à quel titre on est parent, par le sang, par l alliance ou par l'adoption, syn *havan' tetezina*, *lafivalo* et *famatonkavana*, V ces mots.

Fianakaviana diff de *fianahana* : 1° en ce que celui-ci désigne la famille dans un sens plus étroit, le père et la mère avec leurs enfants ; ou les enfants seulement, la filiation ; 2° et *fianahana* s'applique aussi aux animaux. V *fokompianakaviana*, *fokompirenena*, *fokonolona*, à foko ; et *firazanana*, à razana.

V dona*naka*, et tona*naka*, bona*naka*, et vona*naka*, sona*naka* tara*naka*, qui renferment la rac anaka et son sens plus ou moins étendu, modifié ; *fanaka*.

ANANA s : brèdes en général ou herbages qu'on mange, légumes. On distingue :

ANA-MALAHO (*laho*) : brède-bienfaisante, qui a du piquant, du chaud, du montant, com le gingembre, la moutarde : prise comme remède de la toux, de la fièvre, des maux de ventre, *narary ny kohaka ka nisotro ny ro n' — dia mafana aho, nahalaholaho ahy ho tsara izany* ; j'avais le rhume et j'ai bu du ro d' — cela m'a réchauffé aussitôt et procuré un bien-être sensible ; les Malg les mangent cuites séparément ou mêlées à du bœuf, etc., les Blancs les mangent aussi crues, en salade.

ANA-MAFAITRA (*faitra* amertume, goût de quinine) : brèdes amères, *ohatry ny vahona*, *tsy tanty ny va-*

va ny ngidy ny ; ny ravina no mangidy, ny voa ny mamy raha masaka, haroana potika : leur amertume ressemble à celle du tanguin, de l'aloës, etc., elle est dans les feuilles et non dans le fruit qui est doux lorsqu'il est cuit, on y mêle des morceaux de viande pour pouvoir les manger.

ANA-MAMY (*hamy*) : brèdes douces, par opposition aux précédentes.

ANA-MATAVY (*tavy*) : brèdes grasses, manao dongadonga ny taho ny :

ANAM-BOATAVO : brèdes faites avec des feuilles et des bourgeons de citrouille.

ANAM-BODIMENA : une espèce de brèdes, qu'on ne mange pas, fleurs et fruits s'attachent au lamba des gens.

ANAM-PATSA.... brèdes des chevrettes *patsa*, plante aquatique *fitoerany ny patsa anihifana azy* : où se réunissent les chevrettes et avec laquelle ou dans laquelle on les prend au tandroho.

ANAM-PATSY : brèdes à-piquants, sa tige est armée de piquants *fatsy*.

ANAM-POZA, ou *talapetraka* ; brède-des crabes *foza*, ainsi appelée p qu'elle pousse au bord de l'eau près des trous de crabes.

ANAN-DRAMBO : brède-à-frage, à queue *rambo*, ainsi nommée de l'usage qu'on fait de ses fleurs qu'on met en guise de queue volante aux zana-tsirika (ainsi que les fleurs de vondrona) ; et aussi pqu'elle est employée comme préservatif d'une vertu puissante (qui fait frange autour et queue après) contre les sorts jetés et contre les sorciers qui en jettent : il suffit de pouvoir en faire manger qque peu à ceux-ci d'une manière ou d'une autre pour qu'ils soient réduits à l'impuissance contre vous, par la vertu restante de l' — ; famonoana ny mosavy n'ol, raha homana azy ny mpamosavy tsy mahavanona intsony, *navoaky ny mpisikidy sy ny sampy... izany nankalaza azy* : ce sont les mpisikidy et les idoles qui ont signalé la vertu de ces — : on distingue : — *lahy* qu'on ne mange pas, tsy fihinana, maimbo : et les — *vavy* qu'on mange.

ANAN-KORIRIKA : brèdes de feuilles d'*horirika*.

ANAN' TARIKA : plante rampante (taridava no tarehy ny, *fihinan' ol, atao odi-mosavy lahaky ny anandrambo* : on les mange, pour en faire un remède contre les sorcelleries, comme les anandrambo.

ANAN' TATATRA : brèdes de canal *tatatra*, pqu'elles poussent sur le bord des rigoles.

ANAN' TOTO : brèdes de feuilles de manioc voa *toto* broyées au mortier, syn *ravin' toto, rompotra*.

ANAN' TSINAHY : brèdes de rencontre, *nisy naka azy tsy nahinahy, nony nandramana ka tsara dia natao anana tsy nahy* : il y eut q qui les cueillit un jour sans préméditation, les ayant goutées et trouvées fort bonnes il leur donna ce nom en souvenir de la chose.

ANAN' TSINGITA : brèdes madinika *ngitangintа* ny ravi' ny : dont les feuilles sont petites et touffues ; poussent dans les rizières.

ANAN' TSONGA : brèdes choisies ou d'élite *tsonga* ; (ny ana-mamy, ny ana-malaho, ny —, sy ny anan-koririka, izy efatra, no fidiny Malag ho tsara amy ny anana rehetra : elles occupent le troisième rang parmi les quatre espèces de brèdes préférées de Malg.

Valy ny anana hena, valy ny hena anana : brèdes appellent viande et viande appelle brèdes, pvb, dit par un père qui récompense par une gratification en sus de sa part d'héritage, les bons procédés, etc., d'un de ses enfants à son endroit, raha misy fy kely dia enti-manaja raiamandreny, dia valiany ny raiamandreny tolorana mba omena tombo ny : si celui-ci avait qch d'exquis, il faisait aussitôt la part d'honneur à ses parents, voilà ce qui lui vaut cette gratification ; appliqué aussi aux grands et aux petits qui ont besoin les uns des autres.

ANANA, voa — (efa azo) : eu, obtenu, possédé.

ANANO op, — *ny akanjo ny miara mila fa miaramila hianao* : aies un habit de soldat puisque tu es soldat. *Ananina* p, *eny — manko izao, fa mbola sahirankirana kely* : oui c'est une ch à avoir au plutôt, mais je suis encore un peu dans la gêne. *Ananana* p et mod rel, *ny z tsy — ny, dia anaovana hoe anano izy* : les ch (nécessaires) qu'il n'a pas encore font qu'on lui dit : songe à les avoir *ol — ko trosa* : q (chez qui j'ai une somme due par lui) qui me doit.

Prend m... *mifan...* *mah*, (on dit aussi maha*manana* :

M — avoir, posséder ; *manana* imp — *vola aman-karena* : ayez or et argent avec toute sorte de richesses, (diff, de *manana* de *hana*) *fanana* : qui est objet de possession ; l'avoir, la propriété, *efa fana' ko hiany ireny* : ces ch (ou pers) sont mon avoir, sont à moi, *fananana* h du mod rel ananana, s : les possessions à l'état de propriété, d'avoir, avec idée des circonstances de temps, de lieu, du pourquoi, du comment, etc., selon le besoin du sens à exprimer. *Mah* — : être capable d'avoir, de posséder ; *mahamanana* : capable de faire avoir. *Mampan* — faire avoir : *ampananina* son p ; qu'on fait avoir ; *ampifananina* p de mampifan, vg une ch à partager entre plusieurs *samy — kely avy* et distribuée de manière que chacun soit mis en possession de sa part.

Manana forme une foule de locutions en s'adjoignant un nom, V anaka, anarana, anjara, etc., comme notre verbe *avoir*. *Manana kabary* a deux sens : 1° avoir une affaire sur les bras, vg un procès intenté par q, kabary tsy fidi' ny, tsindriany ny hazo lena atao ny ol : affaire qui n'est pas de son choix mais que lui suscite injustement q, qui l'en presse comme d'un bois vert et lourd qui ne se porte pas ; 2° avoir des démêlés avec tout le monde, avoir toujours qque mauvaise affaire pendante, se plaire dans la chicane (kabary be amy ny ol, satry ny miady, tia ady aman' ol hiany, ol ratsy iny). *Manana teny* : 1° les sens de manana kabary ; 2° avoir une parole, une affaire grave, à communiquer, vg le roi, les grands, etc., (ny andriana — atao amy ny vahoaka, — amy ny olompehezina izy lehibe) ;ou vice versa des sujets, des inférieurs qui — alahatra amy ny lehibe : qui ont une parole à faire parvenir aux oreilles des grands, une affaire à leur soumettre, un procès à instruire.

ANANKIRAY (*an' anky iray* : V anky), ou *anankitokana* : 1° a numéral, un *anankiroa*, ou par euph à cause de *o* qui suit *r anankoroa*, deux ; *anankitelo* : trois, etc. ; on compte ainsi jusqu'à dix sur les doigts *anky*, s'il s'agit de ch à compter ou de malheurs à énumérer ; mais quand il est question de prémices, on s'abstient de cette manière de compter dans les nombres pairs 4, 6, 8, (ny 4, ny 6, ny 8, tsy miteny raha z atao na z isantarana), ce qui explique pourquoi il n'y a guères d'usité que *anankiray*, *anankiroa*, *anankitelo*, le reste s'entend peu.

ANANOVINA *ananovy*, (pour *ananoma ananoy*), p et op d'*anano* adv d'*ano*, V ce mot.

ANAO (*an' ao* à toi) pr : toi, tien, *ny —* : le tien ; *— ho —* : c'est ton affaire, tu en réponds, à toi la perte s'il y en a.

ANARANA (p d'*anatra* pris subst) : 1° nom (de pers ou de ch, ce par quoi on l'appelle, l'avise, la désigne) ; on distingue le *tena —* : nom primitif donné par le père et la mère ; et le *anaran-jaza* nom de l'enfant, ou surnom d'honneur (entina manaja ny raiamandreny), pris plus tard par la personne devenue père ou mère par la naissance ou l'adoption d'un enfant ; ce second nom *mahavery ny tena-anarana* fait perdre ou négliger le

premier et il en diffère en ce qu'il porte en tête la qualité de *Rai*.... ou de *Reni*... suivie du nom de l'enfant ; 2° renom, célébrité, titre d'honneur qu'on mérite, haut fait auquel s'attache la gloire, *manana* — (et manana tantara, mihady lavenam-bola) : avoir du renom, fameux, qui a mérité de la patrie, qui s'est fait un nom ou en a hérité de ses ancêtres, avoir les hauts faits de ses ancêtres à raconter, y puiser comme dans un trésor de mérites acquis ; *malaza* — (fameux par son nom) : héritier d'un grand nom, *Ny — tsy lo* : le nom n'est pas sujet à la corruption pvb, se dit de izao malaza rehetra izao, maty ela lo, ny tena ny fa ny — tsy lo tous ces hommes célèbres morts le corps pourrit plus ou moins dans la tombe, mais dont le nom incorruptible traverse les siècles, porté par leurs héritiers.

Ny — no tsy rekitra ny ao an'trano no manivaiva (iva), ou manivativa : les beaux noms qu'on porte ne se vérifient pas toujours, les gens de la maison étant là pour en rabattre, pvb, dit contre les parents qui ne se respectent pas entre eux et sont les premiers à rabaisser un membre de la famille, en dévoilant ses défauts etc : ou contre les gens qui ont au dehors le renom vg de sage, de pacifique, et le démentent au dedans de leur maison, en s'y montrant colères, tapageurs etc. ; ou bien encore contre les grands hommes qui perdent à être vus de trop près, comme nous disons *Il n'y a pas de grand homme pour ses domestiques.*

Ny — tanimboanjo samy mamangitra (fangitra) izay tia' ny atao : la prise d'un nom c'est comme la prise d'une terre à planter des pistaches, chacun prend où il veut, donnant la forme et la grandeur qu'il veut, izay kely famangitra no ratsy : prendre trop peu de ce terrain libre (ordinairement ce sont des terres neuves qui n'ont pas encore de maître celles où l'on plante les pistaches) est une sottise, pareillement de se donner un nom petit ou vilain quand on est libre d'en choisir un beau qui sonne bien ; pvb, contre les malins qui se moqueraient de q à cause de son nom qui prête au ridicule par le sens ou par la prétention.

Iza no taloha i Kotokely sa Rangahy ? quel est le premier de ces deux noms Kotokely et Rangahy ? dit-on en pvb. C'est *Kotokely*, nom d'enfance donné aux garçons qui viennent de naître, (*Ketaka* celui des filles), et on ne l'appelle *Rangahy* que lorsqu'il est devenu vieux, c'est un nom de vieillesse, (*Rafotsibé* pour les vieilles). Ce premier nom de Kotokely se perd à l'imposition du second, vg *Faralahibemalo*, qui est aussi tena anarana, et ce second nom ne se perd pas précisément par le troisième ou surnom, pris de l'enfant qu'on a mis au monde, vg *Rainizanakolona* (ainsi nommé pque Faralahibemalo est père de Zanakolona), mais second et troisième noms se prennent l'un pour l'autre le plus souvent, et on les porte l'un et l'autre jusqu'à l'extrême vieillesse, après qu'on est devenu *Rangahy* nom générique des vieillards respectables : (roa ny tena anarana : *Kotokely* sy *Rafaralahibemalo*, ny iray no very, Kotokely : ny iray entina miantitra, Faralahibemalo, miaraka amy ny anaran-jaza hoe Rainizakolona.

ANAREO (*an' areo* à vous) pr : vous, votre, *ny* — : le votre,—*ho*—: c'est votre affaire, vous prenez la chose sur vous, à vous d'en répondre.

ANATRA s : avis, conseil ; admonition, réprimande, *ana-draiamandreny* : réprimande faite par les parents ; *mino* — : écouter et mettre à profit un avis, une réprimande, suivre un conseil. Diff de hanatra.

ANARINA p : averti par, conseillé, réprimandé, qu'on avise, *mora* — : facile à avertir, *zaka* — : il se laisse conseiller et diriger, il permet qu'on lui donne un avis, *tsy zaka* — intraitable, ou en intervertissant la construction : — *tsy zaka*, se dit de q obstiné, devenu ingouvernable, on ne peut plus en venir à bout d'aucune manière. *Anàrana* autre p inusité comme tel, mais pris comme subst, (voir plus haut) ; *Anaro* op, — *ny zanak' areo fa faingian' tànana* : que votre enfant soit dûment averti et corrigé, car il a la main prompte au vol.

† Cet op radical *anàro* se retrouve intégralement dans tous les autres op à préfixe ; pareillement le p *anàrina* sert à former tous les autres p à préf et se trouve en entier dans chacun d'eux. Soit pour exemple qques optatifs : *Anaànàro* de man : — azy izany teny ko izany fandrao simba izy. Ampan*aànàro* de mampan : — ny Rabe mpifehy 100 i Rakoto mpifehy 20, hoy Rainisoa mpifehy 1.000, fa tsy mety loatra ny ataony Rakoto fandrao dia mahadiso azy. I*anàro* de mi : — ny fandrafi-dRanona fa mahay indrindra izy. Ampi*anàro* de mampi : — manoratra aho, Ramparana. Ifan*anàro* de mifan : — nareo mianadahy avy, ireny hianareo mifanao lonjono ireny, fa tsy mety. Ampifan*anàro*.

de mampifan : — izy roa vohitra fa tsy mety izany atao ny izany, etc. Les trois p causatifs des trois préf causatives (mampan, mampi, mampifan) Ampan*anàrina* : h—' ko any Toamasina ley adala mandany harena, andeha hianao mankeny h —' ko azy any. Ampi*anàrina* : mpianatra — ny mpampianatra ; fampi*anàrina* (mieux *fampianatra*) : ny zaza, ny miaramila, izay ol tokony ho haingian-tsaina sy mora mahay, dia fampi*anàrina*. Ampifan*anàrina* : — izy roa tonta hihavana.

Prend *man... mi... mifan... maha.*

Man— ol : lui donner un avis, le sermonner, l'admoneste, l'exhorter. *Mi* — : étudier, s'instruire, ap prendre ; imiter, copier, contrefaire. *Mifan — :* s'avertir mutuellement etc.

Adj : *fan—* : *zaza fan—* : enfant souvent répréhensible, qu'il faut admoneste fréquemment ; *fi* — : bon à savoir, qui s'apprend ordinairement, imitable, qu'il faut imiter ; *fampi — : ny zaza, ny miaramila, ny ol tokony ho haingian-tsaina sy mora mahay z, dia* — : les enfants, les soldats, les personnes qui paraissent douées d'une certaine promptitude d'esprit et de facilité à apprendre sont — enseignables, (*docibiles*) susceptibles d'instruction ; qu'il faut instruire ; instructif. Tous ces mots peuvent être aussi pris comme subst.

Adv : *am-pianarana :* à l'école, à l'apprentissage, à l'étude, en leçon, comme modèle, à l'imitation ; *amiiny fianarana :* avec étude, avec application. *Am-pananàrana*: en avertissement, comme conseil, en avis ; *aminy fananarana* : avec réprimande, avec exhortation.

Ny — *vahiny*, tiana mody mandry, tsy tiana mitampody : les avertissements sont comme les hôtes, se voyant bien accueillis ils couchent, voyant le contraire ils s'en retournent, pvb, à l'usage de tous ceux qui par office ou par amitié, donnent des sages avis, des bons conseils, à un tiers qui s'écarte du droit chemin, pour le ramener, et qui voyant leurs conseils mal reçus les retirent et s'en vont, (ny zanaka adala anariny ny raiamandreny, ny mpiady amboariny ny fokonolona, ny ol anariny firenena sao tonga aminy didimpanjakana etc, donnent occasion à l'application de ce pvb).

ANATSIMO, *anatsimoina* et *anatsinomina*, ou *anatsimonina* p, et *anatsimoy* ou *anatsinomy* et *anatsimony* op, V atsimo ; prend *mi* — : aller su sud.

ANATSINANANA et *antsinanana* forment les p *anatsinananina antsinananina*, et les op *anatsinanano antsina, nano*, V atsinanana : prennent *mi* — : aller à l'est.

ANAVANA (pour *anaovana*), *anavina* p, V tao.

ANAVARATRA forme le p *anavaratina*, l'op *anavarato*, V avaratra ; *mi* — : aller au nord.

ANDAHINY (*lahy)* : le gros bout du valiha, font du tambour (ce qui le fait résonner), comme on dit *ambaviny* de *vavy*.

ANDAY adv de *lay* : promptement, lestement, pris comme imp : — *aty iny* (omeo haingiana) : donnez vite cela ; — *kely* : donnez un peu.

Andaizina ou *andaisina* p, *andaindaisina andaindaizina* fd, enlevé au plus vite, pris comme à la course ; *fandaizina* ou *fandaisina* son h : qui se prend ordinairement ainsi au plus vite. *Andaizo* ou *andaiso* op, *andaindaiso* fd.

Man — azy (comme manafaingiana, mampidododo azy) : presser sa marche, le faire aller en toute hâte, le faire courir ; *ny andriana, ny lehibe man — haingiana ny iraka :* le roi, les grands, recommandent à leurs envoyés d'aller en toute diligence ; (*mandainday* et *maninday*, même sens). *Mi — dia mi — aminy izay izy irak' andriana* : sur ce les envoyés du roi partent comme le vent.

V *inday* autre forme adverbiale de lay, qui donne *indaizina* ou *indaisina*, même sens que andaisina, et qu'on prononce l'un et l'autre (qqfois) *ndaizina* avec élision de leur initiale.

ANDAKAMBOHO (*lakana voho*, au creux du dos) adv : sur le dos, par derrière, à la dérobée ; *ataovy — ny marary ny afo hitanimboho izy* : fais arriver la chaleur au creux du dos du malade, pour qu'il se ré-

chauffe le dos ; *manao — foana izy*: faire ou dire les ch à la dérobée, (tsy atao anatrehana, manao tsy miera).

ANDAKAMOSINA ou *andakandranondamosina* (*lakana lamosina*), comme *andakamboho* ; *ny zaza babena atao — :* les enfants qu'on porte sur le dos sont mis précisément là au creux du dos.

ANDAKIRA, *manao — :* donner comme très loin l'endroit où l'on envoie q, pour voir ce qu'il dira (nahoana hianao no manao — azy? mba ta hahita izay atao ny) ; croire que l'endroit où l'on est envoyé est plus loin qu'il n'est en effet, (ny olon-kirahina no manao —, atao ny — kanjo akeky).

ANDALANA adv de *lalana* : en route, en marche, en train de faire, au début de la ch, en parcourant lentement ; par ordre, en arrangement graduel, à la file les uns des autres ; par intervalle, de loin en loin, de distance en distance.

ANDALANINA p : qu'on arrange graduellement, fait petit-à-petit ; mis par intervalle, de distance en distance ; *fandalanina* son h (com *fanandalana*, *fampiandalana*) a : ny z tsy azo atao indray miaraka dia— : qui ne doit pas se faire d'un seul coup, être porté d'une seule fois, qui exige le petit-à-petit, *ny ol raha miditra anaty rova dia —* : les personnes qui entrent au palais y sont introduites l'une après l'autre, successivement. *Andalano* op,— *ny raharaha nao fa aza atao nao mahery* : fais en douceur la ch et non de force, tout d'un coup ; — *ny fiteny azy alain-kery :* que ton langage soit pesé et mesuré, ce n'est pas le cas de faire usage de la force, de l'emporter de vive force.

Prend *mi... mifan .. man.*

Mi: être arrangé ou s'arranger graduellement ; décroître, diminuer peu à peu (com le chemin parcouru ou la pers qui s'éloigne en le parcourant), paraître et disparaître, relentir et accélérer, baisser et hausser, descendre et monter, (com le chemin qui descend la vallée, y disparaît puis reparaît au delà) ; *mandeha mi —* : aller à la file, un à un ; *mi — ny aretina* : la maladie va décroissant ; *lany mi — ny vary* : la provision de riz consommée peu à peu ; *mi — ny atao ny* (efa manao tsirambina, manao ankamokamoana) : il se relâche dans l'action. *Mampi —* (mieux que *man —*), *mampi — ny dia, ny raharaha*: faire ralentir le pas, l'action, le mouvement de l'affaire ; *mampi — ny entana* : mettre à leur place, en leur ordre, les paquets. *Man —* : mettre à la suite les uns des autres, vg des porteurs de paquets, des bœufs, pour les faire passer par un portail ; mettre en file, en ligne, en ordre, des soldats, des livres dans une bibliothèque.

ANDALANDRAMBO (*lalana rambo*, au chemin formé par les queues ou bouts) : les bords repliés des nattes, et des chapeaux de paille, (raha aminy tsihy dia ny amoretana ny rambondrary rehetra, izany no —, io no lalany ny rambo ; aminy satroka tahaky izany) ; toute lizière de choses tressées ou tissées, faite en forme de chemin, est un — ; V *masompandrary*.

ANDALY adv de *laly* (vieux mot), forme des dérivés et prend *mi—man*.

ANDALASINA p (et *andalisina* moins usité) : roué de coups, — *ny hazo ny miaramila manary matso :* les soldats qui manquent à la revue sont fustigés ; *nasaina — ny trano ntsabatra ley miaramila , ary dia n — efa izay tsizy* : ordre ayant été donné de rosser de coups de fourreaux de sabre ce soldat, il fut rossé d'importance ; *fandalasina* son h : un soldat coutumier du fait de manquer à la revue, ou un civil de fuir la corvée, est — *ny hazo* : habitué au bâton, ami du rotin. *Andaláso* et *andaliso* op, — *izy* : qu'on le fustige.

Andalasina p. er *andalasio* op, de l'adv

inusité *andalàsy*, ont le même sens que *andalasina* et *andalasio*, V *dalàsy* syn de lasy ; pareulement *ankalasina* et *ankalasio*, de *lasy*.

Mi — : ramper dans, se ruer sur, s'appliquer à ; *niandalasany* ny omby ny vary n'ol : les bœufs se sont vautrés dans, rués sur les champs de riz, et y ont tout foulé aux pieds ; nasaina nandalasina ley miaramila, dia *niandalasany* ny 2 lahy mpikapoka, ary ny tsorakazo *nanandalasa' ny* azy : sur l'ordre de rosser ce soldat, il fut pour ainsi dire écrasé sous les coups de deux hommes, qui le frappaient à l'envi avec des verges.

Man— manandalilaly fd : frapper de coups qui marquent, battre rudement de verges sans aller jusqu'à la mort ; *man — ny andevo manary fanompoana, ny vady ankatrarana, ny zanaka maditra, ny miaramila manary matso... fandalasina avokoa ireo* : on rosse ainsi l'esclave qui refuse le service, la femme prise en adultère, le soldat qui esquive la revue, l'enfant par trop obstiné &, ce sont ces gens là auxquels on coutume d'administrer cette rude correction de la verge.

V laly, molaly.

ANDANY, et *andaniny*, *andanimandry*, *andaniny*, *andanivazana*, *andanivoa*, (V lany) ; prend *mi* — : prendre parti pour l'un contre l'autre.

ANDAO adv de *lao* : en partance, en fuite, en dispersion, ailleurs, plus là.... pris comme imp : — *isika* : partons, allons, ou comme nous disons *en route*, *en avant marche ;* (— hanao, — hanaraka andriana) ; syn d' *andeha*, on les joint l'un à l'autre pour presser encore d'avantage : — *andeha* : partons vite qu'on se dépêche, — *isika andeha* (ou handeha) *fa hariva ny andro* : en mouvement, partons car il se fait tard ; — *aty hianareo* : (avia aty) : venez ici, (partez d'où vous êtes pour).

D W dit : « *andao* imp irré de mandeha » ; mais on ne voit pas comment leha peut donner andao ; tandis qu'il est facile de voir comment *lao* parti, qui s'en est allé, donne *an-dao*.

ANDAOSINA, *andaozina* p, *andaondaosina* fd : pris et emporté ; *n — ny ny lamba ko alina ka lasa nandositra :* il m'a pris cette nuit mon lamba et il s'est enfui ; — *ny enta' ntsika fa handeha isika* (entina hanaraka) ; il faut prendre nos paquets, car nous allons partir ; *fandaosina* ou *fandaozina* son h, adj : qui se prend, se transporte, s'emporte ordinairement quand on part. *Andaosy*, *andaozy*, *andaondaosy* fd, op : qu'on prenne et qu'on emporte.

Prend *mi* — et *man*.

Mi — : 1° *ny mitaona ny namana hoe andao isika* : presser des compagnons avec ces paroles *partons ! allons !* 2° (comme miala aminy namana, aminy raharaha kasaina ikambanana) : se retirer d'avec ses compagnons, d'une affaire concertée ensemble ; s'en aller, s'enfuir, s'évader, s'esquiver, (kasa hiara-kandeha mi — izy ! gaga aho). *Man* —, (mipaoka, mitondra namana mandositra) : enlever en courant, rafler, emporter rapidement ; *manindao* de même, en prendre (en courant) et en laisser.

V *indao* autre forme adverbiale de lao, qui donne *indaosina* etc, même sens qu' *andaosina*, et l'un et l'autre se prononcent et s'écrivent qqfois avec élision de leur initiale *ndaosina*.

ANDAPA adv de *lapa :* à la Cour, du Palais ; pris subst : 1° nom d'une catégorie des esclaves de la Couronne, aussi *tandapa ;* syn *andonaka* et *tandonaka* ; 2° nom d'honneur (autrefois, comme on dit aujourd'hui *officier du palais*,) donné aux courtisans avancés dans la confiance du roi, qui résidaient habituellement à la Cour ou dans les palais royaux *lapa n' andriana* des 12 tendrombohitra, ou qui présidaient les tribunaux palais de justice, qu'ils fussent nobles, hovas, esclaves royaux, peu importe, (ny ol izay mitomoetra mandrakariva

amy ny andriana, na anaty rova na amy ny lapa madinika isa ny 12 tendrombohitra, ka manatoky andriana, na hova, na havanandriana, na tsiarondahy, samy mety ho tandapa na mpiandry lapa).

Andapaina p : qu'on introduit au lapa, vg un enfant à circoncire porté au lapa de la circoncision, des litigeants introduits au palais de justice ; cause déférée à la justice et débattue en justice. *Andapao*, son op.

Mi — : être réunis au lapa, soit celui de justice, soit celui de la circoncision &; tenir séance judiciaire, débattre une cause ; ny mpiady roa tonta miditra ao ampitsarana dia *mi* —, *ampifandapaï ny* ny andriambaventy : deux plaideurs entrant au palais de justice *mi* — y vont plaider leur cause devant les juges, qui les font se débattre en leur présence. *Man* — ou *manampi* —: ny andriambaventy man — ny mpiady ho tsarai' ny : les juges introduisent les plaideurs, instruisent les causes et prononcent le jugement. *Mifan* —, ou *mifampi* —, (comme mifampiampanga) : s'accuser mutuellement, s'appeler réciproquement en justice, ou devant le tompomenakely, seigneur féodal qui a aussi son lapa palais de justice.

ANDÉFA (adv de *lefa*) donne : les p *andefaina* et *andefasina*, les op *andefao* et *andefaso*, prend *man* —, V lefa.

ANDEFIMANDRY *andefitra* adv de *lefitra*, et *mandry*), et *tandefimandry* : expression pour désigner les veuves, les veufs ; syn *farafara navela ny maty* : lit abandonné du mort ; raha maty ny lehilahy, « aza asiana ratsy ireny, fa farafara navela ny maty ka tandéfimandry, hoy ny olona » ; ny zana' ny ny hava' ny anarina ho tia azy : quand c'est l'homme qui est mort, on dit de sa veuve &.

ANDÉHA adv de *leha*, en marche) : 1° pris comme imp, — *isika*, — *handeha* : en avant marche, allons marchons ; *mba mifohaza ary — handeha* : levez-vous et en route, allez de l'avant ; (— angéha ! — leiroa ! nahoana hianao no toa tsy handeha ; — mankany amy ny vitsika, ry ley malaina ;) 2° pris comme conj, (ainsi que son syn *kandeha* izany : étant mis en avant, cela dit ; cela posé, ensuite, *olona marim-ponenana, andeha mianatra mifindra, kanjo tafaverina amy ny tanindrazana* : c'était d'abord une personne stable, solide au poste, mais ensuite elle apprend l'instabilité, bref elle retourne au pays de ses ancêtres.

D A dit : « *andeha* imp de mandeha », mais il n'y a pas d'imp de cette forme ; *andehao* serait un opt régulier, mais il n'est pas usité.

N° 4. 4e Trimestre 1903.

VOL. II

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE

L'ACADÉMIE MALGACHE

Fondée le 23 Janvier 1902
par arrêté du Gouverneur Général

Philologie. — Ethnographie
Histoire. - Croyances. - Traditions. - Légendes
Institutions politiques et sociales
Lois et coutumes

TANANARIVE
Imprimerie Officielle de la Colonie

Procès-verbal de la séance du 1er octobre 1903

Présidence de M. A. Jully

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents : MM. Baron, Berthier, le P. Cadet, Jully, le P. Malzac, Raybaud, Sibree, Gerbinis, Rasanjy, Andriamifidy. MM. Sescau et le docteur Villette, empêchés, s'étaient excusés.

Le procès-verbal de la séance du 27 août est lu et adopté sans modification.

Le président donne lecture de la correspondance, parmi laquelle figurent :

1° Une lettre de M. Hermann, relative à son manuscrit sur l'*Influence de la langue malgache à la Réunion*, dont l'étude a été confiée à la commission du bulletin. Le résultat de cette étude a déjà été communiqué dans la séance du 27 août dernier.

2° Un bordereau du Gouvernement Général faisant don à la bibliothèque de l'Académie de cinq exemplaires de l'*Essai de grammaire malgache*, par Ferrand.

3° Un télégramme par lequel M. le Gouverneur Général autorise l'achat d'un pelvimètre et d'une toise, qui seront mis à la disposition de M. le Dr Villette.

4° Une lettre de M. le Gouverneur Général relative à la réimpression des *Tantaran' ny Andriana eto Madagascar* du P. Callet et *Folk-Lore and Folk-Tales* du Révérend Dahle. Le président propose de lancer une souscription dans le sens indiqué dans la lettre précitée, pour couvrir les frais de réimpression de ces deux ouvrages. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5° Une seconde lettre de M. le Gouverneur Général, transmissive d'une lettre par laquelle M. Marcel Parquer, diplômé de l'enseignement colonial libre, rédacteur en chef du *Moniteur diplomatique et colonial*, sollicite sa nomination de membre correspondant de l'Académie Malgache. Il est décidé, à l'unanimité, que, le titre de membre correspondant ne pouvant être accordé qu'aux personnes qui ont fait paraître des travaux ou collaboré à une publication sur Madagascar, il sera demandé à M. Parquer de vouloir bien adresser à l'Académie une étude ressortissant à ses travaux. Il est indispensable, en effet, que, conformément à l'article VII de l'arrêté du 23 juin 1902, portant création et organisation de l'Académie Malgache, une collaboration effective soit fournie par les membres correspondants.

Le président remet également à l'Académie une brochure de M. Hermann, membre corespondant à la Réunion, sur le caoutchouc, qui sera déposée à la bibliothèque.

Il donne ensuite lecture d'une note de M. Raybaud répondant à la lettre de M. Bénévent, au sujet de l'étymologie du mot *mbay*.

Il est décidé que cette note et la lettre de M. Bénévent seront publiées dans le prochain bulletin.

L'Académie passe ensuite au projet du bulletin du 2e trimestre, qui est définitivement arrêté.

M. Baron rend le manuscrit sur le voyage de Hastie à Tananarive, qui lui avait été remis pour étude ; il déclare que ce journal, du plus grand intérêt, n'a encore fait l'objet d'aucune publication. M. Baron fait savoir qu'il a fait parvenir au président un second manuscrit sur le voyage antérieur de Hastie et complétant le premier.

Le président fait connaître ensuite qu'il a déjà donné à traduire les deux manuscrits qui datent : le premier, de 1817, et le second, de 1818. Dès que cette traduction sera terminée, il se propose de demander à M. Sibree sa collaboration pour mettre au point ces deux documents et les compléter par des informations historiques. L'Académie discuterait ensuite en séance les annotations aussi détaillées que précises qui devraient encore venir à l'appui de ce travail pour en rehausser l'intérêt déjà très grand.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-verbal de la séance du 12 novembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. A. JULLY

La séance est ouverte à 3 heures. Sont présents :

MM. Berthier, R. P. Malzac, Dr Villette, R. P. Cadet, R. Sibree, Frère Raphaël, Gerbinis, Rasanjy et Andriamifidy.

MM. R. Baron, Sescau, Raybaud, Devaux et Standing, empêchés, s'étaient excusés.

Le procès-verbal de la séance du 1er octobre 1903 est lu et adopté sans modification.

M. le Président donne lecture de la correspondance. Parmi les lettres reçues figurent :

1° Une lettre de M. Mondain, remerciant l'Académie de l'envoi de la copie de son article sur les idoles malgaches, inséré au dernier bulletin.

2° Une lettre de MM. P. et Th. Hastert, de Luxembourg, à M. le Gouverneur Général pour le prier de vouloir bien leur faire parvenir un papillon de nuit, *Acteas cometes*, que l'on ne trouverait qu'à Madagascar. Il est décidé que l'on fera entreprendre des recherches en vue de donner satisfaction, si possible, au désir de MM. Hastert.

M. le Président dépose ensuite sur le bureau :

1°. Un exemplaire de l'étude de M. Guillaume Grandidier sur l'*Aepyornis ingens* de Madagascar, dont l'auteur a bien voulu faire gracieusement hommage à l'Académie.

2° Le premier livre de l'*Enseignement de la langue malgache suivant la méthode directe*, offert à l'Académie par M. Gerbinis et sur lequel un rapport sera fait prochainement.

Il remet aussi à l'Académie le *Journal* de James Hastie sur son voyage à Tananarive, qu'il a étudié et annoté avec l'aide de M. Sibree, dont la haute compétence est bien connue. Plusieurs de ces notes sont discutées, en particulier les noms propres, dont l'orthographe prête à plusieurs interprétations ; quelques-unes sont adoptées, d'autres restent douteuses. Il est à remarquer, en effet, qu'à cette date (1817) la transcription du malgache en caractères latins était encore inconnue.

Le président fait connaître que M. le Gouverneur Général a exprimé le désir de voir préparer, avec les fossiles provenant de Miarinarivo, deux collections destinées à des musées de France.

MM. le R. P. Camboué, le capitaine Mouneyres et le Dr Fontoynont, qui, chacun dans des branches différentes, pourront prêter à l'Académie la collaboration la plus efficace, sont élus, à l'unanimité, membres sociétaires, en raison de leurs intéressants travaux sur Madagascar.

M. le R. P. Cadet attire l'attention de l'Académie sur le cas de Rabesihanaka, membre titulaire, qui n'a pu, jusqu'à présent, par suite de ses fonctions, faire acte de présence à l'Académie ; cette situation

pouvant être gênante pour les votes, le président répond que cette question mérite, en effet, d'attirer l'attention, mais qu'elle ne pourrait être résolue immédiatement ; en conséquence, il propose de renvoyer à une prochaine séance la motion du R. P. Cadet.

Parmi les ouvrages et publications reçus, indépendamment de l'étude de M. Grandidier sur l'*Aepyornis ingens* et l'*Enseignement de la langue malgache suivant la méthode directe*, figurent :

Revue des études historiques. — 69e année, mois de septembre-octobre 1903.

Verslagen en mededeelingen der koninklyke Akadémie van vetenschappen d'Amsterdam.

Notulen van de Algemeene en directievergaderingen van het Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen. — Opgericht 1778 — Deel XLI — 1903 — Aflevering I.

Tydschrift voor indische Taal-Land-en volkenkunde Uitgegeven door het Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen. — Deel XLVI — Aflevering 4.

Bulletin of the Geological Institution of the university of Upsala. — Années 1892, 1893, 1894, 1896, 1897, 1899 et 1900.

Journal of the Asiatic Society of Bengal. — Vol. LXX, Part. 1, N° 1 — 1902. — Vol. LXXI, Part. 1, N° 2 — 1902. — Vol. LXXI, Part. 1, Extra N° 2 — 1902. — Vol. LXXII, Part. 1, N° 1 — 1903. — Vol. LXXII, Part. 2, N° 2 — 1903. — Vol. LXXII, Part. 2, N° 1 — 1903. — Vol. LXXII, Part. 1, N° 1 — 1903.

Proceedings of the Asiatic Society of Bengal. — N° 9, novembre 1902. — N° 10, décembre 1902. — N° 2. Extra N°, 1902. — N°s 1er et 2, janvier et février 1903. — N° 3, mars 1903. — N° 4, avril 1903. — N° 5, mai 1903.

La prochaine séance est fixée au 2e jeudi de décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-verbal de la séance du 10 décembre 1903

Présidence de M. A. Jully

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents : MM. Jully, R. P. Cadet, Berthier, Baron, capitaine Mouneyres, Gerbinis, frère Raphaël, Rasanjy et Andriamifidy.

MM. Sescau, R. P. Malzac, Dr Villette, Dr Fontoynont, Sibree, Raybaud et Devaux, empêchés, s'étaient excusés.

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 1903 est lu et adopté sans modification.

Le président donne lecture de la correspondance. Parmi les lettres reçues figurent :

1° Une lettre de M. le capitaine Mouneyres et une lettre de M. le Dr Fontoynont, remerciant l'Académie de leur nomination de membre sociétaire.

2° Une lettre de M. le Dr Renward Brandstetter, annonçant l'envoi de son traité sur la langue malgache qui n'est pas encore parvenu.

3° Une lettre de M. Léon de Costa proposant à l'Académie de faire un estampage d'une pierre élevée à Ambositra et sur laquelle sont gravées les louanges d'une femme à son mari. Il est décidé qu'il sera répondu à M. de Costa pour le remercier de son offre si obligeante et que le papier Joseph dont il a besoin pour l'estampage de l'inscription dont il s'agit lui sera envoyé.

4° Une lettre de M. U. Gros adressant différents échantillons de papiers pour l'impression du *Tantaran' ny Andriana eto Madagascar*. Ces papiers seront retournés à M. Gros avec indication des numéros choisis et de tous les renseignements nécessaires pour lui permettre de fixer ses prix.

5° Une lettre de M. Hermann disant qu'il n'a pas encore reçu son manuscrit sur le *Langage de Bourbon*, qui lui avait été annoncé par lettre du 23 octobre dernier. Il est vraisemblable que le manuscrit dont il s'agit s'est croisé avec la dernière lettre de M. Hermann, qui doit l'avoir reçu aujourd'hui.

6° Une lettre de M. le R. James Sibree retournant, après revision, la première partie du journal de Hastie sur son voyage à Tananarive et la traduction en français de ce journal. Il est décidé que la somme de 200 francs sera allouée à Mme Courtois, qui avait été chargée de faire cette traduction.

7° Une lettre de M. le Dr Villette transmettant la note qu'il a adressée au Dr Papillaud sur l'anthropométrie à Madagascar, et une note sur les coutumes des Malgaches dans les accouchements. Cette dernière sera revue et présentée en séance.

8° Une lettre de M. le commandant Dubois demandant la suite donnée à la requête de M. Hastert au sujet du papillon *Acteas cometes*. M. le R. P. Camboué, dont la compétence en la matière est bien con-

nue, est chargé de faire toutes les recherches possibles sur les conditions d'habitat et les mœurs de ce papillon. Les frais occasionnés par ces recherches seront, bien entendu, à la charge de l'Académie.

Le président entretient l'Académie de la nécessité où elle se trouve de créer un musée. Il espère que chacun voudra bien y prêter son concours. Plusieurs membres, qui possèdent des échantillons divers, proposent d'en doter la société et tous promettent de participer, dans la mesure de leurs moyens, aux différentes collections qui seront entreprises. Un préparateur sera demandé à M. le Gouverneur Général pour être chargé de l'entretien de ce musée.

Le président est heureux de porter à la connaissance des membres présents que M. le Gouvernenr Général a bien voulu augmenter de 500 francs la subvention annuelle accordée à l'Académie qui se trouve ainsi disposer de 5.000 francs.

Devant l'impossibilité où se trouve Rabesianaka d'assister aux séances, une demande sera adressée à M. le Gouverneur Général tendant à faire nommer, en son lieu et place, un nouveau membre titulaire.

Le projet du bulletin du 3e trimestre est arrêté de la manière suivante : *Contribution de R. P. Cadet sur les réformes orthographiques de la langue malgache ; deuxième partie du manuscrit de Hastie sur son voyage à Tananarive ; procès-verbeaux des séances ; kabary malgache ; note du Dr Villette sur les coutumes relatives aux accouchements à Madagascar ; dictionnaire français-malgache du R. P. Callet* (suite).

Le seul ouvrage reçu par l'Académie au dernier courrier est le suivant : *Bijdragen tot de Taal-Land-en Volkenkunde van Naderlandsch-Indie, Vierde Aflevering.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

RAPPORT

sur des ossements sub-fossiles provenant d'Ampasambazimba

I. — LES LÉMURIENS

La découverte de nombreux documents paléontologiques à Ampasambazimba, dans la province de Miarinarivo, a été signalée fréquemment dans le bulletin de l'Académie Malgache. Grâce à l'initiative de M. l'administrateur Raybaud et aux soins de M. G. Fontoynont, de nombreux fossiles représentant l'ancienne faune de l'île ont été reçus par l'Académie à Tananarive. Parmi des débris d'hippopotames, de crocodiles, de tortues et d'aepyornis se trouvent plusieurs magnifiques crânes de lémuriens avec d'autres ossements plus ou moins bien conservés, tels que : des os de membres, des fragments de mâchoires, documents qui tous ont un haut intérêt scientifique.

L'Académie Malgache m'a fait l'honneur de me confier la tâche de les décrire et de donner en même temps un résumé de l'état actuel des connaissances acquises sur les différents groupes de vertébrés disparus. Tel sera le sujet de ce travail.

Je tiens tout d'abord à exprimer mes remerciements à M. Guillaume Grandidier, qui, par son extrême obligeance, a rendu cette tâche possible. Non seulement il m'a envoyé les différentes notes et observations qu'il a écrites lui-même sur les nombreux fossiles de Madagascar conservés au Muséum d'histoire naturelle à Paris, mais encore il s'est donné la peine de me procurer plusieurs traités en anglais ou en allemand concernant ce même sujet.

Je me propose, dans le présent travail, de me limiter à l'étude des lémuriens, gardant pour une autre communication mes notes sur les différents ordres de mammifères et les autres groupes de vertébrés représentés dans la collection. En ce qui concerne les lémuriens, l'étude de ces nouveaux documents a exigé l'addition de quelques nouvelles espèces que j'ai rattachées à leurs groupes, en suivant le classement formulé par M. Grandidier.

Dans le bulletin de l'Académie N° 2, vol. I, M. l'administrateur Raybaud a donné quelques notions sur le gisement fossilifère où ont été trouvés les ossements dont il est question. Depuis cette époque, l'endroit a été visité par MM. le capitaine Mouneyres et le Rev. Baron, qui ont eu l'obligeance de me donner les renseignements suivants, extraits de leur rapport au Gouvernement de la Colonie :

« On a reconnu, il y a quelque temps, dans la province de Miarinarivo, au Sud Ouest du petit village de Tsarazaza, l'existence d'un gisement de calcaire, auquel se trouvent mélangés d'abondants fossiles.

« On a donné à cet endroit le nom d'Ampasambazimba en raison de l'existence d'un tombeau de Vazimba dont les restes sont conservés jusqu'à ce jour.

« Ce gisement a, grosso-modo, la forme d'un demi-cercle. Il est limité, sur son contour demi-circulaire, par le cours du Mazy en aval du

confluent du petit ruisseau Andriampotsy, et il est fermé par les faces terminant des coulées de basalte. Sa plus grande dimension est d'environ 200 à 250 mètres.

« Dès qu'on y creuse un trou, en quelque point que ce soit, on donne naissance à une venue d'eau paraissant abondamment chargée d'acide carbonique, ce qui témoigne du caractère très fissuré du sous-sol.

« Une source naturelle donnant évidemment la même eau se trouve au pied d'un rocher calcaire qui domine d'environ 2 mètres le lit de la rivière Mazy. Cet eau est froide, très gazeuse, *fort agréable* au goût: elle laisse des taches rouges d'oxyde de fer sur les pierres qu'elle arrose.

« Le calcaire remplit toute la vallée ou à peu près. Il se montre généralement à la surface, non recouvert de lave. Son épaisseur n'est pas connue, mais elle doit être supérieure à 2 mètres. C'est un calcaire résultant du dépôt opéré sur place par des eaux chargées d'acide carbonique, ou, pour mieux dire, un travertin qui ne contient rien de remarquable, à l'exception de quelques petits coquillages.

« Les os se trouvent à faible profondeur dans un sol noir basaltique ou tourbeux: quelques-uns sont englobés dans le calcaire. Un travail de quelques minutes nous a permis de trouver quelques morceaux de carapace de tortue, quelques fragments d'os indéterminables, quelques débris de bois fossile, et quelques fruits que l'on peut rapporter à deux espèces différentes: les uns ont la forme d'une olive et un volume à peu près double, les autres sont un peu plus gros qu'un petit pois.

« Bien que les ossements recueillis aient été jusqu'à présent tout près de la surface, il n'est pas possible de dire jusqu'à quelle profondeur il s'en trouve. Il est probable que des recherches sérieusement conduites feraient faire des découvertes intéressantes (1).

« A notre avis, les ossements ainsi rencontrés et qui sont relativement condensés dans un petit espace, sont les restes d'animaux qui se sont rendus en ce point pendant un long espace de temps et qui y sont morts, soit de mort naturelle, soit de suite de maladies ou de luttes : le cas de semblable concentration est fréquent aux points où sourdent des eaux minérales.

« Il nous paraît beaucoup plus vraisemblable d'admettre une telle explication que celle qui a été exprimée et qui consiste à supposer que tous les animaux dont on trouve les restes ont été surpris en ce point par une soudaine éruption volcanique.

« Cette dernière hypothèse ne nous paraîtrait pas suffisamment expliquer et le grand nombre et la diversité et la superposition des restes. »

A. — Groupes des Megaladapis

(Major)

Il y a plus de dix ans, le Dr Forsyth Major a décrit le crâne d'un lémurien gigantesque disparu provenant d'Ambolisatra, sur la côte Sud-Ouest de Madagascar. A cet animal il a donné le nom de *Megala-*

(1) Depuis le moment où nous écrivions ces lignes, il a été procédé à des récoltes méthodiquement conduites et à un commencement d'études des fossiles recueillis. Ces derniers semblent présenter un grand intérêt, ainsi qu'il ressort d'une note qu'a bien voulu nous remettre M. Standing, qui procède à l'étude de ces fossiles.

dapis Madagascariensis à cause de plusieurs caractères qui le rattachaient au lémurien fossile tertiaire Adapis.

En 1899, M. G. Grandidier a décrit et représenté dans le bulletin du Muséum d'histoire naturelle de Paris des dents d'un animal de taille énorme qu'il a rangé dans le même groupe et auquel il a donné le nom de *Mesoladapis Edwardii*. D'autres fragments et crânes décrits par le Dr Lorenz, de Berlin, et par le Dr Major, du British Museum de Londres, appartiennent évidemment au même animal. Une étude serrée de tous ces fossiles a établi la synonymie suivante :

Megaladapis Edwardii	(G. Grandidier)
Pelioriadapis Edwardii	(G. Grandidier)
Megaladapis insignis	(Major)
Megaladapis brachycephalus	(Lorenz)
Palaeolemur destructus	(Lorenz)
Mesoadapis destructus	(Lorenz)
Megaladapis dubius	(Lorenz)

A ces deux espèces représentées dans les muséums en Europe, il faut ajouter une troisième dont l'Académie Malgache vient de s'enrichir par le dernier envoi de fossiles d'Ampasambazimba. Pour cette nouvelle espèce, je propose le nom de *Megaladapis Grandidieri*. Il est donné plus loin une description détaillée du crâne de cet animal.

Au premier abord, les Megaladapis paraissent étrangement différents des lémuriens actuels sous plusieurs points. La région frontale entre les orbites a un développement latéral extraordinaire. Les orbites eux-mêmes sont petits et ont une forme cylindrique. Ils sont obliques ; leur grand axe étant dirigé en dehors, le plan de leur bord étant à peu près vertical. Les os frontaux sont prolongés derrière les orbites et forment ici une région très étroite.

La partie antérieure de la boite crânienne est rendue encore plus étroite à cause du gonflement extraordinaire des sinus frontaux. Si on le compare avec celui des lémuriens actuels, le crâne entier a un volume très restreint, ressemblant plutôt au crâne des marsupiaux. L'arcade zygomatique, au lieu d'être grêle comme chez les lémuriens d'aujourd'hui, est très large et la crête sagittale est fortement développée. Il y a d'autres caractères cependant qui ne laissent aucun doute quant au rattachement du groupe des Megaladapis aux *Lemuroidea* L'orbite complète, en dehors de la quelle se trouve la fosse lacrymale, et surtout le caractère de la dentition, montrent incontestablement des affinités avec les lémuriens actuels. Parmi ces derniers c'est chez les *Indrisinæ* et les *Lepidolemur* qu'il faut rechercher les parents les plus rapprochés des Megaladapis.

Il est même probable que la plupart des caractères qui différencient les Megaladapis des lémuriens vivants sont le résultat d'une spécialisation qui serait vraisemblablement une dégénérescence.

Description du crâne du Megaladapis Grandidieri. — La taille du Megaladapis Grandidieri est intermédiaire à celle du *M. Edwardii* et à celle du *M. Madagascariensis*, se rapprochant plutôt de celle de ce dernier. En décrivant le crâne appartenant à la collection de l'Académie, j'insisterai sur les caractères qui différencient celui-ci du crâne du *M. Madagascariensis* tel qu'il a été décrit par le Dr Forsyth Major (1). Le crâne sur lequel le Dr Forsyth Major a basé sa description appartenait à un animal âgé : les dents étaient usées et les crêtes sagittale et occipitale étaient fort développées.

(1) Philosophical Transactions Royal Soc. of London : Juin 1894.

Le document que nous considérons montre également toutes les marques d'un animal âgé. Nous pouvons donc comparer les deux sans crainte.

Les dimensions du *Megaladapis Grandidieri* dépassent celles du *M. Madagascariensis*. Parmi les caractères les plus frappants qui les distinguent, il faut noter la largeur extraordinaire de la région frontale entre les orbites : elle excède de 30 millimètres celle du crâne décrit par le Dr Major. Cette partie frontale a la forme d'un grand carré ou plutôt d'un losange dont le côté, mesuré du commencement de la crête sagittale jusqu'au bord de l'orbite, a une longueur de 85 millimètres, et dont la diagonale, mesurée jusqu'aux bords extérieurs des orbites, a une longueur de 135 millimètres. La partie inférieure de ce quadrilatère formée par les os nasaux est nettement convexe sur une coupe transversale. Ces os sont séparés des maxillaires par un sillon très prononcé. La région médiane frontale suit une ligne entre les orbites et derrière cette ligne a une saillie bien marquée formant une continuation de la crête sagittale, ce qui donne au profil du *Megaladapis Grandidieri* un contour bien différent de celui du *M. Madagascariensis*. Le museau est très prolongé, l'extrémité antérieure des os nasaux étant élargie et recourbée nettement vers le bas. Ils se terminent à 16 millimètres en avant et 24 millimètres au-dessus du bord antérieur des prémaxillaires.

La presque totalité de la boîte crânienne manquant dans notre spécimen, ainsi que les arcades zygomatiques, une comparaison entre cette région et la partie correspondante du *M. Madagascariensis* est difficile à faire. Il nous semble probable toutefois que les hémisphères cérébraux doivent nous frapper par leur volume réduit. Je suis porté à cette conclusion par le rétrécissement extraordinaire de la cavité crânienne au niveau de la région frontale, ainsi que par le développement énorme des sinus frontaux; développement qui est poussé jusqu'au point d'oblitérer entièrement la partie supérieure du *lumen* entre les fosses cérébrales et olfactives.

La série dentaire du *Megaladapis Grandidieri* commence beaucoup plus en arrière que celle du *M. Madagascariensis*. Dans celui-là une ligne verticale menée du talon de la dernière molaire (le bord du maxillaire étant placé horizontalement) passerait à plusieurs millimètres en arrière du bord de l'orbite. L'arcade zygomatique prend aussi son origine au-dessus de la moitié antérieure de la dernière molaire, tandis que dans le *M. Madagascariensis* elle commence franchement en arrière de la série dentaire.

Le crâne que nous considérons ne possède que les deux dernières molaires, mais les alvéoles de toutes les autres dents sont assez distinctes. Dans le *M. Madagascariensis* les molaires et les prémolaires forment sensiblement une ligne droite, tandis que dans le *M. Grandidieri* la dernière molaire s'écarte beaucoup de la ligne suivant la première molaire et les trois prémolaires.

Les deux seules molaires existantes dans notre spécimen correspondent assez exactement quant à leur conformation et à leur grandeur aux mêmes dents chez le *M. Madagascariensis*, mais la largeur du palais en diffère considérablement. En effet, la largeur du palais du *M. Madagascariensis* entre les angles postéro-externes des dernières molaires est de 55 mm. 8, tandis que celle du *M. Grandidieri* aux mêmes points est de 68 millimètres.

La partie antérieure de la bouche est remarquable par un long

intervalle de 31 millimètres existant entre les prémolaires et la canine (prémolaire caniniforme). Les incisives font absolument défaut, le bord des prémaxillaires s'élevant en forme de crête étroite ; le palais dans sa partie antérieure s'infléchit suivant un angle de 30° et forme une courbe à concavité inférieure. La longeur du palais depuis cette crête jusqu'à son bord postérieur est de 116 millimètres.

Sur la planche 3 est figurée une mâchoire inférieure incomplète qu'il faut rattacher à un *Megaladapis*. Elle est beaucoup plus courte que la mâchoire supérieure du crâne que nous venons de décrire. Ses dimensions correspondent assez exactement à celles de la mâchoire du *M. Madagascariensis* telle qu'elle est figurée par le Dr Forsyth Major dans sa description détaillée de ce fossile.

Parmi les débris d'ossements qui accompagnaient les crânes récemment reçus se trouve un fragment de la moitié gauche d'une mâchoire inférieure qui, tout en correspondant presque exactement à celle du *M. Madagascariensis* par la grandeur et la conformation des dents, a cependant une hauteur verticale beaucoup supérieure, le dépassant au niveau de la dernière molaire de près de 20 millimètres. La courbure de la partie antérieure indique également une longueur plus considérable. Il est probable que nous avons ici la mâchoire de la nouvelle espèce décrite ci-dessus. Il est à espérer que de nouvelles recherches mettront au jour des restes plus complets de cet animal si intéressant.

B. — Groupe des Palaeopropithecus

(G. Grandidier)

Jusqu'à présent on n'a connu qu'une seule espèce de ce groupe, le *Palaeopropithecus ingens* (G. G.). Elle est représentée par des documents en petit nombre trouvés par M. G. Grandidier sur la côte occidentale de Madagascar. Dans ses observations sur ces fossiles M. Grandidier donne les dimensions de la mâchoire inférieure et d'un fémur gauche. La dentition et la formule dentaire indiquent des affinités incontestables avec les Propithèques d'aujourd'hui, bien que la taille de ces derniers soit très inférieure.

Parmi les fossiles reçus par l'Académie Malgache se trouvent plusieurs superbes crânes qui doivent se rattacher à ce même groupe. J'en ai reproduit deux dans les planches qui accompagnent ce mémoire (Pl. 4 à 12). Entre ces crânes ainsi qu'entre les mâchoires inférieures qui les accompagnent, il y a des différences assez frappantes, parmi lesquelles quelques-unes sont dues sans doute à des diversités d'âge et de sexe : telles sont, par exemple, le développement plus ou moins grand des crêtes sagittales et occipitales. Cependant, il existe, en outre, des différences si considérables dans la conformation générale des crânes et surtout dans la proportion des dimensions, que je préfère en reconnaître provisoirement deux nouvelles espèces pour lesquelles je propose les noms de *Palaeopropithecus maximus* et *Palaeopropithecus Raybaudii*, ce dernier du nom de M. l'administrateur Raybaud, notre regretté collègue à l'initiative duquel l'Académie doit le premier envoi de fossiles.

Je donnerai tout d'abord un tableau comparatif de la mâchoire inférieure du *P. maximus* et de celle du *P. ingens* telle que cette dernière a été décrite par M. G. Grandidier dans le bulletin du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Tableau comparatif des mâchoires inférieures du « Palaeopropithecus ingens » et du « P. maximus »

	PALAEOPROPITHECUS	
	INGENS	MAXIMUS
	m/m	m/m
Distance entre la pointe de la prémolaire caniniforme et le talon de la dernière molaire.....	72	82.5
Distance entre la pointe de la prémolaire caniniforme et le sommet du condyle.....	120	146
Longueur de la série des trois molaires.....	45	50
Longueur de la première molaire (la plus grande).....	17	18.5
Epaisseur maximum de la première molaire.....	9	11
Distance entre les pointes des prémolaires caniniformes	26	44

Description du crâne du « Palaeopropithecus maximus ». — Le nom de *Palaeoproptihecus* fut donné à ce groupe par M. Grandidier à cause des rapports qu'il trouva entre les quelques molaires d'une mâchoire inférieure, seul vestige en sa possession, et celle des Propithèques actuels. La découverte du crâne entier d'une autre espèce du même groupe montre combien ce nom est légitime. La forme générale du crâne, comme on le voit dans les planches, indique des ressemblances incontestables. Mais, d'autre part, une comparaison faite avec soin donne des différences assez remarquables et intéressantes; la boîte crânienne est plus allongée et plus aplatie et a un volume beaucoup moins considérable, en rapport avec la grandeur du crâne entier. La région frontale en arrière des orbites est extraordinairement restreinte, résultat non seulement du rapprochement des deux os frontaux de cette région, mais aussi du grand développement des sinus frontaux. Ce rétrécissement de l'intérieur du crâne est porté à un tel point que le passage entre les hémisphères et les lobes olfactifs est presque entièrement oblitéré; dans un de nos spécimens il ne reste que de petits trous triangulaires qui admettent à peine la tête d'une épingle, le diamètre minimum extérieur de cette partie du crâne ne mesure que 25 millimètres. La base du crâne présente un caractère très remarquable : à savoir l'absence entière des renflements tympaniques (*bullæ tympani*), caractère d'autant plus frappant que chacun connaît leurs grandes dimensions dans les lémuriens actuels. La base du crâne, à l'endroit où devraient se trouver ces gonflements montre même des concavités à surface unie.

Un autre caractère qui différencie le *Palaeopropithecus* des Propithèques actuels est la petitesse des orbites : caractère qui indiquerait une vie diurne. Le bord de l'orbite est très remarquable par un développement très prononcé formant un vrai tube. Il est à remarquer que la fosse lacrymale est située dans la limite du bord de la cavité orbitaire. La grandeur et la forme du trou des orbites diffèrent considérablement dans les différents spécimens. Les orbites du crâne figuré sur la planche 4 ont un diamètre vertical de 35 millimètres, tandis que celles du crâne reprodnit sur la planche 6 n'ont que 29 mm. 5; leur forme est aussi plus triangulaire.

Les os lacrymaux présentent une saillie extraordinaire de plusieurs millimètres de longueur se dirigeant vers le centre de l'orbite. Les orbites ne sont pas dirigées franchement en avant comme chez la plupart des lémuriens actuels, mais sont inclinées, formant un angle de 45° avec la base du crâne. Comme nous l'avons fait remarquer, le

crâne des *Palaeopropithecus* est beaucoup plus allongé et aplati que celui des Propithèques actuels, caractère qui devient encore plus prononcé par suite d'un gonflement extraordinaire des extrémités antérieures des os nasaux. Ces os s'élèvent en forme de coquille donnant au crâne un aspect étrangement caniniforme. Le profil, qui montre une convexité considérable au-dessus des sinus frontaux, augmente cette impression. Dans le plus jeune des crânes figurés, les os prémaxillaires sont séparés jusqu'au niveau des trous palatins antérieurs. L'os malaire descend au-dessous des orbites à une distance de 30 millimètres. L'arcade zygomatique est peu épaisse, mais assez large, ayant une grandeur maximum de 21 millimètres. Cette arcade s'écarte du ptérygoïde à une distance de 40 millimètres, tandis que la distance entre les deux lames verticales des ptérygoïdes n'est que de 30 millimètres. Il est probable que l'étroitesse de cette région et la grandeur des fosses temporales sont en rapport avec la forme massive et lourde de la mâchoire inférieure. Il est évident qu'une telle mâchoire a exigé un muscle temporal très puissant.

La région occipitale est nettement tronquée, formant un angle droit avec la base du crâne. La forme du *trou occipital* (*foramen magnum*) et la grandeur des condyles occipitaux montrent des différences considérables dans nos deux spécimens. Les distances entre les bords extérieurs des condyles mesurent 47 millimètres dans le spécimen le plus âgé, et 41 mm. 5 dans l'autre. Du centre du *trou occipital* jusqu'au méat auditif, il y a aussi une différence de 10 millimètres.

La mâchoire inférieure est extrêmement massive. L'épaisseur maximum mesurée à la symphyse est de près de 25 millimètres, et au niveau de la dernière molaire les deux *rami* ont une épaisseur de 20 millimètres. La profondeur de la mâchoire, depuis le niveau des sommets des molaires jusqu'au bout postérieur de la symphyse, est de 65 millimètres.

Dentition. — Dans la mâchoire figurée dans la planche 9, la série dentale est presque parfaite, la troisième molaire gauche seulement faisant défaut.

La formule dentaire correspond exactement à celle des Propithèques actuels, la principale différence étant la présence d'un intervalle plus ou moins grand (8 millimètres dans le plus âgé), entre la prémolaire et la canine (prémolaire caniniforme). Cette dernière dent est triangulaire et tranchante, son étendue horizontale étant de beaucoup supérieure à sa hauteur.

La série des molaires forme presque une ligne droite se rapprochant quelque peu en arrière. Les pointes des incisives forment une courbe qui continue la forme de la mâchoire, les deux dents extérieures étant un peu plus grandes que les intérieures.

Les molaires sont plus longues, en égard à leur épaisseur, que chez les Propithèques et leurs bords antérieurs forment des lignes obliques dirigées en avant vers la ligne médiane de la mâchoire.

Dimensions des dents. — Mâchoire supérieure :

Longueur de la série dentaire depuis le bord postérieur de m_3 supérieure jusqu'au bord antérieur de p_3 supérieure : 95 mm.

m_3	longueur maximum	10 mm.	largeur maximum	9 mm. 5
m_2	id.	17	id.	13
m_1	id.	18	id.	13
p_4	id.	15	id.	11
p_2	id.	16	id.	8 5
p_3 (ou c)	id.	17	id.	9

Mâchoire inférieure :

m_3	longueur maximum	15 mm. 5	largeur maximum	8 mm. 5	
m_2	id.	18	id.	10	
m_1	id.	18	id.	11	
p_1	id.	17	id.	9	
p_2	id.	18	id.	7	5

Dimensions du crâne

Longueur depuis le bord des maxillaires jusqu'au bord inférieur du *trou occipital*	177 mm.
Largeur maximum (entre les arcades zygomatiques)	120
Longueur du *trou occipital* jusqu'au bord postérieur du palais	84
Largeur des *nasalia* au niveau de leur convexité antérieure	36
Largeur du palais entre les dernières molaires	29
id. id. premières molaires	38
Largeur maximum de l'arcade zygomatique	21
Largeur de la cavité crânienne	80
Volume approximatif de la cavité crânienne	107 cc.

Comme il a été indiqué plus haut, une comparaison des crânes des *Palaeopropithecus* dans la collection de l'Académie a montré des différences assez considérables dans leur conformation générale et surtout dans les proportions de leurs principales dimensions, pour légitimer, à mon avis, au moins pour l'un de ces crânes, la création d'une nouvelle espèce à laquelle j'ai déjà proposé de donner le nom de *P. Raybaudii*.

J'indiquerai brièvement ci-dessous les plus frappantes de ces différences :

Dimensions du « Palaeopropithecus Raybaudii » avec celles du « Palaeopropithecus Maximus »

	PALAEOPROPITHECUS	
	RAYBAUDII m/m	MAXIMUS m/m
Largeur totale du crâne, mesurée du bord antérieur des prémaxillaires jusqu'au niveau de la surface postérieure des condyles occipitaux	201	189
Largeur du palais	96	94
Distance entre le bord postérieur des os palatins et le bord inférieur du *trou occipital*	94	84
Largeur du palais entre les m_3	32	38
Volume approximatif de la boîte crânienne	80 cc.	107cc.

Une comparaison des profils de ces deux crânes fait sauter aux yeux d'autres différences remarquables : ainsi la boîte crânienne du *P. Raybaudii* est beaucoup plus aplatie et moins volumineuse que celle du *P. maximus*. D'autres différences, comme la forme et la largeur de l'arcade zygomatique, le développement des os entourant l'orifice de l'oreille, la grandeur et la forme du trou occipital, la conformation de l'orbite n'auraient guère à elles seules d'importance au point de vue de la classification ; il en est autrement quand on les considère en même temps que les différences de dimensions citées ci-dessus.

On a dû remarquer que plusieurs des caractères cités dans la description des restes des Palaeopropithecus les écartent étrangement du type lémurien actuel. Ces caractères différentiels sont : 1° le crâne bas et allongé ; 2° l'étroitesse de la région derrière les orbites ; 3° l'absence des gros renflements auditifs (*bullæ tympani*) des lémuriens d'aujourd'hui ; 4° le gonflement des os nasaux ; 5° la direction extraordinaire des axes des orbites ; 6° la présence de la fosse lacrymale à l'intérieur des bords des orbites ; 7° l'angle que fait l'occiput avec le grand axe du crâne qui, dans les deux espèces décrites, est sensiblement un angle droit.

Tous ces caractères sembleraient nous indiquer qu'il s'agit ici d'une spécialisation très remarquable, et je ne crois pas me tromper en pensant que plusieurs de ces caractères ont été acquis par les membres de ce groupe en s'adaptant à une vie aquatique. En effet, une ligne menée par les orifices des trois principaux organes des sens : le nez, les yeux et les oreilles, est droite et normale au plan de l'occiput. L'animal, en nageant à fleur d'eau, a dû être obligé de tenir la tête dans une direction horizontale suivant la surface de l'eau, ce qui nous expliquerait la direction horizontale prise par cette ligne. De plus, le corps a dû continuer cette même direction qui concorde exactement avec la direction de l'occiput dont les condyles sont aussi tout à fait verticaux.

Ajoutons qu'un fémur a été reçu par l'Académie, dont la torsion le fait ressembler effectivement à celui décrit par M. Grandidier et rattaché par lui au *P. ingens*.

Il est vraisemblable que cette torsion est encore un autre caractère résultant d'une adaptation à la vie aquatique de l'animal.

H. F. STANDING.

(*A suivre*).

Pl. 1.

Megaladapis Grandidieri
(SP. NOV.)

Pl. 2A

Megaladapis Grandidieri
(SP. NOV.)

Pl. 2B

Megalatapis Grandidieri
(SP. NOV.)

Pl. 3

Megaladapis Madagascariensis
(SP. NOV.)

Palaeopropithecus maximus
(SP. NOV.)

Palaeopropithecus maximus
(SP. NOV.)

Palaeopropithecus maximus
(SP. NOV.)

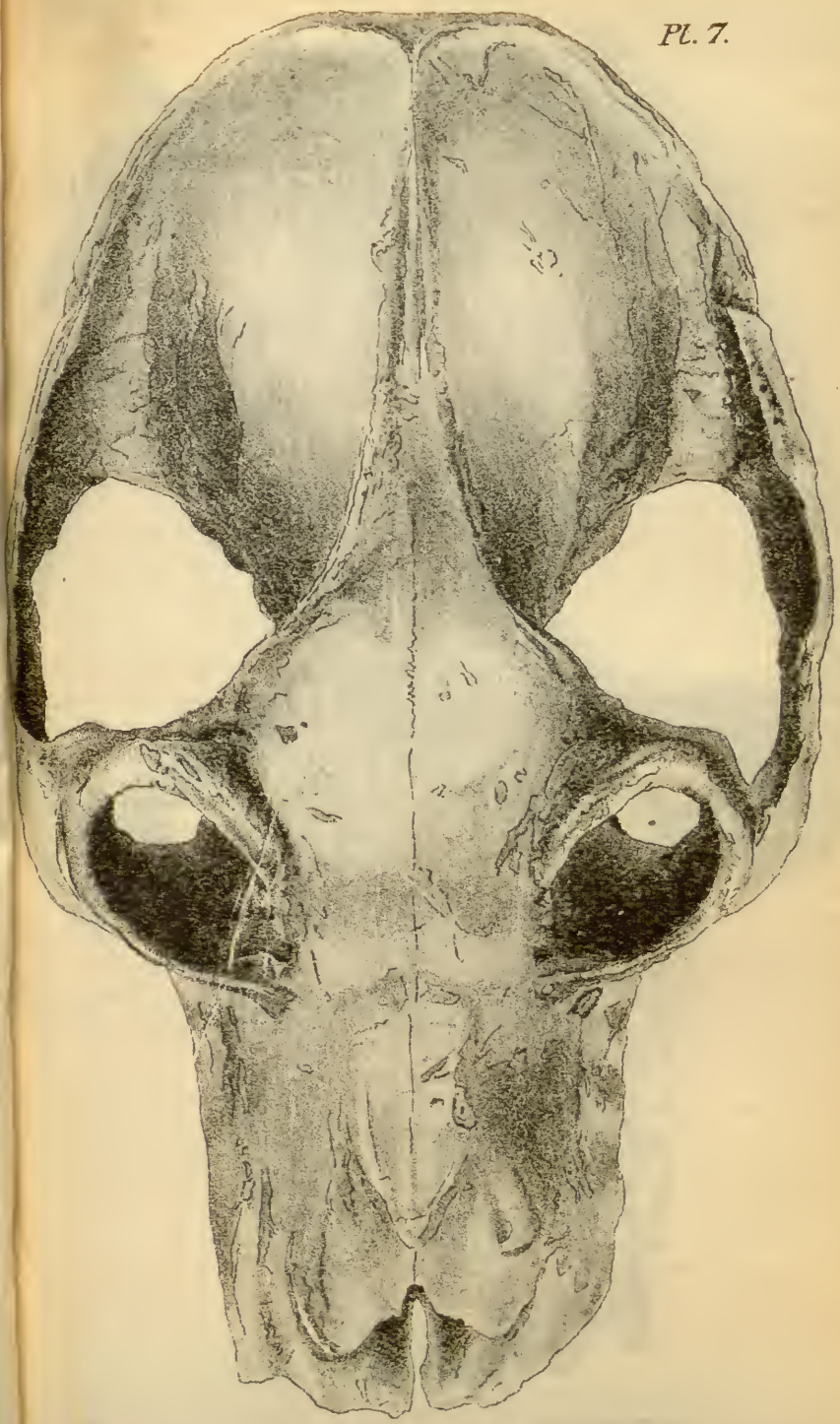

Palaeopropithecus maximus
(SP. NOV.)

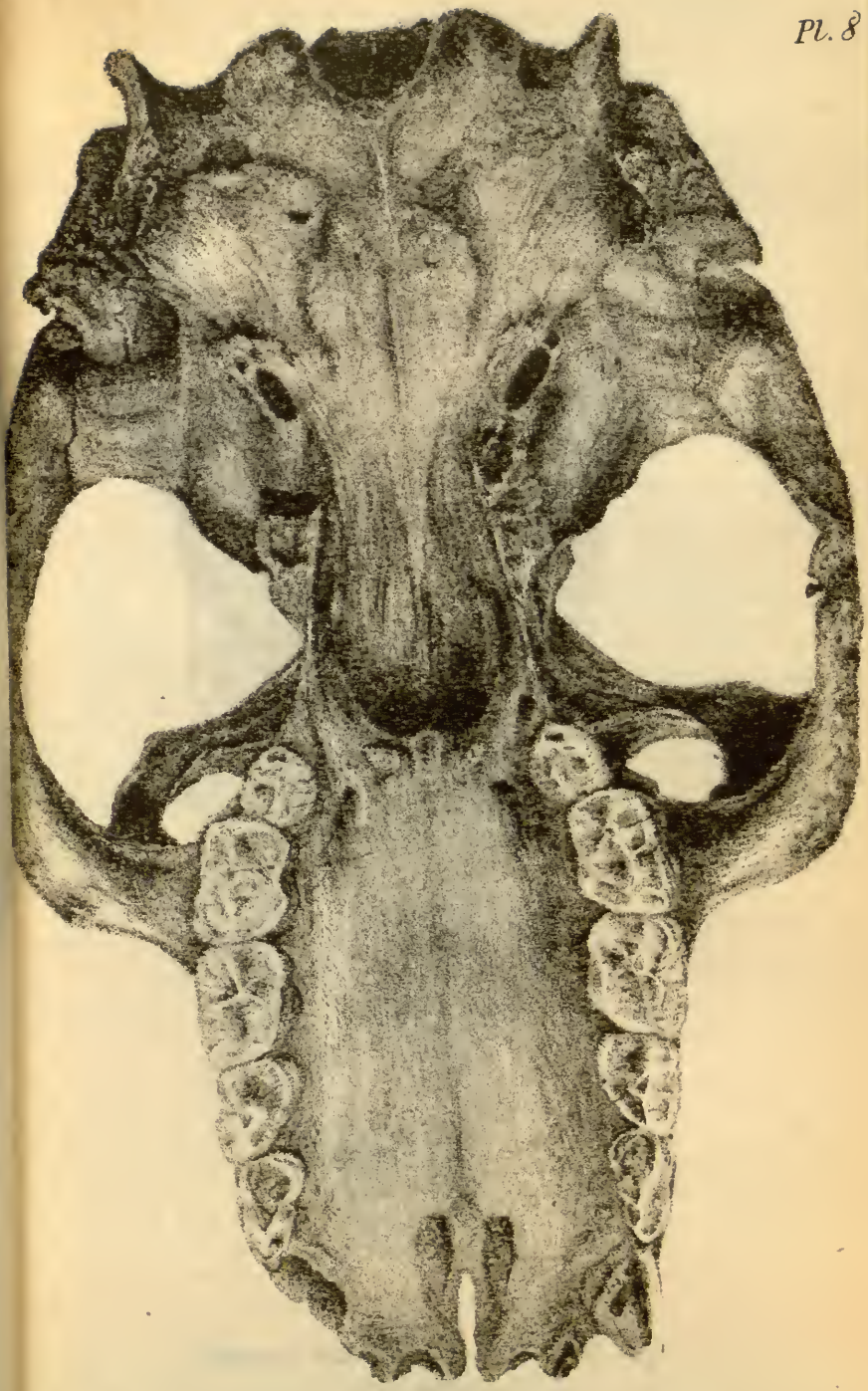

Palaeopropithecus maximus
(SP. NOV.)

Palaeopropithecus maximus
(SP. NOV.)

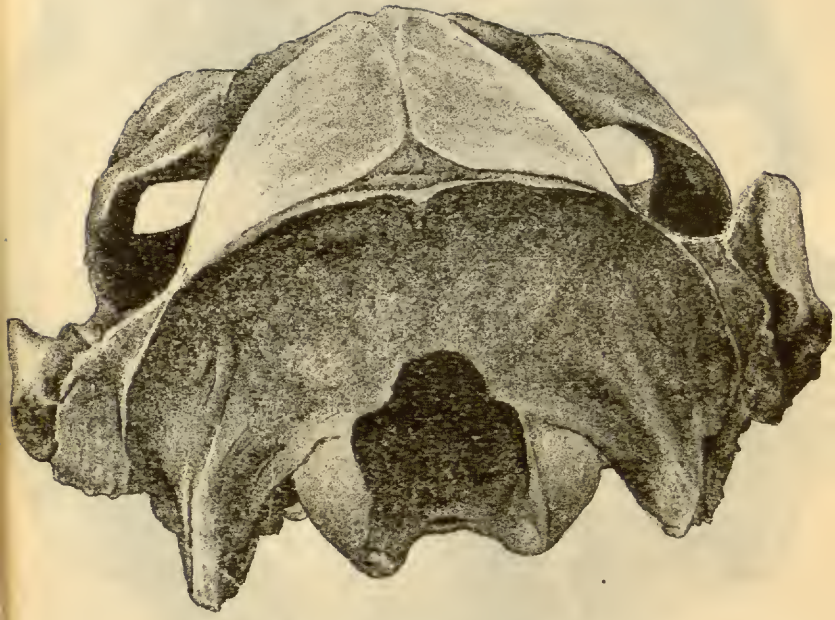

Palaeopropithecus maximus

(SP. NOV.)

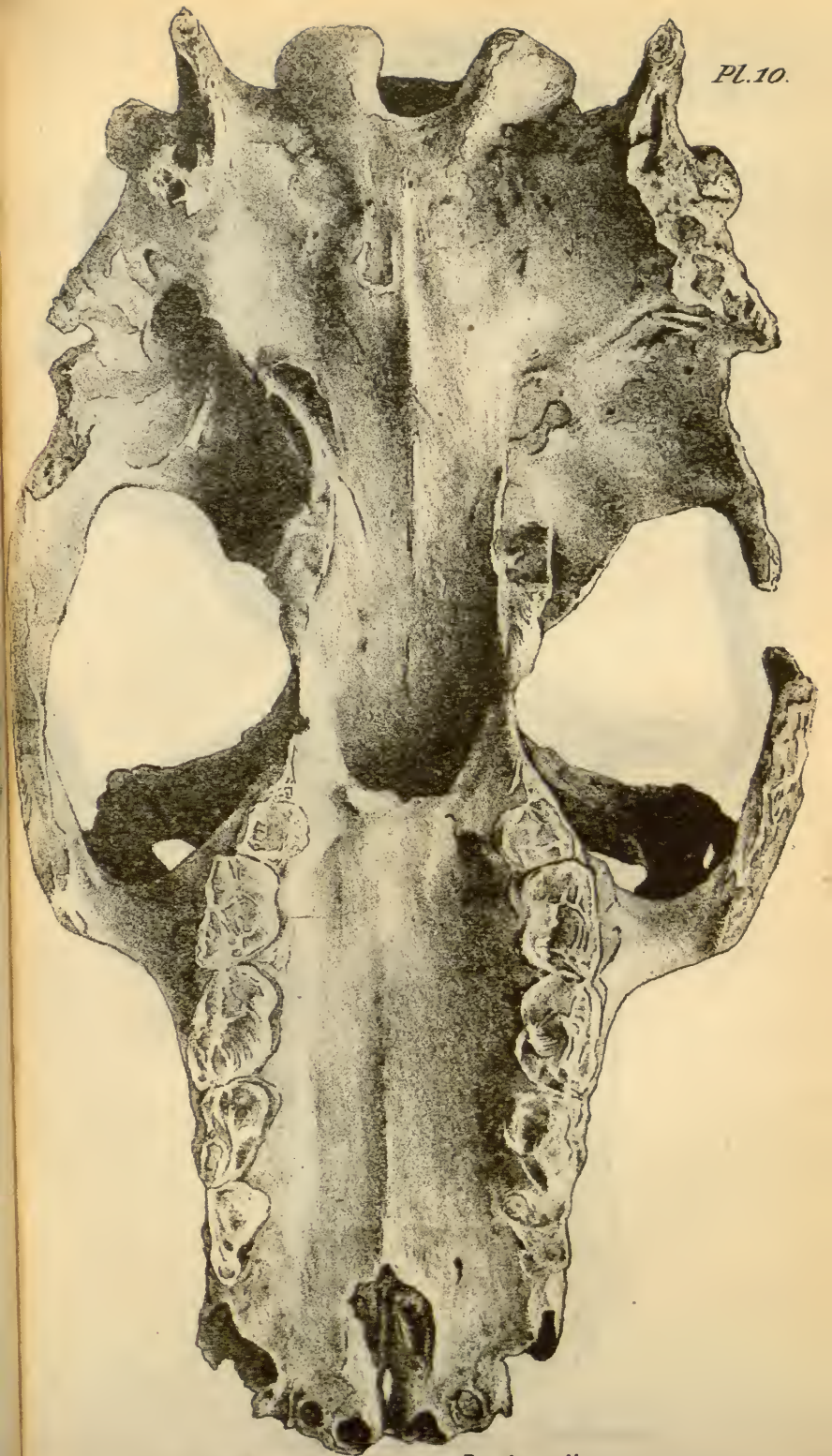

Palaeopropithecus Reybaudi

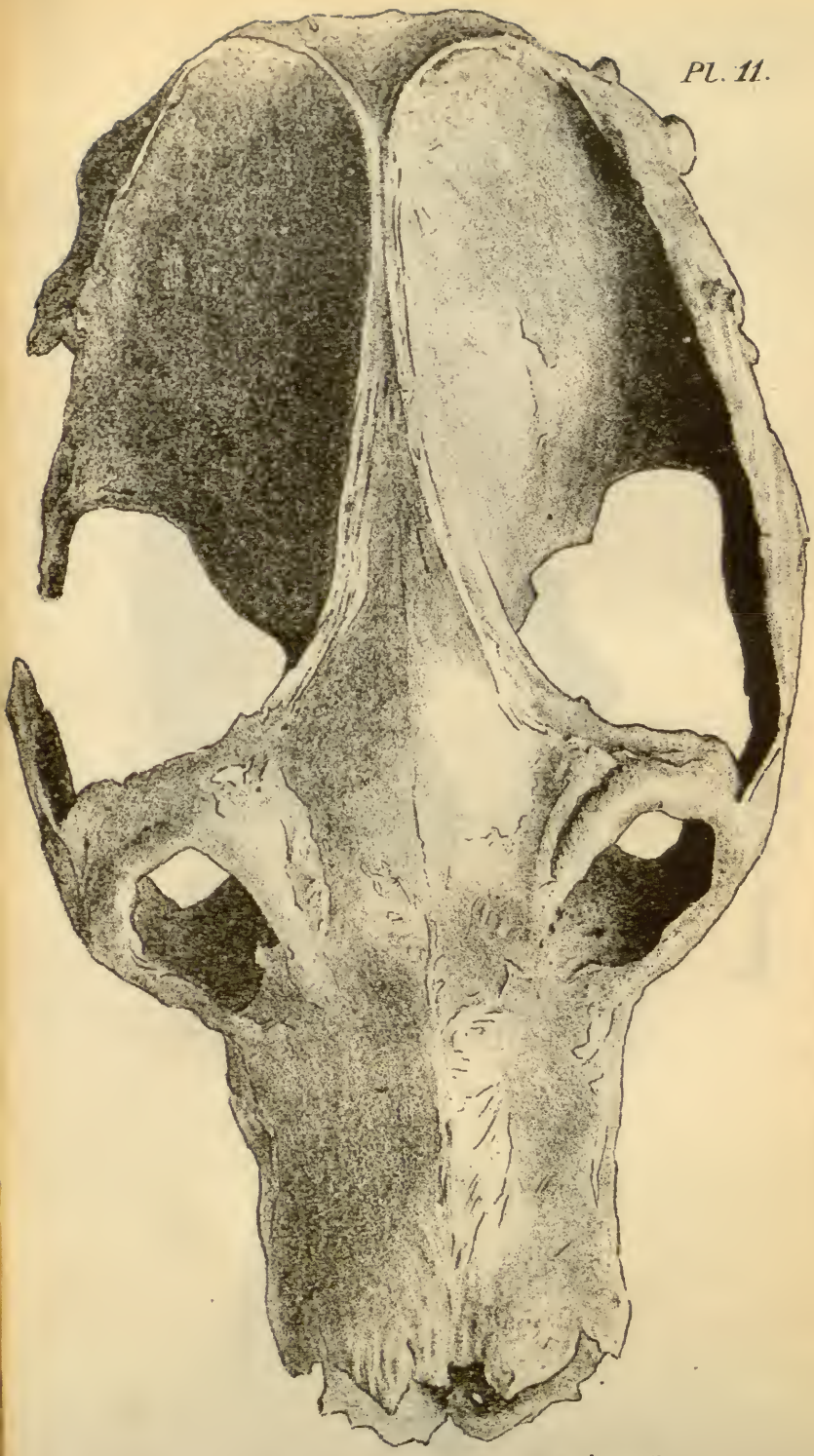

Palaeopropithecus Reybaudi
(SP. NOV.)

Palaeopropithecus Reybaudi
(SP. NOV.)

Quelques règles d'orthographe malgache

Il convient d'observer tout d'abord que les mots sont antérieurs aux règles, car ce ne sont pas les mots qui viennent des règles, mais bien les règles qui viennent des mots. Conséquemment, les règles ne doivent ni modifier les mots ni en diminuer le nombre ; leur rôle est simplement de les faire écrire tels quels, soit isolés, soit dans la phrase. Il faut aussi, dans l'orthographe, éviter toute confusion entre les mots.

I. — Les lettres de l'alphabet

I et *y* ne sont qu'une seule et même voyelle, et les anciens considéraient l'*y* comme un ornement, un fion, à la fin des mots. On pourrait donc, sans inconvénient, supprimer l'*y*.

La voyelle *o* ne se prononce *au* français que dans les interjections et l'usage s'est établi de la marquer dans ces cas d'un accent circonflexe : *ôdrey ! Rakoto ô !*

II. — De l'article personnel *i*

Cet *i* article personnel s'emploie devant les noms propres, les adjectifs démonstratifs, les pronoms démonstratifs et conjonctifs, ainsi que devant les pronoms personnels sujets de la 1re et de la 2e personnes, tant du singulier que du pluriel.

1° Devant les noms, *i* article doit s'écrire séparément comme l'article *ny*. Ainsi séparé, il ne fait pas tort au nom et on le traite comme un mot distinct dans l'analyse grammaticale.

Exemple : I Naivo tian' i Koto, fa zanak' i Madagascar.

2° Devant les autres mots, soit adjectifs, soit pronoms, *i* article doit faire corps avec ces mots, car il n'en résulte pour eux aucun inconvénient et il joue, d'ailleurs, le même rôle qu'eux dans la phrase (mots *déterminants*) ; on n'en fait donc pas un mot distinct et on ne l'analyse pas séparément.

Exemple : 1° avec les adjectifs démonstratifs :

*I*ty zaza *i*ty nilazan' *i*zany mpampianatra *i*zany, fa *i*tony boky *i*tony no mampahay *i*rony zavatra irintsika ho hay *i*rony.

Exemple : 2° avec les pronoms démonstratifs et conjonctifs :

Moa tianao va *i*zany ? Tsia, tsy tiako *i*zany, fa *i*zay efa novidiko no tiako.

Exemple : 3° avec les pronoms personnels sujets :

Tamin' *i*zaho tany aminao dia finaritra ; fa tamin' *i*hanao tany amiko no asa.

Tamin' *i*sika niasa tery ambalabe dia reraka aho ; fa tamin' *i*hanareo nanao fefiloha kosa, nanao ahoana ? Tamin' *i*zahay nanao fefiloha kosa aho dia tsy mba reraka.

* * *

3° Et pour savoir quand il faut employer cet *i* article devant les noms propres, il suffit de les remplacer par des noms communs : si ceux-ci demandent l'article *ny*, ceux-là devront prendre l'article *i*.

Exemple : 1° Nitomany i Naivo, fa naratra i Rakoto.

Remplaçons ces noms propres par mpianatra et mpampianatra ; nous aurons :

Nitomany ny mpianatra, fa naratra ny mpampianatra.

Il faudra donc aussi l'article *i* devant Naivo et Rakoto et dire comme nous l'avons fait :

Nitomany i Naivo, fa naratra i Rakoto.

Exemple : 2° Vita ny asan' i Bozy, nataon' i Fara.

Exemple : 3° Niteny tamin' i Joseph i Samuel.

La même substitution que précédemment justifiera pleinement cet emploi de l'article *i*, car il faut dire avec l'article *ny* :

Vita ny asan' ny mpianatra, nataon' ny mpampianatra.

Niteny tamin' ny mpianatra ny mpampianatra.

Exemple : 4° De même aussi, puisqu'on dit :

Lazao any a miny (pronom) ny mpampianatra, fa harary izy raha sasatra loatra, il faudra dire également avec l'article *i* :

Lazao any aminy i Pierre, fa harary izy raha sasatra loatra.

*
* *

Quand les pronoms sont au vocatif, le premier mot ne doit pas prendre l'article *i*.

Exemple : Aza manao izany, ley ity, fa ratsy izany (et non iley ity).

Il en est de même des noms : au vocatif, ils ne prennent pas l'article *i*.

Exemple : Tiavo ny ray, Ranaivo. Ary hianareo kosa, ry Kiaky sy Neny, matokia, fa ho hendry aho (et non ry i Kiaky sy i Neny).

III. — Des mots composés

Pour savoir si les mots composés doivent être écrits en un seul mot ou en plusieurs, il suffit de changer ou de supprimer un des composants : si les mots ainsi séparés retiennent leur sens propre, il faudra les écrire séparément ; dans le cas contraire, il faudra les unir.

Exemple : 1° *Tany fotsy* devra s'écrire en deux mots, car on peut dire : *tany mena*, *tany mainty* ; *vato fotsy*, *vato mainty*, sans aucune altération du sens de ces différents mots.

Exemple : 2° *Taniravo*, au contraire, s'écrira en un seul mot, car on ne saurait dire *tany faly*, *tany sosotra* ; *vato faly*, *vato sosotra*, ou du moins ces expressions n'auraient rien de commun, comme sens, avec *taniravo*.

Exemple : 3° *Zaza lahy madinika*, doit s'écrire en trois mots, car on peut dire dans le même ordre d'idée : *ankizy lahy madinika* ; *zaza vavy madinika* ; *zaza lahy sakantsakany*.

Exemple : 4° *Tsy fahaizana* s'écrira en deux mots, car l'un peut changer ou disparaître sans que le sens de l'autre en soit modifié : *fahaizana*, *tsy fahaizana* ; *tsy fahitana*, *fahitana* ; *fitiavana*, *tsy fitiavana*, *etc.*

Exemple : 5° *Goay be*, en deux mots, parce qu'on peut dire : *makadiry be*, *ngeza be* et aussi *goay* (sans *be*), *goay izay tratra*.

Exemple : 6° *Vaky teny*, également en deux mots, car on peut dire, sans sortir du sens de lecture, *mamaky teny*, *amakian-teny*.

IV. — Préposition *an* contraction de *amin' ny*

1° Si cet *an* peut, sans inconvénient, c'est-à-dire sans préjudice du sens, être remplacé par *amin' ny*, il faut le joindre par un trait

d'union avec le mot qui le suit et l'analyser séparément ; dans le cas contraire, il devra faire corps avec le mot suivant :

Exemple : 1° Mipetraha eto *an kaviako* hijery ny fahararian' ny tanako *ankavanana*.

On écrira *an-kaviako* avec trait d'union, parce que le sens permet de dire : *amin' ny havia*, tandis qu'il n'en est pas de même de *ankavanana*, qui équivaut exactement à *havanana* et qu'on écrira donc en un seul mot.

Exemple : 2° Ny tanako anila marary, fa etsy *an-ila* no atao iny.

Dans cet exemple, *ny tanako anila* ne peut être changé en *tanako amin' ny ila*, mais équivaut à *ny tanako ilany*, tandis que *etsy an-ila* pourrait devenir *etsy amin' ny ila*. On écrira donc le premier sans trait d'union et le second avec trait d'union.

2° Quand *amin' ny* est contracté, non plus en *an*, mais en *a* seulement, cet *a*, équivalant à la préposition *i*, doit se joindre au mot qui le suit.

Exemple : Nankany *A*mahamasina izy nony avy any *I*lafy ; ka teo *i*masonao izany.

Bien que le sens soit équivalent à nankany amin' i Mahamasina ; avy any amin' i Lafy ; teo amin' ny masonao ; on écrira en un seul mot *A*mahamasina, par analogie avec Antanjombato, Ambohimanga, etc. (où *amin' ny* se trouve contracté en *an*, *am*) et pareillement *i*masonao pour distinguer cet *i* préposition de l'*i* article personnel.

Fr. RAPHAEL.

LE VOYAGE DE TANANARIVE

en 1817

Manuscrit de James Hastie

(Suite)

2 septembre.

Brouillard épais, désagréable. La mine est située à environ quarante milles d'ici. (Faire 20 milles en un jour est trop dans ce pays-ci).

Les princes m'apprennent que le roi attend un capitaine de Bourbon dans un temps rapproché. La matinée est employée à les instruire ; après dîner, j'envoyai demander au roi son aide pour me procurer des gens qui me portent à Tamatave ; par son interprète il m'informa que les gens de la suite des princes lui avaient dit que Son Excellence le gouverneur Farquhar m'avait envoyé dans l'intention d'instruire ses frères et qu'il m'avait donné des instructions pour rester ici tout le temps qu'il désirerait. J'eus beaucoup de difficultés à lui expliquer la nécessité dans laquelle je me trouvais de retourner à l'Ile de France.

Il m'envoya dire alors qu'il me paierait mensuellement si je consentais à rester ; je répondis qu'aucune rémunération pécuniaire ne pourrait changer mon intention de suivre les instructions que m'avait données le gouverneur Farquhar. En recevant cette réponse il m'envoya dire qu'il me procurerait des *marmites*, et me pria d'écrire une lettre à Son Excellence pour lui annoncer qu'il avait envoyé 340 bœufs ; qu'il s'attendait à ce que, sur ce nombre, 300 seulement arrivent à l'Ile de France, et que dans ceux-ci 15 étaient pour moi ; je répondis qu'il n'était pas nécessaire d'écrire cela, car le gouverneur ne douterait pas de ma parole. Il dit qu'il craignait que le gouverneur ne le connût pas bien, parce que Hector était un misérable trompeur ; je répondis que le gouverneur avait de lui une très favorable opinion, et que pour le moment il n'avait pas besoin de se fier à un interprète, car je pouvais avec l'aide de ses frères expliquer les désirs du gouverneur.

Il vint à ma chambre à 7 heures et s'assit jusqu'à 8 pour jouer aux échecs. Il me dit qu'il causerait affaires le lendemain.

3 septembre.

Payé 23 Indiens à une roupie Sicca chacun pour le mois d'août. Payé J. Brady, du 22e régiment, neuf dollars (en acompte sur sa solde). Radama m'envoya dire qu'il retiendrait cinq des Indiens et je lui ai déposé leur solde pour les 6 mois à venir, soit 15 dollars. A midi le roi envoya deux hommes avec qui vivent deux de ses sœurs pour me prier d'écrire à Son Excellence le gouverneur Farquhar qu'il le considérait comme son père et le souverain d'Angleterre son grand-père et qu'il demandait la permission d'envoyer un présent chaque année, pris dans les produits de son pays qui pouvaient être transportés, en déclarant que l'acceptation de son offre lui prouverait la sincérité de

ses intentions. J'écrivis ce qu'ils m'expliquèrent tel quel et le lui envoyai à signer.

La cour du palais est un carré oblong, clos de palanques de 20 pieds de hauteur et mesure 90 yards du Nord-Est au Sud-Ouest et 60 yards du Nord-Ouest au Sud-Est ; il y a 3 portes y donnant accès, une au Nord-Est, une au Sud-Est et l'autre au Nord-Ouest.

Il y a 15 grandes maisons (1) à l'intérieur ; pas deux en alignement de même dimension et 5 petites cases (2) sur les tombes des ancêtres du roi ; la porte du Nord est au centre de la cour et les tombes sont à main gauche (3) en entrant ; 6 maisons sont hautes de 3 pieds à main droite, c'est le lieu des grandes parades du régiment et près de l'extrémité Sud-Ouest est l'estrade sur laquelle s'assied le roi pour les regarder et recevoir les étrangers. Les grandes maisons sont bien bâties ; celle que j'occupe a 24 pieds sur 20 dans œuvre ; les murs ont 14 pieds de haut et le toit est supporté par 3 poteaux de 20 pouces de diamètre ; les chevrons sont légers, mais la couverture est bonne ; elle est en zouzoura sur baguettes.

Les murailles sont faites alternativement de pièces de bois coupé de 5 pouces et d'autres d'un demi-pouce placées dans les joints. Les

---

Note 1. — Voir Sibree déjà cité. — Traduction Monod, page 95 et passim. « Dans la cour, entre la nouvelle maison et le grand palais, on voit de petites maisons en bois rangées en ligne, l'une près de l'autre, chacune entourée d'une barrière. Ce ne sont pas des habitations pour les vivants, mais pour les morts. Ces constructions, au nombre de sept, ont été élevées sur des tombeaux d'anciens membres de la famille royale. Il y en a une qui recouvre les restes d'Andriamasinavalona, lequel réduisit toute l'Imerina sous son autorité et fonda la dynastie actuelle ».

Ces cases et les tombeaux qu'elles surmontaient ont été transportés derrière les tombeaux de Rasoherina et de Radama, dans une enceinte fermée. Leurs positions respectives ont été observées, et elles contiennent actuellement comme par le passé :

La 1re, commençant par le Nord, Andrianavalobemihisatra. — 5 cadavres.
La 2e Andriamponimerina. — 3 cadavres.
La 3e Andrianjakanavalomandimby. — 3 cadavres.
La 4e Andriamasinavalona. — 5 cadavres dont 2 petits.
La 5e Andriantsimitoviaminiandrehibe. — 2 cadavres.
La 6e Andrianjaka. — 12 cadavres répartis en 5 caveaux.
La 7e Andriantsitakalrandriana. — 2 cadavres.

Un 8e tombeau sans case existait à l'extrémité de la rangée ; ce serait celui d'Andriantomponimerina ; il contenait 5 corps en poussière. Les corps provenant d'Ambohimanga ont été ainsi répartis :

Ranavalona Ire et Ranavalona II ont été placées dans le cercueil de Rasoherina ; Andrianampoinimerina et Radama II dans le cercueil de Radama Ier, les deux cercueils sont en argent, provenant de piastres laminées. Andriantsimitoviaminiandriana et Andriambelomasina ont été placés dans le tombeau N° 3 de la liste ci-dessus.

Rafotsivolondralambo, Raompananiboninotany Andriantsimitovizafinitrimo, Ranavalomanambohangy, Rasoherinamananitauy, ont été réunis dans le tombeau N° 1.

Andriamparalahimanjaka, Ranavalonaudriambelomasina, Ranavalondralambofanamanjaka et Ranavalofanajanâhary furent placés dans le tombeau N° 2.

Dans le 8e tombeau furent enterrés également 3 cadavres venant d'Ilafy, Ranavalo, Razanadranavalo, Razanahary.

Voir dans le numéro du 31 juillet 1898 des *Notes, Reconnaissances et Explorations* les détails sur ces tombeaux et les diverses cases du Rova, le plan du Rova sous Andrianampoinimerina, et à la page 888 le tableau synoptique des généalogies qui permet de retrouver les noms cités plus haut. — A. J.

Note 2. — L'enceinte du Rova longeait alors de très près l'emplacement de la façade Nord actuelle de Manjakamiadana. Ce palais n'existait pas, une case portant le même nom était située sur l'emplacement de la façade Est actuelle.

Les six cases à main droite étaient donc : Manjakamiadana, Soiadana au Sud de Manjakamiadana, Besakana qui existe encore, Miandrivola, Rarisambo et Nanjakana.

La case de Mahitsielafanjaka porte encore à l'extrémité des longs chevrons qui surmontent sa toiture les oiseaux d'argent dont parle Hastie.

Note 3. — Lors de l'exhumation des cadavres du Rova, plusieurs étaient couverts de ces chaînes aux anneaux grossiers et pesants. De nombreux spécimens de diverses époques figurent au musée. Pour les chefs ayant régné, ces chaînes étaient fabriquées avec les pièces provenant du hasina ; il était même d'usage d'offrir dans cette cérémonie l'anneau tout préparé qui porte le nom de Masombola.

pièces de 5 pouces ont 7 pouces de largeur et celles d'un demi-pouce 2 pouces et demi. Les pignons forment un V à environ 9 pieds au dessus de la toiture sur laquelle sont des représentations de pigeons volants (4).

Le seuil de la porte est à 3 pieds au-dessus du sol et la porte est une simple planche de 9 pieds 1/2 de haut et de 2 pieds 1/3 de large ; la fenêtre est de dimensions moindres que la porte ; du côté Sud-Est sont de fortes planchettes sur lesquelles il y a beaucoup de sacs de pierres à fusil. Toutes les maisons sont à peu près de la même sorte : certaines ont des rateliers d'armes et d'autres de grandes charpentes pour recevoir des marchandises. Parmi les armes il y a plusieurs pierriers en cuivre d'une demi-livre, de fabrication anglaise. Le roi jusqu'à la nuit dernière a couché en dehors de la cour dans une petite maison qu'il a fait transporter hier à l'intérieur et placer près de sa cuisine.

Radama dort beaucoup et mange de bon appétit.

Sa suite goûte toujours l'eau avant qu'il boive. Quand il est chez lui, s'il cause d'une affaire importante, un de ses guides l'assiste avec une planche sur laquelle est placé du sable sec ; sur ce sable, ce personnage fait quelques figures, imprime à la planche une secousse et regarde la réponse de Sa Majesté ; à beaucoup de questions ce sont des grimaces qui répondent. Après dîner, le roi m'a envoyé les 15 dollars que je lui ai donnés ce matin, en disant que cet argent appartenait au gouverneur Farquhar et au roi Georges et qu'il paierait les Indiens qui doivent rester sur sa propre bourse. Son envoyé m'informa aussi qu'il restait 2 pièces de tissu blanc et deux de bleu laissées par le capitaine Lesage et demanda si je voulais les abandonner à l'usage de ces cinq hommes. Je consentis : Il dit alors que de l'étoffe était due aux Indiens ; j'envoyai chercher Brady et lui donnai une pièce d'étoffe blanche et 3 pièces 1/2 de bleue qui firent taire immédiatement cette réclamation. A 7 heures le roi vint à ma chambre ; après qu'il fut resté assis un certain temps, je repris la conversation que nous avions eue sur l'abolition de l'exportation des esclaves. Il me demanda ce qu'il devait faire, disant que c'était le trafic de l'île, que tous ses gens étaient d'accord pour le faire et que ses prisonniers sont ses ennemis. Que pourrait-il faire contre la population d'un village qui l'aurait offensé ?

Je lui fis remarquer les moyens par lesquels le peuple pouvait être uni et content, les prisonniers utilement employés et sa dignité personnelle respectée. Il comprit tout ce que je dis et conclut en affirmant que les indigènes de Madagascar aiment à vivre sans travailler et que le temps n'est pas encore arrivé où leurs préjugés peuvent être écartés ; il espérait toutefois donner un exemple capable de satisfaire son père le gouverneur Farquhar. Il me quitta de bonne humeur à 9 heures.

4 septembre.

Belle matinée sèche, payé à Brady, du 22e régiment, onze dollars en acompte sur sa solde. La mort d'un homme riche fut annoncée ce matin par une salve de plusieurs coups de fusil, et à 9 heures je me rendis à la maison où se trouvait le cadavre. Il était placé dans un coin ; quelques vêtements de valeur et beaucoup de chaînes d'argent et de bibelots suspendus sur lui. L'attitude des gens dans la maison me rappela une veillée irlandaise. Leurs cheveux pendaient flottants

Note 4. — Voir A. Grandidier : *Origine des Malgaches*, page 37.

sur leurs épaules, et à mon arrivée ils commencèrent un affreux hurlement ; ceci terminé, au lieu de whisky et de tabac passant de main en main, sept coups de fusil furent tirés. Après ceci, ils s'assirent silencieux quelques minutes, puis commencèrent à causer d'un ton sérieux et se remirent à hurler. Le roi apprit que j'étais allé à cet endroit et m'envoya chercher. Quand j'arrivai il me dit que cela portait malheur de visiter les morts (5).

Il ajouta qu'il m'avait envoyé chercher pour me demander si je permettrais à un des esclaves du gouvernement, qui était venu avec les chevaux, de rester avec lui jusqu'à ce que la volonté de Son Excellence soit connue ; je répondis affirmativement. Il fut satisfaitet me dit qu'il désirait avoir le vieil homme qui était mon interprète. J'acceptai, mais l'avertis qu'il ne fallait pas trop compter sur lui. Il dit qu'il en avait seulement besoin pour apprendre à ses gens la manière de soigner les chevaux. Il vint à ma chambre et me dit qu'il était très désappointé de voir que je le quittais et me demanda ce qu'il pourrait faire pour me donner plus de confort. Je lui expliquai la nécessité dans laquelle j'étais de voir le gouverneur Farquhar avant son départ pour l'Angleterre et lui dis que cette seule raison me faisait quitter un endroit où j'étais si convenablement traité. Il me demanda si je reviendrais ; je lui répondis que je n'y manquerais pas, avec l'approbation du gouverneur. Il parut très content et me dit que lorsque le capitaine Lesage le quitta, ses frères étaient alors dans l'Ile de France et il s'attendait à voir plus d'Anglais, mais maintenant il n'avait plus d'espoir, sauf en ma promesse. Il dit qu'il désirerait qu'un Anglais restât toujours ici, que malgré l'état primitif de son peuple, un bon exemple produirait son effet. Je lui dis que les produits de son pays amèneraient les Anglais à le visiter, et que le traité qu'il avait passé avec le gouverneur Farquhar était tel que cela assurait de constantes relations. Il dit qu'il recevrait les Anglais comme les enfants de son père, mais qu'il n'aimait pas les Indiens, qui ne savaient ou ne voulaient pas travailler. Notre conversation fut interrompue par un de ses ministres qui lui présenta de l'argent pour obtenir de la poudre demandée par les amis de l'homme riche qui était mort ce matin. Passé la soirée à jouer aux échecs avec le roi.

5 septembre.

Matin froid, léger grésil ; matinée employée à instruire les princes ; à 2 heures le roi vint à ma chambre avec son interprète et me pria de lui expliquer ce que je lui avais dit concernant les charges inégales de provisions pour le voyage. La conversation à laquelle il faisait allusion était la description des poids, mesures et monnaies en usage en Angleterre et des avantages en résultant qui empêchaient toute fraude. Il approfondit largement le sujet et me dit qu'à mon retour ici il établirait des règlements similaires à ceux dont je lui donnais la description. Il me quitta à 4 heures, disant qu'il reviendrait bientôt, car il désirait rester avec moi le plus possible ; le gardien qui avait accompagné les princes à l'Ile de France congédia sa femme qui avait vécu avec lui juste 2 ans, hier matin ; le tribut en cette occasion était d'une demi-roupie, je le vis la payer. Je m'aperçus qu'il prenait une autre femme ce matin et en faisant sa requête il paya 4 dollars. Le dîner de mariage se composait de 15 lbs. (livres) de bœuf bouilli, du riz et du miel ; il

Note 5. — Cette superstition, d'après A. Grandidier, serait commune aux populations des îles Carolines, Hawaï, Marquises, de la Nouvelle-Zélande, de Tonga, de Ratouma, etc., et du Tonkin. Toute visite à un mort doit être suivie de purifications.

m'informa qu'il donnait aux parents de la femme un mouton. Au bazar situé à peu près à 18 yards de la cour du palais (6) qui est de 60 yards de long sur 15 de large, on peut acheter les articles suivants : du miel, de l'eau, du lait, des œufs, de l'huile, de la graisse, du manioc, l'igname, du shouse, des patates, différentes sortes de légumes, du turmeric, du gingembre, du piment, de l'ail, des citrons, des limons, des bananes, des ananas, des bœufs et de la viande de bœuf, des moutons et de la viande de mouton, des oies, des canards, de la volaille, du poisson de petite taille (7) frais et sec, du riz blanc et rouge, de la canne à sucre, du tabac, de la soie non tissée et tissée, du coton rouge, jaune et bleu, du bois à bâtir et à brûler, de l'herbe, de la paille de riz, du zouzouro et du hayrana (8) du rafia, des nattes, des paniers, des objets en terre, en fer, des chaînes et des bibelots en argent, du maïs, des cordons d'amulettes, enfin, tous les produits naturels ou manufacturés du pays. Les marchandises importées sont des étoffes blanches et bleues, des châles, des cotonnades imprimées, des palimpors (9), du sel, des colliers, de la coutellerie de Maurice et de Bourbon, du coton, de la soie, des tissus, des bibelots, de la coutellerie apportée par les Anthalonbs (10). Brady m'informa que les tissus étrangers n'atteignent pas les deux tiers du prix qu'ils valaient avant la descente de Radama à Tamatave, et que les provisions sont d'un tiers plus cher. Avec de l'argent, je pouvais acheter de l'étoffe blanche et bleue au même prix qu'elle est vendue au détail dans l'Ile de France. Le bas prix de l'étoffe est la conséquence du nombre d'esclaves en mains. Depuis le temps où le capitaine Lesage a quitté le pays jusqu'à mon arrivée, aucun marchand ne pouvait traverser la basse contrée à cause de la guerre, et d'après plusieurs rapports je pense que le principal motif de ceux qui conseillèrent à Radama d'aller faire une expédition dans la basse contrée, était de faire ouvrir une route pour le trafic des esclaves, car plusieurs centaines y furent vendus à Tamatave. Le roi vint à ma chambre à 6 heures et me demanda si le gouvernement anglais pouvait l'approvisionner d'armes et de munitions, affirmant que, s'il le voulait, cela mettrait un arrêt complet au commerce des esclaves dans l'île. Il me dit qu'il tirait pour le moment ses approvisionnements de marchands étrangers et que ceux-ci seraient forcés de quitter l'île s'il y avait un arrêt au trafic des esclaves. Il ajouta qu'il y avait beaucoup de chefs puissants qui attaqueraient son territoire s'il n'avait pas de munitions et que le plan que j'avais élaboré serait une grande incitation à la révolte pour ses chefs. Il ajouta qu'avant mon arrivée il n'était nullement au courant des désirs du gouverneur Farquhar et déclara qu'il n'aurait jamais voulu risquer de l'offenser en donnant des esclaves au capitaine Lesage et qu'on ne lui avait pas expliqué les désirs du gouverneur. Il me supplia d'assurer le gouverneur que son vœu le plus sincère était de se conformer à ses instructions,

---

Note 6. — Il s'agit du marché de Amboanonoka, jadis important et qui ne comprend plus que quelques cases.

Note 7. — Le poisson est rare dans les rivières des hauts plateaux ; on le trouve surtout dans les lacs et étangs. Le nom général est hazandrano. Les principales espèces sont : le trondrobobo, poisson blanc ressemblant au gardon, le tondro mainty, du même genre mais noir, le tondro mena ou poisson rouge, le marikely, sorte de perche, le tobo, petit poisson à grosse tête rappelant le goujon, le tobo vokoka, ressemblant au barbillon, l'amalona ou anguille qui atteint de grandes dimensions.

Note 8. — Voir notes précédentes 59 et 69, 1re partie.

Note 9. — Voir note 55, 2e partie.

Note 10. — Il s'agit évidemment des Antalaotra ou Arabes de l'Ouest. — Voir note 34, 2e partie.

mais qu'il fallait qu'il eût les moyens de repousser ses ennemis avant que le succès serve ses entreprises. Il parla beaucoup sur ce sujet, toujours dans le même sens et me quitta vers 9 heures.

6 septembre.

Le roi, levé à l'aube, m'envoya chercher pour me dire qu'un messager était arrivé dans la nuit avec une lettre du ministre qu'il avait envoyé à l'Ile de France. Je lui demandai s'il avait apporté des nouvelles ; il me répondit que cet homme était resté seulement 14 jours dans l'Ile de France, qu'il était arrivé à Tamatave dans le « Mosquito » et que le sujet de sa lettre était la conversation que le gouverneur Farquhar avait eue avec lui, concernant la suppression de la traite des esclaves. La lettre informait aussi que le gouverneur était satisfait qu'il formât une armée régulière, détail dont il était très honoré, disant que le gouverneur ne désirait pas qu'ils restassent inactifs et que la gloire était plutôt son but que le gain ; et que s'il devenait supérieur à ses ennemis, il ne serait plus subordonné à ses préjudiciables instructeurs. Cette conversation fut privée. J'encouragai sa résolution et ne le vis jamais aussi heureux. Il monta à cheval de 6 à 7 et lorsqu'il descendit de selle un marmite vint lui parler, ce qui me poussa à lui demander s'il m'avait procuré des gens pour me descendre à Tamatave. Il me répondit qu'ils étaient prêts depuis le lendemain du jour où je les avais demandés. Je lui demandai pourquoi il ne m'avait pas averti ; il me répondit qu'il les aurait plutôt nourris pendant une année que d'être la cause de mon départ de la cour. Je le quittai et commandai aux Indiens de partir en avant. La conduite des prisonniers n'avait fait aucune bonne impression sur le roi. Il est hautement satisfait des Européens. J'appris que la personne qui était morte le 4 courant avait été supposée morte 4 ans auparavant et à sa résurrection elle avait déclaré qu'elle avait été voir le père de Radama et qu'elle lui apportait des instructions. Cette histoire est si bien crue que le corps est constamment veillé : des feux intermittents sont conservés et plusieurs taureaux ont été tués et distribués aux hurleurs. Le roi dit qu'il ordonnera les funérailles d'ici 2 jours : à midi, le roi vint dans ma chambre toujours escorté et me donna une chaîne en argent et des ornements, 1 sagaie et 8 petits sacs de riz blanc. Il apporta la lettre que j'avais écrite le 3 courant, il désirait que j'y ajoute que l'interprète du capitaine Lesage l'avait trompé.

Il déclara qu'avant sa venue il ne connaissait aucunement les désirs du gouverneur Farquhar de supprimer le trafic des esclaves, et qu'il n'avait jamais promis de l'empêcher au bout d'une année après avoir conclu le traité avec le capitaine Lesage, comme ses frères en avaient été informés par le gouverneur. Il dit qu'il ne pouvait pas voler : son pays ne lui procurait aucun moyen de défense et à moins qu'on ne lui fournît ce qu'il se procurait par échanges des esclaves, il ne pouvait, pour aucun motif, promettre la suppression de ce trafic. Je vins délicatement à l'expression de sa volonté qu'il avait affirmée le 8 courant. Il dit alors qu'il lui était tout à fait agréable d'adhérer au traité dont je lui parlais, si je pouvais lui assurer tout ce qui lui était nécessaire pour l'aider à repousser ses ennemis ; car en cultivant son terrain, cela serait un encouragement de plus pour que ses ennemis lui fassent la guerre et comme son pays n'avait ni munitions ni armes, si le gouvernement anglais ne lui en procurait pas, il serait obligé de faire l'échange des esclaves pour obtenir ces articles. Il dit qu'il serait toujours heureux de recevoir les avis du gouverneur Farquhar et

d'accueillir tous les Anglais qu'il enverrait dans son pays. Il ajouta que si les fournitures qu'il avait demandées lui étaient données, il punirait quiconque de son peuple violerait ses ordres et ordonnerait le renvoi hors de l'île des marchands d'esclaves. Il me pria d'écrire au même effet et répéta cette conversation plus de 10 fois (11). Il me dit qu'il était averti par la lettre de son ministre que le gouverneur Farquhar désirait que 2 Ovas l'accompagnent en Angleterre. Il craignait que le voyage fut trop long pour ses gens, mais il désirait envoyer 4 jeunes gens à Maurice pour les faire instruire dans la musique militaire. Je lui dis qu'ils seraient reçus et élevés selon son désir. Il me demanda si j'allais les emmener avec moi, me disant qu'il était sûr que le gouvernement acquiescerait à ma demande. Je tombai d'accord avec lui et il me dit que les garçons seraient prêts le lendemain matin. Après avoir signé et cacheté la lettre au gouverneur, il me la donna et me demanda de la remettre moi-même.

Il me dit alors que son ministre qui n'avait pas encore quitté Tamatave avait une lettre pour moi et qu'il espérait que c'était un ordre pour que je reste avec lui. Il reçut ses conseillers dans ma chambre et s'assit jusqu'à 8 heures. Il dit qu'il était fermement résolu à adhérer à ce qu'il m'avait demandé d'écrire et était ennuyé que ses sentiments n'aient pas été entièrement connus par le capitaine Lasage.

7 septembre.

Belle matinée froide. Le roi ayant dit que les porteurs étaient prêts, cela me fit penser qu'aujourd'hui était un jour heureux pour voyager. Je me rendis donc de bonne heure chez lui et lui demandai si je pouvais partir. Il me dit qu'il serait beaucoup plus content si je restais, mais qu'il se conformait à mon désir. Il ordonna de tirer deux coups de canon et de hisser le drapeau. Il dit que je devais déjeuner avec lui et fit porter une demi-douzaine d'oies, canards et poulets et un panier d'œufs à ma chambre. Sa conversation pendant le déjeuner roula sur le même sujet qu'hier et le déjeuner étant terminé à 10 heures il m'accompagna jusqu'à la porte où une foule était assemblée: Les marmites étaient assis sur les talons (12) ; il leur dit quelques mots et m'avertit qu'il les avait engagés à être modérés dans leur prix pour me descendre à Tamatave ; il me donna 3 hommes et un guide auxquels il ordonna de revenir après avoir atteint Manambounte. Il me serra la main et me pria de ne pas oublier ma promesse de revenir : je quittai Thanaanarive à 10 h. 1/2 : trois coups de canon furent tirés à mon départ et j'arrivai à Ambuthamango (13) à 5 heures par la même route que j'avais suivie pour venir à la capitale. Le roi envoya aussi un de ses ministres, Rampoole, avec moi pour s'entendre avec les marmites : ceux-ci sont des Ovas et ne veulent pas aller plus loin que Manambounte avec moi ; je suis forcé de les payer 3 dollars chacun ; mes bagages sont légers, et cependant je suis obligé de prendre 9 hommes pour leur transport et 6 pour me porter. Je dois en plus leur fournir

---

Note 11. — On peut se rendre compte par les conversations de Radama avec Hastie de l'ardent désir que le gouvernement malgache avait de se procurer des armes. C'est ce même désir qui, quatorze ans plus tard, donnait à notre compatriote Laborde l'accès à Tananarive. Dès que M. de Lastelle eut écrit à Ranavalona Ire en l'informant de la venue à Madagascar d'un Français qui savait fabriquer des canons, la haine de la reine contre les étrangers céda et elle appela d'urgence le nouveau venu.

Note 12. — L'observation est juste : cette position est en effet constamment usitée par les Malgaches au repos.

Note 13. — Ambatomanga. Voir note 96.

du riz. La vie est bon marché ici quand on ne se déplace pas, mais le voyage coûte extraordinairement cher. Ambuthamango est un très sale village, et comme dans la capitale, ce qui cause la plus désagréable odeur y est toujours en évidence. Il ne faisait pas trop froid à 5 h. 1/2, ce qui n'empêche pas les indigènes de grelotter.

8 septembre.

Belle matinée froide, foule énorme qui s'assemble au grand bazar. Je reconnais ici beaucoup des gens que je vis à Ancausefutharana (14) avec de la soie brute. Deux des trois hommes envoyés par Radama pour m'accompagner sont malades et incapables de marcher. Le chef d'Ambuthamango m'accompagna au bazar, Je remarquai une grande quantité de ferraille et demandai où elle était manufacturée. Il me répondit que c'était tout à côté et me demanda si je désirais qu'il y vienne avec moi. J'envoyai mes bagages en avant et l'accompagnai ; ayant une plaie au pied, je ne puis bouger de mon hamac Nous partîmes à 6 heures et à 9 heures je commençai à m'enquérir si nous approchions de la mine, direction Sud-Est. Il répondait toujours que c'était très près, mais nous n'arrivâmes qu'à 2 heures à Mendthen (15), où il y a une petite fabrication. Le pays situé entre ce point et Ambuthamango est très montagneux et il n'y a pas assez de bois pour pouvoir même faire une porte.

Le minerai ne s'extrait pas à plus de 5 pieds de profondeur et se trouve dans une marne jaune et dure ; neuf hommes et deux boys peuvent convertir le minerai en 48 livres de fer et le fer en huit bêches par jour ; les 8 bêches se vendent pour 2 dollars en argent ou 2 1/2 en échanges. Leurs soufflets sont deux cylindres verticaux (troncs d'arbres creusés) de 3 pieds de haut et de 13 pouces de diamètre ; la valve est formée d'une garniture en cercle d'un pouce d'épaisseur qui s'ajuste très bien dans chaque cylindre et est suspendue à un demi-pouce au-dessous d'un couvercle d'un diamètre de 3/4 de pouce plus court que le cylindre (16). Le couvercle a un bâton manivelle de 4 pieds de long ; il y a 18 forges ici et 32 à Meerancoy (17) à 1/2 mille dans l'Est. Je quittai les mines à 3 heures et arrivai avec beaucoup de peine à Fayfayran (18) à 8 heures, à environ 5 milles à l'Est d'Ambuthamango. Je trouvai cet endroit plus sale que quand je l'avais quitté.

9 septembre.

Belle matinée froide, le soleil de midi et le froid d'hier au soir m'ont fait peler le front et m'ont occasionné un mal d'yeux : les puces m'ont rendu le corps semblable à celui d'une personne atteinte de petite vérole. A Angauve (19) 6 Ovas transportent le corps d'un

---

Note 14. — Voir note 48, 2e partie.

Note 15. — La région visitée par Hastie est celle de Lazaina. Est-ce le nom de ce village qui est ainsi estropié ?

Note 16. — Le soufflet en usage à Madagascar est le même que celui dont se servent les Cambodgiens. Voir Aymonnier : *Le Royaume du Cambodge*, page 46. — Voir également A. Grandidier, page 60, note 4. « A Bornéo, dans la presqu'île de Malacca (Etat de Perak), les soufflets sont pareils à ceux de Madagascar. — Quoique ceux des forges africaines, qui sont de simples sacs en peau de chèvre, soient tout à fait différents, les Makololos en ont qui sont assez semblables à ceux de l'Océanie et de Madagascar (Livingstone : *Expl. du Zambèze*, p. 291).

Note 17. — Meerancoy est évidemment Amoronkay, centre de fabrication du fer actuellement encore.

Note 18. — Fieferana (?) Voir note 94, 1re partie.

Note 19. — Angauve. Voir note 87, 1re partie.

individu mort près de Tamatave pour l'enterrer au milieu de ses amis. A 2 heures arrivé à Ambouthathumpe (20) où le vieux chef si grossier étant absent je fus hospitalièrement reçu par sa moitié, meilleure que lui. Aussitôt après mon arrivée ici, Rampoole et un autre des ministres du roi vinrent me dire que Radama leur avait prescrit de me donner 40 bœufs comme cadeau pour mes soins à ses frères. Peu après le coucher du soleil un jeune homme qui avait été malade très peu de temps mourut. Le premier hurlement des habitants me fit supposer que quelque grave accident était arrivé ; le hurlement fut suivi d'un gémissement mélancolique soutenu qui dura toute la nuit : excepté chez ceux des gens qui avaient été à Maurice, il n'y avait pas un œil de sec dans le village ; la coutume seule pouvait avoir provoqué cette sorte de lamentation : cela paraît une action mécanique, dépourvue de réelle douleur.

Le corps fut laissé dans la posture qu'il avait au moment de sa mort et les gens de la maison s'efforçaient de l'entourer : le plus près de lui était toujours le meneur du gémissement. Le deuxième esclave du gouvernement qui avait la charge des chevaux a déserté aujourd'hui avec 26 sacs de riz.

10 septembre.

Belle matinée froide : quitté Ambouthathumpe à 8 heures. Indigènes tous employés aux rizières.

L'herbe rabougrie sur les collines est tout à fait rouge et sèche ; trouvé seulement une petite pirogue au Mangoore ; l'homme qui la conduisait me transporta avec peu de bagages sans hésitation et en arrivant au rivage me demanda hardiment de l'argent. Il avait huit hommes autour de lui armés de lances. Je lui dis que je le paierais quand mes bagages seraient arrivés, mais je m'aperçus bientôt qu'il avait l'intention de se payer lui-même. J'avais un esclave mozambique avec moi et lui ordonnai de prendre un boy dans le canot et de traverser : les hommes essayèrent de m'empêcher, mais me voyant résolu et apercevant des voyageurs qui approchaient, ils cessèrent leur violence. J'avais l'intention d'emmener ces individus prisonniers à Ambohitroon, mais la perspective que des voyageurs dans l'avenir pourraient souffrir de ma décision m'empêcha de le faire ; cette insulte au roi des Ovas me retarda trois heures pendant la chaleur de la journée. Arrivé à Ambohitroon à 4 heures 1/2 et trouvé ses habitants aussi industrieusement occupés que lorsque je les quittai. L'atmosphère étant plus sèche et plus chaude la mauvaise odeur s'accentue, mais maintenant, étant un peu habitué aux gens des hauts plateaux, je dois rendre cette justice à ceux d'Ambohitroon qu'ils ne sont pas inférieurs en apparence à ceux de la capitale.

Les hommes exceptés, ils sont également aussi industrieux que dans tous les villages que j'ai vus dans le pays. Remarquant un pilier fourchu à neuf branches, je demandai à Reezumamarive (21), le chef, pourquoi il était placé au centre des autres. Il m'informa qu'il avait donné une grande fête 14 jours avant et avait circoncis un de ses enfants ; que la raison de planter des piliers fouchus est due à l'usage de passer une corde qui est attachée à la cuisse du bœuf tué pour la fête dans la fourche afin de tenir la bête pendant la cérémonie. Il dit

Note 20. — Ambohitratompo (?) Voir note 87, 1re partie.
Note 21. — Rainisoamanarivo.

qu'il mange la peau coupée (22) de ses propres enfants et que tous les pères dans le village en font autant. De Tananarive à Ambuthamango il y a 15 milles environ, 5 jusqu'à Fayfayrano, 16 jusqu'à Ambutathumpe, et 14 jusqu'ici (23). Toutes les maisons étaient proprement garnies de nattes et la plupart des gens s'étaient un peu nettoyés au moment de la fête.

11 septembre.

Belle matinée douce. Quitté Amboohitroon à 8 heures ; rencontré deux groupes portant des corps de Ovas morts dans les pays bas. Arrivé à Ancoy à midi. Belle journée fraîche. J'apprends d'un voyageur qu'un domestique indien qui m'était recommandé par le cocher de Son Excellence le gouverneur Farquhar et que j'avais surpris en flagrant délit de vol à Tananarive puis laissé à Fayfayran s'est dit malade et a accompagné l'esclave qui déserta le 9 courant Ancoy est le dernier village à l'Est du district Ovah, en exceptant un petit hameau situé à un demi-mille de là. Les Ovahs n'ont aucune idée de ce qui peut se faire pour suivre une religion : ils sont gouvernés par la crainte, et non par amour de leur devoir. Je les ai vu envisager la famine et la mort avec la dernière indifférence ; quand ils sont rassemblés, c'est une cohue incapable de supporter la fatigue, je pense même que leur corps défaillirait avant qu'ils ne bougent.

Ils ne sont jamais enclins à de violentes passions, jamais non plus prompts à se venger : ils gardent dans leur esprit la plus légère pensée d'insulte, et se réjouissent en voyant ou entendant parler du malheur des personnes qui leur sont indifférentes. Beaucoup de femmes sont bien plus fortes que les hommes et toutes celles qui sont jolies sont monopolisées par les riches ; l'intérêt seul garantit la conservation de leurs personnes et ce but est vraiment triste. Les filles avant d'obtenir la protection d'un homme ne sont jamais empêchées par leurs parents de suivre leurs instincts. Une mère, avec des babioles d'une valeur de 50 dollars sur elle, recommandera et exposera les charmes de sa fille à un étranger. Je ne puis découvrir aucune tendance d'amour ou de jalousie dans l'un ou l'autre sexe. Quand les garçons arrivent à l'âge d'homme, la plus grande partie de leur travail cesse ; les femmes, elles, travaillent jusqu'à ce que l'âge les en empêche. Leurs amusements sont très limités ; les enfants se roulent dans la boue et se frappent à coups de pieds les uns les autres ; tous jouent la Valuha (24) instrument de musique en bambou et quelques-uns d'un instrument à cordes fait de la moitié d'une calebasse et ayant sur le manche 3 chevalets et une *corde* (25). Dans quelques maisons ils ont une planche oblongue dans laquelle sont percés 32 trous sur laquelle ils jouent : ce jeu consiste à déplacer une quantité illimitée de petites pierres d'un

---

Note 22. — Voir les détails déjà donnés dans la note 50, 1re partie.

Note 23. — Ce calcul donnerait pour le chemin suivi de Tananarive à Ambohitrony 50 milles, soit 90 kilomètres.

Par la route actuelle, on compte de Tananarive à Andakana 85 kilomètres et l'ancien sentier muletier de 1898 donnait 76 kilomètres.

Note 24. — La Valiha. — Bambou dans l'écorce duquel sont découpées des fibres qui montées sur de petits chevalets constituent les cordes de l'instrument qui rappelle le chatempoure ou lyre à dix ou quinze cordes des Malais (A. Grandidier, page 62).

Note 25. — La lokanga. — (Voir Sibree déjà cité, page 228). Cet instrument semble être d'importation africaine. L'équivalent existe en effet sur la côte de Mozambique.

trou à l'autre jusqu'à ce qu'une rangée soit vide ; il ressemble à celui appelé renard et oies pour les enfants (26).

Aux cobares (27) la voix des orateurs est toujours sur le même ton : lorsqu'ils en sont arrivés à un point intéressant, un étranger ne peut le reconnaître qu'aux sifflements ou aux applaudissements de l'auditoire. Beaucoup de chefs disent que les habitants de leurs villages sont leurs enfants. Un tiers de la population des Ovahs est composé d'esclaves, obtenus soit par tradition, soit par conquête. Je ne dirai jamais qu'ils sont inhospitaliers, car j'ai eu des provisions pour trois mois dans le petit enclos en dehors de la maison que j'occupais à Thanaanarive : toutes étaient des présents de différentes personnes. J'ai été bien traité partout en nommant le roi ; j'ai fréquemment vu des habitants donner une part de leurs provisions partagées aux voyageurs, avant que les salutations d'usage aient eu lieu. J'ai vu aussi un verre de cognac goûté par une douzaine de personnes. Ils sont polis en saluant et toujours respectueux envers les supérieurs, mais à moins que le supérieur ne leur soit personnellement connu, ils ne cèdent jamais le chemin à sa convenance. Il y en a beaucoup qui ont la compréhension prompte. Très peu ont suffisamment de capacités pour copier des modèles. La plupart des chaînes d'argent (en usage) chez les Ovahs ont été confectionnées par 3 hommes. Toutes les chaînes d'or sont l'œuvre d'un seul ouvrier et 180 baïonnettes ont été faites dans les 5 derniers mois par un seul homme. Le travail de leurs charpentiers est très défectueux. La nature est très libérale dans ce pays et les gens ont seulement besoin de recevoir un exemple de leur gouvernement pour devenir bons et heureux. Mais cet exemple ne sera jamais donné tant que les prétendus sorciers ne seront pas bannis de la présence royale et la religion introduite. Quoique Brady ne soit pas un homme instruit, les bons effets de son séjour à Thanaanarive ne se limitent pas à la discipline militaire. On m'a raconté qu'à Thanaanarive l'argent est prêté à intérêt et l'intérêt calculé avec une scrupuleuse précision. J'ai toujours vu les gens embarrassés pour compter des paiements insignifiants. Dans l'Ouest on m'a montré des petites bottes de paille au haut d'un bâton (28) qui fixaient la limite de la propriété et le terrain occupé. Le roi m'a dit qu'il n'y avait pas de terrain loué : qu'il avait partagé la terre parmi ceux qui le servaient ou sur leur promesse de service, et à défaut de celle-ci il avait vendu aux occupants temporaires. Comme j'exprimais mes doutes d'une manière qui ne pouvait l'offenser, il persista en disant que *lui-même* présidait au partage, dans tout le district sur lequel il régnait. Le seul outil de culture en usage dans le district est une bêche à douille pesant 5 livres environ, de 6 pouces de large et de 9 de long, avec un manche de 7 à 10 pieds de long de bon bois rouge. Les rizières sont creusées en mottes d'un pied carré et de 5 pouces d'épaisseur et la plupart sont fumées avec beaucoup de marne ou de fumier recueilli. Le terrain étant retourné et exposé au soleil environ 8 jours se dissout comme de la chaux quand on l'irrigue ; le bétail y est alors conduit, le riz semé et tous les endroits inégaux aplanis. Celui qui sème le riz

---

Note 26. — C'est le jeu de Katra qui ressemble à notre jeu de dames, où les carrés sont remplacés par des trous : chaque joueur dispose de deux rangées. Un autre jeu, le fanorona, présente des divisions en carrés recoupés de diagonales. Un jeu analogue procède de la même méthode.

Note 27. — Cobar pour Kabary. — Voir notes précédentes, 1re et 2e parties.

Note 28. — C'est le Kiady qui indique la défense de passer et est employé pour interdire la circulation sur les chemins.

est dans la boue jusqu'aux genoux. Tous les semeurs que j'ai vus sont maladroits ; dans quelques endroits le riz est cultivé dans les bas-fonds et transplanté (29), mais la récolte qui n'est pas transplantée est de beaucoup supérieure (29). Les industries du pays s'amélioreraient rapidement si le roi y accédait, car le plus léger écart dans le modèle donné par ses ordres ne saurait exister : ses sujets n'ont pas la permission d'acheter quoi que ce soit sans son approbation et celle-ci n'est donnée qu'après consultation de ses vieux instructeurs. Ses revenus sont semblables à des dîmes et sont payés en nature pour tout ce que la terre produit. J'ai vu des gens lui apporter depuis une simple tige de canne à sucre jusqu'à un et même vingt paquets de celles-ci. Toute personne qui a l'occasion de s'adresser à lui lui offre de l'argent. Je vis le forgeron apporter 10 baïonnettes bien finies et lui donner encore de l'argent en les lui offrant. Il évite autant que possible de payer en argent des marchandises ou du travail. Il échange des chaînes (30) avec les Arabes qui sont approvisionnés d'esclaves et les esclaves avec tous les marchands européens. Pour une bonne négresse il peut avoir un petit baril contenant environ 40 livres de poudre à Tamatave et il donne deux esclaves (un nègre et une négresse) pour la même quantité à la capitale ; il vend la poudre environ 6 dollars la livre. Les Ovas aiment à étaler une profusion d'argent massif sur eux ; tout ce qui est clinquant leur plaît ; les femmes des hommes riches portent un corsage avec de longues manches qui couvre leurs seins (31), un sale chiffon autour de leurs reins et un morceau de toile dont le bout est jeté sur l'épaule droite (32). Les hommes portent un morceau de tissu de fabrication locale autour de leurs reins, quelques-uns ornés de perles, et un morceau de toile dont le bout est jeté sur l'épaule gauche. Les castes inférieures sont pauvrement vêtues et sont très indécentes. La mère du roi est la seule femme propre que j'aie vue dans le pays, elle s'appelle Rambool la maswaina (33) (maswaina veut dire belle). Tous les hommes jurent par elle et toutes les femmes par le nom du roi, et les auditeurs n'omettent jamais de demander le serment. On ne se nourrit pas beaucoup de viande dans le pays : la plus haute classe mange beaucoup de riz et la plus basse vit de quelques légumes ; tous mangent des insectes. Ils tirent toutes les plumes des poulets avant de les saigner et pas une partie de l'animal n'est lavée. Les prix des provisions varient beaucoup ; j'ai payé un dollar et quart pour 6 mesures de riz, hier un dollar et demi et aujourd'hui un dollar et quart. Les poulets et les oies sont bons ; les canards sont très gras et forts comme un vieux porc (34).

Le mouton est petit et n'a pas de graisse. La queue est la seule partie grasse.

Note 29. — Il est intéressant de constater que le procédé de transplantation du riz n'était pas encore très usité en 1818 et qu'il s'est absolument généralisé depuis : le semis en place est très rarement employé aujourd'hui.

Note 30. — Sur ces chaînes voir note 3, 3e partie.

Note 31. — C'est le canezou français modifié dont le nom du reste est passé en malgache et a fourni le mot akanjo. Le type primitif de ce vêtement s'est conservé intact chez les femmes Betsimisaraka de Tamatave.

Note 32. — Le lamba. La remarque faite par Hastie est juste : tandis que les femmes rejettent l'étoffe sur l'épaule droite, les hommes la relèvent sur l'épaule gauche : cette coutume jadis observée commence à se perdre.

Note 33. — Rambolamasoandro. Voir *Tantaran' ny Andriana*, vol III, page 24.

Note 34. — Il est à remarquer que dans ce passage comme dans tous ceux où Hastie parle de la volaille de Madagascar, il n'est pas question de dindons. Ce volatile a été importé ultérieurement : son nom du reste caractérise l'impression reçue par les Malgaches à première vue.

Le bœuf est bon, mais la manière dégoûtante dont le bétail est parqué fait que le lait prend un goût d'œuf moisi. Les petits poissons sont très bons. Hommes et femmes mettent du jus de citron et du sang des tiques ôtées des bœufs sur leurs figures: ce vernis reste 3 ou 4 jours et les gens s'imaginent que cela les blanchit. Le roi, le prince le plus âgé, 2 hommes qui entretiennent deux des sœurs du roi et un seul sujet peuvent écrire et lire les caractères arabes: *ils ont été instruits par deux individus venus d'un endroit à environ 18 jours de marche au sud de Ovah* (35). La ferraille faite par les Ovah consiste en bêches, haches, ciseaux, planes, pinces, pots, grils, trépieds, lances, grands et petits couteaux, menottes, chaînes et baïonnettes. D'Amboohitron à Ancoy il y a environ 11 milles: comme nous avons 3 longues marches successives à faire, j'ai donné aux marmites un bœuf que j'ai payé 3 dollars.

12 septembre.

Brouillard épais et froid: quitté Ancoy à 7 heures; soleil très chaud à midi; à 1 heure passé un groupe de gens de Radama se rendant à Tamatave, avec des esclaves à vendre. Route en bon état: arrivé à Elamazout à 4 h. 1/2, 24 milles environ; vu un grand nombre de marques sur les arbres dans les ravins: pluie commencée à 5 heures (36).

13 septembre.

Pluie toute la nuit: quitté Elamazout à 6 heures. Les cadavres de beaucoup de Ovahs ont été déterrés par les chiens et quelques-uns par les parents des riches qui les envoient chercher dans le but de transférer leurs restes. Quoique j'aie observé seulement deux cadavres nouveaux sur la route, une grande partie du bois en est infectée. Comme il a plu la nuit précédente, je comptais rester à Ireit, mais je décidai d'aller à Buffore: la route est en très mauvais état par suite des pluies, ce qui m'a retardé jusqu'à 7 heures: distance, environ 32 milles.

14 septembre.

Pluie toute la nuit, abondante le matin. Quitté Buffore à 8 heures, route en très mauvais état, le riz est haut d'environ 4 pouces; je suis bien disposé à attendre qu'il ne pleuve plus, mais les gens qui sont l'almanach du pays m'ôtent tout espoir. Passé Marzavoo à 11 heures. En montant et descendant beaucoup de petites collines escarpées j'arrivai à Ampaseimbay à 4 h. 1/2; sur 40 huttes ici, il n'y en a que neuf d'habitées: les gens qui les occupaient sont partis pour leurs travaux de saison aux terrains de rizière et d'autres sont obligés de courir les bois à la recherche de leur nourriture. L'argent pour le moment n'a plus de valeur ici, puisqu'on ne peut rien se procurer. Je suis obligé de nourrir les gens qui m'accompagnent avec le riz apporté de Thanaanarive.

Note 35. — L'importance de ce passage est grande: il confirme en effet nettement ce que nous avions établi dans un article publié en juillet 1898 (*Notes, reconnaissances et explorations*, page 511) sur Robin. Nous attribuions alors aux Antalaotra l'introduction de l'écriture arabe à Tananarive. Hastie prouve que celle-ci est due à des gens du Sud, probablement de la région de Matitanana, et nous apprend que 5 personnes seulement de la capitale connaissaient cette écriture en 1818.

Note 36. — Analamazaotra, Beforona, Irihitra, Marozevo, Ampasimbe, Mahela, Ambatoharana, Ranomafana, Manambonitra, etc... Voir 1re partie.

15 septembre.

Pluie cessa dans la nuit. Belle matinée : quitté Ampasseimbay à 7 heures, arrivé à Mayhayla à 10 heures où j'ai trouvé M. Daïsonville et environ 70 marmites se rendant à Thanaanarive avec des marchandises. Parti à 11 heures et arrivé à Ambuthaharanhan à 2 heures. La plupart des habitants de cet endroit sont partis soit aux rizières, soit dans les bois à la recherche de provisions ; ils mangent le cœur de rafia vert et la racine d'une plante qui pousse comme le shouse, mais beaucoup plus grande. Le chef me raconte que ses gens n'ont jamais été réduits à pareille extrémité auparavant et que le pays n'a jamais eu une situation aussi misérable. Marché environ 12 milles : le porteur que j'ai loué à Ambuthamango, quoique grand, est paresseux et faible. La pluie m'a forcé de marcher depuis que j'ai quitté Ancoy, et je suis maintenant plus capable de marcher que tous ceux qui m'accompagnaient, excepté un esclave mozambique.

16 septembre.

Belle matinée : quitté Mauthien, le chef, dans la même disposition hospitalière avec laquelle il me reçut à mon premier passage en montant vers les Ovah : je ne pouvais pas l'entendre raconter les souffrances de ses gens sans éprouver une antipathie contre le chef qui sans raison détruisit leurs provisions. Je dis sans raison, car je ne peux pas croire qu'une insulte faite à Amvoubouhanza (37) puisse dans aucun cas autoriser la persécution d'un peuple hospitalier à près de 30 milles de distance. Radama, tenant compte de l'injustice faite au village, envoya à Mauthieu 20 dollars pour acheter du riz pour ses gens et cinq de ses 8 femmes sont maintenant parties pour le Sud en chercher. Parti à 8 heures. Le seul changement que je remarquai dans le pays est que les routes sont maintenant 8 fois plus larges qu'elles n'étaient lorsque je passai la première fois, Arrivé à 11 heures à Ranamafaun, où plusieurs maisons ont été construites. J'allai à la source d'eau chaude et remplis deux bouteilles : parti à midi et arrivé à Manambounte à 4 h. 1/2 : voyage d'environ 18 milles. Les habitants de ce village sont encore plus misérables que ceux où j'ai fait halte hier ; la faim se lit sur chaque visage : ils mangent le fruit de tout arbre qui en porte et les racines qui poussent dans l'eau. Dans une maison appartenant à M. Samingo, il y a 150 paquets de poudre, chacun représentant la charge d'un marmite (ceci pour Radama) et 20 négresses de celles qu'il a eues du roi, en échange de marchandises, durant mon séjour à Thanaanarive. Dans une seconde maison il y a beaucoup de petits barils de peinture, dix espingoles en cuivre et quatre pièces de mousqueton en cuivre.

17 septembre.

Belle matinée : mon engagement avec les marmites Ovah finissant ici, j'ai eu beaucoup de peine à trouver des gens pour venir avec moi à Amvoubouhanza : Je suis forcé de payer chacun une roupie et demie. Je ne me rendais pas compte jusqu'à maintenant de la valeur du présent de Radama, quand il me donna du riz, ni de la perte que j'ai éprouvée dans les deux sacs volés par l'esclave du gouvernement. Je m'aperçois que si je n'avais pas emporté de provisions, il ne me serait pas possible d'avancer à plus de 3 milles de Manambounte, que je quittai

---

Note 37.— Ambohihohazo. Voir ce village et l'histoire à laquelle Hastie fait allusion, notes 4, 34, 17, 1re partie.

à 7 heures. Je rencontrai environ 100 familles revenant des bois, où elles s'étaient réfugiées au moment où Jean René pillait le pays. Chaque personne était chargée de fruits d'arbres et de racines ; quelques-unes portaient des ustensiles de cuisine, d'autres des métiers de tisserand, des pièces de tissus, des nattes, des paniers, du zouzoura séché, de l'hayrana et du fourana (38). A Vouetzara, je rencontrai environ 60 familles. Arrivé à Amvoubouhanza à midi : environ 12 milles. La récolte de légumes étant totalement détruite par les Ovas, la nourriture actuelle des gens est limitée aux fruits et aux racines d'arbres, aux herbes et aux racines: parmi ces dernières il en est une appelée thawool (39) de la grosseur d'une pomme de terre: quand elle est grattée et séchée, cuite à raison de 2 onces dans un quart d'eau bouillie, elle devient comme de l'amidon. Cela me suffit pour moi, c'est un bon légume et les besoins des gens font qu'ils le vendent cher. Un peu après mon arrivée, Damanzac (40) vint à ma hutte avec environ une pinte de riz; il se plaignait beaucoup des souffrances de ses gens et me raconta que beaucoup ne pouvaient pas réserver de semis pour ensemencer les rizières. Sa conduite étant la cause du ravage du pays, je plaignis le peuple, mais ne pus pas partager sa douleur personnelle. Il m'ennuya beaucoup en essayant de me persuader d'assister à *la cérémonie* avec lui.

En ayant été la victime précédemment, je considère celle-ci comme un méprisable subterfuge pour rançonner les voyageurs. Peu après le coucher du soleil, beaucoup de familles dans une situation misérable entrèrent dans le village toutes chargées comme celles que je rencontrai dans la matinée. J'apprends du chef qui arrive à la nuit que les gens que je rencontrai dans la matinée étaient de ce pays-ci et que ceux arrivés dans la soirée sont des habitants de 2 villages Murrish et Elaska (41) qui ont été pillés par Meinra, le chef d'Ambothavainric (42) et l'émissaire de Jean René qui lui fournissait des munitions à cette intention. Ces villages sont à environ 30 milles au Sud de celui-ci et les habitants préféraient venir ici, sachant que ce pays-ci avait été ravagé récemment, car ils ne voulaient pas fournir des motifs pour qu'on les poursuive. Voir l'état misérable de ces malheureux serait suffisant pour émouvoir un sauvage. Peut-il se faire que celui qui les réduisit à cette misère soit un homme qui ose regarder ce qu'il a fait.

18 septembre.

Forte pluie à l'aube : plus de 300 familles et 600 bœufs de Murrish et Elaska arrivèrent ici dans la nuit. Damanzac tint un Cobar et comme la situation est trop tendue les gens consentirent à hâter le dénouement de cette singulière position. Toutes les mains se mirent au travail et ils parurent oublier ainsi leur misère. A cause de l'état incertain du pays, il est très difficile d'avancer et je ne puis pas savoir s'il y a quelque raison de changer ma route. Marmites très rares ; loué 4 et acheté une petite pirogue pour 5 dollars. Comme encourage-

---

Note 38. — Forambana ou firambana, plante d'eau qui en temps ordinaire sert à nourrir les canards.

Note 39. — Tavolo (*Tacca pinnatifida*), plante qui broyée donne une farine très usitée chez les Sakalaves.

Note 40. — Voir note 43, 1re partie.

Note 41. — Le premier de ces noms pourrait être Miorika, qui existe encore sous la forme Analamiorika. — Le second ne présente aucun rapport avec les noms actuels.

Note 42. — Il existe sur la route de Vatomandry un village appelé Amhohivandrika.

ment pour l'amabilité de Damazac, je lui donnai une pièce de tissu bleu. Parti à 7 heures et arrivé à Marmandia à 9 heures, où je trouvai Mazoombe et ses gens se préparant à rendre visite à Meina. Ce jeune homme m'apprend qu'il est opposé à la guerre : ses gens ont environ 300 fusils, mais très peu de poudre.

Les villages ravagés par Meina étaient riches et toutes les rizières cultivées. Comme la plupart des habitants ont des armes, ils auraient besoin seulement de munitions pour être supérieurs aux pillards. Quitté Marmandia à 11 heures, et arrivé à Andoovorantoo à 1 heure : environ 10 milles. Mes marmites apprenant que Meina poursuivait les fuyards, retournèrent à Amvoubouhanza, n'attendant pas de réclamer leur dû.

19 septembre.

Pluie toute la nuit, forte dans la matinée ; on ne peut se procurer des marmites ici. Je me rendis à un village à un mille au Sud et en louai 4 pour 2 dollars chacun pour aller à Ivondroo.

20 septembre.

Légère pluie : quitté Andoovorantoo à 6 heures : l'eau est loin d'être aussi profonde dans la jungle comme lorsque je passai pour aller chez les Ovas. Traîné le canot à 10 heures, embarqué à midi. Lac très peu profond : sept canots y pêchaient et on m'offrit 24 livres de poisson séché sans sel pour un dollar. Passé Avonvony à 3 heures et arrivé à l'embouchure du passage, sinueux jusqu'au lac voisin, à 6 heures : l'eau était d'environ 3 pieds de profondeur dans le passage le 14 juillet, il est sec maintenant : distance 15 milles environ (43).

21 septembre.

Nuit sèche, légère pluie à l'aube ; traîné le canot à travers le passage sinueux et trouvé le lac voisin presque sec ; traversé le lac à 8 heures et traîné le canot 820 pas (200 de plus que le 14 juillet). Embarqué à 10 heures, passé Ambonbay (44) à midi et arrivé à Ampeneraun à 3 heures, environ 17 milles ; beaucoup d'arbres qui étaient en fleurs à mon voyage de montée chez les Ovas sont maintenant chargés de fruits, dont pas un n'est mangé par les indigènes.

22 septembre.

Belle matinée : quitte Ampeneraun à 6 heures et passé Ivondrona (45) à 3 heures. Loué des marmites et arrivé à Tamatave à 5 heures 1/2 : environ 28 milles. Donné à mon guide une pièce d'étoffe bleue, partagé une pièce entre trois des gens de Radama.

23 septembre.

Belle journée. Copie de la lettre au secrétaire du gouvernement.

Tamatave, le 23 septembre 1817.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien aviser Son Excellence le gouverneur qu'à mon arrivée ici hier au soir j'ai appris de

---

Note 43. — Andovoranto, Vavony, Ampanirana, Ivondrona.
Note 44. — Ambonbay écrit précédemment Ambaronlay. Voir note 15, 1re partie.
Note 45. — C'est l'embouchure de l'Ivondrona. Voir note 2, 1re partie.

M. Brown qu'un message de Son Excellence a été envoyé au roi des Ovas dans la pensée que je restais à sa capitale et que je pourrais en expliquer le sens.

Mes communications personnelles avec Radama et une lettre pour Son Excellance dont je suis porteur me font juger nécessaire que le contenu du paquet soit promptement connu de ce roi et comme il n'y a personne chez les Ovas capable de ce service, je conclus d'accord avec M. Brown de retourner immédiatement dans ce but.

J'estime que Son Excellence considérera mon départ hâtif comme une raison suffisante pour que je n'envoie pas une copie de mon journal.

Le principal sens de celui-ci est la détermination décisive de Radama d'accepter l'abolition du trafic des esclaves, à la seule condition d'avoir des armes et des munitions.

J'ai, etc.

JAMES HASTIE.

A Major G. A. Barry,

Secrétaire en chef du gouvernement, Ile de France.

Question. — Pourquoi suis-je à Tamatave lorsque le gouverneur Farquhar compte que je suis à Tananarive?

Réponse. — Parce que ni les ordres personnels de Son Excellence ni les instructions à M. Pye ne m'autorisaient à rester là-bas et que les renseignements recueillis par moi et la lettre dont je suis porteur exigent mon retour immédiat.

Parti à 5 h. 1/2 et arrivai à Ivondroo à 8 heures.

24 septembre.

Belle journée : quitté Ivondroo à 5 heures : traversé la décharge du lac et suivi le bord de la mer. Rencontré 2 groupes de Ovas avec des esclaves pour vendre. Déjeuner à 11 heures; parti à 1 heure et arrivé à Ampeneraun à 6 heures. Maison, 2 yards tissu bleu.

25 septembre.

Belle matinée: loué un canot pour 1 ronpie 1/2 et m'avançai sur le lac. Rencontré un groupe avec environ 150 esclaves.

Passé Ambourabay à 8 h. 1/2 : débarquai à la tête du lac; passé Avanvone à 2 h. 1/2, arrivé à Moissa à 5 heures. Maison, 2 yards d'étoffe bleue.

26 septembre.

Matinée pluvieuse : déjeuner à Andoovorantoo à 8 heures : loué un canot pour 1 dollar 1/2 et arrivé à Marmandia à midi. Meinra s'avance en vue de cet endroit et y crée beaucoup de confusion.

Les marmites sont rares : sur la promesse du chef de m'en procurer, je reste ici aujourd'hui. Tous les hommes âgés s'assemblent en conseil pour décider si le village doit être abandonné ou opposer une résistance à Meinra. Je recommande au chef d'essayer de faire des arrangements, attendu qu'il n'a pas de moyens de défense et que faire la guerre pourrait offenser son patron Radama. Un cabar tenu toute la nuit conclut à opposer la résistance et à ne pas se soumettre à Jean René : tous étaient unanimes à reconnaître la suprématie de Radama, et décidés à se plaindre à lui des misères qu'ils supportent. Obtenu 12 marmites à 1 pièce de tissu bleu chacun et la nourriture durant le

voyage. Le chef me donna un bœuf. Je donnai à sa femme une pièce de patna.

27 septembre.

Belle matinée : parti à 7 heures, déjeuner à Vouetzara, de *beca* (46), racine d'un arbre qui pousse dans l'eau et la principale nourriture des gens ici : elle est grattée et ensuite cuite au four. C'est une nourriture peu substantielle et des familles entières sont employées à s'en procurer leur suffisance pour la consommation journalière. Marmites déjeunent avec beca : une roupie. Je fus surpris de trouver ici sur un Ovas un petit paquet avec le sceau du gouvernement qu'il m'apprit avoir reçu avec une lettre pour Radama du roi de Tamatave le jour où je partais. Ne serait-ce pas le paquet envoyé par moi ? Passé Manambounte, où je vis M. Samingo et le neveu de J. René avec environ 300 marmites à midi et arrivé à Ranamafaun à 3 heures ; beca, 1 roupie. Maison, 2 coupons d'étoffe bleue.

28 septembre.

Belle matinée : parti à 5 h. 1/2 ; je déjeunai à Ambuthahamauhan à 9 heures, où environ 80 familles étaient arrivées hier d'Ambuthavool, un village à l'Est de Murrish que Meina avait pillé. A 1 heure, à Mayhayla, rencontré 2 Ovas conduisant l'esclave du gouvernement et l'Indien qui était mon domestique : Je les fouettai tous les deux et les renvoyai au groupe. Arrivé à Ampasseimbay à 3 heures, où il y a seulement aujourd'hui une maison habitée ; donné aux 3 vieux chefs qui m'accompagnaient à mon premier voyage vers la capitale une pièce d'étoffe bleue. Ne pouvant me procurer d'autre nourriture, je suis dans la nécessité d'acheter un bœuf pour mes marmites à 4 dollars. Maison, 2 coupons d'étoffe bleue.

29 septembre.

Belle matinée : parti à 6 heures, déjeuner à Marzavoo à 9 h. 1/2, rencontré l'esclave du gouvernement que j'avais laissé avec Radama, conduisant 4 esclaves hommes et 4 esclaves femmes, se rendant à Tamatave pour acheter un cheval, il avait aussi 8 garçons pour être envoyés à Maurice apprendre la musique militaire, passé Buffore à 2 heures et arrivé à Ireit à 4 h. 1/2. Ici, je suis obligé d'acheter un autre bœuf parce qu'on ne peut se procurer d'autre nourriture jusqu'à Ancoy. Le vendeur tire profit de ma situation et me compte 5 dollars un petit bœuf. Maison, 2 coupons d'étoffe bleue.

30 septembre.

Matinée brumeuse ; parti à 5 heures ; chemin à travers le bois en assez bon état ; arrivé à Elamazout à 4 h. 1/2.

1er octobre.

Pluie toute nuit : parti à 6 heures et arrivé à Ancoy à 4 h. 1/2. Riz un dollar ; maison, 2 coupons d'étoffe bleue.

2 octobre.

Bruine toute la nuit ; parti à 6 heures et arrivé à Ambohitroon à 11 heures.

Dans la soirée environ 50 hommes, femmes et enfants ligottés

Note 46 — Viba, espèce d'arum (*Typhonodorum Lindleganum* Schott). Le fruit, qui se présente en régime comme celui du bananier, est mangé parfois, après une longue cuisson, par les indigènes. Il sert de nourriture aux porcs.

furent conduits ici par les Ovas. J'apprends que ce sont des habitants du petit village à l'est d'Ancoy qui ont offensé le roi. Un petit nombre s'est enfui dans les bois, parmi lesquels sont 7 mères des enfants qui sont ici. Le chef donna 2 poulets et du riz pour mes marmites. Je lui donnai une pièce de patna. M. Samingo laissa ses marchadises et me rejoignit ici, mais ses fatigues l'empêchent de continuer la route.

3 octobre.

Nuit humide ; rejoint par Ratzalika ; parti à 7 heures et après la traversée du Mangooro arrivé Angauve à 3 heures. Riz, un dollar ; maison, 2 coupons d'étoffe bleue.

4 octobre.

Matinée lourde et brumeuse ; je m'enfonce dans la saleté des Ovas. Parti à 6 heures et arrivé à Ambuthamango à 3 heures. Riz, un dollar. Maison, 2 coupons d'étoffe bleue.

5 octobre.

Belle matinée : parti à 6 heures ; 10 heures rencontré M. Daisonville et 124 esclaves ; arrivé à la capitale à 11 heures. Radama est ravi de me voir. Il me commanda un repos immédiat, après m'avoir montré le paquet du gouverneur ; la copie en arabe est une bonne traduction ; il parut satisfait du contenu et dit que c'était tout ce qu'il souhaitait, mais souffrant encore de son bras, ce qu'il attribue à son premier voyage, il ne peut redescendre. Il dit qu'il ne voudrait pour aucune raison descendre après son anniversaire (10 août). L'après-midi fut employé à expliquer et commenter la lettre du gouverneur.

6 octobre.

Belle matinée. Le roi m'envoya demander si je croyais que le gouverneur voudrait attendre sept mois, à partir de maintenant, pour que son ambassadeur l'accompagne en Angleterre. Je répondis que, aussi bien disposé que Son Excellence pourrait être, cela n'était pas possible, des arrangements étant déjà faits pour son départ et comme je ne jugeais pas inutile de le presser de descendre, je lui envoyai demander s'il voulait envoyer ses ministres dûment autorisés. Il me fit dire qu'il pourrait le faire, sans vendre des esclaves lui-même, mais que son peuple en avait beaucoup, que ce peuple était son soutien et que ses sujets seraient mécontents s'il donnait son approbation à des engagements préjudiciables à leurs intérêts. Il désirait savoir si je pensais que le gouverneur leur permettrait de se rendre personnellement à l'Ile de France dans le but de vendre leur stock pendant les 5 années suivantes. Je répondis que c'était impossible, mais qu'il pouvait faire telle demande susceptible d'assurer à ces gens, pendant les 5 années qui suivront, une petite compensation. Il envoya alors dire qu'il ne pouvait pas empêcher ses sujets de vendre ce qui leur procurait l'existence. Je dis à ses 14 ministres que la résolution de Son Excellence qui avait garanti les commandes procurées jusqu'à ce jour par la vente d'esclaves, était telle qu'il ne pouvait pas s'y opposer. Je fis ressortir la méthode qui leur assurerait un accroissement de bien-être par le travail de leurs gens, et expliquai les avantages recueillis par les pays civilisés qui avaient suivi les principes d'humanité recommandés par le gouverneur. Radama a environ 60 de ses principaux personnages avec lui depuis l'aube. S'il était vraiment roi il n'y aurait pas de difficulté à obtenir son assentiment au système proposé, mais son opinion a trop

peu de poids pour le présent. A midi il vint chez moi pour savoir où était la lettre qu'il avait ordonné d'écrire au gouverneur avant que j'aille à Tamatave. Je répondis que je l'avais envoyée. Il m'envoya chercher aussitôt après pour dîner avec lui et dit qu'il ne savait comment faire. Il s'était compromis lui-même en demandant ce qui lui était offert, et il trouvait impossible d'inciter son peuple à accéder à ses désirs. Il s'engagait pour lui-même, mais ne pouvait pas le faire pour ses sujets. Je lui dis qu'il ne pouvait pas se rendre indépendant de son peuple, que les rois commandaient et ne recevaient pas d'ordres de leurs sujets. Quand il parlait il ne parlait pas pour lui-même, mais pour son pays: j'ajoutai que cela lui ferait beaucoup de tort de revenir sur sa demande volontaire alors qu'on y faisait droit.

Il dit qu'il en était honteux, mais qu'il ne s'attendait pas à rencontrer un refus si résolu de la part de son peuple. Je lui dis alors qu'il devait demander ce qui donnerait satisfaction à son peuple. Il dit que je devais écrire une lettre pour lui au gouverneur, lui demandant conseil pour se mettre d'accord avec ses sujets. Je lui expliquai que les lettres de Son Excellence lui faisaient voir très clairement la conduite qu'il devait adopter et que remettre indéfiniment serait reconnaître qu'il était gouverné au lieu de gouverner lui-même ses sujets. Il dit qu'il était dans une fâcheuse situation, que nous devions laisser ce sujet pour ce soir, qu'il renouvellerait demain son appel à son peuple. Le roi m'envoya hier matin une provision de riz, 5 oies, 5 canards et 5 poulets par un jeune homme qui le suivait habituellement : l'homme paraisait tout à fait fort et bien portant et s'en retourna lui exprimer mes remerciements. Après avoir fait 60 yards hors de la maison, il mourut en quelques minutes. C'était un favori de Radama qui le regretta beaucoup (47).

7 octobre.

Belle matinée : 250 personnages environ furent admis dans la cour du Palais à une heure matinale. Le roi m'envoya chercher à 6 heures et me pria d'expliquer minutieusement la lettre de Son Excellence et ses instructions pour moi. J'y consentis et répondis que c'était exactement ce que j'avais fait auparavant. Il me demanda alors si les esclaves n'étaient pas couramment vendus à Maurice. Je répondis que oui et que le gouverneur britannique n'avait nullement l'intention de dicter des règlements s'appliquant à l'intérieur de Madagascar, leur but étant seulement d'empêcher l'exportation des esclaves hors du pays. Il me pria de faire attention à ce que je disais et de me rappeler que je lui avais dit un mensonge en parlant sur ce sujet auparavant. Je niai lui avoir jamais dit avec intention une fausseté; j'ajoutai que ceci me peinait, car il devait se souvenir qu'il m'avait donné une reconnaissance écrite où il me considérait comme incapable de fausseté, il y avait plus de 5 semaines. Il reprit qu'il n'avait jamais supposé que j'aie pu agir par supercherie. Sa colère venait seulement de ce que j'affirmais une chose que je ne connaissais parfaitement. Il est nécessaire ici de relater ce à quoi il faisait allusion : le voici. En parlant des esclaves revenus de Maurice, il m'avait dit en avoir donné dix au capitaine Lesage. Supposant que la même loi qui ne pouvait pas permettre le séjour de 4 esclaves s'appliquait également à un plus grand nombre, étant informé aussi par ces esclaves

Note 47. — Hastie semble avoir des doutes sur les causes de cette mort. Le tanghena, sous Radama Ier, était, en effet, d'un usage fréquent.

qu'Hector en avait vendu qui les avaient accompagnés, j'avais répondu sans hésitation que 4 seulement étaient arrivés à Maurice et que le gouvernement anglais n'avait nullement l'intention d'intervenir dans les coutumes intérieures de Madagascar. Quelques jours après ceci Radama tint un cobar et s'enquit particulièrement auprès des princes et de leur suite de la façon dont ils était traités à Maurice ; en même temps il s'enquit des esclaves revenus et demanda où se trouvaient les autres qu'il avait donnés au capitaine Lesage. Il apprit alors que 4 de ceux-ci (2 hommes et 2 femmes) étaient toujours à Maurice. Il m'envoya chercher en apprenant ceci et me demanda pourquoi je lui avais dit un mensonge (il n'y a pas de terme plus doux dans son langage pour supercherie). J'essayai de lui expliquer que je m'étais conformé au dire des esclaves ; néanmoins, tous mes efforts furent vains. Il dit que je m'étais trompé dans deux circonstances : d'abord en disant que les esclaves ne pouvaient pas actuellement être importés dans l'île sous n'importe quel prétexte, et ensuite en l'affirmant sans autorité, car il y avait une preuve présente contre moi. Je m'efforçai alors de me défendre de fausseté intentionnelle et restai une semaine en suspicion avant de pouvoir réaliser mon désir. Un soir le roi revint lui-même sur ce sujet et après m'en avoir beaucoup entretenu demanda du papier et écrivit que : « *Il n'était pas en colère contre moi* ». S'il n'avait pas renouvelé son accusation aujourd'hui, je n'aurais pas relaté le fait à mon journal, ayant l'intention de supporter cet ennui patiemment (quoique parfaitement innocent). Je n'avais eu en réalité aucun ordre pour faire cette affirmation. Je lui dis que la copie de la lettre de Son Excellence le convaincrait que je suivais strictement mes instructions. Il dit alors qu'il était parfaitement heureux de voir que je n'eusse pas l'intention de le tromper et qu'il n'avait jamais fait à ses gens aucune allusion à ce sujet. Il ajouta qu'il me ferait connaître le résultat du cobar à ses gens, qui attendaient son arrivée. Il vint à ma chambre à 1 heure et dit qu'il avait, sans résultat, usé de tout argument en son pouvoir pour persuader ses gens d'accéder à ses désirs ; qu'il ne pouvait plus rien ajouter à ce qu'il avait dit. Ses sujets soulevaient des objections sans réplique ; l'espoir du gain avait le même effet sur eux que l'amour de la gloire avait sur lui. Si on leur interdisait la vente de leurs esclaves, lui Radama ne pourrait pas les décider à faire la guerre ou à défendre leur propre pays. Recevoir la valeur entière ne serait pas une compensation, car les esclaves ne valent pas la nourriture dans cette île et si les maîtres ne disposaient pas d'eux, ils disposeraient bientôt de leurs maîtres. Il ajouta qu'il ne voulait pas se dédire de la lettre qu'il m'avait prié d'écrire, et qu'il prendrait l'engagement de n'en vendre aucun lui-même, si les Anglais voulaient lui fournir des moyens de défense. Il désirait que le gouverneur comprît bien que si les commandes stipulées n'arrivaient pas en temps voulu, lui Radama serait obligé de vendre des esclaves. Je l'assurai que s'il exécutait de son côté le contrat, il n'y aurait jamais de modifications de la part des Anglais. Il dit qu'il nommerait ce soir deux ou plusieurs personnes pour se rencontrer avec le capitaine Staufell et me demanda à quelle époque je supposais que la frégate arriverait. Je répondis que je pensais qu'elle était maintenant à Tamatave et le priai de dépêcher ses ministres aussitôt que possible en leur donnant d'abord une autorisation écrite. J'abordai avec précaution la manière despotique dont il gouvernait et lui demandai pourquoi il trouvait des difficultés actuellement, quand j'étais certain que le plus léger manquement à ses ordres ne pouvait pas exister dans son pays, même pour la

nourriture et le costume de ses sujets. Il avoua qu'effectivement son peuple était absolument obligé de suivre ses avis en tous points, et que son ordre suffisait pour empêcher la vente des esclaves. Je demandai donc pourquoi il hésitait sur une affaire dont l'avantage pour lui et la prospérité de son pays était reconnu. Il eut recours alors à ses premières excuses. Je lui dis que les hommes éclairés auxquels il avait appris à suivre ses désirs ne croiraient jamais qu'il hésitait à accepter l'offre de Son Excellence ; que son premier mouvement avait fait connaître honorablement son nom dans les pays éloignés et qu'une alliance dans les termes qui lui sont maintenant proposés lui permettrait de faire des actions telles que son nom serait à jamais révéré. Il me demanda si je toucherais beaucoup d'argent dans le cas où j'obtiendrais sa promesse d'abolir le trafic des esclaves. Je répondis que mes besoins et mes goûts n'étaient pas grands et que le gouvernement que je servais rémunérait toujours ses serviteurs. Il reprit qu'il serait heureux d'apprendre que le capitaine Lesage et moi-même tirions profit des peines que nous nous étions données pour le visiter. Je répondis que son refus aux propositions de Son Excellence m'occasionnerait, de l'avis de tous ceux qui le connaissaient, un blâme ; personne en effet ne pourrait penser que Radama avait pu oublier ses propres intérêts au point de refuser pareille convention.

Il dit que beaucoup de choses pouvaient influer sur cette décision, sans me donner le motif de sa pensée. Une question d'une telle importance, prétendait-il, ne s'était jamais discutée à Madagascar auparavant et il désirait que le gouverneur envoyât le traité pour lequel il lui demandait son consentement. Il ne fallait rien abandonner ni laisser à la décision d'agents intermédiaires. Je lui dis que la lettre de Son Excellence statuait très clairement sur la question de ces agents. Jusqu'à ce qu'il eût formulé une demande, il était impossible de faire un traité, car il pouvait demander des clauses qui seraient accordées sans réserves, alors qu'elles étaient encore totalement inconnues du gouverneur. Il dit que j'avais raison et qu'il donnerait à ses ministres de copieuses instructions. Il me quitta en concluant qu'il réfléchirait à ce que j'avais dit et qu'il reviendrait. Il m'envoya chercher pour dîner quelques minutes après et apercevant de la soie grège dans sa maison, il entama une conversation sur les différents travaux auxquels on pouvait employer les esclaves, soit dans l'intérêt individuel, soit dans l'intérêt public. La solde actuelle d'un marmite montant de Tamatave est de 12 dollars, plus la nourriture. Je développai les avantages et la richesse qui doivent résulter de la construction d'une route spéciale pour les bêtes de trait. J'ajoutai que son pays ne prospérerait jamais tant que son peuple ne pourrait pas apprécier son propre confort et être en sûreté dans les maisons ; que le travail a toujours produit la richesse, et qu'il inciterait son peuple à vivre largement en prenant telle mesure qui le forcerait à travailler pour subvenir à ses besoins : il reconnaîtrait bientôt les avantages qu'il en retirerait. Il dit qu'en faisant de bonnes routes il encouragerait davantage les Français à visiter son pays et qu'en créant des besoins, cela pousserait son peuple à vendre plus d'esclaves pour y suffire. Je lui dis qu'un temps très rapproché prouverait à la fois à lui et à son peuple que le travail enrichissait davantage que la vente d'un esclave. Le travail doit enrichir réellement, tandis que l'autre moyen appauvrit son pays. Le premier profit serait donc certain et le dernier précaire. Il dit qu'il ferait l'expérience et que les Anglais devraient établir un bazar ici et prendre les produits du pays en échange des leurs.

J'acquiesçai à son opinion et lui dis que j'expliquerais son désir au gouverneur. Il demanda si j'avais l'intention d'aller à l'Ile de France, disant qu'il désirait le contraire. Je répondis qu'il y avait beaucoup de points sur lesquels je demandais des informations et que je pensais que Son Excellence attendait mon retour avant son départ, mais que je reviendrais aussitôt que le temps le permettrait. Il dit que personne n'avait besoin des conseils du gouverneur plus que lui et que peu de gens étaient aussi capables que moi de relater ses besoins. Il savait que j'étais venu ici sans provisions, mais toutes choses en sa possession que je demanderais seraient à mon service. Je le priai de fixer l'époque où ses ministres seraient prêts à descendre vers Tamatave et de me permettre de les accompagner. Il dit qu'ils seraient prêts le 9 courant, mais il désirait que je n'y aille pas, quoiqu'il ne pût me donner aucun motif pour me faire rester.

Comme les pluies ont commencé et continuent 6 mois, je lui dis que je ne craignais pas la maladie, tant que ma provision de quinquina durerait, mais qu'il ne m'en restait plus que vingt doses. Il me conseilla beaucoup de revenir et conclut en me faisant remarquer qu'il était tout puissant à contrôler son peuple et qu'il serait un Anglais au vrai sens du mot. Il dit que ses ministres l'attendaient et qu'il viendrait à ma chambre cette nuit. Je donnai deux pièces de patna et deux pièces de tissu blanc aux enfants des sœurs du roi. Grande pluie et fort orage ont commencé à 3 heures et continuèrent jusqu'à minuit.

8 octobre.

Belle matinée, Radama m'envoya chercher de bonne heure et me dit que ses ministres étaient restés avec lui jusqu'à ce que l'orage eût cessé et qu'ils devaient se réunir encore ce matin. M. Samingo arriva la nuit dernière : il a beaucoup souffert de sa marche. Payé à J. Brady, du 22e régiment, 10 dollars en acompte de sa solde. A déjeuner, je remarquai que la lettre de Son Excellence en anglais était sur la planche au sable et la traduction arabe sur l'autre. Elles n'avaient pas été dérangées au dîner. Le roi se leva aussitôt après dîner et en me quittant dit qu'il écrirait sa réponse à la lettre du gouverneur cette nuit, et qu'il me la ferait voir dans la matinée. Orage et forte pluie commencèrent à 2 h. 1/2. Radama a certainement fait preuve de sagesse et de discernement dans le choix de son premier ministre qui est un jeune homme intelligent, audacieux, intrépide et généralement estimé par le peuple. Peu de temps après mon arrivée ici, je remarquai son influence et fus très heureux d'entrer dans son intimité en répondant à son invitation. J'avais un accès constant dans sa maison. Le roi étant occupé avec ses vieux conseillers, j'allai à la maison de cet homme passer la soirée, et à lui j'expliquai en détail les vues du gouverneur (il était présent à chaque conversation que j'avais avec le roi). Il accorda toute l'attention possible à ce que je disais et finalement fut si convaincu du bien-fondé de mes arguments qu'il se leva et dit qu'il demanderait une audience immédiate à Radama et discuterait l'affaire avec lui. Je restai jusqu'à 10 heures et comme il ne revenait pas j'allai chez moi me coucher à près de 2 heures. Le roi vint à ma fenêtre, m'appela et me dit qu'il venait me demander si le gouvernement anglais ferait les mêmes offres à tout autre roi de Madagascar. Je répondis que certainement non. Il reprit qu'il serait très mécontent si le gouverneur formait une alliance avec un autre roi et qu'il espérait que le roi de Tamatave ne recevrait pas beaucoup, attendu qu'il ne pouvait en rien être utile à la cause. Je l'assurai que la connaissance de

son pouvoir était le plus puissant motif pour Son Excellence de former une alliance avec lui et qu'en acquérant la certitude de sa sagesse et de son humanité, sitôt que cette alliance serait conclue, il arriverait que les Anglais le respecteraient toujours. Il pouvait être assuré que rien contre son intérêt ou sa volonté ne serait jamais fait par les Anglais qui le considéraient comme un véritable allié. Il me pria d'interpréter ses paroles à Son Excellence et de lui faire connaître que son intention en demandant que les autres ne soient pas traités sur le même pied que lui, était d'empêcher qu'ils obtiennent les moyens de faire la guerre contre lui. Il dit qu'une fourniture de munitions le mettrait à même de supprimer tout trafic illicite qui aurait lieu dans l'île et que sa promesse, une fois donnée, ne serait jamais retirée. Il n'entra pas, mais resta sous la pluie.

9 octobre.

Matinée sèche. J'ai gagné un puissant avocat dans le premier ministre du roi. Il s'employa si bien lui-même ce matin qu'il décida presque l'abolition de la traite des esclaves sans aucune réserve. Près de 5.000 personnes s'assemblèrent à Andoohalo (48) et le ministre fut chargé de leur faire le discours. Ils restèrent assis là jusqu'à midi. Quand Radama m'envoya chercher pour m'apprendre le résultat du cobar, il était dans une très violente agitation et me dit que ses sujets avaient eu l'impudence de demander s'il était l'esclave des Anglais, et de déclarer qu'ils se battraient avec des bâtons et des pierres plutôt que de souffrir qu'il leur soit subordonné. Environ 24 de ses vieux conseillers étaient dans la maison.

Je lui expliquai que la proposition du Gouverneur était dictée par son amitié pour lui et l'humanité envers ses sujets ; qu'aucun Anglais n'oserait le considérer autrement qu'un puissant monarque et ne prétendrait lui dicter des lois. Il dit que les Anglais seraient autorisés par lui à punir les habitants actuels de Tamatave, si ceux-ci étaient surpris à trafiquer d'esclaves, même non encore embarqués. Je répondis que toute personne demeurant à Madagascar était son sujet, et qu'avant d'avoir son autorisation et une requête en ce sens, aucun Anglais ne pouvait en aucun cas, intervenir contre des Malgaches. Il s'écria à haute voix qu'il était Anglais et qu'il serait Anglais et qu'il forcerait bien son peuple à lui obéir. Son agitation augmentait à mesure qu'il parlait. Il m'invita à retourner chez moi et me dit qu'il donnerait des ordres et qu'il causerait avec moi ce soir. L'affaire est maintenant arrivée à un point si décisif qu'il ne serait pas possible d'en retarder la solution et si les vieux personnages ne peuvent pas apaiser l'excitation de Radama, il sera véritablement un roi avant demain. L'orage et la pluie commencèrent à midi, orage très violent par instants. Aussitôt après le dîner, le premier ministre du roi m'envoya chercher pour aller à la maison du vieil homme que Radama me présenta comme son premier instructeur. Il me pria d'expliquer au vieux personnage, ainsi que je les lui avais expliquées, les vues du gouverneur et le système recommandé au roi ; nous nous assîmes jusqu'à la tombée de la nuit et le vieillard soulevait beaucoup d'objections, que toutes je m'efforçais d'écarter. Il me dit que le roi était resté seul quelques minutes après que je l'avais quitté à midi et qu'il ne l'avait jamais vu dans une telle rage. Je le quittai sans avoir obtenu son assentiment à un seul point

Note 48. — Andohalo : la place Jean-Laborde actuellement.

en faveur de ma thèse. A 10 heures, le roi m'envoya chercher et lorsque j'entrai me dit qu'il m'envoyait chercher pour souper avec lui.

10 octobre.

Belle matinée. A déjeuner, le roi me demanda si j'avais causé avec son papa (son premier instructeur). Je répondis que oui. Il dit que j'avais eu raison et que l'affaire était enfin réglée; ses conseillers avaient consenti à ses volontés et il espérait que sa demande ne serait pas considérée comme trop importante. Il dit que s'il avait pu se passer de faire aucune demande, il l'aurait fait, mais qu'il y avait eu jusqu'à ce jour des commandes procurées par la vente des esclaves, que ni lui ni son peuple ne pouvaient vivre sans cela; quoiqu'il puisse faire pour son propre compte, il ne pouvait pas, dans l'intérêt de son peuple, s'en remettre pour ces commandes à la seule volonté des Anglais. Il était donc obligé de faire une demande, mais elle serait aussi minime que les circonstances le permettraient. Il me dit alors que son peuple exigeait que les gens habitant actuellement à Madagascar ne soient pas éloignés de l'île et qu'une armée soit entretenue par les Anglais. Le motif de cette dernière clause était de prévenir de nouvelles catastrophes aussi désastreuses que celles qui s'étaient produites; celui de la première clause, de ne pas les priver des commandes que ces gens leur fournissent. Je le priai de donner à ses ministres toutes les instructions qu'il considérait nécessaires et de spécifier qu'aucun empêchement ne s'opposerait à la conclusion du traité. Quelques-uns de ses gens étaient entrés durant notre conversation et il pria un vieillard de dire quel jour serait favorable au départ de ses ministres pour Tamatave. Les lettres furent enlevées et quelques caractères tracés sur le sable : les planches furent secouées et alahady (dimanche) proclamé un jour heureux. En entendant ceci, il dit qu'il commencerait ses instructions immédiatement; il ajouta qu'un roi captif demandait à voir ses ministres ce matin et qu'à leur retour il arrêterait la liste des approvisionnements dont il avait besoin. Il dit qu'il s'était vendu ici un total de marchandises supérieures, depuis son retour de la côte, à un millier de charges de marmite; que son pays n'a pas de mines d'argent (49) qui soient encore découvertes et que son peuple recevait toujours en argent une partie du produit de la vente des esclaves. Il paraissait très inquiet et craindre que Son Excellence ne le considérât comme un être mercenaire à cause de sa demande; il répétait toujours qu'elle serait aussi réduite que possible. A dîner, le roi me dit que je pouvais aller voir l'entrée de Laevoone (50) le captif. Il n'arriva qu'à 5 heures; trente de ses femmes (il en a 150) qui avaient chacune un chiffon rouge et une canne dans la main marchaient en avant de la procession : sa garde personnelle était de 500 hommes avec des armes

---

Note 49. — Mines d'argent. Bien que deux déclarations aient été faites au service des mines, l'une pour un gisement de galène à Nosi-Be, l'autre pour un gisement de minerai d'argent (?) dans le cercle d'Analalava, aucune exploitation n'a été tentée.

Note 50. — Laevoone. Nous n'avons trouvé dans les noms des chefs vaincus par Radama aucun pouvant s'identifier avec celui-ci, dont la véritable orthographe doit être Laevony. La conquête, remontant à 14 mois, aurait eu lieu en août 1816. « Les territoires de ce roi » seraient à 230 milles au Sud-Ouest; ce qui ferait 415 kilomètres environ. Cette distance coïncide, sensiblement, avec celle de Fianarantsoa à Tananarive; il semble qu'il s'agit d'un chef betsileo vaincu dans l'expédition de Vohibato. En admettant cette supposition, la date de la guerre contre Iharanany se trouverait fixée à 1816, et le nom du chef pourrait être Ralaiarivony, qui avait opéré sa jonction avec Radama pour marcher contre Iharanany (Voir l'*Iraka* du 1er novembre 1899. Notes d'après les traditions du P. Callet).

et environ 1.500 avec des sagaies. Il était suivi de 100 femmes qui chantaient et 1.000 individus qui portaient des charges. C'est un beau et fort homme d'environ trente-cinq ans. Ses gens ont bonne apparence et sont beaucoup plus propres que les Ovas. La maison de la mère de Radama est aménagée pour recevoir le roi. Radama m'apprend qu'il a conquis les territoires de ce roi il y a 14 mois ; que 13.000 hommes armés étaient contre lui et qu'il a fait près de 2.000 captifs et pris 4.000 têtes de bétail ; le roi avait trouvé sa sauvegarde dans la fuite et apprenant qu'il se proposait de retourner, il venait pour lui faire sa soumission. Les territoires de ce roi sont à 230 milles au Sud-Ouest.

11 octobre.

Belle matinée. Aussitôt après le déjeuner, le roi m'envoya chercher et demanda ce qu'il devait faire des prisonniers dans une expédition qu'il projetait chez les Sacalaves ; il ajouta qu'il n'avait pas l'intention de les tuer.

Je lui expliquai alors comment les captifs et les individus coupables de délits étaient employés dans l'Inde. Il répliqua que les Sacalaves étaient un peuple entêté et qu'ils ne voudraient jamais travailler pour lui. Je répondis que la méthode convenable pour les faire travailler n'avait, sans doute, pas encore été pratiquée et que je ne doutais pas que s'il l'essayait il réussirait. Mon plan, dit-il, présentait beaucoup de difficultés qui disparaîtraient totalement s'il les vendait. Je lui représentai la vaste étendue et les ressources de son pays qui doivent, par le travail, accroître sa puissance et lui dis que si, réellement, il avait soif de gloire, il devait imiter les rois qui l'avaient précédé dans cette voie. Il dit que ses gens n'étaient pas de mon avis. Je lui objectai qu'antérieurement à son règne, ses gens n'avaient jamais goûté les avantages qu'ils ont maintenant, qu'ils considèrent qu'ils lui doivent tout et se joindraient à lui avec enthousiasme en travaillant à la prospérité du pays. Il dit qu'il m'en reparlerait au dîner. Je lui demandai de me faire connaître les noms de ses ministres qui devaient aller à Tamatave, afin que je puisse rédiger une autorisation qu'il devra signer. Il dit qu'il en enverrait quatre et que leur parole était la sienne ; que, dans les conditions présentes, il n'était pas nécessaire d'écrire. Je lui répondis de faire comme il voulait et le priai de me permettre de lui expliquer les procédés usités en pareille circonstance. Il me pria de m'asseoir et de le lui expliquer. Je commençai par décrire la nécessité que les puissants monarques avaient à former des alliances pour les intérêts mutuels de leurs pays à ce sujet. Je lui donnai tous les détails et lui dis alors que lorsque, les rois délèguent des ministres pour des missions, comme c'est son cas, un pouvoir était toujours donné pour traiter les affaires. Car, autrement, le parti opposé ne pouvait pas savoir si ses ministres étaient autorisés par lui. Il me pria d'établir une autorisation immédiatement et nomma Ratzalika, Rampoole, Ramanow et Ranahato pour m'accompagner. Avant de la signer, il dit qu'il comptait sur moi pour que j'explique bien à ses ministres, avant qu'ils signent quoique ce soit, que j'étais parfaitement au courant de ses volontés. Il ajouta, que si désireux qu'il soit que je reste avec lui, il était satisfait de savoir que je viendrais en aide à ses ministres. Je lui dis que je ne connaissais pas sa demande et que, si je la connaissais, je pourrais l'avertir si elle serait agréée. Je le priai à nouveau de donner à ses ministres des instructions de telle sorte qu'ils *évitent de soulever des obstacles* dans la

conclusion du traité. Il dit que ses instructions étaient telles qu'elles ne supportaient pas de restriction, qu'elles étaient très simples, et qu'en concluant le traité il ne restait seulement qu'à en agréer les termes. Je le priai de bien fixer son attention sur cette partie de la lettre de Son Excellence, qui regardait les îles dans le canal de Mozambique. Il me dit qu'il n'avait pas de force navale et que s'il désirait punir les ravages causés par les habitants de ces îles, il s'adresserait au gouvernement britannique pour l'aider. Rien, néanmoins, autant que cela étant en son pouvoir, n'irait à l'encontre des désirs de Son Excellence. Il me pria de l'accompagner pour voir 200 femmes s'avancer avec des provisions cuites (de Laevoone) Cela valait la peine d'être vu. Les filles étaient uniformément soignées dans leur costume et chacune portait un panier de provisions ; elles étaient précédées par 6 des capitaines et 24 hommes âgés. Pour plusieurs raisons, je n'aurais pas voulu voir nommer les ministres que Radama a désignés, mais c'est un sujet trop délicat pour que j'essaye de lui en parler après dîner. Le roi me dit qu'il compléterait ses instructions cette nuit et que ses gens partiraient dans la matinée. Il dit qu'il serait plus satisfait de faire des affaires de cette nature lui-même. Je lui répondis que Son Excellence serait aussi plus satisfaite, s'il consentait à aller à Tamatave. Il dit que s'il se décidait à y aller, son peuple ne lui permettrait pas de se déplacer sans 20.000 suivants et que s'il commettait une telle folie dans l'état actuel où se trouve le pays bas, un tiers de ce nombre ne reviendrait jamais à Tananarive. J'allais lui répondre quand il me pria de ne rien dire, ajoutant qu'il aurait une très pauvre opinion de moi si j'essayais d'agir sur lui à ce sujet. En me quittant, il m'annonça que je partirais demain.

12 octobre.

Belle matinée. Le roi m'envoya des oies, des canards et pria son messager de me dire que Ratzalika avait quelque affaire pressée qui le retiendrait aujourd'hui, mais qu'il serait prêt à partir d'aussi bonne heure que je voudrais demain. Je priai l'envoyé d'informer le roi que j'étais certain que le capitaine Staufell était depuis plusieurs jours déjà à Tamatave et demandai qu'il n'y ait pas de nouveau retard apporté à mon départ. Il m'envoya dire que ses instructions étaient prêtes, mais qu'il ne pouvait presser Ratzalika pour un jour. Il vint aussitôt après dans ma chambre et me dit que ses ministres étaient très opposés à la prohibition de la vente des esclaves, quoiqu'ils aient consenti à sa proposition. Ils lui avaient demandé d'où était venu tout l'argent (qui se trouvait) maintenant dans le pays et s'il avait l'intention de les obliger au travail, eux qui de temps immémorial vivaient à l'aise de la vente des captifs, qui l'avait rendu lui-même si puissant. Il dit qu'il ne pouvait répondre à leurs objections, mais qu'il ne pouvait croire que Son Excellence le poussât à suivre une voie préjudiciable à ses intérêts. Je lui demandai s'il n'était pas convaincu qu'en suivant le conseil de Son Excellence il devait triompher. Il dit que oui et que sa conviction le pousserait à conclure un traité pour prohiber la vente des esclaves. Il ajouta qu'il ne pouvait pas comprendre mon expression « que ce traité ne s'opposerait pas aux usages intérieurs de son pays », car lorsque des marchands venaient avec des produits il était désireux qu'ils veuillent exporter les esclaves qu'ils emmenaient. Je lui dis alors que ces gens étaient ses sujets et que les esclaves étaient vendus dans l'Ile de France. J'ajoutai que si avec application d'une pénalité il prohibait l'exportation des esclaves, toute personne reconnue coupable de les enlever serait passible de telle punition qu'il

ordonnerait et que ceux-là seulement qui avaient besoin d'esclaves pour le travail seraient autorisés à en acheter. Il dit que ses ordres seraient explicites et qu'il punirait sévèrement ceux qui les violeraient: toutefois, il craignait de ne pas être aussi rigoureusement obéi qu'il le désirait. Je répondis que je ne pouvais avoir idée que ses ordres seraient violés. Il dit qu'ils ne le seraient pas par son peuple, mais qu'il y en avait à distance qui feraient tout pour les enfreindre. Je répondis que quelques exemples retiendraient bientôt les plus éloignés, surtout si aucune pitié n'était montrée pour ceux qui seraient surpris. Il me dit que si Son Excellence approuvait ses conditions, rien d'autre ne serait demandé de son côté. Il ajouta qu'il avait promis de passer la journée avec son ministre et qu'il me verrait de bonne heure dans la matinée.

13 octobre.

Belle matinée. Le roi ne se leva qu'à 9 heures. Il était très chaud dans ses expansions d'estime pour Son Excellence et me pria à plusieurs reprises de ne pas oublier de le lui dire. Il me pria aussi de prêter assistance à ses ministres à Tamatave et de revenir aussitôt que possible. Je le quittai à 10 heures ; loué 4 marmites pour porter jusqu'à Marmandia le riz nécessaire, à raison de 2 dollars chacun, acheté du riz pour une valeur de huit dollars et demi pour le voyage et payé deux dollars et demi pour la nourriture des marmites depuis le 6. Parti à 11 heures et arrivé à Ambuthamango à 5 h. 1/2. Ici je fus témoin d'une scène de réelle douleur chez une femme ; son récit fut le suivant. Elle s'était querellée et était partie de chez sa sœur, il y a une semaine ; l'homme avec lequel elle vit est parti dans l'Ouest pour vendre de la ferraille. Sa sœur vola sa fille âgée d'environ 14 ans hier matin et la vendit au neveu de Jean René qui quitta Thanaanarive hier et coucha ici la nuit dernière. En apprenant que son enfant était vendu, elle suivit immédiatement l'acheteur avec 2 garçons esclaves et les offrit en échange, mais elle ne put le décider à rendre la fille ; elle le suivit jusque près d'Angauve et retourna ici à la tombée de la nuit dans la plus déplorable situation, sans le moindre espoir de revoir sa fille. — Maison, 2 coupons d'étoffe bleue.

14 octobre.

Belle journée : parti à 6 heures et arrivé à Ambuthanonnueh (51) près du Mangoore à 6 h. 1/2; maison, 2 coupons d'étoffe bleue.

15 octobre.

Belle journée : parti à 5 heures et arrivé à Ancoy à 3 h. 1/2 ; un bœuf, 3 dollars 1/2; maison, 2 coupons d'étoffe bleue.

16 octobre.

Belle matinée : parti à 5 heures et passé la *terreur des voyageurs* à Elamazout à 2 heures; arrivé au centre du bois à 6 heures, et bâti une hutte; courrier de M. Pye arriva à 6 h. 1/2. Je dis à Ratzalika d'écrire l'adresse de sa lettre et ordonnai au courrier de partir.

17 octobre.

Belle matinée: parti à 5 heures, déjeuner à Ireit à 9 h. 1/2, parti à 11 heures et arrivé à Buffore à 1 heure ; demandé au chef la

Note 51. — Ambatononoka ou Ambohitranonoka sur le Mangoro. Ce village ne figurait pas dans le premier itinéraire de Hastie.

tombe de M. Budar. Il refusa de me la montrer sans argent et demanda une 1/2 roupie. Comme je m'attendais à trouver les matériaux envoyés de l'Ile de France, je consentis à lui payer ce qu'il demandait. La tombe est sur le sommet d'une colline à 120 yards au sud du village: il y avait un entourage grossier autour qui n'est même pas une palissade. Je proposai de payer au chef pour mettre un nouvel entourage: il demanda 6 dollars. Comme l'ouvrage commandé n'est pas arrivé, je refusai de payer au *brigand* cette somme exorbitante pour un travail que je pourrais exécuter moi-même en 2 jours. Près de 30 tombes sont ouvertes en vue de celle de M. Budar (52). Quitté Buffore à 1 h. 1/2 et arrivé à Manzavoo à 5 heures.

Maison, 2 coupons d'étoffe bleue.

18 octobre.

Belle matinée: parti à 5 heures, passé Ampaseimbay à 8 h. 1/2, déjeuner à Mayhayla à 11 heures; parti à 1 heure, rencontré 2 groupes portant des corps de Ovas; passé Ambuthaharanhan à 3 h. 1/2 et arrivé à Rannamafaun à 6 h. 1/2; maison, 2 coupons d'étoffe bleue.

19 octobre.

Belle journée: parti à 6 heures, passé à Manambounte à 9 h. 1/2; déjeuner à 11 heures; parti à midi et arrivé à Marmandia à 3 h. 1/2; reçu un bœuf et donné 4 coupons d'étoffe bleue.

20 octobre.

Belle journée: loué 2 marmites à Tamatave à 2 dollars chacun; parti à 6 heures. Canot à Andoovorontoo, une roupie; déjeuner à Moissa à 10 h. 1/2; parti à midi; soleil pas chaud et arrivé à Ambourbay à 8 heures. Maison, 2 coupons d'étoffe bleue.

21 octobre.

Belle journée: Canot à Ampenerann une roupie; déjeuner à 11 heures, parti à midi. Canot pour traverser le lac une roupie, arrivé à Tamatave à 7 h. 1/2. Donné à M. Pye l'autorisation de Radama et les instructions à ses ministres; je me plaçai sous ses ordres. Donné au commandeur de mes marmites 100 cartouches à blanc, donné à l'esclave (Mozambique) du gouvernement qui m'a fidèlement servi 5 dollars et une pièce de drap blanc, et le passai comme serviteur à M. Brown (53).

Signé: James HASTIE.

Note 52. — M. Budar. Un des compagnons de Lesage, sans doute?

Note 53. — Le 21 octobre Hastie atteignait Tamatave et le 23 octobre le traité était signé par les ambassadeurs de Radama, par M. Pye, agent du gouvernement anglais à Tamatave, et M. Staufell, capitaine du *Phaéton*.

Les ambassadeurs signataires était bien Ratzalika, Rampola, Ramano et Ranahato.

PAGES OUBLIÉES [1]

NOUVEAU DICTIONNAIRE MALGACHE-FRANÇAIS

PAR LE P. CALLET

ANDE

ANDEVO s : esclave, — lahy, — vavy. Quand on veut adoucir le terme, on dit *mpanompo* ou *ankizinolona*.

ANDEVOZINA p : qu'on réduit en esclavage, qu'on traite en esclave ; *fandevozina* son h, *teo aloha ny Betsileo dia* — : jadis les Betsiléos étaient capturés pour l'esclavage, (un butin de guerre dont l'Imerina a tiré la plupart de ses esclaves). *Andevozy* op, — *izay azo babo* : faites esclaves tout ceux que vous prendrez.

Prend *mi... man... mifan..maha.*

Mi — 1° *ol mi* — (comme on dit ol mianaka), un maître et son esclave ; être en possession d'esclaves, *efa mi* — *efa mahatsoka afo, raha-fa mi* — *izy deraina ho tsara* : il finit par avoir des esclaves, il a qui soufflera son feu, c'est par où il mérite d'abord l'éloge des gens ; 2° être en esclavage, être réduit à la condition d'esclave, *entiny ny vintana, tsy miakatra tsy midina fa mi* — *ao ka avelao ho andevo* : il est de leur destinée de ne pas s'élever et de ne pas descendre mais d'être dans la condition d'esclave, laissez-les comme tels ; 3° agir, se comporter en esclave *more servili*, c. a. d. mal, (miratsy ireo, maka fanao ny andevo, manao fanahy n'andevo) ; *miandevondevo* toetra, même sens.

ANDE

Man — : rendre esclave, traiter en esclave. *Fan* — : a, réductible en esclavage, com fandevozina, s, mode de réduire en....

Subst : *Handevozana, fahandevozana* : état d'esclavage ; *fanandevozana* réduction en esclavage.

Adv : *An-kandevozana, am-panandevozana* : en esclavage.

ANDEVO-ALOFA (*tefa*) : esclave mis en liberté. On distingue : 1° ceux qui sont mis entièrement en liberté, que rien ne retient plus en servitude de leur maître, réintégrés dans leur caste si ce sont des nobles ou des hovas déchus, libres de s'en retourner dans leur pays si ce sont des gens de la condition d'esclave élevés à celle de libre, (lasan-ka-sin' andriana ireo dia afaka, raha havanandriana dia mody aminy Havanandriana, raha hova dia mody amy ny Hova, raha betsileo dia mody aminy Betsileo, etc.) ; 2° ceux qui sont mis en liberté avec cette clause d'usage : qu'ils ne pourront s'en aller, ils sont libres et enfantent des libres mais ils doivent rester là auprès de leur ancien maître : s'ils manquent à cette condition exprimée dans l'acte de leur affranchissement, ils retombent par le fait même dans l'esclavage ; on les appelle *vorom-potsy tsy mandao om-*

(1) Voir le commencement de ce dictionnaire dans les bulletins des 3e trimestre 1902, page 125, et 1er trimestre 1903, page 39.

by, et *valala miandry fasana*, V ces mots.

ANDEVO-AMPANDRAFESIM-PASANA, V plus bas *andevo-tsi milefa.*

ANDEVO-AN-DAPA (*lapa*) : n des esclaves royaux ou de la Couronne : tsiarondahy, tsiarombavy, etc., différents des autres en ce qu'ils ne peuvent se racheter ni être libérés, (amy ny mpanjaka tsy mba tahaky ny andevo ny ambaniandro : raha mahavotena ny azy ambaniandro dia afaka, ary ny — tsy miala intsony, dia eo izy.

ANDEVO-ATSIMOMPATANA (*atsimo, fatana*) : terme de mépris, (pque la place de l'esclave qui attise le feu est au sud du foyer et que le sud n'est pas en honneur, on tourne au sud la tête des sorciers qu'on enterre).

ANDEVO-HAVANA : 1° *ny hova malahelo mitoetra aman-kavana, vonje' ny havana* : se dit des hovas réduits à l'indigence qui demeurent chez de bons parents où ils trouvent asile et assistance, et qui par reconnaissance sont prêts à rendre à ceux-ci tous les services possibles, même d'esclave ; 2° nom que prennent les (6 castes de) nobles par esprit d'anéantissement devant la majesté royale, quand elles lui font le hasina, (hianao no soavin-kanjaka, ary izahay soavin-kanompo : *fa andevo hava' nao* ; nous sommes tes serviteurs-nés en même temps et au même titre que tes parents).

ANDEVOMBEHIVAVY : esclave dont le maître est une femme : elle n'en est pas maîtresse : fg volontaire, qui ne fait qu'à sa tête, dont on ne peut plus rien faire, (tonga ohatry ny ol tsy mahefa raharaha, mitoredretra foana).

ANDEVO MILEFA : esclave qui prend la fuite ; celui qui l'arrête dans sa fuite et le ramène à son maître a droit de recevoir du maître *vola folo* deux piastres et demi, et une piastre moins un sikajy si ce maître est un soldat, le roi partage cet argent avec celui qui a ramené l'esclave, (mandoa vola folo ny tompo n'andevo raha azo ny ol ka aterina any amy ny, zarainy andriana sy ny nahazo ; ny any miaramila A. latsa-tsikiajy, orimbato ny Lehidama izany raha miaramila no tompo ny).

ANDEVO N'ANDEVO : esclave d'un esclave, (esclave acheté et pris à son service par un esclave ; il y a des esclave à l'aise qui se donnent ce luxe et cette vanité de prendre les airs de maître, on les laisse faire) ; *na dia ny — aza, mandeha*, hoy ny andriana miantso rahefa mafy ny fanjakana : que même les esclaves des esclaves se mettent en route, dit le roi &.

ANDEVONDRAZANA : esclaves héritage des ancêtres, qui doivent se transmettre en héritage autant que possible, sans qu'on se permette de les vendre ni même de les échanger, *lova ka mahatahotra ny maty, fa ny tsiny ny maty no mahery* : dès lors qu'ils sont un héritage, ils sont comme sacrés par cette crainte d'encourir le blâme des ancêtres, chose redoutée du hova.

ANDEVO NY KELIMALAZA : esclaves de l'idole Kelimalaza, qui passaient pour ne pouvoir s'enfuir sans que leur maître gardien de l'idole n'en fut averti par celle-ci, (qui envoyait une maladie aux genoux, aux jambes... de l'esclave, et l'obligeait à changer de dessein : la maladie ne le quittant que lorsqu'il demandait pardon et promettait de rester).

ANDEVO-TSI-MILEFA (esclave qui ne prend pas la fuite) : 1° se dit des enfants proprement dits, et des petits-fils et petites-filles, arrière-petits-fils et arrière-petites-filles, mais non des enfants des frères et des sœurs, (ny zanaka, ny zafy, ny zafiafy, no — : tsy mankaiza, soa atao ny raiamandreny eo izy, ratsy atao ny raiamandreny eo izy, manantena lova raha tsy ariana ambola tsy vaky ; ny zanakanabavy

ny zanadrahalahy, tsy, izy zanak' olona izany) ; 2° se dit des esclaves contre la fuite desquels on a pris cette précaution fort en usage jadis ; de les conduire au tombeau des ancêtres, de leur faire mesurer de leur brasse par terre la largeur du tombeau du coté de la tête et du côté des pieds, de leur faire prêter là le serment de fidélité (à leur maître) entre les mains des ancêtres, de charger ceux-ci de veiller à l'exécution de ce serment, de le punir par des maladies s'ils le violent & ; on appelait ces esclaves ainsi assurés contre la fuite *andevo nampandrafesim-pasana* : qu'on a fait *mandrefy fasana* mesurer de leur brasse le tombeau, et prêter serment de fidélité à leur maître sur cette tombe des ancêtres ; *tahaky ny misotro vokaka*, etc, atao ny ambaniandro : c'est une imitation du serment de fidélité prêté par les sujets du royaume à l'avènement d'un roi.

Izany no fiaoany Merina : *mahatana ny andevo tsy milefa izany*, (raha tsara atao nao azy). Atao mandrefy fasana, eo an-doha no mandrefy, kinanga eo an' tongotra, mandady mandrefy eo, ka ozonina eo ambony fasana : Raha hilefa, raha hanary harena.... tano ry kiaky ! ampivontoy ny lohali'ny, ny tongo'ny ! ankararia izy etc, etc, hoy ny tompo ny, ou l' andriamasinavalona mampively rano azy qui fait prêter à l'esclave ce serment de fidélité.

ANDEVO TSY MBA NAMANA (sous-entendu *ny hova*) : les esclaves ne sont pas des semblables (au hova, pour le hova), ou bien *ny andevo tsy iray olona* (sous-ent *aminy hova*) les esclaves ne font pas un (avec le hova) : locutions employées pour dire *il faut ne se fier que tout juste aux esclaves*, et il y a des ch qui ne peuvent pas se faire ou se dire en leur présence ; *tsy ho havan' izay hova izahay, hoy ny andevo* : comment serions-nous parents de ces hovas, disent les esclaves ; et d'un autre côté *tsy ho havan' andriana izahay, hoy ny hova :* nous ne serons jamais mis au rang des (6 castes de) nobles nous autres hovas, disent les hovas. Il y a esprit de corps dans chacune de ces trois grandes divisions de la société malg : nobles, hovas, esclaves.

Andevolahy avy nandranto : izay hatao rehetra, « izano avy nandranto » : esclave qui arrive de trafiquer au loin, quoi que ce soit qu'on lui donne à faire il dit : je viens de trafiquer, pvb contre les esclaves qu'on lance dans le commerce, ils deviennent paresseux et fainéants pour tout le reste ; et contre les hovas qui négligent leurs autres affaires pour se livrer à un trafic lointain qui ne les enrichit pas, et ont toujours des raisons pour s'excuser d'une corvée etc, manao tahaky ny— *Andevolahy mahay valiha*, (aza manao— : asaina manao tsy mety, nony tsy irahina manao : ne fais pas comme l'esclave (*lahy* mâle) qui sait toucher du valiha, on lui dit d'en jouer il refuse, si on désire qu'il n'en joue pas il vous en régale, pvb, contre les esclaves, enfants et autres inférieurs, qui sont volontaires et paresseux, dont on ne peut tirer les services qu'ils savent et doivent rendre, font sottement les précieux et fatiguent leurs supérieurs, en faisant tout au rebours et à contre-temps, quand il leur prend envie de faire la ch (ny andevo : sompatra, tsy miasa izy raheña mahay valiha, dia amidy.) *Andevolahy manda tompo*, manao —: faire comme un esclave qui refuse d'obéir à son maître, se dit 1° des esclaves et autres inférieurs qui doivent obéissance et la refusent, on les réduit par la force ; 2° des tribus révoltées qu'on somme de se soumettre et qui refusent, alors c'est la guerre. *Andevolahy miandry faty*, (manao — : faire comme l'esclave qui veille un mort, ny hena no andrasa' ny eo tsy mba ny faty no andrasana : ce n'est pas toujours le mort qu'il veille, mais le morceau de viande qui lui revient du bœuf qu'on tuera ; les esclaves ne sont pas tenus de faire ce *miandry faty* de leur maître, les bons le font qu'il y ait du bœuf à espérer ou non, les autres flairent le vent et c'est vraiment l'odeur du bœuf qui les attire (dia ny hena tokoa no avenina eo) ; il en est autrement pour les hovas entre eux, lalàna : raha tsy miandry faty hianao, ariana ; raha tsy mandevina hianao, ariana : c'est une loi pour eux de se rendre ce service réciproque du miandry faty et du mandevina, si q y manque il est rejeté du fokonolona. *Andevolahy mizaha lanonana*, tonga vao lasa maka kitay : esclaves assistant à un (spectacle) divertissement en pleine campagne (qui revient sans la charge de kitay), revenu il doit retourner la chercher, pvb, contre les hovas qui se laissent détourner de l'accomplissement d'un devoir par des motifs non recevables, et qui sont obligés de faire tardivement et par force ce qu'ils n'ont pas voulu faire à temps et de plein gré, manao tahaky ny —: ils font comme ces esclaves, etc. *Andevolahy mamporafy* ka manitadraharaha : esclave qui prend deux femmes triple sa besogne, (maka kitay telo : ho any. ny tompo ny, ho azy vady ny roa), pvb, contre les gens à courte vue qui ayant déjà

assez de charges pesant sur eux, en prennent de nouvelles qui les écraseront ; et contre ceux qui renoncent à une chose facile pour aller à une autre très difficile. *Andevolahy mangery an-davenona*, (tsy mitsapa farany ohatry ny —, pque c'est lui qui devra porter l'un dans l'autre ces fumiers aux champs, comme nous disons *Cracher en l'air pour que cela retombe sur le nez*), pvb, contre ceux qui dans ce qu'ils font ne considèrent pas la fin. *Andevotahy tsy mahatra-drusa*, mi*s*poka ery atsimom-patana: esclave qui manque la distribution de bœuf (le cou du bœuf tué aux funérailles appartient aux esclaves de l'endroit), et qui s'étend, se roule, dans son chagrin au sud du foyer, pvb, contre ceux qui ne sont pas présents à l'appel quand se font les parts, vg du bœuf ou des bœufs donnés par le roi en récompense d'une corvée etc, tant pis pour eux on ne refait pas la distribution, qu'ils se mordent les doigts. *Andevo tavenompolsy*, raha lolohavina manditso-maso : esclaves et cendres c'est la même chose, si on les porte sur la tête on en est aveuglé, pvb, à l'adresse des maîtres maladroits qui montrent trop d'estime et d'affection à leurs esclaves, les traitent trop bien, les élèvent trop haut etc, ceux-ci tenant et prenant de plus en plus le dessus mettent au plus bas leurs maîtres qui n'ont plus qu'à verser des larmes de regret. *Andevo n' Antananarivo manasa tamba* tsara midina (esclave qui va laver les lambas de ses maîtres, s'habille des plus beaux en allant, tellement qu'on la prendrait pour une autre personne d'une autre condition, mais elle est réduite au sien en remontant et ramenée à elle-même), se dit 1° contre les maîtres avares qui ne donnent pas de quoi s'habiller à leurs esclaves (ny andevo loza tompo no tsara midina, tsy ampy ny omeny ny tompo ny) il est question surtout des maîtres de la Capitale, où les esclaves sont plus exigeants ; 2° contre ceux qui prennent des airs mensongers, tirent vanité de ce qu'ils n'ont pas ou de ce qu'ils ont par emprunt etc. *Andevo tompoi-manompo*: esclave traité (avec certains égards) comme si on le servait soi-même, vous sert alors avec dévouement, pvb, se dit de cette mesure de bonnes paroles, de bons procédés, de ménagements et pour ainsi dire de respect, qu'il faut apporter dans le gouvernement de ses esclaves pour se les attacher et ne pas les porter à s'enfuir par trop de dureté, ou à devenir insolents par trop de mollesse.

Manao fanambadian' andevo : faire le mariage des esclaves, qui n'en était pas un le plus souvent, on n'y mettait pas les formalités qui forment le lien du mariage hova ; se dit comme blâme, contre les mariages des hovas ou nobles, fait clandestinement en s'abstenant de la cérémonie du *mampaka-bady* et du *vodiondry*, ka rahefa misaraka tsy misy fahatelontanana : lorsque vient le divorce le mari ne donne pas le tiers des biens acquis à la femme répudiée ; il y en a qui font cette espèce de mariage, et on leur dit: *aza manao* — ; ny hova tsara tsy mety hanao fanambadian' andevo : les bons hovas ne consentent pas à faire ce mariage des esclaves. Ceux-ci généralement : *tsy mampakatra, tsy manisy vodiondry* : ne remplissaient pas les formalités du mampakatra et du vodihondry, (afin qu'il n'y ait pas obligation de donner les tiers des biens acquis à la femme renvoyée : tsy misy fahatelontanana ome' ny lahy, laquelle obligation suit le divorce légal d'un mariage légal : *mivady ho azy ka eke' ny tompo ny hiany* : ils se mariaient comme cela même, et leur maîtres étaient d'accord avec eux, pqu'ils visaient surtout à la production de leurs esclaves en toute liberté, sans être obligés de donner le fahatelontanana en cas de séparation ; ainsi on dit de ces mariages d'esclaves : *hivady tsy to' inona, ary hisaraka anio hiany* : se marier pour eux c'est la moindre des choses, se séparer ils le feront aujourd'hui même si cela leur passe par la tête.

ANDINA : rac de l'adj *mandina* lisse, uni, poli, purifié, lustré.

AMDINANA p, . *andinandinana* fd, qu'on polit, qu'on lustre ; *na — aza ny mpandaingia tsy mety ho marina* : à laver (la bouche d') un menteur pour qu'il soit véridique, on perd son temps (et son savon) ; V *mandina* qui prend préf et forme dér,

ANDO s : rosée, humidité, *rano n'ando* : eau de rosée.

Prend *m*, *mamp*, *mifamp*.

M — v et a : être humide de rosée : humecté, arrosé.

Mamp — : humecter, *ny mamp — tenda toy ny mamp — vato* : humecter le gosier (de sauces, de boissons), c'est comme mouiller ou arroser une pierre, (celle-ci n'est jamais imbibée, trempée, l'autre jamais satisfait), pvb, contre ceux qui mangent leur fortune en faisant bombance, elle est épuisée et ils sont réduits à la misère, que cet abyme de leur gosier reste insatiable ; *ampandoy* ny kofehy fa raha maina tapatapaka : mouille les liens de peur qu'ils ne se rompent *ampandoina* p : qu'on rend mando, qu'on arrose, qu'on humecte ; *ampandoana* m rel, *raha tsy misy ny harena tsy misy — ny tenda* : sans richesse il n'y a pas moyen de parfaire l'humectation du gosier.

V, *mando* qui prend d'autres préf et continue la dérivation.

ANDOHA adv de *loha*: en tête, au commencement, au principe.

ANDOHAY op, — *ny teny nareo fa vory ny fokonolona* : vous avez la parole, commencez votre affaire, car l'assemblée est réunie ; *raha manoratra miaramila — ny soratra fa beny raharaha, kandrao tsy vita*: lorsqu'on inscrit les soldats, opération qui prend du temps : commencez au plutôt l'inscription de peur de ne pas finir, (dit le chef aux écrivains). *Andohaina* p (comme atomboba), *dia — ny teny nao amy ny izay andro nome' ny anao* : ton affaire débute au jour marqué par eux (les juges) ; *fandohaina* son h (mieux fiandoha) ; qui doit passer avant, primordial, capital, *raharaha maro ka ny iray —, tokony hatao fiandoha noho ny sasany* : parmi toutes ces affaires il en est une capitale par où il convient de commencer.

Mi — (comme miantomboka) : commencer, débuter ; *mi — anio izahay manao ampiantany* : nous commençons aujourd'hui à faire le mur de clotûre. *Iandohana* m rel, *andro — ny ady* : jour fixé pour commencer le débat ; *ny sandry n — ny aretina* : c'est le bras où la maladie a eu son principe ; *f* — son h (subt relatif) : exorde, principe, commencement, début, avec idée des circonstances de temps, de lieu, de pourquoi, du comment etc.

ANDOHALAMBO (*loha lambo* comme tête de sanglier) : 1° arceau, voûte, ogive : 2° nom d'une piastre ; 3° miroir de forme ogivale, ronde.

ANDOHAMALONA : ce qui est immédiatement au-dessus de la rotule du genou.

ANDOHARANO : ceux qui sont près des sources ou des réservoirs des eaux, et qui ont droit à en prendre avant les *ambodirano* ceux qui sont plus bas à la partie inférieure, lorsqu'on fait le mamafy ketsa du riz.

ANDOHARIANA (*loha, ariana* d'ary) : sur le point de quitter la vie, — *ny aina* : au moment du rejet de la vie ; *efa ho faty, efa miakatra ao an-dohatenda ny aina ka ariana* : quand on va mourir, le dernier souffle de vie monte, monte, et et arrivé en haut de la gorge il s'échappe et on rend l'âme ; syn efa *an-doha-tratra* ny aina, efa *ambava-haona*.

Sous Andrp, et depuis jusqu'en 1878, cette expression désignait les 15 derniers jours qui précédaient la mort de q. pendant lesquels il était défendu au mourant : de *manary zaza* rejeter ou déshériter un enfant adoptif ou autre, de *manangana zaza* d'adopter q., de *mandidy harena* tester sur sur ses biens, si on le faisait l'acte était déclaré nul : dia tsy zaza, tsy very, fa andohariana izany, raha latsaka noho tapabolana dia andohariana izany ka tsy izy. Cette législation a été changée en 1878 à l'apparition des Sakaizambohitra : feraiton ces 3 choses le matin même du jour de la mort, s'il l'acte a été enregistré par les sakaizambohitra, il est valide, raha mandidy maraina ny andro hafatesana ka maty hariva izy ka aminy sakaizambohitra ny taratasy, dia efa izy, dia vita na manangan-jaza, na manary zaza, na mandidy harena etc.

ANDOHASANA (*loha, asana* d'asa) : honoraire *donné d'avance* au mpisikidy (et autres), par ceux qui vont le consulter ou faire jouer les sikidy, pour avoir des remèdes & ; *ato manasa ny ody asaina, ary ny vola atao tandrify ny ody asaina, ody fakankazo ; izay nisehoany ny — : tsy manao ny mpisikidy raha tsy eo ny vola* : ici (chez moi, dit le mpisikidy), on râpe les remèdes, ou les racines dont la rapûre fait remède, mais argent (l'honoraire) et remèdes à râper, doivent être mis en présence vis-à vis l'un de l'autre avant de (ou pour) commencer ; et c'est pqu'il ne commence pas en effet avant de voir l'argent en regard des racines, qu'on a appelé celui-là *an-doh' asana* : l'en-tête du râpement de celles-ci, l'avant-propos, asana p pris subst.

Tsy vidimpanafody, ataoko fehintananao

ho masina tanana hianao : ce n'est pas com prix des remèdes que je te donne cet argent, dit celui qui consulte, mais c'est comme une ceinture du poignet pour te donner un bon tour de main (en maniant les sikidy). Cet andohasana varie selon la gravité des maladies, la quantité ou la qualité des remèdes, leur préparation ect, ao ny venty sy loso, ao ny venty sy vary 7 venty, ny voamena sy vary 7 venty, ny vary 7 venty : samy andohasana ireo, akoho lahy mena sy vary 7 venty atao andohasana.

ANDRA, fd *andrandra*, posture droite, érection vg du buste quand on est assis, élévation de la tête &.

ANDRAINA, fd *andrandraina*, p (sens d'asondrotra, atraka) : qu'on lève ; vers quoi on lève vg les yeux ; qu'on implore. *Andrao, an drandrao* op : — *ny maso nao aminy vovonana ahita' nao ny molaly :* lève tes yeux au faitage pour voir la quantité de suie qui s'y trouve.

Prend mi.

Mi — : lever les yeux, la tête ; regarder en haut ; fg implorer supplier ; *ny soavaly mi — loha :* le cheval marche tête levée ; femme *mi—lahy* : libertine ; homme *mi — vavy* : libertin ; *akoho minonondrano, ny lehibe mi — ny lanitra, ny kely mi — ny lanitra :* comme la gent volatile qui boit de l'eau, les mortels grands et petits lèvent la tête au ciel, pvb, se dit 1° des sujets du royaume qui tous selon leur rang doivent avoir les yeux fixés sur le roi, prêts à voler à son service au moindre signe de ses volontés ; 2° de la destinée échue, chacun porte la sienne de son mieux, grande ou petite &, en remerciant le ciel qui la lui a donnée, (fa tsy mahazo miady vintana, na miady tonon' andro, na tomany ta-n'nandro ny sasany : car il n'est pas permis de combattre la destinée ou l'horoscope du jour, ni de se plaindre d'une meilleure place faite au soleil, par le ciel, à certains). *Miandrandra* : 1° lever souvent la tête, avoir toujours la tête levée, bailler aux corneilles, regarder les enseignes ; 2° marcher tête levée par orgueil ou par bêtise, syn mian-drandrandrana, misanandranandrana, misolanandrandrandrana). *Iandrandrandrana* m rel ; on dit : akoho minondrano, *ny be azo* —, *ny kely azo*— : le beaucoup ou le peu d'eau que boit la poule lui fait également lever la tête au ciel, (pareillement qu'on reçoive beaucoup ou peu de q, la reconnaissance doit toujours aller son train) ; *f*—, son h : allure d'orgueilleux, ou de paysan qui regarde tout.

ANDRAHOINA, *andrahoana, andrahoy, mandrahoa* &, pour ahandroina, ahandroana, ahandroy, mahandroa, V *handro.*

ANDRAY ! interj de surprise : en vérité ! tout de bon, — *leiretsy !*

ANDRAKA, interj de désir, de joie : il est à souhaiter ! puisse ! fasse ! enfin c'est fait ! tant mieux ; — *ka avy ny ranonorana !* enfin la voilà venue cette pluie si désirée ! (— ka miteraka fara amana dimby ! — ka tonga ny mpandeha lavitra ! — ka mifankatia isika mianakavy !) comme *ainga ka* V *mandraka* qui dérive d'andraka, et forme des mots composés ; *manandraka* vient de tandraka.

ANDRANA s : 1° essai, sonde, dégustation ; goût ou dégoût selon l'expérience faite : 2° fg et sous fd *andrandrana* : haute appréciation de soi-même, engouement de sa personne : dédain et mépris des autres, hauteur et arrogance par enivrement de soi.

Dans les dérivés à crément, *n* finale : se change en *m* devant le crément, quand il s'agit du sens 1° ; elle reste dans les dérivés qui ont le sens 2°.

ANDRAMANA p, (et sous fd *andranandramina*) : essayé, sondé, dégusté, goûté, apprécié (ou déprécié, c'est selon) ; *efa n — ka tsara :* l'ayant goûté je l'ai trouvé bon. *Andramo, andranandramo,* op, — *izy fandrao mangidy ratsy : voa andrana :* c'est fait on a goûté.

ANDRANANA, surtout sous ffi *andranandranana*, p pris adj : arrivé à son point pour l'allure, la tenue, la pose, la démarche, *ol* — (tsara fihaingio, tsara bikia &) : q bien mis, fait, bien posé, de haute distinction. *Andranandranina* p : qu'on élève d'avantage (ou trop), qu'on dresse ou redresse vg sa taille dont on fait cas et qu'on étale, *ny fitoetra ny* —' *ny satria finaritra eo aminy filanjana tsara* : sa pose, sa taille redressée et relevée par lui qui se voit heureux sur un beau palanquin. *Andranandrano* op.

Prend *man... mifan... maha* ; et *mi* ou *min* sous fd et dans le sens 2°.

Man — : déguster, goûter (la sauce), essayer (un travail), éprouver q, sonder (l'eau) ; estimer ; apprécier ; *fan*—, pris adj : bon à goûter, qui se laisse goûter ; subst : manière ord de *man*—. *Manandranandrana* ny tantely, ny sira, ny nahandro, ny asa atao : goûter q que peu le miel, le sel, le mêts... et le travail à faire, ou goûter beaucoup ceux-là et peu goûter celui-ci.

Miandranandrana, ou *min* —, adj verbal : engoué de soi, dédaigneux et arrogant, être enivré de soi-même ; *manao tsy hitovy, tezitra ka min*— ou *mi* —, *tsy azo akekena* : faire celui qui n'a pas son pareil, il est en colère et le voilà qui s'enivre de lui même et s'emporte contre tout le monde, personne n'ose l'approcher ; syn *mitandrantandrana, misonandranandrana, misolanandranandrana.*

Adv : *An' andrana* : comme essai, pour voir, — aloha, mbola tsy izao, hoy ny mpiloka tsipilavaka, manao — aloha : c'est comme essai et non tout de bon, disent les joueurs aux galets, en lançant dans le trou ceux-ci pour s'ajuster la main. *Ankanandrana*, même sens, atao — hoy ny mpiloka, sa tsy — : ferons-nous le jeu avec ou sans cet essai préalable, disent les joueurs. *Am-panandramana :* dans l'acte même de goûter, en goûtant, eo — no hahalalana ny ngidiny sy ny hamaminy ; c'est en goûtant les choses qu'on en connait le doux ou l'amer.

ANDRAN'ASA : semblant de travail, comme essai, par acquit, en dégoûte d'avance.

ANDRAN-DRANO : 1° sonde de l'eau pour voir si elle est guéable ; 2° ruse de voleur, qui fait semblant d'examiner la pesanteur d'une ch s'il est pris sur le fait de voler ; on dit en pvb, dans le premier sens : *ny fanompoana aza atao — : ka raha marivo itsobohana, ary lalinkihemorana :* le service ne s'assimile pas à la sonde d'une rivière si elle est guéable on passe, si elle est profonde on recule, se dit du service du roi qui n'est pas à prendre ou à laisser au gré des sujets ; et contre tous ces grands parleurs mais petits faiseurs, fort à la reculade devant tout travail sérieux quoique obligatoire.

Manao andrana, (ou *manao an' andrana*) : faire le coup d'essai, qu'il s'agisse d'un travail, d'un jeu, d'un convention &, avant de s'engager dans l'affaire, ou comme condition de pouvoir se dégager si ce coup d'essai ne réussit pas. *Maneo* (ou *maneoheo*) *andrana izy :* il donne une idée, il montre un échantillon de ce qu'il est, ou de son projet ; *zaza, fahavalo, omby* &, *mila hamely, mila tonona* — : des enfants, des ennemis, des bœufs, qui ont besoin de se battre et cherchent querelle, font le manao andrana.

V tandrana, sonandrana, solanandrana.

ANDRANO : 1° adv de *rano :* dans l'eau ; 2° adv de *trano* à la maison, *t* se prononçant *d*, forme des dérivés et prend les préf : *andranoina andranoy, ampiandranoina ampiandranoy, miandrano* & ; c'est l'ancienne manière de prononcer et d'écrire (*d* au lieu de *t*) ; mais on prononce maintenant mian*t*rano

&, conservant le *t* de la racine tran°, V trano.

ANDRAO, adv: de peur que, de crainte de, syn fandrao, kandrao.

ANDRAREZINA: n d'un arbre mou, conducteur de la fondre. (hazo malemy tsy vakimbaratra tia' ny varatra aleha); tombé ne peut plus être remis sur pied, redressé. De là l'expression *eto tany nahalavoana ny* —: ici est tombé l'—, appliquée: 1° aux volontés dernières des parents qui testent sur leurs biens, avec cette clause que leur héritier ne pourra les dissiper ou les aliéner, et qu'il devra les garder et les multiplier là où sont morts et ensevelis ses ancêtres de qui il les tient, que si il contrevient à cette clause il perd tout droit à l'héritage; (didy mandidy harena tsy entina mifindra maso saokoa maty maso ny anaran-dray); 2° aux volontés d'un maitre qui émancipe son esclave, et qui déclare formellement que celui-ci ne pourra s'en aller, mais devra rester là où sont morts et ensevelis ses anciens maîtres, sinon il n'est pas libre; (hafatra ny tompo n'andevo mandefa ny andevo, atao tsy vola, tsy harena: *ka tsy mahazo mandeha*, fa eto mitoetra etoana valala miandry fasana, vorompotsy tsy mandao omby, fa eto tany nahalavoana ny andrarezina); syn *voahangy raraka am-poto'ny*, ka levona (ny harena) amy ny tany nahazahoana azy.

ANDRASANA, *andraso* &, V *andry*.

ANDRATRA et *aratra* (de *ratra*) pris com interj: 1° de reproche, de désappointement, de dépit (d'avoir perdu son temps à avertir et de n'avoir pu empêcher un mal prévu et arrivé); *rahefa tsy zaka nana rina ka voa ratra, dia hoy izy*: — *izao, tra' ny hianao! fa tsy zaka nanarina*: lorsqu'on n'a pu retenir q par avertissements et qu'il est atteint du malheur qu'on voulait lui faire éviter, qu'il en est tout meurtri, on lui dit: t'y voilà! tu es pris! je t'avais bien dit! à qui la faute! tu n'as pas voulu m'écouter! *aky izao! saokoa izao! tra' ny izao!* ont le même sens que *andratra izao*: 2° de prohibition, que menace (fandrahonana sao maharatra), sens d'*aoka tsy*: gare si tu fais! on s'y brule! tant pis pour toi si! *andratra*! aza manao izany); 3° de plainte, de douleur, de regret (d'avoir à sévir contre un coupable), de désir qu'il n'ait pas fait passer le mal avant le bien: hélas! pourquoi a-t-il fait cela! plût à Dieu qu'il n'ent pas fait! c'est fait, qu'il en subisse les conséquences! que n'a-t-il pas fait le contraire!

Andratra! ka tsy ny soa no taloha: hélas c'est fait! que n'a-t-il fait le bien avant? (ou pourquoi a-t-il choisi de faire passer le mal avant le bien?), paroles d'Andrp à Ramanantenasoa une de ses épouses-reines, mère de Ramavolahy, qui demandait grâce pour ce fils rebelle, (il avait soulevé une partie du royaume et voulu enlever la couronne et la vie à Andrp son père), par lesquelles il tempéra le refus d'user de clémence, il condamna à mort le rebelle pour la tranquillité de son royaume et pour l'exemple de la postérité: elles sont passées en pvb, (ny anatra tsy inoana no anaovana izany, voa ny ratsy natao vao taitra), contre ceux qui méprisent les avertissements et donnent tête baissee dans le crime, s'effrayant seulement quand il faut en porter la peine.

ANDRAVANA (adv de *ravana*: en allégresse, ravi de joie), pris subst: démonstrations de joie, de force &, en bondissant, (comme des agneaux, des veaux, autour de leur mère), en dansant, avec accompagnement du tambour et agitation du lamba (comme les *mpiantsa* en présence de Sa Majesté), en gesticulant du bouclier et brandissant la lance avec des paroles fières qui bravent l'ennemi (comme les manao *voak' ampinga*); chants et danses de guerre, avec supplications à la divinité et gestes d'extermination de l'ennemi que font les femmes pendant que leurs maris livrent bataille, *mpisasy sy mpanao* —: les coryphées de ces chants; *raha manafika ny lehilahy, mirary ny*

vehivavy, mitavana, misaotra ny lehilahy miady, zay no mi — : quand les hom engagent le combat, les fem commencent cette action de leurs chants et supplications mêlés des joies de la victoire, et étendent ainsi com un réseau de force et de bravoure sur la tête de leurs guerriers, c'est le *mi —* ; 2° divertissements qui se font aux funérailles avant la mise du mort au tombeau, le deuil ne commençant qu'après cette fête et cette mise au tombeau ; qqfois il n'y a pas de deuil pque le mort avant de mourir l'a ainsi ordonné, et tout est fini par l' — ; aza mba isaonana aho fa *miandravana* ahy hianareo, izao kosa no amoiza' nareo ahy, hoy izy : ne portez pas le deuil à ma mort, bornez vous à faire l' —c'est ainsi qu'il me plaît d'être congédié par vous, dit-il ; *ny tavaratra manao ny —* : les gens du nord font cet —, (il n'est pas en usage dans l'Imerina) : *mi —* pour se divertir, battre du tambour pour un mort, tuer des bœufs, s'enivrer de rhum &, (raha misy maty ka manan-karena ny tompompaty, « aza isaonana hoy izy, ataovy ny hafaliana »).

Ny aty Merina tsy *mi —* amy ny maty, fady raha *mi —* ; hafaliana, hasoavana, lanonana voak' ampinga... izany no *andravana*. Ny manao voak' ampinga *mi —* Ny mpiantsa mively hazolahy sy manofahofa lamba ka *mi—* mandihy anoloany ny mpanaka. Ny omby maditra *mi —* erany ny tsena. Ny zanak' ondry ny zanak' omby mifalihavanja mibitaka, dia *mi —*.

ANDREFA par élision *ndrefa*, conj : néanmoins, quoique, et pourtant, et cependant, malgré cela ; syn *kandrefa*, kanjo, kango.

ANDRÈAANA (mod rel de *reka* ou *raikia* pris subst : là où le soleil mandraikia ou *man reka* s'incline pour se coucher) : couchant, ouest, *ny irehana* (ou *irefana*) *ny masoandro miakandrefana, nony hariva mireka milentika any ny masoandro* : l'inclinaison, ou le coucher du soleil, se fait dans la direction de l'ouest, le soir arrivant c'est là qu'il s'incline et disparaît.

ANDREFAM-PATANA ouest du foyer, *eo — ny hafatesana sy ny fahaterahana* : c'est là que naissent et meurent les Hovas, ary rehefa maty eo atsinanam-patana no amparina izy iangonany ny fianakaviana : lorsqu'ils ont rendu le dernier soupir à cette place, on porte leur corps à l'est du foyer, pour en étendre les membres selon ce qui se pratique en cette circonstance ; V *ankandrefana* son adv, qui forme les dér et prend les préf.

ANDREO, comme *andrao*, adv : de peur que, de crainte de.

ANDRY s : 1° garde, attente ; protection (sens d'ambina W) ; *voa —* : gardé, veillé, attendu, soutenu ; 2° piliers de la maison (qui supportent tout, et sous la protection desquels on habite et on dort en paix, *toko telo mahamasaka ny nahandro, — telo matanjaka ny trano* : trois pierres dressées au foyer font la cuisine malg, trois piliers dressées font la case et sa force ; *— telo ilovirana aman' ol* : trois piliers dans la case sont l'usage général, c'est par là (encore) qu'on ressemble à tout le monde, (c'était vrai jadis, mais on supprime les piliers maintenant qu'on fait des maisons à la mode des Blancs) ; 3° fg repos sommeil ; *taf' — isika rehetra* : nous sommes tous couchés, *tsy taf' — aho* : je n'ai pu reposer, dormir ; se dit aussi du repos du royaume (ny ratsy mampitsangam-bolo ny tany ka tsy taf' —).

ANDRASANA p : attendu, veillé, protégé ; *omby — ny mpiandry, ny antsizy mahatoky no ampiandrasina azy* : bœufs gardés par leur gardieu, c'est un esclave qui inspire toute confiance qu'on charge de ce soin ; *ol sarotr'* -- q difficile à aborder. *Andraso* op *kely aho* : attends-moi un peu ; *— ny omby* : garde les bœufs,

Tous les dérivés à crément qui ont *s* euph avant le crément, ont le sens 1° ; ceux qui ne l'ont pas, renferment les sens 2° et 3°.

ANDRIA imp rad : 1° sois *andry* pilier, appui, soutien &; sois le lieu de réunion, le centre de repos de tous les biens imaginables ; sois leur séjour à demeure fixe &; (cela paraît être le sens dans lequel on emploie cet imp, comme refrain à toutes les invocations ou souhaits faits sur les enfants de la circoncision :) *izay soa rehetra ampanatonina ny zaza, dia « andria ry kioto »*, (mihiabeaza, mitomboa, mandria tahaky ity fanjakana mandry tsara) : on rassemble dans des souhaits successifs tout ce qui est bien, avantage, félicité malgache, on accumule le tout sur l'enfant en disant après chaque souhait : sois cela, aie cela comme ton lit de repos ; grandis, crois dans cette abondance &, (DA et DW écrivent *handria*) ; 2° *andria mandry*, et *taf' andria* mandry : allez prendre le repos, vous coucher, dormir ; *veloma mifoha taf' andria mandry* : bonjour à votre lever bonne nuit à votre coucher, (c'est une manière de se souhaiter bonne nuit, ils unissent les deux souhaits en un, et font passer le premier celui qui est le second dans l'exécution mais le plus important en réalité).

ANDRIO op, — *ny lamba nao* : couche toi dans ton lamba ; — *ny chaizy lehibe* : repose-toi dans le fauteuil.

ANDRIANA : 1° p, reposé, couché &; prend *tafa* aussi, les esclaves se retirant chez eux à l'heure du coucher, disent à leurs maîtres *taf' andriana tsara tompo ko e :* (soyez) reposés parfaitement, à souhait, comme nous disons *bonne nuit* ; et les maîtres répondent *veloma mifoha* : portez-vous bien et bon réveil ; *taf' andriana tany aminy izay naleha ny izy* : il a couché là où il est allé ; 2° mod rel de mandry : sur quoi on repose, ou se trouve le repos : *ny didimpanjakana natao (ny Andrp) h — ny tany h — ny fanjakana* : les lois faites par Andrp sont comme le lit de repos du royaume et sa pacification ; 3° pris subt : seigneur, (voir ce mot plus bas, il forme des dérivés comme rac secondaire et prend les préf).

Prend *mi... mifan... mah'*, dans le sens 1° ; et *m, mamp, mifamp*, et on dit *mahamandry, mahamampandry* ou mahampandry, dans le sens 2° et 3°.

Mi — ; attendre, espérer, veiller, prendre soin, protéger ; *mi — raharaha eo Ambatondrafandrana* : attendre là au palais de justice, la parole à porter, l'emploi, l'occupation &, que donneront les magistrats, les grands ; *mi — teny* : attendre le dernier mot sur une affaire commencée, qu'il vienne du roi, des magistrats, du fokonolona, ou de la famille assemblée pour juger ; *mi — andro* : attendre son terme (se dit d'une femme enceinte) ; *mi — kibo*, ou *mi — vohoka* : attendre (en réunion de famille) le jour prochain de la délivrance ou de l'enfantement ; *mi—faty* : veiller un mort. *Fi* — : 1° adj, qui doit être gardé ou veillé ; 2° subst, manière ord, bonne ou mauvaise, de faire le *mi* — ; réserve ; état chronique de certaines maladies mortelles ; rétention d'urine, plaies fixes eo an-kasarotana, fistule syphilitique ; V *fiandri-aina, fiandrivodi-tatatra*. Imp : *miandrasa :* attendez, veillez ; *mampiandrasa* : faites attendre, faites garder ; *mifampiandrasa* ou *mifanandrasa* : attendez-vous les uns les autres ; *mahandrasa* ; sachez attendre, sachez veiller &. La fd est : *miandriandry, iandriandrasana, ampiandriandrasina* &.

Mi. —, adj verbal : qui se repose, tranquille, en paix, fixé, recueilli en lui-même, *m — saina* (mieritreritra irery tsy misy ama-midinika) : esprit recueilli, méditatif, qui pense seul en lui-même, n'est pas communicatif ; être couché, se reposer, dormir ; se cailler ou être

caillé (com du lait, du sang); se coaguler, se figer (comme de l'huile); être gelée (com de l'eau changée en glace); déposer (com de l'eau de mer qui dépose son sel); être en paix (com un royaume que rien n'agite plus), *m — ny tany m — ny fanjakana*, phrase consacrée pour célébrer les douceurs de la paix. *F —* : *ol ratsy f —* : mauvais coucheur; q qui ne sait pas garder ses biens; *tsara f — izao ny tany sy ny fanjakana* : la terre et le royaume sont maintenant dans un bel état de prospérité et de paix; V *fandriudahy, fandrinavolo, fandrinimaty, fandrindrano, fandrintany, fandrintsodina, fandrimbolana, fandrimbongory, fandrimpilobe* &, qui sont des composés de *fandry* (et renvoyés ailleurs pour ne pas charger cet article. *Fandriana*, h du mod rel *andriana* : lit &, forme des mots composés : *fandria-malemi-lafika* : cajolerie, caresse, ruse, *manao —* : caresses, flatter; *fandria-mila-tononv* (comme longoamitoto-bozaka) : piège couvert, occasion cherchées, *manao —* : chercher occasion de querelle, tendre un piège pour occasionner une dispute; le roi dans ses kabares, se glorifie de ne pas faire ces deux choses-là, *izaho tsy manao —*. *Mandria* imp : dormez en paix, loin de vous les soucis, *m — fa izay* : dormez tranquilles, soyez en pleine assurance, car les choses étant telles c'est ce qui vous reste à faire. (dit le roi qui donne le toky à ses sujets, et ceux-ci se servent de la même phrase pour donner le toky au roi). *Mamp — ny zaza* : faire dormir les enfants, les coucher; *mamp — ny tany* ; 1° se dit de la terre séchée qu'on détrempe la veille d'un peu d'eau et qu'on laisse se prendre, se coaguler en boue la nuit, pour la mettre en œnvre le lendemain, en faire un mur, des briques &; 2° appaiser l'agitation ou le trouble, dans une partie du royaume, aplanir les difficultés, *misy manao hafahafa any an-tsisin' tany, tsy momba ny fahavalo tsy momba antsika aty, elanelana izy, malahotra: dia itondrana lamba, itondrana vola, omena toky* &, *dia momba antsika izy, izany no namp — ny tany sy ny fanjakana* : il y a, je suppose, un chef aux confins du royaume qui n'est pas encore fixé et se conduit autrement qu'il faut, n'ose se ranger ni du côté des ennemis ni du nôtre, il reste entre deux pqu'il a peur : des envoyés s'abouchent avec lui des lambas dans une main, l'argent dans l'autre, avec de bonnes paroles qui donnent la confiance en nous, et il est gagné, voilà une manière de fixer q, d'assimiler les ch disparates, de les mettre à l'unisson et au point de repos, autrement de *namp — ny tany*; *mam — sofina* : 1° pencher l'oreille, prêter l'oreille, pour ne rien perndre de ce qui se dit, (nous disons aussi *dresser les oreilles*) ; 2° com *mitsikilo teny* : épier, (coller ses oreilles à la cloison pour mieux entendre), écouter aux portes pour rapporter *Mahamandry* : soporifique, apaisant. *Mihia mandry* : se cailler peu à peu com du lait; se figer, s'affermir lentement com la graisse fondue en se refroidissant. La fd est; *Mandrimandry* : sommeiller &, *asio menaka ny voio nao handrimandry* : oins de graisse tes cheveux pour les aplanir *ampandrimpandrina* p, *ampandrimpandrio* op.

Adv *am-pandriana* : au repos, au lit; *am-piandrasana* : en sentinelle, de garde, dans l'attente, en expectative, au corps-de-garde.

ANDRIAFOVOANY : pilier du milieu de la case entre celui du nord et celui du sud; fg force d'une maison, d'une famille, d'un royaume, *ny andriana no — ny fanjakana* : *ny vovonana iadiany ny lohatrano* (ny lehibe iankirany ny madinika), *ary ny*—(ny andriana) *iankinany izy rehetra* : le roi est le pilier central du royaume au faitage

portant les chevrons sont comparés les grands portant les petits, au pilier du milieu sur lequel reposent le faîtage et les chevrons est comparé le roi ; *izay tamana miankina aminy* –, *dia tsara vintana* : ceux qui avaient l'habitude de s'appuyer contre le pilier du milieu passaient pour avoir une heureuse destinée.

ANDRIANA, (se pron *andrien'*) p. et mot rel d'*andry*, pris subst pour signifier *ce sur quoi le peuple* mandry *repose*) : 1° le Souverain appelé *andria-manjaka* roi régnant, ou *andrian' tompoina* roi servi, ou simplement *andriana* le roi : 2° les six castes de Nobles, distingués des Hovas sous ce nom générique de *andriana*, (ou *havanandriana*, V ce mot), avec un nom propre de caste, et qui descendent des rois antérieurs, sont du sang royal, (les parvenus à une noblesse acquise ont un autre nom distinctif qui empêche de les confondre) ; 3° terme de respect en parlant à des pers de considération, on dit généralement *roandriana* ; tête de mots qui entre en composition d'une foule de noms propres : de rois, de nobles, et d'autres pers qui ne sont ni l'un ni l'autre. Andriana est rac secondaire, forme des dérivés.

Andrianina p : qu'on fait *andriana* roi : qu'on traite royalement, noblement, *ny olom-poana tsy tokony*— : les gens de rien ne doivent pas être mis sur le pied des rois ou des nobles ; *miandry anao, ampanjakai' ny andriani' ny, amponeni' ny any Antananarivo :* on t'attend, il s'agit de te donner le royaume, de te faire roi, et tu devras rester à Tananarive, *Andriano* op,—*izy fa zanakan-driana* : rends-lui les honneurs royaux car il est fils du roi, prince du sang.

Prend *mi.. man.. mifan.. mah'*.

Mi— : se conduire en roi ; se comporter royalement, noblement (à la façon des rois ou des nobles) ; *fiandrianana* : royauté, souveraineté ; noblesse du rang ou du sang royal, (azy andriamanjaka sy azy havanandriana ny —.) *Man — ol :* le reconnaître comme roi, le traiter noblement, *f'izahay andriana manandriankavana* : car nous ne sommes rois (que de nom) et pour faire roi notre parent (à qui il appartient d'être le roi), disent les havanandriana en faisant le hasina à sa majesté au jour du fisehoana ; *man — tena*, comme mihambo razana : se dire issu du rang royal faussement. *Mifan*— : samy andriana mifan—, mifanaja mifampila ho vady : les six castes de nobles entre elles font le *mifan*—,c. a. d. se donnent des témoignages réciproques de respect selon leur élévation, et prennent femme ou mari dans leurs rangs (en règle générale) afin que leurs enfants restent nobles comme eux. *Mah— : ny vatomasina mah* — : la pierre sacrée fait roi, c. a. d. le manifeste comme tel, comme tenant de ses ancêtres le royaume en héritage.

Sentences sur l'*andriamanjaka*. *Ny — lakana* : atodiky ny atsy atodiky ny ary, dia mitodika : le roi est (comme la) pirogue : tourné d'un côté par ceux-ci, tourné de l'autre par ceux-là, il tourne réellement : pour dire qu'il subit l'influence bonne ou mauvaise de ceux qui l'approchent de plus près, et le tiennent pour ainsi dire dans la main de leur conseil. *Ny— tsy anao irery, fa maro mahay* : le roi n'est pas pour toi seul, il y en a beaucoup qui savent donner de bons conseils, et l'avis de beaucoup vaut mieux que celui d'un seul, (contre le confident trop avancé dans la confiance du roi, et qui prendait trop d'empire sur lui, le roi ne voyant plus que lui et ne gouvernant que d'après lui, ce n'est pas tolérable, ny mpanjaka tsy manjaka olona iray, ary ny hevitra ny maro no mety). *Ny — tsy mba namana*, raha diso ami'ny, maty, ny lalana no nama'ny : le roi n'est pas un semblable (avec lequel on puisse traiter comme d'égal à égal, de parent à parent etc), quiconque l'offense (gravement) meurt, il ne connait d'égal que la loi.

Andriamanjaka azo ko am-po (roi dont j'ai confiance, dont je suis sûr), *manao* — : faire celui qui a le roi pour lui, agir comme si on était toujours sûr du roi ; agir despotiquement, couper, trancher en maître se faisant fort de l'appui du roi. (sahisahy mandika ny didy sasany izy, ol tian'andriana ka mahatoky azy, « tsy haninona ahy na atao ko aza ity diso ity, fa azo ko am-po... hoy izy ») ; se dit non seulement des favoris du roi,

mais aussi de ceux des grands et autres, qui enhardis de la faveur dont ils jouissent se permettent plus qu'on ne peut tolérer et obligent à sévir ; syn manao ho *aty* ny, *manao ho aka*.

+ *Andriana* se trouve en tête de tous les mots composés qui suivent, jusqu'à *andri-lahy* exclusivement.

ANDRIAMANITRA, (*andriana* et *manitra* de hanitra : seigneur de bonne odeur, seigneur parfumé, ce n'est pas le nom propre de Dieu, mais un nom commun à tous les dieux) : 1° nom donné aux idoles (parfumées de l'odeur de l'encens et de la graisse des victimes) ; 2° aux ancêtres, surtout les razanandriana, parfumés de la même manière, (on le donnait même, par extension et par anticipation, au roi régnant) ; 3° nom donné aussi à Dieu, « même à Dieu, dit justement le P. W : » il n'est pas facile de trouver un sacrifice propre uniquement au vrai Dieu, il y en a beaucoup offerts aux faux dieux, le vrai Dieu n'avait qu'une part mêlée aux invocations et aux sacrifices ; — *latsaka an'tany* (divinités descendues sur terre) : nom donné aux dieux inférieurs plus spécialement chargés du gouvernement du monde, comme les sampy idole &, (rehefa sampy samy manamasina ny azy, samy manao ny azy : — latsaka an'tany) ; les rois étaient aussi appelés de ce nom, ou de celui-ci andriamanitra hita maso : dieu vu des yeux ; — *lehibe* : le grand dieu, ou le plus grand des dieux, le roi des deux, (peut-être celui qu'on trouve continuellement invoqué sous les deux noms joints ensemble Andriamanitra-Andrianahary : Dieu-Créateur, voir plus loin Andriananahary, « mivavaka ami'nao izay Andriamanitra-Andrianahary & ») ; — *mbi-an-trano* : nom donné 1° au soleil pénétrant dans la case dans la matinée, par un trou ménagé au coin Nord-Est, (masoandro miditra aminy trano, avy eo an-jorofirarazana ; 2° au roi entrant dans la maison d'un particulier qu'il veut honorer, (raha idiran' andriana ny trano, dia — mbi-an-trano) ; — *miandra vovonana* : autre nom donné au soleil : pénétrant dans la case à hauteur du faîtage par un autre trou ménagé à cet effet ; *andriamani-bavy* (et *zanahary vavy*) : déesses ; *andriamani-dahy* (et *zanahary lahy*) : dieux.

ANDRIA-MASO : prunelle de l'œil, syn anakandriamaso.

ANDRIA-MATOA : aîné ; *andrianaivo* : cadet ; *andriam-parana* : dernier né des garçons.

ANDRIAMBAVENTY (*vaventy*) : les notables ; juges, magistrats (depuis Radama I qui a fait la distinction du civil et du militaire ; les— sont les premiers chefs civils chargés spécialement de la justice, comme les grands manamboninahitra sont les premiers chefs militaires).

ANDRIAMBAVY (*vavy*) : femmes nobles, dames de la noblesse ; ANDRIANDAHY (*lahy*) : hommes nobles ; *andriambavy ny Vonizongo*, (aza manao— : ne fais pas comme les dames nobles des Vonizongo : mal habillées elles portent des anneaux d'argent aux bras et aux pieds ; se dit contre les riches trop mal vêtus, qui ont de la fortune et montrent une avarice sordide dans leur extérieur.

ANRIAMBY (*vy*) : aimant (roi du fer).

ANDRIAMBOHITRA (*vohitra*) : roi dans son château, dans son enclos, roi chez soi ; *na havan' andriana na hova, raha manam-bohitra, dia andriana amy ny vohi' ny, tamboho ny, izy* : *ny fiadanana no anaovana azy—, ny fanana'ny sy ny ankizy ny eo no mah— azy* : noble ou hova qui est riche, qui a comme un domaine, ou même un enclos : une certaine félicité qu'il trouve à gérer ses biens et ses esclaves, en font un roi en miniature ; on donne ce surnom aux Zanadralambo, dans le Nord.

ANDRIAM-BORIVORY (*vorivory*) : se dit des nobles *loza be, manao teny ko fa andriana, tangena tsy mitsara, tsy mahalala izay matesa sy veloma* : cruels, despotes, ne discernant plus le bien d'avec le mal comme le tanguin non éprouvé, ne mettant plus de différence entre ces deux impératifs *meurs* et *vis* ; se dirait aussi du roi.

ANDRIA-MITOETR' AMBODIVONA, ou *andriana mitoetr' ambodivona* (vodivona) : titre d'honneur des seigneurs ou nobles qui ont un fief et un château de résidence dans ce fief, où ils perçoivent les droits de seigneur, rendent la justice à leurs gens &c ; les deux premières castes ds la noblesse Zazamarolahy sy Andriamasinavalona, (sans compter les Zanakandriana qui font catégorie à part), ont ce titre— ; syn *tompomenakely, mana-menakely*.

ANDRIA-NANAHARY, (W *andrianah' ary*, seigneur qui a créé ; le même, mais l'orthographe des mots composés pécherait, on devrait dire et écrire *andria-nahary*, qui n'est pas usité ici, on dit andria-*nanahary* de *hary* avec préf *mana—* : créer, connu *mah' ary*) : le Seigneur Créateur. C'est le nom sous lequel les Hovas ont connu le vrai Dieu ; les deux autres noms donnés à la divinité *andriamanitra* et *zanahary*), étaient communs aux idoles, aux ancêtres &, et admettaient la distinction de mâles et de femelles ; celui-ci paraît avoir été moins usurpé et moins souillé quoiqu'il n'aille guère seul dans les invocations, mais qu'il soit ordinairement précédé de celui Andriamanitra, sans rien qui les sépare ou les diversifie.

Tsy misy tsy fantatr' Andrianananahary (Leinanahary est le mot historique du pvb), *sangy minia miondrika izy* : il n'y a rien que ne sache Leinanahary, mais il fait exprès de baisser la tête pour avoir l'air d'ignorer : paroles d'Andrp, au sujet de Leinanahary, (un de ses fils, dit-on), très capable et surtout très prudent, qui l'avait vu condamner à mort deux de ses autres fils Rabodolahy et Ramavolahy) révoltés, et en choisir un autre que lui pour lui succéder (Leidama préféré), qui avait fermé les yeux sur tout cela se contenant de la part qu'on lui donnait (le domaine de Kaloy), et qui pour cette sage réserve fut loué par cette phrase d'Andrp devenue proverbiale: on l'applique aux princes du sang, et autres personnes en position élevée, qui savent se taire et s'effacer d'autant plus qu'ils sont plus près du trône et que leur capacité est plus reconnue, c'est pourquoi qques uns ont fait plus ou moins les fous pour sauver leur vie : (ny hendry.. tsy mba miteny fa misy mahatahotra, no anaovana izany). Ci-après on a appliqué ce pvb à Dieu, en mettant Andrianananahary au lieu de Leinanahary.

ANDRIANA-RAINAZY : *izay atao ny mpanompo rehetra ekena daholo, izay no — ka ratsy izany* : roi qui approuve tout ce que font ses sujets, et cela est mauvais dans un roi ; *aza manao — f' andeha manao andriana tontolo aby : izay hita ny andriana avokoa ny, andeha miseho ny maro andriana, tsy misy didy, fanjaka' ny Baroa* : ne sois pas roi trop facile, trop accommodant, car c'est effacer la royauté sur toute la ligne et voir des rois partout, autant de rois que de sujets, c'est le renversement des lois et du trône, c'est le royaume de Baroa ou de la confusion.

ANDRIANA-HAMBANA (roi qui ne fait qu'un naturellement avec celui qui vient de décéder) : surnom donné au successeur d'un roi, quand on proclame son nom la première fois au Palais, proclamation qui se fait le jour même du décès ou peu après (efa niamboha ny andriana dia antsoina ny andriana asoloazy. «Ranavalona no andriana, *andriana hambany* &, hoy izy) , et on vient saluer le nouveau roi sous cette dénominaiion.

ANDRIAN-DRAY, ANDRIAN-DRENY : de sang royal, noble de père et mère, noble de naissance, comme les 6 castes de la noblesse ; se dit surtout des *Zanakandriana*, et des deux premières castes de nobles : les *Zazamarolahy* et les *Andriamasinavalona*, qui sont plus rapprochés du roi par leur naissance, et qui ont des domaines royaux ; (fa raha

ratsy kosa no ataonao, dia matahora; fa na iza lehibe na iza andriandray, na iza *andriandreny*, na iza &, ny fanjakana tsy itiavan' olona raha manota ny didimpanjakana dia maty ko.)

ANDRIANIFY : dents canines, (dents princières ou principales).

ANDRIANJAHONOANY (*zaho no any*) : envoyé de confiance, vg un plénipotentiaire, (iraka mahatoky).

ANDRIANTELORAY : surnom donné à 3 castes de la noblesse : les *Andriantompokoindrindra* les *Andrianamboninolona*, et les *Andriandranando*, ainsi appelés du nom de leur père respectif souche de sa caste, ce qui fait 3 pères *telo ray*, qui *mah' andrian' telo ray azy*.

C'est Ralambo qui leur a donné ce nom d' — , pour les distinguer des siens les *Zanadralambo* qui avaient le pas sur eux alors, et l'ont gardé jusqu'à Andriamasinavalona le roi : qui a fait passer les siens, les *Andriamasinavalona*, avant les *Andrianteloray* et même avant les Zanadralambo Andrp a fait des Andrianteloray, des *ombalahy nafatotra amy ny ambora* V. ambora.

ANDRILAHY : 1° garde, (surveillance mâle et vigoureuse), confiée à des hommes choisis, et faite dans des endroits périlleux, vg aux confins du royaume, près des ennemis, *zara fiambenany ny mahery ny* — : c'est le partage des braves la garde de ces endroits périlleux ; *manao* — : faire cette garde ; sauvegarder ces endroits de toute surprise de l'ennemi &, (ny mahery ho tendrena hanao — miandry amy ny vavatany) ; 2° défense désespérée d'une ville assiégée quand on fait sortir : femmes, enfants, vieillards, tout ce qui est impotent, et que les hommes valides seuls restent dans la place, pour la sauver si possible, sinon pour en déloger plus lestement et sans perte, en ne laissant que le vide à l'ennemi, (ny fahavalo manao — ny vohitra : alefa ny zazamambehivavy, ary ny lehilahy manao — ny vohitra).

ANDRI-MALAMA : 1° mât de cocagne, en usage à la circoncision, et dans qques autres grandes circonstances ; ceux qui y grimpaient trop facilement passaient pour sorciers ; 2° fg le roi, les lois fondamentales du royaume appelées les 12 lois, les *raiamandreny* pères et mères, sont autant de mâts glissants contre lesquels il est très dangereux de se heurter ; *mananika* — : 1° grimper au mât de cocagne ; 2° attenter à sa vie, en aspirant à la couronne, en transgressant une des 12 lois : c'est aller à la mort ; fouler aux pieds l'autorité du père et de la mère et s'attirer leur malédiction : c'est se rompre le cou et rouler dans le malheur.

ANDRI-TEZA-HO-LAVO : (attente de la chute ou éboulement d'une roche élevée à pic d'une terre escarpée qui fait précipice) : fg *manao* — , ou *mi* — : 1° attendre impatiemment la mort de ses parents, pour avoir plutôt leur héritage en jouissance, se dit des fils dénaturés, fils de roi ou fils de simples particuliers, qui attentent ainsi à la vie de leurs parents dans leur cœur, et que ceux-ci rejettent une fois qu'ils ont reconnu la ch (fils écrasés par l'éboulement si désiré) ; 2° attendre patiemment la mort du vendeur d'une terre et de l'acheteur qui font obstacle, et cet obstacle tombé, susciter un procès à leurs héritiers en se donnant comme maître de la terre vendue, c'est *mi — vao manaraka*, *dia resy hianao ary tsy manana*, *dia atao gadra lava 3 taona*, didimpanjakana 41 : celui qui fait cela est débouté de sa demande et mis 3 ans aux fers, c'est une loi du royaume.

Mandry forme quantité de locutions, ainsi on dit : — *an-driran'antsy* (dormir sur le tranchant d'un sabre), et — *an-driran-defona* ou *an-drindran-defona* (dormir sur la pointe d'une lance) : être dans l'anxieté, sur les épines, sur le qui-vive ; — *an-kohoka* ou *manakohoka* (hohoka) : se coucher sur le ventre ; fg être mal dans ses affaires (efa ratsy, efa potraka, velona ratsy namany ny maty) ; — *fady* : ol tsy mifankaheny ka miaramiandry : se dit des proches parents qui ont commerce ensemble (dans les cas d'inceste), et du commerce des hovas avec des esclaves, des nobles avec

des hovas ; — *fa* (se prononce *fe*) *hariva* ; 1° se dit de ceux qui dorment le soir avant les autres comme s'ils devaient sortir la nuit pour un mauvais coup, ou de ceux qui demandent à coucher comme surpris par la nuit et attendent qu'on dorme dans la maison pour voler et partir ; 2° pauvre, indigent, qui le soir venu n'a rien à se mettre sous la dent ; — *fa h'izany* : être dans une paix profonde, (se dit du royaume établi sur un fond solide de paix ; — *fotsy* ou — *tsy misy ialemana* : aller se coucher sans souper, pqu'il n'y a pas de quoi ; — *ilika* : se coucher sur le côté non entièrement, mais la tête soulevée dans la main sur le coude, comme q qui doit veiller et non dormir (miambina z ny — ilika) ; — *rery* (qui dort seul) : fg qui ne fait pas comme les autres, singulier (hianao irery, mandria irery hianao fa hafa ny hevitr'ao) ; — *iray reny* : ne faire qu'un court sommeil toromaso iray reny, pour ne pas manquer le rendez-vous et partir de très grand matin avec les autres, vg à la forêt ; — *talana* : (être retenu par l'affaire qu'on était allé terminer et) coucher en route quand on se proposait de revenir le même jour ; — *mihorirana* : se coucher sur le côté : — *mitsilany* : 1° se coucher sur le dos : 2° fg être dans un état parfait de repos, n'avoir rien qui pèse, être au comble de la félicité malg, mandria mitsilany mitsilanesa mandry, toky no omen'nay anao : couchez-vous à l'aise sur le dos etc, disent les sujets au roi, en lui donnant l'assurance par cette formule consacrée, qui exclut toute crainte ; — mitsilany ny tany : la terre de l'Imérine débarrassée des ennemis et des forêts où ils se cachaient fait le — mitsilany — *nahalemana* ou *fahalemana* (lena:) raharaha vita tsara ka mafy nanaovana azy : une affaire, un travail mené à bonne fin, mais non sans peine, on a dû l'arroser de sueur — nahalemana, est enfin terminé avec ce résultat qu'il donne d'autant plus de satisfaction qu'il a plus coûté de sueurs et de fatigues ; 2° ny fanjakana vita ka — nahalemana : le royaume, vg agité par une guerre sérieuse qui fait verser du sang sur les champs de bataille, n'en est que plus affermi, consolidé, après la victoire, il jouit d'une paix plus foncière et plus douce dans ce résultat obtenu, (ce — nahalemana renferme l'idée d'un bon résultat comme récompense de la peine prise et qui en découle, comme le sel déposé par l'eau de mer préparée à cet effet, ou comme la boue-mortier mieux prise et plus ferme quand on a pris la peine de la préparer en la détrempant d'eau la veille; *tsi-amanafo* (avant-poste, sentinelles perdues, (qui ne peut avoir, faire, du feu, la nuit surtout) ; — *tsi-marary* (être couché sans être malade reposer en parfaite santé) : fg, libre de tout souci au dedans et au dehors, rassuré sur ses affaires, dans la sécurité, mandria tsy marary hianao izaho miantoka ny vola nao: dormez sans souci, je réponds de votre argent, (dit au créancier celui qui se fait caution pour un autre) ; — marary, le contraire du précédent ; — *tsirangaranga* : 1° qui a perdu le sommeil 2° fg être dans une vive anxiété, être agité de craintes pour cause, vg un malfaiteur, un débiteur qui n'a pas de quoi payer ; — *volo* : 1° se dit de q bien peigné, qui a les cheveux unis, aplanis, oints de graisse ; des animaux à poils ou à plumes, vg d'un veau léché par sa mère ; 2° fg se dit du royaume uni, relié, dans toute ses parties, d'une même physionomie par l'unité du roi et des lois, où tout est calme même à la surface, (— volo i Merina, « aharo ko volo i Merina ho iray mandry volo, atao ko didy iray, hoy Andrp» ; ny andriana iray iraisnna sy ny didy iraisana, izany no fandrivolo ny Merina.)

Miala mandry : découcher, (se prend dans un mauvais sens miala amam-bady, raha tsy manambady mila vavy) ; *mody mandry* : découcher, (sans mauvais sens, c'est un envoyé, ou bien c'est une opération qui exige, cela etc ; et de plus le miala mandry découche toujours de son plein gré celui-ci non).

Misondro-mandry (sondrotra) : 1° monter au nord en dormant, s'y porter machinalement étant couché, (il faut que ce soit la tête qui monte) ; 2° fg, avoir une bonne destinée, être portée par elle au premier rang, devoir l'emporter sur les autres ; c'est de bon augure, s'il s'agit vg d'un enfant du roi destiné à porter la couronne ; 3° avoir des prétentions déplacées ; se hisser plus haut que ne le comporte la condition, vg des nobles manao ho andriana misondro-mandry noho ny be : qui prétendraient s'élever au-dessus de ceux de leur caste en se faisant passer pour être d'une autre supérieure ; ou des hovas misy misondro-mandry manando-drazana (sandoka) : qui font de même en se donnant faussement des nobles pour ancêtres, (ils étaient punis de mort jadis). *Mitambotsimandry* (le contraire du précédent) : glisser au sud étant couché et endormi, latsaka atsimo fg déchoir, c'est toujours de mauvais augure. *Mitsivalampandry* : être couché en sens contraire des autres, ainsi par exemple avoir la tête à l'ouest quand les autres l'ont à l'est ; fg être de mauvais caractère, original, contre-carrer ; c'est aussi de mauvais augure. Les anciens rois ne manquaient pas avant de nommer celui de leurs enfants qui leur succéderait, de prendre cette précaution : de les réunir tous sous un prétexte quelconque, et de les faire dormir dans une même salle, puis quand ils étaient endormis d'aller voir qui d'entre eux faisait le misondro-mandry : celui-là était jugé digne de la couronne ; si tous faisaient le mitambotsimandry ou le mitsivalam-pandry, l'épreuve était manquée et il fallait attendre pour la recommencer. Les autres parents font de même avec leurs enfants, pour savoir lequel est le plus capable, le plus digne de leur affection, celui qui les remplacera mieux et qu'il faut pousser, favoriser. *Tsimivadi-mandry* (vadika) : 1° se dit d'une personne malade d'un côté, et qui couchée sur l'autre doit rester en cette position, ne pouvant se tourner sur le côté malade ; 2° poutre carrée, une fois placée sur l'un de ses côtés elle ne peut faire le mivadika se

retourner ; 3° fg, envoyés ou employés du gouvernement, qui ne peuvent d'eux-mêmes changer leur mission ou leur emploi.

Ny itoharana andry, ka ny hiterahana lsy ho andry ? pvb pris de l'état d'une vache qui commence à porter son fruit et en même temps à donner à son maître l'espérance de son lait et de son veau : lorsqu'elle est près de vêler, cette espérance grandit ; et appliqué, vg à l'intérêt de l'argent prêté, le créancier y met son attente qui va grandissant à mesure que le terme approche, et le débiteur s'en sert pour demander qques jours de délai : tu as attendu longtemps cet intérêt, et maintenant qu'il est réalisé tu n'attendras pas qques jours en plus ? Il est aussi employé par tous ceux qui ayant conçu une espérance, la voient décupler quand elle est sur le point de se réaliser.

Andriamanitra tsy andry ny ol, andry ko hiany (ou andrasa' ko hiany, ou andraso izy) : Dieu n'est pas (ordinairement) l'appui que le monde prenne, il est le mien, pvb, à l'usage des justes opprimés qui ne pouvant obtenir justice des hommes remettent leur cause entre les mains de Dieu ; de ceux qui renoncent au soin de la vengeance qu'ils laissent à Dieu, préférant la patience ; enfin de tous ceux qui sentant le vide ou le manque de l'appui humain, disent : où l'appui humain cesse celui de Dieu reste.

ANDRINA, *andrinandrina* fd (dist de *handrina*) :

ANDRININA, *andrinandrinina* fd : scruté, toisé du regard ; qu'on fixe, *ipetrahany ny maso iley ol* — : les yeux se reposent ou sont fixés sur lui ; *andrini' ny aho ka tsy fanta' ny angaha* : il me scrute tellement du regard, qu'on dirait qu'il ne me connaît pas. *Andrinandrino* op, peu usité, se remplace par *jerejeréo, dinidiniho, varivario maso.*

Man — *ol, z* : (manara-maso, mandinika aminy fijery), suivre du regard q au qqch, le fixer, le scruter ; *anandrinandrinana* m rel, *tsy fantatra izay* — *'ny ahy* : je ne comprends pas pourquoi il m'envisage ainsi. *Mi* — : se fixer sur, se reposer dans, s'attacher à : *iandrinana* m rel, *izay maditra ratsy* — *ny hatezeran'andriana sy ny lehibe* : ces obstinés dans le mal, sont comme le point de mire que vise la colère du roi et des chefs ; *ley zanaka tsara fanahy, na tsara tarehy, no* — *ny fitiavany ny raiamandreny* (ipetraham-pitiavana manokana) : cet enfant, à cause de son bon esprit, ou de son beau visage s'est attiré la prédilection de ses prents.

ANDRIVOLAHY, ou *arivolahy* qui est plus usité : calebasse en forme de petite gargoulette, qui sert de bouteille, de boîte.

ANDRO s : 1° jour, temps, âge, vie ; 2° jour faste ou néfaste en tant qu'il renferme le *tonon'andro* énoncé du jour ou horoscope de la naissance ; sort, destinée ; *ny — tsara, ny — ratsy, ny mpan — mamoaka azy :* il y a bons et mauvais jours, autrement jours fastes et néfastes, c'est l'astrologue qui prononce là-dessus ; 3° jour faste par excellence en tant qu'il renferme *la destinée de la royauté*, depuis Ralambo né ce jour-là, et qui en a fait le premier jour de l'an, le grand jour, *andro n'andriana* le jour du roi, *andro-masina mankamasina ny mpanjaka* le jour sacré qui consacre le souverain, *andro tsara mah' andriana* le jour excellent qui fait roi, (Ralambo nah' andronandriana alahamady fa manara-bintana azy.) 4° jour unique, saint par excellence &, qui a donné son nom à la fête du *fandroana* et en est l'origine et la raison, cette fête étant surtout la célébration (ou l'observation pour ne pas dire la sanctification) de ce jour, selon les rites institués des ancêtres à cette fin : *andro 'ray no any andriana entina manandratra ny andro ny izay fomba rehetra aminy fandroana :* il y a un jour unique qui n'a pas son pareil, c'est le jour du roi : tout ce qu'on fait pendant la fête du nouvel an tend à la célébration ou exaltation de ce jour (— tokany ny ambaniandro iny — n'andariana iny ; — masina anasinana andriana : sy hasinina, iny hiany — n'andriana iny, hasininy ny ambaniandro, dia manao hoe, « tsy hisaraka mianakavy ! ho arivo tratry ny taona velon-kanompo anao ! » ; ny nanaovana azy hoe ambaniandro : ambany mpanjaka tompo ny

andro ny ambaniandro rehetra). Diff de h *andro*.

ANDROY, (fd *androandroy*) op : — *ny ombin-dRanoña fa matavy ny azy* : célèbre le jour (du nouvel an) avec le bœuf d'un tel, car il est gras le sien ; fais-en le rite du bœuf à pareil jour, — *rano mangatsiaka ny hoditr' ao ho afaka ny tsemboka* : lave-toi d'un peu d'eau froide pour te rafraîchir la peau et t'enlever la sueur ; *androandroy io rano kely io hahafaka ny torimaso nao* : passe-toi ce peu d'eau sur la figure &, pour chasser le sommeil.

ANDROANA, (*androandroana* fd et au passé nandronandroana) p, et aussi mod rel de mandro : *ny andro n' andriana no — indrindra* (hasinina, asandratra) : le jour du roi doit être observé, célébré, sanctifié par dessus tout, (selon les rites prescrits à pareil jour) ; ce par quoi on célèbre et on observe un tel jour, on participe à sa vertu, en quoi on se purifie à tel jour, dont on se lave ce jour-là & ; se dit non seulement de l'eau sainte prise en aspersion au jour appelé *andro androan-drano*, mais aussi des bœufs *volavita* et bœufs *malaza*, (ny omby isaorana no *androana*), du *varirairenty* aloa ny isan'olomiaina, de tous les rites de la fête du nouvel an : et cet *androana* est syn d'*anandratana* ny andro n'andriana : pour exalter le jour du roi, prenant en plus un sens accidentel selon que le rite sera de l'eau, un bœuf, de l'argent & ; *fandroana*, h d'androana : fête du nouvel an, ou fête du jour du roi, fête de la destinée de la royauté, (et non *fête du bain*, ce qui désigne cette fête par un accessoire, en négligeant l'idée mère du mot et de la chose). On distingue plusieurs espèces de fandroana qui tous renferment plus ou moins l'observance superstitieuse du jour et de la destinée : — *andriana ambahoaka*, celui dont il vient d'être question ; — *ny mpinona* amy ny nahazoana hitsy ny fa velona : celui des buveurs de tanguin, qui avaient le droit pour eux et la vie sauve ; — *ny ol votsorana* fa tonga ambaniandro : celui des esclaves mis en liberté et élevés à la dignité d'ambaniandro, (izy tompo ny andro, mitandrina ny andro tiany ny vinta' ny, dia mandro ranombola) ; — *ny marary sy ny atao hoe azonjavatra* : celui des malades &, (fanafody no androana, c'étaient les médecins mpisikidy et mpanitsakandro qui le preserivaient) ; — *fanala tolak'olona* : celui qui enlève les sorts ensorcellements, (miondrika mikararana aminy riana miantonta, dia manao hoe : « ho entiny ny rano be mivalana Andriamanitra Andriananahary ! ny ratsy sy ny tsy soa ! » en choisissant le jour faste pour prendre cette douche) ; — *ny manota fadintsampy* ka hanatona ny sampy : celui des transgresseurs de prohibitions des idoles, (rano madio nandroany ny sampy, no androany & : c. a. d. qu'il y avait aspersion avec l'eau *réputée sainte* de l'idole pque l'idole y avait trempé) ; — *ny mangaro fady* : celui des incestueux, qui faisaient le mandro ouby et le mandro ranombola) ; — *an-davanandro* : tous les fandroana autres que celui du nouvel an, dans le cours de l'année ; — *an-kasoavana*, et — *an-karatsiana* : les fandroana pris *en bon état* pour se réjouir des grâces ou faveurs reçues, et en demander autres car ce sont des jours de grâces, vg le jour du nouvel an ; et ceux pris *en mauvais état* et pour en sortir, vg les incestueux, les transgresseurs des prohibitions des idoles, ceux qui ont enterré un mort... mandro ankaratsiana.

Prend *man*, *mampan*, *mifampan*, ou *mifan*, dans les sens 1° et 2° ; *m*, *mamp*, *mifamp*, dans les sens 3° et 4°.

Man — 1° dire le jour de faire une ch, donner le jour pour com-

mencer une opération, *man — ny olom-pehezina ny tehibe : izao no andro nareo andehanana* ; les grands fixent le jour à leurs gens disant : tel jour vous vous mettez en route ; 2° pratiquer l'astrologie judiciaire, en calculer et prédire d'après les astres les jours fastes et néfastes pour entreprendre qqch, vg bâtir, se marier, faire la guerre, construire un tombeau ; tirer l'horoscope du jour de la naissance, dire si l'enfant sera sorcier, si sa destinée se heurtera avec celles de ses parents, si on doit le faire mourir ou non ; *mpan — :* astrologue, celui qui fait métier d'étudier et de dire les jours fastes et néfastes, d'après le soleil qui monte ou descend (le jour), et d'après la lune qui croît ou décroît (la nuit), de sorte que à qque moment du jour ou de la nuit que l'enfant naisse, il a sa destinée toute prête qui lui échoit, selon les données de cette science astrologique ; *man — an-kibo* : faire le *mpan* — sans étude et sans science, sans être du métier, sans diplôme), dire au hasard et de travers ce qui vient à l'esprit sur ce point de la destinée ; 3° demander le jour faste à l'astrologue, le consulter sur le faste ou le néfaste du jour, ny ol man - aminy mpan , sy manontany andro ami'ny — : *Mifan --* : faire tour-à-tour, alterner, se succéder, se remplacer : op, *ampifanandroy* ny mpiambina : fais alterner les gardes, donne à chacun son jour ; *ampifanandroina* ny andevo imbonana : les esclaves appartenant à plusieurs maîtres à la fois, sont mis tour-à-tour au service de chacun d'eux, durant tant de jours déterminés.

M — adj verbal : 1° *mihasina aminy andro n'andriana, maka fomba ny andro, ary fomba ny andro n'andriana : ny rano an' tandro-polsy tataovana, ny omby androana iantsoana an'Andriamanitra sy ny tendrombohitra 12* (ny razan' andriana eo), *ny andro natao ny ntaolo taloha no androana, fisaorana iny fihasinana ny mpanjaka am-bahoaka* : prendre la force, la vertu du jour du roi ou de la destinée de la royauté, s'en compénétrer par tous les moyens en usage à pareil jour, à savoir : l'eau sainte dont on asperge la tête, les (hécatombes de) bœufs immolés en sacrifices (dont le sang est reçu en aspersion et les chairs mangées comme participation à ces sacrifices) offerts à Dieu ou aux dieux, et aux ancêtres des rois ensevelis sur les 12 montagnes de l'Imérine, c'est le jour du roi à la célébration duquel tout le monde d'après l'antique institution doit participer, c'est en effet le grand jour, celui qui fait sentir à tous roi et sujets la force et la puissance de sa destinée ; acte public de reconnaissance pour l'avoir reçu en partage, et de sanctification dans sa force, fait solennellement par le roi au milieu de ses sujets, voilà l'idée primitive du *mandro* ; 2° se purifier, (sens de midio, misasa), pque deux des rites principaux à pareil jour (le *m — rano* et le *m — omby*) sont une purification par aspersion ou par infusion d'eau sainte et de sang des victimes ; *m — rano* du fandroana, (com *mitatao rano, misafo rano*) : observer la pratique de l'eau sainte à pareil jour, c. a. d. qu'il faut que ce soit de l'eau prise par les velondraiamandreny aux endroits voulus. prise dans une corne blanche, augmentée d'eau ordinaire afin qu'il y en ait assez, sanctifiée par le mélange de différentes choses prescrites pour sa sanctification, chauffée dans telle marmite &, et qu'on se tienne prêt à s'asperger de cette eau, telle nuit, quand est sensée arrivée la nouvelle lune vav' alahamady, voilà le m — rano, *dia androana io rano io anio alina* : c'est de cette eau dont on s'asperge (et dont on boit) cette nuit-là ; *nony vao maraina koa angonina ny omby androana* : à la pointe du jour on rassem-

ble les bœufs destinée à la célébration de cette fête et aux purifications qui y sont prescrites ; *m — omby* : observer la pratique des bœufs (offerts en sacrifice) selon les rites à pareil jour ; un des rites est de lécher qque peu leur sang, de s'en marquer, de s'en asperger &c ; 3° *m — rano andavanandro*, ou simplement *m —* : se laver avec de l'eau ordinaire, chaude ou froide, qu'on prend soi-même avec les deux mains pour s'en frotter, ou dont on se fait frotter, dans la maison ou dans une eau courante &, c'est le *mandro* hors du fandroana pendant le cours de l'année, par imitation et en mémoire de ce qui se fait au nouvel an, et beaucoup observent leur jour pour le faire selon leur destinée, (ny mandro andavanandro : ny mahavatra mitady tonon' andro, mihevitra ny vintan' ny) ; et par extension il signifie aussi : se baigner, (qu'on fasse attention ou non à son jour, à sa destinée).

Le *m — omby* n'est pas propre uniquement au fandroana, il est d'usage dans d'autres circonstances ; ainsi 1° l'esclave mis en liberté, *ny andevo alefa ho ambaniandro tsy afaka raha tsy m — omby izy (ankasoavana), hahamasina azy ho ambaniandro* : *tsy masina ho ambaniandro raha tsy m — omby izy* : n'est véritablement libre que lorsqu'il observe ce rite prescrit pour le jour de son émancipation, ce rite seul le constituant ambaniandro, sans ce rite il n'obtient pas ce titre, cette dignité ; le *m — ranombola*, fait partie de ce rite, c. a. d. qu'il est aspergé par son maître d'une eau préparée à cette fin, dans la composition de laquelle entrent de l'argent et du sang du bœuf immolé, (V ranombola) ; 2° les *mandry fady*, font aussi le *m — omby* ankaratsiana ala loza ny azy : pour sortir de leur mauvais état et se tirer des malheurs encourus ; 3° *ny nampinomina ka velona m — omby* : ceux qui buvaient le tanguin et n'en étaient pas tués, faisaient aussi le *m — omby* ala loza &.

Mamp — : 1° faire faire le fandroana, ainsi la roi *mamp—ny vahoaka* : fait faire le fête du nouvel an à tout son peuple selon les rites, un chef de famille à toute sa maison ; un accusateur à faux qui faisait boire le tanguin à un innocent qui échappait à la mort, faisait le *mamp* — de celui-ci, en lui payant l'amende prescrite et le bœuf : le faisait passer à l'eau (du jour) mêlée de sang (le ranombola plus haut) pour le laver de sa fausse accusation ; 2° passer à l'eau ordinaire, laver vg des enfants sales *mamp — zaza*, des bœufs qui ont travaillé dans les rizières *mamp—omby* nampihosena. *Mampandrompandro* fd de mamp. *Ampandroina* p de mamp : *ampandrompandroina* le même sous fd. *Mahamampandro*, ou *mahampandro* : suffisant pour laver, *aoka fa—azy ny rano* : assez d'eau comme cela elle suffit à le laver. La fd de mandro se fait de deux manières : *mandroandro* et *mandromandro*.

ANDROALINA : soirée, à partir du coucher du soleil.

ANDROAMANALINA : jour et nuit.

ANDROANY : ce jour-ci, aujourd'hui.

ANDROARIVO (un jour com mille) : jour de fête, de réunion solennelle.

ANDROBE : 1° épilepsie (tonon'andro mafy) ; 2° caduc, variable, vg un temps sec hier, pluvieux aujourd'hui et qui ne peut se remettre au beau fixe.

ANDROMAMATONALINA : minuit.

ANDROMBALALA (*valala*) : jour qui apporte les sauterelles sur le vent ; fg jour venteux, de forte bise.

ANDROMODY : jour à son déclin ; *manaraka* — suivre la chaleur du soleil qui se retire pour s'y réchauffer.

ANDRONDOLO (*lolo*, moment des esprits) : le matin au lever du soleil,

réputé mauvais moment pour prendre sa chaleur, *mitanina andro maraina ka seha-dolo* : il se chauffe au soleil le matin, rien d'étonnant qu'il soit obsédé des esprits qui sortent avec le soleil levant ; le soir au soleil couchant, quand il n'y a plus que les sommets des montagnes qui soient éclairés de ses rayons, et les tombeaux (placés sur les hauteurs et qui sont la demeure des esprits ; ceux-ci sont censés se retirer chez eux au soleil couchant pour recevoir ses derniers feux et se coucher avec lui, comme ils se sont levés avec lui en recevant ses premiers rayons du matin) ; se dit aussi de l'apparition momentanée du soleil dans un jour de pluie, de brume.

ANDRORIRÍNINA : jour de vent froid et de bruine, (tsy maintsy ho lena toy ny —) ; jour variable, inconstant, entre-deux.

ANDROTOAZATO ou *androzato* (un jour qui en vaut cent), comme androarivo : jour fixé pour une réunion de famille, de tribu, du peuple, pour traiter une affaire importante, la rendre solennelle.

ANDROTRÍNY : en ce temps là, ce jour là, à l'heure même ; *narary maraina ary—dia maty* : le matin il tomba malade, et ce jour là même il mourut.

ANDROTRIZAY, com *androtriny* mais signifiant plutôt un jour éloigné, indéterminé : jadis, il y a longtemps, alors.

ANDROTSIMATY (sous entendu *manota*, jour où il est permis de tout faire même de mériter la peine de mort sans l'encourir *tsy maty manota*) : se dit par hyperbole d'un jour dans les deux grandes fêtes (du nouvel an et de la circoncision), jour de licence générale autorisée par le silence des lois ce jour là ; le roi pouvait accorder plus souvent aux personnes de la cour (anaty Rova), ces—, Radama I les accordait souvent.

ANDROVAKY (sous entendu *masoandro*) : le matin au soleil levant, syn *mipoaka andro*, *maimbohondravina* à maina.

ANDROVELONA : jour d'amnistie, d'indulgence, que le roi accorde en certaines circonstances, vg au jour de son sacre ; et terme d'astrol pour désigner les bons jours du mois, de la semaine ; *ny alakamisy sy ny alahady atao—* : le jeudi et le dimanche sont des —.

Il y a un grand nombre d'autres mots composés d'*andro*, celui-ci pris dans le sens de destinée, de jour faste ou néfaste, qui sont du répertoire de l'astrologue, vg : —*mafy* et—*mahery* : jours forts, destinées trop fortes : —*mainty* : jour noir ou de mauvais augure ;—*mena* : jour rouge (couleur royale le rouge), de bon augure, on le choisit pour une grande opération, pour une fête; jour chômé, (andromena anio ka tsy mba hanao ny atao ny olona); —*misandratra* : depuis le lever du soleil jusqu'à midy (le jour monte), et —*mandrorona* depuis midi jusqu'au coucher du soleil (le jour descend) : c'est sur cette descente et cette ascension que sont gradnées les destinées diurnes & & ; V *famantaran'andro*.

Manary andro : perdre le temps : *fahatanora ny andro, maraina, ary fahantitry ny andro, hariva* : le matin est com la jeunesse du jour (il peut beaucoup), le soir en est la vieillesse (qui ne peut plus rien). pvb, pour dire de faire de suite les œuvres de la journée, surtout celles qui demandent plus de temps ou qui font partie des devoirs du jour : le matin est diligent et expédie vite, le soir est trainard, fatigué, et laisse des craintes de ne pas achever.

Mandrefy andro : diviser l'année par mois ou lunes, le mois par jour, le jour par parties qui en sont comme les heures et les minutes, et assigner à chacune de ces divisions la destinée qui lui est propre ; savoir son métier d'astrologue, savoir toutes les destinées à la minute près, (ny mpanandro mahay iny no—atao ny hafahafa ny vintana mandeha aminy famantaran'andro) diff de *manitsaka andro*, V hitsakandro.

Mamintana (vintana) *andro azy* : ne pas se rendre à son appel au jour fixé ; misy hevi-bintana izany, «fa andro ratsy, andro mafy etc, hoy ny mamintana andro», dia mandaingia andro, tsy mandeha aminy izay andro tiantsoana : il y a une arriere-pensée de faste et de néfaste, de conforme ou non

à sa destinée, dans celui qui refuse ainsi : c'est un mauvais jour, dit-il etc.

Mifidy andro : choisir le jour faste pour; observer son jour, sa destinée dans; (ny mandro mifidy andro androana, mifidy andro arak'izay toetry ny vintany ny ampandroina, sy ny andro na tsara na ratsy ny andro; ny ntaolo izay mahalala fanandroana dia mikendry andro raha hampandro ny zana'ny; ny andro no heverina raha mandro. Raha ny rano no heverina : dia mi*lona*, mi*tomana*, mi*sasa*, mi*dio*, mi*fantsana*, mi*oza*, mi*saforano*, mi*ntataorano*, mi*tsio-drano*, mi*afan-dranomadio*, mi*sitrika aminy rano*, *mitsobo-drano*, mi*ta-rano*, ma*naka-drano* (takatra), V ces mots.

Mandro volana tataka : faire la fête du nouvel an quand la nouvelle lune s'est ouvert sa place dans le ciel depuis plusieurs jours et qu'on la voit à l'ouest deja grandie et montée un peu haut, fady ny mpanjaka izany : le roi s'interdit de faire cette fête dans de pareilles circonstances, *Mandro manantena volana* (mandro mbola tsy mitranga ny volana) : faire le mandro quand la nouvelle lune ne paraît pas encore, qu'elle passe invisible de l'est et à l'ouest, iny no fandroan' andriana, ho tsinana rahampitso ny volana na na afak'ampitso, dia mandro anio : c'est alors que le roi fait le mandro, un jour ou deux avant l'apparition de la lune à l'ouest (et cela afin d'être sûr de le faire quand la nouvelle lune est censée être, quoique invisible, à l'est qu'elle quitte pour passer à l'ouest) mandro tsy mahita volana, mivadika miankandrefana, zay no *tafa hoatra miankandrefana*, rahefa mandro hateloana indray izy ery andrefana, torahana taikomby izy etc : ainsi le mandro du roi se fait sans voir la lune, pendant qu'elle opère son passage invisible de l'est à l'ouest, appelé tafa hoatra etc, et le fandroana est à son troisième jour (plus ou moins) qu'elle paraît à l'ouest, c'est alors qu'on la salue avec la bouse en guise de fleurs. D'après les astrologues, le tsinam-bolana alahamady la nouvelle lune d'alahamady qui est le point de départ du fandroana, est censé ne pouvoir tomber qu'un mercredi ou un samedi, et c'est l'un ou l'autre de ces deux jours qui est choisi selon qu'il est plus proche du jour de la disparition de l'ancienne lune à l'est; (mandro tsinana ny alahamady; ny alarobia sy ny asabotsy, ireo andro roa ireo hiauy no alahamady, tsy azo ilaozana; lany talata ny volana, ny lany any atsinanana, alarobia no tsinana, andro androandrano alarobia, kanefa tsy hita ny volana, hitam-biby izy alarobia, sy alakamisy; alakamisy hamono omby; ary nony zoma, dia hita ny volana any andrefana, dia torahana taikomby; raha sabotsy no tsinana, fa lany zoma ny volana any atsinanana, dia sabotsy mandro rano, alahady mamono omby, alatsineine dia miseho ary andrefana ny volana torahana).

ANDROA : de peur que ; syn fandroa, kandroa.

ANDROKA : tas, amas, (mot vieilli ; usité seulement dans qques dér,

Handrona est préféré). *M* — adj : empilé, entassé, qui séjourne, fixé; *mi*—, comme miangona, mijanona; *man*—, comme manangona, mampijanona.

ANDRONA . fd *andronandrona*, comme *handrona handronkandrona*, ont le même sens ; on dit également p, *andronandronina* ou *andronkandronina*, et *manandronandrona*, ou *manandrokandrona*, V handrona : point d'arrêt, de fixation, de séjour, &.

ANDRONGO (*rongo*) ; lézard gris; lorsqu'il est devenu grand on l'appelle *sitry* lézard qui ressemble à un petit crocodile ; et le crocodile ne diffère du *sitry* et de l'*androngo* que par la taille et l'élément dans lequel il vit, dit la croyance malg : *ny atody ny androngo rahefa foy, ny ho sitry mankany ambony vato, dia sitry, ny lasan-ko voay dia midina anaty rano* : les œufs d'androngo une fois éclos, les petits vont chacun à leur destination : les uns gagnent les roches, ils sont des sitry ; les autres descendent dans l'eau pour être des voay.

ANDRONGOINA p : *ny totozy—ny saka efa hamely* : souris guettée du chat qui rase lorsqu'il est sur le point de sauter dessus ; ny mpaningotra omby — ny ombimanga mitokona fa reraka, hamely hanoto izy manandrongo, tsy akekena ; op *androngoy*.

Prend *man.... mi*.

Man— : 1° se coucher à plat, marcher à quatre pattes, raser comme les lézards, comme le chat qui guette la souris, ny saka man—mandady raha hamely ny totozy ; 2° méditer un mauvais coup, be ny eritreritra ka man —. *Mi*—, com *man*—, *lavo n*— : tombé tout de son long.

Androngo mitanja lolo, be ampitondrana fa kely ampihinanana : lézard qui prend et emporte un papillon, il a trop à porter et peu à manger, pvb, se dit de tous ces chercheurs de nourriture, de bénéfices etc, qui font de longues courses, ne rapportent rien ou presque rien. *Androngo an'asa*, ka samy miaro ny rambo ny ho tapaka : lezards

dans un champ où l'on travaille, chacun fait le *gare à ma queue*, pvb, se dit de l'attention indispensable, que chacun doit apporter à l'accomplissement de sa part de service du roi et à l'observation des lois du royaume, pour garantir sa personne et tout ce qui lui est cher. V *dia n'androngo, a* dia.

ANDROVY : coureur de nuit, pillard, maraudeur com *androvo*, V horovy.

ANDROVO : 1° coquillage de mer (com l'angaroha mais plus petit ;) 2° *lahy* : faiseur de mauvais coups la nuit, bandit, conspirateur contre le repos public ; prêt à tous les coups de main, comme nous dirions *franc-maçon*, vrai coquin ami des coquins ; *trano n'androvo* (trano fodiany ny mpangalatra, ny mpanao be hariva, ny mitetika hevitra alina) : repaire de voleurs etc, tripot, (loge de franc-maçons). *Mi* —, com *mirovo* : mener ce genre de vie, se lier d'amitié avec les mauvaises gens, faire bande avec eux, chercher à en augmenter le nombre, (manao *sakaiza tanan-dava*) : V rovo.

ANEFA, et *nefa*, conj : afin, mais, si, et cependant, néanmoins, pourtant ; syn fanefa, kanefa, koanefa.

ANGA ou *anga ka*, et *an'anga ka* : 1° expletifs marquant le désir, la joie, l'étonnement &, à propos d'une ch non accomplie mais qui pouvait ou devait s'accomplir : cependant, quoiqu'il en soit, heureusement, par bonheur &, comme *saikinany*, *aingia ka*, (et *kanga*, *kinanga* qui renferment la rac anga) ; *anga ka naveta* : (il était de la levée on devait le prendre comme les autres) heureusement on l'a laissé *an'anga izy ka tsy namono ahy teo* : (il faisait la distribution ou répartition des coups) et je ne sais pourquoi ni comment il m'a épargné ; *anga mandehana hianao* fandrao tezeran' ny : (tu es du nombre de ceux qui doivent aller) vas-donc de peur qu'il ne se fâche ; 2° *fanisana fizarana itoviany ny ol, tsy atao latsaka tsy atao mihoatra, izany no anga, na an' anga* : dénombrement (par 2, par 4, par 6, nombres pairs ordinairement pque c'est plus facile), ou répartition par part égale (de 2, ou 4, ou 6... vg épis de maïs, patates &), de sorte que tout le monde soit assimilé et qu'il n'y ait point de jaloux, les uns ayant moins les autres plus, voilà ce qu'on appelle — ; *raha mihoatra na tsy ampy izany no tsy an' anga :* s'il y a de l'excédent ou du déchet quelque part (ce n'est plus la parité ou l'égalité) c'est l'inégalité. Ce second sens serait plus usité dans la partie est de l'Imérine : *ataovy an' anga roa no fanisana azy* : faites-en le dénombrement en comptant par deux, *ataovy an' anga efatra ny fizarana azy* : faites-en des parts égales de quatre, prenez-en par levées de quatre ; on dit (même sens) : *ataovy isa roa, ataovy miaingia roa, ataovy aingia roa*, ny fizarana azy, ce serait la meilleure manière de dire.

ANGAINA p, et *angao* op, sont usités ; *angao ho an'anga f'aza atao atao tsi an-anga fa miangatra, hoy izy* : fais une distribution égale pour tous et non cette répartition inégale qui est de la partialité, dit-il *dia angai ny mpizara z ho roa avy isan' olona, fa atao ny an'anga tsara fa tsy miangatra* : sur ce les ch à partager, vg des cannes à sucre, sont réparties par part égale de deux, par exemple, à chacun &, angaina roa isan' ol ny fary. *Aingiaina* et *aingiao* d'aingia, ont le même que cet *angaina* et *angao*, ce qui fait supposer qu'il y a ressemblance entre aingia et anga.

ANGABOHABO *(habo)*, expression du jeu *an' angona* : au hasard, à la chance, à deviner, vg présenter les 2 mains fermées, dans l'autre rien ; syn angaraboraraka.

ANGABO NY : en masse, en quantité, (comme jeté au hasard) ; syn *ankabo ny, ankapobe*.

ANGA-BORIBORY, *angadrano, anga-mainty, anga-potsy*, voir *angatra*.

ANGADE : expression de reproche pour confusionner : — hianao mangetotra ! syn *engiade, singiade, ede !*

ANGADY (*hady*) : bêche indigène, 3 ou 4 fois plus longue que large, à long manche, avec laquelle on travaille la terre, c'est leur unique instrument de labourage.

ANGADI-BELELA, ou *fangady be lela*, (large bêche qui lêche le champ du voisin) : fg, injustice, violence usurpation ; *manao* — : (ny an'ol anaovana hery ny, helohiny ny didimpanjakana izany, aza manao —) : empiéter sur les autres, user de violence, c'est un cas prévu et défendu par la loi.

ANGADI-MONDRO : vieil angady usé, qu'on porte en tribut au gouvernement selon une loi très ancienne, (misy didimp hatr'amy ny taloha ela, entina aminy andriana hampanjaka azy ; tefena atao lefona, bala &) pour en faire des sagaies, des balles &.

ANGADI-RAPAKA : bêche large et neuve, vaovao ny lela ny ; fg com *angadibelela*.

ANGADITAPAKA : bêche rompue, (facilement raccommodée) ; fg se dit des brêches, cassures, ruptures, éboulements.... qu'on répare facilement ; et des paroles échappées teny diso mora arenina qu'il est aisé de ramener à leur juste valeur ; *tahaky ny — mora atohy* : (de tout cela on dit en pvb), c'est comme l—, on le rejoint facilement.

ANGADI-TSY-MAHATAPAKA-AHITRA : (bêche qui ne coupe pas les herbes) : fg se dit de q en place dont l'*angady* ou l'autorité ne coupe pas, est nulle : par crainte, par défiance ou par incapacité ; de q qu'on laisse sans juridiction comme incapable de rien décider.

ANGAHA, et *ngaha*, adv qui marque le doute : peut-être, je ne sais, il pourrait se faire, par abbrév *ngaha* ; on pron aussi *angeha, ngeha* ; syn angamba, anganja, angenja,

ANGAKA : n d'un canard sauvage, au bec rouge et plat.

ANGALAINA p com *alaina* : pris, ôté ; *angalao, angalana, ampangalaina*, dérivés d'*ala*.

ANGALATRA adv de *halatra* : par vol, furtivement, à la dérobée ; (tsy an-ditra, tsy an-kery ny, tsy asa, fa natao ny *angalatra* ny nahazoa' ny harena). Il forme des dérivés, entr'autres :

ANGALARINA p : volé, obtenu par vol : son h *fangalarina* a : voleur de profession, escroc. Prend *mi* V halatra.

ANGALY, *angalingaly*, fd, rac inusitée excepté dans qques dérivés. On dit *angalilahy* et *fangalilahy* ou *kangalilahy*, sens de fetsilahy : fin, rusé, faiseur de kabares, (ol mpikabary mpanao teny), angalilahy teo izy ary izao amboalambo folaka : naguères encore il était maître passé en astuce et en chicane, et le voilà maintenant réduit à la juste mesure, il est sage ; *angalimpo* (fo), ou *ngalimpo* : caprices, volonté propre, com *nahimpo, sitrapo*, — nao irery fa tsy mba miera amankavana : tu fais ta voloné propre en cela, tu ne demandes pas l'avis de tes parents, kanefa misy tsy mety : et cependant tout n'est pas convenable dans ce que tu fais ; *miangaly* : n d'un chant en l'honneur du roi, (miangaly no manina &) ; nom propre de personnes (Ramiangaly) ; ce mot se trouver dans un pvb. Tsara no atao nao *miangaly* no manina, ratsy no atao nao ny hamany no hanina ; *miangalingaly* foana tsy mba miera izy manao sitra-po : il fait ses quatre volontés, sans tenir compte de celles des autres, *zaza mi*— enfant capricieux. V ngaly.

ANGALIFATSILAHY (les uns connais-

sent ce mot, d'autres, non) : comma *fomantsilahy*, ont dit *karandahy* maintenant : qui l'emporte de beaucoup sur les autres, en bien ou en mal, (ao ny soa sy ny ratsy, mihoatra be ny azy).

ANGALISA : fusil *anglais* (le *betohaka* dit P. W) : — *rovi-kazo ka ny anarana no sisa* : fusil — dont la crosse est usée n'a plus que le renom qui lui reste, pvb, se dit des vieux guerriers, dont la renommée vit encore dans un corps usé ; et des riches autrefois qui sont ruinés, n'ayant pour tout bien que la réputation d'avoir été riches.

ANGALOHA, comme *aloha* : d'abord, auparavant, *aoka* — ; de loha.

ANGAMBA, (ou *ngamba*) comme *angamha :* peut-être, apparemment &, *izaho — jiody ?'* suis-je donc juif, dit Pilate ; V kamba, kinamba.